La ville éducatrice à l'épreuve de l'écocivisme. La gestion des déchets comme repère d'indice

Blandine Olive Tchamou

▶ **To cite this version:**

Blandine Olive Tchamou. La ville éducatrice à l'épreuve de l'écocivisme. La gestion des déchets comme repère d'indice. Education. Université Pascal Paoli, 2022. Français. NNT : 2022CORT0021 . tel-04202911

HAL Id: tel-04202911
https://theses.hal.science/tel-04202911

Submitted on 11 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE CORSE-PASCAL PAOLI
ÉCOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ
UMR CNRS 6240 LISA

Thèse présentée pour l'obtention du grade de

DOCTEURE EN SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Soutenue publiquement par
BLANDINE OLIVE TCHAMOU
le 12 décembre 2022

La ville éducatrice à l'épreuve de l'éco-civisme. La gestion des déchets comme repère d'indice

---

Directeurs :
M. Bruno GARNIER, Professeur, Université de Corse
Mme Angela BARTHES, Professeure, Université d'Aix-Marseille

Rapporteurs :
M. Stéphane BONNERY, Professeur, Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis
Mme Lucie SAUVE, Professeure, Université du Québec à Montréal, Canada

Jury :
M. Bruno GARNIER, Professeur, Université de Corse
Mme Angela BARTHES, Professeure, Université d'Aix-Marseille
M. Stéphane BONNERY, Professeur, Université Paris VIII Vincennes Saint-Denis
Mme Lucie SAUVE, Professeure, Université du Québec à Montréal, Canada
Mme Michèle COQUET, Directrice de Recherche, IMAF CNRS
M. Georges MORACCHINI, Professeur, Université de Corse

A tous les miens, de pensée, de cœur et de chair !
A ceux qui partagent mes utopies et le désir de participer
activement à la construction d'un monde différent
en essayant de saisir toutes les opportunités.
A ceux qui ne les partagent pas mais qui agissent
en fraternité pour continuer à conserver et à entretenir
nos liens de sociabilités encore plus essentiels pour l'humanité.

Cette recherche a reçu le financement de l'Ademe (Agence de la transition écologique) et de la Capa (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) en Corse.

Les résumés

(Français, anglais, Corse)

Résumé

Le monde et les expériences qu'il permet ont été identifiés notamment par Comenuis (1592-1670) comme un agent éducatif à part entière (Denis, 1992, p.68). René Descartes (1637/2019) faisait savoir que c'est dans le grand livre du monde qu'il étudiait et acquérait des expériences (p.17). La notion de ville éducatrice emprunte à cette réalité éducative inhérente à tous les environnements humains que nous analysons à l'épreuve des attentes d'écocivisme de gestion des déchets. En effet, depuis plusieurs décennies des attentes sur le tri, la valorisation ou la réduction des déchets font régulièrement l'objet de campagnes d'information, de communication et de sensibilisation auprès du public (Rumpala, 1999, p.620). Pourtant, nous observons la présence des déchets abandonnés par les citoyens qui s'en débarrassent principalement au cours de leurs consommations nomades dans les lieux de circulation, les espaces partagés et publics Hauffman, 1995, p.153). L'intensification des opérations de ramassage et de nettoyage des lieux et espaces ainsi souillés tente de répondre aux préoccupations environnementales et à la norme d'une société qui valorise la propreté (Prost, 2014, p.7).

Cette situation questionne sur les ressorts de la persistance de ce comportement de *littering* qui est l'abandon des déchets par petites unités dans l'espace public (Clarrk et *al.*, 1972, p.22). Formellement identifié au États-Unis (Whinery, 1913, p.680) et spécifiquement combattu dans plusieurs pays (Suisse, Autriche, Japon, inde…), cette catégorie de déchets n'a pas été distinctement reconnue en France. Le *littering* nous interroge sur la capacité du corps social à induire l'amélioration de ces comportements inadéquats ainsi que sur la nature de la biopolitique (Foucault, 2004, p.192) - la manière dont les gouvernants conduisent la conduite des populations - qui est mise en œuvre pour amener les populations à l'adoption des comportements souhaités. Nous avons mis en œuvre une collecte et traitement de données multi référentielles (Ardoino, 2000, p.260) dans une démarche de la *grounded theory* (Glaser et Strauss, 1965, p.11). Nous avons mené une enquête ethnographique sur les pratiques de gestion des déchets axée sur le litter - déchets sauvages diffus - en Corse et dans tous les lieux de l'itinérance de la chercheuse.

Notre recherche nous a permis d'identifier cinq modes d'abandon des déchets et six formes de *littering*. Nous avons défini une biopolitique déléguée des collectivités locales axée sur la prescription, la surveillance, la répression et la prestation. Nous avons identifié une quarantaine de freins à l'acquisition des compétences de gestion des déchets. Parmi ces freins, nous avons identifié une quinzaine de connaissances admises en sciences de l'éducation qui sont définies comme nécessaires à l'acte éducatif mais qui ne sont pas prises en compte dans les actions menées en direction du public pour leur changement de comportements. Ces résultats indiquent la non prise en compte des perspectives véritablement éducatives dans les démarches visant l'acquisition des compétences de gestion des déchets des populations. Leurs prises en compte permettraient d'enclencher et d'articuler toutes les formes d'éducations – formelle, non formelle, informelle et l'autodidaxie- pour une amélioration des pratiques sociales. Le renforcement du renouvellement des pratiques sociales serait mieux affirmé auprès des jeunes générations dans le cadre d'une réflexion pédagogique menée avec les citoyens intéressés, les parents, le personnel éducatif et les Atsem -qui seront chargés de la validation des acquis- afin

de s’assurer que tous les élèves qui quittent la maternelle aient effectivement intégré la compétence de *binning* (Esfandiar, 2020) que l’on pourrait traduire par *reflexe poubelle*.

Mots clés : biopolitique, *littering*, déchets sauvages diffus, *binning*, éducation à l’environnement

Abstract

The world and the experiences it allows were identified by Comenuis (1592-1670) as an educational agent in its own right (Denis, 1992, p.68). René Descartes (1637/2019) said that it was in the great book of the world that he studied and acquired experiences (p.17). The notion of the educating city borrows from this educational reality inherent in all human environments, which we are analysing against the expectations of environmental citizenship in waste management. Indeed, for several decades now, expectations concerning waste sorting, recovery or reduction have been the subject of regular information, communication and awareness campaigns among the public Rumpala, 1999, p.620). However, we observe the presence of waste abandoned by citizens who dispose of it mainly during their nomadic consumption in traffic areas, shared and public spaces. The intensification of collection and cleaning operations in these places and spaces is an attempt to respond to environmental concerns and the norm of a society that values cleanliness (Prost, 2014, p.7).

This situation raises questions about the reasons for the persistence of littering, which is the abandonment of waste in small units in the public space (Clarrk et *al.*, 1972, p.22). Formally identified in the United States (Whinery, 1913, p.680) and specifically fought in several countries (Switzerland, Austria, Japan, India, etc.), this category of waste has not been distinctly recognised in France. Littering raises questions about the capacity of the social body to induce the improvement of these inappropriate behaviours and about the nature of the biopolitics (Foucault, 2004, p.192) - the way in which governments conduct populations - that is implemented to bring populations to adopt the desired behaviours. We have implemented a multi-referential data collection (Ardoino, 2000, p.260) and processing in a grounded theory approach (Glaser et Strauss, 1965, p.11). We conducted an ethnographic survey on waste management practices focused on litter - diffuse litter - in Corsica and in all the places where the researcher was travelling.

Our research allowed us to identify five modes of waste abandonment and six forms of littering. We defined a delegated local authority biopolitics based on prescription, surveillance, repression and provision. We identified about 40 barriers to the acquisition of waste management skills. Among these obstacles, we have identified about fifteen pieces of knowledge accepted in the educational sciences which are defined as necessary for the educational act but which are not taken into account in the actions carried out towards the public to change their behaviour. These results indicate that truly educational perspectives are not taken into account in approaches aimed at acquiring people's waste management skills. Taking them into account would make it possible to initiate and articulate all forms of education - formal, non-formal, informal and self-education - to improve social practices. The reinforcement of the renewal of social practices would be better asserted among the younger generations within the framework of a pedagogical reflection carried out with interested citizens, parents, educational staff and nursery school teachers - who will be in charge of validating what has been learned - in order to ensure that all pupils who leave nursery school have effectively integrated the binning skill (Esfandiar, 2020), which could be translated as the bin reflex.

Riassuntu

U mondu è e sperienze ch'ellu permette sò stati identificati in particulare da Comeniu (1592-1670) cum'è un agentu educativu à sè stessu. René Descartes (1596-1650) hà fattu sapè ch'ellu hà studiatu è ch'ellu hà acquistatu a sperienza in u grande libru di u mondu. A nuzione di cità educatrice piglia in contu sta realità educativa applicata à tutti l'ambienti umani analizzati per ciò chì tocca à l'attese di l'ecocivismu in a gestione di a rumenza. Infatti, dipoi parechji decenni, l'attese in quantu à a triturazione selettiva, a ricuperazione o a riduzzione di i scarti sò regularmente u sughjettu di e campagne d'infurmazione, di cumunicazione è di sensibilizazione versu u publicu. Tuttavia, si pò vede a presenza di i scarti abbandunati da i citadini chì si ne sbarazzanu soprattuttu dopu à l'usi nomadi in loghi di circulazione, spazii spartuti è publichi. L'intensificazione di l'operazioni di raccolta è di pulizia di i loghi è di i spazii cusì imbrutati prova à risponde à i prublemi ambientali è normativi di una sucietà in ricerca di a valutazione di a pulizia.
Sta situazione ci porta à dumandassi quale sò i principali motivi di a persistenza di stu cumpurtamentu di littering chì hè l'abbandunamentu di i scarti in piccule unità di u spaziu publicu. Identificatu chjaramente in i Stati Uniti è scumbattutu specificamente in parechji paesi (Svizzera, Austria, Giappone, India, etc.), sta categuria di rumenza ùn hè micca stata chjaramente ricunnisciuta in Francia. U littering interruga nantu à a capacità di u corpu suciale per migliurà cumpurtamenti inadeguati è ancu nantu à a natura di a biopulitica - a manera scelta da i guvernanti per cunduce a ghente versu un cumpurtamentu vulsutu - chì pò esse imposta à e populazioni. Avemu riunitu e tratatu dati multi-referenziali à partesi di andate e ritorni trà u campu e a ricerca. Avemu sviluppatu un'inchiesta etnografica di e pratiche di gestione di a rumenza cuncentrata nantu à u litter - rifiuti salvatichi diffusi - in Corsica è in tutti i loghi induve u cercadore pò viaghjà.

A nostra ricerca ci hà permessu di identificà cinque modi d'abbandunamentu di i scarti è sei forme di littering. Avemu definitu una biopulitica delegata à e cumunità lucali, è centrata in a prescrizione, a surviglianza, a ripressione è a prestazione. Avemu identificatu una quarantina d'ostaculi à l'acquistu di cumpetenze di gestione di i a rumenza. Frà quessi, avemu identificatu una quindecina di cunniscenze accettate in e scienze di l'educazione, definite cum'è necessarie per l'attu educativu, ma chì ùn sò micca state prese in contu per l'azzioni realizate versu u publicu, per un cambiamentu di cumpurtamentu. Questi risultati indicanu chì e prospettive veramente educative ùn sò micca cunsiderate, per ciò chi tocca à l'acquistu di cumpetenze di gestione di i scarti di a populazione. Pigliandule in contu, ci permetterebbe d'inizià è di sviluppà tutte e forme d'educazione – formale, non-formale, informale è autoapprendimentu – per un migliurazione di e pratiche suciali. U rinfurzamentu di u rinnovu di e pratiche suciali saria megliu affirmatu incù e ghjovane ghjinerazione in u quadru di una riflessione pedagogica realizata cù citadini, genitori, squadre educative è Atsem cuncernati - chì seranu rispunsevuli di a cunvalida di e cunniscenze acquistate - per assicurassi chì tutti i sculari chì compianu a prima scola avessinu acquistatu a cumpetenza di binning, chì puderia esse tradutta cum'è u riflessu rumenza.

Avant-propos

Avant – propos

Cette note liminaire en quatre parties portera premièrement sur le cheminement rétrospectif de la citoyenne curieuse qui s'est saisie des situations d'étonnement vécues pour s'impliquer dans la société en tant que militante pendant près de quinze années et de sa mue progressive en chercheuse depuis neuf ans. La deuxième partie portera sur le contexte particulier de l'émergence de ce projet de thèse souhaité par le CPIE[1] d'Ajaccio qui s'est mobilisé pour impliquer dans ce projet la CAPA[2], la Collectivité de Corse, Le conseil citoyen des Salines, le bailleur social Erilia, l'université de Corse, l'université d'Aix-Marseille et l'Ademe[3] qui a accepté de cofinancer la thèse. La troisième partie sera consacrée à l'occasion manquée de la réalisation d'un projet de recherche mêlant effectivement des professionnels de l'activité éducative de terrain et la recherche. Enfin, dans la quatrième partie je vais réaffirmer ma volonté de produire des connaissances à travers la recherche académique.

a. Le cheminement de la chercheuse

Au départ, rien ne me prédisposait à mon engagement en faveur de l'éducation environnementale ni à en faire l'objet d'une recherche pour une thèse. En effet, jusqu'à l'âge de 11 ans, je n'avais jamais connu la poubelle. Nous vivions à cette époque à Bépanda, un quartier populaire de la ville de Douala au Cameroun, où il était d'usage de jeter les ordures directement dans la rigole qui longeait la maison[4]. Un changement de logement à cette période de ma vie me fit découvrir de façon douloureuse la poubelle puisque j'étais chargée de me débarrasser des ordures de la famille.

Mon entrée dans le questionnement sur la gestion des déchets s'est faite en deux étapes correspondant à la découverte de nouveaux pays, de nouveaux territoires. La première étape fut lors de mon premier séjour hors de mon pays le Cameroun. Pour des raisons personnelles, j'effectuais un séjour de six semaines dans la ville d'Onitsha au Nigéria en 1997. J'ai été agréablement surprise par le fait qu'il n'y avait pratiquement pas de déchets ni par terre ni dans les rues et encore moins au marché malgré la très grande densité de population. J'interrogeai alors les populations sur cet état de fait et il s'est avéré que cette situation de « propreté » était nouvelle pour cette ville dense. Les administrateurs de la ville, aidés par l'armée, avaient édicté des règles strictes sous peine de bastonnade et de privation de liberté. Ces règles étaient respectées par les populations et soutenues par de nombreuses associations professionnelles qui maillent la ville. De retour à Douala, j'entamai une enquête afin d'identifier les administrateurs en charge de la gestion des déchets. Les résultats de mon enquête ne furent pas favorables à poursuivre une démarche visant à me rapprocher de ces derniers.

[1] Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement
[2] Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
[3] Agence de la transition écologique
[4] Cet élément est contenu dans un portrait fait de moi qui a été diffusé en 2011 dans l'émission Plus d'Afrique sur Canal+ https://www.youtube.com/watch?v=fiJIo3oHwpU

La seconde étape, quant à elle, se déroulait pendant mes trois séjours en Suisse, (de 1998 à 2001) pour une période cumulée de treize mois où je constatai que les déchets étaient valorisés à travers le tri à la source dans la quasi-totalité des lieux que je visitais. J'étais surprise du niveau d'intégration de ce comportement par les enfants qui me reprenaient quand je me trompais. J'étais cependant loin de m'imaginer que ce scénario aurait pu être différent ailleurs. En effet, le tableau parfait d'une Suisse où tout le monde, même les enfants, gère bien leurs déchets a volé en éclat lorsque je décidai de visiter un quartier « chaud » de Zurich dans l'objectif d'y rencontrer des africains, dont des compatriotes. J'ai été durablement troublée par la rencontre de compatriotes qui semblaient « transparents » au comportement de tris généralisés observés partout où je suis passée en Suisse. Pour la première fois, j'ai vu des personnes jeter nonchalamment des déchets par leurs fenêtres. Ce constat m'a rendu perplexe dans la mesure où ces compatriotes savaient bien que la règle générale est celle du tri des déchets en vue de leur valorisation.

Un éclairage m'a été fourni sur ce contraste par la télévision. Commémorant les 700 ans de la confédération helvétique, plusieurs émissions de rétrospective étaient diffusées. Je fus particulièrement marquée par une rétrospective retraçant les progrès de l'hygiène publique, plus particulièrement sur la question des déchets et de l'eau potable. Je compris alors que le comportement social et citoyen que j'observais était le fruit d'une longue et laborieuse construction sociale. Cette « découverte » me redonna de l'espoir et je décidai d'écrire au gouvernement de mon pays pour soumettre mon idée d'éducation sociale sur la gestion des déchets. J'eu en retour une lettre « polie » m'indiquant que mes suggestions avaient été transmises au ministère de la ville, nouvellement créé.

Lorsque je retournai définitivement au Cameroun en 2001, un nouvel administrateur venait d'être nommé dans ma ville ; c'était le colonel Édouard ETONDE EKOTTO. Ce dernier semblait vouloir s'attaquer aux différents problèmes que connait la ville, parmi lesquels celui des déchets. J'obtins une audience et lui fit part de mon expérience nigériane puis suisse. Je lui proposai un projet d'éducation des élèves au tri du papier dans les écoles de la ville. Au cours de cette unique audience, alors que j'avais pensé que le projet que je proposais pouvait être discuté avec ses équipes, cet administrateur sortit de l'argent d'un tiroir (l'équivalent de 450 €), me les donna et me demanda de mettre en œuvre mon projet.

Sans préparation aucune, je me lançai sur le terrain. Je décidai de commencer dans la dernière école primaire où j'avais été élève. J'achetai des poubelles pour le tri du papier et des poubelles pour d'autres déchets. Je contactai l'entreprise qui importe ce type de papier pour la fabrication des alvéoles d'œufs. Le projet d'éducation au tri du papier fut un fiasco et j'eus du mal à comprendre pourquoi puisque tout le monde semblait adhérer à cette idée. Je me suis rendu compte que mes observations et ma présence gênaient de plus en plus les enseignants et les élèves. Au début, ils essayaient de bien agir en faisant un peu plus attention aux déchets lorsqu'ils me voyaient arriver et puis, au fil du temps, ils n'en tenaient plus compte et devenaient quasiment agressifs. Je me demandai alors si le choix de cette école était le bon et je voulus savoir comment la gestion des déchets se déroulait dans d'autres écoles.

J'obtins alors une autorisation de visite de l'ensemble des écoles de la ville et j'allai observer la gestion des déchets dans une centaine d'écoles primaires. Partout, peu de poubelles existaient. Dans le meilleur des cas, des cartons servaient de poubelles dans les classes. Les déchets étaient balayés et ramassés à mains nues, rassemblés et brûlés. Toutefois, une école située en périphérie de la ville faisait exception. Cette école était moins dense[5] que celles situées au centre-ville. Son directeur m'expliqua qu'il avait travaillé d'arrache-pied pendant une dizaine d'années pour que les poubelles des classes soient utilisées, les couloirs et salles de classes embellis de fleurs naturelles et les déchets correctement brulés dans un trou aménagé à cet effet.

Je pris finalement la décision d'abandonner ce projet car il n'était pas bien conçu de mon point de vue. Il y avait visiblement des choses que je ne comprenais pas. Je retournai rencontrer l'administrateur pour lui expliquer cet échec. Il proposa plus de moyens (financiers) pour sa mise en œuvre mais je refusai car j'étais convaincue que le projet souffrait d'une méconnaissance de fond. J'ai pensé qu'y mettre plus d'argent ne résoudrait pas le problème. J'avais le sentiment que toutes les bonnes résolutions des enseignants et des élèves étaient oubliées dès qu'ils reprenaient le cours de leur fonctionnement, qu'une sorte de puissante force de l'habitude reprenait ses droits dès que nous quittions le domaine de la discussion et qu'ils étaient parfois eux-mêmes surpris de leurs agissements. J'étais alors à cette époque titulaire d'un baccalauréat en techniques administratives (G1). Je n'avais jamais été à l'université, je n'avais jamais reçu de cours en sciences sociales et encore moins lu quoique ce soit sur le fonctionnement sociétal.

Après une interruption de nos relations en raison de mon abandon du projet, l'administrateur de la ville décida de m'intégrer de manière complètement informelle dans des projets menés par son équipe. C'est ainsi qu'il me confia la gestion de 700 jeunes pendant les deux mois de vacances scolaires pour toutes les tâches de nettoyage, désherbage, curage de caniveaux sur le territoire d'un arrondissement de la ville. Ceci fonctionna très bien et j'en fus félicitée.

L'administrateur me confia ensuite une enquête et la mise en œuvre expérimentale d'un système de pré-collecte des déchets avec des sacs poubelles dans un quartier résidentiel de la ville. La mise en œuvre de ce nouveau projet fut hélas un échec pour diverses raisons. Je découvris également à cette occasion les enjeux économiques générés par cette question des déchets. Ce projet eut en effet à faire face aux manœuvres d'invalidation conduites par l'entreprise privée en charge de la collecte des déchets dans la ville qui, soucieuse de pérenniser son contrat, fit en sorte que rien ne change.

Il devenait évident que je ne pouvais plus continuer à agir à titre individuel. Après plusieurs tentatives, je réussis à créer officiellement l'association Mieux-Être en 2004. L'association

[5] Les écoles denses comme celle où j'ai tenté de mettre en œuvre le projet utilisaient les salles de manière alternée. Pendant une semaine, une école utilisait les salles de 7h30 à 12h30 et une autre de 13h à 18 et elles alternaient la semaine suivante. Ce n'était pas le cas de cette école où les classes étaient utilisées par une seule école. Cette remarque n'enlève en rien les résultats obtenus dans l'école qui faisait exception puisque la visite des écoles similaires montre qu'elles géraient tout aussi mal leurs déchets.

avait et a toujours pour objet l'accompagnement des populations à la gestion de leur environnement. Sous cette bannière, plusieurs outils pédagogiques furent créés : réalisation de sketches, participation à des émissions de radios et de télévision, la production et diffusion d'un recueil intitulé *130 gestes pour notre environnement au quotidien* dont la présentation a fait l'objet de l'article d'Alain Njipou (2010, 12 mars). Outre ces outils pédagogiques, on note aussi l'organisation de trois éditions et demi d'un concours de propreté pour les écoles de la maternelle à la terminale intitulé « Concours Écoles Net° Ozone » (CENO°). Plus de 100 écoles furent impliquées dans la démarche avant le concours et pendant le concours. Ce concours a bénéficié d'une couverture médiatique -radio, télévision et presse-. Les références de quelques articles de presse sont ici citées (Tchakam, 2009, 17 mars ; Dikobè, 2010, 25 mai)

Ce concours nous amena à formaliser une démarche qui débutait par une inscription des établissements en début d'année et se poursuivait lors d'un séminaire par la formation de deux enseignants, deux élèves et un parent d'élève de chaque établissement pendant deux samedis successifs. Était conçue alors une grille d'évaluation des classes, de la cour, des toilettes, de l'espace culture et des alentours de l'école. Les participants avaient pour mission de réaliser, entre les deux samedis, une évaluation diagnostique de leur établissement. Leur évaluation était discutée en grand groupe. Un livret de formation comprenant les modules et les fiches d'évaluation leur était fourni. À la fin de la formation, le concours était lancé et nous devions évaluer de manière inopinée (en arrivant à l'improviste) et au moins deux fois chaque établissement scolaire inscrit. Chaque session d'évaluation donnait lieu à un rapport écrit et en images adressé à l'établissement. Les lauréats étaient désignés par catégorie suivant le nombre d'élèves dans l'établissement scolaire.

Au bout de la 3ème édition et à l'entame de la 4ème, plusieurs signaux étaient passés au rouge. Certains établissements quittaient le concours pendant que de nouveaux encore plus nombreux y faisaient leur entrée. La ville qui avait offert des prix pour la 2ème édition n'en avait pas offert à la troisième et ne semblait plus vouloir soutenir le projet. En visitant les écoles lauréates, il était évident que les acquis des années précédentes avaient disparu. Divers conflits internes liés à la valorisation de certains enseignants neutralisaient l'avancement du projet dans les écoles. Les bénévoles nécessaires à sa réalisation étaient épuisés car ils manquaient de moyens pour assurer les activités pour lesquelles ils s'étaient engagés. Période difficile ! Un profond sentiment d'impuissance, un épuisement physique, émotionnel et mental m'envahit et la 4ème édition s'est arrêtée net juste après le séminaire de formation des enseignants, élèves et parents d'élèves.

J'avais le sentiment d'être dans une impasse[6]. J'étais découragée par des comportements de gestion des déchets non adéquats dans les écoles, découragée de voir des militants, mécènes de l'association continuer de jeter les déchets par terre. C'est alors que s'est présentée l'opportunité de m'inscrire à une formation en vue d'obtenir le Diplôme d'État Supérieur

[6] Merci à Corine Marcien et à Joel Lebret d'avoir été là pendant ce moment de détresse et d'avoir activement contribué à l'obtention de ma bourse de formation en France

Éducation Populaire et Sport (DESJEPS)[7] couplé avec une licence en sciences de l'éducation en France, ce qui me permettait de quitter un terrain que je ne comprenais plus et pour lequel j'avais perdu tout espoir de changement.

Parallèlement aux activités de concours, je peux signaler notre participation au projet de sensibilisation des jeunes à la problématique de l'énergie financé par l'Ambassade de France au Cameroun intitulé le projet Jeunes énergies propres pour lequel j'ai contribué à un article de Paul Alain Nana et al. (2017). J'ai fait des propositions d'aménagement urbain, le projet *Nguéa Madiba* - la route de l'eau – que j'ai adressé à diverses institutions. Cette proposition a été remarquée ce qui a permis que je sois invitée à prendre part à la réflexion de l'aménagement de la ville de Douala organisée en juillet 2013 par les Ateliers de maitrise d'œuvre urbaine de Cergy Pontoise. Ma participation à cette réflexion qui a duré environ deux semaines a été enrichissante et a permis d'améliorer le projet initial. Un participant de l'atelier m'a proposé de contribuer à un article intitulé *" Yes we care " : les lieux-dits d'une éco-citoyenne, les lieux ordonnés d'un analyste spatial* qui fut présenté au colloque Genre et Environnement à Lyon (Gazel et Tchamou, 2015).

C'est ainsi que je repris mes études en 2013 en région parisienne ; lesquelles étaient financées par le gouvernement français grâce à l'Ambassade de France au Cameroun[8]. Le DESJEPS m'a appris à gérer une structure sociale d'éducation populaire à vocation non marchande. Il m'a appris à gérer le personnel salarié aux côtés des bénévoles de manière satisfaisante pour tous dans l'atteinte des objectifs de la structure[9]. Le DESJEPS est resté professionnel dans l'activité, alors que la licence m'a permis de prendre de la distance. Ma première expérience de recherche académique s'est déroulée dans le cadre de la formation en vue d'obtenir le DESJEPS[10] et la licence.

La recherche menée visait à analyser sous un angle académique les situations vécues lors des démarches de sensibilisation des populations à l'environnement menées au Cameroun. Cette difficile et inconfortable réflexion sur mes propres actions, l'écoute de l'analyse des pairs sur ces situations personnelles rendues publiques pour les besoins d'explicitation, la prise en compte d'autres points de vue et analyses possibles ont constitué une expérience véritablement fondatrice d'une capacité d'analyse plurielle possiblement objective. Mon mémoire de licence avait pour objet l'analyse critique d'une dizaine d'expériences marquantes et/ou gênantes issues de mon expérience de militante, de présidente, de directrice et d'animatrice d'une association d'éducation à l'environnement menée de 2004 à 2013 au Cameroun. Ce premier travail de recherche m'a permis d'analyser et de dépasser ma posture militante. Cette auto-analyse a posé

[7] Merci à Éric Force de m'avoir guidé vers cette formation. C'est lui qui m'a fait savoir que j'étais capable de réussir cet examen et d'aller plus loin. « Ça te permettra de mettre un pied dans le milieu universitaire m'a-t-il assuré »

[8] L'ambassade de France avait confié à notre association de mener un projet de sensibilisation des élèves de la ville de Douala sur la question de l'énergie à l'occasion de l'année internationale de l'énergie durable pour tous célébrée en 2012. https://www.mediaterre.org/energie/actu,20120515180720,15.html

[9] Mon alternance de formation qui a duré quinze mois s'est déroulée avec l'association gestionnaire du Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG). J'ai pu assister à plusieurs sessions de formation au BAFA.

[10] Merci à Ramo Zaidi et à Sylvia Broque qui ont facilité et accompagné mon inscription dans cette formation

les bases d'une observation plus interrogative et plus ouverte sur les actions menées par les autres dans le cadre de mes recherches ultérieures.

Monsieur Jean Marie Bataille, l'enseignant qui nous avait proposé cette analyse réflexive m'a vivement suggéré de poursuivre les études académiques afin d'accéder à une réflexion utile à l'action[11]. À la fin de ma bourse, un retour au Cameroun de six mois m'a fait comprendre que je devais poursuivre mon évolution vers la recherche afin de me saisir au mieux du terrain, des situations qui s'y déroulent dans le but de mieux les expliciter. En 2015[12], je me suis donc inscrite en master 1 sciences de l'éducation option animation et éducation populaire. Mon mémoire portait sur ma participation à la formation et à l'accompagnement de huit ambassadeurs de tri recrutés par deux associations d'éducation à l'environnement en région parisienne, financés par un syndicat de traitement des déchets de la région parisienne. Les ambassadeurs étaient mis à la disposition des communes adhérentes au syndicat pour appuyer leurs actions de sensibilisation auprès des populations. Cette recherche m'a permis de rendre compte d'une formation des ambassadeurs qui ne vise pas leur propre transformation effective. Ils sont formés à avoir des connaissances sur les déchets, sur les divers comportements à susciter mais pas forcément à adopter eux-mêmes ces comportements.

Les deux masters 2[13] obtenus en 2017 dont un à l'université de Paris XII Créteil[14] en sciences de l'éducation option animation éducation populaire et l'autre en sciences de l'éducation option recherche éducation et formation à l'université de Paris V[15] sont le fruit d'une même recherche. En effet, pendant deux mois, j'ai travaillé de 6h à environ 8h30 du matin avec des agents d'entretien d'immeubles et d'espace publics recrutés par une régie de quartier d'un quartier prioritaire de Paris. J'ai travaillé ensuite de 9h à 12h avec des gardiens d'immeuble d'un bailleur social différent de celui pour lequel les agents de la régie de quartier travaillent. J'ai pu approcher de près la question de la gestion quotidienne du *littering* par ces agents peu qualifiés, obligés d'assumer cet emploi pendant les deux ans de contrat d'insertion pour accéder à une stabilité leur permettant d'obtenir la régularisation de leur séjour en France et/ou d'accéder à un logement social. Cette enquête m'a permis d'approcher de près des habitants soucieux de la propreté de leur immeuble et du traitement des agents, une grande majorité d'indifférents et une autre partie de la population malheureusement active dans la dégradation de l'espace partagé et du mépris des agents.

[11] Il serait très incomplet d'essentialiser cette décision de poursuivre en thèse à la seule suggestion même insistante de Jean Marie Bataille. Suggestion qu'il a faite à bon nombre d'étudiants lorsque ceux-ci racontaient les frustrations de leur terrain professionnel. En effet, je dois signaler ici une conjonction de circonstances portée par des personnes particulières qui ont permis ce saut hors de ma zone de confort. Je suis redevable à Bernadette pour son accueil chaleureux dans sa maison et à Jean Claude Dumoulin qui le premier, a disposé du temps nécessaire pour discuter, échanger, lire, corriger, reformuler mes textes. Je suis redevable à Jérôme MBIATONG qui a pris le temps de me rencontrer pour échanger avec moi sur la nécessité de poursuivre ce projet. Francis Lebon a encouragé ce projet en validant mon inscription en master1.

[12] Ne disposant plus de financement, mon retour en France n'aurait pas été possible sans le soutien de Louis Lhopital.

[13] Par leurs disponibilités aux échanges, leurs relectures et corrections Evelyne Lanzellotti, Valerio Estriga, Corine Marcien et Joël Lebret ont grandement facilité la validation des unités d'enseignements.

[14] Merci à Francis Lebon et à Hakima Moumir pour leur accompagnement

[15] Merci à Roger Sue de m'avoir fait découvrir l'université de Paris V et pour son encadrement

Le troisième master 2 est en ethnographie sociale[16]. Il est entamé à la suite des deux précédents et validé à l'École des Hautes Études en Sciences sociales de Paris[17]. Ce master m'a permis de m'initier effectivement aux diverses méthodologies de l'ethnographie urbaine. L'enquête ethnographique a démarré autour de l'observation de participants à la journée mondiale du nettoyage coordonnée par la mairie de Paris dans un quartier du XIXème arrondissement. Nous avons ensuite suivi les habitants dans leurs divers rapports aux questions de déchets en général et du *littering* en particulier avec les autres habitants, les associations du quartier, le bailleur social, l'équipe de développement local, le conseil de quartier et les divers projets, rencontres et animations menées dans leur quartier pendant un an. Il en résulte un rituel visant à réclamer une égalité de traitement d'entretien et de nettoyage de leur secteur par rapport aux autres lieux plus régulièrement nettoyés comme unique outil de lutte contre le *littering*.

b. L'histoire toujours particulière d'une naissance : le projet de réalisation de cette thèse

La présente recherche est née dans un contexte et d'une démarche singulière qui sont soulignés ici non pas seulement pour relater et reconnaitre les diverses participations dont ce projet de recherche est redevable, mais surtout parce que les réalités de sa genèse et de ses évolutions font partie de cette recherche et contribuent à structurer sa compréhension. Consciente des limites du récit dont Gérard Genette (1966) interrogeait les frontières et dénonçait le caractère convenu véhiculé par sa simplicité, lui reprochant son *allant de soi* et sa capacité à « enfermer dans l'évidence » (p.152), il m'a paru nécessaire de relater ce qui n'est finalement que ma perception.

En effet, l'idée de la réalisation d'une thèse a muri au sein d'une association d'éducation à l'environnement qui travaille depuis plus d'une vingtaine d'année sur le bassin d'Ajaccio, à la faveur de l'obtention d'un financement pour la création d'un centre de culture scientifique environnementale dans l'un des quartiers prioritaires de la ville. Cette association, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) d'Ajaccio[18], travaille principalement auprès du public d'écoliers et met en œuvre des activités diverses et variées pour sensibiliser des « cohortes d'enfants » à la connaissance et à la protection de l'environnement. Au gré des subventions de plus en plus difficiles à décrocher et de plus en plus « spécialisées », l'association a mené diverses actions sur l'économie d'énergie, la préservation de la biodiversité végétale, la lutte contre l'écobuage, la sensibilisation du grand public dans des foires. L'association sensibilise également à travers la production de films mettant en valeur la

[16] Qu'il me soit permis de remercier Ghislaine Joseph par l'intermédiaire de laquelle j'ai connu l'existence de l'EHESS

[17] Je remercie Michèle Coquet pour avoir spontanément demandé ce que je faisais et ce que je voulais faire lorsque je l'ai brièvement rencontrée. Elle a été d'un grand soutient pour la réalisation de ce master et pour la recherche active d'une direction de thèse adaptée à mon objet de recherche. Je remercie madame Catherine Neuveu qui a fait partie du jury de mon master et qui m'a apporté de précieux conseils.

[18] Mes remerciements à Christine Natali dont cette thèse a été le « bébé », à toute l'équipe du Cpie d'Ajaccio, à Anissa-Flore Amziane ainsi qu'à Marie-Laure Lambruschini la présidente.

nécessité de préserver les cultures locales par leur connaissance, leur production et leur consommation.

L'association s'est saisie de l'opportunité offerte par le bailleur social Erilia[19] de mettre à sa disposition un espace de sensibilisation dans le quartier pour proposer au conseil citoyen des Salines et à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) de faire partie du comité de pilotage du projet de centre de culture scientifique qu'elle allait proposer en réponse à l'appel d'offre de la Collectivité de Corse. L'association a obtenu le financement pour ce projet qui lui offrait une perspective nouvelle, mais aussi un risque de s'aventurer hors de sa zone de confort. Elle a alors cherché à trouver des modèles et appuis « scientifiques » pour la mise en œuvre d'un tel projet. L'idée d'une thèse pour accompagner la mise en œuvre du centre de culture scientifique a alors vu le jour.

À partir de là, l'association a fait tout ce qu'il fallait pour entrer en contact avec l'université de Corse et trouver l'interlocuteur le plus pertinent pour comprendre son besoin. C'est ainsi que j'ai été l'heureuse lauréate d'un appel à candidature pour une thèse en science de l'éducation intitulée « la ville éducatrice à l'épreuve de l'éducation au développement durable. Un centre de culture scientifique au cœur d'un quartier prioritaire ». L'association s'est grandement investie dans la recherche du financement de cette thèse auprès de la ville d'Ajaccio et en soumettant le projet au financement de l'Ademe qui s'est montrée sensible au projet et a accepté de cofinancer cette thèse.

À la réunion d'évaluation du centre de culture scientifique de juin 2018, les parties prenantes du projet, la collectivité de Corse, le bailleur social, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), le conseil citoyen des Salines et le CPIE d'Ajaccio partageaient l'idée d'arriver à travers ce centre à apporter plus de connaissances aux populations, mais surtout, à les inciter à changer de comportement en gérant mieux leurs déchets. Cette préoccupation a souvent été rappelée par le bailleur social et la ville pendant la réalisation de cette thèse.

Le projet de thèse débuta effectivement en novembre 2018, la première difficulté pour moi fut de pouvoir résider dans la ville et mieux encore dans le quartier de référence, ce qui s'est avéré compliqué étant donné la grande tension immobilière de la ville (Luccioni, 2020). J'ai pu trouver un logement étudiant à l'université de Corse situé à 80km de la ville. J'ai dû pendant sept mois venir périodiquement à Ajaccio au gré des hébergements accessibles et en fonction des besoins précis. La promesse par le bailleur social d'un espace physique pour abriter le centre de culture scientifique devenait improbable à tenir. L'association n'avait pas d'espace pour m'accueillir dans ses locaux ce qui amena le bailleur social à me proposer un espace de travail dans les siens. J'ai alors commencé à travailler sur une bibliographie historique de la ville et de l'ile dans une démarche « plus macro » (Horowitz et Haney, 2008, p.249) qui permet d'éclairer l'enquête ethnographique. En effet, l'histoire est un des aspects importants dans l'enquête sociale et ethnographique car elle peut servir à poser voire à comprendre le

[19] J'ai ici l'occasion de remercier Pascal Guehl pour le temps accordé à l'échange ainsi que ses facilités pour mon installation à Ajaccio.

« contexte », à rendre compte du « processus », elle peut permettre la « comparaison » ou détenir des éléments « explicatifs » (p 251) aux phénomènes et situations observées. Cette recherche bibliographique s'est faite en même temps que j'observais tout ce qui m'était accessible et que je discutais avec les populations pendant mes déplacements dans le quartier et dans la ville.

L'association s'est montrée en quête de réponses quasi immédiates à des questions variées et précises auxquelles je me révélais incapable de répondre. Il a été entre autres questions des moyens pédagogiques permettant d'éduquer les populations à « passer à l'acte », de mesurer le périmètre de l'intérêt des ajacciens sur l'avenir des déchets qu'ils produisent. J'étais incapable de dire pourquoi les enfants sont dans un premier temps très participatifs et font preuve d'initiative pour la protection de l'environnement au primaire, mais qu'après, « on les perd au collège et on ne les retrouve que lorsqu'ils deviennent parents ». Je ne savais pas non plus quelles activités proposer qui permettraient de faire jouer son rôle au centre de culture scientifique et de conseiller l'association lorsque les locaux du centre seraient disponibles. Peut-être est-ce à cause de mon incapacité à répondre à ces attentes, du temps long nécessaire à la recherche ou pour d'autres raisons qui me sont inconnues, que l'association a décidé de se retirer de ce projet qui n'aurait pas vu le jour sans la persévérance et la pugnacité de ses dirigeants.

Heureusement pour le projet de recherche et pour moi, les universités, à travers mes directeurs, ont maintenu leurs attentes et leurs confiances en la poursuite du projet. L'Ademe et la Communauté d'Agglomérations du Pays Ajaccien[20] ont également maintenu leur financement et la réalisation du projet a pu se poursuivre. Pour avoir été dans mon parcours de vie, fondatrice d'une association d'éducation à l'environnement (de 2004 à 2015), pour avoir organisé des opérations d'éducation à l'environnement dans une centaine d'écoles, je crois avoir saisi l'infinie déception de l'association de s'être autant investie pour un projet qui finalement ne répond pas à ses attentes et qui ne leur donne même pas l'illusion d'une recherche de réponses spécifiques à ses préoccupations quotidiennes.

c. Une occasion manquée de nourrir le dialogue entre chercheur et praticien

Cette rupture fait peut-être écho au climat de défiance à l'égard des sciences sociales qu'exprime Jean Francès (2013) dont la thèse de doctorat porte sur la formation des producteurs de savoirs que sont les doctorants. Il montre comment les doctorants sont de plus en plus tenus de correspondre à un nouveau modèle d'« excellence ». Dans l'enquête d'Amélie Quentel (2019) qui tente de comprendre la précarisation plus importante en sciences humaines,

[20] Je dois noter pour les remercier les implications de Céline Pastini de la Capa en relation avec ma référente Virginie Bollini, de Maguy Favreliere et de Valérie Pineau pour la cellule thèse de l'Ademe pour la mise en œuvre de cet important changement.

Francès y déplore le fait que les doctorants en sciences humaines et sociales se retrouveraient à devoir justifier toujours plus de l'intérêt de leur thèse, avec cette question : « A quoi servez-vous ?»

Jusqu'au bout, nous avons espéré que la rencontre entre praticien et recherche aurait lieu. Nous reportons à présent cet espoir sur les suites possibles de cette thèse. Cette rencontre et un dialogue sont nécessaires à la recherche comme le soulignait Bernard Charlot (1995) :

> « Lorsque le praticien et le chercheur dialoguent, il n'y a pas confrontation de la pratique et de la théorie, comme on le dit trop rapidement, mais confrontation de deux théories : celle qui se constitue à partir d'une pratique, celle qui est construite dans une activité de recherche. Chacun praticien et chercheur, sait des choses que l'autre ne sait pas : le praticien sait mieux ce qui se passe, le chercheur sait mieux ce qui se pense. Chacun a besoin de l'autre pour penser ce qui se passe, mais une collaboration ne peut être fructueuse que dans la reconnaissance de la spécificité de chacun » (p.34)

Cette situation est peut-être également le fruit d'une attente sociale envers les sciences de l'éducation que Charlot exprime clairement : « on attend des sciences de l'éducation qu'elles contribuent à la réalisation des fins et qu'elles aident à améliorer les pratiques et les techniques. Mais il y a là aussi une situation tout à fait inconfortable qui crée des obstacles et engendre des dérives : on attend des sciences de l'éducation qu'elles valident les finalités, les pratiques et les techniques existantes (et d'ailleurs contradictoires…) » (*ibid*, p.27). En tant que doctorante devant produire les preuves de mes qualités de chercheuse, j'avais peu de chances de rassurer l'association sur des attentes auxquelles les chercheurs reconnus et expérimentés en sciences de l'éducation ne tentent une réponse que dans le cadre d'une recherche spécifique et adaptée.

d. Une volonté d'en savoir plus à travers la recherche académique

Ces situations de retrait inexpliqué et de rupture de dialogue qui émaillent la vie quotidienne et la relation avec autrui m'interrogent et m'intriguent. Elles sont présentes en toile de fond de la recherche que je mène. Je ne les comprends pas, mais j'espère qu'en poursuivant dans l'analyse, je pourrais en dégager quelques hypothèses à peu près satisfaisantes. Heureusement, j'ai pu poursuivre dans ma quête de connaissance de la compréhension du phénomène de *littering* et de la gestion adéquate des déchets.

En 2019, Perrine Devleeshouver m'a invité à animer deux heures de cours avec les étudiants de licence 3 sur l'éducation à l'environnement. Elle a ouvert la voie pour des cours et travaux pratiques[21] que j'ai assurés en 2020, 2021 et 2022 auprès des étudiants de licence 3 en sciences

[21] Santiana Diaz a été d'un grand secours par tous les temps. Dans mon intégration à la vie étudiante et pour mon installation dans la ville d'Ajaccio. Merci à Florian Guéniot pour toutes ses attentions.

de l'éducation, licence 1 en sciences de l'information et master1 option conseiller principal d'éducation.

Pendant ma recherche en thèse, j'ai participé à des rencontres au cours desquelles j'ai eu l'opportunité de présenter ma recherche. J'ai pu prendre part aux enrichissantes journées des doctorants de l'université de Corse et à ceux des doctorants de l'Ademe. La réalisation de posters[22] de présentation d'un aspect de la thèse a été un exercice laborieux mais nécessaire. J'ai pu bénéficier de l'invitation de l'université de Corse d'enregistrer une vidéo[23] de la présentation de ma thèse après un prix de présentation orale reçu aux journées de 2020. Je remercie monsieur Garnier de m'avoir fait une fois de plus confiance en me permettant en 2020 de présenter mon article intitulé *The Handicapping « Forgetting » of Waste Workers in the Approach of Education to the Sustainable Development of Society* -l'handicapant oubli des travailleurs des déchets dans les approches d'éducation au développement durable- qui a été publié dans la revue bulgare *Postmodernism Problems*. J'ai également eu l'opportunité d'effectuer une communication[24] au Colloque sur les *smarts cities* à Cozzano en 2021 qui a été publié dans les actes.

Je partage l'analyse de François Dubet (2007) qui déclare à propos de la recherche qu'elle doit servir à nourrir le débat public de la réalité des faits exposés par le chercheur.

> J'ai toujours pensé que la sociologie devait être utile, qu'elle devait être engagée. Cet engagement n'étant pas l'adhésion à une cause et moins encore à un parti, mais un engagement dans les débats publics qui doivent être informés par la connaissance. Voilà quel doit être l'engagement du savant : en retrait de tout engagement politique-partisan. Ce que nous pouvons continuer de nommer « engagement distancié » ou « distanciation engagée » puisqu'il s'agit bien tout de même d'intervenir dans le débat politique, même si ce n'est que pour informer ceux qui débattent et opinent de la réalité des faits exposés par le savant (p.67)

J'espère que mes écrits qui suivent puisent contenir de la connaissance formalisée, susceptible de servir à ceux qui débattent. J'espère avoir pu réussir à faire le nécessaire qu'indiquaient Karl Popper et Marc Notturno (1995), réussir à me faire « comprendre » (p.18). Sur ce point, ce n'est pas à moi d'en juger[25].

[22] Qu'il me soit ici permis de remercier tous ceux qui m'ont donné leur avis et contributions pour ces réalisations, Philippe Meirieu, Karine Narquizian, Santiana Diaz, Valerio Estriga et j'en oublie certainement

[23] https://www.youtube.com/watch?v=WdMLpgG3Xb0 Vidéo de présentation de la thèse

[24] J'ai régulièrement bénéficié de la relecture et des conseils bienveillants de Marie Dominique Andreani que je remercie grandement. Patricia Garnier et Théodora Balmon ont également été d'une bonne écoute et aide multiformes.

[25] Merci à Sylvianne Lecomte et à Rose-Marie d'Anna pour sa relecture et correction

Introduction

Introduction

Les déchets sauvages diffus (littering)
sont un problème omniprésent dans la société moderne.
Ils sont choquants sur le plan esthétique,
constituent une menace pour la santé et la sécurité,
et sont de plus en plus coûteux.

(Clark et *al.*, 1972, p.22)

Notre cheminement relaté dans l'avant-propos a débuté par des étonnements liés à la gestion sociale des déchets issus de deux voyages, le premier en 1997 effectué au Nigéria pays frontalier du Cameroun dont nous sommes originaires qui a duré deux semaines et le second entre 1997 et 2001 effectué en Suisse sur trois séjours cumulés de treize mois. De ces étonnements, il s'en est suivi un questionnement citoyen sur la question de la gestion des déchets dans le contexte camerounais. Le questionnement s'est poursuivi par l'engagement dans un parcours de militante consacré à la sensibilisation des populations pour une meilleure gestion de leurs déchets dans le cadre d'une association créée au Cameroun entre 2004 et 2013. Enfin, à la faveur d'une bourse du gouvernement français nous avons pu entamer des études académiques en sciences de l'éducation en région parisienne et à Paris entre 2013 et 2018. Le contexte singulier du déroulement de cette thèse entamée en 2018 est également précisé dans l'avant-propos.

Selon les prévisions fournies par la Banque mondiale dans son rapport présenté par Kaza et *al.* (2018), la production mondiale de déchets devrait augmenter de 70 % d'ici 2050. Cela est dû à divers facteurs, tels que l'augmentation de la population, l'urbanisation, la croissance économique, la consommation humaine et le comportement des consommateurs. Le passage que nous avons choisi de mettre en exergue, (Clark et *al.*, 1972, p.22) est issu d'un article de trois chercheurs en psychologie, qui dès les années 70 jusqu'au début des années 90 se sont presque exclusivement consacrés à la recherche des moyens de modifier les comportements d'abandon de déchets dans l'espace public. Plusieurs décennies après, la question du *littering* qui traduit « le fait de jeter ou d'abandonner sur la voie publique de petites quantités de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues[26] » tel que résumé ici par l'office fédéral de l'environnement Suisse est toujours présente. Nous remarquons que le mot *littering* est polysémique, il désigne à la fois le comportement et le produit issu de l'abandon.

En France, cette catégorie de déchets est souvent désignée par détritus, ou englobée dans les déchets sauvages. La désignation la plus précise que nous avons référencée est issue du monde

[26] https://www.littering-toolbox.ch/fileadmin/Media/Downloads/181018-Bafu_Report-Web-FR.pdf https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/info-specialistes/politique-des-dechets-et-mesures/littering.html

de l'industrie. En effet dans une publication de Citéo[27] dirigée par François Charlet, la désignation « déchet sauvages diffus » (Charlet, 2021, 9 juin) correspond le mieux aux produits issus du *littering*. Nous précisons que le mot *litter* désigne spécifiquement les déchets issus du *littering*. Nous utiliserons indifféremment le terme en anglais que nous compléterons par sa traduction récente pour une meilleure compréhension. Le *littering* est encore peu étudié à ce jour en France, pourtant il le devrait, notamment en raison de son ampleur et de sa persistance. « En France, environ 1% [28]des 7,2 millions de tonnes d'emballages et papiers mis sur le marché échappent à toute prise en charge − recyclage, valorisation ou enfouissement » d'après une publication Citéo d'Adeline Abegg (2021, 17 septembre). De plus, le phénomène du *littering* semble concerner « la société dans son intégralité, indépendamment de l'âge, du sexe ou de la situation privée de la personne, la moitié des actes de *littering* se faisant à quelques mètres d'une poubelle non pleine[29] » indique un article non signé d'un quotidien luxembourgeois qui annonce une campagne choc contre les incivilités lancée par le ministère de l'environnement (S. N., 2019, 09 avril). Sur ce point les caractéristiques socioéconomiques ont fait l'objet de nombreuses études aux résultats parfois contradictoires dans le but de déterminer leur impact sur le comportement d'abandon des déchets (Arafat et *al.*, 2007 ; Al-Khatib et *al.*, 2009).

Notre étude nous a permis de confirmer une des observations des chercheurs qui ont travaillé sur cette question qui ont constaté les difficultés de leurs interlocuteurs à se rendre compte du phénomène (Campbell et *al.*, 2016 ; Garcés-Ordóñez et *al.*, 2020). C'est pourquoi, pour illustrer le fil conducteur de nos travaux, nous présentons ici quatre brefs récits pour donner un aperçu d'une des six formes de *littering* que nous avons identifiées. Pendant notre enquête en master 1, la directrice d'une crèche à Paris a signalé un « incident inquiétant » au bailleur social : un pot vide de pâte à tartiner avait été jeté d'une fenêtre de l'immeuble. Le pot était tombé à côté d'un enfant qui se trouvait dans la cour de la crèche située au rez-de-chaussée du bâtiment. D'après les agents d'entretien et les gardiens avec lesquels nous nous sommes entretenus à ce

[27] Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

https://www.citeo.com/nous-connaitre Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à Responsabilité Élargie du Producteur en matière d'emballages ménagers (Eco- Emballages créée en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créée en 2007). A ce titre, CITEO dispose de deux agréments distincts de l'État, l'un sur les emballages ménagers et l'autre sur les papiers graphiques, jusqu'au 31 décembre 2022. (4ème de couverture du rapport)

[28] Cette estimation concerne uniquement les emballages. D'autres déchets non quantifiés en dehors des emballages sont abandonnés dans la nature comme les couches culottes usagées de bébé jetées à travers la fenêtre d'un véhicule en présence de la gendarmerie qui l'a signalé https://www.facebook.com/gendarmeriedecorse/posts/875178422862314/

[29] Ces données sont contenues dans la campagne de sensibilisation contre les déchets sauvages lancée par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec l'Ëmweltberodung Lëtzebuerg ASBL et la Ville de Differdange « Car le phénomène du « littering » fait aussi des ravages au Luxembourg » est-il précisé dans l'article. (2019, 9 avril) https://lequotidien.lu/a-la-une/dechets-sauvages-une-campagne-choc-contre-les-incivilites-banalisees/ .

https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/Littering/campaign-2019.html

sujet, ce fait est habituel. Il est plus intense en été, « parce que les fenêtres sont ouvertes », les gens jettent « tout » par la fenêtre. Il y a des immeubles où l'on jette plus, « on jette dans tous les immeubles » affirment les gardiens et les agents d'entretien. À la suite de cet incident, la possibilité d'un toit au-dessus de la cour de la crèche a été envisagée. Finalement, des affiches ont été collées dans le hall d'entrée des immeubles, le bailleur a fait appel à une association d'intervention sociale pour « sensibiliser » les locataires dont les fenêtres donnent sur la cour de la crèche.

Une scène similaire nous a été relatée par le responsable technique d'une entreprise de nettoyage à Ajaccio expliquant les difficultés que son secteur d'activité à recruter le personnel et à le stabiliser. Il a relaté qu'un agent chargé de nettoyage a reçu de la salade assaisonnée sur la tête « C'était pourtant un bon élément ! mais il n'est plus jamais revenu ». À Singapour, le jet de déchets notamment dans des immeubles est communément qualifié de *litter killer* en raison d'incident comme celui relaté par Cara Wong (2019, 05 décembre) où un homme de soixante-treize ans est décédé à la suite du jet d'une bouteille de vin vide alors qu'il était attablé, invité pour une crémaillère dans une copropriété à Singapour. La bouteille avait été jetée par un entrepreneur en informatique australien âgé de quarante-sept ans.

La dernière situation plus courante peut être observée quasiment n'importe où en France et ailleurs lors d'un voyage avec arrêt(s) en train ou en bus. Elle se rapproche de l'étude observationnelle réalisée par Nick Wilson et *al.* (2014) aux arrêts de bus de deux villes néozélandaises. En effet, lorsqu'un bus ou un train fait un arrêt dans une gare pour récupérer de nouveaux passagers et en laisser descendre d'autres, les passagers qui poursuivent le voyage descendent rapidement pour prendre de l'air et souvent pour fumer une cigarette en fonction de la durée de l'escale. Avant de remonter dans le bus ou dans le train, suivant les situations, la quasi-totalité des fumeurs, chauffeur compris, jettent leurs mégots par terre, au loin, sous le bus, sur les voies, en fonction de la configuration des lieux. La présence des poubelles sur les quais par exemple ne limite pas *significativement* ce geste d'abandon inapproprié. Ces « incidents[30] » et bien d'autres constituent d'innombrables situations qui ont pour trait principal l'abandon des déchets hors des poubelles ou des espaces prévus à cet effet.

L'inadéquate présence des déchets dans l'espace public a bénéficié d'un coup de projecteur en raison de la pandémie mondiale de la covid-19. En effet, de nombreux chercheurs à travers le monde ont noté la présence des déchets de protection individuelle que sont les masques, les lingettes désinfectantes et les gants dans l'environnement. Oluniyi Fadare et Elvis Okoffo (2020) observent que l'augmentation de la production et de la consommation de masques faciaux à travers le monde a donné lieu à un nouveau défi environnemental, s'ajoutant aux vastes déchets de plastiques et de particules de plastiques déjà présents dans l'environnement. L'étude de Mahdi Boroujeni et *al.* (2021) porte sur les impacts environnementaux positifs et négatifs de la COVID-19 dans l'État de Victoria, en Australie. Il est question de l'amélioration de la qualité de l'air due au confinement des populations mais aussi des masques faciaux

[30] Ces situations ou leurs résultats que sont les déchets abandonnés dans des espaces non dédiés sont souvent qualifiés d'incidents ou d'anomalies par les services techniques. Sur l'application dansmarue lancée par la mairie de Paris en 2013 et théoriquement encore en fonctionnement, les citadins sont invités à signaler les « anomalies ».

« repérés partout, des parcs aux rues en passant par les plages ». Diverses recherches indiquent la présence de ces masques de protection dans l'environnement dans les pays d'Afrique, Nsikak Benson et *al*. (2021) au Brésil Rodrigo Urban et Liane Nakada (2021), sur les côtes de Lima au Pérou, Gabriel De-la-Torre et *al.* (2021) en Pologne, Piotr Nowakowski et *al.* (2020) en Italie, Marco Ragazzi, et *al*. (2020). Éric Okuku et *al*. (2021) montrent comment ces masques partent des terres, et polluent la mer. Justine Ammendolia et *al.* (2021) cartographient la présence des masques dans une grande ville. Elvis Xu et Zhiyong Ren (2021) y voient le prochain « problème plastique » en l'absence de prévention. Les équipements de protection individuelle en général et le masque facial symbolisent particulièrement la prévention contre la Covid19 à travers le monde. L'abandon après usage de ces équipements signalés à travers le monde questionne et éclaire sur le comportement d'abandon dans l'espace public[31] de tout ce qui perd de son utilité pour celui qui jette.

Le *littering* est pour nous une surprise qui a surgi de notre observation des pratiques sociales et de notre engagement à l'accompagnement des pratiques adéquates de gestion des déchets mené au Cameroun. Nous avons indiqué dans l'avant-propos notre première observation de *littering* qui a eu lieu en Suisse de la part d'une compatriote. Ce comportement nous a paru presque normal et nous pensions que ce *littering* était le fruit de l'enracinement des pratiques inadaptées de gestion des déchets qui existent dans notre pays d'origine le Cameroun. Nous étions tout de même surpris du fait que cette pratique puisse *survivre* au fait de prendre l'avion pour l'Occident et de vivre dans un pays où les déchets sont gérés différemment. Nous étions convaincus que le mal devait être traité à la source c'est-à-dire dans nos pays sous-développés où nous devions acquérir les compétences de gestion adéquate des déchets. La création de l'association au Cameroun et les actions d'accompagnements poursuivaient cet objectif. Les études entamées en France poursuivaient la recherche des solutions pour l'accompagnement des populations dans leur démarche visant une meilleure gestion de leurs déchets au Cameroun.

Progressivement, notre attention s'est focalisée sur les pratiques de gestion des déchets en France. Rétrospectivement, une scène vécue en 2014 a participé à la construction locale de notre observation. La scène a été observée dans une école maternelle dans le XIIème arrondissement de Paris où une maman et une Atsem se sont précipitées pour ramasser le déchet jeté par un enfant[32], ce qui nous a interrogé sur le processus d'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets dans la société. Nous identifions également un voyage en Finlande la même année comme ayant contribué à nous amener à observer de manière comparative la gestion des déchets en France. Le *littering* est devenu de plus en plus visible pour nous. Nous avons décidé de poursuivre notre enquête d'autant plus que la France offre de meilleures possibilités d'observation. En effet, le phénomène de *littering* est plus facilement *isolable* en occident en raison de l'existence et du bon fonctionnement des dispositifs de collecte des déchets.

[31] Pour en savoir plus sur l'espace physique public, se référer notamment à l'analyse de Toussaint et Zimmermann (2001). Toussaint, J. Y. et Zimmermann, M. (2001). User, observer, programmer et fabriquer l'espace public. PPUR presses polytechniques

[32] La scène est plus détaillée dans le chapitre 3 dans la rubrique crèches et maternelles

Nous nous sommes demandé comment se construit socialement le comportement de gestion adéquate des déchets en France ? La capacité du milieu social à induire un changement adéquat de comportement nous a questionné lorsque nous avons observé notre compatriote qui vivait en Suisse depuis plus de dix ans jeter les déchets par la fenêtre. Nous avons donc cherché à mieux connaitre le phénomène de *littering* dans son inscription sociale, législative, économique et sur le plan académique. Nous prenons en compte les ambitions des villes qui se déclarent éducatrices dans une perspective d'éducation globale à mettre en œuvre des actions contre le *littering*. C'est pourquoi nous allons tenter de comprendre *comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de binning (c'est le fait de jeter les déchets dans une poubelle) pour une ville éducatrice*.

Nous avons identifié cinq modes d'abandon ou de gestion des déchets qui sont : l'abandon en *littering*, l'abandon en dépôt sauvage, l'abandon par le dépôt dans une poubelle encore appelé *binning*, l'abandon en tri sélectif, et enfin la valorisation ou la réduction des déchets. Ces modes d'abandon et de gestions des déchets ainsi que les codes[33] (environnement, pénal, forestier, général des collectivités territoriales…) et directives européennes qui les répriment ou les promeuvent sont explicités dans le chapitre 1er.

Il sera principalement question dans notre recherche de l'analyse du premier mode d'abandon des déchets par le *littering*. Ce mode d'abandon est sanctionné en France par une contravention de 2ème classe pour non-respect de l'article R.631-2 du code pénal qui sanctionne globalement toutes les infractions liées au règlement de la collecte des déchets. L'article R.634-2 peut également s'appliquer à ce type d'abandon et donner lieu à une contravention de 4ème classe. Lorsque l'abandon est effectué dans le domaine forestier, il relève alors du code forestier qui reprend à son compte les articles R.633-4 et R.635-8 du code pénal. Le code de l'environnement dans son article R.541-76-1 proscrit également ce mode d'abandon ainsi que le second mode identifié.

Ces déchets qui n'intègrent pas le circuit de leur prise en charge effective sont sources de divers impacts négatifs comme le montrent diverses recherches. La durabilité qui caractérise ces déchets qui persistent dans l'environnement est le premier élément observé. Jort Hammer et *al.* (2012) qualifient cette durabilité de « sombre cadeau de la modernité ». En effet, l'essentiel des déchets qui posent problème et dont il est question sont les déchets durables inhérents à l'utilisation d'objets créés par les êtres humains à l'époque contemporaine. Leur nature durable est la principale source des problèmes identifiés (Thompson et *al.*, 2009 ; Andrady et Neal, 2009 ; Barnes et *al.*, 2009 ; Monsaigeon, 2014).

[33] Nous nous référerons prioritairement au code de l'environnement et au code pénal

Le littering a été identifié comme tel il y a plus d'une centaine d'années. En effet, la première occurrence du *littering* que nous avons identifiée est de Whinery (1913) qui dans son article indique qu'une « attention beaucoup plus grande que jamais auparavant est accordée à la promotion de l'efficacité et de l'économie dans ce département [le nettoyage et l'enlèvement des déchets dans la ville] du travail municipal » (p.680). Il poursuit : « une source considérable de saleté et de déchets qui doivent être enlevés des rues est ce qu'on appelle communément le *littering* de rue, composée de déchets divers jetés dans les rues et sur les trottoirs par ceux qui passent dans les rues, ou balayés des maisons de commerce et des résidences » (p.681). Pour des raisons d'efficacité du nettoyage et d'économie, le *littering* a donc été identifié comme étant une source importante de déchets à enlever. Dès lors, dans divers pays, une lutte spécifique a été menée pour en venir à bout.

L'étude de Schultz et *al.* (2011) menée dans l'espace public à travers le codage du comportement de *littering* auprès « de 9 757 personnes dans 130 lieux publics extérieurs aux États-Unis » (p.35) permet une caractérisation structurée du phénomène. Un phénomène encore d'actualité qualifié d'inacceptable par Hoi (2020). Nous posons donc le constat du comportement persistant d'abandon des déchets que nous avons observé dans tous les lieux où nous sommes allés et qui nous sont également rapportés par diverses recherches à travers le monde.

Yvy Ong et Benjamin Sovacool (2012) indiquent que le *littering* est un problème environnemental omniprésent à plusieurs échelles géographiques, du local au mondial. C'est une pollution entièrement due à l'être humain assurent Sabine Pahl et *al.* (2020). Cette affirmation se vérifie par l'augmentation des débris en raison de l'activité humaine dans l'espace extra-atmosphérique et les diverses perspectives envisagées pour leur ramassage (Kessler et *al.*, 1992 ; Shen et *al.*, 2014 ; Li et Wen, 2017).

L'ouvrage coordonné par Defu He et Yongming Luo (2020) confirme la présence de micro-plastiques dans l'environnement terrestre principalement due au *littering*. Les plastiques dits biodégrables sont également source de toxicité pour l'environnement d'après l'étude de Leicheng Zhao et *al.* (2020). Pour Williams et Rangel-Buitrago (2019) « le littering est un problème environnemental majeur » (p.648). Ils notent que « les déchets marins se déposent en quantités croissantes sur les plages et les océans du monde » (*ibid*).

La présence de ces déchets dans la nature est un frein pour la biodiversité. Les aspects visibles sont notamment leur ingestion par des animaux qui les croient comestibles. Ils représentent des pièges mortels pour bon nombre d'entre eux d'après Marie Azzarello et Edward Van Vleet (1987). Peter Ryan et *al* (2016) ont démontré l'impact négatif de ces déchets notamment sur les oiseaux marins qui les consomment ou en font leur nid. Ces auteurs se sont intéressés à établir et à comprendre les différences régionales dans l'ingestion du plastique chez les otaries à fourrure et les albatros de l'océan Austral.
Le *littering* peut être source de blessures et un élément de nuisance à la santé humaine. Marnie Campbell et *al.* (2016) démontrent que « 21,6% de visiteurs de la plage ont subi des blessures causées par le *littering* sur une plage [de Tasmanie] pourtant considérée comme étant propre »

(p.22). D'autres recherches permettent à Marnie Campbell et al (2019) de montrer que le *littering* sur les plages a un impact sur la santé des visiteurs.

Particulièrement dans l'environnement urbain, le *littering* est source d'obstruction de canalisations d'eau de ruissellement (Armitage et Rooseboom, 1999). Dirk Spennemann (2022) constate que les déchets verts municipaux mis en compostage vont contenir de plus en plus de masques de protection contre la covid 19 parce qu'ils seront collectés en même temps que les déchets de tonte d'herbe ce qui altérera la qualité du compost obtenue. Mahdi Farzadkia et *al.* (2022) estiment à 147,5 kg/an les métaux lourds qui sont issus des mégots abandonnés dans l'environnement iranien.

Les coûts de ramassage du *littering* en vue de les intégrer dans le circuit de gestion des déchets sont importants. Roger Clark et *al.*, (1972) indiquent que le *littering* coûte environ 500 millions de dollars par an au contribuable américain avec en plus des coûts difficiles à évaluer :

> Selon Keep America Beautiful, Inc. (10), le nettoyage et la lutte contre les déchets le long des routes, dans les forêts, les parcs, les plages et autres lieux publics coûtent environ 500millions de dollars par an aux contribuables américains. En 1971, le nettoyage des campeurs dans les forêts nationales a coûté à lui seul 22 millions de dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. En outre, il existe des coûts additionnels difficiles à évaluer (p.22).

Il s'agit d'un coût élevé que relèvent plusieurs chercheurs : Stuart Robinson (1976) ; Hassan Arafat *al.*, (2007) et Kees Keizer *al.*, (2008). En effet, les opérations de ramassage de ces déchets sur la terre et en mer notamment le projet Ocean Cleanup[34] représentent un coût humain et financier considérable comme l'indique The Clean Europe Network[35].

L'impact des déchets sur les changements climatiques n'a pas été évident à établir. La relation directe entre les déchets et les émissions de gaz à effet de serre (GES) est aujourd'hui reconnue comme l'indiquent Ying-Chu Chen et Shang-Lien Lo (2016) mais reste peu documentée (Camilleri-Fenech et *al.* 2018 ; O'Neill, 2019). Pourtant, les GES comme les déchets sont les produits de l'activité humaine. Un excès de GES est une des sources d'une plus grande fréquence de conditions météorologiques extrêmes d'après le rapport conduit par Manfred Fishedick et *al* (2014). Les inondations et la sécheresse sont responsables de plus de la moitié des décès dus aux catastrophes naturelles dans le monde d'après Kelly Knauer (2007).

Le chef de l'Association internationale des déchets solides (ISWA[36]), David Newman, a noté qu'« après des années de lutte pour un siège à la table… la contribution des déchets est reconnue

[34] The Ocean Cleanup est une organisation non gouvernementale d'ingénierie environnementale créée en 2013. Elle est basée aux Pays-Bas. Elle développe des technologies destinées à extraire la pollution plastique des océans et des rivières. Après quelques années de tests divers, ils ont déployé leur premier prototype grandeur nature. https://theoceancleanup.com

[35] Le réseau Clean Europe Network est une plateforme paneuropéenne où les organisations actives dans le domaine de la prévention des déchets sauvages partagent leur expérience, leur expertise et leur savoir-faire. https://cleaneuropenetwork.eu

[36] International Solid Waste Association

pour ce qu'elle est – tout aussi importante que les énergies renouvelables, les voitures électriques et les panneaux solaires » cité par Margaret Camilleri-Fenech et al (2018, p.1610). Au fil des ans, l'ISWA plaide pour le financement des projets visant l'amélioration de la gestion des déchets municipaux dans le cadre des programmes de développement durable et des changements climatiques. Le rôle de la gestion des déchets dans la réduction des GES est de plus en plus sur le devant de la scène, tant sur le plan académique que politique. Dans leur article, Shihong Zeng et Jiuying Chen, (2016) ont inclu le traitement des déchets dans l'indice carbone-chaîne industrielle qui fait partie de l'évaluation globale de l'indice de l'économie bas-carbone.

Les villes sont aux premières lignes sur la question des déchets. Lieux de concentration humaine, elles ont en charge[37] la gestion des résidus de l'activité humaine. C'est pourquoi les études se succèdent sur la question de la gestion des déchets dans les villes. Nous citerons par exemple une étude présentée par Marielle Cayron et Christophe Morvan (2021, novembre) réalisée pour l'Association des Petites Villes de France (APVF)[38] réalisée par l'éco-organisme Citéo et le producteur d'emballages Sphère[39] sur la base d'un questionnaire rempli par 215 villes. Le rapport indique la présence sur les territoires des déchets abandonnés parmi lesquels le *littering*. « La question des déchets abandonnés est au cœur des préoccupations des petites villes sondées. Pour 4 maires sur 5, c'est en effet une préoccupation forte. 77 % des petites villes interrogées considèrent que les pouvoirs des maires sont insuffisants pour faire face à ce phénomène » (p.10).

Le rapport d'Un-habitat (2010) est assez précis sur la question de la gestion des déchets dans les villes. « Un bon système de gestion des déchets ne se remarque pas et n'est jamais vraiment acquis. Lorsque le système tourne mal, il devient important et urgent et tout le reste semble moins important. La gestion efficace et abordable des déchets solides est l'un des principaux défis du 21e siècle et l'une des principales responsabilités d'un gouvernement municipal. Pour la municipalité, la gestion des déchets dans les villes a la capacité de devenir une crise à grande échelle et de faire perdre des voix si les choses tournent mal » (p.xix).

Les villes comme échelle pertinente de prise en compte de l'action citoyenne sont engagées à travers divers réseaux d'action agissant au-delà de la question des déchets. Le réseau mondial des villes apprenantes (GNLC)[40] a été lancé en 2012 par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)[41]. Ce réseau est issu de l'identification des villes

[37] Une charge que les villes assument de moins en moins seules. Le transport et le traitement des déchets sont souvent une compétence des communautés des communes ou des départements. Les villes gardent la compétence de nettoiement et parfois d'enlèvement qu'elles confient parfois partiellement aux entreprises privées et/ou aux associations.

[38] « L'Association des Petites Villes de France […] fédère les villes de 2.500 à 25. 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans la transition écologique et la gestion des déchets ». (4ème de couverture du rapport)

[39] Fondé en 1976, SPHERE est un groupe familial français, leader européen des emballages ménagers et un des principaux producteurs mondiaux de matériaux biosourcés compostables pour films et sacs. La propreté de la ville est la priorité du groupe SPHERE portée par une politique d'innovation permettant de répondre au mieux aux enjeux environnementaux des territoires. (4ème de couverture du rapport)

[40] Global Network of Learning Cities

[41] UNESCO Institute for Lifelong Learning

comme étant « le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, elles sont donc les mieux placées pour rendre les villes plus durables » comme l'indique le document de stratégie[42] 2021-2023 (p.2). Le réseau compte actuellement 229 villes membres de 64 pays. Il ambitionne d'aider les gouvernements locaux à déployer des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans leurs villes (*Ibid*). Le réseau favorise la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD)[43], en particulier l'Objectif 4 « Garantir une éducation de qualité, sans exclusion, équitable, avec possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie » et l'Objectif 11 « Faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables ».

Nous nous intéresserons plus particulièrement à un autre réseau que nous vous présentons dans les paragraphes suivants. Bien avant les villes apprenantes de l'Unesco, dans le même ordre d'idée, depuis 1990, un nombre croissant de villes « se revendiquent comme "villes éducatrices" » (Bier, 2010, p.118). Depuis 1998, a été créé un Réseau[44] français des villes éducatrices (RFVE)[45] qui compte cent vingt villes de toutes tailles. Le réseau français s'inscrit dans une Association internationale des villes éducatrices (AIVE) qui compte cinq cent trois[46] villes membres sur cinq continents. Bernard Bier (2010) voit dans ce mouvement et bien d'autres un changement de l'habituelle approche scolaro-centrée vers une conception d'un territoire éducatif ou, pour le dire autrement, d'une « forme scolaire vers une forme éducative » (p.118). Il précise que la ville éducatrice est « d'abord d'un label, signifiant l'adhésion à une charte et l'appartenance à un réseau […]. Mais c'est aussi un projet, une visée répondant à la nouvelle donne éducative » (p.120).

Philippe Meirieu l'assure : « Toute ville est éducative. Elle est éducative à son insu, pour le meilleur malheureusement parfois pour le pire […] la ville devient éducatrice, car elle fait des choix qui ne concernent pas seulement l'éducation au sens strict du terme, mais son organisation même dans toutes les dimensions » (Figuras et Meirieu, 2006, p.24). Pour Pilar Figuras, « le mot clé c'est l'engagement. Éducatives, toutes les villes le sont, mais éducatrices, elles ne le sont que si elles le veulent » (*ibid*, p.23).

Dans son préambule, la charte[47] des villes éducatrices indique : « La ville éducatrice vit dans un processus permanent qui vise à construire une communauté et à former des citoyens libres, responsables et solidaires, capables de coexister dans la différence, de résoudre pacifiquement leurs conflits et de travailler pour "le bien commun" ». La charte de la ville éducatrice prend en

---

[42] Stratégie du réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO (2021-2023) mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les villes apprenantes par le biais de groupes thématiques et de modalités de financement renouvelées https://uil.unesco.org/sites/default/files/doc/lifelong-learning/cities/5th-conference/gnlcstrategy2021_2023_fr.pdf

[43] https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/

[44] Créé en 1998, il regroupe 120 villes françaises de toutes tailles. https://rfve.fr/#adn

[45] https://rfve.fr

[46] En Afrique : 5 pays 7 villes. En Amérique : 10 pays 81 villes. En Asie et Pacifique : 6 pays 28 villes. En Europe 14 pays 387 membres. https://www.edcities.org/fr/liste-des-villes-membres/

[47] Nouvelle charte des villes éducatrices adoptée en 2020 https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2021/12/FR_Carta.pdf

compte l'éducation qui vise le développement durable à travers l'action des villes pour la préservation de leur environnement proche. Dans son article 13 qui porte sur la durabilité, les villes sont invitées à s'engager « à satisfaire les droits et les besoins matériels permettant de garantir une vie digne […] environnement sûr et sain ».

La concrétisation de cette volonté d'éduquer pour un environnement sain est visible à travers les quarante-trois fiches expériences mises en ligne sur plus de cinq cents fiches d'activités reçues des villes membres. Nous avons identifié quatre expériences de villes qui ont engagé des démarches pour un meilleur respect des espaces communs. Nous notons que pour un meilleur respect des lieux communs d'un quartier, des activités sont organisées afin d'impliquer les nouveaux arrivés dans la ville de Rivas Vaciamadrid en Espagne (fiche expérience 20[48]). Ensuite, la mairie de Braga au Portugal a proposé à sa population de former des groupes disposés à adopter des tronçons de la rivière Este, à son passage dans la municipalité. Ces groupes se chargent de l'entretien du tronçon adopté notamment en ramassant le *littering* (fiche expérience 25[49]). Nous notons également que pour moins d'incivilité et plus de respect des habitants dans les parcs et jardins de la ville de Rio Cuarto en Argentine, les fonctions notamment de nettoyage de gardiens ont été complétées par de nouvelles fonctions d'animateur éducateur (fiche expérience 27[50]). Enfin, l'emploi de tuteurs de quartiers qui s'assurent entre autres de la bonne collecte des déchets participe à l'amélioration de la qualité de vie dans la ville de Cascais au Portugal (fiche expérience 30[51]).

La place des déchets et du *littering* trouve une visibilité concrète du sens de sa prise en compte par l'AIVE à travers une vidéo intitulée « Educating Cities video concept[52] ». Les principales préoccupations des villes éducatrices y sont abordées. Dans cette vidéo, il y est question des déchets qu'on voit s'écoulant dans un cours d'eau ramassés par les habitants, déposés dans des poubelles. La séquence sur les déchets se termine par l'image de l'interdiction de jeter les déchets dans l'eau. Il est clairement question dans cette vidéo, de ramasser le *litter* qui se trouve dans le cours d'eau soit hors d'espaces aménagés pour les intégrer dans le circuit de son traitement.

Notre recherche s'appuie sur la présence des déchets hors des espaces dédiés dans l'espace public comme indicateur de réussite de la démarche d'éducation sociale des populations à la gestion adéquate des déchets. En effet, le déchet est un signifiant social important. Karine Sparandio (2001) observe que « le déchet apparait comme [un] révélateur des évolutions et des dysfonctionnements institutionnels et sociaux » (p.99). Gerard Bertolini et Mustapha Brakez (1997 indiquent également que le déchet est un « signifiant puissant. Il […] renvoie […] à un ensemble de valeurs socioculturelles » (p.93). Pour Nada Chbat (2012) « C'est un témoin bien

[48] https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2015/03/Zoom-sur-expérience-FR-20-rivas-vaciamadrid.pdf
[49] https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2016/12/Zoom-sur-expérience-FR-25-braga.pdf
[50] https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2017/07/Zoom-sur-expérience-FR-27-rio-cuarto.pdf
[51] https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2016/12/Zoom-sur-expérience-FR-25-braga.pdf
[52] Publié le 31 août 2012, cette vidéo est la dernière vidéo présente en suivant le lien sur leur site https://www.edcities.org/journee-internationale-2021/videos/ . un accès direct à la vidéo est proposé sur le site en suivant ce lien https://www.youtube.com/watch?v=WSjxSx8_VxI

plus authentique et beaucoup moins aléatoire que n'importe quel discours qui peut comporter une large part de figuration ou de suggestion. […] C'est un révélateur de mode de vie » (p.2). La présence du *litter* sera utilisé comme indicateur, un traceur, un révélateur des comportements de gestion des déchets.

Les lieux où l'on abandonne les déchets ne sont pas neutres. Jean Gouhier (1991) en a le premier administré la preuve dans sa recherche sur la géographie des déchets. « En effet, l'état de propreté d'un espace d'usage est en relation avec la considération qu'on lui accorde ; les espaces marqués » (p.80). « La place du déchet dans l'espace social et matériel dépend des lieux qui peuvent être nettoyés ou salis » précise Nada Chbat (2012, p.1). De ce fait, nous constatons que l'objet déchet tient une place sociale et physique signifiante dans les rapports à l'espace et aux autres.

Plus globalement, les déchets et la pollution qu'ils engendrent ont été identifiés par certains auteurs comme relevant des communs. Garett Hardin classe la pollution par les déchets parmi les communs qu'il identifie (1968a, p.34). Les communs « sont des systèmes sociaux dans lesquels les ressources sont partagées par une communauté d'utilisateurs/producteurs » (De Angelis et Harvie 2014, p.304). Les déchets font partie des nombreux communs que la ville produit. Du fait de leurs capacités à dégrader l'environnement, les déchets représentent un commun « nuisible » tel qu'identifié par Hardt et Negri (2009, p.viii). Analysés sous l'angle de ses récupérateurs qui en vivent, les déchets sont considérés comme un bien commun par plusieurs auteurs (Dias et Fernandez, 2013 ; Zapata et Campos, 2015).

Comme le souligne David Harvey (2012), « les questions des communs sont contradictoires et donc toujours contestées » (p.71). Ces contestations sont nourries par des normes sociales et politiques contradictoires. La question sociale des déchets répond aux caractéristiques de dilemme social traité dans la question des communs par Elionor Ostrom (1990). Le dilemme qu'elle décrit s'inscrit dans les différences entre les normes qui sont les attributs, les pratiques de la communauté et les règles qui au contraire, sont fixées de façon beaucoup plus consciente pour résoudre un problème social et servent de cadre à l'établissement de droits. Les déchets hors du circuit légal de leur prise en charge dont nous traitons dans cette recherche marquent ce dilemme.

La question sociale des déchets est également une question socialement vive qui répond aux trois caractéristiques définies dans l'ouvrage coordonné par Legadez et Simonneaux (2006). Tout d'abord, la question de ces déchets est vive dans la société puisqu'elle est source de conflit comme le soulignent Takahashi et Endo (2019) qui ont analysé les plaintes des habitants pour *littering* notamment de mégots présents dans des espaces non-fumeurs au Japon. Ensuite, la question des déchets fait l'objet de nombreux articles dans les médias où est relatée leur présence dans les océans, sur les plages, sur le bord des routes et les nombreuses opérations de ramassage. Enfin, la question des déchets sur le plan de la recherche académique fait l'objet de nombreuses analyses aux résultats parfois contradictoires notamment sur l'incidence des caractéristiques sociologiques prédictrices du comportement de *littering* (Nkwocha et Okeoma, 2009 ; Ong et Sovacool, 2012).

Le rapport aux déchets révèle un lien important avec la personnalité, l'identité individuelle et collective. « Les pratiques à l'égard des déchets sont le reflet des représentations et des mentalités » affirment Bertolini et Brakez (1997, p.91). L'ouvrage coordonné par Magali Pierre (2002) propose de constituer les déchets comme objet sociologique à part entière. C'est un objet qui participe de l'identité entre les membres d'une famille, entre les habitants d'un immeuble, entre le foyer et les autorités publiques (p.12). Nada Chbat (2012) indique que le déchet est « une trace objective des pratiques familiales, donc de son identité » (p.2). Vassos Argyrou (1997) examine « comment le discours sur l'environnement concernerait également l'identité » (p.159).

Les déchets et leur gestion ont un impact sur leur territoire de production, sur ceux alentours voir même jusqu'au bout du monde. Comme le faisait remarquer Colette Pétonnet (1991), le cercle de prise en charge de l'immondice s'élargit. Les déchets produits en occident sont parfois transportés en Afrique ou en Asie par exemple. La propreté des villes obtenue au prix de la souillure des espaces alentours est un déplacement du problème des déchets. « Il n'y a plus d'espace sauvage [donc, susceptible de recevoir les déchets] ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des villes » (p.110). Dédier un espace physique à l'accueil des déchets est devenu une source de conflits importants.

Yves Condé (2002) fait remarquer que « la pression environnementale subie par le territoire du fait de la production, du traitement, du transport et des risques liés aux déchets » (p.115) est peu prise en compte. Cette pression physique des déchets sur le territoire a été étudiée par Zalasiewicz et al (2016) à travers leur considération du « cycle géologique des plastiques et leur utilisation comme indicateur stratigraphique de l'Anthropocène » (p.4). Toujours en considération de l'impact des déchets sur l'espace physique, François Jarrige et Thomas Le Roux le prennent en compte dans l'anthropocène qu'ils définissent comme cette « ère nouvelle géologique où les sociétés humaines et leur agir technique débridé deviennent la source de grands déséquilibres écologiques » (p.59).

La question de la gestion des déchets est importante dans la vie en société car la production des déchets est associée à l'existence humaine. Son importance se réfère également aux nombreux règlements et lois qui interdisent certaines pratiques et en favorisent d'autres. La présence des déchets en dehors des espaces dédiés que constitue le *littering* est perçue comme une offense à la norme établie, aux règles en vigueur. Haroid Grasmick et *al.* (1991, p.233) ont identifié à travers une enquête par questionnaire que le *littering* était perçu comme un manque de respect pour les autres.

Rémi Prieur (1949) identifiait déjà « le papier hors de la corbeille » (p.8) comme étant de l'incivisme. Pour Chbat (2012) « Cette attitude semble à l'origine du comportement considéré par tous comme incivique et irrespectueux à l'égard des espaces publics en général et des rues en particulier » p.10). Pour Thaddeus Müller (2015), le *littering* est surtout une « violation des règles, [un] (dés)ordre public et potentiellement lié à la criminalité » (p.21). Le *littering* est identifié par de nombreux chercheurs comme étant un comportement antisocial, en opposition

aux normes sociales (Huffman et *al.*, 1995 ; Yau et *al.*, 2015, Weaver, 2015). Le comportement de *littering* est éloigné des attentes légales et des normes sociales émergentes d'écocivisme.

L'écocivisme semble se référer à ce « nouveau civisme » sur lequel se basent les trois rapports du député Jean Marie Bockel[53] (1992) et dont Yannick Rumpala (1999, p.614) observe l'émergence de son appel sur la question du tri des déchets dans les années 1990. Yannick Rumpala (1999) note l'existence de « tout un dispositif d'intéressement […] déployé pour persuader les usagers […]. Civisme et conscience écologique sont associés dans un argumentaire visant à rallier le plus large public possible, une masse de trieurs qui permettrait de venir à bout des amas d'ordures ». (*Ibid*, p.628-629). Il montre la mise en place d'un « travail collectif d'inculcation de normes de conduite et la promotion de ces normes comportementales ». Il est surtout question de comportements éco-citoyens à adopter comme le suggère le guide de l'éco-citoyen produit par le ministère de l'environnement.

L'écocivisme serait donc une norme prescrite comme le note Françoise Charles (2017, p.98). Lucie Sauvé (2017b) situe l'écocivisme dans le cadre d'un rapport d'ordre éthique à l'environnement. Des démarches éducatives d'écocivisme « invitent à l'adoption d'une morale environnementale, prescrivant un code de comportements socialement souhaitables » (p.117). Lucie Sauvé (2017a) rappelle que « l'écocivisme répond à une morale sociale, c'est-à dire à un ensemble de valeurs partagées et prescrites au registre des « bons comportements » (2017, p.57). Ces « petites actions de l'écocivisme témoignent d'une forme d'engagement bien concret et qui font appel à la constance de l'agir au fil des jours » (Sauvé, 2016, p.17). L'existence du *littering* questionne les attentes d'écocivisme et la réalité des actions individuelles et collectives.

Pourtant, de nombreux chercheurs (Tapie-Grime, 1998 ; Rumpala, 1999) affirment que les populations se préoccupent de la question de la gestion appropriée des déchets et se montrent favorables à l'adoption de comportements adéquats. Les baromètres[54] d'opinion développés par le Ministère de la Transition Écologique révèlent une préoccupation croissante des populations sur les questions environnementales en général et des questions environnementales de proximité[55]. Le baromètre 2021 de l'Ademe montre que « les Français sont de plus en plus engagés et favorables à des mesures fortes de politique publique ». L'enquête menée montre également l'expression plus ou moins importante des préoccupations environnementales suivant le groupe observé.

[53] Rapports du député Jean-Marie Bockel n° 3091, 3212 et 3228 fait au nom de la commission de la production déposées les 1er, 20 et 22 décembre à l'Assemblée nationale

[54] Afin de suivre l'appropriation des enjeux environnementaux par les Français, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et le Service de la donnée et des études statistiques (SDE) du ministère de la transition écologique ont développé des baromètres d'opinion. Ces dispositifs d'enquête permettent de quantifier leur niveau de sensibilité environnementale et d'observer l'évolution de leurs préoccupations et de leurs attentes. De manière générale, le changement climatique s'impose comme le principal sujet de préoccupation. https://presse.ademe.fr/2020/02/barometre-les-francais-et-lenvironnement.html

[55]La question du littering peut être perçue dans la 5ème préoccupation déclarée. 1-Manque de transports en commun, 2-le bruit, 3-la pollution de l'air, 4-les risques naturels (inondations, tempêtes, séisme, feux de forêt) 5-l'environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté)

Les personnes se déclarent disponibles à agir pour une meilleure gestion des déchets et la présence du *littering* dans l'environnement questionne. Les stratégies mises en place pour amener à l'adoption du comportement adéquat ou pour en venir à bout sont peut-être à interroger. En dehors de la répression pour non-respect des lois et règlement, des incitations diverses ont été étudiées et mise en place, une communication plus ciblée, des systèmes de récompenses et un renforcement du nettoyage ont été identifiés.

Huffman et *al.* (1995) font le point des diverses stratégies mises au point au fil des années pour venir à bout du *littering* qu'ils considèrent comme étant « l'une des énigmes persistantes de notre société » (p. 153). Les auteurs ont examiné 40 articles et 59 études sur la question. Ils proposent une analyse des points forts et les limites des stratégies mises en place dans ces études. Les auteurs notent deux principales stratégies que sont premièrement la prévention qui peut se faire notamment à travers l'incitation par l'annonce du comportement souhaité (Geller et *al.*, 1982), également par l'absence d'un *littering* antérieur car de nombreuses recherches montrent que les déchets sont beaucoup plus susceptibles d'être jetés dans un environnement pollué que dans un environnement propre (par exemple, Finnie, 1973 ; Geller et *al.*, 1977 ; Heberlein, 1971 ; Krauss et *al.*, 1976), ce qui amène les municipalités à renforcer le nettoyage de l'espace public.

Dans un second temps, la stratégie de réduction identifiée dans les études porte sur l'après *littering* constitué par la récompense pour le ramassage du *littering*. Une majorité de recherches porte sur l'utilisation d'« un renforçateur positif » (Huffman et *al.*, 1995, p.173) par la récompense ou par la punition. De nombreuses recherches portent sur l'impact de la récompense des personnes qui ramènent leurs déchets ou de ceux qui les ramassent. (Burgess et *al.*, 1971 ; Clark et *al.*, 1972 ; Chapman et Risley, 1974 ; Casey et Lloyd, 1977 ; McNees et *al.*, 1979). Geller et *al.* (1990) soutiennent qu'une punition diminue la probabilité que le comportement se reproduise.

La question du *littering* est abordée par l'association des villes éducatrices qui le présente à travers les actions de prise de conscience et de ramassage comme un objectif à atteindre. La propreté urbaine en général est une préoccupation des villes petites et grandes. Un secteur économique s'est créé autour du marché de la propreté. Des centres de formation des agents, les formations universitaires spécialisées s'intéressent à la propreté des espaces en général et aux moyens humains et matériels pour faire face au *littering*. Des entretiens menés avec des responsables propreté nous renseignent sur la pression marketing que ce secteur économique mène auprès des élus pour proposer leurs solutions de gestion. Nous avons eu l'occasion d'observer la présence de ces organismes dans les évènements tels que le salon des maires, le salon des maires de montagne. Cette situation n'est pas sans effet sur l'observation d'un standard, d'une uniformisation de la façon dont les villes abordent cette problématique.

Nous assistons à une normalisation d'une forme arbitraire de la propreté urbaine notamment soulignée par Maïté Clavel (1991). La question de la propreté urbaine est source d'enjeux

multiples (Botta et *al.*, 2002). Un enjeu de propreté pris en compte par l'association des villes pour la propreté urbaine[56] (AVPU) créée fin 2010 qui regroupe des villes de France et de Belgique. L'AVPU réunit des élus et des agents de la collectivité autour des groupes de réflexion visant à élaborer ensemble une grille d'évaluation de la propreté : les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP). Dans son objectif d'aboutir à des villes plus propres suivant les standards qu'elle s'est fixée, l'association mène des recherches de caractérisation fines des déchets urbains et notamment du *littering*. Les résultats de ces recherches pour l'action nous ont permis une meilleure compréhension de l'action des villes en rapport au *littering*. Le *litering*, cet incivisme du déchet hors de la corbeille de Prieur déjà cité est au vu de son impact écologique, de sa réprobation légale et sociale, non écocivique.

Le *littering* interroge les facilités contextuelles offertes par le milieu dans lequel il a lieu. Car même si les recherches ont montré que le *littering* est présent dans tous les milieux, nous observons que cet acte ne se pose pas avec la même facilité suivant les milieux. Il parait évident que l'écocivisme inscrit dans la réglementation française et européenne sus-citée ne « dépend pas de la seule bonne volonté de la personne [individu]» comme l'avait déjà observé Jean Marie Rocher (1949, p.74) sur la question du civisme. Florence Charles constate que les institutions légifèrent et mettent en place « des normes prescriptives d'écocivisme » à suivre par les citoyens. Lorsque ces prescriptions ne sont pas suivies, tout se passe comme si cela était dû au seul fait de l'individu. Pourtant, comme le précise Rocher (*ibid*) « parler de comportement, c'est introduire la notion d'un rapport d'action réciproque entre un organisme et un milieu. Nous faisons le constat de cette unilatéralité d'engagement dans l'attente exprimée par toutes les institutions nationales, locales[57].

Comme l'affirme Bernard Schneuwly (2008) en s'appuyant sur les travaux de Vygotski, « les capacités humaines sont des constructions sociales. Vygotski le montre clairement dans ses travaux : "Ce n'est pas la nature, mais la société qui doit être considérée comme principal facteur déterminant du comportement humain" (1931/1974, p. 131). […] Elles sont donc aussi sociales en ce qu'elles sont des produits historiques et culturels (l'approche psychologique développée par Vygotski est d'ailleurs parfois appelée historico culturelle). Comme le dit Vygotski en citant un autre auteur : "Le comportement ne peut être compris que comme histoire du comportement" » (p. 25).

Comment la société dans son ensemble participe à l'acquisition de la compétence adéquate de la gestion des déchets ? La gestion adéquate des déchets est une compétence et non un comportement normé comme semblent l'indiquer les diverses prescriptions d'écocivisme et de comportement standardisé. Car pour gérer de manière adéquate les déchets, il faut adapter l'objectif de gestion adéquate à la spécificité du déchet et au contexte de sa production. En effet, la recommandation[58] n° 2006/962/CE du parlement européen adoptée le 18 décembre 2006

[56] http://avpu.fr/qui-sommes-nous/
[57] Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-dechets
[58] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=celex:32006H0962

portant sur les compétences clées pour l'éducation et la formation tout au long de la vie définit la compétence comme étant « en l'occurrence un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte ». De ce fait, les sciences de l'éducation sont donc indiquées pour interroger la réalité et les contextes d'acquisition de la compétence de *bining* dont il est ici question.

Les sciences de l'éducation, qui postulent le fait de tenter d'étudier les ressorts d'une acquisition de connaissances et/ou de compétences nous semblent n'avoir pas investi suffisamment la question de l'acquisition de la compétence de gestion des déchets et encore moins celle de l'identification et de la prise en compte du *littering*. Le « non *littering* » n'est pas identifié comme objet d'apprentissage. Cette étape est peu travaillée à l'école et dans tous les lieux où il est question de comportements de gestion des déchets. Peu de recherches en sciences de l'éducation traitent de la question des déchets. Celles que nous avons identifiées traitent de séquences d'enseignement visant la compréhension des apprenants en vue du tri sélectif, de la valorisation et/ou de la réduction des déchets (El-soufi et Malek, 2016 ; Lautre, 2018 ; Gaillard, 2021). Marie Jacqué (2016) propose une analyse pertinente et factuelle des dernières générations d'éducateurs à l'environnement qui proposent une démarche de sensibilisation écologique, à travers la production des fiches pédagogiques qui visent la « compréhension des enjeux de gestion de l'environnement » (p.17).

Nous partageons l'analyse de Versailles (2002) qui mise sur « l'éducation comme levier de contagion » pour l'objectif de développement durable. La gestion adéquate des déchets participe à cet objectif. Les sciences de l'éducation sont dotées d'outils et de théories qui peuvent permettre de participer significativement à l'enjeu de l'acquisition des pratiques de gestion de déchets adéquates pour un environnement amélioré. L'objet de notre recherche s'inscrit dans une éducation globale de tous les lieux et de tous les moments de la vie humaine.

Nous situons l'apprentissage[59] de la gestion adéquate des déchets principalement sous les formes d'éducation non formelle et informelle. Ces formes d'éducation ont été promues par l'Unesco dans les années 1970 à la suite de la crise mondiale de l'éducation formelle reconnue insatisfaisante dans les années 1960 (Montandon, 2005, p.223). L'éducation formelle est constituée de l'ensemble des organisations qui permettent les apprentissages formels. Ce « sont des apprentissages programmés, se développant au sein des organisations habilitées à délivrer les diplômes (exemples : lycée, université, diplômes de formation professionnelle) » (Bézille, 2008, p.25).

[59] Nous ne marquons pas de préférence pour le terme *Apprentissage* à celui *d'Éducation*. Les deux termes se substituant fréquemment l'un à l'autre dans notre recherche. *L'Éducation* fait référence à l'influence éducative qui s'exerce sur l'individu de façon formelle, non formelle ou informelle. « Le terme Éducation s'intéresse au processus d'influence sociale qui s'exerce sur le sujet, tandis que le terme apprentissage s'intéresse au processus d'appropriation et de transformation de cette influence par le sujet (ou par un collectif) » (Bézille, 2008, p.24). Dans les deux conceptions, le constat nous semble identique sur la question de la gestion des déchets d'où cette indifférenciation.

L'éducation non formelle est composée de l'ensemble des organisations qui permettent les apprentissages non formels. « Les apprentissages non formels se développent à travers d'autres formes de socialisation moins formalisées **(**en particulier dans la sphère associative**),** au sein de dispositifs divers, sans visée certificative » (*Ibid*, p.25-26). L'éducation informelle est constituée du cadre et du contexte dans lesquels se développent les apprentissages informels. Les apprentissages informels sont ceux qui « se développent dans les activités quotidiennes liées à une communauté de pratiques, au travail, au sein de la famille ou dans les loisirs. » (*Ibid*, p.26). Tout le long de notre recherche, les cadres déclarés d'apprentissage du non *littering* ou du tri des déchets sont les cadres informels et non formels. Le cadre formel, notamment l'école, est cité comme lieu d'apport de connaissances parfois supposées[60].

Pour la grande majorité des enquêtés, les contextes déclarés d'apprentissage de gestion adéquate des déchets sont issus de l'éducation informelle, l'éducation formelle leur a apporté des informations complémentaires sur la question. Etien et Labyad (2010, p.194) observent que les « parcours d'éducation informelle ou non formelle [sont] valorisés par les villes éducatrices du fait de la structure même de la ville ». Le contexte éducatif dont il est ici question est celui contenu dans la dynamique qui mêle éducation formelle, non formelle et informelle dans une perspective d'éducation globale.

C'est une éducation portée par « l'expression d'« éducation tout au long de la vie » [qui] est la traduction littérale de « *lifelong Learning* ». […] l'éducation, la formation tout au long de la vie, recouvre « les activités d'apprentissage, entreprises à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi » (Colin et Le Grand, 2008, p.1). Le comportement de *littering* concerne presque tous les âges de la vie dès le moment où l'on peut produire un déchet à la suite d'une action comme par exemple détacher l'emballage d'un aliment que l'on va consommer, le comportement associé à cette action de consommation peut révéler l'acquisition ou non de la compétence de *bining*.

Nous nous référons aux chercheurs ayant une vision globale d'une éducation présente à tous les âges et dans tous les lieux. Cette vision globale est portée par l'éducation populaire dont la filiation historique est réalisée en 1964 par Benigno Cacérès qui voit dans l'éducation populaire une grande bannière qui enrôle tout le monde : ouvriers et patrons, catholiques et laïques, conservateurs et socialistes. Chacun a apporté sa pierre au grand édifice de l'éducation populaire qui transcende toutes les oppositions, tous les antagonismes (Richez, 2004, p.108). Cacérès utilise presqu'indifféremment les termes éducation populaire et éducation permanente (*ibid*, p.107). Il apporte néanmoins une précision lorsqu'il indique que « la notion actuelle d'éducation permanente s'inscrit dans l'histoire de l'éducation populaire » (Cacérès, 1964, p.5).

Notre recherche se réfère à l'approche de Christian Maurel (2010) qui soutient une dimension de l'éducation populaire « ample […] qui ne se laisse pas enfermer dans un champ de pratiques

[60] Les entretiens menés et des occasions de discussion en groupe montrent que l'école est reconnue comme le lieu où « on leur apprend comment tirer, dans quelle poubelle mettre tel déchet. Ils sont sensibilisés à l'école et ils nous en parlent à la maison ». La question n'est pas réfléchie par les personnes.

clos et institutionnellement limité » (cf. quatrième de couverture). Nous nous référons à une éducation populaire ou à une éducation permanente qui serait une « praxis culturelle de transformation sociale et politique » (*ibid*).

Nous faisons le constat de l'existence des déchets sauvages diffus issus des activités humaines dans divers milieux, de leur impact négatif sur l'environnement et la vie humaine. Nous constatons également que les déchets sauvages diffus sont prohibés socialement et légalement, que de nombreuses recherches académiques visent à comprendre, à gérer, à réduire voire à éliminer cette catégorie de déchet. Pour divers chercheurs, les villes sont un maillon pertinent et un outil d'éducation et d'apprentissage citoyen. L'engagement des villes dans divers réseaux dont celui des villes éducatrices, montre leur acceptation de ce rôle d'outil et de cadre éducatif.

Notre recherche s'appuie sur l'existence ou non des déchets sauvages diffus, de leur mode de prise en compte comme indice de réussite de la fonction éducatrice des milieux observés. C'est pourquoi nous interrogeons et explorons les possibilités éducatives offertes par le territoire qui permettent aux enquêtés d'acquérir des compétences de gestion adéquate des déchets. Sous le prisme des sciences de l'éducation, notre recherche identifie le non *littering* comme étant l'étape charnière pour une meilleure gestion des déchets. Nous n'avons pas identifié d'étude en sciences de l'éducation qui s'attache à identifier le non *littering* comme étape de base à acquérir pour une meilleure gestion des déchets. En effet, s'abstenir de jeter les déchets dans les lieux inappropriés suggère une plus grande facilité à l'adoption des autres comportements adéquats attendus.

Pourtant, sur la question des déchets, le comportement attendu est celui du tri sélectif enseigné depuis plusieurs décennies dans les écoles françaises, porté par de nombreuses campagnes de communication de manière quasi permanente depuis 1994 année d'installation d'un « fonds commun de communication » mis en place par Eco-Emballages et l'Ademe. Ce fonds a permis le financement « des campagnes de communication devant notamment permettre de sensibiliser les habitants aux gestes du tri ». Des « kits de communication », offrant une démarche relativement standardisée, ont été élaborés par Éco-Emballages, en partenariat avec l'Association des maires de France, pour leur permettre de concevoir rapidement une stratégie de communication vers les habitants (Rumpala, 1999, p.620). Il est à présent question de réduction des déchets notamment à travers des politiques incitatives (Damien, 2019).

Depuis bientôt une vingtaine d'année, les attentes de comportement de gestion des déchets sont portées sur la réduction des déchets. Une initiative française devenue européenne à l'origine du lancement en 2010 de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets[61] (SERD) qui se déroule la dernière semaine du mois de novembre[62] avec la participation d'acteurs divers issus de l'ensemble du territoire sur les cinq grand types d'actions suivantes : prévention du

[61] La conférence européenne sur la réduction des déchets qui s'est déroulée à Gérone en Catalogne en 2009 a marqué le fondement de cette semaine.

[62] https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/eviter-production-dechets/semaine-europeenne-reduction-dechets-serd

gaspillage alimentaire, réemploi/réparation/réutilisation, promotion du compostage, prévention des déchet (écoconception, lutte contre le suremballage, les produits jetables…), prévention des déchets dangereux.

Nous constatons que les attentes officielles ne prennent pas en compte les étapes possibles et les prérequis nécessaires à l'adoption du comportement de tri, de réduction ou de compostage des déchets attendus des populations. Une distance non reconnue entre les attentes et les pratiques observée par Yves Alpe et Angela Barthes (2013) dans le cadre de l'éducation au développement durable et repris dans l'article publié par Barthes (2017, p.364) : « La négation de la distance (pourtant généralement reconnue comme nécessaire parce que génératrice d'une certaine objectivité) entre les pratiques sociales et le savoir à enseigner est une posture courante dans l'EDD, comme le montrent les trames de cours fondées sur des exemples de pratiques d'acteurs, ou des démarches d'éco-efficience (le tri des déchets par exemple) ».

L'inadéquation des attentes et la non-identification du *littering* ne suffisent pas à expliquer le *littering* au regard de leur présence dans les pays qui s'attaquent spécifiquement aux déchets sauvages diffus. L'exemple du Japon et de Singapour qui ont formellement identifié et caractérisé le *littering,* et qui mènent des actions diverses pour le non *littering* est éclairant. La présence du *littering* dans ces pays interroge sur l'adéquation éducative des actions menées.

Nous confrontons la notion de ville éducatrice, qui postule pour une ville qui offre des potentialités éducatives dans une dynamique qui mêle l'éducation formelle, non formelle et informelle pour tous les âges et dans l'ensemble de son territoire à celui de l'écocivisme, qui est une norme prescrite, un rapport éthique à l'environnement énonciateur de bons comportements. L'épreuve que nous étudierons se réfère à l'un des deux types d'épreuves identifiées par Martuccelli (2015). Nous ne nous réfèrerons pas à l'épreuve sanction qui a pour objectif de trancher des controverses, mais plutôt à une épreuve défi (p.50). Dans l'épreuve défi, le nombre et le type de défis sont variés. Ces épreuves se présentent parfois sous la forme d'une succession d'étapes institutionnalisées de vie ; d'autres fois comme des moments de « crise » ou de bifurcation dans une trajectoire sociale ; d'autres fois encore comme des expériences (p.53).

L'indice d'évaluation de cette épreuve de la notion de ville éducatrice et d'écocivisme est celui de la gestion des déchets par les populations urbaines. Le domaine de la gestion des déchets étant très étendu, nous avons choisi de nous limiter au comportement des populations pris de manière individuelle et collective en rapport aux déchets dont ils sont producteurs. Les déchets abandonnés dans l'espace public (*littering*) deviennent pour nous des éléments nous permettant d'évaluer la réussite de la réalité de la ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets en particulier.

Loin de prétendre en une étude à une réponse exhaustive, notre recherche vise à montrer que la prise en compte du *littering* dans une véritable démarche éducative permettrait de participer à la résolution de ce problème de société auquel de nombreux chercheurs à travers leurs spécificités (psychologie, géographie, philosophie, marketing, économie, sciences de

l'environnement) et de nombreux acteurs (familles, écoles, politiques, villes…) s'attèlent. Dans un contexte mondial de communication sur des attentes comportementales éco-civiques notamment sur les questions de gestion des déchets, notre thèse va tenter d'identifier et d'explorer les possibilités transformatrices auxquelles les habitants, usagers et citoyens ont accès pour une bonne gestion de leurs déchets.

Nous avons identifié le phénomène de *littering* dans son inscription sociale, législative, économique et sur le plan de la recherche académique. Nous continuons de tenter de comprendre *comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de binning pour une ville éducatrice*.

Notre enquête porte sur un phénomène social et comme l'indiquait Jacques Ardoino (2000), « dire que ce qui est spécifiquement humain est toujours, aussi, naturellement opaque […] Cette reconnaissance de l'opacité rappelle des particularités de l'intimité » (p.256). Les faits sociaux sont un phénomène complexe qui ne peuvent être divisés ni réduits pour faciliter l'analyse comme cela est possible dans les démarches cartésiennes. Pour Ardoino, envisager la simplification de l'analyse des fait sociaux relèverait d'une « autre forme de barbarie moderne » (p258). Ardoino suggère une reconnaissance de la complexité de la réalité des faits à analyser, la prise en compte de « sa nature, à la fois homogène et hétérogène, son opacité, sa multi-dimensionnalité, exigeant, alors, pour une compréhension plus fine, une "multiréférentialité" » (*ibid*).

Ardoino propose une grille d'analyse adaptée aux recherches pour l'action qui met en avant une multiréférentialité dans la collecte des informations nécessaires à la compréhension, une multireférentialité dans l'interprétation des informations recueillies et enfin une multiréférentialité dans la production des savoirs.

> En fait, il faudra distinguer entre :
> - Une multiréférentialité de compréhension, au niveau de l'approche clinique, forme d'écoute destinée à la familiarisation des intervenants avec les particularités indexicales et symboliques, ainsi qu'avec les significations propres des "allant-de-soi", des formes triviales, mises spontanément en œuvre par leurs partenaires ;
> - Une multiréférentialité interprétative, exercée également au niveau des pratiques, à partir des données précédentes et visant, à travers la communication, un certain traitement de ce matériel ;
> - Une multiréférentialité explicative, plus interdisciplinaire, et orientée vers la production de savoir. Il y a, ici, une difficulté pour la pensée : l'hétérogénéité évidente entre les multiréférentialités compréhensives et interprétatives, d'une part, liées à l'écoute, et ordonnées selon la temporalité, et la multiréférentialité explicative (supposant, elle-même, des référentiels hétérogènes extérieurs) toujours ordonnée à une spatialisation au moins idéale. C'est aussi le problème de l'écoute et de l'observation, celle-ci plus associée à l'approche expérimentale, celle-là intimement liée à l'approche clinique. (p.260)

Ainsi donc, nous nous sommes appuyés sur diverses références méthodologiques qui nous ont semblé pertinentes pour le recueil des données en fonction de la situation vécue au cours de l'enquête. L'objet de notre recherche qui nous confronte à la quotidienneté, au banal, au courant, au naturel a nécessité une adaptation et une inventivité méthodologique permanente. Nous avons effectué des allers-retours incessants entre le terrain et l'analyse théorique suggérée par *Grounded Theroy* - la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) - décrite par Barney Glaser et Anselm Strauss (1967). Cette méthodologie est qualifiée comme étant une « prétention d'innovation » par François Guillemette (2006, p.42) qui énonce les conditions et les limites de cette démarche. La MTE est une méthodologie générale qui permet de générer de nouvelles théories en sciences humaines et sociales. Elle se définit en opposition des approches hypothético-déductives dans lesquelles les chercheurs partent de postulats à priori pour déduire des explications des phénomènes, les données empiriques ne servant que d'exemples dans un processus d'application des théories existantes.

À l'inverse, la MTE est présentée essentiellement comme une approche inductive par laquelle l'immersion dans les données empiriques sert de point de départ au développement d'une théorie sur un phénomène et par laquelle le chercheur conserve toujours le lien d'évidence avec les données de terrain. Les théories ainsi développées en MTE sont le plus souvent de nouvelles théories qui sont plus ou moins en lien avec des théories existantes (*ibid.*, p.32-33). « La principale différence entre cette méthodologie et les autres approches de la recherche qualitative est l'accent mis sur le développement de la théorie. Les chercheurs peuvent viser différents niveaux de théorie en utilisant la *théorie enracinée* » (Strauss et Corbin, 1994, p.274). "La *théorie enracinée* est une méthodologie générale, une façon de penser et de conceptualiser les données » (*Ibid*., p.275).

La méthodologie de la théorisation enracinée est avant tout une démarche de recherche basée sur l'enquête. Nous avons largement emprunté notre démarche à l'enquête ethnographique urbaine principalement utilisée dans des domaines à couvert, comme celui de la consommation de la drogue ou de la gestion des déchets car comme le soulignent Spehr et Curnow (2015) « Ce que les gens disent à propos de leurs déchets n'est pas nécessairement ce qu'ils font ». En effet, exprimer un point d'analyse sur la gestion des déchets de quelques entités que ce soit – famille, immeuble, entreprise, association, ville, région, pays - remet en question l'identité et « l'efficacité du système sociotechnique » de l'entité en question (Sperandio, 2001, p.99). S'exprimer sur les pratiques de gestion des déchets est perçu comme un jugement de valeur affectant l'identité, l'honneur de l'individu ou l'organisme de référence.

Nous adhérons à l'affirmation de Guitard et Milliot (2015, p.406) suivant laquelle « La propreté est un instrument politique puissant pouvant légitimer le contrôle et l'expulsion de certaines populations. Plusieurs thèses de doctorat ont été menées en sciences politiques sur la question des déchets ménagers (Rumpala, 1999 ; Tchoffo Djomkouo, 2000 ; Merino, 2007 ; Quénot, 2010 ; Mas, 2013 ; Danjoie, 2014). Cette réalité confirme la position de Bruno Latour (2015) suivant laquelle « la répartition des pouvoirs entre science et politique est devenue obsolète » (p.12). La question de la gestion des déchets permet le déploiement par le pouvoir central

d'instruments divers visant la conduite des populations et s'inscrivant de ce fait dans la notion de biopolitique analysée par Michel Foucault au cours de sa leçon du 7 mars 1979.

Les données recueillies sur les questions de la propreté sont des données sensibles. L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine garantit explicitement à ses membres la « confidentialité des résultats d'évaluation » (MTE[63], 2020, décembre, p.24) de la propreté de leur ville recueillie sur la base d'indicateurs objectifs de propreté (IOP). Notre enquête a franchi les limites au préalable préconisées, du quartier prioritaire des Salines à Ajaccio, celle de la ville, celle de la Corse, celle de la France pour devenir itinérante au parcours du chercheur pour notamment préserver l'anonymat des enquêtés et au final s'attacher à l'essentiel des pratiques observées dans une société mondiale globalisée.

La question de la sensibilité liée aux faits observés et pas seulement à ceux déclarés est source de dilemmes méthodologiques et éthiques pour l'ethnographe qui se base principalement sur l'observable. Tobias Girard nous a confié les difficultés d'utilisation des données recueillies lors de sa recherche sur le conflit autour d'un incinérateur à déchets. François Reyssat (2015) a choisi une immersion « anonyme » sur le terrain en se faisant recruter comme nettoyeur afin d'approcher plus naturellement le public étudié. Erwin Goffman qui se définissait comme étant un « ethnologue urbain » (Cefaï et Perreau, 2012, p.84) accordait une attention particulière aux modalités d'entrée et de sortie du terrain ethnographique pour ne pas risquer de le discréditer pour toute autre recherche future.

Effectuer une recherche sur la part inavouable, souvent non assumée de nos pratiques n'est pas simple. Pour être utile à la recherche, cette part doit s'observer dans une méthode d'enquête plus large, plus globale pour saisir également le juste, le noble, afin de restituer à l'inavoué les contours objectifs de sa présence. De ce fait, nous nous sommes confrontés aux difficultés méthodologiques et de restitution de l'ambiance dans laquelle s'inscrivent les pratiques observées. Les difficultés de description, de traduction en textes, de « reconstitution utopiques » des lieux, des paroles, des langages et des pratiques sont importantes (Cherubini, 1995, p.82). Le premier postulat selon Marc Augé (1991) étant de prendre en compte « le caractère biaisé, approximatif et vulnérable de toutes les descriptions, de toutes les traductions ethnographiques... » cité par Cherubini (*ibid*).

« L'inconfort [des] tâtonnements » de l'ethnographie urbaine observée par Pétonnet (1982, p.37) est toujours d'actualité et nous l'avons éprouvé dans cette recherche. L'impossibilité du cloisonnement des phénomènes urbains et sociaux nous amène à adhérer à l'idée d'une « ethnologie du monde moderne ». « Les difficultés méthodologiques, et les problèmes épistémologiques n'ont pas fini d'être débattus par les chercheurs aux prises avec l'enquête » (*ibid*). Le chercheur confronté à sa propre mobilité, à la circulation incontrôlable des hommes et des choses, devra « affronter ce dilemme sans guide et sans modèle » (p.38).

[63] Ministère de la Transition Ecologique

Pour notre part, nous nous sommes largement inspirés de la méthode que Collette Pétonnet a qualifié « d' « observation flottante » […] Elle consiste à rester en toute circonstance vacante et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser « flotter » afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repères, des convergences, apparaissent et que l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes » (p.39). Cette disponibilité à se saisir des interactions et règles globales s'est rapidement et de plus en plus intensément structurée autour des pratiques et de tous les éléments disponibles liés à la gestion des déchets observés dans l'espace public.

De ce fait, une grande partie de l'enquête repose sur des contacts anonymes et éphémères. « Jouer le jeu de l'ethnologie urbaine consiste, [à se] laisser entraîner par le mouvement de la ville, à exercer l'observation ailleurs que dans les groupes » (Pétonnet, 1988, p.116). Au cours de la recherche, l'objectif principal était de rester « étroitement attachée aux faits et geste de la vie quotidienne » (p.117). Une démarche productrice de nombreuses données hétérogènes, non organisées, difficile à discerner, à approcher, à saisir et encore moins à maitriser. Une sorte de « poursuite de l'aléatoire [toujours basée] sur la collecte des faits, si menus et raréfiés soient-ils » (p.120).

Le début de la recherche dans le cadre de la thèse a été un peu chaotique. Un périmètre de recherche avait été identifié et la recherche devait se mener en immersion résidente dans celui-ci. Les difficultés à trouver un logement dans le périmètre désigné et la non-matérialisation du projet de centre de culture scientifique associé au projet de thèse qui devait exister dans le quartier a induit l'adaptation du projet de recherche. Pendant les huit mois de non-résidence dans le quartier de référence, nous avons pu nous rendre compte de la spécificité du terrain Corse. En effet, nos précédentes recherches avaient été menées dans deux grandes villes, Douala et Paris.

Recueillir des données sur la question des pratiques liées aux déchets dans une société d'interconnaissance comme celui de la Corse nous a amené à des adaptations inattendues. Nous avons dû être plus attentifs à la culture locale étudiée notamment par Jeannine Guidicelli[64] que nous résumons ici à grands traits. Le peuple corse est un peuple qui peut être caractérisé par « les trois H ». Un peuple où l'on éprouve assez facilement le sentiment de Honte, où on est très attaché à son Honneur. Lorsque la honte est provoquée ou l'honneur bafoué, cette situation engendre la Haine laquelle pour être atténuée exige d'être vengée pour ne pas perdre la face.

La spécificité de mon objet de recherche qui porte sur un sujet identitaire non valorisant, la réalité des limites d'une société d'interconnaissance, la spécificité culturelle du terrain corse auxquels se sont ajoutés la désertion de l'association d'éducation à l'environnement qui a été

[64] Dans sa présentation intitulée « De Karyes à Cargèse : l'épopée des exilés Grecs du Magne » du 6 mars à Cargèse dans le cadre du « workshop interdisciplinaire "l'héritage d'Aristote aujourd'hui : l'articulation des sciences et des arts" du mardi 5 au vendredi 8 mars 2019 Institut d'Études Scientifiques de Cargèse » organisé par Fédération de Recherche Environnement et Société (CNRS / Université de Corse / INRAE)

https://www.universita.corsica/wp-content/uploads/2019/02/Universite-de-Corse-Point-Presse-Hebdo-28-02-19.pdf (p.12)

la cheville ouvrière de ce projet de thèse, les refus actifs d'observation des gardiens d'immeuble du bailleur social, les hésitations des cantonniers, notre mise à l'écart par les membres du conseil citoyen qui étaient aussi partie prenante du projet de recherche, l'évitement du centre social, de quelques associations du quartier, une ambiance générale de suspicion non ouverte a heureusement amené cette recherche en thèse à s'offrir d'autres horizons.

L'objet de la recherche qui porte sur le *littering* reste accessible malgré les freins sociaux observés. En dehors de l'échange d'explicitation et de participation à la recherche, tous les indices liés à la présence du *littering* observé dans les couloirs, les escaliers, les jets de déchets à travers les fenêtres et balcons, l'observation des agents du bailleur social et de la ville en train de ramasser les déchets sur le trottoir, sur la chaussée, dans les aires de jeux, le travail des boulistes pour poser les poubelles et ramasser les déchets sur les stades de pétanque, le nettoyage après les vide-greniers, fêtes de quartier etc. laissent tout loisir au recueil des données. Seulement, en quelques mois, les échanges relativement anonymes engagés avec des habitants sur cette question se sont raréfiés et des scènes d'évitement se sont multipliées.

À la faveur d'évènements organisés dans d'autres quartiers, nous avons pu explorer le second quartier prioritaire de la ville et un quartier central de la ville, partout, la présence du *littering* était visible et gérée par le nettoyage d'habitants, d'associations, d'agents de mairie, d'employés de syndicats de locataires. La composition des nettoyeurs et la fréquence de nettoyage varie suivant les lieux. Une observation spécifique menée dans le quartier prioritaire de Bastia et dans un quartier central de la ville a fourni des observations comparables.

Après de nombreuses négociations dont la plupart ont été infructueuses, nous avons eu la possibilité d'accéder à plusieurs espaces de recherche. En effet, dans la première année de la thèse, nous avons assisté à diverses interventions d'animateurs associatifs sur divers sujets et avons pu observer leur gestion des déchets en situation. Sur une période globale de quatre mois, nous avons pu travailler avec les agents d'entretien et de cantine d'un collège en Corse, les agents de cantine d'un lycée professionnel en île de France. Nous avons également passé deux journées complètes de travail avec un agent d'une entreprise de nettoyage en Corse au cours desquelles nous avons nettoyé six halls et deux étages chacun d'immeuble, nettoyé le showroom, les bureaux et les toilettes d'un concessionnaire automobile.

L'adhésion et la participation aux activités de diverses associations basées sur la ville[65] ont enrichi notre vision de la ville et nous ont fourni diverses occasions d'observation. Nous citerons l'adhésion au centre social des Salines qui nous a intégré dans un groupe d'aquagym et nous a permis d'accompagner des enfants du centre à une activité culturelle au musée,

[65] Les associations indiquées sont celles auxquelles nous avons adhéré et qui sont basées en Corse. La chercheuse est par ailleurs restée membre d'associations basées en France continentale (Croix Rouge française, Frères des Hommes, e-graine, L'institut Français des Formateurs Risques Majeurs et éducation (IFFORME), Les ateliers de Cergy, Sociétés Éducations et Environnements (SEE))

l'association la SCOPA[66] où nous avons assisté à des échanges autour de marchés gratuits et d'activités d'échanges de services, les Resto du cœur d'Ajaccio où nous avons participé aux collectes alimentaires et aux distributions, l'association société mycologique d'Ajaccio où nous avons appris et observé des situations d'apprentissage sur les champignons, les plantes et découvert des circuits de promenade dans la nature. L'association Velocità où nous avons pris des cours de vélo, participé à une promenade dans la ville à vélo, l'association Corsica Clean Nature avec laquelle nous avons participé au ramassage des déchets sur diverses plages, le secours populaire en tant qu'animatrice dans un séjour de vacances et une collecte de fonds à travers les papiers cadeaux. Nous signalerons également la participation à des activités religieuses en Corse où nous avons intégré la chorale de l'église et pris part à diverses activités connexes, l'intégration d'un groupe de prière sur une paroisse à Ajaccio qui nous a permis d'aller en pèlerinage dans divers lieux où nous avons également pu observer la gestion des déchets dans ces situations.

Pour une meilleure connaissance du contexte social, culturel, économique et politique de l'île, nous avons engagé pendant près de deux ans une analyse du quotidien régional *Corse Matin*. Une attention particulière était portée sur les questions liées aux déchets dont il a été longuement question en raison de l'opposition des populations aux projets d'installation des structures de traitement (enfouissement, compostage, incinération) des déchets. Le déchet est une source de conflictualité qualifiée de « moyenne » par Nicolas Marchetti (2005, p.18) parmi les autres conflits du syndrome NIMBY[67]. Nous avons également activé une veille sur les questions des déchets dans la recherche académique et les journaux nationaux et internationaux.

La finalité de cette thèse qui vise à apporter un éclairage sur la connaissance et la compréhension des pratiques de gestion des déchets pour leur amélioration se trouverait compromise si nous nous limitions aux pratiques observées dans le périmètre de référence, ce d'autant plus que les pratiques qui y sont observées sont quasiment similaires à celles observées dans l'itinérance de la chercheuse.

Pour cette raison, il nous a paru cohérent d'intégrer l'observation et la collecte des données qui s'est toujours naturellement faite dans l'itinérance de la chercheuse. Nous citerons ici quelques lieux et références que nous tenterons de préciser plus loin dans la thèse. Nous soulignons que cette dernière phase - les trois dernières années – s'est déroulée à l'aune d'un positionnement de « chercheuse de terrain-résident[68] » mis en avant par Patrick Sacleux (2015) dans ses

[66] L'Association SCOPA est installée à Ajaccio (PL DE LA GARE) dans le département de la Corse du Sud. Cette association loi 1901 ou assimilé fondée en 2010 sous l'enregistrement 528786924 00019. https://fr.kompass.com/c/scopa/fr2650679/

[67] Ce terme découle d'une métaphore qui parle d'elle-même : « Not in my backyard! » (« Pas dans ma cour ! »). Cet acronyme est censé traduire l'attitude d'opposition d'une population locale vis-à-vis d'un projet lorsque celui-ci est susceptible de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, au cadre de vie. (Marchetti, 2005 :18)

[68] C'est une démarche d'installation du chercheur sur son terrain de recherche qui permet une observation au long court à même de mieux saisir les « effets de lieux » et les interactions informelles. Elle a été utilisée par Patrick Sacleux pour se saisir de la prégnance langagière et culturelle. Sacleux, P. (2015) « Langue et identité en Lozère :

travaux. Cette localisation à Ajaccio dans le quartier prioritaire des Salines s'est élargie à la ville et à la Corse en général : Bastia, Saint Florent, Corte, Sartène, Bonifacio, Porto-Vecchio, Calvi, Ile Rousse. L'observation de terrain a eu lieu dans diverses villes dont Paris et sa région, Nantes, l'île Saint-Michel, Lyon, Ydes, Aix-Marseille, Nîmes, Toulouse, Montpelier, Digne-les-Bains, Toulon, Angers, Rennes, Grenoble, Annecy, Béziers, Sète, Perpignan.

Après la première observation marquante sur la question des déchets qui a eu lieu au Nigéria (1997) poursuivie en Suisse (plusieurs séjours entre 1998 et 2001), la présente recherche s'est enrichie d'une dimension internationale, Cameroun, Nigéria (1997), Benin (2016), République Centrafricaine (2018) et surtout « européenne » avec des séjours en Finlande (2014), au Portugal (2017, 2018 et 2022), en Espagne (2019), en Italie (2020 et 2021), en Slovénie (2021) et en Serbie (2021).

Dans chacun de ces lieux, des images (photos et/ou vidéos) ont été prises. Les situations observées ont été analysées. Nous avons eu recours à plusieurs méthodes de collecte de données : l'observation directe, l'entrevue semi-dirigée, l'approche biographique, l'analyse de contenu, le groupe de discussion, l'expérimentation en fonction des opportunités. Les entretiens n'ont pas toujours été possibles avec les personnes en charge du nettoyage et/ou de l'enlèvement des déchets principalement parce que ce mode de collecte de données ne convient pas à la plupart d'entre elles. En effet, sur les questions visant la connaissance des pratiques, les données déclaratives par ailleurs déjà collectées dans d'autres recherches nous semblent moins pertinentes. Recueillir des données en situations participe de la complémentarité des divers moyens utiles à l'investigation défendue par Marc Bru (2014) lorsqu'il choisit l'observation pour étudier les pratiques enseignantes.

Ce mode de collecte de données par la participation et l'observation est très contraignant. Il implique de la patience, d'être dans l'attente, à l'affût de ce qui s'exprime à travers les situations, les gestes, les paroles, les silences. Une collecte de données ethnographiques dans un contexte ouvert pose des difficultés de systématisation, d'harmonisation, de référencement et de délimitation du champ à prendre en compte. La diversité et la richesse des données que permet un angle de vision large du terrain pose des difficultés de sélection au milieu des nombreuses approches possibles. Les choix doivent pourtant être effectués parmi les autres pistes possibles afin de faciliter l'argumentation autour de la question à traiter.

Le questionnement que nous développons dans cette recherche est à la fois exploratoire et descriptif suivant la classification proposée par Benoît Gauthier concernant les questions de recherches (2009, p.171). De ce fait, la structure de la preuve de notre argumentaire se fera exploratoire par des études de cas en nous basant sur une approche descriptive des situations. Pour apporter notre contribution à l'avancement des connaissances, nous allons décrire et explorer cette question de l'acquisition de la compétence de *bining* peu intégrée dans la démarche de gestion adéquate des déchets.

singularités sociolinguistiques à l'aune d'un positionnement de chercheur de terrain-résident. » PhD Thesis, Montpellier 3.

La démarche méthodologique résumée à grands traits ci-dessus nous permit de mener à terme cette recherche qui nous amène à tenter de comprendre comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de *binning* pour une ville éducatrice.

Notre étude est répartie sur six chapitres. Le premier chapitre qui comportera trois parties reprécisera la problématique, le contexte et la méthodologie. Dans la première partie, nous tenterons une explicitation des termes : présence, coprésence, croisement, rencontre, interaction, territoire, discours communicationnel, l'écocivisme avec les mots qui s'y apparentent, compétence, le déchet et ses paradoxes, il sera question du *littering* et ses diverses formes, nous expliciterons les raisons de l'utilisation des mots en anglais dans cette recherche. Nous poursuivrons en présentant les critiques de la ville contemporaine, des figures préfiguratrices d'une ville et d'une société épanouissante pour tous envisagées par divers chercheurs. Nous restituerons les analyses de la ville éducatrice et nous nous référerons à toute ville comme étant éducatrice. Nous terminerons en reprécisant notre problématique.

La deuxième partie s'attachera à préciser le contexte de la recherche. Nous identifierons la coalition d'acteurs du territoire qui ont pris part au démarrage de cette recherche. La centration souhaitée de notre recherche dans un quartier prioritaire d'Ajaccio, les limites de cette centration qui nous ont mené vers l'itinérance. Nous présenterons brièvement les pratiques de gestion des déchets en Corse. Nous expliciterons la spécificité du terrain Corse dans le contexte d'une recherche en général et sur la question des déchets.

La troisième partie va porter sur la méthodologie mise en œuvre dans cette recherche. Nous questionnerons l'usage de la multiréférentialité, l'observation participante, la *grounded theory,* l'analyse de contenu et l'enquête ethnographique. Nous traiterons de l'usage de l'image, de l'implication du chercheur, des questionnements éthiques, des enjeux d'écriture et enfin, nous spécifierons le corpus.

Le deuxième chapitre qui comporte cinq parties porte sur l'historicité de l'émergence des préoccupations sociales des déchets. La première partie porte sur l'antiquité où nous interrogerons le mode de vie dans la Gaule majoritairement colonisée par les Romains. Nous indiquerons le mode de gestion des déchets de la population majoritairement campagnarde. Il sera question de l'émergence des villes et des habitudes introduites par les romains. La deuxième partie porte sur le moyen âge marquée par l'invasion franque et l'abandon des habitudes romaines. Il sera question du désapprentissage des populations ayant conduit au premier règlement du roi indiquant l'enlèvement des immondices et le pavage des rues. Il est également question de la peste et de ses ravages. La société questionne les raisons de ces épidémies et cherche les moyens d'y échapper. La troisième partie porte sur les temps modernes marquée par les prémisses d'actions et d'analyse objective de la question des épidémies. Il y est question de la décision du roi d'engager ses services à assurer effectivement de gestion de

la présence des immondices sur la voie publique. Il y sera question de l'édile instaurant l'usage des paniers pour la présentation des ordures à la collecte, nous indiquerons les transformations sociales visant à trouver la cause des épidémies, l'instauration de l'obligation de balayage des rues par les riverains ou le paiement d'une taxe, une taxe est également prélevée pour l'enlèvement des déchets et pour le balayage des rues.

La quatrième partie porte sur l'époque contemporaine. On y observe le rôle devenu central de l'autorité publique sur la question de la gestion des déchets. Il y est question de décrets demandant l'usage des boites métalliques à Lyon pour la présentation des déchets à la collecte, de l'organisation d'entreprises qui assurent l'enlèvement des déchets sur la voie publique et du balayage des rues. Nous poursuivrons en nous intéressant aux actions des hygiénistes, à la loi sur le logement insalubre, au décret du préfet du Rhône, aux décrets du préfet Poubelle et ses implications pour l'ensemble de la population. Nous nous intéresserons aux échanges internationaux entre les services des villes en charge de l'entretien et nous terminerons par une comparaison des démarches de biopolitique sur la question de la gestion des déchets en Angleterre et en Suisse en comparaison avec la démarche française. La cinquième partie s'intéresse au XX^{ème} siècle, l'ère de l'abondance. Nous observerons le renforcement du nettoyage des rues, l'abondance des déchets qui ont perdu leur valeur, la description du *littering* dans les rues, l'émergence de la question du *littering* et des déchets sauvages aux Etats-Unis à l'origine de la création de l'association *Keep America Beautiful*. L'impact des trente glorieuses en France sur la transformation des villes. Nous soulignerons l'émergence des préoccupations environnementales sur le plan international et sur le plan national.

Le troisième chapitre est réparti en trois parties et porte sur la gestion sociale des déchets. La première partie porte sur les mesures de biopolitique sur question de la gestion des déchets. Nous présenterons ce que revêt la notion de la gestion des déchets telle qu'elle est prévue par la législation. Nous présenterons un schéma des pratiques de gestion des déchets telles qu'elles sont pratiquées dans la société. Nous analyserons le positionnement de prescription, de répression et de prestation des villes. Nous soulignerons la critique de la législation sur la question de la gestion des déchets. Nous poursuivrons cette partie par les pratiques municipales à l'égard de la gestion des déchets où nous expliciterons notamment les prérogatives municipales de gestion des déchets, les coûts exponentiels qu'ils représentent pour les populations. Nous soulignerons aussi la question des déjections canines. Nous observerons également les raisons de la mise en visibilité du nettoyage par les villes. Nous questionnerons la demande sociale de nettoyage.

La deuxième partie interrogera l'expérimentation sociale de pratique de gestion adéquate des déchets. Il sera question de la difficulté de rendre compte de l'impact d'une expérience sociale et de son importance. Nous nous intéresserons à restituer les possibilités identifiées d'expérimentation sociale de gestion des déchets dans les lieux d'interaction sociales que sont la maison, le système éducatif, les lieux de soins de santé, les lieux de loisirs, les maisons d'arrêt, les lieux de travail, les marchés et les évènements festifs. La troisième partie s'attachera à présenter les travailleurs des déchets et du nettoyage et divers questionnements sociaux sur la question des déchets. Il sera question de tenter une identification de la multitude d'acteurs

professionnels et bénévoles qui agissent pour la propreté des espaces. Nous questionnerons la problématique de la gestion des déchets par rapport aux pratiques religieuses, au genre, et à l'économie circulaire. Nous questionnerons la propreté érigée en valeur qui fait désormais l'objet de réclamation. Enfin, nous interrogerons le positionnement des populations sur les pratiques adéquates de gestion des déchets.

Le quatrième chapitre se répartit en trois parties et s'intéressera aux spécificités de la question du *littering*, Il sera question de sa perception, des raisons invoquées pour justifier sa présence. Il sera question d'investiguer pour déterminer leur présence dans les milieux et particulièrement dans les pays réputés propres. Nous indiquerons sa composition et son lien avec les enjeux du tourisme. Nous tenterons de mieux connaitre les *litterbugs* qui sont ceux qui pratiquent le *littering*. Nous déterminerons la capacité indiciaire du *littering*. Nous indiquerons le rôle du non *littering* ou le *bining* dans la démarche globale de gestion des déchets. Nous indiquerons la persistance d'une confusion sur la question de la construction de la notion de propreté. Nous indiquerons la difficulté à évaluer le *litter* dans l'environnement. Nous terminerons cette partie par une présenterons quelques conséquences du *litter*. La deuxième partie porte sur la diversité de travaux menés sur le *littering*. Nous interrogerons la nature des recherches engagées et les spécificités des réponses proposées. Nous noterons les principales critiques concernant ces recherches. Nous constaterons que les actions de changement de comportement de *littering* sont menées en psychologie, avec l'aide des *nudges*, en marketing ou en économie comportementale. Dans la troisième partie, nous identifierons les diverses actions qui sont menées contre le *littering* : des manifestations diverses et accords internationaux, l'évitement et la stigmatisation, diverses actions visant à empêcher le *littering*, les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation, l'invisibilisation principalement par le nettoyage, l'utilisation des *nudges* et les nouvelles technologies dans une perspective de *smart cities*, l'existence d'un label no-*littering*, le retrait des poubelles des lieux public ainsi que la pénalisation.

Le cinquième chapitre vise à présenter les différents freins qui pourraient expliquer la non-appropriation de la compétence de *bining* par une frange de la population. Ce chapitre se présente en cinq parties. La première analysera l'occurrence du mot éducation et des termes connexes que sont l'information, la communication, la sensibilisation et la formation dans le code de l'environnement, le rapport du PNUE intitulé de la *pollution à la solution*, dans la directive européenne UE2019/904 relative à l'incidence de certains produits plastiques dans l'environnement, dans le document intitulé *déchets, chiffres clés 2021* de l'Ademe, du rapport intitulé *stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique* du ministère de la transition écologique. Nous poursuivrons dans cette partie en traitant de la question de l'usage des termes pédagogie et éducation parfois invoqués mais dans une forme galvaudée comme outil d'aide à la résolution de la question de la mauvaise gestion des déchets par les populations. Nous terminerons cette partie en nous intéressant aux diverses critiques faites à l'éducation comme outil d'aide à l'accompagnement des pratiques adéquates de gestion des déchets. La deuxième partie portera sur les recherches académiques concernant le *littering* et les formations disponibles dans le domaine de l'environnement. Nous analyserons les perspectives de recherches identifiées par le PNUE dans le but d'apporter des solutions à la

question de la pollution par les déchets présents dans l'environnement. Nous observerons la spécification de plus en plus poussée des objets de recherche sur le *littering*. Nous analyserons l'impact des formations dans le domaine de l'environnement sur les compétences de gestion adéquate des déchets des apprenants.

La troisième partie portera sur la biopolitique internationale et locale sur la question de la gestion adéquate des déchets par les populations. Nous analyserons les huit compétences attendues par l'Union européenne de ses citoyens pour leur épanouissement personnel et social qui vise le progrès dans l'union européenne. Nous analyserons les raisons qui amènent les autorités locales à solliciter la participation des populations à la gestion adéquate des déchets. Nous analyserons la place de la question de la gestion des déchets sur le plan politique. Nous évoquerons le système de surveillance et de punition qui émaille la question de la gestion des déchets sur le territoire. Nous questionnerons l'implication des populations et des agents en charge de la gestion des déchets. Nous préciserons la place des enjeux d'équipement, des spécialistes et des décisionnaires sur la question de la gestion des déchets. Enfin, il sera question de l'incitation contenue dans les communications adressées aux populations, des mots exprimant des émotions négatives et guerrières ainsi que des pratiques biaisées et le découragement ambiant sur la question de la gestion des déchets.

La quatrième partie portera sur l'identification des freins sociaux sur la question de la gestion adéquate des déchets. Nous analyserons la présence des boucs émissaires déclarés responsables de la pollution. Nous interrogerons l'association de la propreté des lieux à la compétence des personnes qui en ont la gestion réelle ou supposée. Nous analyserons les freins dus aux imbrications des intérêts particuliers, aux attentes des militants et à la tentation générale d'utilisation de la dictature. Nous lèverons la confusion entre le nettoyage et l'entretien, nous sonderons la compétence des nouvelles générations sur la question de l'entretien de leur espace de vie. Nous questionnerons les réclamations et les pratiques croissantes de nettoyages institutionnels ou volontaires, ces dernières s'appuient parfois sur des systèmes de récompenses et de défis. Il sera enfin question de l'éco anxiété vécue par une partie de la population.

Dans la cinquième partie, nous analyserons les freins liés aux méthodes non éducatives mises sur pied dans la démarche visant une gestion adéquate des déchets. Il sera question d'évaluer l'impact de l'expérience du prescripteur, de la croyance du prescripteur à l'éducabilité du public, de l'impact de la taille du groupe sur les objectifs à atteindre, de l'impact des pratiques réelles du public, de l'impact de la perception des comportements non adéquats par le prescripteur, de la non stabilité des pratiques, de la perception de l'effort par les prescripteurs, de l'impact de la zone proximale de développement, du choix de l'enseignement, de la communauté des pairs, de l'impérieux besoin de faire disparaitre les traces du comportement inadéquat, de l'importance du retour d'information, du choix du lieu de la mise en œuvre des actions, de l'impact des attentes uniformisées et de la réalité de l'irréductible liberté du public. Enfin, nous évaluerons l'atteinte des objectifs de la démarche mise en œuvre par les prescripteurs.

Le chapitre six porte sur l'ambition d'une ville éducatrice sur la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering*. Le chapitre comporte trois parties dont la première partie précise l'existence de l'indispensable utopie en éducation. La deuxième partie porte sur la ville éducatrice, un choix à débattre. Il sera question de la construction de la vision de la ville, de la réalisation des échanges et des débats, de l'intégration de tous dans les échanges, de la mobilité des habitants, de la nécessité de l'entretien des relations sociales pour tous, de la mise en œuvre des démarches issues du réel, de la compétence du *binning* pour les enfants de la maternelle, de la responsabilisation des citoyens dans la gestion des déchets, de la mise en œuvre d'une éducation populaire intégrée, du développement de la capacité éducative de tous les lieux publics, des enjeux autour du respect et de la dignité de ceux qui prennent soin des déchets, de la mise en œuvre d'une auto évaluation ouverte et de l'expérience d'une vie sociale éducatrice. La troisième et dernière partie porte sur le rapport à soi aux autres et à l'environnement.

Chapitre I

Problématique, contexte et méthodologie

Chapitre 1 : Problématique, contexte et méthodologie

Le premier chapitre qui comportera trois parties reprécisera la problématique, le contexte et la méthodologie. Dans la première partie, nous tenterons une explicitation des termes : présence, coprésence, croisement, rencontre, interaction, territoire, discours communicationnel, l'écocivisme avec les mots qui s'y apparentent, compétence, le déchet et ses paradoxes, il sera question du *littering* et ses diverses formes, nous expliciterons les raisons de l'utilisation des mots en anglais dans cette recherche. Nous poursuivrons en présentant les critiques de la ville contemporaine, des figures préfiguratrices d'une ville et d'une société épanouissante pour tous envisagés par divers chercheurs. Nous restituerons les analyses de la ville éducatrice et nous nous référerons à toute ville comme étant éducatrice. Nous terminerons en reprécisant notre problématique.

La deuxième partie s'attachera à préciser le contexte de la recherche. Nous identifierons la coalition d'acteurs du territoire qui ont pris part au démarrage de cette recherche. La centration souhaitée de notre recherche dans un quartier prioritaire d'Ajaccio, les limites de cette centration qui nous ont menés vers l'itinérance. Nous présenterons brièvement les pratiques de gestion des déchets en Corse. Nous expliciterons la spécificité du terrain corse dans le contexte d'une recherche en général et sur la question des déchets.

La troisième partie va porter sur la méthodologie mise en œuvre dans cette recherche. Nous questionnerons l'usage de la multiréférentialité, l'observation participante, la *grounded theory*, l'analyse de contenu et l'enquête ethnographique. Nous traiterons de l'usage de l'image, de l'implication du chercheur, des questionnements éthiques, des enjeux d'écriture et enfin, nous spécifierons le corpus.

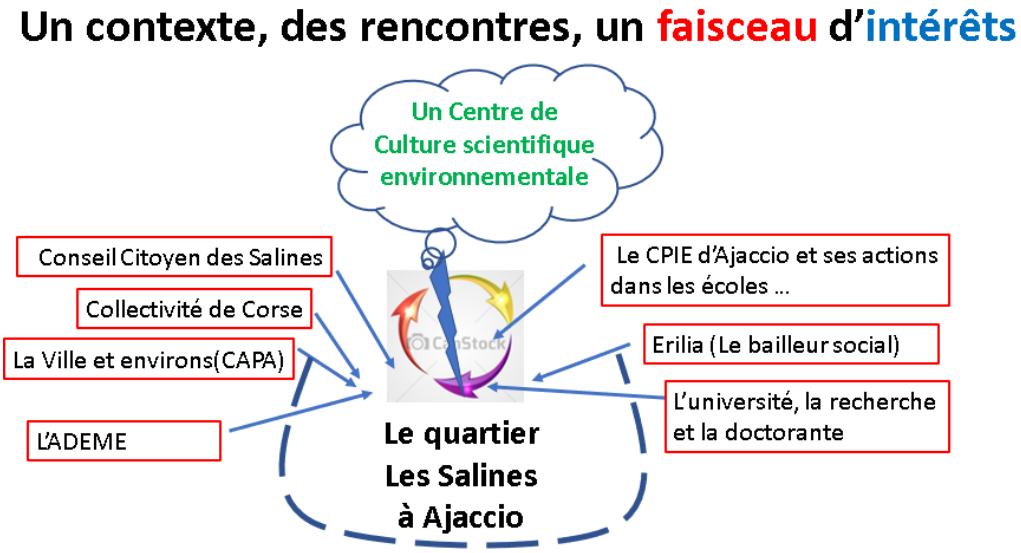

Illustration 1. Le contexte de la naissance du projet de thèse en 2018

1. Analyse de la problématique

Dans cette première partie, nous tenterons une explicitation des termes : présence, coprésence, croisement, rencontre, interaction, territoire, discours communicationnel, l'écocivisme avec les mots qui s'y apparentent, compétence, le déchet et ses paradoxes, il sera question du *littering* et ses diverses formes, nous expliciterons les raisons de l'utilisation des mots en anglais dans cette recherche. Nous poursuivrons en présentant les critiques de la ville contemporaine, des figures préfiguratrices d'une ville et d'une société épanouissante pour tous envisagés par divers chercheurs. Nous restituerons les analyses de la ville éducatrice et nous nous référerons à toute ville comme étant éducatrice. Nous terminerons en reprécisant notre problématique.

1.1. Enoncé de la problématique

Nous allons tenter de comprendre *comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de binning pour une ville éducatrice ?* L'énoncé de cette problématique que rencontrent les territoires et les communes qui sont les unités de proximité de gestion des territoires est également une problématique pour les sciences de l'éducation en tant que discipline qui vise la compréhension des processus qui conduisent ou entravent l'éducation dans l'objectif de l'adapter.

Nous allons donc procéder à une spécification des termes contenus dans notre questionnement dans l'objectif de préciser le sens de l'orientation de notre recherche. Nous préciserons par des définitions que nous tenterons d'argumenter. Nous suivons en cela Olivier Reboul (2018) qui précise « On sait qu'une définition est toujours quelque peu arbitraire, et c'est pourquoi il est indispensable de l'argumenter » (p.16). Nous nous intéresserons au sens que nous ambitionnons d'investir des mots présences, co-présences, croisements, rencontres, interactions, territoire, discours communicationnel, attentes institutionnelles, législatives et sociales, écocivisme, expression, compétence, non-*littering* et ville éducatrice.

Pour les sens compris des termes présence, co-présences, et croisements, nous allons nous référer à l'anthropologie existentiale analysée par Albert Piette (2008) qui nous invite à accorder une attention à ce qui n'a rien à voir avec l'action principale et qui n'est pas partagé en même temps par les hommes présents en situation qu'il appelle le mode mineur. « Le mode mineur, c'est le reste ou le résidu [qui] a plus d'importance que son statut de résidu veut bien l'indiquer. Mais cette importance, c'est en tant qu'il n'est pas important qu'il la détient. […] Le mode mineur, tel que nous avons nommé ce volume de détails, n'est ni une action générale, ni un type particulier d'activités. Cet intérêt sur le reste est anthropologiquement central » (p.131).

1.2. La présence

La présence s'inscrit pleinement dans ce mode mineur que Piette nous invite à « phénoménographier ». Considérer le phénomène de présence humaine, « c'est observer la continuité, le basculement d'action en action, le rythme des situations et le jeu des différences et répétitions, les enchevêtrements, les déplacements imbriqués, les relégations, les souvenirs, les anticipations, les ruminations, la dimension implicatrice des actions et des situations, la présence dans une situation d'autres situations » (p.135). La continuité d'une présence dans le cadre de notre recherche peut être vécue et observée par les traces qu'elle laisse. Nous sommes par exemple arrivés pour le dernier créneau de la journée dans une salle de cours et y avons trouvé les traces et indices de la continuité de présence de ceux qui y sont passés avant nous.

1.3. La coprésence

La coprésence est également inscrite dans les modes mineurs pourtant socialement présente dans le vécu des citadins. « La notion de coprésence connote l'évidence de la présence des êtres, plutôt que le moment et la dimension de la rupture. La coprésence, c'est la continuité entre les êtres, continuité de la présence, continuité de chacun dans le rythme du temps, continuité recréée après l'épreuve » (*ibid*). L'idée de coprésence, oriente la focale sur les êtres présents, plutôt que sur le lien et la relation. Marie-Antoinette Hily (2006) observe que « les sociabilités dans la rue d'Arménie ne se résument qu'à une co-présence » des migrants de différentes origines les Sri lankais, Indiens et Philippins notamment (p.75). Les coprésences caractérisent la vie moderne, coprésence dans les transports, dans les commerces, dans les lieux de service ou de loisirs par exemple.

1.4. Le croisement

Le croisement fait également partie des modes mineurs particuliers de par son statut précaire. Le croisement entre les humains suppose une attention ou une conscience d'une des personnes ou groupe attentif au moment du croisement dans un mouvement ou un moment plus ou moins long sans que la rencontre ait lieu et qui se termine par une continuité dans des directions différentes. Sur la route, cela correspond par exemple à croiser une voiture au bord de laquelle une personne jette un déchet par la fenêtre.

1.5. La rencontre

La rencontre est porteuse d'une communication consciente entre les humains. Pour Robert Courtois (1998) elle met en scène un rapprochement et porte « les bases d'un développement culturel et social » (p.615). Albert Piette (2008) précise que les sciences sociales la réfèrent au « vécu existentiel aux entités culturelles ou au schème relationnel : le rapport à autrui, le rapport

social, l'interaction, la relation, le face-à-face, l'intersubjectivité » (p.131). Claudio Girola (1996) considère la rencontre « comme un processus d'interconnaissance active [d'où] émergent […] des degrés successifs de confiance et des niveaux différents de communication » (p.87). Par exemple, nous sommes allés à la rencontre d'agents communaux entrain de nettoyer la plage.

1.6. L'interaction

Michelle Auzanneau et Josiane Boutet (2021) définissent l'interaction comme une action mutuelle et conjointe de deux ou plus de deux participants.

> Erving Goffman (1964) parle aussi de rencontre (encounter) au sein d'un rassemblement (gathering). L'interaction est un concept nomade passé des sciences physiques et de la vie à plusieurs sciences sociales. Il s'agit d'un objet d'étude transdisciplinaire, intéressant notamment l'anthropologie, la sociologie, la psychanalyse, la psychiatrie et la linguistique. Les auteurs traitent d'interactions sociales, verbales, non verbales, plurilingues (sur cette diversité, voir Kerbrat-Orecchioni, 1990, 1994). Les conceptions de l'interaction et ses analyses varient selon les cadres théoriques, les traditions nationales et les disciplines (p.179).

L'interaction sociale a été analysée par Erwing Goffman (1973) qui la définit comme étant « l'influence réciproque que les partenaires exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres. […] Par représentation, on entend la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants » (p.23). La notion d'interaction a acquis depuis un sens plus élargi et concerne désormais les influences diverses subies ou émises de la part des personnes, des groupes, d'institutions et même d'objets et aménagement matériels.

Nous retenons que l'interaction désigne tantôt un processus, tantôt un objet, tantôt un point de vue (notamment dans la perspective interactionniste) pour appréhender des phénomènes relationnels. Les interactions sont verbales ou non verbales (gestes, regard, attitudes...). Les interactions peuvent être positives : coopération, participation, adaptation, intégration, émulation et coopétition ; négatives : conflit, lutte, rivalité, ségrégation, discrimination, insulte ou ambivalentes : compétition, concurrence. Par exemple, les interactions entre les résidents ont amené les propriétaires de chiens à ramasser les crottes dans l'espace de jeux des enfants de l'immeuble.

1.7. Le territoire

Le territoire est défini dans notre recherche comme « espace géographique et symbolique » des lieux de notre enquête tel que le propose Bernard Debarbieux (1995, p.97). Dans notre recherche, le territoire sera évoqué non pas comme objet principal de la recherche, mais comme support d'une « réflexion qui porte sur l'espace, ses usages et ses dynamiques » (Giraut, 2008, p.57).

1.8. Discours communicationnel (discours, information, communication, sensibilisation)

Nous entendons par discours communicationnel toutes les actions d'informations, de communications et de sensibilisations produites sur la question de la pollution de l'environnement par les déchets et de nécessité de la protection de l'environnement en général, et d'une meilleure gestion des déchets en particulier.

.

1.8.1. Le discours

Le discours et son analyse étaient « d'abord essentiellement consacrés à l'écrit et au discours politique au sens institutionnel (de partis, de congrès, de journaux), l'analyse du discours s'est aujourd'hui largement déplacée vers l'oral et le discours médiatique et s'intéresse à des objets aussi divers que les talk-shows européens, les campagnes présidentielles télévisées, les débats sur les paras sciences etc. » indiquaient Simone Bonnafous et François Jost en 2000 (p.530). Aujourd'hui le sens dévolu au discours s'est élargi et porte désormais sur le sens de l'expression publique. Nous entendons par discours communicationnel l'expression publique de tous les médias (télévision, radio, presse, réseaux sociaux) des institutions et des personnes en rapport aux préoccupations environnementales liées à la gestion des déchets.

1.8.2. L'information

L'information est un mot polysémique. Nous choisirons d'indiquer les sens du mot information qui correspond à notre compréhension. Le mot information est à la fois un objet et un verbe. Le Larousse[69] en ligne nous propose ces définitions. L'information c'est « l'action d'informer quelqu'un, un groupe, de le tenir au courant des événements : La presse est un moyen d'information ». L'information c'est « [une] indication, [un] renseignement, [une] précision que l'on donne ou que l'on obtient sur quelqu'un ou quelque chose : Manquer d'informations sur les causes d'un accident. L'information c'est « tout événement, tout fait, tout jugement porté à la connaissance d'un public plus ou moins large, sous forme d'images, de textes, de discours, de sons ».

Dans le domaine de la gestion de l'information, Russell Ackoff (1989) indique que « l'information est contenue dans les descriptions, les réponses aux questions qui commencent par des mots comme qui, quoi, où, quand et combien. Les systèmes d'information génèrent, stockent, récupèrent et traitent des données. Dans de nombreux cas, leur traitement est statistique et arithmétique. Dans les deux cas, les informations sont déduites à partir des données » (p.3). L'information peut donc être définie comme une réponse à une certaine forme de questionnement. Dans un monde où l'information prolifère, Mokrane Bouzeghoub et

[69] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/information/42993

Dimitre Kostadinov (2005) indiquent la difficulté « d'accès à une information pertinente, adaptée aux besoins et au contexte de l'utilisateur » (p.202)

1.8.3. La communication

La communication est également un mot polysémique. Nous choisirons d'indiquer les sens du mot communication qui correspond à notre compréhension. Le Larousse[70] en ligne nous propose ces définitions. La communication est « l'action de communiquer avec quelqu'un, d'être en rapport avec autrui, en général par le langage ; échange verbal entre un locuteur et un interlocuteur dont il sollicite une réponse : le langage, le téléphone sont des moyens de communication ». La communication est un « exposé fait à un groupe et en particulier à une société savante, dans un congrès, etc., information, écrite ou orale, donnée à un groupe, un organisme : communication à la presse ». C'est aussi, une mise en relation, une liaison, une jonction. Dans le sens commun, le mot communication tend à désigner un support, un document. Exemple : peux-tu m'envoyer ta communication de demain ?

Paul Cobley (2008) indique que « la racine latine de "communication" – *communicare* – signifie "partager" ou "être en relation avec". Par des racines étymologiques indo-européennes, il se rapporte en outre aux mots "commun", "commune" et "communauté", suggérant un acte de "rassembler" ». Yacine Bellik et Daniel Teil (1992) précisent que le mode de communication « fait référence aux cinq sens de l'être humain : le toucher, l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût (réception d'information), et aux différents moyens d'expression humains : le geste, la parole (émission d'information). Il définit la nature des informations servant pour la communication (mode visuel, mode sonore, mode gestuel etc.) ».

Communication de masse, qui est également un terme associé est « l'ensemble des moyens et des techniques permettant la diffusion de messages écrits ou audiovisuels auprès d'un public plus ou moins vaste et hétérogène. (Elle constitue l'équivalent de ce que les sociologues belges et anglo-américains appellent respectivement techniques de diffusion collective et mass media.) ».

1.8.4. La sensibilisation

La sensibilisation est aussi un mot polysémique. Nous choisirons d'indiquer les sens du mot sensibilisation qui correspond à notre compréhension. Terme issu du milieu médical, Guillaume Lezmi et Claude Ponvert (2021) définissent la sensibilisation comme étant un « processus physiopathologique au cours duquel une réponse immunitaire spécifique d'un allergène est générée […] Le processus de sensibilisation précède obligatoirement toute réaction allergique. La sensibilisation a lieu lors des premières expositions à l'allergène » (p.6).

[70] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/communication/17561

Le Larousse[71] en ligne indique que c'est l'« état d'un organisme qui, après un premier contact avec un antigène, acquiert à son égard des capacités de réaction ». Une autre définition donnée par le Larousse c'est « rendre quelqu'un, un groupe sensible, réceptif à quelque chose pour lequel il ne manifestait pas d'intérêt : Les questions de sécurité sensibilisent vivement l'opinion ». Le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)[72] indique la sensibilisation est « l'action, [le] fait de susciter l'intérêt, la curiosité de quelqu'un ; [C'est aussi le] résultat de cette action. [Exemple] sensibilisation de l'opinion, du public ». Cette dernière définition correspond mieux au sens dans lequel nous l'employons et le comprenons dans notre recherche.

1.9. L'écocivisme

Aux fondements de l'écocivisme il y a le civisme que nous allons tenter de saisir notamment à travers les mots connexes qui lui sont parfois substitués, nous restituerons quelques réflexions sur le civisme, la civilité, la citoyenneté. Nous établirons le lien entre le civisme et la responsabilité, il sera également question de la perception de l'incivisme, de l'incivilité et nous terminerons par des réflexions sur l'écocivisme considéré comme étant un « test de base » de l'écocitoyenneté.

1.9.1. Le civisme, la civilité, la citoyenneté

Le civisme que le dictionnaire Larousse définit comme étant le dévouement envers la collectivité, l'État, est un mot dont les premières occurrences datent de la loi du 21 mars 1793, qui institue, dans chaque commune, un comité de surveillance. Celui-ci a le pouvoir de dresser la liste des gens suspects et de délivrer contre eux des mandats d'arrestation. Par ailleurs, le comité délivre des documents appelés « certificats de civisme » aux personnes favorables au nouveau régime.

Le civisme est un ensemble des réactions objectivement observables d'un sujet. C'est un comportement des individus et des groupes sociaux élémentaires (famille, profession, classe) dans leurs relations avec l'État. C'est un comportement caractérisé par une limitation consciente de l'exercice *pratiquement possible* – je peux être incivique mais je m'abstiens volontairement – de leurs libertés, une restriction volontaire de la satisfaction de leurs intérêts, au profit de l'État, considéré comme représentant une communauté d'intérêts et de libertés. (Rocher, 1949, p.73-74). Le civisme est le résultat de toute action visant à « former le caractère pour obéir aux règles » (Leleux, 1997 : 9). Parler de comportement, c'est introduire la notion d'un rapport d'action réciproque entre un organisme et un milieu. Le civisme est le comportement qui résulte de la pression exercée par la conscience collective spécifique du groupe politiquement organisé (la cité) sur les consciences individuelles et sur les consciences spécifiques des groupements

[71] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sensibilisation/72105
[72] https://www.cnrtl.fr/definition/sensibilisation

élémentaires. Il n'est pas ressenti comme une aliénation ni comme une oppression abusive (*ibid*, p.74). C'est cette conscience de ses obligations permanentes. Il est centré sur le quotidien, le banal de terre à terre. Le « courage » civique est agissant en l'absence de danger (Rabier, 1949, p.5-6).

Le terme citoyenneté apparu plus récemment a semblé se substituer au civisme notamment dans la prise en compte des espaces de référence plus importants comme la terre avec le terme citoyenneté mondiale. La citoyenneté est souvent définie comme un statut d'appartenance ou comme une capacité politique ; mais pas seulement comme le montre Catherine Neveu (2004, p.89) dont des travaux qui s'appuient sur des approches empiriques, où elle montre « les construits » anthropologique de la citoyenneté.

Un autre terme connexe au civisme est celui de la civilité. La "civilité", entendue comme la qualité de celui qui est sociable et bienveillant, fait preuve de marques de courtoisie, de règles de savoir-vivre, de politesse » (Picard, 2007, p.7-8). Pour Fumat (2000) la civilité sous les deux formes de la politesse et de la bienséance règle les rapports entre individus en démocratie en les maintenant à bonne distance les uns des autres. Elle représente le premier degré de reconnaissance de l'autre, elle n'est ni la morale ni la politique mais elle en permet le développement. Elle s'est enseignée pendant des siècles mais elle correspondait aux rapports de caste de la Monarchie. Une civilité de base est nécessaire à la socialisation. Elle s'acquiert « par corps », par des rituels qui habituent à tenir compte de l'autre. (p. 101).

1.9.2. La responsabilité au fondement du civisme

Qualifié de *tard venu*, le mot responsable et sa fille responsabilité apparus en Angleterre et en France au XVIIIème siècle (Domenach, 1994 :3). La responsabilité est l'obligation de répondre, d'être garant de certains actes. Ce mot désigne une relation entre deux sujets (*ibid*, p.4). La difficulté dans la complexité des relations sociales modernes étant celle de pouvoir cerner la responsabilité. Comment repérer les points où s'exerce une décision et par là une responsabilité tant les fibres de ce maillage sont inters croisés ? (*ibid*, p.9) Comme l'indiquait déjà Michel Crozier en 1963, ce ne sont pas les individus ou le milieu qui en sont responsables mais les situations auxquelles ils sont soumis, situations qui dépendent de la structure de l'organisation et du système de relations qui en découle. Le système bureaucratique observé dans la plupart des organisations serait en l'occurrence « la plus adaptée pour diluer, éluder les responsabilités » (p.67).

La responsabilité relève de la conscience. C'est l'engagement d'un sujet qui se charge d'un souci… d'un avenir. C'est le caractère personnel d'un acte qui fonde la responsabilité. On observe deux formes : la responsabilité subjective issue de notre éducation, au plus près des valeurs familiales - que nous indique notre responsabilité subjective sur notre gestion des déchets ? - et la responsabilité objective à laquelle une partie du corps social adhère. Quelle est-elle concernant les déchets ? La responsabilité c'est d'abord celle que nous avons envers nous-même, celle qui nous semble nécessaire à notre équilibre. Dans le cadre de la recherche en

sciences de l'éducation, Sauvé (2000, p.84) la caractérise comme étant la « responsabilité intégrale » (*deep responsability*), qui intègre plusieurs caractéristiques de cette postmodernité qui souhaite reconstruire les rapports socio-environnementaux: l'union entre le sujet et l'objet, entre l'homme et la nature (la solidarité fondamentale), entre l'être et l'agir (l'authenticité), de même que la prise en compte de la contextualité des lieux et des cultures où s'exerce cette responsabilité.

Elle s'insurge contre la « responsabilité de surface » (*shallow responsibility*), instrumentale. C'est une conception étroite de la responsabilité, qui associe cette dernière à la prudence, au respect, à l'application de règles dans une perspective légaliste. On y reconnaît les caractéristiques de la modernité, avec sa visée étroitement individualiste et anthropocentriste (*ibid*).

Domenach (1994, p.77) met en cause l'affaiblissement et l'abolition des responsabilités personnelles. « Responsable, le citoyen français l'est en théorie » (p.79) il ne l'exerce pas, ce qui ne le persuade pas de participer à la vie publique. La responsabilité devient alors criminelle du fait de son assimilation à la culpabilité. Le couple responsabilité culpabilité engendre des stratégies d'évitement de la responsabilité axée sur le souci de ne pas être en infraction, elle active une fonction de bouc émissaire décrit par Girard (1982) dont la traque soulage et réconcilie. Il observe également un phénomène d'externalisation de la responsabilité qui pousse à rechercher une couverture contre tous les risques en s'en débarrassant sur les organismes compensateurs et sécurisant (p. 6-10). Pour Domenach, l'État – providence et du bien-être déresponsabilise le citoyen en le gavant de protection et de distractions (p.13-14).

La responsabilité à l'égard des déchets est formulée dans le rapport du 18 janvier 1993 du député Michel Pelchat sur la question des déchets en ces termes : « chaque consommateur doit se sentir responsable de ce qu'il jette » (p.81). Cependant Domenach (1994) met en garde sur l'élargissement de la sphère théorique de responsabilité qui laisse à penser aux citoyens qu'ils sont responsables des misères qui frappent la planète (p.76) ce qui participe à culpabiliser la responsabilité dans la mesure où la plupart des citoyens n'a pas d'actions directes sur les évènements pour lesquels ils sont « théoriquement » responsables. Une dilution des responsabilités finalement non prises en charges décrite par Leuleux (1997, p.25). Il en résulte une réelle difficulté à cerner sa responsabilité. Ce qui fait dire à Domenach (1994, p.79) que la responsabilité devrait se centrer sur ce qui peut être changé au plus près de nous

1.9.3. L'éducation à la responsabilité

Hélène Hagege (2017) fait part de l'émergence d'un champ de recherche de l'éducation à la responsabilité qui a des similitudes avec celui de l'éthique en éducation, particulièrement développée au Québec, et peut être considéré comme transversal aux éducations à... La notion de responsabilité est au cœur de l'éthique et de toute éducation : éduquer vise à ce que le sujet soit capable de répondre (qu'il soit response-able en anglais) par lui-même, de lui-même, et au lieu de réagir. (p.194)

Elle souligne le besoin dans le cadre d'une éducation de rendre les normes explicites pour susciter le débat et permettre leurs appropriations. La responsabilité implique l'établissement chez le sujet d'une relation dialogique entre d'une part des normes valeurs et pouvoir propres, et d'autre part ses droits et devoirs et son insertion dans la société, dont les normes et valeurs peuvent éventuellement être opposées aux siennes. Il s'agit surtout de créer des conditions afin que le sujet soit conscient de lui-même c'est-à-dire de son fonctionnement, et qu'il s'oriente vers la réalisation de buts harmonieux consciemment choisis. Qu'il réponde par lui-même implique que personne ne réponde à sa place. (*ibid*)

Lucie Sauvé (2000) fait savoir qu'au final, éduquer à la responsabilité, c'est éduquer à la conscience, à l'autonomie, à l'authenticité, à la liberté, à la réflexivité, à la solidarité, à la sollicitude, à la quête de savoir pertinent et de compétences appropriées, à la prise de décision, à l'engagement, au courage. La responsabilité s'applique non seulement à la sphère de l'identité et à celle de l'altérité, mais à la sphère de l'environnement. Elle a une amplitude suffisante pour fonder la relation à soi, à l'autre et à l'environnement. (p.84)

Janner-Raimondi (2017) souligne la dimension philosophique nécessaire à l'éducation à la responsabilité. Car pour agir, il faut chercher à comprendre le monde et le rapport de l'homme au monde ce qui est une quête de la philosophie. Le sujet pourra guider sa conduite plutôt que subir les aléas de la diversité des opinions préconçues ou l'inconstance des désirs. Les trois Critiques de Kant - Que puis-je savoir ? Que puis-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ? Ces questionnements y font écho. La nécessité apparait donc pour tout éducateur d'interroger les relations aux autres et le rapport au monde d'aujourd'hui (p.202).

1.9.4. Le civisme en errance

L'analyse faite par Rocher en 1949 sur la question du civisme intitulée « Le civisme ne tombe pas du ciel » est toujours d'actualité. Le civisme serait-il un « idéalisme moralisant et verbeux ? » (p.72) il reconnait pourtant que c'est un comportement nécessaire car il n'est point de régime vraiment démocratique sans minimum de civisme. Il remarque que ce ne sont pas les appels au civisme qui nous font défaut et observe que l'on sait assez quelles réactions elles suscitent. La fraude, la « combine », le sabotage, la violation des règles les plus élémentaires de la vie publique, le mépris des lois trop nombreuses et trop compliquées pour être applicables (« les longues lois sont des calamités publiques » : [citant Saint Just] sont devenus les normes de notre vie quotidienne (p.72-73). Leleux (1997, p.14) remarque que le civisme, la morale, la règle, l'autorité sont discrédités.

Rocher (1949) fait savoir que l'erreur d'une perspective purement morale sur les comportements civiques serait de fonder ce rapport sur « la seule bonne volonté » de la personne entendue au sens kantien, définie par l'autonomie de la conscience morale. Une telle perspective ne peut mener qu'à la « prédication stérile », à multiplier les appels au civisme, d'autant plus répétés qu'ils sont moins convaincants. Non pas que la conscience morale soit

étrangère au civisme, mais elle s'exprime par des comportements et se durcit en des situations qui doivent être traitées en elles-mêmes et dans leurs interactions. (p.74)

1.9.5. L'incivisme, le rôle de l'état, incivilité. Une réalité complexe

Le civisme, cousin de l'amour dû à Dieu et donc à l'église s'est vidé de son contenu affectif et religieux. On observe une dégradation rationaliste et individuelle de relations civiques. Un refus de l'impôt et de l'obéissance, un refus de l'autorité, trait principal de la pensée moderne selon Rabier (1949, p.8-9). Une société moderne et individualiste au bout duquel se trouve l'incivisme d'après Domenach (1994, p.77). Un incivisme, signe du refus et de la dissolution de la cité énoncé par Rocher (1949 :77).

Pour Lacroix (1949) l'incivisme est désertion. Déserter une société c'est ne plus y croire. Le problème de l'incivisme est fondamentalement le problème de la cité contestée (p. 88). Dheur (1949) émet l'idée de « la cité à personne » contenu dans l'incivisme. Il observe que cette idée de l'État c'est nous, ce qui sous-entend que « voler l'État c'est voler soi-même » a complètement disparu. C'est au point où l'emploi du pronom personnel « ils » pour désigner les autorités est devenus tout à fait général. Nous admettons inconsciemment qu'au gouvernement, il y a une équipe de malfaiteurs dont le but essentiel est de nous nuire, et non pas un ensemble de gens désignés par nous-mêmes pour gérer nos intérêts communs, ce qui est pourtant le cas en démocratie. Il fait le constat du sentiment d'être gouverné par autrui et non par soi-même (p. 50-51). L'enquête a révélé que cette idée d'être gouverné par des personnes auxquelles « on » ne s'identifie pas est présente dans la plupart des organisations observées-y compris les associations- de la part de ceux qui se trouvent en « bas » des organigrammes. L'auteur observe une corruption des mœurs politiques et une défiance des citoyens convaincus « qu'ils sont là pour se remplir les poches …. Et les faits les justifient ». Pour nombre de citoyens, c'est un gang contre lequel se défendre, le citoyen ferait face à une bande de voleurs qui ne fait pas preuve de civisme. De ce fait, l'auteur se demande : « si le sel même du civisme s'affadit avec quoi salera-t-on ? » (p.52)

Prieur (1949) dans son article intitulé « L'État professeur d'incivisme », s'insurge contre la gradation des dangers entre les institutions qui rendent la fraude attrayante pour qui ne veut pas être dupe, et la mise en place des dispositions qui la rendent inévitable et presque obligatoire (p. 43-44). Une situation qui aboutit à la fraude légale décrite par Boissière (1949 : 29). Pour Rabier (1949), l'inefficacité de l'autorité publique a contribué à tuer le civisme et à démoraliser les victimes (p.13). Elle engendre « un incivisme du papier hors de la corbeille » qui autorise chaque individu à laisser cours à ses tendances impérialistes (p.8). Dans une actualité récente, il est souvent question de manque de civisme comme cela a été le cas pendant l'été 2021 lorsque la vidéo d'un français jetant son mégot à travers la fenêtre d'un véhicule en Espagne a été abondamment commentée et relayée sur la toile « C'est le cynisme du civisme à la française… » rapporte l'article de Zoé Lauwereys (2021, 05 août) dans Le Parisien.

Rocher (1949) distingue le fait que l'incivisme de profit et de privilège n'est pas l'incivisme d'indifférence, de révolte ou de défense vitale (p.85). Il observe les limites d'un exercice qui entre parfois en concurrence avec les autres devoirs. « Le devoir du citoyen est un crime lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme. » (p.85) Le plus grave, c'est l'existence d'un incivisme des honnêtes gens, [dans cette recherche nous l'associons aux « incivilités des honnêtes gens] lorsqu'ils s'estiment en droit de refuser l'accomplissement de leurs devoirs civiques parce qu'ils ont le sentiment d'être victimes d'un « abus de civisme » au sens où l'on parle d'un « abus de confiance » (*ibid*).

Le sens premier du mot *incivilité* renvoie au caractère de ce qui est contraire aux lois civiles. L'incivilité, souvent désignée au pluriel est un terme de plus en plus utilisé pour marquer l'absence de civilité contenu dans le comportement des citoyens. C'est un mot qui revêt une attente multiple. Picard (2007) indique que l'on englobe sous le terme d' « incivilités » des délits mineurs (graffitis, petits larcins, dégradations…), il est clairement associé, par ceux qui en sont victimes, à un manque de respect d'eux-mêmes et de savoir-vivre (p.8).

Un observatoire des faits d'incivilités existe dans le parc Hlm. Il est alimenté chaque année par l'Union sociale pour l'habitat sur la base de données fournie par les organismes adhérents. Ces éléments d'incivilités sont portés à la connaissance des pouvoirs publics à travers l'Observatoire National de la Délinquance et Des Réponses Pénales (ONDRP). Plusieurs villes ont conçu des applications numériques pour permettre à leurs habitants de déclarer les incivilités observées dans leur environnement c'est le cas de *Dansmarue* créée en 2012 par la ville de Paris et de *Fix My street* créée en 2013 par la ville de Bruxelles. Il est souvent question de déchets abandonnés qui occasionnent un surplus de travail aux villes comme l'indique le chef du service propreté et espaces verts de la mairie de Marmande : « 70 % du travail du service propreté, ce sont les incivilités » (Caussieu, 2021, 06 octobre). Incivilités et incivisme sont utilisés dans le même sens lorsque l'élu en charge de la propreté urbaine de la ville d'Ajaccio déclare : « l'incivisme est un problème et il est le numéro un aujourd'hui » (Padovani, 2021, 08 septembre).

1.9.6. L'écocivisme une condition de l'écocitoyeneté ?

L'écocivisme, le terme, au sens de comportement respectueux envers l'environnement, est attesté dans *Le grand Dictionnaire terminologique en ligne de l'Office québécois de la langue française* (2006). L'adjectif *écocitoyen* figure à la nomenclature de plusieurs dictionnaires (*Le Robert illustré* et *le Dictionnaire Hachette*, édition 2016), au sens d'inspiré par le respect de l'environnement, qui respecte l'environnement dans le cadre de la cité (Charles[73], 2017, p 98). L'enquête menée par Florence Charles auprès des classes de troisième l'atteste « dans leur très grande majorité, les définitions données du mot *écocivisme* confirment cette compréhension : discipline scolaire apprenant comment agir pour préserver la planète (23 %), gestes écologiques ou personnes agissant en faveur de la préservation (59 %) » (p103).

[73] Charles, F. (2017). Réceptions d'une nouvelle contemporaine. Le français aujourd'hui, 197(2), 97-108.

Le rapport d'information de l'Assemblée nationale de Bockel[74] (1991) sur la gestion des déchets invite à l'expérimentation d'un nouveau civisme marqué par une forte implication de l'ensemble des partenaires concernés, publics et privés et notamment des citoyens pour une gestion efficace et cohérente des déchets. La contribution du député du Jura Alain Brune précise et invite particulièrement les élus à promouvoir une attitude de responsabilité basée sur une pédagogie de participation de chaque citoyen : « la gestion individuelle de ses propres déchets ménagers est tout simplement une question d'organisation et de civisme » (p.105).

Yannick Rumpala (1999) analyse l'appel à une contribution active des habitants dans l'élimination de leurs ordures au début des années quatre-vingt-dix et observe que le gouvernement ne s'occupe plus seulement de gérer des masses de résidus. Il s'agit tout autant de gérer des individus, d'influencer leurs attitudes, leurs comportements, pour qu'ils participent à la prise en charge collective des biens arrivés en fin de vie. Cette réorientation subsume les populations dans un vaste collectif, celui des citoyens-consommateurs, supposés faire preuve de responsabilité et donc capables d'intégrer le tri parmi l'ensemble des gestes quotidiens. Pour ce faire, tout un dispositif d'intéressement est déployé pour persuader les usagers de la nécessité de cette inflexion, à grand renfort d'opérations dans lesquelles se mêlent information et communication. Civisme et conscience écologique sont associés dans un argumentaire visant à rallier le plus large public possible, une masse de trieurs qui permettrait de venir à bout des amas d'ordures (p628-629).

Dans l'idéal, le citoyen responsabilisé quant aux bons comportements à adopter pour préserver l'environnement devient un « éco-citoyen ». Les comportements recommandés sont par exemple précisés dans la Charte de l' éco-citoyen proposée à l'occasion de l'opération « Nettoyage de printemps » des 25 et 26 mars 1995 : « L'éco-citoyen apprend à trier ses déchets : il apporte le verre usagé jusqu'au conteneur le plus proche prévu à cet effet, il récupère les journaux, les revues et papiers et va les jeter également dans les conteneurs spéciaux » (dans Déchets et propreté (Guide de l'éco-citoyen), ministère de l'Environnement, mars 1995) (p.616).

Ces exemples liés aux déchets sont emblématiques de l'écocivisme qui répond à une morale sociale, c'est-à-dire à un ensemble de valeurs partagées et prescrites au registre des « bons comportements ». Cette forme d'écoresponsabilité, dans la sphère privée ou au sein de l'institution ou de l'entreprise, correspond à un test de base : si nous l'échouons, quelle légitimité aurons-nous pour porter un discours de dénonciation, appelant à des changements sociétaux ? (Sauvé, 2017, p.57). Lucie Sauvé (2000) observe une large gamme de conception de l'éducation relative à l'environnement (ERE) dont celle de l'écocivisme, qu'elle définit comme étant une « approche normative axée sur les devoirs et responsabilités du citoyen à l'égard surtout des ressources collectives » (p.60). Elle regrette la réduction de l'ERE à une seule éducation au milieu naturel, ou encore elle a été limitée à l'exploitation du thème de la gestion des déchets,

[74] Bockel, J.-M (1991) Rapport d'information sur la gestion des déchets, Assemblée Nationale. Commission de la production et des échanges

dans une perspective d'écocivisme (p.62). Carine Villemagne (2002) indique notamment que la ville de Montréal engage des actions en vue « de promouvoir l'écocivisme dans les habitudes de vie des Montréalais en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées » (p.156).

L'écocivisme fait davantage référence à des droits et des devoirs individuels, et se vit d'abord à l'échelle locale, l'écocitoyenneté fait appel à une réflexion plus en profondeur sur la notion même de citoyenneté. L'écocitoyenneté inclut l'écocivisme, mais elle ouvre sur des espaces d'engagement éthique plus fondamentaux (Sauvé, 2017 : 57). Le courant de l'éco-citoyenneté est le quinzième courant d'éducation à l'environnement identifié par Sauvé (2017, p.121) : l'environnement comme « cité », comme enjeu de démocratie. Ce courant ouvre sur la dimension politique de l'éducation relative à l'environnement. Bien au-delà des règles convenues de l'écocivisme, l'écocitoyenneté est un lieu de délibération à propos de ce monde que nous partageons. Elle est axée sur le développement d'une compétence politique, d'un pouvoir-faire collectif, indissociable du développement de compétences d'ordre critique, éthique et heuristique. La dynamique éducative est celle de l'exercice de la démocratie, et plus encore, d'une démocratie écologique, inclusive du monde vivant.

1.9.7. Pour résumer

Civilité	Politesse et bienséance dans la prise en compte de l'autre
Civisme	Amour, dévouement à la collectivité, à l'institution, à l'état
Eco civisme	Comportements normatifs de respect envers l'environnement
Citoyenneté	Statut juridique d'appartenance à territoire
Eco citoyenneté	Capacité politique à contribuer à la mise de projets écologiques

Illustration 2. Résumé de la civilité, le civisme, l'éco-civisme, la citoyenneté, l'écocitoyenneté

1.10. La compétence

Notre définition de la compétence se réfère à la recommandation[75] n° 2006/962/CE du parlement européen adoptée le 18 décembre 2006 portant sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. En effet, le texte définit la compétence comme étant « en l'occurrence un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte ».

Bruno Garnier (2017) indique que l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et précise que chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments » (p.3).

1.11. Le déchet, objet de paradoxes divers

1.11.1. Le déchet tentative de définition

Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux indique dans son article 1er : « Est un déchet, au sens de la présente loi, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

L'article L541-1-1 du code de l'environnement indique : « Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Le déchet se caractérise principalement par l'existence de l'abandon, qu'il soit projeté ou effectif.

Cyrille Harpet (1997) propose une enrichissante épistémologie-étude de l'objet déchet qu'il explore notamment à partir des noyaux linguistiques et des racines étymologiques qui sont liés à la notion de souillure et de corruption. Il a recensé les termes d'une série sémantique de ce qui a trait à la catégorie générale de la déchéance.

.

> Le terme « déchet », issu de la racine indo-européenne kadere (laquelle a donné les termes de caduc, de cadavre, de choir, déchoir, chute, déchéance, chance et déchet bien entendu). Le terme de déchet est à insérer dans un ensemble de paradigmes (ordure, chute, reste, rebut, reliquat, décombres ...) qui lui confèrent des nuances sémantiques et des connotations différenciées en fonction des modes de perception, de représentation et de conceptualisation de la matière. Ainsi par exemple « l'ordure » se démarque-t-elle du « déchet » dans le sens où elle lui ajoute le discrédit de la saleté comme le suppose la racine même

[75] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=celex:32006H0962

> qu'est « l'ord », le « sale » donc. Ensuite, cette disqualification peut être étendue sur plusieurs niveaux avec les accentuations portant sur le nocif, le toxique, le souillant, le corrompu, le décomposé, le pourri, etc. (p.5).

Une disqualification que relèvent plusieurs auteurs. Waheeg et *al.* (2022) indiquent qu'un déchet est un sous-produit indésirable de l'activité humaine qui contient physiquement la même substance que le produit de valeur (p.169). Dominique Lhuilier et Yann Cochin (1999) précisent qu'il est issu de « cette rupture originelle qui engendre l'abandon », il est une « trave négative de l'activité humaine » (p.17). Georges Knaebel (1991) indique que le déchet, le résidu est ce qui doit être séparé du support pour faire propre, « déplacer vers un lieu qui leur convienne » (p.23). Mary Douglas (1966/2001) indiquait que « la saleté est une offense contre l'ordre […] La réflexion sur la saleté implique la réflexion sur le rapport de l'ordre au désordre, de l'être et du non-être [...] » (p.27).

1.11.2. Un objet dominé par une volonté persistante d'ignorance

Jean Noël Marien (2000) l'affirme « Notre civilisation est génératrice de déchets en quantité toujours plus importante et le devenir de ceux-ci est devenu un enjeu de société majeur » (p.360). Jean Baudrillard (1970) indique que « l'abondance des sociétés riches est liée au gaspillage, [a amener à] parler de "civilisation de la poubelle" » (p.48). Pourtant, une volonté persistante d'ignorance à l'égard du devenir de nos restes de consommation est dominante d'après nos observations. Le rapport de Michel Pelcha (1993) pour l'Assemblée nationale et le Sénat observait déjà l'indifférence et le silence sur la question des déchets.

> Il faut bien malheureusement reconnaître que les réactions les plus courantes quand on n'est pas concerné directement se traduisent par l'indifférence, le silence et la bonne conscience. L'indifférence car nous avons le sentiment de ne pas y pouvoir grand-chose car il faut bien se débarrasser de tous les sous-produits de notre consommation.
> Le silence car ces déchets disgracieux et malodorants ou même simplement encombrants perturbent des sociétés plaçant au premier rang de leurs valeurs, la sécurité, la propreté et l'esthétique (p. 9).

Gerard Bertolini (2001) observe « une montée des préoccupations et valeurs environnementales et le refus des populations d'accueillir de nouvelles installations de traitement des déchets (refus souvent désigné par le Nimby, acronyme de Not In My BackYard) fournissent la toile de fond d'un problème "à rebondissements" » (p.145). Nicolas Marchetti (2005) indique que cette attitude d'opposition d'une population locale vis-à-vis d'un projet s'observe lorsque celui-ci est susceptible d'entraîner certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, du cadre de vie (p.3).

1.11.3. Le déchet : un indice social de référence

Dans le tome V, le livre II intitulé l'intestin de Léviathan, de son ouvrage les misérables, Victor Hugo (1862) livre un véritable plaidoyer sur le rôle des déchets comme voie d'accès à la connaissance de la société. Il déclare « L'égout, c'est la conscience de la ville. Tout y converge et s'y confronte ». Il apprécie l'authenticité des ordures « Le tas d'ordures a cela pour lui qu'il n'est pas menteur. La naïveté s'est réfugiée là ». Une naïveté qu'il dit reposante par rapport aux dissimulations et maquillages de la société. « Cette sincérité de l'immondice nous plaît, et repose l'âme » Il suggère au chercheur de considérer ces restes comme faisant partie de ses éléments d'analyse. « L'observateur social doit entrer dans ses ombres. Elles font partie de son laboratoire ». (Hugo V, 1962)

En 1970, Jean Baudrillard dans son ouvrage sur la société de consommation, indique qu'il a été « envisag[é] de faire une "sociologie de la poubelle" : Dis-moi ce que tu jettes, je te dirai que tu es ! » (P. 48). Dominique Lhuilier et Yann Cochin (1999) mentionnent qu'avant d'être délaissés, la « sociologie a d'abord cherché à montrer comment les déchets pouvaient être utilisés comme indicateurs sociaux « totaux » laissant voir les dimensions essentielles de la société qui les produit et les consomme ».

Une ambition de faire des déchets un objet sociologique de référence reprise par l'ouvrage cordonné par Magali Pierre (2002) auquel a participé Lionel Panafit en traitant *des déchets, un bien public, un mal privé*. Magali Pierre titre sur objets regardés, déchets inventés : les poubelles, du seuil de l'appartement au seuil de l'immeuble et le déchet en habitat collectif, un support de coexistence. Johanne Mons restitue une étude sur le tri des déchets et construction d'une identité sociale dans la prise en compte du voisinage et du regard social. Françoise Bartiaux s'intéresse à la question de la relégation et de l'identité : les déchets domestiques et la sphère privée. Claire Grygiel nous expose les gestes pour l'oubli lorsqu'elle parle de la manipulation des déchets dans l'espace domestique. Enfin, Dominique Desjeux propose une post face qui traite des espaces Sociaux du déchet : une microsociologie du quotidien encastrée dans le macrosocial.

L'ambition de ces chercheurs de faire du déchet un objet sociologique digne d'étude ne s'est pas poursuivie. Gérard Bertolini (2011) économiste de formation a proposé plusieurs études sur le déchet comme objet social dont l'un des titres évocateurs est *Montre-moi tes déchets...: L'art de faire parler les restes*. Harpet (1997) propose une horloge chaotique des savoirs sur la question des déchets. Il identifie 17 sciences qui s'appuient sur les restes : la sédimentologie, la tribologie, la rudologie, la mixologie, l'entropologie, la tératologie, l'hétérologie, la scatologie, la coprologie, la médecine sanitaire, hygiène, l'éco-toxicologie, la molysmologie, la pathologie, la saprologie, la thanatologie, la criminologie et l'archéologie (p.7).

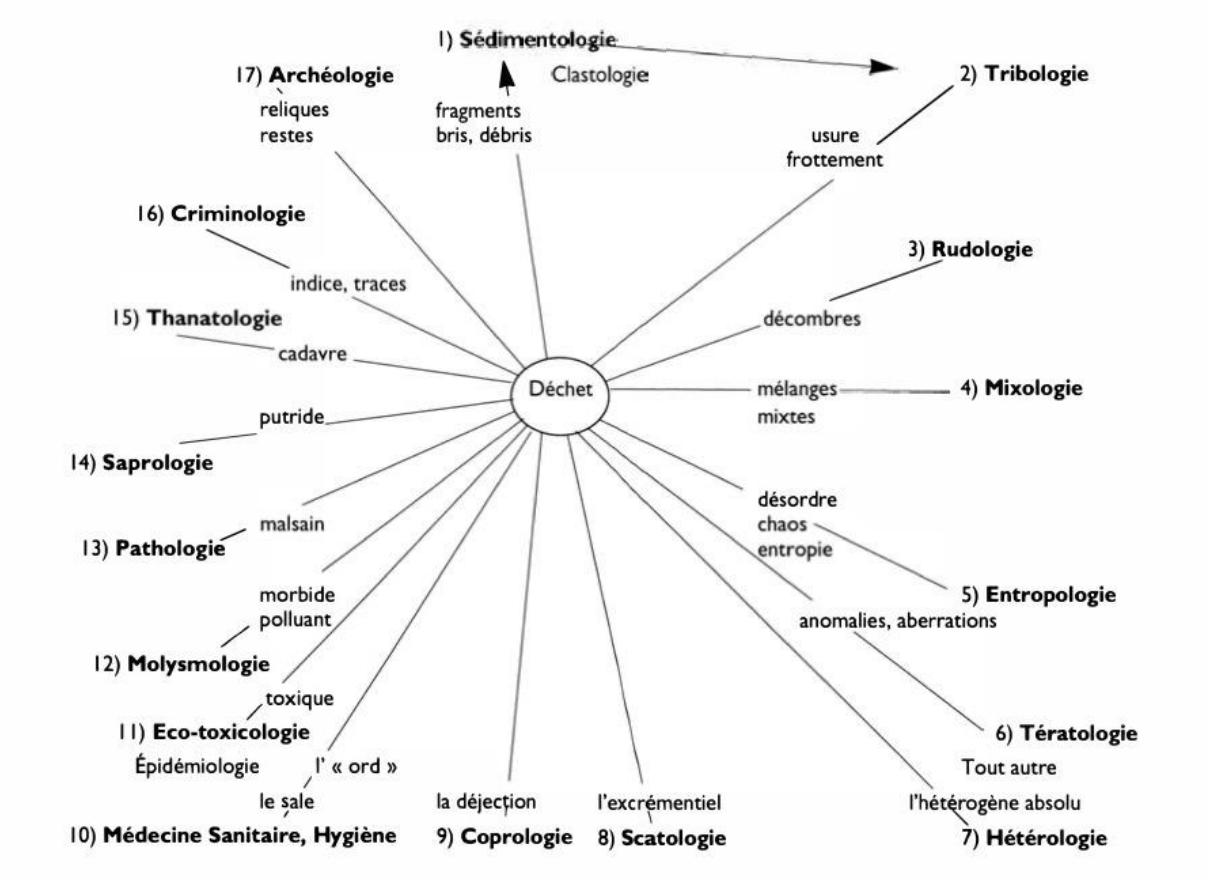

Illustration 3. Horloge des déchets proposée par Cyrille Harpet (1997, p.7)

1.11.4. Une « répulsion » dans la recherche universitaire

Nous avons identifié d'excellentes études en sciences sociales qui traitent de la question des déchets. La recherche en thèse en philosophie de Cyrille Harpet (1997) porte sur la trilogie du déchet : corps ville industrie. Celle en sociologie de Baptiste Monsaingeon (2014) porte sur « le déchet durable : éléments pour une socio-anthropologie du déchet ménager ». Yannick Rumpala a tiré de sa thèse en sciences politiques un excellent article sur le rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Stephane Le Lay a abordé la question des déchets à partir de la sociologie du travail en s'intéressant aux travailleurs des déchets.

Pourtant, la plupart des chercheurs qui ont fait d'excellentes recherches sur les déchets ne les poursuivent pas. L'un des chercheurs contactés nous a indiqué qu'il a l'impression que tout a été dit sur les déchets. Surtout dit-il, il a l'impression que ça ne mène à rien. Il faut dire que le déchet n'est pas un objet évident dans le milieu académique. Lhuilier et Cochin (1999) l'assurent « Faire du déchet son objet d'étude n'est pas simple. C'est se confronter au dégoût, à la répulsion, […] celle des autres qui ne manquent pas de porter un regard au pire méprisant, au mieux compatissant sur cet étrange intérêt ».

Pendant notre parcours de recherche, nous avons dû nous expliquer à plusieurs reprises sur le besoin et la nécessité de traiter d'un tel sujet, auprès des autres étudiants comme auprès des enseignants. Dans sa réflexion sur la honte, Monique Selz[76] (2006) indique que Sigmund Freud « remarquait à propos des rites scatologiques, en 1913, dans sa préface au livre de G. Bourke : " […] Il n'a pas été permis à la science de s'occuper de ces aspects (fonctions sexuelles et excrémentielles) proscrits de la vie humaine, en sorte que quiconque étudie de telles choses se voit considérer comme à peine moins "inconvenant" que celui qui fait réellement des choses inconvenantes" » (p.14). La recherche sur les déchets suscite également des réactions assorties à la perception sociale de l'objet auprès des populations.

1.11.5. Perception de la recherche sur les déchets par les populations

Mener une enquête auprès des populations sur la question des déchets n'est pas simple. L'incompréhension d'une recherche sur un tel sujet est certainement la réaction la plus fréquente. Souvent, la conversation se termine sur l'assimilation de cette étrangeté. Analyser une telle question c'est n'avoir rien trouvé d'autre à faire nous a annoncé un militant. « L'université manque de sujets de recherche » dit-il avant de s'excuser car sa remarque dit-il « ce n'est pas contre toi ».

C'est un sentiment général car analyser la question de la gestion adéquate des déchets pour la plupart des personnes c'est questionner le naturel, l'évidence, les certitudes (comme pour l'éducation ou la culture, chacun a une idée sur le sujet puisque chacun est produit et acteur d'une éducation).

Une fois franchi le cap de l'étrangeté de l'intérêt d'une recherche académique sur la question, nous avons eu affaire à deux catégories principales d'interlocuteurs. Tout d'abord et majoritairement, ceux qui répondent brièvement à quelques questions ou font des annonces de ce qu'ils en pensent, se taisent ou mettent en place des stratégies d'évitement. Ensuite, ceux qui ont beaucoup de choses à dire sur le sujet par rapport à ce que les autres font ou ne font pas et ensuite seulement et souvent dès le premier entretien se défilent lorsqu'ils se rendent compte que l'objet de l'analyse est global et inclut l'observation de leur propre gestion des déchets. Avec cette deuxième catégorie, il est possible de parler des déchets tant qu'il ne s'agit pas de parler des leurs.

[76] Selz, M. (2006). Quelques réflexions actuelles sur la honte. Le coq-héron, (1), 14-17.

1.12. Le littering, une caractéristique d'abandon des déchets

1.12.1. Qu'est-ce que le littering ?

Le *littering* c'est le geste de jeter un déchet qui comme l'affirme Anibal Frias (2004) « à l'âge de l'homme. Il est courant et même banal » (p.367). Seulement, le litter se caractérise par son positionnement, il est mal placé comme le souligne Geller et al. (1982, p.153). Après la première occurrence du terme *littering* que nous avons identifiée dans l'article de Whinery (1913) sus-cité, le sens qui a été donné à ce terme a peu changé.

Dans leur rapport adressé au conseil d'État du canton de Neuchâtel en Suisse, Ribaux et Despland (2019, 2 septembre) indiquent que « le *littering* est un phénomène limité dans l'espace consistant en l'abandon de petites quantités de déchets urbains, intentionnellement ou par négligence, dans les rues, sur les places, dans les parcs, dans les transports publics, dans la nature, sur les terres agricoles et le long des routes, plutôt que d'utiliser les poubelles ou points de collecte prévus à cet effet » (p.3).

Illustration 4. « Ne laisse pas ta place dégueulasse ». Une « action de sensibilisation choc » déployée par la mairie de Toulouse auprès des noctambules de la place Saint-Pierre. ©Guillaume Laurens / Actu Toulouse. (Kenedi, 2021, 24 novembre)

Ranjit Kaur (2022) indique que le *littering* est un problème social important en Inde. C'est un problème préoccupant à Genève où la ville annonce que « sur les 5000 tonnes de déchets ramassées en moyenne chaque année par la voirie, un tiers est récupéré par terre en dehors des nombreuses poubelles à disposition » d'après Flore Amos (2021, 3 juin). Jambeck et *al*. (2015) indiquent que le *littering* est inesthétique et nuisible pour la nature. Dans leur recherche réalisée en Autriche, Gangl et *al.* (2022) observent que « les emballages sont particulièrement souvent jetés » (p.9). Serge Moscovici l'exprimait en 1972, « la nature est devenue un dépotoir, gémit-on » (p. 341). Le *littering* est un phénomène complexe et c'est le premier mode d'abandon des déchets.

1.12.2. Les modes d'abandon et de gestion des déchets ainsi que les dispositions légales correspondantes

Notre recherche nous a permis de hiérarchiser cinq modes d'abandon des déchets que sont le *littering*, les déchets sauvages, le *binning*, le tri et la valorisation/réduction des déchets.

Le premier mode, celui du *littering* consiste à abandonner ou à jeter dans l'espace public des déchets souvent issus d'une consommation ou d'une activité récente. L'exemple le plus courant est celui d'une personne qui jette des déchets par terre, au fur et à mesure de la production, et souvent en marchant. Comme le fait naturellement un enfant qui laisse tomber, souvent à ses pieds ce dont il n'a plus besoin. Ce mode se caractérise par un réflexe machinal, automatique, mécanique, un laisser trainer, un laisser tomber qui peut se transformer en jet pour éloigner le déchet de soi. L'un des déchets le plus couramment concerné est le mégot de cigarette et plus récemment les masques faciaux dont les amendes ont été majorées. Ce mode d'abandon est sanctionné par une contravention de 2ème classe[77] pour non-respect de l'article R.631-2 du code pénal qui sanctionne globalement toutes les infractions liées au règlement de la collecte des déchets. L'article R.634-2 peut également s'appliquer à ce type d'abandon et donner lieu à une contravention de 4ème classe[78]. Lorsque l'abandon est effectué dans le domaine forestier, il relève alors du code forestier qui reprend à son compte les articles R.633-4 et R.635-8 du code pénal. Le code de l'environnement dans son article R.541-76-1 proscrit également ce mode d'abandon ainsi que le second mode identifié.

Le second mode, est le dépôt sauvage. Il est souvent confondu et/ou englobé avec le premier, il consiste à projeter, à organiser, à anticiper - notamment en rassemblant les déchets – à prendre la décision d'abandonner des déchets plus volumineux. C'est le cas du dépôt de poubelles et/ou d'encombrants dans un lieu inapproprié. Le code pénal distingue les dépôts effectués par le

[77] 2e classe (maximum 150€ / 750€ pour les personnes morales) / amende forfaitaire de 35€ / 175€ pour les personnes physiques

[78](Maximum 750 € – 3 750 € pour les personnes morales) / amende forfaitaire de 135 € / 675 € pour les personnes morales) petits dépôts (exemple : déchets de pique-nique, sacs contenant des ordures ménagères, des objets). Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégal des déchets (2020, p.35) https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20déchets.pdf

piéton dans son article R.634-2 dont le non-respect est sanctionné d'une contravention de 4ème classe. Lorsque le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, cet acte concerne l'article R.635-8 dont le non-respect induit une contravention de 5ème classe[79] . Les peines complémentaires peuvent également s'appliquer[80]. Le code de l'environnement dans son article R.541-76-1 proscrit l'abandon des déchets décrit dans le premier mode et dans le second mode. L'article R541-77 punit spécifiquement l'abandon de déchets commis à l'aide d'un véhicule. L'article R632-1 sanctionne le non-respect des horaires, jours et lieux d'enlèvement tels que définis par la réglementation territoriale. L'article 4644-2 peut être invoqué pour encombrement de la voie publique lorsque les déchets y sont déposés.

Le troisième mode que nous observons est celui du *binning* (Esfandiar 2020) le dépôt des déchets sans distinction dans une poubelle dans l'espace public ou privé. Le volume d'un sac poubelle destiné au bac de collecte, le bruit qu'il émet lorsqu'on le dépose ou le jette peuvent fournir des indices sur la nature de son contenu. Ce mode qui est le réflexe poubelle, se caractérise par l'attitude qui consiste à immédiatement chercher ou aller vers la poubelle pour y jeter son déchet dès qu'il est produit. Ce comportement est souvent observé dans les espaces publics lorsque des poubelles présentes offrent ou non la possibilité de tri de déchets. Jeter indistinctement ses déchets dans une poubelle sans les trier est condamné par l'article R541-76 du code de l'environnement.

Le quatrième mode est celui de la différenciation, du tri, ce mode est d'une impressionnante variété car même dans un contexte identique, les personnes ne trient pas toujours les mêmes choses. C'est une des attentes des décrets de 1883 et 1884 du préfet Poubelle (Sandras, 2011) qui instaura pour les populations parisiennes l'usage de deux boites[81] à ordures pour différencier les déchets. Pour faciliter le tri, un nombre croissant de villes ou d'espaces enlèvent les poubelles dans les rues. Une démarche soutenue par des associations (Meslard-Hayot et Moreau, 2019). Le tri pour les entreprises est contenu dans le décret[82] n°94609 du 13 Juillet 1994. Le tri à la source est l'attente première de la définition de gestion des déchets tel qu'indiquée dans l'article L541-1-1 du 29 juillet 2020. C'est un mode encouragé notamment par la directive européenne 2008/98/CE qui fixe les objectifs de tri pour les pays membres.

Le cinquième mode qui est un mode de gestion des déchets est celui de la prévention, la réduction et la valorisation par le producteur initial est le mode adéquat de gestion des déchets attendu des populations. C'est l'aptitude qui consiste à éviter de transformer le produit en déchet. C'est un mode où on se pose les questions qui offrent les possibilités d'éviter de

[79]Maximum 1 500 €, 3 000 € si récidive –7 500 € pour les personnes morales, 15 000 € en cas de récidive

[80] Confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction

[81] Les arrêtés du 24 novembre 1883 et du 7 mars 1884 obligent les propriétaires d'immeubles à mettre à disposition de leurs locataires des récipients d'une capacité de 40 à 120 litres pouvant contenir leurs déchets ménagers. Les arrêtés prévoient le tri des déchets. « Les habitants procèderont à un tri préalable de leurs ordures : dans une boîte, ils déposeront tout ce qui pourrait occasionner des blessures aux boueurs (coquilles d'huître, verre, etc.). Dans l'autre boîte, ils sont tenus de déverser pêle-mêle les autres détritus » (Sandras, 2011 :74).

[82] Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages

produire le déchet. Ce mode invite à réfléchir et/ou à s'appuyer sur des connaissances permettant de déterminer si le déchet que l'on pourrait produire normalement est évitable. Récupérer des médicaments à la pharmacie en refusant le sac proposé permet d'éviter de créer un déchet une fois à la maison par exemple. Ce mode est promu par l'article L541-1 du code de l'environnement et par la directive européenne (UE) 2018/851.

En ce qui concerne la valorisation des déchets uniquement possible après le tri, cette action peut être réalisée personnellement par divers moyens en fonction de la nature du déchet, du contexte facilitant ou pas, des habitudes, du niveau de détermination et des compétences du jeteur. L'éventuel déchet peut être réutilisé, par exemple un gobelet jetable ou un plastique à usage unique peut être utilisé plusieurs fois au lieu d'une, allongeant ainsi sa durée de vie. Le potentiel déchet peut être donné, échangé, réemployé à des fins non prévues initialement, et/ou alors, transformé pour en faire autre chose. Le champ des possibilités est varié. La valorisation peut être assurée par un tiers, par exemple le recyclage industriel des matières issues des dépôts de déchets dans les bacs de tri. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'*économie* circulaire est consacrée à cet objectif de valorisation.

Une attention particulière est apportée au tri et à la valorisation à la source des bio déchets tels que définis[83] par l'article 3b4 de la directive (UE) 2018/851. L'article 19 fixe pour ses États membres « à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 […] les biodéchets soient triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets ». La directive européenne et nationale encourage explicitement le compostage domestique des biodéchets.

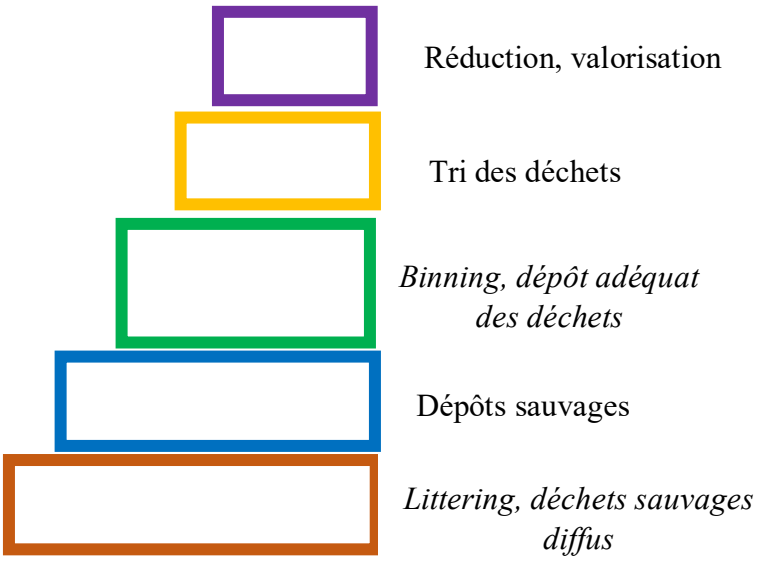

Illustration 5. Les modes d'abandon et de gestion des déchets

[83] "biodéchets" : les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires » article 3b4 DIRECTIVE (UE) 2018/851

1.13. Un anglicisme approprié pour *litter, littering, litterbug* et *binning*

Nous utiliserons les mots anglais dans la mesure où ils reflètent complètement le sens de nos observations

1.13.1. Litter

litter[84] *: small pieces of rubbish that have been left lying on the ground in public places: garbage people have dropped on the ground*.
Traduction[85] en Français : les petits morceaux de déchets qui ont été laissés sur le sol dans les lieux publics : des ordures que les gens ont jetées par terre.

Les déchets abandonnés sur les bancs, tables, escaliers, etc. dans l'espace public sont aussi inclus dans le litter. En français, le terme détritus est proposé comme traduction. Nous avons vérifié la définition du mot détritus dans le Larousse en ligne
Détritus[86] : nom masculin (latin detritus, broyé, de deterere, user par le frottement) 1. Résidu provenant de la désagrégation d'un corps : Le charbon s'est formé à partir de détritus végétaux. 2. Matériaux rendus inutilisables après avoir été exploités par l'homme ou l'animal ; ordures : Détritus ménagers.

Déchets sauvages diffus utilisé dans un article de l'entreprise Citéo[87] par François Chalet (2021, 09 juin) est adapté pour traduire le mot *litter*. Les déchets sauvages diffus correspondent à des déchets dits abandonnés qui, pour diverses raisons, n'ont pas intégré le circuit conventionnel de gestion des déchets. Ils sont de petite taille (mégots, emballages, papiers, lingettes, couverts, pailles), et ne doivent pas être confondus avec des déchets concentrés, qui correspondent à des lieux de dépôts sauvages, illégaux. Ils sont facilement dispersés et se retrouvent donc dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé.

1.13.2. Littering

Littering[88] *: the act of dropping rubbish on the ground in public places*.

Traduction en français : le fait de jeter des ordures sur le sol dans les lieux publics. Nous n'avons pas trouvé d'équivalent ni de traduction de ce mot en français.

[84] https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/litter
[85] Toutes les traductions sont réalisées avec le Deepl. https://www.deepl.com/translator
[86] https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9tritus/24874
[87] Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
[88] https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/littering

Le *littering* est polysémique et est utilisé pour désigner le *litter* et le *littering*. Il est donc à la fois l'acte d'abandonner les déchets dans l'espace public et le produit de cet abandon. Les deux sens du mot *littéring* sont utilisé dans cette recherche.

1.13.3. Litterbug

Litterbug[89] : *someone who leaves paper, plastic, etc., on the ground in public places. someone who drops rubbish on the ground in public places*.

Traduction en français : quelqu'un qui laisse du papier, du plastique, etc. sur le sol dans les lieux publics. Quelqu'un qui jette des ordures sur le sol dans les lieux publics. Nous n'avons pas trouvé de mot ou d'expression équivalente en français.

1.13.4. Binning

Le *binning* ce terme n'est pas présent dans le dictionnaire anglais. Nous l'avons identifié dans la thèse de doctorat en philosophie de Kourosh Esfandiar (2020) effectué en Australie-Occidentale. Il l'utilise dans sa recherche sur ce qu'il appelle *people's pro-environmental behaviours (PEBs)*
Qui sont les Les comportements pro-environnementaux des personnes (PEB) des visiteurs d'un parc naturel en Australie. Il indique, « A PEB to solve the problem of litter management in national parks is binning i.e. putting litter in a bin » que le logiciel Deepl que nous utilisons traduit ainsi, « Un PEB pour résoudre le problème de la gestion des déchets dans les parcs nationaux est le binning, c'est-à-dire le fait de mettre les déchets dans une poubelle ».

Le *binning* : est le fait de mettre les déchets dans une poubelle. Nous n'avons pas trouvé d'équivalent en français.

1.14. Insatisfactions de la ville contemporaine, source de critiques

1.14.1. La ville, combinaison de matière et d'Hommes

La ville, décrite par Serafina Cernuschi-Salkoff (1987) comme étant cette « tendre union des pierres et d'hommes, […elle] permet au regard de percevoir une continuité qui donne unité à la vie d'un homme » (p.11). Au-delà de la ville physique, Michel Jean Bertrand (1978) propose une compréhension plus subjective et la perçoit comme étant cet « organisme vivant dont on analyse les fonctions et dissèque le cœur, [cet] objet géographique [qui] suscite des opinions

[89] https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/litterbug

plus subjectives. […] De ses techniciens à ses poètes, de ses habitants à ses peintres, amoureux ou détracteurs, la ville est faite plus d'idées que de pierres et de béton » (p.7). Qu'elle soit appréhendée d'un point de vue historique ou sociologique, la ville est un ensemble dynamique où les habitants luttent pour garder leur place ou pour en acquérir une nouvelle à l'aide de stratégies diverses (Bejaoui et *al.*, 2010, p.84).

1.14.2. La ville entre centre et banlieues

La constitution de la ville s'est faite progressive par le passé explique Nicolas Schöffer (1974). « Les villes évoluaient lentement suivant des schémas dans la plupart des cas radio centriques ou linéaires. Ils comportaient ou créaient toujours un cœur, un centre où la religion, l'administration, la distribution et la consommation des produits divers se côtoyaient. Le centre était dominé par un point élevé qui était un symbole spirituel ou temporel et le signe distinctif de la ville » (p.18-19).

Les villes contemporaines se caractérisent par un double mouvement, en apparence paradoxal, de concentration et d'étalement (Mignot et *al.*, 2004, p.21-47). Cette double dynamique est en fait caractéristique d'une restructuration des formes urbaines, marquée par la polycentralité. La suburbanisation d'activités s'accompagne en effet de leur reconcentration au sein de centres d'emploi périphériques (Gaschet et Pouyanne, 2011, p.500). Une polycentralité déjà projetée par Charles-Édouard Jeanneret-Gris, (1887-1965) plus connu sous le pseudonyme Le Corbusier comme le montre le reportage diffusé sur France 2 de Forget, Vedeihe et Yadav (2021, 04 août) intitulé Retour sur Chandigarh, la ville idéale pensée par Le Corbusier en Inde. La ville des urbanistes est également celle des chercheurs en sciences humaines dans la quête d'un vécu urbain plus épanouissant.

1.14.3. Entre urgence d'un logement décent, recherche d'harmonie et éducation urbaine à travers le bâti

La question du logement, de sa forme et de sa fonctionnalité irrigue les préoccupations pour une *décence* des conditions de vie dans la ville. De nombreux projets d'aménagement urbain comprenant les logements, les espaces partagés ou publics font partie d'actions de revitalisation des villes. La plus importante par son étendue, rue, boulevards, réglementation des façades, espaces verts, mobilier urbain, égouts, réseaux d'adduction d'eau, monuments publics et extension de la ville fut menée de 1853 à 1870 à Paris par le baron Georges Eugène Haussmann alors préfet de Paris sous Napoléon III. Alors que ces importants travaux furent menés pour « ramener » la classe supérieure dans le centre de Paris qui la désertait pour la périphérie, les projets de logement pour les démunis prirent forme après la seconde guerre mondiale.

En effet cet après-guerre marque le début des trente glorieuses qui est la période historique comprise entre 1946 et 1975 pendant laquelle la France et la plupart des économies occidentales

connurent une croissance exceptionnelle et régulière et à l'issue de laquelle elles sont entrées dans l'ère de la société de consommation. L'industrialisation de la France en reconstruction est à l'origine d'un exode rural important. Les populations partent des zones rurales vers les villes. Bientôt, ce sont les populations venues d'autres pays Espagne, Portugal et Italie qui affluent suivies des populations du Maghreb.

Les bidonvilles formés par ces travailleurs non décemment logés naissent autour des villes. Tomas et *al.*, (2003, p.5) relatent l'élément déclencheur de la prise en compte de la crise du logement accentuée après la deuxième guerre mondiale. Mehdi Lallaoui (1993) se montre plus précis :

> Début janvier 1954, un enfant meurt de froid dans un vieux car délabré servant d'abri. La veille l'Assemblée nationale reportait la discussion sur la mise en œuvre de cités d'urgence d'un coût d'un milliard de l'époque. Quatre semaines plus tard, c'est au tour de clochards et d'une femme saisie elle aussi par le froid de l'hiver et trouvée sur un grand boulevard parisien. Lors de la morsure fatale, elle serait encore contre son corps glacé et sans vie, comme une dernière protestation muette un avis d'expulsion. (p.24).

L'abbé Pierre[90] refuse cette fatalité du pouvoir. Son interpellation publique le 1er février sur les ondes nationales mettra à jour et accélèrera le processus de prise en charge par les gens eux-mêmes d'actions pour se loger. Déjà, les formes d'auto-organisation des plus démunis étaient apparues dès 1945 à travers le mouvement des squatters.

Une cité de 93 logements de « dépannage » est construite à Cleunay : elle sera la première pierre des futurs grands ensembles (Tomas et *al.*, 2003, p.5) la combinaison de divers facteurs 400 000 logements détruits pendant la guerre, les décolonisations, le développement de l'industrie qui attire une main d'œuvre paysanne nationale, européenne et méditerranéenne, un retard flagrant dans la reconstruction et la construction des nouveaux logements participent à la croissance des bidonvilles aux alentours des grandes villes. On assiste au fort développement des cités de transit comme outil destiné à répondre à l'urgence de la résorption de bidonvilles. Ces logements temporaires aux normes réduites du bâti portent l'ambition d'une action socio-éducative à travers le logement (Cohen et David, 2012, 29 fevrier). Ces cités font office d'habitat propédeutique ; « le processus est le suivant : construction d'une cité de transit dans laquelle sont relogées les familles, qui ainsi s'habituent à vivre dans des conditions d'hygiène normales et avec un minimum de confort[91]… » (Lallaoui, 1993, p. 47).

La fonction « éducative » du logement est également relatée par Pétonnet qui dans ses travaux ethnographiques publiés en 1968, rend compte de l'observation d'une cité de transit qu'elle baptise « la Halle », plus récente et choisie par rapport aux deux autres car « l'hostilité des

[90] L'abbé Pierre était alors député de la Meurthe-et-Moselle (1946 à 1951). Il démissionne en avril 1950 à la suite du décès d'un ouvrier lors de manifestation d'ouvriers pour un meilleur salaire. Il est battu aux élections de 1951. Dans toute l'histoire parlementaire, quelque 400 prêtres siégèrent à l'Assemblée ou au Sénat (Tabard 2007) la loi canonique interdit désormais la participation du clergé aux « *charges publiques qui comportent une participation à l'exercice du pouvoir civil » (canon 285-3)*

[91] Extrait du bulletin municipal de décembre 1967 cité par Lalaoui (1993) dans l'ouvrage *Du bidonville aux HLM*

habitants était moins nette ». « Le passage des habitants dans la cité doit être transitoire. Ceux-ci après un essai concluant d'un à trois ans doivent pouvoir en principe accéder aux H.L.M dont le confort et le montant du loyer sont supérieurs, mais d'autre part ils peuvent être soumis à l'expulsion pour loyer impayé ou pour "mauvais comportements" » (p. 11-12). Jean Paul Tricart (1977) indique que ces cités accueillent « pour une durée en principe limitée des familles estimées peu sociables ou peu socialisées "dont l'accès à un logement définitif ne peut être envisagé sans une action éducative destinée à favoriser leur promotion" » (p.602). Pour Claude Liscia (1976), « l'habitat thérapeutique est un leurre, il n'en est pas moins symptomatique de l'idéologie véhiculée à propos de ces populations ; il s'agit beaucoup plus d'un habitat-sanction […] dont l'objectif est la "mise à l'écart d'une population perturbatrice pour l'environnement " » (p.348).

Les aménagements et constructions avaient pour objectif de concevoir et d'offrir une *bonne* qualité de vie aux habitants. Le plus connu et controversé est l'architecte et urbaniste Charles-Édouard Jeanneret-Gris, (1887-1965) plus connu sous le pseudonyme *Le Corbusier*.
Il est l'inventeur de *L'unité d'habitation de grandeur conforme*. Un concept sur lequel il a commencé à travailler dès les années 20 et qui est l'expression d'une réflexion théorique sur le logement collectif. Il propose une solution aux problèmes de logements de l'après-guerre. Sa conception envisage dans un même bâtiment tous les équipements collectifs nécessaires à la vie : garderie, laverie, piscine, école, commerces, bibliothèque, lieux de rencontre. Pour lui, une ville planifiée étant une ville où la vie serait forcément harmonieuse. *Les Cités radieuses,* qu'il conçoit sont des barres d'immeubles sur pilotis composées de 360 appartements en duplex qui étaient séparés par un système de rues intérieures - Marseille en 1952, Rezé en 1955, Firminy en 1963, Briey en 1965 - (Perelman, 2015).

1.14.4. Critique d'une vie urbaine peu épanouissante pour « les masses »

À l'inverse des grands ensembles, la plupart des autres quartiers de la ville sont la résultante de forces exercées par des acteurs très divers à des époques successives. Les grands ensembles de logement sont réalisés dans un temps très court, c'est une production urbaine qui est très homogène (Tomas et *al.*, 2003, p.4). Les deux formes d'édification de la ville présentaient des caractéristiques différentes et visibles.

Il est question d'un autre type d'architecture *nouvelle* qui pour la première fois, remarque Guy Debord (1967/1992), « se trouve directement destinée aux pauvres. La misère formelle et l'extension gigantesque de cette nouvelle expérience d'habitat proviennent ensemble de son caractère *de masse*, qui est impliqué à la fois par sa destination et par les conditions modernes de construction » (thèse173). On peut noter que le domaine de la recherche urbaine et sociale, tend à privilégier la ville vécue par ses habitants souvent issus de sa frange pauvre, de ses « quartiers », de ses banlieues.

Divers chercheurs s'intéressent notamment aux cités transit (Pétonnet 1968 ; Liscia et Orlic 1974 ; Tricart 1977) qu'ils envisagent comme des lieux symptomatiques de la production d'un nouveau prolétariat ou d'expérimentation de nouveaux modes de domination sociale. Chamboredon et Lemaire (1970, p.3) mettent en avant les caractéristiques de constitution des populations de ces grands ensembles parfois socialement distantes. Quelques décennies après, il est souvent question de l'insularité des grands ensembles dans le paysage urbain (Dufaux et Fourcaut, 2004). Avenel (2005) questionne les conditions du rééquilibrage social souhaité pour sortir les quartiers pauvres de l'enfermement (p.62). Baudin et Genestier (2006) montrent que le côtoiement physique de catégories sociales différentes n'engendre pas mécaniquement des rapports sociaux plus denses et plus cordiaux (p.214). Merlin (2012) analyse l'avenir de l'utopie de l'amélioration des relations sociales à travers les grands ensembles et les cités. Il se demande comment un projet urbanistique aussi longuement mûri, mis en œuvre avec enthousiasme par les spécialistes, avec le soutien des pouvoirs publics et de l'opinion publique, a – t - il put dégénérer ainsi ?

1.14.5. Quatre critiques (Debord, Lefebvre, Ledrut et Pétonnet) de la transformation urbaine pour les masses

À peine trois ans après la construction de la dernière cité radieuse, les observations sont sévères. Nous citerons quatre chercheurs qui livrent leurs analyses toutes publiées en 1968 de cette forme d'urbanité : Debord (1967/1992) dans « la société du spectacle », Lefebvre (1968) dans « le droit à la ville », Ledrut (1979) dans « la sociologie urbaine » et Pétonnet (1968/2017) dans « ces gens-là » développent une critique de la ville à partir de ses démunis qui se transforment sous l'effet de l'urbanisation.

1.14.5.1. Guy Debord et la société du spectacle

La critique de Debord (1967/1992) est sans appel. Il dénonce un urbanisme de possession de l'environnement naturel et humain qui opère par séparation qui opère une *glaciation* visible de la vie.

> L'urbanisme est cette prise de possession de l'environnement naturel et humain (thèse 169). C'est « la nécessité capitaliste satisfaite dans l'urbanisme, en tant que glaciation visible de la vie » (thèse 170). « Si toutes les forces techniques de l'économie capitaliste doivent être comprises comme opérant des séparations, dans le cas de l'urbanisme on a affaire à l'équipement de leur base générale, au traitement du sol qui convient à leur déploiement ; à la technique même *de la séparation* » (thèse 171). « L'urbanisme est l'accomplissement moderne de la tâche ininterrompue qui sauvegarde le pouvoir de classe » (thèse 172). « […] la même architecture apparait partout […] le seuil franchi dans la croissance du pouvoir matériel de la société, et le *retard* de la domination consciente de ce pouvoir, sont étalés dans l'urbanisme » (thèse 173). Il dénonce un « urbanisme qui détruit les villes [et] reconstitue une *pseudo-campagne* » (thèse 177).

1.14.5.2. Henri Lefebvre et le droit à la ville

Henri Lefebvre (1968) s'attaque à la philosophie, à une idéologie de la ville, un « type de ville » qui pour lui est une « extrapolation typiquement idéologique » constituée de connaissances partielles.

> À cette idéologie, ces philosophes de la ville joignent des connaissances partielles, l'opération proprement idéologique consistant dans le passage (le saut) du partiel au global, de l'élémentaire au total, du relatif à l'absolu. Quant à Le Corbusier, il procède en philosophie de la ville lorsqu'il décrit le rapport de l'habitant et de l'habitat urbain avec la nature, avec l'air, le soleil et l'arbre, avec le temps cyclique et les rythmes du cosmos. À cette vision métaphysique, il joint d'incontestables connaissances sur les problèmes réels de la ville moderne, connaissance qui donne une pratique urbanistique et une idéologie, le fonctionnalisme réduisant la société urbaine à l'accomplissement de quelques fonctions prévues et prescrites sur le terrain de l'architecture. Un tel architecte se considère comme un « homme synthèse », penseur et praticien. Il croit et veut créer des rapports humains en les définissants, en concevant leur cadre et leur décor. Dans des perspectives qui se rattachent à des horizons bien connus de la pensée, l'architecte se perçoit et se conçoit comme architecte du monde, image humaine du Dieu créateur. (p. 40)

1.14.5.3. Raymond Ledrut et la sociologie urbaine

Raymond Ledrut (1979) considère que ces constructions de la ville ont mis au premier plan le souci de la commodité, un agencement comptable des calculs d'utilité et non des relations permettant de vivre la ville. Il critique une prise en compte d'humains aux besoins partiels créatrice d'un nouveau style de vie possible.

> Le souci des commodités est passé au premier plan. La recherche des moyens techniques est prédominante. La construction de la ville est devenue plus instrumentale. Malgré tout, le meilleur des urbanistes n'est encore qu'un artiste qui se veut technicien. L'esprit planificateur de la société du capitalisme avancé n'est que le prolongement de la rationalité économique bourgeoise. [… il prévient] si la planification urbaine se réduit à une mise au point comptable et à un calcul d'utilité et de désutilité, elle ne développera jamais un urbanisme nouveau adapté à la vie moderne. […] On restera dans le monde de la quantité. L'homme urbain demeurera l'homme éclaté des besoins partiels. [Il entrevoit des possibilités adaptées à ce nouveau mode de vie] la solitude de l'individu dans la société de masse peut être la base d'un style de vie aussi riche que les autres (p. 204-205).

1.14.5.4. Collette Pétonnet et ces gens-là !

Collette Pétonnet (1968/2017) dans une ethnographie saisissante de la vie dans une cité de transit rend compte de la ségrégation effective des populations de ces lieux par les employés de l'administration, les instituteurs, les médecins, des cafetiers et autres lieux de détente, rejetant une population qui par réaction s'oppose.

> Les instituteurs, les employés de l'administration les appellent « ces gens-là », les « inadaptés », ou les « asociaux ». […] les commerçants qui exploitent l'ignorance des adultes et les cafetiers qui ferment leur porte aux adolescents de la cité leur donnent ces vocables : « Maffia », « Chicago », « zone », « bas-fonds » » (p. 12-13). Effectivement, la société rejette la cité : Certains instituteurs ne considèrent pas les enfants de la Halle comme les autres enfants, le médecin qui s'est installé dans la cité ne soigne que la dizaine de familles qu'il considère comme normales, les commerçants ne consentent pas de crédit, des cafetiers refusent l'accès de leurs établissements aux adolescents, des employeurs refusent facilement le

travail dès qu'ils connaissent l'adresse de l'ouvrier qui sollicite l'emploi. Par réaction, la cité s'oppose. (p.339)

Les critiques faites par ces quatre auteurs s'inscrivent dans la description d'une réalité spatiale, matérielle et urbaine qui rend compte de ségrégation et de conditions ne facilitant pas l'émulation de la masse populaire. Quatre autres auteurs -Dumazedier, Dumazedier et Ripert, Dumazedier et Samuel, Illich, Beillerot et Vincent- *dépassent* ce constat et envisagent des « figures » sociales inclusives et épanouissantes pour tous.

1.15. Des figures préfiguratrices d'une ville et d'une société épanouissante pour tous

1.15.1. Dumazdier et Samuel pour une critique orientée vers l'opportunité d'une culture urbaine à identifier et à développer : la société éducative

Joffre Dumazedier (1962), soucieux d'une critique constructive pour une recherche permanente de l'action, (p.258) propose de s'intéresser à l'utilisation du temps libre par les populations. Ce temps nouveau occupé par le loisir et qui pourrait permettre l'instruction des masses (p.209 à 225). Il voit dans les activités urbaines effectuées pendant « les temps libres » et le développement des loisirs, l'opportunité d'enclencher et d'orienter une éducation des masses urbaines. Tout en partageant la critique sur la quasi-absence « d'émissions de qualité intellectuelle […] écrasée par une masse de comédies et de variété médiocre », il plaide pour une recherche d'action visant à améliorer la qualité des loisirs avec les acteurs de ce domaine. À partir des données et des observations empiriques, il analyse les ressorts qui permettent l'acquisition des connaissances nouvelles et mettant en exergue les moyens de l'autodidaxie (p.219-220). Il reconnait que de « profondes disparités existent entre les individus et les milieux sociaux. Un grand nombre de personnes sont encore accablés de labeur » (p.240). Cependant, étant entendu que le loisir traduit un faisceau d'aspiration de l'homme à la recherche d'un nouveau bonheur, en rapport avec un devoir, une nouvelle morale, une nouvelle politique, une nouvelle culture, nous avons bien là des facteurs pour une civilisation du loisir.

Quatre années plus tard, avec Aline Ripert, (1966) l'auteur développe plus avant le lien entre la ville et le loisir. Ils inscrivent leurs travaux dans le cadre de l'éducation permanente (p.10). Dix ans après avec Nicole Samuel (1976) dans un ouvrage qui fait suite au précédent, ils proposent dans une démonstration comportant la notion de pouvoir culturel leur conception de la société éducative. « Une société éducative […] est celle dont les institutions sociales au-delà de leur fins utilitaires, productrice de bien économique et de services sociaux, visent à favoriser au maximum l'épanouissement du corps et de l'esprit de chacun. L'éducation de l'individu cesse alors d'être l'apanage des institutions spécialisées destinées à l'éducation des enfants et des adolescents elle devient une fin commune à toutes les institutions sociales… » (p.156-157).

1.15.2. Illich par la critique de la société industrielle, de la scolarisation de la société, propose la société conviviale

Ivan Illich (1973) dans son ouvrage paru en anglais intitulé *Tools for conviviality* - Des outils pour la convivialité – et traduit la même année sous le titre *la convivialité* se propose de travailler à un épilogue de l'âge industriel à l'origine de la destruction « subtile et implacable des valeurs fondamentales » (p.10). Il avance le concept « d'équilibre multidimensionnel de la vie humaine. [Car] au stade avancé de la production de masse, une société produit sa propre destruction. La nature est dénaturée. L'homme déraciné, castré dans sa créativité, est verrouillé dans sa capsule individuelle. La collectivité est régie par le jeu combiné d'une polarisation exacerbée et d'une spécialisation à outrance » (p.11). Il fait une critique acerbe des impacts de la scolarisation dans la société.

> La redéfinition des processus d'acquisition du savoir en termes de scolarisation n'a pas seulement justifié l'école en lui donnant l'apparence de la nécessité, elle a aussi créé une nouvelle sorte de pauvres, les non-scolarisés, et une nouvelle sorte de ségrégation sociale, la discrimination de ceux qui manquent d'éducation par ceux qui sont fiers d'en avoir reçu. L'individu scolarisé sait exactement à quel niveau de la pyramide hiérarchique du savoir il s'en est tenu, et il connait avec précision sa distance du pinacle. Une fois qu'il a accepté de se laisser définir d'après son degré de savoirs par une administration, il accepte sans broncher par la suite que des bureaucrates déterminent son besoin de santé, que les technocrates définissent son manque de mobilité. Ainsi façonné à la mentalité du consommateur-usager, il ne peut plus voir la perversion des moyens en fins inhérente à la structure même de la production industrielle du nécessaire comme du luxe (p.41).

De ce constat, Ivan Illich (1973) propose une autre possibilité : une structure conviviale. Pour lui, « la société conviviale est une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome, et la plus créatrice à l'aide d'outils moins contrôlable par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être. Tandis que la croissance d'outils au-delà des seuils critiques produit toujours plus d'uniformisation règlementée, de dépendance, d'exploitation et d'impuissance, le respect des limites garantirait un libre épanouissement, de l'autonomie et de la créativité humaine » (p.43).

1.15.3. Baillerot et les dangers d'une société devenue « pédagogique » qu'il dépeint en laissant entrevoir des possibilités

Jacky Baillerot (1982) constate que « 53 millions de Français passent plus de temps à enseigner et à être enseignés qu'à produire des biens et des services. Il peut donc bien être légitime d'éprouver si la notion de société pédagogique est utile » (p.9). Tout en reconnaissant le caractère réducteur d'une telle qualification, l'auteur s'évertue à montrer comment la pédagogie « se répand », comment un tel phénomène peut être interrogé. L'action pédagogique, qu'il décrit peut-être entendue, d'une part comme l'imposition et l'inculcation par un pouvoir arbitraire d'un arbitraire culturel (p.10).

D'autre part, comme une pratique, c'est-à-dire un ensemble de comportements et d'actions conscients et volontaires de transmission des savoirs (quelle que soit leur nature, mais admis

comme vrais) par des explications faisant appel à la raison et ce à une ou des personnes en vue de :

- Modifier les comportements, les affects, les représentations des enseignés dans un sens le plus souvent prévu à l'avance (aptitude au changement) ;
- Faire acquérir des méthodes et des règles fixes permettant de faire face à des situations connues qui se reproduisent régulièrement (aptitude à résoudre des problèmes donnés) ;
- Faire agir (p.11)

Jacky Baillerot fait le constat d'un double mouvement paradoxal, celui de l'accroissement de la demande sociale des savoirs, de l'action pédagogique dans la vie quotidienne, dans la vie privée et dans la vie publique qui se vérifie par l'augmentation des pédagogues professionnels et de professionnels qui consacrent de plus en plus de temps aux actions pédagogiques. Dans le même mouvement, il constate une dévalorisation du pédagogique que révèle le fractionnement et la sélection des savoirs, la promotion des fonctions sans apprentissage, la diversification des formes de pédagogisme et de technicisation de l'enseignement.

Il déplore le fait que la transmission généralisée des savoirs n'est pas faite pour que les individus et les groupes sociaux s'approprient des informations, des connaissances, afin d'en créer eux-mêmes, afin de décider pour leur compte, mais finalement, la masse d'information alimente les nouveaux systèmes de croyance, la tendance sur laquelle s'appuie cette constatation étant celle de la déconnection du savoir et de l'action. (p. 195) La démocratisation desdits savoirs de la société pédagogique sert à renforcer les hiérarchies techniques, la division plus grande entre amateurs et professionnels. Bref, plus on sait, plus on doit mesurer que l'on ne sait pas (p.196).

La robotisation, la standardisation des produits formés est une gigantesque entreprise d'irrespect de la pédagogie. La société pédagogique se caractérise par l'évitement des rapports directs par une gigantesque toile d'enseignements appuyés sur des savoirs, une infantilisation d'accompagnement de l'emprise de l'État garant. Et plus il y a d'État, plus il y a de pédagogie (p.219). Au lieu de parler, jouir, faire, agir, on enseigne, on travaille au second degré (ibid). Parce la pédagogie consiste toujours à donner ou faire la leçon, se développe dans des sociétés où la vie de travail et la vie sociale sont peu créatrices (p. 220). La pédagogie clôt toujours le bec de celui qui parle, qui veut parler (p.221)

Ce qui apparait redoutable est que l'action pédagogique soit de fait au service de la dépolitisation ; c'est-à-dire d'une non-politisation des questions et des problèmes nouveaux : résoudre les choses en enseignant est éviter l'irruption et l'émergence d'expressions qui se feraient au nom des valeurs (p. 222). Une société pédagogique généralisée peut devenir une société de la soumission, par le fait que fondamentalement, la pédagogie est fondée sur la division (l'enfant, l'adulte, le citoyen, le consommateur) et le fractionnement des savoirs (p.223).

1.15.4. Vincent pour une socialisation démocratique basée sur la discussion contre la forme scolaire

Guy Vincent (2004) dans un ouvrage qui rend compte de travaux qui prennent en compte des formes historico-sociales, l'auteur donne suite à de précédentes publications qui ont « avancé l'idée que les sociétés occidentales modernes pouvaient être caractérisées par un mode de socialisation dominé par la forme scolaire, en abrégé, un mode de socialisation scolaire » (p.5).

L'auteur se situe avec d'autres dans un courant de recherche de « la sociologie compréhensive ». Les chercheurs de ce courant font « des va et vient entre le présent, le passé et le futur projeté. Ils interprètent la situation présente par référence au passé et pour se donner un avenir » (p.6). Dans cette perspective, l'auteur enquête et analyse les significations que les hommes cherchent à donner à leur existence sociale. Il interroge le contexte de mise en œuvre pour atteindre, au fil de l'histoire, le premier but de l'instruction publique que Condorcet (1792) dans son rapport définit en ces termes :

> Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaitre et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leur devoir. Assurer à chacun d'eux la facilité… de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçu de la nature et par là établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Tel doit être le but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice ». (p.10)

La question de savoir quelle éducation ou quelle instruction il convenait de donner au peuple a commencé à être traitée pour elle-même au XVIIIème siècle et a été très controversée. « Certains penseurs de l'époque des lumières, en particulier Condorcet, ont pensé sous le nom d'« instruction publique » non seulement un enseignement ouvert (par « degré ») à tous, mais une instruction qui liait étroitement science, morale et citoyenneté. De plus, il n'est pas dans l'esprit de ces révolutionnaires de séparer théorie et pratique » (p.42).

La création des écoles normales dans tous les départements pour la formation des maitres et la multiplication des écoles ont été des outils visant à réaliser ce but. Près de deux siècles plus tard, « le caractère intrinsèquement "disciplinaire" des savoirs scolaires a été pensé en élaborant après Roger Charlier le concept de forme scolaire » (p.113). Le terme « forme scolaire » a été repris de Roger Charlier, qui l'utilisait dans son livre sur L'Éducation en France du XVIème au XVIIIème siècle, pour désigner précisément cette nouvelle forme de l' « apprendre » qui caractérise l'école, et qui se substitue peu à peu l'apprendre par voir-faire et ouï-dire caractéristiques des sociétés traditionnelles (p.124).

L'auteur propose d'une manière heuristique d'appeler « la socialisation scolaire » le mode de socialisation propre à nos sociétés. Ce constat explique la position d'Illich (1971) qui propose de « déscolariser la société » pour réduire les inégalités induites par la scolarisation de la société. Le social exerce une contrainte sur les individus : c'est cela la socialisation qui en fait des êtres humains. Nous sommes des êtres de relation et il faut essayer de le penser. Nous avons

appelé « mode scolaire de socialisation » le mode de socialisation caractéristique des sociétés européennes depuis le XVIème XVIIème siècle dominé par « la forme scolaire ».

> La forme scolaire comme forme de relation sociale apparait à un moment de l'histoire de nos sociétés : elle se constitue d'abord dans l'école […] plus précisément les écoles urbaines du XVII siècle […] puis, elle s'étend en dehors de l'école, supplante les anciennes formes de l'apprendre - par exemple dans les arts, dans les sports… on ne joue plus au ballon, on va dans une école de football, de rugby – elle domine les relations entre génération, les diverses pratiques sociales, […] l'ensemble des rapports sociaux. Nous avons parlé de pédagogisation de ces relations, y compris aujourd'hui les relations politiques (p.123-124).

L'auteur se réfère plutôt à la « socialisation démocratique » et non celle du rapport à la règle. Obéir à une règle, fut-elle impersonnelle et agir selon sa raison est-ce la même chose ? « […] et si la forme scolaire, dont la généralisation caractérise notre mode de socialisation se définit par l'obéissance à des règles impersonnelles, alors ne faut-il pas aller jusqu'à dire que la socialisation démocratique exclut la forme scolaire ? » (p.126).

Parce que l'autorité s'exerçant de l'extérieur inculque des préjugés, l'auteur préconise de permettre au citoyen de faire une démarche qui est analogue à celle du chercheur. Peut-on parler d'esprits libres en parlant de ceux qui doivent se soumettre à des vérités démontrées ? « "La vérité" s'envisage à l'horizon d'un accord possible entre ceux qui recourent à la discussion, à l'argumentation rationnelle, s'appuyant sur le travail de la preuve. Il est à différencier du sophisme, cet art de manier n'importe quel argument pour s'emparer du pouvoir sur autrui. Il importe donc de mettre la *discussion* au centre des recherches sur la socialisation démocratique » (p.132).

1.15.5. Vers une territorialisation de l'éducation ?

Chronologiquement, nous avons exploré la projection de la « société éducative » de Joffre Dumazedier et Nicole Samuel (1976), la « société conviviale » d'Ivan Illich (1973) comme alternative à la scolarisation de la société, nous avons pris en compte l'argumentation de Baillerot (1982) sur la dangerosité d'une société pédagogique généralisée [qui] peut devenir une société de la soumission, enfin, nous avons saisi la mise en discussion de la « socialisation démocratique » basée sur la discussion de Guy Vincent (2004) comme réponse à la scolarisation des rapports sociaux. Nous partageons l'observation de Choukri Ben Ayed (2018) suivant laquelle « ces travaux sur le « dehors » ne sont jamais pensés indépendamment de l'école notamment en raison « de la porosité des espaces dans et hors école » (p.19). Ces projections dans la société sont réfléchies en rapport à ce que l'école induit ou pas. Pourtant, la perception de la multiplicité des sources éducatives reste présente et l'idée de la mobilisation territoriale à des fins éducatives se concrétise à travers les travaux sur le lieu apprenant (Shaller, 2007) et le territoire apprenant (Jambes, 2001 ; Bier, 2010ab ; Dussaux, 2010 ; Gwiazdzinsk et Cholat, 2021) dans lesquels s'inscrit la question de la ville éducatrice.

1.16. Des chercheurs analysent la ville éducatrice et son réseau

Le réseau international des villes éducatrices est un réseau qui affirme porter l'ambition d'accompagner les villes adhérentes dans leur démarche d'éducation globale. Il nous apparait pertinent de rendre compte de l'existence de ce réseau ainsi que des analyses faites par les chercheurs sur leur démarche. Ce réseau poursuit des objectifs similaires au réseau mondial Unesco des villes apprenantes. La notion de ville apprenante -*learning city*- définie par l'Unesco lors de la Conférence mondiale sur les villes apprenantes à Pékin en Chine du 21 au 23 octobre 2013. Le réseau mondial Unesco des villes apprenantes compte au 02 septembre 2022, 77 villes de 44 pays. Elles ambitionnent de « faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité pour tous au niveau local ».

Le réseau des villes éducatrices est plus important avec plus de 400 villes adhérentes, plus ancien et plus diversifié. Nous avons eu l'opportunité d'assister à Rennes, à l'assemblée générale de l'Association Internationale des Villes Éducatrices qui a eu lieu les 21 et 22 mars 2019. Nous avons pu rencontrer des élus de diverses villes ; nous avons assisté aux présentations des expériences des villes et visité des projets en lien avec la ville éducatrice dans la ville de Rennes.

1.16.1. Un label et un réseau des villes éducatrices

La notion de ville éducatrice est concrètement revendiquée par le réseau des villes éducatrices créé à Barcelone en 1990. La ville est vue par ses membres signataires d'une charte de la ville éducatrice comme un « agent éducatif » à part entière (Bejaoui et al, 2010). Les auteurs précisent les prérogatives du chercheur qui s'intéresse à ce concept car il doit prendre « en compte tous les aspects de la ville, politique, religieux culturel » comme étant une nouvelle forme « d'appréhension de la ville dans la globalité » que promeut la « sociologie urbaine » (p.82).

La ville éducatrice est dotée d'une charte[92] signée par les villes qui y adhèrent. La charte comporte un préambule et 20 principes qui consacrent du principe 1 au principe 6 le droit à une ville éducatrice, du principe 7 au principe 12 l'engagement de la ville, du principe 13 au principe 20 au service intégral des individus. La charte se termine par cette conclusion « Cette Charte exprime l'engagement pris par les villes de souscrire à toutes les valeurs et les principes qui y sont retracés. Elle se définit comme ouverte à sa propre réforme et devra être complétée par d'autres aspects que l'évolution sociale rapide exigera à l'avenir ».

La ville éducatrice a fait l'objet de divers écrits qui se réfèrent au réseau international des villes éducatrices. « Nombre de villes se revendiquent comme « villes éducatrices ». Il s'agit d'abord

[92] https://www.edcities.org/fr/wp-content/uploads/sites/7/2021/12/FR_Carta.pdf

d'un label, signifiant l'adhésion à une charte et l'appartenance à un réseau » (Bier[93], 2010b, p.120) le réseau international affiche en 2021 493 villes membres issus de 34 pays alors que 45 villes adhèrent au réseau national et international, 120 villes françaises adhèrent au réseau national.

1.16.2. La ville éducatrice, une démarche incertaine

La ville éducatrice – et le territoire apprenant – est une utopie réaliste qui n'a de sens que dans le processus d'un projet démocratique qui « appelle à sortir de la logique de dispositif pour s'inscrire résolument dans une logique de démarche ». (Bier, 2010b, p.121) Cette logique de *Work in progress* doit admettre une marge d'incertitude tout en s'appuyant sur un dispositif complexe et solide. L'auteur prend l'exemple de la démarche entreprise à Saint Nazaire et à Tourcoing visant à associer un grand nombre d'acteurs à la construction d'un projet éducatif local qui n'a été possible qu'avec la « reconnaissance d'une légitimité de chacun et de tous à entrer dans un débat public sur l'éducation et de la reconnaissance des savoirs de chacun et de tous ». (p.123)

1.16.3. Une prise en compte de toutes les formes d'éducation (formelle, non formelle et informelle)

Jean Gabriel Busy, (2010) s'attache à montrer le caractère désormais « éducatif » des collectivités. « Le terme éducation est à entendre ici dans un sens global, c'est-à-dire qui comprend l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation informelle » (p.199). L'auteur s'appuie sur des exemples récupérés sur les sites internet de certains territoires, et montre à travers les exemples choisis l'engagement éducatif pour « tous les âges » avec des temps consacrés aux parents (p.200). Il rend compte de « deux types d'instances de développement de la démocratie locale : d'une part des conseils de quartier, d'autre part, une maison des initiatives citoyennes » (p.201).

1.16.4. La rue, le quartier, la ville initiatrice

Maïté Clavel (2010) nous fait partager l'expérience d'une habitante à travers notamment l'exploration d'un lieu que nous « convenons d'appeler « quartier » l'espace proche, parcouru, connu, familier, de notre interlocutrice » (251). L'auteure témoigne par son enquête de l'existence d'une rue, d'une « ville initiatrice », « d'une manière d'apprentissage du collectif », (254). Elle remarque aussi que certains lieux et trajets « sont trop habituels pour être le support d'événements marquants » (p.251). Elle conçoit que pour être apprenant, l'environnement devrait être non pas régulier, mais « toujours différent […] En marchant, en baignant dedans,

[93] Bier, B. (2010). Des villes éducatrices ou l'utopie du « territoire apprenant ». Informations sociales, (161), 118 124.

elle a appris et apprend toujours de la grande ville » (p. 253-254). Bejaoui et *al*. (2010, p.84) affirment qu'à travers les âges, nous pouvons constater que l'on a toujours appris de et par la ville. De là sont nés quelques savoirs urbains, tels que la compréhension d'un plan de métro ou de bus.

Bernard Bier (2010b, p.118) remarque que les enfants apprennent à l'école mais aussi dans et par la ville. Un nombre croissant de « villes éducatrices » mènent des politiques éducatives territoriales fondées sur une dynamique communautaire à la fois complexe et souple qui mobilise les savoirs de tous, fertilisant le territoire. Après « l'école pour tous » au Xxème siècle, la « ville éducatrice » et le « territoire apprenant » sont l'utopie éducative et politique du XXIème siècle.

1.16.5. La pédagogie sociale comme atout de la ville éducatrice

Laurent Ott (2010) montre que les ressources et les techniques de la pédagogie sociale sont des atouts au service de la ville éducatrice à travers le travail des éducateurs auprès des jeunes et les familles en milieu ouvert. Ces techniques mettent en œuvre plusieurs niveaux d'intervention pyramidale avec des activités en grand groupe ouvert, en groupe restreint fermé et en intervention individuelle qui prend en compte, les proximités éducatives, la proximité géographique, la proximité politique, la proximité culturelle, la proximité relationnelle et la proximité stratégique. L'éducateur veille à mettre en œuvre un temps lisible des présences et donne une place au contact et à l'expression des émotions (p.169) de manière inconditionnelle et gratuite.

1.16.6. Le graffiti, art urbain à valoriser par la ville éducatrice

La place du graffiti dans la ville de Paris qui est membre du réseau des villes éducatrices est analysée par Benessavy et *al.* (2010) au regard de l'objectif du principe numéro deux qui stipule « … Elle devra accueillir aussi bien les initiatives d'avant-garde que celles de la culture populaire, indépendamment de leur origine… » (215). Le graffiti étant connu comme étant une culture populaire, illicite trouve des supports d'expression à travers des associations et les élus qui renouent *le dialogue avec ces minorités* (225). La ville de Paris organise des parcours d'art urbain qui sont des occasions uniques de découvrir la ville autrement (217). Par cette initiative, ce ne sont plus les individus qui vont à l'art mais l'art qui côtoie les individus dans l'espace public. (219)

1.16.7. La ville éducatrice à l'opposé de la compétitivité territoriale

Maddly Etien et Rhania Labyard (2010) perçoivent « une vision de la ville qui éduque sur une base de compétitivité économique » (p.193) dans la charte de la ville éducatrice source

d'ambiguïtés d'objectifs émancipateurs de la population. Pourtant, Alex Mariani, directeur de la prospective à Rennes métropole cité par Bernard Bier (2010a, p.15) déclare : « Nous sommes partis d'une logique de compétitivité et de positionnement de l'agglomération à l'échelle européenne, par rapport à d'autres grandes villes, pour aboutir à une démarche de solidarité et de cohésion sociale ». Bernard Bier propose (*ibid*, p.17) de dépasser l'Homo *oeconomicus* (alias homme du néo-libéralisme, l'œil tourné vers le PNB et la compétitivité des territoires) *versus* homme qui réconcilierait les trois dimensions de l'activité humaine (travailler, agir, créer) telles que définies par Hannah Arendt (2005).

1.16.8. La ville éducatrice et ses « sans-paroles »

Maddly Etien et Rhania Labyard (2010) observent que l'ambition théorique de prise en compte des besoins de tous ne résiste pas à la pratique réelle au regard de l'existence des « « sans-paroles » qui sont les personnes à besoins dits spécifiques : les personnes handicapées, les enfants, les personnes en situation de prostitution, les personnes sans-papiers, les personnes sans domicile, etc. Lot de personnes considérées comme les oubliées de la ville ». L'épineuse question de l'accessibilité est mise en lumière à travers le témoignage de deux personnes malentendantes qui vivent dans deux départements d'Ile de France. Le réseau des villes éducatrices affiche le souci de l'intégration de l'ensemble du corps social comme le montre le thème de la célébration de la journée internationale de la ville éducatrice du 30 novembre 2021 sous le thème « La Ville Éducatrice ne laisse personne de côté ».

1.16.9. La ville éducatrice comme le droit à la ville de Lefebvre

Dans sa critique générale de la société intitulée *la société du spectacle* paru en 1967, Guy Debord (1967/1992) dans sa thèse 177 note la perte des rapports sociaux directs qu'il impute à *un urbanisme qui détruit* et qui est source d'isolement et de séparation. Henri Lefebvre en 1968, oriente ses recherches sur la condition de la classe ouvrière en milieu urbain. Dans *Le droit à la ville,* il exprime le fait que chaque individu a le droit de penser et de vivre la ville. On retrouve ici les prémices des théories de l'utopie urbaine, une ville accessible à tous et faite pour tous, où l'ensemble des besoins et des attentes sont pris en compte. (Bejaoui et *al.* 2010, p.83).

Maddly Etien et Rhania Labyard (2010) rapprochent les principes de la ville éducatrice à ceux du droit à la ville. Henry Lefebvre (1968a) fait de la ville un monde nouveau à construire par et dans l'action collective, il a largement contribué, en France, à rendre importante la question de la ville. Il a su percevoir les dangers qui découlent de cette généralisation de l'urbanisme de séparation. La notion de droit à la ville affirme et légitime la prétention que peut manifester chaque individu d'habiter la ville (p.197).

1.16.10. Le dialogue constant et le décloisonnement comme condition principale

La séparation est la principale critique de Guy Debord (1967/1992) qu'il désigne comme étant l'instrument principal du malaise social. Une séparation qui permet de scinder l'unité du monde en réalité et en image (thèse7). Pour lui, « La *séparation* est l'alpha et l'oméga du spectacle » (thèse25). Pilar Figueras et Philippe Meirieu (2006, p.24) assurent que s'agissant de la ville éducatrice, le souci du décloisonnement est alors premier : il s'agit au plan local de lutter contre le morcellement des politiques, des institutions, des actions, et de les articuler localement sur le territoire qu'est la ville et au plan international de promouvoir des perspectives solidaires. Le décloisonnement implique un dialogue constant avec les populations au cœur même de leurs actions quotidiennes. Un quotidien que Lefebvre (1968b, p.20) invite à connaitre et à reconsidérer comme lieu d'apparition, de négociation et de modification des normes et des valeurs sociales.

1.16.11. La ville éducatrice porteuse d'identité à travers le patrimoine et les pratiques locales

La mise en œuvre des principes de la ville éducatrice offre une « occasion d'expression, d'expériences partagées et d'adhésion à un territoire (voire à une identité de territoire) » (Bier, 2010b, p.122). Ainsi donc, en promouvant une coexistence entre les diversités, la ville éducatrice devient facteur d'harmonisation et d'équilibre entre les différentes générations indépendamment de leur origine. Il s'agira de prendre en considération les besoins particuliers de chaque groupe en veillant à respecter leur individualité et leur identité culturelle. Parce que la contradiction ne doit pas être un obstacle, les services responsables devront favoriser l'accessibilité aux outils intégrateurs (via une approche partagée des différentes langues présentes sur le territoire) pris comme un facteur de cohésion. (Bejaoui et *al.* 2010, p.76). Nayeth Bustos-Foglia, (2011) constate que la mise en œuvre de la ville éducatrice est un facteur d'intégration identitaire et culturelle des nouvelles arrivantes d'origine colombienne qu'elle étudie dans une région relativement « isolée » du Québec. Nous constatons donc que la ville éducatrice a sa propre personnalité, une « identité singulière » tout en étant en interaction avec d'autres centres urbains de son territoire et des villes d'autres pays (Bejaoui et *al.* 2010, p.87).

1.16.12. Le développement durable et son objectif n°4, un atout de la ville éducatrice

Le lien entre l'éducation au développement durable et la ville éducatrice est établi notamment par Maryvonne Dussaux (2010). Elle met en lumière l'opportunité offerte par l'éducation au développement durable de s'adresser à tous les publics. Elle renforce le fait déjà avéré suivant lequel « *l'éducation ne relève plus de la seule responsabilité de l'école* ». L'auteure constate que diverses actions éducatives visant toutes les tranches d'âge dans divers lieux sont autant

menées par exemple par la ville d'Angers membre du réseau des villes éducatrices, par le conseil général de l'Oise autant que par d'autres collectivités non-membres du réseau. Elle en conclut que « le mouvement des villes éducatrices révèle un mouvement plus profond qui émane de tous les territoires dans le cadre d'un renforcement du pouvoir local. L'éducation au développement durable est porteuse d'une vision de l'école ouverte sur le territoire où tous les acteurs de la communauté éducative ont leur place. » (p.54)

L'Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE), dans un rapport présenté le 15 juillet 2019 à New York dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies a mis en évidence le rôle des gouvernements locaux dans la résolution des grands défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée et dans la concrétisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) dans le contexte local. La collaboration de l'AIVE s'est concentrée sur l'ODD 4 – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – afin de démontrer la contribution des autorités locales à l'éducation inclusive de qualité et à l'éducation tout au long de la vie. Le rapport comprend un large éventail d'initiatives menées à terme par plus de 30 villes de l'AIVE qui démontrent que les gouvernements locaux sont des pôles d'innovation importants dans l'éducation formelle, non formelle et informelle, car ils sont capables d'articuler des réseaux de collaboration multi-acteurs et de répondre aux besoins spécifiques du territoire. De même, il est souligné que la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement et les autres acteurs locaux dans la conception des politiques éducatives garantit une plus grande cohérence et efficacité dans l'utilisation des ressources, et permet de mieux répondre aux besoins locaux et d'élargir la portée des politiques (pages 58-65)

1.17. Nous nous référons à toute ville, éducatrice de fait

1.17.1. Toute ville est éducatrice de fait

Bouchareu et *al.* (2010) l'affirment : « toutes les villes du monde sont éducatrices, car elles proposent à leurs habitants des processus de connaissance » (p. 91). Philippe Meirieu indique la nécessité de l'engagement de la ville à orienter sa capacité éducatrice :

> Si toute ville est éducatrice, c'est à son insu, pour le meilleur et malheureusement parfois pour le pire. Ce qui fait donc la différence entre les villes éducatrices et les autres serait donc le fait que les représentants de la ville en aient conscience et définissent un objectif éducatif pour leur ville. La ville ne devient éducatrice, que si elle fait des choix qui concernent l'organisation dans toutes ses dimensions, en les reliant par une politique intégrative qui donne sens et cohérence à l'ensemble des activités éducatrices : activités en direction des familles et de la petite enfance, de soutien à la scolarité, ou culturelles etc., au lieu de seulement les juxtaposer. (p.24)

Au-delà de la question de l'orientation éducative prise ou non par la ville, nous nous référons à la réalité éducative de fait qui les caractérise comme le précise Philippe Meirieu « Qu'elle le

veuille ou non, toute ville est éducatrice... Anthropologiquement, il y a quelque chose qui relève de l'éducation dans tout espace public, dans tout espace collectif » (cité par Leal, 2015, p17).

1.17.2. Les villes sont éducatrices de par l'existence de toutes les formes d'éducation dans leur sein

L'éducation promue par la ville éducatrice est l'éducation globale notamment envisagée par Jean Jacques Rousseau dans *Emile ou de l'éducation* où il associait tous ceux qui côtoyaient le jeune Emile (ses parents, les domestiques, les passants et les voisins) à son éducation. L'éducation globale participe aux processus et procédés qui permettent progressivement à tout humain de s'épanouir selon sa propre nature et d'accéder à la culture. Considérer la capacité éducative des villes c'est prendre en compte toutes les formes d'éducation identifiées en sciences de l'éducation que sont l'éducation formelle, l'éducation non formelle, l'éducation informelle et l'autodidaxie que nous tentons de préciser plus bas.

1.17.2.1. L'éducation formelle

Cette forme d'éducation correspond à ce que Gaston Pineau et Marie Michèle (1983) qualifient d'« "l'hétéro formation" désigne la formation "par" les autres, et en particulier les logiques de formation classiques, académiques, orientées vers un objectif diplômant, en formation initiale, en éducation des adultes, en formation professionnelle. Il fait référence au modèle scolaire traditionnel, transmissif, fondé sur l'autorité du maître » (cité par Brougère et Bézille, 2007 p.148). Véronique Bordes (2012) précise « l'éducation formelle est une éducation organisée dans un cadre institutionnel (école, université, formation professionnelle) structurée en séquences et de manière hiérarchique. Elle doit amener à une certification ou un diplôme » (p.9).

1.17.2.2. L'éducation non formelle

Issue du champ de l'action internationale menée par l'Unesco dans les années 1970 dans les pays au système éducatif peu fourni, l'éducation non formelle a été pensée pour désigner les actions visant l'alphabétisation des adultes en marge de l'éducation formelle. Il est aujourd'hui convenu que les actions d'animations diverses menées en dehors et dans le système éducatif relèvent de l'éducation non formelle. Véronique Bordes[94] (2012) précise que « l'éducation non formelle est un processus d'éducation organisé qui a lieu parallèlement aux systèmes traditionnels d'éducations et de formations. Il n'y a pas de certification. Les acteurs ont un rôle actif dans ce processus d'apprentissage » (p.9).

[94] Bordes, V. (2012). L'éducation non formelle (No. 28, pp. 7-11). Presses universitaires du Mirail.

1.17.2.3. L'éducation informelle

Hélène Bézille (2010) assure que c'est la matière noire de l'apprentissage présente pendant et après dans toutes les formes identifiées d'éducation :

> Les apprentissages « informels » sont un peu la matière noire de l'apprentissage tout au long de la vie. Ils sont invisibles et produits de façon largement inconsciente et non intentionnelle. Nous préférons cette métaphore à celle de « l'iceberg » (couramment empruntée aux travaux de Tough), elle évoque mieux le caractère diffus de sa présence partout où il y a activité d'apprentissage. Les apprentissages informels se développent à travers l'activité quotidienne, dans les échanges ordinaires liés aussi bien à la vie professionnelle qu'à la vie familiale, amicale ou associative, dans la diversité des moments de la vie et des espaces sociaux. Ils se développent particulièrement bien dans certains espaces sociaux soumis à un faible contrôle extérieur au groupe (p.131).

Poursuivant dans la même affirmation, Rodica Ailincai (2012) suggère « qu'il n'y a pas de situation éducative formelle pure, l'informel étant constitutif de toute situation éducative, un ingrédient non "décantable", les deux formes étant inséparables » (p.9). Véronique Bordes (2012) les principaux cadres où cette éducation se déroule principalement elle « se déroule dans le cadre familial, entre pairs, dans des espaces de socialisation. L'apprentissage éducatif est moins conscient » (p.9).

1.17.2.4. L'autodidaxie

L'autodidaxie qui est souvent attachée à une définition usuelle la désignant « comme modalité d'apprentissage consistant à se former "sans maître", [fait] que l'autodidaxie se voit aujourd'hui associée à une forme dissidente d'apprentissage » (Brougère et Bézille, 2007, p.140). Il fait souvent référence à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de bénéficier de l'éducation formelle ou qui en sont sortis car n'ayant pas réussi à satisfaire aux exigences de l'éducation formelle. Nous ne retenons pas cette définition usuelle et lui préférons notamment celle de Christian Verrier (1999) qui la définit comme étant « un auto-apprentissage volontaire – quel que soit le niveau scolaire antérieur de l'apprenant – s'effectuant hors de tout cadre hétéro formatif organisé, en ayant éventuellement recours à une personne-ressource » (p. 83). Se référant Gaston Pineau et Marie Michelle (1983), Gilles Brougère et Hélène Bézille, H. (2007) indiquent que « le pôle de "l'auto" correspond à la formation que la personne se donne à elle-même, dans la reprise et la réflexion sur ses expériences de vie. [C'est] l'auto-apprentissage informel en contexte, qui se fait souvent par imprégnation, au fil des expériences, aussi bien dans la vie quotidienne que sur le lieu de travail » (p.148-149).

1.17.2.5. Notre représentation des formes d'éducation

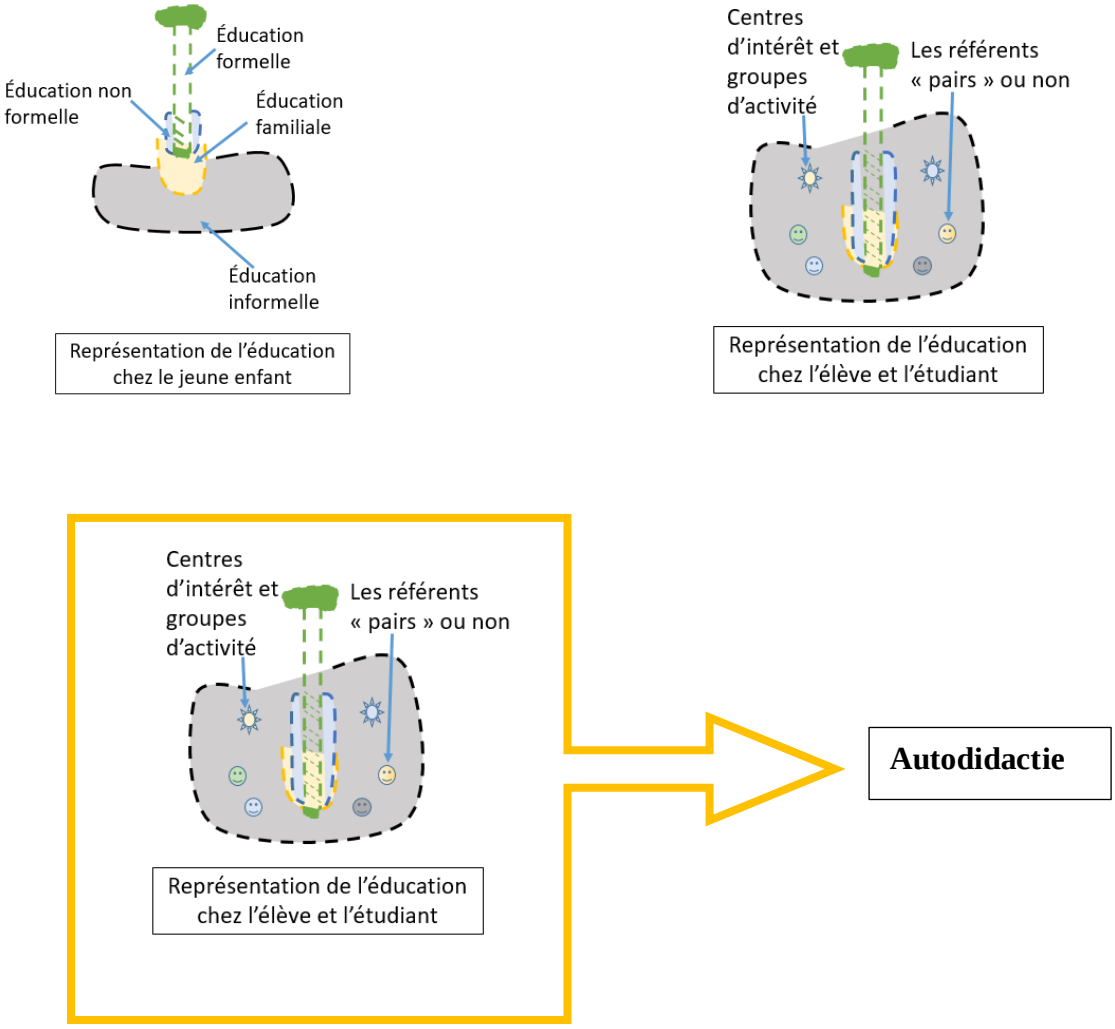

Illustration 6. Représentations des différentes formes d'éducation

1.18. Le littering un défi à la ville éducatrice et à l'éducation globale

Le *littering* est un défi pour la ville éducatrice et pour l'éducation globale puisque la gestion des déchets est inhérente à l'ensemble de la vie humaine autant que l'éducation globale. La présence du *litter* dans l'espace public fait partie des problématiques rendues visibles et prises en compte par l'Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE) notamment à travers une vidéo intitulée *Educating Cities video concept*[95]. La vidéo met en scènes les principales problématiques de la ville éducatrice. Nous mentionnerons celle portant sur la question du *litter*. De la 36ème à la 47ème seconde de cette vidéo, il y est question des déchets que deux enfants regardent s'écouler dans un cours d'eau. Après que la population ait pris connaissance de la

[95] Publié le 31 août 2012, cette vidéo est la dernière vidéo présente en suivant le lien sur leur site https://www.edcities.org/journee-internationale-2021/videos/ . Un accès direct à la vidéo est proposé sur le site en suivant ce lien https://www.youtube.com/watch?v=WSjxSx8_VxI

charte de la ville éducatrice, elle décide d'agir. De 1min 45s à 1min 58s, les déchets présents dans le cours d'eau sont ramassés par les habitants, déposés dans des poubelles. La séquence sur les déchets se termine par l'image de l'interdiction de jeter les déchets dans l'eau.

La présence du *litter* dans les villes est un défi pour l'ensemble des villes pour la conservation d'un environnement propre comme l'indiquent Kolenda et *al.* (2022) dans leur étude sur les effets des bouteilles et des canettes abandonnées dans l'espace public dans 10 zones urbaines boisées de New-York.

1.18.1. L'acquisition de la compétence de bining nécessaire à la gestion des déchets sur le territoire

Comme l'indiquait Kourosh Esfandiar (2020) dans sa thèse de doctorat en philosophie sur la question du *littering* dans un parc naturel en Australie concernant les visiteurs du parc, nous constations que tous les territoires -dont les villes- ont besoin que tous ceux qui résident, visitent ou y circulent acquièrent la compétence de *binning* pour une meilleure gestion des déchets.

Nous constations malheureusement que cette compétence est occultée et peu clairement définie et attendue. En effet, l'article L541-1-1 du code de l'environnement dans sa définition de la gestion de déchets ne mentionne pas cette compétence. Il est uniquement question du tri comme compétence de base pour la gestion :

> Gestion des déchets : le tri à la source, la collecte, le transport, la valorisation, y compris le tri, et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris la surveillance des installations de stockage de déchets après leur fermeture, conformément aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations ;

En nous intéressant à la question de l'acquisition de la compétence de *binning* qui veut dire la compétence de jeter les déchets dans la poubelle dont la mise en œuvre réduirait la présence du *litter* c'est-à-dire les déchets abandonnés dans l'espace public, nous nous intéressons à une compétence non attendue ou allant de soi car non formulée notamment dans le code de l'environnement comme action de gestion des déchets.

Olivier Reboul (2018) indique que « toute société a des exigences auxquelles elle ne peut renoncer sans se mettre en péril ; elle a besoin à tous les niveaux de compétences attestées » (p.25). Nous pensons que la compétence de *binning* est une compétence nécessaire à chaque membre de la société sans quoi la vie sociale serait en péril. C'est une valeur non pas à transmettre car nous observons que les membres adultes de la société n'en sont pas tous dotés, mais à faire partager pour faire exister cette nouvelle pratique nécessaire pour une vie sociale harmonieuse.

1.19. Une problématique précisée

La problématique de notre recherche consiste à comprendre « comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de *binning* pour une ville éducatrice ».

Il s'agira de prendre en compte dans une enquête empirique la présence ou non du *litter* dans le cadre d'une analyse anthropologique de la continuité de la présence humaine, des co-présences, des rencontres et des interactions dont nous auront accès sur les territoires. Nous relèverons et analyserons les discours communicationnels, les attentes et les interventions institutionnelles, législatives et sociales sur la question du *littering* dans les territoires.

Le comportement adéquat de gestion n'est pas anodin, c'est le résultat d'une éducation sociale réussie. La recherche de Geneviève Heller (1980) qui analyse comment le peuple Suisse a été amené à « ériger [la propreté] en vertu cardinale de la vie domestique » (p.322) nous rappelle que « la propreté est un instrument de civilisation, au sens des valeurs du XIXe siècle occidental » (p.325). En effet, tous les pays occidentaux ont mené des politiques nationales pour amener leurs citoyens à mieux gérer leurs déchets et à acquérir des compétences de propreté pour éloigner durablement les maladies sources d'épidémies mortelles qui ont émaillé l'histoire de l'occident. Emilie Guitart et Virginie Milliot (2015) indiquent que les tensions autour du propre et du sale fournissent un instrument politique puissant de légitimation de l'exclusion notamment. Heller (1980) précise que la propreté que nous associons à la gestion adéquate des déchets est une valeur sociale.

> La propreté « fait partie d'un réseau de valeurs : elle est sœur de l'ordre, de la discipline, de l'obéissance » […] La propreté aujourd'hui peut être considérée comme l'une des valeurs essentielles de la vie domestique et même de la vie sociale et de l'aménagement urbain. Elle joue implicitement comme critère d'évaluation. C'est une valeur positive dont la légitimité n'est guère mise en doute. On croit à la propreté, c'est une valeur sûre (p.325).

Le comportement de gestion des déchets étant un comportement du quotidien présent dans tous les milieux de vie humaine, nous nous intéresserons à la vie sociale dans sa globalité. Nous référant à l'affirmation de Garrett Hardin (1968/2020) suivant laquelle « la moralité d'un acte dépend l'état du système au moment où il est accompli » (p.35), nous nous intéresserons aux divers milieux et espaces de la vie sociale. Nous observerons afin d'identifier la présence ou non du *litter* dans divers milieux de la vie sociale. Nous observerons et analyserons au regard des connaissances admises en sciences de l'éducation et tenterons de déterminer si la perception et la gestion du *litter* dans les milieux de vie sociale participent ou non à l'acquisition de la compétence de *binning*.

2. Contexte de la recherche

La deuxième partie s'attachera à préciser le contexte de la recherche. Nous identifierons la coalition d'acteurs du territoire qui ont pris part au démarrage de cette recherche. La centration souhaitée de notre recherche dans un quartier prioritaire d'Ajaccio, les limites de cette centration qui nous ont menés vers l'itinérance. Nous présenterons brièvement les pratiques de gestion des déchets en Corse. Nous expliciterons la spécificité du terrain Corse dans le contexte d'une recherche en général et sur la question des déchets.

2.1. Une coalition d'acteurs du territoire pour une recherche ciblée

Dans l'avant - propos, nous avons relaté l'histoire toujours particulière de la naissance et de la réalisation de notre thèse. Nous la complétons ici pour indiquer et repréciser que nous avons répondu à un appel à candidature pour la réalisation d'une thèse publiée par l'université de Corse dans une co-direction impliquant l'université d'Aix Marseille. Le projet de thèse avait été suggéré par l'association CPIE d'Ajaccio qui travaille depuis plus de vingt ans notamment à l'éducation à l'environnement des élèves de la ville et ses environs. L'association a voulu passer un nouveau cap en réalisant la sensibilisation à l'environnement dans un quartier prioritaire où elle a reçu un financement pour la création d'un centre de culture scientifique où elle a associé le conseil citoyen du quartier, la communauté d'Agglomération du pays ajaccien, le bailleur social Erilia et l'université de Corse dans le cadre du projet de thèse.

Le projet de thèse portait sur la question de la ville éducatrice à l'épreuve de l'éducation au développement durable dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de culture scientifique environnementale dans un quartier prioritaire de la ville d'Ajaccio. Le projet de centre de culture scientifique était financé par la collectivité de Corse. L'association CPIE[96] était soutenue par la ville d'Ajaccio et l'espace à aménager pour l'hébergement physique du centre projeté devait être aménagé par le bailleur social Erilia propriétaire de 80% des logements dans le quartier.

Lors de la tenue du comité de pilotage de suivi du projet qui s'est tenue le mercredi 13 juin dans le quartier des Salines, l'attente de la Collectivité de Corse, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et du bailleur social Erilia et du conseil citoyen pour le centre de culture scientifique en projection était qu'il apporte de l'animation scientifique, des connaissances aux habitants et les amène à mieux trier leurs déchets. Le projet de thèse a été présenté à l'Ademe qui a accepté de la cofinancer avec l'association CPIE. Un projet de recherche mêlant la sociologie empirique dont se réclame François Dubet (2007) qui consiste à « partir de problématiques empiriques, afin de se demander quelles réponses théoriques ils appellent » quand l'autre manière consiste à « partir de la théorie elle-même, des grandes œuvres, afin de construire ses propres cadres » (p.97-98).

[96] Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

De notre expérience des recherches menées sur la question des déchets, une attente réduite au quartier qui ne nous semblait pas justifiée. Néanmoins, nous nous en sommes tenus dans un premier temps dans l'attente de l'installation du centre de culture scientifique qui n'a pas eu lieu. Pour mieux explorer le quartier, nous nous sommes intéressés à la ville entière, son centre et sa périphérie. En effet, comme le précise un article écrit par Hanan Touzani (2018, 15 mars) de l'Insee l'influence de la ville s'étend au-delà de son aire administrative.

> La communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) connaît un fort dynamisme démographique, lié essentiellement à l'apport migratoire. […] Les communes périphériques de la CAPA sont gagnées par la périurbanisation. En effet, le millier d'entrants qui s'y installe vient en majorité d'Ajaccio. Cela concerne avant tout des familles qui s'éloignent de la ville-centre en quête d'achat d'un logement individuel plus grand. L'influence d'Ajaccio s'étend au-delà du périmètre de la CAPA, gagnant notamment les communautés de communes voisines de Celavu-Prunelli et de la Pieve de l'Ornano.

Cette situation s'observe par un important mouvement d'entrée dans la ville les matins et un autre de sortie en fin d'après-midi. Nous avons également exploré le deuxième quartier prioritaire d'Ajaccio qui est le quartier des jardins de l'empereur. En raison des comparaisons apparues dans les discours notamment des joueurs de pétanque du quartier des Salines qui comparaient certains des aspects de leur quartier au quartier prioritaire de Bastia le quartier Lupinu, nous avons effectué deux visites de ce quartier.

Les observations des pratiques de gestions des déchets réalisées à ces divers lieux et même dans les quartiers centraux de la ville d'Ajaccio ne nous paraissent pas justifier la centration souhaitée sur le quartier des Salines. De plus, une conjoncture d'évènements nous a amené à modifier le périmètre de nos observations. La présidente du conseil citoyen des Salines a démissionné, et une nouvelle présidente a été élue, l'association CPIE s'est retirée du cofinancement de la thèse et a été remplacée par la CAPA[97], dans le quartier des Salines où nous résidons désormais, nos observations et interrogations n'étaient plus les bienvenues.

2.2. De la centration à l'itinérance

Il est évident que l'on n'enquête pas sur la gestion des déchets comme on enquêterait sur les habitudes de consommation d'énergie par exemple. Cyrille Harpet[98] (2001) observe que le « mot [déchet] conserve une connotation négative […] La simple désignation de "déchet" porte un coup sévère à toute chose désignée. Le terme de "déchet" renvoie systématiquement à un lexique du "dégradé", du "déprécié", du "rejeté" ».

Alexandre Monnin (2021) voit dans les déchets un « commun négatif » auquel sont attachés des problèmes soulevés par leur gestion, ainsi que leurs effets « négatifs notamment dans le domaine environnemental » (p.59). Certains interlocuteurs seraient disposés à s'exprimer et à

[97] Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
[98] Harpet, C. (2001). La question des déchets : nuisances et vertus. Essai de rudérurgie: l'inversion des valeurs. Revue Annales des Mines. https://hal.ehesp.fr/hal-01953436/document

montrer les déchets à condition que ce soit ceux des autres. Se savoir observé sur cette question est très incommodante pour des personnes qui se sentent responsables quand ils sont à la tête d'une structure où nous enquêtons et un pas est franchi dans leur intimité lorsque nous observons leur façon de gérer les déchets dans l'espace public.

De ce fait, en plus à cause des tensions dues à la nature de l'objet de la recherche et à la méthode d'investigation associée, trois autres raisons nous ont conduit vers l'itinérance. La première visait à protéger l'anonymat des personnes observées dans une île et un quartier où l'interconnaissance est encore présente. Au lieu de présenter une image de *littering* dans le quartier, tout en le désignant, nous pouvions présenter l'image d'un autre lieu par exemple. Car les coupables sont vites trouvés et la stigmatisation engagée si nous centrons notre recherche sur le quartier. De plus, cette centration sur le quartier ou la ville serait contreproductive pour la réussite d'action visant le changement par l'éducation.

La seconde raison est la nécessité d'une évaluation des pratiques par les habitants eux-mêmes. En effet, plusieurs auteurs dont Anne Jorro (2004) désignent la réflexivité et l'auto-évaluation comme étant des pratiques importantes dans la démarche éducative. C'est également la démarche première d'anamnèse qui consiste à la réflexivité de l'apprenant ou du groupe sur les démarches antérieures menées, leur cheminement, leur auto-évaluation préconisée par Henri Vieille-Grosjean comme élément central de démarrage d'un processus éducatif.

L'évaluation d'un lieu appartient à ceux qui en ont l'usage. On modifie plus aisément les erreurs que l'on perçoit que celles perçues par d'autres. La modification des pratiques dans ces lieux leur appartient en premier lieu s'ils ne trouvent plus satisfaction dans la façon actuelle d'agir. Notre démarche vise donc également à protéger cette possibilité de modification des pratiques dans ce quartier.

Notre problématique ainsi que le rapport que les autorités locales ont avec la population en général est similaire à celui entre le patient et le corps médical. C'est pourquoi nous partageons les réflexions de Mathieu Bujold (2008) sur le fait de prendre le point de vue du patient – dans notre cas, le point de vue des populations qui se sentent concernées- comme canal de communication que reconnaissent certains praticiens comme lieu d'échanges concret entre les praticiens et d'amélioration effective de la santé du patient.

> Le point de vue du patient comme canal de communication [Il] nous faut trouver un canal commun dans lequel on peut se parler et se comprendre. Possiblement que ce canal, ce sera le patient ! C'est lui qui devra être au centre… Extraits d'une entrevue accordée par un praticien de la clinique à un média québécois en 2005 Lors d'une entrevue individuelle, une thérapeute nous affirma que, selon elle, les discussions interprofessionnelles centrées sur les patients sont celles qui génèrent le niveau d'interdisciplinarité le plus élevé : « [Quand] on l'a fait mieux (les SSI) c'est quand on parlait du client plus que de nos approches. On était plus centré sur le client et comment on peut l'aider lui […] c'est quoi la demande du client, plus que quand on se met à s'obstiner et à se parler plus au niveau théorique. Quand c'est centré sur la personne ça s'intègre mieux, ça se construit mieux » (T#10). Selon la praticienne interviewée, se centrer sur l'individu permet parfois de dépasser certaines problématiques dues à des différences de points de vue théoriques (p.20).

La troisième raison est le fait que l'itinérance est une pratique de recherche avérée. Tous les chercheurs et penseurs de la société des siècles derniers se sont appuyés sur leur itinérance pour nourrir leur réflexion. Aujourd'hui, c'est devenu incongru comme l'a remarqué Bruno Latour (2012) dans le cadre de son enquête ethnographique sur l'homme moderne. « Je trouvais tout à fait normal d'enraciner l'anthropologie comparée dans un périple qui menait d'Abidjan à San Diego en passant par Beaune, en parcourant trois formes de modernité aussi différentes que possible » (p. 553). René Descartes (1637/2019) fait savoir qu'il allait à la rencontre de ceux qui étaient affectés par la question sur laquelle il réfléchissait, recueillait les expériences des rencontres que la fortune lui proposait dans ses nombreux voyages qu'il effectuait comme spectateur et qui lui permettait de devenir enfin étranger à son propre pays.

> Lorsqu'on emploie trop de temps à voyager, on devient enfin étranger en son pays p (p.14)
> À fréquenter les gens de diverses humeurs et conditions, à recueillir diverses expériences, à m'éprouver moi-même dans les rencontres que la fortune me proposait […] Car il me semble que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent (p.16)
> Je me remis à voyager. Et en toutes les neuf années, je ne fis autre chose que rouler çà et là … spectateur qu'acteur (p.35).

2.2.1. Désignation des principaux lieux de l'itinérance

Nous avons trouvé normal de continuer à observer comment l'Homme qui produit les déchets les gère dans l'espace public où que nous soyons. Pendant notre recherche, notre périple nous a mené à divers endroits et pays en dehors de la Corse où nous avons été de la pointe nord au Cap à la pointe sud à Bonifacio. Nous avons été en région parisienne, à Rennes, à Angers, à Lyon, à Saint Malo, au Mont Saint Michel, à Clermont Ferrand, à Ydes dans le Cantal, à Toulouse, à Saint Hypolite du Fort dans le Gard, à Avignon, Nous avons été au Portugal à Lisbonne, à Porto, à Fatima, à Coimbra, à Cintra. Nous avons été dans un camping de vacances à Gérone en Espagne, à Barcelone et quelques autres villes alentours. Nous avons été en Italie à Rome où nous avons visité les quartiers d'habitat social, Nous avons été en voiture à Belgrade et avons traversé l'Italie, la Slovénie et la Croatie. Nous avons également séjourné au Cameroun pendant deux semaines. Ces voyages nous ont effectivement permis, comme l'expliquait René Descartes (1637/2019) qui indiquait que la connaissance « des mœurs des divers peuples » lui permettait du « juger les nôtres plus sainement » (p.14), de mieux observer le terrain Corse où nous avons résidé en permanence pendant la durée de la thèse.

2.3. Des pratiques disparates de gestion des déchets en Corse

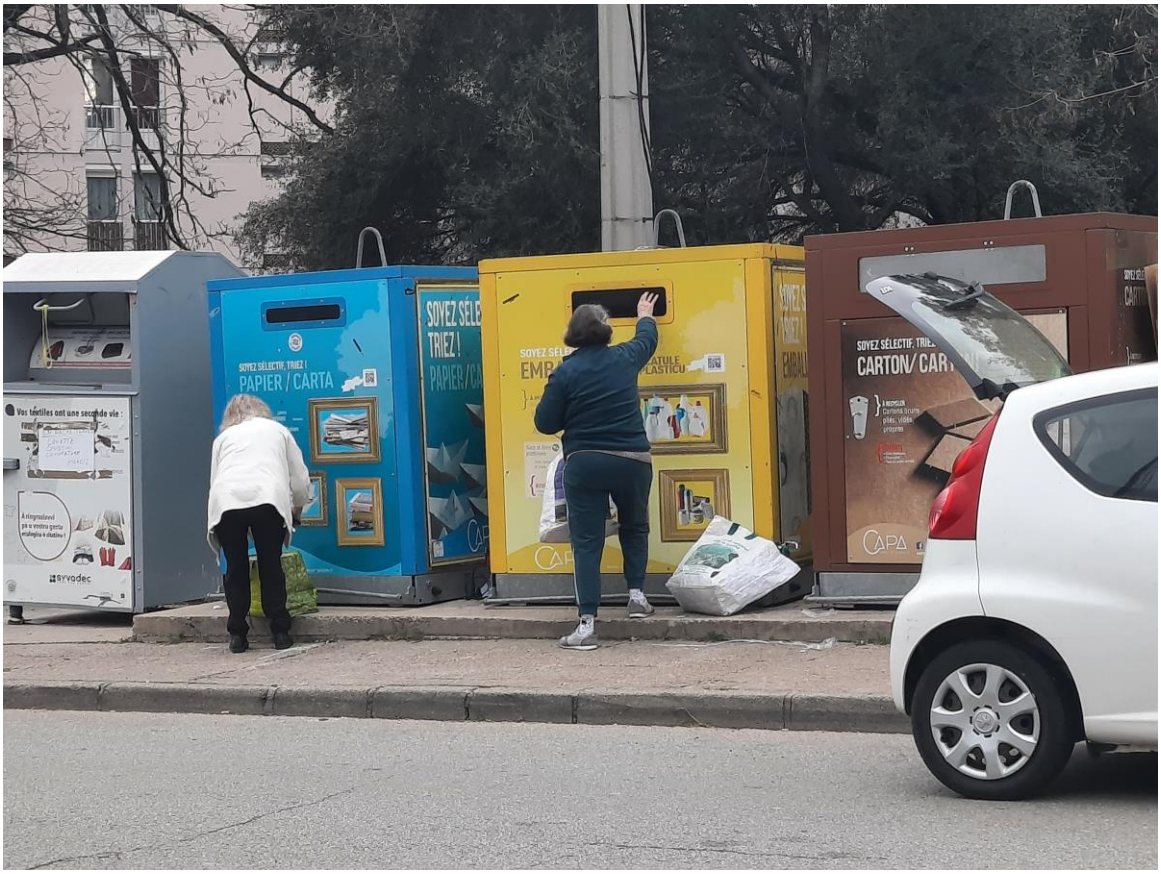

Illustration 7. 2021/01/30 de nombreux habitants pratiquent régulièrement le tri, facilité par la présence des bornes

Les pratiques de gestion des déchets sont très disparates en Corse. C'est par exemple le lieu où nous avons observé beaucoup de feu pour bruler les ordures à l'air libre. Nous ne pouvons mesurer s'il y a plus de *littering* en Corse qu'ailleurs mais il est bien présent. Nous avons été agréablement surpris de ne pas voir de déchets sur un sentier montagneux de deux heures mais malheureusement, cette propreté est due aux habitants de la région qui ramassent les déchets sur ce sentier de pèlerinage. Il est donc difficile de se rendre compte de la compétence de gestion adéquat des déchets par les personnes qui fréquentent ces lieux.

Autour des écoles comme partout ailleurs, nous avons vu les déchets abandonnés par des élèves et des parents. Un des points positifs en Corse est la disponibilité en ville de point d'apport volontaires pour les emballages, le papier, le verre et de plus en plus le textile. Il existe aussi des composteurs à la disposition du public qui nécessitent un accompagnement adéquat. Mais ces points existent pour ceux qui veulent composter. Une des préoccupations identifiées en Corse est la prolifération des voitures « ventouses » comme les populations les appellent là-bas. Ces voitures abandonnées qui ne sont plus utilisées et qui occupent les précieuses places de parking. En Corse, la voiture est encore très utilisée et les transports en communs ne sont pas toujours disponibles.

Il existe aussi de nombreux groupes Facebook pour le don des objets dont on n'a pas utilité. Parfois aussi des personnes déposent des objets à l'intention de ceux qui en ont besoin.

Illustration 8. 2019/11/19. Une voiture mise en don. Dans le groupe Facebook Tri et don qui comporte près de 9000 membres, les petits et grands objets sont mis en don.

Illustration 9. 2020/09/21, L'association Global Earth Keeper dénonce la pratique de brûlage des déchets par une commune Corse.

La pratique[99] de brulage des déchets dénoncée par l'association Global Earth Keeper a été observée dans plusieurs lieux en Corse impliquants des édifices publics, des établissements scolaires, des petites entreprises et des individus. L'enquête menée au cours de cette thèse montre la persistance d'une pratique visant non pas la valorisation, mais l'élimination des déchets à travers leur brûlage à l'air libre souvent confondu et désigné comme étant de l'écobuage[100]. Cette pratique est observée chez des particuliers, certaines petites entreprises, des agents de certaines communes qui brûlent indifféremment divers types de déchets sans

[99] https://www.facebook.com/GlobalEarthKeeperGroupeFrance/videos/vb.272801729528821/329358244792988/?type=2&theater

[100] L'écobuage est technique agricole de valorisation des déchets. Le terme est donc couramment utilisé de façon abusive. En effet, l'écobuage est une technique agricole ancestrale aussi appelée "Débroussaillement par le feu", qui consiste à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

aucun lien avec des pratiques agricoles. Les pratiques suscitées semblent marginales[101]. Ces comportements sont pourtant interdits par l'article L1311-2 du code de la santé publique par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003. C'est une infraction qui est enregistrée sous code NATINF[102] 3671 par le ministère de la justice.

2.4. Une frilosité générale en Corse et particulièrement sur la question des déchets

Gisèle Casabianca a réalisé un documentaire sur la gestion des déchets en Corse qui a été diffusé le 05 mai 2022 sur France 2. Dans un article de Dominique Landron (2022, 24 février) écrit à la suite de la diffusion de son documentaire dans un festival, Gisèle Casabianca fait part d'une certaine « frilosité » à s'exprimer sur la question des déchets dans l'ile.

> Beaucoup de gens ont refusé de témoigner, comme les responsables du Syvadec. Certains acteurs du tri se sont opposés aux tournages in situ. Il y a eu pour le moins une certaine frilosité des centres d'enfouissement et des déchetteries, de quelques communautés de communes aussi. En revanche, la parole citoyenne s'est exprimée à visage découvert, ce qui a été également le cas de décideurs politiques, à l'image du président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, qui, dans des propos très clairs, évoque avec courage le fait que la Corse est prisonnière d'acteurs privés. De même, Ange Moracchini, de la société AM Environnement, à Biguglia, a accepté de parler de son centre de tri, le seul de l'île qui permet un premier tri, depuis la Haute-Corse, avant de franchir la mer.

La question des déchets sur l'île fait l'objet de nombreuses tensions sur la question de la collecte et du traitement. Pendant plusieurs mois, l'île s'est retrouvée sans exutoire pour ces déchets non triés qui ont dû être stockés dans des balles (Podovani, 2020, janvier) en raison du blocage du dernier site d'enfouissement par les populations qui s'opposent à l'augmentation de sa capacité et l'extension de sa période de fonctionnement. Une frilosité qui a été moins perceptible en raison de notre objectif de nous intéresser au rapport direct entre le producteur des déchets l'avenir qu'il lui en donne. Nous avons néanmoins dû faire face à des réticences à s'exprimer et à des réactions hostiles de deux groupes sans vraiment en connaitre les raisons.

Dans sa recherche sur le rapport aux étrangers en Corse, Lizza Terrazzoni (2019) indique qu'il n'a pas été facile pour elle de mener sa recherche. Tout au long de son enquête, elle a été l'objet de la part de ses interlocuteurs de questions visant à la *situer* dans une localité précise de Corse, à l'*identifier* dans un ensemble de relations synonymes de freins ou de facilités pour elle. Elle relate quelques difficultés qu'elle a dû surmonter par une « inventivité méthodologique »

> Jusqu'à ce que je trouve comment atténuer les effets de ce contexte dans la conduite de mes enquêtes. Marie Pierre Luciani évoque ces mêmes difficultés dans son livre (1995). Elle y explique que sa recherche

[101] Un état des lieux de ces pratiques gagnerait à être mieux quantifié car la qualification de marginale ne signifie pas peu important. Il est surtout question d'indiquer que ces pratiques ne sont pas celles qui sont communément mises en œuvre par les populations.

[102] NATINF (NATure d'INFraction). La NATINF est la nomenclature des infractions créée par le ministère de la justice en 1978 pour les besoins de l'informatisation du casier judiciaire et des juridictions pénales.

> avait été perçue comme indésirable. Certaines questions avaient gêné ses interlocuteurs, en particulier celles sur le racisme, tandis qu'elle percevait chez eux une peur de représailles. C'est effectivement difficile de travailler en Corse et le dispositif méthodologique est incontestablement lié aux contraintes du terrain. Les mécanismes de régulation du discours, le statut de la parole ou l'interconnaissance qui caractérise le tissu social demande au chercheur de se mettre en position d'inventivité méthodologique (p.20).

Parler est aussi une forme d'engagement et il est arrivé à quelques-uns d'être sanctionnés symboliquement ou physiquement poursuit-elle en rappelant les circonstances de la sanction sociale vécue par Christine Clerc journaliste au figaro en 2003 à la suite d'un article où on lui reprochait de véhiculer une image négative de la région. Elle rappelle aussi les menaces subies par les membres de l'association *Avà Basta* créée en 1985 par des membres d'une vieille famille Corse pour lutter contre le racisme.

Lors de notre enquête dans un collège en Corse, nous nous sommes trouvés plusieurs fois dans une impasse ne sachant pas pourquoi les échanges étaient rompus avec les agents d'entretien. Un matin, une des agents nous a fait découvrir la chanson de Guy Béart sortie en 1968 où elle reprenait ce refrain « Le premier qui dit la vérité, Il doit être exécuté »

> Le premier qui dit se trouve toujours sacrifié
> D'abord on le tue
> Puis on s'habitue
> On lui coupe la langue on le dit fou à lier
> Après sans problèmes
> Parle le deuxième
> Le premier qui dit la vérité
> Il doit être exécuté. (Premier couplet et refrain chanté par l'agente avec l'approbation de ses collègues)

Ces difficultés m'amènent à mieux me saisir de la place importante accordée à l'affect dans la société Corse dont a fait part Jeannine Giudicelli[103], lorsqu'elle s'est exprimée sur la *très grande place* de la notion d'honneur dans la société Corse. Dans ses recherches elle démontre la forte imbrication des trois H (l'honneur, la Honte et la Haine) dans les relations sociales. Lorsque l'honneur est mis à mal, elle engendre la honte, de la haine, l'honneur atteint devant être lavé par la vengeance dit-elle.

Comment savoir ce qui préserve l'honneur ? Comment savoir comment ne pas faire honte ? Comment exprimer ses réflexions et ses pensées non stabilisées sans heurter ? Comment se saisir des interrelations en œuvre sur ce terrain ? Une situation vécue lors de la fête des voisins aux Salines où des boulistes pourtant disponibles pour traverser la rue et aller vers la fête ont refusés d'y aller après l'arrivée d'autres membres et la décision de ne pas se mêler aux *autres*. Cet incident avec les boulistes nous a révélé à quel point, même pour les hommes adultes à la retraite, s'affranchir du groupe, du camp, n'est pas chose aisée. Une situation qui interroge quant à la Capacité de faire ensemble entre les praticiens de l'annotation sociale.

[103] Docteur en études néo-helléniques de l'université Paul-Valéry *Montpellier* III. Elle a tenu une conférence sur « l'histoire des Grecs de Cargèse » le mardi 6 mars au colloque intitulé « l'héritage d'Aristote aujourd'hui : l'articulation des sciences et des arts à l'Institut d'Études Scientifiques de Cargese, 5 - 8 Mars 2019

3. Méthodologie

La troisième partie va porter sur la méthodologie mise en œuvre dans cette recherche. Nous questionnerons l'usage de la multiréférentialité, l'observation participante, la *gounded théory*, l'analyse de contenu et l'enquête ethnographique. Nous traiterons de l'usage de l'image, de l'implication du chercheur, des questionnements éthiques, des enjeux d'écriture et enfin, nous spécifierons le corpus.

3.1. La multiréférentialité pour saisir le fait social en science de l'éducation

Jacques Ardoino (2000) l'affirme observer « le phénomène vivant, ou, plus spécifiquement encore, humain et social » c'est faire face à la complexité (p.256). Il précise que « reconnaître la complexité comme fondamentale dans un domaine de connaissance donné, c'est donc, tout à la fois, postuler le caractère "molaire", holistique, de la réalité étudiée et l'impossibilité de sa réduction par découpage, par décomposition en éléments plus simples » (p.258). Ardoino est parti de cette complexité molaire pour suggérer la multiréférentialité qui correspond à des « regards » pour rendre compte scientifiquement des phénomènes à analyser (p.257). Notre objet de recherche sur la gestion des déchets c'est donc nourri des recherches issues de diverses disciplines et nous nous sommes attachés à questionner l'historicité des situations observées, leur inscription sur le plan institutionnel, organisationnel, groupal, individuel et relationnel.

Gaston Mialaret (1976-2007) l'affirme, les sciences de l'éducation ne sont pas constituées de telles ou telles disciplines appliquées, elles ont position épistémologique particulières : « elles partent des réalités éducatives, en font l'analyse à partir de points de vue différents et complémentaires ; elles adoptent une attitude « multi référentielle » (ce qui ne les empêchent pas d'utiliser au passage les méthodes et techniques de telle ou telle discipline scientifique) ». Les méthodes et techniques d'autres disciplines utilisées ne les retranchent pas de l'appartenance aux sciences de l'éducation. Il poursuit :

> Pour nous, la situation est claire : les sciences de l'éducation sont constituées par l'ensemble des disciplines qui observent, étudient, analysent scientifiquement, dans des perspectives, différentes et complémentaires et coordonnées, les situations éducatives, leurs conditions d'existence, leur structure et leur fonctionnement, leur évolution, en utilisant, entre autres, les méthodes et les techniques actuelles des sciences humaines. Affirmer leur unité, ce n'est pas refuser les contacts et les collaborations indispensables qu'elles ont avec les autres disciplines du champ scientifique actuel (p. 106).

Nous sommes donc partis du fait social de l'incompétence de certaines personnes dans tous les milieux, lieux et pays à jeter leurs déchets dans une poubelle pour nous questionner sur l'impact éducatif des diverses actions menées par la société dans sa globalité pour la résorption de cette incompétence et l'acquisition de la compétence adéquate. Comme l'indique Marc Augié (1986/2019) le « fait social total nous confronte avec une impossible totalité » et comme lui nous ne pouvons revendiquer « aucune stratégie d'enquête » (p.100-101). Il s'agit pour nous maintenant, comme le disait René Descartes de tenter de « faire voir quels sont les chemins que [nous avons] suivi » (p.12).

Geneviève Heller (1980) qui travaille sur la question de la propreté des populations souligne les difficultés liées à la « compréhension d'une valeur apparemment aussi domestique et innocente, et pourtant tellement révélatrice, est malaisée et délicate. La propreté relève de l'histoire du quotidien dont seule pour l'instant une approche *ouverte*, toute empirique, toute *intuitive*, […] peut tenter de rendre compte » (P.325). Une valeur qu'il vaut mieux observer qu'écouter comme le suggère René Descartes (1637/2019) « Pour savoir quelles étaient véritablement leurs opinions, je devais plutôt prendre garde à ce qu'ils pratiquaient qu'à ce qu'ils disaient » (p..31).

En effet, les relevés anthropologiques recherchés pour prendre en compte les présences et leur continuité, les coprésences, les restes matériels à la suite des rencontres et interactions qui nous ont été accessibles dans notre recherche ne nécessitent pas de recueillir la parole de nos interlocuteurs et personnes observées. L'enquête développée étant multimodales, nous avons également eu recours à l'entretien d'explicitation.

Le recours à l'entretien non directif et semi directif nous a semblé plus approprié dans cette enquête au vu de *l'éloignement* du chercheur par rapport à la réalité de certains enquêtés. La constitution d'un questionnaire dans ce contexte se serait avérée inadaptée au public visé suivant la remarque de Guy Michelat (1975) qui prévient de la nécessaire structuration complète du champ proposé à l'enquêté ce qui ne permet pas son expression véritable.

> En effet, dans un entretien par questionnaire, il y a structuration complète du champ proposé à l'enquêté, celui-ci ne peut répondre qu'aux questions qui lui sont proposées, par des termes formulés par le chercheur […] Plus précisément, l'enquêté se pose peut-être des questions dans des termes tout à fait différents de ce qu'imagine le chercheur. De plus, les réponses qui lui sont imposées ne correspondent peut-être pas à la formulation qu'aurait choisie l'enquêté ; mais ce qui est plus grave, ces réponses ne correspondent peut-être pas à la dimension même qui aurait une signification pour lui » (p.230).

L'enquête par questionnaire est donc adaptée à l'étude d'un petit nombre de variables sur un grand échantillon à travers la constitution d'échantillons. Elle est différente d'une méthode d'enquête par laquelle le chercheur observe directement, par sa présence sur le *terrain*, les phénomènes sociaux qu'il cherche à étudier. Ce type d'enquête est soumis à des temporalités variables, de l'observation de longue durée (ou ethnographie) au recours ponctuel à l'observation.

3.2.Enquête ethnographique

Marc Augier (2006, 4ème de couverture) l'affirme, « la tension entre sens (social) et liberté (individuelle) est l'objet focal du regard anthropologique, l'objet ultime et la raison d'être du métier d'anthropologue ». Notre recherche questionne les comportements inadéquats de gestion des déchets dans une société qui prône la bonne gestion des déchets et qui s'est dotée de lois et mécanismes pour les réprimer.

Notre recherche s'appuie sur une enquête ethnographique qui suppose l'observation des relations entre les gens, avec des lieux. L'enquête a permis une circulation entre les lieux, les groupes, les situations, les événements. Nous avons eu recours à l'observation flottante proposée par Colette Pétonnet (1982). Habituellement, la multitude d'inconnus ne suscite pas l'intérêt de l'ethnologue dit-elle. « Or, des lieux de passage sans destination particulière, des espaces publics dépourvus d'obligations sont à coup sûr un phénomène urbain » (p.38). Elle demande de prendre en compte la dimension de l'anonymat. « Dans la ville, "on voit du monde", "il y a du monde". C'est ce qu'apprécient les paysans qui s'y rendent ou y vivent désormais. Que disent les émigrés portugais ? "Certains d'entre nous font des bêtises ici parce que personne ne les regarde, tandis qu'au village... " » (*ibid*). Une dimension de l'anonymat à prendre en compte dans nos observations sur la question du *littering* où on ramasserait peut-être plus facilement un déchet tombé malencontreusement dans les parties communes exposées aux yeux des voisins que dans un espace public anonyme.

Nous avons tenté d'investir une position proche de celle de la police pour tenter de comprendre (Goffman, 2012, p. 453) comment les déchets étaient gérés dans le quartier. Un gestionnaire d'immeuble se plaignait d'insalubrité due à des jeunes qui se sont rassemblés dans un sous-sol et un garage en hiver et demandait que l'entreprise de nettoyage. Les détails qu'il fournissait donnaient le sentiment qu'il les avait vu entrain de salir l'espace. Il nous indiqua qu'il les regardait faire par la caméra de surveillance. Tout contact fut rompu avec le gestionnaire d'immeuble lorsque nous avons sollicité pouvoir observer ces jeunes par la caméra de surveillance. En effet, nous constatons que l'accès aux images de vidéo surveillance ou vidéo protection suivant le terme qui convient est un enjeu important pour comprendre, et agir sur le phénomène de *littering* dans l'espace public.

La démarche de recherche engagée nous a menée dans des situations inconfortables de suspicion « d'indic » de « fouineur » décrites par Christian Ghasarian (2002, p.9). Notre position d'étrangère visible n'a pas toujours été une aide pour passer inaperçu dans l'observation des situations. Une visibilité qui s'est accentuée avec l'évitement et le rejet des groupes et associations présents dans le quartier. Nous avons intégré des groupes de réseaux sociaux qui pratiquent le don d'objet dont ils n'ont plus l'utilité. L'un des groupes, celui qui compte le plus de membre est le groupe Tri et don 2A qui compte à ce jour 8771 membres avec entre 20 et 40 objets proposés au don presque tout y est donné aux abords de noël, du temps pour les personnes isolées et des dons spécifiques de soins y sont fait. Les dons matériels peuvent concerner des verres à boire dépareillés comme des voitures avec un souci ou en parfait état. Ils organisaient plus régulièrement avant la covid-19 des marchés gratuits tous les samedis où nous pouvions observer le *littering* des usagers. Il était moins fréquent que dans les autres groupes de cette taille mais présent quand-même parmi les membres donneurs et receveurs.

3.2.1. Quelques lieux d'une enquête immersive

Nous avons tenté, comme le suggère Herbert Blumer[104] (1966) de « prendre le rôle de l'acteur et voir son monde de son point de vue » (p.542). Nous avons pendant nos recherches en master travaillé en région parisienne avec des agents d'entretien d'habitat collectif d'une régie de quartier dans le 19ème arrondissement et avec des gestionnaires d'immeuble d'un bailleur social. Nous arrivions pour commencer le travail à aider les agents à 5h45 pour démarrer à 6h. De 6h à 9h environ, nous travaillions avec les agents qui font le ménage dans les parties communes d'habitat social ou avec ceux qui s'occupent de ramasser le *littering* dans la rue, dans les parties communes extérieures, dans les garages et caves. De 9h à midi, nous aidions les gestionnaires d'immeubles qui avaient chez ce bailleur social le devoir de nettoyer le hall, les étages étant confiés aux entreprises de nettoyage.

Nous avons voulu poursuivre cette démarche dans le cadre de cette thèse sans vraiment y parvenir. Les gestionnaires et les deux cantonniers chargés de ramasser le *littering* dans le quartier étaient réticents et ont déployés des stratégies diverses pour nous empêcher de travailler avec eux ou de les observer travailler. Une des entreprises chargées de nettoyer les parties communes a bien voulu nous permettre de passer deux journées de travail avec une de leur agente ce qui nous a permis de nettoyer les halls et quelques étages d'immeubles collectifs différents par leur taille (entre 6 et 20 étages). Nous avons poursuivi le nettoyage chez un concessionnaire automobile dans la même journée. Malheureusement, le limogeage du directeur d'agence de ce bailleur social qui était impliqué dans notre recherche a arrêté tout espoir de poursuivre l'observation participante des agents d'entretien de ces immeubles d'habitat collectif.

La spécificité de notre allocation de recherche ne nous a pas permis de réaliser des observations incognito en étant par exemple surveillant intérimaire dans des établissements scolaires. Nous avons donc dû négocier notre entrée dans les établissements scolaire *à découvert* ce qui ne nous a pas permis d'avoir de bons résultats. La principale d'un collège à Ajaccio s'est montrée intéressée pour nous recevoir afin que nous assistions aux animations et actions de sensibilisation menées auprès des élèves. Lorsque nous lui avons signalé que nous préférions une entrée par le travail avec les agents de ménage pour ensuite poursuivre vers ses animations, le contact a été rompu.

Par l'intermédiaire d'une connaissance, Martine Béroud, qui assurait des animations sur le développement durable dans le collège de Saint Florent, nous avons pu entrer en contact avec la principale madame Julia Albertini qui s'est montrée disposée à nous laisser commencer nos observations par les agents d'entretien. La covid-19 et le changement de collège de la principale ont empêché le démarrage de cette observation. Fort heureusement, la principale qui l'a remplacé, madame Yannick Decombes a accepté de poursuivre le projet et a assuré notre logement -qui est un point crucial- pendant notre *résidence d'observation participante* dans ce

[104] Blumer, H. (1966). Sociological implications of the thought of George Herbert Mead. *American journal of sociology*, *71*(5), 535-544

collège. En raison de contraintes diverses, nous avons pu réaliser trois séjours d'observation dans ce collège et avons pu constater notamment l'invisibilisation du *littering* ainsi que les dégâts qu'ils causaient dans les canalisations de ce collège de 215 élèves. Ce collège était de taille idéale pour observer les comportements. À partir du 2ème séjour, nous commencions avec les agents d'entretien à 6h30 et poursuivions avec les services du Conseiller Principal d'Éducation. Des projets de tri des déchets mis en place dans le collège n'étaient pas toujours aboutis. Les cartons étaient quotidiennement triés peut-être parce que la cuisinière connaissait un membre du personnel qui travaille dans cette entreprise. Le tri des cartouches vides d'imprimante nous a semblé correctement réalisé, par contre le tri du papier, des emballages et des déchets biodégradables a été amorcé mais n'a pas vraiment été réalisé.

Les animations sur le développement durable avaient permis de faire du lombricompostage et de tenter de faire du compostage, de créer un jardin potager, un hôtel à insecte etc. Aucun des agents ne savaient que ces activités existaient, l'un d'eux, qui s'occupait de couper l'herbe avait bien vu que quelque chose se passait, dit-il. Il n'avait pas été prévenu. Il avoua qu'il en aurait été de même s'il avait été prévenu car « ces gens n'écoutent pas. Ils préfèrent s'écouter » poursuit-il. Absent pendant mon premier séjour d'observation, la relation avec les agents n'a plus été la même après son retour. Ce qui a participé à l'arrêt des observations. Il disait que nous étions « la gestapo » chargé de les surveiller. Il n'a jamais accepté d'être aidé ou accompagné dans ses tâches.

Il jouait à déplacer le composteur dont il n'avait pas l'usage car il trouvait plus simple de bruler sur place les déchets végétaux. Il tondait les plants mis en place dans le cadre des animations. Des enseignants non impliqués dans les animations auraient récolté des cultures plantées et entretenus par les élèves qui de ce fait ne pouvaient pas voir ni gouter le fruit de leur travail. Des situations qui ont participé à faire arrêter ces animations de l'association pourtant disponibles au financement par la Draaf[105]. Nous avions déjà observé ces situations et actions de blocage lors de nos activités dans les établissements scolaires du Cameroun où des enseignants non impliqués dans la culture et l'entretien du bananier plantain dans l'établissement les ont récoltés, arrêtant ainsi la dynamique des élèves et enseignants impliqués. Ces situations participent au fait qu'il nous parait désormais que s'organise un important travail d'échanges, d'expressions par des débats et le vote en vue de l'implication volontaire de l'ensemble des usagers de l'école et de ceux qui se sentent concernés, est un travail nécessaire et préalable à toute activité d'accompagnement d'un groupe social.

Par l'intermédiaire d'une autre connaissance, Andjelani dont l'association assurait la restauration dans un lycée professionnel en Ile de France, nous avons pu pendant deux jours participer aux tâches de préparation, de service, de lavage des assiettes et de nettoyage. Nous avons pu observer la présence d'un dispositif pour le tri des bouchons mis en place par un enseignant et quotidiennement utilisé par le cuisinier. Nous avons pu observer le tri du matériel de construction. Nous avons pu observer la présence et la gestion du *littering* dans cet organisme de formation.

[105] Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

L'une des spécificités de l'enquête immersive est sa capacité à pouvoir mettre le chercheur en face de situations lui permettant de mieux apprécier les capacités de ses interlocuteurs dans la poursuite de leurs intérêts. Comme le décrit Erving Goffman (1970), « qu'il s'agisse d'individus qui semblent aider ou d'individus qui semblent entraver ». Il s'agit de s'orienter vers « les capacités que ces individus sont censés avoir et vers les conditions qui influent sur leur exercice » afin de formuler « des hypothèses sur la nature fondamentale des types de personnes dont il est question ». Une formulation d'une nature humaine, qui de l'aveu de Goffman n'est pas facile à découvrir et qui peut être perçue dans des moments d'incertitudes que peut présenter une enquête immersive comme celle que nous avons menée.

3.2.2. D'une démarche ethnographique générale à la recherche des traces particulières

Pendant quasiment les deux premières années de notre thèse, notre recherche questionnait globalement la gestion des déchets dans laquelle nous intégrions le *littering*. Nous avons dû travailler une spécificité qui nous a semblé essentielle à la suite des interrogations de nos directeurs quant à la diversité induite par la prise en compte des déchets en général. Il nous a fallu déterminer ce qui nous semblait le plus essentiel à montrer dans notre recherche et qui justifiait la démarche ethnographique engagée pour collecter les données.

Au-delà de l'indifférence et du silence de la plupart des personnes relevés par le rapport Pelcha (1991, p.9) pour l'Assemblée nationale, nous avons également constaté qu'il est plus facile aux enquêtés de parler et même de montrer le tri ou l'absence de tri de leurs déchets. Mais pas du *littering* dont ils seraient auteurs ou pas. Car le *littering* dans son immeuble ou dans son quartier gêne. Un enquêté du 19ème nous a expliqué avoir déménagé parce qu'il était très gêné de recevoir des amis de la famille ou des collègues dans son appartement car il y avait régulièrement des déchets dans les parties communes de son immeuble. Il revenait souvent dans cet immeuble pour revoir ses voisins avec lesquelles il avait de bonnes relations.

Notre enquête a donc consisté à relever et à analyser les traces laissées par les présences, co présences, rencontres, et interactions humaines. Des traces qui relèvent du mode mineur analysé par Albert Piette (2008). Il rappelle que le mode mineur suppose une position d'observateur qui permette de saisir les enjeux d'une situation mais aussi des restes. Une observation rapprochée dans un découpage de ce qui est pertinent ou non en s'occupant à autre chose pendant que l'on participe à l'activité principale.

> Que nous apprend l'analyse du mode mineur ? Il suppose d'abord une position d'observateur qui permette de saisir les enjeux d'une situation mais aussi les restes. D'un point de vue méthodologique, le mode mineur renvoie à une observation rapprochée selon un découpage entre pertinence et non pertinence, de l'être ici maintenant, capable de faire ce qu'il faut faire et en même temps, tout en continuant à faire les choses qu'il faut, d'être distrait, de penser à autre chose, de faire autre chose en même que cette activité principale se déploie avec ses enjeux. C'est ainsi que l'analyse du mode mineur est le résultat d'une observation photographique avec des silhouettages sur calque qui nous fait voir la stratification, la

> modalisation interne à l'intérieur même de l'acte d'exister, ainsi que la hiérarchie des gestes et des mouvements (p.131).

Nous nous sommes engagés dans un « empirisme veut attendre les moments furtifs, le flux de la vie, des perceptions et des pensées » (p.133) en relevant les indices implicites du mode mineur. Ces détails souvent mis en parenthèses comme le *littering* présent dans un évènement réalisé pour la réduction des déchets par exemple. Une forme de mise en détails spécifiques de l'observation que précise Albert Piette (2008).

> C'est d'une certaine façon aussi une phénoménographie de la perception qui permet d'observer, dans le flux des instants, les repères et les indices implicites, les fragments d'attention, les objets d'obsession et aussi ces détails sans importance, ceux qui sont là, aussi vite mis entre parenthèses, les choses, les personnes ainsi mises à l'état de détail. De ce point de vue méthodologique, il ressort un enjeu important que nous avons associé au terme de phénoménographie dont l'objectif général est l'observation des caractéristiques gestuelles et cognitives, des êtres. L'entité la moins connue des sciences sociales n'est-elle pas l'existant, l'étant, celui qui est présent, là en situation. Nous prenons ainsi le risque atomistique ou monadologique (p.131).

Un mode mineur qu'il dit « si souvent critiqué et évité en sciences sociales qui préfèrent d'emblée articuler le vécu existentiel aux entités culturelles ou au schème relationnel : le rapport à autrui, le rapport social, l'interaction, la relation, le face-à-face, l'intersubjectivité. Ce n'est pas d'abord, pensons-nous, la relation, ni même l'action qui devient notre objet d'analyse, mais les êtres qui l'effectuent, qu'il convient de suivre, de situation en situation, dans ses diverses activités » (*ibid*).

Nous nous sommes attachés aux interactions lorsqu'elles étaient disponibles tout en ayant de toute façon accès au mode mineur dans toutes les situations observées. Nous avions remarqué que lorsque nous donnions des rendez-vous pour échanger sur les déchets, nos interlocuteurs se défilaient. Ce qui nous a amené à concevoir une grille de questions simplifiée que nous déroulions dès qu'une occasion se présentait. Ainsi nous restions dans la dynamique des personnes qui avaient envies à ces moments précis de parler de la question des déchets. Parfois, nous n'avions même pas besoin de dérouler nos quatre questions principales qui sont :

1- Pouvez-vous nous dire ce que vous avez remarqué concernant les déchets dans ce lieu ? souvent nous invitions les personnes lorsque nous les voyions réagir généralement au *littering* dans un lieu précis.
2- Savez-vous depuis combien de temps c'est comme ça ? Savez-vous comment c'était avant ? l'une de deux questions est posée quand la personne ne répond pas d'elle-même
3- Que pensez-vous qu'on puisse faire ?
4- Pensez-vous que ça ira mieux si on le fait ?

La plupart des enquêtés répondaient à la première et parfois à la deuxième qui les invitait à une introspection parfois difficile ce qui fait que la deuxième question est souvent posée à la fin les gens étant plus à l'aise de répondre aux solutions auxquelles ils ont déjà pensé. 100% des personnes qui ont répondu à la 4ème question se sont montré pessimistes quant à la réussite des

actions qu'ils préconisaient car disaient-ils pour la plupart, ça s'apprend enfant çà à la maison en famille.

La question deux donnait accès à leur passé et à certaines significations pour elles comme l'indiquent Horowitz et Haney (2008). Nous ne la posions que lorsque nous avions déjà obtenu les autres réponses. Nous avons ainsi pu avoir en entretien environ une vingtaine d'anonymes dans le métro, dans les trains, dans le bus, dans les aires de repos, sur la plage dans des parcs, partout où les déchets ont représenté une gêne en notre présence.

Ne pouvant enregistrer les personnes ni prendre des notes, nous avons commencé par prendre des photos significatives qui pouvaient nous rappeler le contexte et nous permettraient de noter les réponses. Cette méthode a rapidement montré ses limites, nous avons poursuivis par des enregistrements vidéo où on ne voyait pas les interlocuteurs mais la fouille de données pertinente que cela représentait nous a amené à trouver des stratégies pour les rendre visible à l'analyse. L'utilisation de la photo et de la vidéo a remplacé le carnet de notes de l'ethnologue.

3.3.De l'usage de l'image

Notre enquête de terrain a bénéficié de l'usage de l'image (photo et vidéo) comme moyen de prise de note. Nous avons dû nous équiper en conséquence ce qui ne nous a pas empêché de perdre des données en raison d'un appareil ne supportant pas le nombre de gigas d'espace mémoire pourtant garanti par le fabriquant. Nous estimons à environ 1/15ème de perte de données pertinentes car nous avons mis du temps à comprendre l'origine de ces effacements subit de données.

Gilbert Beaugé et Jean Noël Pelen (1995) retracent la place de la photographie dans l'ethnographie et dans l'histoire à son arrivée entre 1839 et 1840. Ils annoncent que l'« invention des plus incroyables pour l'époque, l'avènement de la photographie est un événement anthropologique majeur. Soudain, la documentation de toute chose devient possible, la réalité transportable d'un lieu à l'autre par ce témoignage sûr » (p.8).

En effet, ce qui se voit sur le cliché était bien devant l'appareil, et l'image advenue ne doit rien à l'interprétation d'un tiers comme pourrait l'être le dessin ou le croquis. Il permet de *rendre compte,* il permet d'abolir le temps puisque le présent photographié ne tombe pas dans l'oubli. La photographie donne le sentiment de pouvoir documenter le monde. C'est un outil indiscutable de mémorisation. Si la technique est sûre, nous nous sommes aperçus que nous n'arrivions plus à nous souvenir du contexte d'une image prise justement pour nous rappeler du contexte. Ce qui montre la pertinence du reproche de Beaugé et Pelen (1995) qualifiant la photographie de « découpage arbitraire du réel ». Ils précisent que la photographie est « largement dépendante de son insertion dans un espace social et culturel » (*ibid*) comme nous l'avons découvert.

Sylvaine Conord (2002, 02 novembre) précise également que la photo dépend du contexte de sa production qu'il faut interroger et que la photo est pertinente en fonction de sa capacité à délirer du sens par rapport au sujet. Nous avons pris des centaines de photos que les déchets, le *littering* et les agents d'entretien en particulier. Des photos et des vidéos pour retrouver le contexte et capter l'enchainement des évènements comme la vidéo sur le ramassage du *littering* dans l'espace extérieur d'un concours pour les professeurs des écoles en région parisienne qui nous ont permis de capter plusieurs moments de cette situation.

Illustration 10. L'usage de la photo dans cette recherche. « Un suivi régulier est effectué pour mesurer les tendances en matière de littering et les changements de comportement dans ce domaine » (Straughan et *al*., 2011, p.170).

L'évaluation du *littering* s'appuie principalement sur des images prises sur le terrain comme le montrent Straughan et al. (2011) dans leur analyse du *littering* à Singapour.

Seulement, comme le remarque Garrett Hardin (1968/2019) la moralité d'un acte ne peut être déterminée par une photographie. Si « une image vaut mille mots », il faut parfois dix mille mots pour la valider, insistant sur la nécessité de débat à la suite de photographie.

> Notons au passage que la moralité d'un acte ne peut être déterminée par une photographie. On ignore si l'homme qui tue un éléphant ou met le feu à la prairie nuit aux autres tant qu'on ne connaît pas l'ensemble du système dans lequel cet acte est commis. « Une image vaut mille mots », dit-on, mais il faut parfois dix mille mots pour la valider. Pour les écologistes, comme pour les réformateurs en général, il est tentant de vouloir persuader les autres en empruntant le raccourci de la photographie. Mais l'essence d'un débat ne peut être photographiée : elle doit être présentée rationnellement, par des mots (p35-36).

Un usage d'images dans le cadre ethnographique pouvant porter préjudice à l'image de soi comme le rappelle Florence weber (2008) en rappelant la fin de l'étanchéité entre les enquêtés sur lesquels ont fait des publications et ceux qui lisent les écrits comme cela s'est fait par le passé dans son article où elle publie la réaction d'une personne qui a servi de cas ethnographique.

> Un des principaux fondements sur lequel les écrits anthropologiques reposaient hier encore, à savoir que leurs objets et leur public étaient non seulement séparables mais moralement distincts, qu'il fallait décrire les premiers mais pas s'adresser à eux, informer le deuxième mais pas l'impliquer, s'est pratiquement désintégré. Le monde comporte toujours des compartiments, mais les passages qui les relient sont beaucoup plus nombreux et beaucoup moins sûrs (p.140).

C’est pourquoi, malgré les images prises, nous avons préféré quand c’était possible utiliser les images parues dans les journaux pour anonymiser nos sources. La prise d’image n’a pas toujours été simple et nous risquons toujours des réactions d’opposition voire de violence comme celle vécue dans un vol Éthiopian *airlines* en février 2022. Nous avons pris des images de la montagne des déchets produits lors du vol l’hôtesse a remarqué que nous prenions des images. Elle a exigé que nous lui remettions notre téléphone et elle a effacé les images qui avaient été prises. Une situation de prise de photos qui peut s’avérer risquée.

La prise de notes sur le terrain est compliquée à mettre en place et suscite de l’appréhension de la part des personnes observées. Nous avons quelques fois rédigé des notes une fois rentré après l’observation. Ces prises de notes n’étaient pas toujours possibles et elles s’avéraient insatisfaisantes malgré des photos de supports sensées nous fournir des éléments de contexte. Cela nous a amenée à inventer les prises de notes en vidéos que nous avons amélioré en les rendant identifiables par notre main utilisée comme clap[106]. Nous avons donc opté pour des descriptions en vidéo in situ des situations quand c’était possible pour ne pas en oublier les détails. La méthode ethnographique pose la question de la réalité de l’implication du chercheur, de ses limites ainsi que des préoccupations éthiques spécifiques liées à la prise des images et à leur usage.

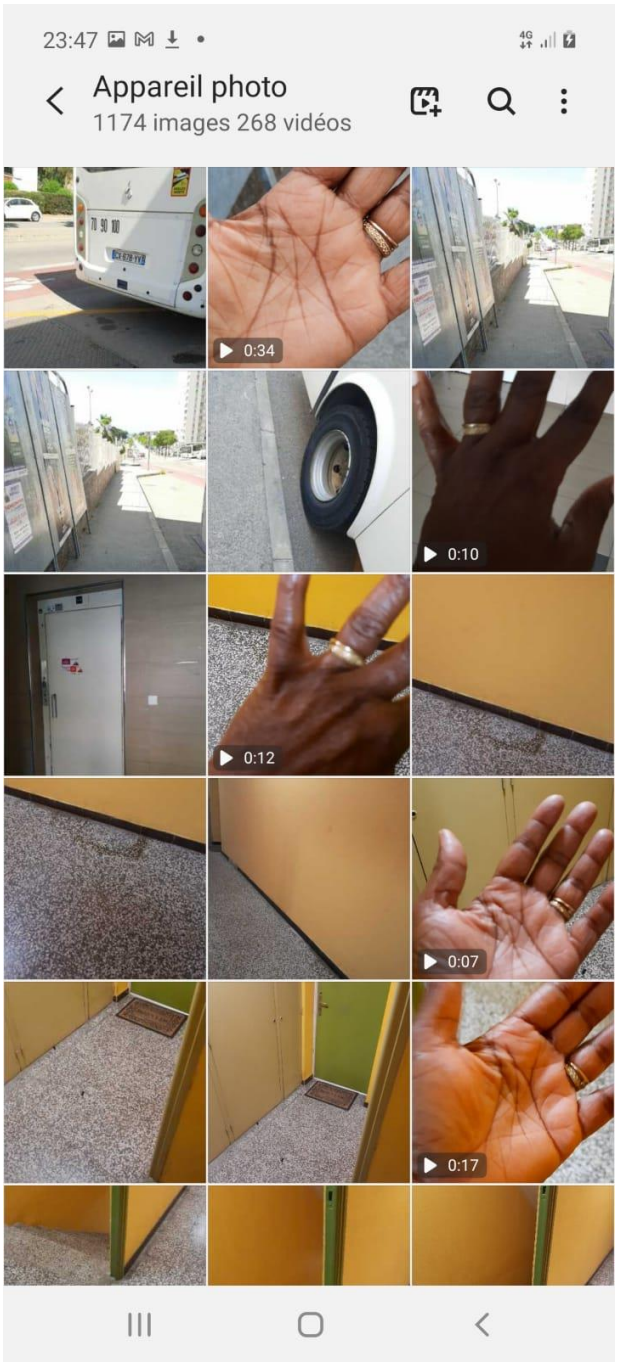

Illustration 11. Enregistrement de notes vidéo avec indices visuel (la main prise au tout début des enregistrements vidéo sert de clap comme au cinéma) nous permettant d’accéder rapidement aux notes prises en contexte. Cette méthode permet une observation plus fluide.

[106] Clap : ardoise dont on claque la partie supérieure amovible sur la partie inférieure afin d'indiquer le début de l'enregistrement aux différentes personnes intervenant sur un tournage. Il permet également la synchronisation des bande-image et bande-son tirées des rushes. https://apprendre-le-cinema.fr/vocabulaire-cirmes-expliques/

3.4.L'observation participante

Howard Saul Becker (2003) décrit ainsi la posture de « l'observateur participant [qui] rassemble des données en prenant part à la vie quotidienne du groupe ou de l'organisation qu'il étudie. Il regarde à quelles situations sont confrontées les personnes qu'il fréquente, comment elles s'y comportent, et il discute avec certaines d'entre elles pour connaître leurs interprétations des événements qu'il a observés » (p.350-351).

L'observation participante ou posture ethnographique est également utilisée en sociologie urbaine afin de faire apparaître des aspects de la réalité sociale non accessibles dans les représentations courantes du phénomène étudié. Marc Augier (2015) utilise cette méthode pour proposer une anthropologie de la ville, Colette Pétonnet (1982) propose la méthodologie de l'observation flottante adaptée à l'ethnographie urbaine, Authier et *al.* (2006) ethnographient les banlieues à travers des ateliers organisés pendant plusieurs années.

L'enquête ethnographique est une pratique qui n'a rien d'évident, et qui doit répondre à des exigences multiples. C'est une *technique* d'enquête qui est aussi une relation humaine. Everett Hughes (1960/1996, décrit une technique où il faut se trouver une place et un rôle *acceptable* pour les personnes observées.

> Le travail de terrain sera envisagé ici comme l'observation des gens in situ : il s'agit de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile pour les sciences sociales tout en ne faisant pas de tort à ceux que l'on observe. Même dans le cas le plus favorable, il n'est pas facile de trouver la démarche appropriée » (p.267).

Alors que nous pensions que notre place et notre rôle était acquis dans le quartier auprès du conseil citoyen, de l'association des boulistes, du centre social et quelques autres associations du quartier, nous nous sommes aperçus d'un évitement progressif et général dans ces groupes. De ce fait, nous avons souvent choisis le statut d'observation *incognito* (souvent parce que personne ne nous pose la question), préférablement à semi-découvert lorsque la question est posée, parfois l'observation a été participante dans le cadre des sorties avec l'association mycologique, les restos du cœur ou l'association de ramassage des déchets sur les plages et sentiers ou plus en retrait lors d'évènement sur la place publique comme la fête de la musique, l'inauguration de la place Campinchi ouverte au public à la mi-octobre 2019 par exemple.

3.5.Analyse de contenu

Pour la formation de l'information, nous avons procédé à l'analyse de contenu de divers journaux anciens portant sur la question des déchets. Les journaux consultés sont compris entre les années 1650 à 1938 environ pour tenter de nous saisir de l'émergence de la question des déchets et de leur traitement sur le plan médiatique. La consultation des journaux nous a permis de préciser les informations fournies par les historiens sur la question des déchets. Nous nous

sommes attardés à comprendre les pratiques publiques réprimées. Nous avons particulièrement suivi les réactions à l'annonce du décret Poubelle, les aménagements apportés au décret le procès de la plainte visant son retrait. Nous avons suivi l'évolution de la perception de la propreté dans l'espace public jusqu'à la première occurrence de description en 1904. En 1938, il était question du papier gras qui salissait la ville et du service de nettoiement trop bruyant le matin.

Pour la formation de l'information, nous avons procédé à l'analyse de contenu de différents documents, telle que la charte de Belgrade de 1975, la charte de Tbilissi le rapport issu du congrès de Moscou en 1987, le rapport Brundtland de 1987 ainsi les résolutions du sommet de Rio de Janeiro en 1992. Nous avons également procédé à l'analyse de la loi de 1975 sur la gestion des déchets, du code de l'environnement ainsi que la charte de l'environnement inscrite dans la constitution. Nous avons effectué l'analyse de contenu des directives européennes 2008, 2018 et 2019 sur les déchets. Nous avons également analysé le rapport du PNUE sur les déchets plastiques marins, deux rapports de l'ONGI WWF sur les déchets plastiques et sur le plastique comme menaces de la santé humaine. Nous avons analysé le contenu du rapport sur le *littering* déposé au conseil de l'État de Neutchatel en Suisse et le rapport sur la propreté urbaine 2017 de la ville de Paris. Nous avons principalement cherché à comprendre la place de l'éducation comme outil pouvant participer à l'atténuation de la question du *littering*.

Pendant plus de 16 mois, nous avons analysé quotidiennement le journal Corse matin pour tenter de nous saisir des habitudes de la région. Une analyse exploratoire pour essayer de nous saisir des usages de ce journal, le seul quotidien de l'île. Plusieurs personnes ont relevé l'importance de la page d'annonce nécrologique qui sert aussi de page pour remercier les personnes ayant assisté aux obsèques. Nous avons ainsi pu nous informer des diverses activités réalisées dans toute l'île. Nous avons été frappés par les importantes cérémonies religieuses et autres fêtes régionales, fête du pain, de la figue, de la châtaigne qui se déroulent sur l'île. Nous avons pu surtout suivre les différentes activités de prévention ou de ramassage des déchets. La crise d'exutoire des déchets sur l'île qui a conduit à l'emballage des déchets et à leur envoi sur le continent nous a permis d'identifier les principales parties prenantes de la question des déchets.

Nous avons également mis en place des alertes sur les mots, déchets, déchets + éducation, déchets et sensibilisation, déchets sauvages, déchets sauvages + éducation, déchets sauvage + sensibilisation, *littering, littering + education, littering + awareness, litter + education, litter + awareness* sur toute publication presse et études en lien avec ces termes. Nous avons pu constater la diversité de traitement du sujet des déchets et les actions menées dans divers pays sur cette question. Pour la formation de l'information, nous avons eu recours principalement à la méthode ethnographique d'observation directe.

3.6. La gounded theory

Au début de l'enquête, la grille d'observation était générale portant sur la description du lieu, une esquisse du plan du lieu, les activités qui s'y déroulent, les interactions générales observées. L'observation s'est affinée au fil des situations vécues pour se stabiliser sur l'existence d'une action de prévention du *litter* et sur sa prise en charge. Les méthodes qualitatives utilisées avaient pour objectif la *compréhension* et l'identification de *processus* à travers un va-et-vient entre terrain et théorie : la *grounded theory*.

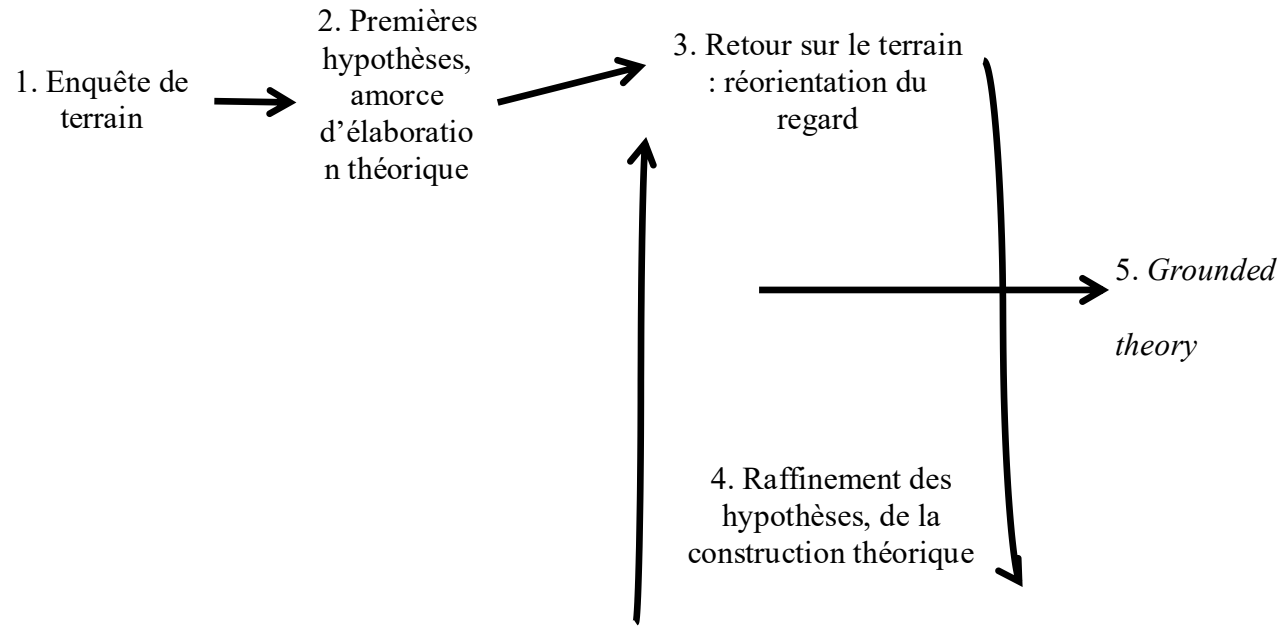

Illustration 12. Représentation de la *Grounded theory* : un va-et-vient entre terrain et théorie

Si nous sommes amenés à désigner une démarche utilisée dans cette recherche, elle est celle de la Méthodologie de la Théorisation Enracinée ou *Grounded theory*. Méthode présentée en 1965 par Barney Glaser et Anselm Strauss, où ils proposent une nouvelle méthode de recherche qui présente trois avantages selon eux, premièrement « aller plus loin » dans la recherche des causes souvent plus ancrées et où des chercheurs hésitent à s'engager, deuxièmement la théorie qui émerge de cette méthodologie est « basée sur les données de terrain », troisièmement, c'est un méthode qualitative adaptée pour obtenir les information de terrain et pour faire face aux « difficultés de la recherche empirique » (p.5). Glaser et Strauss pensent « que les données issues du travail de terrain - qui englobent les observations et les entretiens ainsi que les études de cas et les récits autobiographiques - sont les plus utiles [et] semblent toutes admirablement adaptées à la découverte d'une théorie substantielle relative aux domaines et aux problèmes qui préoccupent les sociologues (p.11).

François Guillemette et Jason Luckerhoff (2009) indiquent que la méthodologie proposée par Glaser et Strauss ne *force* pas les données à entrer dans le cadre préconstruit mais donne une chance à l'émergence d'une théorie à partir des données.

> Glaser et Strauss proposent d'inverser la logique hypothético-déductive et, au lieu de « forcer » les données pour qu'elles entrent dans le cadre théorique, ils proposent de construire un cadre théorique à partir des données. Ainsi, leur perspective est essentiellement inductive ; leur approche est essentiellement dans une orientation d'émergence, c'est-à-dire que l'aboutissement du processus de recherche est une théorie qui émerge des données. […] Les chercheurs en MTE veulent développer des théories fondées empiriquement et veulent donc laisser une chance à « l'émergence » pour que ces théories proviennent des données empiriques (p.6-7)

Il s'agit plutôt de « "découvrir" des éléments théoriques à l'intérieur des données empiriques de l'objet d'étude en raison de notre approche d'analyse. Nous avons "extrait" cette théorie, en quelque sorte, des données, toujours dans une perspective inductive, en contraste avec une perspective dans laquelle une théorie déjà établie sert de cadre d'analyse des données » indiquent François Guillemette[107] et Jean René Laponte, 2012, p14). La Méthodologie de la Théorisation Enracinée guide la recherche empirique de la présente recherche.

3.7. Implication du chercheur

Michel Agier et *al.* (1997) affirment que « l'implication personnelle des anthropologues sur le terrain, condition première de leur métier, est devenue en cette fin de siècle une forme particulière d'engagement : nécessaire, parfois demandé dans l'urgence, mais aussi ambiguë, et moralement inconfortable » (p. de couverture). Le compte rendu de Christian Geffray (1999) nous informe que « l'exercice de la « volonté de savoir » dans la situation ethnographique contemporaine place les anthropologues, localement, devant des responsabilités inédites » (p.212). Pour les auteurs, « l'enquête anthropologique rappelle un peu, de ce point de vue, ces métiers de l'art qualifiés autrefois d'"impossibles" par Freud : l'enseignement, le gouvernement, la psychanalyse. . . Dans tous les cas, il s'agit d'instrumentaliser une demande pour contribuer à conduire ceux qui la formulent vers ce qu'ils ne savent pas qu'ils désirent » (p.213). Une difficulté liée à la posture d'impliquée qui ne doit pas être irresponsable du chercheur-sujet dans son enquête.

Marie Morelle et Fabrice Ripoll (2009) indiquent qu'il leur « semble fondamental d'interroger le rapport du chercheur à son objet et de le considérer comme un rapport d'implication, non seulement intellectuelle mais aussi pratique, qui ne peut que mettre à l'épreuve son impératif de scientificité mais aussi son sens de la justice » (p. 157). Un rapport que nous avons dû interroger dès notre entrée en licence dans l'objectif de faire avancer la connaissance sur un sujet qui nous intéresse. Les auteurs indiquent une déshumanisation des chercheurs si on veut les extraire des conséquences de leur recherche.

> Depuis un siècle maintenant, les débats se succèdent autour du couple universalisme/relativisme et objectivité/réflexivité (Scheper-Hughes, 1995 ; Agier, 1997 ; Ghasarian, 2002). Sauf à penser que l'on peut extraire les chercheurs du reste de l'Humanité, et donc les déshumaniser, ils ne peuvent pas être de

[107] Guillemette, F. et Lapointe, J. R. (2012). Illustration d'un effort pour demeurer fidèle à la spécificité de la méthodologie de la théorisation enracinée (Grounded Theory). J. Luckerhoff et F. Guillemette (dir), Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages, (p11-35) Presses universitaire du Quebec

simples spectateurs, neutres, passifs, se dégageant de toute responsabilité quant aux actes qu'ils posent et leurs conséquences (qui ne se limitent pas aux usages sociaux de leur travail).

3.8. Questionnements éthiques

L'éthique de la recherche consacre la reconnaissance du fait que la recherche, peu importe la pureté des intentions, peut causer des préjudices imprévus aux participants. Ces conséquences possibles ont incité les gouvernements partout au monde à fixer des normes d'éthique. Les conséquences d'une recherche auprès des participants peuvent être la stigmatisation sociale par la mise à l'écart par les collègues par exemple, les pénalités économiques par une perte d'emploi ou une rétrogradation et les préjudices physiques.

Dans le cas de notre recherche, il n'était pas souhaitable d'informer les participants dans la mesure où leur information pouvait modifier leur comportement et fausser les observations et donc l'analyse. Néanmoins, nous avons tenu à informer les responsables des structures ce qui nous a fermé l'accès à certains terrains. Nous avons parfois informé les participants après les premières observations. L'observation dans les lieux publics ne sont pas soumis à autorisation. La *sensibilité* de notre recherche nous amène à prendre des précautions pour protéger les participants en tentant de respectant au mieux leur vie privée et en conservant la confidentialité de certaines informations suivant le critère de Wigmore[108] sur la protection des sources. Nous avons aussi augmenté au mieux le niveau d'identifiabilité des participants

Notre recherche nous a, plus que d'autres formes de méthode de recherche mis en face de questionnements éthiques importants. Notre analyse permanente des actes d'abandon des déchets nous a questionné sur le fait de mener de telles analyses à la sphère privée. Dans notre difficulté à être chercheur à certaines heures et pas à d'autres, nous avons essayé d'atténuer notre malaise en expliquant à notre entourage qu'ils faisaient l'objet d'observation automatique de notre part. Nous ne savons l'impact que cette information a eu dans nos relations.

Parfois, à moins de ramener l'activité à notre recherche, nous ne l'avons pas signalé et avons parfois eu une impression de trahison, d'insincérité des relations, lorsque nous le disions au détour d'une conversation dans un groupe. Certains groupes se sont sentis en danger surtout lorsqu'ils se rendaient compte que nous traversons des cercles de relations qui leurs sont concurrents ou supérieurs. D'où la qualification de « gestapo » d'un agent d'entretien et le refrain « le premier qui dit la vérité. Il doit être exécuté » de Guy Béart fredonné.

.

Dans son compte rendu de l'ouvrage d'Agier et *al.* (1997) déjà mentionné, Christian Geffray (1999) indique qu'il est difficile pour l'ethnologue de collecter et de traiter les données « sans tromper ses partenaires ni trahir les idéaux du métier » (p.213). Une posture « inconfortable »

[108] https://www.ccpa-accp.ca/wp-content/uploads/2016/05/NOE.La-confidentialit%C3%A9-et-les-crit%C3%A8res-de-Wigmore.pdf

mais pas intenable d'après les auteurs. Une méthode de recherche qui expose le chercheur à l'observation par les personnes qu'il observe comme l'a constaté Nigel Barley (1983/2001).

Marie Morelle et Fabrice Ripoll (2009) précisent que le chercheur est souvent confronté au couple « justice/injustice [qui] constitue un objet de réflexion très particulier : non seulement il ne désigne pas une réalité objective, indépendante des représentations que chacun s'en fait, mais plus qu'un objet en tant que tel, c'est une grille de lecture qui s'applique à n'importe quelle réalité. Il qualifie avant tout une situation sociale en tant qu'elle est perçue (construite) par le prisme d'un système de valeurs ». Il nous a en effet été souvent difficile de nous en tenir à l'objet de notre recherche lorsqu'on s'aperçoit que des personnes physiquement fragilisées par un emploi précaire de ramasseur de *littering* doivent prendre des médicaments *forts* pour pouvoir tenir la journée quand les ligaments de leur épaule sont en souffrance. Des informations et de constats mis entre parenthèses pour ne pas effriter la fragile confiance des employeurs qui ont accepté de servir de cadre pour notre recherche.

En effet, plusieurs auteurs notent la nécessité d'entreprendre des négociations, des formes de « compromis relationnels réciproques » précisées par Cécile Guillaume et Sophie Pochic (2011, p. 121) inclus dans un processus itératif et continu d'entrée, de maintien et de sortie du terrain d'enquête. Des négociations multiformes que Jean Pierre Olivier de Sardan (1995, p.181) qualifie d'« invisibles » qui permettent aux chercheurs de pouvoir accéder à un terrain (parfois inespéré), et de faire durer leur présence.

Dans tous les cas, nous partageons la position de Nancy Scheper-Hughes (1995) suivant laquelle l'éthique ne doit pas faire l'objet de relativisme comme souhaité par certains chercheurs « et l'anthropologie, pour avoir une valeur quelconque, doit être éthiquement fondée » (p. 409).

3.9. Enjeux d'écriture

L'écriture issue d'une recherche ethnographique a pour principe de se rapprocher du vécu, de la vie et du réel dans sa richesse qui est une revendication classique des recherches en ethnologie, en sociologie et aussi en philosophie. Seulement, ce réel est un construit, une création comme le souligne Catherine Therrien (2008) qui revendique avec d'autres « le flou artistique qui caractérise le travail de recherche en anthropologie ». Elle « ne conçoit pas le travail des chercheurs en sciences humaines comme le reflet d'une réalité, mais comme celui d'une sensibilité. Pour [elle], la pratique anthropologique est un processus créatif » (p.38).

Albert Piette (2008) met également en lumière ce filtre du chercheur par rapport à la recherche produite. « L'opération de recherche, du regard sur le terrain à l'écriture finale, est caractérisée par une nécessaire sélection des données au nom de la compréhension d'une singularité culturelle, de la spécificité d'un monde, d'une grammaire interactionnelle provoquant la sélection des pertinences selon ces objectifs » (p.132).

Marcel Jousse (1969) explique que « Le véritable observateur fait la synthèse d'abord, car il ne peut rien observer qui ne fasse partie d'un tout. Mais après, il revient vérifier et confirmer chacun des gestes dans le détail. Alors se fait la vérification » (p.34). Une capacité de synthèse de l'observateur utile à l'écriture précise-t-il. Pour lui, l'écriture de la recherche est une synthèse des tranches de connaissances découpées « sous prétexte de spécialisations » (p.23). Il s'agit de reprendre ces bouts pour les rejouer dans des synthèses combinées à une recherche aiguë des détails.

> Synthèse, mais aussi recherche aiguë du détail, parce que quiconque a le sens de la synthèse sent bien qu'elle n'est qu'une imbrication de choses extraordinairement fines et précises. De là pourquoi on est stupéfait de voir que les plus grands synthétistes ont été, en même temps, les analystes les plus subtils. « C'est une erreur de croire que le sens de la synthèse empêche le sens du détail précis, de l'analyse aiguë. Bien au contraire. Ce sont les fausses mécaniques synthétistes qui nous dérivent hors des conséquences normales (p. 34). Marcel Jousse. — École d'Anthropologie, cours du 17-2-1936.

3.10. Corpus

Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) caractérise la nature des données ethnographiques recueillies devant servir comme données d'analyse. Il précise que « les données sont la transformation en traces objectivées de « morceaux de réel » tels qu'ils ont été sélectionnés et perçus par le chercheur ». L'enjeu étant pour le chercheur d'observer ce à quoi il n'était pas préparé.

> Bien évidemment, les données, au sens où nous l'entendons ici, ne sont pas des « morceaux de réel » cueillis et conservés tels quels par le chercheur (illusion positiviste), pas plus qu'elles ne sont de pures constructions de son esprit ou de sa sensibilité (illusion subjectiviste). Les données sont la transformation en traces objectivées de « morceaux de réel » tels qu'ils ont été sélectionnés et perçus par le chercheur. Bien sûr l'observation pure et « naïve » n'existe pas et depuis longtemps le positivisme scientiste a perdu la partie dans les sciences sociales. On sait que les observations du chercheur sont structurées par ce qu'il cherche, par son langage, sa problématique, sa formation, sa personnalité. Mais on ne doit pas sous-estimer pour autant la « visée empirique » de l'anthropologie. Le désir de connaissance du chercheur et sa formation à la recherche peuvent l'emporter au moins partiellement sur ses préjugés et ses affects (sinon aucune science sociale empirique ne serait possible). Une problématique initiale peut, grâce à l'observation, se modifier, se déplacer, s'élargir. L'observation n'est pas le coloriage d'un dessin préalablement tracé : c'est l'épreuve du réel auquel une curiosité préprogrammée est soumise. Toute la compétence du chercheur de terrain est de pouvoir observer ce à quoi il n'était pas préparé (alors que l'on sait combien forte est la propension ordinaire à ne découvrir que ce à quoi l'on s'attend) et d'être en mesure de produire les données qui l'obligeront à modifier ses propres hypothèses. L'enquête de terrain doit se donner pour tâche de faire mentir le proverbe bambara : « L'étranger ne voit que ce qu'il connaît déjà » (p76).

Nous référant à la caractérisation de Benoît Gauthier (2003) concernant la structure de la preuve, nous notons que notre question de recherche est exploratoire car elle porte sur un thème qui a été « peu analysé » en sciences de l'éducation et dont nous ne sommes pas en mesure « d'établir un portrait à partir des connaissances existantes ». De ce fait, notre approche est

exploratoire et s'attache à la description de cas multiples suffisants afin de « documenter » nos observations de façon fiable permettant « d'enclencher un processus déductif » (p.171).

Cette démarche « comporte aussi des inconvénients. Comme elle requiert plus d'efforts distribués sur plusieurs [situations], la structure descriptive à cas multiples ne peut décrire en profondeur chaque situation » (p.175). En plus de l'analyse de contenu des documents sus mentionnés (charte, lois, directives, rapports) les données ethnographiques constituées sont issues de plusieurs sources :

- Des dizaines d'entretiens souvent anonymes – un grand nombre de participants sont des personnes non connues de nous ou qui ne sont pas conscients qu'ils participent à une recherche- lorsqu'ils ne le sont pas, les personnes demandent souvent, inquiètes quel usage en sera fait et préfèrent garder l'anonymat.
- Entretien systématique avec les agents d'entretien rencontrés. Entretien avec les personnes qui déplacent les déchets pour les mettre soit dans la poubelle, soit dans la bonne poubelle pour trier
- Quelques entretiens avec les personnes qui jettent les déchets par terre
- Consultation des centaines d'articles de journaux régionaux sur la question des déchets
- Consultation de centaines d'articles sur les festivités régionales en Corse
- Trois périodes d'observation participante dans un collège en Corse
- Deux jours d'observation participante dans la cantine d'un lycée professionnel en région parisienne
- Deux mois d'observation participante avec les agents d'entretien d'immeubles collectifs et d'espaces public encadrés par une régie de quartier en région parisienne
- Résidence d'observation dans un quartier prioritaire d'Ajaccio.

Conclusion partielle du chapitre 1 : Problématique, contexte et méthodologie

Ce premier chapitre a porté sur la problématique, le contexte et la méthodologie. Dans la première partie nous avons défini les termes présence, coprésence et croisement qui sont considérés comme les modes mineurs de l'expression humaine mais qui sont utiles dans notre recherche en raison des continuités qu'ils offrent ainsi que par la matérialité des éléments d'observation qui est le *litter*. Nous avons défini la rencontre et l'interaction comment étant des modes de communication conscients entre les humains qui échangent des informations et s'influencent. Le territoire est ici pris comme lieu et milieu. Le discours communicationnel renvoie à toutes les actions de communication, informations et de sensibilisation produites sur la question de l'environnement et de la gestion des déchets. L'éco civisme et les mots qui s'y apparentent qui sont le civisme, la civilité, la citoyenneté, la responsabilité, l'incivisme, l'écocitoyenneté sont définis. L'éco-civisme est un comportement qui répond à une norme écologique. La compétence est comprise comme étant un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte.

Nous avons défini le déchet qui est tout objet destiné à l'abandon sur le plan juridique. Sur le plan social, le déchet s'inscrit dans une sémantique de la déchéance source d'évitements divers. Nous avons défini et identifié le *littering* qui est l'abandon des déchets dans l'espace public hors des espaces dédiés. Le déchet est un indice social de référence. Il est question de l'utilisation des mots *litter, littering, literbug* adaptés à l'objet de la recherche. Nous questionnons également la ville à travers ses critiques et ses propositions d'amélioration. La notion de la ville éducatrice est comprise comme une éducation globale par l'ensemble du corps social dont l'administration de la ville se veut facilitatrice. De ces explicitations de termes, nous précisons notre problématique qui consiste à analyser les facilités que le territoire offre à travers les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions pour l'acquisition de la compétence de *binning* pour une ville éducatrice.

Nous nous sommes ensuite attachés à retracer le contexte de l'existence de cette thèse, rendue possible par une coalition d'acteurs du territoire désireux d'en savoir plus sur les moyens d'amener les populations du quartier à plus trier leurs déchets. La centration sur le quartier n'a pas pu avoir lieu et nous a menés vers une itinérance de recherche dans la suite de nos déplacements dans plusieurs villes du pays et à l'étranger. Nous avons également mentionné la disparité des pratiques de gestion des déchets en Corse qui comprends le *littering*, le brulage des déchets, le *binning*, le tri, la valorisation des déchets par le compostage et des lieux de réparation et revente, ainsi que des actions de réduction. La Corse comme terrain de recherche présente des spécificités notamment liées à une forte interconnaissance et à une sensibilité sur la question de l'honneur et la dignité qui peuvent être heurtés.

La dernière partie porte sur la méthodologie employée marquée par la multiréférentialité de la recherche sur le fait social de l'abandon des déchets hors des espaces dédiés dans les lieux

publics. Nous avons mené une enquête ethnographique, avec un fort usage de l'image, nous avons pratiqué l'observation participante, l'analyse de contenu, et nous avons utilisé la *grounded theory* pour l'analyse des données dans un aller-retour constant entre le terrain et l'analyse.

Nous avons défini notre problématique qui consiste à savoir *comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de binning pour une ville éducatrice ?* Nous avons mentionné l'existence issue de notre analyse de six formes de *littering*. Notre enquête qui porte sur une question présente partout nous a autorisés à engager notre enquête dans l'itinérance de nos déplacements. Nous avons choisi la multiréférentialité pour la collecte de nos données, pour leur traitement et pour leur analyse. Nous avons principalement usé de l'enquête ethnographique pour le recueil des données, le sondage lorsque c'était possible et la recherche bibliographique. La collecte des données s'est effectuée dans un aller-retour entre le terrain et l'analyse suivant la *grounded theory*. Nous avons procédé au traitement des donnés en nous appuyant notamment sur les recherches issues d'autres disciplines pour l'analyse. Nous agissons en chercheur impliqué dans cette recherche qui a été source de questionnements éthiques. Nous avons considéré les enjeux d'écriture en tentant de mêler synthèse et détails d'un corpus descriptif des éléments de preuve liés à notre recherche exploratoire.

Après avoir précisé notre problématique, défini le contexte de cette recherche et indiqué les méthodologies d'enquête et d'analyse, nous nous intéressons à présent à l'histoire des préoccupations des populations et des gouvernants sur la question de la gestion des déchets en France dans le prochain chapitre. Nous nous attacherons à observer les méthodes mises en œuvre par les pouvoirs publics pour gouverner les conduites populaires.

Chapitre II

Historicité de la biopolitique en lien avec l'émergence des préoccupations sociales des déchets et de l'environnement

Chapitre 2 : historicité de la biopolitique en lien avec l'émergence des préoccupations sociales des déchets et de l'environnement

Le deuxième chapitre de notre recherche va porter sur l'analyse de ce que l'histoire sociale de la démarche de gestion des déchets nous apprend concernant notre questionnement. En effet, la perspective historique dans une démarche ethnographique est essentielle dans la mesure où elle étend le périmètre au-delà de l'observation participante et offre quatre types d'approches « l'histoire comme contexte, l'histoire comme processus, l'histoire comme support de comparaison et l'histoire comme source d'explication » (Horowitz et Haney, 2008, p.25).

Il s'agira de rendre compte de l'émergence des préoccupations sociales concernant les déchets, leur prise en compte par la sphère politique. Nous tenterons d'analyser la gouvernementalité sur la question des déchets dans la perspective ouverte par Michel Foucault. Au cours de sa leçon du 7 mars 1979, Foucault explique : « ce que j'ai proposé d'appeler la gouvernementalité, c'est-à-dire la manière dont on conduit la conduite des hommes, ce n'est pas autre chose qu'une proposition de grille d'analyse pour ces relations de pouvoir » (Foucault, 2004, p.192).

Nous identifierons les moyens essentiellement juridiques et analyserons les attentes et moyens mis en œuvre pour amener les populations à participer à la gestion adéquate des déchets. Nous essayerons de suivre et de comprendre comment le dynamisme étatique devenu social a abouti à l'obligation de gestion des déchets qui *arrive* à l'individu producteur ?

Ce deuxième chapitre comporte cinq parties porte sur l'historicité de l'émergence des préoccupations sociales des déchets. La première partie porte sur l'antiquité où nous interrogerons le mode de vie dans la Gaule majoritairement colonisés par les romains. La deuxième partie porte sur le moyen âge marquée par l'invasion des franques et l'abandon des habitudes romaines. La troisième partie porte sur les temps modernes marquée par les prémisses d'actions et d'analyse objective de la question des épidémies. La quatrième partie porte sur une partie de l'époque contemporaine. La cinquième partie s'intéresse au XX^{ème} siècle, l'ère de l'abondance.

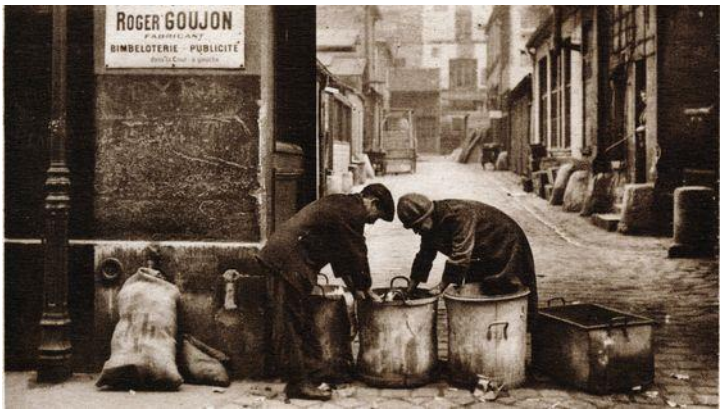

Illustration 13. Les chiffonniers dans la gestion des déchets à Paris à la suite des décrets Poubelle (collection carte postale anciennes. https://www.collection-jfm.fr/p/cpa-france-75-paris-petits-metiers-les-chiffonniers-229506)

1. L'Antiquité entre habitat de campagne et l'émergence des cités peuplées

Dans cette première partie porte sur l'antiquité où nous interrogerons le mode de vie dans la Gaule majoritairement colonisés par les romains. Nous indiquerons le mode de gestion des déchets de la population majoritairement campagnarde. Il sera question de l'émergence des villes et des habitudes introduites par les romains

1.1. En campagne et dans les petites unités de vie, une autogestion des déchets

L'observation de Frias (2004, p. 367) résume assez bien la pratique primitive de gestion des déchets en ces termes : « Le geste qui consiste à jeter et à ramasser à l'âge de l'homme. Il est courant et même banal ». De Silguy (1996, p.13) indique que « l'histoire de l'homme est inséparable de celle des déchets ». Pour L'huilier et Cochin (1999, p.19), Le « déchet s'inscrit dans l'histoire sociale. [Il est l'] envers de la production et de la consommation ». De Silguy (*op cit*) observe que « Nos ancêtres des temps préhistoriques abandonnaient sur le sol des grottes, leurs détritus qui peu à peu, encombraient l'espace et les en chassaient. Ils partaient alors occuper de nouveaux abris ». Cette pratique était possible du fait de « petites unités de vie et [du] nomadisme [qui] ont limité la cohabitation avec les restes » (Lhuilier et Cochin, *ibid*). Bien des siècles plus tard, devenus sédentaires, les hommes « confièrent à la nature le soin d'assimiler leurs restes en pratiquant l'enfouissement, le compostage, le brulage, et en donnant en pâture aux cochons et aux animaux de leur basse-cour » (De Silguy, *ibid*). Une gestion des déchets qualifiée d'« autogérée » par Béguin (2013), car intégrée « dans une économie rurale parcimonieuse, le reste fait retour dans le cycle écologique naturel » (Lhuilier et Cochin, *ibid*).

1.2. La ville lieu de rupture du cycle écologique de gestion des déchets

Dans l'Antiquité, « le déchet nait sur la scène de l'agglomération urbaine. La concentration des hommes et de leurs déchets dans un espace limité ouvre une nouvelle lecture de l'histoire des immondices » (*ibid*). En effet, « le cycle écologique naturel fut rompu par le développement des agglomérations urbaines. Les ordures qui n'étaient alors qu'une étape dans les relations entre les activités de l'homme et la nature devinrent progressivement des déchets » (De Silguy, p.13).

1.3. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains, précurseurs des cités peuplées adoptent des habitudes de propreté

De Silguy observe que les Grecs, Romains, et Égyptiens, ont des habitudes de propreté. Ils sont précurseurs dans la construction de cités très peuplées où les ordures posent forcément des problèmes de salubrité (Béguin, 2013). Les habitants qui le peuvent sont dotés d'un « "*lasanophorus*" ou esclave du pot de chambre, de très bas rang » (Bertolini, 1999, p. 43) qui s'occupe de débarrasser son maître de ses miasmes, de ses déchets. Ceux qui ne peuvent pas s'offrir les services de cet « esclave » jettent leurs ordures et leurs excréments par la fenêtre ou par les diverses ouvertures. Cyrille Harpet (1999) indique que les tribunaux romains commencent à punir sévèrement ceux qui jettent leurs ordures et excréments par ouvertures dans la rue. La Rome antique se dote à quelques endroits, de toilettes publiques, elles sont appelées « *foricae* » (Hobson, 2009). Ces latrines soigneusement alignées permettent à chacun de « rencontrer ses voisins, de deviser, de souscrire dans la plus parfaite convivialité aux valeurs de l'urbanité à une époque où l'individu se cache dans les maisons pour manger, mais restitue son repas en public ! » (Leguay, 2002, p.133).

Les Grecs mettent **«** en place un système d'enlèvement des ordures **»** (Gouilliard et Legendre, 2003, p.11) essentiellement composées de reste alimentaires, de vieux vêtements et de débris de poterie. Les animaux sont progressivement chassés des rues des villes. « Certains, inquiets et dérangés par cette présence, veulent voir disparaître ces animaux de l'enceinte des villes, mais cela est compliqué au regard des intérêts et […] des difficultés d'application surtout quand les détenteurs appartiennent à la haute société » (Leguay, 2002, p. 162).

1.4. Les Romains introduisent des habitudes de propreté en France pendant leur colonisation

La présence romaine en France (Gaule) introduit des habitudes de propreté très caractérisées (Beck et Chew, 1993, p. 51). Des latrines publiques existent dans les villes, telles que Rouen, Amiens, Agen, mais elles sont trop peu nombreuses (Pernoud, 1981). Béguin, (2013) conclut que « la période antique a fait des efforts afin de rendre salubres les cités si bien que nous pourrions supposer que le Moyen-âge hérite de ces " bonnes manières" et de ces techniques pour poursuivre cette quête de propreté urbaine » (2013).

2. Le Moyen – Âge marqué par l'adoption d'habitudes peu soucieuses de la salubrité des nouveaux colons

Cette deuxième partie porte sur le moyen âge marquée par l'invasion des franques et l'abandon des habitudes romaines. Il sera question du désapprentissage des populations ayant conduit au premier règlement du roi indiquant l'enlèvement des immondices et le pavage des rues. Il est également question de la peste et de ses ravages. La société questionne les raisons de ces épidémies et cherchent les moyens d'y échapper.

2.1. L'invasion franque et de désapprentissage des pratiques appropriées

Il n'en a rien été puisqu'elle indique qu'il semble d'ailleurs que les installations aient quasiment disparu avec la chute de l'Empire romain (Béguin, 2013) qui correspond à l'entrée du moyen-âge. Girard (1923, p.7) précise que les habitudes de propretés « que les Romains avaient introduites en Gaule s'évanouirent complètement avec l'invasion franque ». Par conséquent, les individus satisfont leurs besoins comme ils le peuvent. Dans certaines villes, des quartiers et des rues sont affectés à la défécation. Les moins aisés font leurs « besoins naturels à même le pavé » (Leguay, 1999, p. 16)

En effet, Girard (1923, p.7) nous propose ici une description détaillée de la situation :

> Les conquérants barbares vivaient dans leurs métairies et se souciaient peu de l'entretien des villes. Aussi le dallage des voies romaines disparut-il bientôt, enterré sous les boues et les détritus de toutes sortes. […] Pendant plus de 700 ans, du Ve au XIIe siècle, voici les attraits qu'offrirent les rues de Paris : il n'existait pas même un semblant de nivellement du sol ; les eaux stagnaient dans toutes les Haches. Le sol, dépourvu de revêtements, restait détrempé et boueux. Les habitants, qui ignoraient les fosses d'aisances, y accumulaient sans cesse gravois et ordures où de nombreux animaux domestiques : lapins, canards, porcs, etc., cherchaient leur nourriture.

2.2. Intervention du roi Philippe- Auguste pour le pavage des rues et l'enlèvement des ordures

C'est donc cette situation que connut la ville et Paris des siècles après l'invasion franque. Les premières actions visant à résoudre la question de la gestion des immondices dans la ville notamment par le pavage des rues pour faciliter l'évacuation des déchets, nous sont relatées par Dupain (1881) dans son ouvrage intitulé « *notice historique sur le pavé de Paris* ». Il rapporte les écrits du moine Rigord qui situe la scène en 1184. Le roi Philippe-Auguste (1165-1223), « s'approcha d'une des fenêtres de son palais, où il se mettait ordinairement pour se distraire par

la vue du cours de la Seine. Des chariots qui traversaient, en ce moment, la Cité, ayant remué la boue, il s'en exhala « une telle puanteur que le Roi ne put y tenir. Dès lors, il forma le projet d'un travail bien ardu, mais nécessaire, et qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé entreprendre, à cause des grands frais et des difficultés que présentait son exécution ; il convoqua les Bourgeois et le Prévôt de Paris, et en vertu de son autorité royale, il leur ordonna de faire paver toutes les rues et places de la ville, avec de fortes et dures pierres. » (p.2-3)

Ainsi, poursuivi Dupain, « il fallut que le monarque fût poursuivi lui-même jusque dans sa demeure, par les émanations pestilentielles dont les Parisiens souffraient depuis longtemps, pour se résoudre, coûte que coûte, à prendre les mesures destinées à faire cesser une si déplorable situation » (p.3). De Silguy (1996, p.22) indique que les « habitants ne mirent aucun empressement à s'exécuter ; deux artères principales, appelées "carreau du roi", formant une croix en se coupant au Châtelet, furent pavées à cette époque, mais les bonnes volontés s'essoufflèrent ». Les bourgeois étaient responsables de la réalisation et de l'entretien du carreau. Le prévôt et son adjoint, « le voyer de Paris », veillaient à la bonne exécution de ces tâches. Ainsi, le nettoiement[109] de la capitale fut considéré, à l'origine, comme une opération de police.

2.3. 1270 : règlement ordonnant l'enlèvement des ordures dans les rues sous peine d'amendes

En 1270 Louis IX repart en Tunisie pour la huitième croisade, au cours de laquelle il meurt de la peste. Cette même année, un édit est pris demandant aux populations de nettoyer les rues lorsque l'ordre sera donné. Ceux qui ne s'exécutaient pas devait payer une amende à l'agent. Girard (1923, p.8) précise l'essentiel du contenu du plus ancien règlement à propos du nettoiement de 1270 :

> Il est dû à Messire Jean Sarrazin, nommé Voyer de Paris par Saint Louis. Ce document spécifie que les rues seront nettoyées lorsque le voyer en publiera l'ordre en faisant « crier le ban ». C'est à peu près le système employé encore aujourd'hui dans plusieurs villages de France. Le voyer avait le soin de prévoir que « sa gent » serait accompagnée de la « gent du prévôt » et appliqueraient aux récalcitrants une amende de « deux sols six deniers ».

Girard (*ibid*, p.9) indique que « les habitants montraient peu de bonne grâce à exécuter le nettoiement des rues. L'autorité royale se contentait de leur prescrire d'enlever des chaussées les "boues et autres encombrements", et leur laissait la charge de s'en débarrasser ». Les habitants, contraints d'enlever les boues et immondices des chaussées, des riverains les enterraient dans leur jardin et d'autres les évacuaient au moyen de tombereaux traînés par des bœufs et des ânes qui faisaient la navette entre la ville et la proche campagne, « mais ces saines habitudes de purgation se dissoudront peu à peu dans une inertie généralisée » (De Silguy, 1996,

[109] On réunit sous le nom de « Nettoiement » l'ensemble des opérations qui ont pour but de faire disparaître les dépôts de toutes sortes qui recouvrent le sol des voies publiques. Girard (1923, p.5)

p. 23). Les voiries - qui désignent l'accumulation des dépôts d'immondices - « s'établirent à tous les endroits disponibles et amenèrent la création de nombreux monticules dont on voit encore la trace[110] » (Girard, 1923, p.9). Toutefois, « À Paris par exemple, de nombreux déchets continuent à être évacués par le biais du "tout-à-la-rue" et rejoignent péniblement la Seine qu'ils transforment à certains endroits en un véritable cloaque » (Barbier, 1997 p.86).

2.4. Les rivières médiévales jonchées d'ordures et sources d'eau de consommation

Les rues des villes médiévales, non pavées, étroites et tortueuses « étaient jonchées d'eaux croupies chargées de détritus, d'ordures ménagères faisant les délices des chiens et des porcs, et d'excréments humains et animaux » (Lhuilier et Cochin, 1999, p.20). Pendant des siècles, les excrétas humains (fèces, urines) étaient mélangés et gérés avec les déchets issus de l'activité humaine. Dans la plupart des quartiers n'existaient ni latrines, ni fosses d'aisance. Le « tout à la rue » et le « tout à la rivière » étaient des pratiques courantes (De Silguy, 1996, p.19 ; Lhuilier et Cochin, 1999, p.20). « À Paris, les égouts se déversaient dans la Seine pendant que s'y approvisionnaient les porteurs d'eau qui livraient aux habitants ce précieux breuvage. Des odeurs fétides imprégnaient la capitale et se répandaient sur les faubourgs, terres d'élection de tout objet de relégation » (Lhuilier et Cochin, 1999, *ibid*).

2.5. Recours aux saints intercesseurs de la peste

Pendant des siècles, les cités furent ravagées par des épidémies virulentes ; « la grande peste noire fut particulièrement meurtrière faisant des millions de victimes en Europe entre 1346 et 1353. La coqueluche frappa aussi » (De Silguy, 1996, p.20-21). Lhuilier et Cochin observent que « face au cloaque envahissant, la chrétienté se tient silencieuse : les déchets de la vie matérielle ne peuvent atteindre le devenir de l'âme » (1999, p.20). Plus communément, l'épidémie était perçue comme un « jugement divin », un « fléau divin », (Dauphiné, 1991, p.194-195) d'où le maintien voire l'intensification des cérémonies religieuses alors que les autres rassemblements (fêtes, foires, marchés, écoles et universités) étaient prohibés. Les messes et processions bénéficiaient de l'indulgence des autorités municipales, conscientes des risques de contagion mais qui partageaient la croyance des populations dans l'utilité d'une repentance collective et le recours aux saints intercesseurs de la peste, la Vierge Marie, saint Sébastien, saint Roch surtout » (Belmas, 2017, p.46).

[110] Dans la Ville même, il y eut des voiries : place Maubert, au monceau Saint-Gervais, à la pointe Est de la Cité dite « Motte aux papelards ». […] Une partie des relèvements que l'on voit boulevards Saint-Denis, Saint-Martin, des Filles-du-Calvaire, Beaumarchais. Plus tard, les voiries furent reportées jusqu'aux Buttes-Chaumont, à Montfaucon. Les voiries ne gardèrent pas forcément un aspect repoussant. Il suffit d'une couche de gazon et de quelques arbres pour masquer leur origine et leur conférer un caractère champêtre (Girard, 1923, p.9-10).

2.6. L'air méphitique, l'eau de la rivière et les astres soupçonnés d'être la cause de la maladie

De nombreux médecins mettaient en cause l'air méphitique dégagé plus que les immondices. La mauvaise santé des populations et les épidémies sont notamment corrélées à l'air méphitique, « l'air constitue un véritable bouillon atmosphérique qui menace l'humanité » (Tran Ba Huy, 2000, p. 99). La qualité de l'eau était suspectée notamment par le médecin du roi Louis XIV qui recommanda de ne plus boire de l'eau de la rivière. De Silguy (1996, p.21) indique que pour l'opinion courante, les immondices avaient des vertus bénéfiques. Des médecins et savants incriminaient « des conjonctions astrologiques défavorables » (Zentner, 2001, p. 14)

2.7. Amendes, prison « au pain et à l'eau », le hard ou le pilori pour ceux qui ne respectent pas le règlement de gestion des déchets

En 1348, dans les premières années de l'épidémie de la grande peste noire, pour faire face à ce fléau, le prévôt de Paris (officier du roi) rédige une ordonnance sommant les Parisiens de balayer devant leur maison et de faire transporter les boues et les ordures aux endroits prévus : « Tombereaux, hotteurs et porteurs, tous prêts pour porter les dits gravois aux lieux accoutumés et quiconque sera trouvé faisant le contraire, sera tenu de payer au Roye notre sire dix sols d'amende » (De Silguy, 1996, p. 23).

Malgré les menaces d'amende, les citadins ne suivent pas le règlement et continuent de décharger leurs détritus où ils le souhaitent, notamment dans la rue ou dans la Seine. « Aussi le Prévôt avait-il beau multiplier ses ordonnances, élever et surélever les peines qui frappaient ceux qui jetaient des immondices sur le "Carreau du Roi", leur faire payer l'amende dès 1348, les mettre en prison « au pain et à l'eau » en 1395 et même leur infliger la hart ou le pilori » dès 1404 : Paris restait sale et les épidémies se succédaient » (Girard, 1923, p.10).

2.8. Persistance de la « coutume » du « tout-à-la-rue »

La lettre patente du 1er mars 1388 de Charles VI recommande aux habitants de paver devant leur maison. Il exprime « l'horreur » et le déplaisir des gens de bien et d'honneur face aux immondices présentes dans la ville (*Ibid.*). En effet, La coutume du « tout-à-la rue » reste très utilisée. Nuit et jour, les gens jettent par les fenêtres les eaux usées, les ordures les plus diverses, les urines et même les matières fécales (Guerrand, 1985, p. 17). Trop heureux pour le passant quand retentit le cri annonciateur « "Gare l'eau !", "gare dessous", criaient les habitants des cités médiévales avant d'expédier sans façon leurs ordures et excréments par les portes et les fenêtres. Cette délicatesse n'empêchait pas de nombreux passants d'être aspergés par des jets d'immondices. Louis XI (1423-1483), arrosé lors d'une promenade […] par le contenu du vase de nuit d'un étudiant, n'en garda pas rancune au coupable » (De Silguy, 1996, p.19). Le roi « fit

accorder une prébende à son auteur : c'était un étudiant et il la méritait puisqu'il se levait dès l'aube pour travailler » (Guerrand, 1985, p. 17). Malgré la succession des épidémies et des sanctions, « la population continuait à pratiquer le "tout à la rue" » (Girard, 1923, p.12).

3. Les Temps modernes (1492-1788) portent des prémisses d'actions et d'analyses objectives

Cette troisième partie porte sur les temps modernes marquée par les prémisses d'actions et d'analyse objective de la question des épidémies. Il y est question de la décision du roi d'engager ses services à assurer effectivement de gestion de la présence des immondices sur la voie publique. Il y sera question de l'édile instaurant l'usage des paniers pour la présentation des ordures à la collecte, nous indiquerons les transformations sociales visant à trouver la cause des épidémies, l'instauration de l'obligation de balayage des rues par les riverains ou le paiement d'une taxe, une taxe est également prélevée pour l'enlèvement des déchets et pour le balayage des rues.

3.1. Capitulation du pouvoir central, instauration d'une taxe pour le balayage et l'enlèvement

Cependant, « par crainte de la peste, l'organisation du Nettoiement s'était développée » (*Ibid.* p.10). « De guerre lasse, le pouvoir central capitula » (De Silguy, 1996, p.23). Louis XII (1462-1515) décida en 1506 que la royauté se chargerait désormais de l'enlèvement des ordures. En 1522, l'obligation faite aux riverains de nettoyer les rues fut remplacée « par une taxe spéciale, prémisse de nos actuelles taxes de balayage et d'enlèvement » (Girard, 1923, p.11). La redevance pécuniaire se substituait à la corvée en nature (De Silguy, 1996, p.24). L'essai ne réussit pas : « nobles et gros bourgeois n'avaient pas tardé à se soustraire à la taxe ». Dès 1532, on dut en venir à un système mixte, qui consistait à recourir à nouveau aux habitants pour effectuer le balayage des rues et la mise en tas des immondices, alors que l'autorité royale restait seulement chargée du transport et prélevait une taxe dans ce but (Girard, 1923, p.11).

3.2. Ordonnances de 1539 et 1563, « placer les immondices dans les paniers ou mannequins »

Les premières formes de boites à ordures sont contenues dans l'ordonnance de 1539 de François 1er (1494-1547) qui prescrit : « les immondices provenant de l'intérieur des maisons doivent être placées dans des "paniers ou mannequins" (*Ibid.*). À la suite de l'épidémie qui fit 25 000 morts à Paris en 1562, une ordonnance de Charles IX (1550-1574) en « 1563 confirme l'obligation de balayer devant sa porte avant le passage des tombereaux et de mettre dans des paniers les boues, ordures et autres immondices » (De Silguy, 1996, p.24). Cette ordonnance prévoit que « les tombereaux de la collecte seront munis de la clochette » pour avertir les habitants de l'arrivée des boueux. « Les rues de Paris restaient cependant dans un tel état de malpropreté que les gens de qualité n'y pouvaient circuler qu'à cheval ou montés sur des mules. Les épidémies se succédaient ; mais une fois le mal passé, les bourgeois retombaient dans leur insouciance » (Girard, 1923, p.11).

3.3. Épidémies plus longues et création des structures pérennes de leur prise en charge

L'épidémie qui démarra dans plusieurs villes de France en 1580 s'avéra plus longue suivant les villes (Stein, 1918). Elle provoqua de nombreux départs de grandes villes à l'instar de celui de Du Monin (Dauphiné, 1991, p.194). La durée de l'épidémie explique la création de structures pérennes de gestion de ce fléau (Albou et *al*., 1996). C'est ainsi que deux structures permanentes de prise en charge « des pestiférés sont ouvertes à Paris et dans sa région à la suite de l'épidémie de 1580. La première dans le faubourg Saint-Marcel puis la Maison Saint-Louis, fondée en 1606 par Henri IV sur la butte de Montfaucon, à distance de la capitale » (Belmas, 2017, p.44).

3.4. Essai non réussi visant à confier le recouvrement de la taxe des boues aux entreprises

Sous Henri IV (1553-1610), qui avait nommé Sully Grand Voyer de France, le prévôt de Paris confia, en 1608, à un entrepreneur, Rémond Vedel dit « La Fleur », associé à Pierre de Sorbet, non seulement l'exécution des transports, mais encore la perception de la taxe destinée à en couvrir les frais. L'entrepreneur, ayant tenté de relever la taxe, provoqua une émeute et dut se retirer. Diverses « compagnies » qui lui succédèrent ne réussirent pas mieux, notamment l'entreprise de Salomon de Caus en 1621 sous Louis XIII (1601-1643). À partir de ce moment, l'exécution du transport aux voiries continua d'être confiée à l'entreprise, mais le soin de recouvrer la taxe resta désormais à l'autorité royale (Girard, 1923, p.12).

3.5. Louis XIV déterminé à régler la question des immondices

Louis XIV (1638-1715) montre de la détermination à régler la question des immondices à Paris. Son médecin, inquiété de l'état de l'eau des fleuves, l'alerte. En 1650, il est alors conseillé à tous de ne plus boire l'eau de la rivière (Béguin, 2013). En 1666, un nouvel édit vise à réguler le ramassage des ordures. Ainsi, les horaires de dépôt, de collecte et les itinéraires sont fixés. Celui qu'on appelle « Maître Fifi » signale chaque jour aux habitants des villes qu'il est temps de déposer ses ordures devant sa porte, car les tombereaux vont passer. Si des contrevenants dépassent l'heure prescrite, « Maître Fifi a la possibilité de sanctionner ceux-ci par une amende » (De Silguy, 1996, p.24-25). Un édit de mars 1667 créa la charge de Lieutenant de Police et l'attribua au maître des requêtes de La Reynie. Celui-ci fait « creuser des égouts, force les habitants à paver devant leurs maisons, comme on le leur prescrivait en vain depuis 1388, réglemente les voiries » (Girard, 1923, p.13). Le 5 mai 1668, une nouvelle ordonnance de police impose, sous peine d'amende, « un nettoyage quotidien et à grandes eaux » des rues ainsi que l'entassement localisé des boues. Les déchets sont portés tous les matins dans les tombereaux (Béguin, 2013, p.7). Un édit de 1674 sépare les voiries pour boues et immondices de celles qui servaient aux vidanges. (Girard, 1923, p.13).

3.6. La situation sanitaire de Paris est similaire à celle des autres grandes villes

Les autres grandes villes semblent connaitre les mêmes pratiques d'insalubrité qu'à Paris. À Lyon, en 1672, un texte assez similaire à l'édit de 1666 est rédigé, sommant les habitants de la ville d'entasser devant leurs maisons les immondices dont ils souhaitent se débarrasser. Cette action vise à faciliter le travail de ceux qui sont appelés en région lyonnaise les « âniers », parce qu'ils utilisent des charrettes tirées par des ânes, ils sont responsables de débarrasser la ville de toutes ses ordures. En somme, ce sont des éboueurs. Mais, comme à Paris, les Lyonnais ne se « soustraient pas à cette règle de bonne conduite et préfèrent déverser leurs déchets dans les rivières » (Bégui, 2013, p.7-8). En 1697, D'Argenson, alors nouveau chef de la police, observe que « les habitants du quartier Saint-Denis jettent encore, jour et nuit, par les portes et fenêtres, toutes leurs eaux, ordures, saletés, urines et matières » (De Silguy, 1996, p. 25).

3.7. Des essais d'utilisation des paniers pour la collecte des déchets dans les villes

L'utilisation des paniers pour le recueil des immondices des foyers est préconisée dans plusieurs villes. En 1699, Caen innove car les édiles « avaient remis aux habitants de petits paniers destinés à recevoir les résidus ménagers » (De Silguy, 1996, p. 30). « Il faut dire que cette ville, comme tant d'autres qu'aura tenté l'emploi de paniers, Paris en tête, a eu le temps de désapprendre ces mesures d'hygiène si tant est qu'elles ne les eussent jamais assimilées et est retombée dans un "tout-à-la-rue" général » (Jugie, 1993, p.57).

3.8. Intensification des cérémonies religieuses pour sauver des épidémies

Les épidémies se succèdent, les restrictions de rassemblement ne concernent pas les faits religieux. Élisabeth Belmas indique que l'évêque de Marseille, Monseigneur Belsunce, d'abord très réticent, se laissa persuader d'intensifier les prières et les processions dans la ville accablée par la maladie. Il y organisa des célébrations imposantes telle la consécration de la cité « au sacré cœur de Jésus » le premier novembre 1720 (2017, 47-48).

3.9. De sévères restrictions pour les classes laborieuses lors des épidémies qui amènent à la dissimulation de la maladie

Les épidémies étaient souvent connues tardivement par les autorités parce que les personnes infectées dissimulaient leur maladie parfois même entre époux. Une situation compréhensible en raison de l'extrême dureté du traitement du petit peuple alors même que les autorités se

montraient laxistes envers les notables. Une sévérité critiquée par d'éminents médecins notamment Nicolas de Nancel, médecin de l'abbesse de Fontevrault en 1587 comme, un siècle et demi plus tard, Philippe Hecquet, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris et directeur de l'hôpital de la Charité à partir de 1710, qui voyaient dans l'extrême rigueur des autorités envers les indigents un motif supplémentaire pour ces derniers de dissimuler les atteintes de la maladie (Belmas, 2017, p.45-46).

3.10. Taxes des boues et lanternes collectées pour les besoins de la guerre

Lyon-Caen et Morera (2020, p.129-135) indiquent que la circulation monétaire occasionnée par le nettoiement des rues parisiennes échappe à la monarchie. Les auteurs proposent une analyse d'une période allant de 1695 à 1710 où de nombreux ajustements fiscaux amènent à fusionner cette taxe avec les dépenses de la ville. Ils précisent le contexte et les différentes étapes qui conduisent Louis XIV à imposer aux Parisiens en 1704 de racheter la taxe des boues. En effet, au lieu de s'acquitter chaque année d'un montant modeste (autour de 2% du loyer à cette date), ils doivent verser en une seule fois l'équivalent de plusieurs années d'imposition. Cette action vise à lever des fonds nécessaires au financement de la guerre de succession d'Espagne. En contrepartie, les Parisiens sont déchargés de la taxe (sans précision de durée), le roi assumant désormais le coût de l'enlèvement et de l'éclairage. Pendant près de quarante ans, les parisiens ne paieront pas de taxes de boues et de lanterne. De nouveau, sous Louis XV (1710-1774), pour les besoins du financement de la guerre de succession en Autriche (1740-1748), la monarchie à la recherche d'argent, rétablit cette imposition en décembre 1743. Le mode de calcul de la taxe est arrimé aux revenus de l'immeuble. La taxe sera perçue de 1744 à 1757. Le rachat de la taxe débutera en décembre 1757 pour les volontaires et deviendra obligatoire en 1781.

3.11. Les rues bourgeoises plus nettoyées que les quartiers modestes et pauvres

La qualité du service pour lesquels la taxe est recouvrée est peu satisfaisante. Les grands axes bénéficient de soins quotidiens, que ce soit par le passage journalier des quelques 120 tombereaux qui parcourent Paris, ou par les arrosages fréquents qui sont désormais à la mode. Par contre, les rues étroites, les impasses et enfin toutes les voies un peu reculées « des quartiers les plus pauvres, ne voient guère passer de voiture de nettoiement qu'une ou deux fois dans le mois » (Forot, 2007, p. 73). La saleté du peuple n'est plus tout à fait celle de la bourgeoisie. Car « enfin, les odeurs incommodent ; les seuils de tolérance s'abaissent » au fur et à mesure que l'esprit de classe et l'individualité s'avivent, et réciproquement (Jugie, 1993, p.50).

3.12. La recherche des causes de la maladie

Bourdelais (2001) note que création de la société royale de médecine en 1778 reflète une préoccupation croissante pour la santé publique. Elle veut briser l'isolement des médecins et étudier les épidémies afin de proposer un plan pour les combattre. Fournier (2002, p) remarque qu'« un premier effort d'enquête sur les phénomènes aboutissant à l'insalubrité est mené » (p. 36). La société royale de médecine ainsi que l'ancienne faculté de médecine seront dissoutes en 1793 par la Révolution. En 1794, une nouvelle École de médecine de Paris ouvre.
La nouvelle faculté de médecine de Paris est créée en 1808 et poursuit le même objectif de compréhension des causes des épidémies.

3.13. Une nouvelle sensibilité à la saleté

À la fin des Temps modernes, la propreté de Paris est source d'humiliation comme l'exprime Pierre Chauvet (1797) :

> « Je suis indigné de la malpropreté de Paris : je me trouve humilié de ne pouvoir marcher dans la métropole, où siège notre Sénat, sans trouver des cloaques, des amas d'immondices, des tas de décombres, des bouteilles et des verres cassés […] ; de voir épars des membres de bêtes mortes ; de rencontrer des chiens errants qui me font craindre la rage ; des chèvres, des cochons jusques dans les promenades publiques ; d'être obligé de marcher sur un pavé inégal, couvert d'une boue grasse […] ; de voir des femmes, qui sont un modèle de goût pour toute l'Europe, obligées de trotter dans la boue […] ; des voitures destinées à nettoyer la ville, former elles-mêmes une malpropreté désagréable à l'odorat autant qu'à la vue ; enfin, de voir des hommes et des femmes, contre la décence et les bonnes mœurs, satisfaire publiquement à leur besoins. […] Si tous les habitants de cette grande ville étaient persuadés comme moi, qu'en général la propreté est une économie, et qu'il est très possible de rendre, en peu d'années, notre Paris plus propre qu'aucune ville de l'Europe, personne ne craindrait de faire le sacrifice d'une particule de sa fortune » (p.3-6).

Cette indignation reflète une nouvelle sensibilité à la saleté et des débats en cours depuis 1750 sur ce qui est sain ou malsain. Une sensibilité qui, alertée par l'odorat s'alarme des risques de maladie et de contagion. La virulence et la fréquence de la dénonciation de certaines incommodités désignent les principaux métiers fauteurs d'insalubrité. Une hiérarchie dans l'ordre de l'infect s'esquisse, confirmée par les doléances, les mémoires et sentences de polices rendues. Ils font apparaitre la « prééminence, en ce domaine, de la boucherie et de ses activités connexes : la triperie et la fonte des suifs » (Boudriot, 1988, p. 262).

3.14. Certains lieux sont plus salis que d'autres

Le « tout-à-la-rue » que sentences et ordonnances dénoncent jusqu'à la fin du XVIIIème siècle est un mode d'évacuation de l'ordure qu'éclaire particulièrement l'étude de la topographie des rues. Les lieux de dépôts de prédilection semblent répondre à des descriptions précises. La cour souvent minuscule, puits sordides parfois, la ruelle étranglée et contournée, le cul de sac

profond, Paris en compte 120 vers 1780 pour quelque 900 rues. Ces caractéristiques de rues sont alors des réceptacles tout désigné des déchets domestiques et d'origine artisanale. « L'ordure colonise, parfois pour des décennies, ces espaces voués par leur configuration même, à l'immondice et au délit. De tels lieux, que désigne au XVIIIème siècle le terme très dépréciatif de « cagnard », pour nommer ces antres d'infection, saturés de puanteurs, sont le plus souvent condamnés à être fermés. […] "Les chiffonniers y vont tuer et écorcher toutes sortes d'animaux dont les cadavres restent sur les lieux après qu'ils en ont ôté les peaux" » (Boudriot, 1988, p. 262).

Boudriot (1988, p. 276) relate la situation d'une rue située en plein cœur de Paris envahie d'immondices. Le premier verdict de la police, rendu en 1698, ordonna la pose des barbelés à toutes les vues de la rue. Mais dix ans plus tard, les fenêtres ont été rouvertes par des autorités privées, et l'allée a rapidement retrouvé son état d'origine. Une nouvelle sentence de 1708 réitère la même interdiction, mais en vain. En 1726, un décret parvient à stipuler que toutes les fenêtres et vues donnant sur l'allée devenues « cagnard » doivent être non seulement fermées par des fils arqués, mais aussi grillées au fer. La situation a en effet atteint son paroxysme. Cette année-là, la ruelle pleine d'immondices, remplissaient les caves et montaient au premier étage des maisons.

3.15. Des déchets domestiques significativement « réduits » avant leur prise en charge

Cependant, Boudriot (1986) observe que jusqu'au XVIIIème siècle et même au-delà, la quantité de déchets ménagers subit une importante réduction dans le cadre même de l'environnement domestique « Les tombereaux sont remplis en majeure partie des boues du pavé et d'une petite quantité d'ordures domestiques » (p515). En effet, « l'ordure ménagère, dite "sèche", est fréquemment incinérée dans la cheminée dont chaque pièce, de construction neuve, est dotée à partir de 1730- 1740 » (Boudriot, 1988, p. 278). De plus, de nombreux habitants ont enfreint l'article 28 des Douanes de Paris en nourrissant divers petits animaux avec d'épluchures et des restes. Les habitants utilisaient souvent les fosses d'aisance comme « vide-ordures », provoquant l'obstruction et même l'éclatement des canalisations dont le diamètre intérieur atteint 21cm. Une autre importante source de réduction est à imputer au prélèvement opéré quotidiennement par les milliers de chiffonniers qui écument les rues de Paris avant le passage des tombereaux (Boudriot, 1986, p. 518).

3.16. L'émergence de la figure du chiffonnier

Le métier de chiffonnier semble très ancien et est présent dans toutes les contrés. C'est un acteur important dans la réduction et la valorisation des déchets. En effet, « depuis la nuit des temps, les déshérités glanent dans les déchets des plus nantis tout ce qui peut les aider à survivre. Dans les cités, la fouille des tas d'ordures s'organise en véritables métiers qui prennent des

noms divers selon les époques : les loquetières au XIIIe siècle, puis les pattiers, drilliers, chiffonniers, vocables dérivés de loques, pattes, drilles, chiffes, qui désignent des étoffes usagées pour l'industrie. Peu à peu, la gamme des matières et objets recueillis s'élargit ; l'ingéniosité des récupérateurs se déploie » (De Silguy, 1996, p. 61). Par certains aspects, les chiffonniers participent à l'insalubrité et au désordre dans les rues mais leur rôle dans la réduction des déchets et leur valorisation économique est incontestable. Barles (2011) rappelle que c'est « une activité clé pour l'approvisionnement des industries en matières premières, mais aussi une occupation rémunératrice sur laquelle seront bâties des fortunes parfois colossales, et enfin un maillon du nettoiement urbain » (p.46).

Le chiffonnier a un rôle économique important. Il est à la base de plusieurs secteurs marchands, artisanaux et industriels alimentés par tout ce qu'il peut chiner dans les restes. Attentif aux déchets les plus divers, il glane notamment les peilles (chiffons) destinées à la fabrication du papier. L'importance des chiffons ainsi collectés fut telle qu'ils étaient expédiés dans toute l'Europe. Pour protéger les papetiers locaux privés de cette matière première exporté, en 1727, le chiffon fut frappé d'une taxe à l'exportation. Ce qui n'endigua pas le flux des exportations. « La royauté promulgua, en 1771, un arrêté interdisant de faire sortir "tant par terre que par mer, hors du royaume, aucun vieux linge, chiffon, drapeau... ". Cette interdiction ne sera levée que dans la deuxième moitié du XIXème siècle. L'exportation fut alors autorisée, sous réserve du paiement d'un droit de douane, puis totalement libérée, en 1879, car le bois et la paille se substituèrent dorénavant au chiffon dans la fabrication du papier (De Silguy, 1996, p. 64).

Les chiffonniers glanent également les bouchons, les os, les clous, les éclats de verre ou encore la suie des cheminées qui servent à teindre les draps. Ils enlèvent également les chats et les chiens morts pour leur peau. Ils fondent la graisse des chevaux pour en tirer une huile très appréciée de certains artisans. Le chiffonnier est un agent important dans le cycle de cette récupération systématique qui caractérise la société traditionnelle. Aux boueurs, les chiffonniers abandonnent donc en principe ce qui ne leur sera d'aucun profit. (Boudriot, 1986, p. 518)

4. L'Époque contemporaine et le rôle central de l'autorité publique

Cette quatrième partie porte sur une partie de l'époque contemporaine. On y observe le rôle devenu central de l'autorité publique sur la question de la gestion des déchets. Il y est question décrets demandant l'usage des boites métalliques à Lyon pour la présentation des déchets à la collecte, de l'organisation d'entreprises qui assurent l'enlèvement des déchets sur la voie publique et du balayage des rues. Nous poursuivrons en nous intéressant aux actions des hygiénistes, à la loi sur le logement insalubre, au décret du préfet du Rhône, aux décrets du préfet Poubelle et ses implications pour l'ensemble de la population. Nous nous intéresserons aux échanges internationaux entre les services des villes en charge de l'entretien et nous terminerons par une comparaison des démarches de biopolitique sur la question de la gestion des déchets en Angleterre et en Suisse en comparaison avec la démarche française.

4.1. Le transport des boues et immondices devient un service inclus dans les charges de la municipalité

Girard (1923, p) indique que la Révolution n'améliorera pas la salubrité de la ville, mais elle changea complètement le principe en mettant hors de cause l'État au sujet des dépenses de police de la ville de Paris (nettoiement, éclairage et autres). En effet, le décret du 6 Juin 1790 mit ces dépenses à la charge de la Municipalité. Le transport des boues et immondices est ainsi devenus un service municipal, dont le paiement est confondu avec celui d'autres impôts locaux (P.15). Jugie (1993) indique que ce changement marque un tournant important dans les stratégies de prise en charge de la collecte et du transport des déchets. La municipalité devait désormais assumer cette charge et « se rembourser sur les habitants ». Puisque son porte-monnaie est engagé, la Ville, qui jusque-là comptait les points[111], va « réquisitionner toute la matière grise de ses services techniques, financiers et policiers, afin de briser l'indocilité ambiante ». Ainsi se met en branle, à l'aube du XIXème siècle, une réflexion sur les notions de salubrité publique et de gestion des déchets en vue de résoudre ce problème de logistique complexe, qui est aussi affaire de psychologie et de sociologie (p.51).

4.2. Arrêté du préfet du Rhône instaurant des boites ou seaux métalliques pour les ordures

Chauvet signalait déjà dans sa publication de 1797 qu'à « Lyon, on a des caisses à chaque étage des maisons, où on entrepose les balayures, les paysans des environs viennent, régulièrement toutes les semaines, les enlever » (p. 28). Pourtant, la présence de réceptacles pour l'enlèvement des immondices à Lyon est seulement signalée en 1800 car étant identifiée comme précurseur

[111] Jusque-là, elle évaluait la qualité du travail des entreprises d'enlèvement

dans l'obligation de l'utilisation des réceptacles métalliques pour la présentation des ordures afin de faciliter la tâche aux éboueurs. Il y a peu d'information sur cet arrêté ainsi que ses effets. Jugie (1993, p. 57-58) indique qu'en 1870, *le journal de Toulouse* fit l'éloge des récipients lyonnais. L'impact et la réalité de son utilisation dans la ville de Lyon est malheureusement difficile à appréhender.

4.3. Le désinvestissement des habitants serait entre autres induit par leur déresponsabilisation de la gestion publique

Lyon-Caen et Morera (2020, p. 135-142) proposent une analyse des raisons du désinvestissement des habitants sur les questions de gestion commune de l'espace public à travers la question des déchets et de l'éclairage public. Ils remarquent que ce désintérêt est un des effets pervers de la réforme de 1704. Ils constatent une défiance des habitants vis-à-vis des autorités. Ils citent une sentence de police de 1726 où un procureur dit se moquer des ordonnances de police qui prescrivent d'asperger devant sa maison lors des grandes chaleurs (p.136). Ils mettent également en cause la déresponsabilisation des acteurs du quartier auxquels on a retiré la prérogative du choix de l'entreprise de nettoiement au profit de « l'arbitraire des institutions ». Les charges confiées aux habitants – assurer pour une période donnée l'allumage des lanternes- sont esquivées par les plus riches. La logique de déresponsabilisation aboutit à la professionnalisation des acteurs. « Exclus des processus de décision, écartés du choix comme du contrôle des entrepreneurs, les Parisiens s'impliquent même de moins en moins dans la seule tâche qui leur revient encore : le balayage » (p, 141).

4.4. Retour en arrière par le décret instaurant la mise des déchets en tas. Les paniers sont oubliés

Les services techniques de la ville s'investissent particulièrement dans le balayage et l'arrosage des rues pour éviter les poussières connues comme source d'infection. L'enlèvement des ordures est négligé. L'ordonnance du 13 Décembre 1800 du Préfet Dubois constitue un retour en arrière sur les attentes de gestion des déchets des habitants. En effet, bien que l'ordonnance réitère la nécessité de « balayer tous les jours au-devant [des] maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements », elle indique également que « Les boues et immondices seront mises en tas ; nul ne pourra les pousser devant les propriétés voisines » ! (Jugie, 1993, p. 51) Cette ordonnance ré officialise un système qui avait cours au Moyen Âge et annule l'ordonnance de 1539 et les suivantes demandant que les déchets soient mis dans les paniers et mannequins.

4.5. Émergence des quartiers « vitrines » mieux nettoyés au détriment des autres

On assiste alors d'après Jugie (1993) à une véritable partition de la ville. En effet, dans les quartiers d'habitation modestes et pauvres, les immondices continuent de « côtoyer les humains. Les tombereaux roulent tout de même, dans les grandes artères de la ville et dans les quartiers bourgeois ; jamais sans doute "la vitrine" de Paris n'aura été aussi distante de la réalité des classes laborieuses. Les questions sanitaires sont un des meilleurs critères des progrès de la ségrégation par l'argent, le pouvoir et l'esprit d'exclusion » (p.52).

4.6. Amélioration structurelle des rues

Les rues connaissent une série d'améliorations continue facilitant la circulation des véhicules et des piétons, limitant la stagnation des eaux sur la chaussée et facilitant l'évacuation des déchets. Ainsi, les voies sont élargies autant que possible. Les trottoirs sont progressivement étendus dans toute la ville. On introduit dans la capitale « cette spécialité anglaise bien commode : les chaussées à caniveau central forcément salissant cèdent la place, peu à peu à des chaussées bombées avec caniveaux latéraux ». Les revêtements des chaussées se perfectionnent. Le pavé de bois, jugé plus hygiénique et peu sonore « recouvre les chaussées des allées chics » (Jugie, 1993, 52-53).

4.7. Autorisation de création d'entreprises privées de balayage

Les Parisiens ont continué à se soustraire à leur mission de balayage. Des épidémies de choléra et de fièvre typhoïde ont suivi la peste avec des résurgences périodiques. Les mesures sont alors assouplies : le 5 décembre 1846, un arrêté de police encourage la création d'entreprises privées de balayage qui sont forfaitairement rémunérées par la ville grâce aux impôts prélevés sur les riverains bénéficiaires, et autorisent le balayage en dehors des heures surveillées. Ce relâchement a rapidement contribué à l'accumulation des tas d'ordures. Le préfet de police Pietri dut donc abolir cette tolérance par décret du 1er septembre 1853.

4.8. Divers intervenants dans le balayage de la rue

Trois organismes différents intervenaient dans le nettoyage de la rue : la municipalité souvent chargée du nettoyage de la partie centrale des grandes voies, les entreprises privées pour le compte de leurs abonnés et des citoyens ayant choisi de balayer eux-mêmes le pas de leur porte. Une anarchie complète s'ensuivit, génératrice de toutes les fraudes et de toutes les négligences (Jugie, 1993, p. 54). Peu à peu, « le nettoiement des rues cessa pour la majeure partie d'être exécuté par les riverains, pour devenir l'affaire du Service Municipal » (Girard, 1923, p. 17).

4.9. Retour en arrière à Caen où il est demandé de mettre les déchets en tas

Alors que Caen avait innové en fournissant des paniers aux habitants pour la collecte de leurs ordures, Jugie (1993) constate que François-Gabriel Bertrand maire de la ville se contentera en 1848 de « préconiser la mise en tas aux seuils des habitations ». Pourtant, ce maire surnommé le Haussmann caennais est un hygiéniste convaincu et militant. Rien de révolutionnaire ne se passera donc à Caen concernant la gestion des déchets (p. 57 et 59).

4.10. La loi du 13 Avril 1850 sur le logement insalubre

À la suite de diverses épidémies et dû au grand nombre de décès d'ouvriers vivant dans des taudis, des rapports sur le logement ouvrier aboutit à la loi du 13 avril 1850 sur le logement. Cette loi apporta une nouvelle vision sur les logements malgré le fait qu'elle reçut une critique négative majeure en raison de son caractère facultatif. Les circonstances ayant conduit à l'adoption d'une telle loi sont évoquées plus en détail dans les paragraphes ci-après.

Des rapports et enquêtes sur la « situation dramatique "de l'habitation ouvrière" » (Bourillon, 2000, p.121) dans les principales villes de France à la suite des épidémies de choléra, de fièvre typhoïde et de variole notamment, indiquent que l'insalubrité des logements « constitue un foyer d'infection pour un quartier, voire même pour une ville tout entière » car elle « porte atteinte non seulement aux particuliers qui y habitent, mais aussi au public » (Sanlaville, 1897, p.3). Sanlaville indique que Louis Wolowski, député de la Seine et un des promoteurs de la loi dit que le logement insalubre est « le véritable laboratoire de la maladie, de la misère et souvent du vice et du crime » (*ibid*).

La commission de prévoyance et d'assistance créée en 1849 propose cette loi pionnière pour remédier au logement insalubre. L'article 1er « qualifie d'insalubres tous les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. Cette insalubrité peut résulter notamment de la mauvaise odeur, de la trop grande agglomération d'habitants, du manque d'air et de lumière, de l'humidité, de la malpropreté, etc. » (Sanlaville, 1897, p.5). La loi du 13 Avril 1850 sur le logement insalubre révolutionne la perception de l'habitat malgré les imperfections dont elle est porteuse relevés notamment par Sanlaville.

En effet, le caractère facultatif de la loi est le principal reproche fait à cette loi qui pouvait ou non être appliquée par la municipalité[112]. Les municipalités qui l'adoptent créent une commission des logements insalubres dans lesquelles doivent figurer au moins un médecin, un architecte ou tout autre homme de l'art tel qu'un ingénieur, un entrepreneur de construction, etc. Elle a pour objectif de rechercher et indiquer les mesures indispensables d'assainissement. À cet effet, la commission visite les lieux signalés comme insalubres, détermine l'état d'insalubrité, et en indique les causes, ainsi que les moyens d'y remédier (art.3). Mais pour que

[112] En 1888, la loi de 1850 n'aurait plus été appliquée que dans six villes seulement

la commission puisse effectuer ces opérations, il faut qu'elle soit invitée à le faire, elle ne peut donc agir d'office.

« On reproche à cette loi d'être inégale et arbitraire dans son application d'où son caractère parfois vexatoire » (p. 21). En effet, alors que les causes de l'insalubrité peuvent être multiples et provenir de l'habitat ou du locataire, seul le propriétaire est condamné à effectuer des travaux pour l'assainissement du logement. La jurisprudence en la matière a montré « une trop grande tendance à rendre le propriétaire responsable de l'insalubrité dans tous les cas, même lorsqu'il y a évidemment abus de jouissance de la part du locataire » (Ibid). Nous observons que les solutions proposées par la commission des logements insalubres s'appuient exclusivement sur « la réalisation des travaux nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité » (p.15).

La loi est sans application lorsque le logement est occupé par le propriétaire et ses employés dans le cas où ceux-ci ne sont pas distincts. Il devient alors impossible de remédier à l'insalubrité dans l'habitation personnelle du propriétaire et dans les locaux qui ne servent pas d'habitation, tels que bureaux, ateliers, etc. Les édifices publics, tels que mairies, écoles, asiles, établissements de bienfaisance, hôpitaux, maisons d'aliénés, halles et marchés, casernes, abattoirs, etc., ne sont pas soumis à la loi de 1850, mais rentrent dans les attributions des conseils d'hygiène publique. Toutefois, les dispositions de la loi de 1850 doivent être observées pour les parties des édifices publics qui servent d'habitation privée, une prescription souvent non respectée lorsque l'édifice est public.

4.11. Accroissement des exigences du public et prise en charge du balayage par la municipalité

Les exigences du public s'accroissaient sous la férule des hygiénistes. Les riverains ne devaient assurer le balayage que le matin. L'opinion réclama des balayages complémentaires pendant la journée, l'administration dut « les faire elle-même avec ses ouvriers spéciaux » (Girard, 1923, p. 17). Puisque c'est la Ville qui, de plus en plus, s'occupe du balayage. Haussmann - alors préfet de la Seine - obtint que lui soit confié le nettoiement des rues. Le décret du 10 Octobre 1859 transfère les compétences de salubrité, de la Préfecture de Police (il n'y a plus personne à surveiller puisque le balayage est fait par la Ville) à la Préfecture de la Seine (Jugie, 1993).

Le 26 mars 1873, une loi met fin à cette situation absurde, qui virtuellement permettait aux propriétaires d'assurer eux-mêmes le balayage, en imposant une taxe à tous les propriétaires. La charge du balayage incombe dorénavant exclusivement aux ingénieurs du pavé, employés par la Préfecture de la Seine. Ainsi, les cantonniers municipaux envahissent les rues de Paris au petit matin... (Girard, 1923, p. 54)

4.12. Arrêté réinstaurant l'utilisation des paniers six jours avant le siège de Paris

Les tas d'ordures séjournent toujours sur le trottoir, puisqu'il n'est plus question de boîtes. Le 11 septembre 1870, un arrêté de Jules Ferry alors préfet de Seine est signé. Il est alors nécessaire de prévenir les amoncellements d'ordures pendant le siège de Paris qui semble à présent inévitable (*ibid*). Le succès de cet arrêté fut mitigé, Paris est assiégé et tout ce qui peut être récupéré, mangé et stocké l'est. La quantité de déchets enlevée durant cette période chute sensiblement. Les Parisiens se livrent à une forme d'obéissance plus importante que jamais. Mais alors qu'il est dit que les « récipients [doivent être] enlevés et déversés dans les voitures par leurs desservants », Paris est surtout propre là où la municipalité nettoie. Dès la fin de la guerre, les habitants reprennent leurs mauvaises habitudes des années précédentes... l'arrêté est renouvelé le 14 juin 1871 presque six mois après la fin du siège et deux semaines après la fin de la commune de Paris[113].

4.13. Les nécessiteux et prisonniers utilisés pour la propreté des rues

Philippe Sassier (1990, p.8) propose de mettre en évidence ce que la pauvreté permet de dire dans les écrits qu'il analyse entre le XVIème et le XXème siècle où il est question de pauvreté. Il met en lumière la réalité fuyante, la notion à la fois vague et multiple que recouvre la pauvreté particulièrement au sein d'une civilisation chrétienne. En effet, la chrétienté engage des « attitudes très variées, tendues entre deux pôles paradoxaux : d'une part l'exigence d'être pauvre parce que cet état est une condition de la perfection, d'autre part l'exigence d'aide au prochain dans le besoin. D'où la palette de sentiments contradictoires que déclenche son évocation à savoir : amour, acceptation, patience, pitié, mépris et haine. Entre cette réalité fluctuante et ces sentiments divers, les pauvres et la pauvreté se prêtent à tous les propos ».

L'idée de pauvreté est véhiculée par des synonymes plus ou moins en vogue selon les périodes ou par des termes qui, de près ou de loin, l'évoquent, tels qu'indigence, misère, paupérisme, mais aussi faiblesse et exploitation... Les pauvres peuvent être des nécessiteux, des misérables, des malheureux, des mendiants, des ouvriers, des prolétaires et des travailleurs. Le Comité de mendicité, en une nuance subtile, « distingue les "véritables" et les "mauvais" pauvres. "Les véritables, c'est-à-dire ceux qui, sans propriété et sans ressources, veulent acquérir leur subsistance par le travail [...] les mauvais [...] ceux qui, connus sous le nom de mendiants de profession et de vagabonds, se refusent à tout travail, troublent l'ordre public, sont un fléau pour la société et appellent sa juste sévérité" » (p.186). Le vote de la convention de 1794 visant à secourir les indigents s'est employé à récompenser les personnes et/ou leurs proches qui ont travaillé pendant au moins une vingtaine d'années pour la société dans des métiers de production.

[113] La Commune de Paris est la plus importante des communes insurrectionnelles de France en 1870-1871, qui dura 72 jours, du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871

C’est dans ce contexte du bon usage du pauvre que Pierre Chauvet (1797) propose de mettre à « l’épreuve la probité en indigents » en les employant au nettoyage des rues par l’augmentation de l’aumône journalière distribuée. Cela améliorera le sort des infirmes, des enfants et des vieillards (p.34). Dans le même ordre d’idée, Louis Sébastien Mercier, cité par Cyrille Harpet (1999), s’exclame : « Oh, si la pelle du boueur pouvait mettre dans le même tombereau toutes ces âmes de boue qui infestent la société, et les charrier hors de la ville, quelle heureuse découverte, et combien elle serait précieuse à la police ! » (p. 328). Béguin (2013, p) indique qu’en 1779, le nettoiement des rues de Paris et l’évacuation des immondices est sujet de concours. Beaucoup préconisent l’enfermement des ordures. L’abbé Bertholon pense que les mendiants peuvent se charger de cette tâche tandis que Mathieu Géraud préfère confier ce travail à des forçats comme c’est le cas à Berne en 1780. Les réformateurs sociaux espèrent ainsi se débarrasser à la fois des ordures et des vagabonds, « les puanteurs de l’immondice et l’infection sociale » (Corbin, 2008, p. 138).

4.14. De nombreuses fractures sociales se développent autour des épidémies et des immondices

Sur la question des épidémies et de leurs causes, de nombreuses catégories de populations sont désignées comme étant à l’origine du mal, elles deviennent des « boucs émissaires » d’une société qui cherche à se purifier du mal en supprimant une partie de son corps social. Chauvet (1797, p. 8) affirme « sans- contredit » que le peuple juif, « a été un des plus ignorants de la terre, a été et, est encore aujourd'hui un des plus sales. Partout où ces hébreux sont rassemblés et où la police de leur enceinte leur est abandonnée, la puanteur s'y fait singulièrement sentir ; et si nous lisons leur histoire : nous verrons qu'il fallut un commandement exprès de Dieu pour leur enseigner à faire leur grand-tour un peu plus proprement ». Cette remarque faite à l’encontre des juifs « ennemis de la chrétienté » était en réalité valable pour de nombreuses minorités : lépreux, étrangers, sorciers, groupes de pèlerins, musulmans notamment en Espagne pris comme bouc-émissaires dès l’émergence des épidémies dans l’antiquité. Les contagions ont été sources de fractures sociales qualifiées par Réné Baehrel(1952, p.) notamment à l’analyse de l’épidémie de choléra de 1832 de « haine de classe en temps d’épidémie ». Les riches rendent les pauvres responsables de la catastrophe, les pauvres accusent les riches et le gouvernement, riches et pauvres s’en prennent aux médecins. (Vialla, 2020, p. 83-84).

Alors que Chauvet (1797) déclare que les juifs sont à l’origine de la lèpre et de la galle qu’ils transmettent aux chrétiens en raison notamment de leur paresse et de leur malpropreté, (p. 9) il invite ensuite le lecteur à « avouer » avec lui que l’espèce humaine est « bien sale » comparé aux animaux laissés en liberté (p.16). Il s’étonne de l’accoutumance des commerçants et des visiteurs à l’odeur, à de la malpropreté des lieux publics prestigieux tels que « le Palais de justice, le Louvre, les Tuileries, le Muséum, jusqu’à l’0péra » (p.17). « Il est étonnant que Paris, qui, depuis plus d'un siècle, est le centre des sciences, des arts, des modes et du goût soit

aussi le centre de la puanteur » (p.18). Nul besoin donc, de présence de juifs ou de minorités dans ces lieux pour justifier leur malpropreté.

Des avertissements contre les « ordures » dans plusieurs endroits de la ville attestent de pratiques sociales inappropriées : « on voit inscrit sur les murs, en gros caractère « Défense de faire aucune ordure sous peine de punition corporelle » (p.21). Le long du mur du château de Versailles, la police se battait contre ces comportements pratiqués par les nobles d'où l'inscription suivante « Défense à toute personne, de quelle qualité et condition qu'elle soit, de faire ici des ordures, sous peine de prison » (p.22). Ce qui n'empêcha pas les personnes de toute qualité et condition, de braver l'interdit en l'absence des commodités.

Chauvet termine son constat en fustigeant les gens d'esprit ; « vous faites venir, à grands frais, des tableaux des statues du bout de l'Europe, pour attirer l'admiration des étrangers, et vous ne savez pas débarrasser vos maisons de vos immondices, sans en infecter, sans en encombrer vos rues ! c'est bien ici le cas de dire : ho ! Que les gens d'esprit sont bêtes ! Sera-t-il besoin, comme aux juifs, d'un commandement exprès de Dieu pour vous l'enseigner ? Il me semble pourtant que, sans une inspiration divine, il est facile de le concevoir » (p. 24).

La malpropreté comme désignée alors, est donc présente dans toutes les couches sociales. Plus généralement, le pauvre obligé pour sa survie d'effectuer des travaux physiques et salissant est considéré comme sale (Corbin, 2008). Ces nouvelles considérations justifient alors la désinfection des classes laborieuses et leur soumission. Plus tard, le souci de propreté trouve sa justification dans les arguments des médecins et des hygiénistes. Ils incitent à éliminer la crasse afin d'éloigner les risques d'infection et ces préceptes sont également valables pour les classes bourgeoises car, comme le souligne Corbin (2008) : « décrotter le pauvre équivaut à l'assagir ; convaincre le bourgeois de se laver, c'est le préparer à l'exercice des vertus de sa classe » (p. 260)

4.15. Renforcement législatif de la démarche gouvernementale sur la question des ordures

L'arrêté de 1870, édicté dans des circonstances exceptionnelles du siège de Paris, constituera la base de toute réglementation relative à la collecte des ordures ménagères de la fin du siècle. Le décret préfectoral du 4 Juin 1875 le reproduit textuellement, assuré par trois siècles de législation qu'il était juste et sur la bonne voie. Il réaffirme les intentions du gouvernement tout en revenant à la plus parfaite des légalités. Désormais, il ne sera plus question de mise en tas des ordures mais bien d'utilisation de boites pour faciliter la collecte des déchets. La législation ne cessera de renforcer ce principe tout en l'affinant pour améliorer l'évacuation des ordures hors des villes.

4.16. L'émergence et la structuration des hygiénistes

Séverine Parayre (2011) s'emploie dans une histoire de l'éducation et de la santé publique, à restituer une histoire des pratiques de préventions pour la santé des élèves depuis les prémices de l'hygiène à l'école dont pouvaient bénéficier les élites favorisées (fin XVIIème -fin XVIIIème), vers la construction de l'hygiène à l'école pour tous (1802-1853), jusqu'à la réalisation de l'hygiène scolaire (1853-1879). Sa recherche s'achève donc en 1879, année où Jules Ferry entre au Ministère de l'Instruction Publique et où l'hygiène scolaire se concrétise et se généralise à toute la population scolaire (Colinet, 2013, p.181).

La création le 7 août 1822 du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France dont l'objectif est de donner au ministre des avis techniques circonstanciés pour fonder les décisions réglementaires dans le domaine sanitaire et plus généralement participer à l'inscription de l'hygiène dans la législation. Le conseil supérieur s'appuie sur les conseils d'hygiène et salubrité présents dans tous les départements dotés d'un corps d'inspecteurs. Le décret du 10 Août 1848 crée auprès du Ministère de l'Agriculture et du Commerce le Comité Consultatif d'Hygiène Publique de France.

Cette diffusion des pratiques et préoccupations d'hygiène pourrait expliquer l'influence grandissante dans le dernier quart du XIXème siècle des hygiénistes regroupés dans des associations très actives. La Société française d'hygiène a été fondée à Paris le 7 mai 1877. Peu après, le 27 juin, la Société parisienne de médecine publique et d'hygiène du travail la rejoint. De nombreuses villes françaises voient se créer en leur sein des associations d'hygiénistes (Guerrand, 1985, p.119).

« Sont hygiénistes pour nous tous ceux qui se disent tels » résume Bruno Latour (2011, p.37-38). En effet, la caractérisation formelle des hygiénistes est complexe. Ainsi, sont hygiénistes tous ceux qui développent de quelques façons que ce soit une croyance en l'hygiène. « C'est la consécration de la déesse Hygie et de l'asepsie, rédemptrice du péché de malpropreté » (Jugie, 1993, p.66). Jugie montre que le souci et l'action du « cercle » des hygiénistes s'étend au-delà des médecins chercheurs ou praticiens, des techniciens, ingénieurs, hommes de loi, bureaucrates ou administrateurs. Pour les plus connus, ils s'appellent Parent-Duchâtelet, Belgrand, Bechman, Octave du Mesnil, Victor du Claux, Durand-Claye, Brunfaut, Brouardel, Vincey, Bouchar dat, Trélat, Lagneau, Vidal, Napias et Pasteur... Chacun à sa façon va contribuer à rendre la situation de malpropreté de l'espace public insupportable, entretenir un débat - parfois verbeux mais souvent utile - tous unis pour critiquer l'état d'insalubrité des villes, donc principalement de Paris, même si les causes incriminées et les solutions préconisées diffèrent parfois fortement de l'un à l'autre.

Néanmoins, ces solutions préconisées gardent pour structure principale des propositions d'aménagement, d'achat de matériels innovants et le renforcement législatif ou la mise en œuvre des moyens de surveillance pour l'application des lois et l'assainissement de la ville. Jules Brunfault (1882, p.5) suggère aux municipalités de « demander à la science et à la technologie des procédés qui fassent disparaître tous les inconvénients que le traitement de ces

matières [les immondices] entraîne ». Les hygiénistes invitent Paris à engager des investissements financiers conséquents à l'instar d'autres grandes villes « la ville de Londres n'a pas hésité à dépenser 105 millions pour l'ouverture d'un canal conduisant ses égouts jusqu'à la mer, sacrifices que les municipalités de Bruxelles, de Dantzig, de Berlin, d'Alger, etc., n'ont pas craint de s'imposer sont, relativement, tout aussi considérables » (p. 2). Une démarche dirigée qui a fait dire à Bruno Latour que les hygiénistes ont eu financièrement gain de cause.

Les hygiénistes engagent leurs lecteurs à un positionnement politique. C'est l'exemple du deuxième ouvrage de l'ingénieur civil Brunfaut, (*ibid*) intitulé « *l'hygiène publique. Les odeurs de Paris* » où il indique clairement son objectif qui vise à « éclairer la population de Paris qui dira à ses mandataires : " Vous avez à pourvoir, avant tout, à la salubrité publique". A l'enlèvement rapide des immondices, au drainage et au nettoyage des voies publiques ; … » (p.7) listant sept recommandations essentiellement basées sur les équipements de la ville en techniques diverses d'adduction d'eau, d'assainissement et de pavage de rue qui visent à faire « disparaître les différences de conditions de bien-être qui, actuellement existent entre les diverses classes des habitants de Paris » (p.208).

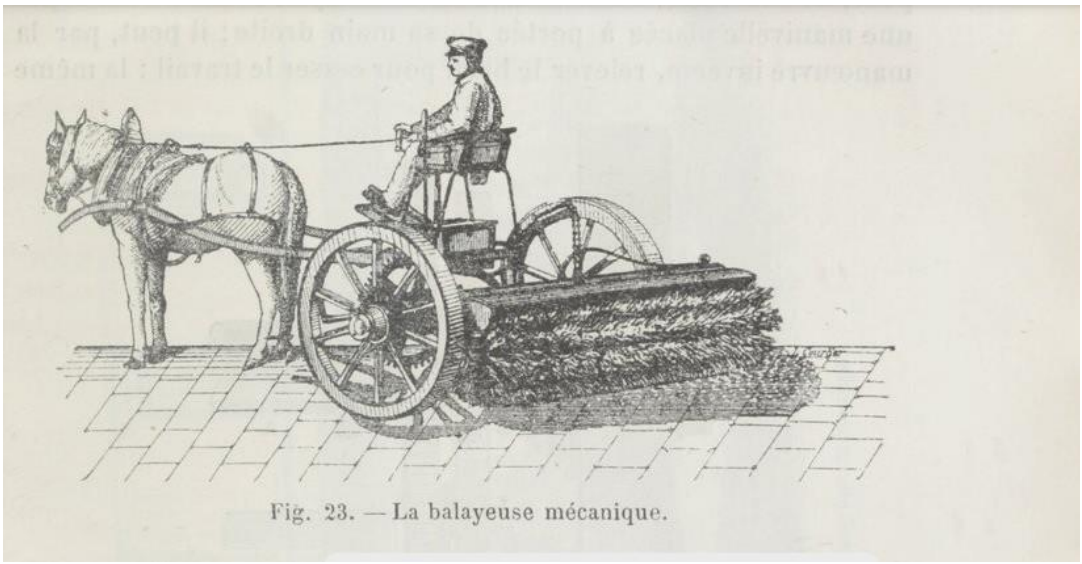

Illustration 14. La balayeuse mécanique présentée dans l'ouvrage de l'ingénieur Brunfaut (1882, p.143)

Comme pour les autres matériels présentés, la description de la balayeuse faite par Brunfaut ne présente que des avantages. L'argumentaire développé comporte trois gravures[114] illustrant le propos. Quelques extraits sont mentionnés à savoir :

> Les balayeuses mécaniques qui jouent un très grand rôle ; leur agencement est simple, leur fonctionnement régulier, la machine s'emploie par tous les temps, aussi bien sur les pavages que sur les empierrements et les aires asphaltées ; elle remplace le travail de dix ouvriers.

[114] La figure 23 présente la balayeuse mécanique, la figure 24 présente le plan du détail de la transmission de mouvement d'essieux. La figure 25 présente le mode d'exécution du balayage mécanique

> On peut, en fort peu de temps, ramener toutes les ordures qui couvrent la chaussée dans le caniveau longeant le trottoir, où les cantonniers les poussent à la bouche d'égout ou les mettent en tas…
>
> Dans ce nouveau modèle que nous représentons, les roues porteuses sont très robustes car ayant une large jante facilitant la résistance dans les meilleures conditions à leur rude service et en même temps leur permet de ménager les chaussées, point très important quand elles sont détrempées par la pluie.
>
> Bien que d'une construction solide, cette balayeuse se distingue par sa légèreté et je dirais même par sa disposition relativement élégante pour ce genre d'appareil. On représente en plan le détail de la transmission de mouvement de l'essieu A au rouleau R, au moyen d'une simple roue d'engrenage conique G commandant un pignon C qui transmet le mouvement à l'axe du balai par l'intermédiaire d'un joint universel H. La roue C est montée folle sur l'essieu. Quant au pignon C, il est suspendu entre deux montants en fer forgé LL' qui sont fixés sur l'essieu au moyen de deux colliers tels que E, de sorte que le pignon C peut rouler sur la grande roue C autour de l'essieu A.
>
> Ces balayeuses fonctionnent indifféremment sous les climats, sur les sols les plus divers et sur les chaussées empierrées comme sur le pavé. Je ne saurais mieux faire, pour prouver l'importance de l'économie réalisée par leur emploi, que de citer les chiffres suivants, publiés par l'administration communale de Bruxelles, dans son rapport annuel.

Les épidémies de fièvre de 1873 qui firent 869 victimes, celle de 1882 responsable de 3352 décès, et l'épidémie de choléra de 1884 qui causa 986 décès (Guerrand, 1985, p.124) vont encore accélérer la prise de conscience de la population, la préparant à accepter religieusement les préceptes de ces hommes nouveaux : « les hygiénistes ». Ils sont légion, à présent, à s'élever contre l'état d'insalubrité dans lequel on maintient Paris, contre la précarité des conditions de vie du peuple. Ce sont des idéalistes bourgeois si bien décrits par Michel Foucault, médecins et rédempteurs qui veulent éradiquer les maladies sociales et redresser les âmes.

Bruno Latour (2011) se réfère aux travaux du philosophe Léon Tolstoi (1828-1910) qui dans son ouvrage intitulé « *la guerre et la paix* » écrit entre 1865 et 1869 relate la campagne napoléonienne de 1812 en tentant d'approfondir une question essentielle : « que peut un homme ? » Tolstoi a réussi à prouver l'importance relative des grands hommes par rapport aux mouvements humains d'ensemble à la base de tout changement social observé (p. 29-30). Pour Latour, la révolution hygiéniste de la fin de XIXème siècle qui se poursuit aujourd'hui encore permet de vérifier cette théorie. En effet, l'analyse du contexte social dans lequel s'est inscrit la « découverte » de Louis Pasteur montre que les résultats de recherche de Pasteur ont été précédé par « l'avidité » (p.49) des forces sociales à la tête desquelles les hygiénistes, désireuses de s'appuyer sur une argumentation pouvant servir leur cause. Ces forces sociales se sont saisies des propositions de Pasteur, s'en servant comme « point d'appui » pour poursuivre leurs objectifs particuliers (p.60), participant au mouvement de régénération qui va durablement marquer la société contemporaine à travers une guerre sans merci et permanente contre les microbes en vue de leur disparition dans l'environnement et par là-même celle des maladies qu'ils engendrent.

4.17. Le décret du 6 Avril 1878 de Lyon. Prototype des décrets Poubelle

Jugie (1993) montre que l'arrêté du préfet du Rhône Pierre -François, Abel Berger du 6 avril 1878, à Lyon, apparaît comme un prototype éprouvé que le gouvernement parisien utilisera en 1883 pour définitivement coloniser la capitale. La similitude entre cet arrêté et ceux de Poubelle cinq ans plus tard est frappante à plus d'un titre. Les constats énumérés dans cet arrêté semblent montrer l'utilisation habituelle des seaux par les habitants. Il y est question de dépôts d'ordures à des heures inappropriées, de balayures stockées dans les rigoles, d'insuffisance de seaux pour 24h de production de déchets pour certaines maisons, de chiffonniers vidant les ordures sur la voie publique ou faisant tomber des déchets à l'extérieur à la recherche de déchets leur convenant, enfin, de la nécessité constante de la propreté à étendre dans tous les quartiers de la ville.

En plus des prescriptions nouvelles, l'arrêté se réfère aux anciens arrêtés du 2 Octobre 1856 et du 22 Juillet 1857. Il comporte 9 articles dont le premier interdit tout dépôt de déchets dans l'espace public. L'article 2 indique que ce sont les habitants qui doivent déverser eux-mêmes les déchets dans le tombereau. L'article 3 donne une description du seau d'une capacité de 50 litres au plus, munis d'une anse, peint de vert, avec une bande de 5cm peint de noir où est mentionné le nom de la rue et le numéro de la maison à laquelle le seau appartient. L'article 4 indique les heures de sortie des seaux cordonnées avec le passage de tombereaux et indique un quart d'heure de délai pour l'enlèvement du seau vidé. L'article 5 indique les dispositions à prendre lorsqu'un seau ne suffit pas pour les déchets produits en 48h. l'article 6 indique d'avoir des seaux individuels s'ils ne peuvent être communs. L'article 7 interdit aux chiffonniers de vider les seaux ou de faire tomber les déchets à l'extérieur. L'article 8 indique que les contrevenants feront l'objet de poursuites conformément aux lois. Enfin, l'article 9 indique l'ingénieur en chef directeur du service municipal et les commissaires des polices et officiers des gardiens de la paix comme responsables de l'exécution du présent arrêté.

La principale révolution dans cet arrêté est celui de l'identification des seaux. Le procédé « est très ingénieux en vérité, puisqu'il permet aux agents de l'ordre de juger instantanément de la docilité de chaque maison en particulier ; fini les déjections anonymes jetées furtivement sur la chaussée : une boîte trop vide, comme l'absence de boîte, devient suspecte ! Alors que les ordures perdent leur caractère privé, intime, on les personnalise pour mieux les éliminer » (Jugie, 1993, p. 58). Pouvoir identifier les contrevenants permet de les punir.

L'utilisation effective des récipients (seaux) pour la collecte et le dépôt des ordures ménagères dans les tombereaux semble donc plus avancée à Lyon, deuxième ville de France. « Cet arrêté semble avoir été remarquablement suivi par les Lyonnais » (ibid). À Lyon alors ville cinq fois moins peuplée que Paris, la lutte municipale était simplifiée en raison de la situation administrative moins complexe. De plus, cet arrêté arrive 70 ans après le premier arrêté demandant aux habitants d'utiliser des seaux pour leurs déchets, et 73 ans après le témoignage de Chauvet sur l'utilisation effective des boites à tous les étages des maisons pour recueillir les balayures.

4.18. Le décret dit Poubelle du 24 Novembre 1883

Le décret signé le 24 novembre par Eugène René Poubelle, préfet de Seine, comporte onze articles, les constats soutenant l'arrêté s'appuient sur l'arrêté de police de la voirie et des lettres patentes de 1608, sur les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791, les lois du 17 Février 1800, du 10 Octobre 1859, sur l'arrêté du gouvernement du 11 Septembre 1870 et ceux du 14 Juin 1871 et du 4 Juin 1875. Le texte considère que l'arrêté du 11 Septembre démontre qu'il y a inconvénient à laisser chaque habitant ou locataire acquérir un récipient pour contenir les ordures ménagères. Dans ces conditions, il y a lieu d'obliger le propriétaire de chaque immeuble à mettre à la disposition de ses locataires un ou plusieurs récipients communs qui seront déposés le matin, à la première heure à la porte de la maison pour recevoir les résidus de ménage de tous les locataires qui seront remis, aussitôt après le passage des tombereaux d'enlèvement. Le mode de chargement par un cabestan sur les voitures exige que les récipients aient des dimensions déterminées.

L'article 1er interdit toute projection de déchet sur la voie publique. L'article 2 rend exécutoire la fourniture des boites par les propriétaires au 15 Janvier 1884. Il précise les modalités d'utilisation de ces boites. L'article 3 décrit les exigences du récipient qui devra avoir une capacité de 40 litres au minimum et 120 litres au maximum. Pas plus de 55cm de diamètre s'il est de forme rectangulaire. Pas plus de 50 cm de large ni de 0,80m de longueur s'il est de forme elliptique. À vide, le récipient ne doit pas peser plus de 15 kilogrammes. Les récipients seront munis de deux anses ou poignées à leur partie supérieure. Ils doivent être peint ou galvanisés et porter sur une de leurs faces latérales, l'indication du nom de la rue et du numéro de l'immeuble en caractères apparents. Ils doivent être maintenus en bon état de propreté.

L'article 4 indique qu'il est interdit sous réserve des exceptions des articles 5 et 6 de verser leurs résidus de ménage ailleurs que dans les récipients communs. L'article 5 désigne les types de déchets que les habitants doivent faire enlever à leurs frais : les terres, gravois, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution des travaux, les résidus et déchets provenant de commerces et industries. Par contre, sont permises, les ordures ménagères provenant des établissements de consommation. L'article 6 interdit de jeter dans les récipients communs les objets suivants dont l'administration assure l'enlèvement mais qui doivent être déposés dans des récipients spéciaux : les débris de vaisselle, verre, poterie, etc provenant des ménages, les coquilles d'huîtres.

L'article 7 interdit aux chiffonniers de vider les récipients sur la voie publique ou de faire tomber à l'extérieur une partie quelconque de leur contenu pour y chercher ce qui peut convenir à leur industrie. L'article 8 rend cet arrêté applicable aux immeubles situés dans les voies non classées et propose une adaptation pour leur dépôt de déchets. L'article 9 précise que les contraventions aux dispositions énoncées seront constatées par des procès-verbaux contre le concierge et le propriétaire et seulement contre le concierge ou gardien s'il s'agit d'un immeuble appartenant à l'État, à un département et à la commune. L'article 10 abroge les arrêtés des 11 septembre 1870, 14 Juin 1871 et Juin 1875. L'article 11 désigne le directeur des travaux comme le responsable de l'exécution du présent arrêté.

4.19. Le décret Poubelle, une innovation du préfet de la Seine ?

Eugène Poubelle alors préfet des Bouches du Rhône installé à Paris est nommé préfet de la Seine le 20 octobre 1883. Le conseil municipal de Paris délibère le 26 Octobre l'essentiel du contenu de l'arrêté qu'il signera sans plus le consulter un mois plus tard, c'est-à-dire le 24 Novembre et qui sera publié le 22 Décembre. Jugie, (1993, p. 83-84) explique l'existence d'une « substitution » du texte approuvé par le conseil municipal de Paris qui devait reprendre textuellement le règlement approuvé par délibération du conseil pour être légal et surtout se légitimer aux yeux des parisiens. « Ce règlement, ce n'est évidemment pas le rapport Vauthier, mais le règlement du 19 Mai des services techniques annexés au cahier des charges dont justement le conseil n'a pas pris connaissance par le silence de l'administration et par sa propre négligence ».

Cette situation qui comporte des négligences n'a pas été signalée par le ministre de l'Intérieur, Waldeck-Rousseau, invité à s'exprimer à l'Assemblée nationale sur cette question. Il retrace tout simplement le cheminement suivi par la constitution des décisions contenues dans cet arrêté. Il déclare que le préfet n'est que le signataire d'un décret « voulu » par le conseil municipal. Le ministre a lu à l'assemblée la proposition d'Abel Hovelacque conseiller municipal déposée en Juin 1883, Monsieur Poubelle, alors préfet à Marseille « préconise l'utilisation des boites à ordures sous la responsabilité des propriétaires » (Jugie, 1993, p.77). Il lit également le rapport Vauthier issu d'une commission chargée d'étudier les deux grands thèmes de la salubrité publique, la vidange des égouts et l'enlèvement des ordures. La commission a été constituée en 1882 à la suite de l'épidémie de typhoïde qui a fait plus de trois mille victimes à Paris. Elle s'est déplacée pendant l'été 1883 « à Londres dont l'avance est grande en matière de déchets liquide » (p. 75). Le rapport de cette commission s'est notamment appuyé sur les propositions du rapport Colas[115] et Morel de 1875 qui proposait déjà des boites à ordures et l'utilité de la suppression du chiffonnage.

Les éléments historiques collectés confirment la déclaration du ministre suivant laquelle "Il est rigoureusement vrai de dire que la question a été soulevée par les représentants des intérêts de la population parisienne : la solution qu'elle devait recevoir a été proposée par Monsieur Hovelacque d'abord, par la commission ensuite, par le rapporteur en troisième lieu, et enfin elle a été adoptée par le Conseil Municipal tout entier". Le lendemain, un journal, *La République française* disait textuellement : "M. Hovelacque est le véritable auteur de l'arrêté"

[115] Dans le rapport de la commission spéciale dont messieurs Colas et Morel étaient les rapporteurs, le récipient à ordures ménagères figure en bonne place. Il est même décrit avec force détails : peut-être en bois ou en métal et pour plus d'efficacité étanche et muni d'un couvercle. Il doit être mobile et maniable. Trois capacités sont prévues selon les besoins de chaque maison. « À la disposition des locataires ; il doit être nettoyé après chaque passage du tombereau. Les boîtes sont la propriété des entrepreneurs qui les vident et les entretiennent ; ceux-ci n'ont ainsi aucun intérêt à les détériorer ou les faire disparaître comme cela est souvent le cas des paniers des locataires consciencieux. Elles sont mises en location auprès des propriétaires qui en sont responsables dans l'immeuble ». Le rapport propose également « la suppression absolue du chiffonnage sur la voie publique ». Il envisage l'élimination de cette misère, la « moralisation » des marginaux en les intégrant par exemple au contingent des cantonniers (Jugie, 1933, p.70-72).

» (Jugie, 1993, p.77). Pour Jugie, il est surtout question de manquements qu'elle a qualifiés de « mensonge par omission » dans le premier chapitre de la troisième partie de son ouvrage.

4.20. Émoi dans la ville après l'annonce de cet arrêté. La question des chiffonniers

L'arrêté signé du 24 Novembre ne fut publié que le 22 décembre 1883 (Sandras, 2011, p.74) sur la base d'une délibération du Conseil Municipal qui a eu lieu deux mois plus tôt. Cet arrêté très complet et peu permissif, applicable dès le 15 janvier 1884 sous peine d'amendes, soit un peu plus de trois semaines après qu'on ait pu en prendre connaissance, a sans conteste ému les populations. Dans la séance du Conseil Municipal du 5 février, quelques semaines après l'entrée en vigueur officielle de l'arrêté, Jugie (1993, p.85) rapporte les propos de Georges Martin, un conseiller républicain. « Il faut que le Conseil fasse rapporter cet arrêté vexatoire pour les propriétaires, vexatoire pour les locataires, vexatoires pour les chiffonniers, vexatoire pour tout le monde. L'arrêté de M. le Préfet est la source de conflits continuels ».

La question des chiffonniers est celle qui est la plus décriée. En effet, leurs conditions de travail se durcissent considérablement. Les ordures qui devaient désormais être déposées sur la voie publique un quart d'heure environ avant l'enlèvement, dans des boites qu'ils n'avaient plus le droit de vider sur le sol sous peine d'amende. C'est une interdiction pure et simple du chiffonnage qui n'ose pas s'énoncer clairement ; une promesse d'extinction par brimades et par manque de travail. Les chiffonniers tiennent meeting dans leurs quartiers et envoient une délégation de chiffonniers à la rencontre du préfet le 21 janvier. Ce dernier maintient le quart d'heure et leur permet de chiffonner proprement en déversant les ordures des boites sur une toile (p.87).

4.21. Lorsque la presse s'en mêle

Les analyses et commentaires de la presse du décret du 24 novembre s'attardent assez rapidement sur la question des chiffonniers. Jean Frollo titre à la une dans le parisien du 30 Décembre un article intitulé « la fin d'un métier ». Frollo invite le préfet à « songer à empêcher toute une série d'industriels d'empester l'air que nous respirons » ce qui lui semble bien plus délétère que l'activité des chiffonniers. Pour lui, « l'arrêté du Préfet de la Seine va jeter la désolation dans ce monde de la hotte ! ». Le journal La Croix dans un article sur les chiffonniers y voit une tyrannie républicaine qui supprime d'un trait de plume la corporation des chiffonniers, et les condamne à la plus affreuse misère au milieu de l'hiver. « En pleine civilisation l'arrêté Poubelle est un crime de lèse-humanité ». Le journal le Petit Caporal fait paraître un chant des chiffonniers dénonçant notamment « encore un nouvel arrêté, de notre étonnant préfet, c'est une gaffe nouvelle… ». Henri Rocheffort dans une tribune virulente à la une du journal l'intransigeant du 23 Janvier 1884 intitulé « 40 000 affamés », dénonce la

désinvolture avec laquelle cet arrêté s'approprie les déchets qui sont la propriété de leurs détenteurs entrainant la misère des chiffonniers et de leurs familles.

Le Petit Parisien dans sa publication du 27 janvier intitulé « les poubelles » déclare l'inutilité de « ces boites imposées qui ont mis Paris en émoi » car les agents du service du nettoiement ont encore du mal à s'en servir puisqu'ils préfèrent renverser leur contenu par terre pour procéder comme à leur habitude au chargement des ordures à la pelle. Le même jour, la Croix publie une pièce de vers qui prédit que :

> Monsieur Poubelle, est un grand homme ;
> On le vilipende aujourd'hui :
> Mais, diront les races futures,
> Moins injustes, c'est pourtant lui,
> Qui trouva la boite aux ordures !

Le lendemain, le journal *Le Gaulois* publie une sérénade d'Escopette « accours dans ma poubelle … Reliefs de nourritures, Dans ma boîte aux ordures, Viens, ô trognon de choux… Ma poubelle est unique … Ma poubelle m'est chère ». Le 7 février, le journal *La Croix* publie la lettre d'une chiffonnière désespérée.

L'administration craint une nouvelle émeute de chiffonniers comme celle vécue en 1832 à la suite de la mise en place d'un nouveau système de collecte défavorable aux chiffonniers décidé en prévision d'une épidémie de choléra déjà présente en Russie, Pologne, Allemagne et même en Angleterre. Le journal *Le Globe* dans son édition du 21 Janvier 1832 s'émouvait du sort de « douze mille malheureux qui n'avaient donc d'autres ressources que les 6 à 7 frs par jour que produisait ce travail précaire ». En raison du soutien de la presse aux chiffonniers, la délibération du Conseil Municipal du 22 Février assouplit les conditions de travail de ces derniers, ce que confirme l'arrêté préfectoral du 7 Mars modifiant l'arrêté du 24 Novembre.

4.22. L'arrêté du 7 Mars 1884 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1883

Cet arrêté comporte onze articles. Les références législatives sont les mêmes que l'arrêté précédent en plus de l'énonciation de l'arrêté du 24 Novembre 1883. Cet arrêté s'appuie également sur « la délibération du Conseil municipal, en date du 22 Février 1884, invitant l'Administration à modifier les dispositions de l'arrêté du 24 Novembre précité ».

Les considérations portent toujours sur la nécessité de faire acquérir les récipients aux dimensions déterminées par les propriétaires d'immeubles. L'article 1 qui porte sur l'interdiction complète de projection des résidus sur la voie publique est inchangé. L'article 2 rend le présent arrêté immédiatement applicable. Il est légèrement modifié et demande que les dépôts soient effectués au moins une heure avant l'enlèvement et non un quart d'heure avant comme dans le précédent arrêté. L'article 3 est inchangé au niveau des dimensions et caractéristiques des récipients. Fait nouveau, il demande aux propriétaires de tenir à la disposition des locataire les récipients dès 9h le soir.

L'article 4 reste inchangé. Il annonce les exceptions des articles 5 et 6. L'article 5 reste inchangé ; il précise les déchets dont l'enlèvement est pris en charge par les populations. L'article 6 est inchangé et propose de séparer les débris de vaisselle, verre poterie et coquille d'huitre. L'article 7 est modifié. Il permet aux chiffonniers de faire le triage des déchets à condition de ne pas les répandre sur la voie publique. L'article 8 est inchangé et concerne aussi des immeubles non classés. L'article 9 est inchangé et précise que les poursuites se feront contre les concierges et propriétaires et seulement contre les concierges pour les établissements publics. L'article 10 abroge les arrêtés dans celles des dispositions contraires au présent arrêté. L'article 11 est inchangé et désigne toujours le directeur des travaux comme le responsable de l'exécution du présent arrêté

4.23. Rejet de la requête contre l'arrêté du 24 Novembre 1883

Le mécontentement le plus durable semble être celui des propriétaires à l'image de la parution du 4 Avril 1885. En effet, le journal *Le Droit* publie les conclusions de l'audience du 28 Mars traitant de la requête d'un certain Monsieur Languellier contre l'arrêté du préfet de la Seine, du 24 Novembre 1883, réglant le mode d'enlèvement des ordures ménagères. Les quatre points de sa requête sont examinés de même que les réponses fournies par le Conseil d'État. En effet, Monsieur Languellier questionne la compétence du préfet de la Seine pour la prise d'un tel arrêté. À cette question, le Conseil d'État indique que « les mesures de police relatives à l'enlèvement des ordures ménagères dans la Ville de Paris sont de la compétence du préfet de la Seine, et non de celle du préfet de police ».

Le plaignant estime que les propriétaires n'ont pas à être obligés d'acquérir les boites à ordures. Le tribunal indique que cette obligation participe de l'obligation des propriétaires de s'impliquer à la propreté de la ville. La remise en cause des caractéristiques des boites est justifiée par la nécessité d'assurer « leur prompt déversement dans les voitures chargées de l'enlèvement ». Enfin, le triage des ordures qu'impose le décret s'explique « en conformité d'ailleurs avec les règlements antérieurs, d'exclure les détritus qui, par leur nature ne sauraient être considérés comme des ordures ménagères et prescrire le triage des débris dont la manipulation pourrait être dangereuse pour les agents chargés de l'enlèvement ». Toutes ces raisons expliquent le rejet de la requête émise contre l'arrêté du 23 Novembre 1883 et de celui du 7 Mars 1884 qui contient les articles incriminés dans cette requête.

4.24. Constance de la promotion de l'hygiène et la propreté à travers l'habitat et une éducation adaptée de la femme

La contrainte nécessaire à l'observation des règles d'hygiène n'a pas été facilement admise par les populations. Les promoteurs de l'hygiène se sont appuyés notamment sur la crainte de la maladie pour l'impulser. « On dit très souvent : où il y a de l'hygiène, il n'y a point de plaisir :

je sais que l'observation des diverses règles permettant d'éviter la maladie constitue une série d'obligations qui s'accordent mal avec nos fantaisies et nos caprices » (Razous, 1913).

La recherche de Hilda, Elsbeth Kalff de Body (1995) sur l'impact de la loi du 13 Avril 1850 sur le logement insalubre dans l'irradiation des normes et pratiques hygiénistes dans la vie quotidienne est révélatrice de la longue démarche historique portée notamment par les commissions d'hygiène, animées par de savants enquêteurs-éducateurs, porteurs de leur foi en « l'hygiénisation » de la société. Cette démarche est menée notamment en Suisse comme le montre Heller (1980) « pour la construction des logements ouvriers. Il débouche sur une réflexion beaucoup plus vaste de la conception déterministe de l'architecture et du milieu physique : créer un espace tel, qu'il modifie les comportements, éduque, serve d'exemple » (p.324).

La fonction « éducative » du logement est également relatée par Pétonnet qui dans ses travaux ethnographiques publiés en 1968, rend compte de l'observation d'une cité de transit. « Le passage des habitants dans la cité doit être transitoire. Ceux-ci après un essai concluant d'un à trois ans doivent pouvoir en principe accéder aux Habitats à Loyers Modérés (HLM) dont le confort et le montant du loyer sont supérieurs, mais d'autre part ils peuvent être soumis à l'expulsion pour loyer impayé ou pour « mauvais comportements » » (p. 11-12). Tricart (1977, p.602) indique que ces cités accueillent « pour une durée en principe limitée des familles estimées peu sociables ou peu socialisées "dont l'accès à un logement définitif ne peut être envisagé sans une action éducative destinée à favoriser leur promotion" ». Pour Liscia (1976, p.348), l'habitat thérapeutique est un leurre, il n'en est pas moins symptomatique de l'idéologie véhiculée à propos de ces populations ; il s'agit beaucoup plus d'un habitat-sanction […] dont l'objectif est la « mise à l'écart d'une population perturbatrice pour l'environnement ».

La question de l'habitat insalubre repose aussi sur les compétences des femmes à tenir propre leur maison et l'ensemble des membres de la famille. Une responsabilité féminine supplémentaire qui s'ajoute au besoin des femmes de gagner leur vie en travaillant hors du foyer familial. De nombreux ouvrages sur la bonne tenue de l'habitat et de ses résidents fleurissent même dans le milieu universitaire comme celui de Piffault (1908) intitulé « *La femme de foyer* ». Piffault justifie son ouvrage par le fait qu'il est difficile à la femme, « qu'elle soit célibataire ou mariée, […] dans l'état actuel de la société, de se soustraire aux soucis d'un intérieur » (p.12). Elles sont d'ailleurs majoritaires à gagner leur vie en faisant du ménage.

Le lien de la femme à la propreté est souligné par Heller (1980) qui indique que « depuis le temps que l'on dit à la femme que "son intérieur" parle d'elle : désordre, saleté, négligence, sont associés à dépravation, immoralité, irresponsabilité. Au contraire, la tenue exemplaire du ménage est signe de bonheur, prospérité, sécurité, et même d'amour ! cet argument est largement repris par la publicité moderne, celle par exemple des produits à lessive : on voit qu'une femme aime ses enfants et s'en occupe car leurs vêtements sont propres ! » (p.324). La promotion de la propreté a eu pour effet de changer les représentations sociales sur les immondices, la saleté et sur tous ceux qui les manipulent.

4.25. Marginalisation du chiffonnage et des métiers en lien avec la crasse

Alors que les décisions de réorganisation de la collecte des immondices défavorables aux chiffonniers avaient fait l'objet d'émeutes en 1832 avec un soutien populaire certain, Brunfaut (1882, p. 149) indique que Georges Eugène Haussmann qui voulait envoyer aux égouts les ordures par une trappe se trouvant dans la cour des maisons lors des grands travaux d'aménagement de la ville de Paris (1853-1870), s'est laissé convaincre par l'argument sécuritaire qui justifie la présence des chiffonniers : « les chiffonniers étaient des éléments précieux pour la sécurité des rues pendant la nuit. Dispersés un peu partout, munis d'une lanterne, que de vols et de crimes ils empêchaient ! disait-on ».

De même, le décret du préfet Poubelle du 24 novembre 1883 a dû être modifié le 7 mars 1884 face à l'émotion créée par son désavantage pour l'exercice du chiffonnage au sein de la population. Cependant, le chiffonnier, ce personnage qui : « parcourt les rues, lanterne à la main, hotte sur le dos, fouillant et piquant les tas d'ordures de son crochet, à la recherche de mille trésors insignifiants pour le commun des mortels, mais qui, entre ses mains, une fois triés, stockés, et transformés, vont retourner à l'industrie bon marché, au commerce de luxe » (Jugie, 1993, p. 117) a une image extrêmement négative au début du XIXe siècle.

Dans une Europe hygiéniste où la propreté devient une valeur sociale, où la norme se construit autour de l'éloignement de la crasse. Vivre au milieu des immondices n'est pas socialement acceptable, pas plus que de prendre le risque de contaminer son voisinage, c'est pour cela que le chiffonnier déjà disqualifié socialement, est aussi stigmatisé. Pour les hygiénistes, la situation du biffin est inacceptable et ils veulent l'isoler du reste de la population, comme le montre cet extrait du rapport de la *Commission des logements insalubres* repris par Alain Faure (1977) : « Ce qui est triste à constater, c'est l'espèce d'orgueil que ces malheureux mettent dans leur abjection, ils semblent heureux de la vie qu'ils se sont faite en dehors de toutes les lois de la société, on les mettrait dans un palais qu'ils en feraient bientôt un repaire aussi affreux, aussi pestilentiel que celui où ils sont nés et où ils veulent mourir » (p. 93).

La propreté se charge de références positives et devient « le reflet de la moralité, de la capacité, de l'honnêteté » (Heller, 1980, p.324). Le chiffonnier dont la survie dépend de sa capacité à tirer profit de l'immondice désormais dédaigné, en subit les conséquences. Linda Gonzalez-Lafaysse (2010) explique que « l'indignité de l'immondice semble lui être transférée analogiquement ». Désormais, le chiffonnier inquiète la population et est défini de « parasite, sale, dépenaillé, violent, alcoolique, inadapté, dégénéré, sans morale » (521-522). Patrick Gervaise (1991) souligne que le vocabulaire de description des chiffonniers révèle des hantises, des « confusions, notamment entre saleté et insécurité » (p. 266).

La force de cette représentation entache même les quartiers dans lesquels vivent les biffins. Les taudis ont mauvaise presse. Ainsi en est-il des « passages », un quartier de Levallois-Perret qui, au cours du XIX^{e} siècle, fut stigmatisé comme un quartier dangereux, en raison notamment de la présence des chiffonniers. Sur cette terre du désordre, on ne saura se livrer qu'à « des occupations étranges ou criminelles » (Leveau-Fernandez, 1983, p.160 et suivantes.).

Cette marginalisation finit par concerner la classe laborieuse, en raison de sa « position sociale inférieure et ses mœurs peu policées ». Les couches « les plus basses » du prolétariat urbain, ces « barbares » finissent par incarner l'ensemble des vices physiques et moraux qu'on prête au paupérisme (Gervaise, p.266). En effet, le rejet de cette population est en lien avec son travail. Les métiers en lien avec la souillure ne sont pas valorisés.

4.26. Des spécificités biopolitiques en France, en Angleterre et en Suisse

Dans l'ensemble du monde occidental où sévissaient les épidémies, il était devenu évident que c'est la somme des comportements individuels qui allaient préserver l'ensemble de la société de la maladie car la contagion traversait toutes les caractéristiques sociales. Il fallut donc amener l'ensemble des populations à adopter le comportement souhaité. Il est alors question du « concept de "biopolitique" qui depuis Foucault [1976 et 2004], [est] ce qui permet de rendre compte des formes d'exercice d'un pouvoir qui portent non plus sur les "territoires" mais sur la " vie" » (Danjoie, 2014, p.33).

Un concept central de la thèse de Claire Danjoie (2014) qui compare les politiques infranationales en France, en Allemagne et en Espagne notamment sur la question des ordures ménagères. La notion de biopolitique « témoigne d'une modification des instruments d'action du pouvoir et de l'interdépendance qui advient entre "gouvernement de soi" et "gouvernement des autres". Les enjeux se font anthropologiques, au sens où ils concernent aussi le devenir de l'espèce humaine » (p.34).

Thibault Bossy et François Briatte (2011, p.) précisent que « fondamentalement, la biopolitique est un terme descriptif désignant l'ancrage des technologies libérales de gouvernement dans les propriétés biologiques des sujets. Ce phénomène s'observe dans la constitution des politiques de santé publique qui prêtent attention à la fois au contrôle collectif des populations et à la mise en discipline des comportements individuels » (p.9). La question de la gestion individuelle et collective des déchets par les populations est donc biopolitique puisqu'elle déroule des formes d'exercice du pouvoir. Nous observons ci-dessous les formes d'exercice en France, en Angleterre et en Suisse.

4.26.1. En France

La démarche historique ayant abouti à la prise en compte de la gestion des déchets en France en nous référant principalement à la ville de Paris exposée plus haut montre un processus principalement prescriptif de la part de la royauté comme de la république pour amener les populations à respecter les règlements. Après publication des édiles, décrets et lois sur les comportements attendus de gestion des déchets, une démarche de surveillance visant à s'assurer

de l'application de la règlementation par les populations a été mise en place. La démarche française est basée sur une surveillance de la population par les autorités et l'application des sanctions en cas de culpabilité. Une sanction peu égalitaire qui ressort de la narration de l'incident vécu par Louis XI au XVème siècle où l'étudiant coupable de jets d'excréments par la fenêtre n'a pas été sanctionné mais a plutôt reçu une bourse pour poursuivre ses études en raison même de son statut d'étudiant. L'existence d'une sanction sélective pour des actes prohibés a également été citée par les ouvriers parisiens à Londres en observant le traitement équitable des policiers à l'encontre des contrevenants.

L'Etat et ses organismes sont également exceptés de sanctions en cas de non-respect de la règlementation comme l'indique l'article 9 du décret Poubelle du 24 novembre 1883 et entièrement maintenu dans l'arrêté de modification du 7 mars 1884 :

> Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatés par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. Les procès-verbaux pour infraction aux dispositions concernant le dépôt et le remisage des récipients communs seront dressés à la fois contre le concierge et le propriétaire de l'immeuble, ou seulement contre le concierge ou le gardien, s'il s'agit d'un immeuble appartenant à l'Etat, au département ou à la commune (Jugie, 1993, p.267)

Ainsi donc, le respect des lois de salubrité publiques promulgués ne s'applique donc pas à ceux qui les ont adoptées.

L'histoire sociale des déchets montre également des tensions sociales liées aux maladies dont les immondices ont été finalement jugées responsables. Il a donc été question pour la bourgeoisie de les éloigner au mieux d'elle, créant des ruptures d'égalité de traitement entre les quartiers où les déchets étaient mieux évacués et les autres. La bourgeoisie s'est progressivement appropriée la propreté comme étant une vertu de leur classe en stigmatisant ceux qui doivent se confronter à la saleté pour leur survie. Ainsi donc, la démarche publique visant à amener l'ensemble de la population à mieux gérer les immondices et à éliminer la crasse pour se préserver de la maladie s'orienta principalement vers les classes populaires. Corbin (2008) nous en donne une idée plus précise : « décrotter le pauvre équivaut à l'assagir ; convaincre le bourgeois de se laver, c'est le préparer à l'exercice des vertus de sa classe » (p. 260). Les spécificités de la loi sur le logement insalubre et les nombreuses exceptions qu'elle permet en rendant l'inspection de l'insalubrité chez les locataires et non chez les propriétaires participent d'un biais de classe important. Le travail de recherche historique de Hilda, Elsbeth Kalff de Body (1995) sur les implications dans la vie quotidienne de la loi sur le logement insalubre est assez éclairant sur le statut social des membres des comités d'hygiène qu'elle qualifie de « bien nés » et qui étaient en charge des visites à domiciles dans les immeubles et les logements sociaux.

4.26.2. En Angleterre

Les grandes villes anglaises ont été « confrontées [aux] problèmes [d'évacuation des déchets] de façon plus vive et plus précoce que Paris » (Jugie, 1993, p.62). Elles ont dû y faire face plus précocement. Les solutions qu'elles ont adoptées sur la question de l'assainissement[116] dans son ensemble ont fortement influencé d'autres villes européennes. Au-delà des réponses techniques apportées, la démarche anglaise présente quelques particularités notamment sur le plan législatif.

Les règlements d'hygiène (*Public Health Acts*) sont adoptés en 1848. C'est une législation «plus incitative et réellement contraignante » (Jugie, 1993, p.60). Ces règlements sont « d'une quasi-exhaustivité car entendus dans une acceptation très large ». En effet, chaque facteur d'insalubrité y est scrupuleusement formulé. Ces règlements offrent donc, une vue globale, unifiée sur les questions d'évacuation de tous les déchets solides et liquides de la ville. Cette approche globale permet d'envisager les solutions conjointes aux différents aspects du problème identifié.

La législation adoptée en 1875 met en place « tout un système de compétences, de droits et de devoirs pour la collectivité comme pour le particulier, avec amendes possibles des deux parties. La mise en concession est proposée aux collectivités locales qui sont toujours chargées de la collecte, avec le concours des habitants. Une surveillance est assurée par les inspecteurs de commissions de salubrité publique ainsi que par tout médecin pratiquant » (ibid). La différence fondamentale entre la démarche anglaise et la démarche française tient du fait de l'existence de droits et devoirs pour la collectivité comme pour l'individu avec possibilité d'amendes pour la collectivité. Cette législation permet également à tout médecin pratiquant de surveiller le respect de la réglementation. Un contexte qui met les institutions à la portée du citoyen et engage un contrôle social mutuel. Ce n'est pas le cas en France au regard notamment du décret du 24 Novembre 1883 d'Eugène Poubelle. En effet, dans son article 9 il est indiqué : les contraventions aux dispositions énoncées seront constatées par des procès-verbaux contre le concierge et le propriétaire et seulement contre le concierge ou gardien s'il s'agit d'un immeuble appartenant à l'État, à un département et à la commune. Le service public défaillant ne peut donc pas être condamné.

[116] Pour en citer quelques-unes, l'élargissement des rues, la création des trottoirs, des caniveaux latéraux, des égouts, des toilettes avec chasse d'eau, l'utilisation des boites à ordures pour l'enlèvement des ordures, le recouvrement des tombereaux pour éviter que les ordures collectées ne salissent les rues, et plus tard l'incinération des ordures avec récupération d'énergie sont parmi les réponses apportées à la question de la gestion des déchets (Jugie, 1993, 60-63).

4.26.3. En Suisse

La Suisse comme pays où règne une propreté durable de l'ensemble de la population à la fin du XIXème siècle est formellement identifié notamment par Corbin. Nous nous appuierons sur les travaux de Heller (1980) qui interroge la stratégie d'intervention des autorités Suisse visant l'adoption par l'ensemble de la population des comportements de salubrité adaptés en raison de nombreuses épidémies subies par le pays. Ses travaux portent sur le canton de Vaud entre 1850 et 1930 où elle montre que « la propreté est un instrument de civilisation, au sens des valeurs du XIXe siècle occidental » (p.325). Elle analyse les raisons qui ont amené la bourgeoisie, meneuse de la société à imposer son idéologie. Se sentant à la fois menacée et agressée par les masses populaires, se voulant responsable du sort de la collectivité, la bourgeoisie trouve dans la propreté un instrument idéal de domestication, que l'on peut appeler une tyrannie douce.

Deux motifs principaux ont été décisifs : Le premier « est économique, c'est-à-dire que ces fléaux coûtent cher à la collectivité (assistance publique, incapacité de travail) » ; en même temps, le deuxième motif conjoint est « un réflexe d'autodéfense : la classe privilégiée elle-même a lieu de craindre la contamination » (p.322). Il fallait donc s'occuper du pauvre pour se défendre de la contagion. On cherche alors à promouvoir la santé de masse. La stratégie engagée est résolument « humaine ». En effet, les « éducateurs sociaux » (hygiénistes, médecins, gens d'église, enseignants, philanthropes, préoccupés des progrès de la civilisation, et tous issus de la bourgeoisie éclairée) songent d'une façon plus globale à « réveiller la dignité du peuple », à corriger son apparence, à « susciter » une discipline convenable. Les romans ou feuilletons moralisants, les manuels d'éducation ménagère, les règlements d'usine, jusqu'au livre du soldat, recommandent la propreté du corps et celle des vêtements, une décence et une sobriété dans la tenue, une exactitude, une rigueur, en un mot « une discipline dans la vie quotidienne » (p.324).

Cette stratégie par l'éveil de la dignité des gens simples, des masses laborieuses a permis de justifier une surveillance domestique, d'imposer un rituel strict et accaparant, d'organiser la vie intime de la population, et de tendre ainsi vers une certaine uniformité « positive ». La propreté du pauvre a été érigée en valeur. « La propreté, dira-t-on, est la beauté des pauvres. C'est là-dessus que doit et peut porter leur effort d'embellissement, c'est leur compensation à la richesse, à la culture, au luxe. Simplicité et propreté sont inséparables » (p.325). La démarche engagée par la Suisse basée sur le citoyen acteur semble être celle qui a apporté les résultats les plus durables, nonobstant la densité de la population moins importante des villes suisses.

5. Le XXème siècle, l'ère de l'abondance

Cette cinquième partie s'intéresse au XX^{ème} siècle, l'ère de l'abondance. Nous observerons le renforcement du nettoyage des rues, l'abondance des déchets qui ont perdu leur valeur, la description du *littering* dans les rues, l'émergence de la question du *littering* et des déchets sauvages aux Etats-Unis à l'origine de la création de l'association *Keep America Beautiful*. L'impact des trente glorieuses en France sur la transformation des villes. Nous soulignerons l'émergence des préoccupations environnementales sur le plan international et sur le plan national.

5.1. Vingt ans plus tard, un relatif respect de l'arrêté et une description du littering

Édouard Payen (1904, 9 avril) dans un article sur la propreté des rues dit à propos des arrêtés Poubelle : « voilà vingt ans qu'on respecte, à peu près, une mesure qui, à son aurore, avait soulevé de véritables tempêtes ». Il dit l'importance pour la santé d'une véritable démarche visant à évacuer le plus rapidement possible les déchets de la ville à travers le pavement le plus adapté des rues, « une abondance d'eau et moyens rapide de balayage et d'enlèvement des immondices » (p.500). Il suggère aux municipalités d'empêcher les rues d'être salies car « à certains moments, les rues les plus fréquentées de Paris présentent un aspect tout à fait malpropre, tant leurs trottoirs et leurs ruisseaux sont couverts de papiers de toute sorte. Ces papiers sont ceux qu'on distribue en quantités énormes à titre de réclame. Cette distribution a beaucoup d'inconvénients. Elle agace nombre de promeneurs qui négligent de prendre les papiers qu'on leur offre ou les jettent immédiatement à terre, et la catégorie de ces promeneurs va croissant ». C'est pourquoi il propose « d'interdire » la distribution des prospectus imprimés sur les grandes voies ou à proximité (p. 501)

Illustration 15. Les boites à ordures de la rue Emile Zola à Paris, 1913 : source Gallica-BnF

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6926024p.item

5.2. Divers échanges internationaux sur la question de la salubrité. Londres comme exemple

Très tôt, la Grande-Bretagne a su prendre des décisions au sujet de la gestion des déchets en adoptant des règlements notamment ceux de 1848 et 1875. Ces règlements ont été sanctionnés par des résultats étincelants dans la ville de Londres. Le succès de la gestion des déchets en Grande -Bretagne poussa Paris à envoyer ses ouvriers à Londres pour capter ces valeurs et les transmettre au pays d'origine.

Chauvet (1797) prend comme modèle de propreté pour Paris, la ville de Florence « la belle », capitale de la Toscane (p.10). Jugie (1993, p. 60-63) note de nombreux contacts noués à travers de « très sérieuses » commissions envoyées à Londres, Bruxelles, New-York et des délégation étrangères reçues à Paris pour tenter d'adapter chaque particularisme local à des expériences tentées. Ainsi plusieurs vagues d'informations parcoururent ainsi le monde, et le contact s'intensifia jusqu'à devenir quasi permanent dans les années 1880 et 90, tant le problème prend partout de l'ampleur et accapare les édilités. Partout, l'hygiénisme s'exacerbe.

La grande Bretagne fait office de figure de proue dans cet échange international car elle a été amenée à faire face plus précocement à la problématique des déchets. Les règlements de 1848 et 1875 ont le mérite de concevoir l'hygiène comme un seul et unique problème dont il faut traiter les aspects conjointement, ce que ne fera Paris qu'à partir de 1904. Les règlements d'hygiène (Publics Health Acts) mettent en place tout un système de compétences, de droits et de devoirs pour la collectivité comme pour le particulier, avec amendes possibles des deux parties. La mise en concession est proposée aux collectivités locales, qui sont toujours chargées de la collecte avec le concours des habitants. Une surveillance est assurée par les inspecteurs de commissions de salubrité publique ainsi que par tout médecin pratiquant. Plus que la gestion des déchets solides, c'est la prophylaxie des épidémies qui est la grande nouveauté de ce règlement.

Sur la question des déchets solides, les britanniques, comme les américains, poussent le raffinement jusqu'à distinguer les balayures des rues (*street refuse*), les cendres des foyers (*ashes*), les balayures des maisons (*dust* et *house refuse*) les restes des repas appelé *rubbish*, pour les Britanniques et *garbage* pour les Américains, qui subiront chacun un sort différent. Mais la collecte en est laborieuse, et en fin de compte assez peu satisfaisante. Il n'est pas encore question de *littering* inclus dans le *street refuse* qui comporte tous les résidus collectés dans les rues, on peut y trouver des feuilles d'arbres ou des crottes de chevaux utilisés pour le transport, lesquels ne font pas partie des déchets issus du *littering*.

Concernant toujours l'inspiration internationale issue de voyages, le journal *Le parti ouvrier* dans son édition du 26 Juin 1909, publie le compte rendu de l'enquête d'une délégation d'ouvriers du nettoiement de la ville de Paris à Londres. Ces derniers indiquent que les agents du nettoiement y sont bien considérés par la population, la police et l'administration qui les soignent bien en leur fournissant des tenues élégantes et adaptées aux diverses taches.

L'habillement des agents parisiens leur donne une « apparence de vagabonds et non de travailleurs ». Ils observent que les rues sont moins salies qu'à Paris où :

> Le flic de là-bas observe rigoureusement les consignes et sévit dès la première infraction. Avec lui, pas de conciliabules possibles. Jet d'ordures, amende immédiate. Rien ne l'enlèvera et même personne n'essaiera d'intervenir, car ce serait en pure perte.
> Chez nous, au contraire, c'est le cantonnier qui est obligé de protester auprès des contrevenants, le surveillant, en général, se souciant peu de cela. Quant au « flic », il n'intervient presque jamais, étant « rincé » par le riverain. Si parfois il fait une timide observation, il est réprimandé ; et si rarement il fait un procès-verbal, les fonctionnaires de police locale le lèvent en échange de « petites amabilités qui ne font de mal à personne ». En un mot, Paris est la grande poubelle de tout le monde, y compris des chiens qui se soulagent au beau milieu des trottoirs, les ruisseaux leur semblant dangereux.

Les rues sont néanmoins salies et on y trouve certainement du *littering* puisque les agents qui se sont rendus à Londres observent que les agents y sont équipés pour le lavage des rues de tuyaux d'une pression supérieure à ceux de Paris, 500 litres à la minute à Londres contre 40 litres à la minute à Paris ce qui leur permet de « chasser les ordures aux caniveaux avec force ». Quelles ordures, présentes dans les rues sont chaque jour chassées avec force dans les caniveaux alors que des boites à ordures sont utilisées pour l'enlèvement des résidus ?

La différence entre les déchets présents dans la rue à Londres par rapport à Paris devait être importante pour que ces agents déclarent Londres plus propre. « En vérité, sauf les grands lavages d'eau, Londres propre, est moins bien nettoyé que Paris sale. Cela ne surprendra nullement quand on saura qu'alors que là-bas les règlements de voirie sont appliqués et suivis à la lettre, ici on s'assoit dessus ». Les agents qui se sont rendus à Londres rapportent que la police examine le règlement qui est applicable à tous sans distinction ni favoritisme. « Contrairement à son confrère de Paris, *le flic* de là-bas observe rigoureusement les consignes et sévit dès la première infraction. Avec lui, pas de conciliabules possibles. Jet d'ordures amende immédiate. Rien ne l'enlèvera et même personne n'essaiera d'intervenir, car ce serait en pure perte » (Mormiche, 26 juin 1909, p.1).

Sabine Barles (2005) observe que les ingénieurs des ponts et chaussés voyagent beaucoup et s'engagent dans une démarche comparative pour le recueil des expériences étrangères leur permettant d'envisager des solutions. « Le "voyage à Londres" et en Grande-Bretagne est essentiel dès le début du siècle, qu'il soit inclus dans la formation ou dans la pratique professionnelle. Mille n'a pas inventé le tout-à-l'égout. Il le ramène d'Angleterre, où il enquête en 1854, suivi par Durand-Claye en 1869. Tous deux ont beaucoup voyagé : Mille en Espagne, en Italie où il a étudié l'irrigation, à Bruxelles et Berlin où il se consacre à l'assainissement. Durand-Claye "à Berlin, Dantzig, Breslau et Bruxelles, villes dont il étudie et publie les systèmes d'assainissement " » (p. 76-77).

5.3. Vers un perfectionnement des détails de nettoyage des rues standardisées

La démarche de nettoiement des rues n'a guère changé depuis les années 1880 à nos jours comme le souligne Girard (1923, p.18) « le nettoiement à l'intérieur de Paris n'a plus guère été l'objet que de perfectionnements de détail ». En effet, les villes organisent l'enlèvement des déchets non plus avec les poubelles mais avec des sacs poubelles plus ou moins étanches, plus ou moins bien fermés, l'enlèvement s'effectue toujours plus tôt que le balayage car on trouve aujourd'hui encore des déchets qui restent sur la chaussée après l'enlèvement des poubelles. En effet, bien des usagers n'ont pas compris qu'il vaut mieux mettre les déchets dans les sacs poubelles fermés pour faciliter leur enlèvement. Les éboueurs pressés par le temps ou estimant que les balayeurs passeront après, n'ont pas toujours la possibilité de ramasser ce qui est tombé. Les agents en charge du balayage ou de lavage des rues passent après l'enlèvement pour que les rues soient plus propres. Dans certaines rues des quartiers vitrines ou des lieux dits sensibles, un balayage quotidien ne suffit pas, souvent des agents y passent plusieurs fois par jours. Généralement dans les centres villes, ils sont présents en permanence pour assurer le ramassage des déchets comme c'est le cas dans la plupart des grandes gares et aéroport de Lyon, Clermont Ferrand, les grandes gares de Paris ; les supermarchés ou marchés permanents et le marché permanent de Château Rouge à Paris.

5.4. Une standardisation du traitement des déchets

La bataille perdue des agronomes contre le tout à l'égout réduit la diversité des traitements des déchets surtout ceux issus des déjections humaines. En effet, ce type de déchets étaient jusqu'à la fin du XIXème siècle à la base d'une industrie qui permettait la fabrication par dessiccation de la poudrette (engrais commercialisé auprès des agriculteurs) ; les liquides issus de la décantation à demi clarifiés sont livrés à une fabrique de produits ammoniacaux ou jetés dans l'égout (Belgrand, 1887, p.259). Dès le début du XXème siècle, dans un mouvement entamé à la fin du XIXème siècles, les principaux excrétas humains sont mélangés à toutes les eaux issues du foyer et des industries, elles sont traitées dans les stations d'épurations et les boues issues sont incinérées, compostées ou répandues sur des terrains agricoles.

Cette dernière pratique interroge et des agriculteurs choisissent parfois de s'abstenir face aux incertitudes sur la qualité des boues (Lupton, 2002). Christophe Maric (2005) montre un transfert des polluants présents dans les boues vers les plantes. Comme Donguy et Chenon, il souhaite que des analyses empiriques soient réalisées afin d'évaluer les risques. Les principaux polluants incriminés ne sont pas issus directement des excrétas mais des autres sources telles que la vaisselle, le lavage des linges, le nettoyage qui leurs sont mélangés. Ce qui n'était pas le cas avant le tout à l'égout.

De même, la gestion des déchets solides subit la même démarche de standardisation internationale lorsqu'un système de collecte et de gestion est mis en place. Les taxes sont

prélevées auprès des populations qui présentent leurs déchets dans des poubelles ou sacs poubelles, les déchets sont récupérés en flux unique ou parfois en collectes sélectives, les rues sont nettoyées suivant les moyens dont dispose la ville et le caractère plus ou moins central des rues.

La circulaire de Marc Rucart (1938), ministre de la santé admettait certains procédés « d'élimination » des déchets à condition qu'ils soient pratiqués « si loin des lieux habités que personne ne peut souffrir de leurs inconvénients - jet à la mer ou au torrent, décharge brute, utilisation agricole à l'état brut - », aujourd'hui décriés mais encore malheureusement utilisés dans certaines localités. La circulaire reconnaissait comme satisfaisante « aux règles de l'hygiène - incinération, fermentation en usine ou en dépôt contrôlé, utilisation agricole après fermentation contrôlée sur place ou limitée aux ordures criblées ou finement broyées - » (p.7865). La tendance générale est l'adoption des seconds procédés. Alors que l'objectif déclaré est désormais celui non pas de l'élimination mais de la valorisation, les pratiques empiriques semblent n'avoir pas quitté les objectifs d'évacuation des déchets hors des espaces à préserver.

5.5. Entre perte de valeur et abandon

En 1904, Payen s'inquiète de la saleté des rues due à l'abandon des réclames distribuées dans les rues. En effet, les vieux papiers récupérés par les chiffonniers il y a une vingtaine d'années ont « depuis, 1883 subi une baisse considérable. […] cette baisse est due au bas prix de revient du papier fabriqué avec de la pâte de bois, à l'augmentation de l'importation des vieux papiers et à l'adoption par le petit commerce de l'emballage en papier neuf. Une ordonnance du préfet de police du 21 Juillet 1902, […] n'a autorisé l'emploi du papier imprimé pour envelopper les substances alimentaires qu'à la condition que ces papiers soient rigoureusement propres » (p.501).

La circulaire du 5 Juillet 1938 constate l'augmentation de la proportion du papier dans les ordures ménagères à évacuer des villes. Les papiers peuvent s'enflammer spontanément lorsqu'ils sont mis en tas sans précaution. Ils sont facilement éparpillables par le vent et nécessitent des précautions particulières. Bernard (1939) note la présence « du papier gras trainant partout » les jours de grève des agents du nettoiement. Il indique la présence d'engins de nettoiement parmi lesquels « les poussettes ramasse-papiers, qui circulent dans la journée sur les trottoirs » (p.11).

Le papier semble avoir été une des premières matières incriminées dans la salissure des rues de par son coût amoindri et sa disponibilité rendue possible par l'industrie ainsi que des usages d'emballage d'aliments divers que cette matière permet. Aujourd'hui le papier est remplacé par le plastique et les récriminations portées à l'encontre du papier dans ces années sont presque celles aujourd'hui portées sur le plastique. La principale différence étant la durée de vie du plastique. En effet, abandonné dans la nature le plastique y reste au-delà de 100 ans là où le papier dure environ trois mois.

5.6. « Le tout jetable » dans une société devenue celle de la consommation

L'ouvrage de Vance Packard (1962) intitulé *l'art du gaspillage* éclaire le statut que la question des déchets acquiert dans la civilisation actuelle, « la poubelle [est érigée en] source de progrès » (p.49). Il dit entrevoir dans la société américaine de cette époque les situations imaginées par Aldous Huxley décrites dans son ouvrage intitulé *Brave New World*, en 1932. En effet, dans un avenir qu'il pensait lointain, il faisait dire au dictateur Mustapha Mond à la tête de ce monde imaginaire : « "nous ne voulons pas que les hommes soient séduits par les choses anciennes, nous voulons qu'ils aiment le neuf. " Et pendant leur sommeil les jeunes sont endoctrinés par une voix persuasive qui leur répète : "J'aime les vêtements neufs... les usés sont horribles. Nous jetons toujours nos vieux vêtements... Jeter vaut mieux que raccommoder... Jeter vaut mieux que raccommoder... Jeter vaut mieux que raccommoder... " » (*ibid*).

Packard constatait que la société américaine n'avait pas besoin de dictateur pour lui indiquer une préférence pour le neuf tout comme il n'était pas question d'endoctrinement pendant le sommeil. Cette tendance à jeter a été constamment et délibérément encouragée :

> En 1960, la voix du présentateur de télévision psalmodiait : « Vous vous en servez une fois et vous le jetez... Vous vous en servez une fois et vous le jetez...» Cette mélopée accompagnait la publicité d'un tampon désodorisant. Une firme métallurgique montrait dans un autre programme publicitaire, une ménagère jetant avec ravissement dans la poubelle une boîte de conserve ayant contenu une boisson. Plus besoin de rendre les bouteilles ! (p.50).

Les habitants des États-Unis « jettent, consomment, détruisent et gaspillent à une vitesse infiniment encourageante » pour ceux qui doivent pousser la vente de leurs produits. L'américain moderne est défini « comme quelqu'un "qui part en laissant des choses derrière lui". Ce voluptueux gaspillage des Américains si ostensible dans les jardins publics jonchés de boîtes de conserves, est confirmé par les études de marchés » (p.50). On achète, on consomme et on jette donc souvent hors de la poubelle. Il décrit l'américain moderne rééduqué par « une forme plus démocratique de persuasion : les slogans publicitaires insistants et mielleux que les jeunes ingurgitent […] devant le poste de télévision ». Packard analyse toutes les initiatives menées en vue d'encourager le gaspillage soutenu par la frénésie d'une consommation nécessaire à la bonne santé de l'économie américaine. Un marché de la facilité proposé aux consommateurs qui a permis l'édification de véritables fortunes à travers l'exploitation de « la paresse ». Une tendance au gaspillage qui s'est étendue dans tous les domaines de la vie sociale érigeant la poubelle ou l'abandon des objets en source de progrès.

Quelques années plus tard, Georges Perec (1965) dans son roman intitulé « les objets », retrace l'errance et « l'inconfort » d'un jeune couple d'étudiants qui désirait être « riche » afin de pouvoir s'offrir des choses nécessaires à leur bonheur (p.17). Ils vivent accrochés à leur frénésie d'avoir, une exigence qui leur a tenu lieu d'existence (p.147). Jean Baudrillard (1966,) philosophe français théoricien de la société contemporaine publie l'ouvrage intitulé « *le système des objets* ». Il montre la place importante que prend dans la société française l'acquisition des

objets au détriment des relations humaines. La place que l'on donne aux objets, la confiance et la tolérance que l'on éprouve pour les objets. « On supporte mieux le bruit d'une machine que celui d'un enfant par exemple » il observe l'admiration des qualités que l'on retrouve dans la machine, précise, uni fonctionnelle, sans état d'âme, qualités que nous chercherons à cultiver bientôt chez l'humain.

À contre-courant de cette inquiétude pour la place prise par la consommation débridée, Ruyer (1969) dans son ouvrage intitulé *Éloge de la société de consommation constate* pour le décrier l'existence d'une « révolte contre l'économie a pris la forme d'une révolte contre la société économique, le capitalisme, libéral ou étatisé, la technocratie, la « société de consommation », la publicité, les « gadgets », la productivité et la rentabilité » (p.10). Pourtant, en principe, l'économie de marché, soumise aux demandes des consommateurs, qui choisissent leurs fournisseurs et producteurs, est une « démocratie économique ». Un système comparable à celui de la cybernétique où le profit représente l'information en rétroaction (le *feed back*) qui guide la production et assure la régulation. Il s'insurge contre l'interventionnisme de l'État qui dérégule ce système « naturel » par une prolifération du tertiaire social, identifiée avec les progrès de l'étatisme. Pour Ruyer, l'économique devrait être encouragé de même que la consommation car c'est le domaine des besoins, des intérêts, des considérations réalistes et saines. Il milite pour le perfectionnement de la société industrielle à la place d'une démocratie directe :

> La mutation anti-économique de la société est une mutation impossible, et il n'y a pas de révolte qui tienne contre la révolution économique. Si cette révolution a apporté beaucoup de maux, l'espoir est, non dans l'abolition, mais dans le perfectionnement de la société industrielle. Comme dans la science, le machinisme, l'automation, la technique en général, les maux intermédiaires des périodes de transition ne peuvent être corrigés que par de nouveaux progrès « conformes », non par le retour à un désordre qui conduirait à un universel sous-développement. Ce n'est pas dans une anarchie, décorée du nom de « démocratie directe », vite muée en tyrannie décorée du nom de planification, que la société humaine peut progresser, mais dans un ordre perfectionné à la nature des choses (p. 328)

Jean Baudrillard, publie en 1970 un ouvrage de référence de la contre-culture intitulé *« La société de consommation, ses mythes ses structures* ». Baudrillard explique que dans la société occidentale contemporaine, les relations sociales sont encadrées par un élément relativement nouveau : la consommation de masse. Dans cette approche, pour chaque individu, la consommation n'est plus un moyen de satisfaire ses besoins, mais est devenue un moyen de se distinguer. La différenciation individuelle s'opère par rapport à la capacité de consommation, ce qui sera appelé plus tard le pouvoir d'achat. Le pouvoir de la société de consommation est subtil et immense. Il est à la fois destructeur et créateur, ce qui est détruit physiquement est souvent recréé artificiellement sous forme de messages, de symboles ou de signes. Les relations interpersonnelles sont remplacées par des agents d'accueil et commerciaux souriants chargés de la vente et/ou de relations sociales « fluides ». Aujourd'hui les relations sociales ont pris une tournure plus virtuelle comme celles qu'offrent les réseaux sociaux. Dans les zones urbanisées, la nature prend la forme d'espaces verts qui répondent à des structures précises. Des créations anti-nature décrite par François Terrasson (1994).

5.7. La question de l'impact de la productivité sur la nature et de l'épuisement des ressources

En avance sur l'Europe, la question de la destruction des espaces pour le prélèvement des ressources est déjà une source d'inquiétude aux Etats-Unis au milieu du XIXe siècle (Claval, 1970, p.100). Notamment pour des raison économiques, l'idée de conservation s'éveille. Il ne s'agit plus de protéger des ressources naturelles des richesses d'un autre ordre qui se trouvent en péril. Les naturalistes s'inquiètent dans le même temps de la disparition progressive de certaines espèces, de la destruction des secteurs forestiers qui sont encore la marque de la première force de la nature. En France, le lien entre les activités humaines et les phénomènes de dévastation de la nature est suggéré par Surell dans « *Études sur les torrents des Hautes-Alpes* » paru en 1841 (Vallaux, 1920, p.99). L'idée d'équilibre de la nature et d'écosystème est démontrée par de nombreux chercheurs qui militent pour la conservation d'espaces de plus en plus vastes (Claval, 1970, p.98).

L'angoisse de l'épuisement des ressources minérales ressenti vers la fin du XIXème siècle semble s'estomper avec le développement de la chimie qui trouve des alternatives aux besoins en énergie. Cependant, le problème refait surface face au caractère limité des solutions alternatives. Après la seconde guerre mondiale, assez rapidement, les préoccupations liées à l'épuisement des matières premières gaspillées dans la production des objets jetables ou non durables interrogeaient les auteurs. Packard (1962) faisait d'ailleurs savoir qu'il n'était pas loin le moment où on irait rechercher des matières premières dans les montagnes de déchets de nos décharges.

5.8. Le littering dans les questionnements du tourisme et des communs

La question de la pollution dont le *littering* est une des facettes qui est précisément identifiée par Garett Hardin (1968a/2020) comme étant avec le pâturage, la surpopulation, le bruit issu des loisirs comme faisant partie d'une catégorie de problèmes qualifiés de communs. Cette catégorie de problèmes de par la nature même du fonctionnement qu'il implique est source de tragédie, une inéluctabilité du destin du point de vue de la vie humaine portée par les incidents contenus dans leur fonctionnement. Des incidents porteurs de drames qui montrent combien il est vain de chercher à y échapper.

Du point de vue de la vie humaine, cette inéluctabilité du destin ne peut être illustrée que par des incidents qui impliquent en fait le malheur. Car c'est seulement par eux que le drame peut montrer combien il est vain de chercher à y échapper. Généralement, « le présupposé implicite et presque universel est que le problème abordé a une solution technique. On peut définir la solution technique comme celle qui ne requiert de changements que dans les techniques des sciences naturelles, sans exiger de grand changement dans les valeurs humaines ou dans nos conceptions morales » (p.18). Pour Hardin, la question de la pollution et donc du *littering* qui consiste à ajouter quelque chose d'indésirable dans l'espace commun ne sera résolu qu'avec le

changement de comportement de tous ceux qui y ont accès. Aucune solution technique ne peut résoudre la situation de pollution. Parce que le fonctionnement des espaces pollués implique qu'il soit accessible aux personnes qui en ont usage, cette pratique expose ces lieux à la probabilité de subir des incidents de pollution plus ou moins dramatiques.

La présence des déchets en dehors des poubelles dans l'espace public a été observée par Arthur Haulot (1974) qui indique leur présence dans tous les pays du monde et principalement dans les lieux touristiques dans son ouvrage intitulé Tourisme *et environnement. La recherche d'un équilibre*. Sur cette question, Haulot comme Hardin, propose l'éducation des masses comme thérapie et prophylaxie au problème de pollution identifié.

5.9. La voie tracée par « Keep America Beautiful (Kab) », première organisation de lutte contre le littering

La prolifération des déchets et des décisions prises par certains États américains ont amené les dirigeants d'entreprises à se regrouper pour former une organisation ayant pour but l'élimination des déchets sauvages par la sensibilisation des populations. Les contradictions idéologiques ayant suivi occasionnèrent des vagues de démissions au sein de l'organisation.

Face au problème croissant des déchets sur les autoroutes, accentué par la culture de consommation de plus en plus mobile, dès les années 1950, des États comme le Vermont ont commencé à sévir contre les emballages à usage unique, une mesure qui a tellement inquiété certaines grandes entreprises qu'elles se sont regroupées pour créer l'organisation à but non lucratif *Keep America Beautiful* (Kab) en 1953 (Dannhausen, 2020). L'organisation fut créée par des dirigeants d'entreprises d'emballages telles que l'*American Can Company* et l'*Owens-Illinois Glass Company*, des organisations à but non lucratif, des agences gouvernementales et des personnalités publiques. L'objectif initial de l'organisation était de réduire les déchets sauvages par l'éducation du public, notamment par des campagnes de messages d'intérêt public, et d'engager des partenariats tri-sectoriels grâce au soutien de l'industrie, du gouvernement et des organisations à but non lucratif.

Au début de son histoire, la (Kab) a mené de nombreuses campagnes d'intérêt public locales. Son association en 1961 avec *AD Council* (Advertising Council), une agence de publicité à but non-lucratif spécialisée dans la communication des institutions- marque le début effectif d'une démarche de communication de masse de l'organisation. La Kab popularise le terme *litterbug* qui désigne la personne qui abandonne ses déchets dans l'espace public, pour promouvoir l'idée suivant laquelle les individus doivent contribuer à la protection contre les effets des déchets sur l'environnement. Des campagnes télévisées se succèdent. Dès 1961, une campagne mettant en scène le personnage de Susan Spotless, une petite fille en robe blanche qui ramasse le déchet jeté par son père par terre et le met à la poubelle (Dunaway, 2015, p.84). Wendy Melilo (2013) resitue la fiche d'information radio de la campagne de Juin 1961 où « l'Ad Council donne des instructions aux diffuseurs sur la manière d'informer leur public :

> Présentez l'image des beautés naturelles et artificielles de l'Amérique comme étant gâchées par des déchets irréfléchis qui défigurent la scène américaine partout, du Capitole de la nation [sic] à un ruisseau tranquille dans les bois. Insistez sur les millions de dollars que coûte chaque année le nettoyage de nos autoroutes, de nos rues, de nos parcs, de nos plages et autres lieux publics, sur les pertes dues aux incendies provoqués par les débris, sur les centaines de personnes tuées ou gravement blessées lors d'accidents provoqués par les déchets sur les routes, sur le danger que représentent les déchets pour la santé et la sécurité. Il faut souligner que le facteur le plus important de cette nuisance est l'insouciance individuelle et l'habitude d'être irresponsable de l'état des lieux publics et privés. Persuader les Américains de remplacer l'habitude nationale des déchets par un sentiment de fierté pour leurs rues et leurs lieux publics,

La campagne de 1961 s'appuie sur le slogan "Keep *America Clean and Beautiful*". Le slogan "*Every litter bit hurts*" (chaque détritus fait mal) renforce l'accent mis sur la responsabilité individuelle » (p. 119). Dans une publicité radiophonique d'une minute, l'amoncellement des déchets dans l'espace public source de tension est décrit ainsi par l'annonceur :

> Un bout de papier est jeté par la fenêtre d'une voiture... un carton atterrit à côté... un troisième déchet - une boîte de conserve - tombe avec un bruit sourd... un quatrième déchet - cette fois une peau de banane - s'ajoute au désordre. Un par un, les détritus grandissent et chaque détritus fait mal ! Elle nuit à la beauté de l'Amérique. Cela nuit au budget des contribuables américains. Vous payez pour nettoyer ces montagnes d'ordures ! L'argent de vos impôts - Des millions de dollars chaque année - passe à la trappe parce que, un par un, les déchets s'accumulent. Qui est à blâmer ? des millions de bons citoyens qui ont la mauvaise habitude de jeter inconsciemment leurs déchets. L'insouciance... l'irréflexion -. Voilà les raisons sous-jacentes du désordre accablant qui jonche la scène américaine. Alors, réfléchissez avant de jeter. Et mettez chaque détritus dans le sac à ordures de votre voiture... dans la corbeille la plus proche... dans le récipient approprié, à chaque fois. C'est ainsi que vous pouvez toujours aider à garder l'Amérique propre et belle ! (p.120).

Les slogans « *Every litter bit hurts* » et « *Don't be a litterbug* »[117] - étaient les principaux messages utilisés par les radiodiffuseurs. Les stations de radio qui diffusent les spots sponsorisent également des événements, c'est le cas du concours d'idées pour garder la ville propre, ayant pour thème la lutte contre les déchets sauvages. Plusieurs stations distribuent à leurs auditeurs divers lots, des milliers d'autocollants de pare-chocs portant un message de nettoyage et d'embellissement, des bons du gouvernement de 25 dollars, des sacs poubelle, des barils à ordures qui ont été placés à différents endroits de la ville. Le budget investi dans les publicités est conséquent, 22 millions pour l'année 1966 (p. 121)

Les années 1970 marquent un tournant dans la démarche de sensibilisation de Kab. En effet, la question de la pollution de l'environnement mobilise de plus en plus de personnalités. En 1971, est diffusée une annonce de la Kab intituléé « l'Indien qui pleure ». Elle mettait en scène un Amérindien, l'acteur Iron Eyes Cody, Italien pagayant dans un canoë sur une rivière qui devenait de plus en plus polluée à chaque coup d'aviron. Après avoir quitté son canoë pour marcher le long d'une plage jonchée de détritus, quelqu'un a jeté un sac d'ordures à ses pieds. Une larme a coulé sur sa joue pendant que le présentateur disait : « Certaines personnes ont un respect profond et durable pour la beauté naturelle qui était autrefois celle de ce pays, et d'autres

[117] Traduction : ne soit pas une personne qui abandonne ses déchets dans l'espace public

non ! Les gens commencent la pollution. Les gens peuvent l'arrêter ! » (p. 123). Cette annonce marqua durablement les téléspectateurs. Plusieurs groupes environnementaux comme Audubon Society et le Sierre Club qui faisaient parties de la Kab démissionnèrent à la suite de l'annonce de *Crying Indian*, qui reçut pourtant beaucoup de prix car elles ne voulaient plus être associées à la politique de l'organisation. Elles estimaient que la Kab ne percevait le littering que comme une responsabilité de l'individu et n'intégrait pas les autres responsabilités structurelles, notamment celle des entreprises (Park, 2022).

L'organisation Kab finance les premiers travaux de recherche comportementale sur le *littering*. Les travaux de Robert Burges, Roger Clark et John Hendee tentent d'établir une sociologie des *literbug*, de comprendre les circonstances dans lesquelles les déchets sont plus abandonnés afin d'agir sur elles, entre autres. Leurs études amènent la Kab à proposer des comportements spécifiques suivant qu'on est étudiant, ménagère, chef d'entreprise ou élu.

Une deuxième vague de démission de la Kab a lieu en 1976 et fait suite au refus de l'organisation de soutenir un projet visant à amener les industriels à proposer que les emballages soient consignés ou recyclables plutôt que jetables. Les organisations comme l'Agence de Protection de l'environnement, *l'urban League*, la League of *Women Voters* et la National *Wildlife Federation* démissionnent. « L'incident a révélé publiquement que les intérêts pro-industrie au sein de *Keep America Beautiful* dominaient son programme » (Melillo, 2013, p. 125).

Finis Dunaway (2015) propose une analyse des abus des industriels pour limiter leurs engagements en matière d'environnement. Il explique notamment qu'avant la journée de la terre en 1970, la National Soft Drink Association qui s'appelle désormais *American Beverage Association*, a envoyé un mémo à ses membres pour leur dire quoi faire si des manifestants se présentaient dans [leurs] usines de mise en bouteilles pour protester contre les récipients jetables. Leur réponse a été d'essayer d'apaiser la foule en distribuant de la boisson *Coca-Cola* Coca. Des approches coopératives comme celle-ci, souvent menées par des lobbyistes ou des groupes d'intérêt, ont montré que les entreprises pouvaient être efficaces pour limiter les nouvelles réglementations. Il observe que la responsabilité sociale des entreprises, est devenue la stratégie privilégiée pour étouffer le mécontentement populaire.

Comme pour la standardisation du nettoiement des rues, de la collecte, du transport et du traitement des ordures principalement influencés par les pratiques britanniques, ce bref historique de la Kab montre une normalisation des organisations qui s'investissent contre les déchets sauvages à travers le monde. En effet, les organisations existantes sont plus ou moins financées par les industries et quelques fois par les institutions ce qui limite leur liberté à réfléchir sur la question du littering et à expérimenter les réponses possibles.

5.10. Bref descriptif des trente glorieuses et leur impact

5.10.1. Transformation des villes et de l'habitat

La question du logement, de sa forme et de sa fonctionnalité irrigue les préoccupations pour une « décence » des conditions de vies dans la ville. De nombreux projets d'aménagement urbain comprenant les logements, les espaces partagés ou publics font partie d'actions de revitalisation des villes. La plus importante par son étendue, rue, boulevard, réglementation des façades, espace vert, mobilier urbain, égout, réseau d'adduction d'eau, monument public et extension de la ville fut menée de 1853 à 1870 à Paris par le baron Georges Eugène Haussmann alors préfet de Paris sous Napoléon III. Alors que ces importants travaux furent menés pour « ramener » la classe supérieure dans le centre de Paris qui la désertait pour la périphérie, les projets de logement pour les démunis prirent forme après la seconde guerre mondiale.

En effet cet après-guerre marque le début des trente glorieuses qui est la période historique comprise entre 1946 et 1975 pendant laquelle la France et la plupart des économies occidentales connurent une croissance exceptionnelle et régulière et à l'issue de laquelle elles sont entrées dans l'ère de la société de consommation. L'industrialisation de la France en reconstruction est à l'origine d'un exode rural important. Les populations partent des zones rurales vers les villes. Bientôt, ce sont les populations venues d'autres pays Espagne, Portugal et Italie qui affluent suivies des populations du Maghreb.

Les aménagements et constructions avaient pour objectif de concevoir et d'offrir une « bonne » qualité de vie aux habitants. Le plus connu et controversé est l'architecte et urbaniste Charles-Édouard Jeanneret-Gris, (1887-1965) plus connu sous le pseudonyme Le Corbusier. Il est l'inventeur de « L'unité d'habitation de grandeur conforme ». Un concept sur lequel il a commencé à travailler dès les années 20 et qui est l'expression d'une réflexion théorique sur le logement collectif. Il propose une solution aux problèmes de logements de l'après-guerre. Sa conception envisage dans un même bâtiment tous les équipements collectifs nécessaires à la vie : garderie, laverie, piscine, école, commerces, bibliothèque, lieux de rencontre. Pour lui, une ville planifiée était une ville où la vie serait forcément harmonieuse. Les cités radieuses qu'il conçoit sont des barres d'immeubles sur pilotis composées de 360 appartements en duplex qui étaient séparés par un système de rues intérieures - Marseille en 1952, Rezé en 1955, Firminy en 1963, Briey en 1965 - (Perelman, 2015).

5.10.2. Critique d'une urbanisation de cloisonnements

Les grands ensembles d'habitation sont surtout critiqués pour le manque d'intégration avec l'ensemble de la ville. Debord (1967) pointe la séparation comme instrument principal du malaise social en y consacrant son premier chapitre intitulé séparation achevée. Dans sa critique sociale, il désigne (thèse 7) la séparation comme faisant partie de l'unité du monde permettant

de scinder en réalité et en image. « La *séparation* est l'alpha et l'oméga du spectacle » (thèse 25), un cloisonnement social décrié par divers auteurs.

Raymond Ledrut (1979) considère que « le souci des commodités est passé au premier plan. La recherche des moyens techniques est prédominante. La construction de la ville est devenue plus instrumentale. Malgré tout, le meilleur des urbanistes n'est encore qu'un artiste qui se veut technicien. L'esprit planificateur de la société du capitalisme avancé n'est que le prolongement de la rationalité économique bourgeoise. [… il prévient] si la planification urbaine se réduit à une mise au point comptable et à un calcul d'utilité et de désutilité, elle ne développera jamais un urbanisme nouveau adapté à la vie moderne. […] On restera dans le monde de la quantité ». L'homme urbain demeurera l'homme éclaté des besoins partiels. Il entrevoit des possibilités adaptées à ce nouveau mode de vie « la solitude de l'individu dans la société de masse peut être la base d'un style de vie » (p. 204-205). Un nouveau style de vie marqué par l'abondance source de déchets.

5.10.3. Espace physique et déchets au cœur de la rudologie

Le géographe Jean Gouhier[118] s'intéresse aux problèmes des dégradations du milieu de vie des périphéries métropolitaines et des grands ensembles en particulier. Il s'interroge sur l'efficacité des circuits d'évacuation des déchets solides dans les grands ensembles. De cet intérêt pour l'analyse des déchets, il a proposé en 1972 le terme rudologie (du latin *rudus*, "décombres, masse non travaillée") qui est l'étude systématique des déchets, des biens et des espaces déclassés.

Son analyse de la gestion des déchets dans les grands ensembles dévoile une dimension sociologique et relationnelle importante. Gouhier[119] (1991) indique que « le grand ensemble offre le "grand écart" maximal dans la relation des habitants à leur espace de vie. De telles différences de situation ne peuvent s'expliquer aisément si on ne dépasse pas l'analyse technique, morphologique et fonctionnelle ; la dimension sociologique, un soutenu relationnel spécifique et une organisation pratique particulièrement soignée des relais sociaux internes à la cité apparaissent essentiels et sans doute indispensables pour assurer l'adhésion des habitants à la coquille de résidence qu'on leur propose » (p. 78).

5.10.4. L'augmentation des déchets et les difficultés de leur gestion

Les trente glorieuses marquent également la période où les déchets augmentent considérablement dans les villes. Barbara Prost (2014) indique que « le service du nettoiement, chargé de la collecte des ordures et du nettoyage des rues, a rencontré des difficultés face aux

[118] https://www.universalis.fr/encyclopedie/rudologie/

changements des “trente glorieuses” (hausse des ordures, circulation densifiée). La nouvelle équipe lance une “grande bataille de la propreté” qui consiste principalement en la mécanisation de la collecte et en la création d’une direction à part entière, la Propreté de Paris (PP) » (p.5).

Le bulletin municipal du 28 janvier 1970 porte les indications de cette problématique. Il y est question du déficit qui existe entre la taxe d’enlèvement des ordures et le coût réel du service. Monsieur de la Marlène, le rapporteur général du budget rappelle que « pour combler ce découvert, Monsieur le Préfet proposait en premier lieu, de majorer de 10,85 % la taxe sur les ordures ménagères et de 8 % la taxe de balayage » (p. 1429). Il se réjouit d’avoir accepté cette majoration afin que la taxe de balayage soit portée « au niveau du coût du service rendu » (p. 1430). Une augmentation que déplore monsieur Mialet qui indique que les familles modestes subissent l’augmentation de la fiscalité par les « taxes de balayage et d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux, [qui a] plus que doublé en dix ans, est encore en augmentation cette année respectivement de 8 % et 11 % » (p. 1439).

5.11. Émergence de la préoccupation environnementale sur le plan international

5.11.1. 1970 Premières préoccupations internationales

La préoccupation environnementale prend un tour nouveau dans les années 1970. Le 22 Avril 1970, est organisée la première célébration de la journée de la terre. À la suite du succès de cette mobilisation à travers le pays, l’agence de protection de l’environnement (Environmental Protection Agency, Epa) des États-Unis est créée. Sous la houlette des Nations Unies, plusieurs conventions sont signées par divers pays. Divers pays signent la convention de Ramsar sur la préservation des zones humides en 1971. La conférence des Nations Unies qui eut lieu du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm en Suède est la première conférence mondiale qui fait de l’environnement une question majeure. Cette conférence voit la création du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE). Le 16 novembre 1972, l’Unesco adopte la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel qui engage les États signataires à protéger les sites et les monuments dont la sauvegarde concerne l'humanité. Le 3 mars 1973 à Washington, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (*Convention on International Trade of Endangered Species, Cites*) est adoptée (Tsayem Demaze, 2009, p. 84-85).

5.11.2. La charte de Belgrade

Le tournant éducatif de la préoccupation environnementale, est issue de la conférence de Stockholm de 1972 qui exprima très clairement la nécessité d’un cadre international pour le développement de l’Éducation Relative à l’Environnement (Ere). Suite aux recommandations

de cette conférence, une série de réunions régionales et sous régionales sur l'Ere furent organisées à travers le monde dans les années suivantes aboutissant à l'organisation du Séminaire international sur l'Ere qui s'est tenu du 13 au 22 Octobre 1975 à Belgrade. Le séminaire a abouti à la rédaction d'une charte de cinq pages qui s'appuie sur « la recommandation 96 de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain, laquelle a réclamé le développement de l'éducation en matière d'environnement considéré comme un des éléments les plus critiques pour pouvoir s'attaquer à fond à la crise mondiale de l'environnement » (p.3). C'est dans ce contexte que la charte a établi les fondements d'un programme mondial d'éducation relatif à l'environnement. « Le programme permettra de développer des connaissances et des compétences, des valeurs et des attitudes nouvelles, éléments essentiels d'un mouvement vers une meilleure qualité de l'environnement et, en fait, vers une plus belle qualité de la vie des générations contemporaines et futures qui vivent au milieu de cet environnement » (ibid).

5.11.3. La conférence de Tbilissi

Les questions environnementales étant de plus en plus au centre des préoccupations, la conférence de Tbillissi fut organisée dans l'objectif de trouver des solutions. Cette conférence réunit ainsi plusieurs États convaincus de la nécessité d'intervenir afin de limiter les atteintes à l'environnement. La principale résolution de cette conférence fut l'intégration de l'éducation dans la résolution des questions environnementales. Quelques précisions sur cette conférence sont contenues dans les paragraphes ci-après.

Deux années plus tard, à Tbilissi en Union des Républiques Socialistes Soviétiques (Urss) s'est tenue du 14 au 26 Octobre la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation avec la coopération du PNUE. Le rapport de 98 pages de cette conférence porte sur un diagnostic des problèmes de l'environnement qui se situent bien au-delà de « l'exploitation néfaste et irrationnelle des ressources naturelles et de la pollution ». Cet état des lieux plaide pour une « analyse approfondie » des problèmes et « une perspective holistique permettant d'envisager les relations qui les unissent » (p.11). Ce rapport précise le rôle de l'éducation dans la résolution des questions environnementales en ces termes :

> L'éducation a donc un rôle capital à jouer face aux problèmes de l'environnement et aux possibilités qu'il offre. L'éducation relative à l'environnement devrait être intégrée à tous les niveaux du système scolaire dans son ensemble afin que le grand public et de nombreux groupes professionnels acquièrent les connaissances, la compréhension, les aptitudes et le sens des valeurs dont ils ont besoin pour participer à la recherche des solutions en matière d'environnement. L'enseignement non scolaire a lui aussi une contribution extrêmement importante à apporter. La pleine utilisation des moyens de grande information à des fins vraiment éducatives aiderait également à généraliser la conscience et la compréhension de ces questions.

Le texte reconnait l'urgence des questions environnementales et suggère que l'Ere « devrait mettre l'accent sur la complexité des problèmes d'environnement et donc sur la nécessite de

développer le sens critique et les compétences nécessaires à la solution des problèmes » (p.31). C'est une démarche qui vise à atteindre l'objectif fondamental de l'Ere qui « est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme ; complexité qui tient à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels, ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement » (p.28).

5.11.4. Le congrès de Moscou

Le congrès tenu à Moscou du 17 au 21 Août 1987 et organisé concomitamment par l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) et le PNUE, portant sur l'éducation et la formation relatives à 1'environnement a abouti à une recommandation importante. Il s'agit de la rédaction de la « stratégie internationale d'action en matière d'éducation et de formation relative à l'environnement pour les années 1990 ». Le document est présenté en deux parties. La première recense vingt et un points qui présentent l'action menée par le Programme International d'Éducation à l'Environnement (Piee) depuis sa création en 1975. La deuxième partie répartie en trois sous parties présente en premier en dix points « problème de l'environnement et but d'une stratégie internationale d'action » ; ensuite, en dix points également, « caractéristiques et principes essentiels de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement » et enfin, en cent quarante points « orientations, objectifs et actions pour une stratégie internationale pour les années 1990 ».

Ce document indique que « les environnements aquatiques continuent à être pollués par les effluents industriels et les déchets domestiques » (p.6-7). Il est question de favoriser « l'intégration de l'éducation générale relative à 1'environnement dans les systèmes éducatifs, scolaires ou extrascolaires » (p.3). L'intégration de l'Ere est préconisée dans les formations professionnelles et à l'université. Un accent particulier est mis sur le besoin de recherche et d'expérimentation justifié par le point 42 (p. 11) :

> L'Ere n'est pas une approche éducative limitée à la seule transmission des connaissances ; elle est aussi concernée par des questions effectives et axiologiques. Celles-ci sont en effet essentielles quand on veut susciter des comportements permanents de nature à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement humain. À cet égard, il est nécessaire d'entreprendre des recherches et des expérimentations sur les façons de traiter dans le contexte éducatif et en fonction des différentes populations cibles, les questions de la formation des attitudes et des valeurs relatives à l'environnement et aux problèmes qui s'y rattachent.
> Action 4 : recherches concernant de nouvelles stratégies de transmission de messages pour la sensibilisation, l'éducation et la formation relatives à l'environnement.

L'urgence d'élaborer des programmes d'éducation et d'information plus « pertinents et moins coûteux » est identifiée (p.18). Il est également question de sensibilisation et de formation du personnel enseignant. En effet, « Une sensibilisation à l'environnement devrait aussi être offerte en cours d'emploi aux enseignants, aux instructeurs et à d'autres membres clé du personnel, de diverses institutions de formation technique et professionnelle (écoles agricoles, lycées

professionnels, écoles syndicales de formation technique, etc.) » (p.16). Le document stratégique relève également des exigences à respecter en précisant notamment que « les experts utilisés dans le processus de formation pédagogique doivent être personnellement sensibilisés sur l'environnement et formés dans le domaine de l'enseignement et de la communication » (p.14), aussi que « toute formation pédagogique en éducation environnementale doit intégrer une base culturelle holistique comme concept fondamental » (p.15).

L'éducation et l'information du public s'appuient sur les moyens et techniques de communication de masse ce qui ne va pas sans difficultés dans « la perspective d'une "alphabétisation en matière d'environnement" » surtout dans les pays insuffisamment scolarisés (p.17-18). Il est ainsi préconisé « l'utilisation des nouveaux moyens de communication et des méthodes pédagogiques actives ». L'objectif à atteindre est le « renforcement de l'éducation et de l'information du public en matière d'environnement par l'utilisation des médias et des nouvelles technologies de communication et d'information » (p.18).

Cependant, et malgré l'atteinte de l'objectif d'information et de sensibilisation obtenus dans divers pays, l'essentiel semble s'éloigner. Le point 89 (p.17) le précise « or, bien que le niveau de conscience à l'égard de l'environnement et de ses problèmes ait beaucoup évolué dans certains pays, de très grands besoins demeurent insatisfaits si l'on considère que l'objectif doit être la création d'une véritable culture de masse en matière d'environnement, c'est-à-dire d'une culture s'étendant à tous les secteurs et à la majorité des pays ».

Ce document de stratégie marque l'émergence des mots tels que sensibilisation, communication, information et formation, souvent utilisés en association avec le mot éducation ou en remplacement de ce mot. Pourtant, ces termes sont loin d'avoir le même signifiant que celui d'éducation. Ces associations aboutissent aujourd'hui à la substitution de l'éducation par ces termes.

5.11.5. Le rapport Brundland

C'est également en 1987 que fut publié le rapport rédigé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En effet, en 1982, l'Onu met en place cette commission mondiale composée de 23 personnes issues de 22 pays sous la direction de Gro Harlem Brundland alors première ministre de Norvège afin de définir un programme de coopération internationale pluridisciplinaire sur les problèmes environnementaux. Pendant trois ans, la Commission commande plus de 75 études liées aux problématiques d'environnement et de développement économique, elle auditionne différents acteurs de divers pays et publie un rapport en plusieurs langues, le rapport en français est intitulé *Notre avenir à tous*.

Le Rapport Brundtland constate que les problèmes environnementaux les plus graves à l'échelle de la planète sont essentiellement dus à la grande pauvreté qui prévaut dans le Sud et aux modes de consommation et de production non durables pratiqués dans le Nord. Il met un accent sur la

nécessité de stratégies visant à réduire l'augmentation de la population qui participe à la dégradation des conditions de vie et de l'environnement dans les pays du sud. Pour cela, le rapport propose des campagnes de sensibilisation aux « multiples aspects : renforcer les motivations sociales, culturelles et économiques qui déterminent les couples à avoir des familles peu nombreuses et, grâce aux programmes de planification de la famille, l'accessibilité à tous ceux qui le désirent l'éducation, les moyens technologiques et les services nécessaires pour maitriser la taille de leur famille » (p.87).

Il est question d'identifier et de contenir la dangerosité des déchets issus des différentes industries source de pollution importante qui affecte la santé humaine même dans les pays peu industrialisés. La pollution des océans y est formellement identifiée. C'est aussi dans les océans que se déversent en fin de compte les sous-produits des activités humaines. « Fosses septiques gigantesques et closes », ils reçoivent les déchets des villes, des exploitations agricoles et des industries par les eaux des égouts, les immersions provenant des péniches et des navires et même des substances transportées par l'atmosphère. Au cours des dernières décennies, la croissance de l'économie mondiale, l'éclatement de la demande de produits alimentaires et de combustibles, ainsi que l'accumulation des déchets rejetés ont commencé à limiter les bienfaits des océans.

La Commission suggère « instamment un effort d'ensemble et de nouvelles normes de comportement à tous les niveaux et dans l'intérêt de tous. Ces changements dans les attitudes, les valeurs sociales et les aspirations sur lesquels notre rapport insiste avec vigueur, vont désormais dépendre de campagnes d'éducation intensives, de débats publics et de la participation de tous et chacun » (p.6). La commission affirme que « le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs » (p.14). Cette affirmation est devenue le principe fondamental et la définition du développement durable.

Le rapport met en avant la nécessité d'aboutir au développement durable qui « n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit là d'un processus simple. Des choix douloureux s'imposent. En dernière analyse, le développement durable est bien une affaire de volonté politique » (p.14).

C'est un rapport très axé sur l'urgence d'agir en plaçant les populations dans une position peu active. Il s'interroge à cet effet : « comment peut-on persuader ou obliger concrètement les individus à agir pour le bien de tous ? La réponse se trouve partiellement dans l'éducation et le développement des institutions, mais aussi dans l'application sévère de la loi » (p.43). Un questionnement et une réponse interrogent et nous semblent en contradiction avec l'affirmation suivante (p.28) ; « au tout premier rang de ses préoccupations, la Commission a placé les

personnes, les habitants de tous les pays, les gens de toutes conditions. Et c'est aux personnes qu'elle adresse son rapport. Les changements qu'elle préconise dans les attitudes humaines dépendent d'une vaste campagne d'éducation, assortie de débats et d'une participation du public. Cette campagne doit commencer dès maintenant si l'on veut qu'un progrès humain durable soit atteint ».

Ce rapport marque un tournant décisif dans la démarche des Nations unies sur les questions environnementales et sert de guide à l'action des gouvernements, de la société civile et des entreprises. Pour la démarche d'éducation relative à l'environnement, ce rapport marque un arrêt du développement de la philosophie de l'éducation qui consiste à susciter et le sens critique nécessaire à toute démarche de changement soutenable. Par l'utilisation de la persuasion que Bellenger (1996) lie avec la compétition et l'agressivité, une action qui s'exerce dans l'adversité car pour vaincre ou se défendre, il faut agir sur autrui. L'utilisation de l'obligation par les lois appliquées strictement questionne également et le rapport sur ce point en sonde les limites dans les situations effectives.

La commission met en avant une démarche de développement soutenable et affirme : « Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». Pour cela, la commission fait appel « aux groupes de citoyens, aux organismes non-gouvernementaux, aux institutions d'enseignement et à la communauté scientifique. Dans le passé, ils ont tous joué un rôle indispensable dans l'éducation du public et dans les changements de politiques. Ils joueront maintenant un rôle toujours aussi crucial en guidant le monde sur une voie de développement qui soit durable, en posant les fondations de notre avenir à tous » (p.6).

Nous avons observé le changement du terme développement soutenable à développement durable. Un changement qui a été effectué entre la publication du rapport et le sommet de Rio de Janeiro. En effet, le terme développement soutenable est utilisé dans la 2ème édition (1989) du rapport publié par les éditions du Fleuve financé par le ministère de l'environnement du Québec. Pourtant, de nombreuses publications utilisent le terme développement durable notamment celle mise à disposition par l'office fédéral de l'environnement de la Suisse[120]. Il s'agit là d'une préférence de traduction qui fait perdre la pertinence du terme soutenable, or ce dernier nous semble mieux justifié à celui de développement durable aujourd'hui en vigueur. De même, les trois piliers sur lesquels le rapport se rapporte pour amener l'implication des personnes que sont l'éducation que le rapport désigne global, le développement des institutions et l'application des lois ne nous semblent pas avoir été mis en œuvre au sommet de Rio.

[120] https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/brundtland-report.html

5.11.6. Le sommet de Rio de Janeiro

La non prise en compte de l'éducation comme outil important pour la préservation de l'environnement est officiellement entrée en vigueur à la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de sommet de la Terre qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 5 au 30 Juin 1992, réunissant 120 chefs d'État et de gouvernements et 189 pays. Ce sommet a vu l'élaboration de l'Agenda 21 qui est un plan d'action pour le XXIème siècle sur la question de la préservation de l'environnement. Ainsi, il existe trois Cop (*Conference of parties*), les parties étant les signataires des différentes conventions : la Cop sur la biodiversité, la Cop sur la lutte contre la désertification et la Cop sur les changements climatiques qui est la plus importante des trois. L'éducation, en principe répartie dans les trois Cop a alors cessé d'être considérée comme un moyen essentiel et distinct de réponse aux préoccupations environnementales. Nous observons que depuis quelques années, l'Unesco[121]tend à s'approprier la démarche éducative pour le développement durable. En 2021, elle a organisé à Berlin une conférence mondiale sur l'éducation au développement durable de laquelle une *Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable*[122] a été adoptée par les 88 pays présents.

L'éducation à l'environnement est reconnue sur le plan juridique en France. Elle est consacrée notamment par l'article 8 de la charte de l'environnement de 2004 qui a motivé la révision constitutionnelle du 1er Mars 2005. Cet article 8 stipule : « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte ». Julien Gourin (2021) observe que « de manière contradictoire, et même si une nouvelle tendance se dégage, l'éducation à l'environnement apparait comme une préoccupation subsidiaire uniquement destinée à venir soutenir des dispositifs plus importants. Elle reste alors cantonnée à une discipline éducative parmi d'autres, et un outil de protection de l'environnement parmi d'autres » (p.503). Une dispersion de ce qui est nommée « éducation à l'environnement » et qui ressort de notre enquête.

5.12. Bref historique de la préoccupation environnementale sur le plan national

5.12.1. Les premières préoccupations environnementales ?

Suivant les spécificités de chaque recherche, les chercheurs situent les premiers éléments de la préoccupation environnementale à divers moments de l'histoire. Paul Claval (1970) le situe à partir de la publication en 1841 de l'étude de Surell sur les torrents des Hautes-Alpes. Ce dernier

[121] L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est une institution spécialisée internationale de l'Organisation des Nations unies, créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale.
[122] https://en.unesco.org/sites/default/files/esdfor2030-berlin-declaration-fr.pdf

établit « la relation entre les ravages causés par les torrents qui ravinent les Alpes du Sud, et la déforestation accélérée due au développement des pâturages dans toute une zone aux sols particulièrement fragiles. Ainsi prend-on progressivement conscience de la fragilité de la nature » (p.95). Isabel Boussard (1997) se réfère plutôt à la loi Grammont du 2 Juillet 1850 qui interdit la maltraitance publique sur les animaux domestiques. La tendance est à la protection d'un patrimoine naturel qui se dégrade. C'est l'esprit de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites qui a été modifiée le 1er juillet 1957 pour permettre l'institution de réserves naturelles.

5.12.2. La création du ministère de l'environnement « ministère de l'impossible » ?

Lors du remaniement du 7 Janvier 1971, Robert Poujade reçoit un portefeuille sans précédent : il est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre, Jacques Chaban Delmas, chargé de la Protection de la nature et de l'environnement (Février, 2021). En 2022, après plusieurs métamorphoses institutionnelles[123], cette entité est devenue le Ministère de la transition Écologique et de la cohésion des Territoires, l'un des plus importants du gouvernement.

Robert Pujade retrace en 1975 dans un ouvrage intitulé « *Ministère de l'impossible*[124] » les difficultés qui ont été les siennes entre 1971 et 1974 en tant que premier ministre nommé dans un ministère nouvellement créé. « Drôle de ministère ! » (Pujade, 1975, p.25) car si la nature pouvait être connue et comprise des français, « le mot environnement était indéfinissable pour la plupart des français » (p.35). Il n'était connu que de quelques spécialistes. Afin de vulgariser cette notion, le jeune ministère s'appuie sur des structures de diffusion. C'est ainsi que dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 1971 entre le ministère de l'environnement naissant et celui de l'éducation nationale, entre 1972 et 1977, sept Centres Permanent d'Initiative à L'Environnement (CPIE) virent le jour. Ces structures éducatives devaient être un outil de diffusion d'informations sur l'environnement. « Il y a eu une réflexion interministérielle sur le concept de maison de la nature. On s'est rendu compte que ce n'était pas l'éducation à la nature qui était importante mais l'éducation à l'environnement. On a proposé "centre d'observation de la nature". Ça a été repoussé énergiquement, pour adopter le terme d'initiation à la nature. Et c'est devenu centre d'initiation à l'environnement[5]. » Dans la pratique, les premiers CPIE furent surtout des centres de « découverte de la nature » et ont accompagné l'implantation des politiques de conservation menées au sein des parcs nationaux » (Jacqué, 2016, p.14)).

Le ministère de l'environnement est créé à un moment où la priorité était à l'industrialisation. Les exigences et attentes du ministère de l'environnement ont tôt fait de représenter une gêne pour les autres ministères qui ont entrepris des « offensives vigoureuses » pour « écarter ce

[123] Pour en savoir plus sur le contexte de la création du ministère et ses évolutions. S.N. (2013). Naissance du « ministère du XXIe siècle ». *Vraiment durable*, 4, 129-153. https://doi.org/10.3917/vdur.004.0129

[124] Cinquante un an après, un conseiller écrit un ouvrage sur les difficultés de ministère à atteindre ses objectifs. Cohen, L. (2022) 800 jours au ministère de l'impossible - L'écologie à l'épreuve du pouvoir. Les petits matins

gêneur » (Pujade, 1975, p.21). La question des déchets était incluse dans la réalité globale des pollutions diverses (air, eau, sol, paysage) des industries et des ménages en l'absence de démarche systématique d'enlèvement et de traitement des déchets. « Je voulais voir commencer une lutte impitoyable contre les dépôts sauvages d'ordures, donc rendre obligatoire la collecte des ordures ménagères » (p.64). L'enlèvement des dépôts sauvages d'ordures, régulièrement constitués par l'absence d'un système de collecte des ordures par les communes était la priorité. L'idée a donc été « d'autoriser les agences à intervenir pour la résorption des dépôts d'ordures au bord des rivières, pour l'élimination des huiles usées » (p.75) p. 75

L'espoir d'une prise de conscience et d'une action portée en faveur du paysage par la nouvelle génération à travers l'enseignement est clairement exprimée par Pujade :

> L'éducation nationale tient en main peut-être, la clé du problème mais il faudrait faire vite. Si dans chaque école primaire, dans chaque classe du secondaire, on donnait, durant chaque année scolaire, quatre heures de cours sur le problème du paysage, de l'insertion des constructions dans le site, des styles locaux d'architecture, une génération surgirait qui n'accepterait ni les grands, ni les petits massacres, qui aimerait d'un amour intelligent et éclairé le visage de sa ville ou de sa province, qui saurait maintenir la tradition et réussir le changement, une génération pour qui le paysage ne serait plus un inconnu. (p.131-132)

L'ancien ministre rend compte de l'action du ministère sur la question de la qualité de l'eau, sur la pollution de l'air et du sol, sur la question du bruit. La présence et la question du *littering* est décrite comme corollaire de l'enrichissement des populations qui se déplacent et qui vont dans les forêts :

> Pollution de l'air, pollution par les déchets. Dans les deux cas, nous nous trouvons en face de véritables labyrinthes techniques, administratifs et financiers dont j'ai en fait, simplifié le dessin.
>
> Mais on peut aussi constater qu'une bonne partie de la pollution de l'air tient à des carburateurs et à des chaudières mal réglées, que des coins pittoresques de notre pays deviennent des dépôts d'ordures parce que les automobilistes s'y arrêtent, et y mangent en plein air. Nos forestiers ramassent des camions de détritus divers chaque année dans les forêts domaniales.
>
> Faut-il vraiment remuer ciel et terre pour avoir ensuite le spectacle constant de ce vandalisme sans complexes ? Un vieux garde forestier m'a dit un jour : Monsieur, ces gens ne sont pas dignes de la forêt. On la leur ouvre, et il faudrait partout y mettre des barrières. » Et il a ajouté ceci : « et ce sont des gens bien. Ils viennent jeter des choses chères, avec de grosses voitures. Voyez-vous, les gens sont trop riches... »

Comme l'expliquait Robert Pujade en 1975, Léo Cohen (2022) - conseiller parlementaire de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité Barbara Pompili (2016-2017) puis conseiller spécial du ministre de l'écologie François de Rugy (2018-2019) – s'appuie sur les écrits d'anciens ministres[125] de l'écologie pour déclarer : « les blocages sont partout, accumulés dans chacune des strates de notre action publique, comme par sédimentation. Ils concernent nos principes,

[125] « Robert Poujade raconte la difficile création d'as nouveau ministère sans moyens financiers ni humains à l'appui, Corinne Lepage fustige l'obstruction des grands corps de l'État, Delphine Batho relate l'ingérence des intérêts privés, etc » (Cohen, 2022, p. 132).

nos règles, nos usages, nos instruments, notre organisation, notre culture. Mis bout à bout, ils façonnent un système qui rend l'action écologique impossible » (p.132).

5.12.3. La loi du 15 Juillet 1975 et la création de l'Agence Nationale de la Récupération et de l'Élimination des Déchets (ANRED)

La loi n° 75-633 du 15 Juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux reste pionnière quant à la prise en compte des déchets. Cette loi comme la plupart prend appui notamment sur le rapport de M. Rausch, au nom de la commission des affaires économiques, de l'avis des commissions des finances et des affaires culturelles, des discussions et adoptions du Sénat et de l'assemblée nationale. Pour Delvolvé (1978), cette loi « s'efforce d'appréhender [les nouveaux types de déchets] et renforce les instruments juridiques antérieurs » (p. 175).

L'article 1er définit le déchet comme étant « au sens de la présente loi tout résidu issu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». L'article 2 soumet « toute personne qui produit ou détient des déchets, dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et d'une façon générale à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, […à] assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions de la présente loi, dans des conditions propres à éviter lesdits effets ».

L'une des innovations de cette loi se trouve en son article 22 où elle prévoit la création de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (Andred). Son conseil d'administration est composé en nombre égal de représentants de l'Etat, de collectivités locales, de représentants des différentes catégories de personnes et groupements intéressés. L'Andred est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial qui vise à :

> Contribuer à la sauvegarde de l'environnement, chargé, soit de faciliter des actions d'élimination et de récupération des déchets, soit de procéder à des actions de cette nature pour satisfaire l'intérêt public en cas d'insuffisance des moyens privés ou publics. […]
> Il pourvoit ou contribue aux recherches, études et travaux concernant l'élimination et la récupération des déchets. Il peut attribuer des subventions et des prêts pour la réalisation d'opérations concernant l'élimination et la récupération de déchets.
> Les dépenses de toute natures entrainées par les actions relatives à l'élimination et à la récupération des déchets sont couvertes notamment par des redevances pour service rendu et par le produit de taxes parafiscales.

Cependant, Bertolini (1992) indique que « cette loi n'a pas tenu toutes ses promesses, faute de décrets d'application pour ses articles les plus ambitieux. La politique des déchets s'est ensuite limitée à des dispositions ponctuelles liées à des événements conjoncturels (pérégrinations des fûts de dioxine de Seveso par exemple) ou sous la pression incitative de mesures adoptées à

l'étranger (nouvelles normes pour l'incinération des ordures ménagères ou pour les emballages) » (p. 129).

5.12.4. Bref historique des préoccupations environnementales sur le plan politique

Les préoccupations environnementales dans la politique française sont l'objet d'une lente émergence construite autour de deux courants de pensées. Jean Jacob (1999) dans son ouvrage intitulé « *histoire de l'écologie politique. Comment la gauche a redécouvert la nature* » nous livre l'analyse de ce qu'il considère comme constituant « véritablement le point nodal de l'écologie politique, l'interrogation sur le rapport de l'homme contemporain à la nature » (p.9-10). Il examine comment cette interrogation a pu mener de nombreux écologistes à s'orienter vers une écologie socialiste, tout en réservant une place à ceux qui se sont orientés vers une contestation plus radicale de la modernité. L'intéressement de l'extrême droite à l'écologie date des années 30 où elle expliquait que « la crise écologique démontre que l'homme n'a pas su respecter la création de Dieu » (p.8), la gauche s'est plus diversement emparée de la question écologique.

Plus globalement, Jacob observe que « l'écologie politique française a longtemps été tiraillée entre deux mouvances aux sensibilités divergentes. […] D'un côté, on voit se profiler une mouvance composée de nombreux intellectuels questionnant la modernité et son rapport à la nature et l'interrogeant parfois de façon très radicale. De l'autre, s'avance une mouvance de défenseurs associatifs de l'environnement naturel désireux d'alerter le grand public sur la disparition de celui-ci » (p.15).

L'émergence de l'écologie portée comme thème principal par un candidat à la présidence de la république française date de 1974 portée par « l'agronome tiers-mondiste René Dumont qui alerte alors ses concitoyens sur les déséquilibres écologiques qui menacent la terre et les hommes qui y vivent. Écologie et socialisme sont déjà au programme. René Dumont fédère à cette occasion (plus qu'il n'unit) naturalistes (protecteurs de la nature) écologues (scientifiques spécialisés en écologie) et écologistes (militants écologistes) » (p.10).

Cette préoccupation est également présente dans la droite française comme en témoigne l'ouvrage de Jean Pierre Giran (2011). Son intérêt pour l'écologie est notamment né d'expériences de terrain diverses et du constat que « la beauté des sites était le vecteur essentiel de son attractivité ». C'est ainsi que porteur de « quelques convictions citoyennes ajoutées à ces expériences, m'ont ainsi progressivement conduit à placer l'environnement au cœur de mon engagement » (p.3). C'est un engagement sur le long terme d'autant plus difficile à assumer que l'écologie, comme la culture ou l'éducation sont des domaines qui souffrent de « récoltes tardives ». Voilà une difficulté supplémentaire dans une sphère politique où les élus sont obsédés par leurs réélections, les priorités vont à la mise en œuvre de « réalisations à rentabilité financière et électorale immédiate » (p.4).

Stéphane François (2016) indique que l'extrême droite française s'intéresse à nouveau à l'écologie depuis le milieu des années 1980. Il montre qu'une école de l'extrême droite française, la « Nouvelle Droite », a élaboré, il y a trente ans, un discours écologiste cohérent qui se structure sur un rejet des sociétés libérales et promeut en retour un communautarisme mixophobe et identitaire. Le développement et la diffusion d'un discours sur l'écologie par l'extrême droite ces dernières années montrent la présence de la thématique dans l'ensemble de l'échiquier politique française.

L'ouvrage de Bruno Villalba (2022) examine les conditions de la construction de l'écologie politique, en insistant sur le pluralisme de ses sources théoriques – parfois contradictoires –, ses évolutions stratégiques et ses fluctuations électorales. Il confronte les processus internes (constructions partisanes, concurrences entre formations écologistes, régulations militantes, etc.) aux processus politiques externes (règles du jeu politique, offre idéologique). Il procède à une contextualisation de cette histoire au regard de l'amplification des crises écologiques planétaires et de l'apparition de nouvelles contributions théoriques et militantes.

L'idée d'une écologie politique portée par l'ensemble de la population est notamment défendue par Serge Moscovici (1972) sur le fait que la crise écologique est due à une réalité « redéfinie » car d'une ampleur inconnue auparavant et qui assigne la société entière à sa résolution. Il décrit une nature polluée ; « l'eau, de son côté, est empoisonnée par les énormes quantités de déchets que la civilisation industrielle y déverse. La nature est devenue un dépotoir, gémit-on » (p341). Jean Jacob (1999) relève le scepticisme de Moscovici quant à la forme politique du mouvement écologique même s'il a brigué des mandats électifs et soutenu des candidats. « Plutôt que de passer par une forme partisane niveleuse, en vue de conquérir un pouvoir d'État, il importe désormais d'abandonner une conception volontariste de la politique et de laisser éclore différents réseaux, fédérations ou mouvements qui se substitueront aux partis politiques classiques. Conséquemment, le mouvement écologique ne sera pour lui jamais entièrement un parti politique (p.17).

5.12.5. Création de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (Ademe)

L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie dont le fonctionnement effectif débute le 1er janvier 1992 est un établissement public issu de la fusion de trois entités que sont l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (AFME), l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (Anred) et l'Agence pour la Qualité de l'Air (AQA) dont nous ferons un bref historique en nous référent principalement à l'excellent document d'archive établi en 2018 par Marc Teil et Aïssatou Barry, sous la direction de Damien Ferrero .

C'est au lendemain du choc pétrolier de 1973 que le gouvernement français prend conscience de la dangerosité de sa trop grande dépendance à l'énergie issue du pétrole. Aussi, en parallèle au développement de la recherche sur les possibilités offertes par l'énergie nucléaire, une politique de rationalisation de la consommation d'énergie est menée par le biais de l'Agence pour les Économies d'Énergie (AEE) créée en 1974. Dans cette même logique, la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables, plus particulièrement d'origine solaire, sont pris en charge par le Commissariat à l'énergie solaire (Comes) créé en 1978.

À la faveur du décret du 13 mai 1982, l'AEE et le Comes fusionnent avec le Comité Géothermie et la Mission Nationale pour la Valorisation de la Chaleur (rattachés au ministère de l'Industrie et de la Recherche) pour créer l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (Afme). Cette nouvelle agence a pour mission de mettre en œuvre et de communiquer sur la politique nationale de maîtrise de l'énergie et d'impulser la recherche dans les énergies nouvelles et renouvelables et les matières premières de substitution. L'Afme est dotée d'une ossature régionale.

À la suite de la loi du 15 juillet 1975 et de son article 22 mentionné plus haut, est créée l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (Anred). Cette structure avait pour missions initiales de promouvoir la récupération et la valorisation des déchets, favoriser la mise en œuvre de procédés d'élimination efficaces et protecteurs de l'environnement, conseiller et orienter les collectivités locales et les entreprises industrielles vers les modes de traitement les mieux adaptés à leur cas particulier. L'Anred avait également une action régionale avec des chargés de mission en régions.

La loi n° 80-513 du 7 juillet 1980 crée l'Agence pour la Qualité de l'Air (AQA) un établissement public à caractère industriel et commercial, sous tutelle du Ministre Délégué à l'Environnement. L'AQA a eu pour principales missions : le développement et la promotion de techniques de prévention de la pollution de l'air ; le renforcement de la surveillance de la qualité de l'air ; l'information auprès des personnes publiques ou privées, en matière de pollution de l'air.

La loi n° 90-1130 du 19 décembre 1990 porte création de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe). Cette loi amorce la fusion de l'Afme, l'Anred et l'AQA en un seul et même établissement. Le décret d'application 91-732 du 26 Juillet 1991 précise son statut et son rôle. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic). Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie. Sa mission est de "susciter, animer, coordonner, faciliter toutes opérations ayant pour objet : la prévention et la lutte contre la pollution de l'air ; la limitation de la production de déchets, leur élimination, leur récupération et leur valorisation ; la protection des sols et la remise en état des sites pollués ; la réalisation d'économies d'énergie et de matières premières ; le développement des énergies renouvelables, notamment d'origine végétale ; le développement d'énergies propres et économes et la lutte contre les nuisances sonores". La fusion créatrice de l'Ademe l'a été « sans augmentation de moyens, contrairement à ce qui avait été espéré » (Bertolini, 1992, p.133).

5.12.6. Les préoccupations écologiques dans l'éducation nationale

La démarche engagée auprès des élèves initiée par le ministère de l'environnement mentionnée par Pujade a abouti à la mise en œuvre d'actions autonomes du ministère de l'éducation nationale que nous pouvons observer à travers notamment les circulaires publiées au fil des années.

5.12.6.1. La circulaire n° 77-300 du 29 août 1977

La circulaire n° 77-300 du 29 Août 1977[126] comporte trois pages qui résument l'essentiel des attentes de l'éducation à l'environnement à mettre en place pour les élèves du primaire au secondaire en France. L'environnement y est défini comme étant « "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines". Il s'agit d'un domaine très vaste qui s'étend à toutes les formes du milieu de vie ». Il est déjà question d'interdisciplinarité, « l'environnement ne peut en aucun cas constituer une nouvelle discipline. Il doit " imprégner" l'enseignement dans son ensemble. Toutes les disciplines apporteront donc leur contribution à cette action éducative. La diversité et la complexité des problèmes posés rendent en effet nécessaire cette opération. […] La prise de conscience de ces problèmes suppose enfin une confrontation directe avec les réalités du milieu de vie ». L'objectif poursuivi est clairement énoncé, « développer chez l'élève une attitude d'observation, de compréhension et de responsabilité à l'égard de l'environnement ». Pour cela, il est demandé d'une part de faire appel à « l'ensemble des disciplines et d'autre part en mettant l'élève en relation directe avec différents milieux de vie [à travers notamment] l'utilisation de moyens d'investigation et d'analyse. Des dispositions seront prises tant au niveau pédagogique qu'au niveau de l'organisation administrative pour accompagner cette action éducative.

5.12.6.2. Le rapport n° 2003 014 d'avril 2003

Le rapport n° 2003 014 d'Avril 2003[127] adressé à Monsieur le Ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, et à Monsieur le Ministre délégué à l'enseignement scolaire rédigé par Gérard Bonhoure et Michel Hagnerelle tous deux inspecteurs généraux de l'éducation nationale indique l'existence de « la note de service n° 93-51 du 10 Mars 1993 [qui] précise la politique d'accompagnement du développement de l'éducation à l'environnement ». Cette note fait suite à l'évaluation contenue dans le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN – 1991) ainsi que les préconisations contenues dans la déclaration du Conseil National des Programmes (CNP) du 26 Mars 1992 qui ont permis la « signature d'un protocole entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture et le Ministère de l'Environnement (14 janvier 1993) ». […] Le protocole signé entre le Ministère de l'Education

[126] https://media.eduscol.education.fr/file/EEDD/21/8/circulaire1977_115218.pdf
[127] https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/034000333.pdf

Nationale et de la Culture et le Ministère de l'Environnement, vise à faciliter une approche qui part de "problèmes réels rencontrés sur le terrain". Mais la dimension mondiale des enjeux incite à dépasser l'échelle locale ». Cette note de service apporte des précisions sur les partenariats, la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs, l'évaluation des dispositifs et des résultats. « L'objectif reste modeste : "chaque élève, au cours de sa scolarité obligatoire, devra avoir bénéficié une fois au moins de l'une de ces formations transversales spécifiques" » (p.7).

Le rapport des inspecteurs établit dans une première partie « les traits essentiels d'un état des lieux dressé après plus de trente ans d'éducation relative à l'environnement [et] les axes principaux d'une typologie des pratiques pédagogiques et des outils utilisés ». Ils observent une situation confuse notamment entre la notion d'environnement et celle de développement durable non clairement désignées dans les programmes. Les résultats de l'ensemble des enseignements relatifs à l'environnement s'avèrent insuffisants pour plusieurs raisons notamment « à cause du faible nombre de projets, débats, impliquant personnellement les élèves » (p.11). Le rapport indique l'existence d'une multitude de dispositifs reposant sur une démarche de projet : des approches à forte valeur éducative, mais ponctuelles et éclatées. Les auteurs citent les travaux de deux groupes celui de l'Ifree (Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement en Poitou- Charentes) et celui de l'association « les amis de Circee[128] » qui « ont produit des documents et interviennent comme formateurs. Dans ces deux cas, la formalisation de la démarche apparait très aboutie » (p.14).

Dans une seconde partie, les auteurs esquissent une stratégie d'action possible pour une éducation à l'environnement dans la perspective du développement durable, selon une démarche en deux temps : mettre en place à court terme un plan national ambitieux et volontaire d'éducation généralisé à l'environnement pour un développement durable, engager une réflexion approfondie, étayée par des expérimentations, sur l'intégration progressive et globale, à moyen terme, d'une éducation au développement durable dans l'ensemble des cursus de formation. Ce rapport servira d'appui pour la circulaire publiée l'année suivante.

[128] Ce patronyme se réfère à la légende biblique, à l'image de transformation, mais on pourrait interpréter certaines lettres, coopération, innovation, recherche, éducation à l'environnement, etc. Dans le cadre du Rectorat de Grenoble, une équipe d'enseignants de collèges et de lycées qui avait tous déposé des Projets d'Action Éducative (PAE) en Éducation Relative à l'Environnement (ERE), a demandé un suivi par un formateur en ERE, l'auteur, afin d'être en mesure de mettre en place un réseau de recherche-action.

Clary, M (2000) L'évaluation comme vecteur pour la formation en éducation relative à l'environnement. Éducation relative à l'environnement. http://journals.openedition.org/ere/6949 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ere.6949

5.12.6.3. La circulaire n°2004-110 du 8 Juillet 2004

La circulaire n°2004-110 du 8 Juillet 2004[129] porte sur les instructions pédagogiques pour la généralisation d'une Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) dans le cadre de la rentrée scolaire 2004. Elle s'appuie sur « les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale remis au ministre en 2003 » et sur les « conclusions de l'expérimentation » menées en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies. La « charte de l'environnement » intégrée à la Constitution[130] française aux côtés des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous. C'est pourquoi "l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs" définis par la charte (art. 8).

Grâce au « socle commun de connaissances et de compétences », le développement durable est désormais solidement « ancré dans la base des savoirs fondamentaux ». La circulaire promeut : « une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable ». Il s'agit d'une pédagogie qui s'appuie notamment « sur les temps de débat organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre notamment des séances de "vivre ensemble" ou d'éducation civique. À l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement ».

La circulaire prévoit l'élaboration d'un document d'accompagnement pédagogique par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire qui apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable se fera par la multiplication des démarches globales dans les établissements et les écoles, la formation des professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

5.12.6.4. *La circulaire* n°2007-077 du *29 Mars 2007*

La circulaire n°2007-077 du *29 Mars 2007*[131] *marque la* seconde phase de la généralisation de l'Éducation au Développement Durable (EDD). C'est en 2004 que le premier plan triennal de généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable a été lancé. Depuis cette date, les programmes scolaires la prennent en compte progressivement, notamment ceux de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et d'histoire-géographie. Par ailleurs, depuis 2005, les nouveaux programmes de mathématiques, de SVT, de sciences physiques et de chimie du cycle central du collège intègrent explicitement les questions de développement durable et préconisent des croisements disciplinaires.

[129] https://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm
[130] L'assemblé nationale et le Sénat ont approuvé cette intégration en 2004 et la charte sera promulguée le 1er mars 2005 par Jacques Chirac
[131] https://www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm

Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin en lançant la deuxième phase de généralisation. Le nouveau plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires : inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement, multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles et former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation.

Le rôle des professeurs est d'apprendre aux élèves à développer leur esprit critique. Il convient de les "éduquer au choix" et non d'"enseigner des choix". Et pour ce faire, tous doivent être formés. La recherche de l'objectivité scientifique doit rester le but de l'éducation nationale, il en va de sa crédibilité et du respect de ses principes fondamentaux. Pour réaliser ces trois objectifs, il convient d'adapter et de renforcer le pilotage aux différents échelons (national, académique et établissement).

5.12.6.5. La circulaire n° 2011-186 du 24 Octobre 2011

La circulaire n° 2011-186 du 24 Octobre 2011[132] marque la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable dont la finalité « est de donner aux futurs citoyens les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrants, les questions complexes du développement durable qui leurs permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans leur vie personnelle que dans leur sphère publique. L'éducation nationale participe ainsi à une mutation de fond de la société… ».

Cette troisième phase s'appuie sur trois orientations majeures : le renforcement de la gouvernance et du pilotage, l'élargissement des partenariats et une meilleure diffusion des informations et du partage des réussites. Les nouveaux programmes du premier degré et du collège intègrent les enjeux du développement durable en prenant appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, en particulier dans les domaines de compétences trois, « cultures scientifiques et techniques », cinq, « cultures humanistes », six, « compétences sociales et civiques » et sept, « autonomies et initiatives ».

La circulaire promeut la multiplication des démarches globales dans les établissements et les écoles, la formation des enseignants et des personnels impliqués dans cette éducation. Elle précise le cas particulier des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS). En effet, la problématique des risques se prête à de multiples projets éducatifs de développement durable, notamment interdisciplinaires. L'éducation aux risques entre dans la démarche de projet d'écoles / Établissements en Démarche de Développement Durable (E3D).

[132] https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=25997

5.12.6.6. Le référentiel de labélisation E3D

En 2013, la démarche fait l'objet d'une formalisation pour la labellisation E3D, le référentiel est publié le 29 août 2013. Le référentiel définit les conditions dans lesquelles cette démarche peut être menée et comment le label « E3D » peut être obtenu. Peut-être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagée dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

S'appuyant sur des approches transversales, la démarche « E3D » intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable, ancré dans son territoire. La démarche est réalisée en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Elle se déploie dans le temps : elle est plus aisément mise en œuvre, acceptée et soutenable si elle est installée de manière progressive et gagne ainsi en efficacité opérationnelle et éducative.

La démarche E3D peut impliquer l'ensemble de la communauté éducative de l'école ou de l'établissement en intégrant les enseignants de toutes les disciplines, les élèves, les personnels de direction, de santé et sociaux, d'encadrement et d'entretien, ainsi que les parents d'élèves. Le chef d'établissement porte explicitement la démarche. Il nomme un référent parmi les membres du personnel. Les délégués d'élèves (délégués, éco-délégués, représentants du conseil de vie lycéenne, etc.) sont des relais essentiels et leur mobilisation peut commencer très en amont.

Pour obtenir le label E3D, l'école ou l'établissement le sollicite auprès des autorités académiques. Le dossier sera étudié par le comité académique d'éducation au développement durable, selon des modalités définies en fonction des réalités du niveau territorial, sous la responsabilité du coordonnateur académique de l'éducation au développement durable. Trois niveaux de labels existent. Ils sont accessibles progressivement. Le premier est le label « engagement de la démarche » le second est « approfondissement » et le dernier est « déploiement ». En 2016, 1760 établissements avaient obtenu un label E3D d'après l'Insee (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)[133].

5.12.6.7. La circulaire n° 2019-121 du 27 Août 2019

La circulaire n° 2019-121 du 27 Août 2019[134] pour la transition écologique porte sur une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD pour 2030). La circulaire affirme que « les écoles et établissements doivent devenir, de manière

[133] https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010594779#Tableau
[134] https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_44846/CIRC

systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité ». Les actions en faveur de la biodiversité et contre le gaspillage alimentaire sont attendues.

Il est également question de la généralisation des éco-délégués[135]. La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement. À minima, chaque collège et lycée désignera un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année scolaire 2019-2020, soit 20 000 éco-délégués d'établissements. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au sein du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) et du Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL). Le suivi, l'évaluation et la coordination nationale sont précisés. L'évaluation des établissements scolaires prendra en compte l'importance de la transition écologique et du développements durable dans le projet d'établissement. Le recteur transmet chaque année au haut fonctionnaire au développement durable, sur la base du suivi réalisé par le comité académique d'éducation au développement durable le bilan annuel académique relatif à l'EDD. Il informe chaque année la Direction Générale de l'Enseignement Secondaire du nombre de labels E3D et de labels Éco-École par académie ainsi que de la mise en œuvre des actions énumérées ou toute autre action en matière de développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements de son ressort.

5.12.6.8. La circulaire du 24 Septembre 2020

La circulaire du 24 Septembre 2020[136] se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durables de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030 pour organiser la consolidation de l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires autour de sept piliers :

1- L'agenda 2030 ;
2- L'enrichissement des programmes en matière d'EDD ;
3- L'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution ;
4- Un pilotage national et académique renforcé ;
5- Une offre de formation pour les encadrants et les enseignants ;
6- Un réseau partenarial structuré ;
7- Une stratégie internationale.

La circulaire ambitionne aussi d'élargir et d'accélérer le déploiement du référentiel E3D. Chaque académie organise les modalités pratiques d'attribution du label E3D dans le cadre des critères définis. Les trois niveaux de labels sont : le premier niveau est désigné engagement, le second niveau approfondissement et le troisième et dernier niveau expertise. Désormais, ce ne sont pas seulement les établissements qui peuvent être labelisés, les « territoires éducatifs ».

[135] https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835
[136] https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label E3D collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire). Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés. La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Trois niveaux de labellisation sont accessibles ; niveau 1 : territoire engagé ; niveau 2 : territoire apprenant ; niveau 3 : territoire durable.

5.12.6.9. Rapport de la mission parlementaire, d'éducation au développement durable auprès des éco-délégués

Le rapport publié en avril 2021 est celui de la députée Brune Poirson qui reçoit en octobre 2020 une mission parlementaire sur l'éducation au développement durable dans le cadre de son travail d'animation de la communauté des éco-délégués effectué jusqu'en mars 2021. Elle observe que de nombreuses actions en faveur de l'environnement reposent principalement sur la bonne volonté d'élèves ou de professeurs particulièrement dynamiques et volontaires sur les questions environnementales. Ce sont souvent des initiatives qui sont le fruit de quelques individus particulièrement motivés. Parfois leur départ de l'établissement fait que leurs initiatives ne sont pas poursuivies, ruinant ainsi des années d'efforts (p.15).

Elle désigne des points de vigilance qui font office d'état des lieux. « L'écologie est un facteur de division » (p.11) au lieu de faciliter l'union. Les jeunes des catégories sociales supérieures sont sur-représentés dans les mouvements en faveur du climat. Aujourd'hui, de nombreux éco-délégués sont de sexe féminin. Il semblerait qu'il y ait un nombre croissant de jeunes-filles qui sont éco-déléguées ou qui désirent le devenir. « De nombreux éco-délégués nous ont révélé se sentir un peu seuls dans leur combat en faveur de l'environnement. Ils déplorent le fait que les autres élèves ne se sentent souvent pas concernés par les questions environnementales. Les éco-délégués se sentent "à part", comme s'ils étaient les seuls à s'intéresser à la lutte contre le réchauffement climatique et à vouloir agir en faveur de la transition écologique. Ils nous ont confié être dubitatifs sur leur capacité à emmener d'autres élèves vers des actions en faveur de l'environnement » (p.15). Elle remarque qu'une approche morale de l'écologie pourrait affaiblir la compréhension de la nécessité d'agir et il vaut mieux « faire comprendre pour inciter à l'action ».

La députée fait des propositions qu'elle regroupe autour de trois priorités. Tout d'abord, il s'agira d'écologiser le ministère de l'Éducation Nationale en mettant les éco-délégués au cœur du dispositif d'éducation au développement durable. Pour cela, elle suggère d'intégrer l'écologie comme faisant partie des valeurs de la République, d'aller au-delà des éco-gestes, de donner une place plus importante à « l'observation, d'assurer une continuité de l'engagement écologique au sein des établissements, de valoriser les acquis et les compétences des éco-délégués, d'offrir aux enseignants des dispositifs « souples » de formations, de mesurer les compétences des élèves en fin de cycle, de faire du développement durable un des critères

d'évaluation des structures éducatives et d'élargir aux lycées français de l'étranger. Ensuite, il faudra structurer le travail des éco-délégués en mettant en place les conditions de réussite des éco-délégués en établissant un programme de travail et un suivi, en créant une communauté au sein de leurs établissements, en créant une communauté au-delà de leurs établissements, en s'assurant que ce ne soit pas que l'affaire des filles, mais bien l'affaire de tous, en permettant aux éco-délégués d'évaluer l'impact de leurs projets et en valorisant le rôle des « Référents d'Éducation au Développement Durable ». Enfin, il faudra développer et structurer des partenariats avec trois types d'acteurs clefs que sont les collectivités territoriales, le Ministère de la Transition Écologique et ses agences et les associations.

Ce rapport est issu d'un travail d'animation des éco-délégués de l'ensemble du territoire national. Des réunions de travail ont eu lieu avec chacun des 31 recteurs et trois vice-recteurs d'Outre-Mer » (P.6). En raison du contexte de la crise sanitaire, tous les webinaires dont l'objectif était « non seulement de mettre en valeur et à l'honneur les éco-délégués dans chaque académie afin que perdure la volonté politique forte qui avait entrainé la décision de généraliser les éco-délégués, mais aussi que les éco-délégués puissent s'exprimer sur leurs réalisations et leurs attentes » n'ont pas pu avoir lieu. Néanmoins, 21 webinaires ont eu lieu sur les 31 rectorats. C'est un travail qui offre un éclairage actualisé sur la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans certains établissements scolaires du point de vue des acteurs de terrain.

Conclusion partielle du chapitre 2 : historicité de la biopolitique en lien avec l'émergence des préoccupations sociales des déchets et de l'environnement

Dans[137] ce deuxième chapitre, nous avons cherché à remonter le cours de l'histoire de la préoccupation sociale sur la question des déchets et la biopolitique c'est-à-dire l'ensemble des actions qu'un gouvernement met en place pour conduire les conduites des populations. Nous avons débuté notre récit dans l'Antiquité où les hommes vivaient par petites unités parfois mobiles en campagne où leurs déchets étaient réutilisés dans le cycle de production. L'émergence des villes peuplées chez les égyptiens, les romains et les grecs amènent ces derniers à mettre en place des pratiques de gestion des déchets adaptés. La colonisation de la Gaule par les romains amène les populations à apprendre des pratiques de gestion des déchets instaurées par les romains.

L'invasion franque qui met fin à la présence des romains et le début du moyen âge engage les populations dans un cycle de désapprentissage car les nouveaux colons ne sont pas familiarisés aux pratiques urbaines. En 1184, excédé, le roi Philippe-Auguste ordonne le pavage des rues de Paris et l'enlèvement des ordures par les habitants. Deux rues entourant le palais du roi furent pavées et entretenues. En 1270, le roi Louis IX meurt de la peste à Tunis, un règlement pour le nettoiement des rues est pris. Quand l'ordre est donné, les populations doivent nettoyer les rues sous peine d'amendes. Les rivières des villes médiévales sont jonchées de déchets où l'eau est puisée pour l'alimentation. Les populations ont recours aux saints intercesseurs contre la peste. Les populations commencent à soupçonner des éléments de l'environnement comme causes de la maladie. L'air pollué, l'eau de la rivière et les astres sont soupçonnés d'être la cause de la maladie. Malgré les amendes et les peines de prison, la coutume de tout jeter à la rue persiste.

Les temps modernes voient la prise en charge par le pouvoir central du balayage et de l'enlèvement des immondices de la rue à travers l'instauration d'une taxe. Les ordonnances de 1539 et de 1563 demandent aux populations de placer les immondices dans les paniers ou les mannequins. Les épidémies sont plus longues et les structures pérennes sont créées. Le pouvoir central tente de confier le recouvrement des taxes à une entreprise privée mais cela ne fonctionne pas car les populations se révoltent. Louis XIV montre de la détermination à régler la question des immondices. C'est le roi qui fait le plus pour le pavage des rues de Paris. Dans d'autres villes de France, la situation de propreté des rues est similaire. En 1699, Caen offre des paniers à ses habitants pour la présentation de leurs déchets à la collecte. L'intensification des cérémonies religieuses est adoptée pour faire face aux épidémies qui se succèdent. Les classes populaires subissent de sévères restrictions pendant les épidémies. Les taxes des boues et lanternes sont collectées sur plusieurs années d'avance pour financer la guerre. Les rues bourgeoises sont plus nettoyées que les rues des quartiers populaires. Des recherches sur les causes de la maladie se diversifient et s'intensifient. On observe une nouvelle sensibilité à la présence des immondices et aux odeurs de la part de la population. Les déchets ménagers produits sont fortement réduits grâce à l'élevage des animaux présents en ville et dans les rues,

[137] Voir à l'annexe 1 le tableau récapitulatif des dates clés

et à la réutilisation et aux chiffonniers qui récupèrent presque toutes les matières qui sont utilisées par les artisans.

L'époque contemporaine marque le rôle central de l'autorité publique sur la question de la gestion des déchets. La municipalité est désormais chargée du transport des boues et immondices, du nettoiement et de l'éclairage des rues. Un arrêté du préfet de Rhône instruit l'usage des boites métalliques pour le rassemblement des déchets en vue de les présenter à la collecte municipale. Les populations sont déresponsabilisées sur la question de l'éclairage des rues et sur le choix des entreprises devant assurer l'enlèvement des immondices dans les rues de leur quartier ce qui justifierait leur désinvestissement. A Paris, un décret de l'année 1800 marque un retour en arrière puisqu'il est désormais demandé aux populations de rassembler leurs déchets en tas. Les paniers ne sont plus mentionnés. L'aménagement des rues s'améliore par l'adoption des trottoirs et des caniveaux latéraux suivant le modèle anglais. Cette amélioration facilite la circulation, le balayage et l'enlèvement des ordures. On note l'apparition des quartiers *vitrine* de la ville qui sont mieux nettoyés.

Les autorités autorisent la création d'entreprises de balayage pour faire face à la soustraction des habitants à leur tâche de nettoyage. La rue est alors nettoyée par divers intervenants, les citoyens, l'entreprise et la municipalité. A Caen, un décret de 1848 amorce également un retour en arrière sur les attentes des populations puisqu'il leurs est désormais demandé de laisser leurs déchets en tas. La loi de 1850 sur le logement insalubre amène les propriétaires à améliorer le logement fourni à leurs locataires. Cette loi est critiquée par le fait qu'elle ne s'étend pas au logement des employés de maison ni aux logements fournis par l'administration. Elle ne retient pas les charges contre le locataire qui serait responsable de l'insalubrité d'un logement. Le public bourgeois devient de plus en plus en plus exigent sur le nettoyage des rues et l'enlèvement des déchets. En raison du siège éminent de Paris, un décret de Jules Ferry réinstaure en 1870 l'utilisation des paniers et des mannequins pour la présentation des ordures. Les prisonniers et nécessiteux sont mis à contribution pour le nettoyage des rues. On observe de nombreuses fractures sociales sur la question des épidémies désormais attribuées aux odeurs produites par les immondices.

La législation se renforce autour de l'utilisation des paniers pour la présentation des immondices. On observe l'émergence et la structuration des hygiénistes qui s'appuient sur les travaux de microbiologie démontrant la présence des microbes. Les travaux de Louis Pasteur sur le lien de ces microbes avec la survenue de la maladie procure plus d'arguments aux hygiénistes. Ces derniers mènent campagne auprès du grand public et des autorités municipales et politiques pour l'accroissent des exigences de propreté dans les rues et les espaces publics et l'habitat. Ils proposent notamment des équipements et aménagements pour l'amélioration de l'évacuation des déchets. Le 6 avril 1878, le préfet du Rhône publie un décret qui sert de prototype au décret signé le 24 novembre 1883 par le préfet Eugène Poubelle un peu plus d'un mois après sa nomination à Paris. Le décret qu'il publie est issu de la délibération du conseil municipal qui s'est tenu six jours après sa nomination lequel a été préparé par les services techniques de la ville. Le décret est publié le 22 décembre 1883. Il crée l'émoi à Paris en raison de ses exigences et de la brièveté du temps accordé pour son exécution. En effet, les

propriétaires ont trois semaines pour fournir à leurs locataires deux boites portant les indications de sa provenance pour y déposer leurs déchets triés. La première boite doit contenir les morceaux de verre, de faïence et les coquilles d'huitres et la seconde doit contenir les autres déchets ménagers. Le dimensionnement des boites est précis. Elles sont déjà confectionnées et vendues par un industriel, ce qui laisse à penser à une entente avec le milieu marchand. Les boites doivent être déposées dans la rue un quart d'heure avant la collecte et non toute la nuit comme avant. Les chiffonniers n'ont pas le droit de laisser tomber un déchet dans leur quête de matières à revendre, ce qui marquerait l'arrêt de leur activité. La presse s'insurge contre cette décision inhumaine en plein *hiver* à l'encontre des milliers de personnes qui vivent de cette activité. Un décret du 7 mars 1884 autorise les chiffonniers à vider les boites sur une toile dans les rues pour y récupérer les matières dans des boites qui sont désormais déposées une heure avant leur enlèvement.

La plainte d'un propriétaire visant l'annulation des décrets pris par le préfet Eugène Poubelle a été examinée et rejetée par le tribunal qui justifie les exigences du décret par la nécessité du renforcement de l'hygiène dans les rues et le tri des déchets pour éviter des blessures aux agents de collecte que ces matières blessent. Les hygiénistes poursuivent une campagne de promotion de l'hygiène dans les rues et dans l'habitat ouvrier. La constance de la promotion de l'hygiène marginalise les chiffonniers dont les matières récupérées perdent de la valeur en raison de la production industrielle. Nous proposons une analyse comparative de la biopolitique qui est la manière d'un gouvernement à conduire la conduite des populations de l'Angleterre et de la Suisse en comparaison à celle de la France sur la question des déchets. Nous constatons qu'en Angleterre, les populations ont été plus associées aux décisions prises par l'administration qui étaient valables autant pour le particulier que pour l'administration qui pouvait également être sanctionné. En Suisse, la démarche a été celle d'inclure la notion de la propreté et la simplicité dans les valeurs de la pauvreté. C'est donc une valorisation de la propreté reconnue chez les pauvres qui les a amenés à plus de propreté. En France, les lois et règlement ont été édictés pour les populations sans les associer à la décision, sans que l'administration puisse être condamnée en cas de non-respect, la propreté en France était plutôt reconnue comme une valeur de la bourgeoisie.

Au vingtième siècle, s'ouvre le constat d'un relatif respect du décret Poubelle vingt ans plus tard. L'auteur décrit la présence du *litter* dans les rues de Paris constitué de papiers gras. On observe également la poursuite des échanges internationaux des responsables municipaux en charge de la propreté urbaine entre les pays de l'occident en quête de solutions pour la propreté urbaine. Les ouvriers en charge du nettoiement des rues font aussi des visites enquêtes comme celles relatées le 26 juin 1909 par des ouvriers de Paris dans le journal l'*ouvrier*. On observe un perfectionnement des détails dans la propreté de la rue. Le traitement des déchets et le nettoyage des rues se standardise dans les grandes villes des pays occidentaux. Les matières perdent de leur valeur en raison de l'intensification de la production industrielle, ce qui accélère la chute drastique du nombre de chiffonniers. Le chiffonnage se poursuit néanmoins avec l'usage des voitures pour la collecte des objets qui pourraient avoir de la valeur. La production industrielle propose des objets désormais jetables. Cette pratique questionne leur impact sur la disponibilité des ressources et sur la présence des déchets abandonnés dans la nature.

La question des déchets dans la nature et du *littering* questionne notamment par rapport au tourisme qui se développe en raison notamment de la pollution des sites visités. Les déchets les plus visibles et gênants sont ceux du tout jetable, ce qui amène les autorités américaines en avance sur cette production industrielle du tout jetable à chercher à limiter la mise à disposition sur le marché des produits jetables. Cette perspective a amené les industriels à se réunir et à associer les personnalités publiques, les associations de défense de l'environnement à la création en 1953 de l'association *Keep America Beautiful* chargée de sensibiliser le public contre l'abandon des déchets hors des espaces dédiés. En 1975, le refus de la KAB de soutenir un projet de loi visant la limitation de la mise sur le marché des produits jetables par les industriels a amené plusieurs organisations de défense de l'environnement, des personnalités et des services publics à se retirer du conseil d'Administration de l'association. La création d'organismes (Citéo en France, IGSU[138] en Suisse par exemple) par les industriels dans le but de sensibiliser le public existe dans plusieurs pays.

En France, les trente glorieuses induisent l'augmentation des populations des villes avec des néo-arrivants d'abord venus des campagnes, ensuite des pays du sud de l'Europe -Italie, Espagne, Portugal- et enfin les populations venues du Maghreb. Cette augmentation des populations est à l'origine d'une crise du logement que l'on tente de résorber par la construction des grands ensembles à la suite des décès dramatiques dus au froid et par la campagne initiée par l'Abbé Pierre. La production des déchets augmente ce qui augmente les taxes liées à leur enlèvement.

Les années 1970 marquent une prise de conscience mondiale de la question de l'environnement avec l'organisation du jour de la terre en 1970, l'organisation par les Nations Unies du premier sommet de la terre qui s'est déroulé en 1972 qui marque la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'organisation de la conférence de Belgrade en 1975 précise dans une charte les objectifs à atteindre par le programme d'éducation mondial. « Le programme permettra de développer des connaissances et des compétences, des valeurs et des attitudes nouvelles, éléments essentiels d'un mouvement vers une meilleure qualité de l'environnement et, en fait, vers une plus belle qualité de la vie des générations contemporaines et futures qui vivent au milieu de cet environnement ». La conférence de Tbilissi en 1977 poursuit dans la même lancée. En 1982, l'ONU met en place une commission mondiale sous la direction de Gro Harlem Brundtland en vue de produire un rapport sur les problématiques environnementales et de développement économique. En 1987, se tient à Moscou le congrès international sur l'éducation relative à l'environnement. Cette année-là, la commission créée par l'ONU rend son rapport intitulé *Notre avenir à tous*. Après avoir constaté les problèmes de pauvreté, d'utilisation effrénée des ressources et de pollution, la commission s'interroge. « Comment peut-on persuader ou obliger concrètement les individus à agir pour le bien de tous ? La réponse se trouve partiellement dans l'éducation et le développement des institutions, mais aussi dans l'application sévère de la loi » indique-t-elle. La commission assure que « le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux

[138] Communauté d'intérêts pour un monde propre (traduction du sigle qui est en suisse allemand)

besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». Nous constatons que c'est le terme développement soutenable qui est utilisé par la commission. Ce terme sera subtilement remplacé par celui de développement durable qui pour nous ne reflète pas le sens apporté par le mot soutenable.

Le sommet de Rio de Janeiro qui se tient au Brésil en 1992 marque un tournant important sur la question des démarches mise en œuvre pour l'environnement. Ce sommet valide le rapport Brundtland et met en avant le développement durable et non le développement soutenable comme suggéré dans le rapport. Au cours de ce sommet, trois Cop (*Conference of parties*) sont créées : la Cop sur la biodiversité, la Cop sur la lutte contre la désertification et la Cop sur les changements climatiques. L'éducation relative à l'environnement se *dissout* dans ces trois instances. L'Unesco tend à devenir l'instance de référence pour l'éducation au développement durable. Elle a adopté en 2021 une Déclaration de Berlin sur l'éducation au développement durable.

Sur le plan national, la prise en compte des question environnementales commencent par les préoccupations liées aux glissements de terrains en montagne principalement dus à la déforestation et à la maltraitance animale par exemple. En 1972, la création du ministère de l'environnement est presqu'une surprise au regard du peu d'information que les pollutions semblent avoir sur cette problématique. Robert Pujade, le premier ministre ayant occupé ce poste à la création de ce ministère retrace les difficultés rencontrées pour son fonctionnement qui l'amène à le qualifier de ministère de l'impossible. En 1975, la première loi sur la récupération et l'élimination des déchets est publiée. Sur le plan politique, la question de l'environnement est mise en lumière en 1974 par l'agronome tiers-mondiste René Dumont qui candidate à la présidence de la république sur la thématique de la préservation de l'environnement et de l'arrêt du pillage du tiers monde pour le gaspillage. Les partis politique traditionnels ne montrent pas encore d'intérêts véritables aux questions environnementales.

Au lendemain du choc pétrolier de 1973, l'Agence pour l'économie d'énergie (AEE) est créée en 1974. L'AEE fusionne avec deux autres organismes pour créer l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie (Afme) en 1982. A la suite de la loi sur la récupération et l'élimination des déchets, l'Agence pour la récupération et l'élimination des déchets (Andred) est créée en 1975. En 1990, une loi crée l'Agence pour l'Environnement et la Maitrise de l'énergie (Ademe) qui fusionne l'Afme et l'Andred qui entre en fonctionnement le 1er janvier 1992.

Nous avons également recensé les préoccupations pour l'environnement au niveau du ministère de l'éducation nationale dont la première circulaire date du 29 août 1977. Il est question de l'interdisciplinarité nécessaire à cet enseignement. L'objectif poursuivi par cette circulaire est clairement énoncé « développer chez l'élève une attitude d'observation, de compréhension et de responsabilité à l'égard de l'environnement. A la suite du rapport de 2003 sur la politique d'accompagnement du développement de l'éducation à l'environnement, une circulaire est publiée en 2004 portant sur les instructions pédagogiques pour la généralisation d'une Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD). La circulaire promet

des moments de vivre ensemble et de débat dans l'école. En 2007, est publiée une circulaire sur *la* seconde phase de la généralisation de l'Éducation au Développement Durable (EDD). Le mot environnement a disparu. Il est question entre autres d'éducation aux choix. En 2011, la troisième phase de généralisation de l'éducation au développement durable porte sur l'expérimentation de la démarche de labellisation d'écoles / Établissements en Démarche de Développement Durable (E3D). En 2013, le référentiel de labellisation est publié ainsi que sa généralisation. Trois niveaux de labels existent. Ils sont accessibles progressivement. Le premier est le label « engagement de la démarche », le second est « approfondissement » et le dernier est « déploiement ». En 2016, 1760 établissements avaient obtenu un label E3D d'après l'Insee. En 2019, une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD pour 2030) est décidée. Il est également question de la généralisation des éco-délégués. En 2020, une circulaire est publiée plus en lien avec les objectifs de développement durables de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. La circulaire précise les niveaux de labellisation accessibles aux établissements scolaires qui le souhaitent en remplissant les conditions requises **;** niveau 1 : territoire engagé ; niveau 2 : territoire apprenant ; niveau 3 : territoire durable. En 2021, l'Assemblée Nationale et le ministère de l'éducation confie à madame Poirson la rédaction d'un rapport sur l'éducation au développement durable dans le cadre de son travail d'animation de la communauté des éco-délégués.

Cet historique comble nos attentes décrites en début de chapitre car il nous permet de nous saisir du contexte historique de l'émergence de la préoccupation liée aux déchets, il éclaire le processus ayant mené à cette prise en compte, ce qui nous permet de le comparer aux pratiques actuelles notamment. Cet historique est également une source d'explication à la question des pratiques de gestion adéquate des déchets puis que nous constatons que la biopolitique en France a consisté pour les gouvernants à principalement publier des lois qui ne s'appliquent qu'aux populations et à veiller à leur application par l'application des sanctions. Cette démarche engagée par la royauté s'est poursuivie par les municipalités lorsqu'elles ont été en charge de la gestion des déchets dans la ville.

Nous avons observé un glissement d'objectifs entre ceux définis à la création du PNUE en 1975, quasi identiques à la circulaire de l'éducation nationale en 1977 sur la démarche visant le développement des aptitudes des populations pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Il est aujourd'hui question d'amener les populations à adopter des comportements favorisant le développement durable ou l'économie circulaire. Qu'en est-il des comportements qui préservent l'environnement sans être directement liés au développement durable et à l'économie circulaire ?

Notre questionnement qui vise à comprendre comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de *binning* pour qu'une ville éducatrice se trouve éclairée. Notre questionnement a donc été objectivé par des pratiques de bio-politique observées sur une période historique conséquente. La bio-politique ici analysée est-elle la même aujourd'hui ? Nous nous proposons

dans le prochain chapitre d'observer les pratiques bio-politiques actuelles en nous appuyant notamment sur les observations et l'analyse les pratiques sociales actuelles sur la question de la gestion des déchets.

Chapitre III

La question des déchets dans l'espace social actuel

Chapitre 3 : la question des déchets dans l'espace social actuel

Dans ce troisième chapitre, nous questionnerons les mesures nous permettant de définir la biopolitique mise en œuvre sur la question de la gestion des déchets en rapport aux pratiques actuelles de gestion des déchets. Le chapitre est réparti en trois parties dont la première porte sur les mesures de biopolitique sur question de la gestion des déchets. Il sera question de ce que revêt la notion de gestion des déchets. La deuxième partie porte sur les possibilités d'expérimentation sociale de pratique de gestion adéquate des déchets. La troisième partie s'attachera à présenter les travailleurs des déchets et du nettoyage et divers questionnements sociaux sur la question des déchets.

Illustration 16. 2016/05/03. En Master1, nous avons pris part à un atelier réalisé avec les élèves de CE1 et deux ou il était notamment question de transformer les briques vides de lait et de jus de fruits en en porte-monnaie.

1. Des mesures de biopolitique sur la question de la gestion des déchets

Cette première partie porte sur les mesures de biopolitique sur question de la gestion des déchets. Il sera question de ce que revêt la notion de gestion des déchets. Nous présenterons ce que revêt la notion de la gestion des déchets telle qu'elle est prévue par la législation. Nous présenterons un schéma des pratiques de gestion des déchets telles qu'elles sont mises en œuvre dans la société. Nous analyserons le positionnement de prescription, de répression et de prestation des villes. Nous soulignerons la critique de la législation sur la question de la gestion des déchets. Nous poursuivrons cette partie par les pratiques municipales à l'égard de la gestion des déchets où nous expliciterons notamment les prérogatives municipales de gestion des déchets, les coûts exponentiels qu'elles représentent pour les populations. Nous soulignerons aussi la question des déjections canines. Nous observerons également les raisons de la mise en visibilité du nettoyage par les villes. Nous questionnerons la demande sociale de nettoyage

1.1. Ce que revêt la question de la gestion des déchets

L'article Article L541-1-1 du *code de l'environnement* nous donne cette définition :

> Gestion des déchets : le tri à la source, la collecte, le transport, la valorisation, y compris le tri, et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant (sic) de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris la surveillance des installations de stockage de déchets après leur fermeture, conformément aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

Ainsi donc, la gestion des déchets débuterait par le tri à la source définit ainsi par l'article suscité du *code de l'environnement* : « Tri à la source : tri ayant lieu avant toute opération de collecte, ou avant toute opération de valorisation lorsque cette opération de valorisation est effectuée sur le site de production des déchets ». C'est donc une opération réalisée au moment même du passage de l'objet de produit en déchet. Le déchet étant définit suivant le même article comme étant « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Celui qui produit le déchet est désigné du terme « producteur de déchets : [définit par le même article comme étant] toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets) ».

Le *code de l'environnement* désigne divers moyens à la disposition du producteur des déchets pour la gestion de ceux-ci. Le producteur peut procéder à l'élimination des déchets. L'élimination des déchets désigne « toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie ». On parle d'élimination pour l'individu producteur le fait

de mettre les déchets sans différentiation dans un sac poubelle qu'il dépose et destine à la collecte municipale.

Le producteur des déchets peut à travers l'opération de tri à la source par lui-même ou par un tiers à travers le don ou la vente effectuer des opérations de :

- Réutilisation : [qui désigne] toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau
- Recyclage : [qui désigne] toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
- Valorisation : [qui désigne] toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

Le producteur peut aussi éviter de produire les déchets en anticipant sur leurs créations à travers la prévention qui désigne « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet » (*ibid*).

Cependant, même si le *code de l'environnement* définit la gestion des déchets comme toute opération qui commencerait par le tri à la source, le code mentionne également les cas de gestion contraire en traitant des abandons des déchets. En effet, l'Article L541-3 fait état « des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions… » et précise qu'il « est réputé abandon tout acte tendant, sous le couvert d'une cession à titre gratuit ou onéreux, à soustraire son auteur aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour son application ».

1.2. La gestion des déchets entre prescriptions, répression et prestations

1.2.1. Un cadre législatif étayé

La question de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets en particulier est encadrée par une législation fournie. La préservation et l'amélioration de l'environnement est désormais un devoir attendu de « toute personne » suivant la charte de l'environnement -articles 2,3, et 4- incluse dans *la Constitution de la République Française* en 2005. La gestion inappropriée des déchets est prohibée par plusieurs codes - environnement, pénal, forestier, général des collectivités territoriales (CGCT)…- qui les sanctionnent.

Nous nous appuierons singulièrement sur le « guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets » publié en 2020 par le ministère de la transition écologique à destination « principalement des collectivités, mais concerne aussi tous les agents impliqués dans la lutte contre les dépôts illégaux de déchets en France ». Ce guide met à disposition des collectivités « des exemples pratiques susceptibles de les inspirer » pour la prévention contre

les dépôts illégaux de déchets. Il fournit également des éléments permettant aux collectivités « d'exercer les pouvoirs de police administrative et pénale » pour combatte ces pratiques (p.5).

1.2.1.1. Le maire et le préfet de police détenteurs du pouvoir de police sur la question de l'abandon des déchets dans l'espace public

La police administrative est une « fonction globale d'ordre local » (Picard[139], 1984, p. 459) détenue par certaines autorités publiques, leur permettant d'assurer la sauvegarde de l'ordre public. Pour cela, ils peuvent émettre des actes normateurs ou décider d'opérations matérielles. Sur la question de l'abandon des déchets dans l'espace public, le maire et le préfet de police se partagent cette responsabilité en fonction des contextes prévus par la loi comme le précise ce tableau récapitulatif.

[139] Picard, E. (1984). *La notion de police administrative* (Vol. 146). Presses universitaires de Rouen et du Havre.

1.2.1.1.1. Tableau récapitulatif des pouvoirs de police administrative

(Guide relatif à la lutte contre les déchets p.31)

Pouvoir de police administrative	Police générale	Police spéciale	Sanction	Autorité compétente
Bon ordre, salubrité, sureté et sécurité publiques	Art. L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT = le maireArt. L. 2215-1 permet au préfet d'intervenir en cas de carencedu maire.		Administrative :oui Pénale : oui	Le maire Le préfet en cas de carence du maire, ou si le dépôt s'étend sur le territoire de plusieurs communes
Règlement sanitaire départemental		Art L. 1311-1 du Code de la santépublique	Administrative :non Pénale : oui	Le maire
Règlement de collecte		Art L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-16 du CGCT L'art. L. 5211-9-2 transfère cette police au président de l'EPCI sauf opposition du mairesous 6 mois	Administrative :non Pénale : oui	Le maire
Police spéciale des déchets (abandon, dépôt illégal, mauvaise gestion de déchets...)		Art. L. 541-3, L. 541-21-3 et L. 541-21-4 du Code de l'environnement	Administrative :oui Pénale : oui	Le maire, ou • le préfet si l'activitédont les déchets sont mal gérés est une installation classée (préfet) • le président de l'EPCI si ou du président de l'EPCIsi la maire lui a transféré les pouvoirs de policespéciale du L. 541-3

Illustration 17. 1Tableau récapitulatif des pouvoirs de police administrative

L'abandon des déchets expose le contrevenant principalement à des contraventions qui en droit pénal français, est la catégorie d'infractions la moins grave - les deux autres catégories d'infractions étant le délit et le crime - où la peine principale encourue est inférieure à 3 000 euros d'amende. Ce type d'infraction, dit « contraventionnel[140] », se réduit à l'écrit remis au

[140] Les affaires contraventionnelles sont jugées au tribunal de police

contrevenant par l'agent verbalisateur qui constate l'infraction commise par un timbre amende[141]. Il existe une multitude d'agents verbalisateurs habileté à constater et/ou à sanctionner en présence de gestion inadéquate des déchets.

1.2.1.2. Les différents agents chargés des contrôles et du constat des infractions, leurs fonctions, leurs obligations et leurs droits

Les agents habilités à sanctionner pénalement l'abandon de déchets peuvent être agents d'une collectivité, de l'État, le maire et ses adjoints, etc. Ils sont habilités par l'article L. 541-44 du *Code de l'environnement* à rechercher et constater le délit édicté par l'article L. 541- 46 du *Code de l'environnement* réprimant l'abandon et le dépôt de déchets et les contraventions prévues par le Code pénal les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints (APJA).

Le maire, étant officier de police judiciaire, peut donc dresser lui-même un PV (Procès-verbal) constatant l'existence d'un dépôt sauvage de déchets. Les agents de police municipale et les gardes champêtres peuvent également dresser un tel PV, étant APJA. Sont aussi habilités les inspecteurs de l'environnement (y compris les agents de l'office national de la biodiversité), ainsi que d'autres agents publics spécialement désignés par le *Code de l'environnement.*

1.2.1.2.1. Le commissionnement et l'assermentation

La loi désigne les catégories d'agents qui sont habilités à effectuer les contrôles de l'application de cette loi. Les agents chargés du contrôle sont donc désignés ensuite parmi ces catégories : il s'agit du commissionnement. Enfin, ces agents prêtent serment devant le président du tribunal judiciaire. Cette prestation de serment permet de faire prendre conscience de l'importance du rôle ainsi confié et donne lieu à la remise d'un document appelé « commission d'emploi », prouvant que son porteur est bien commissionné (ou, le cas échéant, habilité) et assermenté.

La procédure d'habilitation et d'assermentation des agents des collectivités territoriales choisie par le maire pour constater les infractions relatives aux déchets prévues par le code pénal est précisée par les articles R. 541-85-1 à R. 541-85-3 du *Code de l'environnement*. Dans ce cadre, l'habilitation des agents est faite directement par l'autorité de nomination et « remplace » le commissionnement.

[141] Le timbre-amende a vu le jour avec la loi du 6 juillet 1966. Il s'agit d'une vignette que l'on achète pour payer une contravention. Depuis le 1er juillet 2016, la réglementation concernant le paiement des amendes a changé. Avant cette date, il était possible de payer l'amende forfaitaire pour les contraventions des 4 premières classes en achetant un timbre-amende. Désormais seuls les PV délivrés à partir d'un carnet de verbalisation à souches peuvent être régler avec un timbre-amende.

Les agents habilités par le Code forestier sont commissionnés par le directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). La formule du serment qu'ils doivent prononcer figure dans le *Code de procédure pénale*.

Les personnels, fonctionnaire et agents mentionnés à l'article L. 130-4 du Code de la route ainsi que des agents des collectivités territoriales habiletés et assermentés dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État sont habilités à constater les infractions relatives aux déchets prévus par le Code pénal

Au titre du Code forestier sont habilités notamment les agents des services de l'État chargés des eaux et forêts (art L. 161-4 du Code forestier). Si un dépôt illégal de déchets est découvert sur le domaine public forestier, l'infraction devient une infraction forestière et peut être constatée par les agents de l'Office National des Forêts, des agents ou officiers de police judiciaire et les agents de police municipaux. Le maire et ses adjoints étant OPJ peuvent donc constater ce type d'infraction.

Les infractions liées à l'abandon des déchets peuvent également être relevés par des gardes particuliers assermentés. Depuis quelques années, des bailleurs sociaux expérimentent l'assermentation des gardiens d'immeubles pour notamment constater les cas d'abandon de déchets dans les espaces partagés d'habitation et aux alentours notamment.

1.2.1.3. Schéma récapitulatif des différentes infractions d'abandon des déchets

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20déchets.pdf
p. 38

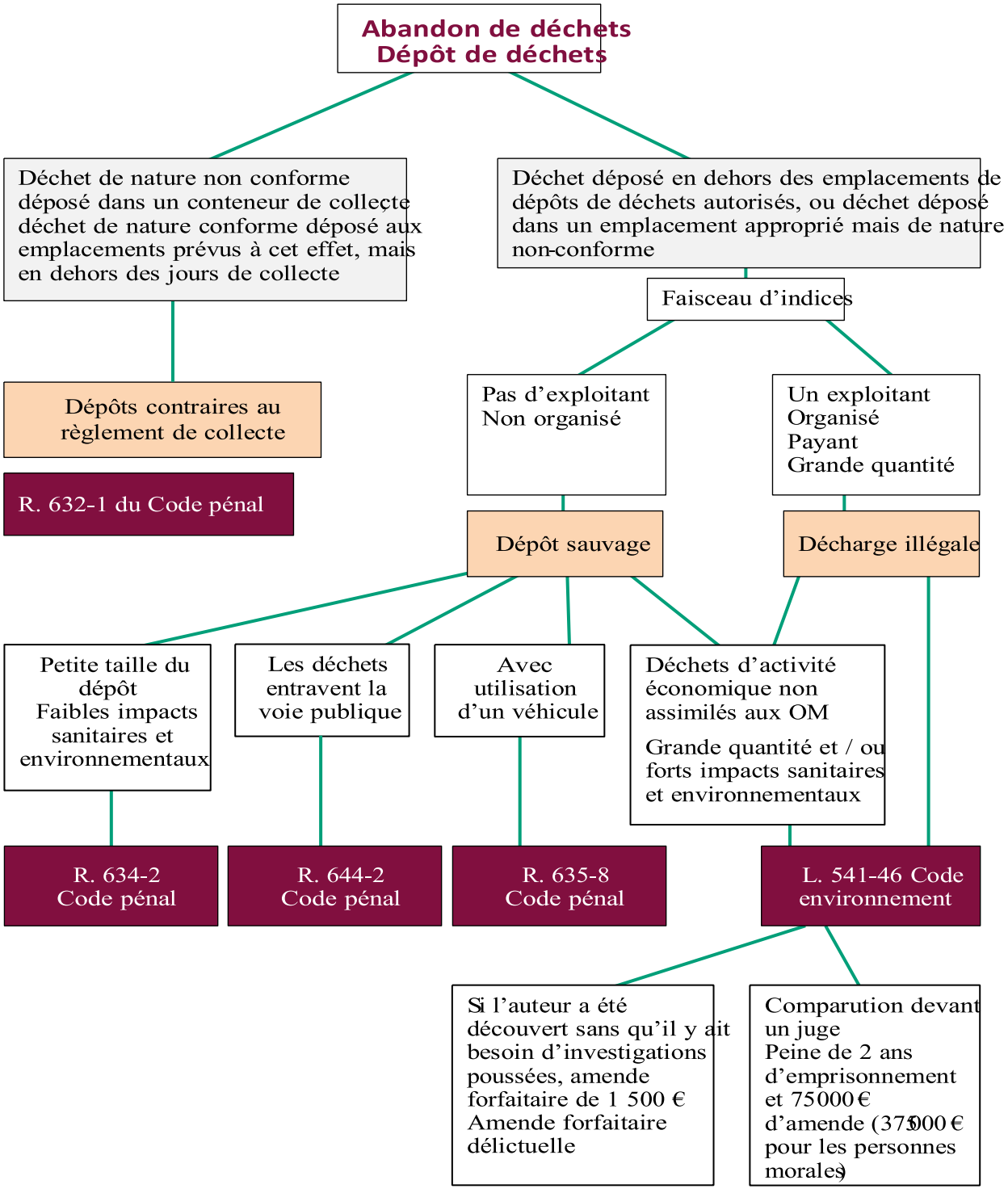

Illustration 18. Schéma récapitulatif des différentes infractions d'abandon des déchets

1.2.1.4. L'amende forfaitaire, principale sanction des contrevenants

L'amende forfaitaire est la principale condamnation appliquée contre les infractions liées à la mauvaise gestion des déchets. L'amende forfaitaire est une sanction pénale qui est prononcée en dehors d'un procès. La décision est prise par un policier, un gendarme ou un agent public habilité qui constate une infraction : Acte interdit par la loi et puni d'une sanction pénale. La sanction consiste à verser une somme d'argent au Trésor public.

L'abandon dans l'espace public de petites quantités de déchets appelé *littering*, souvent issus d'une consommation ou d'une activité récente – emballage, mégot, jouet détérioré au cours d'un jeu - est sanctionné par une contravention de 2ème classe[142] pour non-respect de l'article R.631-2 du code pénal qui sanctionne globalement toutes les infractions liées au règlement de la collecte des déchets. L'article R.634-2 peut également s'appliquer à ce type d'abandon et donner lieu à une contravention de 4ème classe[143]. Lorsque l'abandon est effectué dans le domaine forestier, il relève alors du Code forestier qui reprends à son compte les articles R.633-4 et R.635-8 du code pénal. *Le Code de l'environnement* dans son article R.541-76-1 proscrit également ce mode d'abandon ainsi que le second mode identifié.

Le second mode, est le dépôt sauvage. Il est souvent confondu et/ou englobé avec le premier, il consiste à projeter, à organiser, à anticiper - notamment en rassemblant les déchets – à prendre la décision d'abandonner des déchets plus volumineux. C'est le cas du dépôt de poubelles et/ou d'encombrants dans un lieu inapproprié.

L'abandon dans l'espace public d'encombrants ou de grandes quantités de déchets appelés dépôt sauvage est réprimé par article R.634-2 et sanctionné d'une contravention de 4ème classe. Lorsque le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, cet acte concerne l'article R.635-8 dont le non-respect induit une contravention de 5ème classe. Les peines complémentaires peuvent également s'appliquer[144]. Le *Code de l'environnement* dans son article R.541-76-1 proscrit également l'abandon des déchets, petits ou grands dans l'espace public. L'article R541-77 punit spécifiquement l'abandon de déchets commis à l'aide d'un véhicule. L'article R632-1 sanctionne le non-respect des horaires, jours et lieux d'enlèvement tels que définis par la réglementation territoriale. L'article 4644-2 peut être invoqué pour encombrement de la voie publique lorsque les déchets y sont déposés.

Jeter indistinctement ses déchets dans une poubelle sans les trier est condamné par l'article R541-76 du *Code de l'environnement*. Le tri des déchets par les entreprises est contenu dans

[142] 2e classe (maximum 150€ / 750€ pour les personnes morales) / amende forfaitaire de 35€ / 175€ pour les personnes morales)

[143] (Maximum 750 € – 3 750 € pour les personnes morales) / amende forfaitaire de 135 € / 675 € pour les personnes morales) petits dépôts (exemple : déchets de pique-nique, sacs contenant des ordures ménagères, des objets). Guide relatif à la lutte contre les et à l'abandon et dépôts illégal des déchets (p.35)

[144] Confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction

le décret[145] n°94609 du 13 Juillet 1994. Le tri à la source est l'attente première de la définition de gestion des déchets tel qu'indiqué dans l'article L541-1-1 du 29 juillet 2020. C'est un mode encouragé notamment par la directive européenne 2008/98/CE qui fixe les objectifs de tri pour les pays membres. Le tri des déchets est promu par l'article L541-1 du *Code de l'environnement* et par la directive européenne (UE) 2018/851.

1.2.1.4.1. Augmentation des amendes

Jules Descalles (2022) constate que nombre d'amendes en lien avec les dépôts de déchets de chantier ont ainsi été presque multipliées par trois : 1 814 en 2017, 4 661 en 2019 en 2017 et 2019 à Paris. Le nombre d'amendes sont en hausse dans la plupart des communes surtout après le décès le 5 août 2019 de Jean Michel, maire de Signes, qui a été tué par une camionnette qu'il venait d'empêcher de déverser des gravats entre la zone d'activités et la carrière de la commune (Hénot, 2019).

Habib Hadjazi (2019) remarque que le décès du maire met simplement en avant un phénomène qui touche de nombreuses communes de France. Fréderic Chapuis (2022) constate que trois ans après le décès du maire, renversé par une camionnette prise en flagrant délit de dépôt sauvage qui soulevait une vague d'indignation partout en France, le combat contre les déchetteries illégales, du Var à Marseille, reste d'actualité. La ville de Nancy a récemment augmenté le taux de l'amende forfaitaire de 1500 euros pour les particuliers prévue par la loi comme le souligne Mickaël Demeaux (2022). Un taux maximum en vigueur notamment dans les communes du centre de Corse rappelé dans l'article de Morgane Quilichini (2022) par Antoine Orsini son président.

L'abandon des déchets tels que les mégots dans la rue a fait l'objet le 1er octobre 2015 d'une augmentation passant de 35 euros à 68 euros comme le mentionne Moury (2016). Cette augmentation « avait pour mission d'éradiquer une " pollution visuelle " et " écologique " ainsi que d'aider dans le travail des agents de propreté de la ville. Chaque année, près de 350 tonnes de mégots sont ramassées par les services de la voirie de la capitale » (*ibid*). Un an après cette augmentation, 2000 verbalisations ont été dressées.

L'abandon dans l'environnement des masques faciaux, lingettes et gangs utilisés pour limiter la propagation de la Covid19 constaté pendant le confinement à lui aussi été source d'indignation ce qui a amené de nombreuses communes à légiférer pour l'augmentation de l'amende liée à cette infraction. « Jeter vos masques par terre va coûter plus cher. La secrétaire d'Etat à l'Écologie, Brune Poirson, via une disposition de sa loi anti-gaspillage promulguée en février dernier, a fait passer l'amende de 68 euros à 135[146] euros. Cette amende pourra même

[145] Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages

[146] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042659808

être majorée jusqu'à 375 euros. Les jets de gants, de mégots, de papiers ou de canettes seront aussi concernés » Nazaret (2020).

1.3. Critique d'une législation parfois contre-productive

Nous avons constaté comme l'indique Ribaux et Despland (2019) que très peu de communes verbalisent effectivement « contre l'infraction que constitue le fait d'abandonner des déchets dans l'espace public ou la nature » (p.3). La raison aurait-elle à voir au niveau de la législation elle-même ? C'est la remarque faite par Hardin (1968a/2020) concernant la reconnaissance et la perception du préjudice de la pollution. « La loi, toujours en retard sur l'époque, exige un travail minutieux d'adaptation pour répondre à cet aspect nouvellement perçu des biens communs » (p.34). Hardin observe que nos lois ont conservé la forme prise par les directives morales traditionnelles, sans tenir compte des circonstances particulières. Les lois de notre société suivent le modèle de l'éthique ancienne, et sont donc mal adaptées pour régir un monde complexe, surpeuplé et changeant. Hardin suggère le recours prudent mais nécessaire au droit administratif à même de prendre en compte les circonstances particulières et il propose « d'inventer la rétroaction corrective nécessaire pour que les gardiens restent honnêtes » (P37).

Descartes (1637/2019) observait déjà que « la multitude de lois fournit souvent des excuses aux vices, en sorte qu'un État est bien mieux réglé lorsque n'en ayant que fort peu, elles y sont fort étroitement observées » (p.25). Des difficultés créées par l'existence des lois relatées par Jean Pierre Giran, (2011) professeur d'économie et député observés notamment sur la question de la création des parcs nationaux où il constate qu'à « force d'imposer une réglementation aux élus, finissaient par les décourager et les transformer en opposants » (P. 3)

1.4. Les déchets, une prérogative des collectivités locales

Comme le relève Pierre Delvolvé (1978), les problèmes de l'élimination des déchets se posent d'abord dans le cadre des collectivités locales. Les autorités nationales ont des responsabilités en la matière notamment due à l'intensification de la problématique des déchets.

> Mais c'est au niveau local — ne serait-ce que parce que les déchets s'y trouvent produits et déposés — que les solutions doivent être trouvées et, en tout cas, appliquées. Les communes sont à cet égard en première ligne ; leurs groupements, sous forme de syndicats, de districts ou de communautés urbaines, peuvent faire face aux besoins locaux dans un cadre élargi ; les départements, s'ils sont moins immédiatement concernés, peuvent également jouer un rôle. Ce domaine d'action n'est pas nouveau pour les collectivités locales ; il est toujours rentré dans leurs attributions ; elles ont depuis longtemps adopté un certain nombre de mesures tant par voie de prescriptions que de prestations. (p. 173).

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux communes, qui peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets[147]. La compétence de collecte, de transport et de traitement des déchets se trouve actuellement exécutée au niveau intercommunal et est transférée par la commune à un syndicat de traitement des déchets ou un établissement public de gestion des déchets.

Le nettoiement des rues et espaces publics des communes est encore de la prérogative des communes même si la problématique des dépôts sauvages tend à brouiller la clarté des attributions comme l'observait le sénateur Jean-Marie Janssens[148] du Loir-et-Cher dans sa question écrite adressée au Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en mars 2021.

L'étude[149] du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur la propreté de l'espace public paru en juin 2019 est précise sur les enjeux de la propreté urbaine dont il est question dans notre recherche. La propreté « contribue à l'image du territoire. L'espace public est l'une des premières composantes visibles d'un territoire, son esthétique et son entretien sont des enjeux importants pour l'image de ce dernier. La question vaut tout autant pour les visiteurs, touristes ou entrepreneurs, que pour les habitants » (p.4).

Un enjeu relevé par Laurant Guyon (2010) qui constate l'évolution de la considération de la compétence de « propreté urbaine, longtemps reléguée, considérée comme une compétence technique mineure, [qui] constitue désormais un enjeu majeur pour toutes les collectivités qui tentent par différents moyens de diminuer la saleté de la ville en travaillant sur l'efficacité du nettoiement et en tentant de modifier le comportement des citoyens ». Il invite les villes à connaitre leur état de propreté pour calibrer les interventions afin de réduire les dépenses devenues exponentielles.

1.5. Un coût global exponentiel

L'augmentation des déchets, des coûts et les difficultés de leur gestion analysée dans le chapitre précédent concernait la gestion globale des déchets. Une augmentation « opaque, indéchiffrable, parfois qualifié de "mafieuse", il s'agit d'un système prédateur qui empêche de mobiliser le sens du bien commun des salariés comme des habitants, car "il y a un lien fort, entre le succès d'une politique de propreté et le sentiment d'appartenance citoyenne" relèvent

[147] Pour en savoir plus sur la répartition des compétences. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-dechets#:~:text=La%20comp%C3%A9tence%20de%20gestion%20des,mise%20en%20d%C3%A9charge%20des%20d%C3%A9chets

[148] Question écrite n° 21654 de M. Jean-Marie Janssens (Loir-et-Cher - UC) publiée dans le JO Sénat du 25/03/2021 - page 1915 https://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210321654.html

[149] https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/etude_sectorielle_proprete_2019_09_05.pdf

Pierre Godard et André Donzel (2014). Ils dénoncent une stratégie de réduction des coûts de collecte des ordures ménagères par l'accroissement de l'intensité du travail.

La question de la gestion des déchets est d'abord vue par les élus et agents comme une question de matériels. Dans une ville de Corse, un élu en charge de la gestion des déchets qui s'est désolidarisé de la majorité municipale, a mené une importante campagne médiatique dénonçant le budget insignifiant accordé à la propreté de la ville et le manque de matériel dû à son vieillissement non remplacé. Ce dernier a été écarté de cette charge, les années suivantes, la municipalité a engagé plusieurs actions. Elle a acquis du matériel permettant de laver les rues des quartiers populaires, elle a engagé « à prix d'or[150] » des directeurs venus d'autres villes du continent réputées mieux gérées, elle a sous-traité les tâches de ramassage, elle a engagé plus de personnel en intérim, elle a mis en place une nouvelle gestion du personnel et de primes et la ville est devenue plus propre car plus nettoyée. L'élu a ainsi été privé de l'utilisation de l'argument de la propreté comme élément de campagne. Comment se plaindre de ce qui fonctionne ? L'objectif n'était-il pas la propreté de la ville ?

Dans le documentaire réalisé par Gisèle Casabianca (2022) intitulé le cri des goélands et diffusé sur France 3 Corse, il y est plusieurs fois question du coût important de la gestion des déchets. Il est question dans le documentaire de « gabegie financière qui va couter de plus en plus cher au contribuable » (50min15s – 50min 22s). Dans le documentaire, l'autrice met en garde contre les « appétits des groupes industriels qui tels des goélands, s'abattent sur nos déchets pour se repaitre (50min 39s).

Dans le rapport de Ribaux et Despland adressé au conseil d'état de Neuchâtel en Suisse, ils soulignent « les coûts élevés de gestion » du *litter* qui participent à l'augmentation générale des coûts de gestion des déchets. Ils précisent que : « les coûts du *littering* pour les collectivités locales pourraient atteindre, selon certaines sources, jusqu'à 200 millions de francs par an, répartis à raison de trois quarts pour les communes et un quart pour les entreprises de transports publics (p.2).

1.6. La question des déjections canines dans les villes

Les déjections canines, souvent mentionnées en raison de leur présence plus ou moins importante sur la voie publique est une question effective dans la plupart des grandes villes qui voient l'augmentation générale d'animaux de compagnie. Si la présence de certains animaux de compagnie reste discrète, celle des chiens est d'après Ju et *al.* (2022) de plus en plus complexe. En effet, l'enchevêtrement de la relation entre les résidents urbains et les animaux de compagnie dans les centres urbains a progressivement aggravé les conflits. Les auteurs tirent les leçons de l'expérience de Hong Kong où la transformation de micro-espaces urbains en parcs de promenade pour chiens, les idées de conception de parcs de promenade pour chiens ou

[150] Expression du commentaire d'un employé de la mairie qui commente le recrutement à la direction de la propreté urbaine

d'aires de promenade sont proposées, afin de fournir une référence pour la construction future de parcs de promenade pour chiens dans leur pays la Chine.

Nous avons vu des micros-aménagement pour que les chiens puissent y faire leurs crottes à Clermont-Ferrand et à Clichy (92). Etant plus présente sur Clichy, nous avons observé que ces espaces étaient délaissés ou mal utilisés par des maitres qui ne ramassaient pas les crottes. L'espace canin a finalement été détruit par la mairie. Nous avons constaté l'abandon des crottes de chiens dans plusieurs communes.

Illustration 19. 2021/01/03 crottes de chiens à Ydes dans le Cantal (1632 habitants en 2020)

Illustration 20. 2021/02/14 crottes de chien sur une piste cyclable à Ajaccio (72 647 habitants en 2020)

L'abandon des déjections canines semble aujourd'hui concerner toutes les villes, grandes et petites. Barbara Prost indique qu'« encore en 2000, un édile se plaint que des "télévisions étrangères viennent 'interviewer pour connaître ce particularisme parisien". La mairie ne ménage pourtant pas ses efforts et a, par exemple, acheté les coûteuses " moto-crottes ". Elle interpelle les maîtres de chiens par des campagnes spéciales : en 1981, "Apprenez-lui le caniveau" » (p.7). Pour Munck et Adler (2015) les déjections canines en ville représentent une nuisance urbaine majeure. La propreté canine, [est] un sujet de société dans la ville du troisième millénaire, bien que sujet prêtant à rire pour le grand public, la problématique de la pollution des trottoirs de la ville par les déjections de ces animaux de compagnie constitue pourtant un enjeu politique non négligeable, mais également technique » (P.32).

Illustration 21. 2019/01/19. Panneau d'interdiction de crottes de chiens à Corte (7549 habitants en 2020)

Nous avons été surpris par un chien qui a surgit d'un bâtiment environnant, il s'est avancé sur le chemin, a fait ses besoins et est retourné tout aussi rapidement d'où il était venu. Ce chemin qui sert de raccourci piéton comporte une importante quantité de déjection canine. Les crottes de chien et mégots qu'on y trouve sont peu visible au premier abord ce qui surprend le promeneur qui se trouve rapidement cerné.

Les solutions divergent d'une collectivité à une autre. L'interdiction de défécation des chiens dans la rue et de l'abandon de leur déjection dans l'espace public est une mesure prise par la plupart des collectivités. Plusieurs collectivités ont opté pour la mise à la disposition des propriétaires des sacs pour le ramassage des déjections. Le sac proposé il y a quelques années par la ville de Bastia est en papier alors que la plupart des villes proposent des sacs en plastique.

Illustration 22. 2021/03/18 à Saint Florent en Corse comme dans de nombreuses communes des sacs en plastique pour le

Illustration 23. 2019/06/23 à Bastia (48 296 habitants en 2020). Sacs de ramassage de crottes de chiens en papier mis à disposition gratuitement dans un distributeur de rue. C'est la seule commune où nous avons remarqué la mise à disposition des sacs en papier.

Diverses villes engagent des campagnes de sensibilisation contre l'abandon des déjections canines dans la ville à l'instar de la Roche-sur Yon qui a choisis un ton humoristique pour mettre en garde contre les déjections des flamands rose (Hourdeau, 2022). La réponse la plus surprenante que nous avons observé vient de la ville de Neuilly sur Seine qui a choisi de financer l'existence d'un service de ramassage de crottes de chiens[151].

Illustration 24. 2020/12/20 la ville de Neuilly sur seine (59 388 habitants en 20202) répond à la question de la présence des crottes de chiens sur la voie publique notamment par la mise en place d'une brigade d'enlèvement des crottes qui travaille sept jours sur sept.

1.7. La mise en visibilité du nettoyage

Barbara Prost (2007) montre que des éléments attestent bien un passage progressif de l'invisibilité à la visibilité en matière de propreté, avec comme point de césure les années soixante-dix. Activités et personnels de nettoyage sont bien plus volontairement exposés et mis en scène qu'ils ne l'étaient auparavant […] le choix est fait d'afficher moyens et agents de propreté, de donner la part belle au visible (p. 75).

Une visibilité rendue nécessaire par la nécessité de prendre en compte les facteurs déterminants la perception de la propreté par les usagers ici précisés par Nathalie Lerer, directrice de la gare Montparnasse : « "La propreté, ce n'est pas que la propreté et le nettoyage de l'ensemble des

[151] Terme typiquement français. « Le mot crotte dérive en effet du francique krotta qui désigne tout excrément plus ou moins dur, des animaux comme de l'homme » (Munck et Adler, 2015, p.32)

zones, c'est également le design, l'architecture, le choix des matériaux (...) C'est aussi l'aspect sonore. Tout cela est pris en compte le plus en amont possible quand on a la chance comme moi de piloter une gare qui va être rénovée (...). La luminosité est aussi un point important". La SNCF souhaite par ailleurs rendre plus visibles aux clients les personnels en tenue et le matériel de propreté. On perçoit qu'un endroit est propre lorsqu'on voit avec quel matériel on nettoie et que l'on voit les agents à l'œuvre » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.70).

Illustration 25. 2017/12/23 les agents chargés du ramassage des déchets et leur matériel sont bien visibles dans cette rue piétonne du centre de Bruxelles.

Une visibilité des agents et des outils que nous observé dans presque toutes les villes (Paris, Belgrade, Barcelone…). A Rome et à Helsinki, nous avons observé que le matériel et les agents sont moins visibles.

Henri-Pierre Jeudy (1991) décrit un « spectacle du propre » de la mise en visibilité de la propreté. À Paris, elle est devenue ostentatoire, du moins en ces débuts. Couleur verte des uniformes et des véhicules, robots pour le nettoyage, moto-crottes... La direction de la propreté a décidé, depuis quelques années, de rendre plus visible l'existence même des moyens de nettoiement. Des opérations s'accomplissent au « grand jour », les centres de regroupement du personnel, au lieu d'être souterrains, apparaissent comme des lieux repérables ; le balayage et le lavage des trottoirs se réalisent de manière plutôt spectaculaire. Les balayeurs se montrent, ils sont devenus des agents de la propreté et fonctionnent comme des commandos. Cette visibilisation de la propreté conforte de toute évidence l'idée d'une réappropriation constante de l'espace public (p. 105).

1.8. La ville prise dans un engrenage sur la question des déchets

Stephane Pouffary (2011) précise que les villes représentent un enjeu important où le développement durable pourrait s'observer. En effet, les villes, bien que ne représentant que 4% de la surface terrestre, concentrent une grande partie de l'activité humaine et sont à l'origine d'une pression non négligeable sur l'environnement et les ressources naturelles. À titre d'exemple, elles consomment 60 à 80 % de l'énergie mondiale, génèrent 75 % des émissions de CO_2 et absorbent environ 75% des ressources naturelles (p. 83).

Un flux important de matières entre quotidiennement dans la ville et les résidus doivent donc être évacués rapidement. En raison des enjeux liés à la maitrise de la gestion des déchets sur le territoire et de la propreté urbaine, les villes se trouvent prises dans la nécessité de répondre à cette question urgente et quotidienne. La collecte et l'évacuation des déchets est une question permanente pour la plupart des villes qui agissent à l'évacuation avant de pouvoir y réfléchir.

Illustration 26. 2020/01/10 une vue de l'assistance à la conférence de Rossano Ercolini sur la question de la gestion des déchets en vue du *zeru frazu* (zéro déchet) à l'université Pasquale Paoli de Corse

Les coûts de gestions sont souvent difficiles à maitriser en raison de la nécessité d'agir immédiatement. En marge de la conférence de Rossano Ercolini tenue en Corse le samedi 11 janvier 2020, un élu expliquait qu'avec la question des déchets, il était difficile de prévoir et de respecter les prévisions budgétaires. Le budget général de sa ville était de plus en plus utilisé pour régler la question des déchets. Cette situation était due à la présence des dépôts sauvages et de la saleté de certains endroits. « Nous sommes obligés de nettoyer rapidement pour éviter

que ce soit encore plus salis ». En effet, les individus ont tendance à jeter des déchets dans des environnements précédemment pollués et désordonnés plutôt que dans des environnements propres, et sont moins susceptibles de le faire lorsqu'ils voient quelqu'un d'autre ramasser les déchets (Cialdini, 2003 ; Schultz et *al*. 2013).

Flore Amos (2021) relaie les informations fournies par la ville de Genève pour justifier le lancement d'une nouvelle campagne contre les déchets sur la voie publique. « Non seulement ces déchets sauvages donnent une mauvaise image de la ville et renforcent le sentiment d'insécurité, mais ils constituent aussi une pollution environnementale considérable, relève encore la municipalité ».

Le schéma représentatif ci-dessous, conçu à partir du législatif et des pratiques observés tente une représentation des différentes pratiques et attentes de gestion des déchets.

1.9. Schéma représentatif de la gestion des déchets qui prend en compte l'abandon en *litter* par le producteur du déchet

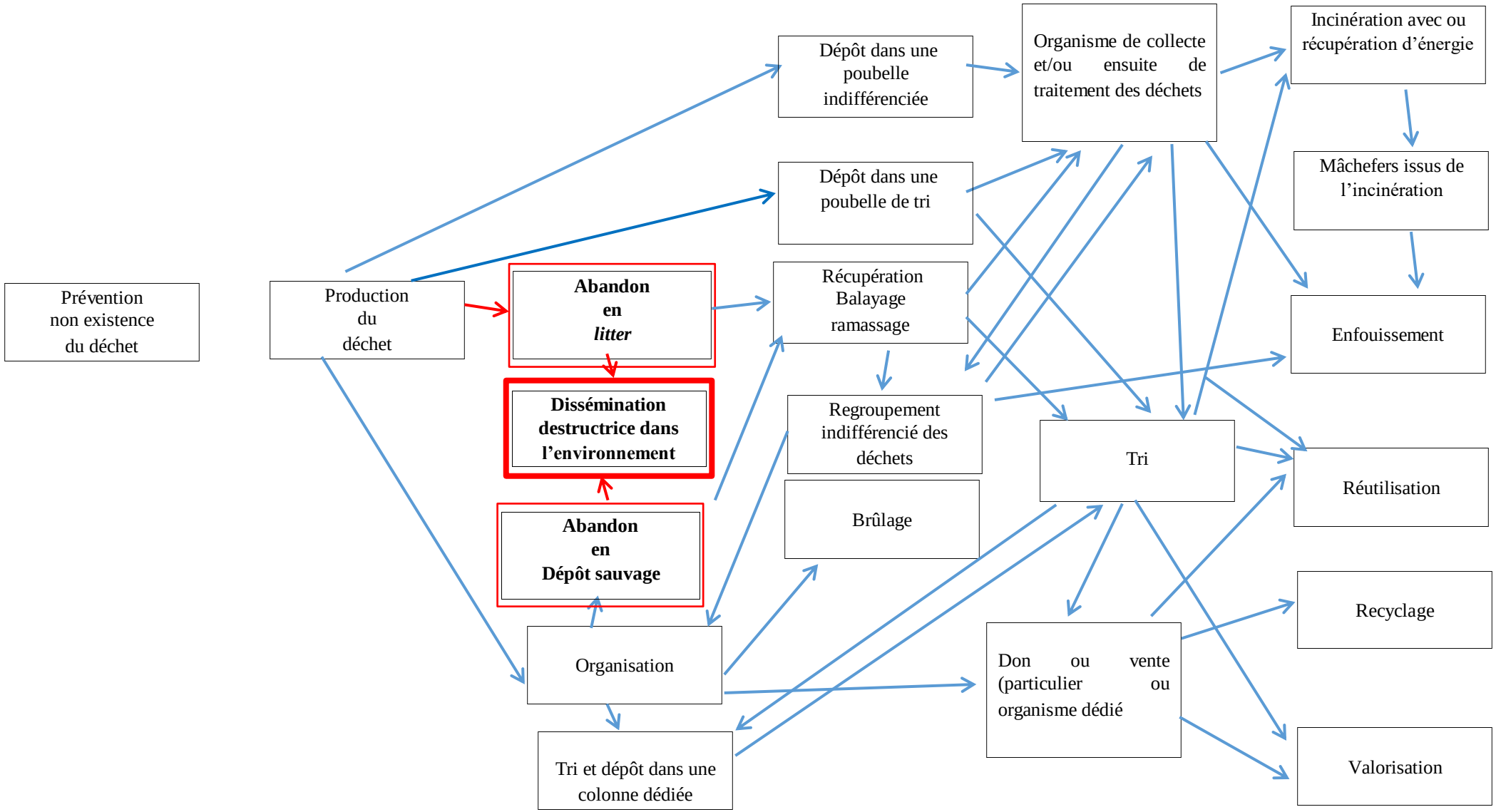

Illustration 27. Schéma représentatif de la gestion des déchets qui prend en compte l'abandon en litter par le producteur du déchet

2. Quelle expérimentation sociale de la question de la gestion des déchets à travers quelques lieux de socialisation

Cette deuxième partie interrogera l'expérimentation sociale de pratique de gestion adéquate des déchets. Il sera question de la difficulté de rentre compte de l'impact d'une expérience sociale et de son importance. Nous nous intéresserons à restituer les possibilités identifiées d'expérimentation sociale de gestion des déchets dans les lieux d'interactions sociales que sont la maison, le système éducatif, les lieux de soins de santé, les lieux de loisirs, les maisons d'arrêt, les lieux de travail, les marchés et les évènements festifs

2.1. De la difficulté de rendre compte de l'expérience sociale

Conscient des difficultés qu'ont connues avant nous des chercheurs pour tenter de rendre compte de l'expérience sociale, nous suivrons à cet effet François Dubet (2007) qui situe cette tentative dans une diffraction entre le holisme, l'individualisme méthodologique et l'interactionnisme. En effet, Dubet se garde bien de choisir entre ces paradigmes pour des raisons théoriques, mais aussi et d'abord pour des raisons empiriques. D'un point de vue théorique ces paradigmes sont tous marqués par une sorte d'incomplétude telle qu'ils s'appellent mutuellement, jusqu'à se dissoudre : « Comment ne pas voir que le choix d'un modèle dur conduit presque toujours à l'aménager, à ouvrir des niches d'exceptions, ou bien à l'élargir jusqu'à ce qu'il se dissolve » (p. 97). L'utilisation de chacun de ces paradigmes pris isolément ne suffit pas à rendre compte de « l'expérience sociale » concrète des personnes.

Par cette démarche empirique intégrative des paradigmes sus mentionnés, nous nous référons à la sociologie compréhensive phénoménologique, le plus souvent interactionniste, dans laquelle l'interaction individuelle est au fondement de la vie sociale » (p. 96) dans le sens entendu par Mauss, Goffman, Garfinkel, Boltanski-Thévenot, Latour et Caillé.

2.2. De l'importance de l'expérimentation sociale sur la question des déchets

Nous proposons une tentative d'esquisse de l'interaction sociale inspirée de notre enquête empirique pour rendre compte des contextes et opportunités d'apprentissage possibles et vécus à travers les expériences du quotidien. Nous partons du fait que l'intégration sociale fait droit à la part de vérité que contient le holisme : elle désigne un « rapport d'engendrement » des acteurs par la société (p. 99) ; ici, « le système précède l'acteur » (Dubet, 2007, p. 99). En effet, le nouvel individu qui nait dans un hôpital vit et subit des pratiques de gestion des déchets réalisées en son nom. Il est de même une fois de retour à la maison et ensuite à la crèche suivant l'âge.

Dès qu'il a la capacité de séparer un aliment de son emballage, l'enfant devient directement producteur de déchet et suivant son contexte éducatif cultivera des attitudes admises par son contexte en fonction du lieu de production du déchet. Les comportements de gestion des déchets observés par l'enfant et ceux qui lui sont permises font partie de l'expérience dont il s'imprègne. « La notion d'expérience est plus qu'un mot. Elle est utile pour penser la socialisation » des pratiques sociales et le comportement notamment politique comme l'indique Anne Muxel (2001, p. 175) sur la question politique.

Sur la construction des comportements, « rien n'y est figé, rien ne se reproduit à l'identique. Rien non plus ne s'invente ni ne s'improvise complètement » (p.174). L'analyse du terrain nous apprend que chez les individus et les groupes, il existe des « logiques d'action différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer comme des sujets » (Dubet, 2007, p. 98). François Dubet appelle « expérience sociale » la cristallisation de ces différentes logiques d'action », dont il distingue trois idéaux types : l'intégration sociale, la stratégie et la subjectivation.

En se référant aux principes d'une sociologie de l'expérience, Dubet montre que ni le modèle de l'expérience ni le modèle de la détermination sociale ne sont exclusifs l'un de l'autre, mais qu'ils entretiennent une constante interaction. Norbert Élias quant à lui, fait de la « socialisation la condition même de l'expérience » (p. 176). La nécessité de l'existence première d'une socialisation porteuse d'opportunité d'interaction sociales à la base de l'expérience sociale rejoint le constat de Pyle (2016) qui constate que la disparition des animaux sur la terre entraine l'extinction des opportunités d'expérience humaine avec ces animaux.

Nous tenterons une esquisse de toute façon arbitraire des possibilités d'expériences éducatives observées au cours de notre enquête nous parlerons de la sphère privée constituée par la maison et les espaces partagés d'habitation, du milieu éducatif, de la sphère professionnelle, de l'espace public et de la sphère associative

2.3. La sphère privée

2.3.1. L'habitat

Nous entendons par sphère privée les espaces et personnes présentes dans l'espace personnel d'un individu notamment le jeune enfant. Il s'agit de la maison d'habitation personnelle, des personnes qui vivent où séjournent dans celle-ci, des maisons et les personnes auxquelles il a accès, les espaces partagés d'habitation, le quartier de résidence et ceux auxquels il a accès en séjours plus ou moins longs.

La sphère privée du jeune enfant est souvent dominée sur la question de la gestion des déchets par la figure de la femme et de la mère qui, comme l'indique Piffault (1908) dans le justificatif

de son ouvrage d'éducation ménagère des femmes car « il est difficile à la femme de se soustraire aux soucis de la tenue d'un intérieur » (p.12). Alors même que les femmes n'étaient pas encore citoyennes – le droit de vote des femmes est acquis en 1944 -, Piffault constatait que les femmes devaient « quitter le foyer » pour aller travailler (p.326) afin de participer à subvenir aux besoins de « la famille [qui] est le fondement de la société » (p.12).

Nous observons l'importance de la famille dans la constitution d'un héritage de comportement de gestion des déchets à l'image de celle précisée par Anne Muxel sur la question politique (p.18). L'influence familiale est présente principalement au niveau de l'initiation qui sur la question qui nous préoccupe serait constituée par le fait de ne pas jeter les déchets par terre. Les traces de l'héritage d'éducation familiale sont plus ou moins visibles et durables en fonction de l'enfant, des échanges intrafamiliaux ainsi que des groupes côtoyés par le jeune enfant.

Si l'objectif de propreté de la maison est partagé par la plupart des parents qui ont la charge du ménage et ne souhaite pas à avoir à nettoyer plus que nécessaire, les moyens d'y parvenir diffèrent et parfois s'opposent. Pour les enfants, les questions de propreté et de comportement adéquat sont porteuses de plusieurs limites et opportunités perceptibles dans leurs expressions :

Enfant : « il faut éviter de salir là où ça énerve maman car c'est elle qui va nettoyer »,
Enfant : « je débarrasse la table et je mets les déchets dans la poubelle »
Chercheuse : et tu le fais souvent ?
Enfant : « quand je me rappelle… parfois maman me rappelle »

Nous observons que parfois, les mamans sont lassées de rappeler et débarrassent elles-mêmes « pour faire vite ». Souvent les enfants et les adultes ne comprennent pas pourquoi il faut s'inquiéter des déchets présents par terre puisqu'ils vont *nettoyer* tout à l'heure. Il y a donc une confusion entre le ménage producteur de propreté et le fait de ne pas salir.

A la sortie des classes, nous avons observé que certains parents viennent avec des friandises. Certains parents sont peu attentifs lorsque leur enfant jette un déchet issu de leur friandise sur le trottoir ou dans les bosquets. La règle de ne pas jeter par terre est souvent appliquée à la maison mais ne concerne pas l'espace public d'après les certains enfants et parents observés.
En nettoyant la chambre utilisée par des étudiants hébergés pendant de courts séjours, nous avons pu observer la présence de *litter* dans la chambre constituée d'emballages divers jetés sous le lit ou déposés sur la table de nuit et qui se sont retrouvés dans un coin de la chambre. Prendre immédiatement soin des déchets que l'on produit est un exercice constant à effectuer dans la sphère privée.

2.3.2. Les espaces partagés d'habitation

Les parties communes d'habitat collectif sont une composante de l'habitat urbain. Leur entretien est souvent confié aux agents d'entretiens. Ce sont des espaces jadis investis par les gardiens et concierges d'immeuble en charge entre autres du nettoyage des parties communes. Aujourd'hui, en fonction des bailleurs sociaux, certains gardiens effectuent le nettoyage

uniquement du hall (observé à Immobilière 3f) du hall et des étages (observé à Batigère) plus du tout de ménage (observé à Paris Habitat et à Erilia). Nous avons observé des niveaux variables de nettoyage et de surveillance, de quasi inexistants à accrus par des agents dédiés ou des entreprises de nettoyage principalement. L'emploi de gardien est en métamorphose comme le décrit par Stébé et Bronner (2000).

Dans leur rapport, Berthout et Lejoindre (2017) indiquent que « les gardiens ont aussi un rôle fondamental dans le lien avec les locataires qui ont parfois des comportements " incivils" ». « Ils font œuvre de pédagogie, d'explication et peuvent être amenés à aller plus loin, avec des mesures plus coercitives. Sur ce plan, il me semble que toute action de pédagogie, d'explication à l'égard de nos locataires est bénéfique pour tout Paris et la façon dont les Parisiens traitent l'espace public » (P. 71) précise Valérie de Brem directrice général du bailleur social Élogie-Siemp.

Pourtant, il y a de moins en moins de gardiens d'immeubles, leur bureau ou local est de plus en plus localisé hors de l'immeuble et ils ont parfois en charge plusieurs immeubles où en surveillance pendant leurs heures de travail. La figure du concierge résidant et permanent serait une exception. Néanmoins, lorsqu'un gardien a la charge d'un immeuble, il s'investit dans la principale valeur de son métier qui est d'ériger « le propre, en absolu, [ce] qui est source des plus grandes difficultés » (Ughetto, 2011, p. 99). La création de propreté des parties communes pas toujours évidente pour certains gardiens gênés d'être soumis à la vue des résidents dans une telle activité dégradante alors que d'autres le font « ostensiblement pour ne pas subir le reproche de n'avoir pas nettoyé » (p.95). Nous avons observé des gardiens utiliser « du renfort des produits détergents "surodorants", délibérément introduits par les bailleurs sociaux pour créer une impression de propre, de ménage qui vient d'être fait, et rigoureusement effectué » (*ibid*).

Illustration 28. 2017/06/19 la chercheuse participe aux côtés d'agents dédiés, au ramassage des déchets abandonnés et/ou jetés dans les espaces partagés d'habitation dans un parc social à Paris.

Sur les questions de mauvaises gestions des déchets, divers bailleurs sociaux, Paris-habitat, Terre d'Opale et d'autres ont choisis d'assermenter leurs gardiens d'immeubles afin de « donner plus d'autorité » aux gardiens (Rey-Lefebvre, 2022). Ils ont ainsi désormais la possibilité de relever différents délits, mais surtout de dresser des procès-verbaux et de les envoyer directement aux services du Procureur de la République. La tendance générale est vers la diminution de la présence des gardiens d'immeuble dans les immeubles HLM avec une curiosité observée chez le même bailleur et

dans et pour des immeubles voisins, dans notre enquête de 2017-2018 où il y avait des gardiens d'immeubles en permanence dans des immeubles de 10 étages là où il n'y en avait aucun dans ceux de 20 étages.

2.4. Le milieu éducatif et scolaire

Le milieu scolaire a été l'un des premiers lieux d'investissement du Ministère de l'Environnement. Robert Pujade (1975) explique que dans « 120 établissements secondaires, une expérience d'initiation à l'environnement avait commencé » (p. 213) et il précise qu'il « reste convaincu qu'il appartient à l'Éducation nationale d'éduquer » en matière d'environnement (p. 215).

Pourtant, les alentours des établissements scolaires sont des « points noirs » de la propreté urbaine. « Encore beaucoup de *mégots*, notamment autour des écoles » déplore un participant au ramassage des déchets couvert par Meslier (2022). Une des recommandations du rapport de Berthout et Lejoindre est explicite « déployer une brigade de volontaires du service civique pour conduire des campagnes de sensibilisation sur les points noirs de la propreté en liaison avec la circonscription et la mairie d'arrondissement (sorties d'écoles, universités, bars, restaurants, sites de pique-nique) » (p. 138).

Une situation d'insalubrité des écoles présente aussi en Belgique que la ville de Marche-en-Famenne a plutôt décidé de souligner. Benoît Gueuning (2018) relate l'action de nettoyage proposée par la ville et à laquelle une trentaine d'habitant a participé. "Nous avons ciblé les écoles, pour montrer à quel point les élèves peuvent être sales", insiste Aurélie Grandjenette, agent technique à la Ville. "Nous avons évidemment récolté beaucoup de canettes en tous genres. Mais il y avait surtout énormément de mégots de cigarettes. Nous n'avons pas pu tous les ramasser. Rien n'est encore décidé mais nous allons essayer de mettre une action de nettoyage en place avec les établissements scolaires" ».

Illustration 29. 2018/04/20 en région parisienne. Nous sommes surpris par l'arrivée d'une équipe de nettoyage dont cet agent fait partie. Les agents ont vidé les poubelles et ramassé des déchets que les candidats au concours de professeurs des écoles ont jetés au sol avant de rejoindre la salle d'examen.

Nous avons observé la présence du *litter* autour des établissements scolaires observés. Les déchets étaient jetés par les élèves, les parents et même les enseignants. Nous avons eu l'occasion à la faveur du concours des professeurs des écoles en Île de France d'observer comment les *litter* étaient ramassés

après le passage des futurs enseignants à l'extérieur du bâtiment du concours.

Pourtant l'analyse de Brotosusilo et *al*. (2022) suggère que l'éducation à la gestion des déchets pendant l'enfance est déterminante. « Le gouvernement [indonésien] devrait également se concentrer sur le développement du comportement des citoyens en matière de sensibilisation à la gestion des déchets, notamment en leur inculquant de bonnes habitudes, car l'enfance est un facteur déterminant dans la réduction des déchets ».

Le rapport d'évaluation des cités éducatives réalisée par Stromboni et Urbano (2022) indique que « des parents [sont] avant tout perçus comme des bénéficiaires, moins comme des acteurs » (p.9). Cette position semble être la même pour les enseignants et élèves dans l'enceinte de l'établissement sur la question des déchets car leurs comportements à cet égard sont pris en charge par les agents d'entretien. Nous avons observé du *litter* dans et autour de l'ensemble des établissements scolaires observés. Pourtant les exemples d'actions impliquant les élèves dans des actions de ramassage de *litter* sont nombreux à l'instar de celle réalisée par plusieurs écoles pendant deux semaines dans le cadre de la campagne *Stop2drop* avec les écoles du Liechtenstein qui ont collecté 958'181 soit près d'un million de mégots dans l'espace public relaté par la radio et télévision de Suisse.

2.4.1. Les crèches et écoles maternelles

En crèche et écoles maternelle, l'héritage familial de gestion des déchets des enfants peut déjà être visible notamment au moment du goûter. Généralement, enseignants, assistants et encadrants demandent aux enfants de jeter leurs déchets dans la poubelle. Parfois, pour éviter le mouvement de foule vers la poubelle, on leur demande de les donner directement à l'encadrant qui demande aux enfants de ramasser ce qu'ils ont laissé tomber.

Illustration 30. 2019/05/07. Temps presque calme dans cette animation du Cpie d'Ajaccio sur la nature et le potager pour les élèves de la maternelle en présence d'enseignants Atsem et parents d'élèves.

Une scène de ramassage du déchet d'un enfant de maternelle nous a particulièrement marqué en 2014 dans le XIIème arrondissement de Paris. Un parent venu chercher son enfant est arrivé comme cela semble être la tradition avec une friandise pour son enfant. Une fois la friandise promptement prise, l'enfant s'est retourné et s'est dirigé vers la salle où patientaient ses camarades tout en défaisant la friandise. Il a laissé tomber l'emballage dans son mouvement, occupé à aller montrer sa friandise à son camarade. C'est alors que la maman et la dame en blouse blanche -l'Atsem- se sont

précipités pour ramasser l'emballage jeté par l'enfant. Une scène qui nous interroge encore aujourd'hui sur les opportunités d'éducation offerte par l'école pour l'acquisition de compétence de gestion des déchets par les enfants.

Un contexte d'éducation du jeune enfant à l'école parfois dans un environnement où l'Atsem est aux ordres de l'enseignant et au service de l'hygiène de l'élève. Une relation de subordination parfois très flagrante vécue lors d'une animation. Notre attention avait été attirée par ces relations à la suite de l'attitude et le ton de commandement employé par l'enseignante pour signifier à l'Atsem d'accompagner l'élève qui avait émis le souhait de se soulager au petit coin.

Souvent, pour éviter que les jeunes enfants se salissent en allant jeter leur déchet à la poubelle, les parents leur apprennent à le leur donner afin qu'ils s'en chargent. Aux dires des nombreux parents interrogés, ces attitudes sont loin d'être automatiques et stabilisées parfois même concernant le même enfant. « Souvent, ils oublient et je dois lui rappeler » indiquent la plupart des parents. Certains enfants semblent avoir bien intégré le comportement et ils « ne jettent rien par terre ! » affirment quelques parents.

2.4.2. Les écoles primaires

L'école primaire et principalement le 3ème cycle est le plus actif notamment dans les enseignements liés à la gestion des déchets. Plusieurs villes financent des animations à cet effet dans les écoles primaires. En Suisse, d'après Ribaux et Despland, (2019), « la question du littering est abordée dans les classes lors de l'Éducation au Développement Durable (EDD) qui est inscrit dans le Plan d'études romand pour le cycle obligatoire et à travers les cours de culture générale pour le cycle post-obligatoire (p.1). Nous ne disposons pas de plus de précision de la façon dont cette question est abordée avec les élèves et quels sont les objectifs pédagogiques de ces cours.

Barroca-Paccard observe que les professeurs des écoles stagiaires en formation (PESF) au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) s'emparent des thématiques environnementales notamment dans leur mémoire de fin de formation. Une analyse de trente-trois mémoires montre la centration sur la thématique des déchets qui permet aussi de mettre en œuvre des changements comportementaux avec les élèves qui correspondent au positionnement de l'Éducation en l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) pour lequel « l'acquisition de savoirs et des compétences qui y sont liées ne vaut que pour son réinvestissement au cours des actions réelles, actuelles et futures » (Lange, 2011, p. 75). « On constate le développement de travaux centrés sur les *écogestes* et sur les directives institutionnelles. Les dimensions critiques semblent très peu présentes. L'EEDD proposée semble donc construite dans une perspective très positiviste que Lucie Sauvé (2011) a dénoncé en qualifiant « d'invasion barbare » la mainmise de l'éducation au développement durable au détriment du champ de l'éducation critique environnemental » (p.108).

Les élèves soucieux d'un environnement sain semblent être plus présents au primaire. Nous avons déjà observé plusieurs fois dans des parcs de jeux et autres évènements festifs, des enfants ramasser après les autres, ils étaient tous du 3ème cycle du primaire. Des animateurs du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement nous faisaient également cette remarque ; « au primaire ils sont très concernés par l'environnement et on les perd au collège ».

Illustration 31. 2018/11/15 animation dans une fête de la science à Corte. Les élèves sont sensibilisés à la durabilité des objets abandonnés dans la nature. Divers objets sont présentés sur ce carré de sable.

2.4.3. Les collèges

Redondo et Ladage observent également que « les écogestes (c.-à-d. comportements réalisés ponctuellement ou régulièrement) sont davantage le fait de l'école primaire que du secondaire, dont les enseignants affirment de manière très significative ne jamais les intégrer (Khi2 = 239,85) » (p.115). L'entretien mené avec une association qui a reçu des financements pour effectuer des animations dans des collèges sur la question du développement durable est très éclairant : « ce sont les 6ème et 5ème qui participent à nos activités, quelques-uns de 4ème arrivent en début d'année et après s'en vont ».

Illustration 32. 2021/03/12. Littering, cet emballage de sandwich a été abandonné par ce jeune homme à droite de l'image, la jeune fille n'a pas encore terminé de manger son sandwich. Ils partent du supermarché où ils l'ont acheté pour rejoindre le collège.

Les raisons de ce désintérêt sont peut-être à chercher dans le caractère très dirigé voir passif attendu des élèves qui, nous l'avons observé ne sont pas vraiment encadrés et encouragés à expérimenter d'autres positions. Après avoir observé des séances d'animation, nous avions suggéré d'amener les élèves dès la deuxième année c'est à

dire en 5ème à assurer une partie de l'animation d'accueil des 6èmes sur ce qu'ils avaient compris des animations passées. Ce qui leur donnerait un rôle plus actif et créerai de l'émulation en pairs. À la place, ils subissent comme ils le font déjà en classe l'annonce de connaissances distribuées par un adulte animateur d'où leur ennui palpable lors de ces séances pris sur leur temps de pause.

Les animations sur les déchets portent sur les problèmes posés par l'augmentation des déchets de la société de consommation dans laquelle nous vivons, sur les conséquences de l'abandon des déchets dans la nature et donc la connaissance de leur durée de vie lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature, sur la nécessité de bien trier les déchets, de les trois R réutilisation, Recyclage et Réduction. Des ateliers de transformation sont souvent proposés pour apprendre par exemple à fabriquer un porte-monnaie à partir des cartons de lait vide et autres objets décoratifs. Une directrice de centre social observait que les déchets ainsi transformés où on ajoutait de la peinture étaient rendus plus difficile à recycler par la suite surtout que les objets fabriqués n'étaient souvent pas récupérés ni utilisé après.

Illustration 33. 2021/03/19 au collège Maria Ghjentile à Saint Florent. Dans cet atelier, les élèves choisissent et font des semis dont ils suivront l'évolution.

Plusieurs projets de sensibilisation des collégiens existent à l'instar du programme d'éducation au développement durable initié par Martine Béroud de l'association Filadora. Marie Christine Lanfranchi a aménagé des espaces dans ses cours de Sciences de la Vie et de la Terre dans l'ambition d'une cohérence éducative. Elle entretien notamment un lombricomposteur dans sa classe.

Shepherd (2022) relate la matinée de sensibilisation des collégiens à la mairie des ateliers suivis à la mairie de Saint-Soupplets en île de France. Il a été question de gestes à adopter en cas d'incendie ou d'accident, « les collégiens ont pu également suivre un exposé sur les déchets

sauvages et le tri des ordures ». L'article ne donne pas plus de précision sur le contenu de l'exposé sur les déchets sauvages alors qu'il a été plus explicite sur les trois autres thématiques abordées.

2.4.4. Les lycées

Les initiatives impliquant les lycéens sont plus rares. C'est un public plus dissipé, moins sage qui supporte moins bien de suivre le déroulement des ateliers. Néanmoins des actions sont entreprises parfois effectivement à l'initiative des lycéens à l'instar du projet « moins de déchets dans mon lycée » de l'académie de Montpellier initié par deux élèves de secondes. Les auteurs interrogent « un riverain [qui] exprime son désarroi face aux déchets : "Jour après jour, le nombre de déchets devant l'entrée de chez moi augmente considérablement. La présence des lycéens près de chez moi ne me dérange pas, mais ce qui me gêne est la trace de leur passage, puisqu'ils laissent derrière eux de plus en plus de déchets ce qui me met hors de moi. Il faudrait qu'ils prennent conscience que les poubelles ne sont pas inutiles !" ». Nous n'avons pas d'informations sur la suite de ce projet.

Nous pouvons également prendre en exemple cette action de nettoyage qui a concerné les alentours du lycée Bartholdi de Barentin en Normandie. Cette action de nettoyage est relatée dans un article non signé du média *Paris-Normandie*. En effet, « dix-sept lycéens et des membres de l'équipe enseignante […] du lycée Auguste-Bartholdi ont participé à une "clean walk", ces balades à visée écologique où il s'agit de ramasser des déchets. Résultat : 117 kilos d'ordures ». Les lycéens participants se sont montrés surpris : « "Nous sommes étonnés et choqués de constater le nombre de déchets collectés en une heure et demie entre canettes, masques, sacs en plastique, bouteilles de bière, papier toilette", lance Enerick, en terminale CAP ». Auraient-ils été plus attentifs si les déchets que les élèves abandonnaient dans et autour de leur lycée n'étaient pas régulièrement enlevés ?

Plus habituellement, les actions ne concernent pas le cadre même des élèves que ce soit au primaire, au collège, au lycée, dans les écoles professionnelles ou à l'université. Les actions menées dans le cadre de leurs établissements sont-elles peut-être moins médiatisées ? Les élèves ramassent-ils les déchets dans leur établissement ? Si oui, dans quelles circonstances ? Pour la plupart des actions d'élèves qui sont communiquées, le problème est souvent identifié ailleurs, et les élèves doivent intervenir pour nettoyer. C'est le cas de deux classes de secondes du lycée professionnel Jacques-Prévert à Fontaine dans l'Isère. Katia Cazot (2022) indique qu'ils ont passé leur journée de « cours dans le bois des Vouillants. Objectif : ramasser les déchets sur le site de l'ancien ball-trap. Un cours sur l'environnement et la citoyenneté grandeur nature ».

Un ramassage des déchets dans les espaces naturels qui n'est pas sans dangers d'après le document signé O. Burger[152], publié par l'académie de Caen. Nous le citons ci-dessous :

[152] https://www.ac-caen.fr/dsden50/discip/sciences/IMG/pdf/ramasser_des_dechets_doc.pdf

Les élèves s'investissent avec toute leur énergie […] s'inscrit dans les actions liées à l'éducation à l'environnement ou à l'éducation civique et morale, et ont souvent pour objectif de faire construire des gestes éco-citoyens aux élèves. Au-delà de la bonne intention évidente, il convient cependant d'interroger ces pratiques qui peuvent se révéler dangereuses et malheureusement d'une portée parfois bien limitée ». L'auteur interroge la légitimité d'une telle action parfois financées par des entreprises et propose des moyens pour mieux la mener. « Est-ce le rôle de l'école de prendre sur le temps d'apprentissage afin de faire ramasser des déchets aux élèves, dans le cadre de projets parfois ponctuels, souvent relayés par des grandes marques ? Mener ce type de projet avec les élèves n'est-il pas stigmatisant aux yeux de leurs camarades ? Comment exploiter ce type d'activité ?

2.4.5. Les universités

Dans les universités, les actions de sensibilisation liées à la gestion des déchets sont rares. Pourtant on y trouve du *litter* en permanence. Des agents travaillent à nettoyer le *litter* des espaces extérieurs utilisés par les étudiants. Les mégots de cigarettes y sont les plus importants. En 2016 à la faveur d'une possibilité de réalisation d'un projet étudiant à l'université de Créteil, nous avons proposé la sensibilisation des fumeurs aidée par une association qui serait financée dans le cadre de ce projet. Il s'agissait de discuter avec les étudiants fumeurs afin d'amener ceux qui jetaient leurs mégots par terre alors qu'il y avait des cendriers à éviter de le faire. Le projet s'est terminé par la distribution des cendriers de poches parce que l'appui rémunéré d'une organisation ne faisait pas parti des actions autorisées à financement.

Illustration 34. 2022/02/03 à l'université de Corse. Des agents d'entretien sont chargés de ramasser les déchets abandonnés par les étudiants dans toutes les universités et grandes écoles que nous avons visité.

Cette situation est également signalée à l'université de Genève. https://www.unige.ch/asso-etud/edd/nos-projets/anciens-projets

Pour les services de nettoyage d'une ville, les étudiants riment avec le nettoyage après eux. Toute présence prolongée dans l'espace public nécessite une intervention de nettoyage. La ville de Rennes fait le « constat d'"une évolution de l'usage : soirées festives étudiantes de plus en plus nombreuses – soirées en extérieur plus nombreuses sur des espaces verts notamment – barbecues dans certains quartiers sur des espaces extérieurs". Elle souligne que : "La coordination du nettoyage des espaces gérés par le service jardins et le service propreté voirie doit s'adapter pour offrir une prestation de qualité – les jours et horaires de travail doivent être adaptés pour répondre aux besoins par exemple pour le dimanche" » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.162). Sur la question du *littering*, la ville comme l'université cherche à offrir une prestation de qualité.

2.4.5.1. Les logements étudiants

Le logement est, au niveau de l'université, le lieu d'observation de l'impact des comportements de gestion des déchets non appropriés des étudiants. Nous avons été frappés en 2016 des comportements de *littering* des étudiants d'un logement du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous). Le logement était situé dans le XIVème arrondissement de Paris. Des déchets étaient régulièrement jetés des chambres et une équipe de nettoyage était présente en permanence pour le nettoyage. Ces comportements alimentent la pénurie de logement étudiant dont Séverin Graveleau (2022) faisait récemment échos dans le journal Le Monde.

Une pénurie accentuée par la difficulté voire l'impossibilité de proposer aux étudiants des chambres simples avec des commodités partagées telles les toilettes, salles de bains, cuisines, espaces de détente en raison de l'impact des mauvaises utilisations sur l'ensemble des résidences. Une expérience vécue par le Crous de Corse qui, pour répondre à la problématique notamment de logement des étudiants étrangers a sollicité des chambres d'une structure de formation non loin. L'expérience a tourné court. Une enquête auprès des étudiants résidents révèle des comportements inadaptés dans tous les espaces partagés qui étaient régulièrement salis. Le Crous de Corse a abandonné cette initiative et poursuit des projets dans la construction et l'aménagement des chambres avec des commodités non partagées.

Une enquête auprès des agents d'entretien du Crous indique l'extrême insalubrité de certains étudiants dans leur chambre individuelle. Ils indiquent que beaucoup d'étudiants ne récupèrent pas leur caution, au contraire, on devrait même « les faire payer » tellement la chambre est dégradée. Des difficultés d'entretien de leur espace personnel qui concerne surtout les garçons même si un nombre moindre mais en augmentation de filles est à noter. Nous avons pu discuter avec des parents et grands-parents d'étudiants qui viennent en moyenne deux fois par mois voir toutes les semaines nettoyer la chambre de leur enfant ou petit enfant.

Un échange avec une grand-mère rendu possible à la faveur d'un incident ayant retardé de manière très importante le train qui nous amenait à Corte nous a permis d'en savoir un peu plus. La dame allait nettoyer la chambre de son petit-fils et faire un peu de cuisine pour cet étudiant inscrit en première année de médecine. Elle indique que lorsqu'elle ne peut pas venir c'est sa fille qui est la mère de l'étudiant qui vient nettoyer et cuisiner pour lui. Les études de médecines n'étant disponibles que pour la première année de formation en Corse, nous lui avons demandé comment fera son petit-fils une fois sur le continent[153] pour la suite de sa formation. Elle nous a indiqué que sa sœur et sa tante y étaient et qu'elles allaient l'aider.

L'habitude d'aller prendre soin de la chambre d'étudiant de son fils à l'université semble remonter à bien loin en Corse d'après notre investigation. Une enquête auprès des parents afin de savoir à quel âge ils jugent que leurs enfants sont ou seraient en mesure de prendre complètement en charge l'entretien de leurs chambres, de leurs toilettes, de leurs salles de bain,

[153] Terme utilisé en Corse pour désigner la France continentale

de leurs cuisines et de leurs séjours qui sont les pièces constitutives d'un appartement a laissé bien des parents pantois. Ils se sont rendu compte que leur enfant en dehors de leurs chambres où il leur arrive encore de nettoyer car c'est « trop le bordel », leur enfant n'a jamais eu à prendre soin d'une autre pièce de la maison et souvent, ne les ont jamais vu le faire.

Une prise en charge des parents sur les questions de ménage qui ne s'arrête pas toujours une fois partis de la maison. Une dame expliquait qu'elle est allée rendre visite à son fils et elle a failli repartir car « la maison était dans un tel état… » Elle a passé une semaine à nettoyer. C'était tel « qu'il ne recevait même plus ses amis chez lui ». Une autre nettoie régulièrement l'appartement de son fils et s'occupe de son linge à cause dit-elle de son petit-fils qui vit avec son fils séparé. Elle le fait chaque fois qu'il n'est plus en couple. « Je sais, c'est moi qui l'ai gâté, il était mon premier enfant alors… ».

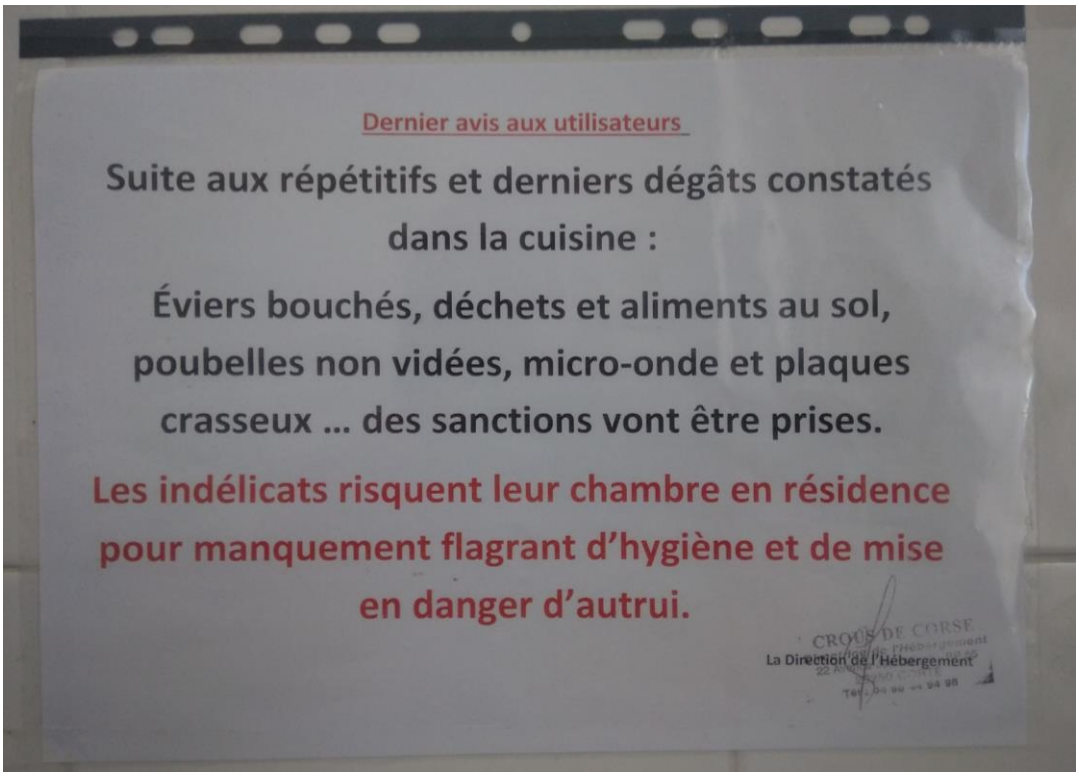

Illustration 35. 2019/02/09. Avertissement pour indélicatesse affichée dans une cuisine du Crous de l'université de Corse

« Dernier avis aux utilisateurs. Suite aux répétitifs et derniers dégâts constatés dans la cuisine : éviers bouchés, déchets et aliments au sol, poubelles non vidées, micro-ondes et plaques crasseux… des sanctions vont être prises. Les indélicats risquent leur chambre en résidence pour manquements flagrant d'hygiène et de mise en danger d'autrui ».

Tel est le message affiché dans une cuisine partagée du Crous. Des étudiants ont signalé la fermeture de cuisines partagées car mal gérées. Nous constatons qu'aucun échange verbal, aucune concertation ni autre voie d'information n'est mise à disposition. Plusieurs cuisines ont été fermées aux étudiants. Quand on se comporte mal, on punit, et c'est tout.

Nous indiquons là les cas les plus saillants qui nous sont parvenus. La difficulté étant que lorsque tout va bien, cela attire moins l'attention. C'est pourquoi les agents du Crous auxquels nous nous sommes adressés n'ont pas pu nous indiquer le pourcentage approximatif de ceux qui gèrent correctement leur chambre. Ils assurent simplement que c'est une minorité. Les entretiens étant souvent fortuits, c'est peut-être une question qu'ils ne se sont jamais posée. L'observation de cette partie grandissante d'enfants, de jeunes et même d'adultes incompétents à prendre soin de leur environnement immédiat rejoint l'inquiétude de Jaime Semprum (1997) lorsque, répondant à l'inquiétude d'écologistes qui se demandaient quel monde laisserons-nous à nos enfants, il les invitait à s'inquiéter d'une situation encore plus grande en se demandant « à quels enfants allons-nous laisser le monde ? » (p. 20).

2.5. Les formations spécialisées

De nombreuses formations spécialisées en environnement existent désormais dans les universités. Des masters option développement durable, gestion de l'environnement, gestion de l'eau. Nous avons eu l'opportunité d'échanger et de côtoyer une dizaine d'étudiants qui dans leurs comportements quotidiens n'étaient en rien différents des autres jeunes étudiants des autres filières. Comme les autres, ils produisaient du *litter*, ne triaient pas leurs déchets, n'avaient jamais vu le compostage domestique.

Leur formation en environnement ne semble avoir aucun impact sur leur vie personnelle et leur façon d'être ou d'agir. Ils se voient comme ceux, qui en entreprise, seront chargés de la gestion de ces questions pour répondre et remplir le cahier de charge de la norme la plus exigeante car c'est une bonne chose pour l'image de l'entreprise et de ses produits. Ils voient les questions de pollutions comme des questions techniques à résoudre.

Ces jeunes gens rencontrés semblent faire suite à « la dernière génération qui a investi les postes d'éducateurs à l'environnement au début des années 2000 [qui] l'a fait au nom d'un rapport non pas militant mais professionnel à l'environnement » (Jacqué, 2016, p.18). La filière environnementale est pour eux un débouché parmi d'autres. C'est une génération qui « va surtout valoriser la dimension technique de ces formations et métiers que ce soit dans le domaine du traitement des pollutions ou de la communication » (*ibid*). Ces jeunes disent simplement qu'ils font « une formation dans le domaine de l'environnement ».

Au regard de notre enquête, nous pouvons affirmer que les formations spécialisées en environnement ne semblent pas avoir d'impact sur le comportement des personnes formées. Ils ont cependant plus de sorties de terrain pendant leur formation pour se rendre compte des situations de pollution. C'est le cas de ces élèves de troisième et les élèves de cinquième année en option technicien en environnement de l'Institut Provincial d'Enseignement Technique – IPET - de Nivelles en Belgique, qui se sont réunis pour un grand nettoyage de la rivière la Thines relaté par Delphine Gheysen (2022) :

> Ce fut une journée chargée où ces jeunes, sensibilisés entres autres à la thématique de l'eau, ont été frappés par l'ampleur de la pollution dans la rivière. Pneus, tissus, bonbonnes de gaz ou encore du métal, voilà quelques exemples de trouvailles.
> L'option technicien en environnement de l'IPET Nivelles s'adresse aux élèves du troisième degré en technique de qualification. « Ils voient notamment en cours les écosystèmes aquatiques, ils voient les cours d'eau, les problèmes d'érosion. Ils voient beaucoup de choses en lien avec l'eau. Pouvoir les faire venir une journée comme ici pour qu'ils puissent constater ce qu'ils ont vu en théorie, pour nous, c'est formidable », nous explique Soraya Iboukassene, enseignante de l'option technicien en environnement.
> À la fin du troisième degré, les élèves obtiennent deux diplômes, leur CESS et le diplôme de qualification. Ils pourront ainsi soit travailler directement, soit entamer des études supérieures en horticulture, agronomie ou encore des bacheliers en forêt par exemple.

Des sorties de ramassage des déchets sont susceptibles de rendre sensible les élèves à ces problématiques. Sur cette question d'impact de la formation sur les comportements individuels, nous avons reçu plusieurs témoignages de personnes en emploi dans le nettoyage, précisant que leur métier les a amenés à changer leur comportement et qui ainsi arrêter de jeter les déchets par terre par exemple.

2.6. Les lieux de travail

Les lieux de travail ont des impacts différents en fonction des personnes et des situations. Les situations de travail observées qui nous ont marquées car elles ne semblaient pas avoir eu d'impact sur les personnes sont nombreuses. Nous citerons trois exemples. Premièrement, nous parlerons de ce chauffeur de camion poubelle d'une société privée avec lequel nous étions en train d'échanger sur les déchets qui a jeté son mégot par terre. Lorsque nous le lui faisons remarquer, il dit que justement, c'est son service donc ses collègues qui vont nettoyer ainsi il y aura toujours du travail pour eux.

Ensuite, nous avons été marqué par cette comptable d'une association d'éducation à l'environnement qui, jetait systématiquement son mégot sous le bus avant d'y monter en présence des autres employés de l'association. Nous ne lui avons jamais fait la remarque et n'avons donc pas d'explication. Le troisième exemple est celui d'un ambassadeur de tri employé par une association, qui à la fin de sa pause déjeuner, alors que nous nous préparions à retourner dans les immeubles pour expliquer les consignes de tri, ce dernier a jeté son mégot sous une voiture. Nous retrouvons là, une catégorie de personnes qui considèrent le domaine de l'environnement juste comme un débouché d'emploi décrit par Marie Jacqué (2016, p.18). Ces personnes ne s'impliquent pas dans les objectifs formels d'adoption de comportements adaptés de gestion des déchets portés par les structures qui les emploient.

Ce sont là des exemples portant sur les mégots de cigarettes qui ne sont pas toujours représentatifs du comportement écologique des personnes car nous avons constaté que des personnes peuvent trier, réutiliser, recycler, réduire leurs déchets et malgré tout jeter leur mégot par terre car ce geste « fait partie intégrante de l'acte de fumer » comme nous l'a expliqué un fumeur. On ne peut pas les dissocier. Les personnes observées dans les exemples suscités ne faisaient pas le tri et autres actions visant la bonne gestion des déchets.

Illustration 36. 2021/02/12 pause dans cette agence de la poste à Ajaccio. Plusieurs fois par jour, les employés qui discutent entre eux au loin à leur pause souillent le trottoir et la chaussée de leurs déchets constitués principalement de mégots.

Nous avons aussi observé que le milieu du travail était parfois inhibiteur des bonnes pratiques réalisées à titre individuel. En effet, il est parfois difficile d'essayer de pratiquer sur le lieu de travail ce que l'on accomplit chez soi pour ne pas attirer l'attention disent certaines personnes. Ainsi, nous avons rencontré dans un collège une dame qui chez elle trie, composte et jardine mais qui ne faisait pas le tri dans son lieu de travail pour ne pas attirer l'attention. Il faut dire qu'une autre personne, éducatrice spécialisée dans un institut, nous a relaté avoir subi l'ire de ses collègues qui se moquaient de ses attentions portées à une meilleure gestion des déchets.

Cependant, certaines personnes changent leur comportement en raison de leur métier. Par exemple, dans le documentaire réalisé en 2020 par Mireille Dumas et Damien Vercaemer intitulé *des ordures et des hommes*, un éboueur explique qu'avant de faire ce métier, lui aussi jetait des déchets par terre. Une jeune dame nous a fait savoir qu'elle avait changé de comportement au contact d'une collègue qui faisait très attention « à ces choses-là ».

Plus généralement, les structures qui engagent des démarches visant une meilleure gestion de leurs déchets, qui pourraient offrir une opportunité d'apprentissage à leurs employés le font souvent pour des raisons de certification et de labélisation environnementales. Nous avons constaté que lorsque ce sont ces raisons qui motivent les structures, les changements opérés durent le temps de la visite de certification et les pratiques affichées disparaissent plus ou moins rapidement.

2.7. Les lieux de loisirs

Les comportements observés dans les lieux de loisirs dépendent essentiellement de la possibilité que le loisir offre de pouvoir s'y restaurer ou pas. Cependant, dans plusieurs piscines municipales nous avons été surpris de voir des emballages de gel de douche abandonnés au sol, des emballages d'aliment abandonnés dans des cabines pour se changer ou à l'entrée où on porte les chaussures. Les lieux de loisirs que nous avons trouvés relativement propres sont les loisirs en pleine nature comme les sites d'accrobranche. N'ayant pas véritablement fait d'observation sur une période conséquente, nous ne pouvons pas formuler d'hypothèses explicatives de cette observation. Tous les lieux de jeux de balles dans les villes ou les villages sont généralement jonchés de déchets de consommations diverses.

Illustration 38. 2021/06/25 déchets abandonnés sur cette aire de jeu dans le village Cozzano en Corse (274 habitants en 2020). Nous avons observé la présence de *litter* dans toutes les aires de jeux pour enfants, adolescents ou adultes dans les villes et villages.

Illustration 37. 2019/01/21 à a piscine municipale de Corte. Une bouteille de gel douche vide abandonné après usage. Cette situation a été observé dans d'autres piscines.

Ces lieux de loisirs, lorsqu'ils sont pris en charge par une association ou un collectif sont nettoyés par leurs membres où sont nettoyés par la structure gestionnaire des lieux ou la commune. Il est souvent question, après constat de la saleté des lieux, de proposer ou d'engager le nettoyage de l'espace dont ils ont la charge. Nous n'avons pas constaté de démarche visant à amener un meilleur comportement de non-*littering* dans ces lieux.

2.8. Les lieux de circulation et les espaces publics

Les lieux de circulation sont reconnus comme des lieux où l'on retrouve des déchets. De ce fait, leur nettoyage est organisé et mis en œuvre par ceux qui détiennent la propriété sur ces espaces. Les lieux de circulation sont des espaces pour lesquels le sentiment d'appropriation est parfois difficile à assimiler car ces espaces relèvent du bien commun. Un collégien qui s'offusquait du fait qu'un camarade abandonne sa canette vide sur le chemin entre le centre des sports et le lieu où leurs parents devaient les récupérer s'est entendu demander si cette route lui appartenait sinon pourquoi cela le gênait. En 1975, Robert Pujade indique que la présence des ordures dans certains lieux au bord des routes était due au fait « que les automobilistes s'y arrêtent, et y mangent en plein air » (p. 94) en l'absence de dispositifs de collecte des déchets.

Illustration 39. 2021/01/21 Sentier - raccourci-souillé de litter constitué notamment de masques à Ajaccio

Un espace de circulation publique que nous avons observé est le métro et les gares de train, les aéroports les centre et arrêts de bus. Marion Tillous (2016, p.32) observe que « le métro est souvent considéré, dans les représentations courantes comme dans les discours fictionnels, comme un univers dépourvu de toute humanité ». Elle montre que, notamment grâce aux aménagements des gestionnaires, le métro est désormais un territoire à l'articulation entre l'espace public et l'espace familier.

Les travaux de Michel Kokoreff (1991) sur les questions de propreté dans l'espace public du métro sont valables pour les autres lieux publics de circulation car les mesures de gestion prises pour la gestion des déchets qui jonchent le sol sont similaires. Kokoreff montre que les personnels « se sentent dépossédés et souillés, " […] aujourd'hui ils jettent ça [les déchets] dans les couloirs du métro parce qu'il y en a déjà et que ce sera nettoyé" (p. 95). Il observe le changement des normes de propreté et leurs « implications sur la production collective et le traitement des déchets urbains ». Ces nouvelles normes « soulignent une mutation anthropologique dans la hiérarchie des obsessions et des répulsions » (p. 93). Kokoreff voit une évolution entre « l'hygiénisme qui consistait à évacuer le sale le post hygiénisme, [qui] lui, est structuré autour d'une définition fonctionnelle des notions de visibilité (ou de lisibilité) et de brouillage légitimé par la nécessaire prise en compte des données environnementales et une conception de l'ordre public ». Il caractérise les ressorts d'une propreté « postmoderne » qui marque le primat des apparences, de l'image, c'est-à-dire de ce qui est instable (p. 93-94). De nouvelles considérations qui renforcent la logique servicielle de nettoyage de ces lieux de circulation publiques pour l'usager.

2.9. Les lieux de consommation

Illustration 41. 2020/12/20 des déchets de consommation d'aliments abandonnés sur les marches du parvis de la défense à Paris.

Les lieux de consommation sont connus comme étant des lieux où l'on trouve du *litter*. Barbara Stoifl et Judith Oliva le précisent dans leur rapport : « les hotspots sont entre autres les lieux publics et les lieux de rencontre, les alentours des restaurants à emporter et les centres commerciaux (p.9). En fonction de l'affluence dans ces lieux, des agents sont affectés au nettoyage régulier de ces espaces. Le rapport de Gangl et *al* sur les facteurs pouvant rendre possible le tri des déchets dans les espaces publics de consommation indique aussi la présence du *litter* à ces endroits.

Illustration 40. 2020/07/16. La publication d'un élu republié par une association de ramassage des déchets. Elle porte sur les masques abandonnés sur parking de l'hôpital d'Ajaccio.

Les masques qui indignent l'élu ont simplement rejoint d'autres déchets habituellement abandonnés sur ce parking et ailleurs.

2.10. Les hôpitaux et centres de santé

Les hôpitaux et lieux de santé observés font également face au *litter* dans leur enceinte produit par les usagers (personnel, les patients, prestataires). Nous n'avons pas observé de démarche visant à amener ces derniers à changer de comportement. La réponse à cette problématique dans ces lieux est servicielle. Le *litter* de mégots et de petits emballages notamment de chewing-gum sont visibles aux lieux de pause extérieurs des agents médicaux. La quantité des déchets présente au sol est parfois importante là où attentent les ambulanciers et transporteurs médicaux.

L'échange avec un agent d'entretien responsable du nettoyage de ces espaces est édifiant. Il assure qu'il a observé que tout le monde jette les déchets par terre

« médecins, chirurgiens, chef de service… tout le monde ». Les déchets étant souvent des mégots, ils s'incrustent et sont difficiles à enlever. L'agent passe un coup de balai par-dessus et ceux qui ne sont pas trop incrustés sont recueillis dans la pelle.

2.11. Les maisons d'arrêt

Nous n'avons pas eu l'opportunité d'observer les usagers des maisons d'arrêt bénéficier d'une démarche d'éducation leur permettant d'adopter un comportement adéquat en matière de gestion des déchets. Cependant l'échange que nous avons eu avec un trentenaire qui fait des séjours réguliers en tant que détenu à la prison d'Ajaccio et un membre d'une association qui intervient dans les prisons de Corse nous conforte dans l'idée de l'existence des démarches visant une meilleure gestion des déchets dans le milieu carcéral. Une recherche sur internet montre que l'administration pénitentiaire « s'est engagée dans une politique de développement durable[154] ». L'administration pénitentiaire cite des projets contre le gaspillage alimentaire, l'éco conduite pour tous, l'économie d'énergie et le tri sélectif des déchets.

Ces actions correspondent à ceux décris par nos interlocuteurs à l'image de celui relaté par Sébastien Ducrot (2008) dans le centre pénitentiaire de Maubeuge dans les Hauts-de-France. En effet, le directeur du centre a engagé son établissement à l'adoption du tri sélectif des déchets de la prison. Plusieurs détenus ont visité le centre de valorisation afin de pouvoir sensibiliser leurs compagnons de cellule. L'un des détenus observe que depuis la mise en œuvre du projet, « "chaque cellule a une poubelle, et tous les jours, on descend le sac", explique Carlos*, 44 ans. " Auparavant, certains les jetaient par les fenêtres. Les auxiliaires d'espaces verts devaient les ramasser" ». Cette remarque montre qu'il y a du *littering* dans la prison et que l'un des résultats de ce projet visant le tri sélectif est visiblement l'utilisation de la poubelle. Cette situation correspond aux informations fournies par nos interlocuteurs.

2.12. Les commissariats de police

À la faveur de quelques nécessités administratives personnelle, nous avons pu nous rendre dans un commissariat de Paris en 2017 et celui d'Ajaccio entre 2019 et 2022. Nous avons pu constater que ces lieux ne diffèrent pas des lieux administratifs recevant du public. Nous avons remarqué la présence des déchets, mégots principalement sur les trottoirs où les gendarmes prennent la pause. Dans les escaliers internes à la police, on peut lire cette affiche invitant les usagers à ne pas salir le sol.

154 http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/le-developpement-durable-a-ladministration-penitentiaire-25333.html

Du côté de la recherche internet, nous avons vu qu'il existe une stratégie[155] ministérielle de transition écologique vers un développement durable. Il existe un Commissariat Général au Développement Durable et un conseil national de transition écologique, au ministère de l'intérieur. La fonction de secrétaire général a été instituée par décret du 21 février 2003 pour coordonner l'action de l'administration d'État en faveur du développement durable.

La stratégie ministérielle s'appuie sur quatre piliers :

- La gouvernance. Centrée sur une démarche participative, la stratégie est élaborée par tous pour être portée par tous.
- La dimension opérationnelle. L'objectif est de conduire les actions et d'initier les évolutions au sein des services qui doivent à terme se les approprier.
- La priorité donnée à la dimension énergétique. Les actions portent sur les économies de ressources et de consommation.
- La démarche de progrès continue. Chaque année, les actions de la stratégie seront évaluées et susceptibles d'être adaptées

Nous avons également pu lire un dossier presse[156] sur le Forum International de la Cybersécurité (FIC) où il est mentionné que les activités évènementielles de la DICOM - Délégation à l'information et à la communication du ministère de l'Intérieur- sont certifiées ISO 20121 par l'AFNOR - Association Française de NORmalisation-. Cette certification engage à respecter plusieurs critères en matière de développement durable au sein du secteur événementiel. À cet effet, une attention particulière a été portée sur « les matériaux utilisés lors de la construction du stand, sont privilégiés les matériaux recyclables ou réutilisables. De plus, un tri des déchets est effectué sur le stand ».

Illustration 42. Le logo du ministère de l'intérieur pour le développement durable

La capitaine Sophie Bernard a publié en 2020 un article intitulé du bleu gendarmerie au vert développement durable où il est question des œuvres entreprises « depuis déjà plus de dix ans pour tendre vers un modèle plus écoresponsable. Il s'agit principalement de « rouler écolo » en remplaçant progressivement le parc automobile par des véhicules hybrides entre autres. Une centaine de casernes a déjà été raccordée au réseau de chauffage urbain. Des casernes sont équipées de panneaux photovoltaïques, la gendarmerie se sert aussi de mécanismes tels que les « certificats d'économie d'énergie ». Nous n'avons pas connaissance d'actions de la gendarmerie sur les questions internes de gestion des déchets.

[155] https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/2017-Dossiers/Le-developpement-durable-au-ministere-de-l-Interieur/La-strategie-ministerielle-de-transition-ecologique-vers-un-developpement-durable-2015-2020

[156] https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2022-06/2022-dossier-de-presse-FIC.pdf

2.13. Le milieu associatif

Notre expérience du milieu associatif sur les questions des déchets nous amène à les répartir en deux grands groupes. Les associations thématiques telles l'association mycologique ou l'association de maitrise d'œuvre urbaine et de solidarité internationale que nous mettons dans le même groupe que les associations d'aide aux personnes vulnérables tels les Restos du Cœur, Août Secours Alimentaire ou encore le Secours Populaire et la Croix rouge.

Dans le second groupe nous distinguons les associations qui militent pour un environnement sain. Nous aimerions restituer les observations nous permettant d'évaluer l'impact éducatif des associations que nous avons observé sur le comportement de ses membres et/ou de leur public cible sur la question de la gestion des déchets en général et du *litter* en particulier.

2.13.1. Les associations thématiques et d'aide aux personnes vulnérables

Nous avons observé une association créée en 1965 qui milite pour la solidarité internationale notamment auprès des paysans de divers pays du sud. Les actions qu'ils ont organisées et auxquelles nous avons pris part montrent une préoccupation pour la protection de l'environnement à travers une gestion adéquate des déchets sur leur site. Leur public sont des personnes favorables à la solidarité en général et nous les avons observé ramasser le *litter* présent dans la salle après la tenue d'une assemblée générale. Le *litter* après réunions est quasiment habituel et nous avons pu le constater dans plusieurs circonstances avec d'autres associations.

L'association de Maitrise d'œuvre urbaine observée existe depuis 40 ans les membres sont principalement des architectes, urbanistes et paysagistes. Les actions qu'ils ont organisées et auxquelles nous avons pris part sont standard et ne portent pas le sceau de préoccupations environnementales visibles. Ils font appels à des prestataires pour la restauration et donc la gestion des déchets. Ils n'ont pas d'actions éducatives dans le sens de la gestion des déchets de leurs membres ou de leur public cible. Le *litter* produit après l'occupation des espaces ne semble pas être remarqué et n'est donc pas pris en compte par les responsables de l'association.

L'association mycologique que nous avons observée a été créée en 1973. Les membres sont de divers horizons, les membres fondateurs sont encore présents. La plupart des membres ont autour de la soixantaine d'années. L'association organise des sorties de recherche de champignons plus dans l'objectif de connaissance que de consommation. En dehors des périodes où les champignons sont présents, l'association organise des sorties pour connaitre des plantes comestibles. Des échanges avec d'anciens membres nous informent que l'association a eu par le passé à organiser des sorties pour ramasser les déchets dans la forêt. Les sorties comprennent une pause repas au cours de laquelle un membre, presque toujours le même fait le tour des participants avec un sac poubelle pour récupérer les déchets des uns et des autres. Lors d'une pause dans un bâtiment désaffecté dans les bois où nous avons allumé un feu de

cheminé, à la fin du repas, une des responsables de l'association a jeté des assiettes plastiques dans les flammes en disant que c'est ainsi qu'elle pense qu'il faut faire disparaitre les déchets pour régler la crise liée aux refus des populations de voir les déchets enfouis dans leurs régions. C'est ainsi qu'elle fait chez elle dit-elle. Il y a eu une protestation, des regards échangés, des haussements d'épaule, elle est sortie de la pièce et l'incident a été clos. Comme d'habitude, les déchets biodégradables ont été jetés dans la nature, la majorité des déchets non biodégradables ont été récupéré par une personne qui prend le soin de les trier en les collectant.

Lors de l'une des dernières sorties, la personne qui avait l'habitude de sortir le sac poubelle pour collecter les déchets ne l'a pas fait. Nous avons pu constater que la trentaine de personnes présentes sont repartis avec leurs déchets en laissant le lieu de restauration propre. L'interrogation des anciens du groupe sur ce comportement a révélé, anecdotes à l'appui, que les responsables de l'association ont eu à beaucoup « insister[157] » pour que les gens comprennent qu'ils ne peuvent pas venir profiter de la nature et la salir. Certains ont progressivement adhéré et d'autres, comme une famille dont le souvenir était vivace dans leurs mémoires ne sont plus revenus dans l'association. Nous pouvons dire que cette association thématique joue un rôle certain dans l'adoption des comportements adéquats de gestion des déchets de leurs membres et de ceux qui prennent part à leurs activités.

Illustration 43. 2019/02/21. Ramassage quotidien du liiter par les membres de l'association sur ces terrains de pétanque à Ajaccio.

L'association d'aide d'urgence que nous avons observée est une association internationale fondée en France en 1964. Les activités qu'elle organise et auxquelles nous avons pris part sont standards sans insistances sur les questions environnementales. Les responsables achètent et utilisent par exemple les gobelets en plastiques et quelques fois en papier et des pailles. Lors des *maraudes* qu'ils organisent auprès des sans-abris et sans papiers dont certains mendient dans la rue. Les bénévoles de l'association leur offrent du café dans des gobelets en plastiques ou en papier, des friandises, ils leur donnent des chaussettes et des couvertures en fonction des besoins. Les bénévoles établissent des conversations avec ces personnes et ils échangent

[157] Terme souvent utilisé et répété par les responsables de l'association

souvent longuement sur des sujets variés. Certains sans abris étaient visiblement plus soigneux que d'autres. La plupart d'entre eux étaient installés sur le trottoir où nous les rencontrons.

Nous sommes allés à la rencontre d'un jeune sans-abri et sans papiers très avenant qui vivait sous un pont. Il y avait dans l'herbe autour de lui quantité de gobelets vides et emballages de toutes sortes probablement issues de sa consommation. Nous avons échangé avec lui, nous lui avons remis le café, des friandises et des chaussettes et sommes partis. Dans le véhicule, nous avons demandé pourquoi, alors que le sans-abri était avenant, nous ne lui avions pas demandé de se déplacer d'à peine une vingtaine de mètre pour jeter ses restes dans une poubelle de rue et maintenir ses alentours propres. Les réponses des bénévoles étaient diverses et laissaient entendre que c'est ainsi que le sans-abris est, qu'il a déjà assez de problèmes comme çà en tant que sans papiers pour qu'on lui demande plus, qu'il aurait dû être accueilli dans un centre au lieu d'être laissé dehors, que ce serait insultant et irrespectueux pour lui de le lui demander, que ce n'était pas le rôle de l'association de lui dire ce qu'il a à faire, que le sans-abri peut se montrer violent et couper toute relation avec les bénévoles si on lui fait des reproches… À la réunion de *debriefing*, l'animateur de la séance a coupé court à notre questionnement sur cette problématique en indiquant que ce n'était pas le rôle de l'association de juger de la culture des bénéficiaires. Très clairement cette association comme les autres qui font la même activité de création de relations sociales avec ces personnes marginalisées n'envisagent pas d'entreprendre une démarche visant à amener leurs bénéficiaires à adopter un comportement pour une meilleure gestion des déchets. Il est possible que des actions isolées de bénévoles allant dans ce sens existent.

L'observation que nous avons faite date de 2016 en tant que bénévole d'une association créée en 1994 pour prendre en charge des personnes aux revenus modestes qui ont du mal à se nourrir pendant le mois d'août où la plupart des associations de distribution alimentaires sont fermées. Les actions qu'ils ont organisées et auxquelles nous avons pris part sont standards et ne portent pas le sceau de préoccupation environnementales visibles. L'accueil des bénéficiaires se faisait dans un espace convivial où des boissons et des friandises leur étaient proposées et qu'ils consommaient sur place en attendant que leur colis alimentaire leur soit remis. Vers la fin du mois d'août le responsable du centre de distribution est revenu de l'extérieur où il était parti quelques temps avant dans un état d'énervement important. Lorsqu'il fut plus calme, il expliqua qu'il a dû sortir pour ramasser les gobelets que les bénéficiaires ont jetés dans la rue car les voisins du centre sont venus l'interpeller par rapport à cette situation.

Habituellement, une personne se poste à la sortie du centre oblige les bénéficiaires à finir leur verre et à jeter les gobelets directement dans la poubelle avant de quitter le centre. Ce jour-là, personne n'avait été désigné à ce poste d'où le débordement des déchets dans la rue. Le responsable ne voulut rien entendre de la proposition faite d'expliquer aux bénéficiaires de ne pas jeter les gobelets par terre et de les jeter plutôt dans les poubelles qui étaient présentes sur le trottoir. « Ce n'est pas moi qui vais refaire leur éducation » s'exclama-t-il « on leur donne déjà à manger … personne ne sort avec le gobelet et c'est tout ».

Cet incident montre les possibilités éducatives non saisies des personnes sur la question de la gestion des déchets. Le même système plus souple visant à contenir les déchets est mis en place dans une autre association de distribution alimentaire que nous avons observée de 2019 à 2021 à Ajaccio.

2.13.2. Les associations de promotion d'un environnement sain

Nous enrichirons le déroulement de nos observations concernant les associations de promotion d'un environnement sain de l'excellente analyse et caractérisation de Marie Jacqué (p.13-19) concernant les mouvements et association de promotion d'un environnement sain. Elle explique que les associations des années 1970 développent des pratiques pédagogiques autour de la découverte de la nature. Au cours des années 1990, l'éducation à l'environnement s'est consolidée en devenant une nouvelle compétence gestionnaire et professionnelle pour le milieu associatif environnemental. Portée par « l'esprit de Rio », une nouvelle génération de militants a participé, et ce de façon paradoxale, à une dépolitisation de la question environnementale.

La compétence pédagogique des associations n'est plus centrale dans la mise en œuvre des politiques publiques, de plus en plus axées sur la normalisation du secteur environnemental. Cette normalisation porte en premier lieu sur un accroissement réglementaire : des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont fixés par l'Europe en matière de réduction des déchets, d'économie de la ressource en eau, de diminution d'émission de gaz à effet de serre…Des associations offrants des éco services sont créées pour répondre aux attentes réglementaires.

Cependant, il subsiste des mouvements parfois non formalisés qui proposent et font vivre un renouveau de la valeur utopiste de l'écologie : zones à défendre (ZAD), habitats légers, communautés de vie en autosuffisance. Ces expérimentations se construisent aussi à travers une réactualisation des modes de transmission des connaissances : ateliers d'échanges de savoir-faire et de réparation, jardins partagés et autogérés, réseaux d'échanges de semences... « L'âge du faire » devient aujourd'hui un support et un enjeu pour des logiques d'engagement centrées sur l'autonomie et l'autoconsommation.

Nos observations ont eu pour terrains plusieurs formes d'associations décrites par Marie Jacqué. Les plus nombreuses sont des associations d'éco services éloignées des pratiques d'expérimentations décrites en dernier. Nous avons eu à faire à une association de mobilisation en ligne, des associations qui proposent des animations notamment dans les établissements scolaires, une association de ramassage des déchets sur les plages et sentiers.

La première expérience d'organisation concerne une organisation non gouvernementale internationale de cybermilitantisme, fondée en 2007. Cette structure décida de l'organisation d'une marche pour le climat en 2014 un an avant la tenue de la COP21 pour amener les décideurs en réunion à ce moment-là à prendre des décisions courageuses pour la préservation de l'environnement. Bénévole dans le comité d'organisation de cette marche et chargée de la

mobilisation des militants nous avons posé au fil des réunions préparatoires la question des mesures à prendre pour gérer les déchets produits pendant cette marche et éviter qu'ils ne soient abandonnés dans la rue.

Illustration 44. 2014/09/21. La chercheuse avec les bénévoles ayant pris part à la réalisation de la marche propre dans le cadre de la marche pour le climat à Paris. © Inconnu

À chacune des réunions, la question était mise de côté. À la dernière réunion et alors qu'un participant a répondu qu'il n'y avait rien à faire et que la mairie s'occuperait de nettoyer, quelques personnes réagirent enfin pour demander à ce que le mouvement soit cohérent et s'attaque à ce problème lié à l'activité de marche programmée. Une vingtaine de personnes se sont portées volontaires pour la réalisation d'une « marche propre ». Une stratégie visant à proposer aux marcheurs de jeter leurs déchets dans des sacs portés par des militants identifiables à distance par des ballons de baudruche verts fut mise en place. La marche fut une réussite car les rues où nous sommes passées furent plus propres à la fin de la marche qu'à son début. Non seulement les participants ont sollicité les poubelles mobiles et marcheuses pour y jeter leurs déchets, en plus, une équipe de marcheurs fermait la marche et ramassait les déchets qu'elle trouvait par terre que ce soit du fait des marcheurs indélicats ou non. Cette opération a permis à l'association d'agir pour l'éducation des militants mobilisés. Aucune autre réunion ne fut

organisée après cette marche. L'opération ne se renouvela pas sur les autres marches organisées par l'association et nous ne fument plus sollicité[158].

En 2016, et entre 2018-2019 nous avons observé deux associations d'éducation à l'environnement, l'une en région parisienne et l'autre en Corse. L'une fut créée en 2006 et l'autre dans les années 1980. Les deux associations proposent des animations sur des thématiques diverses avec divers publics. Le public écolier représente les 4/5 de leur cible. Nous avons assisté aux animations réalisées dans les écoles sur le tri, la valorisation des déchets, l'économie d'énergie et le jardinage. Les deux associations intervenaient sur les déchets dans les écoles sans avoir pris le temps de connaitre les pratiques habituelles de l'école en la matière. Elles arrivent et déroulent l'animation. Un échange avec elles montre que les responsables des associations ne comprennent pas forcément cette nécessité de savoir ce qui se passe habituellement dans l'école. Après instance, elles déclarent que le cahier de charge de leur contrat de financement ne permet pas une telle action. En effet, généralement, les heures d'animations sont payées aux associations par les communes, les syndicats de traitements de déchets aux associations qui doivent trouver les écoles et les enseignants qui acceptent d'aménager des heures pendant lesquelles les associations peuvent dérouler leurs animations. À la fin de celle-ci, le chef d'établissement et l'enseignant doivent signer un document spécifiant que l'animation a eu bien lieu, le jour et nombre d'élèves pour que l'association soit payée.

Cette situation amène les associations à éviter d'interroger les pratiques de l'école sous peine de manquer de lieux pour écouler les heures qui leur sont financées ce qui arrive parfois. De ce fait, l'impact de ces associations sur les publics cibles est spécifique à l'objet de leur animation qui est le tri, la valorisation et la réduction des déchets qui sont les objectifs européens et nationaux. Le lien avec le *litter* est le fait qu'ils montrent à leur public des images des déchets dans la nature, la pollution dans le monde en lien avec le nombre de temps que ces déchets mettent à se dégrader dans la nature.

Nous avons assisté en 2019 à la création d'une association à la suite d'une opération de ramassage des déchets sur une plage. Nous y avons adhéré. L'objet de l'association est de ramasser les déchets sur les plages et sentiers publics. Récemment, l'association a organisé des sensibilisations contre les déchets jetés par terre dans un festival où elle a distribué des cendriers jetables et/ou réutilisables. Leurs actions par leur visibilité au moment du ramassage où ils interagissent avec les gens leur permettent d'offrir un cadre d'expérimentation du ramassage à de nouvelles personnes qui peuvent agir de cette façon. C'est aussi un moment de rencontre entre personnes gênées de voir les déchets dans la nature. Lors d'un des ramassages sur la plage, une ramasseuse est revenue vers le groupe énervée par une usagère de la plage qui lui reprochait de venir embêter les gens en ramassant pendant que les gens profitent de la plage. La responsable du groupe a expliqué que l'idée est justement d'amener ceux qui sont sur la plage à se rendre compte de la situation afin de s'abstenir de laisser leurs déchets derrière eux.

[158] Une marche pour le climat est prévue par le même organisme dans divers pays du monde le 29 novembre https://secure.avaaz.org/campaign/fr/save_the_date_loc_fr/

L'association cherche à intervenir dans les lieux les plus pollués possibles afin de ramasser le maximum de déchets en 1h30min. Il existe un vrai paradoxe non analysé dans le groupe entre la quantité des déchets ramassé, la performance du groupe et les résultats du changement de comportement des usagers. Il faut dire que l'association ne peut pas toujours savoir si d'autres groupes ont ramassé avant eux et si ramasser moins de déchets est à mettre sur le compte d'un changement de comportement des usagers. Plusieurs fois, des membres ont exprimé le souhait de se faire financer par la collectivité pour le ramassage des déchets qu'ils réalisent car l'action fait faire des économies à la commune.

2.14. Les évènements festifs et marchés

Les évènements rassemblants du public opèrent depuis quelques années des changements dans leur organisation. Ils ambitionnent d'être éco responsables[159] ce qui veut dire que « l'évènement intègre des pratiques plus responsables dans son organisation dans le but de réduire son impact sur l'environnement » d'après CarboAcademy une structure d'aide à la maitrise de l'empreinte carbone des entreprises. Cet organisme précise dans la rubrique déchets de son guide pour l'organisation d'un évènement éco-responsable que « s'il semble impossible d'organiser un événement totalement zéro déchet, il est possible d'en avoir une meilleure gestion en les triant correctement. Pour cela, mettez à disposition des poubelles de tri sélectif pour encourager cette pratique éco-responsable ». Il est donc question de pratique de tri et pas de déchets présents par terre.

Nous notons la création d'un label décerné aux évènements qui respectent un cahier de charges spécifique. C'est le label événement éco-engagé[160] qui est une initiative imaginée et mise en œuvre par le Réseau Éco-Événement dit Reeve. Leur mission : accompagner tous les acteurs de la filière événementielle pour entrer en transition écologique. Un évènement est labélisé en fonction du respect des engagements pris lors d'un diagnostic par l'organisateur avant sa réalisation. N'étant pas en possession d'un exemple d'engagement, nous ne pouvons donc pas savoir comment la question des déchets et du *litter* sont traités dans ce label.

[159] https://www.hellocarbo.com/blog/reduire/evenement-eco-responsable/#:~:text=Qu'est%2Dce%20qu',son%20impact%20sur%20l'environnement.
[160] https://www.reseau-eco-evenement.net/label/

Illustration 45. 2014/08/24. Littering dans un marché près de Paris. Nous avons observé du litter dans dans tous les marchés. A fréquentation comparable, la quantité varie considérablement d'un marché à un autre.

Ribaux et Despland (2019) dans leur rapport au conseil d'État de Neuchâtel en Suisse indiquent que depuis avril 2019, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) publie sur chaque autorisation de manifestation publique une recommandation à l'intention des organisateurs d'utiliser des matériaux réutilisables et de renoncer aux objets en matière plastique à usage unique. Cette mesure vise à dissuader les consommateurs de recourir à la vaisselle à usage unique. Les organisateurs doivent placer sur leurs comptoirs de vente des affichettes de sensibilisation contre le *littering* (P.7).

L'un des évènements ayant marqué le public car il est créateur de *litter* est le Tour de France cycliste. Évènement populaire par excellence et épreuve mythique du sport français et mondial, le Tour de France suscite pourtant de vives polémiques ces dernières années. Plusieurs villes françaises ont même refusé de l'accueillir en raison de son impact écologique. En 2020, le maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet, s'en prenait à la Grande Boucle et lui reprochait de ne rien faire pour la planète. En 2021, la ville de Rennes a refusé d'accueillir le grand départ du Tour de France au dernier moment. Une décision provoquée par la grosse empreinte carbone laissée par le passage de la Grande Boucle et de son imposante caravane de voitures, de camions et par les quelques 4.000 acteurs de la course.

Le Tour de France c'est « entre 10 et 12 millions de spectateurs sur le bord des routes. Comme n'importe quel événement de cette ampleur, il génère énormément de déchets sur son passage. Un impact écologique qu'essaient de réduire au mieux les organisateurs » précise Simon de Faucompret (2019). Une prise de conscience présente au niveau des coureurs dont témoigne Bernard Hinault et relayée par Xavier Richard (2020) « Il y a du travail à faire du côté des

équipes cyclistes […] Je suis allé rouler pendant deux jours et j'ai vu pas mal de détritus des coureurs cyclistes et ce n'est pas normal. Quand je vois qu'on jette des bidons n'importe où dans la campagne… Les Verts ne sont pas d'accord avec nous, mais ils ont un peu raison car on n'est pas très sérieux ». Pour la majorité des coureurs du Tour de France, après des années de pollution, il n'est plus question de jeter ses déchets au bord des routes.

Illustration 46. 2019/07/14 les gobelets sont récupérés en vue d'être réutilisé lors des festivités et du bal du 14 juillet à Saint Malo. De nombreuses initiatives visant la réduction des déchets plus ou moins abouties sont mises en place lors d'évènements festifs.

Jean-Guy Lebreton (2022) et Pierrick Chevrinais[161] (2022) indiquent que l'organisateur de la course, Amaury Sport Organisation (ASO) l'a bien compris et a mis en œuvre des politiques durables (véhicules moins polluants, moins de plastiques, des déchets mieux collectés, des étapes mieux pensées…) pour réduire son impact écologique. Dans son texte de référence pour l'édition 2022, l'organisateur annonce : « afin de respecter l'environnement et dans un souci de sécurité, il est interdit de se débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons, de déchets ou de tout autre accessoire en dehors des zones de collecte ou de tout autre lieu prévu à cet effet ».

161

Illustration 47. 2021/07/18. Notre attention a été attiré par le fait qu'une des personnes de ce groupe en réunion a jeté au loin cette bouteille d'eau vide qui est passé par-dessus la tête de plusieurs personnes avant d'atterrir au sol dans l'indifférence générale. C'est le groupe sponsor ravitailleur en eau du du tour de France Cycliste.

Nous avons visité en 2021 les installations de l'étape du Tour en région parisienne, un grand nombre de personnes était affecté au ramassage du *litter*. Un des sponsors du tour ne semblait pas affecté par la nécessité de garder le site propre car, alors qu'un responsable de cette structure tenait une réunion où il félicitait les équipes[162], une personne dans le groupe a lancé cette bouteille d'eau vide de la marque promue par ce sponsor dans l'indifférence générale.

[162] Ce sont les applaudissements émanant de ce groupe qui ont d'abord attiré notre attention

3. Les acteurs des déchets et le questionnement social

Cette troisième partie s'attachera à présenter les travailleurs des déchets et du nettoyage et divers questionnements sociaux sur la question des déchets. Il sera question de tenter une identification de la multitude d'acteurs professionnels et bénévoles qui agissent pour la propreté des espaces. Nous questionnerons la problématique de la gestion des déchets par rapport aux pratiques religieuses, au genre, et à l'économie circulaire. Nous questionnerons la propreté érigée en valeur qui fait désormais l'objet de réclamation. Enfin, nous interrogerons le positionnement des populations sur les pratiques adéquates de gestion des déchets.

3.1. Les travailleurs des déchets et du nettoyage

La recherche présidée par Ronan Levilly (2019, p.2) de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) sur les risques sanitaires pour les professionnels de la gestion des déchets en France est édifiante. Le rapport produit indique une sinistralité plus importante que dans l'ensemble des activités relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Les accidents du travail sont trois fois plus fréquents et plus graves que dans l'ensemble des activités. Entre 2005-2010, le taux d'accident de travail est plus de 2 fois supérieur à la fréquence moyenne. Selon une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares), sur la période 2005-2010, le secteur de la gestion des déchets figure parmi les secteurs ayant des taux de fréquence d'Arrêt de Travail (AT) plus de 2 fois supérieures au taux de fréquence moyen. Aux États-Unis, le taux d'incidence d'accidents professionnels dans les centres de recyclage des matériaux était en 2012, 2,5 fois plus élevé que celui dans toutes les industries confondues.

Plus largement, les enjeux en termes de santé au travail du secteur des déchets sont nombreux. Ils se comprennent notamment à l'aune du vaste périmètre du secteur et des filières de gestion des déchets, de la complexité de leur structuration, comme de la diversité des activités, induisant de potentielles nuisances et multi-expositions. En effet, Clémence Fourmeau (2022) constate que les travailleurs des déchets s'exposent à des risques de toutes sortes. « "Ça craint à mort, il y a des métaux lourds dans l'air, de la poussière qui vole partout. En trente ans d'expérience, je n'ai jamais travaillé dans un environnement aussi sale", raconte Nicolas[163], qui a travaillé plusieurs mois sur le site, en tant qu'opérateur de maintenance intérimaire, en 2021 » relate Alexia Eychenne (2022). Ce sont des métiers « où il ne fait pas bon vieillir », admet Patrick Lascoux, élu écologiste (EELV) et vice-président d'Est Ensemble[164] chargé de la prévention et de la réduction des déchets (*Ibid*).

[163] Le prénom a été changé par l'autrice de l'article

[164] Est Ensemble est un établissement public territorial ayant la compétence gestion des déchets ménagers et assimilé. Il regroupe les communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

Gravel et *al.* (2022) Dans leur analyse des risques sanitaires du travail dans le secteur du recyclage primaire des matières résiduelles électroniques au Québec tentent d'en dresser un portrait. Ils constatent l'augmentation de la quantité des déchets électroniques résiduels en raison de l'utilisation croissante de composants et d'appareils électriques et électroniques, de même que de leur durée de vie relativement courte (p. iii). De Gastines (2022) donne l'exemple du recyclage des composants de la télé qu'elle juge encore plus toxique à recycler qu'à regarder par ceux qu'elle qualifie de forçats des déchets.

Illustration 48. 2022/04/22 sur le chemin de l'aéroport au domicile nous avons pu avoir un entretien avec cet agent d'entretien chargé de vider les poubelles, de ramasser le litter et de nettoyer dans cette gare très fréquenté de la région parisienne.

Ces « soutiers des temps modernes » que Nathal Quéruel (2022) estime à environ 100 000 personnes occupées dans l'ombre à faire disparaître promptement les rebuts de la société de consommation, dont nous ne saurions tolérer la vue. Ce sont des employés du secteur des déchets, dont la moitié au traitement des ordures ménagères. Ce sont des travailleurs du « bas de l'échelle » décrits par Cours-Salies et Le Lay (2006). Le rapport Levilly (2019) cité plus haut indique que la santé psychique des travailleurs relève d'une question majeure en raison

des représentations sociales négatives dont ils souffrent liées au transfert sur eux de la négativité sociale des déchets qu'ils manipulent (p.2).

Abou El Khair, montre que les pouvoirs publics n'améliorent pas cette représentation sociale du travailleur des déchets puisqu'ils impulsent à l'emploi dans le secteur des déchets des chômeurs de longue durée ou les travailleurs handicapés qui participent amplement au tri des déchets. Une activité peu qualifiée, pour laquelle l'amélioration des conditions de travail s'avère complexe. Il en résulte une véritable ségrégation dans l'emploi qui se répercute dans la société et qui empêche les autres membres de la société d'expérimenter, donc de mieux connaitre et de moins stigmatiser ce métier. Nous avons l'intuition car nous n'avons pas pu vérifier, que si les entreprises adaptées sont celles qui ont la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs reconnus handicapés, sur certaines tâches, elles emploient 100% des travailleurs handicapés ce qui participe au renforcement de cette ségrégation.

Une discrimination pour une fonction essentielle à la vie en société. En effet, nous avons constaté que dans les communes les plus petites, le seul emploi à temps plein est celui de cantonnier chargé du ramassage du *litter*. Claude Revel le maire de Canet, dans un article non signé paru sur Midi libre le 17 juin 2022 explique qu'il a du mal à recruter pour le ramassage du *litter* ; « Nous avons deux employés municipaux qui consacrent leur matinée à cette tâche […] tout l'été, pour nettoyer, en plus, les berges. Et c'est tellement dégueulasse que les gens ne veulent pas faire ce travail, je ne peux pas le leur imposer ».

Illustration 49. 2022/03/19 Prise dans les toilettes d'une aire de repos sur l'autoroute.

Les éboueurs et aides éboueurs sont très affectés par l'accident de la route dans le cadre des opérations de rassemblement et d'enlèvement des déchets. Notre attention a été attirée sur cette question par un habitant du quartier des Salines à Ajaccio qui déplorait le peu de cas fait de la mort d'un éboueur percuté dans le cadre de son travail par un véhicule aux aurores au centre du quartier. La remarque de l'habitant était justifiée en raison de l'effectif attachement de la population Corse à rendre hommage et à exprimer leur sollicitude à la souffrance et au décès des leurs et parfois même des non corses. Nous n'avons pas pu en savoir plus sur cet accident mortel dont peu de personnes s'en souviennent. Des accidents impliquant des éboueurs et aides éboueurs relatés dans plusieurs villes notamment à Montpellier (Vichard, 2022) et à Saint-Denis (Mohammad, 2021). Des accidents

qui peuvent aussi être causés par les conducteurs de camion poubelle et qui ont justifié la formation des chauffeurs de la société Sepur restitué par David Livois (2022) afin d'éviter les drames de la route.

Les travailleurs des déchets surtout ceux affectés au nettoyage dans la rue, sont exposés aux violences de la part des marginaux desquels ils doivent définir des stratégies pour se défendre. Notre observation participante du ramassage du *litter* dans les rues d'un quartier prioritaire du XIXème arrondissement nous a amené à saisir les difficultés vécues par ces agents qui ont l'obligation de nettoyer des espaces régulièrement pollués par les sans-abris, alcooliques et autres marginaux qui peuvent se montrer violents envers ces travailleurs. Nous avons eu l'opportunité de voir l'expression du mépris de certains d'entre eux pour les agents. L'un d'eux a sorti des déchets présents dans la poubelle de rue, les a répandus sur le trottoir et a vociféré en titubant, une canette à la main « venez ramasser mes valets… vous êtes des minables … de la merde ». Les agents ont souvent à faire à des sans-abris résidents dans la rue qui peuvent subitement se montrer violents. Dans le secteur où nous avons travaillé, c'est une femme qui assurait le ramassage car ils se sont montrés encore plus violents envers les hommes qui y ont travaillé.

Les agents d'entretien du quartier commençant leur travail à 6h quel que soit la saison, il fait parfois encore nuit et ils peuvent faire peur aux petits trafiquants indique le responsable des agents d'entretien d'une régie de quartier. Il dit avoir suggéré aux agents de porter leur tenue d'agent d'entretien avant même d'arriver pour leur prise de poste qui débute à 5h30. Cela évite les confusions et il y a moins d'incidents.

Illustration 50. 2017/06/15 nous avons pu prendre part aux taches de nettoyage du hall dont les gardiens d'un bailleur social du 19ème arrondissement de Paris avaient la charge dans le cadre de notre

Quelques fois, pour pouvoir nettoyer, les agents ont besoin d'être escortés par la police comme le souligne l'article de Lola Baille et Solenne Bertrand (2022) qui relate les difficultés d'un collectif de citoyen de Marseille à faire nettoyer des déchets constitués de marchandises invendus d'un marché aux puces. « Après de nombreuses sollicitations auprès de la Métropole, rien n'a changé. Aujourd'hui, Gérard se sent désemparé. "On demande à ce que ce soit collecté par la Métropole, on a envoyé un engagé au quotidien et ils nous répondent que s'ils n'ont pas l'appui de la police, ils ne pourront pas venir", raconte-t-il ».

Un autre problème rencontré par les travailleurs du nettoyage qui concerne également ceux des déchets est la difficulté de syndicalisation des employés de ce secteur notamment en raison du fort taux de précarité dans leur travail. Une précarité qui se construit à partir du rapport de sous-traitance et qui nécessite souvent le cumul de plusieurs emplois, on retrouve une accentuation de la précarité dans les autres sphères de la vie privée, familiale et sociale surtout vécu par les femmes d'après Chrsitina Nizzoli (2013, p. 121).

Nizzoli montre que l'organisation syndicale n'a jamais encouragé une politique d'intégration des travailleurs sous-traités au sein du syndicat, capable de former des permanents syndicaux, est un problème. La grande majorité des syndicalistes est issue de la fonction publique et de l'industrie où, tient-elle à souligner, la précarité du travail est une thématique qui ne les a jamais touchés de près (p. 142). L'enquête que mène Nizzoli est marquée par un « cumul d'entraves à l'action collective » qui correspond au « cumul des précarités » des travailleurs du nettoyage même si c'est à des degrés différents selon le contexte. (p. 185).

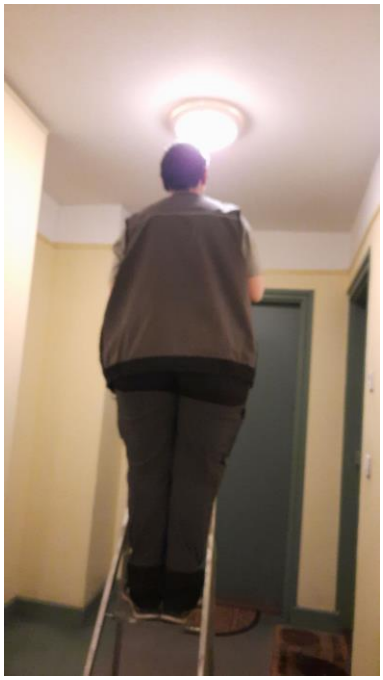

Illustration 51. 2022/04/22 en région parisienne. Une gardienne d'immeuble change l'ampoule dans les parties communes, elle assure également le ménage. Les tâches des gardiens d'immeubles dépendent des bailleurs sociaux et de la densité des logements.

Des contextes non homogènes que relève Jean-Michel Denis (2008) :

> Quoi qu'il en soit, les salariés du nettoyage sont loin de former un groupe homogène, uniformément touché par la précarité. Il s'agit au contraire d'un groupe éclaté, avec des inégalités internes, liées à la taille de l'entreprise à laquelle ils appartiennent et au montant des droits salariaux (salaire, primes, accès à la formation, etc.) qu'elle leur accorde, au type de couverture conventionnelle dont ils bénéficient – relatif aux types de chantiers sur lesquels ils travaillent –, à l'existence ou non d'une représentation collective, à leur insertion ou non dans une communauté de travail, etc. » (p. 53)

François Dubet (2007) fait également le constat d'une moindre syndicalisation des travailleurs modestes non moins affectés par « l'emprise idéologique des dominants qui imposeraient leurs catégories culturelles et morales aux travailleurs » (p. 80) que par une pluralité des principes de justice. L'ouvrage de Godard[165] et Donzel fait figure d'exception en retraçant entre autres le contexte des luttes des éboueurs des sociétés privées et du secteur public à Marseille où les éboueurs peuvent encore se mobiliser pour défendre leurs droits.

[165] Pierre Godard a été éboueur pendant 23 ans à Marseille où il réside. Syndicaliste, il travaille comme employé municipal

Des éboueurs et des agents de ménage que nous avons rencontrés sont surtout affectés par l'isolement. Ils ne disposent pas de possibilité d'espaces d'échanges entre pairs. Pourtant, la réunion, comme moment d'échange est fondamentale pour la création des conditions pour que prenne forme un collectif comme le souligne Sophie Béroud (2013) :

> Au cours des réunions, qu'elles soient publiques ou en comité plus réduit – organisées au domicile d'une salariée par exemple –, le partage des expériences contribue à un processus de déconstruction collective, même partiel, de ce que recouvrent les relations sociales dans le secteur de l'aide à domicile et des représentations sociales qu'elles nourrissent. Il est intéressant de noter que c'est le cadre syndical – et non l'association qui les emploie – qui permet ici aux salariés de sortir de leur isolement, de trouver un lieu leur permettant de parler de leur travail [Avril, 2012]. » (p, 123).

Nous avons observé que les travailleurs ont des comportements divers dans leurs actions de nettoyage. Pendant que certains repoussent les déchets dans les espaces où ils peuvent être dissimulés ou dont ils n'ont pas la responsabilité, d'autres font ce qu'ils peuvent pour limiter au mieux l'impact négatif des déchets. En effet, lors de notre enquête en master, nous avons échangé avec une jeune dame agent de ménage qui avait reçu une formation qualifiante en ménage. Elle en avait été impactée sur les questions de manipulation de produits ménagers en raison de leur dangerosité pour la santé. En observant cette dame sur le terrain, nous avons constaté qu'elle repoussait une partie du *litter* qui était sur son espace à entretenir dans les canalisations. Une autre agente observée repoussait le *litter* sur la chaussée. Par contre lors de notre observation des agents d'entretien d'un collège nous avons rencontré une agente qui s'évertuait à chercher à sortir le moindre *litter* qui se serait glissé dans les canalisations. Nous avons observé et échangé avec un agent qui ramassait le *litter* présent dans un espace privé d'une propriété en bordure d'une rue car « ces déchets peuvent s'envoler de là et arriver sur la rue et les contrôleurs diront que je n'ai pas bien nettoyé la rue ». Les attitudes et les motivations sont donc différentes en fonction des personnes.

3.2. Une multitude d'acteurs qui agissent pour la propreté

En dehors des acteurs institutionnels et professionnels, de nombreuses organisations organisent des actions pour le ramassage de déchets et agissent pour la propreté de l'environnement. Une multitude d'acteurs dont nous donnons quelques exemples ci-dessous agissent pour la propreté dans les villes. Une diversité d'acteurs offrants des services marchands pour la propreté, création de matériels et de procédés, mise en relation, des associations quelconques qui décident d'agir pour la propreté de leur territoire, des guides particuliers dont plus de 90% sont bénévoles et des citoyens de tous bord engagent des opérations de ramassage des déchets abandonnés dans les espaces publics et privés.

La plateforme Waste360[166] rassemble plus de 90 000 professionnels dans le monde. Waste360 fournit les informations, les événements, qui concernent le commerce et l'éducation pour les

[166] https://www.waste360.com/

communautés sur les déchets solides, le recyclage des matières pour le développement durable. La plateforme joue un rôle essentiel dans la mise en relation des professionnels de l'industrie dans le monde entier. L'organisation annuelle de la WasteExpo constitue le principal évènement de cette entreprise.

Aude Lacroix (2022) rend compte de la mobilisation des stations de sky pour la réduction des déchets sauvages engagée à travers le financement des associations chargées du nettoyage. Le journal le Dauphiné dans un article non signé du 25 avril 2022 relate les journées de collecte des déchets dénommées « le dernier planté de bâton » organisées « depuis longtemps » par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français. « Pour la campagne 2022, le choix est fait cette année de s'associer avec Mountain Riders pour intégrer leur programme "Montagne Zéro Déchet", qui vise à la réduction des déchets sauvages » indique le syndicat.

Sarah Meslier (2022) indique que le club de Basket-Ball de Bouillé-Loretz (BBBL) situé dans le département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine a pour la deuxième fois su mobiliser ses troupes pour une opération Nature propre sur différents circuits de la commune de Bouillé-Loretz. Ils ont ramassé « de déchets divers, jetés au gré du vent ou abandonnés çà et là par quelques concitoyens malheureusement sans scrupule ».

Nous remarquons aussi l'intervention des gardes particuliers qui mènent les actions contre l'abandon des déchets dans l'environnement. Le garde particulier est un agent chargé d'une mission de police judiciaire. Il assure la surveillance des propriétés ou des droits de chasse ou de pêche, et est doté pour cela du pouvoir d'établir des procès-verbaux d'infraction. Toute personne physique ou morale, ayant un droit de propriété ou de jouissance (propriétaire, locataire, fermier, détenteur de droits de chasse ou de pêche…) a le droit de nommer un garde particulier chargé de surveiller ses biens.

Marion Dos Santos (2022) relate le rassemblement des membres adhérents à la fédération nationale des gardes forestiers. Ils sont près de 55.000 sur tout le territoire français, le procureur de la République est leur donneur d'ordre. Ils sont tous assermentés mais pas forcément tous adhérents à la Fédération.

Ils sont chargés de la protection des biens, de la nature, chargés d'une mission de service public, ils contribuent à la police de la chasse, la police forestière, de la voirie et de la pêche. Les gardes particuliers sont très souvent bénévoles à plus de 90%. La sénatrice Françoise Gatel (2022) dans son rapport au Sénat sur les décharges sauvages suggère aux collectivités de s'appuyer davantage sur ces gardes pour lutter efficacement.

De nombreux citoyens sans statut particuliers décident d'agir sur la question de la présence des déchets dans l'environnement. Emilie Skrzypczak (2022) relate le parcours de Stéphane Maréchal, un auvergnat de 48 ans qui a entamé il y a un peu moins d'un an et parcouru 3500 kilomètres dans un tour de France avec son âne, Honoré, pour sensibiliser à l'impact des déchets sauvages dans la nature.

3.3. Les questions environnementales et la religion

Notre questionnement sur la religion et les préoccupations environnementales dans cette recherche émergent principalement de la spécificité de notre terrain initial, la Corse. En effet, depuis le XVIIIème siècle, voyageurs, écrivains, journalistes, administrateurs, militaires, enquêteurs, ont produit une littérature sur la Corse et les Corses. Dans cette production, qui est aussi production d'« images sociales » (Avanza et Laferté, 2005), la religion catholique est sinon mise au premier plan, du moins toujours évoquée. « Elle est présentée le plus souvent sous l'angle des pratiques dans leurs manifestations les plus extériorisées - cérémonies de la semaine sainte, pèlerinages mariaux…-. Fréquemment aussi, et particulièrement dans les écrits du XVIIIème siècle, elle est analysée dans le registre des valeurs, balançant entre " grande piété" et "superstition" » (Casta, 2011, p. 184).

Illustration 52. 2020/10/18 dans une église en Corse. « Notre communauté est labélisée église verte ». On peut y voir que la communauté a dépassé le niveau initial et se trouve au niveau 1 « lis des champs ».

Aujourd'hui encore, les signes d'une pratique religieuse importante ne manquent pas en Corse. Ces manifestations sont de divers ordres, importante participation des corses aux messes par rapport au continent, cérémonie de bénédiction des maisons, la présence active des confréries dont Patrick Bonin (2012) relate une conférence explicative de ses fondements au public. Chaque année, à plusieurs endroits de l'île, une cérémonie de bénédiction de la mer se déroule comme celle restituée par Pierre Claverie (2012) à Porto-Vecchio. Les confinements imposés par la Covid19 ont été vécus très durement en Corse en raison des restrictions liées aux rassemblements religieux (Amoux et Becmeur, 2020). Les grandes fêtes religieuses de l'été que sont la Madonucia à Ajaccio et Saint-Joseph à Bastia ont été mises à mal par la Covid-19 (Belhassen, 2021). Plus récemment, le reportage de Roubaud (2022, 15 avril) et Pelletier sur les traditionnelles processions de Pâques en Corse montrent la vivacité de la religion en Corse.

Une vivacité qui nous interpelle à plusieurs titres. Tout d'abord parce que la religion dans ses manifestations sociales apparaît comme une composante sociale et identitaire effective en Corse, ensuite parce que dans ces manifestations elle draine un public nombreux dans l'espace public source de production des déchets et de *litter*, enfin parce que nous partageons l'analyse de Jean-Pierre Giran (2011) suivant laquelle « les religions et les cultures influencent donc le regard porté par l'homme sur la nature. C'est sans doute pour cette raison que l'esprit d'un lieu,

son caractère, l'émotion qu'il suscite ne peuvent et ne doivent jamais s'effacer devant l'analyse purement technique et rationnelle proposée par les experts de l'écologie scientifique » (p. 24).

Au-delà du contexte Corse révélateur de cette dimension, Christian Décobert (2004) nous rappelle dans son analyse de la question de l'autorité religieuse le mécanisme de la soumission « à l'autorité inspirée d'un calife [pour l'islam] qui disait le vrai et le juste pour la communauté des croyants » (p. 44). Conscients de l'existence et du pouvoir de cette autorité religieuse, Almontaseret *al*. (2022) ont analysé les moyens de construction d'une motivation religieuse de l'islam pour la protection des espèces.

Bernardino Palumbo (2000) observe que l'ethnographie comme méthode d'analyse sociale lui a permis de voir « à l'œuvre une idée de la modernité assez particulière, s'écartant du sens commun comme des discours savants, historiques et anthropologiques » (p. 34). Dans son analyse d'une histoire locale très emmêlée, il constate que ses guides sont très « actifs sur la scène religieuse et politique de la collectivité » (p. 33).

Bruno Latour (2010) accorde une attention particulière à la croyance (religieuse ou non) dans la construction du rapport de l'Homme à son environnement. Latour (2015) met en garde contre les tentations de laisser les religions derrière nous :

> Je sais bien que la solution usuelle consiste à dire : laissons les religions derrière nous et passons à autre chose. Mais comment faire si, dans ce mouvement, nous emportons avec nous ce qu'elles ont de pire, en laissant de côté le contrepoison qu'elles ont su élaborer ? Avec cette étrange idée du séculier, nous ne pouvons ni revenir au religieux ni nous en en extraire. La seule solution est de reprendre à nouveaux frais ce que veut dire l'expression de « contre- » religion. S'il n'y a rien à faire avec la religion croupion devenue salut de l'âme et police des mœurs, il faut bien parvenir à domestiquer cette furieuse invention d'un temps qui ne passe pas, puisque, de toute façon, nous en avons hérité. Autour de ces questions passablement obscures de la fin, des buts, de la finitude, de l'infini, du sens, de l'absurde et ainsi de suite, il y a toujours la question religieuse. Pour retrouver du sens à la question de l'émancipation, c'est de l'infini qu'il faut s'émanciper (p.365).

Catherine Larrère questionne à bon escient les lieux et espaces de la rencontre entre l'écologie et la religion. Elle revient sur l'analyse formulée en 1966 à Washington par, Lynn Townsend White Jr, professeur à l'Université de Californie à Los Angeles, historien spécialiste des technologies médiévales qui conclut à la responsabilité de l'église catholique de par les idées contenues dans la bible de la destruction de l'environnement par la culture occidentale chrétienne. Elle précise que « si l'on peut accuser une religion d'être à l'origine des problèmes environnementaux, c'est que les religions ont quelque chose d'important à dire sur ces questions. C'est ce qu'a montré l'encyclique Laudato si' du pape François, publiée à l'été 2015 et qui a été accueillie et écoutée bien au-delà de la seule communauté catholique ou même chrétienne. En quoi le message d'une autorité religieuse peut-il avoir une portée écologique ? » (p. 189).

Il est évident que les mesures prises pour amener les populations à changer de comportement ne visent que l'aspect matériel de nos conduites en faisant abstraction de la dimension psychologique ou spirituelle des comportements. Une dimension d'« écologie mentale» ou d'«écologie spirituelle» (p. 197) que nous avons tenté de saisir en participant aux activités religieuses en Corse.

Comme l'indiquait Bruno Latour (2010, p.51), nous avons pu constater que les préoccupations environnementales sont souvent évoquées lors des messes et figurent en bonnes places des prières universelles. En dehors de l'ouvrage du Pape François (2015) sur l'écologie pour les chrétiens catholiques, plusieurs publications traitent de la question écologique sous le prisme religieux (Schäfer-Guignier, 1990 ; Vaillancourt, 2002 ; Euvé, 2012 ; Eslin, 2017 ; Babou, 2020 ; Michel, 2020 ; Hurmic et Euvé ,2021).

Nous avons participé à plusieurs évènements religieux et assisté à un pèlerinage en montagne pour observer le comportement de gestion des déchets par les participants et par les organisateurs en fin août 2020. Nous avons été surpris par la quasi-absence de *litter* sur le sentier et autour. Vers la fin de la journée, nous avons rencontré un groupe de pèlerins très soucieux de la question et qui nous ont fait savoir qu'ils venaient souvent nettoyer la montagne et qu'ils s'assuraient que personne ne jette les déchets pendant ce moment de recueillement. Cette attention pour l'espace naturel diverge du *litter* observé pendant des processions qui ont lieu en ville ou pendant les messes.

En raison de cette attention portée par ce groupe de chrétiens à la propreté de la montagne pendant le pèlerinage des préoccupations écologiques annoncées par l'église catholique, nous avons été surpris du niveau de *litter* présent dans la cour d'un collège et lycée catholique pendant le week-end. Le nettoyage n'étant prévu que le lundi tôt le matin avant l'arrivée des enseignants et des élèves. L'entretien avec un surveillant ponctuel ayant travaillé dans ce collège-lycée m'a fait comprendre que la démarche était accès sur le nettoyage. C'est sale parce que ce n'est pas nettoyé et non sur le fait d'éviter de salir.

Nous avons aussi échangé avec un prêtre auteur d'ouvrage sur la prise en compte de l'écologie dans la spiritualité chrétienne. Il était également dans la logique de nettoyer pour faire propre et était personnellement loin de s'engager pour le tri des déchets puisque nous l'avons observé jeter une bouteille en verre dans la poubelle noire et faire preuve de gaspillage. Une sensibilité écologique « intellectuelle » que nous avons également observée auprès d'enseignants et chercheurs spécialistes de l'éducation à l'environnement.

Plusieurs personnes se montrent hostiles aux pratiques de gestion adéquate des déchets, parfois encouragés par des membres du clergé. En effet, alors qu'une connaissance commençait à faire attention à ses déchets et les triait au mieux, nous avons été surpris d'observer quelques mois plus tard qu'elle avait arrêté de trier ses déchets et n'était plus gênée par les déchets présents dans la rue et la nature. Elle nous a expliqué qu'un membre du clergé qu'elle côtoyait leur a fait comprendre que le fait de trier participait à enrichir les plus riches et privait les personnes

modestes d'emploi de subsistance. Elle affirmait que tous les paroissiens partageaient cet avis et ne triaient pas leurs déchets pour cette raison. Cette situation montre l'influence que peuvent avoir des catégories de personnes, adultes, les hommes et femmes de de foi religieuse, des personnalités publiques et des enseignants par exemple.

Par ces observations, nous avons pu nous rendre compte d'une des dérives qui menace l'éducation à l'environnement qui a été précisément expliquée par Philippe Meirieu (2001 ; p.5). C'est le fait d' « entrer dans l'Éducation à l'environnement par l'approche encyclopédique, c'est, bien évidemment, rencontrer le danger de ce que Célestin Freinet nommait la scolastique : un savoir purement déclaratif, un savoir formel sur les choses et le monde qui, finalement, n'est utilisable, pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, que comme moyen de " distinction " : se distinguer à l'examen, se distinguer en société, s'exhausser au-dessus de ceux qui ne savent pas en montrant que l'on sait ».

3.4. La gestion des déchets socialement « genrée » ?

Dans le corolaire de la question du ménage, la question de la gestion des déchets est une préoccupation féminine dans l'espace privée. Piffault (1908, p. 13) observait déjà que les femmes étaient dans leur sphère privée responsables de la propreté dans la maison et qu'elles étaient nombreuses à travailler dans le domaine du ménage dans la sphère professionnelle. Geneviève Heller (1980) observe que les appareils électro ménagers sensés faciliter le travail des femmes n'ont pas réduit le temps pris par les femmes pour le ménage car « en matière d'entretien, la femme n'en fait pas moins finalement, au contraire elle en fait plus, puisque les exigences sont plus élevées. Un intérieur hygiénique se nettoie plus facilement (tout est organisé de façon rationnelle), mais aussi plus souvent et plus parfaitement » (p.323).

Une activité qui n'est pas sans risque et montrée par vingt-six chercheurs dans une l'étude de Svanes et *al*. (2018) à la suite du signalement d'asthme et de symptômes respiratoires chez les nettoyeurs professionnels et chez les personnes effectuant le nettoyage à domicile. Cette étude visait à étudier les effets à long terme du nettoyage professionnel et du nettoyage à domicile sur le déclin de la fonction pulmonaire et l'obstruction des voies respiratoires. Un total de 6 235 participants a été rencontré au cours d'une enquête réalisée à trois moments sur vingt ans. L'étude a montré que les femmes qui nettoyaient à la maison ou travaillaient comme nettoyeuses professionnelles présentaient un déclin accéléré de la fonction pulmonaire, ce qui suggère que les expositions liées aux activités de nettoyage peuvent constituer un risque pour la santé respiratoire à long terme.

Ce risque s'ajoute à l'injustice ménagère analysée par François de Singly (2007) pour comprendre les ressorts sociaux à la base de l'investissement des femmes dans le ménage. Une réalité sociale due à l'association de la compétence de la femme et de la mère à la propreté du ménage et de ses membres telle qu'expliquée par Herler. Cependant, cette situation n'est pas figée et de plus en plus de femmes s'affranchissent de cette image sociale.

Sur les questions de préoccupations environnementales, Brune Poirson (2022) dans son rapport de la mission parlementaire sur l'éducation au développement durable recommande de « S'assurer que ce [l'écologie] ne soit pas que l'affaire des filles, mais bien l'affaire de tous » en raison du constat suivant :

> Aujourd'hui, de nombreux éco-délégués sont de sexe féminin. Il semblerait qu'il y ait un nombre croissant de jeunes-filles qui sont éco-délégués ou qui désirent le devenir. Si on peut se réjouir que des jeunes-filles n'hésitent pas à prendre des responsabilités et à mener des initiatives, il ne faudrait pas que la transition écologique devienne l'affaire des femmes, plutôt que l'affaire de tous. Une étude sociologique sur la participation aux actions pour le climat (datant d'avril 2019) montre que les femmes sont très majoritaires dans les mobilisations en faveur du climat (64 % des personnes interrogées étaient des femmes). Il pourrait être utile d'envisager instaurer une parité dans les binômes d'éco-délégués. (p.22)

Une inégalité dans le partage des tâches ménagères présente dans les couples qui a fait émettre l'idée de la création d'un délit de non-partage des tâches ménagères au sein du couple par l'écologiste Sandrine Rousseau. Une idée qui d'après une étude restituée par Christine Mateus (2022) montre qu'une femme sur deux (et 44% des hommes) adhère à une telle mesure et que 15% de femmes sont prêtes à porter plainte.

Bien évidemment, nos observations montrent une majorité de femmes non seulement dans les associations d'éducation à l'environnement, mais dans toutes les associations en dehors de l'association de pétanque. Au collège, ce sont les filles qui viennent aux ateliers dédiés. Nous avons cependant observé un garçon du CM2 ramasser les déchets dans une aire de jeu pour que ce soit propre. Nous avons également pris part à une activité de ramassage des déchets sur la plage initiée par un jeune qui avoisinait la trentaine d'année soutenu par son père.

3.5. Économie circulaire comme développement durable

Collette Pétonnet (1991) observe que « chaque innovation, comme aux temps anciens, produit de nouveaux déchets. À chaque âge se repose dans les mêmes termes l'éternelle question, avec plus d'acuité et à une autre échelle, celle des nations désormais et déjà celle du globe, exigeant une organisation collective plus vaste et compliquée » (p ; 110). Une organisation collective destinée à atteindre la finalité de protection de l'environnement et le respect des objectifs climatiques convenus.

Une solution proposée est de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Geissdoerfer et al. (2017) définissent l'économie circulaire « comme un système régénératif et économe en ressources, par construction durable, l'entretien, la réparation, la réutilisation, la rénovation et, entre autres, le recyclage » (p.8). Un objectif déjà présent dans la prospective de l'économiste Kenneth Boulding (1972) « Ce sera une petite société planétaire, fermée, limitée, sûrement dépendante de l'énergie solaire pour son alimentation ou électricité, et elle devra

recycler pratiquement tous ses matériaux dans une économie circulaire, dans laquelle les décharges deviendront des mines » (p. 350-351).

Wijkman et *al.* (2017) ont analysé le potentiel de l'économie circulaire dans cinq pays - Finlande, France, Pays-Bas, Suède et Espagne et ont estimé que dans ce contexte, l'économie circulaire ne présente pas seulement des avantages écologiques. « Dans le meilleur des cas, les émissions de carbone pourraient être réduites de deux tiers d'ici 2030 et créer entre 75 000 (Finlande) et 500 000 (France) nouveaux emplois et améliorer la balance commerciale de 1,5 % du Produit Intérieur Brut » (p.8).

Concrètement, l'atteinte des objectifs d'économie circulaire amène à privilégier les déchets qui ont de la valeur comme le relate Abou El Khair (2022) dans son observation dans un centre de tri :

> Une nouvelle « fournée » vient d'arriver dans ce hangar situé à Argenteuil (Val-d'Oise). À gauche, une petite main fait voler les gobelets tout droit dans un bac. Quelques mètres plus loin, ils sont plusieurs à prélever d'entrée de jeu les plus gros paquets de papiers blancs entassés. « C'est ce qui a le plus de valeur », affirme Jenny. Quelques minutes auparavant, cette menue mais tonique cheffe d'équipe aidait ses collègues postés devant le tapis de tri : ici leur parviennent les restes des papiers, brochures, revues voire classeurs, après avoir transité dans une grande fosse, où le tout attend en vrac.

L'ergonome chercheur Sandro De Gasparo exprime deux limites à l'approche de l'économie circulaire :

> D'abord, on ne s'affranchit pas de la logique industrielle, dans laquelle la valeur est mesurée à partir de flux de matières, de biens, d'équipements. Toute politique de prévention des déchets vise à diminuer les quantités et va ainsi à l'encontre de ce modèle économique. Il faut donc repenser la dynamique de la valeur.
> Ensuite, on ne réinterroge pas l'organisation du travail, basée sur des procédés très tayloriens, avec une activité souvent malmenée. Dans le secteur dont nous parlons, les installations sont calibrées en fonction du volume de détritus à traiter.
>
> La filière est généralement structurée autour d'un opérateur principal et d'une cascade de sous-traitants. En bas de l'échelle, il y a des centres de tri, dans lesquels les opérateurs travaillent sous une forte pression temporelle, dans des conditions dégradées. (Béchaux, 2022)

Les situations décrites ont été observées sur le terrain où dans une déchetterie, un beau meuble avait été apporté parce que l'association d'insertion et de valorisation qui aurait pu le récupérer était fermée et la personne déménageait. Il a expliqué qu'il souhaitait que le meuble soit récupéré au lieu de le jeter dans la benne à bois. L'opérateur semblait sensible à la question et a demandé au monsieur de le poser exceptionnellement à l'écart visible par d'autres usagers qui le prendraient sûrement. Une belle adaptation et une entente humaine à un système qui ne prévoit pas la réutilisation. Une fois partie, nous rencontrons une connaissance qui a eu un contrat d'intérim dans cette déchèterie et qui venait prendre son service. Lors d'un échange ultérieur où était mentionnée cette adaptation possible, ce dernier nous expliqua la réalité de la logique industrielle. Au-dessus d'eux dans la déchèterie, il y a une caméra et on peut savoir si le règlement a été respecté. L'agent ne peut pas faire n'importe quoi, de plus, le centre a un quota journalier à produire et les camions de transport sont programmés à l'avance. Nous

savons que nous devons produire par exemple 20m^3 de bois. Le meuble là est du bois pour nous pour que la déchèterie qui appartient à une société privée soit rentable.

Une réalité multiforme que questionne Sylvie Lupton (2018) qui s'interroge à savoir jusqu'où doit-on promouvoir l'économie circulaire ? Comme le développement durable, la logique spécifiquement marchande de l'économie circulaire induit des prismes susceptibles de l'éloigner de la finalité déclarée. Comme le développement durable, l'économie circulaire est invoquée et souhaitée pour la résolution des problèmes liés à la gestion des déchets comme l'exprime Gisèle Casabianca (2022, 05 mai). Elle conclue son documentaire avec ces phrases : « seul un travail commun entre les pouvoirs publics parviendra à mettre à œuvre la transition vers une économie circulaire. Pour que l'ile de beauté cesse enfin d'être l'ile aux déchets » (50min54s)

3.6. La propreté, une valeur à questionner

Henri-Pierre Jeudy (1991) remarque que la propreté d'une ville devient comme image unificatrice, tout ce qui ne concourt pas manifestement à un tel objectif exprime la menace de la dégradation. « La propreté est donc une expression vivante de la sécurité publique. La saleté est prise comme figure de la violence. La métaphore du « nettoyage de la ville » reste équivoque, elle peut tout aussi bien suggérer une sorte de ratissage policier que la destruction systématique des quartiers déclarés insalubres » (p. 105). Nous avons eu l'occasion de visiter les immeubles de la cité des Monts déclarés insalubres du quartier Lupinu à Bastia et voués à la destruction. Les habitants étaient convaincus que l'arrêté d'insalubrité de ces immeubles était discutable et servaient d'autres objectifs. « La propreté est un instrument politique puissant pouvant légitimer le contrôle et l'expulsion de certaines populations » affirment Émilie Guitard et Virginie Milliot (2015, p.406). Marion Bargiacchi (2019) rend compte de la démarche des membres du collectif des habitants de la cité des Monts à Lupino qui ont ouvert leurs portes ce jeudi aux visiteurs pour contrer la décision de destruction.

Le propre, c'est le fondement, une valeur à questionner qui demeure intouchable. Peu importe alors qu'il soit arbitraire à l'origine, puisqu'il est reconnu collectivement comme une nécessité radicale, comme le pilier du maintien de l'ordre. Le propre, c'est l'arbitraire érigé en nécessité indiscutable puisque le devenir de l'humanité en dépend. Sans lui, c'est la guerre sans fin. Avec lui, la guerre semble avoir un sens, il s'agit de défendre un territoire ou des biens, ou de prendre celui ou ceux des autres, tout en donnant l'impression de respecter des règles, celles de la reconnaissance même de la propriété (Jeudy, 1991, p.105).

La notion de propreté est une notion difficile à préciser tant c'est une valeur subjective. Mary Douglas (1971) le faisait remarquer en soulignant la notion de seuil de propreté qui pour elle n'était pas le même que celui de son mari par exemple. Un consultant sur la question des déchets indiquait qu'un collègue de Londres en charge des logements étudiant était très attentif à mettre

en colocation des étudiants ayant les niveaux de seuils de propreté similaire pour faciliter la cohabitation.

L'hygiène et la propreté exigent un effort conséquent dont la pratique est parfois réputée limitative de liberté et de bien-être. Pierre Razous (1913) y fait allusion dans sa conférence : « On dit très souvent : où il y a de l'hygiène, il n'y a point de plaisir : je sais que l'observation des diverses règles permettant d'éviter la maladie constitue une série d'obligations qui s'accordent mal avec nos fantaisies et nos caprices

Geneviève Heller (1080) constate qu'on ne se méfie sans doute pas assez de ce qu'une valeur reconnue peut avoir de pernicieux, on lui fait trop confiance. Elle est susceptible aussi d'ambiguïté : elle peut être pervertie, excessive, méticuleuse, répressive, aseptisée ; elle engendre la monotonie, l'asphyxie mentale et sensorielle. L'histoire de la propreté permet d'éclairer certains de nos automatismes, sans doute confortables, sécurisants, mais aussi contraignants : nous sommes habitués à un seuil élevé d'exigences en-dessous duquel nous sommes mal à l'aise, sur lequel nous n'hésitons pas à placer notre fierté et la conviction d'une supériorité non seulement économique, mais aussi morale (p.325). Collette Pétonnet observe que le fait que la propreté des rues se calque toujours plus sur celle de nos logements serait une des clés d'explication de la montée des exigences dans l'espace urbain : « tout se passe comme si l'espace urbain se rétrécissait aux dimensions de l'appartement -d'où la souillarde a disparu-, du chez soi gardé net de toute souillure » (p. 110).

Barbara Prost (2014) constate que rendre trop propre comporte cependant des risques. Elle indique que la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) a tiré d'une de ses études qu'« aboutir à l'anéantissement total du dernier grain de poussière, du dernier papier gras [pourrait avoir] des effets pervers » : soit les usagers se démobilisent, soit ils deviennent encore plus exigeants. Le propre, « outil de disparition », peut aussi faire ressembler les espaces urbains trop nets à « un décor de théâtre, vidés qu'ils sont de la vie qu'on voulait justement y voir épanouir ». De plus, « faut-il nettoyer, au risque de nettoyer avec l'urbanité et la tolérance à l'autre ? ». Ces interrogations révèlent une certaine inquiétude, qu'il faudrait toute fois recentrer selon certains (p.14).

S'abstenir de faire du *littering* fait partie des trajectoires morales en Chine d'après Yunxiang Yan (2022) professeur d'anthropologie. Cette attente est contenue dans les règles de la vie publique comme interagir poliment avec d'autres personnes ou ne pas sauter une file d'attente. Le comportement propreté visant à s'abstenir de créer le *litter* nous semble indispensable à toute vie sociale. Cette attente ne se situe pas dans les attentes parfois « excessives et méticuleuses » dans la perversité de la propreté dénoncée par Heller (*opcitI*).

3.7. La propreté … une revendication

La propreté est perçue dans les espaces publics comme un droit et fait l'objet de réclamation. Lorsque les parties communes de l'immeuble sont sales, les résidents déclarent qu'ils vont faire des réclamations auprès du bailleur. L'existence de nombreuses applications permettant de signaler l'insalubrité dans les villes, les métros, les trains participe de la revendication par les usagers de ce droit.

Barbara Prost (2014) mentionne qu'en « 1977, peu après l'élection de Jacques Chirac, premier maire de Paris depuis la Révolution, l'adjoint chargé de la propreté [Gilbert Gantier] déclare : "la propreté est assurément l'une des revendications essentielles des habitants de Paris" » (p. 3-4). Une revendication de propreté exercée par une association d'usagers qui a lancé une campagne de presse pour dénoncer le « métro poubelle » par exemple (p.7). Une exigence de la propreté dont la construction n'a été ni discutée ni négociée afin de tenir en compte les bases de sa mise en place. Un manquement à l'origine d'une propreté réclamée comme un dû sans participation à sa création. La présence du *litter* qui représente une entrave importante à la propreté est le signe de ce manquement.

3.8. Une majorité de personnes favorables à une meilleure gestion de leurs déchets

Des sondages d'opinion indiquent depuis les années 1990 qu'une majorité de français sont favorables à la modification de leurs pratiques pour la protection de l'environnement. Yannick Rumpala (1999) cite trois sources lui permettant d'affirmer qu'une « masse d'alliés aisément mobilisables » serait « prête à agir dans un sens contribuant à la séparation des ordures ménagères » (p.616).

La première réalisée par l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) qui a fait par exemple réaliser un sondage en janvier 1991 sur l'attitude des français à l'égard des déchets. À la question « Parmi les choses suivantes, y en a-t-il que vous seriez personnellement prêt à faire ? », la proposition « Trier vos ordures entre plusieurs poubelles différentes pour améliorer leur recyclage » arrive en tête en recueillant l'assentiment de 71 % des personnes interrogées. La deuxième source est contenue dans le rapport du député Jean-Marie Bockel qui reprend les chiffres du sondage Ipsos[167]/ ANRED de juillet 1990 rapport où « les Français sont d'accord pour participer à une meilleure gestion des déchets en acceptant des contraintes dans leur vie quotidienne : ainsi 73 % se disent prêts à participer à un tri à la source ». La troisième source vient du ministère de l'environnement et est contenue dans l'édition 1991 des données économiques de l'environnement : « Ce souci de l'environnement se traduit par un sentiment favorable des Français pour les actions concrètes à plusieurs niveaux.

[167] Ipsos est une entreprise de sondages française et une société internationale de marketing d'opinion, créée en 1975.

Ainsi, l'utilisation de poubelles séparées pour les différents types de déchets est acceptée par 84 % des Français (enquête réalisée par le CREDOC[168] en 1991) ».

Muriel Tapie-Grime (1998) indique que « les enquêtes d'opinion soulignent qu'en France, les populations sont majoritairement (plus de 85 %) favorables au tri sélectif des déchets et se déclarent disposées à y participer (82 %) (CREDOC, 1995). Les « esprits » sont prêts et donc le tri des déchets n'est pas une injonction qui vient s'abattre brutalement sur la commune. » (p.68). Aujourd'hui il est désormais question de réduction des déchets. Un sondage de Odoxa[169] indique que 88 % de français considèrent que la réduction des déchets doit être une priorité nationale.

Nous ne perdons pas de vue la critique sur les publics notamment des sondages souvent enclins à une adhésion doxique que nous rappelle Mathieu Brugidou (2011) ;

> De tels publics ne sont pas seulement composés de porteurs d'attitude ou d'intérêt à propos d'un enjeu. Ils sont créés par les prises de paroles convergentes d'individus qui ajustent leur opinion dans la figure réflexive du public, se reconnaissant ainsi comme membres d'un même public. Dans cette approche discursive, l'opinion n'est donc ni une disposition, ni une conduite à venir qu'il s'agirait de prédire mais un acte de langage. Bien que proche de la thèse de « l'adhésion doxique » (Bourdieu, 1979), dans la mesure où elle suppose une forme de déférence quasi mimétique à une opinion « dominante » du groupe sur laquelle l'agent s'ajuste, elle s'en démarque par la dimension réflexive qu'elle reconnaît dans la formation de l'opinion, laquelle ne peut être qu'analytiquement distinguée de la formation d'un public.

Des adhésions massives déclarées qui ne nous fait pas oublier que les déchets peuvent répulser leurs auteurs « ("Je préfère être morte que d'avoir à trier mes déchets", me disait encore récemment une Genevoise) » relate Gérard Bertolini (1996, p.83). Aujourd'hui encore, dans tous les milieux, les personnes interrogées se disent favorables à l'amélioration de leurs pratiques de gestion des déchets. La gestion adéquate des déchets est même devenue une norme émergente de stigmatisation dans certains milieux comme l'indiquent Mathieu Brugidou et Michèle Moine (2010).

Nous tenterons dans la suite de ce chapitre d'identifier les freins qui pourraient expliquer au-delà des déclarations de bonnes intentions du public pourquoi les politiques mises en œuvre pour amener au changement de comportement de gestion des déchets semblent ne pas fonctionner pour une partie importante de la population et particulièrement celle qui pratique le *littering*.

[168] Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

[169] http://www.odoxa.fr/sondage/88-des-francais-soit-9-francais-sur-10-considerent-que-la-reduction-des-dechets-doit-etre-une-priorite-nationale/

Conclusion partielle du chapitre 3 : la question des déchets dans l'espace social actuel

Ce troisième chapitre qui a porté sur la question de la gestion des déchets dans l'espace social actuel s'est intéressé dans la première partie aux mesures de biopolitique sur la question de la gestion des déchets dans l'espace social. Nous avons observé que le Code de l'environnement définit la gestion des déchets et commence uniquement par le tri appliqué aux déchets en vue de son traitement. Il n'est nullement question du fait de jeter dans une poubelle. Nous avons également observé que l'action municipale sur la question des déchets était répartie entre des actions prescriptives de par les lois que les municipalités mettent en application, les actions répressives par les sanctions qu'elles prennent et les actions de prestation par le nettoyage et l'entretien de la voie publique. Ainsi, nous avons explicité un cadre législatif étayé où le maire et le préfet de police sont détenteurs du pouvoir de police sur la question de l'abandon des déchets dans l'espace public, nous avons identifié les différents agents habilités à contrôler et à constater des infractions liées à l'abandon des déchets. Ce sont donc les agents de collectivités ou de l'État, les maires et leurs adjoint, les officiers de polices judiciaires, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints, les gardes champêtres, les inspecteurs de l'environnement. Il existe une commission d'assermentation permettant d'assermenter des agents tels que les gardes privés ou les gardiens d'immeubles comme c'est le cas depuis quelques années. Nous présentons un schéma récapitulatif des différentes infractions d'abandon des déchets. L'amende forfaitaire est la principale sanction appliquée en cas d'abandon des déchets, une amende en augmentation dans diverses villes. Nous présentons une critique de divers auteurs contre une législation qui est jugée parfois contreproductive. Du fait même de l'existence de la législation, les personnes choisissent de l'enfreindre.

Nous poursuivons dans cette partie en soulignant que la gestion des déchets est une prorogative des collectivités locales dont le coût devient exponentiel. Nous mentionnons la question des déjections canines présentent dans diverses villes, nous observons que les villes rendent visibles leurs actions de nettoyage et qu'elles sont prises dans un engrenage qui les amènent à nettoyer toujours plus et plus souvent face à la demande de propreté des habitants. Nous terminons en présentant un tableau récapitulatif des pratiques effectives de gestion des déchets par les populations.

Dans la deuxième partie de ce chapitre trois, nous avons questionné les possibilités d'expérimentation sociale de gestion adéquate des déchets. Nous observons qu'il est difficile de rendre compte de l'expérience sociale des individus en société. Pourtant, l'expérimentation est un élément important d'apprentissage des pratiques sociales. Nous indiquons l'existence des pratiques sociales dans la sphère privée constituée de l'habitat et des parties communes d'habitation où l'acquisition des compétences dépend principalement de la démarche et des objectifs pédagogiques des parents, des pratiques dans l'habitat et dans les parties communes. Nous, observons dans le milieu éducatif et scolaire où nous nous attarderons à restituer nos observations dans les crèches et maternelles observées, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités où nous avons été attentifs aux logements étudiants. Nous restituons

également nos observations concernant les formations spécialisées sur la gestion de l'environnement, sur les lieux de travail, les lieux de loisirs, les lieux de circulation et les espaces publics, les lieux de consommation, les hôpitaux et centres de santé, les maisons d'arrêt, les commissariats de police, le milieu associatif et les évènements festifs. Nous constatons qu'il est difficile de généraliser les observations faites dans ces lieux à l'ensemble des lieux désignés dans la mesure où nous avons par exemple observé une association qui avait une véritable démarche d'amener ses membres à ne pas laisser les déchets dans la nature et qui nous a semblé moins attentive à cette question dans les espaces urbains par exemple. Plus généralement, les déchets abandonnés dans les lieux cités qui se trouvent dans des espaces urbanisés attirent moins l'attention que lorsque ces déchets sont dans la nature. Nous observons que les responsables des lieux et organismes cités n'envisagent pas que les lieux et les organisations dont ils ont la charge soient au service d'une éducation aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

La troisième partie de ce chapitre trois s'intéresse aux acteurs des déchets et à des questionnements liés à la gestion des déchets. Nous constatons que les agents en charge de la gestion des déchets font l'objet d'une discrimination sociale importante, qu'ils sont soumis à des risques importants d'intoxication et d'accident de travail notamment. Nous notons qu'une multitude d'acteurs gravitent autour de la question des déchets à travers le matériel ou les services marchands qu'ils proposent. Nous recensons des acteurs divers engagés dans le ramassage des déchets présents dans la nature à l'instar d'associations sportives et culturelles, l'association des gardes forestiers et des citoyens sans étiquettes engagent des opérations de nettoyage de la nature. Nous constatons également que la question des déchets est abordée dans le milieu de la religion chrétienne notamment. Des auteurs comme Bruno Latour proposent de s'intéresser au fait religieux dans la mesure où la décision individuelle d'engager une démarche de protection de l'environnement s'appuie davantage sur la croyance que sur des données. Nous montrons que l'économie circulaire comme le développement durable ne sollicite que la relation quantifiable et marchande des comportements de gestion des déchets, ce qui nous semble préjudiciable aux rapports globaux qui devraient être entretenus avec l'environnement. Nous constatons que la propreté est devenue une valeur non questionnée dans notre société. Elle semble aller de soi et permet des sacrifices importants pour l'obtenir et la conserver. La propreté est devenue une revendication du citoyen dans l'espace public, c'est un service qui lui est dû. Notre enquête corrobore les divers sondages menés qui indiquent qu'une majorité de citoyens sont disposés à adopter des meilleures pratiques de gestion de leurs déchets.

Dans ce chapitre, nous avons présenté les mesures de bio-politique sur la question de la gestion des déchets dans l'espace social. Nous avons montré l'existence d'une législation étayée sur les infractions d'abandon des déchets. Nous avons questionné les possibilités d'expérimentation sociale de gestion adéquate des déchets. Nous avons présenté la situation sociale et sécuritaire des travailleurs des déchets, nous avons questionné la question des déchets au prisme de la religion entre autres et notre enquête nous a révélé la déclaration des citoyens à mieux gérer leurs déchets.

Nous observons donc la poursuite de nos jours de la bio-politique et de la bio-politique déléguée aux collectivités ainsi que dans les milieux comme le milieu du logement étudiant consiste à édicter des règlements et à punir en cas d'infraction. Aujourd'hui encore, les gouvernants peuvent punir sans qu'il n'existe de démarche pouvant également les punir en cas d'infractions. En fonction de la démarche et des objectifs pédagogique des parents, l'acquisition de la compétence de *binning* peut-être acquise il en est de même à l'école. Cependant, la présence du *littering* que nous avons observé dans toutes les écoles que nous avons visitées montre que l'école n'est pas un lieu d'acquisitions de compétence de *bining* pour tous. Alors qu'il est souvent question de l'enseignement des gestes de tri dans tous les écoles, la présence du *littering* est ignorée et invisibilisée dans tous ces lieux de socialisation. Dans le prochain chapitre, nous allons apporter des spécifications sur ce type de déchets et montrer son importance dans la démarche globale d'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets.

Chapitre IV

Les spécificités de la question du *littering*

Chapitre 4 : les spécificités de la question du *littering*

Ce quatrième chapitre se réparti en trois parties et s'intéressera aux spécificités de la question du *littering*. Dans la première partie, nous fournirons quelques précisions sur le littering et ses implications notamment sociales. La deuxième partie portera sur la diversité de travaux académiques menées sur la question du *littering*. Dans la troisième partie, nous identifierons les diverses actions qui sont menées contre le *littering*. Plus globalement, on s'attachera à rendre particulièrement visible la question du *littering*. Nous tenterons d'indiquer son importance afin de déduire les raisons de sa prise en compte.

Illustration 53. En ce 9 mai 2021, ce décor au bord du Léman est hélas « ordinaire » pour un dimanche matin, au lendemain d'une journée ensoleillée. Photo Valdemar Verissimo. Verissimo, V. (2021, 09 mai)

1. Quelques précisions sur le *littering* et ses implications

Il sera question de sa perception, des raisons invoquées pour justifier sa présence. Il sera question d'investiguer pour déterminer leur présence dans les milieux et particulièrement dans les pays réputés propres. Nous indiquerons sa composition et son lien avec les enjeux du tourisme. Nous tenterons de mieux connaitre les *litterbugs* qui sont ceux qui pratiquent le *littering*. Nous déterminerons la capacité indiciaire du *littering*. Nous indiquerons le rôle du non *littering* ou le *bining* dans la démarche globale de gestion des déchets. Nous indiquerons la persistance d'une confusion sur la question de la construction de la notion de propreté. Nous indiquerons la difficulté à évaluer le *litter* dans l'environnement. Nous terminerons cette partie par une présenterons quelques conséquences du *litter*.

1.1. Le litter, ce rien, ce reste de barbarie naturelle pour certains et à effacer pour d'autres

Le *litter* se caractérise par ce que l'on perçoit du paysage. Barbara Prost (2014) indique que « les salissures relevant du perceptible concentrent toujours plus les attentions. Pour les Parisiens interrogés par la PP [Propreté de Paris] en 1985 sur le "concept de propreté", celui-ci "s'établit essentiellement à partir de jugements visuels – puissance ou permanence des impressions – et olfactifs ". Les voyageurs de la RATP, interrogés sur le sale, citent les odeurs, les « choses » qui traînent par terre » (papiers, paquets de cigarettes), les graffitis » (p. 9). Hauffman et *al.* (1995) indiquent qu'à « l'heure où l'on prend conscience de l'importance de l'environnement, le *litter* reste avant tout une horreur pour les yeux » (p. 153).

Le *litter* est vu par la personne attentive. Nous ne sommes pas attentifs aux mêmes caractéristiques de *litter*. Le conseil citoyen des jardins de l'empereur qui est l'un des deux quartiers prioritaires de la ville d'Ajaccio a suivi le mouvement mondial de collecte des mégots et a lancé une opération de ramassage dans ce quartier. Ayant déjà visité ce quartier, nous n'avions pas remarqué de *litter* de mégots et nous nous demandions si le conseil citoyen avait bien suivi ce mouvement à partir de leur propre diagnostic. À notre arrivée pour le ramassage, le quartier nous semblait tout à fait exempt de mégot. Ayant enfilé un gant et pris un sac comme tout le monde pour aller ramasser les mégots, nous nous sommes aperçus au bout de quelques minutes qu'il y avait en effet beaucoup de mégots par terre dans ce quartier. Ce jour-là, la collecte de mégot était autour de cinq kilos et nous n'avions pas tout ramassé.

Notre expérience rejoint la remarque des éboueurs interrogés par Xia et *al.* (2022) qui assurent que « le *littering* est un problème répandu et conventionnel, car les citoyens n'y attachent pas d'importance ». C'est probablement qu'ils ne voient pas ces déchets. Plusieurs personnes interrogées nous affirment la main sur le cœur que le *litter* dont nous parlons dans l'école X, l'immeuble Y ou le quartier Z qu'ils fréquentent est une invention de notre part car il n'y a pas de présence de *litter* dans ces lieux.

Le reportage de Gisèle Casabianca (2022, 5 mai) sur la crise des déchets en Corse est assez édifiant sur la question. Alors qu'elle réalise l'interview de Dorothée Neyme, archéologue vivant dans une ville d'Italie où les déchets sont mieux triés qu'en Corse, le *litter* est bien visible dans la rue où l'interview est réalisée à la 39ème minute et 31secondes du documentaire. Le *litter* est visible également à la 44ème minute 38ème seconde. On parle de quantité de déchets triés et de l'urgence à agir sur les déchets sans voir le *litter* présent dans la ville prise en exemple.

À la création du Ministère de l'Environnement en 1972, la préoccupation concernant les déchets était portée vers la collecte systématique des déchets. Les populations et les communes se débarrassaient des déchets comme elles pouvaient. Des décharges non contrôlées étaient présentes dans la nature non loin des agglomérations. C'est pourquoi Robert Poujade, (1975) le ministre nommé à la création du Ministère de l'Environnement indiquait : « Je voulais voir commencer une lutte impitoyable contre les dépôts sauvages d'ordures, donc rendre obligatoire la collecte des ordures ménagères » (p.64).

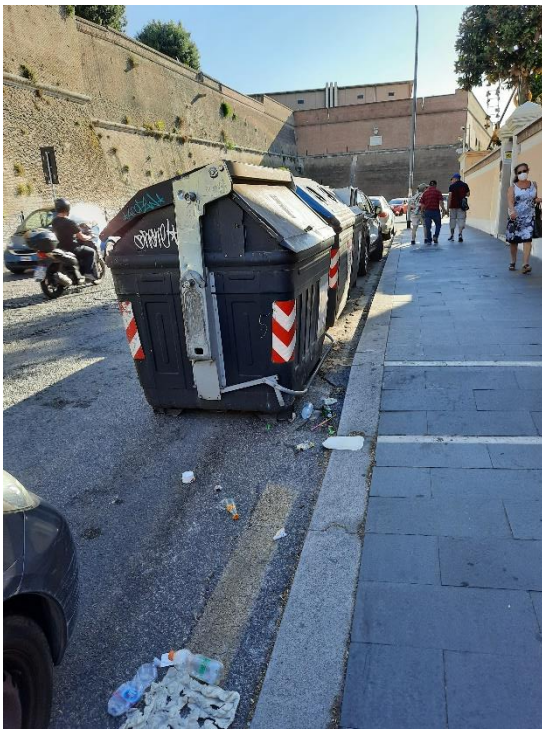

Illustration 54. 2020/07/27 littering près du Vatican à Rome en Italie

Nous constations que les résidus abandonnés dans l'environnement après des évènements paraissent presque normaux. L'article d'Aline Duchêne (2022, 10 août) qui porte sur les objets oubliés par les festivaliers ne fait pas mention des déchets abandonnés par ces mêmes festivaliers. La nature et la valeur des objets abandonnés[170] montre bien la prégnance du prisme de l'utilité de l'objet déchu. Les objets abandonnés qui ont de la valeur étonnent mais pas ceux qui n'en ont pas. Il y a plus de chance que nous interpellions un passant dont la carte de crédit vient de tomber pour qu'il la récupère que si c'est un mouchoir en papier usagé qui tombe. Le litter est bien souvent sans valeur ou pas assez de valeur.

En fonction du lieu, le litter est perçu différemment. Nous avons remarqué que dans les établissements scolaires ou les quartiers huppés la présence du litter est vécue comme une défaillance du système de nettoyage. Plusieurs fois on nous a indiqué que c'est sale parce que « le service d'entretien n'est pas encore passé ». Alors que dans les établissement scolaires et quartiers moins favorisés où la population est plus dense et qui ne bénéficie pas de la même fréquence d'entretien, la présence du litter est associée à la nature des résidents, « ils sont sales ! ». Le litter est prestement et régulièrement enlevé dans certains lieux et délaissé dans

[170] Les objets abandonnés par les festivaliers :41 Cartes bancaires, 09 Carte d'identité, 13 Porte feuilles ou apparentés, 02 Permis de conduire, 03 Carte vitale, 03 Carte en tout genre, 09 Téléphones, 01Ordinateur

d’autres. Un arbitraire de gestion de comportement de littering pourtant présent dans tous les quartiers.

1.1.1. La covid-19 et le littering

L’abandon hors des poubelles des équipements de protection individuelle (EPI) utilisés dans le monde entier dans le cadre de la lutte contre la covid-19 a largement participé à rendre visible la problématique du *littering*. La présence des déchets issus des EPI de la covid-19 hors des poubelles et dans la nature a fait l’objet d’indignation et des images ont fleuri sur les réseaux sociaux dénonçant leur présence et leur nocivité pour les animaux. Marcus Dupont-Besnard (2021, 19 avril) fait le point des animaux mis en danger par les EPI de la Covis-19. « Un Merle d'Amérique mort étranglé dans un masque, un poisson étouffé dans un gant ». Nous citons quelques-unes des nombreuses recherches qui ont été motivées par la présence du *litter* des EPI de la covisd19 ci-dessous.

La recherche de Nowakowski et *al.* (2020) s’intéresse à la réalité de la prise en charge effective de la collecte sélective des EPI utilisés contre la covid-19 suivant les recommandations des autorités de la Pologne. L’étude précise que « les personnes interrogées ont identifié la pollution de l'environnement par les déchets d'EPI comme un problème et la nécessité d'une récupération appropriée de ce flux de déchets ».

Illustration 55. 2020/07/24 Globice Réunion publie le questionnement d’Eva Langlois et Charlotte Boiron confrontées depuis la crise de la Covid-19 à l'invasion des masques chirurgicaux dans les eaux réunionnaises.

https://www.facebook.com/Globice/posts/3106958196053434/

Ragazzi et *al.* (2020) s'interrogent également sur les mesures prises pour la collecte sélective des EPI de la covid-19 pour limiter la contamination en Italie. L'étude déplore « la dispersion des masques et des gants abandonnés en dehors des environnements intérieurs [qui] créent des problèmes environnementaux ». Benson et *al.* (2021) effectuent une exploration des côtes nigérianes et des décharges sauvages de déchets où ils constatent la présence des EPI liés à la covid-19. Ils prennent en compte « l'ampleur de ce problème et appellent à des mesures pour faire face à l'aggravation des crises de la pollution plastique [qui] n'ont atteint que récemment un niveau de conscience publique plus élevé, en particulier depuis le début de la pandémie Covid-19 » (p.10). L'étude d'Urban et Nakada (2021) au Brésil a pour objectif d'« évaluer les impacts environnementaux causés par des changements dans la production et la gestion des déchets solides dus à la pandémie de Covid-19 pandémie » (p.2). Les auteurs indiquent qu'une « élimination inappropriée des masques faciaux a été signalée dans plusieurs villes et peut augmenter le risque de propagation du Covid-19 ».

L'étude de De-la-Torre et *al.* (2021) signale la présence du *litter* constitué des EPI utilisés contre la Covid-19 de manière centrale dans leurs travaux. En effet, l'« étude visait à rapporter l'occurrence et la distribution des EPI associés à Covid-19 le long de la côte de la ville surpeuplée de Lima, au Pérou et de déterminer l'influence des activités menées dans chaque étude ». L'étude d'Okuku et al. (2021) était également centrée sur le *litter* des EPI utilisés contre la covid-19 sur les plages du Kenya. « Les plages des zones urbaines avaient des quantités plus élevées d'articles liés au Covid-19 attribuables à la capacité d'achat et au mode de vie ».

Les travaux d'Ammendolia et *al.* (2021) réalisés dans une ville du Canada portent sur l'analyse des EPI liés à la covid-19. « Sur les 1306 débris d'EPI enregistrés, les gants jetables étaient les plus abondants. Nous avons sondé des zones résidentielles, des parkings d'épiceries, un sentier et un quartier hospitalier. Le parking de l'épicerie et le quartier de l'hôpital ont généré le plus de débris ». Xu et Ren (2021) indiquent qu'il est impératif de coordonner les efforts afin que les EPI de la covid-19 ne soient pas à l'origine de la prochaine pollution plastique de la nature. Les auteurs publient des images « des masques chirurgicaux jetables observés à Odense au Danemark ».

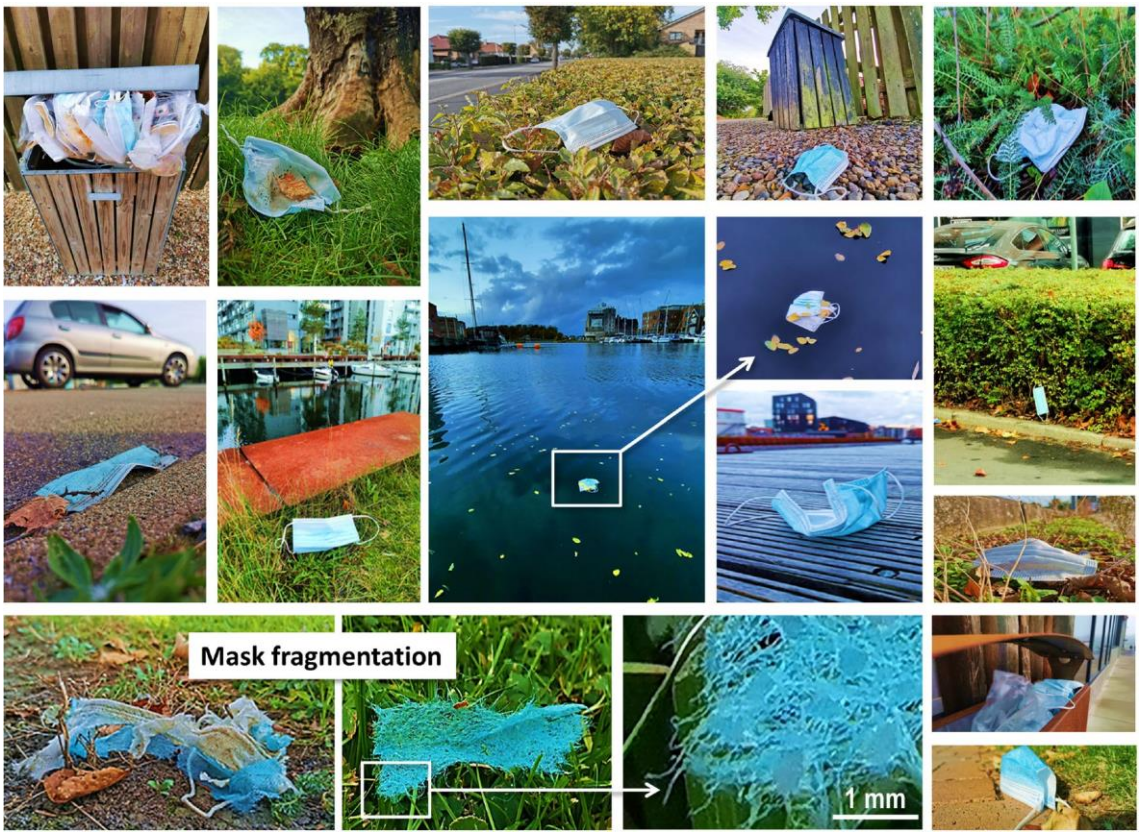

Illustration 56. Disposable surgical masks and mask fragments observed in Odense, Denmark.

Photo credit: Dr. Elvis Genbo Xu. (Xu et Ren 2021)

Nous n'avons pas identifié d'études sur la question des EPI de la covid-19 perçus comme *litter* en France. Cependant le sujet à fait l'objet de divers traitements médiatiques et de publications sur les réseaux sociaux. L'intervention de Figaro Régis Vieceli, secrétaire général du syndicat CGT[171] du nettoyage de la Ville de Paris dans l'article de Guillaume Poingt (2020, 15 mai) au figaro résume l'essentiel des remarques exprimées. « C'est de l'incivisme. C'est un danger potentiel pour les éboueurs et les citoyens lambda. Imaginez un gosse qui passe et qui jouerait avec ces déchets ». Marie Nicollier (2021, 18 juin) observe que les nouvelles habitudes prises depuis la pandémie sont source de *litter*. « Avec la pandémie, les gens ont pris l'habitude d'aller manger dans les espaces verts. Certains abandonnent tous leurs déchets sur place, sans prendre la peine d'utiliser les poubelles à disposition. Le phénomène a explosé depuis mars : on retrouve des bouteilles jusque dans les fontaines et le lac. Et la situation ne s'est pas améliorée depuis la réouverture des restaurants ».

[171] Confédération Générale du Travail

1.2. Les « raisons » du *littering*

1.2.1. La surpopulation

Plusieurs raisons explicatives du *littering* sont évoquées par diverses personnes pour justifier la présence et les conséquences du *litter*. Nous citerons la surpopulation et l'augmentation de la population, la nature devenue durable des déchets qui mettent parfois des centaines d'années avant de se dégrader, les activités de plein air, l'augmentation de la mobilité individuelle et collective, l'augmentation de la vente à emporter, la diminution du contrôle social couplé à l'individualisme, les contextes territoriaux et relationnels spécifiques, le déconfinement des populations après le confinement lié à la covid-19, l'été et ses jours ensoleillés propices aux sorties, l'absence de dispositifs – poubelles, nettoyage et système de collecte – permettant d'éviter la présence des déchets dans l'environnement.

Garrett Hardin (1968a/2020) invoque la question de la densité de la population comme étant la raison principale de la pollution :

> Le problème de la pollution est une conséquence de la population. Peu importait jadis comment le cow-boy solitaire se débarrassait de ses ordures. L'eau qui coule se purifie tous les dix kilomètres », disait autrefois mon grand-père, et ce mythe était assez proche de la vérité lorsqu'il était enfant, car il n'y avait pas trop de gens. Mais à mesure que la population est devenue plus dense, les processus naturels de recyclage chimique et biologique sont devenus surchargés, d'où la nécessité de redéfinir les droits de propriété. (p.34)

Une raison souvent invoquée pour justifier la présence du *litter* dans les zones denses. Une observation faite au Japon par Waheeg et *al*. (2022) qui indique que « l'augmentation du nombre de personnes dans les villes et les villages a entraîné l'apparition de déchets sauvages et de décharges à ciel ouvert. Ces décharges, à leur tour, sont devenues des lieux de reproduction pour les rats et autres vermines, créant ainsi de graves dangers pour la santé » (p.170).

Cependant, il n'est pas certain que le comportement d'un cow-boy solitaire et insouciant de ses déchets tel qu'évoqué par Hardin (1968/2020, p.34) lorsqu'il affirmait « peu importait jadis comment le cow-boy solitaire se débarrassait de ses ordures » ne soit pas nocif pour l'environnement, surtout si ce dernier consomme des produits transformés issus du commerce. Un reportage vu à la télévision montrant l'arrestation d'un homme se cachant dans les bois depuis plusieurs années à fait voir l'étendue de la pollution d'un seul homme qui rejette ses déchets dans la nature. Une durabilité des déchets quotidiens produits principalement constitués de plastique qui a amené certains chercheurs à suggérer que le plastique dans l'environnement peut être utilisé comme un enregistrement de l'Anthropocène sur la base de son ubiquité et de sa durabilité (Zalasiewicz et al., 2016).

1.2.2. La nouvelle durabilité des déchets

La durabilité des déchets est invoquée pour justifier la persistance du *litter*. En effet, la nature devenue durable des déchets a été l'objet de la recherche de la thèse de doctorat de Baptiste Monsaingeon (2014) qui porte sur une socio-anthropologie du déchet ménager. En effet, Il accompagnait les associations récolter en mer les déchets qui s'y trouvaient en raison de leur importante persistance dans l'environnement après leur abandon. Une branche florissante de la recherche se développe autour de la recherche de matériaux biodégradables à l'instar de la thèse d'Andréa Stanojlovic-Davidovic (2006) à ce sujet. Cette durabilité justifie les recherches menées par exemples pour créer le plastique biodégradable afin qu'il puisse être abandonné sans que cela soit visible notamment.

1.2.3. Les activités de plein air

Le rapport de Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) indique plusieurs raisons explicatives de la présence du litter. Ce sont, les « activité de plein air, [la] mobilité, [les] repas à emporter, [la] diminution du contrôle social couplé à l'individualisme. Le sentiment d'appartenance et la responsabilité vis-à-vis de l'environnement diminuent. L'anonymat favorise assurément l'abandon de déchets, phénomène qui peut être renforcé par l'effet de groupe ». Leur rapport met également en avant l'existence d'une manifestation du *litter* liée au contexte. « Le phénomène du *littering* n'apparait pas partout au même moment ni dans les mêmes proportions. Les habitudes personnelles, l'environnement social, le lieu et l'heure ont une influence sur le comportement de *littering* » (*ibid)*.

1.2.4. La vente à l'emporter

Marie Nicollier (2022, 20 mai) associe l'augmentation du *litter* à l'augmentation de « la vente à l'emporter. […] Lausanne croule sous les déchets. Des tournées de ramassage supplémentaires ont été instaurées pour faire face à la déferlante d'ordures. Dans les poubelles et ailleurs ». Chloé Din (2020, 03 juin) indique que les raisons de l'augmentation du *litter* décriée sur les réseaux sociaux sont dues au « déconfinement, [à l'] été. […] Avec le soleil, les déchets sauvages ont fleuri sur les rives. Les longs week-ends ont attiré plus de monde que jamais dans les espaces verts et au bord de l'eau ».

1.2.5. La présence d'un marché

Des citoyens du 15ème arrondissement de Marseille incriminent l'existence d'un marché à la sauvette pour justifier l'augmentation de la présence des déchets sauvages diffus sur leur territoire (Baille et Bertrand, 2022, 20 mai). Les raisons invoquées justificatives du *littering* sont celles que nous traitons dans le chapitre cinq sur la question des freins sociaux notamment

dans ce que nous qualifions de boucs émissaires de la question du *littering*. Pourtant, en l'absence de ces raisons, nous constatons que les lieux et les pays où ces raisons ne peuvent être invoquées sont également affectés par la présence du *litter* dans leur environnement.

1.3. Le littering présent dans divers milieux et pays même ceux réputés propres

Huffman et *al.* (1995) constatent que « l'une des énigmes persistantes de notre société est sa propension à pratiquer du littering » (p.153). En effet, certains lieux et pays réputés propres font pourtant face à la présence du *litter* dans leur environnement. Le Japon en général et sa capitale Tokyo qui est la ville la plus peuplée au monde avec 37,27 millions de Tokyoïtes en 2022 d'après le classement établi par le par le World Population Review[172] est réputé propre[173]. En effet, les écrits sur le Japon décrivent un pays propre évoqué notamment par Francis de Croisset (1936) dans sa traversée du Japon, par Jean-Pierre Durand et Paul Stewart (1998) dans leur observation d'une usine française à capitaux japonais. Le carnet de route de Renaud Girard (2005) indique une propreté présente au centre de Tokyo et en banlieue, le récent reportage de Debraux et *al*. (2021) diffusé par France Info traite de la culture de propreté au Japon.

Philippe Pelletier (2018) indique que cette propreté pourrait s'expliquer par la surpopulation japonaise. « Sans un comportement proxémique adapté, les Japonais auraient une vie difficile dans des espaces souvent denses. Les Japonais sont ainsi habitués – par l'éducation familiale, par l'école, par les habitudes collectives – à fonctionner en groupe, en prenant en compte son voisin immédiat par respect sinon par solidarité. La politesse et la propreté permettent cette vie collective dense » (p.93).

La thèse de Shojiro Nakanishi (1997) qui traite du Gakko Soji qui consiste au nettoyage des écoles par les élèves dans le primaire dans le cadre d'un programme japonais de socialisation analyse les attributs sociaux et comportementaux de cette démarche éducative.

> Le programme d'entretien de l'école est considéré comme l'une des expériences scolaires les plus efficaces pour favoriser la capacité de l'élève à devenir un membre pleinement intégré et productif de la société japonaise.
>
> Effectuée chaque après-midi par tous les élèves, y compris les élèves de première année, elle exige diligence, coordination, coopération et promptitude. (p. 181) White (1987) affirme qu'au Japon, toutes les activités scolaires sont considérées comme des leçons sociales précieuses qui ont des implications significatives pour la croissance morale de l'élève (p.5-6)

[172] https://worldpopulationreview.com/world-cities

[173] . Il est à noter que Paris avec son agglomération se situe à la 28e position avec un peu plus de 11 millions d'habitants dans ce classement.

Pourtant, et ce malgré ce programme et la propreté reconnue des japonais, Syakura et al. (2020) engagent une analyse comparative du *litter* produit par les étudiants japonais et indonésiens y compris des étudiants ayant suivi le programme *gakko soji*. Les auteurs concluent qu'une « variation du score est plus faible chez les étudiants qui ont fait l'expérience du *gakko soji*. Le résultat indique la présence d'une probabilité que le gakko soji fournit une éducation environnementale uniforme aux élèves » (p. 106). Le *littering* est pratiqué par ces élèves même s'il est moindre.

Illustration 57. Les samourais bénévoles ramasseurs de litter nettoient Tokyo (Bizot, 2021, 23 juillet)

L'étude de Takahashi et Endo (2019) porte sur l'analyse des réclamations adressées à l'administration par les populations de la ville de Yakohama contre le *litter* de mégots abandonnés aux côtés d'autres déchets dans les espaces publics non-fumeurs de la ville. Une étude qui prouve la présence du *litter* dans l'espace public au Japon. Olivia Bizot (2021, 23 juillet) dans un reportage diffusé sur France 24 s'intéresse à des samouraïs modernes qui récoltent les ordures pour lutter contre l'incivilité à Tokyo.

Ong et Sovacool (2012) comparent la démarche du Japon et de Singapour pays également réputé propre pour limiter la présence du *litter* dans les espaces publics. L'efficacité des mesures prises peut varier d'un endroit à l'autre. « Au Japon, la ville de Yocohama a utilisé l'approche éducative pour promouvoir un comportement pro-environnement parmi les étudiants, ce qui a entraîné une réduction de leurs dépenses financières pour le ramassage des déchets. D'autre part, Singapour applique de lourdes sanctions pour empêcher les déchets dans les lieux publics et dépense encore beaucoup d'argent pour la collecte des déchets ».

Illustration 58. 1977/12/03. Singapour. Des résidents, dont des enfants, et des membres du comité consultatif des citoyens d'Ang Mo Kio ont nettoyé 17 blocs d'appartements dans le quartier. (Straughan et al., 2011, p.19)

Straughan et *al.* (2011) retrace le parcours de propreté de Singapour et s'interrogent sur la question du *littering* qui persiste dans cette ville-pays qui ne ménage pas ses efforts pour une gestion adéquate des déchets. Les auteurs situent la

préoccupation de la propreté de l'espace public dans la suite de l'action coloniale britannique qui instaure les jours de nettoyage communautaire de l'espace public. Ils indiquent l'existence de collectifs de citoyens impliqués dans la question de la propreté de l'espace partagé. C'est dans ce contexte que le Premier ministre Lee Kuan Yew inaugure la campagne "Gardez Singapour propre", le 1er octobre 1968.

Le *litter* est à l'origine des blessures et décès à Singapour où il est qualifié de *litter killer* - déchets tueur- tel qu'indiqué par Barry Wilkinson (1988). Le rapport de l'étude sociologique du *littering* réalisé pour le ministère de l'environnement par Straughan et *al*. (2011) précise la réalité de la dangerosité morbide du *littering* à Singapour (p.21). En effet, Belinda Yuen et Jane Jacobs précisent qu'en raison de la verticalité de la ville constituée principalement de grandes tours, les déchets jetés à des hauteurs élevés peuvent se révéler mortels pour ceux qui se trouveraient plus bas.

Illustration 59. 2020/01/24. Une organisation de lutte contre le littering republie un article sur la lutte contre les déchets sauvages en Suisse.

Tanveer Adyel (2020) fait part de l'augmentation du volume du litter dans l'espace public en Autriche alors que le pays remplit déjà en grande partie l'objectif de recyclage de l'Union européenne pour 2030 (p. 1314). L'étude de Ralph Hansmann et Nora Steimer (2015) porte sur l'impact des panneaux de sensibilisation et de la communication en face à face dans les lieux affectés par le *littering* en Suisse. La Suisse est un pays également réputé propre. Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) précisent dans leur rapport qu'en Suisse, chaque année, environ 840 millions de déchets sont ainsi répandus dans l'environnement. C'est environ 100 déchets par personne, par année » (p. 4-5).

Carl Defoy (2022, 01 juin) indique que ce sont plus de mille tonnes de déchets qui sont abandonnés chaque année sur les autoroutes de Belgique. Paul Grisot (2021, 04 octobre) note que « sur les autoroutes de l'Ouest [de la France] on ramasse environ une tonne de déchets tous les dix kilomètres ». Dans l'article de Stéphane Bauza (2022, 19 avril)

Brigitte Hybert, la présidente de la commission routes et mobilités durables au conseil départemental de la Vendée, à propos des déchets qui jonchent les bords de route indique que « C'est un problème récurrent auquel on s'attaque malheureusement toute l'année ». 300 tonnes de déchets sont ramassées sur les routes du département chaque année.

Une présence effective dans le monde révélée par l'étude des pièges constitués par les déchets abandonnés au sol entreprise par Kolenda et *al.* (2021) révèle que « l'omniprésence des déchets sauvages constitue une grave menace pour les écosystèmes mondiaux. […] Un total de 503 enregistrements provenant du monde entier (51 pays, 6 continents) a été trouvés ».

Du *litter* est présent à Paris au regard de la démonstration de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) « européenne de protection des océans, Surfrider, [qui] a ramassé en 90 minutes 25.000 mégots de cigarettes autour du bassin de la Villette à Paris lors d'une collecte de déchets […]. En plus des mégots, les 80 bénévoles ont ramassé 286 canettes, 416 emballages alimentaires, 284 bouteilles en verre et 3200 capsules en seulement 1h30 selon l'ONG relayée par Raphaël Moury (2016, 03 octobre) dans le Figaro. Cal Gaunt (2022, 08 avril) relate l'indignation des personnes après les images d'hommes ayant « jeté des ordures de manière "dégoûtante" et "effrontée" au Royaume-Uni.

L'étude de Schuyler et *al.* (2022) montre que « des niveaux plus élevés de déchets ont été trouvés dans les quartiers économiquement et socialement défavorisés » dans les villes d'Australie. Les déchets sont plus fréquemment présents sur des types de sites liés à une utilisation humaine transitoire, tels que les autoroutes et les parkings qui présentaient une plus grande quantité de déchets que les zones plus esthétiques.

Sont également cités des zones de « consommation qui se situent dans les environs des établissements offrant de la restauration rapide, que ce soit des grandes chaînes de distribution ou de petits commerces, et les zones de rencontre et de loisir où les gens se rendent pour effectuer leurs pauses repas ou se détendre » (Ribaux et Despland, 2019, p.8). Les espaces de détentes sont plus souillés que les espaces de passage comme l'indique Chloé Din (2020, 03 juin) en constatant que « les espaces verts et de places de jeu laissés en piteux état » à Lausanne en Suisse. Sibe et *al.* (2022) dans leur étude réalisée dans l'état de Rivers au Nigéria constatent que « tout est transformé en réceptacle de déchet. […] Même les terre-pleins centraux ne sont pas épargnés, car les résidents les ont transformés en réceptacles à déchets » (p.36).

De nombreux objets peuvent faire l'objet de *littering* comme des meubles ou un congélateur jeté par la fenêtre dans un quartier du 19ème arrondissement de Paris, faits relatés par le responsable des agents d'entretien et donc le trou laissé dans le sol atteste de la hauteur de la chute. Dans notre étude, nous allons circonscrire le *littering* dont nous tenons compte en nous basant sur la caractérisation de Huffman et *al.* (1995) qui précisent que « les études réalisées dans le cadre de cet examen se sont concentrées sur les déchets individuels qui peuvent être tenus à la main, éliminant ainsi des matériaux tels que les automobiles abandonnées, les

laveuses/sécheuses, les cuisinières et autres machines et appareils » (p. 154). Ce sont donc ce type de déchets dont nous allons tenter de préciser la composition.

1.4. Composition du litter

La directive[174] n° 2019/904 du parlement européen et du conseil indique que :

> « Dans l'union, 80 à 85 % des déchets sauvages dans le milieu marin, mesurés sous la forme de comptages de déchets sauvages effectués sur les plages, sont en plastique, les articles en plastique à usage unique représentant 50 % et les articles liés à la pêche 27 % du total. Les produits en plastique à usage unique comprennent une gamme variée de produits de consommation courante, à usage rapide, qui sont jetés après avoir été utilisés une seule fois dans le but pour lequel ils ont été fournis, sont rarement recyclés, et sont susceptibles de devenir des déchets sauvages » (p. 2).

La directive donne plus de précision dans la partie G comme suit :

PARTIE G Produits en plastique à usage unique visés à l'article 10 relatif aux mesures de sensibilisation

1) Récipients pour aliments, c'est-à-dire les récipients tels que les boîtes, avec ou sans moyen de fermeture, utilisées pour contenir des aliments qui :

a) sont destinés à être consommés immédiatement, soit sur place, soit à emporter,

b) sont généralement consommés dans le récipient, et

c) sont prêts à être consommés sans autre préparation, telle que le fait de les cuire, de les bouillir ou de les réchauffer, y compris les récipients pour aliments utilisés pour l'alimentation rapide ou pour d'autres repas prêts à être consommés immédiatement, à l'exception des récipients pour boissons, des assiettes, et des sachets et emballages contenant des aliments ;

2) Sachets et emballages en matériaux souples contenant des aliments destinés à être consommés immédiatement dans le sachet ou l'emballage, sans autre préparation ;

3) Récipients pour boissons d'une capacité maximale de trois litres, c'est-à-dire les contenants utilisés pour contenir des liquides, tels que des bouteilles pour boissons et leurs bouchons et couvercles, et les emballages composites pour boissons et leurs bouchons et couvercles, à l'exception des récipients pour boissons en verre ou en métal dont les bouchons et les couvercles sont en plastique ;

4) Gobelets pour boissons, y compris leurs moyens de fermeture et couvercles ;

5) Produits du tabac avec filtres et filtres commercialisés pour être utilisés en combinaison avec des produits du tabac ;

6) Lingettes humides, c'est-à-dire lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques ;

7) Ballons de baudruche, à l'exception des ballons de baudruche utilisés pour des usages et applications industriels ou professionnels, et qui ne sont pas distribués aux consommateurs ;

8) Sacs en plastique légers tels que définis à l'article 3, point 1 quater, de la directive 94/62/CE ;

9) Serviettes hygiéniques, tampons et applicateurs de tampons

Illustration 60. Produits à usage unique concernés par la directive européenne.

[174] Directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904

Dans leur rapport, Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) précisent que « le *littering*[175] est composé essentiellement des fractions suivantes : emballages d'aliments 34% ; journaux et imprimés 24% ; déchets divers 20% ; emballages de boissons 17% ; sacs et cabas 5%. Les types d'objets de *littering* : mouchoirs en papier, emballages de fast food, sacs en plastique, cannettes et bouteilles, mégots de cigarette, sont multiples » (p.4).

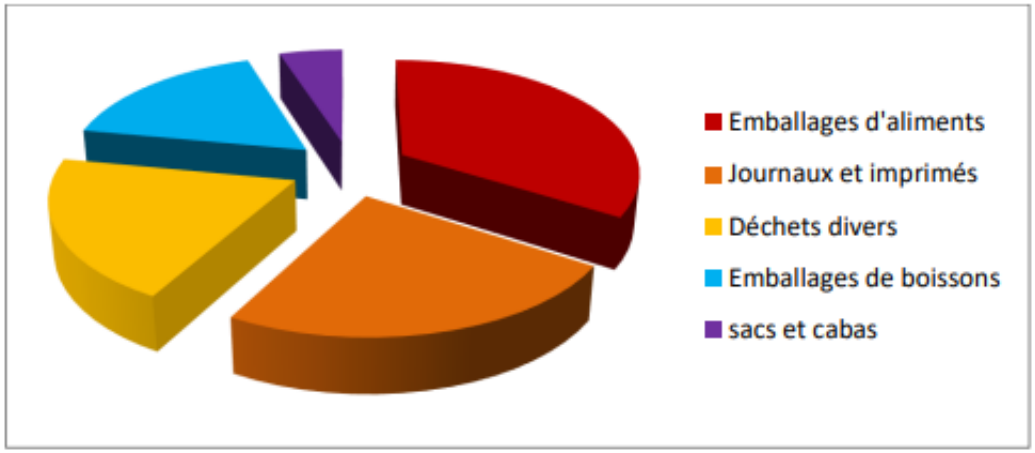

Illustration 61. Proportion de différents déchets dans le *litter*

Source : Foodways Consulting AG (étude mandatée par l'Office Fédéral de l'Environnement de Suisse en août 2018 publiée à la p.4 du rapport)

Le rapport de Gangl et al. (2022, fevrier) en Autriche montre que « les emballages sont particulièrement souvent jetés ». Un résultat qui rejoint nos observations de terrain et que confirme Florent Erculisse (2022, 08 mai) à la suite du ramassage du *liter* réalisé par les jeunes d'un parti politique dans les rues de Huy – une ville francophone de Belgique- où ils indiquent avoir ramassé « énormément de cartons de burgers ».

Une publication non signée de Swiss info (2022, 22 mai) précise que l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) a produit le bilan chiffré suivant caractérisant « l'opération "Net'Léman 2022" qui s'est soldée par le ramassage d'exactement 3867 kilos de déchets. Dans le détail, selon les organisateurs, il a permis de récupérer 59 421 mégots de cigarettes, 632 kilos de plastique, 1403 bouteilles en verre, 4091 canettes alu et 1259 bouteilles de (*polyethylene terephthalate*) PET. En onze éditions depuis 2005, "Net'Léman" a permis de repêcher 128'000 kilos de déchets sauvages ».

Le *liiter* semble plus problématique et plus visible dans les campagnes que dans les villes et semble plus préoccuper « les ruraux [qui] placent les déchets sauvages comme problème environnemental mais pas les urbains » (Pugalenthi, 2021, p.786). Peut-être qu'ils sont gérés dans les villes alors qu'ils restent plus longtemps dans les zones rurales ? Le milieu naturel, les

[175] Ici, le mot *littering* est employé dans le sens de *litter* (dans le sens des petites pièces de déchets abandonnés dans l'espace public) ce qui montre la polysémie du mot *littering*

lieux de loisirs et touristiques sont des milieux où l'on trouve le *litter* et où il semble le plus gênant.

1.5. Les diverses formes de *littering*

Cinq formes de présence du litter ont été identifiées dans l'espace public. Le *littering* actif qui consiste à jeter ou à laisser tomber un déchet, le *littering* passif qui consiste à ne pas débarrasser un déchet après l'avoir produit et posé près de soi, le *littering* accidentel qui peut être dû à des animaux ou des conditions météorologiques, le *littering* de nourrissage où des aliments non consommés sont déposés dans l'espace public pour être consommé par des animaux, le *littering* issu des rites et des traditions où les objets non biodégradables sont abandonnés dans l'espace public, les gerbes de fleurs, les jets de fleurs et confettis artificiels sur des mariés par exemple.
.

1.5.1. Le littering actif

Chris Sibley et James Liu (2003) dans leur analyse du comportement de *littering* dans les lieux publics ont distingué « deux types de *littering* : actif et passif. La distinction entre le *littering* actif (par exemple, une personne jette un déchet sur le sol et continue de marcher) (p.417). Ce type de *littering* correspond à celui décrit dans le rapport Ipsos Mercier et Lama (2021, juin) qui indique qu'un Français sur quatre (28 %) admet jeter ses déchets par la fenêtre de sa voiture sur autoroute (p.25).

Illustration 62. Une personne entrain de jeter un déchet dans l'espace public

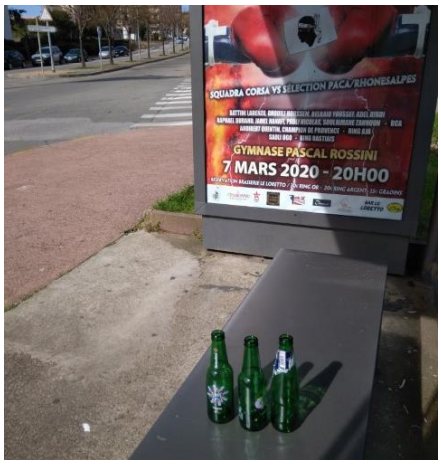

Illustration 63. 2020/03/10. Des bouteilles vides abandonnés dans un arrêt de bus à Ajaccio.

« Le fait de laisser des récipients de nourriture et de boisson usagés sur les bancs constitue un abandon de détritus et est un délit à Singapour »

(Straughan et al., 2011, p.38)

1.5.2. Le littering passif

Quant au *littering* passif, Chris Sibley et James Liu (2003) expliquent que c'est « par exemple, une personne qui dépose un déchet sur un banc alors qu'elle est assise et ne l'enlève pas en partant) dépend du temps de latence entre (a) le moment où le déchet est placé dans l'environnement et (b) le fait de ne pas l'enlever en quittant le territoire. Les résultats suggèrent que le *littering* passif est plus résistant au changement que le *littering* actif (p ;417) ». Ce type de *littering* est souvent pratiqué par les personnes qui après

avoir mangé ou bu, laissent leur déchet sur place sans les emporter. A l'image du *litter* présent sur les marches du quartier de la Défense à Paris présenté en page 241.

1.5.3. Le littering de la poubelle qui déborde

Une troisième forme de *littering* a été décrite par Ribaux et Despland (2019, 2 septembre). C'est le *littering* de la poubelle qui déborde due à la « gestion des déchets urbains inadaptée (poubelles publiques inadaptées ou tournées de vidange insuffisantes) » (p.5). En effet, lorsque les poubelles disponibles dans un espace public sont de moindre capacité, en nombre insuffisant ou les tournées pour les vider sont insuffisantes, les usagers essaient de les poser par-dessus ou tout autour de la poubelle créant le *littering*.

Illustration 64. 2022/11/18 à Clichy près de Paris. Ce mégotier déborde et nous observons de nombreux mégots par terre.

Illustration 65. 2022/11/24 à Paris. Cette poubelle de collecte de verre déborde et le litter se constitue autour d'elle.

Illustration 66. 2022/11/24 à Paris Bercy. Cette dame passe par-dessus des déchets abandonnés près de cette poubelle qui déborde pour bien insérer les siens.

Illustration 67. 2014/11/22 près de Paris cette poubelle déborde d'emballage de produits dont se débarrassent les clients pour ne pas avoir à les transporter chez eux.

1.5.4. Le littering accidentel

Illustration 69. 2021/03/12 à Ajaccio. Littering accidentel ce sac de déchet à été rependu sur le trottoir par les oiseaux.

Une quatrième forme de *littering* a également été décrite par Ribaux et Despland (2019, 2 septembre). C'est le sentiment de *littering* ou le *littering* accidentel. « Un déchet initialement déposé dans une poubelle peut également finir sur le sol et participer au « sentiment de *littering* » sans pour autant être du *littering*. C'est le cas lorsqu'il y a combinaison entre mauvaises conditions météorologiques (vent) » (p.5), inadvertance et actions des animaux. Les poubelles peuvent être éventrées par les animaux tels les rats qui ont amené à adapter les poubelles de rue afin qu'elles soient inaccessibles. Nous avons observé que les goélands et autres oiseaux éventraient aussi les poubelles notamment en Corse. Cependant, l'étude de Klump et *al*. (2021) montre la capacité nouvelle des cacatoès[176] à ouvrir les poubelles et à apprendre leur technique à leurs congénères. Cette étude montre la grande adaptabilité de ces animaux et la transmission des acquis à l'espèce entière.

Illustration 68. 2019/06/09 à Ajaccio. Cette mouette est encore présente près de ce littering accidentel dont elle a pris part

1.5.5. Le littering de nourrissage d'animaux

Une cinquième forme de *littering* observée est le *litter* issu du nourrissage d'animaux. Des aliments sont déposés dans l'espace public dans l'intention que les oiseaux principalement les pigeons et les chats errants puissent se nourrir. Seulement, d'autres espèces comme les rats encore moins appréciés que les pigeons s'en nourrissent. Nathalie Blanc (2003) affirme que les pigeons présents en ville font partie, à l'instar des blattes et des rats, d'une catégorie d'animaux urbains « rejetés », « non désirés » (p.167). Un bénévole d'une association qualifiait le pigeon de « rat volant ».

Paul-Louis Colon et Lequarré (2013) dans leur étude ethnographique du nourrissage des animaux errants à Paris et sa banlieue indiquent que la saleté produite par ces animaux, « leur

[176] Les cacatoès sont de grands psittaciformes d'Indonésie, de Nouvelle-Guinée et d'Australie. Cacatoès est le nom vernaculaire donné à des espèces de la même famille que les perroquets. On les reconnaît à leur crête de plumes qu'ils peuvent dresser à volonté sur leur tête. Certains apprennent très bien à imiter les sons des langues humaines. La longévité moyenne est entre 50 et 60 ans

état sanitaire, leur nombre inquiètent. Si les pigeons font ainsi l'objet du rejet de certains, d'autres leur vouent au contraire affection et attention, en particulier un ensemble de personnes appelées « nourrisseurs », qui consacrent une partie de leur temps à s'en occuper » (p.156).

Nous avons observé des nourrisseurs d'animaux en ville et même dans les campagnes. Le nourrissage est une activité interdite par certaines préfectures et communes (Loose, 1997). L'arrêté[177] du 20 novembre 1979 portant règlement sanitaire du département de Paris est précis dans ce sens :

> Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture, en tous lieux ou établissements publics, susceptibles d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.
>
> Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit une cause de nuisance et un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible ainsi que de propagation d'épidémie chez les animaux.

Les urbains et les oiseaux vivent une cohabitation ambivalente remarquent Agnès Lemoine et Andé Sauvage (1997). Les nourrisseurs d'animaux sont principalement des « femmes », d'« anciens habitants » et de « personnes plus âgées » (*ibid*, p. 190). Comme l'ont remarqué Colon et Lequarré (2013) les nourrisseurs d'animaux font face à « l'hostilité de certains citadins [qui] conduisent les nourrisseurs à cacher leur pratique voire, comme on l'a vu, à modifier les conditions de celle-ci afin de la rendre plus discrète » (p.160). David Loose (1997) remarque une marginalisation sociale envers les « nourriciers "irréductibles" pour lesquels on sort du Cadre de la rationalité » (P.358).

Illustration 70. 2020/07/09 à Ajaccio. Le journal ayant servi à contenir les croquettes pour chat deviendra probablement un litter à ramasser par les agents de la municipalité.

Les nourrissages effectués sont parfois abondants ou peu adaptés pour les animaux (pain trop dur par exemple) et l'aliment déposé séjourne dans l'espace public plus longtemps que nécessaire et deviennent source de désagréments pour ceux qui y passent. L'aliment de nourrissage le plus visible est le pain dur qui parfois doit être enlevé par les agents d'entretien car ils n'ont pas été consommés par les animaux.

[177] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006364005/

1.5.6. Le littering des rites et des traditions

La sixième et dernière forme de *littering* que nous avons identifiée est celle issue des rites et traditions. En effet, certaines cérémonies en usage dans la religion catholique se déroulent dans l'espace public. En Corse, cette pratique est régulière dans les villes et villages. Christine Laure Simoni (2010, 11 août) relate la cérémonie de bénédiction de la mer qui a eu lieu à Porto-vecchio au cours de laquelle une gerbe de fleurs a été jetée à la mer. Jean Paul Lottier relate une procession en mer pour la Saint Erasme et bénédiction de la vedette de la SNSM[178] à Calvi avec là aussi une gerbe de fleurs jetée à la mer. Les fleurs de l'avis d'un membre d'une confrérie avec lequel nous avons échangé sont quasiment toutes naturelles. Ce qui n'était pas toujours le cas il y a une dizaine d'année. Nous avons remarqué que les attaches et les bandes qui entourent certaines fleurs ne sont pas faites de matières naturelles donc biodégradables ce qui constitue un littering marin.

Illustration 71. 2022/09/04 sur le col de Bavella en Corse où des croyants déposent des cierges qui deviendront des déchets. Ce site est régulièrement nettoyé de ce litter particulier dans le cadre d'opérations dédiées. Photo de Nathalie Naut.

Les villes d'Ajaccio et de Bastia ainsi que toutes les villes et villages de Corse organisent des processions où des centaines de personnes prennent part. Ces mobilisations sont source de littering de la part des participants. Marilyne Santi indique que la Madonuccia, la procession religieuse de la ville d'Ajaccio a réuni des milliers de personnes (Santi, 2019, 18 mars). La tradition de déposer des gerbes de fleurs lors d'évènements marquant ou de cérémonie de remémoration se terminent souvent en *littering* que les agents d'entretien doivent nettoyer. Serge Pueyo (2019, 06 octobre) fait savoir qu'un maire dans l'Isère interdit les lancers de paillettes lors des mariages. C'est une interdiction qui a cours dans de nombreuses mairies et églises désormais. Le maire fait savoir que « toutes ces choses sont en plastique et ne sont donc pas biodégradables. Et le lundi matin, ce sont les services techniques qui sont obligés de nettoyer tout ça devant la mairie. En revanche, le riz, les pétales de roses, les bulles de savon, les grains de lavande sont autorisés ».

[178] La Société nationale de sauvetage en mer

Ces diverses formes de *littering* peuvent être plus ou moins bien définies en étant attentif à la position du *litter* ou par des observations d'usage in situ. Il est en effet utile de caractériser les formes de *littering* pour tenter d'en comprendre les ressorts de leur apparition. Le *littering* de la poubelle qui déborde et le *littering* accidentel peuvent être résolus par des aménagements et une meilleure organisation alors que les *littering* actifs et passifs décrit par Sibley et Liu trouvent leurs pratiques dans d'autres sphères privées ou collectives lorsqu'une personne laisse tomber au sol de la maison, à l'école ou dans son entreprise son déchet ou le jette à travers la fenêtre pour le *littering* actif, ou consomme sans débarrasser dans ces mêmes lieux. Si la personne vit seule, elle sera bien obligée de ramasser et/ou de débarrasser à un moment ou à un autre mais si elle vit avec une personne qui ramasse et/ou débarrasse pour elle, le comportement peut s'ancrer et se poursuivre dans l'espace public. Le *littering* de la poubelle qui déborde et le *littering* accidentel nécessitent une intervention logistique et organisationnelle. Le *littering* de nourrissage et le *littering* des rites et traditions dépendent d'un grand nombre de paramètres dont le plus important est de mieux connaitre les nourrisseurs et les organisateurs des cérémonies dans l'espace public pour qu'ils prennent en compte les nuisances du *littering* dans l'amélioration de leurs activités.

D'autres formes de littering ont été observés. Elles n'ont pas encore été précisément caractérisées. Il s'agit notamment du *littering* causé par les personnes qui fouillent des poubelles pour récupérer des déchets qui leur sont utiles et qui négligent de s'assurer que leur activité ne crée pas de *litter*. Nous observons également du *litter* qui semble avoir fait l'objet de soins particuliers lors de leur abandon. Ainsi, nous avons été intrigués par des déchets souvent coincés dans des espaces improbables grilles d'aération dans un train, dans la fente d'un mur, masques dont les attaches en élastiques ont patiemment été contorsionné autour d'un support avant d'être abandonnés dans l'espace public.

2021/02/18 Ajaccio 2021/02/22 Bastia 2021/03/18 Saint-Florent

Illustration 72. Masques dont les attaches en élastiques ont été soigneusement enroulées autour de branches et abandonnés dans la végétation

1.5.7. Tableau récapitulatif des différentes formes de littering

	Actif	Passif	La poubelle qui déborde	Accidentel	Nourrissage	Rites et traditions
Littering	On jette ou laisse tomber les déchets dans une zone où on est de passage ou à proximité d'une zone où on se trouve ou réside. On pose l'acte de jeter ou de laisser tomber par exemple en marchant, en roulant en voiture, par la fenêtre ou le balcon d'une résidence	Les déchets sont placés dans une zone occupée ; lorsqu'ils quittent la zone, les déchets sont laissés derrière (par exemple, des personnes placent leurs emballages sur le banc du parc où elles sont assises ; plus tard, lorsqu'elles quittent le banc, elles laissent les déchets sur place).	Les poubelles disponibles sont pleines et les usagers posent leurs déchets au sol près desdites poubelles, créant le *littering*.	Alors que les déchets ont été déposés dans une poubelle, ils peuvent se répandre sur le sol en raison du vent et autres intempéries. La poubelle est accessible aux animaux qui répandent les déchets au sol La poubelle est trop pleine et les gens continuent à l'utiliser.	Les aliments sont déposés à même le sol afin que les animaux s'en nourrissent. Les animaux ne sont pas présents et ne sont donc pas en train de se nourrir à ce moment-là. Les animaux se sont nourris et il reste des aliments par terre sur le sol	En raison d'un rite ou d'une tradition, procession, dépôt de gerbes, lancé de confettis non biodégradables, ou de ballons lors d'un mariage par exemple, ces objets, devenus déchets sont abandonnés dans l'espace public. Les participants à ces rites et traditions abandonnent leurs déchets.
Non littering	Le(s) déchet(s) est (sont) gardés en main ou dans un sac quand il est produit. On le jettera à la prochaine poubelle disponible ou chez soi.	Les déchets sont déposés dans une zone que l'on occupe ; lorsqu'on quitte la zone, on emporte les déchets avec soi. Exemple, des personnes déposent leurs emballages sur le banc du parc où elles sont assises ; plus tard, lorsqu'elles quittent le banc, elles ramassent leurs déchets et les emportent avec elles pour les mettre à la poubelle à proximité ou à leur domicile.	Les poubelles disponibles dans un espace public sont de capacité suffisantes, les tournées pour les vider sont suffisantes, les poubelles ne sont pas pleines. Certaines villes procèdent à l'enlèvement des poubelles dans certains espaces publics car les restes de repas qu'on y produits ne sont pas adaptés aux corbeilles de rues. Ce qui amène les usagers à les emporter avec eux.	Les poubelles sont munies de couvercles, ne sont inaccessibles aux animaux, les tournées vider les poubelles sont suffisantes.	Les aliments sont déposés en présence des animaux qui s'en nourrissent sans laisser de restes	Les rites et traditions utilisent les objets entièrement biodégradables et/ou veillent à venir enlever les objets une fois le sens du rite ou de la tradition passée.

Illustration 73. Tableau des différentes formes de littering

1.6. Le tourisme et le litter

Le tourisme est une source importante de production des déchets sauvages diffus. Paradoxalement, la présence de ces déchets est une menace pour l'épanouissement du tourisme comme l'indiquaient Clark et al. (1972), "Selon Keep America Beautiful, le *litter* attire d'autre *litter* et répand leurs putréfactions, font baisser la valeur des propriétés, font fuir les touristes et les acheteurs et décourage les nouvelles industries potentielles » (p.22). La perception de la propreté est donc un enjeu important pour l'activité touristique. C'est pourquoi les opérations de ramassage de *litter* sont associées à cette activité. Le secteur use également d'éléments de communication pour sensibiliser les touristes à l'usage adéquat de l'environnement.

Plusieurs recherches montrent que le secteur du tourisme est considéré comme l'une des sources de divers problèmes environnementaux (Zorpas et *al.*, 2015 ; Hayati et *al.*, 2020 ; Wang et *al.*, 2021 ; Fenitra et *al.*, 2022). L'étude de Boháč et Drápela (2022) analyse les problèmes environnementaux associés au surtourisme dans les zones rurales parmi lesquelles les déchets sauvages sont préoccupants.

La question de la perception de la propreté est un facteur sensible du tourisme. Un lieu touristique où le *litter* est présent n'attire pas les visiteurs. Les déchets sont un des défis auquel « sont confrontées les villes urbaines et les habitats marins côtiers d'Indonésie dans le contexte du tourisme. Les déchets causent des dommages à la nature et à l'écosystème marin. Cela modifie également la perception que les touristes ont de la destination touristique » d'après l'étude de Krelling et al. (2017).

L'enlèvement des déchets dans les espaces touristiques est un enjeu important pour les sites touristique naturels comme le site Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio situé dans le golfe de Saint-Florent en Corse qui a reçu le Label[179] Grand Site de France en mars 2017. Antoine Gianini (2022, 17 mai) indique qu'à l'occasion de la fête de la nature une opération de ramassage des déchets a été organisée sur ce site à laquelle une dizaine de bénévoles ont pris part. Ils ont ramassé les « mégots, plastiques et déchets qui jonchent le littoral. […] La commune de Farinole [a mis] à disposition un véhicule de service permettant le ramassage et l'évacuation des déchets ». François Pieroni, chargé de communication du Grand site précise que « les objectifs de cette manifestation sont avant tout de préserver le Grand site de France car les déchets sont une pollution écologique et visuelle importante et il est capital de s'en débarrasser ».

Généralement, les populations perçoivent les déchets abandonnés dans les lieux touristiques comme étant exclusivement le fait de visiteurs non-résidents. C'est notamment la perception du résident Corse qui incrimine les touristes venus d'ailleurs. Le confinement de la Covid-19 a montré la réalité d'une pollution autochtone importante. La problématique de la sensibilisation

[179] Le label Grand Site de France est un label décerné depuis 2003 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, qui vise à promouvoir la bonne conservation et la mise en valeur des sites naturels classés français de grande notoriété et de très forte fréquentation.

des touristes locaux est l'objet de l'étude de Yossef Yulius (2022) en Indonésie qui analyse l'impact de l'affiche « Réduisons vos déchets plastiques ! » dans un contexte de « culture d'abandon des déchets par les touristes locaux ». L'auteur indique que le « concept et l'idée de cette affiche sont basés sur l'habitude de jeter les ordures pour les touristes locaux qui visitent les attractions touristiques. En général, le problème des déchets est très compliqué et difficile à surmonter, de plus l'habitude des gens qui jettent souvent des ordures est devenue une habitude et une culture ». Les actions menées en vue de conduire à un changement de comportement s'appuient sur une meilleure connaissance de ceux qui abandonnent les déchets dans la nature.

1.7. Mieux connaitre les *litterbugs*

Diverses études portent sur la caractérisation de ceux qui abandonnent les déchets dans la nature. Nous citerons deux études : la première étude est celle de Torgler et *al.* (2012) qui analyse les résultats de l'enquête *European Values Survey* (EVS) pour 30 pays d'Europe occidentale et orientale pour établir une corrélation entre l'engagement dans une association et la pratique de *littering*. « Les résultats suggèrent que l'adhésion à des organisations environnementales est liée à un engagement plus fort en faveur d'un comportement anti-*littering*, favorisant ainsi une meilleure qualité de l'environnement ».

La seconde étude, celle de Bator et al (2011) porte sur l'interrogation de cent-deux (102) *litterbugs* dans quatorze (14) environnements extérieurs différents, situés dans huit états des États-Unis. L'objet de l'étude a consisté à examiner comment les facteurs environnementaux, les normes sociales, les caractéristiques démographiques et les motivations auto déclarées influent sur leur comportement. Les résultats montrent que « les participants plus jeunes, qui ont déclaré avoir des normes personnelles plus faibles contre les déchets, étaient plus enclins à le faire. […] Les implications de ce travail suggèrent la nécessité d'une disponibilité et d'une accessibilité adéquates des réceptacles, en particulier des réceptacles pour mégots de cigarettes. En outre, il a été conseillé aux campagnes anti-*littering* de cibler les personnes les plus susceptibles de jeter leurs déchets, à savoir les jeunes de moins de 30 ans ».

1.8. Le *littering* comme indice et reflexe du comportement individuel

Le *littering* est un indice du comportement individuel dans la mesure où il renvoie à la singularité de chacun. Il permet de savoir comment de façon individuelle, on traite les déchets que nous produisons. C'est un indice visible et disponible dès qu'un enfant a la possibilité de déballer un aliment pour le consommer, on peut alors juger de son reflexe -positif ou négatif- de prise en compte du déchet produit à ce moment-là.

Nous avons mené des observations des élèves de maternelle au Cameroun entre 2006 et 2013 et en mars 2022 et le résultat est saisissant entre un enfant de maternelle qui « se rend compte » du déchet qu'il produit et celui qui ne l'a pas intégré. Nous utilisons cette expression pour indiquer combien le déchet produit peut-être transparent, invisible pour le *litterbug* enfant ou adulte. L'observation et l'interpellation d'un membre actif et dévoué de la cause environnementale en 2010 qui venait de laisser tomber l'emballage d'un chewing-gum montre à quel point la personne n'est même pas consciente de l'existence du déchet lorsqu'elle le jette, elle ne voit que le produit, pas son emballage qui pour elle représente une gêne dont elle doit se défaire. De nombreux *litterbug* sont loins de se rendre compte de leur geste.

Ils semblent absents. Cette situation est similaire à celle décrite par Daniel Pennac (2007) qui explique que le premier objectif de tout enseignement est de se rassurer que l'élève soit bien là. Il observe que les enseignants s'adressent souvent à des élèves enveloppés comme des oignons de couches qui les empêchent d'être présent en cours avec leur esprit. Pennac assure qu'« il faudrait inventer un temps particulier pour l'apprentissage. Le présent d'incarnation, par exemple. Je suis ici, dans cette classe, et je comprends, enfin ! ».

Concernant la question du *littering*, la première étape est de s'assurer que le *litterbug* se rend compte de la production du déchet. Qu'il regarde le déchet comme ce qui reste d'un produit et non comme une gêne qu'il a intégrée dont il faut se débarrasser. Amener le *litterbug* à se rendre compte de la production du déchet ne l'empêchera pas de l'abandonner à un endroit inapproprié. Amener le *litterbug* à se rendre compte de sa production de déchet afin de lui permettre de décider de jeter le déchet dans une poubelle ou non. En effet, un certain nombre de *litterbug* « imagine que le *littering* contribue à créer des emplois » comme l'indique ce site web[180], proposé par l'Antenne Région Valais romand en Suisse. Une conviction partagée même par certains agents de nettoyage du *litter*.

Les motivations qui conduisent au littering sont diverses et peuvent être l'expression des désaccords politiques comme l'ont montré Emilie Guitard (2012) dans son analyse de la gestion des déchets au nord du Cameroun et Stephane Le Lay (2016) dans son interrogation sur la portée politique des actes de gestion inadéquate des déchets qui s'interroge : « L'homo détritus fait-il de la politique ? ».

Quelques soient les motivations liées au *littering*, le *litterbug* qui ne se rend pas compte du déchet ne décide pas. Il subit le *littering* devenu un réflexe pour lui. Notre expérience de *litterbug* nous a fait subir le réflexe de *littering* puisqu'il nous est arrivé de jeter de l'argent en pensant nous débarrasser d'une gêne. On ne regarde pas le déchet lorsqu'il est vécu comme une gêne, on s'en débarrasse. Comme l'exprime Barbara Prost (2014) concernant la propreté, le *littering* est un révélateur du social, opérateur du civisme et de mise en œuvre (p.9).

[180] https://www.taxe-au-sac-valais.ch/actualites/58-ange-ou-demon

1.9. Le non *littering* ou le *bining* comme étape primaire d'intéressement à l'environnement

Nous considérons le non *littering* ou le *binning* décrit par Esfandiar et *al.* (2019) comme étant l'aptitude et le réflexe « de mise en panier, de mettre le déchet dans une poubelle » comme étant l'étape primaire d'intéressement à l'environnement. Nous avons observé des *litterbugs* qui ne supportent pas la vue du déchet qu'ils viennent de produire, c'est une gêne, quelque chose qui les met vraiment mal à l'aise et dont il faut qu'ils se débarrassent prestement. Nous avons observé des *litterbugs* qui ont développé de la répugnance - Vive sensation d'écœurement que provoque une chose qu'on ne peut supporter- envers les déchets de tout ordre.

Ainsi, à deux reprises, nous avons saisi l'opportunité de tester la réaction de *litterbuds* qui ne supportent pas le côtoiement des déchets. Les deux *litterbugs* ont eu les mêmes réactions. Nous avons acheté un paquet de friandises que nous avons mangé en marchant. Le paquet a été consommé au 4/5 et nous avons proposé au *litterbug* de le ranger dans son sac ce qu'il a fait prestement. Un peu plus loin, nous avons suggéré au *litterbug* qu'il pouvait terminer la consommation de la friandise. Ce qu'il a fait car la friandise l'intéressait beaucoup. Une fois le paquet vide, nous avons proposé au *litterbug* de le ranger dans son sac et que nous le récupérerions plus tard. La réaction des deux *litterbugs* montre l'étanchéité entre le produit qui a de la valeur, c'est-à-dire ce paquet de friandise où il en reste 1/5 et le paquet vide qui est répugnant pour eux. Pour eux, l'urgence est de se débarrasser rapidement de cette gêne et il leur semble impossible d'imaginer le fait de côtoyer un moment de plus ce déchet pourtant propre puisqu'il n'a pas été jeté par terre, avant de s'en défaire. Un collégien nous a fait savoir qu'un ami avait violement tapé dans la cannette vide qu'il tenait en main pour la faire tomber. Le collégien après avoir bu dans la canette, attendait de pouvoir la déposer dans une poubelle. Le collégien nous a fait savoir que son ami *litterbug* lui a fait savoir que la vue de cette cannette vide entre ses mains le gênait.

C'est pourquoi, avoir le réflexe de la poubelle c'est être capable de côtoyer un déchet pendant le temps nécessaire pour s'en débarrasser. Ce temps de côtoiement vari suivant les personnes. Jeter les déchets dans une poubelle c'est avant tout préserver le paysage. C'est prendre le paysage en compte. Jeter sereinement les déchets dans la poubelle c'est se donner une chance de le regarder avant de le jeter. Parce qu'on se rend compte de sa production, on le regarde, et on décide de le jeter. Le côtoiement serein avec les déchets peut permettre de le regarder, de l'observer, de se rendre compte de sa nature, de la matière qui le constitue et probablement d'être capable d'établir les différences entre les déchets, de mieux les connaitre pour mieux les gérer en les triant. La compétence de tri des déchets attendu des populations se construit donc sur des étapes antérieures d'aptitudes à acquérir.

1.10. Le non *littering* une déplorable confusion dans la construction de la notion de propreté

Une des difficultés qui caractérise le *littering* est la difficulté qu'ont les personnes à se rendre compte de l'importance du non *littering*. Notre expérience dans le cadre du concours des établissements scolaires pour une meilleure gestion de leurs déchets mené au Cameroun nous a permis de nous saisir de cette difficulté. Les établissements concouraient pour le titre d'établissement le plus propre dans une démarche d'apprentissage de l'ensemble des usagers de l'établissement à une meilleure gestion de leurs déchets.

Au cours de l'année et après un séminaire de formation de cinq personnes – deux enseignants, deux élèves et un parent d'élève- une équipe de bénévoles était autorisée à se rendre de manière inopinée évaluer la propreté de l'établissement scolaire. Les réactions des responsables de l'école lors de ces évaluations indiquaient leur incompréhension de l'attente de non *littering* promu par le concours.

Ils se plaignaient d'avoir été évalués à des moments non favorables pour eux. Ci-dessous quelques-unes de leurs plaintes. : « Après la récréation, c'est forcément sale, si vous étiez venus le matin … c'est propre. » ; « Pendant la période des compositions, c'est très sale ». En effet, pendant cette période, les élèves sont répartis dans diverses classes et le programme habituel de balayage des classes n'est pas respecté pendant toute la période des compositions. « Venir évaluer une classe à la sortie de la classe quand les élèves la nettoient n'est pas pertinent pour savoir s'ils sont propres » estimaient-ils.

Il est vrai que certaines évaluations faites à des moments exceptionnels comme la période de composition faussaient injustement les résultats de l'établissement car la plupart d'entre eux n'avaient pas encore pris des dispositions pour accompagner cette période sur le plan des comportements de propreté. À chaque fois que ces plaintes étaient exprimées, des explications ont été données et les écoles qui ont vraiment compris les attentes de non *littering* ont effectué les progressions les plus importantes d'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets. Ils ont compris qu'ils devaient atteindre l'objectif de « zéro transit des déchets par le sol où des lieux inappropriés avant la poubelle ». Le Concours Écoles Net° Ozone (CENO°) auquel ils participaient n'était pas un concours de nettoyage, mais un concours de propreté compris comme n'étant pas la faculté de nettoyer chaque fois que c'est sale, mais d'éviter de salir.

En effet, aujourd'hui encore, lorsque nous montrons le *litter* dans les espaces publics, on nous rétorque que nous n'avons pas à nous en faire puisque ce sera nettoyé. Ce qui montre la mauvaise perception de la construction de la propreté comme étant le fait de nettoyer et non le fait de s'abstenir de salir.

Illustration 74. 2008/11/14 à Douala au Cameroun. « Nettoyer c'est bien. Eviter de salir c'est Mieux !!! » Des bénévoles de l'association Mieux-Être en charge de la propreté de la foire de l'innovation portent ce message essentiel sur leur tenue.

1.11. Difficulté d'évaluation du *litter* qui semble en baisse dans l'environnement

Le *litter* se caractérise par la difficulté de l'évaluer. Nous citerons l'exemple des difficultés rencontrées à évaluer l'acquisition ou non de la compétence de non *littering* des usagers des établissements scolaires dans le cadre du CENO°. Une cour dans laquelle nous trouvions environ 20 déchets pouvait être mieux notée qu'une cour dans laquelle nous trouvions 10 déchets. Ce qui peut paraitre incompréhensible. En effet, notre évaluation dépendait fortement de celle antérieure à l'évaluation présente. L'évaluation de diagnostic et les évaluations précédentes à l'évaluation en cours devaient nous servir des repères.

Une réalité non connue d'un bénévole invité à une évaluation d'un lycée d'environ 3000 élèves. Ce dernier s'insurgeait du fait de nos appréciations pendant la visite d'évaluation inopinée qui était aussi un moment d'échanges avec les porteurs du projet dans l'école. Il ne comprenait pas que nous félicitions un établissement qui était visiblement sale. Nous avons dû retourner à notre base pour lui montrer les images de la précédente évaluation et lui demander son avis. Une cour où l'on trouve environ 300 déchets à la première visite et une où l'on trouve environ 100 déchets est le signe d'une amélioration et montre une évolution qu'il est important de reconnaitre au risque de décourager les efforts effectués. Il n'était pas toujours évident d'effectuer une évaluation chiffrée du *litter* au moment des visites. C'est pourquoi l'utilisation des images nous a aidé à mieux les préciser.

Une difficulté d'évaluation effective que de nombreuses organisations essaient de surmonter. Ainsi, l'article d'Arlène Karidis (2022, 12 avril) fait part d'une « étude de la Keep America

Beautiful (KAB) [qui] estimait qu'environ 50 milliards de déchets jonchaient les routes américaines. Cela représente plus de 2 000 déchets par kilomètre, dont beaucoup se retrouvent dans les masses d'eau, menaçant la vie marine et contaminant les fruits de mer. Cette statistique inquiétante représente en fait une réduction de 54 % des déchets sauvages au cours de la dernière décennie ». Une évaluation inquiétante mais encourageante quant à la quantité de *litter* présent dans l'environnement possible en comparaison des évaluations antérieures.

Une observation de diminution des déchets dans les fonds marins constatée dans l'article non signé d'Ouest France (2022, 13 avril) où il est indiqué que « la collecte des plongeurs dans les fonds marins de la Rance a été jugée rassurante alors que le nettoyage à pied du littoral alerte sur les mauvaises pratiques ». Schuyler et *al.* (2022) font également le même constat en Australie « nous avons constaté que les débris ont diminué de manière significative, avec une baisse de près de 6 % au cours de la décennie ».

L'association Clean Up Europe Network a publié sur son site la présentation d'une contribution d'un outil d'évaluation du *litter* exposé dans le cadre du sommet intitulé *stop litter now* qui s'est déroulé à Bruxelles les 19 et 20 avril 2016. La présentation intubée *Measuring Litter – A Tool to be Shared*[181] - Mesurer le *litter* - un outil à partager- et présenté par Eva Gijsegom pour le compte de la société publique des déchets de Flandre (Ovam) et la plateforme collaborative *Indevuilbak*[182] (littéralement "dans la poubelle"). La présentation portait sur le développement d'une application pour le support informatique de l'évaluation du *litter* dans l'espace public qui s'appuie premièrement sur une notation qui consiste à attribuer des notes de A à E qui permet de recueillir des données robustes et comparables et d'évaluer les normes de propreté. Ensuite, sur un comptage qui consiste à compter des déchets dans une section de 100 m² de l'habitat classé et d'établir une liste des catégories de déchets conformément à la Méthodologie de surveillance des déchets marins sur les plages de la zone maritime. Enfin, l'évaluation s'appuie sur la perception où les détails ne sont pas fournis. Ces éléments devraient permettre le développement d'une application accessible au grand public en 2017. Nous n'avons pas trouvé de mention de l'existence de l'application.

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine[183] (AVPU) qui réunit des élus et des agents de la collectivité a été créée en fin 2010 à la suite de la constitution des groupes de réflexion qui se sont réunis pour élaborer ensemble une grille d'évaluation de la propreté : les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP).

Les IOP élaborés par l'AVPU sont contenus dans une grille d'évaluation[184]. La grille des Indicateurs Objectifs de Propretés (IOP) permet d'enregistrer un état « quantitatif » de la non-

[181] https://cleaneuropenetwork.eu/pdf/slns2016_Litter_measurement.pdf
[182] https://www.mm.be/campaign-detail-fr-436-ldv-united-sans-tache-pour-indevuilbak
[183] http://avpu.fr/
[184] http://avpu.fr/grille-iop-test/#:~:text=La%20grille%20des%20Indicateurs%20Objectifs,quantitatif%20%C2%BB%20de%20la%20non%20propret%C3%A9.&text=La%20grille%20des%20IOP%20permet,secteur%20gare%20%E2%80%93%20transport%20collectif

propreté. Elle permet de mesurer les différents éléments qui participent de cet état en les hiérarchisant selon le niveau de sensibilité ressenti par les usagers de l'espace public :

> Haute sensibilité : déjections canines, dépôts sauvages, sacs d'ordures ménagères, emballages et papiers alimentaires, masques (nouveauté 2021)
>
> Moyenne sensibilité : verre et les débris de verre, papiers, emballages non alimentaires et journaux, mégots, déchets organiques
>
> Faible sensibilité : tags, affichage sauvage, feuilles morte (concentration), souillures adhérentes

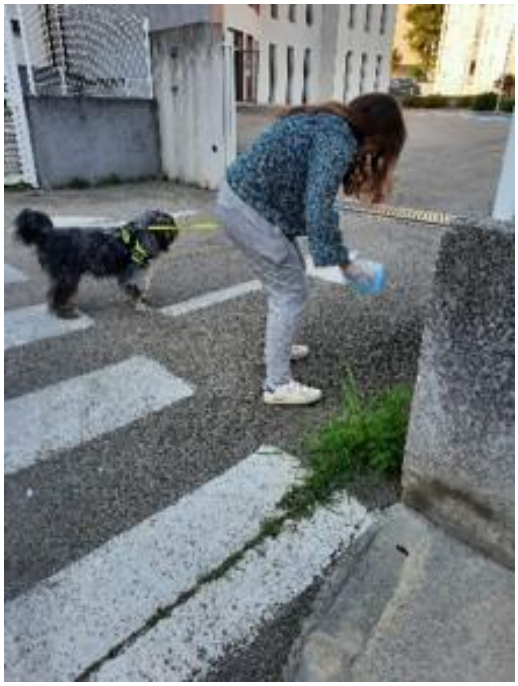

Illustration 75. 2021/06/08 à Ajaccio. A l'instar de cette dame qui s'apprête à ramasser les crottes de son chien, les comportements de non *littering* sont difficiles à observer. D'où la nécessité d'outils adaptés -écoute, observations…- en l'absence de traces matérielles.

L'évaluation de l'AVPU ne porte pas essentiellement sur le *litter* mais des éléments qui permettent de satisfaire à une forme de norme de propreté de l'espace public. Il est cependant utile pour caractériser la présence du *litter* dans l'espace public. Cependant, les difficultés d'évaluation du *litter* sont semblables aux difficultés d'évaluation de leurs conséquences.

Il est important de pouvoir évaluer à peu près précisément le *littering*. Effet, dans une démarche éducative, il est important de savoir si le comportement de non *littering* est en voie d'acquisition ou pas. Car ne pas s'apercevoir d'un progrès qui est présent ne permet pas de le mentionner pour féliciter le groupe. Ce qui peut être une source de démotivation et de diminution des efforts.

1.12. Quelques conséquences du *litter*

Les conséquences du *litter* sont difficiles à évaluer. Arthur Nazaret (2020, 6 juin) cite la déclaration de Brune Poirson -alors la secrétaire d'État au ministère de la transition écologique et solidaire- « à Ouest France : "Il faut bien avoir conscience que la mer commence sur nos trottoirs, qu'ils soient de Vannes, Avignon ou Paris, car tout déchet jeté par terre y finit souvent sa course" ». En effet, un des inconvénients de l'abandon des déchets dans l'espace public car ils peuvent être emportés par le vent peut-être s'écouler jusque dans les océans.

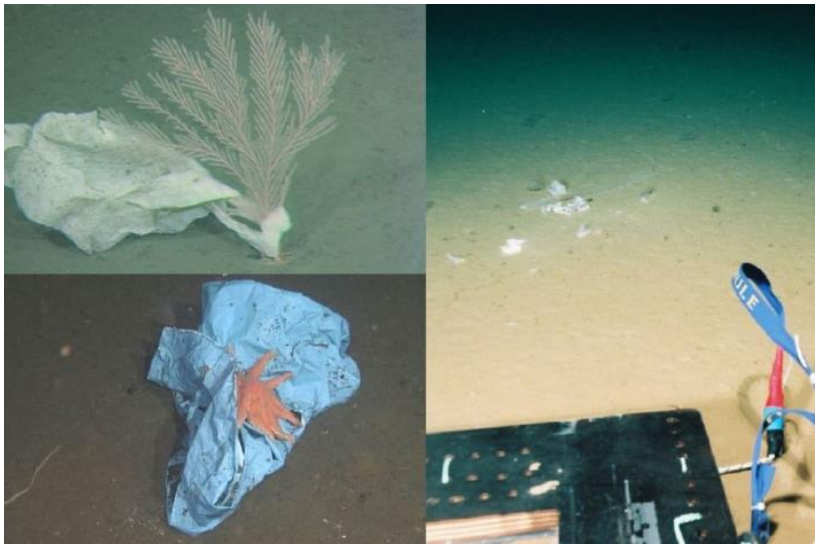

Illustration 76. Des sacs en plastique ont été retrouvés à l'endroit le plus profond de la Terre par une expédition scientifique. Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology (Jamstec). (Fabre, 2020, 18 août)

Le phénomène mondial de contamination plastique est mis à jour par Ahamad et *al.* (2022) qui analysent « l'infiltration de plastiques et de micro plastiques dans une variété d'environnements mondiaux et de milieux environnementaux, y compris les environnements d'eau douce, les environnements océaniques, le sol et les sédiments et l'air ». Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) précisent que lorsque les déchets sont « abandonnés dans l'environnement, ils ne se dégradent que très lentement (500 ans avant qu'un gobelet en polystyrène ne soit décomposé). De petites quantités de déchets sur un terrain mettent en danger la qualité des herbages et la santé des animaux. Nos lacs et nos rivières sont aussi salis par le *littering*. Un mégot de cigarette souille jusqu'à 60 litres d'eau par le mélange de substances toxiques qu'il contient. Les micro plastiques dans les eaux et les terres proviennent en partie de substances que l'on trouve typiquement dans les emballages et malheureusement aussi par le biais de matières mal triées destinées au compostage. Les sacs en plastique qu'on laisse trainer gâchent nos forêts, nos montagnes et nos prairies. Ils peuvent même parvenir jusque dans les mers » (p.6).

Sarah Ang (2022) indique que le *litter* est à l'origine de la disparition d'une rivière. « Il était une fois une rivière animée qui coulait au cœur de Singapour. Cette rivière apportait vie et joie à tout le monde, mais quand les gens ont commencé à la maltraiter, elle a perdu son étincelle. Voyagez à travers l'histoire vraie de la rivière Singapour, et découvrez comment la rivière a été détruite ». Weber et *al.* (2022) proposent une « étude de la dispersion des macros et micro plastiques dans les champs agricoles 30 ans après l'épandage de boues d'épuration ».

Redouane Akel (2022) analyse les cavités pièges constituées de déchets laissés au sol qui finissent par servir de véritables cercueils pour de nombreux animaux sauvages. Il s'agit notamment de canettes, de boites de conserve, de pots en verre, de bouteilles, ...). Akel identifie neuf espèces d'animaux européens concernés : le hérisson d'Europe, mulot sylvestre, musaraigne musette, campagnol roussâtre, lézard, crapaud, insecte, araignée, abeille (p. 12-16)

Blettler et Mitchell (2021) analysent eux-aussi les conséquences pour la faune sauvage en général du litter constitué du plastique. Par une participation citoyenne au signalement des pièges, ils observent que les rencontres les plus courantes entre les déchets plastiques et les animaux sont l'ingestion, l'enchevêtrement et l'utilisation du plastique pour les espèces terrestres et marines. L'étude de Kolenda et al. (2021) sur les pièges constitués par le *litter* comptabilise des invertébrés (17 taxons, environ 1050 individus morts), et de vertébrés (98 taxons, 496 individus dont 44 carcasses) provenant de 51 pays de six continents.

Hiemstra et *al.* (2020) ont recensé 86 images présentes sur internet sur les méfaits causés par l'abandon des masques et gants potentiellement issus de la prévention contre la covid19 sur les animaux. Les animaux domestiques chiens et chats sont concernés, divers oiseaux ainsi qu'un grand nombre d'animaux marin. La dernière image enregistrée date du 20 mai 2022. La répartition[185] géographique des images a été reprise ci-dessous :

Localisation par pays	**Nombre de situations observées**
Pays- Bas	21
Royaume-Uni	20
Etats-Unis	8
Australie	7
Allemagne	4
France	3
Irlande	3
Italie	3
Canada	2
Barbade	1
Belgique	1
Brésil	1
Ecosse	1
Finlande	1
Inde	1
Japon	1
Malaisie	1
Namibie	1
Philippines	1
Pologne	1
Ténérife	1
Localisations inconnues	3
Total	86

Illustration 77. Tableau de localisation par pays du nombre de situation de nuisance des Epi de la covid19 sur les animaux

[185] Plus de précision sur les dates précises, le matériel et la nature des méfaits est précisé dans l'annexe 2 ou sur ce lien https://www.covidlitter.com/

Kolenda et *al.* (2022) ont analysé les effets des bouteilles et canettes abandonnées hors des espaces dédiés dans 10 zones boisées urbaines de l'État de New York sur les animaux. Sibe et *al.* (2022) indiquent qu'en raison du litter « de nombreuses canalisations sont bouchées et la pollution de l'eau devient un problème de santé publique imminent » (p.36). Le litter est dangereux pour le bétail d'après l'article de Théo Jeannet et Marie Emile Catier (2021, 28 janvier) qui indique que « les paysans vaudois remarquent une augmentation des déchets jetés par les fenêtres des voitures, acte aussi appelé "littering". Les ordures sauvages qui atterrissent dans les champs représentent un danger pour les sols comme pour les animaux. Car une fois les déchets broyés par les machines de récolte, certains se retrouvent dans le fourrage du bétail. Des canettes en aluminium se transforment par exemple en véritables lames de rasoir, qui peuvent être fatales pour les animaux qui les ingurgitent ».

La recherche de Rahayuningsih et al. (2022) qui a pour objet le Mont Ungaran un volcan en Indonésie indique que la forêt d'arbustes qui s'y trouve « peut subir des incendies [en raison des] mégots de cigarettes jetés sur le sol peuvent déclencher des feux de forêt ». Nous citerons enfin la recherche de Lu et *al.* (2022) qui à l'aide de l'algorithme de Monte Carlo utilisé pour les causes des différents accidents dans la gare de métro a défini que le litter (exemple peau de bananes jetées) est impliqué dans près de 20% des chutes à la gare.

1.12.1. Le coût élevé de la gestion du litter

Le nettoyage du litter représente un coût financier important d'après Clark et *al.* (1972) « Selon Keep America Beautiful, Inc., le nettoyage et la lutte contre les déchets le long des routes, dans les forêts, les parcs, les plages et autres lieux publics coûtent environ 500 millions de dollars par an aux contribuables américains. En 1971, le nettoyage après le séjour des campeurs dans les forêts nationales a coûté à lui seul 22 millions de dollars, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. En outre, il existe des coûts additionnels difficiles à évaluer » (p.22).

Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) indiquent « qu'aucune commune n'a pour l'instant évalué le coût généré par le *littering* seul, soit les frais de nettoyage et d'élimination des petits déchets collectés sur les lieux publics et le long des routes. Mais les coûts sont bien réels. On se référera à l'importante étude de l'OFEV déjà citée qui les évalue pour l'ensemble de la Suisse à environ 200 millions de francs par an » (p.6). Gangl et al. (2022) précisent que le « coût d'élimination du litter est couteux » (p.9). Carl Defoy (2022, 01juin) signale qu'entre 4 et 6 millions d'euros sont consacrés au ramassage du *litter* un peu partout en Wallonie.

2. Une diversité de travaux sur le *littering*

Cette deuxième partie porte sur la diversité de travaux menées sur le *littering*. Nous interrogerons la nature des recherches engagées et les spécificités des réponses proposées. Nous noterons les principales critiques concernant les ces recherches. Nous constaterons que les actions de changement de comportement de *littering* sont menées en psychologie, avec l'aide des *nudges*, en marketing ou en économie comportementale.

2.1. Quelques recherches effectuées sur la question du *littering*

Une diversité de recherches existe sur le *littering* depuis les années 60 environ. Chaudhary et *al.* (2021) recensent 53 articles réalisés sur le littering dans des pays développés (p. 488). Nous citerons quelques-unes parmi les plus récentes. Nous citerons une étude réalisée au Pays-Bas pour l'identification des emballages recyclables nécessaires à la mise en œuvre de l'économie circulaire, une étude sur le comportement des citoyens explicatif de l'abandon des EPI utilisés pendant la Covid-19 en Iran, deux études réalisées par une équipe dano-espagnole et une équipe italienne s'intéressant à déterminer un indice de *littering* de certains produits. Une étude nigériane s'appuie sur la théorie du comportement planifié pour examiner les attitudes de non *littering*, une étude américaine porte sur l'inclusion de la connaissance locale dans les solutions du *litter* marin, une étude vise à déterminer les quartiers et lieux où on trouve le plus de litter. Une étude indonésienne s'intéresse aux facteurs facilitateurs de comportement de non *littering* enfin, une recherche qui détermine que le *litter* marin est le résultat d'une négligence de la part des populations.

L'étude de Thoden Van Velzen (2020) du Pays-Bas révèle que « la quête d'emballages recyclables pour une économie circulaire a révélé plusieurs dilemmes. Ces dilemmes concernent l'ensemble des chaînes de valeur du produit comme de l'emballage et ne peuvent être résolus par l'entreprise agroalimentaire seule. La carrière d'emballages recyclables pour une économie circulaire ne peut réussir que si toutes les parties prenantes sont impliquées, y compris les citoyens ».

L'étude de Yazdani (2021) s'intéresse à un aspect négatif de la covid-19 concernant le litter issu des EPI dans un district en Iran. Yazdani « analyse le comportement environnemental des citoyens en tenant compte de quatre critères (manque d'équipements, environnement sale, anonymat et habitude de jeter des déchets sauvages) ». Des chercheurs espagnols et danois analysent le cycle de vie d'un sac de transport des denrées et développent un indicateur de *littering* de ce dernier (Civancik-Uslu et *al.*, 2019). Stefanini et al. (2021) de l'université de Parma en Italie analysent « la probabilité qu'un article soit jeté dans la nature peut être estimée grossièrement à l'aide d'indicateurs de risque de déchets sauvages » (p.18)

.

Ojedokun et al. (2022) s'appuient sur « la théorie du comportement planifié pour examiner les attitudes, les normes sociales et le contrôle comportemental perçu comme des prédicteurs de

l'intention de prévenir le *littering* et du comportement réel de prévention du *littering* parmi les résidents d'un pays en développement », le Nigéria. La recherche pour la thèse de doctorat en philosophie de la pêche de Veronica Padula (2022) porte sur l'inclusion de la connaissance locale dans les solutions du *litter* marin pour l'île de St Paul, Alaska, en documentant les perceptions des membres de la communauté sur les débris marins et la pollution plastique

La recherche de Schuyler et *al.* (2022) a identifié les quartiers défavorisés, les lieux transitoires, et les lieux de loisirs comme étant ceux où il y a le plus de *litter*. Brotosusilo et *al.* (2022) suggèrent que « le gouvernement indonésien devrait également se concentrer sur le développement du comportement des citoyens en matière de sensibilisation à la gestion des déchets en leur inculquant de bonnes habitudes, car l'enfance est un facteur déterminant dans la réduction des déchets ». L'hypothèse de recherche émise par Xia et *al.* (2022) suggère que le problème du *litter* marin et de la détérioration des conditions de l'eau est le résultat de la négligence et de la sous-estimation des citoyens vivant dans les zones voisines.

2.2. Des recherches souvent menées hors du réel

Nous partageons la critique de Thoden Van Velzen (2022) dans son article intitulé « les emballages réutilisables en Europe : entre faits et fiction - un avis éclairé pour *Metal Packaging* Europe » qui observe que la plupart des recherches sont réalisées en dehors de la réalité. Il s'insurge contre les nombreux articles qui présentent les systèmes d'emballage réutilisables comme des solutions possibles pour limiter l'impact environnemental des produits de grande consommation. « La plupart de ces articles ne décrivent cependant pas des systèmes d'emballage réellement réutilisables qui fonctionnent dans la réalité, mais plutôt décrit ce qui se passerait si le scénario avec des paramètres approximatifs. Ces études montrent donc que, dans des conditions idéales, les systèmes d'emballage réutilisables sont bénéfiques pour l'environnement » (p.4).

2.3. Changements attendus par la norme sociale, la psychologie, les nudges, le marketing ou l'économie comportementale

Les principales recherches visant à comprendre et à amener au changement de comportement des *litterbugs* ont été menées dans le domaine de la psychologie à partir des années 1970. Elles sont portées sur l'identification et l'analyse des données prometteuses permettant de réduire le *litter* dans des contextes tels que les allées, les cafés, les épiceries, les parcs et les terrains de camping. Nous citerons par exemple Stuart Robinson (1976), Geller et *al*. (1977), Oliver et *al.* (1985), Dixonet Moore (1992), Kallgren et *al.* (2000).

Les interventions visant à réduire les déchets fonctionnent généralement selon deux principes comportementaux généraux d'après Geller et *al.* (1982) cités par Sibley et Liu (2003, p. 416) :

> Premièrement, en modifiant les conditions antécédentes du comportement d'abandon de déchets à l'aide d'interventions telles que des incitations ou la présence ou l'absence de déchets antérieurs et, deuxièmement, en modifiant les conséquences du comportement d'abandon de déchets à l'aide d'interventions telles que des récompenses ou des pénalités (voir Dwyer, Leeming, Cobern, Porter et Jackson, 1993 ; Huffman, Grossnickle, Cope et Huffman, 1995, pour des analyses). L'efficacité d'une intervention est alors généralement évaluée à l'aide de mesures basées sur les produits du comportement d'abandon, comme la fréquence des déchets accumulés, plutôt que par l'observation continue du comportement (par exemple, Bacon-Prue, Blount, Pickering, & Drabman, 1980 ; Burgess, Clark, & Hendee, 1971 ; O'Neill, Blanck, & Joyner, 1980 ; cf, Reeder, & Hecht, 1985).

L'étude de Wever et *al.* (2010) interroge l'influence du design de l'emballage sur le non *littering*. L'équipe a examiné les approches d'éco-rétroaction et de scénarisation dans quatre configurations expérimentales. « Il a été constaté que la conception d'un emballage a une influence significative sur le comportement des consommateurs en matière de déchets. Cependant, l'application de cette idée à la conception des emballages afin de réduire les déchets s'est avérée loin d'être simple ».

L'analyse de Kolodko et *al.* (2016) s'appuie sur l'utilisation des *nudges* définis comme étant des coups de pouce représentés par « tout aspect de l'architecture de choix » qui modifie le comportement des gens de manière prévisible pour réduire le *litter* dans l'espace public. La thèse de doctorat de Kourosh Esfadiar (2020) s'appuie sur le *people's pro-environmental behaviours* (PEBs) c'est-à-dire les comportements pro-environnementaux des gens pour « résoudre le problème de la gestion des déchets dans les parcs nationaux [par] le *binning* ». […] Le *binning* est défini dans cette thèse comme un type de PEBs privé à faible coût où un visiteur dépose ses propres déchets dans une poubelle si elle est fournie, sinon, dans un sac ou une poche pour les placer dans une poubelle plus tard ».

Un aspect de la thèse de doctorat de Rita Abdel Sater (2021) en sciences économiques « illustre comment les expérimentations en laboratoire utilisant des méthodes psychométriques peuvent informer les décideurs sur la manière de maximiser l'efficacité des interventions contre les ordures dans la rue [*litter*] ». Plusieurs études mettent à l'œuvre l'économie comportementale[186]. « L'économie comportementale est une discipline empirique à l'interface de l'économie et de la psychologie, qui propose des mesures, si possible, par le biais d'expériences sur le terrain. Cela signifie qu'avant d'être mises en œuvre à grande échelle, les mesures proposées doivent faire l'objet d'une vérification scientifique par une expérimentation sur le terrain. Afin de garantir leur efficacité » (Gangl et *al.*, 2022, p.9).

La thèse de doctorat de Ranjit Kaur (2022) porte sur « l'impact du marketing social sur le changement de comportement en matière de *littering* en inde ». L'étude de Ojedokun et al. (2022) est guidée par la théorie du comportement planifié. Elle examine les attitudes, les normes

[186] L'article de Kao et Velupillai (2015) propose une analyse critique de l'économie comportementale de ses origines à ses perspectives. Kao, Y.-F. & Velupillai, K. V. (2015). Behavioural economics: Classical and modern. The European Journal of the History of Economic Thought, 22(2), 236–271. https://doi.org/10.1080/09672567.2013.792366.

sociales et le contrôle comportemental perçu comme des prédicteurs de l'intention de prévenir le *littering* et du comportement réel de prévention du *littering* parmi les résidents.

Fenitra et al. (2022) s'appuient sur la théorie du *Knowledge-Belief-Norm* proposée par Ünal et al. (2018) qui met en lumière la relation de cause à effet entre les connaissances et les actions pour l'adapter au contexte touristique de leur recherche. Leur recherche montre que les touristes qui choisissent les destinations en lien avec la nature étaient plus attentifs à la nature et ils y laissaient moins de *litter* en comparaison aux autres choix de destination touristique. Ces données fournissent « un aperçu pratique de la réduction de l'impact environnemental des activités des touristes pour les gestionnaires du tourisme et les décideurs politiques lors de la conception de stratégies et de campagnes efficaces ».

3. Les actions menées contre le *littering*

Dans cette troisième partie, nous identifierons les diverses actions qui sont menées contre le *littering* : des manifestations diverses et accords internationaux, l'évitement et la stigmatisation, diverses actions visant à empêcher le *littering*, les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation, l'invisibilisation principalement par le nettoyage, l'utilisation des *nudges* et les nouvelles technologies dans une perspective de *smart cities*, l'existence d'un label no-*littering*, le retrait des poubelles des lieux public ainsi que la pénalisation.

3.1. Manifestations diverses et accords internationaux visant notamment le littering

Plusieurs manifestations internationales et nationales ont pour objet la problématique du *litter*. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution historique pour lutter contre la pollution plastique à Nairobi le 02 mars 2022. « Les chefs d'État, les ministres de l'environnement et d'autres représentants de 175 nations ont approuvé aujourd'hui à Nairobi, lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5), une résolution historique visant à mettre un terme à la pollution plastique et à élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024. La résolution porte sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, y compris sa production, sa conception et son élimination[187].

3.2. L'évitement et la stigmatisation

Dans cette partie, nous essayons de mettre en lumière le fait que l'une des premières actions individuelles et collectives contre le litter c'est l'évitement et la stigmatisation. Le *litter* n'est pas un problème que l'on affronte de face. Un élu nous a fait savoir que s'il pouvait ne pas faire ramasser le *litter*, il éviterait de le faire.

Comme l'indiquent Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) dans leur rapport, « les déchets dans les lieux publics nous dérangent. Bien que la quantité des déchets abandonnés sur la voie publique ne soit pas importante, la population est gênée par ce phénomène. […] Le phénomène du *littering* peut ainsi contribuer à une désertification progressive de certains lieux » (p.6). Une réalité décrite plus haut par Clark et al. (1972) quand ils indiquent de le *litter* fait fuir les touristes.

Cette réalité nous amène à nous pencher sur la dimension spatiale et étymologique de *litter* décrire par Foellmer et *al.* (2022),

> Dimension spatiale : des termes tels que "litter" font référence à des matériaux laissés dans un endroit inapproprié, ce qui renvoie à la signification originale du mot "déchet", qui désigne une région désolée, ruinée ou négligée. Cela met en évidence les charges directes et indirectes que le litter, en tant que

[187] https://jourdelaterre.org

> problème spatial, et le littering, en tant que problème comportemental, font peser sur la santé et le bien-être de l'environnement et de l'homme (p. 5).

Un isolement certain que nous avons pu observer lorsque des personnes préfèrent faire un détour au lieu de passer par un chemin sale. Alors que deux escaliers situés de chaque côté de l'immeuble permettent d'accéder aux étages, un collégien résident dans l'immeuble fait savoir à un autre de ne pas emprunter l'escalier de gauche car il est sale. Nous n'avons pas observé de différence significative de saleté ni de litter entre les deux escaliers. Pourtant, la réputation de saleté de l'escalier de gauche existe.

3.2.1. Des territoires parfois injustement stigmatisés

Les lieux stigmatisés pour leur insalubrité reflètent souvent une situation réelle construite. En effet, dans une démarche que Henri Pierre Jeudy (1991) qualifie de « culture par isolement du contaminé » (p.106), il constate que « le propre ne s'obtient pas par extermination de ce qui le menace, mais par division et territorialisation de tout ce qui participe de cette contagion des restes » (p.107).

Nous avons montré que dès le moyen-âge la construction sociale des quartiers *vitrines* plus propres était la politique d'entretien de l'espace public en vigueur. Cette politique d'entretien a traversé les siècles et nous l'avons observé dans toutes les villes visitées. Les échanges réalisés avec les agents d'entretien des villes montrent que la plupart d'entre eux ne sont pas conscients de cette situation. Lorsque nous leur avons demandé quels étaient les quartiers les plus propres et ceux les plus sales, les quartiers vitrines étaient cités comme étant les quartiers propres. Lorsque nous leur avons demandé d'évaluer le système de nettoyage mis en place pour ces quartiers et ceux des quartiers qu'ils déclarent sales en relation avec le nombre d'habitants approximatif, ils ont reconnu que la notion de saleté d'un quartier qui se réfère à la saleté de ceux qui y vivent n'est pas toujours corrélée dans ce contexte. En effet, un déchet abandonné dans un quartier ou une plage vitrine sera ramassé plus rapidement que dans les autres quartiers. Ils reconnaissent aussi que le confinement des populations pour lutter contre la covid-19 leur a permis de se rendre compte que les habitants de ces quartiers vitrines étaient effectivement producteurs de *litter*.

Seulement, comme le faisait remarquer Patrick Gervaise (1991) à propos de la stigmatisation de la délinquance des habitants des quartiers où vivaient les chiffonniers, « qu'importe que l'occupation principale des habitants soit une longue journée de travail ou une "grande lessive" plutôt qu'une attaque nocturne [de ceux qui passaient dans ce quartier], ce *réel* n'a pas *voix* au chapitre » (p. 270). Comme pour la délinquance, tout se passe comme si la propreté d'un lieu devait signifier la saleté d'un autre lieu. Pourtant, nous avons observé que le *litter* existe même dans les quartiers réputés propres.

3.2.1.1. Pourtant, le *littering* existe même dans les lieux réputés propres

Nous avons visité des quartiers réputés propres et nous y avons trouvé du *litter* alors que ces quartiers à l'image du quartier de Neuilly-sur-Seine, est doté d'une brigade qui travaille tous les jours de la semaine à l'enlèvement du *litter* et des crottes de chiens précisé dans le chapitre 3 au point « 1.6. La question des déjections canines dans les villes ».

Illustration 78. 2021/09/18 à Levallois Péret. Nous avons pris part à une opération de ramassage des déchets dans les rues de cette ville huppée de l'ouest parisien organisée dans le cadre de la *World Cleanup Day*. En deux heures, une quantité importante de déchets a été collecté.

Pourtant, ces villes -Neuilly-sur-Seine et Levallois Péret- comme toutes les villes huppées ne seront jamais pris en exemple d'insalubrité. Jan Graber (2022, 14 avril) relate ce constat effectué par les citoyens qui ramassaient des déchets dans un quartier réputé propre de Zurick. « Quinze mégots de cigarettes, 18 bouts de papier et de plastique, un sac en plastique, un masque et un gant. Voici tout ce qui se trouvait dans le caniveau et sur les bordures herbeuses des 600 mètres de route qui conduisent jusqu'à la forêt où je fais mon jogging – dans un quartier zurichois réputé propre ». Pendant la pandémie, Robert Peterhans initiateur du *plogging*[188] à Zurich dit avoir ramassé beaucoup de masques.

[188] Le plogging ou parfois écojogging est une activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Le terme suédois plogging est formé de la contraction de plocka upp et de jogging

3.3. Diverses actions visant à empêcher le *littering*

Une des actions mises en œuvre contre le littering est d'empêcher sa survenue notamment en fermant les communs à cette pollution comme l'indiquait Garrett Hardin (1968a/2020, p. 52) sur les restrictions d'évacuation des ordures établies pour les communs. Il s'interrogeait quant à la possibilité de « fermer les communs à la pollution des automobiles, des usines, des pesticides, des engrais et de l'énergie atomique » (*ibid*).

Le *litter*, d'autres dégradations et l'insécurité sont les raisons invoquées pour fermer les parcs pendant la nuit. Nous avons observé la fermeture de plusieurs lieux partagés comme la cuisine partagée dans des bâtiments du Crous où logeaient des étudiants. La salle de loisirs dans des foyers de jeunesse. Des passages piétons fermés par des riverains par la commune parce « qu'il faut tout le temps les nettoyer ».

Une politique de l'interdiction en vue de limiter des accès comme celui imposés aux bénéficiaires de colis alimentaires de sortir dans la rue avec leur verre de boisson au lieu de les amener à éviter de les jeter dans la rue exemple déjà cité au chapitre trois au point « 2.13.1. Les associations thématiques et d'aide aux personnes vulnérables ». La politique actuelle initiée par les directives européennes en vue de bannir les contenants jetables participe de cette résolution par l'empêchement d'accès. Cette politique d'empêchement a été initiée et voulue par les associations de lutte contre le *litter*. L'association organisatrice de l'évènement Net Léman recommande dans un article non signé de Swissinfo (2022, 22 mai) que « Des lois bannissant les contenants jetables ou les mégots jetés à terre dans les espaces naturels devraient ainsi être adoptées rapidement, et sur l'ensemble du territoire, si l'on ne souhaite pas devoir ramasser ces déchets sauvages pendant encore de nombreuses années », recommande l'association.

Les résultats de l'étude de Griffin et Karasik (2022) sur les effets de l'interdiction en 2018 par le Kenya de ce qui « était considéré comme l'une des interdictions de sacs plastiques les plus sévères, avec des frais élevés ou des peines de prison en cas de non-conformité » ne sont pas probants quant à l'efficacité de cette mesure. Selon le gouvernement kényan, plus des 2/3 de la population ont soutenu la politique, et la possession de sacs réutilisables a triplé en moyenne.
« En 2020, le Kenya a également interdit l'utilisation de tous les plastiques à usage unique dans toutes les zones protégées ». Plusieurs pays ont interdit l'utilisation des plastiques à usage unique notamment les îles Maldives où la pollution plastique est présente même sur les îles éloignées (Karasik, 2022).

3.4. Les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation

L'information, la communication et la sensibilisation telles que définies dans le chapitre un sont aujourd'hui les outils principaux qui visent à amener les populations à adopter le comportement adéquat de gestion des déchets en général. Le *Code de l'environnement* les préconise dans deux de ses articles : l'Article L541-1 : « […] assurer l'information du public sur les effets pour

l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets […] ». L'Article L541-10-19 : […] mener des campagnes de communication nationales et régionales.

Ces outils sont également préconisés par la directive n° 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Autrement dit, la directive européenne en vue de réduire le *litter* constitué de plastique dans l'environnement. En effet, cette directive comporte les trois mots suscités, premièrement, mot information pour désigner les données (les considérations n°14,24 et 28, les articles n° 7, 10, 14 et 17) et dans le sens de l'acte d'informer, c'est-à-dire une mise à disposition de données (les considérations n° 20 et 33, les articles n° 7, 9, 10, 13 et 15). Ensuite le mot communication est utilisé pour désigner un support, un document (la considération n° 1, l'article n° 13), et pour désigner une transmission, une mise à disposition des données ou d'information (les considérations n° 24, 30, et 33, les articles n° 8, 13 et 17). Enfin le mot sensibilisation est utilisé pour indiquer les coûts liés (les considérations n° 21 et 28, l'article 8), pour désigner les produits concernés (l'annexe G) et dans le sens d'une transmission d'information visant la réaction, l'agissement, « l'encouragement des habitudes de consommation responsables » (la considération n°28, l'article 10). L'article 10 porte exclusivement sur les mesures de sensibilisation.

> Article 10 : Mesures de sensibilisation
> Les États membres prennent des mesures pour informer les consommateurs et pour encourager des habitudes de consommation responsables, afin de réduire les déchets sauvages issus des produits couverts par la présente directive, et prennent des mesures pour fournir aux consommateurs de produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie G de l'annexe et aux utilisateurs d'engins de pêche contenant du plastique les informations suivantes :
>
> a) la disponibilité de produits alternatifs réutilisables, de systèmes de réemploi et de solutions de gestion des déchets pour ces produits en plastique à usage unique et les engins de pêche contenant du plastique, ainsi que les meilleures pratiques de gestion rationnelle des déchets appliquées conformément à l'article 13 de la directive 2008/98/CE;
>
> b) l'incidence sur l'environnement, et en particulier sur le milieu marin, du dépôt sauvage de déchets et d'autres formes d'élimination inappropriées de déchets issus de ces produits en plastique à usage unique et des engins de pêche contenant du plastique ; et
>
> c) l'incidence d'une élimination inappropriée des déchets issus de ces produits en plastique à usage unique sur le réseau d'assainissement

Ainsi donc, les mesures de sensibilisation consistent à informer les consommateurs afin qu'ils réduisent les déchets sauvages -*litter*-. Les informations fournies doivent porter sur la disponibilité des alternatives, sur l'incidence des produits sur le milieu marin et sur le réseau d'assainissement. La mise à disposition, la transmission de ces informations devraient amener au changement de comportement des consommateurs. Autrement dit, c'est parce que les consommateurs ne disposent pas de ces informations qu'ils agissent ainsi. Nous avons remarqué que le mot éducation est introuvable dans cette directive qui concerne le *litter*.

La sensibilisation est une réponse à la question du *litter* qu'une députée voudrait voir engagée au niveau national comme le précise la question[189] écrite n° 27605 publiée le 17 mars 2020 de madame la députée de l'Hérault Emmanuelle Ménard et adressée à madame la ministre de la transition écologique et solidaire. La question porte sur « la présence régulière de nombreux déchets sur les abords des routes. […] L'incivilité des usagers de la route est la première cause de cette situation et il est évident que, bien souvent, les opérations de nettoyage menées par les services de l'État sont rapidement réduites à néant par cette attitude. Elle lui demande quelles *dispositions* elle compte prendre pour lutter contre cette situation et si une *sensibilisation* des usagers au respect de la propreté de la route est envisagée au niveau *national* ».

En réponse à cette préoccupation, la ministre de la transition écologique, madame Elisabeth Borne qui est actuellement première ministre répond : « la sensibilisation des usagers des routes est faite régulièrement, notamment par le biais de panneaux apposés sur les bas-côtés des voies et à chaque catastrophe, les médias rappellent l'importance de ne pas jeter de déchets le long des routes, mais aussi ailleurs dans la nature où les dépôts illégaux sont susceptibles de polluer durablement les écosystèmes et nuire à la biodiversité ».

L'analyse de Yannick Rumpala est très éclairante quant à l'utilisation de l'information, de la communication et de la sensibilisation sur la question de la gestion des déchets. La question du *litter* étant invisibilisée en France, son analyse porte sur la démarche de sensibilisation des populations au tri des déchets. C'est la même démarche qui est mise en place contre les déchets dans la nature.
Dans le but de « discipliner plusieurs millions d'individus afin qu'ils accomplissent scrupuleusement un ensemble d'actions (trier avant de jeter, amener des déchets en déchetterie) qui ne seront pas forcément jugées très gratifiantes » identifié par Rumpala, (1999, p. 619), ce dernier précise le contexte de la création par Éco-Emballages et l'Ademe d'un « fonds commun de communication » en 1994. Rumpala se montre plus précis sur les activités du fond auprès des collectivités dans les lignes ci-dessous (p.620)

> La mise en œuvre des outils d'information et de sensibilisation à destination des populations est ainsi devenue un des axes majeurs des relations entre Éco-Emballages et les collectivités locales. La société anonyme, qui met en avant une logique partenariale, se propose d'apporter aux municipalités une aide financière et technique pour monter des campagnes de communication devant notamment permettre de sensibiliser les habitants aux gestes du tri. [Le fond créé rassemble] des études et des outils méthodologiques afin d'épauler les responsables communaux dans la préparation de plans de communication ou, plus largement, dans leurs actions de sensibilisation '. Des ouvrages vont également être édités en direction des élus et techniciens : et plus récemment, un « kit de communication », offrant une démarche relativement standardisée, a été élaboré par Éco-Emballages, en partenariat avec l'Association des maires de France, pour leur permettre de concevoir rapidement une stratégie de communication vers les habitants 3.
>
> [Rumpala précise que] ce « fonds commun de communication » bénéficie lui aussi d'une promotion auprès des collectivités locales. Pour leur présenter ce fonds, un colloque intitulé « Communiquer pour réussir la collecte sélective » est par exemple organisé à Lons-le-Saunier les 23 et 24 novembre 1994 par Éco-

[189] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-27605QE.htm

Emballages et le SYDOM du Jura (cf. « Le fonds commun de communication d'Éco-Emballages », La lettre Éco-Emballages, 11, décembre 1994, p. 10).

Illustration 79. A l'instar de la ville de Paris, diverses villes mènent des campagnes sur la question de la gestion adéquate des déchets en général. Nous avons ici deux exemples de la campagne de 2014 spécifiques au *littering*.

Ces affiches mettent en exergue l'impossibilité pour les agents chargés du nettoiement d'agir immédiatement pour prévenir en mettant une poubelle à disposition ou pour nettoyer.

Ce positionnement fait penser que si la ville pouvait assurer ce service, elle le mettrait en œuvre et ne demanderait donc pas la participation des populations.

L'information, la communication et la sensibilisation sont donc choisis comme outils permettant d'amener les populations au tri des déchets. Un constat réalisé également par Marie Jacqué (2016) dans son analyse de l'éducation à l'environnement. Elle indique que les « campagnes de communication, de médiatisation, l'injonction à l'écocitoyenneté est omniprésente (p. 14).

Un certain nombre d'études vise à l'amélioration des moyens de communication pour réduire et éliminer le *littering*. Doyne Horsley, (1988) analyse les effets de la communication par affichage portant deux messages différents dans un parc naturel auprès de 350 étudiants et 100 adultes. L'étude de Ralph Hansmann et Nora Steimer (2015) suggère que la communication en

face à face est plus efficace que les affichages. Que ces dernières soient spirituelles, autoritaires ou environnementales. Ces auteurs analyseront également dans leur étude de 2016 les effets comportementaux des affiches humoristiques, écologiques et autoritaires contre les déchets sauvages en Suisse. Ils concluent que l'affiche humoristique a plus d'impact. Nous observons une démarche de communication humoristique et ludique sur la question des déchets. Les résultats de la recherche de Yosef Yulius (2022) suggèrent qu'il serait possible « d'agir sur les comportements de tous les jours grâce à ces affiches ([du] ministère indonésien du tourisme) […] Grâce à cette affiche, on espère que le public sera plus conscient des dangers d'une utilisation excessive des déchets plastiques et du *litter*.

Illustration 80. 2019/07/12 dans le hall d'un immeuble HLM à Paris, cette affiche installée par le bailleur social : « il vous arrive de jeter vos déchets par la fenêtre… vous allez vous faire de nouveaux copains ! »

Barbara Prost (2014) note que les campagnes de communication incitent les populations à une meilleure gestion des déchets depuis les années 1950.

> Des flashs sont diffusés dans les ciné- mas, des affiches collées dans les écoles, les bibliothèques, etc. Parfois tièdes (« Propreté de Paris. Ayons l'amour de notre ville » en 1988), les slogans deviennent plus provocants : en 1999, les affiches disant « Vous avez raison de ne pas les ramasser, il le fait très bien à votre place », un enfant joue avec des crottes de chien dans un bac à sable, un aveugle en a « ramassé » au bout de sa canne. (p.7)

Sur le terrain, les actions de communications constituent l'essentiel des démarches des villes en vue d'amener les populations à ne plus abandonner leurs déchets dans l'espace public. Dans leur rapport, Berthout et Lejoindre (2017, décembre) rappellent diverses campagnes de communication menées par la ville de Paris « pour mobiliser les Parisiens avec un message simple : « respecter l'espace public, c'est respecter les agents qui y travaillent tous les jours141 ». Cette campagne « Nous pouvons faire le maximum mais pas l'impossible » a été déployée sur les panneaux d'affichages Decaux et à travers un film de 20 secondes diffusé dans 123 salles de cinéma et Paris.fr. Elle a été réutilisée en 2014 et 2015 sur 510 bennes » (p.87).

William Plummer (2015, 06 mai) relate « la "grande" campagne de sensibilisation sur le jet de mégot. Ainsi, de nombreuses affiches seront déployées sur des panneaux d'affichage et sur certaines bennes à ordures de la capitale, dès ce mois-ci. De plus, d'ici juillet, la mairie achèvera l'installation, commencée en 2012, de 30.000 poubelles "bagatelles". Celles-ci, munies de

structure métallique, permettent de faire office d'éteignoir ». La ville de Cavalaire-sur-mer qui compte environ 8000 habitants a mis en œuvre « une sensibilisation assurée par des "ambassadeurs", trois élus de proximité, […] accompagnés du chef de la police municipale "pour *rappeler* les bons comportements nécessaires au bien vivre ensemble et à toute vie en société" » jusqu'à la fin du mois (Peté, 2022, 16 juin).

La voie de la sensibilisation est aussi celle choisie en Suisse contre le *litter*. En effet, le rapport de Ribaux et Despland (2019, 02 septembre) fait part de « deux campagnes d'information et de sensibilisation [qui] ont été menées en offrant aux communes le matériel d'information nécessaire. En 2017, 17 communes et 6 services de l'État ont commandé des affiches réalisées par la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU), spécialisée dans la sensibilisation au *littering*. Le budget, a été pris en charge par l'État. En 2018, 14 communes ont commandé des affiches. Cette action a été reconduite en avril 2019 » (p.7). Le rapport de Redouane Akel (2022) pour la région Bruxelles, Walonie et Flandre sur la mortalité des animaux due aux « cavités-pièges » constitués par les déchets abandonnés hors des espaces dédiés propose comme solution aux régions « de durcir encore davantage la législation » et la « communication/sensibilisation » (p.29).

Stéphane Bauza (2022, 19 avril) indique l'action que le département de la Vendée mène contre « les déchets qui jonchent les bords de route. Le Département entend bien sensibiliser à ce fléau les usagers de la route, au travers d'une campagne de communication ». Gil Martin (2022, 27 mai) relate la campagne de sensibilisation lancée par le département de l'Hérault. Le fait particulier est le fait que « La collectivité annonce la mise en place d'une "Charte routes propres du Département". La finalisation de ce document vise à mettre en place une démarche collective, notamment en renforçant le partenariat avec les communes dans le cadre de l'objectif "Hérault Zéro Déchet" ».

Illustration 81. 2022/09/14 à Ajaccio. Photo de Nathalie Naut

Nathalie Houdayer (2022) annonce une campagne d'affichage qui ne manque pas d'interpeller les passants. Phrases chocs, dessins BD, et une touche d'humour » de la ville de Challans. « "Un geste qui peut vous coûter cher ! " Plus que menaçant, l'avertissement se veut avant tout percutant. C'est la nouvelle campagne d'affichage de la Ville de Challans qui appelle ses habitants à davantage de citoyenneté ».

Aurélien Wlachet (2021, 24 juin) fait part de l'action de sensibilisation mise en œuvre par la métropole de Rouen. « 138 messages « La mer commence ici. Merci de ne rien jeter » ont envahi les rues de la métropole, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation contre la pollution des milieux aquatiques ». Il précise que le

« ministère de la transition écologique le rappelle, “80 % des déchets marins proviennent des activités à terre. Ce sont des déchets qui ont gagné la mer ou qui y ont été jetés” ». Ouest-France (2022, 08 mai) dans un article non signé rendait compte d’une sensibilisation similaire « en pays de Briouze (Orne) ». Nous avons aperçu cette forme de sensibilisation à Toulon et tout récemment à Ajaccio.

3.4.1. Les pétitions

Les pétitions contre le *litter* ne sont pas nombreuses. Lorsqu’elles existent, elles se centrent sur le plastique et font référence à la pollution de la mer. Elles mettent en avant la pollution environnementale à traiter urgemment par des mesures curatives que sont le nettoiement, ou l’interdiction de certaines matières. Elles sont souvent adressées à des organismes publics et/ou des personnalités comme cette pétition adressée aux candidats à la présidentielles en France.

Ainsi donc, à l’occasion des élections présidentielles de 2022, Victor Janjic[190], consultant en image et communication lance en mars une pétition intitulée « #OnEnParlePas - Mettre les déchets sauvages au cœur du débat ». La pétition porte précisément sur le *litter* car il utilise le bon terme en français en la matière « Les associations porteuses de ce plaidoyer œuvrent tous les jours contre *les déchets sauvages diffus* et les déchets marins ; la pollution marine aux macro-déchets et sont directement témoins de leurs impacts ». De même, son attente porte effectivement sur le *litte*r. « C’est pourquoi nous demandons aux candidats de la présidentielle de répondre aux questions environnementales majeures que la pollution par *les déchets sauvages diffus* pose à notre société qui se posent au sein de notre société, et de montrer leur ambition sur ce volet ». Six mois après, la pétition a reçu 15 signataires et aucun commentaire le 21 septembre 2022.

Illustration 82. Après signature de la pétition, un don en numéraire est souvent sollicité pour « booster la diffusion » de celle-ci comme c’est ici le cas concernant la pétition contre le plastique intitulée « dites stop aux sacs plastique ! ».

190 https://www.change.org/p/onenparlepas-mettre-les-d%C3%A9chets-sauvages-au-coeur-du-d%C3%A9bat?redirect=false

Une pétition à signer sur le *litter* de plastique nous est parvenue dont l'auteur désigné s'appellerait « L'écologie avant tout[191] ». La pétition a pour titre « Dites Stop au plastique ». Le texte est court et précise : « Les sacs sont jetés un peu partout dans la nature, pour finir dans les océans. Un véritable drame écologique, sachant que ces sacs prennent plus de 400 ans à se décomposer entièrement. De plus, le plastique est issu du pétrole, et contient des substances nocives pour l'environnement ». Cette pétition est assez surprenante car elle est adressée à tout le monde. Lancée le 18 avril, la pétition compte 28.676 signatures et 149 commentaires le 21 septembre 2022.

Une pétition dont les destinataires seront l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement français a été lancée. Elle est intitulée « Pour le nettoyage du 6ème continent fait de déchets humains dans l'océan pacifique[192] ! » l'auteur est « un humain qui s'inquiète pour son avenir et celui de ses enfants et autres humains ! ». La revendication est précise.

> Il faut à tout prix nettoyer le 6ème continent fait de déchets humains (plastiques, brosses à dents, chaussures) sur une surface faisant jusqu'à 110 fois la Belgique soit 3, 4 millions de mètre carré et 30 mètres d'épaisseurs rassemblés par l'océan Pacifique et ses courants marins et situés entre Hawaï et Los Angeles aux U.S.A. […] Découverts en 1997, tous les gouvernements sont concernés et *possèdent la technologie* nécessaire pour nettoyer et recycler ».

La pétition a obtenu 23.969 signatures et 139 commentaires le 21 septembre 2022. Plusieurs commentateurs doutent de l'existence d'une technologie permettant de nettoyer la mer.

3.4.2. Interpellation artistique

Henri Pierre Jeudy (1991) observe que les seuls espaces où les déchets peuvent « s'opposer au propre », c'est au travers des considérations artistiques agencées « esthétiquement comme l'expression d'un langage "propre", d'un langage qui les caractérise. Et plus ce langage devient le signe de leur identité, plus il est tenu pour "propre". La hantise de la contagion des restes, ainsi que celle de la dégradation vandale, semblent parfois s'estomper grâce à cette "esthétique du déchet" » (p.106). Pourtant, Jean Paul Demoule (2012) nous rappelle que l'archéologie et certains courants de l'art contemporain pratiquent le recyclage des déchets.

Illustration 83. 2020/12/20. « Je suis le déchet que j'abandonne » peut-on lire sur cette exposition photos dans l'espace public conduite par l'association Cliché Urbain pour le compte de la ville de Paris.

[191] https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/dites-stop-aux-sacs-plastique/176568
[192] https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/nettoyage-6eme-continent-dechets-humains-ocean/186429

C’est ainsi que les déchets ramassés dans la rue ont pu être intégré dans une sculpture artistique sous la forme d’un sapin. Mathieu Maurer (2021, 07 décembre) commente cette « initiative originale pour sensibiliser à la production de déchets, le lord-maire de Londres prend le parti du zéro déchet ». Une interpellation du lord maire de Londres qu’il a dit être “Un rappel festif pour être davantage conscient des déchets que nous produisons”. Une interpellation par les déchets qui n’a pas plus lieu d’être dans certains milieux notamment d’extrême droite qui estiment que le maire Lord qui est musulman a ridiculisé un symbole de la chrétienté en utilisant les déchets d’après Gérard Brazon (2021, 02 décembre).

La ville de Genève a également choisi de lancer « une nouvelle campagne contre les déchets sur la voie publique [et] de marquer les esprits avec deux installations géantes situées sur les deux rives du lac, à la Plage des Eaux-Vives et au quai Wilson ». L’objectif est « d’interpeller et rappeler les bons gestes. “On veut interpeller les gens, rappeler les bons gestes, rappeler qu’on n’est pas des consommateurs de l’espace public mais on est tous co-responsables”, détaille Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative de la Ville » (Amos, 2021, 03 juin).

Illustration 84. Une œuvre du street artiste portugais Bordalo II (Granoux, 2017, 28 novembre)

Plusieurs artistes utilisent les déchets comme matériaux pour leurs œuvres, l’artiste activiste portugais Bordalo II dénonce ainsi les ravages des sociétés de consommation sur la nature. Il s’est ainsi produit à Nancy où il a réalisé « une grande fresque en matériaux recyclés représentant un ours polaire » (Aldebert, 2020, 20 février). Le portugais dénonce dans ses œuvres les ravages des sociétés de consommation sur la nature. Il a également exposé ses

sculptures à Paris, s'est également produit à Paris (Pasquier, 2019, 31 janvier). Elodie Soulié (2019, 27 janvier) décrit l'exposition d'un « bestiaire taille XXL dont chaque animal semble vous fixer d'un regard incroyablement intense. Immense et souvent mélancolique, forcément troublant. [Il] réalise des sculptures d'animaux à partir de ce qui les tue : le plastique ».

Le projet artistique de la photographe Jessica Theis réalisé au Luxembourg intitulé projet « 1001 *Tonnen*[193] » traite la problématique du « *littering*[194] » Jessica Theis a photographié tous les déchets sauvages que les gens laissent derrière eux : des baignoires, dont on se débarrasse au fond des forêts, en passant par les saletés que les gens abandonnent dans la nature après leur barbecue, jusqu'aux mégots et aux cannettes balancées par les fenêtres de leurs voitures. En prenant ces photos, elle a essayé de comprendre pourquoi les gens se comportent de la sorte et pourquoi ils ont si peu de respect pour leur environnement.

Illustration 85. Photographie montrant une peau de banane abandonnée dans l'espace public de l'artiste luxembourgeoise Jessica Theis dans le cadre de son projet de sensibilisation par l'exposition photo 1001 Tonnes lancé en 2020.

L'artiste se déclare engagée pour l'environnement. Elle est l'auteure habituelle de séries de photos magnifiant la nature et les paysages. L'artiste a-t-elle été gênée dans la réalisation de ses images par les déchets ? Alain Ducat (2021, 05 novembre) précise qu'à présent, ses photographies veulent « documenter l'histoire de nos déchets sauvages ». […] Ces clichés sont surtout autant de témoignages accablants, de preuves vivantes, de sources de révolte… mais néanmoins d'espoir… que cela s'arrête ! »

[193] Le chiffre 1001 tonnes vient d'un calcul des déchets abandonnés comme l'explique l'artiste. « Savez-vous que dans notre pays, par année et par habitant, 1,6 kg de déchets sauvages sont de mise. Ce qui représente pour l'ensemble des habitants de notre pays : 626000 habitants fois 1,6 kg = 1001 tonnes de déchets sauvages par année. Lors d'une opération de nettoyage réalisée récemment, effectuée par dix personnes, sur une distance de 500 mètres ont été ramassés 35 kg de déchets sauvages ! »

[194] Ici, le mot *littering* utilisé comprends aussi les dépôts sauvages

3.4.3. Les animations diverses

Diverses animations pour l'éducation à la gestion des déchets sont réalisées principalement financées par des communes et exécutées par des associations. Dans leur rapport, Berthout et Lejoindre (2017, décembre) précisent qu'en 2016, 403 animations ont été effectuées qui ont concernées 15285 personnes au cours desquelles 19738 supports ont été distribués. Les animations ont eu lieu dans divers lieux, (3) dans les quartiers, (16) à la mairie, (364) dans les établissements scolaires, (10) dans des centres de loisirs, (5) au pavillon de l'eau, (1) dans un établissement de santé, (1) dans un foyer et (3) dans des lieux non spécifiés d'après la synthèse de leur tableau (p.89).

Sylvie Lekin, adjointe à la maire du 14ème à Paris exprime des doutes quant à l'efficacité des animations dans la mesure où les sanctions ne suivent pas. Elle « estime qu'"Il y a également le problème de la verbalisation qui tarde un peu et qui est un peu à minima. J'ai l'impression, dans les animations que nous faisons, que les gens n'y croient plus. Ils font n'importe quoi, dans certains domaines comme les déjections canines voire humaines" » (p.96). Des doutes également exprimés par des animateurs nous disent qu'il « n'y a pas de *cohérence* à dire à une personne que jeter un mégot coute un prix et que cette personne sait que si elle jette, *rien* ne lui arrivera ».

Les animations sont souvent des kits *clés en main* à dérouler par l'animateur qui peut plus ou moins l'adapter au public et aux questions que la séquence permet de poser ou non. Nous avons remarqué que la plupart des animations sont créées comme des sortes de cours magistraux améliorés où n'est pris en compte que le temps de parole de l'animateur. L'angoisse étant d'arriver à *remplir* le temps prévu pour l'animation car disent-ils, on ne peut pas compter sur les questions des gens sinon l'animation ne sera pas dynamique. Parfois, les questions empêchent le déroulement de l'animation qui est déclarée terminée et seulement quand on a pu dérouler ce qui est prévu dans le kit d'animation.

On assiste alors à une sorte de spectacle de l'animateur qui déroule des connaissances sur un sujet. Certaines animations prévoient des questions à poser au public qui n'ont souvent pour rôle que d'animer le cours programmé de l'animation. Nous n'avons pas eu l'occasion d'observer des moments libres d'expressions des publics animés – qui au 4/5ème sont des élèves, habitués à cette pédagogie descendante- afin qu'ils s'expriment et s'écoutent sur ce qu'ils en savent, ce qu'ils en pensent, ce qu'ils font et ce qu'ils souhaitent faire. L'animation se termine souvent dans l'expression de l'inquiétude pour ce qui se passe sur le plan de l'environnement mondial. Des animateurs se sont montrés surpris du fait que des parents se soient montrés hostiles à leurs animations qui ne servent qu'à inquiéter leurs enfants. Une problématique que nous développerons plus loin sur la question de l'éco anxiété dans le point 5.10 du chapitre 5.

Nous avons observé que de nombreux parents participent aux sorties avec des enfants pour aller dans des animations en lien avec l'environnement. Une fois le rôle sécuritaire pour lequel ils sont sollicités est accompli, ni l'établissement scolaire, ni l'association ne sollicite ces parents accompagnateurs dans une démarche de réflexion sur les sujets abordés en leur présence au

moment où ils ont accompagné les enfants. Notre suggestion faite à l'association nous a révélé une gêne, une difficulté à établir les liens sur des voies non balisées. Cette gêne est aussi due au fait que les animateurs sont formés à l'animation des enfants et élèves calmes et disciplinés, signe d'un animateur qualifié qui *les maitrise*.

Illustration 86. 2019/07/25 près d'Ajaccio. La collectivité a invité dans cet espace (sans possibilité de s'asseoir) situé au milieu de logements nouvellement construits des propriétaires et locataire pour « communiquer » sur la question de la gestion des déchets dans leur espace de vie.

Muni de porte-voix, il a surtout été question d'expliquer ce que la collectivité avait prévu pour évacuer au mieux les déchets. Quelques demandes et observations ont été exprimées. La rencontre qui s'est déroulée debout a duré 1h30.

Sur la question spécifique du *littering*, un bailleur social avait mis en place un grand contenant transparent dans lequel tous les déchets ramassés au sol étaient déposés à la vue des résidents. La quantité des déchets augmentant tous les jours. Dans un excellent article, Fabien Grenon[195] (2022, 29 avril) recense les projets divers mis en place en Suisse pour lutter contre le *littering*. En plus du renforcement des amendes, il note la suppression totale des poubelles dans la ville de préférences, les journées dédiées au ramassage du *litter* réalisé dans plusieurs communes. Des poubelles sonores qui rotent satisfaites d'être nourries et qui disent « merci » à Lausanne en 2014, des sculptures transparentes contenant du *litter* installées par la ville de Genève, des sculptures faites à partir des déchets réalisés dans la ville de Sion, des challenges de ramassage de mégots sur les réseaux sociaux, l'installation des « *voting ashtray* soit les cendriers de vote. Inventé en Grande-Bretagne, ce concept qui invite les fumeurs à voter entre deux propositions »

et enfin, les applications pour nettoyer collectivement le lac Léman. Nous avons constaté que le nettoyage est de loin, l'action la plus utilisée contre la présence du *litter*.

3.5. Le nettoyage, outil d'invisibilisation du *littering,* comporte également des avantages

3.5.1. L'injonction de faire disparaitre les déchets sauvages de l'espace public

Le nettoyage semble être la principale réponse au *litter* présent dans l'espace public. La directive n° (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 déjà citée qui est relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement comporte dix occurrences du mot nettoyage. Le mot porte uniquement sur la question du nettoyage des déchets sauvages, des modalités de prise en charge des coûts liés. Ces occurrences sont présentes dans les considérations n°21 et 22 et dans l'article 8.

Le mot nettoyage n'est pas présent dans le *Code de l'environnement*. Cependant, la préconisation faite pour la rédaction des plans de gestion des déchets précise l'objectif à atteindre concernant le traitement des déchets abandonnés dans son « Article L541-13 […] 6° Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire *disparaître* les dépôts illégaux de déchets ».

Il est donc question pour le *code de l'environnement* d'agir en vue de la disparition des dépôts illégaux des déchets. Le code de l'environnement ne mentionne pas vraiment le *litter*. C'est un code qui est plus attentif aux entreprises qu'aux individus. Sur le terrain on observe la « bataille continue et indécise » pour la propreté décrite par Jean Gouhier (p.79).

3.5.2. Le nettoyage comme thérapie et prophylaxie

Les déchets semblent se situer dans des espaces particuliers que Monteil et *al*. (2003) décrivent pour l'antiquité et valables encore aujourd'hui :

> On ne jette semble-t-il pas n'importe où : la saleté appelle en quelque sorte la saleté et il existe des lieux où l'on déverse les ordures de préférence : des espaces vides par exemple les limites entre propriétés, les terrains vagues des ruines, etc.
> Des endroits qui, en définitive, sont en pleine mutation ou dépourvu de notion de propriété privée et qui constituent de ce fait un encouragement permanent au rejet, comportement qui perdue à l'évidence dans nombre de villes actuelles. (p.129)

Illustration 87. 2019/09/21 à Ajaccio. La chercheuse participe à une opération de ramassage de mégots organisée dans un quartier de la ville. Photo. Page Facebook du Conseil citoyen des Jardins de l'empereur.

Les déchets se situent habituellement dans des lieux que Jean Gouhier (1991) qualifie « d'espaces en déshérence » (p. 85). Nos observations laissent à penser que ces lieux sont ceux où les déchets sont moins rapidement enlevés. Si l'on compare le rythme d'enlèvement des déchets jetés dans ces lieux à celui des espaces *vitrines* comme par exemple le hall d'un immeuble, on constate que bien que les déchets soient probablement plus jetés dans le hall, ils sont plus rapidement enlevés que dans les endroits moins visibles.

Le nettoyage par l'enlèvement du *litter* est utilisé pour éviter plus de déchets comme cité plus haut, la « saleté appelle la saleté ». C'est donc une action de prévention que de nettoyer afin d'éviter que l'endroit soit trop sali. Le nettoyage sert aussi comme traitement visant à *annuler* à traiter le problème du *littering*. Un matin, nous sommes arrivées dans une classe où notre cours était programmé. Elle n'avait visiblement pas été nettoyée la veille comme habituellement. L'enseignante s'est adressée à l'administration et l'étonnement portait sur le fait que « le service d'entretien ne soit pas passé ». Le service d'entretien est alors utilisé comme un traitement au problème du *litter*.

Un article non signé de Midi Libre (2022, 13 mai) révèle que « deux élèves de l'école interpellaient les habitants sur la présence de déchets dans le village en écrivant un article dans le journal communal. Elles avaient ensuite été reçues par les élus lors d'un conseil municipal, au cours duquel elles avaient indiqué leur intention d'organiser un nettoyage du village ». Dans

ce village, chaque année, l'Association des chasseurs organise une opération de nettoyage. Un nouveau nettoyage a donc été prévu pour répondre à la préoccupation des écolières.

Des activités de ramassage de déchets servent aussi à entretenir et à soigner le lien social comme l'indique Cedric Rosenbaum (2022, 29 avril). « La 8e édition du "Grand Nettoyage" réunira 88.490 personnes du 5 au 8 mai à travers toute la Wallonie pour ramasser les déchets jetés inélégamment dans la nature et sur le bord des routes. En plus de participer à l'amélioration du bien-être environnemental, cette action est également l'occasion de *recréer* des contacts sociaux après deux ans de confinement ».

Ces moments de ramassage des déchets servent à mieux connaitre le territoire et à lui porter attention particulière comme nous l'a indiqué certains ramasseurs de déchets, ils n'ont plus le même rapport avec les lieux où ils ont ramassé les déchets. C'est un moment « d'appropriation sociale et [de] propreté collective » (Gouhier, p.87). Un moment de rencontres et de convivialité que nous avons pu le constater dans notre enquête.

En résumé, nous identifions au moins six avantages liés aux opérations de nettoyage. Ces opérations permettent de :

- Stopper la pollution visuelle et chimique créée par la présence de ces déchets dans l'environnement
- Intégrer les déchets dans la chaine conventionnelle de traitement et de valorisation des déchets
- Faire exister l'image d'un environnement sans déchets hors des espaces dédiés. Cette image enrichie d'une figure différente la perception des utilisateurs des lieux qui se rendent compte que cet espace peut se vivre sans déchets
- Inciter les personnes qui abandonnent leurs déchets à se rendre compte de la propreté des lieux de ne pas y jeter les déchets.
- Offrir une opportunité d'action qui permet de faire face à l'éco-anxiété
- Fournir une opportunité d'un *prendre soin ensemble* créateur et consolidateur de liens sociaux.

3.5.3. D'innombrables opérations de ramassage sur terre en dans les eaux

Maxime Boul (2019) observe que « L'ampleur du phénomène des "*Green walk*" et du "*hashtag" #1PieceOfRubbish* montrent que les déchets sont l'affaire de la cité, en grec *polis* qui " peut servir à désigner l'ordre même qui préside à la vie en société" (p.209). Ainsi donc, d'innombrables actions locales dont l'objectif est de débarrasser le territoire des déchets qui se trouvent hors des circuits de collecte sont menées.

De nombreuses opérations de ramassage du *litter* sont organisées avec la participation de nombreux bénévoles. Pourtant, l'acte de ramasser les déchets laissés par d'autre n'est pas évident pour tout le monde même pour les personnes préoccupées par l'environnement comme a montré l'expérience menée par Bickman (1972) avec ses étudiants. De nombreuses personnes

se montrent hostiles au ramassage des déchets laissés par d'autres pour de nombreuses raisons, pour éviter de se contaminer, parce qu'ils estiment que ce n'est pas à eux de le faire, parce que ce ramasse profite à d'autres, parce que cela ne sert à rien. En dépit de ces réticences, un grand nombre d'actions de ramassage a lieu régulièrement dans tout le pays. Ces actions de nettoyages sont initiées par diverses personnes.

Les actions parfois menées avec des personnalités publiques comme la présence annoncée de la secrétaire d'état à l'environnement Brune Poirson au ramassage des déchets à la « plage de Lège-Cap-Ferret, à la veille de la journée mondiale de l'océan » (Nazaret, 2020, 06 juin). Pendant la crise sanitaire, une éco marche « dans le respect des mesures de distanciation en vigueur » pour prendre l'air et pour ramasser le *litter* a été organisée pour les résidents du Bas-Saint-Laurent au Canada (Atous, 2020, 11 octobre).

Plusieurs initiatives de ramassage sont initiées et menées par les jeunes à l'image du nettoyage du canal de Bruxelles en Kayak relatée Manon de Meersman (2020, 17 août). Le nettoyage du canal de Bruxelles initié en 2019 par Pieter Elsen qui poursuit son action à la tête d'une association (François et Garcia 2021, 04 novembre). Erculisse (2022, 08 lai) rend compte de l'opération de nettoyage initiée par « les jeunes du parti du Mouvement Réformateur » en Belgique. Elise Seynaeve (2022, 30 avril) relate le « grand nettoyage de printemps » de Mouscron et Estaimpuis, deux communes francophones de Belgique. Nous avons pris part à de nombreuses opérations de ramassage des déchets dont une relayée dans un reportage télévisé[196].

Une opération citoyenne qui consiste à ramasser les déchets. À l'origine de cette initiative : deux jeunes ajacciens. • © Vivien Chareyre / FTVIASTELLA

Illustration 88. 2019/08/04 à Ajaccio. Photo prise à la fin du ramassage des déchets sur la plage du Ricantu à laquelle nous avons pris part. Cette opération a bénéficié d'une reportage télévisé diffusé sur FR3 Via Stella

196 https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-du-sud/ajaccio/environnement-operation-marche-propre-plage-du-ricanto-ajaccio-1707416.html

Dans le cadre de l'opération Essonne Verte Essonne Propre, petits et grands ont été « invités à enfourner bottes et gants pour débarrasser le bois des déchets sauvages abandonnés par certains promeneurs indélicats » (Chacun et Doyen 2022, 19 mai). Dans le cadre de la « semaine départementale de ramassage de déchets », le département de l'Hérault organise « le ramassage et le tri des déchets », ainsi que des « ateliers avec les enfants » (Martin, 2022, 27 mai). Le ramassage se fait aussi sous les eaux à l'image de l'opération organisée en Corse par « l'association *Mare e vivu* et la commune de Rogliano se sont associées pour procéder à la première opération de nettoyage de l'anse. Chaises, pare battages, pneus, plus de 50 m3 de polluants ont été remontés des eaux » relatée par Julie Quilici-Orlandi (2022, 12 mai).

Le ramassage se fait aussi en courant dans le cadre « du "plogging", [où] des passionnés de sport, armés de sacs poubelles, partent en courant à la chasse aux déchets sauvages, qu'ils ramassent par centaines. Une fois par mois, l'unique groupe de coureurs "plogging" de Suisse, dont font aussi partie des personnes qui n'aiment pas le sport, se réunit à Zurich » (Graber, 2022, 14 avril).

Des opérations qui ont parfois du mal à mobiliser comme à Margaux-Cantenac en Gironde où le ramassage « n'a pas rencontré le succès escompté mais a permis aux bénévoles de se rendre compte de l'ampleur du problème des déchets » d'après Marine Jay (2022, 20 mai). Pourtant, sur le plan mondial, ces opérations mobilisent de plus en plus autour de la *World Clean up day*.

3.5.3.1. La *World clean up day*

Meelika Hirmo (2015, 11 mars) relate le contexte de la naissance de ce mouvement de nettoyage de la planète devenu mondial. L'entrepreneur estonien Rainer Nõlvak est approché par un petit groupe de personnes qui propose « l'idée de résoudre le problème des déchets illégaux avec des bénévoles dans environ cinq ans ». Ce dernier suggère plutôt de réunir le maximum de personnes pour le faire un une journée.

C'est ainsi que *Let's do it* « faisons-le » qui est le résultat d'une initiative bénévole massive, est lancée en Estonie en 2008. Environ « 50 000 volontaires ont nettoyé 10 000 tonnes de déchets illégaux en seulement cinq heures. Les responsables ont estimé que l'initiative avait permis aux gouvernements locaux d'économiser trois ans de travail et 22,5 millions d'euros » (Hankewitz, 2016, 07 juillet).

Illustration 89. 2017/09/30 à Paris à l'occasion de la journée mondiale du nettoyage, nous avons ramassé les déchets dans les rues de Paris d'Anne Hidalgo, la maire de la ville.

Progressivement, l'idée a fait son chemin et s'est depuis répandue dans le monde entier. Des initiatives similaires se sont organisées dans plusieurs lieux. Nous avions pris part à celle organisée par la mairie de Paris en 2017 à laquelle a pris part madame la maire. La première édition mondiale qui comportait une comptabilisation des actions a eu lieu en 2018 « le 15 septembre. La vague verte de nettoyages a commencé en Nouvelle-Zélande et s'est terminée à Hawaï 36 heures plus tard. 18 millions de volontaires de 157 pays y ont participé[197] ».

Illustration 90. Les chiffres de l'édition 2022 (17 septembre) de la World Clenup day -Journée Mondiale de Nettoyage de notre planète en France.

2019 a réuni 21,2 millions de personnes de 180 pays. En raison de la pandémie, l'édition 2020 ne fut pas organisée. 2021 a mobilisé plus de 13,5 millions de personnes dans 191 pays ont participé à des nettoyages dans 191 pays. 2022 a vu la participation de 191 pays, 60 millions de bénévoles et 303000 tonnes de déchets ramassés.

La pandémie a permis l'organisation en ligne de grandes conférences, ateliers et forum sur le nettoyage du monde intitulé « la conférence mondiale *Let's Do It*[198] » qui se tient chaque année depuis 2020. En 2017, *Let's do it! World*, *Teeme Ära* en Estonien, reçoit le Prix du citoyen européen décerné par le parlement européen[199]. Le 21 septembre 2018, l'Unesco délivre le Prix Unesco-Japon pour l'Éducation au développement durable à la *Let's do it! Foundation*.

Ce mouvement mondial fédère en un jour, généralement le troisième samedi du mois de septembre les activités de nettoyage qui existent depuis la nuit des temps dans le monde. Lorsqu'il y a trop de déchets et qu'on ne peut pas quitter les lieux, ce sont les déchets qui doivent être évacués. Si les déchets se trouvent dans un lieu fréquenté et que les personnes qui la fréquente veulent continuer à le faire, elle les nettoie. Ce mouvement rend surtout visible la nécessité mondiale de trouver une réponse durable à la question du *littering* et du *litter* déjà présent dans l'environnement qui ne peut qu'être enlevé.

[197] https://www.worldcleanupday.org/
[198] https://clean-conference.org/
[199] https://www.europarl.europa.eu/pdf/prizes/ECP2017_list%20of%20laureates_EN_Oct.pdf

3.5.4. De nombreux nettoyeurs et/ou rectificateurs solos

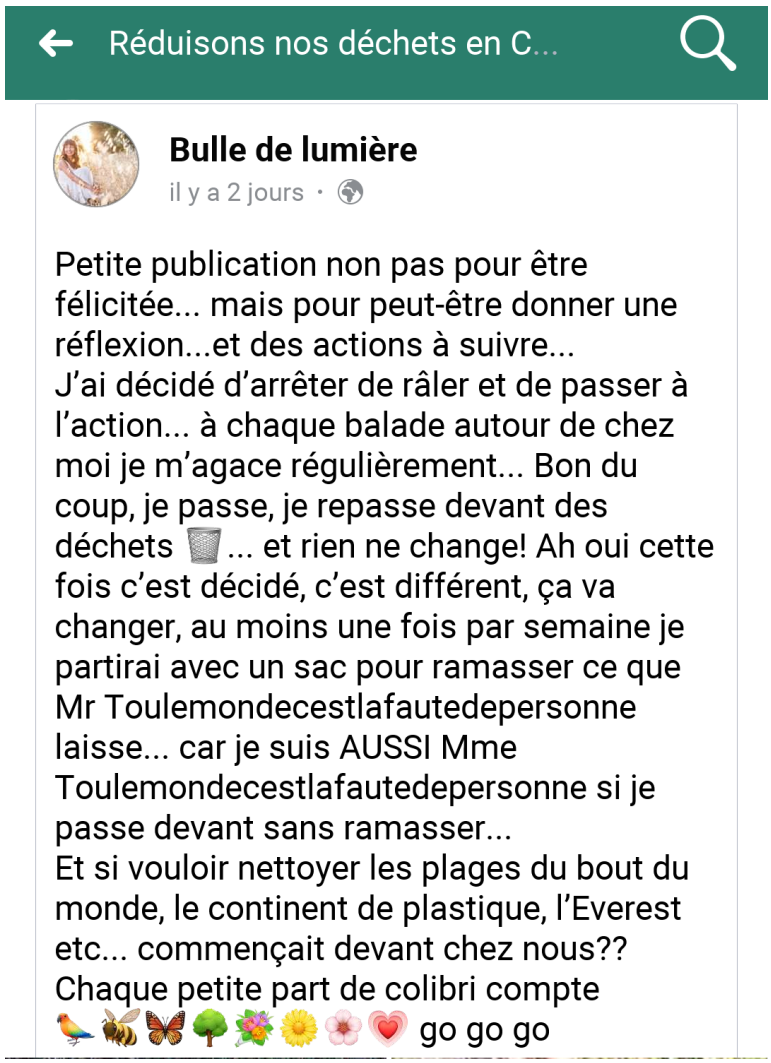

Illustration 91. 2020/01/13. La résolution personnelle de ramasser publier dans un groupe de réduction des déchets.

Dans notre enquête, nous avons identifié de nombreux nettoyeurs et rectificateurs qui agissent de manière individuelle. Nous qualifions de nettoyeurs ceux qui ramassent un déchet abandonné hors des espaces prévus et qui le dépose dans le lieu adéquat (la poubelle ou la nature si c'est un déchet biodégradable). Nous qualifions de rectificateurs ceux dont nous avons observé enlever les déchets de la mauvaise poubelle pour la poubelle adéquate.

De nombreuses personnes modifient « la scène de l'infraction » à divers endroits et dans divers quartiers. Nous avons observé de nombreuses personnes principalement des femmes ramasser des déchets qui trainaient. Une interlocutrice nous a expliqué que pendant ses voyages, elle se donnait environ une heure par jour à ramasser les déchets qui trainent sur les plages notamment et parfois, elle se constitue des bouteilles de déchets ramassés de ces voyages en Martinique, en Grèce, en Corse pour le moment.

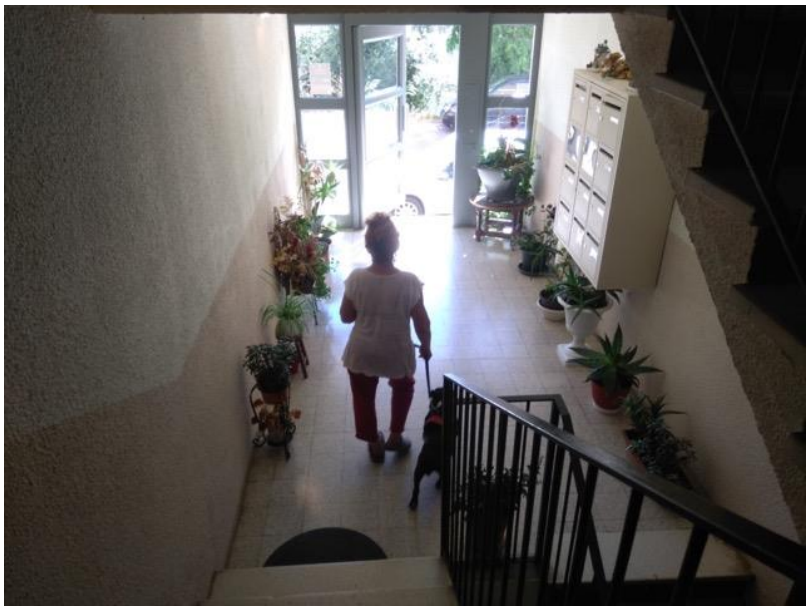

Illustration 92. 2019/06/24 un exemple de rectificatrice solo dans un quartier de Bastia. Cette dame nettoie tous les jours le hall de son immeuble HLM qu'elle a patiemment fleuri jusqu'au deuxième étage où elle réside.

La différence entre l'espace qu'elle nettoie et le reste est frappante. Elle ramasse les déchets qu'elle y trouve. Pourtant, nous l'avons observé jeter son mégot dans l'espace public.

Au-delà de cette nouvelle habitude de vacances, nous avons observé plus de traces de nettoyage que nous n'avons vu les personnes le faire. Par exemple un ascenseur qui se salit progressivement de vendredi à samedi est subitement propre le dimanche en l'absence des agents d'entretien dédiés. Alors que nous apprécions la propreté d'un petit passage dans un quartier huppé, une résidence nous informe qu'un monsieur nettoie effectivement ce passage, « il venait de le faire » nous explique la dame.

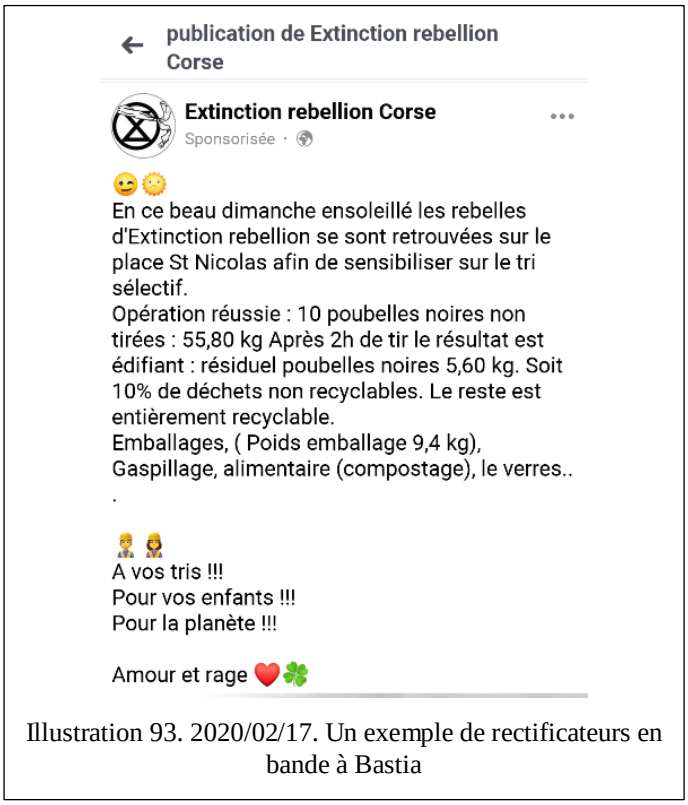

Illustration 93. 2020/02/17. Un exemple de rectificateurs en bande à Bastia

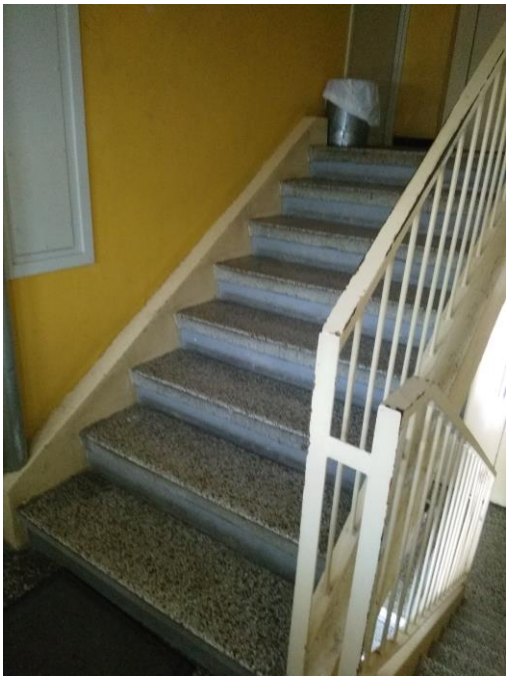

Illustration 94. 2019/08/29 dans une résidence HLM à Ajaccio. Cette résidente, située au premier étage nettoie le hall jusque devant sa porte et l'escalier qui suit. Elle a posé une poubelle devant sa porte pour inciter à y jeter les déchets.

Lors des opérations de nettoyage auxquelles nous avons pris part, nous avons rencontré des personnes qui ramassent régulièrement les déchets seuls. Alors que la route qui mène à son lieu de travail se Sali jour après jour, une dame décide de se donner du temps pour aller nettoyer car « ça m'énerve, si je ne ramasse pas, ce sera encore plus sale ! » dit-elle. Un argument souvent répété par de nombreux ramasseurs.

Une opération qui se fait aussi en famille rapporté par Antoine Gianini (2022, 17mai) « Céline, une mère de famille, porte en elle même la fibre écologique. Tout en répondant aux questions, elle ne lâche pas le sol des yeux pour ne manquer aucuns déchets : "Je ramasse ce qu'il y a sur les plages *avec mes enfants, d'habitude*. J'espère que cet événement va inciter d'autres personnes à le faire. Il y a quand même énormément de déchets et ce n'est pas normal" ».

Dans un article non signé de Paris Normandie (2022, 01 juin), il y est aussi question de Nolan, un ramasseur habituel « Je participe aujourd'hui à ce genre d'opération comme je le fais *régulièrement* à Yvetot car je suis sensible à la protection de la nature ». Pendant la Covid 19, Maxime Gil (2020, 25 août) publie le témoignage d'Alix Dewatre qui habite dans le 15e arrondissement de Paris et travaille à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Sur son trajet, elle ramasse les masques jetés par terre.

Illustration 95. Témoignage d'Alix Dewatre qui ramasse les masques jetés par terre sur son trajet entre le 15ème et Levallois (Gil, 2020, 25 août).

3.5.5. Inégalité dans le nettoyage des lieux

Les quartiers et les lieux sont nettoyés de manières inégales. Le temps mis pour enlever un déchet abandonné dans le centre d'une ville n'est pas le même dans sa périphérie.

Barbara Prost (2014) analyse la construction de cette inégalité de traitement pour la ville de Paris.

> Longtemps, tous les arrondissements de Paris sont traités de manière égale : « le nombre des éboueurs est fonction des superficies de voirie à nettoyer et des tonnages d'ordures ménagères à collecter ». Dans les années 1980 la Mairie décide de mieux adapter le nettoyage aux besoins et de s'appuyer sur les attentes du public. En 1984-1985, une « étude psychosociologique » du « concept de propreté des Parisiens » est menée via des entretiens individuels, ainsi qu'une étude sur les caractéristiques physiques et le degré de salissure des rues, qui permettent d'ajouter d'autres critères pour l'attribution des moyens. Le premier directeur de la PP parle de la mise en place d'un « *service public à la carte* [...] qui tient compte [...] des modes de vie et de la spécificité urbanistique, culturelle et sociologique de chaque quartier ». Le fait de préparer les actions municipales, puis de vérifier leur efficacité en prenant l'avis des usagers, contribue à les apparenter à des clients. De nouveaux pas sont franchis à la fin des années 1980. Le Maire annonce que le numéro de téléphone « Allo propreté », qui permet de prendre rendez-vous pour l'enlèvement des encombrants (p.6).

Ainsi donc, le nettoiement de la ville s'est organisé à la carte, suivant le profil des habitants résidents et de leurs sollicitations. On fait plus pour celui qui demande plus. Alors que nous étions en réunion avec un responsable d'équipe de nettoyage d'une ville moyenne, un « directeur » l'a appelé et lui a envoyé des images d'un lieu où il se trouvait et qui était sale. Le responsable a dit qu'une équipe avait nettoyé le matin soit moins de trois heures avant. Le « directeur » a demandé d'envoyer nettoyer à nouveau car cet endroit ne pouvait pas rester sale le reste de la journée.

À propos de cette inégalité de nettoyage, en 2017, un ancien responsable d'équipe à la mairie de Paris aujourd'hui dans le privé nous a fait savoir qu'on « ne compte pas » le nombre de fois qu'on intervient dans certains quartiers car on nous a dit qu'ils ne doivent pas être sales en résumé.

Dans leur rapport, Berthout et Lejoindre (2017), la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris Propose « pour la propreté de l'espace public, elle propose notamment de *sanctuariser l'hypercentre* touristique [quartier vitrine] de Paris, avec *un haut niveau de propreté*, d'assurer un nettoyage méticuleux aux abords des monuments les plus visités, de réaliser des « opérations coup de poing pour la propreté » des espaces publics ou des gares » (p.74).

Une inégalité de nettoyage au cœur des échanges auxquels nous avons assisté en 2017 de la part d'habitants d'un quartier du XIXème dont certains avaient pris la peine de compter le nombre de passage dans leur quartier où il y avait beaucoup de résidents par rapport à des rues moins denses. Les signalements de présence des déchets dans la rue possible par l'application « *dansmarue* » étaient fait par ceux-là même où c'était déjà beaucoup nettoyé indiquait un agent.

3.5.6. Difficulté du nettoyage

Le nettoyage est une activité difficile à réaliser. Alors que la journée de travail est de 8h par jour, une heure et demie de nettoyage est le temps moyen *fatiguant* réalisé par les bénévoles. En effet, c'est une activité harassante qui est difficile de réaliser tous les jours. L'échange avec des ramasseurs payés par une association nous montre comment même les plus motivés s'arrêtent car « leur corps ou leur esprit ne suit plus ». Les ramasseurs expriment souvent leur découragement dans une activité qui les nourrit mais dont ils ont l'impression que cela ne sert à rien. L'utilisation de pinces pour ramasser le *litter* sollicite un réseau de muscle et de nerfs qui peut causer des problèmes de santé importants. Cette situation amène les ramasseurs à varier entre le gang de ramassage, la pince et le balai.

L'adjoint en charge de la propreté de Paris confie qu'il est compliqué de nettoyer les mégots de cigarettes, « quand ils se sont fixés dans les grilles d'arbres, au sol. En outre, c'est un détritus qui se renouvelle très rapidement » (Plummer, 2015, 06 mai). En effet, les opérations de ramassage de mégots sont plus éprouvantes. Jane Angulo (2022, 11 avril) fait remarquer la dangerosité à ramasser le *littering* sur les abords d'une voie dangereuse où les voitures passent à 105km/h.

3.5.7. L'ambiguïté des chiffres, indicateur de performance des nettoyeurs

Les expressions qui décrivent la quantité de déchets ramassés lors des opérations sont révélatrices des ambitions qu'elles portent. L'article de Philippe comas (2022, 22 septembre) indique que l'« opération de collecte des déchets est toujours *fructueuse* en se référant à la quantité de déchets ramassé. Les chiffres sont brandis, ceux du nombre de participants et celui du poids des déchets collectés. Nous observons que le *word clean up day* 2022 annonce le poids des déchets ramassés pendant cette journée. L'estimation de la quantité de déchets collectés n'était pas fournie les années précédentes.

L'article de Cédric Rosenbaum (2022, 29 avril) annonce les chiffres de la précédente édition soit 126 tonnes de déchets et 81 240 personnes mobilisées dans la wallonie. Christian Pipet (2022, 09 mai) annonce que « cette "cuvée " de printemps a battu un *record*, puisque l'an passé, en juin, ce n'était "que" 50 kilos qui avaient été recensés ». Nicolas Wallon (2021, 25 novembre) annonce « une matinée de dépollution *fructueuse* pour la plage de Marana » lancée par un kinésithérapeute.

Quelques fois, les résultats sont moins importants alors on se pose des questions comme dans l'article non signé du Maine libre du 25 mai 2022 qui relate une opération de ramassage de déchets avec les élèves du primaire réparti en deux groupes. « ? Chaque groupe n'a récolté « que » 7 kg d'objets hétéroclites. La population devient-elle plus consciente ? [Ou est-ce parce qu'] une telle opération avait déjà eu lieu cette année avec les collégiens de 6e » ? La question

se pose. Un questionnement parfois empreint de déception que nous avons observée sur le terrain. Nous avons observé le désir et les manipulations de certains bénévoles pour montrer et augmenter les chiffres de la collecte obtenue ainsi que du nombre de participants.

Illustration 96. Une perception paradoxale des indicateurs de réussite des opérations de ramassage. « les opérations de collecte de déchets sont toujours fructueuses… » (Comas 2022, 22 septembre)

Lors d'une opération de ramassage programmée, le groupe était déçu car il n'y avait pas assez de déchets à ramasser. La mairie avait semble-t-il nettoyé la plage la veille. Une déception qui peut être légitime parce que le groupe a effectué un déplacement presque inutile. Aussi le groupe s'est mis à chercher à aller ramasser là où c'est le plus sale ce qui est louable puisque leur action permet en une heure et demi de soulager le paysage d'un grand nombre de déchets. Seulement, où se trouvent les repères d'action ? la réussite de leurs actions est fondée sur quels indices ? Nous avons eu l'impression lors des échanges avec les organisateurs que leur objectif était de ramasser un grand volume de déchets à chaque fois. Une quête nous semble servir à nourrir le discours suivant lequel « les gens sont sales ! », « les gens sont inconscients ! », « la nature va mal ! », heureusement que nous sommes là pour la soulager.

Il faut dire qu'il est difficile pour le groupe de ramassage d'évaluer l'évolution des comportements dans les espaces où ils pratiquent le ramassage. En effet, la commune nettoie de plus en plus ces lieux, plusieurs opérations de ramassage initiées par d'autres groupes sont menées sur les mêmes lieux, les personnes agissant seules nettoient également seules et la variabilité de la fréquentation des lieux rend les estimations d'amélioration du comportement de *littering* difficile.

Des groupes (services dans les communes, associations rémunérées, association bénévoles) dont l'objet principal est le ramassage des déchets se trouveraient privé de leur activité s'il n'y avait plus de déchets à ramasser. Comme l'enseignant travaille à la cessation de sa fonction d'enseignant auprès de l'élève devenu autonome, le travail de nettoyage de ces groupes aurait en principe la même finalité car le *litter* à ramasser serait accidentel. Seulement, l'enseignant est assuré d'avoir d'autres élèves à enseigner car la population se renouvelle et d'autres élèves auront besoin de lui. Pour ces groupes le besoin doit tendre à disparaitre ce qui pose le problème de la prise en compte de cet objectif et de la préparation pour migrer vers la réponse à d'autres besoins.

La construction actuelle des chiffres, le nombre de participants et le poids des déchets ramassés, et leur interprétation doit participer à la compréhension des comportements de *littering* et se référer à la finalité des actions menées qui visent l'absence de *littering* comme élément de motivation de l'action de nettoyage.

3.5.8. Les revers du nettoyage

La propreté obtenue par le nettoyage reste insatisfaisante parce qu'elle dure encore moins longtemps comme le constatent les élus. Limiter les salissures aiderait à conserver durablement la propreté. L'augmentation de la fréquence de nettoyage du *litter* ne sert pas dans tous les cas à limiter sa production et donc le besoin de nettoyage.

Le nettoyage comme thérapie comporte des limites comme l'indique Pierre Aidenbaum, maire du 3ème : « Ce qui n'est pas satisfaisant, c'est la propreté à certaines heures, certains jours et sur certains lieux » (Berthout et Lejoindre 2017, p.97). Le nettoyage devient insatisfaisant puisqu'il crée une propreté non durable. Mao Péninou - adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, affirme, comme l'avait fait les agents d'entretien après un voyage à Londres dans le journal du parti ouvrier du 26 Juin 1909 cité dans le chapitre deux : « Si Paris est sale, c'est parce qu'il est beaucoup sali tout au long de la journée. Il est donc nécessaire d'amener beaucoup plus de civisme de la part de tous ceux qui fréquentent notre espace public » (*ibid*, p. 86).

Ribaux et Despland (2019) observent une augmentation de la fréquence de nettoyage qui n'a pas servi à limiter le *littering*. « La fréquence des nettoyages des espaces publics a été augmentée, pour le moins en milieu urbain. Malgré cela, la quantité de déchets urbains présents sur le domaine public a augmenté avec l'évolution des modes de vie et le recours bien plus fréquente à la restauration rapide, entre autres » (p.3).

3.6. Les *nudges* et les nouvelles technologies dans une perspective de smart cities

Après le nettoyage, l'utilisation des *nudges* et des nouvelles technologies sont les outils les plus utilisés contre le *litter*. Le *nudge* est selon Thaler et Sunstein (2008) un coup de pouce, c'est "tout aspect de l'architecture de choix" qui modifie le comportement des gens de manière prévisible sans interdire aucune option (p.6). Ils notent l'utilisation des *nudges* dans la campagne texane contre le *litter* (p.60). Luc Bovens (2009) s'interroge sur le Nudge, il se demande « En quoi est-ce différent de la publicité sociale ? *Nudge* induit-il un véritable changement de préférence ? *Nudge* construit-il un caractère moral ? Y a-t-il une différence morale entre l'utilisation de *Nudge* par opposition aux images subliminales pour atteindre les objectifs politiques ? Et quelles sont les contraintes morales du *Nudge* ? » (p.207). Le *nudge* est en effet quelque peu différent de la publicité ou du marketing social de par la grande utilisation des objets modifiés et des nouvelles technologies. David Halpern (2015) indique que les petits changements du *nudge* peuvent faire de grandes différences notamment sur la question du *littering*. Les *nudges* sont préconisés dans le concept de *smart cities* sur les questions de gestion du *litter* (Skavn et *al*. 2017, Custers et Ranchordas 2019)

Illustration 97. 2019/10/03. Nudge à Paris. Rendre visibles les poubelles dans le métro

De nombreux auteurs interrogent l'apport des nudges sur la question du *littering* (Mont et *al.* 2014, Bandsma et *al.* 2021). La recherche de Sherry Wu et Elizabeth Paluck (2021) s'appuie sur « la croyance chinoise selon laquelle les pièces d'or protègent la fortune et la chance » (p.43) pour amener les ouvriers qui jetaient les déchets au sol à changer leur comportement. Les chercheurs ont installé des décalcomanies[200] représentant les pièces d'or sur le sol. Ils ont obtenu une réduction de 20% de *littering* après ces installations.

La rédaction d'Agromédia[201] dans un article non signé du 14 avril 2022 annonce que pour limiter le *littering* de bouchon, Tetra Pak a lancé les premiers bouchons attachés au monde sur des emballages carton. Cinq nouvelles solutions de bouchons attachés sont actuellement

[200] La décalcomanie est un procédé de transfert sur une surface d'une image dessinée sur un support calque en papier ou en plastique. L'image est appliquée à l'envers sur la surface choisie puis « décalquée » sur le dos du support avec un objet quelconque, comme la tranche d'une pièce de monnaie

[201] https://www.agro-media.fr/actualite/les-premiers-bouchons-attaches-sur-des-emballages-carton-sont-lances-53533.html

introduites dans les pays baltes, en Allemagne, en Irlande et en Espagne pour différentes catégories de produits – ce qui marque une étape importante dans l'ambition de l'entreprise de concevoir des emballages recyclables. Cette innovation est un *nudge* car elle rend moins évident le littering de bouchon.

Une autre innovation originale qui a essaimé dans les festivals ces dernières années : les "voting ashtrays", soit les "cendriers de vote". Inventé en Grande-Bretagne, ce concept qui invite les fumeurs à voter entre deux propositions a été repris en France. Kataržytė et *al.* (2020) l'ont étudié sur les plages de la mer Baltique. Les questions sont généralement simples : vous êtes plutôt kebab ou sushis ? Petit sirop ou grand mojito ? Il s'agit de jeter son mégot en même temps qu'on donne un avis. Les non-fumeurs ne sont donc pas concernés et généralement il y manque la case pas d'avis.

Laurent Antonoff (2014, 05 mai) rend compte de l'expérience lausannoise mise en place menée dans le cadre d'une action ludique baptisée « Slurp, nourrissez les poubelles », Lausanne avait habillé une centaine de poubelles dites « requins » aux couleurs de gentils monstres dévoreurs de déchets urbains, et en avait même rendu une vingtaine sonore qui, au moment d'y jeter un déchet, disaient « merci », se léchaient les babines ou même rotaient. « Nous espérons faire sourire et que les passants se souviennent longtemps de cette action. Nous ne voulons pas leur faire la morale, juste les sensibiliser », déclare le municipal en charge de la Voirie, Olivier Français.

Fabien Grenon (2022, 29 avril) observe qu'aujourd'hui, les poubelles lausannoises sont redevenues silencieuses, la Ville a tiré un bilan plutôt positif de l'expérience. « Disons qu'elles n'ont pas fait le bonheur de tous, mais qu'elles ont au moins suscité le débat. Le bilan est malgré tout très positif. Ces poubelles sont au moins très utilisées, et on a constaté moins de déchets sauvages à la Louve, sur la place de l'Europe ou encore sur le toit de la Fnac », se réjouit Philippe Lenoir, délégué à la propreté du domaine public.

Le rapport de Gangl et *al.* (2022) à la suite d'une expérience en économie comportementale menée en Autriche montre que les poubelles avec un beau paysage augmentent la quantité des déchets collectés (p.5). Frederic Bouchar (2022, 22 mai) précise le projet de McDo de rendre les poubelles attirantes et populaires pour susciter leur utilisation régulière.

Shetty et *al.* (2022) proposent l'utilisation de l'application *notrash* qui est un logiciel d'intelligence artificielle d'une capacité d'apprentissage profonde pour améliorer la détection du litter dans la rue afin de faciliter l'intervention des agents de nettoyage qui n'auront plus à effectuer de vérification en se rendant sur place, mais iront directement là où l'application leur indiquera qu'il y a du *litter* à nettoyer.

Toujours dans le but de nettoyer là il y a besoin, Berthout et Lejoindre (2017, décembre) indiquent dans leur rapport « qu'une application a […] été lancée sur la ligne A [du Réseau Express Régional à en Ile de France] pour permettre aux voyageurs de signaler des déchets et souillures dans les trains. Cette application devrait être généralisée dans tout le réseau après

discussion avec les partenaires sociaux car l'expérimentation montre que cette application génère beaucoup plus de signalements et d'interventions qu'auparavant. Ce type de solution, qui vise à rendre actifs les clients, devrait être déployé à l'avenir » (p.69).

L'étude de Sibe et *al.* (2022) suggère l'utilisation de la technologie géo spatiale (GIS) pour l'identification certaine des espaces à nettoyer dans l'état de Rivers au Nigéria (p.36). Un besoin de localisation des déchets que permet une société basée en Gironde qui a créé en 2019 en créant le projet *Clean2gether*[202]. Une plateforme où il est possible de signaler et de visualiser les déchets sauvages en France.

Tamara Houweling (2019) observe que les nudges promettent d'être peu couteux, peu invasifs et efficaces. Elle interroge et expérimente leur efficacité sur la question du littering et en déduit que le *nudges* ne peut être utile qu'inséré dans une politique plus large. Christian Schubert (2017) au-delà de l'efficacité des *nudges* propose une évaluation éthique de ce concept.

Critique des nudges

La critique de Tom Goodwin (2012) plaide pour le *rejet* des *nudges*. Son article soutient que

> L'utilisation de tactiques de "coup de pouce" dans l'élaboration des politiques britanniques doit être rejetée. *Nudge* contrevient aux aspirations du gouvernement de coalition à promouvoir des idées telles que l'*autonomisation*, la liberté et l'équité. De plus, ce n'est pas une stratégie efficace pour provoquer le type de changements de comportement requis pour résoudre les "gros problèmes" de la société – les problèmes liés au changement climatique et à la santé publique, par exemple (p.83).

La critique de Goddwin sur la non-autonomisation du *nudges* et son inefficacité à résoudre les « gros problèmes de société reçoit une réponse de Chris Mills (2013) sur les atouts des *nudges*.

> Les *nudges* sont compatibles avec l'aspiration déclarée du gouvernement de coalition à une plus grande autonomisation. En effet, malgré ses racines libertaires, le *nudging* est compatible avec la promotion de l'autonomie personnelle et peut donc être utilisé pour promouvoir l'autonomisation de manière non paternaliste. En outre, je soutiens que le *nudging* peut jouer un rôle valable dans la résolution de problèmes sociaux à grande échelle en tandem avec d'autres mesures politiques traditionnelles. Par conséquent, Goodwin a tort de rejeter l'architecture de choix pour ces raisons.

Nick Evans (2012) assure que les *nudges* donnent un coup de pouce dans la mauvaise direction puisqu'elle pousse à être dépendant de l'incitation produit et de ce fait n'assure pas le changement souhaité. Hansen et Jespersen (2013) estiment que même si les *nudges* satisfont au principe de la publicité, l'approche n'est pas acceptable. Ils identifient quatre types de *nudges* qui peuvent être utilisés pour fournir un élément central pour des considérations normatives plus nuancées ainsi qu'une base pour des recommandations politiques.

La principale critique du *nudge* est son paternalisme dit libéral décrit par Hausman et Welch (2010). Les auteurs interrogent les « façonnements » réalisés pour rendre l'information saillante

[202] https://www.clean2gether.com/depot-sauvage/-35

car « l'affichage d'un panneau ne signifie pas que les gens le liront » (p. 127). La critique de paternalisme est assumée par Sunstein (2014) qui assume le paternalisme du *nudge* qui serait protecteur à la place du paternalisme qui existe de fait, qui est libéral et qui serait plus nocif.

John et al. (2009) indiquent que « les *nudgers* ont tendance à supposer que les individus sont fixes dans leurs préférences et dans leur façon de prendre des décisions. Les gens ont tendance à faire preuve d'une grande inertie et sont heureux de revenir à leurs anciennes lignes de pensée et de comportement, à moins qu'ils ne soient encouragés à faire quelque chose de différent » (p. 366).

3.7. Le label no-littering

Le label *no-littering* qui existe en Suisse depuis 2017 cible les actions liées à l'absence du *litter* dans les écoles et dans l'espace public. Le label E3D initié en 2013 par le ministère de l'éducation nationale accompagne les démarches des établissements scolaires du primaire au secondaire dans les projets d'éducation au développement durable. Il peut se réaliser sans traiter de la thématique des déchets. Le label EcoScola initié en 2016 par le Syvadec[203] auprès des établissements scolaires en Corse valorise des projets de tri, de valorisation et de réduction des déchets dans les écoles. Nous préciserons le label *no-littering* qui ambitionne la réduction et l'élimination du *litter* et le label *EcoScola* qui s'intéressent à la gestion des déchets.

En Suisse, la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU)[204] qui est un organisme créé en 2007 par deux entreprises privées de recyclage – la Coopérative IGORA pour le recyclage de l'aluminium et l'association PRS, Verein PET-Recycling Schweiz, qui s'engagent ensemble depuis l'année 2004 déjà contre les déchets sauvages. Cet organisme emplois 80 ambassadeurs, réalisent des animations dans les écoles et autres lieux et mets à disposition des documents et matériel pédagogiques.

Avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement et l'Organisation infrastructures communales, l'IGSU a lancé en 2007 la première édition du label *no-littering*. Le distinctif veut renforcer ces institutions dans leur engagement, les motiver à multiplier leurs mesures et à les faire connaître dans l'opinion publique.

Le label *No Littering* distingue les villes, les communes et les écoles qui s'engagent activement contre le *littering* en prenant des mesures ciblées. Les institutions publiques ont un rôle central

[203] Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse – est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, qui lui ont transféré leur compétence de traitement et valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse

[204] L'IGSU est la Communauté d'intérêts pour un monde propre fondée en mai 2007. Elle a été créée par les deux organisations de recyclage issues de l'économie privée – la Coopérative IGORA pour le recyclage de l'aluminium et l'association PRS, Verein PET-Recycling Schweiz, qui s'engagent ensemble depuis l'année 2004 déjà contre les déchets sauvages. Ainsi s'est constituée une plateforme ouverte de lutte contre les déchets sauvages et il a été possible de trouver des partenaires de domaines proches de la consommation et de l'économie du recyclage pour mettre en œuvre des mesures communes. https://www.igsu.ch/fr/a-propos-de-ligsu/a-propos-de-ligsu/

à jouer dans la lutte contre le *littering* - non seulement en matière de nettoyage, mais aussi de sensibilisation, de prévention et de répression. Pour les soutenir dans leurs efforts, la Communauté d'intérêts pour un monde propre (IGSU) attribue le label *No-Littering*.

Illustration 98. Le No-Littering-Label distingue les villes, les communes et les écoles s'engageant activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering. https://www.igsu.ch/fr/offres/no-littering-label/

Le label doit être demandé via un formulaire web qui est mis à disposition gratuitement si toutes les conditions sont remplies et peut ensuite être utilisé dans toute la communication. Avec le label *No Littering*, les villes, les communes et les écoles montrent qu'elles s'engagent activement contre le *littering* en prenant des mesures ciblées. Pour cela, l'institution doit faire une déclaration publique efficace contre le *littering*, en montrant de manière simple et concise que le *litter* n'est pas accepté dans leur domaine de responsabilité. L'institution doit faire une promesse de performance crédible en démontrant de manière crédible à leur environnement qu'elles s'impliquent activement dans la lutte contre les déchets sauvages. L'attribution du label apporte une reconnaissance des efforts et participe à leur motivation. L'IGSU est garante de la crédibilité du label *No Littering* et assure le renouvellement annuel de la promesse de performance des porteurs du label.

Plusieurs labels existent sur le plan de la protection de l'environnement notamment au niveau des écoles comme le label Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D)[205] engagé par le ministère de l'éducation nationale. La bonne gestion des déchets n'est pas centrale pour l'obtention de ce label. Ce label est précisé dans le chapitre 2.

En corse, le Syvadec[206] a créé en 2016 le programme de labélisation *EcoScola*[207]. Celui-ci a pour objectif d'ancrer davantage les comportements écoresponsables dans les établissements

[205] https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm
[206] https://www.syvadec.fr/labellisations-ecoscola-2022/
[207] https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/le-programme-ecoscola-a1632.html

scolaires sur la thématique du tri et de la prévention des déchets, en accompagnant les enseignants dans la formation des élèves. En lien avec ses collectivités membres, le syndicat accompagne les établissements volontaires dans l'élaboration de projets personnalisés, adaptés à leur fonctionnement. Il s'agit de la mise en œuvre d'un programme régional pluriannuel, visant la labellisation d'un nombre croissant d'écoles chaque année. L'accompagnement des établissements porte sur deux périodes : d'octobre à Mars : thématique tri sélectif et valorisation Et d'avril à Juin : thématique prévention. Il n'y est pas question du *litter* présent dans les établissements scolaires.

3.8. Des lieux publics sans poubelle

Une des actions menées contre le *litter* et pour le tri des déchets pour faciliter leur valorisation est l'absence de poubelles dans certains lieux publics pour amener les usagers à ramener leurs déchets chez eux afin de mieux les trier. L'expérience n'est pas toujours réussie pour les communes qui s'y engagent.

Victoria Marche (2022, 26 avril) relate l'expérience de la commune de Verviers en Belgique en 2014 dans le quartier Hodimont, un quartier populaire stigmatisé. « À deux reprises, durant une semaine, plusieurs poubelles du quartier n'avaient plus été vidées. La démarche avait été clairement expliquée. L'expérience avait connu un immense échec. L'échevin des Travaux de l'époque, Jean-Marie Legros, en était resté abasourdi. "Il a fallu une camionnette pour chaque poubelle tellement la montagne d'ordure était impressionnante" confiait-il à l'époque ».

Dans leur étude des corbeilles de propreté en France et à l'international Hugo Meslard-Hayot et Sébastien Moreau (2019) indiquent que plusieurs villes on fait le choix de retirer les corbeilles de propreté dans certains espaces publics pour plus de propreté.

> Certaines villes comme Vieux-Boucaud (40), Rennes (35), Cherbourg-Octeville (50), Le Porge (33), Saint-Hilaire-de-Riez (85), ou Nevers (58) ont fait le choix de retirer des corbeilles de propreté… pour plus de propreté. Ces actions sont les linéaments perceptibles d'une politique de propreté innovante actuellement en plein essor. Rennes expérimente une campagne de communication adaptée dans un parc afin de responsabiliser ses usagers sur la question des déchets. Un panneau oriente les personnes vers des points d'apport volontaire situés à l'extérieur du parc. Cette opération s'inspire de ce que fait le Japon, selon la responsable de la propreté Rennaise (p. 18).

L'expérience de Saint-Hilaire-de-Riez est emblématique de cette démarche. Marion Fersing (2018, 19 septembre) annonce le projet mis en place par la ville de Saint-Hilaire-de-Riez en Vendée qui compte une population de près de douze mille habitant, de retirer « toutes les poubelles dans les rues de la commune mais aussi sur les plages et en forêt. […] "Nous voulions responsabiliser le plus possible les particuliers, les associations, les professionnels… Tous sont producteurs de déchets et c'est à chacun de gérer les déchets qu'il produit", explique le maire, Laurent Boudelier ». De nombreux habitants ne partagent pas cette vision.

Une partie de la population a continué à être contre cette mesure malgré les 40 tonnes de déchets évités en un an annoncé par la municipalité d'après l'article de Jean Baptiste Vanzini (2019, 14

août). « Plus d'un an après la mise en place de la mesure, Laurent Boudelier, le maire UDI-DVD, en est sûr : ça fonctionne. "Nous sommes passés de 55 t à 15 t de déchets ramassés sur l'espace public", note-t-il. "De mauvais comportements demeurent mais, la réalité, c'est qu'il y a moins de déchets dans la nature". Sur Facebook, des groupes se sont constitués pour demander le retour des poubelles. Les photos des déchets laissés par quelques indélicats sont relayées par des dizaines de personnes. Mais le maire persiste et signe » (*ibid*).

Illustration 99. Zéro poubelle de rue. « La mesure, mise en place il y a plus d'un an, continue à susciter des mécontentements. LP/Pierre-Baptiste » Vanzini (Vanzini, 2019, 14 août).

Magali Dupont (2020, 7 août) indique que « La nouvelle équipe municipale, élue le 28 juin dernier, avait dans son programme indiqué engager une nouvelle réflexion sur le retour des poubelles dans la commune, avec la mise en place de poubelles de tri. " Nous avions une hésitation sur le fait de remettre des poubelles en plein cœur de la saison, mais la demande était si forte que nous avons décidé de nous lancer. Nous avons axé la démarche sur les points où les équipes techniques rencontraient le plus de problèmes" ». Ainsi donc, les poubelles, retirées par la précédente municipalité lors de son opération « zéro poubelle », sont de retour à St-Hilaire-de-Riez. La première phase concerne les abords des plages.

Cédric Jotterand (2022, 19 avril) fait part du projet de la commune de Préverenges en Suisse de retirer les poubelles de Plage. « Confrontée à l'afflux de baigneurs lors des beaux jours, la Commune va faire le grand saut en supprimant les poubelles et en misant sur le civisme des adeptes du pique-nique ». Victoria Marche (2022, 26 avril) annonce le projet de la ville de Spa en Belgique de supprimer les poubelles dans les bois. Plusieurs raisons sont évoquées :

> L'échevin de l'Environnement, Yoann Frédéric, évoque plusieurs raisons. « La première, c'est que ces poubelles sont relativement isolées puisqu'elles sont au milieu de promenades, et elles représentent un certain défi d'accessibilité pour les services communaux qui sont chargés de les relever. La deuxième, c'est que ces poubelles sont généralement plus favorablement génératrices de dépôts sauvages puisqu'on est dans des lieux isolés. Et la troisième, qui est la principale, c'est qu'on souhaitait pouvoir totalement

changer la responsabilité de camp et envoyer un message très clair aux gens qui fréquentent nos espaces naturels : si vous venez dans la nature avec vos déchets, vous avez la responsabilité de les emporter avec vous ! »

Faire changer de responsabilité de camp est l'objectif poursuivi par plusieurs villes dans cette démarche. Certaines villes enlèvent discrètement les poubelles dans certains lieux publics comme nous l'a confié un agent de la ville d'Ajaccio en Corse, d'autre ne les installent pas tout aussi discrètement comme nous a confié une élue de la ville de Lyon malheureusement avec un effet retour inattendu. En effet, la collectivité après avoir aménagé un bois non de la ville a choisi de ne pas y installer des poubelles pour amener les visiteurs à laisser propre et à repartir avec leur déchet. Tout s'y passait bien et il y avait moins de déchets à gérer. Seulement, dans le cadre du budget participatif [208]un projet d'installation de poubelle dans ce bois se trouve être le projet plébiscité par les populations. La collectivité se trouve dans un dilemme d'empêcher la réalisation d'un projet choisi par les populations.

3.9. La pénalisation

Une des voies de réponse à la pollution par les déchets est sa pénalisation contestée notamment par Hardin (1968a/2020) et par Hausman et Welch (2010) au contraire d'Akel (2010) qui demande de durcir encore plus la réglementation. En effet, dans la pratique, le renforcement de pénalisation est constaté et souvent évoqué comme un moyen de parer aux « limites » de la sensibilisation, de la « pédagogie » qu'on arrête pour passer à la sanction. Les acteurs politiques de tous bords adhèrent à la pénalisation. Une pénalisation difficile dans la mesure où pour sanctionner, il faut prendre le contrevenant en flagrant délit.

Garett Hardin sur la question des menaces qui pèsent sur les communs qu'il avait identifié (surpopulation, utilisation des pâturages, pollution par les déchets, pollution par le bruit) suggérait de ne pas s'engager dans l'interdiction. Il prônait « une tolérance [qui] pouvait être le fruit de la coercition. Il ne s'agit pas d'interdire, mais de proposer des options tendancieuses soigneusement conçues. […] Un publicitaire parlerait de persuasion ; je préfère la franchise du mot "coercition" »

Daniel Hausman et Brynn Welch (2010) indiquent concernant la pertinence et l'énonciation des lois une autre voie pour les états. Ils soutiennent que les états « peuvent […] promouvoir le comportement souhaité à moindre coût et avec une moindre atteinte à la liberté qu'en adoptant une loi exigeant ce comportement » (p.134).

La question[209] écrite n° 11523 publiée le 22 octobre 1998 de la onzième législature du sénateur socialiste Jacques Mahéas de Seine-Saint-Denis adressée à la ministre de la justice porte sur les

[208] Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement. Née en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde

[209] https://www.senat.fr/questions/base/1998/qSEQ981011523.html

sanctions des jets d'objets par les fenêtres. En effet, le sénateur remarque « la carence juridique qui existe quant à la mise en danger de personnes et/ou de biens résultant du jet d'objets par les fenêtres d'un appartement ou d'une maison. […] En conséquence, et à titre préventif, il la remercie de bien vouloir lui préciser si elle envisage de considérer comme une infraction ce type d'acte, dont la fréquence peut être fort préjudiciable pour la sécurité des biens et des personnes ».

Sept ans plus tard, à l'Assemblée nationale, le député Jérôme Rivière de l'Union pour un Mouvement Populaire des Alpes-Maritimes rédige la question[210] écrite n° 56468 publiée le 1er février 2005 adressée à l'attention du ministre de la Justice, à propos des incivilités de quartiers. « Certains habitants de HLM, peu soucieux de la qualité de vie commune, jettent régulièrement leurs ordures ménagères par la *fenêtre*. Malgré les actions de prévention des différents bailleurs et offices d'habitation à loyer modéré auprès des locataires, ces pratiques se poursuivent. Il arrive parfois que les auteurs récidivistes de ces incivilités soient formellement identifiés. Dans ce seul cas, il demande quelles sont les différentes procédures légales et juridiques qui peuvent être *engagées* à l'encontre de ces personnes pour régler ce problème ».

La réponse à la question[211] n° 27605 publiée le 17 mars 2020 de madame la député Emmanuelle Ménard député de l'Hérault à l'attention de madame la ministre de la transition écologique et solidaire concernant les déchets présents sur le réseau routier de l'Hérault en raison des incivilités et qui demande les dispositions prises montre la prégnance de la sanction comme réponse à ces comportements.

Illustration 100. L'information sur le montant des amendes fournie par le service public sur cette question est précise en fonction des infractions constatés.

La ministre précise la difficulté à constater ces actes donc à les réprimer. « […] De telles situations qui résultent en outre de comportements difficiles à réprimer. Les jets de déchets par les fenêtres des automobiles ne peuvent la plupart du temps pas être constatés et leurs auteurs restent donc trop souvent inconnus ». Après avoir indiqué les moyens de sensibilisation mis en place, madame la ministre explique le dispositif de surveillance mis en place. « Sur le plan pénal, les moyens de contrôle, dont le recours à la télésurveillance, ainsi que les sanctions, ont été renforcées de façon notable. La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouveaux moyens doit permettre de réprimer de façon plus efficace les auteurs

[210] https://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-56468QE.htm
[211] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-27605QE.htm

d'abandons ou de dépôts illégaux de déchets. Il appartient à la police ou à la gendarmerie de faire preuve de fermeté lorsqu'ils constatent la commission de tels faits sur les routes ».

La réponse apportée est similaire à la question [212]n°45096 du 29 mars 2022 de madame Marie Guévenoux député de l'Essonne de la République en Marche concernant les dépôts des déchets effectués sur le réseau routier. La députée demande que lui soit indiquées « les mesures qu'elle [Mme la ministre de l'écologie] compte mettre en œuvre pour renforcer l'effectivité de la *répression* de ces infractions et améliorer l'identification des auteurs, en particulier sur cette partie du territoire ».

À Genève, les autorités annoncent que « si la sensibilisation ne suffit pas, des sanctions sont aussi prévues pour les contrevenants. Entre 100 et 200 francs d'amende pour un jet de mégot au sol » (Amos, 2021, 03 juin). À Montélimar, Marie-Christine Magnanon, première adjointe en charge de l'environnement à la Ville annonce que « La prévention a atteint ses limites » et la municipalité va prendre des mesures pour sévir dans un article signé Z.B. paru dans Le Dauphiné du 09 mai 2022.

Céline Rossin (2022, 25 mai) constate « qu'après la pédagogie, l'heure est donc à la répression des indélicats qui prennent ce secteur pour un dépotoir » dans Communauté de communes de Châteaubriant-Derval en Loire Atlantique où « des efforts importants ont pourtant été faits […] pour doter nos communes et les particuliers, des moyens nécessaires pour la gestion des déchets ».

Illustration 101. 2020/06/05 dans un train de la SNCF. Cet affichage annonce : Une incivilité, çà peut vite coûter cher » huit incivilités déclinés dont celle-ci qui indique ; « cracher ou jeter les détritus au sol, 50€ ».

William Plummer (2015, 06 mai) fait savoir que « c'est la mairie de Paris qui avait fait la demande à l'État de durcir la législation. Et pour cause, les amendes de 35 euros n'étaient pas jugées assez dissuasives. En 2012, Bertrand Delanoë, alors maire de Paris, avait même adressé un courrier à Manuel Valls, ministre de l'Intérieur à l'époque, afin de demander l'augmentation du montant de la contravention. Une demande réitérée par Anne Hidalgo ». L'amende est ainsi passée à Paris de 35 à 68 euros pour un déchet abandonné dans l'espace public.

[212] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-45096QE.htm

L'abandon de masques usagés lors de la pandémie a œuvré pour une tentative d'augmentation des amendes concernant ce type de *litter*, gangs et masques qui couteront 135 euros. En effet, « la crise sanitaire a généré en Centre-Val de Loire, comme partout ailleurs, de nouveaux déchets : les masques et les gants. Pour lutter contre cette pollution, le ministère de la Transition écologique va augmenter le prix de l'amende pour les ordures jetées sur la voie publique » (Postellec avec AFP, 2020, 12 juin). Laurent Verdi (2020, 18 mai) indique que « face à la multiplication des masques jetés sur les trottoirs et les sols, Eric Pauget veut sévir. Le député Les Républicains de la 7e circonscription des Alpes-Maritimes a déposé ce lundi une proposition de loi pour durcir la réglementation ». Le député propose 300 euros d'amendes pour l'abandon d'un masque sur la voie publique).

William Plummer (2015, 06 mai) précise qu'à « Paris près de 350 tonnes de mégots sont ramassées chaque année par les 6.800 agents de propreté de la ville. *Seulement* 25.461 procès-verbaux pour insalubrité ont été distribués en 2014 mais *jamais* pour des jets de mégots ». Désormais, le jet de mégot est puni à Paris comme le montre ce témoignage recueilli par Raphaël Moury (2016, 03 octobre). « Paul fut l'une des personnes verbalisées pendant cette première année. "Je fumais dans la rue, boulevard Haussmann, il y a un an. Je jette mon mégot dans le caniveau et trois hommes en civil avec un tout petit brassard "police sanitaire" viennent vers moi. Ils m'ont expliqué que c'était interdit et passible d'une amende de 68 euros. J'ai joué l'étonnée et j'ai payé. C'est tout de même une belle somme pour un tel geste", raconte-t-il ». À Marseille, c'est un collectif de population excédé par l'abandon des déchets qui souhaite que le maire use de son pouvoir de police pour sévir contre les contrevenants (Baille et Bertrand, 2022, 20 mai).

À Genève, Flore Amos (2021, 3 juin) indique que les « amendes pleuvent [car] avec la fermeture des bars et restaurants, et l'augmentation de la vente à emporter liées au Covid-19, la ville a fait face ces derniers mois à une augmentation de l'abandon d'emballages de nourriture dans l'espace public ». Marie Nicollier (2021, 18 juin) observe que « la Ville [de Lausanne en Suisse] sévit face à l'explosion du *littering*. Les amendes pourront atteindre jusqu'à 150 francs ». Un « durcissement » des sanctions proposé par Redouane Akel (2022) aux régions bruxelloises comme solutions possibles de lutte contre les abandons des déchets qui deviennent des pièges mortels pour de nombreux animaux.

L'amende la plus élevée contre le *litter* en France a été votée par le conseil municipal de la ville d'Obernai, une commune de 10 751 habitants (2015 Insee) située dans la circonscription administrative du Bas-Rhin. « À Obernai, jeter un mégot dans la rue peut coûter 1000 euros » indique Martin Antoine ((2021, 14 juillet). Le maire Bernard Fischer du parti Les Républicains précise « "avant d'adopter cette délibération, l'amende était de 135 euros. La loi me permettait de fixer ce montant jusqu'à 1500 euros, mais j'ai choisi de le placer à 1000 euros car c'est un cap symbolique" Le maire espère surtout dissuader les contrevenants [car] le procès-verbal ne peut être dressé par la police municipale qu'en cas de flagrant délit ».

Un flagrant délit qui nécessite d'être en capacité effective de dresser un PV adéquat utilisable par la police. Pour cela, « les mairies de Toulon et la Seyne-sur-Mer ont décidé de former 56

agents auprès de la gendarmerie, avec l'office français de la biodiversité (OFB) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). « Les retours sont très positifs. "Cette formation nous a apporté des outils et des méthodes", se félicite Christine Sinquin (maire-adjointe en charge de l'environnement), qui a elle-même suivi la formation. "Les agents sont désormais plus à l'aise pour rédiger les PV de constatation". Les deux villes soulignent également les contacts privilégiés qu'elles ont pu nouer à cette occasion avec la gendarmerie, la Dreal et l'OFB » (Perrier, 2022, 18 mai).

Pour dresser un PV, il est nécessaire de se trouver en situation de flagrant délit comme le précise Natacha Litzistorf Spina élue du parti des verts chargée de l'environnement à Lausanne précise « Pour sanctionner, il faut attraper les coupables sur le fait, au moment où ils quittent les lieux » (Nicollier, 2021, 18 juin). William Plummer (2015, 06 mai) indique aussi cette nécessité « il est relativement compliqué de dresser une amende car la personne doit être prise en flagrant délit ». Face à la nécessité de produire les preuves de l'infraction avant de pouvoir punir, les communes font de plus en plus appel à des dispositifs de surveillance photo et vidéo qui se généralisent.

La généralisation de la surveillance en image

Nous constatons que l'utilisation de la vidéo surveillance comme outil d'aide à la verbalisation est souvent employée pour les dépôts sauvages qui pour les communes sont plus cher et plus compliqué à enlever. Les communes se défendent de vouloir surveiller la population et trouvent à la présence des caméras les avantages d'aide aux enquêtes de la police.

La généralisation de la surveillance vidéo est promue par le ministère de l'environnement face à la difficulté d'identification des contrevenants. Madame la ministre précise en réponse à la question[213] écrite n°27605 publiée le 17 mars 2020 que « « Sur le plan pénal, les moyens de contrôle, dont le recours à la *télésurveillance*, ainsi que les sanctions, ont été renforcés de façon notable. La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouveaux moyens doit permettre de réprimer de façon plus efficace les auteurs d'abandons ou de dépôts illégaux de déchets ».

[213] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-27605QE.htm

Illustration 102. 2021/01/19 à Saint Florent en Corse. La ville a installé des caméras de surveillance pour observer et sanctionner les pratiques inadéquates de dépôt des déchets dans les points de collecte de la ville.

Marie-Christine Magnanon, première adjointe en charge de l'environnement à la Ville de Montélimar note que « pour « aller plus loin face au constat des dépôts sauvages », la municipalité vient de se doter d'une caméra intelligente et nomade » (Z.B., 2022, 09 mai). L'article de Breanne Bizette (2022, 12 avril) propose « d'utiliser les photos issues de caméras de surveillance pour sanctionner le *littering* » à Los Angeles.

Illustration 103. « Pas vu, pas pris : c'est fini ».Une campagne d'information est lancée avec des panneaux installés en entrée de ville. © Crédit photo : Linda Douifi (Belhache, 2022, 05 mai).

Philippe Belhache (2022, 05 mai) rend compte de « la campagne d'affichage visant à décourager les Libournais » de déposer les déchets dans l'espace public. En effet, la ville de Libourne située dans la Gironde avec une population de 24 866 habitants (2015 Insee) a installé des caméras pour la vidéo-verbalisation des personnes qui déposent les déchets dans l'espace

public. « Pas vu, pas pris, c'est fini » est le slogan de cette campagne où l'on précise que La vidéo-verbalisation permet une *sanction immédiate* des dépôts de déchets sauvages. Sans même l'intervention d'un agent sur place.

Conclusion partielle du chapitre 4 : les spécificités de la question du *littering*

Ce quatrième chapitre a porté sur les spécificités de la question du *littering.* Dans sa première partie, nous avons donné quelques précisions sur le *littering*. Nous avons observé que le *litter* est souvent considéré comme un déchet anodin que certaines personnes ne voient même pas. La covid-19 et l'abandon des masques a rendu un peu plus visible la question du *littering*. Plusieurs raisons sont invoquées en présence du *littering*, la surpopulation, la nouvelle durabilité des déchets, les activités de plein air, la vente à l'emporter et la présence d'un marché notamment. Nous avons indiqué que le *littering* est présent dans tous les milieux que nous avons visités. Sa présence est attestée dans divers pays même ceux qui sont réputés propre comme la Suisse et le Japon ou Singapour. Nous avons observé que le littering est principalement composé d'emballages. Nous avons identifié six formes de *littering* qui sont : actif, passif, de débordement, accidentel, de nourrissage et des rites et traditions. Le tourisme est une activité génératrice de *littering* en même temps qu'elle est négativement impactée par sa présence. C'est pourquoi le milieu touristique s'intéresse aux moyens de venir à bout du *littering*. Les études sur les litterbugs montrent que c'est la faiblesse des normes personnelles qui justifie le *littering*. Nous avons montré comment le *littering* est parfois le fait de personnes qui ne se rendent même pas compte qu'elles ont produit un déchet. Le non *littering* ou le *binning* montre que la personne qui produit le déchet s'en rend compte, le *voit.* La personne peut alors plus aisément poursuivre les autres étapes de gestion des déchets. Nous avons également montré qu'il n'est pas toujours évident pour nombre de personnes de comprendre pourquoi il ne faut pas pratiquer le *littering* même s'il y aura une action d'entretien après. En effet, nombre de personnes estiment que la propreté n'est acquise que par le nettoyage, elle n'intègre pas à première vue que le fait d'éviter de salir est source de propreté plus durable que le nettoyage. Le *littering* est difficile à évaluer. Sans repères précis, on peut ne pas savoir s'il y a eu amélioration du comportement de non *littering* ou pas, ce qui peut empêcher la poursuite des progrès s'ils étaient présents. Nous avons indiqué plusieurs conséquences du *littering* qui reste difficile à évaluer complètement.

Dans la deuxième partie, il a été question de la diversité des travaux de recherches sur le littering, ils portent sur leur présence, sur leur durabilité, sur leur impact sur les animaux, sur la recherche de matériaux moins durables. Une catégorie de recherche porte sur la caractérisation des *litterbugs* et leurs motivations. Des recherches portent sur le calcul de l'indice d'abandon d'un déchet dans l'espace public, plusieurs études ont porté sur l'abandon des masques de la covid-19. Des études comportementales portent sur des tests en lien avec des *nudges* ou des systèmes de récompenses. Nous avons observé que la plupart des recherches menées ne sont pas réalisés dans les conditions réelles. Les études portant sur les changements de comportement sont réalisées dans le cadre de la psychologie, du marketing ou de l'économie comportementale.

Dans la troisième partie, plusieurs actions sont menées en vue de réduire ou d'éliminer le *litter*. En effet, la plupart des actions sont menées contre les déchets présents dans l'espace public et non contre les comportements qui les produisent le *litter*. Ainsi donc, l'assemblée générale des

nations unies tenue à Nairobi en mars 2022 a pris une décision *historique* en vue de mettre un terme à la pollution plastique. Ce projet historique ne porte nullement sur les comportements mais sur le déchet. Nous avons observé que les lieux où il y a le *litter* sont souvent évités et stigmatisés alors qu'il a simplement parfois été ramassé dans les quartiers réputés propres. On recourt également à la politique de l'interdiction, interdiction d'accès par exemple dans certains espaces pour éviter qu'ils soient salis, privation de l'usage des pailles en plastique par exemple pour empêcher qu'elles soient abandonnées. On met aussi en œuvre des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation. Nous avons également observé l'existence d'innombrables opérations de ramassage du *litter*. Nous avons constaté que la directive européenne préconisait l'enlèvement des déchets dans les espaces non dédiés et que le code de l'environnement demandait la *disparition* de ces déchets, équivalent à une injonction au nettoyage pour les collectivités locales. Le nettoyage est alors utilisé comme thérapie et comme prophylaxie. Ce nettoyage est désormais coordonné au niveau mondial par la *World Clean Up Day*. Nous avons constaté l'existence de nombreux ramasseurs de *litter* qui agissent en solitaires. Les lieux et quartiers vitrines sont plus nettoyés que d'autres. Le nettoyage est pourtant une activité difficile notamment sur le plan physique. Les associations qui effectuent le ramassage se trouvent confrontées au paradoxe du chiffre élevé du ramassage qui montre leur efficacité et l'utilité de leur action d'après la perception de certains alors qu'un chiffre moins élevé est peut-être le signe que leur action de sensibilisation par le nettoyage a porté ses fruits. Le nettoyage peut également être la raison du *littering* puisque les personnes qui abandonnent les déchets ont moins de chance de se rendre compte qu'ils salissent l'espace public.

Dans ce chapitre, nous avons montré que le *littering* était dans tous les milieux. Nous avons identifié plusieurs formes de *littering* qui sont : actif, passif, de débordement, accidentel, de nourrissage et des rites et traditions qui nécessitent d'être connus pour adapter l'action. Le *littering* est souvent constitué de déchets d'emballages. C'est un indice du comportement individuel qu'il importe d'identifier pour engager véritablement le sujet dans une démarche globale d'acquisition des compétences de gestion des déchets. Nous observons que les recherches menées sur le *littering* ne sont pas issues des sciences de l'éducation. Les réponses apportées contre le *littering* concernent souvent le *litter* et non le *littering*. Les campagnes d'information, de communication et sensibilisation, le nettoyage et la pénalisation sont les principales actions menées contre le *litter*. Leur présence effective et permanente dans les milieux de vie montre que les actions menées ne portent pas les résultats attendus. Nous tenterons dans le prochain chapitre de relever les freins observés qui pourraient justifier la non-réussite de la démarche engagée.

Chapitre V

Les freins possibles et notamment au prisme des préceptes des sciences de l'éducation

Chapitre 5 : Les freins possibles et notamment au prisme des préceptes des sciences de l'éducation

Le cinquième chapitre nous permettra de tenter une analyse de la démarche de sensibilisation sur les questions de la gestion des déchets telles que mises en œuvre actuellement. Nous montrerons l'absence d'une véritable démarche éducative sur la question des déchets. Nous explorerons les freins possibles au regard des règles admises en sciences de l'éducation qui pourraient expliquer la persistance du *littering* malgré les actions mise en œuvre. Ce chapitre est réparti en six parties. Dans la première partie, il sera question de L'absence de l'usage de la démarche éducative et l'utilisation d'autres termes distants. La deuxième partie soulignera le fait que les compétences visant la préservation de l'environnement sont absentes des compétences clés souhaitées pour le citoyen européen. La troisième partie indiquera que la recherche scientifique non axée sur l'éducation, fragmentation des recherches, formation académique peu agissante sur le sujet. La quatrième partie indiquera pourquoi la biopolitique locale est inadaptée. La cinquième partie s'attachera à relever les freins sociaux divers. La sixième partie soulignera les freins liés aux méthodes non éducatives mise en place. Nous pensons comme Anne Muxel qu'«il 'y a ni réponse simple ni causalité univoque » (p.13)

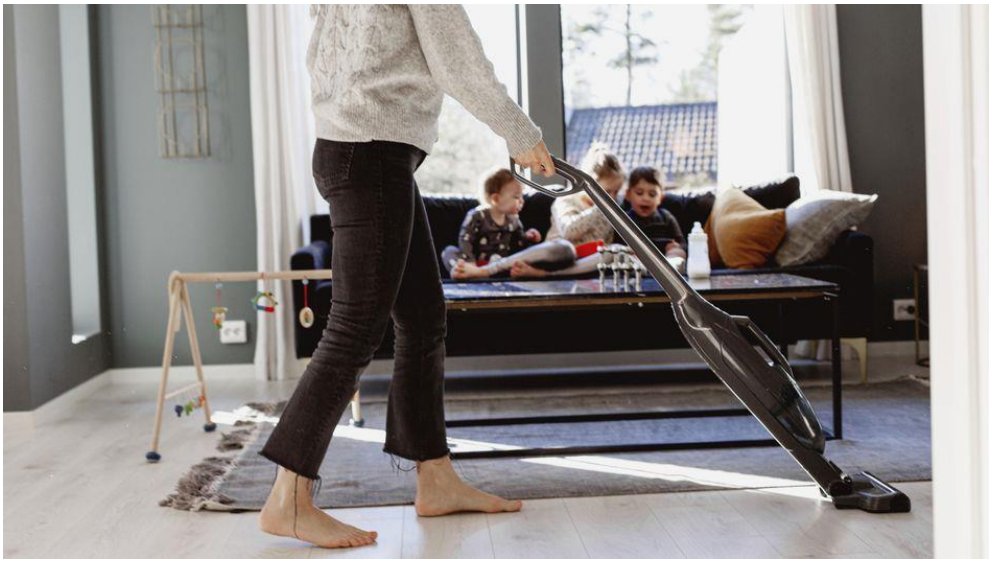

Illustration 104. Une image représentative de la distance sociale prise à l'égard des déchets et de la pratique de nettoyage dans l'espace privé et public.

1. La démarche éducative n'est pas visée. Nous observons l'utilisation d'autres termes distants[214] en lieu de place du mot éducation

L'analyse de divers documents officiels ainsi que des expressions publiques utilisées sur la question du *littering* montrent une quasi-disparition de l'usage du mot éducation comme outil pouvant participer à la réponse à la question du *littering*. Le mot est introuvable dans divers documents[215] ou utilisé dans le sens non compris de ce mot dans les sciences de l'éducation. Les mots connexes tels communication, information, sensibilisation et formation lui sont substitués et semblent parfois destinés à l'atteinte d'objectifs de l'éducation.

Cette première analysera l'occurrence du mot éducation et des termes distants que sont l'information, la communication, la sensibilisation et la formation dans le code de l'environnement, le rapport du PNUE intitulé de la *pollution à la solution*, dans la directive européenne UE2019/904 relative à l'incidence de certains produits plastiques dans l'environnement, dans le document intitulé *déchets, chiffres clés 2021* de l'Ademe, du rapport intitulé *stratégie 3R (réduction, réemploi, recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique* du ministère de la transition écologique. Nous poursuivrons dans cette partie en traitant de la question de l'usage des termes pédagogie et éducation parfois invoqué mais dans une forme galvaudée comme outil d'aide à la résolution de la question de la mauvaise gestion des déchets par les populations. Nous terminerons cette partie en nous intéressant aux diverses critiques faites à l'éducation comme outil d'aide à l'accompagnement des pratiques adéquates de gestion des déchets

1.1. Code de l'environnement

Nous avons recherché dans le code de l'environnement les mots éducation, information, communication, sensibilisation et formation.

1.1.1. Éducation

Dans le code de l'environnement, le mot éducation est introuvable

1.1.2. Information

Dans le code de l'environnement, nous avons 47 occurrences du mot information. Les occurrences du mot information se réfèrent principalement au synonyme de données. Il est

[214] A l'annexe 2, plusieurs directives européennes sont analysées, 1996, 2008 et 2019
[215] L'analyse des textes est disponible en annexe

utilisé quatre fois en référence à « l'information des consommateurs » (Article L541-1 et, Article L541-9-1), il est également question « d'information du public » (Article L541-1), « d'information à la disposition du public » (Article L541-9-2). L'Article L541-9-3 précise les modalités d'inscription « d'informations sur l'emballage » des produits. L'« accès » à l'information par les agents du ministère est précisé et précise les amendes pour « tout manquement aux obligations d'information » (Article L541-9-4).

1.1.3. Communication

Dans le code de l'environnement, le mot communication est majoritairement employé comme synonyme de données ou de document. Il est utilisé une fois en référence à des « campagne de communication nationales et régionales » (Article L541-10-19) et une fois pour indiquer une « communication régulière auprès des consommateurs » (Article L541-15-4).

1.1.4. Sensibilisation

Dans le code de l'environnement, nous avons identifié une occurrence au mot sensibilisation. Il est question de « sensibilisation et de formation de tous les acteurs » (Article L541-15-4).

1.1.5. Formation

Dans le code de l'environnement, nous avons identifié quatre occurrences au mot formation. Deux ont traits à la géologie, une indique que les groupements d'intérêt général peuvent mener des actions « d'information et de formation du public » (Article L541-43) enfin, il est question de « sensibilisation et de formation de tous les acteurs » (Article L541-15-4).

1.2. Rapport du PNUE intitulé de la pollution à la solution

Nous avons recherché dans ce rapport du PNUE les mots éducation, information, communication, sensibilisation et formation. Nous nous sommes aussi intéressés aux besoins en recherche indiqués par le document.

1.2.1. Éducation

Le rapport[216] du PNUE qui compte 148 pages a été publié en 2021. Dans les principales conclusions du rapport, nous n'avons pas trouvé trace de démarche éducative concernant la

[216] file:///C:/Users/Micro-W10/Downloads/POLSOL.pdf

question de la présence du *litter* marin. La recherche du mot éducation montre l'utilisation de ce mot 17 fois dans la partie rédactionnelle du rapport. Leur utilisation n'est pas centrale dans leur expression. Par exemple la partie 4.4.3 intitulée *Priorités de recherche futures* qui comporte quatorze points de recherche importantes pour le futur, pour répondre à la problématique du *litter* marin, les deux derniers points qui comportent le mot éducation sont les suivants :

> Point 13 : développement de programmes d'alphabétisation et d'*éducation* pour sensibilisation à la question des déchets marins et de la pollution plastique et pour aider à changer les comportements humains vers ceux qui réduisent la mauvaise gestion des déchets plastiques
>
> Point 14 : La recherche en économie comportementale et en *éducation* sur les *nudges*, les normes et les processus éducatifs au-delà de l'acquisition des connaissances pour influencer les changements de comportement (p.106)

Dans ce treizième point de recherche souhaité, l'éducation en vue de la sensibilisation à la question des déchets marins et la pollution plastique a pour finalité l'aide au changement de comportement de ceux qui doivent réduire leur mauvaise gestion des déchets plastiques. On comprend en quoi l'éducation qui sert la sensibilisation est ici vidée de son sens effectif.

Le quatorzième point de recherche souhaité porte en fait sur l'économie comportementale et l'éducation au *nudges*. Le point précise également le besoin d'études sur les normes et des processus qui vont au-delà de l'acquisition des connaissances pour influencer les comportements. Nous avons là une vision très dirigée et fonctionnelle de l'éducation.

Ci-dessous, nous proposons un bref résumé du sous-titre « 4.2.8 Éducation et politiques d'actions sociales » en page p.97 qui comporte le mot éducation.

Le rapport mentionne trois études de Hartley et *al.* (2018a) où il indique que pour changer les comportements, les perceptions et les attitudes et sensibilisation aux déchets marins et à la pollution plastique, des niveaux plus élevés de connaissance des océans, d'éducation et d'action seront nécessaires afin de mieux comprendre la valeur des environnements côtiers et les dommages causés par le *littering*. L'étude de (2018b) s'appuie sur un dossier scolaire conçu pour les éducateurs et élèves âgés de 10 à 15 ans et conclu que pour les éducateurs, des outils connectés sont nécessaires pour soutenir ce qui est déjà enseigné dans le cadre des programmes scolaires nationaux et leur permettre de travailler ensemble et partager les meilleures pratiques et expériences. Hartley et *al.* (2015) mettent en œuvre une activité d'éducation environnementale avec des écoliers du Royaume-Uni âgés de 7 à 18 ans, et ont évalué leur niveau de préoccupation, compréhension et leur comportement déclaré concernant les déchets marins avant et après avoir participé à cette activité. Après cette activité, ils étaient significativement plus préoccupés par les déchets marins, avaient une meilleure compréhension des causes et des impacts négatifs, et ont déclaré un meilleur comportement.

Cette partie sur l'éducation cite aussi l'étude de Kideys et *al.* (2018) qui ont rapporté que la formation de sensibilisation au milieu marin dispensée par le programme "Je connais et je protège mes mers" (DTK) aux écoliers turcs s'est avérée très efficace pour modifier leur comportement ainsi qu'à faire connaître et apprécier la biodiversité.

Il est enfin question de l'étude de Thiel et *al.* (2018) qui ont utilisé un projet de science citoyenne pour intéresser des élèves chiliens, âgés de huit à seize ans, au sujet des micro-plastiques dans l'environnement marin. Les élèves ont échantillonné, trié et compté les petits morceaux de plastique sur les plages locales et ont saisi les données sur un site Web interactif. Par la suite, ils ont déclaré qu'ils avaient trouvé le projet intéressant et amusant et qu'ils seraient susceptibles de participer à d'autres activités environnementales à l'avenir.

Cette partie sur l'éducation et politique d'action sociale se termine par une critique portée par les recherches Damerell et *al.* (2013) et Geiger et *al.* (2019) qui soutiennent que l'acquisition de connaissances n'est pas suffisante pour susciter un changement de comportement. « Il est nécessaire de travailler davantage sur l'engagement des enseignants et sur des méthodes d'enseignement qui donnent aux enfants la possibilité d'explorer les déchets marins et la pollution plastique par le biais de travaux sur le terrain, de l'utilisation de livres efficaces (par exemple, Stachowitsch 2020) et de la création de leurs propres matériaux et réponses plutôt que de suivre un programme d'éducation prédéterminé, conformément à la pédagogie transformative ».

Nous observons que les études citées ont pour public de recherche les élèves du primaire et du secondaire. Elles portent sur des actions ponctuelles menées avec le public écolier « captif » (Lahire, 2016). Les études menées portent spécifiquement sur le *litter* marin. La mention du besoin de travaux de terrain, d'utilisation d'ouvrages efficaces et de création de matériaux propres dans une perspective de pédagogie transformative ne se reflètent nullement sur les besoins prioritaires de recherche mentionnés dans le rapport. Ce rapport a servi de base à la publication ci-dessous indiquant les 7 façons de lutter contre le fléau des plastiques à usage unique où la question de l'éducation n'est nullement présente.

1.2.2. Information

Dans le rapport intitulé *de la pollution à la solution*, nous avons trouvé 60 occurrences du mot information dans la partie rédactionnelle du rapport. Le mot est un grand nombre de fois utilisé comme synonyme aux données. Il y est question de manque, ou de peu d'informations (données).
Nous avons identifié les contextes dans lesquels le mot information avait trait à la transmission au public.

Il est alors question « accès du public à l'information » (p.80 et 81). Il est question d' « information reçues par les consommateurs », d'« information du public », de « fournir l'information aux consommateurs » (p.82). Il est fait mention de la « promotion du partage

d'information » (p.89). « Campagne d'information » est mentionnée à la page 96 et « partage d'information à la page 104.

1.2.3. Communication

Dans le rapport intitulé *de la pollution à la solution*, nous avons trouvé 4 occurrences du mot communication dans la partie rédactionnelle du rapport. À la page 97, il est question d' « actions de communication » et de « stratégie de communication claire pour le public ». À la page 109, il est question de « processus de communication pour le changement » et de « communication effective avec le public ».

1.2.4. Sensibilisation

Dans le rapport intitulé *de la pollution à la solution*, nous avons trouvé 25 occurrences du mot sensibilisation dans la partie rédactionnelle du rapport. Il s'agit : de « Sensibiliser aux solutions » (p.7), de l'« augmentation des actions de sensibilisation » (p.17), d'«actions de sensibilisation » (p.19), de « campagne de sensibilisation publique » (p.20), de « l'importance de la sensibilisation », de la « sensibilisation sur d'autres sujets », d'«augmentation de la sensibilisation mondiale » (p.42), d'« actions de sensibilisation », de la « rentabilité de la sensibilisation » (p.78), de la « Sensibilisation sociale », de la « campagne de sensibilisation » (p.85), de la « Sensibilisation aux déchets plastiques » (p.88), de « campagne de sensibilisation », des « mesures de sensibilisation » (p.90), de « sensibilisation des consommateurs », de « campagne de sensibilisation » (p.96), de « sensibilisation créative » de «sensibilisation au milieu marin », de « sensibilisation aux déchets marins » d' « augmenter la sensibilisation sociale au *litter* marin » (p.97), d'« utilisation du plastique malgré la sensibilité à la question » de « Recherche en sciences sociales sur la sensibilisation aux risques » (p.98), de « sensibiliser à la question du *litter* marin » (p.106) et d' « informations et sensibilisation » (p.109).

1.2.5. Formation

Dans le rapport intitulé *de la pollution à la solution*, nous avons trouvé 3 occurrences du mot formation dans la partie rédactionnelle du rapport. Il s'agit : de « formations disponibles sur une plateforme » (p.76), de « la formation des élèves dans un projet » (p.97) et de la « formation pour les petites et moyennes entreprises » (p.104).

1.3. Directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019

L'analyse de la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement nous éclaire sur la place de l'éducation dans la démarche de cette réduction. Nous avons recherché dans ce rapport du PNUE les mots éducation, information, communication, sensibilisation et formation.

1.3.1. Éducation

Dans la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019, le mot éducation est introuvable

1.3.2. Information et dérivées

Dans la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019, nous avons trouvé 31 occurrences du mot information et ses dérivés. Les dérivés identifiés du mot information sont informe(nt), informés, Informant et Informer. Nous avons donc 31 occurrences du mot information et de ses dérivés. Le mot information est souvent utilisé comme synonyme des données. Le mot information et ses dérivés sont utilisés dans le sens de fournir une information dans les considérations 14, 24 et 28 et dans les articles 7, 10 et 14.

1.3.3. Communication et ses dérivés

Dans la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019, nous avons rencontré 21 occurrences du mot communication qui est majoritairement employé comme synonyme de données ou de document. Nous avons également identifié deux dérivés du mot communication que sont Communiquées et Communiquent. Le mot communication qui exprime la transmission des informations et données est utilisé dans les considérations 24, 30 et dans les articles 13 et 17.

1.3.4. Sensibilisation

Dans la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019, nous avons trouvé 31 occurrences du mot sensibilisation. Le mot est utilisé pour indiquer les coûts liés (considération 21), pour fournir l'information pour faire agir dans le sens d'éduquer (considération 28, article 8 et 10).

1.3.5. Formation

Dans la directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019, nous n'avons pas rencontré d'occurrence pour le mot formation.

1.4. Ademe. Déchets chiffres-clés. L'essentiel 2021

L'analyse du dernier rapport intitulé « déchets, les chiffre clés. L'essentiel 2021[217] » contenant 36 pages et publié chaque année par l'Ademe. Cette analyse ne permet de nous rendre compte des outils d'accompagnement aux changements de comportements utilisés sur la question de la gestion des déchets. Nous avons recherché dans ce rapport du PNUE les mots éducation, information, communication, sensibilisation et formation.

1.4.1. Éducation

Dans les chiffres-clés. L'essentiel de l'Ademe, le mot éducation est introuvable.

1.4.2. Information

Dans les chiffres-clés. L'essentiel de l'Ademe, nous avons 3 occurrences du mot information. Une occurrence est utilisée comme synonyme de données « traiter et analyser les données et informations des filières » (p.20). Les deux autres occurrences traitent de l'information dans le sens de la transmission. Il est question de l'« amélioration de l'information des consommateurs » (p.13) et de l'« information des consommateurs » (p.35).

1.4.3. Communication

Dans les chiffres-clés. L'essentiel de l'Ademe, nous avons 2 occurrences du mot communication. Le moteur de recherche identifie le mot communication à la page 14 que nous ne trouvons pas. À la page 21, il est question de coût de communication.

[217] https://librairie.ademe.fr/cadic/6912/dechets-chiffres-cles-lessentiel-2021-011723.pdf?modal_token=cf05bd2bb8c7c368fc0c747d21edea56&modal=true&cookies_allowed=true&open=true&firstname=Blandine&lastname=TCHAMOU&email=blandineolivetchamou%40yahoo.fr&rgpd=on&submitted=1

1.4.4. Sensibilisation

Dans les chiffres-clés. L'essentiel de l'Ademe, nous avons une occurrence du mot sensibilisation. Il s'agit de la « sensibilisation et portage politique » (p.12)

1.4.5. Formation

Dans les chiffres-clés. L'essentiel de l'Ademe, le mot formation est introuvable.

Nous avons pensé que ne s'agissant que des chiffres, il était normal que ce rapport contienne si peu de mots concernant les outils de réponse à la problématique. Nous avons donc consulté le rapport du ministère de la transition écologique auquel l'Ademe a participé.

1.5. Ministère de la transition écologique. Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique. Avril 2022

Le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*[218], publié en avril 2022 est constitué de 204 pages. Nous vous proposons ci-dessous l'analyse à partir des mots clés nous permettant de nous rendre compte des outils d'accompagnement aux changements de comportements utilisés sur la question de la gestion des déchets. Nous avons recherché dans ce rapport du PNUE les mots éducation, information, communication, sensibilisation et formation.

1.5.1. Éducation

Dans le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, le mot éducation est introuvable.

1.5.2. Information

Dans le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, nous avons trouvés 63 occurrences du mot information et ses dérivés informe et informer. 20 occurrences portent sur : la « bonne information du consommateur » (p.9), « des besoins d'information et de sensibilisation des consommateurs »

218 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Consulter%20la%20Strat%C3%A9gie%203R%20pour%20les%20emballages%20en%20plastique%20%C3%A0%20usage%20unique.pdf

(p.76), « l'information du consommateur » (p.77), « diffuser les informations » (p.87), « bonne information du consommateur » (p.92), l'enjeu de « la bonne information », les « modalités d'information » (p.100), les « Enjeux d'information du consommateur et de traçabilité » (en titre), « l'information du consommateur », l'« affichage en magasin [qui] informe le consommateur » (p.101), « l'information du consommateur » (p.124), l'«information/communication sur la recyclabilité (en titre), les « systèmes d'information », « permettre d'informer le consommateur » (p.126), « améliorer l'information du consommateur (en titre), l'«information du consommateur », « informer davantage les consommateurs » (p.179), « Mieux informer le consommateur sur la recyclabilité et le recyclage des emballages (titre), l'«information du consommateur » (p.187) et « le partage d'information » (p.199).

1.5.3. Communication

Dans le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, nous avons trouvés 25 occurrences du mot communication et ses dérivés communiquée, communiquer, communiquant. 21 occurrences portent sur : « une communication efficace » (p.10), « la proportion d'emballages réemployés, communiquée » (p.87), « f. Des incitations aux consommateurs et une communication pédagogique » (en titre), « la sensibilisation et la communication sont clés pour faire adhérer le consommateur au dispositif », « les distributeurs […] communiquent sur le système de réemploi », « des actions de communication-sensibilisation » (p. 96), l'«information/communication sur la recyclabilité » (en titre), «améliorer la communication », la « campagne de communication nationale »(p.128), une démarche «s'appuyant sur une communication efficace » (p.129), «l'amélioration de la communication » (p.131), « communiquer et diffuser les méthodes », « communiquer et sensibiliser auprès des différents secteurs » (p.174), une action en « en communiquant et illustrant avec des cas concrets » (p.176), « Communiquer auprès des consommateurs », une « campagne de communication nationale », « des actions de communication et du marketing de proximité » l'«Adaptation de la communication des collectivités » (p.182), « adapter et amplifier les communications nationales et locales sur le geste de tri (en titre), « mieux communiquer sur l'intérêt du geste de tri » (p.189) et « Communiquer sur les trajectoires » (p.195).

1.5.4. Sensibilisation

Dans le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, nous avons trouvés 17 occurrences du mot sensibilisation et son dérivé sensibiliser. 16 occurrences portent sur : « la sensibilisation des consommateurs » (p.13), « des besoins d'information et de sensibilisation des consommateurs » (p.76), « une sensibilisation et d'un suivi » (p.84), « une sensibilisation des consommateurs » (p.88), « sensibilisation aux enjeux du réemploi » (p.92), « la sensibilisation et la communication sont

clés pour faire adhérer le consommateur au dispositif », « des actions de communication-sensibilisation » (p.96), « financer la sensibilisation citoyenne »(p.120), « un levier de sensibilisation » (p.126) des faibles performances dues entre autres à une « moindre sensibilisation » (p.129), « communiquer et sensibiliser auprès des différents secteurs » (p.174), « sensibiliser les clients », « sensibiliser les clients et les professionnels » (p.180), « sensibiliser le consommateur », (p.182), « sensibiliser aux impacts des emballages » et « mieux sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux des emballages en plastique à usage unique » (p.195).

1.5.5. Formation

Dans le document intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, nous avons trouvés 6 occurrences du mot formation et son verbe former. Ces occurrences portent sur : le fait de « former aux outils disponibles les fédérations professionnelles et les entreprises d'accompagnement à l'écoconception » (p.174), « Former les acteurs de la chaîne du réemploi et du conditionnement » (p.178), des actions « au sein des formations existantes en matière d'hygiène » (p.179), « former le personnel sur les espaces de vente » (p.194) et faciliter et enrichir la « formation » des enseignants (p.195)

Au regard de l'analyse du code de l'environnement, du rapport du PNUE intitulé de la pollution à la solution, de la directive (UE) 2019/904 du parlement européen du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, de la publication de l'Ademe intitulée, déchets les chiffres clés et enfin de la publication du ministère de transition écologique préparée par l'Ademe intitulé *Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique*, nous constatons que l'éducation n'est pas pris en compte dans ces documents comme pouvant être un outil d'accompagnement des populations à une meilleure gestion de leurs déchets. Pourtant, Robert Pujade, le tout premier ministre nommé au ministère de l'environnement à sa création l'assurait « il était pourtant évident que l'action pour l'environnement devait reposer sur une véritable éducation morale et civique, sans laquelle les mesures réglementaires, technologiques, économiques, ne pouvaient réussir durablement » (p. 208).

1.6. L'éducation et la pédagogie parfois invoqués mais galvaudés

Le rapport de Berthout et Lejoindre (2017) éclaire sur les insatisfactions des démarches engagées à partir de divers points de vue, notamment celui d'Hervé Guillaume, animateur de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine qui remarque que les villes où le tri est plus élevé sont les villes où il y a moins de *litter*. Il en déduit « une vraie corrélation. Si je trie chez moi, je ne vais pas jeter dehors ». De cette conclusion, il explique que l'APVU « engage avec le SYCTOM une réflexion commune sur la notion d'éco-citoyenneté qui serait de développer des outils en commun qui partent de la maison et vont jusqu'à l'espace public » (p.114).

La corrélation tirée par Hervé Guillaume nous semble erronée ; pour lui, il faut trier chez soi pour ne pas jeter dehors, est-ce que ce ne serait pas plutôt dans l'autre sens, si je ne jette pas les déchets par terre, j'en arrive à regarder en face mon déchet et je peux arriver à me demander comment faire pour faire mieux et donc de trier ? Dans tous les cas, il semble avoir compris que le geste de tri ou de non-*littering* engage d'autre sphère de l'individu que celui de l'espace public.

Le rapport Magali Berthout et Lejoindre (2017) nous livre également le témoignage de Magali Ordas, présidente du réseau de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). La présidente « souligne elle aussi le caractère décisif de la prévention, mais aussi de la verbalisation : « C'est de la pédagogie : on insiste, on revient, on recommence et on répète (définition de la pédagogie). Il y a aussi la verbalisation, mais c'est un tout ». Cette conception de la pédagogie comme étant de la répétition permanente est très ancrée dans l'espace public où de nombreux hommes et femmes politiques, de la société civile et du citoyen ordinaire considèrent que le fait de donner une injonction, une information, un conseil un certain nombre de fois c'est faire de la pédagogie.

Une autre façon de voir le changement également ancrée dans la société est le fait de se dire que les résultats de n'importe quelle démarche de changement sont longs à venir parce que de toute façon, le changement prend beaucoup de temps. Madame Ordas déclare « Il ne faut pas croire que ça va changer du jour au lendemain. C'est un peu comme dans la nature. Vous plantez un arbre, il faut attendre 10, 20 ans pour le voir prospérer. La propreté c'est un peu ça » (p.115). Il ne suffit pas semer les bonnes graines, de planter le bon plant d'arbre pour attendre et voir l'arbre grandir et s'épanouir. Il lui faut tout du long un certain nombre de conditions relativement régulières pour que l'arbre grandisse. Comme pour le changement par l'éducation, il ne faut pas juste attendre après avoir fourni à celui qui s'éduque les éléments nécessaires.

L'article de presse d'Audrey Dermawan (2022, 12 avril) sur le *littering* en Malaisie indique que « le gouvernement de Penang, […] a identifié il y a plusieurs décennies les sources de pollution dans le bassin de la rivière Sungai Pinang et a élaboré des stratégies pour résoudre le problème, y compris l'éducation environnementale des citoyens pour qu'ils cessent de jeter des déchets ». Le choix du gouvernement de Malaisie de procéder à l'éducation environnementale des citoyens pour qu'ils cessent de jeter les déchets nous fait penser à la réflexion de Christine Partoune (2011) qui constate que l'ambition de développer des compétences citoyennes est souvent plus facile à dire qu'à faire !

En effet, lorsque l'éducation est annoncée comme outil de changement, la réalité de son déroulement est loin d'être de l'éducation qui consiste notamment à conduire vers. Les actions menées sont de l'ordre de l'injonction de faire sans avoir au préalable cherché à mieux connaitre ceux que l'on veut conduire vers. Que font-ils déjà, qu'aimeraient-ils faire ? qu'en pensent-ils. Il leur est souvent déroulé des informations et des moyens à l'instar du projet d'action communautaire de Manurung et al. (2022) en Malaisie qui a consisté à identifier le *litter* avec les populations, concevoir des panneaux invitant à garder l'environnement propre, acheter des

poubelles, organiser une opération de nettoyage et organiser une cérémonie d'inauguration des panneaux et d'utilisation des poubelles. Malheureusement, bien des projets dits éducatifs s'arrêtent à ce niveau. Les projets consistent à dire, informer, rappeler, mener des actions, nettoyage et équipement et on espère que les gens ont eu un model auquel ils vont se tenir pour le reste pour « toujours » puisqu'ils savent, et on le leur a déjà dit.

Nous signalons avoir lu le résumé du chapitre de l'ouvrage des biologistes indiens Nalini Chauhan et Abbay Punia (2022) indiquent que l'éducation peut également jouer un rôle important dans la modification du comportement et des attitudes des consommateurs à l'égard de la gestion des déchets plastiques. Ils proposent d'Éduquer la société sur les déchets.

> L'éducation peut également jouer un rôle important dans la modification du comportement et des attitudes des consommateurs à l'égard de la gestion des déchets plastiques. Éduquer la société sur les déchets plastiques sensibilisera les gens au problème et aux mesures appropriées à prendre, et motivera les gens à aider l'environnement. La sensibilisation de la société à travers différentes méthodes d'enseignement peut conduire à de multiples possibilités pour briser la chaîne de la pollution plastique, et ainsi améliorer notre prise de décision quotidienne vers des solutions vertes. Ce chapitre présente le rôle de la société dans la réduction de la pollution plastique et souligne comment l'éducation peut améliorer sa gestion

Nous n'avons pas eu accès au chapitre pour pouvoir juger de leurs propositions.

1.7. L'éducation, un prisme critiqué, délaissé pour des actions « fortes »

Le prisme de l'éducation pour la gestion des déchets est critiqué même dans le milieu des sciences de l'éducation. Éduquer à la gestion des déchets ? Ce n'est pas de l'éducation, on n'éduque pas à quelque chose, c'est du dressage, c'est autoritaire, c'est du mécanisme, du behaviorisme, de la dictature. Où est l'individu libre dans ta démarche ? La personne qui agit par ce canal connait-il les enjeux derrière l'acte mécanique que tu veux lui inculquer ? Un incompréhensible levé de bouclier dans le champ des sciences de l'éducation qui participe à taire la question éducative dans la démarche qui consiste à accompagner un individu, un groupe, une société consciente des enjeux et désireuse d'acquérir les compétences de gestion adéquate des déchets à pouvoir le faire.

Nous n'avons pas les mêmes précautions de la notion du mot éducation lorsqu'il s'agit de l'éducation sportive ou de l'éducation à l'hygiène corporelle par exemple. En quoi l'apprentissage d'une hygiène de son espace de vie -de son environnement- qui passe par une gestion adéquate des déchets serait différent ? Éduquer n'est-il pas choisi pour autrui surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants ? Éduquer n'est pas aider celui qui s'éduque à acquérir les savoirs et compétences que l'on sait nécessaires pour faciliter sa vie en société ?

Éduquer à la gestion des déchets n'est-ce pas ce préalable, cette base à la nécessaire cohérence de l'écocitoyen critique, engagé et résistant à accompagner par l'éducation dans sa construction dont parle Philippe Meirieu (2001) lorsqu'il s'interroge pourquoi éduquer à l'environnement ? Nous notons la quasi absence des recherches en science de l'éducation à l'environnement qui se développerait par une entrée non prescriptive par les déchets. La

réticence des sciences de l'éducation à traiter du déchet, un objet social du quotidien, commun à tous les êtres humains, un objet modifié par des progrès technologiques qui l'ont démultiplié et l'a rendu persistant. La résolution de cette nouvelle problématique devenue mondiale, aurait besoin de la participation des progrès des sciences dites *molles* en générale et des sciences de l'éducation en particulier pour réfléchir les stratégies d'adaptation harmonieuses de la société à cette nouvelle réalité de notre quotidien nous semble évidente.

Le plaidoyer de Joffre Dumazedier (1962, 1968) , Dumazedier et Ripert (1966, 1976) au moment de la vulgarisation sociale du cinéma, de la télévision et des loisirs afin que les sciences de l'éducation s'y investissent pour comprendre comment ces nouveaux outils participent à façonner la culture sociale afin d'investir ces espaces et tenter de les orienter vers plus d'éducation effective fait écho à la situation d'éducation à la gestion des déchets que les sciences de l'éducation laissent aux mains d'autres sciences qui l'investissent sans créer cette éducation nécessaire à la société. Peu de personnes croient en l'éducation comme moyen d'acquisition de la compétence de gestion des déchets. De tous les bords politiques, l'opinion publique lui préfère la manière forte.

Tobias Girard (2012) l'observait dans sa thèse sur la question de l'implantation d'un incinérateur des déchets non loin de Marseille. La manière forte associée à un « vocabulaire guerrier et héroïque employé, bien loin de la langue de bois » (p.94) était un mode d'expression prisé. Qui pour croire en l'utilisation de l'éducation sur la question de la gestion des déchets lorsque Natacha Litzistorf, élue du parti des verts chargée de l'Environnement à la municipalité de Lausanne indique « nous allons miser plus sur la politique du bâton » (Nicollier, 2022, 20 mai).

La manière forte c'est aussi une déclaration choc comme celle de Philippe Dugravot, maire de Villepot (Loire-Atlantique) « Villepot ne deviendra pas le Club Med des rats ! ». C'est avec cette déclaration qu'il entame sa lettre ouverte aux indélicats qui sévissent dans cette petite commune de 700 habitants du pays de Châteaubriant relate Céline Rossin (2022, 25 mai). La manière forte c'est celle employée par Christophe Dietrich, le maire (LR) de Laigneville avec ses « retours à l'envoyeur », au cours desquels lui et ses services municipaux ramènent des dépôts sauvages de déchets à leur propriétaire (Gourru, 2022, 27 mai)

Pour délibérer sur les sanctions à infliger aux contrevenants, élus et conseillers municipaux sont d'accord comme l'indique Pierre Boissonnat (2022, 17 juin) lors de la délibération d'une commune. Mikaël Demeaux (2022, 13 janvier) écrit en titre : « Finie la prévention ! La Ville de Nancy table du poing sur la table et décide de durcir le ton et la répression face aux dépôts sauvages des déchets. Désormais, les amendes peuvent aller jusqu'à 1 500 euros ».

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris « appelle à "taper vite et fort" sur les problèmes de propreté » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.74). La décision de Bernard Fischer, le maire (LR) d'Obernai (Bas-Rhin) de durcir le ton face à la hausse des incivilités dans sa commune de 11 700 habitants en punissant tout jet de mégot ou de déchet d'une contravention de 1000 euros en fait un maire *fort*. Il précise, « depuis que j'ai pris cette mesure, je reçois des

félicitations de la France entière, mais aussi d'élus en Suisse et en Allemagne » (Antoine, 2021, 14 juillet). À la fin de son documentaire, Gisèle Casabianca (2022, 5 mai) plaide pour « des décisions politiques fortes, capables d'inverser rapidement la performance de tri » de la Corse.

En effet, les mesures fortes sont associées à des résultats rapides à atteindre. Seulement, après la promotion des mesures fortes prises, bien souvent on n'en sait pas plus de la réalité de l'action ensuite. Ils ont besoin que quelqu'un le leur demande Il serait intéressant d'analyser l'impact de ces mesures fortes et de les comparer avec des villes qui utilisent d'autres types de mesures afin d'évaluer les avantages et *limites* de chaque méthode.

Nous avons constaté que même dans le cadre de l'école, les mesures d'éducation n'étaient pas les premières mises en œuvre et les enseignants et le personnel étaient très pessimistes concernant les résultats. « C'est une éducation que l'on reçoit à la maison » s'exclament-ils ! Ils étaient plutôt favorables à la surveillance. « Il faut que l'enseignant qui a la classe leur demander de ramasser et c'est tout » ! indique une agent de ménage qui se plaignait d'une classe sale parce que les élèves ont été laissés sans surveillance.

2. Les compétences visant la préservation de l'environnement sont absentes des compétences clés attendues pour le citoyen européen

Nous constatons dans les deux textes de l'union européenne qui définissent les huit compétences clés à avoir que les compétences de préservation de l'environnement ne sont pas mentionnées.

2.1. Les recommandations de l'Union Européenne de 2006 sur les compétences clés

Le parlement européen et le conseil ont adopté le 18 décembre 2006 la recommandation[219] n° 2006/962/CE portant sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Cette recommandation est « une mesure essentielle de la réponse de l'Europe à la mondialisation et à l'évolution vers des économies basées sur la connaissance, et a souligné que les ressources humaines sont le principal atout de l'Europe ». Nous constatons que la définition des huit compétences clés omet les compétences visant la préservation de l'environnement qui est un devoir du citoyen français inscrit dans la charte de l'environnement et incluse dans la constitution.

Le texte définit les compétences « en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Le cadre de référence décrit huit compétences clés :

1. Communication dans la langue maternelle ;
2. Communication en langues étrangères ;
3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies ;
4. Compétence numérique ;
5. Apprendre à apprendre ;
6. Compétences sociales et civiques ;
7. Esprit d'initiative et d'entreprise ; et
8. Sensibilité et expression culturelles.

Les compétences clés sont considérées comme étant aussi importantes les unes que les autres, dans la mesure où chacune d'entre elles peut contribuer à la réussite de l'individu vivant dans une société de la connaissance ».

Les enjeux de protection de l'environnement ne sont pas contenus dans ce texte. Il est plutôt très important pour le citoyen européen d'être compétitif sur le marché du travail en étant au fait des avancés de la science et des technologies. Ainsi, les mathématiques, les sciences et le

[219] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=celex:32006H0962

numérique sont explicitement désignés. Nous avons voulu vérifier la présence d'une once de nécessité de compétences pour répondre à la préoccupation environnementale dans la compétence 6 qui porte sur les compétences sociales et civiques. Ci-dessous le texte de leur définition :

> Celles-ci comprennent les compétences personnelles, interpersonnelles et interculturelles, et couvrent toutes les formes de comportement devant être maîtrisés par un individu pour pouvoir participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, notamment dans des sociétés de plus en plus diversifiées, et pour résoudre d'éventuels conflits. Les compétences civiques permettent à l'individu de participer pleinement à la vie civique grâce à la connaissance des notions et structures sociales et politiques et à une participation civique active et démocratique.

Les compétences sociales attendues ici « sont personnelles, interpersonnelles et interculturelles et couvrent *toutes les formes de comportement* devant être maîtrisées par un individu pour pouvoir participer de manière efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, notamment dans des sociétés de plus en plus diversifiées, et pour résoudre d'éventuels conflits ». Les compétences visant la préservation de l'environnement pourraient peut-être se glisser dans cette phrase notamment dans « toutes les formes de comportement » ?

2.2. Les recommandations de l'Union Européenne de 2018 sur les compétences clés

Le 22 mai 2018, une nouvelle recommandation[220] du conseil de l'Union Européenne a adopté le texte n° 2018/C 189/01 qui actualise les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La première considération met en avant la nécessité de l'emploi salarié ou non.

> Le premier principe du socle européen des droits sociaux (1) énonce que toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail. Il énonce également que toute personne a le droit «de bénéficier, en temps utile, d'une aide adaptée à ses besoins afin d'améliorer ses perspectives d'emploi salarié ou non salarié », ainsi que d'une « aide en matière de recherche d'emploi, de formation et de reconversion » et de formations continues. Favoriser le développement des compétences est un des objectifs du projet visant à créer un espace européen de l'éducation qui soit en mesure « d'exploiter totalement le potentiel de l'éducation et de la culture comme moteurs de l'emploi, de l'équité sociale et de la citoyenneté active, ainsi que comme moyens de vivre l'identité européenne dans toute sa diversité » (2)

[220] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018H0604(01)&from=hu

Le cadre de référence définit huit compétences clés :

1. Les compétences en lecture et en écriture,
2. Les compétences multilingues,
3. La compétence mathématique et les compétences en sciences, en technologies et en ingénierie,
4. La compétence numérique,
5. Les compétences personnelles et sociales et la capacité d'apprendre à apprendre,
6. Les compétences citoyennes,
7. Les compétences entrepreneuriales,
8. Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles

Le grand changement est les premières compétences concernant la lecture et l'écriture.
Le dernier paragraphe des compétences citoyennes mentionne que le citoyen devra « prendre ses responsabilités en matière d'environnement ». C'est l'unique précision ayant trait à l'environnement. Prendre ses responsabilités ce n'est pas acquérir la compétence pour prendre ces responsabilités.

> Le respect des droits de l'homme en tant que base pour la démocratie constitue le socle d'une attitude responsable et constructive. Une participation constructive suppose la volonté de participer à la prise de décisions démocratiques à tous les niveaux et aux activités civiques. Elle inclut le soutien de la diversité sociale et culturelle, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la cohésion sociale, des modes de vie durables, la promotion de la culture de la paix et de la non-violence, ainsi que la volonté de respecter la vie privée des autres et de prendre ses responsabilités en matière d'environnement. Il convient de s'intéresser aux développements politiques et socio-économiques, aux sciences humaines ainsi qu'à la communication interculturelle afin d'être préparé à surmonter les préjugés et à accepter les compromis, le cas échéant, ainsi qu'à garantir l'équité et la justice sociale

La définition des compétences clés du citoyen européen dans sa version 2018, rejoint le code de l'environnement français puisqu'il attend du citoyen européen de prendre ses responsabilités en matière d'environnement sans juger utile de le doter de ces compétences-là. En effet, la charte de l'environnement incluse dans la constitution en 2005 stipule : « Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Les recommandations de l'Union Européenne indiquent que le citoyen devra « prendre ses responsabilités en matière d'environnement ». Comment le citoyen français et européen peut-il avoir des devoirs pour lesquelles les compétences ne sont pas associées ?

3. Recherche scientifique non axée sur l'éducation, fragmentation des recherches, formation académique peu agissante sur le sujet

Cette deuxième partie portera sur les recherches académiques concernant le littering et les formations disponibles dans le domaine de l'environnement. Nous analyserons les prospectives de recherches identifiées par le PNUE dans le but d'apporter des solutions à la question de la pollution par les déchets présents dans l'environnement. Nous observerons la spécification de plus en plus poussé des objets de recherche sur le *littering*. Nous analyserons l'impact des formations dans le domaine de l'environnement sur les compétences de gestion adéquate des déchets des apprenants

3.1. Les recherches en éducations ne figurent pas dans besoins de recherches du PNUE

Le rapport[221] du PNUE qui compte 148 pages a été publié en 2021
Nous remarquons également que dans le tableau intitulé « Besoins et lacunes en matière de recherche identifiés dans cette évaluation » dix-neuf domaines de recherche sont identifiés comme suit avec des exemples associés. Nous avons précisé les exemples des deux derniers domaines qui semblent avoir trait avec notre recherche.

1- Surveillance et mesures (2)[222]
2- Modélisation et informatique (3)
3- Méthodes et indicateurs (9)
4- Distribution et abondance (1)
5- Source et types (1)
6- Chemins d'accès (1)
7- Tendances spatiales et temporelles (1)
8- Points chauds et accumulations (1)
9- Les impacts écologiques, environnementaux et socio-économiques et effets (4)
10- Additifs chimiques et lixiviats (2)
11- Bioaccumulation et transfert (1)
12- Taux et mécanismes de fragmentation (1)
13- Évaluations des risques et des impacts (1)
14- Santé humaine et alimentation alimentaire (1)
15- Mesures et solutions (1)
16- Science des matériaux, écoconception, recyclage et cycles de vie (7)
17- Gestion des déchets technologie et pratiques (3)
18- Changements sociaux et comportementaux (4)

[221] file:///C:/Users/Micro-W10/Downloads/POLSOL.pdf
[222] Nombre d'exemples fournis par domaine de recherche

a. Conception de mécanismes de marché pour encourager les plastiques sans combustibles fossiles
b. Des programmes éducatifs pour encourager la mise en pratique des connaissances
c. Processus de communication pour passer à des émissions de plastique nulles
d. Programmes complets de changement de comportement et de communauté

19- Information et sensibilisation (1)
a. Une communication efficace avec le grand public pour susciter un changement de comportement

Là encore, nous avons du mal à trouver véritablement exprimé, des besoins de recherche en éducation. Nous sommes bien éloignés de l'éducation relative à l'environnement des populations à l'origine de la création du programme des nations unies pour l'environnement.

3.2. Une Préjudiciable spécification des recherches avec peu de vue globale

Nous observons une préjudiciable fragmentation dans la spécification et malheureusement avec peu de lien d'ensemble sur la question des déchets. Cette fragmentation ne semble malheureusement pas spécifique à la question des déchets. Notre travail de recherche participe de cette fragmentation que nous essayons de situer à chaque fois que c'est possible dans un contexte plus large. Notre choix de traiter du *littering* nous a semblé utile pour faciliter la compréhension de l'ensemble de la démarche globale de gestion des déchets.

Nous constatons par exemple qu'en raison des financements spécifiques donnés, certaines recherches s'isolent et participent à créer leur spécificité singulière par rapport aux autres. Nous pensons que 80% du *litter* marin vient de la terre et que les humains qui pratiquent le *littering* directement dans la mer et les eaux le font aussi une fois sur terre où ils vivent la plupart du temps. Les passerelles sont bien minces et nous ne les avons pas identifiés entre les recherches. Déjà au Cameroun, des financements pour l'éducation des populations vivant sur les côtes existaient et même s'ils n'étaient pas complètement utilisés, une éducation pour des populations vivant à des km d'un golfe n'était pas possible.

Comment alors que l'on engage une recherche dans un fragment envisager une amélioration Robert Pujade (1975) cite l'affirmation de Lewis Mumford que nous reprenons à notre compte sur la question des déchets « nulle amélioration fragmentaire, même si elle est valable en soi, ne peut remplacer un programme global portant sur la ville et ses problèmes envisagés comme un tout » (p.171). La directive européenne participe grandement de cette fragmentation lorsqu'elle précise « la présente directive vise à prévenir et à réduire l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, en particulier le milieu aquatique, et sur la santé humaine » (article 1er de la directive UE 2019/904 du 5 juin 2019). Une fragmentation source

d'hiérarchisation qui brouille la perception globale, simplifiée et clarifiée de la question des déchets abandonnés hors des espaces dédiés.

3.3. Des formations professionnalisantes sur la question des déchets avec peu d'impacts transformatrices sur les personnes formées

Les observations faites en ce qui concerne les formations professionnalisantes sur la question de l'environnement sont disponibles dans le chapitre 3 sous la rubrique *formations spécialisées*. Les formations professionnalisantes dans le domaine de l'environnement tels que nous avons observé le déroulement sont un frein à la question de l'adoption des comportements adéquats pour la préservation de l'environnement en général et pour la gestion des déchets en particulier. Ces formations proposent un apprentissage théorique et technique aux personnes qui en entreprise ou en collectivité, sont des cadres supérieurs, intermédiaires et agents d'une démarche pour laquelle ils n'ont qu'une relation d'opportunité comme le précise Marie Jacqué (op cit).

Ces derniers participent à techniciser la question du rapport à l'environnement. L'observation d'une dizaine de jeunes diplômés de niveau master issus de ces formations montre le peu d'impact effectif que ces formations ont eu sur le comportement quotidien. Leur comportement n'est en rien différent de celui des jeunes d'autres filières. Ces personnes formées sont des références en environnement dans les entreprises et institutions. Un cadre en poste depuis plusieurs années nous révèle qu'il sert surtout à vérifier que sa structure est en conformité avec le ministère de l'environnement et payer moins de taxe environnementale qu'il juge excessives.

4. Une biopolitique locale inadaptée

Cette troisième partie portera sur la biopolitique locale sur la question de la gestion adéquate des déchets par les populations. Nous nous sommes notamment appuyés sur les exemples de projets menés par les villes sur la question de la gestion des déchets[223]. Nous analyserons les raisons qui amènent les autorités locales à solliciter la participation des populations à la gestion adéquate des déchets. Nous analyserons la place de la question de la gestion des déchets sur le plan politique. Nous évoquerons le système de surveillance et de punition qui émaille la question de la gestion des déchets sur le territoire. Nous questionnerons l'implication des populations et des agents en charge de la gestion des déchets. Nous préciserons la place des enjeux d'équipement, des spécialistes et des décisionnaires sur la question de la gestion des déchets. Enfin, il sera question de l'incitation contenu dans les communications adressées aux populations, des mots exprimant des émotions négatives et guerrière ainsi que des pratiques biaisées et le découragement ambiant sur la question de la gestion des déchets.

4.1. Une demande de participation de la population basée sur le fait qu'elle soit incontournable

Barbara Prost (2014) relate le contexte de la demande de participation des populations à la propreté urbaine à Paris. Elle indique que le slogan « une ville propre, c'est l'affaire de tous » était déjà présent en 1979. « La recherche de la participation des usagers va croissante et se retrouve dans le slogan "Propreté de Paris, merci de nous aider", en 1989 21, et dans "mon quartier propre, j'y participe" sous Jean Tibéri, maire de 1995 à 2001 22. La Mairie a besoin de l'aide des usagers, notamment pour les collectes sélectives » (p.8).

Ce que confirme Yannick Rumpala (1999) qui indique : « pour l'administration de l'Environnement comme pour l'Ademe et Eco-Emballages, les populations sont considérées comme les cibles finales, mais leur sensibilisation est aussi envisagée à partir de l'intervention, jugée primordiale, des autorités établies aux échelons locaux et placées en intermédiaires. À chaque fois, il s'agit de convaincre ces acteurs que leur adhésion est indispensable » (p.617).

Barbara Prost (2014) poursuit en précisant les raisons financières à la base de la demande de participation des habitants :

> Demander la participation des usagers vise aussi à optimiser les dépenses. […] C'est aussi pourquoi on demande aux usagers de « mettre la main à la pâte » et d'être plus conscients des dépenses. Déjà, en 1984, l'adjoint de la propreté s'emporte : « il est faux de laisser croire que le Service de la Propreté peut tout nettoyer. [...] C'est aux Parisiens aussi à prendre en main la propreté de leur ville ! » 26. Sous Jean Tibéri, l'adjoint déclare : « nous arrivons [...] à un stade où nous ne pourrons pas continuer à offrir aux Parisiens des moyens toujours en augmentation », « c'est désormais du civisme de chacun que dépendront les progrès les plus significatifs (p. 9).

[223] Annexe 3 : tableaux d'exemples pratiques menées contre l'abandon des déchets

Hervé Guillaume, l'animateur de l'Association des villes pour la propreté urbaine confirme les limites en termes de moyens pour poursuivre dans l'optique du nettoyage. « Tous nos échanges et nos discours consistent à dire, arrêtons de nettoyer plus. On n'a *plus les moyens* de le faire. Il faut travailler sur la prévention de la salissure. Il faut amener chaque citoyen à ne plus jeter au sol » (Berthout et Lejoindre 2017, p.114).

La participation des populations est donc souhaitée parce que les opérations de nettoyage et de rectification des gestes de tri sont couteuses et insatisfaisantes. La réussite de la gestion adéquate des déchets est impossible à réaliser sans elles. La relation entre les pouvoirs publics et les populations sur la question de la gestion des déchets n'existe et ne se justifient que par cet impératif. Ce qui laisse penser que les pouvoirs publics saisiraient la possibilité d'agir sans la participation des populations si elles venaient à se présenter. Pour preuve, on ne va vers les populations que quand on ne peut pas faire sans elles. Nous n'avons pas identifié de cadre local d'entretien de la relation entre les pouvoirs locaux et les administrés. Un cadre comportant un faisceau de relations sociale dans lequel les préoccupations identifiées peuvent plus naturellement s'inscrire. Nous ne savons pas s'il est possible de faire exister un cadre social permettant de faire exister des rapports sociaux sereins et permanents nécessaires à la participation citoyenne.

Dans les grandes villes comme dans les petites communes de quelques habitants, nous n'avons pas identifié un tel cadre, une telle optique de faire ensemble. Partout, l'élu est le fournisseur et le citoyen est le client. Une position de consommateur de l'espace public dont parle Flore Amos (2021, 3 juin) qui résulte du « dispositif d'intéressement qui se rapproche en fait de l'instrumentalisation de l'opinion et des comportements » décrit par Yannick Rumpala (1999, p.625) et dont nous constatons l'échec.

4.2. La propreté urbaine, enjeu et source de rivalité politique

La question de la propreté est un enjeu et source de rivalités politiques. Munck et Adler (2015) le montrent en ces termes : « comme le soulignait encore tout récemment le maire de Bordeaux Alain Juppé à propos des municipales de mars 2014, "glisser sur une crotte de chien le jour de l'élection peut changer un vote" (p.32) ».

L'article de presse de Baille et Bertrand suscité où un riverain déclarait que M. Payan le maire de Marseille « est un peu faignant » a été repris le jour même (S.N., 2022, 20 mai). Un article non signé par le journal Valeurs actuelle où il est précisé, « Un autre riverain a jugé que le maire socialiste de la cité phocéenne, Benoît Payan, avait "l'air un peu feignant " ». Une désignation du camp politique du maire qui nous semble non anodine. Stéphane François (2016) indique que l'extrême droite française a engagé depuis les années 1990 « un discours écologiste cohérent, qui se structure sur un rejet des sociétés libérales et promeut en retour un communautarisme mixophobe et identitaire ».

Benito-Lopez et *al.* (2011) ont analysés les éléments déterminants de l'efficacité du nettoyage des rues et sont arrivés à la conclusion que les municipalités gouvernées par des partis progressistes sont plus efficaces.

> Les résultats montrent l'existence d'une relation significative entre l'efficacité et l'ensemble des variables analysées (revenu par habitant, densité de population urbaine, indice comparatif de l'importance du tourisme et de l'ensemble de l'activité économique). Nous avons également considéré l'influence d'une variable catégorielle indicatrice – le signe politique du parti au pouvoir – sur la prestation efficace des services étudiés. Les résultats de la méthodologie proposée montrent que les municipalités gouvernées par des partis progressistes sont plus efficaces.

Hadelin de Beer (2010) l'assure « si la propreté publique ne fait pas partie des grands enjeux planétaires, elle est par contre un enjeu quotidien proches des citoyens. Les besoins de propreté publique sont d'ordre hygiénique, esthétique, d'image de marque ou écologique » (p.1). Les investissements sur la propreté correspondent à ce que Jean-Pierre Giran (2011) appelle « les réalisations à rentabilité financière et électorale immédiate » qu'il dénonce de la part des maires.

Barbara Prost (2014) précise que « l'équipe municipale est consciente que ce service quotidien se déroulant dans les rues est une vitrine. Pour accentuer la visibilité des actions, les engins, balais et uniformes des éboueurs sont repeints d'un même "vert bambou", qui est "une promotion gratuite et silencieuse mais ô combien symbolique pour la Ville de Paris" » (p.3). Une analyse qui rejoint celle d'Emilie Guitard et Virginie Milliot (2015) qui qualifient les actions de propreté urbaine dans les *gestes politiques du propre et du sale en ville*.

> Les administrateurs de la ville se sont donc appuyés de longue date sur des savoirs et des techniques spécialisés pour faire de la propreté un geste urbanistique et politique. […] Si l'on regarde la ville, non plus du point de vue des administrateurs mais telle qu'elle est quotidiennement à l'œuvre dans les pratiques citadines, c'est à un autre geste politique que nous renvoient les pratiques de propreté : celui du vivre ensemble. (p.407)

4.3. Surveiller pour punir

La question de la gestion des déchets illustre fort à propos l'analyse de « la gouvernementalité c'est-à-dire la manière dont on conduit la conduite des hommes » déjà cité dans le chapitre 2. La gouvernementalité ou biopolitique dont Michel Foucault (2004) fait l'analyse en donnant ces précisions : « de la gouvernementalité, on peut bien supposer qu'elle est valable lorsqu'il s'agit d'analyser la manière dont on conduit la conduite des fous, des malades, des délinquants, des enfants; comment cette grille de la gouvernementalité peut valoir, également, lorsqu'il s'agit d'aborder des phénomènes d'une toute autre échelle, comme par exemple une politique économique, comme la gestion de tout un corps social » (p.192).

La gouvernementalité dont parle Foucault de la manière dont on conduit la conduite du corps social sur la question des déchets rejoint une autre analyse qu'il a faite d'une société de la surveillance et de la punition. Il décrit dans le milieu de l'usine le système hiérarchique de surveillance qui aujourd'hui s'installe dans la sphère sociale publique par le billet de la surveillance de la conduite automobile dans

les villes et à présent par la surveillance du non-abandon des déchets dans l'espace public. La société actuelle a des allures d'institutions disciplinaires décrites par Foucault (1975) :

> Les institutions disciplinaires ont sécrété une machinerie de contrôle qui a fonctionné comme un microscope de la conduite ; les divisions ténues et analytiques qu'elles ont réalisées ont formé, autour des hommes, un appareil d'observation, d'enregistrement et de dressage. Dans ces machines à observer, comment subdiviser les regards, comment établir entre eux des relais, des communications ? Comment faire pour que, de leur multiplicité calculée, résulte un pouvoir homogène et continu ?
> L'appareil disciplinaire parfait permettrait à un seul regard de tout voir en permanence (p..204).

Cet appareil disciplinaire parfait où à un seul regard on puisse tout voir en permanence est en cours d'acquisition à la lecture de l'article de presse de Maya Baldoureux-Fredon (2022, 14 mai) qui relate la prochaine installation de 37 caméras de surveillance vidéo dans la commune de Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes. La commune compte 2 271 habitants (2015 Insee). Les caméras ont pour « but est de lutter contre les incivilités, les dégradations, le dépôt de déchets sauvages et les cambriolages ».

Les exemples de communes qui utilisent la vidéo surveillance sont importants à l'instar de la commune de Chenières, dans l'agglomération de Longwy, qui ne compte que 650 habitants. Un article non signé du Républicain Lorrain (2022, 23 avril) annonce que la commune a installé une surveillance vidéo d'un coût de 67 000 euros. « "Nous avons adopté ce système pour lutter contre les cambriolages, les dégradations au city stade que les scolaires utilisent, les dépôts de déchets sauvages et contre d'autres formes d'incivilités", explique le maire de la commune, Richard Raullet ».

Pour la surveillance concernant le *littering*, les caméras sont moins sollicitées dans les communes car le geste d'abandon de ces petits déchets est plus long à saisir. De plus, le nettoyage pour son enlèvement est déjà confié à un agent alors que pour les dépôts sauvages, le coup d'enlèvement est plus important. Pour la surveillance du *littering* notamment du jet de mégot, l'œil de l'agent verbalisateur est encore utilisé c'est pourquoi la ville de Paris par exemple a augmenté le nombre d'agent de la brigade anti-civilités créée fin 2016 et qui « compte désormais 3 200 agents… tous assermentés pour verbaliser ». Lesquels se déplacent parfois par groupe de cinq pour verbaliser leur « clients » (Hasse, 2018, 28 mai)

Il est plausible que comme pour les agents verbalisateurs de la RATP et de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) soupçonnés par les internautes en discussions sur le site Tripadvisor[224] de se livrer à la chasse aux primes, que des primes existent pour les agents municipaux verbalisateurs. Il semble également plausible que même en l'absence de prime, l'agent compétent anti-incivilité est bien celui qui dresse le plus de PV. Un agent de la police municipale interrogé s'est montré fier d'être avec son collègue, la meilleure équipe, celle qui fait rentrer le plus d'argent à la mairie.

[224] https://www.tripadvisor.fr/ShowTopic-g1-i11064-k11905777-Controleurs_RATP_chasse_a_la_prime_avec_les_touristes-General_Discussion.html

Illustration 105. 2019/08/25. Surveiller et punir. Une passagère jette des couches usagées de bébé par la fenêtre de son véhicule devant la gendarmerie qui la punie.

Une incitation à l'amende souvent démentie mais bien réelle suivant l'article non signé du Parisien du 31 mai 2011 qui se réfère à une note de service de la SNCF demandant à ses agents de réaliser au moins 4 verbalisations par jour. Laurence Valdés, (2015, 17 juillet) indiquait l'existence d'un quota et des primes pour la police nationale. « La politique du chiffre pour verbaliser les automobilistes n'est pas un mythe. Les neuf compagnies de CRS autoroutières et les vingt-deux unités de motards sont récompensées selon le nombre de contraventions distribuées ».

L'étude de Thibault Bossy et François Briatte (2011) sur les formes contemporaines de la biopolitique relève quelques « nuances dans l'application concrète de la biopolitique aux populations [qu'une autorité] est amenée à surveiller » (p.10). Une surveillance en vue de la punition déjà dénoncée par Garrett Hardin (1968a/2020) pour lui, « Il en résulte le droit administratif, redouté à juste titre raison : *Quis custodiet ipsos custodies* ? Qui surveille pour une vieille ceux qui nous surveillent ? Selon John Adams il nous faut "un gouvernement de lois

et non d'hommes". Les administrateurs de ces services qui tentent d'évaluer la moralité des actes dans le système total, sont singulièrement susceptibles » (p.36).

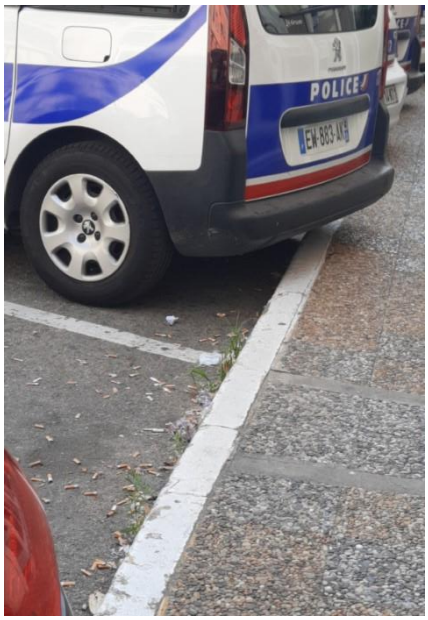

Illustration 106. 2020/08/04. Mégots jetés par les policiers devant un commissariat de police. Qui surveille ceux qui surveillent ?

Serait-il imaginable d'engager comme pour les agents verbalisateurs 3200 médiateurs, animateurs, accompagnateurs pour une démarche éducative à la mairie de Paris ? Pour informer et sensibiliser les populations, les médias de masses suffissent pour les verbaliser, on se donne les moyens d'aller à leur rencontre. Aucun espace d'animation, d'échange d'émulation n'existe qui pourrait aussi traiter des questions de salubrité et de gestion des déchets. Des villes mettent en place des numéros verts dont la plupart arrêtent de fonctionner au bout de quelques mois à peine. Les moyens investis pour surveiller et punir sont de loin supérieurs à ceux mis en œuvre pour accompagner le changement des populations.

Lorsque nous avons demandé à des agents de la police environnementale d'une ville s'ils pensaient que leur action amenait les gens à changer, ils ont répondu que oui, mais très peu. Une bonne partie des personnes qui commettent en infractions deviennent *sages* et dissimulent encore plus les moyens par lesquels nous pourrions les identifier. Ils passent une bonne partie du temps à renseigner les gens qui veulent bien gérer leurs déchets nous ont-ils assuré.

4.4. La quasi-absence d'implication des acteurs dans les démarches mises en œuvre

L'observation de la gestion des déchets dans les communes est le lieu par excellence de l'expérience d'un processus descendant vers les populations. Jacques Theys et Cyria Emelianoff (2001) le montre sur la question des déchets dans ce qu'ils qualifient de contradictions de la ville durable :

> Nombre de mesures proposées, qui visent à modifier les modes de déplacement, les types de consommation, les comportements quotidiens, par exemple vis-à-vis du recyclage des déchets, s'appuient sur des principes ou des normes dont la légitimité n'est pas acquise, et parfois, sur des valeurs *faussement* partagées- en dehors d'un cercle d'*experts*. Tout ce processus descendant concorde donc mal, à priori, avec l'idée, souvent revendiquée, d'une " légitimation par le bas " des démarches de développement durable (p.131).

Nous avons observé qu'il n'existe pas d'espace d'échange permanent dans les quartiers. Aucune des personnes avec lesquelles nous avons échangé n'a jamais participé à une concertation sur la question des déchets. Nous avons pu résider dans un quartier prioritaire pendant les deux dernières années de sa rénovation. Alors que les routes et espaces extérieurs du quartier étaient en rénovation, aucun espace d'information ni de médiation n'a été ouvert dans le chantier pour au moins recueillir les préoccupations des populations en raison de ces changements.

Le conseil citoyen a été créé dans le quartier dans cette période et il a ouvert une permanence pour les suggestions des populations. Ce bureau a été-d'après la présidente-pris d'assaut par les habitants en quête de solutions pour des désagréments liés à leur logement ou aux travaux. Par exemple des personnes à mobilité réduite qui ne pouvaient plus sortir de chez elles pour aller suivre des soins.

« Le bureau des suggestions est devenu le bureau des doléances » indique la présidente. « Ce sont ceux qui ont des problèmes matériels dans leur logement qui viennent se plaindre on fait comment de cela ? Au lieu de remonter des suggestions d'amélioration d'ensemble, on se trouve amené à remonter des doléances personnelles ce qui nous décrédibilise auprès du bailleur ». Il n'y a pas ou peu d'argent investi dans la concertation des habitants. Les travaux n'ont même pas apporté des espaces de rencontre pour échanger dans le quartier indique un membre du conseil citoyen.

Par contre, d'après le bailleur social, un budget important a été mis à disposition sur la question des déchets pour améliorer le tri des déchets notamment. Ce budget a principalement été utilisé pour l'achat et l'installation des poubelles enterrées dans un quartier dont une partie importante se trouve en zone inondable. Les emplacements des poubelles ont été choisis sans consulter les populations et sans chercher à connaitre les usages des habitants des espaces choisis.

Notre hypothèse, partagée par plusieurs habitants est que les personnes qui sont venues pour décider des emplacements des poubelles enterrées sont arrivées dans le quartier au moment où une bonne partie des habitants n'était pas dans le quartier ce qui est le cas entre 9h et 15h environ. Ces personnes n'ont pas su qu'il existe une pression importante dans le quartier pour les places de parking. Ces poubelles enterrées et l'espace nécessaire pour que le camion puisse les vider réduisent les places de parking déjà manquantes. Sur les sept blocs (vert pour le verre, jaune pour les emballages, bleu pour le papier et noir pour les sacs non triés) de poubelles enterrées, presque toutes ont des difficultés à être vidés. Un bloc de poubelles enterrées installée sur un parking n'a même jamais été ouvert à l'utilisation et un autre espace de dépôt des déchets a été aménagé plus loin. Ces désagréments dues à la non-consultation ni connaissance des populations coûte cher au contribuable.

Les réunions auxquelles les populations sont conviées sont des réunions de validation. Le discours est unanime sur la question de la distance des populations par rapport aux informations liées aux travaux réalisés pour elles.

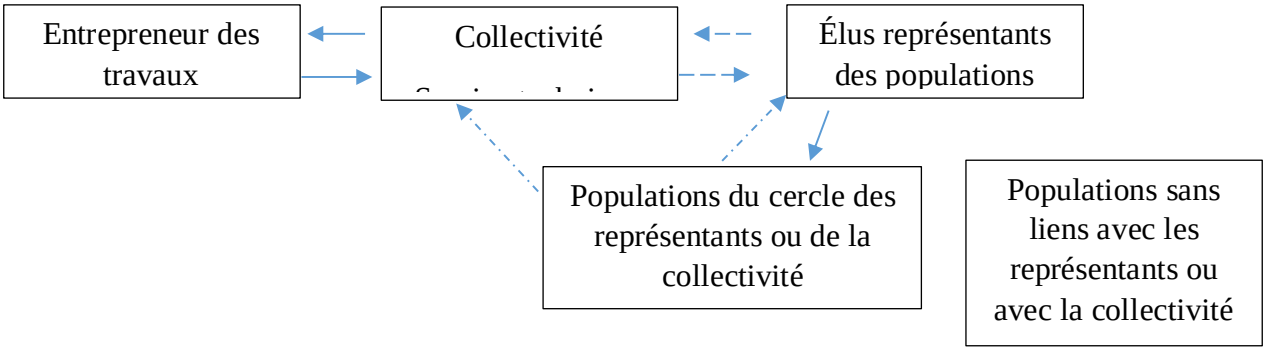

Illustration 107. Représentation de la quasi absence d'implication des acteurs dans les démarches mises en œuvre.

L'entrepreneur des travaux qui a la collectivité pour client exécute un marché qui n'est connu que de lui et de son client la collectivité. Même pour des travaux comme la plantation d'arbres autour des résidences, la population n'est pas consultée et ne sait pas quel arbitrage a été fait pour choisir les arbres à planter dans leur environnement de vie. Les essences finalement plantées ne sont pas connues des populations, ce sont là des opportunités d'acquisition de savoirs qui n'ont pas été activées.

Nos observations sont similaires à celles des chercheurs dans le milieu médical sur la question du patient et de l'équipe de soins. Olivier Las Vergnas (2020) observe rémanence de la logique dite « paternaliste » de la médecine, qui privilégie encore une forme de relation aux malades chroniques fondée sur une éducation thérapeutique descendante dont les canons ne peuvent que faire peu de place aux savoirs remontants (p.28).

4.4.1. Plusieurs variantes de l'art de faire semblant d'impliquer

Nous avons observé quelques-unes des nombreuses variantes de l'art de faire semblant d'impliquer les populations observées par les chercheurs qui analysent la participation citoyenne. Deux ou trois réunions dans un même cercle suffisent pour percevoir le cercle des habitués à ce type de rencontre[225]. Ci-après, nous vous présentons un exemple qui valide l'observation de Mathieu Berger et Julien Charles (2014, p.16) indiquant que les dispositifs de participation citoyenne ne savent que faire des participants qualifiés.

Nous avons eu l'occasion d'observer comment les savoirs des habitants sont difficiles à être pris en compte à l'occasion de quelques réunions de quartiers organisées « quand c'est possible » par le maire. Alors que les travaux dans les rues n'étaient pas terminés, un monsieur à la retraite ancien ingénieur et propriétaire dans le quartier a mis en garde plusieurs fois sur l'existence d'une erreur technique qui générait l'évacuation des eaux vers la mer. Il s'est dit disposé à chaque fois d'aller discuter avec l'équipe technique au besoin et d'aller leur montrer concrètement de quoi il parle. Cette erreur disait-il allait conduire à de couteuses vidanges, il fallait disait-il résoudre le problème avant de mettre la couche définitive de bitume. Rien n'y a fait, rien ne s'est passé et régulièrement, nous apercevons des camions qui vidangent là où il disait avoir perçu le problème.

Illustration 108. 2019/06/20. Camion de vidange régulièrement en fonctionnement à l'endroit indiqué par l'habitant.

L'écouter et prendre en compte ce qu'il dit mettrait en cause la compétence du service technique à être capable de voir et de résoudre le problème. Les services publics sont en théorie au service du public sans le public. L'article de Fathi Derder (2013, 08 mai ce parlementaire Suisse sur sa perception de l'expression des sénateurs français venus en visite en Suisse est reproductible dans les réunions de quartier que nous avons observé. L'élu, le maire ne parle pas, il « explique » ce que les populations ne comprennent pas. Si les populations ne sont pas d'accord, c'est qu'elles n'ont pas compris, alors on fait expliquer par le spécialiste de l'équipe municipale qui lorsque les populations insistent sur un point, prend, note, donne sa carte pour un rdv à prendre au secrétariat et on passe à un autre sujet.

Les réunions auxquelles nous avons assistés à Ajaccio étaient différentes de celles vécues sur le continent peut-être en raison des relations d'interconnaissance plus importantes à Ajaccio.

[225] Sur la question des difficultés de la participation citoyenne lire Berger, M., & Charles, J. (2014). Persona non grata. Au seuil de la participation. Participations, (2), 5-36.

Elles se tenaient en fin de journée, l'équipe essayaient de revenir sur les points soulevés à la dernière rencontre et essayait de présenter un suivi des problématiques. Ces réunions restaient confidentielles et il fallait être dans le bon cercle et particulièrement aux aguets pour en être informé. Elles se tenaient souvent dans des salles exiguës qui montrent bien que ce n'était qu'un nombre limité de personnes qui était attendu.

Thobias Girard (2012) explique que les réunions organisées ne l'étaient pas pour juger de l'utilité ni de la légitimité des incinérateurs mais de la manière de les « faire passer » (p.99). Une non remise en cause signalée par les membres du conseil citoyen qui assistent aux réunions à la mairie. « On nous informe des projets en cours d'exécution dans notre quartier et parfois des moyens investis ». D'après leurs dires, souvent, même à la mairie, ils ne savent pas vraiment ce qui va être fait concrètement. C'est toujours une autre personne qui n'est pas présente à la réunion qui a les informations et parfois, c'est l'entrepreneur.

4.4.2. Cantonnement des populations dans le rôle de signalement et de nettoyage

Nous constatons que ce qui tient lieu de démarche d'implication des populations dans la question de la gestion des déchets est plutôt de l'*enrôlement* suivant le cadre d'analyse proposé par Michel Callon (1986) qui le distingue de l'intéressement. Pour lui, l'enrôlement est « un intéressement réussi ». L'auteur « désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. Décrire l'enrôlement c'est donc décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir » (p. 189-190 et suiv.).

Sur la question du *littering*, les populations ont deux rôles à jouer, dans les villes qui ont mis en place un dispositif, premièrement, elles peuvent signaler la présence des déchets dans la rue afin que les services viennent les enlever comme c'est le cas de l'application Dansmarue créée en 2013 à Paris. Charlotte Robinet (2020, 01 décembre) explique que l'application est notamment très utilisée par un parisien du Vème arrondissement qui s'apprête à créer « une association d'usagers ». Amelie phillipson (2016, 29 septembre) annonce le lancement de l'application "Allô Toulouse" afin de « permettre aux Toulousains de signaler tout ce qui ne va pas sur la voie publique ». À Bruxelles[226], l'application *Fix My Street* est également au service de la propreté publique.

La déclaration de Jacques Boutault maire du 2ème arrondissement confirme le cantonnement des populations aux signalements des souillures « Je crois beaucoup à la co-construction sur les questions de propreté avec les citoyens eux-mêmes. Nous avons une expérience positive de la co-construction, avec les Conseils de quartier des différents plans de propreté mis en œuvre dans le 2eme arrondissement en lien avec la Ville : à partir d'une carte, chaque Conseil de

[226] https://smartcity.brussels/news-259-fix-my-street-au-service-de-la-proprete-publique

quartier est amené à renseigner les lieux souillés principaux, avec le type de souillures » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.83).

En second lieu, elles peuvent organiser ou prendre part aux opérations de ramassage des déchets comme le souligne cet article non signé d'Ouest France du 19 mai 2022, « Différents circuits, dont la boucle n'excédera pas les 5 km, seront proposés aux citoyens bénévoles. "Un beau moyen de *se rendre actif* pour la collectivité, de faire de l'activité physique et de découvrir le territoire", souligne le maire Yoann Grall » du Bois-de-Céné.

4.5. L'oubli handicapant des agents en charge de la gestion des déchets

Cette partie a fait l'objet de la publication parue dans la revue *Postmodernism Problems* en Bulgarie (Tchamou, 2020). Notre enquête menée également auprès de ceux qui sont chargés de gérer le *litter* au quotidien nous a servis de base pour la publication *The Handicapping « Forgetting » of Waste Workers in the Approach of Education to the Sustainable Development of Society*. (« l'oubli » handicapant des travailleurs du secteur des déchets dans l'approche de l'éducation au développement durable de la société).

Illustration 109. « Mets du respect dans ton bac ». La singularité d'une campagne de communication qui prend en compte les agents de gestion des déchets.

Une chanson du groupe Alaclair Ensemble contenue dans une campagne de communication de la ville de Laval au Canada. « L'Association des communicateurs municipaux du Québec a décerné à la la Ville de Laval la Plume d'or Catégorie « campagne comportementale » pour le vidéoclip Mets du respect dans ton bac » (St-Amour, 2020, 24 juin).

Il est curieux que tous les agents de nettoyage que nous avons rencontré qu'ils travaillent pour la ville ou pour une entreprise privée ou une association nous indiquent qu'ils ne participent à aucune réunion sur la propreté. Ils reçoivent les ordres de leur chef qui leur dit où ils doivent

Illustration 110. 2020/03/21. Deux jours plutôt, Zéro Waste Nice publie sur le rôle des agents de ramassage des déchets pendant l'épidémie.

nettoyer et qui vérifient pour s'assurer que cela a été fait. Les *chefs* participent aux réunions et on les informe parfois de ce qui a été décidé pour leur travail sans eux.

Dans les démarches visant l'amélioration de la propreté urbaine ou du moins visant l'éducation des populations, ces agents, de première ligne qui sont les premiers observateurs des pratiques d'abandon des déchets comme le montre Stéphane Le Lay (2014) dans son étude immersive en tant qu'agent de nettoyage de rue est explicite. Il indique avoir fait un « refus de nettoyage devant une entreprise (plein de mégots – et j'ai prévenu le chef d'équipe que je n'ai pas nettoyé et que j'ai failli faire une remarque à un gars qui clopait) » (p.28).

Pierre Godard et André Donzel (2014) l'assurent, à Marseille, « des politiques des équipes municipales successives, de droite comme de gauche, [se sont montrées] incapables de mobiliser les compétences des agents et leur sens du service public pour trouver des solutions ». Une mobilisation des services auraient-elles concernés les agents de nettoyage ? Tout porte à croire au regard du questionnement fait auprès d'un policier municipal que le service de verbalisation ne travaille pas avec celui du nettoyage.

Les agents en charge de la gestion des déchets sont affectés par la position subalterne et non valorisée en interne et la disqualification sociale dont ils sont l'objet. « "On n'est jamais félicités, là en plus on m'a pas donné la prime de rendement complète". Cette prime est fondée sur la seule assiduité, donc elle baisse si on est malade […] "Des fois je viens de balayer, et il y en a qui balancent leur mégot. C'est pas grave, il y a des chiens qui ramassent. On est leurs chiens." » (Le Lay, 2014, p.28).

Illustration 111. 2020/03/21. Le président de la collectivité d'Ajaccio remercie les agents de collecte des déchets.

Les marques de reconnaissance du travail des éboueurs ont été exprimées pendant la Covid-19 sans que leur situation s'améliore. Dans certaines situations, les surfaces à nettoyer ont augmentés -les vitres de séparation des lieux d'accueil par exemple- sans valorisation comme pour les agents de santé, les pompiers et les gendarmes de leur salaire faute de démarche syndicale globale. « Certes, la pandémie a sorti les éboueurs de l'ombre, élevant leur contribution au rang de travail indispensable à la collectivité. Cet élan positif n'a toutefois pas tenu plus de quelques semaines, avant un « retour à la normale » (Le Lay, 2022).

Cette incompréhensible marginalisation sociale et professionnelle des agents en charge de la gestion des déchets prive toute démarche d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable dans un espace donné, d'un moyen fiable de construction du diagnostic de départ et ensuite d'évaluation des comportements ultérieurs. Ce sont les agents de nettoyage qui peuvent renseigner de l'existence ou non de progrès dans la gestion des déchets d'un établissement scolaire, d'une institution, d'une entreprise etc., dans tous les lieux de la vie sociale facilité par le travail de ces agents.

4.5.1. Divers professionnels disposant d'un regard d'évaluation

Nous avons observé que les agents d'entretien ne sont pas les seuls à pouvoir donner un avis sur l'état de propreté des espaces partagés d'habitation. En effet, des échanges avec des postiers qui quadrillent le territoire nous ont confortés dans leur fonction observationnelle. Les agents d'entretien des ascenseurs non seulement empruntent les espaces partagés d'immeubles mais surtout, lors des entretiens sont amenés à nettoyer tous les déchets tombés entre le pallier et l'ascenseur. Déchets abandonnés dans l'ascenseur et parfois précipités en dessous par d'autres usagers ou des agents d'entretien indélicats.

Les agents d'entretien d'aération, les agents d'entretien de chaudière, les assistantes à domicile, les aides-soignantes et les infirmières à domicile, en parcourant le territoire pour se rendre dans les domiciles, sont en position d'observer la présence du *litter* dans les espaces publics et dans les espaces partagés d'immeubles et même des comportements de gestion des déchets de leurs clients.

4.6. La persistance du mythe de la résolution par le matériel, la technique et l'importance des moyens engagés

Garett Hardin (1968/2020) l'assure, les problèmes des communs dont fait partie la question de la pollution sont sans solution technique. Seulement, il faut du courage pour le dire car les solutions techniques sont toujours les bienvenus. C'est pourquoi il était admiratif du courage de Wiesner et York d'avoir conclu leur rapport sur la sécurité et l'armement en déclarant que cette situation était sans solution technique.

> De nos jours (mais pas autrefois), les solutions techniques sont toujours bienvenues. À cause des échecs des prophéties antérieures, il faut du courage pour affirmer qu'une solution technique souhaitée n'est pas possible. Wiesner et York ont fait preuve de ce courage ; publiant dans une revue scienti fique, ils soulignaient que la solution au problème ne se trouvait pas dans les sciences naturelles. Non sans prudence, ils nuançaient leur jugement avec cette formule : « < Selon notre jugement profession nel mûrement réfléchi... ». Nous ne chercherons pas ici à savoir s'ils avaient raison ou tort. Ce qui nous c'est plutôt le concept d'une classe de problèmes humains qu'on pourrait appeler << les problèmes sans solution technique » ; plus précisé ment, nous voudrions cerner l'un d'eux pour en débattre (p.18).

Le rapport de Foellmer et *al.* (2022) de la branche Europe de l'organisation mondiale de la santé constate que « les aspects que sociaux et culturels des déchets solides municipaux ne reçoivent encore qu'une attention limitée par rapport aux questions techniques et économiques » (p.32). En effet, les aspects techniques pour une finalité économique de la gestion des déchets sont privilégiés dans les démarches et financements mis en œuvre. Après le lancement du fond communication par l'Ademe et Écoemballages dont il a été question au chapitre 4, le fond en cours actuellement est le fond équipement pour l'économie circulaire mis en œuvre par l'Ademe comme expliqué ci-dessous sur son site internet[227].

> Un outil essentiel pour atteindre les objectifs de la politique déchets.
> Le Fonds Déchets versus Économie Circulaire est consacré au soutien des opérations s'inscrivant dans les objectifs de la politique déchets définis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 qui a entériné la volonté collective des parties prenantes d'engager la France dans une transition vers l'économie circulaire.
> Ce fonds est déployé par l'ADEME pour accompagner la politique des pouvoirs publics et orienter le comportement des acteurs et les investissements en multipliant les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, en déployant les démarches territoriales intégrées de prévention et de gestion, et en soutenant les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et énergétiques nécessaires.

Un maire nous a expliqué que ce fond sert uniquement à l'achat du matériel de tri des déchets. Pour en bénéficier, la commune doit payer l'expertise d'un cabinet « qui travaille déjà avec eux » pour établir un diagnostic et évaluer les besoins. « Nous avons dû insister pour que le cabinet vienne ici pour évaluer concrètement nos besoins » assure-t-il. Un autre site intitulé *agir pour la transition*[228] propose de financer l'« investissement dans des équipements de collecte des déchets issus de la conso hors foyer. Pour faciliter le tri sélectif hors foyer, l'ADEME vous aide à financer les équipements nécessaires ».

L'équipement matériel est l'élément principal de la démarche de gestion des déchets mis en avant. Theys et Emelianoff (2001) déplorent le fait que « les projets de ville durable masquent eux-mêmes difficilement leur caractère technocratique » (p.130-131). Le rapport de Berthout et Lejoindre (2017, Décembre) indique que « des innovations ont également été demandées aux prestataires avec le test de nouveaux *robots* de nettoyage, capables de se piloter eux-mêmes et de déverser les déchets dans un endroit précis » par la RATP (p.69).

[227] https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-laction/fonds-economie-circulaire
[228] https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissement-equipements-collecte-dechets-issus-conso-hors-foyer

Michel Kokoreff (1991) montre que la recherche des robots pourtant moins efficaces pour balayer et laver les stations de métro participe d'un « souci évident de la mise en scène pour donner à voir aux voyageurs les efforts entrepris et chercher leur assentiment. Ce caractère ostensible passe avant la stricte observation des normes d'hygiène publiques qui imposent de faire un « balayage humide » plutôt que de ramasser la poussière ! » (p.94).

Illustration 112. 2021/01/22 distribution de composteurs dans une grande surface à Ajaccio. Les multiples opérations de distribution de composteurs et lombricomposteurs sans accompagnement observés dans diverses communes.

Dans son article de presse, Flore Amos (2021, 03 juin) exprime son incompréhension du *littering* alors que la ville de Genève est bien équipée. « Pourtant, plus de 3000 poubelles et 140 points de recyclages sont à disposition du public toute l'année. Au printemps et en été, ce dispositif est renforcé avec une cinquantaine de points de recyclage supplémentaires ». Cette réalité n'empêche pas l'étude de Ghimire et *al.* (2022) de proposer uniquement des solutions mécaniques contre la présence du *littering* dans la rivière Bagmati au Népal. L'équipe recherche, « des mesures clés pour améliorer la situation [seraient l'utilisation] des stratégies telles que l'aération artificielle, les îles flottantes artificielles, l'amélioration du traitement des eaux usées et les filets de drainage ».

À Maen Roch, près de Fougères en Ile et Vilaine, l'entreprise allemande Mulag a présenté aux élus un « Un nouvel engin spécialisé, muni d'un bras qui permet d'aspirer canettes de soda et

Une machine spécialisée dans le ramassage des déchets en bord de route a été présentée le 29 septembre 2021 à Maen Roch. | OUEST-FRANCE

Illustration 113. La machine pour ramasser le littering en bordure de route. « Une machine spécialisée dans le ramassage des déchets en bord de route a été présentée le 29 septembre 2021 à Maen Roch ». (Grisot, 2021, 04 octobre)

autres emballages plastiques jetés par des automobilistes sans scrupule. L'engin a un bras articulé muni d'un tuyau, au bout duquel est fixée une tête pivotante qui aspire les détritus. […] Un système de dents permet de les ramasser même si l'herbe est haute ou mouillée ». Son coût, environ 400 000 €, fait réfléchir déclare une élue (Grisot, 2021, 04 octobre)

Sur sa page Facebook, la gendarmerie de Corse annonce un partenariat[229] avec Corsica Clean Nature. En effet, la gendarmerie donne à cette association des boîtes inutilisées de prélèvements sanguin que l'association va « recycler » en cendrier de plage. Aux côtés des commentaires d'encouragement, quelques commentaires d'internautes font savoir leurs doutes. Une internaute commente : « Au moins au lieu d'avoir 10 mégots on trouvera 1 tubes. Déjà un progrès ». Une autre internaute est plus précise :

> L'initiative est cool mais en même temps permettez-moi d'être quelque peu pessimiste, je me demande ce que ça va donner... Ceux qui balancent leurs mégots sont ceux qui s'en foutent, s'ils avaient un minimum de civisme ils mettraient déjà, de base, leurs mégots dans un sachet, une petite boîte ou autre, ce n'est vraiment pas sorcier mais ils choisissent de ne pas le faire... Je redoute qu'en plus des mégots ce sont ces flacons qu'on va retrouver sur les plages.

La demande en équipement matériel est un aspect très ancré sur le terrain. Il semble même être un préalable à toute réflexion sur la gestion des déchets. Il fonctionne comme une barrière à franchir avant tout. Dans un échange avec les agents d'entretien d'un collège, la préoccupation du nouvel équipement que notre présence dans l'établissement pourrait apporter a été l'une de leur déception. Ils auraient voulu que leur soit présenté un outil nouveau pour la gestion des déchets l'analyse à partir du réel vécu a dû passer par le dépassement de cette frontière.

Un autre aspect, corolaire du premier est le coût des moyens investis. Le prix des équipements de collecte des déchets sont importants et procèdent du secret bien gardé. L'augmentation des moyens investis pour la gestion des déchets notamment pour la sensibilisation et le nettoyage du litter n'est pas corrélée à leur réduction d'après l'observation de la députée Marie Guévenoux député de l'Essonne contenue dans sa question[230] écrite n°45096 du 29 mars 2022. « Malgré ces

Illustration 114. 2021/05/11 à Toulon. Bacs enterrés de technologie récente et agent équipé d'un dispositif « glouton » pour aspirer les déchets dans l'espace public.

[229] Gendarmerie de Corse (2022, 14 avril) partenariat avec Corsica Clean Nature pour les cendriers de plage. Facebook https://www.facebook.com/gendarmeriedecorse/posts/pfbid06utfyFXTo4SKNxtQwbDqbAjPMUhqqX1wcR33q3U8pHHCDBqDv4wuryECBEk3Bvm5l

[230] https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-45096QE.htm

opérations et des moyens publics *multipliés par 5* depuis 2013, ce ne sont pas moins de 20 000 tonnes de déchets qui sont ramassés, tous les ans, par les agents de la Dirif[231].

Pourtant, une importante polémique sur la diminution des moyens investis dans le nettoyage des rues à Paris a mobilisé la classe politique dans les calculs de coûts investis. Dans ses calculs, Yves Contassot, ancien adjoint à la propreté, a trouvé que « la part du budget consacrée au nettoyage serait […] tombée de 5,6 % à 4,9 % ». Une baisse de budget signe d'« une baisse de l'effort de nettoyage [qui] expliquerait la saleté de Paris » titre Mathieu Quiret (2017, 06 décembre) dans son article de presse. En 2020, le sujet est remis à l'ordre du jour par « les opposants à Anne Hidalgo […] dénoncent la politique conduite par la municipalité en matière de propreté. Ils affirment que les budgets ont baissé ». Une situation qui justifie l'interrogation de l'article de presse de Ludwig Gallet (2020, 24 février) « municipales : le budget propreté de la ville de Paris a-t-il baissé depuis 2001 ? »

Pourtant Hervé Guillaume, l'animateur de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) « insiste en effet sur l'idée "qu'il n'y a pas de corrélation entre les moyens que l'on met pour le nettoiement et le résultat". Ainsi, "les tendances que nous avons, c'est que, par exemple, les grandes villes de l'Ouest [Nantes, Rennes, Brest] dépensent deux à trois fois moins que celles du Sud-Est » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.114).

Magali Ordas, présidente de l'AVPU renchérit.

> On ne peut pas simplement se dire : on va augmenter les moyens et *tout ira mieux*. Non, malheureusement on ne peut même pas dire ça car il y a des villes comme Nice – on peut la citer car elle est adhérente depuis le début et qu'elle travaille énormément sur la propreté et pour cause puisqu'elle a un flux touristique énorme et une population exigeante – où on voit qu'ils dépensent des mille et des cents et ils continuent. Ça veut dire qu'on ne résout pas le problème » (*ibid*).

Notre observation sur le terrain va toujours dans le sens d'investir plus de moyens pour avoir plus de résultats sur la question des déchets. Les moyens investis montrent l'intérêt, l'importance de la question des déchets ainsi que les innovations techniques engagées. Les moyens mis en œuvre démontrent de l'efficacité, de l'action pour bien de personnes. Des moyens mis quasi exclusivement dans l'équipement matériel.

Il y a une confusion entre le problème de pollution c'est-à-dire le problème des déchets abandonnés dans l'espace public par exemple et la question des moyens techniques de collecte et de traitement des déchets. Entre l'individu producteur et la destination qu'il donne à son déchet, il n'y a pas de solution technique. Par contre, une fois que le déchet dans le circuit de collecte et de traitement, là oui, il y a des solutions techniques. Nous assistons à une expansion de la technique dans des domaines où elle n'a pas de rôle.

Nous estimons que l'investissement technique devrait accompagner l'investissement humain. Nous estimons à 80% le besoin d'investissement humain et à 20% le besoin d'investissement technique. L'investissement technique n'intervenant qu'après l'investissement humain pour

[231] Direction des routes Île-de-France

être efficace. Nous avons observé des projets où les moyens matériels avaient été investis et o* l'action humaine n'avait pas suivi. Par exemple, la ville de Paris avait donné des bio seaux à des élèves pour la collecte des déchets biodégradables ménagers. La plupart des enfants n'ont jamais ramené de déchets biodégradables dans le seau reçu.

4.7. Le péril des spécialistes et des pouvoirs en tous genres

Dominique Memmi (2010) traduit à bon escient la notion de biopolitique, qui est la manière de conduire la conduite des populations décrite par Foucault dans le domaine des experts professionnels. Elle précise « La "délégation" que tend à opérer la biopolitique produit évidemment une transformation du poids relatif à la fois des cibles et des acteurs de cette politique. La centralité de l'État s'atténue. Celle des professionnels, en revanche, augmente notablement. Ils sont désormais officiellement ou officieusement au front de la régulation des pratiques » (p.302). La place des professionnels est désormais centrale dans l'action politique qui détermine les choix des pratiques à valoriser.

Theys et Emelianoff (2001) l'affirmaient déjà dans leur analyse de la notion de la ville durable. Les auteurs décrivaient un processus descendant de normes et valeurs d'un cercle d'expert (p. 131). L'expert qui décide n'a pas besoin de ceux sur lesquelles ses décisions vont impacter pour le faire. Nous avons rencontré un ancien expert à la retraite dont le regret le plus important était le fait qu'une fois parti, on n'a plus eu besoin de lui, du jour où il est parti à la retraite, ces collègues n'ont plus eu besoin de lui demander son avis sur des projets dont il avait la connaissance depuis des décennies. Il ne sait plus rien de ce qui se passe, il a le sentiment de pouvoir encore apporter à la bonne marche du travail même périodiquement.

Nous constatons que c'est la légitimité associée au pouvoir de décision et d'action qui prime. Les professionnels, reproduisant les pratiques scolaires d'évaluation individuelle, doivent en permanence se montrer à la hauteur de la tache individuelle qu'ils ont à accomplir. Ils n'ont besoin de personne pour cela. Solliciter un point de vue, un regard, une observation, n'est pas tricher ? N'est-ce pas ne pas être à la hauteur ? Et si les collègues s'en rendaient compte ? Le procès ici fait aux professionnels et aux experts est en fait un procès injuste car un professionnel qui demanderait l'avis de son prédécesseur pour décider ou même de ceux qui doivent subir et exécuter ses décisions passerait pour un faible.

Un faible même au regard de ceux qu'on a voulu consulter pour ne pas leur porter préjudice. L'instinct de positionnement supérieur et inférieur dans la société est tel qu'une collaboration d'égal à égal est plus dérangeante que l'inégalité. La difficulté de faire travailler ensemble deux enseignants dans une même classe en dit long sur cette difficulté alors que l'inégalité entre l'Atsem[232] et l'enseignante est admise et comprise de tous.

[232] Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles

De ce fait, ne parlent des déchets que ceux qui en sont spécialistes par la légitimité de la formation ou de la fonction. Il est impressionnant de voir comment dans un village où les ¾ de la population pratiquent le compostage en dehors de quelques habitations au centre du village sans espace adéquat, à l'inauguration du composteur public du village, l'ambassadeur de tri, qui par ailleurs ne pratique pas le compostage dans sa sphère privée, monopolise la parole pour expliquer comment se déroule le compostage. Le programme qu'il a prévu et qu'il déroule fait de lui le centre de l'activité. Les personnes qui auraient voulu échanger avec d'autres sur leur façon de faire du compostage s'épuisent d'attendre que l'animateur déroule son savoir. La dynamique de groupe n'a pas été créée et on s'est une fois de plus retrouvé dans la situation scolaire où une personne parle et les autres écoutent. Les questions que les uns et les autres avaient à poser sont à présent dirigées vers l'orateur.

Le péril expert est celui des pouvoirs en tous genres qui fait qu'une action soit légitime dans un groupe ou pas. Alors qu'une éducatrice spécialisée s'évertuait auprès de ses collègues à essayer d'amener à moins de gaspillage et se faisait moquer, à la faveur d'un changement de direction de la structure, elle dit avoir assisté éberluée à la métamorphose des collègues moqueurs qui sont devenus grands défenseurs de la cause environnementale auprès de la direction. La propension actuelle à ne traiter qu'avec ceux qui n'émettent pas d'avis contraires tend à créer des formes de soumission sournoises qui rend difficile l'accès à la réalité des réflexions et des actions.

Ne parle des déchets que ceux qui en sont spécialistes reconnus. Les spécialistes parlent entre eux ou au mieux avec les pouvoirs décisionnaires. Les savoirs profanes même sur la question des déchets ont du mal à être pris en compte. Nous observons même dans les associations des difficultés à accepter des façons différentes de gérer les déchets. Par exemple un spécialiste du compostage qui refuse dans le composteur collectif qu'y soit déposé l'enveloppe d'un oignon car elle ne se composte pas. Lui dire que nous avons une expérience contraire ne sert à rien, il ne les prendra pas de même que du papier de cuisine pour dit-il des raisons esthétiques dont il est seul juge. En permanence, il est question non pas de juger de ce qui est exprimé, mais plutôt de qui parle ? De quels pouvoirs légitimes et informels dispose-t-il ? Nous constations qu'il y a peu ou pas de discussion même dans les groupes restreints sur des questions de fond.

4.8. Ignorer la force des habitudes acquises et croire que la gravité de la situation peut amener à changer

Les actions menées pour le changement des comportements sont faites dans une perspective de la table rase là où Henri Vieille-Grosjean (2009) suggère plutôt l'anamnèse. Une enquête de ce qui a déjà été fait avant. L'abandon des masques dans l'espace public a surpris en raison justement des dangers liés à ces comportements. La conscience du risque modifie peu durablement les comportements. Les habitudes sont souvent difficiles à modifier même si on le souhaite ardemment et même si son alimentation ou sa vie en dépend.

Nous avons eu l'opportunité de recueillir un témoignage éclairant d'un exercice vécu dans le cadre d'une formation militaire. Plusieurs groupes ont été amenés à réaliser sur plusieurs jours en forêt, un exercice où ils devaient se déplacer discrètement vers une position indiquée, établir leur camp, y passer la nuit, lever le camp et poursuivre la marche vers un autre point. La consigne principale à respecter était de ne laisser aucune trace matérielle de leur passage. Ils ne devaient rien laisser derrière eux, ils devaient prendre soin de tout emporter, ne laisser le moindre objet ou déchet qui permettrait à l'ennemi de repérer leur passage. Une fois le camp levé, si les instructeurs retrouvaient le reste de l'emballage d'un aliment qu'ils avaient dans leur ration, le moindre petit bout d'un emballage, l'aliment leur était retiré de la ration pour le reste de l'exercice. Malgré les rappels de groupe, presque tous les jours, des indices étaient retrouvés et les aliments retirés de leur ration. Ils se sont retrouvés à n'avoir à consommer que les aliments d'une boite de conserve. Il a fallu, dit-il qu'un des membres de leur groupe oublie d'emporter la boite de conserve vide avec lui, mettant ainsi fin à l'exercice. Cette situation montre les difficultés malgré les répétitions, les injonctions, les sanctions et le danger de changer de comportement de *littering*.

Nous avons également pu nous en rendre compte avec les élèves de maternelle au Cameroun qu'il faut pour certains élèves, une voir deux années scolaires pour déconstruire les habitudes acquises dans le milieu privé de *littering* et acquérir, aidés par les pairs les habitudes de non *littering*. René Descartes (1637/2019) l'affirmait, « les voies même mauvaises dont on a usage sont plus supportables que leurs changement » (p.23)

4.9. Une pédagogie du danger, du désir normatif et de l'urgence

Illustration 115. 2019/01/15. « Polluer tue » peut-on lire sur un collecteur de mégots et chewing gum à l'université de Corse.

Nous observons que les démarches mises en œuvre sur les questions écologiques mêlent plusieurs formes de pédagogies aussi peu éducatives les unes comme les autres. Il est souvent question d'activation des forces du danger comme moyen d'inciter les populations à agir différemment. Invoquer par exemple les risques de danger potentiel de l'abandon des masques dans l'environnement pour les éboueurs comme l'a exprimé Régis Vieceli, secrétaire général du syndicat CGT du nettoyage de la Ville de Paris (Poingt, 2020, 15 mai).

Comme l'observe Luc Berlivet (2000) sur la question des politiques de santé, on est progressivement passé de la pédagogie par l'effroi pour amener les gens à changer vers une pédagogie du désir. Un désir normatif de ce qu'il faut faire si on déclare avoir des préoccupations pour

l'environnement. Cette norme à respecter conduit à la remise en question des engagements pris par d'autres, ainsi nous avons entendus des reproches faites à des personnes engagées dont voici quelques extraits : « un écolo qui ne mange pas bio ? Qui ne mange pas local ? Qui mange des produits hors saisons ? Qui prend l'avion ? Qui a un 4x4 ? Qui a un bateau de plaisance ? ». La liste des critères pour être un vrai écolo est grande. Comme pour la santé (Berlivet, 1997), nous observons que les campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics afin de nous convaincre de renoncer à certains comportements tendent à créer un désir de normalisation des populations.

De même, l'activation de la notion d'urgence déjà présente dans les années 1970 et régulièrement renouvelée (Perret, 2017). Claude Calame (2015) propose de penser cette urgence climatique et l'avenir de la terre à partir de « l'interaction entre les sociétés des hommes et leurs milieux ». L'urgence climatique ou environnementale trouve encore ses contradicteurs comme François Gervais (2018), ce professeur émérite des sciences et techniques de l'université de Tours qui estime que « l'urgence climatique est un leurre » destinée à entretenir un marché de la peur. Nous constatons une peur chez une catégorie de personnes et mesurons le sens de l'article de Sophie Dubuisson-Quellier et Solange Martin (2019) qui recommandent que *Face à l'urgence climatique, méfions-nous de la sur-responsabilisation des individus.*

4.10. Des mots pour l'exprimer à la guerre

La question du *litter* dans l'espace publique est pour la majorité des personnes qui y sont confrontées une situation porteuse d'émotion négative, de colère et d'incompréhension, de combativité qui peut conduire à la guerre prévient Bruno Latour. Les mots pour le dire sont, déplorable, colère, excédé, inacceptable, ras-le-bol, insupportable, plus acceptable, chasse, lutter et guerre.

Olivier Marie (2022, 22 avril) relate « le *déplorable* spectacle d'un automobiliste jetant son paquet de cigarettes vide par la fenêtre durant un embouteillage ». Un article non signé de l'Est Républicain (2022, 03 mai) fait savoir que « Face au nombre croissant d'incivilités observées, le maire de Chaux Jacky Chipeaux a du mal à cacher sa *colère* ». « *Excédé* par les poubelles qui débordent et les dépôts sauvages de déchets répétés, le maire de Villepot […] promet désormais des sanctions. […] "Une telle situation est simplement *inacceptable*" » Déclare le maire

Illustration 116. 2020/02/18 à Ajaccio : « 2020, on fait la guerre au plastique » abhorre ce camion.

(Rossin, 2022, 25 mai). Sarah Meslier (2022, 28 mai) indique que « “Clean Walk”, marche verte ou marche propre, a toujours pour but d’agir contre ce fléau des déchets sauvages et toutes ces incivilités qui *agacent* et *énervent* ». Noemie Boutefroy (2022, 16 juin) titre que la mairie en a *ras-le-bol* des déchets sauvages car lassée de devoir nettoyer de jolis coins de campagne souillés par des personnes mal intentionnées.

L’étude de Munck et Adler (2015) sur les déjections canines en ville montre que « de nombreuses collectivités locales jugent la situation *insupportable*, certains élus portant même le débat au niveau parlementaire » (p.32). Arlène Karidis (2022, 12 mai) fait savoir que le littering n’est *plus acceptable*. Guy Therville (2022, 22 avril) indique qu’une *chasse* aux déchets pour une commune propre est lancée. Le rapport de Ribaux et Despland (2019) indique que « Le Conseil d’État est prié de soumettre au Grand Conseil un rapport assorti d’un projet de loi visant à créer les conditions nécessaires pour *lutter* contre le *littering* » (p.2).

Bruno Latour (2015) met en garde contre la résurgence des guerres et entrevois la possibilité d’une guerre infinie pour la sauvegarde de la nature :

> On peut même imaginer le pire, des guerres de religion menées au nom de la sauvegarde de la Nature ! Souvenons-nous de l’argument de Schmitt, ce sont les guerres menées au nom de la raison, de la morale, du calcul, les guerres « justes », qui mènent à l’extermination sans limite. Des guerres globales menées au nom de la survie du Globe seraient bien pires que les guerres dites « mondiales ». L’étendue, la durée et l’intensité de ces guerres ne peuvent être limitées que si nous acceptons que la composition du monde commun n’ait pas encore été achevée, qu’il n’y a pas de Globe. Comment décider des limites ? En acceptant la finitude : celle de la politique, celle des sciences, mais aussi celle des religions. (p.364- 365)

4.11. Tricherie et découragement quant à l’efficacité réelle des actions menées

Le domaine des déchets comporte ses non-dits et ses arrangements. Des arrangements surtout avec les chiffres. Les arrangements des associations qui déclarent plus de participants qu’il n’en est de plus de poids que celui récolté. Des questionnements et des défections de bénévoles ramasseurs des déchets qui doutent de l’efficacité de leurs actions. L’inutilité perçue des bénévoles d’espace dédié à la réflexion, à l’échange sur la question des déchets.

Raphaël Moury (2016, 03 octobre) ne trouve pas le compte du nombre de PV dressé contre les incivilités communiqué par la ville de Paris qui avait déjà annoncé 2000 pv et avance le même chiffre cinq mois plus tard. Plus globalement, nous sommes parvenus à la conclusion que les chiffres annoncés sur la question des déchets étaient difficilement vérifiables de même que ceux des PV dressés qui pour nous font l’objet d’arrangements suivant les objectifs des auteurs.

Nous constatons des arrangements et des bénévoles dans le doute de l’utilité de leurs actions. Un article de midi libre (2022, 17 juin) publie le témoignage d’une habitante de la ville de Canet.

> Allongée sur sa serviette au bord du fleuve, avec son bébé et son conjoint, Sandrine (*) ne se résout pas à ce triste spectacle : des tas de détritus qui jonchent les rives de l’Hérault, à Canet.

"Je suis vraiment choquée. Parfois, je ramasse des déchets, j'ai même participé à des opérations de nettoyage mais cela revient encore et toujours, on ne peut pas repartir systématiquement avec un sac plein de détritus qui ne nous appartiennent pas." "D'autant que des conteneurs à ordures sont placés à "l'entrée" de chaque chemin", abonde son conjoint, canétois lui aussi.

Les mobilisations faiblissent comme il est indiqué dans l'article de Jan Graber (2022, 14 avril) concernant la participation des coureurs ramasseurs de déchets en Suisse. Il relate l'engouement du début de cette mobilisation. « Outre l'enthousiasme des pratiquants débutants, les médias se sont rapidement mobilisés lorsqu'ils ont eu vent de l'initiative. Télévision, radio, journaux ont tous parlé du "plogging" de "Züri rännt" et y ont vu une tendance. Même une compagnie d'assurance s'est lancée dans son sponsoring. "Jusqu'à ce qu'on constate que l'engouement prévu n'allait pas avoir lieu", dit laconiquement Robert Peterhans ».

Une démobilisation constatée dans tous les évènements de ramassage que ce soit au Cameroun ou en France et qui est souvent masquée par les organisateurs qui trichent sur les chiffres de participation et la quantité de déchets ramassé pour disent-ils, ne pas décourager encore plus de personnes. Un grand nombre de personnes qui arrêtent d'aller ramasser disent qu'ils ont le sentiment que cela ne sert à rien. Certains disent ne pas vouloir être les « larbins » de ces personnes qui continuent de jeter les déchets.

Illustration 117. 2020/01/17. Les promesses contenues dans cette annonce sur l'existence d'une industrie qui trierait et valoriserait tous les déchets sans nécessité d'un tri à la source questionne.

Nous remarquons aussi le peu de prises offertes aux ramasseurs pour réfléchir avec les autres sur leurs actions. Sur ce qu'ils en pensent individuellement et collectivement, sur ce qu'ils font, sur ce qu'ils remarquent, sur les perspectives qu'ils entrevoient. Un espace pour s'exprimer et pour s'informer mutuellement. Un membre a émis l'idée d'une rencontre à un moment donné dans le groupe mais les autres ont dit que ce sera un moment non productif où ils vont se déplacer pour ne rien faire alors que la pollution se poursuit.

Nous avons observé des moments furtifs où une personne ose exprimer une réflexion, une percée dans le questionnement collectif, souvent cette amorce est très peu ou pas reprise par d'autres et on passe à des sujets plus légers sur le temps qu'il fait, sur l'actualité et sur les prochaines actions notamment. Il y a comme une forme de pudeur, un évitement à parler de ce ressenti global qui ressort parfois en petit groupe ou par binôme très peu en grand groupe pour ne pas plomber l'ambiance avait exprimé un retraité très impliqué dans le ramassage des déchets.

5. Identification de freins sociaux divers

La quatrième partie portera sur l'identification des freins sociaux sur la question de la gestion adéquate des déchets. Nous analyserons la présence des boucs émissaires déclarés responsables de la pollution. Nous interrogerons l'association de la propreté des lieux à la compétence des personnes qui en ont la gestion réelle ou supposée. Nous analyserons les freins dû aux imbrications des intérêts particuliers, aux attentes des militants et à la tentation générale d'utilisation de la dictature. Nous lèverons la confusion entre le nettoyage et l'entretien, nous sonderons la compétence des nouvelles générations sur la question de l'entretien de leur espace de vie. Nous questionnerons les réclamations et les pratiques croissantes de nettoyage institutionnels ou volontaires, ces dernières s'appuient parfois sur des systèmes de récompenses et de défi. Il sera enfin question de l'éco anxiété vécue par une partie de la population.

5.1. L'existence de nombreux boucs émissaires

5.1.1. Le plastique et son corollaire infrastructurel

Le plastique a été érigé en bouc émissaire principal de la pollution de l'environnement. Il fait l'objet de batailles, de négociations de conventions de moindre production qui règlerait le problème de la pollution.

5.1.1.1. Une journée historique qui permettra de « gagner la bataille » contre le plastique

Le plastique est l'une des substances fabriquées par l'homme qui a révolutionné toutes les sphères de la vie humaine. L'histoire du plastique commence avec l'introduction du tout premier plastique fabriqué par l'homme, la « Parkesine », créée par Alexander Parkes et présentée à l'exposition universelle de 1862 à Londres. Progressivement, le plastique est devenu un produit indispensable à notre vie quotidienne. Cependant, après utilisation, son abandon hors des circuits de collecte et de traitement a pour conséquence l'accumulation de déchets plastiques dans les sols et les eaux y compris les systèmes marins et a entraîné une pollution à grande échelle et une dégradation des écosystèmes (Bundela et Pandey 2022). Gert-Jan Gruter et Jean-Paul Lange (2022) observent qu'en un demi-siècle, les polymères/plastiques ont pénétré toutes les facettes de la vie humaine moderne en offrant commodité et confort à faible coût.

Amit Bundela et Krishma Pandey reviennent sur la signature des impacts de la « journée historique dans la campagne de lutte contre la pollution plastique : les nations s'engagent à

élaborer un accord juridiquement contraignant d'ici 2024[233] » c'est le titre du communiqué de presse publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement[234]. Cet engagement des nations unies est présenté comme étant très important concernant la question de la pollution plastique. "La pollution plastique est devenue une épidémie. Avec la résolution d'aujourd'hui, nous sommes officiellement sur la voie d'un *remède*." Déclare le ministre norvégien du climat et de l'environnement, Espen Barth Eide.

À l'assemblée générale *historique* du 2 mars 2022, présidée par María Fernanda Espinosa Garcés, elle déclare « Si nous y parvenons, si nous gagnons la *bataille* contre la pollution plastique, ce ne sera pas seulement une victoire tangible pour les gens et la planète, mais aussi un exemple clair de l'importance des Nations unies dans la vie des citoyens du monde entier » (Bundela et Pandey 2022). La résolution juridique contraignante attendue pour 2024 est donc le remède qui permettra de gagner la bataille contre la pollution plastique.

L'adoption de nouvelles normes internationales sur la conception, la fabrication et le recyclage en fin de vie des objets est donc perçue comme étant la solution à l'absence de *litter* responsable de la pollution de l'environnement. Derrière cet engagement à faire des résolutions et des lois contraignante un remède contre la pollution plastique, des organisations telles que le WWF (anglais : *World Wide Fund for Nature*, anciennement « *World Wildlife Fund* ») ou Fonds mondial pour la nature est une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) créée en 1961, vouée à la protection de l'environnement et au développement durable.

5.1.1.2. Analyse de deux publications du PNUE sur la pollution marine et les plastiques à usage unique

5.1.1.2.1. De la pollution à la solution : une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique.

Le rapport[235] du PNUE qui compte 148 pages a été publié en 2021. Nous avons choisi de présenter les titres des principales conclusions de ce rapport. N'ayant pas pu avoir accès au rapport en Français les traductions ont été réalisées avec la version gratuite de l'application Deepl.
Principales conclusions (p.14-16)

1- La quantité de déchets marins et de pollution plastique ont augmenté rapidement. Les émissions de déchets plastiques dans les aquatiques devraient presque tripler d'ici 2040

[234] https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/communique-de-presse/journee-historique-dans-la-campagne-de-lutte-contre-la
[235] file:///C:/Users/Micro-W10/Downloads/POLSOL.pdf

2040 sans action significative.

2- Les déchets marins et les plastiques constituent une menace sérieuse pour toute la vie marine, tout en tout en influençant le climat.
3- La santé et le bien-être de l'homme sont en danger.
4- Il y a des coûts cachés pour l'économie mondiale.
5- Les déchets marins et les plastiques sont multiplicateurs de menaces
6- Les principales sources de déchets marins et de pollution plastique sont d'origine terrestre.
7- Le mouvement et l'accumulation des déchets marins et des plastiques se produisent sur des décennies.
8- Les progrès technologiques et la croissance des activités scientifiques citoyennes améliorent la détection des déchets marins et de la pollution plastique, mais la cohérence des mesures reste un défi.
9- Les taux de recyclage des plastiques sont inférieurs à 10 % et les émissions de gaz à effet de serre liées aux plastiques sont importantes, mais certaines solutions émergent.
10- Des progrès sont réalisés à tous les niveaux, avec un instrument mondial potentiel en vue

Le rapport rend compte de l'augmentation du *litter* marin dont la source est terrestre. Le *litter* marin participe aux changements climatiques et met la santé et le bien-être de l'homme en danger. Les coûts de gestion de ce *litter* ne sont pas complètement connus. Les progrès technologiques permettent de détecter les déchets et de faciliter leur gestion. Le taux de recyclage est bas mais il existe des perspectives d'amélioration. Des progrès existent dans divers domaines et l'adoption prochaine d'une législation contraignante mondiale permettra d'avancer significativement sur la question du *litter* marin. Nous constatons que les principales conclusions du rapport ne comportent pas d'ambitions éducatives pour la résolution de la question du *littering*. Cette observation est détaillée ci-dessous dans la rubrique « disparition du mot éducation… ».

5.1.1.2.2. Sept façons de lutter contre le fléau des plastiques à usage unique

Nous avons choisi de vous présenter une publication non signée du PNUE publiée le 02 septembre 2021 intitulée « « 7 façons de lutter contre le fléau des plastiques à usage unique[236] » Cet et article écrit pour un public non scientifique porte sur le *litter*. L'analyse de cette publication nous permet de mieux situer la démarche de cet organisme des nations unies chargé de l'environnement sur la question du *litter* même si dans le cas présent, il est spécifique à la question de la présence des déchets plastiques dans le milieu marin. La publication est reprise sans les images qu'elle contient dans l'annexe 2.

[236] https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/recit/7-facons-de-lutter-contre-le-fleau-des-plastiques-usage-unique

La publication commence par préciser le fait que « l'addiction de l'humanité, vieille de plusieurs décennies, au plastique jetable, des pailles aux sacs à provisions, *étouffe* les rivières et les mers du monde, menace la faune et la flore et contamine la chaîne alimentaire. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver ce problème, car l'utilisation de masques, gants et autres équipements de protection individuelle (EPI) jetables monte en flèche ».

La publication cite Kakuko Yoshida, coordinatrice mondiale pour les produits chimiques, les déchets et la qualité de l'air au PNUE déclare que « le plastique a été inventé pour durer. Au lieu de cela, nous avons décidé de faire un mauvais usage de ce matériau ingénieux et de le jeter après *une seule* utilisation. "La commodité du plastique nous a rendus aveugles à son impact sur la planète. Nous devons placer la *circularité* au cœur de nos systèmes économiques et sociaux afin que nous puissions tous profiter de la véritable valeur du plastique ».

Elle se réfère au rapport intitulé *From Pollution to Solution* -De la pollution à la solution- suscité pour préciser la réalité de l'augmentation des « fuites » de pollution plastique dans les écosystèmes aquatiques et les conséquences désastreuses pour la santé humaine, l'économie mondiale, la biodiversité et le climat. La publication annonce ensuite. « Si vous cherchez à mettre fin à votre dépendance au plastique, prenez ces mesures simples :

1. Adopter un mode de vie circulaire.
   […] Investissez dans des produits durables et respectueux des océans, comme des tasses à café, des bouteilles d'eau et des emballages alimentaires réutilisables […].
2. Éviter les gants en plastique
   […] Selon l'OMS[237], il est plus sûr de renoncer aux gants en plastique et de se laver les mains fréquemment […] la pandémie pourrait entraîner une consommation mensuelle stupéfiante de 129 milliards de masques et de 65 milliards de gants dans le monde.
3. S'assurer que nos articles de toilette ne contiennent pas de plastique.
   Les produits de soins personnels sont une source majeure de micro plastiques, rejetés directement dans les océans depuis nos salles de bains. Optez pour des produits sans plastique pour le visage … […]
4. Dites non au plastique lorsque vous faites vos courses
   Essayez de réduire votre empreinte plastique en choisissant des aliments sans emballage plastique et en emportant un sac réutilisable. […]
5. Remonter ses manches et se mettre au nettoyage de plages
   Le plastique est partout : il se trouve dans les parcs, les rivières et sur les plages. Rejoignez les mouvements mondiaux et locaux, tels que la Journée mondiale du nettoyage, ou organisez vous-même un nettoyage. Si vous faites du jogging, transformez-vous en "plogger" et ramassez tous les déchets que vous voyez sur votre chemin […]
6. Arrêter de fumer
   […] Ces déchets finissent dans des décharges, polluant et endommageant l'environnement, ou dans la mer où ils menacent les espèces marines. Depuis plus de 25 ans, les mégots de cigarettes sont le principal déchet collecté lors du nettoyage international des côtes.
7. Rejoignez la campagne du PNUE "Océans Propres"
   […] l'adhésion à Clean Seas n'a aucune incidence financière. Les signataires peuvent également demander un soutien technique au PNUE pour développer leurs plans d'action nationaux afin de lutter contre les déchets sauvages et la pollution plastique.

[237] Organisation Mondiale de la Santé

Cette publication de vulgarisation de lutte contre le fléau plastique c'est-à-dire le plastique abandonné dans les espaces non dédiés par des conseils qui n'ont rien à voir avec l'acte d'abandon qui est à l'origine du fléau. Le plastique visible que l'on abandonne et invisible présent dans les crèmes de toilettes sont logés à la même enseigne. Il faut combattre le plastique source de pollution et non l'acte de son abandon. Le plastique est l'un des boucs émissaires à expier pour la cohésion des humains.

Ce plastique durable qui conserve la trace de nos actes insouciants est à éloigner ou à transformer en lui enlevant ce qui lui permet de garder cette preuve de nos actions, sa durabilité. C'est ainsi que plusieurs recherches ont été engagées pour la création et l'utilisation du plastique biodégradable. Tian et *al.* (2022) expliquent que le plastique biodégradable n'est « pas une solution viable », elle est source de perte de matière. Pour eux, « les plastiques du futur devraient également avoir des caractéristiques de conception qui traitent de la fin de vie, telles que la recyclabilité en boucle fermée et le devenir dans la nature ».

5.1.1.3. Analyse de deux rapports de la WWF

L'ONGI WWF, comme bien d'autres d'ailleurs traitent de la question de la présence des déchets et principalement du plastique dans l'environnement. Le WWF a produit plusieurs rapports sur l'impact du plastique dans la nature. Nous produirons une analyse succincte de deux de ces rapports.

.

5.1.1.3.1. De la nature aux humains, jusqu'où iront les plastiques !

Le premier rapport qui comporte 16 pages réalisé par le cabinet consultant *Dalberg Advisors*[238] est intitulé « de la nature aux humains jusqu'où iront les plastiques[239] ? » rédigé par Wijnand de Wit et Nathan Bigaud (2019). Les auteurs s'appuient sur la recherche menée par Senathirajah et Palanisami (2019) de l'université de Newcastle en Australie et commandée par l'antenne régionale de WWF à Singapour qui répond à la question de savoir « quelle quantité de plastique ingérons-nous ? À partir des résultats de leur recherche dont nous n'avons pas pu avoir connaissance, il est expliqué dans le rapport de WWF que le plastique pollue l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et les aliments que nous mangeons. […] On estime qu'une personne pourrait ingérer en moyenne 5 grammes de plastique par semaine » (de Wit et Bigaud, 2019, p.6-7).

[238] Dalberg Global Development Advisors est un cabinet de conseil en stratégie et politique. Fondée en 2001, la société est spécialisée dans le développement mondial https://dalberg.com/

[239] https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-07/20190718_De_la_nature_aux_humains_jusquou_iront_les_plastiques-min.pdf

En raison de ces conséquences pour la santé humaine et de la nature, le WWF lance un appel à l'action (p.12-13) en dix résolutions dont nous ne citerons que les trois premières, l'ensemble des résolutions sont disponibles en annexe :

> ● Soutenir la recherche pour combler les lacunes sur les conséquences de la présence de plastiques dans la nature : mieux comprendre comment le plastique et les micro-plastiques pénètrent dans les organismes vivants et quelles en sont les conséquences exactes sur leur santé.
>
> ● Créer un organisme scientifique mondial chargé d'évaluer et de synthétiser les meilleures recherches disponibles sur le plastique et les micro-plastiques dans la nature. Un tel organisme permettrait à la communauté scientifique de mettre en commun ses ressources et d'élaborer des normes communes pour mesurer les fuites de pollution plastique.
>
> ● Convenir d'un traité international juridiquement contraignant visant à empêcher la pollution plastique de s'infiltrer dans les océans, contribuant ainsi de manière significative à l'Objectif de développement durable 14.1 et ouvrant la voie à un cadre de responsabilisation pour lutter contre la pollution plastique à un niveau mondial.

Le rapport propose donc en première résolution d'engager des recherches pour comprendre comment la matière plastique entre dans les organismes vivants. Une recherche en laboratoire déjà très importante sur la présence des particules dans l'environnement comptabilisées comme de la recherche sur les déchets en vue de résoudre la pollution plastique. Une recherche sur les conséquences qui a pour but d'identifier des éléments les plus nuisibles à retirer de la fabrication des produits. La deuxième résolution vise à doter ces recherches d'un organisme important qui travaillerait à perpétuer cette action. Nous retrouvons en troisième résolution le fait d'établir sur le plan international un traité juridiquement contraignant dont il est actuellement question aux Nations Unies.

5.1.1.3.2. Pollution plastique : à qui la faute ? Identification des défaillances systémiques et présentation du scénario zéro plastique dans la nature en 2030

Le deuxième rapport qui comporte 46 pages avec cinq signataires est également réalisé par le consultant *Dalberg Advisors* a été rédigé par De Wit et *al.* (2019) et est intitulé pollution plastique : à qui la faute ? Identification des défaillances systémiques et présentation du scénario zéro plastique dans la nature en 2030. Le résumé analytique comporte 13 points que nous avons numéroté pour une meilleure lisibilité disponible avec les détails en annexe et dont les titres sont présentés ci-dessous (p.8-11) :

1- Depuis l'an 2000, le monde a produit autant de plastique que toutes les années précédentes combinées.
2- En raison de la mauvaise gestion des déchets, on estime qu'un tiers des déchets plastiques sont entrés dans la nature sous forme de pollution terrestre, d'eau douce ou marine
3- Le plastique est devenu omniprésent dans la nature, ce qui pose un grave problème pour le monde naturel, la société et l'économie mondiale
4- La pollution plastique a un coût qui n'est pas supporté par l'ensemble des acteurs tirant profit de la production et de l'utilisation du plastique

5- Les déchets mal gérés sont la conséquence directe d'une infrastructure de gestion des déchets sous-développée
6- Nous ne parvenons pas à fermer la boucle du plastique pour deux raisons : l'industrie du recyclage n'est pas rentable et ne parvient pas à se développer et les consommateurs disposent d'un choix limité d'alternatives durables au plastique
7- Si rien ne change, d'ici 2030 l'industrie du plastique devrait doubler la quantité de pollution plastique dans les océans
8- Les externalités négatives du plastique sont également liées à un système de commerce mondial des déchets fragiles qui peinent à s'adapter aux réformes prises au niveau national.
9- Des mesures immédiates sont nécessaires pour mettre un terme à la croissance non contrôlée de la pollution plastique, et des initiatives coordonnées sont essentielles pour responsabiliser chaque partie prenante dans la résolution de cette tragédie des biens communs.
10- Nous avons besoin d'une approche systémique et d'interventions stratégiques tout au long de la chaîne de valeur du plastique afin d'initier le chemin d'une nature libérée du plastique
11- Cette approche pourrait réduire de 57 % la production de déchets plastiques et de près de 50 % la production de plastique vierge, par rapport au scénario de statu quo
12- Éliminer les problèmes liés à la mauvaise gestion des déchets et favoriser le réemploi et le recyclage du plastique pourraient permettre de stopper les pollutions et de créer un million d'emplois dans le recyclage et la réutilisation de matières plastiques.
13- Tous les acteurs de l'industrie plastique doivent s'aligner sur l'objectif commun consistant à mettre fin à la pollution plastique et à réparer la chaîne de valeur du plastique.

De ce résumé analytique, nous nous attarderons sur les points 2, 5, 6 et 10

Le point 2 précise : « en raison de la mauvaise gestion des déchets, on estime qu'un tiers des déchets plastiques sont entrés dans la nature sous forme de pollution terrestre, d'eau douce ou marine ». La mauvaise gestion des déchets est pour ce rapport due à deux facteurs : « les pratiques de consommation rapide génèrent d'énormes quantités de déchets plastiques et le monde est mal équipé pour les traiter ». La consommation inadaptée, car si tout le monde mangeait, buvait ou fumait au restaurant ou à la maison, nous n'aurions pas de soucis de déchets de consommation nomade. C'est cette consommation sur le pouce qui pose problème car le mauvais équipement du monde pour gérer les déchets issus de la consommation *rapide*.

Le point 5 indique : « les déchets mal gérés sont la conséquence directe d'une infrastructure de gestion des déchets sous-développée ». Ce qui veut dire que les infrastructures de gestion des déchets peu développés génèrent une mauvaise gestion des déchets. En effet, le point cinq poursuit : « l'efficacité des systèmes de gestion des déchets plastiques est corrélée au niveau de revenu du pays ». Il y est question des pays à revenus faibles ou intermédiaires qui connaissent des taux de collecte moins importants. Ce qui veut dire qu'aucun pays n'a atteint un niveau de développement des infrastructures suffisamment développés pour éviter les « fuites[240] » des déchets dans la nature. Puisqu'aucun pays riche ou pauvre n'échappe à la présence de *litter* dans son environnement.

[240] Ce mot est utilisé en page 6 pour marquer la présence des déchets notamment dans les systèmes d'assainissement. Le terme *plastic lakage* Cest est utilisé dans des recherches en remplacement de *litter* ou de *littering*. Par exemple : Hahladakis, J. N. (2020). Delineating and preventing plastic waste leakage in the marine and terrestrial environment. Environmental Science and Pollution Research, 27(11), 12830-12837.

Le point 6 précise : « nous ne parvenons pas à fermer la boucle du plastique pour deux raisons : l'industrie du recyclage n'est pas rentable et ne parvient pas à se développer et les consommateurs disposent d'un choix limité d'alternatives durables au plastique ». L'économie circulaire qui consiste à maintenir les produits et les déchets dans une chaine de valeur ne peut pas fonctionner parce que pour des raisons sanitaires certains produit ne sont pas recyclables, ceux qui sont recyclables sont de bien moindre qualité que le neuf et les consommateurs ont moins le choix d'avoir au même prix des produits alternatifs sans plastiques.

Enfin, le point 10 indique : « nous avons besoin d'une approche systémique et d'interventions stratégiques tout au long de la chaîne de valeur du plastique afin d'initier le chemin d'une nature libérée du plastique ». Pour limiter la croissance des déchets plastiques dans la nature, on devrait interdire les plastiques à usage unique et mettre à niveau les plans nationaux de gestion des déchets. Le prix du plastique devrait refléter « le coût complet de son cycle de vie pour la nature et la société. De plus, il faut persuader les consommateurs de changer de comportement et ces derniers doivent se voir proposer des alternatives aux produits à l'origine de la pollution plastique ». Le prix du plastique doit prendre en compte le coût notamment de son nettoyage dans l'environnement et des dégâts qu'il y cause. Dans cette approche systémique, le consommateur doit être *persuadé* pour changer de comportement, il n'est pas précisé le comportement qu'il doit changer mais surtout il doit pouvoir choisir entre des produits en plastiques et en d'autres matières.

Nous présentons là des points qui nous interpellent dans ce résumé analytique de l'ONGI (organisation non gouvernementale internationale) WWF qui fait le constat dans son point 3 que « Le plastique est devenu omniprésent dans la nature, ce qui pose un grave problème pour le monde naturel, la société et l'économie mondiale » sans jamais parler de l'abandon par les utilisateurs du plastique dans l'environnement.

Un résumé de l'appel de WWF à l'action collective est présenté en début du rapport (p.6-7). L'appel est adressé à tous les gouvernements en huit points qui indiquent notamment de « convenir d'un traité international juridiquement contraignant ». L'appel adressé aux entreprises en six points qui indiquent notamment de « s'engager à utiliser des matières plastiques recyclées ou des alternatives durables au plastique ». L'appel adressé à la société civile indique notamment de « fournir au grand public des outils qui renforcent sa voix de défenseur de l'environnement ». L'appel adressé au grand public indique notamment de « réduire sa consommation de plastique inutile, privilégier le réemploi et recycler ce qu'il n'utilise plus ».

Une recherche du mot éducation montre une utilisation du mot contenu à la page 34 dans ce paragraphe qui invite au changement de comportement des consommateurs vis-à-vis du plastique :

> Changer le comportement des consommateurs vis-à-vis du plastique en proposant des alternatives respectueuses de l'environnement et en encourageant une utilisation réduite de plastique inutile. Les consommateurs devraient être encouragés à éliminer progressivement l'utilisation de plastique inutile et

> à rechercher des *alternatives* respectueuses de l'environnement éprouvées qui remplaceraient le plastique restant. La législation et les incitations financières devraient soutenir l'utilisation d'alternatives au plastique conventionnel respectueuses de l'environnement, afin de maximiser les possibilités de développement d'alternatives viables sur le plan commercial. En outre, des évolutions réglementaires et *des programmes d'éducation* devraient être mis en place pour aider les consommateurs à gérer leurs déchets plastiques afin de faciliter le développement des capacités de recyclage (p.34)

Il s'agit donc de mettre en place « des programmes d'éducation devraient être […] pour aider les consommateurs à gérer leurs déchets plastiques *afin de faciliter* le développement des capacités de recyclage. Pour ne pas s'y tromper, l'éducation requise ici a pour finalité faciliter les capacités de recyclage des déchets produits. Donc d'augmenter l'efficacité de gestion des déchets basée sur le taux de recyclage. Nous l'avons dit plus haut, l'Autriche dépasse le taux de recyclage attendu par l'union européenne en 2030 mais fait face au *litter*.

Le WWF a lancé un plaidoyer intitulé « sauvons la nature de la pollution plastique[241] » pour amener les gouvernements du monde entier à agir. « Chaque année, 8 millions de tonnes de plastiques finissent dans nos océans. Demandons aux gouvernements du monde entier d'agir pour stopper cette crise avant qu'il ne soit trop tard ».

L'intérêt de cette organisation pour les déchets dans la nature n'est pas très ancien puisqu'en 2010 au Cameroun, la coopération allemande qui la finance aussi dans ce pays a insisté afin que l'antenne régional de cette organisation qui recevait le financement global estampillé « environnement » rencontre notre association qui œuvrait pour l'éducation à la gestion des déchets puisse nous écouter et soutenir nos actions. L'antenne régionale a fait savoir que ses actions étaient axées sur la protection des animaux dans la nature et de leur environnement immédiat.

Pour terminer sur la question du plastique dans la nature, nous citerons cette étude de Xia et *al.* (2022). Les auteurs ont menée des enquêtes en ligne et des entretiens en face à face avec des éboueurs travaillant à proximité de zones où le *litter* était présent c'est-à-dire dans les parcs et les cours d'eau locaux. L'équipe de recherche montre que le « litter est résultat de négligence des populations » qui n'y attachent pas d'importance. L'équipe propose deux solutions potentielles : premièrement, « des conférences efficaces sur la réduction des débris marins et la protection de la nature dans la communauté » et deuxièmement « la planification de la construction d'un navire semi-autonome destiné à la collecte des déchets de surface, qui est une solution efficace et rentable à long terme ». Ainsi donc, avec des conférences efficaces et le nettoyage, la question du *litter* dans l'environnement pourrait être résolue.

[241] https://www.wwf.fr/sengager-ensemble/relayer-campagnes/pollution-plastique

5.1.2. Les mégots

Après le plastique, les mégots de cigarette représentent le déchet à combattre car ils sont déclarés comme étant une source de pollution. Il fait l'objet de campagnes diverses. Pourtant, de notre analyse, parler de pollution de mégots est le signe d'une avancée dans la nature des déchets abandonnés en occident. Les mégots étant de petites tailles, les identifier comme polluant indique que la taille des déchets abandonnés diminue. Une enquête auprès des ramasseurs de déchets qui affirmait que les plages sont sales le confirme. Lorsqu'ils sont amenés à se rappeler quels types de déchets ils voyaient et ou ramassaient à la plage il y a 5 ans.

Illustration 118. 2020/01/24. Publication sur la nécessité de jeter le mégot dans la poubelle en raison de sa nocivité.

L'étude de Stéphane Le Lay (2014) le montre, bien que les mégots soient nocifs, ils posent visuellement moins de problèmes comme les tickets de métro ce qui amène les agents de nettoyage à enlever prioritairement les déchets les plus visibles qui aujourd'hui sont moins présents sur les plages par exemple. « Les mégots, les tickets de métro ou les feuilles ne sont pas traités systématiquement, « sinon on n'en finirait pas ». La priorité est donnée aux déchets non biologiques (papiers gras, etc.) » (p.28).

Pourtant, les opérations de lutte contre les mégots ne le mentionnent pas. Plusieurs villes affichent des campagnes de lutte contre les mégots. Nous avons déjà cité la campagne de la ville de Paris contre les mégots. La ville de Nice[242] le 03 août 2021, la ville de Nice lance sa campagne contre les mégots. Il est écrit sur le site internet de la ville : « Pourtant évitable grâce à un simple geste responsable, le mégot de cigarette est aujourd'hui l'une des premières causes de pollution, en mer comme

[242] https://www.nice.fr/fr/videos/operation-de-lutte-contre-les-megots/general?type=videos

sur terre, et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Afin de lutter contre ce fléau, la Direction de la Propreté de la Ville de Nice procède à chaque période estivale à l'entretien du front de mer ».

La ville de Dombasle-sur-Meurthe[243] (9828 habitants, 2015 Insee) située dans l'aire urbaine de Nancy affiche sa campagne de lutte contre les mégots de cigarettes. « Dans le cadre de la journée mondiale sans tabac et dans sa démarche de développement durable, la Ville de Dombasle-sur-Meurthe s'engage contre les mégots de cigarettes jetés au sol. 5 minutes pour fumer une cigarette et 12 ans pour que le mégot se décompose ! »

Nous avons observé que l'abandon de mégots hors des espaces dédiés dans le milieu universitaire est un phénomène important comme l'indique Florence Hubin (2018, 20 novembre) pour l'université de Nanterre. Elle fait part d'une opération de « ramassage des mégots sur le campus à l'initiative du pôle transition écologique de l'université, du Réseau des étudiants pour le développement durable, avec l'ONG *Surfrider Foundation* » à l'université. L'université indique qu'un projet d'installation de cendriers supplémentaire est en cours.

Illustration 119. 2020/01/24. Deux exemples de réactions d'internautes à la publication de Stop Littering Fribourg en Suisse.

Marie Prieur (2019, 29 avril) rapporte que « Les actions "anti-mégots" se multiplient. À l'université de Genève, c'est l'association des Étudiants pour le Développement Durable qui a lancé un projet intitulé "Ne mégotte pas". Des collectes de mégots s'organisent ». Une opération de la ville de Genève menée entre le 24 septembre et le 19 novembre 2018 a consisté à installer « un compteur pour mieux se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène. Résultat : 20 758 024 mégots jetés au sol durant cette période »

L'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)[244] accompagne les villes adhérentes dans la mise en place de leurs campagnes de lutte contre les mégots. Le site internet

[243] http://www.ville-dombasle.fr/fr/actualite/200390/ensemble-contre-incivilites-lutte-contre-megots-cigarettes
[244] http://avpu.fr/base-documentaire-de-lavpu/documents-thematiques/notre-campagne/

mégot.com[245] indique qu'il permet de « tout savoir sur la pollution générée par les mégots de cigarettes ». Le site recense les initiatives publiques pour lutter contre la pollution des mégots :

> Paris interdit la cigarette dans 52 parcs et jardins. (8 juin 2019)
> Un projet de loi pour faire payer les cigarettiers (été 2019)
> Clermont-Ferrand et Grenoble verbalisent les jets de mégots (Printemps 2019)
> À Marseille, un arrêté municipal décrète 3 plages « sans tabac » (28 mai 2019)
> Chartres distribue gratuitement des cendriers de poche (Mai 2018)
> Orléans se dote d'un engin de nettoyage pour aspirer les Mégots (Juin 2019)
> Istres met en place des cendriers pour recycler les mégots de cigarettes (Février 2019).
> Montigny-lès-Metz installe des cendriers au sol (2018)

Nous avons observé des lieux où des campagnes de ce type ont eu lieu avec pose de cendriers. Les résultats sont difficiles à évaluer. Les déchets de mégots par terre ont diminué dans les premières semaines de la pose du cendrier. Dans une université où des cendriers ont été posés, l'agente de ménage à comptabilisé près de 50 mégots par terre à coté et non loin des cendriers le lendemain d'un week-end. Des opérations de lutte estampillés des mégots qui invisibilisent d'autres déchets abandonnés dans l'espace public et participent à rendre incompréhensible la question du *litter* dans sa globalité.

Les mégots sont une source de pollution importante, une source de pollution de l'eau des villes par la nicotine comme le montrent Green et *al.* (2014). Les conséquences pour l'environnement sont multiples. Les mégots sont une source importante de pénibilité pour les agents de nettoyage comme le montre Stéphane Le Lay (2016, p.27-28). Mais ce qui en fait un bouc émissaire est le fait qu'il n'est presque jamais question du geste, de la main qui l'a abandonné dans les espaces inappropriés.

5.1.3. Les fuites - leakage – non-collecte des déchets sauvages

Dans divers rapports et recherches, le mot *leakage* fuite en anglais est utilisé pour désigner les déchets abandonnés dans l'environnement. Le rapport[246] de l'OCDE[247] est précis dans les raisons invoquées pour expliquer la présence du *litter*. Il indique leur augmentation dans l'environnement et indique qu'ils y sont présents en raison de la mauvaise gestion notamment la non-collecte des déchets sauvages.

> L'utilisation et les rejets de plastique à l'échelle mondiale, les rejets de plastique dans l'environnement devraient presque doubler, passant de 22 Mt en 2019 à 44 Mt en 2060. Les rejets de macro plastiques

[245] https://www.megot.com/les-initiatives-de-lutte/initiatives-publiques-pour-lutter-contre-la-pollution-des-megots/

[246] https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-39755-Perspectives-mondiales-plastiques-Scenarios-action-2060.pdf

[247] L'Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché

continuent de représenter une part importante du total des rejets, soit 87 %. Près de 99 % des rejets de macro plastiques proviendront de déchets mal gérés, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas gérés par le recyclage, la mise en décharge ou l'incinération. Les déchets sauvages non collectées devraient connaitre le taux de croissance le plus rapide, parmi toutes les sources de rejets (p.14).

5.1.4. Les évènements festifs !

Un des boucs émissaires à la question du *litter*, qui lorsqu'il est énoncé semble pour les auteurs tomber sous le sens c'est la question des évènements festifs. Cet argument semblait tellement *évident* dans les écoles inscrites au concours écoles net° ozone (Ceno°) que nous avions dû créer un prix spécial de la fête de l'école la plus propre. Des efforts sont de plus en plus réalisés afin que les évènements festifs restent propres. Nous avons pu le constater dans une démarche qui nous a semblé plus aboutie à la fête du 14 juillet à Saint Malo (rajouter la date). À un évènement à Nantes (rajouter la date). À Ajaccio, le dispositif mis en place pour la fête inaugurale de la place (préciser) s'est doté de moyens importants avec des objectifs ambitieux dans une phase qui pour nous correspond à des débuts maladroits.

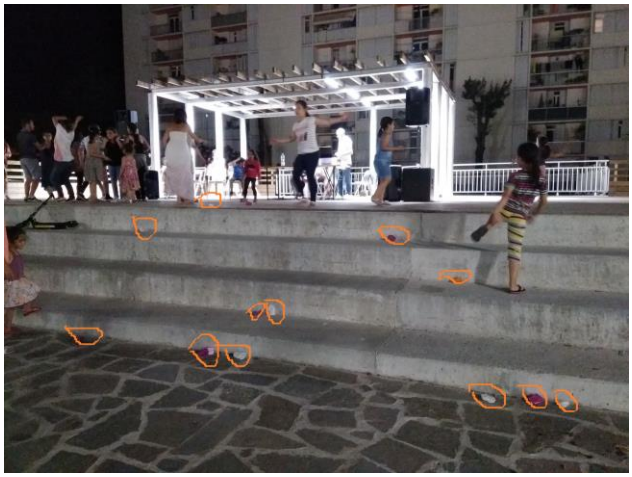

Illustration 120. 2019/06/21 à Ajaccio littering lors de la fête de la musique. Nous avons observé qu'après la fête, certains habitants et les organisateurs ramassent parfois très consciencieusement les déchets. Nous n'avons pas observé ce comportement de ramassage après fête ailleurs.

Des initiatives et des labels sur des évènements festifs voient le jour à l'instar du Réseau Éco Événement[248]. Créé en 2013 par l'agence Terra 21 et mandaté par Nantes Métropole pour animer deux dispositifs en parallèle : la création d'une boite à outils / l'animation de la réunion annuelle, l'accompagnement déchets de 30 événements et plus. Nous avons observé que ces initiatives portent généralement sur deux axes, l'utilisation d'articles réutilisables ou biodégradables et la mise en place d'un dispositif malheureusement souvent de *façade* de tri des déchets. La présence du *litter* après ces évènements festifs n'est pas pris en compte ni analysée. Elle est vécue comme quelque chose de quasiment normal pendant la fête ! « Les gens sont comme çà… il y a eu beaucoup de monde donc c'est normal » déclarent certains interlocuteurs. En fonction du lieu de la fête ou du public reçu, il est considéré soit que ce sont des accidents inévitables de la part des invités, soit que c'est dans la nature des invités de jeter par terre. L'analyse d'Hervé Guillaume, animateur de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine semble laisser entendre que les villes où il y a moins de fêtes sont plus propres (Berthout et Lejoindre, 2017, p.114).

[248] https://www.reseau-eco-evenement.net/qui-sommes-nous/notre-histoire/

5.1.5. Le littering c'est les autres

Le titre boutade de Gérard Bertolini (2006) intitulé *le déchet, c'est les autres. Même pas vrai !* trouve tout son sens dans notre analyse des principaux boucs émissaires de la question de la gestion adéquate des déchets. Le bouc émissaire le plus tenace est celui de ne voir que le *litter* des autres et de penser que ces autres sont seuls capables de *littering*. Nous paraphraserons le titre de l'ouvrage de Gérard Bertoloni (2006) sur les déchets en le remplaçant par le *littering* en affirmant : « le *littering* c'est les autres. Même pas vrai ! » Avant la pandémie de la Covid-19, nous avions du mal à expliquer que la question du *littering* est présente dans tous les quartiers et dans toutes les classes sociales. Les confinements liés à la pandémie ont permis de s'en rendre compte mais nous constatons quelques mois après que ce constat a vite été oublié et que la validité de cette observation est moins certaine même auprès de ceux avec lesquels il a été établi.

Dans son rapport enregistré en 1993 à l'Assemblée nationale et au Sénat, le député Michel Pecha observait les réactions d'indifférence, de silence et de bonne conscience des personnes sur la question des déchets. « La bonne conscience enfin car si chacun de nous est un agresseur obligé de l'environnement, nous sommes plutôt tentés de souligner le rôle des "autres" dans l'existence de ce problème qu'ils soient avant nous, après nous ou à côté de nous dans la chaîne de la consommation » (p.10). Une propension à accuser les autres qui « créé alors une situation où coexistent la volonté de voir disparaître ces déchets abhorrés et exécrés avec très souvent le refus des moyens ou des coûts permettent cette disparition » (*ibid*).

Nous constatons que le type de déchets abandonnés dans les quartiers huppés et les quartiers dit défavorisés sont différents. Nous avons constaté plus d'abandon d'emballages de repas, de boissons, ou de friandises dans les quartiers pendant que dans les quartiers huppés, il y a plus d'abandon de mégots et de déchets de plus petites tailles issus de la consommation hors repas et de crottes de chiens. Même s'il est difficile d'établir effectivement[249] s'il y a plus de personnes qui abandonnent leurs déchets dans les quartiers défavorisés par rapport aux quartiers vitrines, nous constations que le geste est le même. La différence c'est le degré que nous aurons du mal à définir.

Exempter une partie de la population d'une action qu'elle commet du fait qu'elle soit moins de fois commise par rapport au voisin, c'est créer les conditions de l'incompréhension et de la fracture sociale. Les efforts à fournir dans les quartiers huppés pour arrêter d'abandonner des mégots et ramasser les crottes des chiens est similaire aux efforts attendus des populations des quartiers défavorisés pour ne plus abandonner les restes de leurs consommations sur la voie publique. Dans tous les cas, les classes sociales et les personnes salissent différemment l'espace public. Elles doivent donc agir ensemble pour le respect de ce commun. C'est l'une des raisons

[249] En effet, les données sont différentes car il faudrait tenir compte de la fréquence du nettoyage dans ces deux types de quartiers, du nombre d'habitants, des ramasseurs solos dont l'action de nettoyage modifie les données. De plus, les différences psychiques construites au fil des ans que Mary Douglas appelle le schème de perception de son environnement qui a habitué les quartiers huppés à voir souvent leur environnement sans déchets et les quartiers défavorisés à intégrer la présence des déchets dans leur environnement.

pour lesquelles notre recherche n'a pas épousé les limites du quartier prioritaire que les praticiens (association, mairie et bailleur social) auraient voulu qu'elle serve.

William Park (2022, 11 mai) remonte l'histoire de ce qu'il considère « manipulation des images pour faire porter le chapeau à l'individu » sur la question du *littering* notamment dans les campagnes publicitaires. Il reprend entre autres l'étude de Finis Dunaway (2015) qui explique que « plutôt que de s'attaquer à la cause profonde du problème des déchets sauvages en Amérique – le fait qu'il y ait eu beaucoup plus d'emballages jetables après la Seconde Guerre mondiale – leurs campagnes publicitaires se sont concentrées sur le mauvais comportement de certains consommateurs ». Une responsabilité que les entreprises ont toujours voulue unilatérale et non partagée.

Une attitude présente dans divers lieux. Au début de notre recherche en Corse, il était de notoriété publique que la Corse était salie uniquement par les milliers de touristes et des gens venus du continent qui séjournent sur l'île. La réalité des salissures observées pendant les confinements liés à la Covid-19 a grandement participé à partager les responsabilités de la présence du *litter* dans l'environnement en Corse. Cette attitude d'indexation des autres est impressionnante à observer de la part de *litterbugs* vérifiés. Nous avons eu l'occasion d'écouter un gardien d'immeuble à Paris qui abandonnait ses déchets, mégots, emballages par terre se plaindre de la salissure des locataires. De même, un adolescent rencontré dans la rue à Ajaccio qui venait de jeter une bouteille de boisson nous assurait que la ville était sale à cause de tous ces étrangers qui viennent chez nous. On a l'impression à les écouter d'un dédoublement de personnalité.

Une observation également faite par l'étude menée par Manurung et *al.* (2022) en Indonésie où ils affirment que « d'après les informations des résidents locaux, on sait que de nombreux *résidents extérieurs* à la région jettent des déchets. Par conséquent, nous voulons mener cette activité pour encourager et favoriser un sentiment de préoccupation pour l'environnement auprès des communautés locales et des personnes extérieures afin de ne pas jeter d'ordures » (p.71).

Conclusion sur les boucs émissaires

Nous pouvons affirmer que les boucs émissaires de la question du *litter* identifiés que sont principalement le plastique, les mégots, les autres et les évènements festifs répondent à la description du bouc émissaire reprise par Rémi Casanova (2014) sur la question de la violence. « Le bouc émissaire est celui qui, au prix de son exclusion, est l'instrument de la réconciliation des membres du groupe. Selon l'expression de René Girard, il permet le passage d'une « violence du contre tous », destructrice du groupe, en « une violence du tous contre un », reconstructive du groupe » (p.38).

Les boucs émissaires, il vaut mieux en avoir plusieurs pour maintenir l'édifice, s'imposent comme limite première à la réalité. La liste des boucs émissaires sur la question du *littering* est longue, nous pouvons ajouter aisément aux trois premières développées que sont le plastique, les mégots et les autres. Nous avons entendu des personnes se plaindre de la fainéantise des agents d'entretiens qui ne « foutent rien », du suremballage, du manque de technologie suffisant comme semble le montrer le rapport du PNUE, la restauration rapide, la vente à emporter, la chaleur de l'été et ses beaux jours…. L'édification des boucs émissaires préserve de la réalité qui pourrait déboucher sur une véritable remise en question des rôles et du système. Un équilibre existe de ce fait et il faut prendre les précautions nécessaires pour amener les acteurs de cet équilibre à le trouver insatisfaisant pour trouver les ressources nécessaires pour vouloir le modifier.

5.2. L'association de la propreté effective des lieux à la compétence de celui qui en est responsable

La propreté d'un lieu est imputable à celui qui est désigné comme socialement responsable. Ainsi donc, dans un ménage, c'est la femme qui est socialement responsable de la propreté du foyer. Il en est de même du gardien d'immeuble, des agents d'entretien des écoles, du chef d'établissement et du maire de la ville. Comme le précise Geneviève Heller (1980), « la propreté, fait partie d'un réseau de valeurs : elle est sœur de l'ordre, de la discipline, de l'obéissance. Elle est apparentée au goût de la santé ; elle est en relation directe avec les notions de rationnel, pratique, efficace » (p. 325). Ainsi est efficace et compétent, celui dont le lieu dont il est responsable est propre.

Pourtant, les personnes socialement responsables ne le sont pas toujours dans les faits. Cette situation est similaire à celle dénoncée par Sanlaville (1897) dans sa critique de la loi contre le logement insalubre de 1850 où il suggère que le locataire « soit responsable en première ligne de l'insalubrité dont il est l'auteur » (P.7). Dans le cas de salissures par le *littering* il serait utile de rétablir les responsabilités des uns et des autres pour une amélioration véritable de la situation d'insalubrité.

Dans leur article de presse, Baille et Bertrand (2022, 20 mai) recueillent l'expression d'un riverain qui déclare « C'est pour ça qu'on dit que Marseille est une ville sale. M. Payan m'a l'air un peu *faignant* ». Monsieur Payan maire de cette localité serait fainéant parce qu'un coin de sa ville est sale ! L'étude de Pascal Ughetto (2011) sur les gardiens d'immeuble relate cette même réalité. « La propreté des espaces intérieurs et l'apparence publique, tout cela n'est pas périphérique pour le travail du gardien. Cela fait partie de ce avec quoi il se débat pour réguler sa façon d'investir son travail, l'orientation, le dimensionnement et la signification de ses efforts » (p. 97).

Dans notre enquête auprès des gardiens d'immeuble d'une zone prioritaire du 19ème arrondissement de Paris, l'association gardien et propreté des lieux était effective. Certains

gardiens en étaient affectés plus que d'autres. Des stratégies étaient faites pour ne pas être gardien titulaire dans les immeubles les plus sales. Un gardien nous a expliqué qu'il a exigé du bailleur social, plus de passage de la société de nettoyage avant d'accepter d'être titularisé à son poste.

Cette situation crée une frénésie peu propice à l'action réfléchie. Que ce soit du côté de la hiérarchie des agents en charge de la gestion des déchets au niveau municipal ou au niveau des bailleurs sociaux, une seule chose importe, évacuer rapidement les déchets de leur espace de responsabilité. La discussion tourne rapidement sur l'absence de moyen pour nettoyer plus souvent. « Il faut plus de moyens ! » est l'expression commune à tous, il faut engager plus de personnes, plus de balayeuses, augmenter les cadences, ils sont ancrés dans une angoisse de la performance semblable à celle décrite par Hervé Marchal (2006) sur le fait que la performance, le professionnalisme du gardien d'immeuble est évalué en rapport à la propreté de l'immeuble.

5.3. Les freins dus aux intérêts particuliers

Le domaine des déchets et celui de la prise en charge du *littering* ayant une existence dans le secteur économique, il est la proie d'intérêts particuliers divers. Des marchés publics pour la collecte du *littering* dans l'espace public sont lancés à l'instar de celui de la ville de Campos[250] clôturé en mai de cette année.

Khairul Basir (2022) interroge la création d'une entreprise, née au milieu de la pandémie pour le ramassage des déchets. Les promoteurs ont d'abord organisé des ramassages bénévoles des déchets avant de se lancer dans une entreprise de nettoyage rémunérée notamment après les manifestations par exemple. Certains domaines associatifs existent parce que le *litter* est présent. Certaines associations reçoivent des financements de divers organismes pour leurs activités. Des associations plus importantes ont des salariés permanents. Gaëlle Ménage (2022, 13 avril) relate les activités d'une association qui transforme les déchets marins en bijoux. Cette association est-elle préparée à la disparition souhaitée de sa matière première que sont les déchets ramassés dans la mer ?

Sur un autre plan, dans le reportage de Gisèle Casabianca (2022, 05 mai), sur les déchets en Corse, Gilles Siméoni le président de la collectivité de Corse dit clairement « nous sommes prisonniers d'acteurs privés » (25min 24s). Le fait de laisser les clés du système entre les mains d'opérateurs économique en situation de monopole, de duopole et d'oligopole fait qu'explicitement, ou implicitement il y a des ententes sur le prix et avec des prix qui sont à la hausse. Agnès simon-Pietri ancienne présidente de l'office de l'environnement de la Corse parle d'un plan de gestion des déchets en Corse que « le Syvadec a tout fait pour saborder […] Il a même fait un contre plan […] avec le soutien de l'État. […] Il existe donc un blocage politique qui va à l'encontre de l'intérêt commun » (44 min 02) conclue-t-elle.

[250] https://centraledesmarches.com/marches-publics/detail-topdf/Campos-Junta-de-Govern-del-Ajuntament-de-Campos-Services-de-collecte-des-dechets-sauvages/6808787

Dans l'article de presse de William Park (2022, 11 mai), Finis Dunaway explique les stratégies des entreprises pour éviter la remise en question de leurs activités « la National Soft Drink Association [qui s'appelle désormais American Beverage Association] a envoyé un mémo à ses membres pour leur dire quoi faire si des manifestants se présentaient dans [leurs] usines d'embouteillage pour protester contre les récipients jetables. Leur réponse a été d'essayer d'apaiser la foule en distribuant du Coca. ».

Garrett Hardin (1968a/2020) explique le mécanisme de l'existence des intérêts particuliers dans la question de la gestion de communes sources de tragédie et de ruine pour tous. Il observe que la sélection naturelle « favorise les forces du déni psychologique. L'individu en tant que tel tire un avantage de sa capacité à nier la vérité alors même que l'ensemble de la société dont il fait partie souffre » (p.54).

Un déni du coût social, économique et environnemental payé par l'ensemble de la société tant que ça profite à ces quelques-uns. Deux agents d'entretiens sur cinq qui s'occupent exclusivement du ramassage de *litter* estiment qu'il vaut mieux que les gens jettent les déchets par terre afin qu'ils aient du boulot. Ils n'imaginent pas quel boulot ils pourraient trouver si celui qu'ils exercent venait à manquer. Le *litter* sert également la recherche académique et scientifique qui devrait s'adapter à sa disparition.

Ces appréhensions, qu'elles émanent d'entreprises qui réalisent de meilleurs chiffres d'affaires parce que les populations n'ont pas un comportement adéquat de gestion des déchets ou d'association et d'employés doivent être reconnues et prises en compte dans toute démarche visant justement à la cessation partielle ou complète de leurs fonctions. Ces groupes (entreprises, groupes de recherche, services dans les communes, associations rémunérées, association bénévoles) dont l'objet principal est le ramassage des déchets se trouveraient privées de leur activité s'il n'y avait plus de déchets à ramasser. Comme l'enseignant travaille à la cessation de sa fonction d'enseignant auprès de l'élève devenu autonome, le travail de nettoyage de ces groupes aurait en principe la même finalité ou presque. Seulement, l'enseignant est assuré d'avoir d'autres élèves à enseigner car la population se renouvelle et d'autres élèves auront besoin de lui. Pour ces groupes le besoin doit tendre à être très fortement réduit car le seul *litter* à ramasser ou à étudier serait accidentel. La réalité de ces intérêts particuliers doit être prise en compte pour limiter les freins liés à ces intérêts particuliers dans la résolution du *litter* dans l'environnement.

5.4. Le péril militant

L'un des freins les plus paradoxaux est le frein porté par ceux qui militent pour la protection de la nature et prônent la bonne gestion des déchets. L'usage par le passé de quelques-uns des aspects de ce frein nous a permis dans une démarche réflexive induite par la recherche de tenter d'identifier toutes ses facettes et de mesurer son pouvoir dévastateur. Comme le pompier-

pyromane qui s'efforce d'éteindre les feux permanents dont il est la cause, le militant écolo-contreproductif que notre recherche nous a permis de saisir se désole de cette adversité et dit vouloir que les adversaires à la cause écologique qu'il a créés deviennent des militants.

Il faut dire que ces militants sont souvent prisonniers de la figure attendue du « militant révolutionnaire, "inflexible", "farouche", faisant preuve de "bonne foi en même temps que [de] férocité" » (Matonti et Poupeau 2004, p.5). Une figure militante dont la réalité de l'engagement peut être « total », « moral » ou « par conscience ». (*ibid*, p.6). Nous proposons de décrire quelques-unes des situations qui nous amènent à conclure que les militants écolo-contreproductifs sont un frein à l'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets.

Illustration 121. 2019/06/23 à Bastia. Manifestation du groupe extinction rébellion sur un marché de la ville.

Nous entendons par militant écolo, ce personnage que nous qualifions ensuite de contreproductif tous ceux qui disent porter à cœur la cause écologique, le font savoir et ont certaines pratiques écologiques. La plupart de ceux que nous avons rencontrés ne militent pas dans un parti écologique. Ils sont ou non membres d'associations mais ils agissent notamment pour la réduction des déchets, pour leur valorisation et notamment pour le compostage. Pour la plupart, ce sont des femmes. Mais nous avons le souvenir de deux hommes assez impliqués.

Ces militants fonctionnent régulièrement dans un registre qui comporte le terme « eux » pour désigner ceux qui s'en *foutent*. Ils cultivent une logique de camps qui aboutit au fait que bien des rencontres dites ouvertes pour sensibiliser le public se réduit à un entre-soi, entre personnes déjà convaincues. Il y a une forme de *naturalisation* dans leur perception du collègue écolo. Ils n'imaginent pas qu'une personne non écolo puisse le devenir et ne souhaitent pas parler de la personne non écolo qu'ils étaient avant. Ils présentent une attitude distanciée de ce qu'ils savent et de ce que l'autre ne sait pas et qui les distingue. Notre tentative de description de ces militants écolos contreproductifs a amené une jeune doctorante à nous confier que la secrétaire de leur institution était très stricte sur le tri des déchets. « Quand tu fais une petite erreur, elle te fait les problèmes. C'est elle seule qui connait. Nous on ne connait pas. Elle décourage les gens alors on met tout dans la poubelle noire ».

Une distanciation dans les pratiques *pures* et *parfaites* dont nous avons reçu le témoignage dans le cadre d'une agence nationale onusienne dont un cadre de cette institution nous a fait part et dont nous faisons ici un résumé. Il explique que le service environnement de leur agence est différent des autres services. « Ils font des choses très bien mais quand on a essayé de faire des choses ensemble pour nous améliorer aussi, cela s'est révélé difficile car ils voulaient qu'on fasse *tout* comme ils veulent. Après la première expérience, nous avons arrêté. Mais sinon,

comme ils font dans leur service c'est comme ça qu'on doit faire ». Nous observons une logique de camps qui vise à se distinguer le plus possible des autres qui de toute façon ne peuvent pas agir aussi bien qu'eux.

Dans leur comptabilité des progrès ou des difficultés de l'environnement, ils utilisent les mêmes logiques gestionnaires mais disent-ils pour atteindre l'objectif écologique. Il faut baisser son empreinte Carbonne par exemple. Dans les groupes écologique Facebook dans lesquels nous sommes inscrits, les commentaires et critiques sur la bonne façon d'agir *parfaitement* en cochant bien toutes les cases de respect de l'environnement ont fini par tarir les publications des membres. Le tour de ce qui peut être dit est rapidement fait car les références légitimes sont très limitées. Les membres n'osent plus rien dire. Une participante à un des groupes avait fait une publication demandant poliment avec milles précautions de lui expliquer vraiment pourquoi il fallait trier les déchets et non pas les brûler pour le chauffage urbain. En moins de 20 minutes, les commentaires acerbes l'on amenée à supprimer sa publication. Les membres n'osent plus faire des publications parce que ce qui y est présenté n'est pas tout à fait conforme. Parler du tri ? Mais non, maintenant il faut plutôt réduire ses déchets !

Le militant écolo contreproductif a des attentes *hautes*, ambitieuses. Il t'a vu jeter par terre, il ne te parle plus nous a confié un jeune homme très sensible à l'environnement qui avait un très bon feeling avec une fille qui a jeté son déchet à la mer lors de la traversée continent Corse. Il nous a dit ne même pas imaginer cette personne qui a osé jeter un déchet dans la mer dans son cercle de relation même périphérique. L'écolo contreproductif a une mesurette où il évalue les personnes avec lesquelles il reste en contact ou s'en éloigne en fonction du fait qu'il a besoin de la personne ou pas. « Et si c'était ta collègue ? Ta chef ? » Lui avons-nous demandé. Une logique d'exclusion de ceux qui ne leur ressemble pas, dont ils peuvent se passer ou qu'ils n'ont pas l'impression qu'ils peuvent les changer ou plutôt les commander.

Le cadre de ceux avec lesquels on collabore et considère est posé chez bon nombre de ce type d'écolo. Lorsqu'à une rencontre nous parlions d'hétérogénéité effective de la société par rapport aux préoccupations environnementales en citant par exemple les déclarations du programme politique du Rassemblement National, nos propos ont été reçu avec presqu'autant d'hostilité que lorsque nous avons parlé des chasseurs qui mènent des opérations de ramassage des déchets ou des plaisanciers qui réfléchissent aux moyens de moins impacter les posidonies[251]. Pourtant, dans son ouvrage, Robert Poujade (1975) rend hommage à deux hommes qui ont souhaité et œuvré pour la création du ministère de l'environnement en 1972. L'un d'eux dit-il est « Pierre Juillet qui tenait à lier la chasse et la protection de la nature » (p. 30).

Parler des actions menées par des enseignes comme le Mcdo (Bouchar, 2022, 22 mai) n'est non seulement pas le bienvenu mais prête directement à suspicion *greenwashing* (Cordelier et Breduillieard 2013) et le plus limitant est le fait de la rupture immédiate de toute discussion à l'énoncé de ce jugement. Comme le faisait déjà remarquer Réné Descartes (1637/2019) « ceux

[251] La posidonie (Posidonia oceanica) est une plante à fleurs marine présente dans presque toute la Méditerranée, et uniquement en Méditerranée ; de même que l'olivier est le symbole de la Méditerranée continentale, la posidonie caractérise la Méditerranée sous-marine.

qui ont des sentiments contraires ne sont pas des barbares ni sauvages » (p.24). Dans ce cas précis, nous remplacerons sentiments par point de vue. Le péril militant, c'est ce quasi à priori de fait sur les *autres* qui rend difficile tout renforcement des rapports humains, de cette hétérogénéité, dans les pratiques et dans les savoirs qu'Henri Vieille-Grosjean (2009) dit nécessaires à l'apprentissage.

Le militantisme de parti ou associatif organise souvent des formations dont le programme porte sur l'acquisition des connaissances afin de comprendre une problématique dont on peut aisément parler dans la société ou découvrir des pratiques à mettre en œuvre et/ou mieux se connaitre comme l'indiquent Chantal Aspe et Marie Jacqué (2012) afin de passer d'un militantisme de contestation à la concertation. Ce type de rencontre concerne souvent une catégorie de militants de classe moyenne ou supérieure.

Il en est de même des camps écologistes comme celui relaté par Emmanuelle Lacheny (2021, 03 septembre) qui s'est déroulé sur deux jours en Isère. Nous n'avons pas recensé de formations des militants ou des citoyens dont l'objectif serait l'accompagnement du changement social. Nous constatons plutôt l'émergence de groupes écologistes radicaux qui se forment pour des manifestations *efficaces* dans l'espace public. Des groupes dont Colin Robineau (2020) propose une sociologie éclairante.

Les questions de pratiques de tri des déchets seraient sources de discorde chez un quart de français d'après un sondage[252] commandé par écoemballages. Le rapport de Brune Poirson (2022, mai) est précis, l'écologie pourrait accroitre les clivages. « Cette question sociétale ne peut devenir l'apanage des catégories sociales supérieures et des établissements situés dans les zones urbaines. Si non, les sujets environnementaux pourraient non seulement devenir des révélateurs de certains clivages français mais pourraient les accroitre » (p.11).

5.5. La tentation de la dictature

Bossy et Briate (2011) indiquent qu'un « aspect particulièrement intéressant de la biopolitique contemporaine semble […] se situer dans son architecture rhétorique et opératoire à géométrie variable, oscillant entre l'autocontrôle et l'autoritarisme : la diffusion de messages incitant les individus à se distancier par eux-mêmes des comportements à risque se superpose aujourd'hui à des mesures prohibitives ou stigmatisantes de ces comportements » (p.10)

Le domaine de l'écologie semble bien se prêter à cette analyse. En effet, l'échange avec des personnes qui agissent en faveur de l'environnement fait ressortir une véritable tentation de la dictature que certaines personnes assurent d'ailleurs dans ces échanges en disant que l'environnement souffrirait moins si nous étions dans une dictature éclairée. Emeline Baudet (2021) fait référence aux résultats de réduction des gaz à effet de serre obtenus par la chine en quelques années et qui ferrait envie à la plupart des écologistes.

[252] https://csa.eu/csa-content/uploads/2017/06/csa-pour-eco-emballages-couple-et-tri-v2.pdf

Une tendance dictatoriale que Dominique Bourg (2019) interroge par rapport aux valeurs déclarées de l'écologie. Une réalité dictatoriale observée à la caisse d'un magasin où des jeunes qui devaient vivre en communauté à ce moment-là ont laissé à voir. Pour aller plus vite, ils se sont répartis dans le magasin pour faire des courses et se sont retrouvés à la caisse. L'un d'eux a demandé à un autre pourquoi il avait pris 4 litres de lait végétal au lieu de prendre au moins 1 litre de lait de vache pour ceux qui en voudraient. Celui auquel il s'adressait est parti être dans des explications sur la nocivité du lait de vache. L'autre de conclure en disant « donc si une personne veut boire du lait de vache, elle ne peut pas alors ? ».

Nous assistons avec la question écologique à une dictature des bonnes intentions que Virgile Woringer (2019) caractérisait en parlant du milieu médical qui sous couvert de bonnes intentions, se permettait d'imposer aux populations ce qui serait bon pour eux sans les laisser en décider. Il s'appuie sur la publication des entretiens de Nolan Chomsky (2015) d'entretiens réalisés avec David Barsamian qui caractérisent les guerres que les guerres menées par les États-Unis sous le couvert des Nations Unis et qui n'a servi à déstabiliser le monde ont été facilités par une doctrine des bonnes intentions qui empêche de juger de l'atrocité des actes posés.

Les partisans de l'écologie à l'image de la scène vécue au supermarché donnent aussi à voire une sorte de dictature de l'immédiateté analysée par Stephen Kerckhove (2010) qui tente des hypothèses pour analyser « Comment la dictature de l'immédiateté s'est-elle imposée ? Quelles en sont les conséquences sur le corps social ? L'urgence normalisée survivra-t-elle au déterminisme environnemental ? » L'auteur constate les dégâts de ce culte du présent qui fait perdre le goût des autres et le temps de vivre vraiment, tout simplement.

Un temps que l'on croie perdu si on ne fait rien, si on ne le remplit pas d'une activité que l'on peut définir, que l'on peut comptabiliser. L'utilité de ce temps a fait l'objet d'une discussion entre les membres d'un groupe qui partent généralement chaque année pour deux semaines dans des voyages nature où ils essayent de voyager léger, de marcher et de dormir sous les tentes ou à la belle étoile quand c'est possible. Le voyage 2022 a été différent car la *cheffe* du groupe n'a pas eu le comportement habituel. Elle déclare « Comme je n'ai pas été *directive,* on a fait moins de choses ». Ce que lui reproche une partie du groupe et qu'apprécie un autre qui trouve qu'ils ont au contraire discuté plus en ensemble, ils ont plus pris le temps, et fait nouveau, à certains moments, plusieurs activités ont été proposées par des membres du groupe qui ont été réalisées en parallèle offrant plus de choix, ce qui a permis des activités en groupes plus restreint.

À la fin du séjour, la comptabilité a été différente suivant ce que chacun a trouvé important, cette situation nouvelle a troublé plusieurs d'entre eux et révélé d'autres. La cheffe a déclaré être fatiguée de jouer la cheffe et que si des membres regrettent cette période, elle laisse sa place à quelqu'un d'autre qui veut être directif mais que désormais, elle ne s'en sentait plus la force et qu'elle a elle aussi, cette fois-ci été plus sereine.

Cette situation montre bien l'existence d'une sorte de demande de directivité portée par ceux qui sont dirigés et qui parfois le conteste. La fascination de l'occident par le Crédit Social Chinois qui serait « une réponse du gouvernement chinois à une difficulté chronique dans l'application des lois et des règlements » (Arsène, 2021, p.57) et que Jean Louis Rocca (2020) dit fantasmé est bien réelle dans le milieu de ceux qui défendent l'écologie en France et que nous avons côtoyés. Cette référence aux excellents chiffres obtenus par la Chine sur la réduction de la pollution et sur sa maitrise de la covid-19 arrive assez rapidement dans la discussion. Ils fustigent parfois la *mollesse* des représentants écologistes politiques grands copains des patrons et leur incapacité à *faire passer* des lois plus contraignantes pour sauver la planète. Ils rejoignent en cela les pratiques des partis politiques traditionnels qui comme l'a montré Thobias Girard (2012, p.94-99) diffèrent simplement par la manière forte ou douce de faire passer leurs projets qu'ils protègent de toute remise en question.

Dans son analyse de la gouvernementalité, Michel Foucault (2004) précise qu'« on refuse de « reconnaître que l'ascension du fascisme et du nazisme a été non pas une réaction contre les tendances socialistes de la période antérieure, mais un résultat inévitable des tendances socialistes ». Il met en garde contre « les pratiques dirigistes, ses techniques planificatrices, ses choix socialistes, est, en réalité, celle qui a engendré le nazisme ». Pour Foucault, c'est « cette gouvernementalité de parti qui est à l'origine historique de quelque chose comme les régimes totalitaires, de quelque chose comme le nazisme, de quelque chose comme le fascisme, de quelque chose comme le stalinisme » (p.196-197).

5.6. Une préjudiciable confusion entre l'entretien et le nettoyage

Nous constatons que de nombreuses personnes parmi lesquelles les agents de nettoyage ne font pas la différence entre l'entretien et le nettoyage des espaces. Une confusion que nous avons observée dans les actions d'éducation que nous avons menées dans le cadre du Concours école Net Ozone menées au Cameroun. Une fois la confusion levée, élèves et enseignants percevaient mieux les objectifs à atteindre. Nous avions consacré une formule à cet objectif qui était « zéro transit des déchets par le sol avant la poubelle ».

Plusieurs fois, des interlocuteurs nous ont demandé pourquoi l'emballage jeté au sol de la cage d'escalier ou du hall d'entrée était un problème puisque l'agent allait s'occuper de le ramasser ou le balayer au moment de nettoyer ? Cette observation rejoint le geste de la candidate au concours de prof des écoles qui apercevant un balayeur, jette son mégot par terre quelle éteint rapidement et le met pratiquement dans la pelle du balayeur.

Pour faire comprendre la différence aux élèves, nous avons caractérisé avec eux les déchets issus du balayage de leur classe. (Poussières, cailloux, de tous petits bouts d'herbe et de bois, des emballages, de la sciure issue de crayons taillés, de tous petits bouts de matière non végétale difficile à identifier, des bouts d'emballage de biscuits, des emballages de bonbons, du papier issu de leur cahier, des emballages alimentaires). Nous leur avons demandé de procéder par élimination afin de déterminer à partir de quels déchets de cette liste, nous pouvions déterminer

à la fin des cours que leur classe est propre ? Après échanges et discussions, ils sont arrivés aux résultats attendus, la classe est propre du moment où on n'y trouve que les éléments issus de l'empreinte de leurs pas ou du vent. Tout ce qui est issu de leurs activités ou de leur consommation ne doit pas transiter par le sol, il doit directement être jeté à la poubelle. Le seul lieu de transit pouvant être la table, les poches ou leur sac pour que leur classe reste propre.

C'est le sens de l'affirmation d'Hervé Guillaume animateur de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine qui parle d'échec. « Si on doit envoyer un balayeur balayer la rue en dehors des poussières naturelles, c'est un aveu d'échec. Nous avons échoué. On va continuer à échouer encore un certain temps. On va continuer à faire du nettoiement (…) » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.114) en lieu et place de l'entretien dirons-nous !

5.7. L'incompétence grandissante des nouvelles générations à l'entretien de leur cadre de vie

Nous avons observé une incompétence grandissante des nouvelles générations à l'entretien de leur cadre de vie. Cette observation a déjà été partiellement restituée dans le chapitre trois notamment sur la question du logement étudiant. Plus globalement, de nombreux enfants n'ont pas la responsabilité de l'entretien de leur cadre de vie et ne savent donc pas s'en occuper. Ils sont souvent éloignés de la gestion des déchets et peuvent parfois aider à descendre la poubelle. Comme le mentionne Anne Françoise Praz (2005), une révolution silencieuse a eu lieu dans la société et nous sommes passés de l'enfant utile à l'enfant précieux.

Illustration 122. Ne pas apprendre à ranger ou à nettoyer aux enfants semble être la norme pour bien des parents comme l'illustre cette publication d'une maman sur les réseaux sociaux.

Pourtant, dans de nombreux domaines la mise en responsabilité de l'enfant s'opère. Marie Josée Chombart de Lauwe (1990) montre qu'il devient plus que jamais « acteur des décisions qui le concernent. Dans les domaines où la justice intervient, par exemple lors du divorce de ses parents ou quand son adoption est envisagée, on commence à le consulter, mais c'est également dans toutes les institutions éducatives et de soin que l'on veut mieux prendre en compte l'enfant en suscitant sa parole » (p.136).

Cette mise en responsabilité ne va pas de pair avec des compétences de gestion de l'espace de vie. Une incompétence qui nuit grandement à leur employabilité. Deux gestionnaires d'agences de ménage nous en ont fait spontanément la remarque en disant qu'ils ont du mal à recruter même saisonnièrement les jeunes d'*ici*. Ils ne savent rien faire, ils ne font

rien chez eux. Lors de notre observation dans un collège, un jeune apprenti cuisinier est arrivé pour un stage lié à sa formation de cuisinier. Malgré son apparente volonté de bien faire, il avait du mal à nettoyer proprement la planche de travail par exemple. Il découvrait les nombreuses taches de nettoyage liées à la fonction de cuisinier à réaliser même lorsque l'on est épaulé par trois agents qui aident à ce travail. Il était loin de pouvoir assurer le ménage nécessaire à la cuisine qu'il devait apprendre à faire. Dans le cadre familial, il est en effet déchargé de toutes les tâches ménagères et son père boulanger ne l'a jamais associé à son travail. Après plusieurs avertissements, son stage a été interrompu pour des raisons de discipline. Il n'aura pas tenu une semaine.

Des témoignages de difficultés des jeunes et moins jeunes à se prendre en charge sur le plan de l'entretien de l'espace de vie sont nombreux. Ils concernent aussi de plus en plus les filles qui n'ont jamais comme les garçons jamais eu à entretenir la cuisine, la salle de bain ou le séjour de leur maison. Un grand nombre d'entre eux déclarent n'avoir jamais vu leur parent le faire. Nous ne disposons pas d'éléments nous permettant de penser que ces personnes fassent plus de *littering* que ceux qui savent prendre en charge leur espace de vie. Mais ils sont moins conscients des efforts fournis pour l'entretien et le nettoyage d'un espace.

5.8. Le nettoyage un service dû

Le nettoyage est devenu est service dû pour les populations où qu'elles se trouvent. Sur la question de la propreté urbaine, nous retrouvons l'analyse de Luc Rouban indiquant que la société actuelle se caractérise par l'émergence d'un citoyen-client et un élu-fournisseur (Rouban, 2019). C'est dans ce schéma que nous pouvons comprendre le rôle dévolu au citoyen de signaler la présence des déchets pour avoir la réaction la plus instantanée possible des services de nettoyage gérés par l'élu-fournisseur de propreté.

Pourtant, Barbara Prost (2014) cite une étude qui indique que « 99 % des voyageurs interrogés en 1986 par la RATP sont d'accord avec l'affirmation : "C'est aussi aux voyageurs de se soucier de la propreté du métro en ne jetant pas n'importe quoi par terre[253]" ». Mais cette même étude montre que les interrogés ont aussi le sentiment d'une responsabilité « diffuse et transférée » ; le geste individuel, noyé dans la masse, devient moins grave. Les usagers feraient aussi preuve d'indiscipline car ils considèrent que le service leur est dû. Jacques Chirac[254] raconte :

> Voyant tout à fait par hasard un monsieur sur le trottoir qui jetait un papier dans le caniveau [...] je lui ai dit : « Monsieur, pour- quoi jetez-vous votre papier là ? » [...] il m'a répondu [...] très aimablement, mais c'était tout à fait significatif : « Monsieur le Maire, il y a des gens qui sont payés pour les ramasser ». [...] Il y a là quelqu'un qui n'a pas compris – et c'est l'immense majorité de nos concitoyens – que, finalement, c'est lui qui paie en bout de course [...] »

[253] RATP Direction du Réseau ferré Mission Promotion du Transport, « Pour un métro propre », juillet 1987, p. 22

[254] « Communication sur la politique de l'environnement à Paris », Bulletin Municipal Officiel Débats 21 septembre 1990, p. 346

Ainsi penseraient de nombreux Parisiens : ils peuvent salir puisque la Mairie met en œuvre des moyens pour nettoyer, moyens qu'ils financent en tant que contribuables » (p.13). Une réalité encore présente aujourd'hui lorsque deux parisiens interrogés lors de notre enquête de 2017 expliquaient avec assurance que la ville est sale par la faute des agents de la ville fainéants qui sont tout le temps au café. Signe d'un service payé et dû.

C'est également le sens de l'action menée sur les réseaux sociaux intitulée #SaccageParis et ensuite #SaccageToulouse relatée par l'article de presse de Gabriel Kenedi (2021, 24 novembre). L'article intitulé *dépôts sauvages, nettoyage des rues... : Toulouse est-elle une ville propre ou sale ?* S'interroge : « Toulouse est-elle une ville propre ou sale ? Certains habitants estiment que leur ville pourrait être plus propre. Du côté de la mairie, on ne note pas de dégradation sur ce sujet ».

Dans l'article, Emilion Esnault, l'adjoint au maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique au banc des accusés, justifie l'action de la ville en parlant de l'équipement matériel et du travail des agents.

> Pour assurer le nettoyage des rues, « on n'hésite pas à moderniser et renouveler le matériel » complète Emilion Esnault. Des machines qui permettent d'effectuer un nettoyage à haute-pression des rues de la Ville rose. L'élu insiste : « Nos agents nettoient les rues 24h / 24, avec des passages en nuit, au petit matin avant que la ville s'anime, avec des laveuses et des karchers. En journée, les agents collectent les corbeilles. Il y a une vigilance qui se poursuit tout au long de la journée ».

Le journaliste précise, « si chacun a sa perception de la propreté en ville, Emilion Esnault *défend* son action, et notamment le service Allô Toulouse, qui peut s'avérer efficace pour lutter contre les dépôts sauvages ». Nous sommes donc dans une situation dont la ville est seule responsable puisqu'en tant que fournisseur, elle ne semble pas à la hauteur des attentes de service de nettoyage *du* au citoyen-client.

Cette réclamation de la propreté est un droit nous a affirmé une résidente dans un immeuble où il y avait des déchets malgré le nettoyage effectué le matin même. Les citoyens estiment qu'ils n'ont pas à subir la pollution même s'ils en sont les auteurs effectifs. Ainsi donc, l'acte de nettoyage sert de tampon dans les relations sociales sans lesquelles les comportements se trouveraient probablement socialement négociés. L'intervention de nettoyage restitue pour un certain nombre de personnes leur droit à un environnement sain.

5.9. Les dangers des défis et des récompenses

Les défis et récompenses qui se développent actuellement autour des opérations de nettoyage comme éléments d'animation et d'émulation représentent un danger pour les objectifs louables poursuivis par ces opérations. Nous identifions au moins cinq avantages aux opérations de nettoyage :

- Stopper la pollution visuelle et chimique créée par la présence de ces déchets dans l'environnement
- Intégrer les déchets dans la chaine conventionnelle de traitement et de valorisation des déchets
- Faire exister l'image d'un environnement sans déchets hors des espaces dédiés pour enrichir d'une figure différente la perception des utilisateurs des lieux
- Inciter les personnes qui abandonnent leurs déchets à se rendre compte au vu des actions menées pour entamer leur processus de modification de leur comportement
- Offrir une opportunité d'action qui permet de faire face à l'éco-anxiété
- Fournir une opportunité d'un prendre soin ensemble créateur et consolidateur de liens sociaux.

Ces avantages liés aux opérations de nettoyage se trouvent fragilisés par des défis de ramassage qui fleurissent sur les réseaux sociaux et autour des opérations de ramassage en introduisant un esprit de compétition dont la matière première est le *litter*, ce déchet qui n'est pas à sa place. Un paradoxe qui pourrait faire perdre de vu le fait que l'objectif n'est pas de ramasser, mais il est bien de ne plus jeter.

Un article non signé de made in Marseille (2022, 26 avril) relate l'opération Tarpin propre[255] où a été un défi de ramassage. « Pour pimenter un peu l'événement, 1 déchet par jour et Recyclop ont décidé de se lancer un défi. Battre leur record de 30 000 mégots ramassés sur 3 heures de ramassage ». Il est aussi question d'échanger les déchets collectés contre des bijoux. « Transformez vos déchets en monnaie "Sauvage". […] vous pourrez troquer les déchets ramassés contre de la monnaie "Sauvage". Celle-ci permettra aux participants de s'offrir des objets, accessoires et bijoux mis en vente par les associations partenaires »

L'article de presse de Fabien Grenon (2022, 29 avril) relate :

> Un challenge a été lancé depuis juillet 2019 sur les réseaux sociaux avec le hashtag #FillTheBottle. Le principe est simple : il suffit de remplir une bouteille de mégots trouvés par terre, puis de poster le résultat de sa collecte sur Twitter, Facebook ou encore Instagram. Imaginée par une jeune française, l'initiative a depuis été reprise à l'étranger, et notamment en Suisse récemment au travers de l'opération #Stop2drop. Organisée par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme et soutenue par différents centres cantonaux de prévention et des associations de protection de l'environnement, la première édition de Stop2drop, qui s'est tenue du 7 au 22 mars dernier, a permis de récolter près d'un million de mégots de cigarettes. Ce qui correspond à 1350 bouteilles en PET pleines. Fort de ce premier succès, l'Association

[255] Le projet Tarpin Propre a été imaginé suite au World Cleanup Day 2020. Lors de cette édition, nous avons pu constater la volonté des différents acteurs du territoire de s'impliquer dans l'amélioration du cadre de vie. Le projet se veut fédérateur, universel et ouvert à tous. L'ensemble des structures et citoyens peuvent participer et s'impliquer dans ce projet. https://tarpinpropre.com/a_propos_de

est en train de réfléchir à *pérenniser* l'opération qui a mobilisé des élèves de toutes les régions de Suisse et du Liechtenstein.

Relatée ainsi, l'action est bon enfant. Il faut regarder certaines personnes s'y investir pour comprendre qu'il leur faut absolument remplir la bouteille par tous les moyens pour pouvoir le montrer, sa fierté en dépend. Quitte à aller vider un cendrier pour la remplir. Nous avons été au courant de ce défi au cours d'un ramassage organisé (date) auquel nous avons pris part. L'ambition de pérennisation est encore plus perverse dans sa capacité à modifier les objectifs à atteindre.

Illustration 123. 2019/12/07. Ramasser des mégots dans l'espace public contre un panier anti gaspillage. Une idée de cette grande surface à Ajaccio.

L'article de presse d'Alexandre Atous (2020, 11 octobre) précise que « les participants pourront par la suite remplir en quelques secondes un formulaire confirmant leur participation à l'événement et courir la chance de gagner l'un des prix de participation ». Ce type de prix ou récompense nous semble moins nocif puisqu'il suffit d'être présent et de remplir la fiche pour en bénéficier. Nous avons aussi observé que des communes offres aux bénévoles des gadgets parfois utiles. Quelques fois, ces gadgets sont d'une qualité et d'une utilité douteuse payés au prix fort, ce qui participe à alourdir le budget de la gestion des déchets de coûts qui nous semble inutiles.

5.10. L'éco anxiété : l'anxiété et la culpabilité principales conséquences d'un choix non éducatif

Garrett Hardin (1968a/2019) exprime clairement dans quelle situation se trouve le citoyen soumis aux injonctions d'agir d'une façon normée comme c'est le cas des préoccupations environnementales, notamment à la gestion adéquate des déchets. Il dénonce des « techniques psychologiquement pathogènes » (p.45). En effet, il assure qu'en raison des techniques de persuasions utilisées,

> Tôt ou tard, consciemment ou subconsciemment, il [le citoyen] comprend qu'il a reçu deux messages qui se contredisent) (1) (message voulu) Si vous ne faites pas ce que nous demandons, nous vous condamnerons ouvertement parce que vous n'agissez pas en citoyen responsable » (2) (message sous-entendu) Si vous faites ce que nous demandons, nous vous condamnerons secrètement parce que vous êtes un simplet à qui il suffit de faire honte pour qu'il s'abstienne et laisse les autres exploiter les biens communs ».
> Tout le monde est alors pris dans ce que Bateson appelle une double impasse. Bateson et ses collègues [1956, p.251] ont prouvé que l'on peut envisager la double impasse comme un important facteur causatif dans la genèse de la schizophrénie'. La double impasse n'est pas toujours aussi néfaste, mais elle met toujours en danger la santé mentale de celui qui en est victime. Selon Nietzsche, « une mauvaise conscience est une sorte de maladie ». (*ibid*)

Une situation de double contraintes ou double impasse vécue par le corps social sur la question écologique qui les met dans une situation où quoi qu'ils fassent, ils ne se sentent pas légitimes dans leur position. S'ils répondent favorablement à la pression médiatique persuasive, ils passent pour des personnes manipulables et s'ils ne le font pas, ils passent pour des mauvaises personnes coupables de la survenue des conséquences vécues par l'ensemble de la population.

Un sentiment de culpabilité vécu même par ceux qui agissent pour la protection de l'environnement parce qu'ils ont le sentiment de ne pas faire assez. Un sentiment de culpabilité qui a amené certaines personnes à interrompre leurs efforts ce qui correspond aux effets de l'angoisse décrit par Kenneth Goodman dans son étude de la lecture des enfants citée par Garret Hardin (1968a/2020) « Aucun bien n'a jamais résulté du sentiment de culpabilité, ni intelligence, ni action, ni compassion. Ceux qui se sentent coupables ne prêtent pas attention à l'objet mais seulement à eux-mêmes, et pas même à leur propre intérêt, ce qui pourrait avoir un sens, mais à leur angoisse.» (p.44).

L'éco anxiété est désormais un fait analysé par des auteurs de tous horizons et notamment dans le milieu médical Alice Desbiolles (2020, 2021) médecin de santé publique et épidémiologiste y a consacré plusieurs études. Laure Noualhat (2020), journaliste a écrit un livre pour expliquer « comment rester écolo sans finir dépressif ». Dans le domaine de l'éducation à l'environnement, Anne Sophie Gousse-Lessard et Félix Lebrun-Paré (2022) engagent une analyse des Regards croisés sur le phénomène « d'éco-anxiété », Desmarais et *al*. (2022) réfléchissent également à comment faire face à l'éco-anxiété.

L’éco-anxiété peut être paralysante pour la personne qui la vie. Ce qui peut parfois l’amener à interrompre ses efforts et à agir de manière contradictoire à l’action souhaitée. Notre analyse nous suggère la facilitation de l’existence d’un contexte d’appariation basé sur des actions concrètes menées en autonomie qui permettraient de dépasser le cadre des actions formelles recommandées telles que nous proposons une représentation dans le cadre ci-dessous.

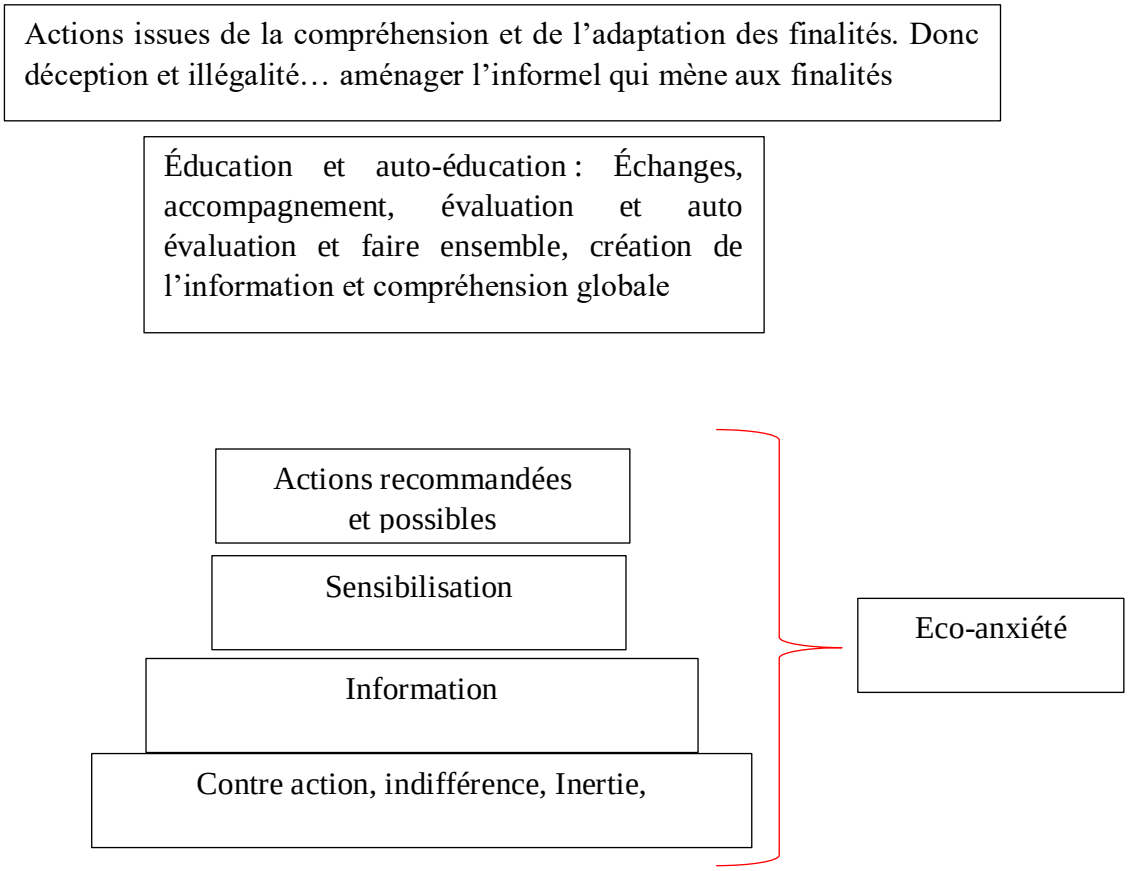

Illustration 124. Actions concrètes, échanges, auto analyse et auto-éducation permettent de surmonter l’éco-anxiété

6. Les freins liés aux méthodes non éducatives mise en place

Dans cette cinquième partie, nous analyserons les freins liés aux méthodes non éducatives mises sur pied dans la démarche visant une gestion adéquate des déchets. Il sera question d'évaluer l'impact de l'expérience du prescripteur, de la croyance du prescripteur à l'éducabilité du public, de l'impact de la taille du groupe sur les objectifs à atteindre, de l'impact des pratiques réelles du public, de l'impact de le perception des comportements non adéquats par le prescripteur, de la non stabilité des pratiques, de la perception de l'effort par les prescripteur, de l'impact de la zone proximale de développement, du choix de l'enseignement, de la communauté des pairs, de l'impérieux besoin de faire disparaitre les traces du comportement inadéquat, de l'importance du retour d'information, du choix du lieu de la mise en œuvre des actions et enfin de l'impact des attentes uniformisées et de la réalité de l'irréductible liberté du public.

6.1. L'impact de la démarche personnelle du prescripteur

De toutes les règles et connaissances que nous citerons ci-après, celle-ci nous semble la plus importante de toutes. Cette connaissance que nous avons désignée sous impact de la démarche personnelle du prescripteur implique le questionnement de ce que celui qui prescrit le comportement à adopter a comme agissements sur cette question. Nous entendons par prescripteur tous les individus qui se situent dans l'ensemble de la chaine de valeur qui de près ou de loin soutiennent la nécessité de l'adoption de la compétence de gestion adéquate des déchets. Une chaine de valeurs fournie par des individus qui composent les organismes qui édictent les lois et directives dont il est ici question, les individus qui constituent le PNUE présent dans différents pays parmi lesquels le Cameroun et dont de ce que nous avons pu constater, le côtoiement de ceux qui y travaillent ne nous a pas fait voir qu'ils étaient particulièrement attentifs à leur gestion des déchets. Il en est de même pour les services de l'union européenne basés au Cameroun. Un échange aux abords de la commission de l'union Européenne avec un employé en 2018 ne nous a pas donné à penser que les individus de cette institution plus qu'une autre était dans l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets.

Nos observations sont valables pour le ministère de l'environnement en France où des échanges avec quelques personnes font ressortir des compétences *normales* de gestions des déchets des collègues. Que dire de la longue liste d'agents habilités à dresser des PV pour des comportements inadéquats de gestion des déchets cité dans le chapitre trois ? Nous avons rappelé tantôt la difficulté des instructeurs de l'armée à faire cesser le réflexe de *littering* des personnes en formation comme élément important de leur sécurité en zone de conflit. Les personnes qui travaillent dans les collectivités territoriales sont-elles inscrites dans une démarche visant l'adoption des compétences de gestion adéquate des déchets ? Qu'en est-il dans les établissements scolaires ? Dans les universités ? Des enseignants tous niveaux confondus ? Tous ceux qui sont justement censés porter la promotion de la compétence de

gestion adéquate des déchets ? Nous avons été interloqués de voir un graphiste chargé entre autres de la conception des messages de campagne pour la bonne gestion des déchets abandonner un emballage dans l'espace public.

Un proverbe africain dit qu'on commence par balayer dans la maison avant de poursuivre à l'extérieur. Il nous semble fort approprié sur la question de l'éducation pour l'acquisition de la compétence des gestions des déchets. Porter des attentes et engager les individus de la chaine des valeurs de la gestion des déchets à expérimenter par eux-mêmes l'acquisition de cette compétence rendrait caduc la plupart des autres règles et connaissances non prises en compte citées ci-dessous.

Interroger la chaine des valeurs du système qui soutient la nécessité d'avoir des comportements adéquats de gestion des déchets correspond à ce que Dominique Memmi (2010) appelle « la biopolitique déléguée » parlant du domaine médical qui s'applique aisément dans le domaine dont il est ici question :

> Mais cette « bio politique » est « déléguée » aussi aux professionnels de la médecine et de la biologie, auxquels est dévolu le soin, au sein de comités d'éthique ou dans le cadre de procédures internes aux services hospitaliers, d'édicter leurs propres modes d'autocontrôle. Cette « biopolitique » est « déléguée » enfin aux patients eux-mêmes qu'il s'agit chaque fois officiellement de convaincre et de faire consentir (p.302)

Sur la question de la gestion des déchets, quelques fois, les institutions semblent conscientes de cette nécessité et comme l'indique l'article de presse d'Olivier Beaumont (2020, 11 février) concernant l'Élysée sur la question écologique, décide de montrer l'exemple. L'article précise : « alors que le président Macron va annoncer ce mercredi des mesures en faveur de l'environnement, il a demandé à ses services d'être irréprochables. Scooters électriques, interdiction des gobelets et bouteilles en plastique… Le Château fait sa transition verte ».

Cette annonce suscite plusieurs observations dont nous préciseront trois principales, utiles à notre analyse de l'impact de la démarche du prescripteur. La première, René Descartes (1637/2019) l'exprimait dans ces mots « le danger de régler les mœurs par les exemples car elles omettent les circonstances moins illustres et deviennent des restes » (p.14). En effet, l'exemple c'est l'action parfaite, irréprochable qui n'est en réalité que le reste d'un tout qui a été occulté. Montrer l'exemple c'est montrer le résultat d'un perfectionnement alors que celui qui apprend construit son apprentissage sur la perception des difficultés qui lui sont occultées dans l'exemple. La seconde observation porte sur l'engagement non pas des individus dans leur vécu et dans leurs personnes, mais celle de l'institution constituée de ces individus ainsi déresponsabilisés. C'est l'institution, qui n'y arrive pas. Ce ne sont pas les individus, on assiste là à un des aspects de la déresponsabilisation induite par le phénomène bureaucratique analysé par Michel Crozier (1963). La troisième observation porte sur la nature des changements donnés en exemples. Il est question de changer le matériau des bouteilles et les gobelets utilisés, la nature de l'énergie utilisée dans les modes de transport. Des changements matériels qui exigent d'avoir les moyens financiers pour le faire et non des changements de comportements

qui eux, dépendent moins des moyens financiers. Nous observons qu'il s'agit là d'avoir les moyens de s'*acheter* un contexte écologique.

De nombreux auteurs, conscients de la nécessité pour le prescripteur d'être lui-même en train de même en œuvre ses recommandations parlent d'exemplarité qui en dehors de donner à voir une intention est un frein à l'apprentissage comme nous l'avons expliqué plus haut. Ainsi donc, Melkorian et *al.* (2006) s'interrogent sur la nécessité de l'équité par rapport à celle de l'exemplarité. Stéphane Pouffary (2011) fait savoir que « la politique locale se doit d'insuffler la bonne direction en s'engageant elle-même dans un processus d'*exemplarité* éclairé et inciter à l'action en déployant une réelle innovation dans ces modalités d'intervention » (p.85). Emmanuelle Deschamps (2012) s'intéresse à la réalité de la notion de l'état exemplaire. Elle constate que l'invocation de « l'exemplarité de l'État par ses plus hauts représentants est de fait plus ancienne et a connu plusieurs temps forts » (p.830). L'échec des tentatives effectives de responsabilisation des représentants de l'état l'amène à noter qu'il « reste encore plus à faire sur le terrain de la République irréprochable. Une vraie déontologie du politique fait défaut dans notre pays » (p.845). Didier Migaud (2020) a une approche moins critique de l'État exemplaire qu'il aborde suivant ce qui est attendu de l'état exemplaire et non de comment cette exemplarité se déroule dans les faits. Alain Robichaud (2021) fait savoir que l'exemplarité est le fondement des dirigeants qui ont du succès au Québec.

Pascal Bressoux (2012) analyse l'influence des pratiques enseignantes sur les acquisitions des élèves et que « la question de l'efficacité des enseignants et de leurs pratiques pédagogiques fait partie d'un vaste domaine de recherche en sciences de l'éducation ». Il semble évident de penser que la première qualité, le préalable comme l'indique Philippe Meirieu est que l'enseignant doit savoir ce qu'il enseigne. Et si ce qu'il enseigne est une pratique, il doit l'avoir expérimenté. Pourtant, l'étude de Ahmad-Kamil et *al.* (2022) porte sur ce que les enseignants doivent savoir pour l'éducation contre le *litter* marin. Les auteurs ont « constaté que les enseignants avaient des connaissances limitées en matière d'éducation aux océans et de pollution marine » et préconisent d'augmenter les connaissances des enseignants. Les enseignants possédant plus de connaissances sur le *litter* marin seraient-ils plus efficaces ? Comme l'exprimait Réné Descartes, (1637/2019) nous pensons que « c'est bien plus la coutume [dans le sens d'habitudes] et l'exemple qui nous persuade qu'aucune connaissance certaine » (p.24).

6.2. La croyance à l'éducabilité du public ou effet pygmalion

L'élément le plus important après la démarche personnelle du prescripteur est la croyance à l'éducabilité du public. Olivier Reboul (2018) rappelle la possibilité biologique d'apprentissage des humains. « On peut éduquer, plus ou moins, les enfants sauvages, alors que personne ne pourrait apprendre le langage, les techniques ou la moralité à un animal. Il y a bien donc une nature humaine universelle, qui consiste précisément en la possibilité d'apprendre. Et

cette remarque n'est pas seulement théorique » (p. 23). Une nature humaine capable d'apprendre et de changements positifs défendus par Edgar Morin (2014).

Philippe Meirieu (1991/1999) l'affirme « chacun sait bien, même si on ne l'avoue guère, que la réussite de l'acte pédagogique ne tient pas seulement aux qualités strictement scientifiques et didactiques de l'enseignant. Il n'est qu'à écouter les élèves eux-mêmes ou leurs parents, il n'est simplement qu'à nous interroger sur notre propre parcours scolaire pour nous en convaincre ». Pour Meirieu (2009), la réussite pédagogique tient surtout en la croyance de l'éducabilité du public enseignée même s'il reconnait que cette croyance peut sembler sans fondements objectifs. Il cite en cela les pédagogues connus qui ont cru en l'éducabilité de leurs élèves :

> Certes, ces affirmations de « bon sens » peuvent être contestées… et elles l'ont été systématiquement dans l'histoire de la pédagogie. Itard a fait le pari de l'éducabilité de Victor, contre tous ceux qui le considéraient comme un « débile congénital », Pestalozzi a fait le pari de l'éducabilité des orphelins de Stans, contre tous ceux qui les pensaient trop traumatisés et hostiles pour pouvoir les éduquer. Jacotot a fait le pari de l'éducabilité de ses étudiants sur des objectifs ambitieux, contre tous ceux qui voulaient les enfermer dans une progression linéaire. Freinet a fait le pari de l'éducabilité de ses élèves en proposant de les mobiliser sur des tâches complexes, contre tous ceux qui s'acharnaient à vouloir leur faire d'abord acquérir les « bases »… Mais ce pari apparaît chaque fois comme « contre-intuitif », pour reprendre l'expression de Gaston Bachelard (p. 157)

L'impact de cette croyance en l'éducabilité des élèves a été analysé par Robert Rosenthal et Jacobson Lenore (1968) dans leur recherche fondatrice où ils ont pu mesurer les progrès effectués par des élèves normaux dès lors qu'on a fait croire à leurs enseignants que ces élèves étaient dotés d'un quotient intellectuel important. Ils ont ainsi pu prouver que les jugements que les enseignants portent sur les élèves ont un effet que les performances de ceux-ci. Nous observons qu'il en est de même du jugement des prescripteurs.

Bressoux et Pansu (2003) montrent que le jugement des enseignants est aussi affecté par certaines caractéristiques des élèves : à performances identiques, les enseignants ont tendance à mieux juger les enfants de milieu socio-économique favorisé, ceux qui ont un physique plus agréable, ceux qui se conduisent mieux en classe, les garçons par rapport aux filles en mathématiques, etc.

Les travaux de Jussim (1989) ont permis de montrer que, le jugement des enseignants tel qu'ils le forment au quotidien n'est pas le simple reflet de la réalité, mais qu'il crée pour partie cette réalité dans la mesure où, les élèves vont tendre à se conformer au jugement exprimé jouant bien ainsi le rôle de prophétie auto réalisatrice ce qui consolide la véracité du jugement de l'enseignant. Pascal Bressoux (2012) indique que « ces effets vont être d'autant plus forts que le contexte est plus compétitif et plus "ségrégant". Ainsi, lorsque l'enseignant instaure une compétition entre élèves, réfère les performances des uns en comparaison de celles des autres, établit des groupes stables de niveau dans sa classe, le caractère auto-réalisateur des jugements est fortement accentué » (p.213).

William Glasser (1973) propose dans la dernière partie de son ouvrage (p.250-265) de se référer à une thérapie du réel basée sur l'acceptation de l'ensemble du corps enseignant du fait que « les étudiants comme virtuellement capables et non handicapés par leur milieu. Dire que l'on ne peut pas changer le milieu passé des élèves est une évidence : dire que l'on peut leur donner une chance de recevoir une bonne éducation est un pari ». Un pari pour le changement de comportement des élèves qui ne semble pas toujours souhaité par ceux-là même qui s'en plaignent et en subissent les conséquences.

Deux agents d'entretien d'un collège sur quatre ne semblaient pas prêts à concevoir l'idée que les élèves adoptent un comportement adéquat de gestion des déchets. Ils seraient alors des personnes réfléchis qu'ils ne pourraient plus considérer et traiter de la même façon. Leur rôle de nettoyeurs d'insalubrité évitables ne sera plus le même. Alors que nous nous échangions à une agente de ménage qui s'évertue à enlever un chewing gum collé par terre dans la salle d'informatique, elle dit
L'agente : ce sont les gosses, c'est normal, ils font des choses de gosses
La chercheuse : et s'ils changeaient et ne jetaient plus par terre ?
L'agente : Oui mais il ne faut pas les forcer. Ce sont des gosses

Attendre des élèves qu'ils ne jettent plus par terre c'est les forcer, c'est les brider dans la vie insouciante d'enfants, c'est leur faire du mal, leur priver de la jouissance de leur statut d'enfant. Jeter par terre fait partie de leur nature d'enfant à ne pas leur enlever. Il est parfois plus facile et plus confortable de penser l'inéducabilité du public pour éviter de se remettre en question et pour justifier son traitement. Les acteurs seraient-ils prêts à penser un public éducable ? Seraient-ils préparés à l'émergence et à l'existence d'un public « éduqué » ? La présente recherche nous permet d'en douter. Un nombre significatif d'acteurs, élus municipaux, parents, agents d'entretien seraient « perdus » si les personnes dont ils disent souhaiter le changement changeaient effectivement de comportement. La gêne de ces personnes lorsqu'elles sont amenées à imaginer une situation effective de changement de comportement est palpable.

6.3. Quelle taille de groupe pour quel objectif ?

Sur la question de l'acquisition des comportements de gestion adéquate des déchets, les démarches engagées sont pour la plupart des démarches grand public à travers les campagnes d'affichage, de radio, et de télévision. Les autres actions concernent des animations réalisées par des associations principalement dans des établissements scolaires dans les groupes classes. Pourtant, la question de la taille du groupe pour un enseignement et surtout une pratique que l'on souhaite modifier devrait se réaliser en petits groupes comme le montre les socialisations des jeunes en bas de l'immeuble qui changent au contact d'un groupe d'amis restreint. Nous ne réfutons pas le fait que les mass médias puissent induire un changement.

Joffre Dumazedier et Nicole Samuel (1976) montrent le pouvoir éducatif du cinéma et des mass médias en général. Christel Taillibert (2020) rappelle le projet internationaliste de la société des nations -qui a précédé l'ONU - et son Institut International du cinéma éducatif qui basé à Rome

en 1927 sous le régime de Benito Mussolini est malgré tout « parvenu à développer une action historique en faveur de la cinématographie éducative, pensée au service de l'idéal internationaliste » (p.95). Le potentiel des médias et des réseaux sociaux ne sont pas ignorés mais nous semble fortement limité dans la mesure où notre objectif n'est pas d'obtenir une réaction de la part du public comme c'est le cas par les démarches visant la vente des produits, mais bien de les engager et les accompagner dans l'adoption d'une nouvelle compétence. Nous ne prenons pas en compte des sensibilisations en porte à porte que nous avons accompagnées dans des quartiers sur la question du tri des déchets où les animateurs ont quelques secondes pour dire à la personne qui leur ouvre la porte le contenu résumé du prospectus qu'il lui donne.

Il s'agit de notre analyse de faire exister un contexte dans lequel les personnes en demande d'acquisition de cette compétence peuvent s'informer, se renseigner, s'interroger, et échanger avec des pairs notamment sur leurs pratiques. Plusieurs auteurs montrent que la taille du groupe est un élément important dans la caractérisation de l'apprentissage (Hanushek, 1971 ; Faerber, 2004 ; Lafontaine et Simon 2008 ; Mosnier-Pudar et Hochberg-Parer 2008)

6.4. La culture du groupe cible, et l'aménagement de leur décision d'engagement

La culture du groupe ciblé nous semble un élément important de la démarche de changement. Plus qu'un autodiagnostic, il s'agit d'abord de voir comment la gestion des déchets est vécue dans leur fonctionnement de groupe lors de leurs activités. Il s'agit de savoir comment ils se rendent compte de leur fonctionnement et s'ils les satisfont. Luis Moll et Richard Ruiz (2002) ont montré comment la prise en compte de la culture était importante dans la scolarisation des enfants latinos aux États-Unis. Se basant sur l'approche culturelle analysée par Vygotsky, Luis Moll met l'accent sur le pouvoir de la médiation culturelle dans la compréhension et la transformation des pratiques éducatives, au sens large (Moll, 2013).

Sur le terrain de la présence du *litter* dans l'espace public, des praticiens observent des différences. Hervé Guillaume l'animateur de l'association des villes pour la propreté urbaine remarque : « Ça peut varier d'une rue à l'autre. On le constate très clairement avec les déjections canines. D'une rue à l'autre, y compris dans Paris, vous n'allez pas avoir le même comportement. Vous avez des secteurs où 100 % des possesseurs de chien vont ramasser les déjections canines quand dans la rue d'à-côté il y en a seulement 20 %. C'est quelque chose qui est très sensible, subtile et très intéressant à travailler163 » (Berthout et Lejoindre, 2017, p.113).

Le rapport de Foellmer et *al.* (2022) pour le compte de la branche Europe de l'organisation mondiale pour la santé indique l'importance de la prise en compte des pratiques culturelles dans la question de la gestion des déchets. Après l'analyse de plusieurs études sur le *littering*, le rapport conclu :

> Si peu d'entre elles [les études] ont systématiquement replacé le *littering* dans le contexte de la culture et de la santé, beaucoup ont mis en évidence des facteurs culturels à plusieurs échelles qui influencent les

> comportements et les réponses au *littering*, et un nombre significatif a souligné l'impact du *littering* sur le bien-être des individus et des communautés à travers ses dimensions esthétiques, perceptives, émotionnelles et sociales (p. 14)
> À la micro-échelle des ménages et des quartiers, le comportement en matière de déchets sauvages est fortement modelé par la société et la culture, et activement façonné par des normes descriptives (comportement considéré comme typique et accepté) et des normes prescriptives (comportement acceptable) dans une situation donnée (Hartley Frohlich) (p. 15)

Le rapport de Ribaux et Despland (2019) pour le canton de Neuchâtel en Suisse précise que « l'abandon de déchets, phénomène qui peut être renforcé par l'effet de groupe. Les valeurs personnelles de chacun jouent un rôle important. […] le phénomène du *littering* n'apparait pas partout au même moment ni dans les mêmes proportions. Les habitudes personnelles, l'environnement social, le lieu et l'heure ont une influence sur le comportement de *littering* » (p.4).

Les recherches de Ranjit Kaur (2022) sur l'impact du marketing social dans le changement de comportement du *littering* en inde indiquent que les « résultats confirment également le rôle de l'attitude, des normes subjectives et de l'auto-efficacité dans l'influence de l'intention de lutter contre les déchets sauvages, l'attitude et les normes subjectives ayant un impact plus important sur l'intention que l'auto-efficacité ».

Dans le rapport de Gangl et al (2022) sur une expérience comportementale sur la question du *littering* dans l'espace public en Autriche, les auteurs ont identifié l'effet de comportements de groupe face à des « déchets exceptionnels, comme par exemple jusqu'à 12 bouteilles en plastique, sont très rares. Et sont probablement le fait de groupes plutôt que d'individus » (p.5). Nous avons également observé l'abandon des déchets de consommation (packs de bières, cannettes, emballages de pizzas) par des groupes de jeunes dans l'espace public.

Illustration 125. 2020/09/08 une publication pour des kits distribués en « défi » pour les enseignants par un organisme de traitement des déchets.

Connaitre la culture du groupe ne suffit pas pour conduire le groupe vers le changement. Cette observation est ressortie de notre analyse de terrain à la suite de l'organisation de quatre éditions du concours écoles net° ozone dans les établissements scolaires au Cameroun entre 2008 et 2012. La participation de chaque établissement était assujettie à son inscription et au paiement des frais. Les établissements où il y avait eu avant inscription des échanges entre les enseignants avant leur inscription se montraient plus avides d'informations et prenaient des initiatives originales pour leur changement de comportement.

C'est une erreur importante faite pendant le concours de n'avoir pas posé comme préalable au groupe école et leur donner le temps individuellement et collectivement de penser la place du déchet dans leur fonctionnement. En sont-ils satisfaits ? Reconnaitre la liberté des groupes et des personnes de se satisfaire d'une situation de *litter* est importante car le changement résulte souvent d'une insatisfaction des pratiques habituelles.

Sans tenir compte de ce préalable et en supposant que les groupes école étaient d'accord de s'engager pour le changement parce qu'ils avaient payé pour participer au concours, et que le faisant, ils respecteraient la loi et joueraient leur rôle d'éducation sociale et civique, nous avons commis une erreur analysée par Bruno Latour (2001/2011), nous avons essayé « d'agir de l'extérieur sur le groupe ». Latour explique les limites d'un tel exercice. C'est d'autant plus important que dans les groupes comme dans le corps social, les forces et logiques d'actions ne sont pas homogènes.

François Dubet, (2007) indique que le corps social est traversé par des « logiques d'action différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer comme des sujets ». Ce qu'il appelle « expérience sociale » est la cristallisation de différentes « logiques d'action », dont il distingue trois idéaux types : l'intégration sociale, la stratégie et la subjectivation. Pour lui, « l'intégration sociale fait droit à la part de vérité que contient le holisme : elle désigne un "rapport d'engendrement" des acteurs par la société ici, "le système précède l'acteur"» (p.98-99). Le groupe école existant parfois depuis bien plus longtemps que l'entrée des acteurs désireux du changement, des ajustements internes doivent s'opérer pour faciliter l'intégration ou non de cette nouvelle logique pendant la période qui précède l'engagement et tout le long de la vie du groupe.

6.5. Le mépris du comportement inadéquat qui doit être considéré comme transitoire

Notre enquête nous a amené à constater le fait que la perception par le *litterbugs* du mépris par les autres de leur comportement inadéquat de gestion des déchets est un élément très perturbateur capable de les amener à interrompre leur progression. En effet, mépriser, interpeller ou invectiver une personne qui jette un déchet par terre peut produire un effet contraire et peut s'avérer injuste au regard du point de départ de ce dernier. Comme pour les addictions, arrêter de jeter les déchets par terre prend du temps et l'acceptation des étapes

transitoires qui y mènent est le premier élément que l'accompagnateur au changement doit être capable de concevoir.

Comme on accepte avec plaisir le gribouillis fait par un enfant, signe du fait qu'il sait tenir le stylo dans le bon sens et faire des lignes sur une feuille, on doit savoir que le *litterbugs* qui accepte d'être accompagné au changement est dans la même démarche. Comme un fumeur qui décide d'arrêter de fumer, l'apercevoir en train de fumer ne doit pas être une répulsion pour l'accompagnateur. Sur 20 cigarettes fumées il y a quelques semaines, peut-être en est-il à trois par jours. Nous avons observé un *litterbugs* en changement jeter un déchet par terre, s'en rendre plus loin, retourner sur ses pas et chercher consciencieusement le déchet qu'il avait abandonné.

Comme pour l'infirmier qui soigne une plaie, il ne doit pas avoir la phobie de la plaie s'il veut arriver à la soigner. Il n'a pas à montrer de la répulsion pour la plaie du patient. L'inacceptabilité, l'intolérance affichée par les personnes qui souhaitent voir adopter le comportement adéquat par les personnes qui ne l'ont pas encore ne les aident pas à changer. Concevoir le *littering* comme une étape plus ou moins longue à passer dans la bienveillance des accompagnateurs est une attitude importante d'aide à l'acquisition de comportement adéquat de gestion des déchets.

6.6. Croire en l'étanchéité des comportements

Tout enseignant sait qu'on n'acquière pas une compétence comme on passe d'un étage à un autre. C'est pourquoi il est difficile de la consolidation effective de l'acquisition d'un comportement. Croire en l'étanchéité d'un comportement par rapport à un autre c'est ne pas se rendre compte de l'évolution en *dents de scie* globale attachée au changement de comportement. C'est ainsi que nous pouvons affirmer qu'il est impossible de séparer la société en ceux qui font mal et jettent les déchets par terre et ceux qui font bien et vont les ramasser comme l'indique cet article non signé de 7jours à Clermont (2022, 18 avril) qui indique : « Les uns souillent la nature, les autres nettoient... le phénomène n'est pas nouveau mais de nombreux citoyens s'en sont emparés et participent à des opérations de nettoyage. Les bonnes volontés sont attendues le weekend prochain à Gerzat ».

Nos observations au Cameroun comme en France montrent la difficulté après les séances de sensibilisation ou de ramassage des déchets lorsqu'il y a un pot de l'amitié comme décrit dans cet article non signé d'Ouest France (2022, 02 mai) qui indique que « l'opération ludique et écologique s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité » de n'avoir pas à ramasser du *littering* laissé par les bénévoles de l'opération. Nous avons observé ce comportement notamment après la plupart des opérations de ramassage avec consommation à la fin auxquelles nous avons pris part. Les comportements de non *littering* ne sont pas étanchent des comportements de *littering* pour certains.

6.7. La non perception de l'effort

Un enseignant qui ne perçoit pas l'effort que l'élève doit fournir pour accomplir une tâche aura du mal à ajuster la tâche donnée à l'élève et à apprécier les efforts fournis. La problématique de la perception de l'effort par l'enseignant que nous référons au prescripteur accompagnateur a été notamment analysée par John Dewey (1913) dans son ouvrage sur l'intérêt et l'effort en éducation. Cette notion de perception dans la pratique du sport est plus visible et a été analysée par Delignières et al. (1991) qui se sont « intéressé, dans [une] perspective clinique, aux facteurs qui pouvaient altérer la relation entre effort objectif et effort perçu (p. 15). Les auteurs observent que les élèves qui réussissent un exercice pratique de sport demandé sont ceux qui en perçoivent les difficultés.

Un élève qui perçoit les difficultés d'une tâche là où l'enseignant les ignore a plus de chance de laisser tomber. C'est pourquoi nous tenons la nécessité de perception de l'effort par l'enseignant [le prescripteur] plus important que celui de l'élève [le citoyen] qui peut y être amené. L'enseignant doit alors attirer l'attention de l'élève car comme l'indique Jean Pierre Famose (1990) la perception, par l'élève, des exigences de la tâche apparaît comme un facteur fondamental de la régulation des émotions et de la motivation.

Plusieurs auteurs ont engagé des travaux sur la perception de l'effort dans les pratiques d'abord physiques et ensuite en lien avec le mental et leurs implications (Stevens et Mack 1959 ; Borg 1962 et Gamberale 1985). La non-perception de l'effort du prescripteur est accentuée par sa non expérimentation. Il est conseillé aux enseignants de tester le temps moyen mit par un petit groupe d'élèves pour traiter une épreuve avant de la proposer à un groupe plus grand car l'enseignant, sachant déjà traiter l'épreuve peut percevoir le traitement de l'épreuve du point de vue de ses capacités actuelles et non de celles des élèves et ne pas percevoir leurs difficultés.

Les messages de sensibilisation à la gestion des déchets portent les marques de cette non-perception par le prescripteur des efforts à fournir par des citoyens qui doivent entamer un processus long et assidu pour la modification graduelle de leurs comportements. Cette non-perception justifie les méthodes mises en place notamment dans la communication de masse où ils disent faire des rappels des règles ou des piqûres de rappel. « Les gens oublient, il faut leur rappeler. C'est facile, les gens n'ont pas la volonté. Ils ne veulent pas faire d'effort, c'est pourtant simple de jeter dans une poubelle, ce n'est pas sorcier ».

6.8. La non prise en compte de la zone proximale de développement

La démarche nationale visant à amener les populations à l'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets n'a pas tenu compte d'une connaissance admise en éducation qui est la prise en compte de la Zone Proximale de Développement qui désigne l'objectif le plus proche, atteignable par une personne ou d'un groupe en apprentissage a été théorisé par Lev Vygotski (1896-1934). Cette théorie est proche du concept de nature humaine que rappelle

Olivier Reboul (2018) qui montre « qu'en éducation tout n'est pas possible, que l'éducateur rencontre une résistance qu'il ne peut ni méconnaître ni forcer sans ruiner l'éducation » (p. 23). C'est la réalité induite par la progressivité dans l'apprentissage exprimée par Réné Descartes (1637/2019) lorsqu'il fait savoir à ses lecteurs qu'ils acquerront une habitude (compétence) « en cherchant premièrement des choses faciles, en passant peu à peu à des degrés plus difficiles » (p.72).

Deux recherches prennent en compte la Zone proximale de développement. La première recherche menée par Chineka et Yasukawa (2021) sur le développement de nouvelles pratiques agricoles dans une communauté horticole.

> S'appuyant sur le concept de zone de développement proximal (ZPD) de la théorie de l'activité culturelle et historique, l'article montre comment le fort attachement culturel et historique aux pratiques existantes joue un rôle aussi important que l'intraitabilité et l'imprévisibilité des pluies changeantes dans l'investissement des membres de la communauté dans de nouvelles pratiques. L'étude suggère que ce qui est perçu comme « sûr », matériellement et socialement, joue un rôle central dans la définition des limites de leur ZPD. (p.200)

La seconde étude, celle de Ruiz-Hernández et *al.* (2020) elle porte sur la vérification de l'existence de la Zone proximale de développement dans les pratiques de tri sélectif des déchets. L'étude montre en quoi l'élimination sélective est une tâche environnementale difficile et compliquée. Les chercheurs ont « pu vérifier l'existence d'un processus ZPD chez certains participants du groupe "quasi-expérimental" » (p. 48).

La zone proximale de développement couvre également ce que Henri Vieille-Grosjean (2019) appelle le décalage entre le prescrit et le possible :

> Il existe toujours un décalage, un hiatus, une différence peut-être de niveau ou de sens, entre ce qui est attendu par les uns et ce qui est souhaitable pour les autres, entre ce qui est ou serait souhaité et ce qui est réalisable. Le premier travail est alors d'effectuer cette mesure… la mesure de la rupture existante entre le prescrit et le possible, la copie et l'invention. On pourrait aller jusqu'à invoquer la nécessité d'un changement de paradigme, dans la mesure où ce sont les modèles instituant et gestionnaires d'actes et de comportements qui doivent être redécouverts et inventés. Et ceci tout particulièrement en éducation (p.103)

Un décalage qui ne peut être comblé que par la mesure de la distance pour apporter de l'aide ou pour réduire les objectifs à atteindre. Sur la question de l'acquisition de la compétence de gestion des déchets, les attentes formulées auprès du public étaient corrélés aux « prescriptions techniques minimales » (Rumpala, 1999, p.624) souhaitées par les industriels pour qu'ils puissent récupérer les déchets triés aux communes. Cinq filières de matériaux étaient mises en place : pour « le verre, l'acier, le papier/carton, les plastiques, et l'aluminium » (p.623).

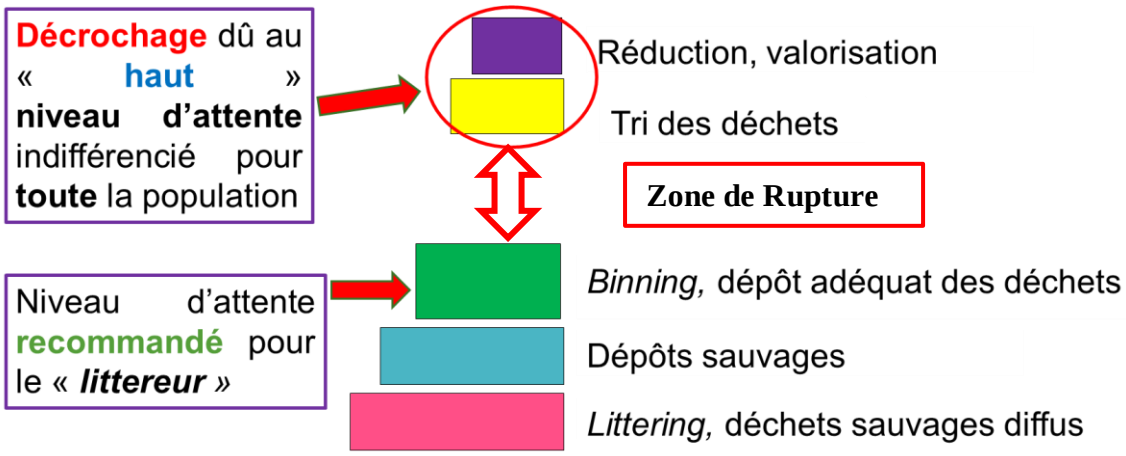

Illustration 126. Représentation de la rupture dans la zone proximale de développement

La référence des attentes envers le public a été et est encore par certains aspects la référence utilitariste d'après collecte. La politique mise en place ne part pas de ce que le public fait déjà et de ce qu'il peut faire pour fixer les objectifs. C'est ainsi que plus d'une vingtaine d'années après, il a été mis en place une politique de simplification du tri. La politique d'attente d'acquisition de compétence de gestion des déchets auprès du public est passée par le compliqué avant de devenir plus simple. Ce qui est une erreur éducative importante.

De plus, on attend des personnes de faire du tri des déchets alors qu'elles n'arrivent déjà pas à jeter dans une poubelle. Ce qui est pour eux un objectif hors d'atteinte source de décrochage. Alors certaines populations abandonnaient leurs masques usagés sur la voie publique, le ministère de l'environnement donnait des consignes « complexes » pour des personnes qui ne sont déjà pas en train de réaliser des consignes simples. « Placer son masque dans un sac poubelle dédié. Lorsqu'il est rempli, ce sac est fermé et conservé 24h. Ensuite, le jeter dans le sac pour ordures ménagères » (Nazaret, 2020, 6juin). Ce qui montre bien que le prescripteur ne perçoit pas l'écart entre le prescrit et le possible.

6.9. Un enseignement (savoirs) et non l'acquisition de compétence

L'éducation à l'acquisition de la compétence de gestion des déchets devrait s'apparenter à l'éducation visant l'obtention du permis de conduire. Il est d'abord question de nécessité. Pour notre épanouissement, nous avons besoin de nous déplacer parfois régulièrement. Pour nous déplacer plus rapidement, l'homme a créé des voies pour la circulation et des moyens divers de transport individuels et collectifs susceptibles d'être dangereux pour leur détenteur et pour le reste des usagers du territoire. Afin que chacun puisse réaliser son besoin de déplacement, des compétences doivent être acquises pour tous les utilisateurs des voies de circulation et des moyens de transports dans le but de la réussite du déplacement nécessaire à notre épanouissement. Pour cela, nous avons besoin d'apprendre les règles (code de la route) pour que notre nécessité qui est le déplacement ne soit pas entravée. Le code de la route nous indique ce qu'il faut faire mais il ne saurait suffire ; d'où une évaluation des connaissances du code non

pas sur les règles la régissant mais de la prise en compte pertinente ou non de la règle dans une situation donnée. C'est d'abord un exercice qui consiste à réfléchir au comportement le plus adapté dans une situation spécifique. Lorsque l'on satisfait à cette réflexion, des heures de pratiques sont requises dans une démarche continuelle d'adaptation et d'amélioration même après l'obtention du diplôme du permis de conduire.

Illustration 127. 2020/07/09 à Ajaccio à un arrêt bus. Une démarche pour évaluer et participer à l'acquisition des savoirs sur les déchets menée par l'organisme de traitement des déchets.

Dans la même optique, nous avons besoin d'un cadre sain pour une vie plus épanouie. Toutes les activités de la vie de chaque individu produisent des déchets solides et parfois liquides susceptibles d'être dangereux pour leur détenteur et pour le reste des usagers du territoire et même de la planète entière comme le montrent les lointains voyages des poussières du Sahara (Coudé-Gaussen, 1990). Pour maintenir un cadre de vie sain, dans la plupart des villes, des voies de collecte et de *circulation* des déchets ont été définies. Les individus doivent donc acquérir des compétences afin que les déchets qui sont la face indissociable de leur vie ne nuisent pas au cadre dont ils ont besoin pour s'épanouir.

Ces compétences sont comme pour le permis de conduire constitués de savoirs, des règles qui indiquent *ce qu'il faut faire* non pas comme une *norme*, mais comme un objectif *visé* à adapter au contexte. Comme pour le code de la route, l'évaluation de l'acquisition de compétence de gestion des déchets ne saurait se limiter à la connaissance de la règle mais plutôt dans la prise en compte pertinente ou non de la règle dans une situation donnée. C'est d'abord un exercice de réflexion du comportement le plus adapté dans une situation spécifique.

Seulement, la gestion des déchets étant inhérente à la vie humaine, il est difficile de s'imposer un temps spécifique de réflexion et un autre spécifique de pratiques. Les deux doivent être pensés dans la réalisation des pratiques de gestion des déchets. Par exemple, l'exemple de la règle qui demande de jeter les déchets dans la poubelle ne saurait s'appliquer uniformément sans prise en compte du contexte. De quel déchet s'agit-il ? Est-il un déchet ultime ? C'est-à-dire ne serait-il pas une ressource pour quelqu'un d'autre ? Y a-t-il une poubelle à disposition ? En jetant dans cette poubelle est-ce que c'est le meilleur moyen de participer à rendre mon cadre sain ? Par exemple les miettes de pains qui se trouvent sur cette table dans un jardin sont-

ils mieux dans la poubelle ou dans le jardin ? Est-ce que ce sont des morceaux de pain ou des miettes ?

Illustration 128. 2020/03/11 à Ajaccio. Une démarche pour évaluer et participer à l'acquisition des savoirs sur les déchets menée par une association de quartier.

Alors que l'éducation à l'acquisition des compétences de gestion des déchets nécessite un apprentissage situationnel, qui nécessite d'adapter les pratiques, nous assistons à la simple édiction des règles impératives à adopter. Une situation déjà décriée par Wiiliam Glasser (1973, p.65) en ce qui concerne l'éducation scolaire où il indique que les écoles « oublient d'apprendre à l'enfant d'adapter cet enseignement à sa vie en dehors de l'école ». Un enseignement en situation qui doit préparer à une multitude d'autres situations.

Nous ne considérons pas les animations démonstrations faites dans les salles de classe avec les élèves où on leur donne des emballages rutilants de propreté ou non à mettre dans la bonne poubelle par les élèves comme de la pratique. Ces gestes participent de l'information des élèves et non de la pratique qui elle, doit s'accommoder du réel pour ne pas tomber dans l'abstraction comme le souligne Piffault.

En effet, Piffault (1908) affirme que « l'enseignement ménager ne peut donner de bons résultats que si la pratique accompagne la théorie. Car, sans exercices pratiques, il s'écarte peu des mots et des abstractions. Et il est aussi illogique d'indiquer minutieusement le procédé à employer pour enlever une tache sur un vêtement, sans le faire expérimenter par les élèves, que d'énoncer les lois de l'évaporation sans les vérifier (p. 326). Sans être de l'enseignement ménager,

l'éducation à l'acquisition des compétences de gestion des déchets nécessite une pratique persévérante pour être acquise.

6.10. La non prise en compte des bénéfices d'une communauté de pairs

L'éducation en vue de l'acquisition des compétences de gestion des déchets devrait s'appuyer sur une communauté de pairs constituée par le groupe cible. La démarche que nous avons observée reste traditionnelle avec l'animateur ou l'enseignant ou le prescripteur en point central. Les recherches sur les effets de pairs dans l'éducation conduites notamment par Thibault Broday (2010) montrent la réalité de l'existence d'un effet de pairs positif ou négatif dans un groupe classe.

Ces effets, méritent d'être identifiés dans le cadre de l'éducation à l'acquisition des compétences de gestion des déchets afin de tenter au besoin une modification de contexte permettant de faciliter les effets positifs des pairs qui se révèlent surtout lorsque les apprenants sont amenés à travailler ensemble et non individuellement. Les animations que nous avons observées jusqu'à présent maintenaient les élèves dans un rapport unique individualisé avec le référent.

6.11. Un impératif visant la disparition du *littering* qui empêche l'auto-évaluation

La gestion actuelle du *littering* qui consiste à le faire disparaitre le plus vite possible par le nettoyage est un frein important à l'auto évaluation des pratiques nécessaires au changement de comportement. En effet, la directive européenne[256] n° 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets précise dans sa considération 33 :

> […] Les États membres devraient prendre des mesures visant à prévenir toute forme d'abandon, de rejet, de gestion incontrôlée ou d'autres formes de déversement des déchets. Il convient que les États membres prennent également des mesures afin de faire *disparaître* les déchets sauvages présents dans l'environnement, quels que soient leur provenance ou leur taille et qu'ils aient été rejetés de façon délibérée ou par négligence.

Dans l'article 28, il est à nouveau rappelé la nécessité de faire disparaitre les déchets sauvages « f). Les mesures visant à empêcher et prévenir toute forme de dépôt sauvage de déchets et faire *disparaître* tous les types de déchets sauvages ; (article 28) ». Comment peut-on modifier un comportement dont les traces sont régulièrement effacées ? Comment le citoyen peut-il se retrouver face à ses actes s'il n'a pas le moyen de le voir. Comme l'indique Henri Pierre Jeudy, (1991) « celui qui ne cesse de jeter ne voit plus les déchets » (p. 104).

[256] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0851

On nous dira qu'il n'est pas possible de laisser l'espace public sale pour que les gens voient. Nous avons constaté qu'il n'était pas non plus possible de laisser un établissement scolaire ou une classe sale pour montrer aux élèves leurs comportements. Comment un élève qui voit son erreur instantanément effacée peut-il comprendre qu'il fait une erreur ? Dans une école Française basée au Cameroun, une école gérée par le Ministère des Relations Extérieures Française. Nous avions proposé au proviseur qui nous proposait de réaliser des animations auprès des classes d'engager plutôt l'ensemble du lycée dans une opération effective où les agents d'entretien n'allaient vider que ce qu'il y a dans les poubelles sans ramasser ce qui est par terre pendant une journée pour montrer à tout le monde la réalité du comportement d'abandon de ces élèves de la classe supérieure. Le proviseur n'a pas voulu. Nous avons proposé pour les raisons d'hygiène qu'il évoquait de récupérer les déchets qui étaient par terre et les mettre à part dans une mesurette visible par tous. Là encore il n'a pas voulu. Au-delà du fait que le groupe école n'avait pas été consulté, nous avons remarqué qu'un certain nombre de personnes ne veulent pas voir ni savoir la réalité de la mauvaise gestion des déchets dans leur environnement.

6.12. L'absence de retour d'information

Nous constations également que les actions de sensibilisations qui sont réalisées en vue d'amener le public à changer de comportement sont souvent réalisées en *one shot* de l'expression employée en 2017 par un cadre en qui travaille chez un bailleur social. On fait des actions et il n'y a pas de retour d'information derrière. Pourtant Sibley et Liu (2003) ont observés que « le retour d'information affiché a permis de réduire de manière significative le *littering* de cigarettes de 17% ».

C'est comme si dans l'enseignement, on ne donnait jamais d'épreuves aux élèves et surtout, une fois l'épreuve donnée, on ne récupérait ni ne rendait les copies. Comment les élèves peuvent-ils se situer par rapport à l'objectif à atteindre ? On mène des actions avec la certitude de ne pas revoir les gens, de ne pas essayer de les aider à mieux préciser leur ressenti et leurs réflexions sur les actions menées ou qu'ils envisagent.

Une personne qui a eu un retour d'information sur son geste de *littering* est un français recherché par la police espagnole relatée par Sébastien Berriot (2021, 04 août). « Un touriste Français est recherché par la police en Catalogne pour avoir jeté un mégot de cigarette par la fenêtre de sa voiture dans la station balnéaire de Palafrugell. La scène, filmée par des passants, est devenue virale sur les réseaux sociaux, alors que le risque incendie est maximal ». Le français s'est rendu à la police espagnole le lendemain.

6.13. Un soigneux évitement des lieux où on est effectivement responsable et où on peut agir

Nous constatons que les actions de ramassage des déchets se caractérisent par un soigneux évitement des lieux où des personnes pourraient se sentir responsables. Ainsi, nous allons ramasser sur la plage les mégots que nous évitons de ramasser jetés par le gentil voisin par exemple. Comme l'observe Henri Pierre Jeudy « heureusement, la masse leur permet de ne pas reconnaître ce qu'ils ont jeté, ils peuvent s'innocenter en pensant que ce sont là les restes des autres » (p. 104). Nous allons ramasser dans les forêts, le long des routes de grande fréquentation alors que nous observons sans mot dire les mégots abandonnés par ce personnel médical ou ces agents de la poste lors de leur pause cigarette-café.

L'évitement de la considération de ces lieux de vie en commun, comme lieu d'apprentissage et d'exercice de la pratique adaptée de gestion des déchets est une erreur car comme l'usage de la langue se pratique dans tous les milieux de socialisation pour s'améliorer, l'exercice et la pratique d'une gestion adaptée des déchets devrait se faire dans tous les milieux et cadre de vie.

6.14. Le nivellement par le haut et parfois par le bas

Les attentes comportementales de gestion des déchets ont été conçues dans une attente haute pour les populations. Dès les années 1990, on a attendu d'eux qu'ils fassent un tri conforme aux attentes des industriels pour pouvoir les utiliser. Désormais sur la question des déchets, toutes les associations et organisations le répètent en boucle, il ne s'agit plus de trier les déchets, « c'est dépassé çà » nous a fait savoir un membre d'une association, maintenant, on est à la réduction des déchets « car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » me rappelle-t-il ! Comme dans un phénomène de mode, les anciens modèles ne comptent plus.

Ce faisant, on cherche à éduquer le citoyen par rapport à un modèle, celui validé de la période. Olivier Reboul (2018) rappelle les risques de vouloir fabriquer des citoyens suivant un « modèle » précis (p.24). Ce nivellement par le haut est contenu dans la directive[257] Européenne n° 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Dans sa considération n° 14, il est demandé aux États membres « d'avoir le niveau d'ambition le plus élevé possible pour ces mesures ».

Ce nivellement par le haut empêche de voir les niveaux inférieurs, ainsi, alors que les personnes agissent contre le *littering* en ramassant les déchets. Les animations et sensibilisations associées à ces actions de nettoyage sont centrées sur la réduction et la valorisation des déchets. Rien n'est dit sur les niveaux inférieurs qui sont le fait de jeter dans une poubelle ni même de trier qui tend à devenir caduc alors que la valorisation des déchets est tributaire du tri. Nous assistons là au déploiement exact de ce que Didier Fassin (1998) a appelé la « biolégitimité »

[257] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904

c'est-à-dire « la manière dont les problèmes sociaux trouvent, non pas leur solution, mais leur expression la plus autorisée dans le langage de la santé publique » (p.11). En effet, désormais, la question des déchets est posée en termes de réduction ou de valorisation en France et probablement dans l'union européenne.

Nous avons observé une action de nivellement par le bas qui a eu lieu à Paris, alors que les populations géraient un bac pour le verre, un bac pour le papier, un bac pour les emballages et un bac pour les sacs noirs, du jour au lendemain, la poubelle pour le papier a été intégrée à la poubelle jaune pour encore plus faciliter le tri à la source sur la base de l'existence d'un mécanisme permettant de trier le papier des emballages. Une situation qui a perturbé les personnes qui trient déjà le papier. Les poubelles de rues qui permettaient d'y mettre le papier ont disparu dans tous les arrondissements de Paris. Nous avons vu un monsieur arriver avec sa pille de journaux et magazines pour les donner aux agents de la déchèterie mobile qui n'en ont pas voulu disant qu'ils n'avaient pas le droit de le prendre et que le monsieur devait les déposer dans la poubelle jaune. Le monsieur se trouvait dans une impasse car il savait bien que dans la poubelle des emballages, son papier avait plus de chance d'être souillé et donc de ne pas être valorisé.

Par ces tentatives de nivellement par le haut ou par le bas, le domaine de l'éducation à l'acquisition de la compétence de gestion des déchets tend vers une incompréhensible ambition d'uniformisation des niveaux des pratiques alors qu'il est nécessaire de rendre légitime tous les niveaux de compétence et de pratique de gestion des déchets pour faciliter les acquisitions et les circulations entre les niveaux.

6.15. De la non prise en compte de l'irréductible liberté en éducation

Les actions et démarches qui visent à amener les populations à adopter un comportement adéquat de gestion des déchets semblent vouloir se passer du souci de l'intéressement des personnes visées et de leur consentement. Du fait que cette démarche découlerait du bon sens et correspondrait au respect des lois de la république, les démarches entreprises ne sollicitent pas le consentement des personnes visées comme nous-mêmes avons pu commettre cette erreur par le passé.

Ne pas se soucier de partir du consentement libre et volontaire de l'individu en société, de sa liberté d'engagement, ce n'est pas se rendre compte de « l'irréductibilité de la liberté et de l'autodétermination de l'individu » d'une part, et par la toute-puissance des déterminismes sociologiques et historiques, d'autre part » (Muxel, 2001, p. 176) qui a priori en font des expériences aux issues incertaines. Des expériences qui auront au moins le mérite d'avoir recueillis l'adhésion formelle des personnes ciblées.

Un reproche formulé par Jacques Theys et Cyria Emelianoff (2001) qui se disent être

> en droit de se demander si, sous couvert d'intentions louables, se référant à l'équité inter et intra générationnelle, une élite savante, armée d'un discours moralisateur sur l'état de la planète et les responsabilités de chacun, n'est pas en train d'imposer une vision du monde, un nouvel évangile, auquel personne n'aurait explicitement souscrit. Sous un habillage hétéroclite, " bricolé " pour la circonstance (et alliant l'économie aux références éthiques, en passant par les indicateurs et les recettes techniques) (p. 130).

Une liberté dans l'éducation qui est fondamentale pour les apprentissages d'après André Berge (1955).

Conclusion partielle du chapitre 5 : Les freins possibles et notamment au prisme des préceptes des sciences de l'éducation

Dans ce chapitre cinq, nous identifions et analysons les freins à l'acquisition de la compétence de *binning* par les populations. Nous avons constaté la disparition de l'usage de la démarche éducative et l'utilisation d'autres termes distants comme information, communication, sensibilisation, formation. Nous avons analysé le code de l'environnement, le rapport du PNUE sur la pollution, la directive (UE) 2019 /904 relatifs à l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, le rapport de l'Ademe sur les chiffres des déchets, le rapport du ministère de la transition écologique sur la stratégie 3R pour les emballages en plastique à usage unique. Dans ces quatre documents, l'éducation n'est pas envisagée comme stratégie de réponse à la question de la gestion des déchets et du *littering* spécialement identifié par le rapport du PNUE et celui du ministère de l'environnement. Nous avons constaté que même lorsque l'éducation est évoquée sur la question de la gestion des déchets, le contenu déroulé de cette éducation n'a rien d'éducatif puisqu'il comporte essentiellement des actions de communication de masse. Lorsque l'éducation à la gestion des déchets est évoquée au niveau de la recherche académique, elle est immédiatement vue comme du dressage. Les autres objectifs d'éducation lecture, sport etc. n'ont pas le même effet de contrainte. La quasi-absence de la démarche éducative dans les documents des organismes suscités (UE, PNUE…) ne rend pas légitime une action éducative qui par ailleurs aura du mal à être financée par ces organismes.

Nous avons constaté que parmi les 19 axes de prospectives de recherches identifiés par le PNUE comme besoin déclaré de connaissance pour faire face à la question de la pollution plastique, aucun axe ou sous axe n'est dédié à la recherche sur l'éducation. Les axes de recherche portent majoritairement sur les aspects quantifiables de la matière. Nous observons également la préjudiciable fragmentation des objets de recherche menée sans vue d'ensemble. Nous constatons que les formations professionnelles sur la question de la gestion de l'environnement sont peu transformatrices des comportements personnels des personnes ayant suivi ces formations. Pourtant ces personnes se destinent à être référent environnement dans des organisations. Elles développent une vision technique de l'environnement. Leurs comportements personnels ne facilitent pas l'acquisition des comportements adéquats dans leur entourage.

Les mesures biopolitiques internationales et nationales nous semblent peu adaptées, parmi les huit compétences « de base à acquérir par l'éducation et la formation tout au long de la vie comme une mesure essentielle de la réponse de l'Europe à la mondialisation et à l'évolution vers des économies basées sur la connaissance ». Parmi les huit compétences clés, aucune n'est dédiée sur à la capacité à prendre soin de son environnement. C'est Un choix qui nous questionne étant donné la nécessité d'adapter les pratiques pour l'amélioration de l'environnement. Nous constatons également que les sollicitations comportementales des populations sont dues au coût financier exponentiel de moins en moins tenable sans la participation des citoyens. La gestion de la cité se fait pour les citoyens sans eux. La propreté urbaine est devenue un enjeu politique puisque les adversaires politiques utilisent cet aspect

comme élément d'évaluation de la politique de l'équipe municipale. De ce fait, ce sont des actions de visibilité qui sont menées au détriment des actions plus longues.

La démarche visant à surveiller les populations et à les punir en cas d'infraction est un frein à l'adoption de comportements adéquats. Un certain nombre des personnes récidivent en améliorant leur infraction pour ne pas être pris. Les populations ne sont pas impliquées dans l'organisation de la démarche de gestion des déchets. Elles sont cantonnées dans les rôles de signalement ou de participation aux opérations de ramassage des déchets. Nous n'avons identifié aucune démarche d'éducation à la gestion des déchets qui implique les agents de ménage ou d'entretien sur l'évaluation des pratiques après formation. Ce sont pourtant ces agents qui s'occupent de gérer les déchets et peuvent de ce fait évaluer l'amélioration ou non des comportements. Nous avons observé que les réponses aux questions d'abandon de déchets sont souvent techniques, alors que nous observons qu'entre le producteur de déchet et la destination que ce dernier donne à son déchet, soit il pollue, soit il l'intègre dans le circuit de collecte, il n'y a pas de solution technique. L'action dépend de l'individu. Pourtant, le mythe de la solution technique persiste dans ce domaine. Nous observons également comme pour la question technique une expansion du point de vue des spécialistes. Nous observons que des spécialistes, sans connaitre les populations, sans avoir observé ce qu'elles font, sans avoir écouté leur point de vue, prennent des décisions qui concernent les populations du fait qu'ils sont légitimes. Cette propension n'est pas seulement observée chez les spécialistes. Elle est le fait de la plupart de ceux qui disposent d'un pouvoir décisionnaire sur les autres. Les démarches engagées pour l'adoption des comportements nouveaux de gestion des déchets ignorent la force des habitudes acquises. On estime que la gravité de la situation peut amener à modifier durablement les comportements. Les masques abandonnés de la covid-19 sont un exemple du contraire. On assiste à une pédagogie du danger, de l'urgence et du désir d'amener les populations vers une norme à adopter, ce qui est totalement contre-productif. Le comportement inadapté fait l'objet de répulsion, qui mène aux insultes et à une opposition frontale et guerrière qui sont des attitudes qui ne permettent pas le changement dans le sens souhaité. Enfin, nous avons observé des tricheries et accommodations de résultats obtenus pour justifier de la démarche mise en œuvre. Ces attitudes qui tendent à donner l'impression de réussite ne permet pas de s'attaquer à un problème qui de ce fait n'existe pas.

Nous avons observé de nombreux freins sociaux à l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets. Nous avons observé l'existence de nombreux boucs émissaires, portés par la biopolitique, ces boucs émissaires sont socialement admis d'où leur classification dans les freins sociaux. Pour ces organismes et bien des individus avec lesquels nous avons échangés, la question du *litter* est due au plastique. C'est le plastique qui est en cause. On retrouve cette affirmation dans l'accord historique signé en mars à l'assemblée générale de l'ONU, dans l'analyse de la publication du PNUE sur la pollution plastique, dans l'article publié par le PNUE sur les sept façons pour lutter contre le fléau de la pollution du plastique à usage unique, dans deux rapports de la WWF sur le plastique dans la nature et le plastique dans le corps humain. C'est une position de notre point de vue au premier abord largement reprise dans la société. Le second bouc émissaire observé est le mégot dont on organise la lutte contre. Le

troisième sont les évènements festifs que l'on n'imagine pas sans être complètement à l'aise c'est-à-dire en ayant le droit d'abandonner des objets. Le quatrième bouc émissaire, l'un des plus tenaces c'est d'indexer les autres. C'est une attitude impressionnante à observer de la part de certains *litterbugs* qui donnent l'impression d'être parfaitement inconscients de leur propre impact.

L'association de la propreté d'un lieu à la compétence de la personne qui en a la charge est préjudiciable à l'acquisition du comportement souhaité. Cela amène la mère de famille, le gardien d'immeuble ou le maire de la ville à nettoyer plus et donc à empêcher les auteurs de la pollution à prendre conscience. Nous observons également des freins dus aux intérêts particuliers. Des structures et des employés dont le travail dépend du *litter* ne sont pas favorables à l'acquisition de la compétence de non *littering* par les populations. Un nombre important de militants participent à empêcher des efforts d'amélioration des populations en raison de leurs exigences non adaptées aux capacités des personnes. Cette situation crée un décrochage de la part de personnes volontaires. La plupart des personnes qui voudraient voir la situation de la gestion des déchets s'améliorer envisagent fortement ou sont tentés par l'usage de la dictature pour amener les populations à se comporter comme elles le souhaitent. Cette usage et tentative de la dictature ne facilite pas à l'acquisition de compétence de gestion adéquate des déchets. La confusion entre l'entretien et le nettoyage ne facilite pas l'acquisition de la compétence de non *littering*. En effet, les personnes ne comprennent pas pourquoi il ne faut pas jeter alors qu'elles auront jeté sera pris en charge lors de l'opération d'entretien qui sera menée par elles-mêmes ou les autres. Nous avons observé l'incompétence grandissante des nouvelles générations à prendre soin de leur environnement immédiat. Du fait de cette incompétence, ces derniers ne perçoivent pas les efforts à accomplir pour prendre en charge la pollution dont ils sont auteurs. Cette situation ne leur facilite pas la perception de la nécessité d'améliorer leur comportement. Pour la plupart des citadins, le nettoyage et la propreté qui doit en découler est un service dû que la municipalité a à accomplir. Nous avons observé que des citoyens estiment qu'ils n'ont pas à subir la pollution même s'ils en sont les auteurs. L'intervention de nettoyage restitue leur droit à un environnement sain. Nous avons observé des actions de récompenses menées pour le ramassage des mégots par exemple, des défis de ramassage lancés entre groupes. L'élément de réussite étant la quantité de déchets ramassés, cela supposerait-il que pour gagner ces prix et récompenses, il faudrait que les gens jettent plus de déchets par terre ? Cette situation nous semble s'éloigner de l'objectif d'acquisition de compétence de gestion adéquate des déchets. Nous avons aussi observé le frein induit par l'éco-anxiété. C'est un sentiment d'inquiétude et de culpabilité qui est paralysante et qui peut amener à poser des actes contraires aux résultats souhaités.

Nous avons identifié quinze connaissances admises en sciences de l'éducation, au prisme desquelles de nombreuses pratiques et activités menées en vue de l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets des populations vont à l'encontre de celles-ci. La pratique qui enfreint la connaissance admise en sciences de l'éducation, qui pour nous est la plus importante est celle concernant la démarche personnelle du prescripteur en vue de l'acquisition de la compétence qu'il souhaite voir acquérir aux populations. Plus précisément, est-ce que les personnes qui font partie des nombreux organismes de biopolitique et de biopolitique déléguée

-Union Européenne, le Ministère de la Transition Ecologique, le ministère de la justice, le ministère de l'intérieur, les collectivités locales etc.- sur la question des comportements de gestion adéquate des déchets sont-elles, elles-mêmes engagées dans une démarche d'acquisition de cette compétence ? Nous nous référons à toutes les personnes employées à tous niveaux et grades de ces organisations car elles sont supposées adhérer aux objectifs poursuivis par les organismes qui les emploient. Nous pensons que si cette compétence était effectivement acquise par ces prescripteurs, les autres actions qui sont contraires aux connaissances admises en science de l'éducation se trouveraient améliorées.

Nous avons également observé la non-croyance des prescripteurs à l'éducabilité de certaines catégories des populations, ce qui est un impératif lié à l'acte même d'éducation. Nous avons constaté que la taille des groupes sur lesquels les actions étaient menées n'était pas en adéquation avec les objectifs à atteindre. Comment envisager une communication grand public sur les questions liées aux pratiques qui ont plus de chances d'être améliorées en petits groupes ? Nous avons constaté que les actions menées le sont sans tenir compte des actions effectives des personnes dont on veut modifier le comportement. Comment font-elles maintenant ? Cette question devrait être la question de départ pour envisager avec elles comment elles feront ensuite. Nous avons également observé que la façon inadéquate avec laquelle elles agissent maintenant ne devrait pas être méprisée car leurs actions comportent parfois déjà des efforts. Il suffit parfois de demander quelles pratiques étaient en cours avant celles sur lesquelles on souhaite travailler pour s'en rendre compte. Le mépris du comportement inadapté des personnes volontaires au changement ne leur facilite pas l'acquisition de la compétence souhaitée.

Une autre connaissance admise en sciences de l'éducation et parfois rencontrée est l'inexplicable incohérence des niveaux de savoirs et des pratiques ainsi que la difficulté de leur stabilisation chez un apprenant. Ainsi, penser qu'une personne qui trie ou qui réduit ses déchets ne peut pas être *litterbug* c'est penser que les compétences et les comportements sont compartimentés ce qui n'est pas toujours le cas d'après nos observations. Les mégots sont souvent abandonnés par des personnes qui font des efforts par ailleurs. Nous avons également constaté qu'un prescripteur qui ne perçoit pas l'effort fourni pour adopter une nouvelle compétence ne pourra pas véritablement accompagner l'amélioration attendue et ne pourra pas prévenir l'apprenant des efforts qu'il aura a fournir. Nous avons écouté et vu des publications indiquant que trier c'est facile. Peut-on faire la même annonce concernant le sport par exemple ?

Nous avons observé que le niveau d'attente de compétence est souvent hors de portée de l'apprenant. En effet, il est demandé aux personnes qui ne jettent pas habituellement dans une poubelle de réduire ou de trier leurs déchets. L'objectif le plus atteignable sur lequel ils doivent être attendus même si par ailleurs il leur arrive de faire mieux c'est l'acquisition et la stabilisation de la compétence de *bining* permanent. Attendre plus d'eux, c'est les mettre inutilement en échec ce qui pourrait provoquer leur décrochage. Nous observons que l'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets est souvent recherchée par l'enseignement des savoirs et non par des pratiques qui elles sont diversifiées.

L'accompagnement pratique des personnes qui souhaitent adopter des compétences de gestion adéquate des déchets les confronte à la diversité des situations qui sont impossibles à enseigner. D'où le nécessité d'exercices pratiques issus du réel orienté non pas vers la norme à suivre, mais vers l'objectif de gestion adéquate des déchets porteurs de subjectivité assumée.

En sciences de l'éducation, l'influence des pairs est souvent bénéfique à l'acquisition des savoirs et pratiques dans des groupes de volontaires. Pourtant, nous avons observé que les actions visant l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets que nous avons observées fait de l'animateur le centre du savoir et de l'émulation. Il n'y a pas de temps laissé aux pairs pour échanger entre eux sur la question de cette acquisition, ce qui les prive des compétences des pairs plus accessibles et porteuses d'émulation que celles de l'animateur-enseignant. En sciences de l'éducation, il est reconnu que c'est en ayant accès à ses erreurs que l'on peut mieux les corriger. Pourtant, nous observons que les actions visant l'acquisition des compétences de gestion adéquates des déchets, notamment le non *littering* se trouve privé, en raison de l'impératif de disparition du *littering* par le ramassage ou le nettoyage de la situation principale contre laquelle l'acquisition de la compétence est censée agir. Comment un infirmier peut-il apprendre à soigner une plaie si les plaies sont rendues invisibles ? Le *litter* est une plaie à soigner par le non *littering* et la prise de conscience de cette plaie permettra de se rendre compte de ce que l'on évite en jetant dans une poubelle.

Les sciences de l'éducation définissent l'éducation comme étant un processus continu. Seulement, nous avons observé que les actions menées sont souvent faites en une fois. Elles sont souvent sans suite. Cette situation prive les apprenants d'espace de partage de leurs efforts et d'évaluation externe leur permettant de se situer dans la démarche qui mène à l'atteinte des objectifs souhaités. Dans la quasi-totalité des actions sur la gestion des déchets -tri, compostage observés- on installe le matériel et au mieux on vient expliquer comment cela fonctionne et plus rien ensuite. Comme si dans l'éducation, on donnait le livre à l'élève, on lui expliquait le cours et on n'évaluait pas son niveau d'acquisition de la compétence. Partir d'une situation réelle et définie vers une autre souhaitée et visée est le propre de l'éducation. Cependant, nous avons observé que ce soit dans des actions de nettoyage ou de sensibilisation, qu'un soigneux évitement du réel est de mise. On fait les animations avec les déchets apportés bien propres et adaptés, on n'envisage pas de faire une sensibilisation au tri avec les déchets produits par les jeunes dans un camp de vacances par exemple. On s'insurge publiquement de la rue ou de la plage sales qui sont utilisées par tous donc anonymes, mais on évite de s'insurger publiquement des espaces partagés par des personnes identifiables.

L'uniformisation des niveaux n'est pas une réalité souhaitée en science de l'éducation. Pourtant, dans les démarches mise en œuvre observées, nous constatons une tentative de nivellement des compétences par le haut. En effet, on attend de l'ensemble de la population d'être en capacité de réduire les déchets ou de les valoriser par le tri. Nous craignons tout autant un nivellement par le bas en raison du fait que nous attirons l'attention sur le *littering*, que les tous objectifs s'y réfèrent uniquement. Tous les niveaux de compétences de gestion des déchets doivent être légitimes car ils sont propres au cheminement personnel de chaque individu. Une uniformisation ou un nivellement des compétences n'est donc pas possible. C'est une action

contre-productive. Elle est similaire à une action qui viserait à amener l'ensemble des individus d'un certain âge à avoir un niveau d'études précis. Une des réalités admises en science de l'éducation est l'irréductible liberté de l'apprenant avec laquelle l'enseignant ou le prescripteur doit composer. Pourtant, les démarches mises en œuvre tendent à nier cette liberté et donner le sentiment que le citoyen ne s'engage pas volontairement dans la démarche d'acquisition de la compétence de gestion des déchets. Le *littering* rappelle cette liberté et cette responsabilité de producteur de déchets envers le déchet produit.

Dans ce chapitre, nous avons identifié un peu plus d'une quarantaine de freins à l'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets. Les principaux étant la non-identification de la compétence de gestion des déchets parmi lesquels le *binning* comme faisant partie des compétences clés nécessaire au citoyen européen, l'existence de nombreux bouc émissaires qui empêche d'identifier la source du problème et l'incompétence du personnel qui font partie des organismes prescripteurs ou détenteurs du pouvoir de contrôle et de punition.

Chapitre VI

Vers l’ambition d’une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering*

Chapitre 6 : Vers l'ambition d'une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering*

On ne change aisément que ce qui ne nous satisfait pas. C'est pourquoi il est important pour les municipalités de faire le constat non pas d'une insuffisance, car alors on trouvera à compléter et à intensifier dans la direction en cours, mais plutôt celui d'un échec sur la question de l'acquisition des compétences de gestion des déchets par les populations. En effet, nous pouvons affirmer que l'état relatif de propreté observé dans les villes et villages visités repose sur les actions de nettoyage, de ramassage de la municipalité ou des individus en groupes ou solitaires. Ces actions sont similaires à des béquilles offertes à des non handicapés physique. Les villes gagneraient à arrêter l'usage de ses béquilles pendant un moyen pour avoir une meilleure visibilité de la situation exacte de l'expression des compétences de gestion adéquate des déchets. Cette action peut être menée dans tous les lieux publics et structures d'accueil du public.

Martine Abdallah-Pretceille (1997) dans son analyse du phénomène de l'éducation à l'altérité indique qu'elle situe « sa réflexion en ce domaine comme une démarche critique et non comme une démarche de prescription car, […] les valeurs ne s'imposent pas, elles se partagent et s'élaborent en commun » (p.123). C'est une position que nous partageons puisque les réflexions que nous partageons dans ce chapitre visent à servir d'éléments à la réflexion des personnes qui envisagent d'engager leur territoire dans une démarche de ville éducatrice.

Ce chapitre comporte quatre parties inégales dans leur développement. La première partie consiste pour les villes qui le souhaitent à s'engager à analyser la réalité du *littering* sur leur territoire hors nettoyage et ramassages des particuliers et de la municipalité. La deuxième partie précise l'existence de l'indispensable utopie en éducation. La troisième partie porte sur la ville éducatrice, un choix à débattre. Il sera question de la construction de la vision de la ville, de la réalisation des échanges et des débats, de l'intégration de tous dans les échanges, de la mobilité des habitants, de la nécessité de l'entretien des relations sociales pour tous, de la mise en œuvre des démarches issues du réel, de la compétence du *binning* pour les enfants de la maternelle, de la responsabilisation des citoyens dans la gestion des déchets, de la mise en œuvre d'une éducation populaire intégrée, du développement de la capacité éducative de tous les lieux publics, des enjeux autour du respect et de la dignité de ceux qui prennent soin des déchets, de la mise en œuvre d'une auto évaluation ouverte et de l'expérience d'une vie sociale éducatrice. La dernière partie porte sur le rapport à soi aux autres et à l'environnement

Copyright https://mahira.fr/conseil/conduite-du-changement/

Illustration 129. S'intéresser aux ressorts d'un changement individuel et collectif par la société.

1. L'indispensable utopie en éducation

En imaginant l'*Utopie*, contrée mêlant normes égalitaristes et idéaux chrétiens, Thomas More s'attaque à la monarchie anglaise en 1516. Il crée simultanément un nouvel outil politique pour réformer l'Europe capitaliste. Dans sa contrée, il instaure le droit au débat, il prétend ainsi réveiller les princes pour une république heureuse nous rappelle Alizée Vincent (2019). Thierry Paquot (2018) propose une analyse historique de la notion d'utopie qui mêle critique sociale et description d'une « société heureuse ». Nous partageons sa perception de l'utopie qui « n'est pas une anticipation, mais un présent qui mise sur le bonheur, l'équité, l'abondance et le respect de chacun ». Nous sommes également conscients que l'utopie « contient le pire et le meilleur, elle se révèle parfois autoritaire, totalitaire, culpabilisatrice, triste et uniformisante, tout comme elle peut favoriser le déploiement des désirs, démultiplier les plaisirs, répondre joyeusement aux attentes de ses membres » (p. de couverture). Des paradoxes qui pour nous, doivent être réfléchis par tous les participants d'une démarche utopique.

L'utopie ou la croyance en l'éducabilité du public est indispensable à l'acte d'éduquer comme le précisent Jean Paul Bronckart et Bernard Schneuwly (1991) et tous les éducateurs. L'utopie est chevillée à l'éducation populaire puisqu'elle prétend à une acquisition éducative pour tous, pour ceux que l'on pense inéducables. Il s'agit d'une « utopie républicaine » qui a connu une histoire faite d'enthousiasmes et de réussites, mais aussi d'incompréhensions et de critiques, voire de rejets rappelle Jean Marie Mignon (2020).

Les finalités éducatives qui visent à « permettre à chacun d'accomplir sa nature au sein d'une culture qui soit vraiment humaine » paraissent utopiques comme le remarque Olivier Reboul (2018) mais poursuit-il, l'utopie « est la seule qui préserve l'éducation du laisser-faire comme de l'endoctrinement » (p.26). Là se nichent les principales raisons de notre tentative de démarche utopiste dans un contexte de changements préjudiciables de l'environnement, de ce

décor de vie qui ne tient plus en place, comme le remarque Bruno Latour (2015), c'est « comme si le décor était monté sur scène pour partager l 'intrigue avec les acteurs » (p.11).

L'environnement est un décor dont nous sommes à présent conscients que nous devons en prendre soin. Un décor qui nécessite pour chaque utilisateur des compétences de soins nécessaire à la poursuite sereine de la vie humaine. Un engagement politique et moral que Marie Jacqué voit en « l'éducation à l'environnement […] au sens où Emile Durkheim en a défini les contours : une tension entre des projets pédagogiques utopistes de formation d'un être nouveau et l'intégration des individus par la transmission de normes et de valeurs dominantes » (p.13).

La domination des normes et valeurs ne dispensent pas d'en débattre car le débat n'est pas toujours contradictoire. Le débat permet l'explicitation des observations, des choix, des décisions, il nourrit les réflexions, affine et diversifie les points de vue sur les sujets de dispute.

2. La ville éducatrice, un modèle à construire, spécifique à chaque territoire

Il sera question dans cette partie de la construction de la vision de la ville, de la réalisation des échanges et des débats, de l'intégration de tous dans les échanges, de la mobilité des habitants, de la nécessité de l'entretien des relations sociales pour tous, de la mise en œuvre des démarches issues du réel, de la compétence du *binning* pour les enfants de la maternelle, de la responsabilisation des citoyens dans la gestion des déchets, de la mise en œuvre d'une éducation populaire intégrée, du développement de la capacité éducative de tous les lieux publics, des enjeux autour du respect et de la dignité de ceux qui prennent soin des déchets, de la mise en œuvre d'une auto évaluation ouverte et de l'expérience d'une vie sociale éducatrice

2.1. S'approprier la réalité de la présence du *litter* hors ramassages et nettoyage municipal des acteurs

Nous invitons les communes qui le souhaite à chercher les moyens d'évaluation de la présence du *liitering* sur leur territoire. Le *littering* doit être caractérisé suivant les formes observées afin pour améliorer l'analyse afin d'y apporter les réponses adaptées. En effet, une évaluation des comportements est utile et elle doit se faire sans en informer les acteurs si on souhaite se rapprocher de leur comportement habituel. Les nombreuses caméras posées dans les villes et villages peuvent aider à poser ce diagnostic. L'arrêt momentané dans un lieu donné du nettoyage, du ramassage municipal ou des individus en groupe ou solitaire peut permettre de visualiser la situation. Une différentiation peut également être faite par les agents entre les déchets pris dans la poubelle et ceux ramassés par terre pour donner une idée de la situation à tous. Ces éléments de diagnostic permettront de savoir non seulement d'où la commune part mais surtout de se demander jusqu'à quel point le changement de pratiques biopolitique déléguée est nécessaire.

En effet, il n'est pas toujours possible de se rendre compte du *littering* lorsqu'on vit dans la ville où tous les espaces sont dédiés au nettoyage et sous la responsabilité publique ou privée. Dans les lieux qui sont moins nettoyés il est plus facile de s'en apercevoir. Ce constat est à la disposition de tous les regards attentifs comme l'a été celui de Charles Torissian, mathématicien et haut-fonctionnaire français, inspecteur général, il est le directeur de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ; parallèlement, il poursuit son travail de conseiller spécial auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) qui a publié ce tweet[258] le 27 juillet 2022. « Je viens de faire une balade de 40km vélo et tous les 50m, on voit dans les fossés des bouteilles de bière, des paquets de clopes et des emballages de bouffe. Avons-nous éduqué 4 générations de français aux gestes de base ? »

258 https://mobile.twitter.com/CTorossian_Off/status/1552230683640303617?ref_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Etweet

Tout au long de notre recherche, nous avons observé l'intensification des actions de nettoyage menées dans divers milieux pour faire face au *litter* qui de l'avis de tous est en diminution sur les dix dernières années notamment. Cependant la problématique interpelle de plus en plus de citoyens et un nombre important de ceux qui les enlèvent ne perçoivent pas encore de diminution significative comme l'indiquent Jeannet et Catier (2021, 28 janvier) en se référant aux plaintes des agriculteurs suisses.

Cette appropriation des résultats de l'observation des pratiques du territoire peut alors être partagé avec les habitants comme un aspect de la démarche de ville éducatrice possible. La démarche de ville éducatrice ne doit pas être réduite à la question de l'acquisition des compétences de gestion des déchets par les populations. Ces compétences doivent être des modalités toujours en cours dans toutes les activités menées. Elles font parties de ce décor que précise Bruno Latour plus loin qui ne devrait pas prendre la place des acteurs sur la scène. Un décor dont on doit prendre soin afin que puisse se jouer les scènes d'une vie sociale riches d'interactions et porteuses d'éducation mutuelle. C'est la réalité de l'appropriation de la présence du *litter* dans la commune qui doit servir de point d'appui à l'utopie éducative.

2.2. La ville éducatrice, un choix à débattre.

La ville éducatrice comme tout ce qui concerne les personnes impliquées ou concerné est avant tout un choix à débattre. L'unanimité sur un objectif ou une visée devrait être porteuse de débats sur les divers aspects de la démarche à mener. Le débat et l'expérimentation sont fondamentales à toute action collective. Il nécessite un engagement vers une visée à construire. Mathieu Berger et Louise Carlier (2022) rappellent la position de John Dewey sur la question de l'expérimentation. « L'expérimentalisme est chez John Dewey l'attitude fondamentale sous-tendant à la fois son épistémologie, son éthique, son esthétique, sa pédagogie et sa politique. Le succès dont jouit aujourd'hui la sémantique de l'expérimentation au sein même de l'action publique représenterait alors une belle victoire pour la pensée pragmatiste » (p. 96). L'expérimentation devrait prioritairement prendre corps dans les structures qui ambitionnent de prescrire des attitudes à adopter, des compétences à acquérir.

2.3. Une vision à construire et à engager dans les services de la ville

La vision d'une ville éducatrice doit pour fonctionner être basée sur l'expérimentation et non sur l'exemplarité qui comme nous l'avons définie suppose pour le sujet qui veut donner l'exemple de se rapprocher d'un modèle qu'il veut transmettre. Nous privilégions le terme expérimentation comme démarche incertaine et continuellement analysée d'un cheminement vers un but à atteindre. Les villes qui parviennent à devenir des exemples, des icones s'inquiètent de savoir « comment durer » (Hamman, 2020, p.21). Une ville qui parvient à obtenir un changement de comportements de ses usagers ne peut *durer* que dans le cadre d'une expérimentation véritable qui implique les habitants et donc, facilite son renouvellement.

Garrett Hardin (1968a/2019) attire l'attention sur les difficultés à faire exister un projet nouveau. Il suggère également l'expérimentation comme démarche utile pour la préservation des communs. Il prévient sur l'existence d'une « guerre entre réforme et statu quo ». Le statut quo l'emporte souvent en raison des « défauts » trouvés dans la réforme proposée ce qui laisse penser que « si la réforme proposée est imparfaite, mieux vaut sans doute ne pas agir du tout, en attendant une proposition parfaite » (p.50). Seulement, il affirme que le statut quo est une action. « Une fois conscients [que] le statut quo est une action, nous pouvons en comparer les avantages et les inconvénients découvrables ». De quels avantages et inconvénients pourrait-il être question pour la ville en laissant le statut quo ? Cette réponse ouvrira peut-être la voie à l'expérimentation d'une réforme dont il faudra prendre en compte l'inexpérience de la structure dans ces nouvelles pratiques.

La nécessité de l'expérimentation permet également de réduire la dissonance cognitive dont parle plusieurs auteurs (Festinger, 1954 ; Heider,1958). Tessa Melkonian et *al*. (2006) suggèrent que l'exemplarité comportementale des acteurs-clés permettrait un « alignement perçu » (p.233) des autres acteurs. Nous insistons sur la question d'expérimentation parce que c'est elle qui peut permettre d'admettre les erreurs les tâtonnements, les hésitations, le statu quo et les revirements. L'exemplarité étant figée, le risque est plus important de combler et de ne pas voir l'écart entre le réel et le projeté. On s'engage alors dans une spirale de tricheries diverses qui finissent par nuire moralement et durablement à l'ensemble de l'équipe.

Il sera donc question pour les villes qui souhaitent participer à l'acquisition des compétences de gestion des déchets de leurs populations de commencer la démarche dans leurs propres services. Il s'agira de faire exister auprès du personnel un contexte où le débat est pratiqué sur la question des déchets et sur d'autres. Le cadre mis en place doit permettre l'interchangeabilité des rôles effectif entre le personnel. C'est un aspect important car il permettra l'écoute des populations. La question de l'interchangeabilité des rôles est une question importante et délicate au regard du système hiérarchique très marqué dans la société française.

Lors d'une intervention effectuée dans enseignement reçu à l'université de Paris V, Claire et Marc Héber-Suffrin (2012) autrice d'une démarche visant les échanges de savoirs a indiqué que les personnes de niveau social moins importants n'ont aucun mal à bénéficier des savoirs des autres personnes et à se placer en position d'apprenants. Cependant, elle a dit être confrontée à une catégorie de personnes, principalement issu de la classe moyenne et supérieur – habitués à commander- qui n'avait rien à apprendre des autres. Ces personnes avaient du mal à être à l'écoute et à laisser les autres faire part de leurs savoirs. Cette situation est vécue dans les autres réseaux d'échanges de savoirs avec lesquels elle a échangé. C'est une question à laquelle son réseau et les autres cherchent des stratégies de résolution car dit-elle, c'est une importante source de dépense d'énergie pour contenir cette catégorie de personnes capable de nuire à la poursuite des échanges.

C'est pourquoi, à l'intérieur des services de la ville, les personnes habitués à commander comme les autres, doivent pouvoir être en position d'apprendre de ce que tout le monde, même ceux qui sont commandés habituellement ont à dire sur la question de la gestion des déchets

ainsi que les réflexions -provisoires ou définitives- qu'elles en ont eu. Au-delà de l'écoute, la question de l'accueil de la parole et de la réflexion de l'autre est un exercice très important et difficile dans la mesure où l'habitude est de sélectionner directement si une information est pertinente ou pas, d'éliminer systématiquement ce qui ne semble pas pertinent et de déduire dans la foulée les décisions que l'information pertinente implique. Peu de temps est laissé à la maturation réfléchis des idées et des points de vue.

La démarche d'accompagnement que la ville mènera pour l'ensemble du personnel de la ville associée à des activités de loisirs et de « faire ensemble » sera le principal outil d'intervention sociale sur la question de l'acquisition de la compétence de *bining* souhaitée pour l'ensemble de la population.

2.4. Les échanges et le débat, matière noire permanente de toute démarche collective

En se référant au film *Don't Look Up*, Stephane Le Lay rappelle notre capacité *stupéfiante* de nous détourner de ce que nous ne souhaitons pas voir, notre aptitude au déni des désagréments dont nous sommes pourtant parties prenantes.

> Récemment, le film *Don't Look Up* a suscité de nombreux commentaires pour moquer le déni des « puissants » ou déplorer le manque d'impact des connaissances scientifiques sur la décision politique. Notre capacité à nous détourner des sources de désagrément qui nous entourent et dont nous sommes parties prenantes est parfois stupéfiante.

L'existence de cette capacité est un mécanisme de protection pour continuer à vivre normalement surtout lorsqu'on a le sentiment de ne pas pouvoir la changer ou que le changement de la situation nous serait préjudiciable ou demanderai un trop grand effort d'adaptation. Le détournement observé ou le déni doit être respecté et ménagé dans une négociation faite avec le sujet jugé de déni. Le déni peut porter par exemple sur le fait que le personnel de la ville ne soit pas auteur de *littering* par exemple. Cette situation a été vécue dans une association ou nous proposions d'engager une démarche visant à amener le personnel de l'association à réfléchir à amélioration personnalisée de leur comportement de gestion des déchets. Une des responsables de l'association était complètement en déni sur cette question en disant qu'elle ne voyait pas qui, dans son association pouvait être auteur de *littering*. On pouvait engager une réflexion sur le tri qui n'est pas encore « top top » au bureau mais de là à parler du *littering* pour son personnel formé et formateur, il n'y a pas de besoin. Nous nous sommes gardés de lui indiquer que la comptable jetait systématiquement son mégot sous le bus avant de l'emprunter en sa présence et celle des autres collègues, que nous avions vu un animateur ambassadeur de tri agir de même lors d'une sortie de sensibilisation. Là ce ne sont que ce que nous avons vu. Ces comportements et leur amélioration sont du domaine de l'intimité de la personne qui doit se surveiller elle-même. Face à ce déni, nous n'avons plus rien dit et n'avons pas essayé de la convaincre de notre perception de la situation.

L'action engagée dans les services ne doit pas être obligatoire dans un premier temps et cela pour au moins deux années. Il vaut mieux commencer avec les personnes qui ont perçu la situation, s'intéressent à la question e/ou cherchent et testent des solutions. C'est une étape très importante que de percevoir le problème qui peut alors être partager entre d'autres pour s'enrichir de la perception des autres. L'objectif premier est d'amener ces personnes intéressées à remonter le cours de la construction de leur propre comportement. Elles peuvent dans un second objectif réfléchir sur leur positionnement et leurs pratiques pour accompagner ceux de leur entourage qui le souhaitent à améliorer leur comportement.

Cette démarche vise à engager le personnel de la ville à *faire corps* avec l'objectif poursuivi par la ville. Nous avons eu l'occasion de bénéficier d'une visite guidée de l'entreprise Michel et Augustin[259] une petite entreprise française qui propose des biscuits et boissons. Dans la démarche de cette entreprise, tout le personnel stagiaire ou permanent doit passer son cap de pâtisserie financé par l'entreprise. Les créateurs de l'entreprise eux-mêmes titulaires d'un cap pâtisserie disent avoir jugé cet investissement *hautement* important pour que chaque salarié perçoive le but de la société dans laquelle ils travaillent et comprennent les bases de leur fonctionnement. Pour eux, c'est un choix essentiel pour se *comprendre*. Etant donné que tout le monde à passer son cap, tout le monde peut suggérer une recette, tout le monde ainsi que les proches du personnel deviennent des testeurs des recettes préparées. Ce postulat *limitte* les dissonances et facilite l'atteinte des objectifs.

Nous avons rencontré des agents de la ville *litterbugs* et parfaitement insouciants de la mission de la ville d'accompagner à l'adoption d'un comportement adéquat. « Les collègues vont ramasser » nous a dit deux éboueurs, un à Paris et un autre à Ajaccio. « il faut que les gens jettent pour que nous ayons du travail » a indiqué un éboueur à Lyon, « c'est notre travail de ramasser » a-t-il poursuivi. Nous avons aussi vu du personnel du service environnement d'une ville jeter son mégot dans l'égout, un autre l'écraser au sol et l'y laisser et un autre s'en débarrasser dans les plantes sous un arbre en ville.

Un peu comme le médecin qui prête serment, l'agent de la ville doit être d'accord avec l'ambition de la ville de faciliter l'acquisition des compétences adéquates pour l'amélioration de la vie en société. Faciliter ne voulant pas dire offrir des services comme c'est de plus en plus le cas pour nombres de ville devenues fournisseur pour le citoyen client observé plus haut. Certains agents et personnel n'imaginent même pas que leur comportement et celui des autres puisse s'améliorer. Déjà dans leur esprit, ils ne sont pas prêts à envisager une modification de leur postulat. C'est pourquoi il faut être attentif aux postulats et intentions déclarés, non pas pour les combattre mais pour situer et aider les personnes à se situer dans leur cheminement.

Il s'agit pour l'agent de la ville et plus tard pour le citoyen d'entrer dans un processus de développement de son imagination comme étape préalable et utile d'acceptation, de construction et d'amélioration des actions à mener pour l'acquisition des compétences souhaitées. Conrado Ruiz-Hernández et *al.* (2020) analysent l'imagination « qui repose sur la

[259] https://www.micheletaugustin.com/blog/tribu-engagee

capacité de se dégager consciemment ou non du réel pour construire des images inédites » (p.48) comme un processus à identifier. Ils observent en effet que l'imagination est un processus graduel d'acquisition à inscrire comme étape dans le concept de la Zone Proximale de Développement (ZPD) identifié par Piaget et Vygotsky.

René Descartes (1637/2019) assurait qu'« il n'y a rien entièrement en notre pouvoir que notre pensée » (p.33). Il s'agit avant tout de discuter sur la nécessité ou non de faire exister une ville éducatrice car comme le rappelle Jacques Theys et Cyria Emelianoff (2001), qui questionnent la ville durable, « sa vertu essentielle est finalement de réaffirmer que la ville de demain reste encore un choix ; et que ce choix doit être débattu collectivement (p.135). Garrett Hardin (1968a/2019) le rappelle, « l'éducation peut contrer la tendance naturelle à faire le mauvais choix, mais la succession inexorable des générations exige que la base de ce savoir soit constamment renouvelée » (p.30).

Le débat sur la nécessité et la légitime de l'action est important et devrait être relancé à des moments déterminés. Il permet la coercition par consentement mutuel des intéressés. « Dire que nous acceptons mutuellement la coercition ne revient pas à dire qu'on nous oblige à l'aimer, ou même à faire semblant de l'aimer » (p.48) poursuit Hardin une coercition décidée et choisie qui n'est pas « la décision arbitraire de bureaucrates lointains et irresponsables » (*ibid*) a des chances d'être mieux appliquée.

2.5. Les difficultés de concernements intégratifs

Les politiques publiques délimitent souvent un périmètre de personnes concernées par des actions menées. Ce qui est souvent préjudiciable à l'action elle-même. Ainsi, la mise en place du conseil citoyen dans le quartier des Salines n'a pas concerné l'ensemble du quartier. Il fallait être résident du bon immeuble pour être concerné par le conseil citoyen. Des *ouvertures* au reste du quartier ont été aménagées plus tard par les pouvoirs publics mais le découragement et la désertion de ceux dont l'immeuble n'était pas concerné a persisté, encouragés par ceux qui étaient dans le bon immeuble.

En effet, la désignation de quartier prioritaire a été particulière à Ajaccio. Dans le quartier des Salines, tous les immeubles n'étaient pas concernés par la priorisation. D'un immeuble à l'autre du même bailleur social, les *chiffres* indiquaient qu'il y avait des personnes qui percevaient plus ou moins de revenus. L'immeuble faisait alors parti ou non de la zone prioritaire. Les personnes qui agissaient pour l'exclusion des autres résidents du quartier non-résident d'immeuble déclaré prioritaire n'étaient pas souvent elles-mêmes concernés par les bas revenus de référence ayant présidé au choix de leur immeuble. Une propension à l'exclusion des autres également observée dans des réunions de quartier à Paris où il n'était pas légitime de donner un avis si on n'était pas de la bonne rue qui nécessitait l'attention.

Des facteurs d'exclusion sont nombreux, la gravité de la situation par exemple. A Paris, dans une réunion de quartier, une dame a été empêchée de s'exprimer sur les problèmes de salubrité

de sa rue parce que d'autres rues étaient beaucoup plus insalubres. Une gravité qui monopolise la situation et ne laisse pas de place à d'autres niveaux d'expression. Un habitant affirmait ne plus aller à ces réunions de quartier justement parce qu'on ne va parler que d'un seul lieu comme si les autres lieux n'avaient pas aussi des soucis.

Un autre argument d'exclusion souvent manipulé est l'ancienneté. Les anciens estiment qu'ils n'ont pas de leçons à recevoir des nouveaux dont ils vivent les observations et critiques comme des jugements d'incompétence de leur part. Des nouveaux qui quand ils le peuvent, excluent les anciens qu'ils ne jugent pas assez réactifs ni compétents. Les nouveaux rechignent à écouter les anciens relater un passé parfois idéalisé des actions vécues. Pourtant avec un peu de patience, et le temps mutuel consentis pour échanger, les anciens une fois le passé idéalisé annoncé, sont capables d'analyse critique nécessaire à la conception d'un projet nouveau et ainsi éviter ces exclusions non pas des personnes mais des capacités dont elles disposent ou peuvent développer.

En raison d'une vision de concernement rétrécie mise en place pour décanter les personnes impliquées des autres, les projets issus des politiques publiques espèrent s'économiser le fait de devoir prendre en compte et soigner les relations interindividuelles nécessaires à l'existence de toute action collective. Nous avons observé que ces pratiques de rétrécissement du concernement, mettent les concernés choisis dans un face à face avec l'administration. Les agents de l'administration finissent par devenir les maitres d'un jeu que les concernés légitimes désertent ou ne sont plus représentés que par une ou deux personnes brandies comme symbole d'intégration du point de vue des concernés.

La notion de concernement émerge des pratiques de mobilisation locales étudiées par Phillipe Brunet (2008) qui « explore les processus qui conduisent aux formes d'engagement organisé » sur la question du nucléaire. Dans sa thèse de doctorat de Psychologie sociales, Josée Desjardins (2015) montre que le concernement est un cheminement intérieur qui mène vers l'autre. Clément Mabi (2014) indique que « le concernement est un processus complexe, qui repose sur de multiples facteurs. Les STS[260] nous ont montré qu'il se construisait largement dans le rapport qu'entretiennent les publics avec leurs objets, qui sont facteurs d'inclusion dans les espaces de débat » (p.635). Mabi met en lumière deux types de public de concernement. « Un public au concernement "sensible", celui qui va se déplacer aux réunions et qui cherche à connaître les détails du projet et son impact sur le territoire ; si ces participants s'impliquent, c'est principalement pour "défendre l'intégrité du territoire" » (p.633). Elle identifie également « des publics aux concernements plus indirects [qui] tendront à s'intéresser à la dimension axiologique du projet ».

Ces deux types de public sont nécessaires à la conduite d'un débat qui s'enrichit des deux angles de concernements. Malheureusement, la tendance est à ne prendre pour légitime que le public de concernement sensible. Lesquels parfois réclament un entre soi de personnes affectées

[260] Sociologie des sciences et techniques

préjudiciable à la prise en compte de la problématique dans sa globalité et à l'amélioration de la situation.

2.6. Reconnaitre la nécessité des relations sociales saines pour tous

Tout se passe comme si avoir des revenus financiers jugés satisfaisant par l'administration préserve de la nécessité d'entretenir les relations sociales sur le territoire. Par le seul critère des moyens disponibles, on observe une ségrégation permanente sur le territoire. Ainsi, nous nous sommes aperçus que seuls les très bas revenus avec enfants fréquentaient le centre social par ailleurs orientés vers ceux qui sont dans le besoin. Le centre social devrait être un organisme ouvert à tous. Malheureusement du seul fait de sa spécification, la première chose qu'on demande lorsqu'on se rend dans un centre social c'est de présenter ses revenus. Une intrusion classificatrice dans l'intimité des personnes. Plusieurs personnes à revenus modestes se refusent d'y aller pour échapper à cette stigmatisation. Nous remarquons également que les personnes à revenus déclarés suffisants ne s'y rendent pas parce qu'on leur fait payer parfois plus que le prix obtenu dans le privé.

Cette ségrégation est également en marche dans le logement social. A la conférence conférence-débat sur les enjeux éducatifs dans les QPV[261] qui s'est tenu le 3 avril 2019 à Lyon et à laquelle nous avons assisté, il a été question du départ de ces quartiers des habitants qui accédaient à des moyens importants. Ces départs privaient les autres résidents d'exemples de personnes ayant réussi à avoir des revenus confortables et renforçaient un entre soi de personnes défavorisées.

C'est une réalité que nous avons observée car le bailleur social a le devoir de surveiller les revenus du locataire et dès qu'ils atteignent un seuil, il n'a plus droit au bail social ou alors il doit s'acquitter d'un loyer plus élevé. De l'avis d'une personne ayant vécu cette situation, le prix demandé était plus élevé que dans le privé. Ce qui l'a amenée malgré elle à déménager. Nous avions proposé à Labo cités[262] organisatrice de la conférence débat de suggérer le blocage du prix du loyer des habitants qui accédaient à des revenus plus importants sur cinq ans environ le temps pour eux de véritablement servir d'exemple de réussite et de diversifier les niveaux de revenus dans les quartiers prioritaires. La personne à laquelle nous nous référons nous a été présentée lors de notre enquête dans un quartier parce que c'est elle qui, d'après les habitants, organisait l'animation de l'immeuble et veillait à la propreté des espaces communs.

Des actions permettant la mixité sociale sont possibles et imaginables. Permettre à une proportion de personnes au revenu élevé par un système de tirage au sort par exemple de prendre part au même coût aux activités avec ceux qui ont des revenus moins élevés participerait de la

[261] Le quartier prioritaire de la politique de la ville, quartier de la politique de la ville ou quartier prioritaire est un dispositif de la politique de la ville française. Il a pour but de réduire la complexité du maillage des zones socialement défavorisées.
[262] Labo Cités.Le laboratoire régional d'idées au service des quartiers et de tous les acteurs de la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes.

mixité sociale pour une interconnaissance de fait dans la mesure où avec les écoles privées, les enfants de classes sociales différentes ont moins chances de se rencontrer. De même, les actions de distribution alimentaire ou de loisirs gagnerait à l'intégration proportionnalisées des classes moyennes et supérieures.

Virgile Woringer (2019) souligne par exemple le cas de « suicide de jeunes dans les communautés « non-souffrantes » (p.582) en Suisse comme corollaire d'un appauvrissement de la vie sociale. Une prise en compte et une insertion des populations des quartiers vitrine dans la ville serait utile à la nécessité humaine de diversification des relations sociales qui doit être identifiée. Le phénomène de ségrégation à partir de la scolarisation des enfants commence à exister à Ajaccio en raison de l'augmentation de la population. La ségrégation est atténuée pour les jeunes Corses dans la mesure où certains recréent de la socialisation dans les villages les week-ends et pendant les vacances. Certains habitants de quartiers populaires à Ajaccio se souviennent d'avoir été dans une même classe ou même école avec des personnalités d'un autre milieu social car il y avait un seul lycée. A présent, la décantation est en marche et les trajectoires divergent.

Prendre en compte cette réalité et mettre en place des espaces de rencontres et surtout de *faire ensemble* dans le respect de chacun permettra à la ville de limiter les fractures sources de drames notamment auprès des jeunes qui s'affrontent parfois mortellement suivant qu'ils sont résidents d'une parcelle de territoire ou de l'autre. Il est nécessaire d'accompagner l'existence des relations sociales saines car elles servent de socle à l'imagination saine et au désir de s'investir en prenant soin de son territoire en acquérant la compétence de *bining* par exemple.

2.7. Être attentif à l'effectivité de la mobilité et de l'accueil de l'autre

Alors que nous sommes assurés que nous sommes dans un monde où il y a beaucoup de mobilité, nous nous rendons compte qu'une partie importante de la société se trouve en dehors de cette réalité. Ils vivent une sociabilité fortement restreinte avec très peu de mobilité. C'est notamment le cas des personnes qui ont des revenus modestes. Pourtant, elles ont également besoin d'une sociabilité qui doit prendre soin de son ouverture sur le monde. Une ouverture qui se situe au-delà des informations venues du bout du monde. Une socialisation qui sait se saisir du temps de passage de l'étranger et qui permet à ses membres de pouvoir aller vers d'autres lieux de socialisation. Bruno Latour (2015) indique que la globalisation et une mondialisation de la planète entière est révélée par l'Anthropocène (p.364).

Alors que de plus en plus de personnes sont mobiles et voguent à travers le monde, une catégorie très importante de personnes se caractérisent par leur apparent désir de rester sur place. En Corse plus qu'ailleurs, nous avons pu relever ce phénomène. Nous avons rencontré des cinquantenaires qui ne sont jamais allés qu'à Ajaccio et au village. Ils ne connaissent pas d'autres lieux sur l'île et même s'ils y sont allés, ils n'y ont pas été à la rencontre de personnes résidentes. La principale d'un collège nous a expliqué la difficulté d'envoyer une classe entière

de 4ème en échange avec une classe venue du continent, projet préparé préparée depuis deux ans.

William Glasser (1973) expliquait la nécessité de diversifier les activités car il avait observé que « d'une manière générale, une personne ne réussira pas tant qu'elle n'aura pas, d'une façon ou d'une autre remporté un succès dans un secteur important de sa vie » (p. 18). Se sentir à l'aise dans une activité facilite l'accès à une autre activité. Nous avons eu l'opportunité de rencontrer des personnes, retraités, marginaux amoureux de musique qui alors même que la fête de la musique est un moment de partage en musique, n'ont aucune chance de passer sur le podium alors que des personnes bien placées dans l'organisation s'accaparent l'estrade. La mobilité dont il est question n'est pas seulement géographique ni lointaine. La mobilité peut concerner le fait de parler ou de jouer de la musique pendant que les autres écoutent par exemple.

2.8. Octroyer du temps pour une démarche pour s'exercer et user de la réflexion

L'ouvrage de Patrice Bonarelli (1994) intitulé *La réflexion est-elle rentable ? de la décision en univers turbulent* écrit dans le cadre de la prise de décision sur la réalisation d'un projet en entreprise questionne la réalité des réticences liées au financement d'un processus de réflexion des populations. Il est toujours question d'information des populations, de communication vers les populations, et en cas de conflits d'explication aux populations sans qu'un dispositif permettant d'accompagner la réflexion des populations existe. Ce n'est pas comme un bon de commande pour une poubelle enterrée par exemple qu'on jugera cher mais qui correspond à une réalité matérielle palpable, nous a expliqué une élue.

A cet effet, Cécile Blatrix et jacques Méry (2019) cordonnent un ouvrage qui lui aussi questionne la rentabilité de la concertation sur les questions d'environnement et de conflits. Seulement, le financement de la réflexion suggérée sert parfois à donner du temps aux populations de subir les réexplicitions des membres du projet pour le faire *passer*. La véritable réflexion qui n'est pas celle des conflits et des projets à faire passer nous a été introuvable sur le territoire. Pourtant, des penseurs de la société comme Edgar Morin (2014) reconnaissent la nécessité de la pensée qu'il serait nécessaire de réformer.

William Glaser (1973) propose pour éviter le décrochage scolaire dans les chapitres 7 et 8 de son ouvrage de former les élèves à la réflexion, de constituer des classes hétérogènes, d'abandonner la notation, et de s'intéresser au comportement social des élèves. Il suggère d'amener les élèves à réfléchir sur les sujets sociaux présents dans l'école et dans divers lieux de la société comme le vol par exemple. En effet, le vol dans les milieux public et dans les écoles est un sujet tabou que nous avons rencontré sur le terrain et pour lequel peu d'actions sont mises en place.

Adrien Hosotte (1974) dans son compte rendu de l'ouvrage de Glaser indique que ce dernier précise que « la discipline peut s'obtenir grâce au consensus du groupe – l'initiative doit être donnée aux élèves afin qu'ils prennent eux-mêmes leurs décisions – le travail doit être participatif et valorisant. Pour Glasser, en fin de compte, l'éducation doit aller vers une philosophie de l'engagement, de la valeur et de la réflexion » (p.59). Glaser fait savoir la difficulté à amener les enseignants dans cette démarche.

Jean Jacob (1999) mentionne également la nécessité de consacrer du temps, non pas seulement pour répondre à une question, mais aussi celui de s'interroger sur la société (p.19). Peter John et *al*. (2009) proposent une comparaison documentée sur l'approche du *nudging* (mettre en place une action qui suggère un comportement) par rapport au *thinking* (réfléchir au comportement).

	Nudge	Réflexion
Avantages	Va dans le sens de la prise de décision, faible coût, renouvelable, large application	S'attaque à la racine du problème, de nouvelles façons de penser peuvent conduire aux changements nécessaires.
Inconvénients	Ne s'attaque pas aux divisions fondamentales, résultats globalement modestes	Prend du temps, est sujet à la manipulation et à l'échec

Illustration 130. Tableau des avantages et inconvénients entre la réflexion et les nudges. John et *al.* (2009, p.366)

L'analyse de Peter John et de ses collègues à l'avantage de préciser les avantages et inconvénients des deux démarches. Comme ils le précisent, ce sont deux modèles fondamentalement différents. Qui ont tous des deux les inconvénients considérables pour le décideur politique. C'est le lièvre et la tortue disent-il un livre qui a plus de chances de répondre aux objectifs modestes qu'on attend de lui pendant que la tortue peut être sujette à manipulation donc à un changement de direction et ne pas parvenir au but escompté.

> Les deux approches du nudge et du think sont fondamentalement différentes. Pour les décideurs, elles représentent des modèles différents de la manière d'intervenir dans la société en général. Elles ne font pas simplement partie du menu des choix parmi lesquels les décideurs politiques peuvent choisir de manière neutre. Comme le lièvre et la tortue, ils représentent des conceptions de l'action humaine, qui génèrent différentes manières d'agir pour modifier le comportement des gens.

Mais affirment les auteurs, les deux approches ne sont pas incompatibles. Une approche de *nudge* peut se poursuivre par la réflexion tout comme une approche de réflexion peut s'accompagner de *nudge*. C'est pourquoi, le citoyen et l'éco-citoyen se doivent trouver les voies pour s'impliquer dans la conduite des affaires de la cité non seulement en participant à la prise de décisions qui favorisent la durabilité mais aussi participer à leurs mises en œuvre effectives.

2.9. S’engager dans une nouvelle démarche qui évite la transformation « barbare » du réel

Jean Jacob (1999) dans son ouvrage sur l’*histoire de l’écologie politique*, explique comment il est difficile de défendre la nature en France. La nature, la vraie, celle que l’on apprécie quand elle s’épanouie, que l’on subit parfois et que l’on soigne. Il prend l’exemple du jardin Versailles complètement dominé pour illustrer une sorte de politique de la table rase à la française.

> Cette philosophie moderne se manifeste aussi très concrètement dans le paysage. La France chérit en ce domaine la table rase. Le jardin de Versailles illustre à sa façon cette philosophie par laquelle l'homme imprime son bon vouloir à la nature qu'il domine totalement. Il suffit de jeter un regard en Angleterre ou en Allemagne pour constater combien cette attitude est singulière. Aussi n'est-il pas évident de défendre la nature en France, ce que devront très vite constater les naturalistes et écologistes. Quelle nature s'agit-il d'ailleurs de défendre ? Là aussi, les opinions divergent (p. 12).

Souvent dans les projets, on se plait de partir sur de nouvelles bases avec de nouvelles personnes. On ne sait pas s’appuyer sur l’expérience d’autres. Parfois, une fois les personnes écoutées, elles sont mises à l’écart du nouveau processus de création. Les autres ne savent pas mettre à disposition leur expériences sans vouloir contrôler et dominer. Les projets vraiment ouverts sont anecdotiques. Pour prendre part à un processus de réflexion, il faut justifier d’un statut et d’une position qui permette d’être présent et légitime. On assiste à des projets « hors-sol » comme celui de la distribution des composteurs et lombricomposteurs qui a lieu en Corse. La personne qui distribue ces matériels n’en ont jamais eu l’usage. Elles sont en charge de vulgariser un outil qu’elles ne connaissent pas. Peu de place est laissée aux praticiens pour s’exprimer et échanger. On assiste à une simplification de la pensée et des actions éhontée. Les composteurs ont été distribuées donc, elles ont été utilisées et on a pu détourner XX poids de quantité des déchets par le fait que les personnes sont venues chercher les composteurs.

Jaime Semprum (1997) questionne les conséquences de cette simplification, de cette facilitation et facilitation notamment mécanique et qualifie de « barbarie » la source de cette vie simplifiée.

> Parmi les choses que les gens n'ont pas envie d'entendre, qu'ils ne veulent pas voir alors même qu'elles s'étalent sous leurs yeux, il y a celles-ci : que tous ces perfectionnements techniques, qui leur ont si bien simplifié la vie qu'il n'y reste presque plus rien de vivant, agencent quelque chose qui n'est déjà plus une civilisation; que la barbarie jaillit comme de source de cette vie simplifiée, mécanisée, sans esprit ; et que parmi tous les résultats terrifiants de cette expérience de déshumanisation à laquelle ils se sont prêtés de si bon gré, le plus terrifiant est encore leur progéniture (p.20).

Malheureusement, beau, simple et rapide sont les mots du progrès et de la modernité actuelle. Tout ce qui ne répond pas à ces caractéristiques a du mal a être pris en compte, à être investi. Pourtant, un changement de pratiques sociales passe par un processus incertain, complexes et graduel. Il est donc nécessaire de repartir du réel, de ce que l’on sait du réel pour négocier les objectifs effectivement atteignables et les valoriser.

2.10. Mettre en œuvre une urbanisation d'intégration, de mixité et multifontionnelle

L'un des reproches fait à la ville et que la ville éducatrice doit chercher à surmonter c'est la question de l'urbanisme. Cet urbanisme de séparation dénoncé par Guy Debord. Henri Lefebvre (1961) invite les architectes à reconsidérer la question du jeu qui correspond à des désirs affinés et différenciés. Il critique la quasi-absence de cafés - qui servent à se rencontrer amicalement et à jouer - dans les villes nouvelles et grands ensembles.

> Le jeu, à notre avis, est multiforme et multiple. Loisir et jeu ne se recouvrent pas exactement. Ne serait-ce pas le jeu qui parachève et couronne la sociabilité ? […] Le jeu ne correspond à aucun besoin élémentaire, encore qu'il les présuppose tous. Il correspond à des désirs affinés et différenciés, selon les individus et les groupes, désirs que tuent vite la monotonie et l'absence de possibilités.
> Dans leur dédain du temps perdu et leur vœu d'une vie sociale supérieurement organisée, les techniciens oublient que le café sert moins à s'enivrer qu'à se rencontrer amicalement et à jouer. Il y a très peu de cafés dans les villes nouvelles et les grands ensembles. (P. 197-198)

Robert Pujade (1975) est également très critique sur l'architecture des villes. « Il est certain que si les architectes pensaient plus au plaisir de vivre des habitants qu'au « geste » architectural, les habitants se porteraient mieux, et l'architecture aussi.» (p.172). Il souhaite « des villes faites non pour le plaisir de construire, mais pour le bonheur de vivre » (p.215). Henri Jacquot (1992) examine les éléments pouvant déterminer l'évolution d'un urbanisme de séparation vers un urbanisme de mixité.

Frédérique Chlous-Ducharme et *al.* (2001) décrivent un urbanisme que nous avons observé à Ajaccio « par ailleurs, on peut souligner que le mono fonctionnalisme des espaces urbains, idéologie dominante de l'urbanisme des années cinquante/quatre-vingt-dix, est ici devenu une réalité « naturelle », simple résultat des modes de vie urbains contemporains qui dissocie les différents espaces fonctionnels avec d'autant plus de rapidité que la capacité à se mouvoir de l'un à l'autre est aisée » (p.89).

En effet, sur le plan urbanistique, la ville a encore beaucoup de marge de progression. Les infrastructures construites récemment sont monofonctionnelles. On ne peut pratiquer que de la pétanque sur les terrains de pétanque, on ne peut jouer qu'au foot sur le terrain de foot où il n'y a ni gradins, ni accoudoir. Les parents s'agglutinent à l'extérieur contre la grille pour apercevoir au loin leurs enfants jouer.

La pratique du sport par les jeunes du quartier a été une thérapie pour lutter contre la délinquance affirment tous les habitants. Nous ne savons pas si l'architecte dessinateur de ce stade le savait. L'aménagement du terrain de foot dans le quartier a été fait sans tenir compte des spectateurs. Le terrain vague qui servait de stade avant cet aménagement permettait une véritable socialisation regrettent ceux qui l'on connut. Le stade actuel est ouvert à certains moments seulement et souvent pour des clubs sur réservation. Il n'existe pas de planning pour l'ouverture au grand public.

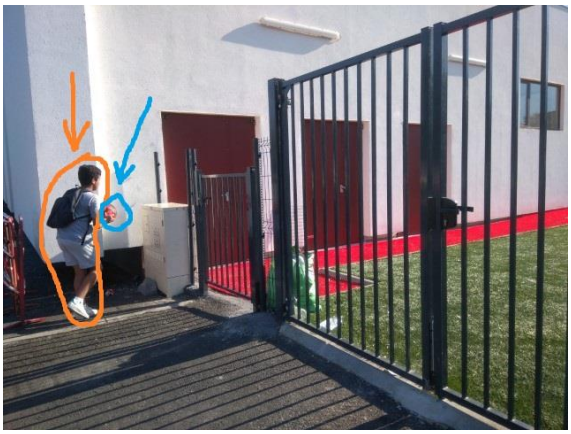

Illustration 131. 2019/07/03 quasi obligation d'entrer par effraction dans un stade aménagé à la place d'un terrain vague qui servait de stade dans un quartier populaire à Ajaccio. L'aménagement de ce stade a considérablement réduit son accessibilité par les populations

Pour y accéder, les populations forcent l'entrée en se faufilant ou en passant par-dessus une sorte de muret pour pouvoir bénéficier de ce bien public. Dans le quartier, le lycée professionnel qui s'y trouve dispose d'un skitdéfitade de handball et basket-ball. Il n'est accessible qu'aux élèves du lycée professionnel. C'est un bien public privatisé dans un quartier où il n'y a pas beaucoup d'espaces pour les jeunes. Les aménagements réalisés pour les enfants sont au soleil. Les dispositifs sont brulants jusqu'en fin de journée pendant une bonne partie de l'année. Le soir, cette aire de jeu placée sous les fenêtres des habitants limite leur utilisation en raison de la gêne occasionnée par le bruit. Une autre aire de jeu pour enfant situé entre les doubles voies et la mer est très utilisée le soir après les grandes chaleurs par les parents et enfants jusqu'à presque 1h du matin.

Il y a eu des plaintes pour utilisation tardive du terrain de boules par certains habitants. L'association de bouliste a demandé et obtenu que le terrain de boule soit éteint à 23h pour éloigner ces jeunes qui jouent la nuit. Il n'y a pas eu de démarche visant à connaitre les utilisateurs, à négocier avec ces personnes, une façon de cohabiter, rien. On a juste fait éteindre les lumières. Il serait pourtant utile de penser l'utilisation des infrastructures la nuit. Une aire de pétanque existe au centre-ville. C'est une aire loin des habitations qui est utilisée quasiment toute la nuit. On peut envisager l'aménagement d'une aire entre les doubles voies et la mer à côté de l'aire de jeu pour enfants non éclairé qui fait le bonheur des parents et des enfants tard le soir.

Quelques pistes cyclables sont aménagées dans la ville avec le lobbying d'une association de promotion du cyclisme. Très peu de parcours piétons sont aménagés dans la ville. Quelques-uns au centre-ville. Nous n'avons pas identifié de démarche dans ce sens dans les autres quartiers de la ville comme le montre l'image ci-dessus d'un parcours piéton existant mais entravé qui oblige le piéton à quasiment suivre la voie des voitures. Pourtant, ces voies de circulation des piétons gagneraient à être aménagées dans la ville et en périphérie comme Barbéris et Gallo (2007) ainsi que Lavadinho et Winkin (2004) en rappellent l'importance. Marie-Christine Jaillet indique la nécessité de réaménager la ville pour y faire place à la marche « ordinaire ».

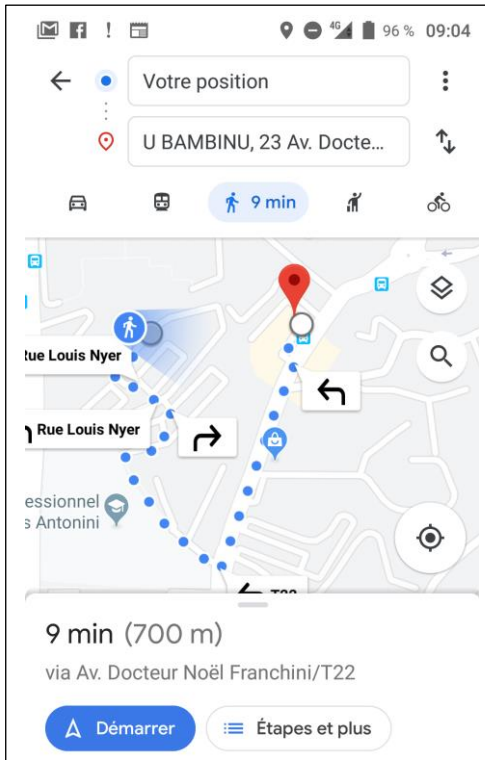

Illustration 132. 2019/12/21. Circulation piétonne entravée.

2.11. Le *bining*[263], une compétence de base à acquérir en sortie de maternelle et à exercer dans toutes les situations de la vie

Jaime de Semprum (1997) questionne les périls qui environnent notre civilisation et « parmi les choses que les gens n'ont pas envie d'entendre » il y a les conséquences des perfectionnements techniques qui vise la simplification de la vie pour les nouvelles générations. Il précise que « quand le citoyen-écologiste prétend poser la question la plus dérangeante en demandant : "Quel monde allons-nous laisser à nos enfants ?", Il évite de poser cette autre question, réellement inquiétante : "À quels enfants allons-nous laisser le monde ? " » (p. 20). La question de la compétence des nouvelles générations à prendre soin de l'environnement se pose et les politiques publiques peuvent s'assurer de l'acquisition par tous des compétences de préservation de l'environnement. En effet, la charte de l'environnement inscrite dans la constitution rappelle que la protection de l'environnement est un devoir pour tous les citoyens français.

[263] L'acte ou la compétence de jeter systématiquement les déchets dans une poubelle

Illustration 133. 2019/05/07. Relations visiblement difficiles entre cette Atsem à l'écart à gauche et l'enseignante à droite avec les élèves et l'animatrice.

Acquérir la compétence de *bining* permettrait de limiter le *litter* dans l'environnement. C'est une compétence et un acte de protection de l'environnement. Nous suggérons que toutes les villes qui accompagnent l'éducation des populations notamment en mettant à la disposition de l'éducation nationale des agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles (ATSEM) s'assurent que ces derniers soient attentifs à l'évaluation des élèves sur leur acquisition de la compétence autonome de *bining*. Le ministère de l'éducation nationale tient à ce que tous les enfants quittent la maternelle en sachant reconnaitre les lettres de l'alphabet et reconnaitre leur nom. La Commune doit tenir à ce que tous les enfants, en liaison avec les parents, quittent la maternelle en sachant jeter les déchets dans une poubelle.

Nous savons pour avoir eu des entretiens avec des Atsem qu'ils sont souvent traités par les enseignantes comme des domestiques auprès des enfants. Accompagner les Atsem dans leur formation pour l'accompagnement des élèves à l'acquisition de la compétence de *bining* permettraient à la commune d'influer effectivement sur l'éducation de ses citoyens. La démarche n'est pas simple et elle nécessitera de la recherche action avec les Atsem et les enseignants pour arriver à mettre en place une esquisse pédagogique pour l'atteinte de cet objectif. C'est la barre minimale d'*alphabétisation* nécessaire pour toutes les autres formes de gestion des déchets.

Notre suggestion est issue notamment de notre travail de terrain auprès des école du Cameroun pour l'acquisition des compétences adéquates de gestion des déchets à l'ensemble des usagers des établissements inscrits à notre programme intitulé concours école net° Ozone. Notre suggestion rejoint celle faite par le projet de réforme de l'éducation, le plan Langevin-Wallon[264]

[264] Élaboré en 1946 et en 1947 par une commission ministérielle présidée par Paul Langevin, puis, après la mort de ce dernier, par Henri Wallon, le plan Langevin-Wallon, bien que n'ayant jamais été appliqué en tant que tel,

(1947). Il indique « à l'école maternelle, et au début du premier cycle du premier degré, le but principal de l'éducation sera la formation des habitudes : habitudes physiques, habitudes de sociabilité qui orienteront l'enfant vers la conscience de l'existence d'autrui et le respect de ses droits ». Au même titre que la langue, l'informatique, le sport et la propreté corporelle, le *bining* doit s'inscrire dans les aptitudes nécessaires à l'enfant pour sa vie en société. L'éducation à l'acquisition de la compétence de *binning* doit s'accompagner de la recherche de compréhension de l'élève de la nécessité de jeter dans une poubelle. Dans nos actions au Cameroun, nous avons remarqué que les tests réalisés en amenant les élèves dans une salle avec du *litter* et en observant leur réaction les amènent à se rendre compte pourquoi il vaut mieux jeter directement dans la poubelle. Parmi les raisons, nous prenons soin de rappeler la facilitation du travail d'entretien de la classe toujours nécessaire sans déchets jetés au sol.

2.12. Nécessaire et véritable responsabilisation

L'étude de Rakotoarisoa Fenitra et *al.* (2022) sur le *littering* dans une zone touristique montre que « l'attribution de la responsabilité est cruciale pour déterminer un comportement respectueux de l'environnement […] par conséquent, les gestionnaires de destinations touristiques devraient tenir compte de ces facteurs lorsqu'ils abordent le problème des déchets sauvages ».

Seulement, comme le remarque Michel Foucault (2004) la société reste encore aujourd'hui centralisée. L'État et ses démembrements ont pris toutes les responsabilités. L'État embrasse tout, règle tout, concentre et contrôle tout.

> Je voudrais simplement vous citer deux textes qui témoignent de la précocité de ces deux idées qui nous paraissent, à nous, si contemporaines, si vives et si actuelles. Je citerai la réaction de Ropke, en juin-juillet 1943, dans une revue suisse 4 , où il critiquait le plan Beveridge qui venait d'être publié à cette époque là, et où il dit ceci: le plan Beveridge conduit à «toujours plus d'assurance sociale, toujours plus de bureaucratie sociale, toujours plus de remue-ménage de revenu, toujours plus de timbres à coller et de cachets à apposer, toujours plus de cotisations, de contributions, toujours plus de concentration de pouvoir, de revenu national et de responsabilité entre les mains de l'État qui, de toute façon, embrasse tout, règle tout, concentre et contrôle tout avec l'unique résultat certain d'exercer sur la société une action encore plus centralisée, destructrice de la classe moyenne, une action de prolétarisation et d'étatisation ». p.195

Notre société est dans une spirale où elle est de plus en plus en demande de sécurité de l'État qui doit apporter plus de sécurité, plus de garanties ce qui pour se protéger, prive les citoyens de liberté d'initiatives. Pourtant, c'est par la responsabilisation des citoyens qu'ils pourront poser des actes de responsabilité car directement concernés par les affaires publiques.

Pourtant, nous avons vu des villes ouvrir leurs espaces de loisirs aux populations et ces dernières en ont fait bon usage. Nous avons vu des associations cohabiter et mener des activités

reste, en France, depuis la Libération, l'un des textes de référence essentiels en matière d'éducation. http://claude.rochet.pagesperso-orange.fr/ecole/docs/langevin.pdf

ensembles. Les conflits leadership entre associations observées sur le terrain peuvent plus aisément être atténuées par les collectivités en les amenant à travailler plus ensemble et/ou en organisant des présidences tournantes avec moments de paroles et d'échanges. La responsabilité s'apprend et s'accompagne.

2.13. Être responsable de l'avenir à donner au déchet produit

Les incitations et informations fournies au citoyen pour la gestion des déchets notamment le tri, la valorisation et la réduction des déchets ne facilitent pas le comportement autonome de ceux qui les reçoivent. Nous avons procédé à un sondage auprès des étudiants de licence 3 en sciences de l'éducation. Tous les étudiants vivaient une partie de l'année chez leurs parents. Nous leur avons demandé si leurs parents faisaient du tri. Ce qui reste une question vague car on peut trier uniquement les textiles et uniquement le verre et parfois de temps en temps mais c'est toujours du tri. Une vingtaine d'étudiants sur une cinquantaine ont déclaré qu'ils faisaient du tri chez leur parents. Lorsque nous leur avons demandé s'ils faisaient du tri dans leur résidence étudiante pourtant équipée de poubelles de tri, aucun ne le faisait et ne savait même pas où se trouvaient ces poubelles.

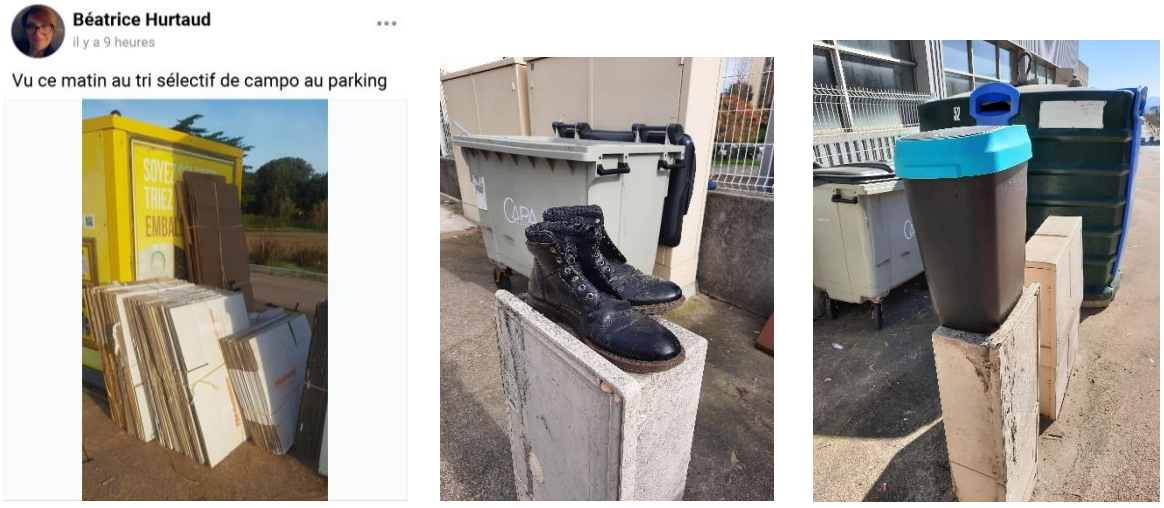

(1) 2020/01/26 (2) 2020/01/12 (3) 2020/01/19

Illustration 134. De nombreuses personnes ont le souci de donner un bon avenir à leurs déchets notamment en les déposant soigneusement à l'attention des autres.

Ces images illustrent des pratiques observés notamment à Ajaccio des cartons de déménagement ont (1) des chaussures (2) et une poubelle (3) sont intentionnellement laissés pour la récupération.

Nous constatons que plusieurs personnes sont capables de poser des actes de gestion adéquate des déchets mais en mode *automatique*, dans les réflexes acquis dans la maison de ne pas contrarier le parent ou l'éducateur qui veille. C'est un mode automatisé qui est facilement modifié au moindre changement de contexte. Dans un camping où il y avait des bacs de tri, nous avons observé un papa très concerné qui allait régulièrement vers les poubelles de tri avec

son fils d'environ 8 ans. Ce dernier ne manquait pas de poser la question à son père sur au moins 4 à 5 déchets dans quelle poubelle il devait le mettre ? Son père lui indique et le garçon pose le déchet. Il y a beaucoup de chance pour que ce garçon reste dépendant de la réflexion de son père pour savoir dans quelle poubelle poser le déchet. Le même comportement est observé pour le *litteing* où le parent ou l'éducateur se satisfait du fait qu'il demande à la personne éduquée de ramasser et il le fait.

Pour les étudiants en licence 3 comme pour ce jeune garçon, nous estimons qu'ils n'ont pas bénéficié de l'apprentissage de la liberté nécessaire à une éducation pour l'autonomie promue par André Berge (1964).

> Lorsque nous disons de la liberté qu'elle peut être un moyen pédagogique, nous entendons par là que la limitation des Contraintes extérieures peut être dirigée de façon à favoriser l'apprentissage de la liberté, c'est-à-dire l'apprentissage de cette discipline interne qui permet de se gouverner soi-même. Tout le libéralisme pédagogique consiste à lever les contraintes qui entravent le développement et l'exercice des facultés de l'enfant, sans laisser pour autant celui-ci à la dérive. P. 70

L'étude de Naz Onel et Avinandan Mukherjee (2017) sur les raisons qui conduisent au tri des déchets des consommateurs au travers d'une enquête menée auprès de 206 individus est éclairante. Les auteurs ont examiné « le comportement de recyclage des consommateurs est examiné à l'aide d'un modèle développé sur la base de la théorie du cadrage des objectifs (GFT). La GFT fournit un cadre global holistique amalgamant trois théories psychologiques populaires : la théorie du comportement planifié (TPB), la théorie des valeurs-beliefs-normes (VBNs) et la théorie de l'affect (TA) » (p.956). Leur étude montre que la théorie des valeurs et normes personnelles sont explicatives du comportement du tri des déchets.

La réalité de l'influence des normes personnelles doit être prise en compte car elle participe à valider la nécessité de considérer la liberté en éducation. En effet, nous pouvons penser que les normes personnelles sont des normes choisies ou du moins que les personnes estiment les avoir choisies et intégrées. De ce fait, dire dans quelle poubelle il faut déposer quoi est une information tout comme demander de ne pas jeter les déchets au sol. Une information qui pour être utilisée a besoin de passer le filtre du libre arbitre du sujet.

Nous suggérons donc de faire reconnaitre ce libre arbitre des individus. Une démarche d'accompagnement comportant les informations et des moments d'échanges leur sera alors accessible pour améliorer leurs pratiques. Ainsi, rappeler aux élèves qu'ils ont le pouvoir de garder la classe propre en jetant les déchets dans la poubelle ou la salir en jetant les déchets par terre est une démarche de responsabilisation sur l'usage de leur pouvoir. Ils ont globalement le pouvoir de donner un avenir souhaitable aux déchets qu'ils produisent. La première question à laquelle ils doivent répondre est la suivante :

Voulez-vous donner un avenir souhaitable au déchet que vous avez produit ?

Si la réponse est non, le sujet a la liberté de faire comme bon lui semble. Ce qu'il fait déjà par ailleurs. Si la réponse est oui, le sujet peut s'informer et rechercher comment en fonction de son

contexte, il peut donner un avenir souhaitable à son déchet. Expliquer au producteur des déchets que c'est important pour l'environnement et que de toute façon la loi l'y oblige a déjà été suffisamment mentionné. C'est une réalité qui est déjà connue. Par contre lui faire savoir qu'il peut agir du mieux qu'il peut comme René Descartes (1637/2019) suggérait d'agir de son mieux pourrait peut-être plus rendre les sujets acteurs. « Il suffit de bien juger pour bien faire et de juger le mieux qu'on puisse faire pour faire aussi tout son mieux » (p.34). La démarche proposée ambitionne de faire exister le sujet agissant dans la démarche de gestion des déchets comme le suggérait Paolo Freire (1974) sur l'éducation « plus ils sont conscientisés, plus ils existent » (p25) affirma-t-il.

2.14. Enjeux de respect et de dignité et de santé des travailleurs des déchets

La marginalisation sociale dont les métiers de nettoyage est l'objet doit être réfléchit plus spécifiquement et plus longuement. Ces métiers physiques sont difficiles à maintenir sur le long terme. Les primes offertes en lien avec ces métiers font désormais partie du revenu mensuel attendu d'où les difficultés pour certains, même malades de quitter ces fonctions. Nous suggérons une variation dans les tâches réalisées par les agents d'entretien afin qu'ils puissent terminer leur carrière sur des postes moins physiquement contraignants. Les agents pourraient développer par exemple des compétences d'animation pour faire apprécier leurs autres compétences et activités. Nous avons rencontré notamment dans la ville de Saint Florent des éboueurs qui font du jardinage, qui font des échanges de graines, qui font partie des confréries où ils développent des compétences diverses. Nous avons également rencontré, surtout en région parisienne des éboueurs isolés qui ne présentent pas de développement d'autres compétence par ailleurs et qui sont particulièrement fragiles.

Le danger de la sous-traitance mine la carrière des agents d'entretien et éboueurs dans les communes. Il a été montré que le métier d'éboueur et agent d'entretien est physiquement usant. Au bout de nombreuses années, certains ne peuvent plus physiquement s'investir. Cette difficulté est vécue par les employés de bureau comme une défection de la part de ces agents. Leur absence doit être remplacé. Cela coute cher à la commune. Pour ne plus avoir à gérer cet absentéisme, les communes mettent ce service en sous-traitance, fragilisant encore plus ces personnes qui ont avec des sous-traitants des contrats courts et moins protecteurs. Au lieu d'éviter la question de l'usure des éboueurs, agents d'entretien et personnel de cantines qui sont dans la même situation, les communes devraient plutôt se pencher sur cette question de santé physique et morale au travail.

En plus de cette prise en compte, quatre axes principaux pourraient participer à une véritable ouverture des agents d'entretien sur le territoire. Le premier axe est une ouverture géographique. Peu d'éboueurs quittent leur commune d'emploi. Ils sont moins sujets à la mobilité car ils ne pensent pas pouvoir trouver un emploi ailleurs. Nous avons rencontré un jeune québécois agent d'animation dans une ville du Québec en séjour d'échange de deux mois avec la ville de Saint Malo. Il est peut-être possible par l'intermédiaire des associations comme

l'association des villes pour la propreté urbaine d'imaginer des déplacements en échange d'environ une à deux années pour les éboueurs qui de ce fait découvriraient d'autres villes et apprendraient des nouvelles façons de faire. Les activités de réflexion semblent concerner plus les agents d'encadrement des éboueurs dont la quasi-totalité n'a jamais été éboueur.

Le deuxième axe serait de les accompagner dans le développement d'autre compétences qui leur permettrait par exemple en fin de carrière en raison des difficultés physiques à s'investir, à être peut-être affectés progressivement dans des associations pour assurer des tâches qui demandent moins d'être mobilisés physiquement, ou dans d'autres services de la commune. Ce qui est moins le cas actuellement.

Le troisième axe concerne leurs connaissances fines des habitudes des habitants en matière de présentation des déchets. Nous avons constaté qu'en Suisse, lorsque le déchet était mal présenté par exemple des branchages non bien ficelés, les éboueurs le récupéraient et le signalait à une autre équipe. Un agent de la ville venait s'enquérir de la situation et expliquait quel avait été le problème. Il indiquait comment faire la prochaine fois. L'éboueur là-bas est un collègue d'un ensemble global. D'ailleurs comme les pompiers, ils reçoivent des cadeaux à la fin de l'année de la part de la population. Les éboueurs savent dans quel immeuble le tri est bien fait, ils savent par exemple et il serait donc utile d'intégrer leurs connaissances de terrain dans la démarche globale d'incitation des populations à l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets.

Le quatrième axe concerne justement l'expérience du travail en tant qu'éboueur qui devra être rendue plus accessible en expérimentation par l'ensemble de la population. Les citoyens seraient alors informés de l'ouverture à leur expérimentation des activités visant les soins sur le territoire. Sur une période choisie et en fonction des personnes candidate, des tirages au sort seraient réalisés et ces personnes expérimenteront pendant plusieurs périodes étalées sur au moins deux semaines des activités de soins de leur commune. Ils la découvriront autrement et ils découvriront le plaisir qu'ont la plupart des éboueurs de nettoyer la ville. Cela se fait déjà un peu dans le cadre d'opération de grand nettoyage comme celui relaté par Cédric Rosenbaum (2022, 29 avril). Une opération de nettoyage s'est déroulée en Wallonie avec la présence des professionnels de nettoyage. Une grande opération qui a réuni près de 90 000 personnes pour nettoyer, constituant un moment de *faire ensemble* entre les agents et les populations.

Un nombre important d'éboueurs ont plaisir à entretenir la ville pour les citoyens. Nous avons rencontré un éboueur engagé à Ajaccio et un autre dans le village de Cozzano qui ramassent les déchets sur le bord de la route dans leur commune et partout où ils passent et se rassurent de les trier. Les éboueurs des petites villes sont peut-être plus attachés à la propreté de leur commune. Cette ouverture des métiers du soin de la ville peut faire l'objet de la création d'une association comme celles qui aident à l'urgence médicale par exemple. La Protection Civile et la Croix

Rouge travaillent à aider le SAMU[265], à assurer les soins d'urgence aux personnes en détresses qui appellent de 15[266] pour des urgences médicales.

Étant membre de la Croix-Rouge, nous avons participé en tant qu'observatrice à des permanences sur le réseau d'appel d'urgence du 92 entre 2014 et 2016 et participé à des formations. Amener un nombre important de personnes à expérimenter les fonctions de soins de leur commune en feront des alliés. Dans sa recherche effectuée dans le cadre de sa thèse de doctorat sur le syndicalisme dans une perspective comparative entre l'Italie et la France, Christina Nizzoli (2013) s'est aperçue du fait que le personnel des syndicats n'ont pas d'expériences de travail dans la propreté. En cas de conflit des employés du nettoyage avec leur direction en raison notamment des maladies souvent liées à leur travail, ces employés des syndicats prennent souvent le parti de l'employeur et estiment que l'agent de propreté est tout simplement paresseux.

Cette situation est normale dans la mesure où ces agents n'ont pas expérimenté la question du nettoyage et ne sont donc pas à même de comprendre l'agent d'entretien. L'expérimentation peut changer profondément la façon de se comporter. Nous proposerons deux exemples, alors qu'une étudiante que nous côtoyons avait l'habitude de déplacer les produits dans le magasin et de les poser après n'importe où, une expérience de travail en tant qu'intérimaire dans un supermarché pour ranger les produits dans les rayons lui a fait prendre conscience du travail qui était réalisé par les employés pour que les produits soient posés au bon endroit. Désormais, elle est plus attentive à moins déplacer les produits dans le magasin.

La deuxième expérience a été vécue par une jeune étudiante serveuse. Nous avions été invitées par sa mère dans un café en sa présence. Une fois la note payée, nous nous sommes dirigées vers la sortie. Quelques pas plus loin, la mère a *piaffé* et est retournée dans le café. Lorsqu'elle est revenue vers nous elle nous, a expliqué que depuis que sa fille a vécu une expérience de serveuse, c'était devenu un sacrilège dans la famille de partir d'un établissement de restauration sans laisser un pourboire, aussi minime soit-il.

Il est tout à fait possible que ces expériences ne marquent pas durablement les deux personnes des exemples cités et que quelques mois après, elles retrouvent leur non-préoccupation d'avant. Mais nous pensons que la multiplication d'expériences similaire dans le domaine de la gestion des déchets ne pourra qu'aider à une meilleure valorisation par une expérimentation effective signe de respect pour ces agents de soins pour le territoire.

Pendant la pandémie de la Covid-19, ils ont été érigés en rang de héros national en raison des risques qu'ils prenaient pour assurer l'évacuation des déchets potentiellement infectés. Le suicide de Stéphano Patry, 47 ans chauffeur de bennes à ordures ménagères depuis vingt-six ans dans le Calvados et employé depuis cinq ans par l'entreprise sous-traitance la Coved - Collecte valorisation énergie déchets- est révélatrice de la gestion des agents d'entretien et de

[265] Service d'Aide Médicale Urgente est un service hospitalier disposant d'unités mobiles (voitures, hélicoptères) équipées pour assurer les premiers soins aux malades, aux blessés
[266] Numéro d'appel d'urgence en cas d'urgence médicale

leur détresse. Rémi Dupré et Aline Leclerc (2020) exposent pour le compte du journal le Monde cette situation. Stéphano Patry s'est suicidé au lendemain de son licenciement par l'entreprise qui lui reprochait d'avoir consommé de l'alcool le 15 mai lors de leur tournée à Courseulles-sur-Mer (Calvados). « "Convoqué le 27 mai à un "entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement", M. Patry a indiqué à son employeur avoir accepté, "pendant la collecte", "deux bières offertes par un usager". L'entreprise a finalement décidé de le licencier pour violation du « règlement intérieur" ».

Pourtant, Christophe Desjours l'assure, « travailler c'est combler l'écart entre le prescrit et l'effectif ». Dans son évaluation du travail à l'épreuve du réel, le chercheur est formel, « travailler c'est échouer. Le monde réel résiste ». Pour bien travailler il faut s'écarter des prescriptions.

> Travailler, c'est combler l'écart entre le prescrit et l'effectif Or, ce qu'il faut mettre en œuvre pour combler cet écart ne peut pas être prévu à l'avance. Le chemin à parcourir entre le prescrit et le réel doit être à chaque fois inventé ou découvert par le sujet qui travaille. Ainsi, pour le clinicien, *le travail se définit-il comme ce que le sujet doit ajouter aux prescriptions pour pouvoir atteindre les objectifs qui lui sont assignés*. Ou encore ce qu'il doit ajouter de lui-même pour faire face à ce qui ne fonctionne pas lorsqu'il s'en tient scrupuleusement à l'exécution des prescriptions. […] travailler suppose donc, *nolens volens*, d'en passer par des chemins qui s'écartent des prescriptions. […] Pour bien travailler, il faut se mettre en infractions. (p.14.16)

Les agents s'écartent donc tous les jours des prescriptions pour bien travailler. Seuls ceux qui travaillent avec eux peuvent comprendre les raisons de ces écarts pour justement répondre à l'objectif de bien travailler. Dejours utilise les termes comme « fraude », tricherie, discrétion pour qualifier les écarts effectifs du travail en rapport à la prescription. Le manque d''expérience de la hiérarchie dirigeante accentue encore plus leur isolement.

Les agents d'entretien et les éboueurs ont peu reçu de valorisation financière de leur salaire et traitement à la suite de la Covid-19 alors que le travail a augmenté pour certains. En effet, il leur a été demandé de nettoyer plus souvent les espaces. Les installations comme les vitres de séparation augmentent leur charge de travail, l'utilisation des produits de désinfection souvent plus « forts » et utilisés plus souvent les exposent plus à des risques. Un incident a d'ailleurs été observé dans un collège ou le personnel enseignant a reçu une prime covid-19 de la part du ministère de l'éducation nationale pendant que les agents d'entretien n'ont rien reçu.

Stéphane Le Lay (2022) observe que « la pandémie a sorti les éboueurs de l'ombre, élevant leur contribution au rang de travail indispensable à la collectivité. Cet élan positif n'a toutefois pas tenu plus de quelques semaines, avant un "retour à la normale" ». Un retour à la normale qu'il observe sur le plan du traitement de leur grève par les médias. « Leur image médiatique a retrouvé sa forme "classique", celle de grévistes dangereux pour la salubrité publique ». Les grèves sont d'ailleurs de moins en moins possibles dans la mesure où ces agents sont peu syndiqués, leur travail fragmenté sur plusieurs postes et la généralisation de la sous-traitance dans le domaine.

Nathalie Quéruel (2022) rappelle que le travail des agents chargés par exemple d'extraire les matières dangereuses des appareils dont on se défait est un angle mort de l'économie circulaire. Elle préconise d'intégrer la nécessité de santé au travail de ces agents en intégrant par exemple « l'ergonomie du recyclage dès la conception des produits ». Des possibilités de sensibilisation du public sont nombreuses sur la question des déchets en dehors de la présence du *litter*.

2.15. L'accompagnement du public (anamnèse et une auto évaluation ouverte)

René Descartes (1637/2019) indiquait l'importance de s'entretenir se ses pensées, de tâcher de réformer mes propres pensées et surtout de « se défaire de toutes les opinions qu'on a reçu auparavant » (p.23). En effet, souvent dans l'auto-évaluation ou le diagnostic, on s'abstient de reparler du passé. On s'abstient de parler d'autre chose que de ce pourquoi on est là. Pourtant, Henri Vieille-Grosjean en empruntant au domaine médical la notion d'anamnèse qui est le récit des antécédents d'un malade, nous a semble-t-il désigné un élément important de la démarche d'action collective.

L'anamnèse médical retrace les antécédents médicaux et l'historique de la plainte, la douleur actuelle du patient, ainsi que les résultats des différentes explorations déjà faites et les traitements entrepris. C'est une action de ce type qui est utile auprès du public ayant accepté de s'engager dans une démarche de changement de comportement. D'abord et avant tout, il faut parler, s'écouter, redire les analyses en faveur ou contre la démarche. Prendre le temps de réaliser une *autopsie* -encore un terme du domaine médical qui exprime l'action à mener- des actions précédentes non réussies. Décider des autres rencontres, du contenu, de la démarche d'évaluation. Par exemple sur la question du *littering*, demander aux rectificateurs solos de signaler quand ils ramassent un *litter* par exemple. Les villes ne peuvent pas faire l'économie d'un accompagnement social effectif sur la question de la gestion des déchets. Plusieurs niveaux d'accompagnements doivent être disponibles pour le public en fonction de leur niveau ou de ce qu'ils ont envie d'expérimenter. Rien n'empêche un *litterbug* d'expérimenter la valorisation ou la réduction des déchets alors qu'il se bat encore pour ne pas jeter les déchets par terre. Tous les niveaux de compétence doivent être légitimes.

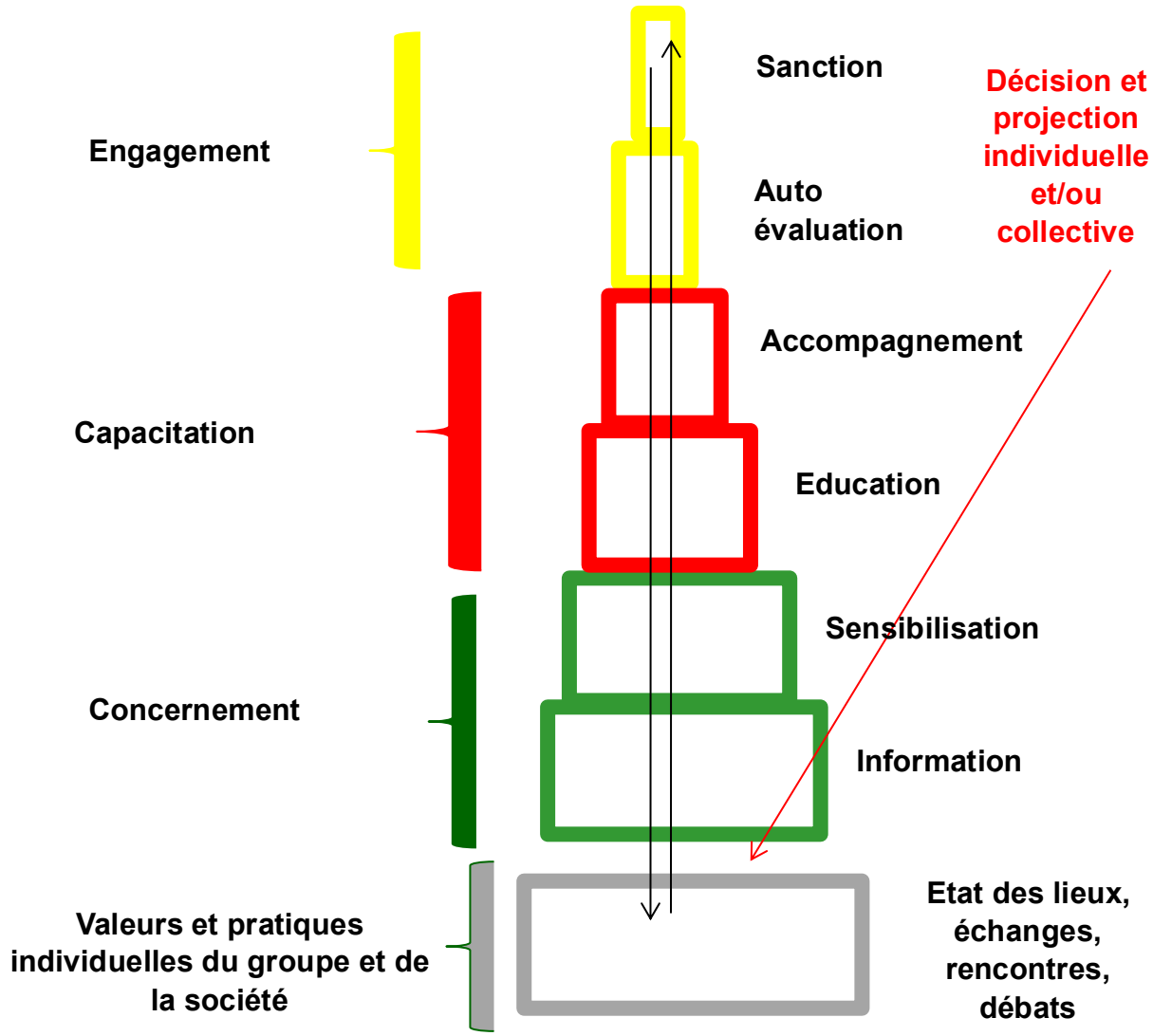

Illustration 135. Représentation de l'accompagnement des populations dans leur démarche d'engagement.

Plusieurs niveaux de compétence de gestion des déchets existent et doivent être reconnus. L'éducation au tri des déchets pêche par cette distance entre les objectifs souhaités et les pratiques réelles. Notre enquête dans ce domaine nous amène à proposer ce schéma représentant ces diverses pratiques. Nous représentons également l'écart entre les pratiques individuelles et collectives et les attentes. Les pratiques ne sont pas toujours stabilisés même chez le même individu. En effet, en fonction des circonstances, une personne peut parfois trier, jeter dans une poubelle sans trier ou jeter par terre. Cela dépend parfois des circonstances ou de la nature du déchet : elle peut jeter par terre dans un endroit déjà sale, ne jeter que des petits déchets par terre (mégots, chewing gum, petits emballages), jeter dans les rigoles et caniveaux, dans des endroits cachés, les abandonner sur place. C'est pourquoi il est utile de s'intéresser à toutes les formes d'abandon comme étant des situations à surmonter graduellement en partant de la récurrence du comportement réel.

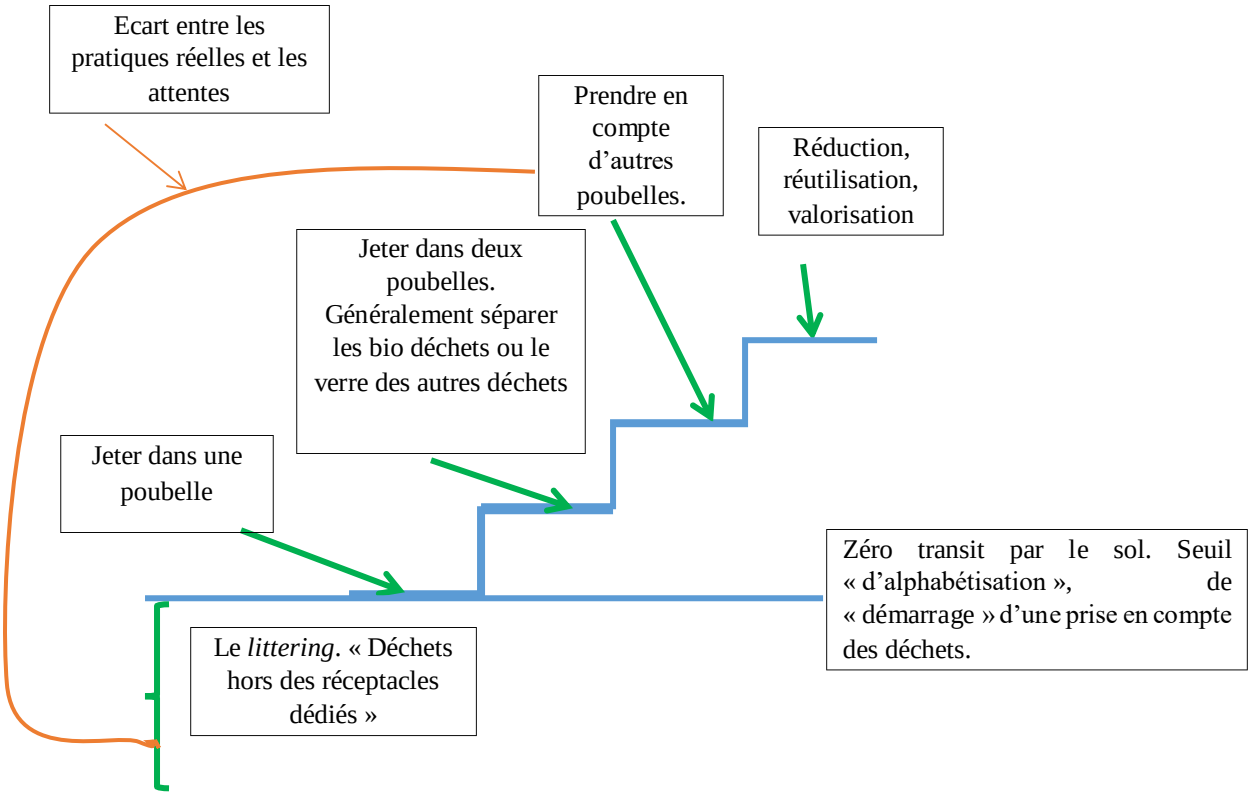

Illustration 136. Représentation de l'écart entre les pratiques réelles et les attentes sur la question de la gestion des déchets.

2.15.1. Divers niveaux de pratique de gestion des déchets

La schématisation sous forme graduelle ici proposée vise à identifier les points d'observation des pratiques existantes permettant d'envisager l'acquisition de la *suivante*. Bien situer les pratiques d'un groupe requiert de l'habituation d'autant plus que des observations montrent qu'une personne peut, suivant les circonstances et le type de déchet, avoir des pratiques allant du *littering* à la réduction-valorisation des déchets. Cependant, la fréquence et la récurrence de l'une de ces pratiques permettra de le situer afin de travailler avec lui sur l'acquisition *durable* voire *définitive* du comportement *de base* souhaité. L'hétérogénéité du niveau de pratiques d'un groupe peut être pris en compte par une démarche différenciée visant à relever le niveau général du groupe en même temps qu'elle permettra aux personnes plus *avancées* de s'améliorer dans leurs pratiques.

Dominique Memmi (2010) analyse les actions locales menées dans le cadre « de la "biopolitique déléguée", on voit apparaître un dispositif central : une autoévaluation guidée » (p.302). En effet, les actions de diagnostic et d'auto-évaluation observées sont souvent menées par des cabinets et sont fortement guidées. Elles portent rarement sur deux réunions pépinières d'une heure trente à deux heures. Il s'agit pour le public de donner des réponses pour lesquelles elles n'ont pas toujours eu le temps de réfléchir en groupe.

Il est évident que la démarche que nous proposons ne saurait être éphémère. Elle devra exister dans un espace physique, une maison de quartier, un comité de fête un espace qui ne concerne pas une classe sociale particulière pour s'enquérir, parler et discuter des soins à apporter au territoire. En raison de la facilité des personnes à personnifier des actions collectives, des stratégies devront être trouvées pour empêcher et limiter l'accaparement des actions et des fonctions sources de mise à l'écart d'une partie de la population. A la Croix Rouge par exemple, l'engagement bénévole est régulé et l'organisme n'accepte pas des bénévoles qui ne sont pas occupés ailleurs auprès d'amis, de famille, du travail et de loisirs pour éviter le surinvestissement source de frein pour l'organisation et de non-épanouissement pour le bénévole.

2.16. L'ambition d'une éducation populaire intégrée

La notion de ville éducatrice est contenue dans l'éducation. En effet, l'éducation, comme le rappelle Bruno Garnier (2017) est une action de développement des capacités qui émanent de l'ensemble de l'environnement du sujet.

> L'éducation (du latin *exducere*, littéralement guider hors de ») désigne le développement de toutes les capacités de la personne, ce qui suppose de guider son développement dans le sens de l'adaptation au monde, à la société. Si l'instruction relève essentiellement de l'école, l'éducation est partagée entre l'école, les parents, et d'autres acteurs de l'environnement du sujet » (p.20)

C'est pourquoi Garnier suggère pour que l'éducation soit prise en compte complètement « de rechercher des complémentarités et des articulations entre l'éducation formelle et l'éducation informelle » (p.15). L'éducation populaire intégrée dont nous parlons se trouve dans l'articulation des formes d'éducation présentes autour du sujet.

La recherche de Brotosusilo et *al.* (2022) portant que l'autonomisation communautaire de la gestion des déchets dans l'environnement urbain a observé l'impact de l'éducation formelle (niveau d'études) et informelle sur la gestion adéquate des déchets. Leur étude montre que l'éducation formelle n'est pas efficace pour affecter la diminution de la probabilité du *littering*.

> Cette étude a révélé que l'éducation n'a pas eu d'effet sur la diminution de la valeur du comportement de *littering* comme prévu puisqu'il est estimé qu'une augmentation d'une année d'école augmentera la probabilité de *littering* de 0,0189. L'éducation formelle n'est pas suffisante pour diminuer la probabilité d'un comportement de *littering* au niveau individuel

Par contre, l'étude montre une efficacité d'une éducation non formelle portant sur le maintien d'un environnement sain. Les prises d'initiatives et les habitudes prises dès l'enfance renforcent la probabilité de ne pas créer le *littering*.

> En revanche, une éducation informelle portant sur le maintien d'un environnement propre est plus efficace qu'une éducation formelle classique.

> En outre, le fait de prendre l'initiative de se préoccuper de l'environnement et d'avoir de bonnes habitudes dès l'enfance réduit la probabilité de jeter des déchets sur le sol au niveau individuel.
> Si un individu a une initiative personnelle, la probabilité de jeter des déchets sera 0,1732 fois plus faible que pour ceux qui n'en ont pas

Dans leur rapport, Ribaux et Despland (2019, 2 septembre) adressé au conseil d'état du canton de Neuchâtel en Suisse affirment que les résultats ne peuvent être atteints qu'en mobilisant l'ensemble de la population.

> Le *littering* est un problème de société qui ne peut être réglé qu'avec le concours de tous les acteurs concernés. […] En bref, ce sont les comportements individuels qui expliquent le phénomène du *littering*. Ces changements de comportement complexifient la lutte contre le *littering*. En effet, des résultats visibles ne pourront être obtenus qu'en mobilisant à différents niveaux les acteurs concernés par cette problématique. Les milieux éducatifs, les services d'entretien des espaces publics, les autorités communales, la population, tous doivent agir de concert afin de prévenir le *littering*. (p.4-5)

Une démarche d'éducation populaire est définie par Francis Lebon (2021) comme correspondant « à un vaste ensemble de pratiques sociales et culturelles souvent menées aux marges du système scolaire » (p.279). Lebon rappelle que l'animation est le prolongement professionnalisé de l'éducation populaire. Il faut entendre « l'animation » dans un sens volontairement large et flou : elle désigne depuis les années 1960 « un projet ponctuel dont la vocation est plus large que celle qui amène à organiser des activités de loisirs » soulignent Geneviève Poujol et Jean-Marie Mignon (2005, p.29).

Claire Hartweg et Geneviève Zehnder (2007) indique que « le mot animation vient du terme latin "*anima*", qui signifie donner une âme, et du verbe actif latin "*animare*", signifiant mouvoir, faire bouger » (p.23). Elles précisent qu'«à cette définition très étymologique, nous pouvons ajouter celle qui définit l'animation comme "un moyen de donner vie, susciter ou activer un processus vital par lequel un sujet ou un groupe s'affirme et se met en marche ; c'est insuffler ou révéler un dynamisme qui est tout à la fois biologique et spirituel, individuel et social"» (*ibid*).

Le Robert[267] définit l'animation comme étant le « caractère de ce qui est animé, plein de vie » ou encore comme étant des « méthodes d'encadrement d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres ». Les courants les plus importants de l'animation sont : l'animation thérapeutique, l'animation socio-éducative, l'animation socioculturelle et l'animation sociale.

L'animation est une fonction d'éveil, de découverte et d'accompagnement peu contraignante pour les personnes accompagnées. Une fonction rappelée par l'association les Francas

- Organiser le « vivre ensemble », créer les conditions pour que les enfants découvrent la vie collective et susciter la participation de chacun au bon fonctionnement du groupe,

[267] https://dictionnaire.lerobert.com/definition/animation

- Encourager et accompagner la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement de chacun ; assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des adolescents qui lui sont confiés,
- Organiser des activités ludiques et initier des découvertes tout en privilégiant le jeu,
- Impulser et accompagner des projets qui émanent des enfants et des adolescents eux-mêmes,
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la découverte des ressources de leur territoire et aiguiser leur curiosité.

C'est une fonction d'accompagnement qui a amené Jacques Donzelot et Philippe Estèbe (1994) à voir dans l'action de politique de la ville un rôle d'animateur tenu par l'État. Cette publication qui a fait l'objet de critiques diverses. Anne Querrien (1994) y voit un livre militant où est raconté une des diverses histoires possibles de la décentralisation, le vécu de cette histoire par la fraction des fonctionnaires, qu'ils soient hauts ou moyens, qui ont compris dès 1981 que la décentralisation n'était rendue possible que par un changement inévitable du mode de solidarité *dominant*. Le point de vue est très précis ; la réussite n'est pas encore assurée même si on est passé de la phase expérimentale à la généralisation. Et pourtant le texte emporte la conviction que les modalités choisies sont les bonnes, en tout cas au moment où elles se sont imposées.

Paul Thibaud (1994) indique que l'ouvrage de Donzelot et Estèbre montre un État qui innove et apprend (p.217). Bernard Eme et *al.* (1993) affirment qu'au « terme de ce parcours critique, il nous apparaît que l'État animateur produit des animés à sa propre image ». Cette dernière critique correspond à nos observations. Le processus d'animation observé se fait avec des acteurs qui pratiquent une démarche similaire à celle reçue.

Pourtant, comme suggéré pour l'état, les communes gagneraient à mettre en œuvre une démarche d'animation de leur territoire afin d'initier les découvertes, organiser le faire ensemble, encourager et accompagner la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement des populations, accompagner les populations dans la découverte des ressources de leur territoire et aiguiser leur curiosité.

2.16.1. Développer dans toutes les organisations des rapports humains nécessaires à l'apprentissage

François Dubet (2007) rappelle son analyse du déclin de l'institution comme étant la fin d'un mode de socialisation qui procédait surtout par l'imposition aux individus de croyances communes (religieuses catholiques-, puis républicaines), à un mode de socialisation qui procède de l'invitation, voire même de l'injonction faite aux individus de construire par eux-mêmes leurs propres vies, leurs propres « expériences ». La ville éducatrice qui souhaite voir acquérir à ses populations la compétence de *bining* devra comme pour la socialisation décrite par Dubet, penser une socialisation en lien avec la gestion adéquate des déchets pour tous ses habitants et usagers de tous les espaces de la ville.

Pour cela tous les lieux de services, de vie et de la socialisation de la ville devront devenir les lieux de cette socialisation environnementale. Michèle Jolé (1991) dans son étude sur la gestion des déchets au Maroc a montré le caractère contractuel de la propreté urbaine. Son existence suppose des liens entre les habitants, des accords sur le commun, ainsi qu'un dialogue avec les institutions en charge de la propreté. En effet, Henri Vieille-Grosjean (2019) observe que le renforcement des rapports humains agit comme un moteur de la dynamique d'apprendre auquel il faut être attentif (p.102).

Comme le suggérait William Glaser (1973) pour l'école, l'action de cohérence et d'attente éducative menée par toutes les institutions de la ville sera une action d'accompagnement de la décision des populations à acquérir cette compétence. Delcroix et Gomez (2009) dans le cadre de la lutte contre le tabagisme féminin, suggèrent aux praticiens de santé de se saisir de toutes les opportunités de consultation médicales pour amorcer par exemple « la prise en charge simultanée des méthodes contraceptives et du sevrage tabagique » (p.299). Une démarche d'opportunité similaire est à imaginer pour tous les lieux de socialisation sur la question des pratiques adéquates de gestion des déchets.

2.16.2. L'expérience d'une vie sociale éducatrice

Le monde – et les expériences qu'il permet – ont été identifiés notamment par Comenius (1592-1670) comme un agent éducatif à part entière (Denis, 1992, p.68). La ville éducatrice qui tient compte de la nécessité de participer à l'acquisition de la compétence de gestion adéquate des déchets de sa population doit s'interroger sur l'expérience de vie sociale éducatrice que son territoire offre aux populations. René Descartes (1637/2019) faisait savoir que c'est dans le grand livre du monde qu'il acquérait des expériences (p.17). Quelles expériences peut-on acquérir sur le territoire de la ville ? C'est la question que les villes éducatrices peuvent se poser. Les réponses toujours provisoires et incomplètes doivent permettre de mieux réfléchir aux axes d'amélioration.

Nous avons observé que des séjours de groupe peuvent influer sur le comportement de gestion des déchets d'après notre enquête. Ces moments où les personnes sont ensemble représentent des moments importants de renforcement de l'interconnaissance, de la réflexion et de l'action collective. Les villes pourraient financer la présence d'un animateur référent préservation de l'environnement dans des séjours qui se déroulent sur son territoire ou dans ceux qui partent de son territoire. Ce sont des investissements dans les compétences humaines fiables et à notre avis porteur de réflexions en vue du changement.

En effet, il faut anticiper la baisse du besoin d'agent de nettoyage de déchets abandonnés dans la rue. Dans un processus de diversification des taches des agents de ménage, ces actions d'animation de groupe peuvent les préparer à accompagner l'action des populations. Leur rôle sera d'écouter la demande des groupes, de la réfléchir avec eux et de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques de gestion de déchets et des pratiques adéquates de

préservation de l'environnement en général. Ces actions d'accompagnement peuvent faire l'objet d'une labellisation de fait, de l'évènement par la ville.

Il ne s'agit pas de transformer les moments de détente et de loisirs en des moments de sermon pour une bonne gestion des déchets. Il s'agit d'accompagner les groupes qui le souhaite à expérimenter l'exercice des loisirs dans une perspective où ils améliorent leur façon de gérer les déchets en même temps. Il ne s'agit pas de répondre à un modèle, mais d'envisager un modèle provisoire à partir des pratiques habituelles. L'accompagnement de la ville doit répondre à une attente du groupe qui souhaite être accompagné.

3. Cultiver un rapport à soi, aux autres et à l'environnement

René Descartes (1637/2019) affirmait que « chaque homme est obligé de procurer, autant qu'il est en lui, le bien des autres ». Il soutenait que ce n'était pas vivre que « ne vouloir rien que de n'être utile à personne » (p.69). Sa préoccupation sociale d'autrui se portait prioritairement sur les générations à venir puisqu'il soulignait qu'« il est bon d'omettre des choses qui apporterait peut-être quelques profits à ceux qui vivent lorsque … neveux » (*ibid*).

La préoccupation de la nécessaire transformation des rapports sociaux se trouve exprimée dans la charte pour Belgrade[268] pour l'éducation à l'environnement de 1975 résume à notre sens l'ambition principale d'une ville éducatrice.

> Il ne nous faut rien de moins qu'une nouvelle éthique universelle -une éthique des individus et des sociétés correspondant à la place de l'humanité dans la biosphère ; une éthique qui reconnaisse et ressente vivement les ***rapports*** complexes, en continuelle évolution, de l'être humain avec son semblable et avec la nature. (p.2)
>
> Ceci demandera la création de ***rapports*** nouveaux et fructueux entre élèves et enseignants, entre écoles et communautés et entre le système d'éducation et la société dans son ensemble. P.2-3
> Le but de l'action consacrée à l'environnement est : D'améliorer tous les ***rapports*** écologiques, y compris les ***rapports*** de l'être humain avec son semblable. P. 3

La nécessité d'un retour aux préoccupations et objectifs d'éducation relative à l'environnement est heureusement toujours présente dans le champ des sciences de l'éducation à travers des chercheurs qui critiquent l'imposition du développement durable comme finalité. L'ouvrage coordonné par Barbara Bader et Lucie Sauvé (2011) participe de cette réflexion critique. Comme le remarque Christine Partoune (2011) sur la question du développement des compétences citoyennes, il a surement été plus facile pour nous d'indiquer la nécessité d'acquérir les compétences dé *bining* qu'à les réaliser. Définir cet objectif nous semble participer à l'amélioration de la situation de *littering* que les territoires.

Illustration 137. 2014/04/18 Nous découvrons l'existence du cendrier de poche à travers l'utilisation de cette dame .de nombreuses personnes sont déjà attentives à

[268] http://ecoh.wifeo.com/documents/charte-de-belgrade.pdf

Conclusion partielle du chapitre 6 : Vers l'ambition d'une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering*

Dans le chapitre six, nous engageons les communes qui le souhaitent vers l'ambition d'une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering,* pour cela elles doivent s'attacher à prendre en compte le préalable de l'utopie éducative. De par la réalité de leur connaissance et de leur attachement à leur territoire, les responsables de la commune doivent questionner leur réalité perçue à partir de laquelle ils peuvent situer leur utopie éducative. La notion de la ville éducatrice étant la matérialisation d'une utopie projetée sur l'ensemble de la vie sociale.

La première action à mener dans la démarche de ville éducatrice attentive à l'acquisition des compétences de gestion des déchets par les populations, est une action visant à enclencher l'analyse de la réalité du *littering* sur leur territoire en dehors du nettoyage, du ramassage de la part de la municipalité et des particuliers en groupe ou solitaires. En effet, la présence du *litter* doit être analysée, les formes caractérisées pour requestionner l'utopie éducative préalablement définie et ainsi augmenter les chances d'apporter les réponses appropriées. La question de la ville éducatrice ne doit pas être réduite à l'acquisition des compétences de gestion adéquate des déchets qui ne représente que la modalité de préservation de l'environnement de pollutions évitables. C'est pourquoi les perspectives de choix et de mise en œuvre d'une notion de ville éducatrice doivent comporter de nombreux espaces d'échanges et de débat sur l'engagement de la commune dans cette direction. Nous suggérons que la vision de la ville éducatrice se construise en s'engageant d'abord dans les services de la commune avec les personnes intéressées par cette démarche. Les échanges et le débat doivent être la matière noire de cette démarche de faire ensemble à tous les niveaux. C'est une pratique difficile à tenir au regard du caractère très hiérarchique des relations professionnelles. Car la démarche nécessite l'interchangeabilité de positions dans les échanges ainsi que la légitimité des savoirs dits profanes. Nous avons observé les difficultés de mise en œuvre d'actions intégratives pour tous. Les logiques d'exclusion parfois subtiles sont à anticiper afin que tous ceux que le sujet et l'action intéresse puissent avoir la possibilité de prendre part aux échanges.

Souvent, les actions visant la dynamisation des relations sociales et des actions d'aide sont exclusivement adressées à des classes sociales dans le besoin. Cette situation participe à créer l'entre soi préjudiciable à tous. Organiser le cadre d'une intégration de toutes les classes sociales aux activités de la commune nous semble une action possible du fait de la reconnaissance de la nécessité des relations sociales pour tous. La commune engagée dans la démarche de ville éducatrice devrait être attentive à l'effectivité de la mobilité et de l'accueil par ses populations. Des échanges entre communes devront concerner les agents qui ont le moins de possibilités objectives d'être mobiles afin de leur facilité une mobilité géographique utile à leur bien-être et à la qualité de leur travail. La mobilité concernera également les activités menées au sein de la commune.

La commune devra octroyer du temps, pas seulement pour le débat, mais aussi pour la réflexion organisée dans le but de prendre en compte tous les aspects disponibles d'une action à engager en cours ou terminée. Il s'agit d'une réflexion qui limitera la mise en œuvre de projets hors sol. Les projets d'aménagement urbain devront cesser d'être débattus entre les architectes et les responsables de la commune. Les populations doivent y être associées. Les concepteurs doivent observer l'usage que les populations font des lieux à aménager. Les aménagements doivent prétendre être utiles aux populations. Les communes qui s'engagent dans une démarche de ville éducatrice qui prend en compte la nécessité de l'acquisition des compétences de gestion des déchets pour ses populations devront s'engager à faire de l'acquisition de la compétence de *binning* une exigence pour tous les élèves qui sortiront de la maternelle sur leur commune.

La démarche d'accompagnement des populations devra reconnaitre à chaque individu sa liberté et sa responsabilité. Des responsabilités devront être accordées à des groupes et individus qui le souhaitent dans un climat de confiance et d'échanges réguliers. Les responsabilités accordées devront être graduelles et s'accompagner d'échanges pour être vécues avec sérénité. La responsabilisation, lorsque le consommateur décide d'utiliser un produit, c'est qu'il devra être reconnu à ce dernier la capacité d'être en mesure de donner le meilleur avenir qu'il décidera à son déchet. Il s'agit d'amener le consommateur qui le souhaite à engager toutes les démarches qu'il juge utiles pour donner le meilleur avenir à son déchet. Les travailleurs des déchets, les agents d'entretien et de cantines sont des personnels importants pour le fonctionnement des services des communes, ils doivent être traités, comme tous les autres personnels d'ailleurs, avec attention. Ces services font de plus en plus l'objet de sous-traitance, ce qui participe à les fragiliser davantage. Nous avons proposé quatre axes pour une ouverture de ces agents et pour intégrer encore plus ces métiers dans la société.

Nous suggérons également un accompagnement du public dans une démarche d'anamnèse qui va allier rétrospective d'analyses des projets passés et auto-évaluation ouverte sur d'autres problématiques. L'accompagnement sur la question de la gestion des déchets prendra en compte tous les niveaux de compétences de gestion des déchets. Nous suggérons d'ambitionner une éducation populaire qui intègre toutes les formes d'éducation. Il faudrait développer dans toutes les organisations des rapports humains nécessaires à l'apprentissage pour permettre une expérience d'une vie sociale éducative à l'ensemble des populations. Il s'agira pour la question de l'acquisition des compétences de gestion des déchets de cultiver un rapport à soi, aux autres et à l'environnement.

Dans ce dernier chapitre, nous nous sommes permis d'imaginer ce que pourrait être une ville éducatrice désireuse d'accompagner sa population dans une démarche d'acquisition des compétences de gestion des déchets. La ville devrait s'imprégner des implications de l'indispensable utopie en éducation. Elle devra engager une démarche d'observation et de caractérisation de la présence du *litter* sur son territoire, elle devra commencer la démarche de ville éducatrice dans ses services qu'elle étendra vers la population à la suite de débats et de réflexions. La ville devra engager des démarches pédagogiques afin que tous les enfants qui quittent la maternelle aient acquis le réflexe de la poubelle.

Conclusion générale de la thèse

Conclusion générale de la thèse

Notre recherche sur les attentes d'écocivisme des populations en matière de gestion adéquate des déchets au prisme des possibilités d'éducation sociale dont elles disposent nous a amené à une analyse multiréférentielle des situations sociales observées. Nous nous sommes attachés à apporter des précisions concernant les termes de notre questionnement. Nous avons retracé le contexte et la participation d'acteurs de terrain sur leurs demandes de connaissances en lien avec notre recherche. Notre enquête ethnographique a été itinérante et a donc épousé les contours de nos déplacements. Nous avons pratiqué l'observation participante, l'analyse de contenu, et nous avons utilisé la *grounded theory* pour l'analyse des données dans un aller-retour constant entre le terrain et l'analyse. Nous avons agi en chercheur impliqué dans cette recherche qui questionne l'intimité des enquêtés ce qui a été source d'interrogations éthiques. La structure de nos éléments de preuve est descriptive en lien avec notre recherche exploratoire qui s'appuie sur l'analyse de plusieurs situations.

Nous avons produit des analyses afin de répondre à notre problématique qui consiste à savoir *comment les présences, les co-présences, les croisements, les rencontres et les interactions que permettent les territoires, dans un contexte mondial de discours communicationnels, d'attentes et d'interventions institutionnelles, législatives et sociales d'éco-civisme, peuvent ou non donner lieu à l'acquisition de la compétence de binning pour une ville éducatrice ?* Nous avons commencé par questionner les voies par lesquelles, au cours de l'histoire, les populations ont été amenées à la gestion adéquate de leurs déchets. Nous nous sommes demandés quelles forme de biopolitique - la forme que prennent les mesures prises par les gouvernants pour conduire les conduites des populations - a été mise en place pour amener les populations à une meilleure gestion des déchets. Nous avons tenté une brève remontée de l'histoire des hommes qui ont été amenés à suivre des règles de gestion de leurs déchets en raison de la densification des villes dès l'antiquité. Nous avons souligné que la colonisation de la Gaule par les Romains apporte avec elle des habitudes de gestion des déchets et d'aménagement de l'espace public. L'invasion franque qui marque le début du moyen âge apporte le désapprentissage des habitudes acquises et la population adopte celle des nouveaux colons moins soucieux de cette question.

L'espace public médiéval est alors envahi de restes en tous genre. Les épidémies meurtrières se succèdent combattues par des rites religieux. Indisposé par les odeurs, le roi publie un édile pour le pavage des rues et l'enlèvement des immondices par les populations sous peine d'amendes. Cet acte est le premier d'une série prise par les rois qui se succèdent. L'exécution des populations est insatisfaisante malgré le renforcement des sanctions. La royauté décide de mettre en place une taxe et prend en charge l'enlèvement des immondices. Le balayage des rues et la présentation des immondices reviennent aux populations qui s'exécutent mal. En 1539, un édile demande aux populations de placer les immondices dans les paniers ou les mannequins (les poubelles de l'époque). Les causes des épidémies qui deviennent plus régulières sont progressivement recherchées dans l'environnement et les odeurs issues des immondices sont mises en causes. Les taxes pour l'enlèvement des immondices sont prélevées à l'avance pour le besoin de la guerre. Des entreprises en charge du balayage à la place des populations naissent.

Le balayage inégal des rues amène la municipalité qui a désormais la charge de la gestion des immondices à la sortie de la Révolution à prendre en charge ce service désormais couvert par une taxe. La ville de Caen innove en donnant des paniers aux habitants pour la présentation des immondices. La ville de Lyon demande l'usage des boites métalliques. La ville de Paris et Caen engagent un retour en arrière en demandant aux populations de simplement mettre leurs immondices en tas pour l'enlèvement. A la faveur du siège imminent de Paris, Jules Ferry alors préfet, publie un décret demandant aux populations de mettre leurs déchets dans des contenants. Les décrets suivants garderont cette recommandation.

Cette période voit l'émergence des hygiénistes qui s'appuient notamment sur les travaux de Louis Pasteur qui a démontré le lien entre les microbes et la survenue de la maladie sur les brebis. Les hygiénistes mènent alors des campagnes auprès du grand public, des autorités municipales et politiques dans lesquelles ils proposent de combattre les épidémies par des aménagements et des matériels innovants pour accroitre la propreté dans les rues, les espaces publics et l'habitat.

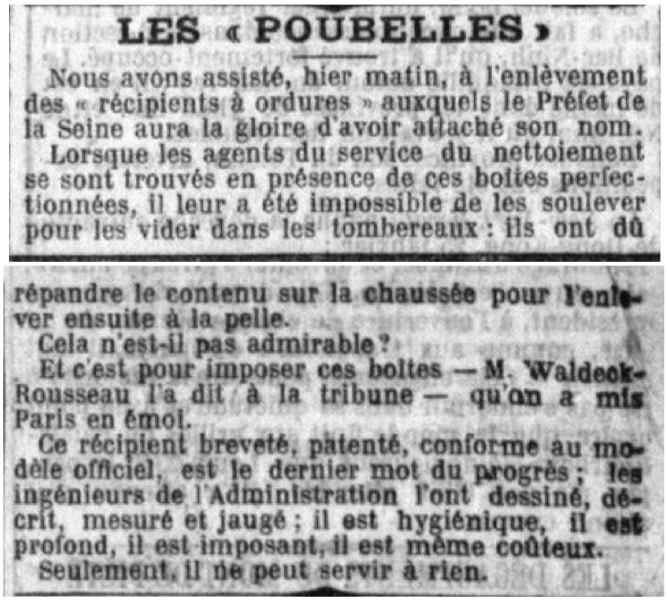

LES « POUBELLES »

Nous avons assisté, hier matin, à l'enlèvement des « récipients à ordures » auxquels le Préfet de la Seine aura la gloire d'avoir attaché son nom.

Lorsque les agents du service du nettoiement se sont trouvés en présence de ces boites perfectionnées, il leur a été impossible de les soulever pour les vider dans les tombereaux : ils ont dû répandre le contenu sur la chaussée pour l'enlever ensuite à la pelle.

Cela n'est-il pas admirable ?

Et c'est pour imposer ces boites — M. Waldeck-Rousseau l'a dit à la tribune — qu'on a mis Paris en émoi.

Ce récipient breveté, patenté, conforme au modèle officiel, est le dernier mot du progrès ; les ingénieurs de l'Administration l'ont dessiné, décrit, mesuré et jaugé ; il est hygiénique, il est profond, il est imposant, il est même coûteux.

Seulement, il ne peut servir à rien.

Illustration 138. Article du journal le Petit Parisien du 27 janvier 1884.

Les « poubelles »

Nous avons assisté hier matin à l'enlèvement des « récipients à ordures » auxquels le préfet de la Seine aura la gloire d'avoir attaché son nom.

Lorsque les agents du service du nettoiement se sont trouvés en présence de ces boites perfectionnées, il leur a été impossible de les soulever pour les vider dans les tombereaux : ils ont dû répandre le contenu sur la chaussée pour l'enlever ensuite à la pelle. Cela n'est-il pas admirable ?

Et c'est pour imposer ces boites – M. Waldeck-Rousseau l'a dit à la tribune- qu'on a mis Paris en émoi. Ce récipient, breveté, patenté, conforme au modèle officiel est le dernier mot du progrès ; les ingénieurs de l'Administration l'ont dessiné, décrit, mesuré et jaugé ; il est hygiénique, il est profond, il est imposant, il est même couteux. Seulement, il ne peut servir à rien.

Nous observons que les décrets signés par le préfet Eugène Poubelle représentent le prototype de la démarche de biopolitique menées par les autorités sur la question de la gestion des déchets. En effet, le décret signé le 24 novembre 1883 mais publié le 22 décembre 1883 montre à suffisance le fonctionnement prescriptif et autoritaire de la démarche. Le décret donne trois semaines aux propriétaires d'immeubles pour fournir à leurs locataires deux boites aux caractéristiques précises, matière, taille, contenance, forme et moyen d'identification pour la présentation de leurs ordures à la collecte. Le décret stipule que les boites doivent être posées dans la rue un quart d'heure avant leur enlèvement alors que les déchets étaient déposés la veille. Le décret rend l'activité des chiffonniers dont environ 40 000 personnes en dépendent impossible à mener puisqu'ils ne peuvent plus fouiller dans ces boites au risque de laisser tomber par terre des déchets sous peine d'amendes. Un industriel présente à la vente les poubelles conformes aux exigences du décret. Ce décret, pris au cœur de l'hiver crée un émoi relayé par la presse. Un nouveau décret signé le 7 mars 1884 autorise les chiffonniers à verser le contenu des boites sur une toile pour faire leur tri et replacer les déchets dans les boites qui peuvent être sorties une heure avant l'enlèvement.

Notre rétrospective historique nous fournit les réponses sur la nature de la biopolitique mise en place par les gouvernants pour amener les populations à une meilleure gestion de leurs déchets. Nous avons observé une biopolitique des sommets qui prend en compte les nécessités techniques souhaitées, les orientations induites par les groupes d'influences et la sphère économique pour l'élaboration des règles à respecter par les populations qui ne sont pas prises en compte. Nous avons pu mettre en évidence cette biopolitique française faite de règlements et de sanctions en la comparant à la biopolitique anglaise où les populations étaient consultées et où les administrations étaient tenues de respecter les lois édictées sous peine de sanction, ce qui n'est pas le cas en France. Nous avons également pu la spécifier en la comparant avec la biopolitique Suisse où ils ont fait de la propreté et de la simplicité une valeur de la pauvreté. En France, la propreté est définie comme étant une valeur de la bourgeoisie.

Nous avons poursuivi la remontée du cours de l'histoire où cette forme de biopolitique s'est vérifiée. Elle est la même, identifiée par des directives et poursuivent le même objectif. Nous avons observé que le *litter*, ces déchets abandonnés progressivement en petites quantités dans les espaces publics, apparaissent et sont visibles lorsque l'enlèvement des déchets plus volumineux est effectué. Il est donc décrit à Paris dès 1904 et s'accentue dans une société de l'abondance. La prise en compte de la nécessité de la préservation de l'environnement qui a lieu dans les années 1970 consacre la nécessité « de développer des connaissances et des compétences, des valeurs et des attitudes nouvelles, éléments essentiels d'un mouvement vers une meilleure qualité de l'environnement et, en fait, vers une plus belle qualité de la vie des générations contemporaines et futures qui vivent au milieu de cet environnement » stipulé dans la charte de Belgrade en 1975 organisé par le PNUE et qui correspond aux objectifs de l'éducation reconnus dans les sciences de l'éducation. Aujourd'hui, notre analyse des rapports du PNUE et particulièrement celui récemment publié sur les déchets plastiques présents dans l'environnement ne mentionne pas formellement l'éducation comme étant une réponse à la question de l'incompétence des populations à la gestion adéquate des déchets que révèle la présence du *litter*.

L'analyse des documents que nous avons effectuée dans le chapitre quatre montre le recours à des boucs émissaires (plastique, mégots, non collecte des déchets sauvages, évènements festifs, les autres) par les organismes qui les ont produits, Union européenne, ministère de l'environnement, PNUE, WWF et l'OCDE. Nous observons dans les textes internationaux et nationaux, dans les collectivités et dans les associations une forme d'uniformisation de l'analyse de la question du *litter* par exemple et des solutions suggérées. Un mécanisme de *biolégitimité* qui est « la manière dont les problèmes sociaux trouvent, non pas leur solution, mais leur expression la plus autorisée dans le langage » (opcit). Les solutions proposées sont quasiment uniformes à quelques exceptions près. Elles mêlent, les campagnes d'informations, de communication, de sensibilisation et de formation pour montrer les conséquences et expliquer ce qu'il faut faire aux actions d'écoconception, de recyclage et d'amélioration de la collecte des déchets sauvages en particulier.

Notre observation des pratiques sociales de gestion des déchets montre une législation étayée sur les comportements de gestion de déchets que les populations doivent mettre en œuvre sous peine de sanctions. Un nombre considérable de personnes sont habilitées à établir le constat d'une infraction de mauvaise gestion à condition que l'acte soit relevé en flagrant délit. Pour les besoins de preuve, des caméras de vidéosurveillance et des pièges photos sont installés dans la plupart des communes. Les amendes ont connu une augmentation conséquente notamment en raison des masques abandonnés utilisés pendant la covid-19. Bien des villes se sont dotées de police de l'environnement chargées de réprimer les gestions inadéquates des déchets. La ville de Paris annonce 3200 agents assermentés au service de la répression des incivilités parmi lesquelles l'abandon des déchets sur la voie publique.

La propreté de l'espace public est devenue une exigence des populations et un indice important de validation de l'action municipale. Cette situation amène les municipalités à nettoyer encore plus l'espace public dont les coûts de gestion augmentent. Les villes sont ainsi entrainées dans un engrenage où elles se situent à la fois dans la prescription, dans la répression et dans la prestation pour des citoyens devenus clients et consommateurs des services municipaux. Les sollicitations d'écocivisme de la part des municipalités sont dues à plusieurs raisons. Elles éprouvent des difficultés à trouver et à punir les vrais coupables car il est plus difficile de prendre en fragrant délit un citoyen qui jette un mégot par terre et l'amener à payer effectivement l'amende. C'est pourquoi les brigades de Paris sont constituées d'environ cinq agents à la fois pour surveiller et être en nombre suffisant pour obliger le contrevenant à décliner son identité pour l'établissement d'un procès-verbal. Il est bien plus aisé de s'en prendre à un dépôt sauvage plus volumineux et souvent réalisé par des artisans. Une autre raison est que le *littering* oblige à employer des agents postés dans les rues des quartiers vitrines pour les nettoyer toute la journée ce qui augmente considérablement les coûts de gestion des déchets. Ces raisons sont à la base de l'appel à l'écocivisme des populations.

En parcourant les espaces de socialisation que sont la famille, le milieu de l'éducation - crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, lycées et université -, le milieu du travail, de la

formation spécialisée sur les questions environnementales, le milieu associatif et les évènements festifs, nous observons des positionnements similaires à ceux des municipalités. En effet, la propreté de ces lieux est assimilée à la compétence de gestion de ceux qui en sont effectivement ou symboliquement responsables. Comme pour les municipalités, les demandes de nettoyage augmentent dans les domiciles comme dans les autres lieux. Nous n'avons constaté, en dehors d'anecdotes relatées par une association, aucun échange lorsque l'espace est sali. On nettoie et on se sépare subtilement de la personne comme me l'a indiqué une responsable d'un lieu d'accueil qui a mis sur liste noire des jeunes qui ont été accueillis et comme l'a signalé le Crous concernant des étudiants qui ne font pas preuve d'hygiène. Le corps social ne se sent pas habilité à amener les personnes à améliorer leur comportement et surtout, ne l'exprime pas clairement. Des non-dits permanents observés dans tous les milieux et même dans le cadre d'interconnaissance. Cette situation fait reposer l'éducation à l'acquisition de la compétence de *binning* par exemple sur la sphère familiale. La sphère familiale peut y arriver en fonction des objectifs poursuivis et de la méthode éducative. Un apprentissage est susceptible d'être désappris en fonction des codes et de la culture de l'environnement social du sujet. Des groupes déjà sensibilisés et qui font des activités dans la nature sont plus susceptibles de penser à la préserver que lorsque l'activité se déroule en milieu urbain.

Nous constatons donc qu'en raison notamment du fait que tous les lieux de vie sociale sont sous la responsabilité de structures en charge d'en assurer la propreté, les citadins se montrent plus susceptibles d'abandonner leurs déchets dans l'espace public qui de toute les façons sera enlevé lors du nettoyage. En effet, les citoyens ne perçoivent pas leur rôle dans la construction et le maintien de la propreté. Les notions d'entretien et de nettoyage ne sont pas différenciées, ce qui les amènent à ne pas percevoir leur participation. Cette non-perception est présente chez les agents d'entretien particulièrement chez ceux dont l'activité est uniquement dédiée à l'enlèvement du *littering* qui est perçue comme une aubaine pour eux. Ils affirment leur intérêt à la présence du *litter* au même titre que certaines associations de bénévoles qui trouvent leur utilité dans le ramassage du *littering* sans forcément véritablement envisager leur absence comme une réussite de leur part.

Nous avons observé que la plupart des actions menées sont orientées vers la disparition du *litter* dans l'espace public et non contre les comportements qui le produit. Des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation grand public sont menées par des affichages, des spots radio et télévisés. Des kits d'animations sont déroulés auprès du public captif que sont les élèves et dans des lieux de regroupement comme des foyers et parfois à lors de manifestations. L'usage des *nudges* et des applications dans une perspective de *smart cities* sont déployés. Les interpellations artistiques sont montées. Pourtant, le *littering* continue d'être présent dans tous les milieux que nous avons visités. Sa présence est attestée dans divers pays, même ceux qui sont réputés propres comme la Suisse, le Japon ou Singapour.

Nous avons identifié six formes de *littering* qui sont : actif, passif, de débordement, accidentel, de nourrissage et de rites ou traditions. Ces formes doivent être identifiées pour mieux comprendre les voies de l'apparition du *litter* et adapter les réponses. En effet, le *littering* actif

et passif sont le fait des personnes qui ne posent pas des actes nécessaires à l'inclusion des déchets qu'ils ont produits dans le circuit de collecte des déchets. Le *littering* accidentel est celui dû au débordement de la poubelle notamment en raison de l'inadaptation des mesures de vidange, ou de l'accessibilité de la poubelle aux animaux ou encore à des dégâts liés aux intempéries. Le *littering* de nourrissage des animaux ou des rites et traditions sont des *littering* indirect liés à l'intention de nourrir les animaux ou de poser un acte symbolique. De ce fait, ces formes de *littering* ne doivent pas être traitées de la même façon.

Dans le chapitre cinq, nous avons identifié et précisé une quarantaine de freins institutionnels, liés aux actions menées par les collectivités, sociaux, et ceux issus des actions que nous désignons comme étant contraires aux connaissances admises en sciences de l'éducation. Nous en désignerons ici quelques-uns. Nous avons cherché dans divers documents la présence des mots éducation, information, sensibilisation et formation.

- Nous avons observé l'absence du mot éducation dans le code de l'environnement, alors que les autres mots s'y trouvaient utilisés dans le sens adéquat.
- Dans le Rapport du PNUE sur la pollution plastique, nous n'avons pas trouvé le mot éducation utilisé dans le sens dévolu à l'éducation. Il y est mentionné des projets menés avec des élèves. Les autres mots y sont présents dans le sens que nous leur connaissons.
- Dans la directive UE de 2019 sur l'incidence des déchets plastiques à usage unique, le mot éducation et le mot formation sont introuvables. Les autres mots y sont utilisés dans le sens que nous leur connaissons.
- Dans le document de l'Ademe *Déchets chiffres clés*, le mot éducation et le mot formation sont introuvables. Les autres mots y sont utilisés dans le sens que nous leur connaissons.
- Dans le rapport du ministère de la transition écologique sur la stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique, avons observé l'absence du mot éducation dans le code de l'environnement, alors que les autres mots s'y trouvaient utilisés dans le sens adéquat

Nous avons montré que le prisme de l'éducation est souvent critiqué et délaissé pour des mesures *fortes* qui sont prises à la place. Ce prisme éducatif est critiqué dans le milieu même de l'éducation. Nous avons également souligné que le PNUE n'a pas déclaré la recherche en éducation parmi les besoins de recherches identifiés.

Nous avons constaté l'inadéquation entre les devoirs formulés et la nécessité des compétences à acquérir. En effet, la charte de l'environnement précise dans son article deux que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». L'Union Européenne dans sa recommandation 2006 sur les huit compétences clés ne fait pas mention des compétences de gestion de l'environnement. Dans les recommandations 2018 actualisées des compétences clés, elle mentionne dans le dernier chapitre des compétences citoyennes que le citoyen devra « prendre ses responsabilités en matière d'environnement ». Pourtant, aucun besoin de compétence n'est associé à cette attente de prise de responsabilité.

Nous avons identifié onze pratiques des collectivités que nous avons désignées comme des freins concernant la question de la gestion des déchets. Nous avons identifié quinze pratiques

que nous avons désignées comme des freins qui vont à l'encontre des connaissances admises en sciences de l'éducation comme pouvant favoriser l'éducation. Nous relèverons le premier que nous pouvons désigner *effet de la compétence du maitre*. En effet, en considérant que les organismes prescripteurs, de contrôles ou de sanction – Union Européenne, ministère de la transition écologique, ministère de l'intérieur, ministère de la justice, collectivités etc.- nous considérons que le fait que les employés et tous ceux qui font partie ces organismes ne sont pas officiellement engagés dans une démarche en vue de l'acquisition des compétences de gestion des déchets. L'incompétence de ceux qui font partie de ces organismes prescripteurs et associés est le principal frein qui, une fois levé pourrait atténuer ou annuler les autres freins pédagogiques identifiés.

Dans le dernier chapitre, nous avons tenté une analyse critique de la notion de la ville éducatrice vue sous le prisme de l'acquisition de la compétence de gestion des déchets. Nous avons émis le préalable de la capacité des collectivités qui souhaitent s'y engager à faire leur, la nécessité d'une utopie réaliste dans la démarche éducative à engager. Nous les avons enjoints de faire le point sur des pratiques réelles de gestion des déchets en dehors du nettoyage et du ramassage du *litter* pour mieux s'en saisir et ajuster les objectifs. Elles devront faire de l'échange et du débat ouvert à tous et pour tout la matière noire permanente de toutes leurs activités. Échanger sur la nécessité ou non de la mise en œuvre de la notion de la ville éducatrice est un choix qui doit être laissé aux individus et aux groupes. La démarche devra d'abord et prioritairement pendant de longs mois voire des années en fonction de l'importance de la collectivité, être menée en interne pour viser l'acquisition des compétences souhaités par le personnel ou pour leur entourage. L'engagement de la démarche en interne, sa poursuite et son analyse régulière faciliteront les démarches qui seront mises en œuvre auprès des populations qui auront marqué leur accord. Les collectivités devront veiller à ce que les démarches qui visent l'acquisition de la compétence de gestion des déchets soient incluses dans l'ensemble plus grand des actions qui caractérisent la ville éducatrice. Nous enjoignons également aux collectivités d'engager une réflexion avec les parents, les enseignants et les Atsem sur les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre pour amener tous les élèves qui quitteront la maternelle à l'acquisition de la compétence de *binning*. Les Atsem seront les personnes habiletés à valider l'acquisition de cette compétence.

Peter John dans sa comparaison des *nudges* et la réflexion, a assimilé les *nudges* au lièvre et la réflexion à la tortue. Lorsque nous analysons les mesures mises en œuvre jusqu' présent pour amener les populations à une meilleure gestion des déchets, nous assimilons ces mesures - information, communication, sensibilisation- à l'usage de la chaise par une personne en quête de repos. La chaise est nécessaire pour faire une pause, pour être confortable le temps d'une activité mais n'est nullement adaptée pour se reposer. Si le besoin est le repos réparateur, il faudra alors se diriger vers un lit que nous assimilons à l'éducation. Notre analyse nous amène à souligner qu'il est temps de quitter la chaise qu'on a tenté jusqu'à présent d''utiliser pour le repos pour se diriger vers le lit qui est mieux adapté et qui permet d'envisager l'acquisition durable des compétences de gestion des déchets.

Nous avons tenté, par cette recherche de participer au débat sur le comportement de *littering* en cours auprès de chercheurs de diverses disciplines qui tentent de mieux caractériser le phénomène afin de proposer des moyens de résolutions issus de leur champs disciplinaire. La principale limite de notre recherche est son quasi-isolement dans une problématique et un débat qui a peu cours en science de l'éducation sur la question des déchets. De ce fait, de nombreux points d'ombre existent car ils ne sauraient être éclairés ni par un chercheur (se) ni par le déroulement d'une recherche.

Plusieurs aspects restent à explorer et à préciser pour éclairer et compléter notre esquisse dans la direction de la nécessité d'une éducation qui viserait l'acquisition par les populations qui en éprouveraient la nécessité de compétences adéquates à la gestion des déchets pour la préservation de leur environnement. Nous avons tenté « ne serait-ce qu'en introduisant dans les débats « un principe de réalité » cher à François Dubet (2007) qui affirme que « tout n'est pas réductible à la vie politique et aux lois de l'économie. [...]. Sans cette conviction, comme le disait Durkheim, rappelle-t-il, notre travail ne vaudrait pas une heure d'effort » (p. 113)

Au terme de la formalisation de notre recherche, nous relevons principalement des limites liées au caractère exploratoire de notre analyse qui de ce fait, n'a pas pu être plus précis sur la validation quantitative de nos résultats. Cette principale limite révèle les ouvertures que la quarantaine de freins identifiés, les multiples lieux de socialisation à peine explorés et les autres aspects des déchets abandonnés sur la voie publique comme les voitures et le mobilier issus des ménages laissent entrevoir comme objets utiles de recherche pour l'accompagnement des populations à l'acquisition des compétences de gestion des déchets. Nous espérons par la formalisation de cette recherche apporter de la connaissance utile. Nous terminerons en affirmant que la ville éducatrice comme l'éducation relative à l'environnement dans laquelle s'inscrit l'éducation à l'acquisition de la compétence de gestion des déchets poursuivent le même objectif, cultiver un rapport à soi, aux autres et à l'environnement.

Tableau des illustrations

Illustration 1. Le contexte de la naissance du projet de thèse en 2018 54

Illustration 2. Résumé de la civilité, le civisme, l'éco-civisme, la citoyenneté, l'écocitoyenneté 67

Illustration 3. Horloge des déchets proposée par Cyrille Harpet (1997, p.7) 71

Illustration 4. « Ne laisse pas ta place dégueulasse ». Une « action de sensibilisation choc » déployée par la mairie de Toulouse auprès des noctambules de la place Saint-Pierre. ©Guillaume Laurens / Actu Toulouse. (Kenedi, 2021, 24 novembre) 73

Illustration 5. Les modes d'abandon et de gestion des déchets 76

Illustration 6. Représentations des différentes formes d'éducation 97

Illustration 7. 2021/01/30 de nombreux habitants pratiquent régulièrement le tri, facilité par la présence des bornes 104

Illustration 8. 2019/11/19. Une voiture mise en don. Dans le groupe Facebook Tri et don qui comporte près de 9000 membres, les petits et grands objets sont mis en don. 105

Illustration 9. 2020/09/21, L'association Global Earth Keeper dénonce la pratique de brûlage des déchets par une commune Corse. 105

Illustration 10. L'usage de la photo dans cette recherche. « Un suivi régulier est effectué pour mesurer les tendances en matière de littering et les changements de comportement dans ce domaine » (Straughan et *al.*, 2011, p.170). 116

Illustration 11. Enregistrement de notes vidéo avec indices visuel (la main prise au tout début des enregistrements vidéo sert de clap comme au cinéma) nous permettant d'accéder rapidement aux notes prises en contexte. Cette méthode permet une observation plus fluide. 117

Illustration 12. Représentation de la *Grounded theory* : un va-et-vient entre terrain et théorie 120

Illustration 13. Les chiffonniers dans la gestion des déchets à Paris à la suite des décrets Poubelle (collection carte postale anciennes. https://www.collection-jfm.fr/p/cpa-france-75-paris-petits-metiers-les-chiffonniers-229506) 129

Illustration 14. La balayeuse mécanique présentée dans l'ouvrage de l'ingénieur Brunfaut (1882, p.143) 153

Illustration 15. Les boites à ordures de la rue Emile Zola à Paris, 1913 : source Gallica-BnF 167

Illustration 16. 2016/05/03. En Master1, nous avons pris part à un atelier réalisé avec les élèves de CE1 et deux ou il était notamment question de transformer les briques vides de lait et de jus de fruits en en porte-monnaie. 209

Illustration 17. 1Tableau récapitulatif des pouvoirs de police administrative 213

Illustration 18. Schéma récapitulatif des différentes infractions d'abandon des déchets 216

Illustration 19. 2021/01/03 crottes de chiens à Ydes dans le Cantal (1632 habitants en 2020) 222

Illustration 20. 2021/02/14 crottes de chien sur une piste cyclable à Ajaccio (72 647 habitants en 2020) 222

Illustration 21. 2019/01/19. Panneau d'interdiction de crottes de chiens à Corte (7549 habitants en 2020) 222

Illustration 22. 2021/03/18 à Saint Florent en Corse comme dans de nombreuses communes des sacs en plastique pour le ramassage des crottes. 223

Illustration 23. 2019/06/23 à Bastia (48 296 habitants en 2020). Sacs de ramassage de crottes de chiens en papier mis à disposition gratuitement dans un distributeur de rue. C'est la seule commune où nous avons remarqué la mise à disposition des sacs en papier. 223

Illustration 24. 2020/12/20 la ville de Neuilly sur seine (59 388 habitants en 20202) répond à la question de la présence des crottes de chiens sur la voie publique notamment par la mise en place d'une brigade d'enlèvement des crottes qui travaille sept jours sur sept. 224

Illustration 25. 2017/12/23 les agents chargés du ramassage des déchets et leur matériel sont bien visibles dans cette rue piétonne du centre de Bruxelles. 225

Illustration 26. 2020/01/10 une vue de l'assistance à la conférence de Rossano Ercolini sur la question de la gestion des déchets en vue du *zeru frazu* (zéro déchet) à l'université Pasquale Paoli de Corse 226

Illustration 27. Schéma représentatif de la gestion des déchets qui prend en compte l'abandon en litter par le producteur du déchet 228

Illustration 28. 2017/06/19 la chercheuse participe aux côtés d'agents dédiés, au ramassage des déchets abandonnés et/ou jetés dans les espaces partagés d'habitation dans un parc social à Paris. 232

Illustration 29. 2018/04/20 en région parisienne. Nous sommes surpris par l'arrivée d'une équipe de nettoyage dont cet agent fait partie. Les agents ont vidé les poubelles et ramassé des déchets que les candidats au concours de professeurs des écoles ont jetés au sol avant de rejoindre la salle d'examen. 233

Illustration 30. 2019/05/07. Temps presque calme dans cette animation du Cpie d'Ajaccio sur la nature et le potager pour les élèves de la maternelle en présence d'enseignants Atsem et parents d'élèves. 234

Illustration 31. 2018/11/15 animation dans une fête de la science à Corte. Les élèves sont sensibilisés à la durabilité des objets abandonnés dans la nature. Divers objets sont présentés sur ce carré de sable. 236

Illustration 32. 2021/03/12. Littering, cet emballage de sandwich a été abandonné par ce jeune homme à droite de l'image, la jeune fille n'a pas encore terminé de manger son sandwich. Ils partent du supermarché où ils l'ont acheté pour rejoindre le collège. 236

Illustration 33. 2021/03/19 au collège Maria Ghjentile à Saint Florent. Dans cet atelier, les élèves choisissent et font des semis dont ils suivront l'évolution. 237

Illustration 34. 2022/02/03 à l'université de Corse. Des agents d'entretien sont chargés de ramasser les déchets abandonnés par les étudiants dans toutes les universités et grandes écoles que nous avons visité. 239

Illustration 35. 2019/02/09. Avertissement pour indélicatesse affichée dans une cuisine du Crous de l'université de Corse 241

Illustration 36. 2021/02/12 pause dans cette agence de la poste à Ajaccio. Plusieurs fois par jour, les employés qui discutent entre eux au loin à leur pause souillent le trottoir et la chaussée de leurs déchets constitués principalement de mégots. 244

Illustration 37. 2019/01/21 à a piscine municipale de Corte. Une bouteille de gel douche vide abandonné après usage. Cette situation a été observé dans d'autres piscines. 245

Illustration 38. 2021/06/25 déchets abandonnés sur cette aire de jeu dans le village Cozzano en Corse (274 habitants en 2020). Nous avons observé la présence de *litter* dans toutes les aires de jeux pour enfants, adolescents ou adultes dans les villes et villages. 245

Illustration 39. 2021/01/21 Sentier - raccourci- souillé de litter constitué notamment de masques à Ajaccio 246

Illustration 40. 2020/07/16. La publication d'un élu republié par une association de ramassage des déchets. Elle porte sur les masques abandonnés sur parking de l'hôpital d'Ajaccio. 247

Illustration 41. 2020/12/20 des déchets de consommation d'aliments abandonnés sur les marches du parvis de la défense à Paris. 247

Illustration 42. Le logo du ministère de l'intérieur pour le développement durable 249

Illustration 43. 2019/02/21. Ramassage quotidien du liiter par les membres de l'association sur ces terrains de pétanque à Ajaccio. 251

Illustration 44. 2014/09/21. La chercheuse avec les bénévoles ayant pris part à la réalisation de la marche propre dans le cadre de la marche pour le climat à Paris. © Inconnu 254

Illustration 45. 2014/08/24. Littering dans un marché près de Paris. Nous avons observé du litter dans dans tous les marchés. A fréquentation comparable, la quantité varie considérablement d'un marché à un autre. 257

Illustration 46. 2019/07/14 les gobelets sont récupérés en vue d'être réutilisé lors des festivités et du bal du 14 juillet à Saint Malo. De nombreuses initiatives visant la réduction des déchets plus ou moins abouties sont mises en place lors d'évènements festifs. 258

Illustration 47. 2021/07/18. Notre attention a été attiré par le fait qu'une des personnes de ce groupe en réunion a jeté au loin cette bouteille d'eau vide qui est passé par-dessus la tête de plusieurs personnes avant d'atterrir au sol dans l'indifférence générale. C'est le groupe sponsor ravitailleur en eau du du tour de France Cycliste. 259

Illustration 48. 2022/04/22 sur le chemin de l'aéroport au domicile nous avons pu avoir un entretien avec cet agent d'entretien chargé de vider les poubelles, de ramasser le litter et de nettoyer dans cette gare très fréquenté de la région parisienne. 261

Illustration 49. 2022/03/19 Prise dans les toilettes d'une aire de repos sur l'autoroute. 262

Illustration 50. 2017/06/15 nous avons pu prendre part aux taches de nettoyage du hall dont les gardiens d'un bailleur social du 19ème arrondissement de Paris avaient la charge dans le cadre de notre recherche en master 2. 263

Illustration 51. 2022/04/22 en région parisienne. Une gardienne d'immeuble change l'ampoule dans les parties communes, elle assure également le ménage. Les tâches des gardiens d'immeubles dépendent des bailleurs sociaux et de la densité des logements. 264

Illustration 52. 2020/10/18 dans une église en Corse. « Notre communauté est labélisée église verte ». On peut y voir que la communauté a dépassé le niveau initial et se trouve au niveau 1 « lis des champs ». 267

Illustration 53. En ce 9 mai 2021, ce décor au bord du Léman est hélas « ordinaire » pour un dimanche matin, au lendemain d'une journée ensoleillée. Photo Valdemar Verissimo. Verissimo, V. (2021, 09 mai) 281

Illustration 54. 2020/07/27 littering près du Vatican à Rome en Italie 283

Illustration 55. 2020/07/24 Globice Réunion publie le questionnement d'Eva Langlois et Charlotte Boiron confrontées depuis la crise de la Covid-19 à l'invasion des masques chirurgicaux dans les eaux réunionnaises. 284

Illustration 56. Disposable surgical masks and mask fragments observed in Odense, Denmark. 286

Illustration 57. Les samourais bénévoles ramasseurs de litter nettoient Tokyo (Bizot, 2021, 23 juillet) 290

Illustration 58. 1977/12/03. Singapour. Des résidents, dont des enfants, et des membres du comité consultatif des citoyens d'Ang Mo Kio ont nettoyé 17 blocs d'appartements dans le quartier. (Straughan et al., 2011, p.19) 290

Illustration 59. 2020/01/24. Une organisation de lutte contre le littering republie un article sur la lutte contre les déchets sauvages en Suisse. 291

Illustration 60. Produits à usage unique concernés par la directive européenne. 293

Illustration 61. Proportion de différents déchets dans le *litter* 294

Illustration 62. Une personne entrain de jeter un déchet dans l'espace public 295

Illustration 63. 2020/03/10. Des bouteilles vides abandonnés dans un arrêt de bus à Ajaccio. 295

Illustration 64. 2022/11/18 à Clichy près de Paris. Ce mégotier déborde et nous observons de nombreux mégots par terre. 296

Illustration 65. 2022/11/24 à Paris. Cette poubelle de collecte de verre déborde et le litter se constitue autour d'elle. 296

Illustration 66. 2022/11/24 à Paris Bercy. Cette dame passe par-dessus des déchets abandonnés près de cette poubelle qui déborde pour bien insérer les siens. 296

Illustration 67. 2014/11/22 près de Paris cette poubelle déborde d'emballage de produits dont se débarrassent les clients pour ne pas avoir à les transporter chez eux. 296

Illustration 68. 2019/06/09 à Ajaccio. Cette mouette est encore présente près de ce littering accidentel dont elle a pris part 297

Illustration 69. 2021/03/12 à Ajaccio. Littering accidentel ce sac de déchet à été rependu sur le trottoir par les oiseaux. 297

Illustration 70. 2020/07/09 à Ajaccio. Le journal ayant servi à contenir les croquettes pour chat deviendra probablement un litter à ramasser par les agents de la municipalité. 298

Illustration 71. 2022/09/04 sur le col de Bavella en Corse où des croyants déposent des cierges qui deviendront des déchets. Ce site est régulièrement nettoyé de ce litter particulier dans le cadre d'opérations dédiées. 299

Illustration 72. Masques dont les attaches en élastiques ont été soigneusement enroulées autour de branches et abandonnés dans la végétation 300

Illustration 73. Tableau des différentes formes de littering 301

Illustration 74. 2008/11/14 à Douala au Cameroun. « Nettoyer c'est bien. Eviter de salir c'est Mieux !!! » Des bénévoles de l'association Mieux-Être en charge de la propreté de la foire de l'innovation portent ce message essentiel sur leur tenue. 307

Illustration 75. 2021/06/08 à Ajaccio. A l'instar de cette dame qui s'apprête à ramasser les crottes de son chien, les comportements de non *littering* sont difficiles à observer. D'où la nécessité d'outils adaptés -écoute, observations…- en l'absence de traces matérielles. 309

Illustration 76. Des sacs en plastique ont été retrouvés à l'endroit le plus profond de la Terre par une expédition scientifique. Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology (Jamstec). (Fabre, 2020, 18 août) 310

Illustration 77. Tableau de localisation par pays du nombre de situation de nuisance des Epi de la covid19 sur les animaux 311

Illustration 78. 2021/09/18 à Levallois Péret. Nous avons pris part à une opération de ramassage des déchets dans les rues de cette ville huppée de l'ouest parisien organisée dans le cadre de la *World Cleanup Day*. En deux heures, une quantité importante de déchets a été collecté. 319

Illustration 79. A l'instar de la ville de Paris, diverses villes mènent des campagnes sur la question de la gestion adéquate des déchets en général. Nous avons ici deux exemples de la campagne de 2014 spécifiques au *littering*. 323

Illustration 80. 2019/07/12 dans le hall d'un immeuble HLM à Paris, cette affiche installée par le bailleur social : « il vous arrive de jeter vos déchets par la fenêtre… vous allez vous faire de nouveaux copains ! » 324

Illustration 81. 2022/09/14 à Ajaccio. Photo de Nathalie Naut 325

Illustration 82. Après signature de la pétition, un don en numéraire est souvent sollicité pour « booster la diffusion » de celle-ci comme c'est ici le cas concernant la pétition contre le plastique intitulée « dites stop aux sacs plastique ! ». 326

Illustration 83. 2020/12/20. « Je suis le déchet que j'abandonne » peut-on lire sur cette exposition photos dans l'espace public conduite par l'association Cliché Urbain pour le compte de la ville de Paris. 327

Illustration 84. Une œuvre du street artiste portugais Bordalo II (Granoux, 2017, 28 novembre) 328

Illustration 85. Photographie montrant une peau de banane abandonnée dans l'espace public de l'artiste luxembourgeoise Jessica Theis dans le cadre de son projet de sensibilisation par l'exposition photo 1001 Tonnes lancé en 2020. 329

Illustration 86. 2019/07/25 près d'Ajaccio. La collectivité a invité dans cet espace (sans possibilité de s'asseoir) situé au milieu de logements nouvellement construits des propriétaires et locataire pour « communiquer » sur la question de la gestion des déchets dans leur espace de vie. 331

Illustration 87. 2019/09/21 à Ajaccio. La chercheuse participe à une opération de ramassage de mégots organisée dans un quartier de la ville. Photo. Page Facebook du Conseil citoyen des Jardins de l'empereur. 333

Illustration 88. 2019/08/04 à Ajaccio. Photo prise à la fin du ramassage des déchets sur la plage du Ricantu à laquelle nous avons pris part. Cette opération a bénéficié d'une reportage télévisé diffusé sur FR3 Via Stella 335

Illustration 89. 2017/09/30 à Paris à l'occasion de la journée mondiale du nettoyage, nous avons ramassé les déchets dans les rues de Paris d'Anne Hidalgo, la maire de la ville. 336

Illustration 90. Les chiffres de l'édition 2022 (17 septembre) de la World Clenup day -Journée Mondiale de Nettoyage de notre planète en France. 337

Illustration 91. 2020/01/13. La résolution personnelle de ramasser publier dans un groupe de réduction des déchets. 338

Illustration 92. 2019/06/24 un exemple de rectificatrice solo dans un quartier de Bastia. Cette dame nettoie tous les jours le hall de son immeuble HLM qu'elle a patiemment fleuri jusqu'au deuxième étage où elle réside. 339

Illustration 93. 2020/02/17. Un exemple de rectificateurs en bande à Bastia 339

Illustration 94. 2019/08/29 dans une résidence HLM à Ajaccio. Cette résidente, située au premier étage nettoie le hall jusque devant sa porte et l'escalier qui suit. Elle a posé une poubelle devant sa porte pour inciter à y jeter les déchets. 340

Illustration 95. Témoignage d'Alix Dewatre qui ramasse les masques jetés par terre sur son trajet entre le 15ème et Levallois (Gil, 2020, 25 août). 340

Illustration 96. Une perception paradoxale des indicateurs de réussite des opérations de ramassage. « les opérations de collecte de déchets sont toujours fructueuses… » (Comas 2022, 22 septembre) 343

Illustration 97. 2019/10/03. Nudge à Paris. Rendre visibles les poubelles dans le métro 345

Illustration 98. Le No-Littering-Label distingue les villes, les communes et les écoles s'engageant activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering. https://www.igsu.ch/fr/offres/no-littering-label/ 349

Illustration 99. Zéro poubelle de rue. « La mesure, mise en place il y a plus d'un an, continue à susciter des mécontentements. LP/Pierre-Baptiste » Vanzini (Vanzini, 2019, 14 août). 351

Illustration 100. L'information sur le montant des amendes fournie par le service public sur cette question est précise en fonction des infractions constatés. 353

Illustration 101. 2020/06/05 dans un train de la SNCF. Cet affichage annonce : Une incivilité, çà peut vite coûter cher » huit incivilités déclinés dont celle-ci qui indique ; « cracher ou jeter les détritus au sol, 50€ ». 354

Illustration 102. 2021/01/19 à Saint Florent en Corse. La ville a installé des caméras de surveillance pour observer et sanctionner les pratiques inadéquates de dépôt des déchets dans les points de collecte de la ville. 357

Illustration 103. « Pas vu, pas pris : c'est fini ».Une campagne d'information est lancée avec des panneaux installés en entrée de ville. © Crédit photo : Linda Douifi (Belhache, 2022, 05 mai). 357

Illustration 104. Une image représentative de la distance sociale prise à l'égard des déchets et de la pratique de nettoyage dans l'espace privé et public. 362

Illustration 105. 2019/08/25. Surveiller et punir. Une passagère jette des couches usagées de bébé par la fenêtre de son véhicule devant la gendarmerie qui la punie. 387

Illustration 106. 2020/08/04. Mégots jetés par les policiers devant un commissariat de police. 388

Illustration 107. Représentation de la quasi absence d'implication des acteurs dans les démarches mises en œuvre. 390

Illustration 108. 2019/06/20. Camion de vidange régulièrement en fonctionnement à l'endroit indiqué par l'habitant. 391

Illustration 109. « Mets du respect dans ton bac ». La singularité d'une campagne de communication qui prend en compte les agents de gestion des déchets. 393

Illustration 110. 2020/03/21. Deux jours plutôt, Zéro Waste Nice publie sur le rôle des agents de ramassage des déchets pendant l'épidémie. 394

Illustration 111. 2020/03/21. Le président de la collectivité d'Ajaccio remercie les agents de collecte des déchets. 394

Illustration 112. 2021/01/22 distribution de composteurs dans une grande surface à Ajaccio. Les multiples opérations de distribution de composteurs et lombricomposteurs sans accompagnement observés dans diverses communes. 397

Illustration 113. La machine pour ramasser le littering en bordure de route. « Une machine spécialisée dans le ramassage des déchets en bord de route a été présentée le 29 septembre 2021 à Maen Roch ». (Grisot, 2021, 04 octobre) 397

Illustration 114. 2021/05/11 à Toulon. Bacs enterrés de technologie récente et agent équipé d'un dispositif « glouton » pour aspirer les déchets dans l'espace public. 398

Illustration 115. 2019/01/15. « Polluer tue » peut-on lire sur un collecteur de mégots et chewing gum à l'université de Corse. 402

Illustration 116. 2020/02/18 à Ajaccio : « 2020, on fait la guerre au plastique » abhorre ce camion. 403

Illustration 117. 2020/01/17. Les promesses contenues dans cette annonce sur l'existence d'une industrie qui trierait et valoriserait tous les déchets sans nécessité d'un tri à la source questionne. 405

Illustration 118. 2020/01/24. Publication sur la nécessité de jeter le mégot dans la poubelle en raison de sa nocivité. 416

Illustration 119. 2020/01/24. Deux exemples de réactions d'internautes à la publication de Stop Littering Fribourg en Suisse. 417

Illustration 120. 2019/06/21 à Ajaccio littering lors de la fête de la musique. Nous avons observé qu'après la fête, certains habitants et les organisateurs ramassent parfois très consciencieusement les déchets. Nous n'avons pas observé ce comportement de ramassage après fête ailleurs. 419

Illustration 121. 2019/06/23 à Bastia. Manifestation du groupe extinction rébellion sur un marché de la ville. 425

Illustration 122. Ne pas apprendre à ranger ou à nettoyer aux enfants semble être la norme pour bien des parents comme l'illustre cette publication d'une maman sur les réseaux sociaux. ... 430

Illustration 123. 2019/12/07. Ramasser des mégots dans l'espace public contre un panier anti gaspillage. Une idée de cette grande surface à Ajaccio. 434

Illustration 124. Actions concrètes, échanges, auto analyse et auto-éducation permettent de surmonter l'éco-anxiété 436

Illustration 125. 2020/09/08 une publication pour des kits distribués en « défi » pour les enseignants par un organisme de traitement des déchets. 443

Illustration 126. Représentation de la rupture dans la zone proximale de développement 448

Illustration 127. 2020/07/09 à Ajaccio à un arrêt bus. Une démarche pour évaluer et participer à l'acquisition des savoirs sur les déchets menée par l'organisme de traitement des déchets. 449

Illustration 128. 2020/03/11 à Ajaccio. Une démarche pour évaluer et participer à l'acquisition des savoirs sur les déchets menée par une association de quartier. 450

Illustration 129. S'intéresser aux ressorts d'un changement individuel et collectif par la société. 464

Illustration 130. Tableau des avantages et inconvénients entre la réflexion et les nudges. John et *al.* (2009, p.366) 476

Illustration 131. 2019/07/03 quasi obligation d'entrer par effraction dans un stade aménagé à la place d'un terrain vague qui servait de stade dans un quartier populaire à Ajaccio. L'aménagement de ce stade a considérablement réduit son accessibilité par les populations 479

Illustration 132. 2019/12/21. Circulation piétonne entravée. 480

Illustration 133. 2019/05/07. Relations visiblement difficiles entre cette Atsem à l'écart à gauche et l'enseignante à droite avec les élèves et l'animatrice. 481

Illustration 134. De nombreuses personnes ont le souci de donner un bon avenir à leurs déchets notamment en les déposant soigneusement à l'attention des autres. 483

Illustration 135. Représentation de l'accompagnement des populations dans leur démarche d'engagement. 490

Illustration 136. Représentation de l'écart entre les pratiques réelles et les attentes sur la question de la gestion des déchets. 491

Illustration 137. 2014/04/18 Nous découvrons l'existence du cendrier de poche à travers l'utilisation de cette dame .de nombreuses personnes sont déjà attentives à l'environnement et aux autres. 497

Illustration 138. Article du journal le Petit Parisien du 27 janvier 1884. 502

Annexes

Annexes

Liste

Annexe 1 : Le décret Poubelle du 7 mars 1884 portant modification des dispositions de l'arrêté du 24 novembre 1883

Annexe2 : Tableau des dates clés jusqu'à la fin du XIXème siècle

Annexe 3 : tableau détaillé des méfaits des gangs et masques de la covid19 sur les animaux

Annexe 4 : Directives européenne de 1996

Annexe 5 : Directives européenne de 2008

Annexe 5 : Directives européenne de 2018

Annexe 5.1 : Éducation

Annexe 5.2 : Communication

Annexe 5.3 : Information

Annexe 5.4 : Sensibiliser, sensibilisation

Annexe 5.5 : Déchets sauvages, dépôts sauvages

Annexe 5.6 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive de 2018

Annexe 6 : Directives européennes de 2019

Annexe 6.1 : Éducation

Annexe 6.2 : Communication, communiquées, communique(nt)

Annexe 6.3 : Information, informés, informant, informer, informe

Annexe 6.4 : Sensibilisation

Annexe 6.5 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive 2019

Annexe 7 : Tableaux d'exemples de pratiques existantes menées contre l'abandon des déchets et les dépôts sauvages

Annexe 7.1 : Des pratiques dites « originales » de prise en charge des déchets abandonnés

Annexe 1 : Le décret Poubelle du 7 mars 1884 portant modification des dispositions de l'arrêté du 24 novembre 1883

Arrêté préfectoral du 7 mars 1884

Le Préfet de la Seine,

Vu les règlements sur la police de la voirie de Paris, notamment les lettres patentes du mois de septembre 1608 ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791 ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII et le décret du 10 octobre 1859 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement en date du 11 septembre 1870 interdisant les dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique, ledit arrêté renouvelé par ceux du 14 juin 1871 et du 4 juin 1875 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1883;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 22 février 1884, invitant l'Administration à modifier les dispositions de l'arrêté du 24 novembre précité ;

Considérant que la mise en pratique des dispositions prescrites par l'arrêté susvisé du 11 septembre 1870, en ce qui concerne le dépôt et l'enlèvement des résidus de ménage, a démontré qu'il y avait inconvénient à laisser chaque habitant ou locataire déposer un récipient contenant les ordures ménagères ;

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu d'obliger le propriétaire de chaque immeuble à mettre à la disposition de ses locataires un ou plusieurs récipients communs pour recevoir les résidus de ménage de tous les locataires, et qui seront remisés vides à l'intérieur de la maison, aussitôt après le passage des tombereaux d'enlèvement ;

Considérant que ces récipients pourront être mis le soir à la disposition des locataires sans inconvénient pour la salubrité, à la condition de les recouvrir par un couvercle mobile qu'on enlèvera avant le dépôt des récipients sur la voie publique ;

Considérant que le mode de chargement par un cabestan sur les voitures exige que les récipients aient des dimensions déterminées ;

Arrête :

Article 1er -Il est complètement interdit de projeter sur la voie publique, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, les résidus quelconques de ménage ou les produits de balayage provenant de l'intérieur des propriétés privées ou des établissements publics.

Art. 2- A partir du présent arrêté, le propriétaire de tout immeuble habité sera tenu de faire déposer chaque matin, soit extérieurement, sur le trottoir, le long de la façade, soit intérieurement, près de la porte d'entrée, en un point parfaitement visible et accessible, un ou plusieurs récipients communs de capacité suffisante pour contenir les résidus de ménage de tous les locataires ou habitants.

Le dépôt de ces récipients devra être effectué une heure au moins avant l'heure réglementaire de l'enlèvement qui doit commencer à six heures et demie du matin pour être terminé à huit heures et demie en été (c'est-à-dire du 1 avril au 30 septembre) et commencer à sept heures pour être terminé à neuf heures en hiver (c'est-à-dire du 1" octobre 31 mars).

Les récipients doivent être remisés à l'intérieur de l'immeuble un quart d'heure au plus après le passage du tombereau d'enlèvement.

Le concierge, s'il en existe un dans l'immeuble, sera probablement tenu d'assurer cette double manœuvre, sans préjudice de la responsabilité civile du propriétaire.

Art. 3-Les récipients communs, quels qu'en soient le mode de construction et la forme, devront satisfaire aux conditions suivantes :

Chaque récipient aura une capacité (de 40 litres au minimum, et) de 120 litres au maximum. Il ne pèsera pas à vide plus de 15 kilogrammes. S'il est de forme circulaire, il n'aura pas plus de 0m 55 cm de diamètre : s'il est de forme rectangulaire ou elliptique, il n'aura pas plus de 0 m 50 cm de large ni de 0 m 80 cm de longueur. En aucun cas, la hauteur ne dépassera la plus petite des deux dimensions horizontales.

Les récipients seront munis de deux anses ou poignées à leur partie supérieure. Ils devront être peints ou galvanisés et porter, sur une de leurs faces latérales, l'indication du nom de la rue et du numéro de l'immeuble en caractères apparents. Ils devront être constamment maintenus en bon état d'entre- tien et de propreté, tant intérieurement qu'extérieurement, de manière à ne répandre aucune mauvaise odeur à vide. Ces récipients seront tenus à la disposition des locataires et par les soins du propriétaire, depuis neuf heures du soir jusqu'à l'heure où ils doivent être déposés sur la voie publique.

Art. 4-Sous réserve des exceptions prévues ci-après aux art. 5 et 6, il est interdit aux habitants de verser leurs résidus de ménage ailleurs que dans les récipients communs affectés à l'immeuble. (Ils ne devront effectuer ce versement que le matin avant le passage du tombereau d'enlèvement.) Si le récipient commun vient à faire défaut ou se trouve accidentellement insuffisant, ils devront, soit laisser leurs récipients particuliers à la place ou auprès du récipient

commun, soit attendre le passage du tombereau pour y verser directement le contenu de ces récipients particuliers.

Art. 5- Il est interdit de verser dans les récipients communs les détritus qui font partie de l'une des deux catégories suivantes et que les particuliers sont tenus de faire enlever à leurs frais, savoir :

1° les terres, gravois, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux quelconques ou de l'entretien des cours et jardins ;

2º les résidus et déchets de toute nature provenant de l'exercice de commerces ou industries quelconques. Sont seules exceptées de cette interdiction les ordures ménagères proprement dites des établissements de consommation.

Art. 6-Il est également interdit de verser dans les récipients communs les objets suivants dont l'Administration assure l'enlèvement, mais qui doivent être déposés dans des récipients spéciaux à côté des récipients communs, savoir :

(1°) les débris de vaisselle, verre, poterie, etc., provenant des ménages ;

(2° les coquilles d'huîtres.)

Art. 7-Il est interdit aux chiffonniers de répandre les ordures sur la voie publique ; ils pourront faire le triage sur une toile et devront remettre ensuite les ordures dans les récipients.

Art. 8-Toutes les prescriptions du présent arrêté seront applicables aux immeubles situés dans les voies non classées, ou dans des cours, passages, cités, impasses et autres espaces intérieurs ayant le caractère de propriétés privées. Dans ces différents cas, les récipients communs devront être déposés au débouché de ces voies privées ou espaces intérieurs sur la voie publique.

Art. 9-Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. Les procès-verbaux pour infractions aux dispositions concernant le dépôt et le remisage des récipients communs seront dressés à la fois contre le concierge et le propriétaire de l'immeuble, ou seulement contre le concierge ou le gardien, s'il s'agit d'un immeuble appartenant à l'Etat, au Département ou à la Commune.

Art. 10-Sont abrogés les arrêtés des 11 septembre 1870. 14 juin 1871, (et) juin 1875 et 24 novembre 1833, dans celles de leurs dispositions qui sont contraires au présent arrêté.

Art. 11 M. le Directeur des Travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs et publié par voie d'affiches, dans toute l'étendue de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 7 mars 1884

E. Poubelle

(Jugie, 1993, p.264-268)

Annexe2 : Tableau des dates clés jusqu'à la fin du XIXème siècle

Date ou période	Observations
51 av J-C à l'an 476	Présence romaine en Gaulle et introduction des habitudes de propreté
486 (bataille de Soissons) à 1184	700 ans dominé par les conquérants barbares peu soucieux de l'entretien des villes. Perte des habitudes de propreté
1184	Le roi Philippe-Auguste (1165-1223), indisposé par l'odeur des boues ressenti jusque dans son palais ordonne le pavement des rues
1270	Premier règlement connu à propos du nettoiement. C'est aux habitants de nettoyer les rues au signal et sous la surveillance du « voyer ». Une amende infligée aux récalcitrants
Entre 1346 et 1353	La grande peste noire sévit en Europe
1348	Ordonnance sommant les populations en raison de la peste de balayer devant leur maison et de faire transporter les boues et les ordures aux endroits prévus
	Amendes financières pour les récalcitrants
1er mars 1388	Lettre patente de Charles VI qui mentionne l'horreur et le déplaisir des gens de bien et d'honneur face aux immondices présentes dans la ville.
	Injonction de paver devant sa maison
1395	Prison « à pain et à l'eau » pour les contrevenants
1404	« Le hart ou le pilori » est infligé aux contrevenants
Louis XI (1423-1483)	Pendant son règne, il reçoit le contenu du pot de chambre d'un étudiant sur la tête lors d'une promenade dans la rue
1506	Capitulation du pouvoir face au non-respect des injonctions de balayages et enlèvements des immondices. Louis XII (1462-1515) pris en charge le service d'enlèvement des ordures de la rue
1522	L'obligation faite aux riverains de nettoyer les rues fut remplacée une taxe spéciale. La redevance pécuniaire se substituait à la corvée en nature. Échec de cette mesure en raison notamment de l'évitement de cette taxe par les gros bourgeois.
1532	Retour à un système mixte, qui consistait à recourir à nouveau aux habitants pour effectuer le balayage des rues et la mise en tas des immondices, alors que l'autorité royale restait seulement chargée du transport et prélevait une taxe dans ce but.
1539	Premières formes de boite à ordure aujourd'hui appelé poubelle. Ordonnances de François 1er (1494-1547) « les immondices provenant de l'intérieur des maisons doivent être placées dans des « paniers ou mannequins »
1562	Une épidémie fit 25 000 morts à Paris
1563	Une ordonnance de Charles IX (1550-1574) « confirme l'obligation de balayer devant sa porte avant le passage des tombereaux et de mettre dans des paniers les boues, ordures et autres immondices »
	Cette ordonnance prévoit que « les tombereaux de la collecte seront munis de la clochette » pour avertir les habitants de l'arrivée des boueux
1569	Le premier médecin de la reine succombe à l'épidémie de coqueluche
1580	Année de démarrage de la peste qui dura suivant les villes plusieurs années et amena à la création de structures permanentes d'accueil des malades
1608	Délégation au privé de l'exécution du transport des ordures et tentative de délégation du recouvrement de la taxe liée sous Henri IV (1553-1610). Échec et abandon, échec des tentatives suivantes
1621	Après un nouvel échec, « A partir de ce moment, l'exécution du transport aux voiries continua d'être confiée à l'entreprise, mais le soin de recouvrer la taxe resta désormais à l'autorité royale » sous Louis XIII (1601-1643).
1650	Le médecin de Louis XIV l'alerte sur la qualité de l'eau des rivières. Ce dernier conseille de ne plus en boire

1666	Un nouvel édit vise à réguler le ramassage des ordures, ainsi les horaires de dépôt, de collecte et les itinéraires sont fixés
Mars 1667	Création de la charge de Lieutenant de Police. Celui-ci fait creuser des égouts, force les habitants à paver devant leurs maisons.
1674	Un édit sépare les voiries pour boues et immondices de celles qui servaient aux vidanges
1695-1710	Divers ajustements fiscaux fusionnent la taxe sur les boues et lanterne avec les dépenses générales de la ville.
1704	Louis XIV, impose aux Parisiens de racheter la taxe des boues et lanterne sans précision de durée. Les habitants doivent verser en une seule fois l'équivalent de plusieurs années d'imposition. Cette action vise à lever des fonds nécessaires au financement de la guerre de succession d'Espagne.
1er novembre 1720	Épidémie à Marseille organisation de célébrations imposantes telle la consécration de la cité « au sacré cœur de Jésus »
1727	Instauration des droits de douane sur l'exportation des chiffons usagés
1743	Rétablissement du paiement de la taxe sur les boues et lanterne en raison des dépenses liées aux conflits de succession en Espagne
1743-1757	Fixation et perception de la taxe de boues dont le mode de calcul a été rénové
1757 à 1781	Début du rachat de la taxe ; coexistence des immeubles racheté et des cotisants
1771	Promulgation d'un arrêté interdisant l'exportation des chiffons usagés
1778	Création de la société royale de médecine
1781	Rachat obligatoire pour tous les immeubles de la taxe de boues
6 juin 1790	Le décret qui met les dépenses liées aux boues et lanternes à la charge de la Municipalité
1793	Dissolution par la révolution de La société royale de médecine ainsi que l'ancienne faculté de médecine
1794	Création de la nouvelle École de médecine de Paris
1800	La ville de Lyon est précurseur dans l'obligation de l'utilisation des réceptacles métalliques pour la présentation des ordures pour faciliter la tâche aux éboueurs
13 décembre 1800	L'ordonnance du 13 décembre 1800 du Préfet Dubois affirme la nécessité de « balayer tous les jours au-devant [des] maisons, boutiques, cours, jardins et autres emplacements. «Les boues et immondices seront mises en tas; nul ne pourra les pousser devant les propriétés voisines
7 août 1822	La création du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France
23 novembre 1831	Signé du préfet de police par intérim, GISQUET
5 décembre 1846	Un arrêté de police encourage la création d'entreprises privées de balayage. Tolère le balayage en dehors des heures surveillées.
1848	Le maire de la ville de Caen préconise la mise en tas des déchets aux seuils des habitations.
10 août 1848	Le décret de création du Comité consultatif d'hygiène publique de France auprès du ministère de l'agriculture et du commerce.
13 avril 1850	Loi sur le logement insalubre
2 juillet 1850	La loi dite « Grammont » qui interdit la maltraitance publique sur les animaux domestiques
1er septembre 1853	Abolition de la tolérance de balayage en dehors des heures surveillées
11 septembre 1870	Arrêté instaurant l'utilisation des récipients pour les ordures signé 6 jours avant le siège de Paris par Jules ferry alors préfet de Seine
14 juin 1871	Renouvellement de l'arrêté du 11 septembre après « la commune de Paris »
6 avril 1878	Décret de Pierre,-François, Abel Berger préfet du Rhône (Lyon) prototype des décrets Poubelles
24 novembre 1883	Le décret signé Eugène René Poubelle, un mois et quatre jours après sa nomination comme préfet de la seine (20 octobre) se réfère aux conclusions du conseil municipal de Paris tenue le 26 octobre 1883, six jours après sa nomination.

22 décembre 1883	La publication du décret signé un mois plus tôt met en émoi la ville par les obligations qu'il impose rendant notamment impossible le travail légal du chiffonnage.
30 décembre 1883	L'article de Jean Frollo qui titre à la une dans le parisien du 30 décembre un article intitulé « la fin d'un métier », marque le début d'une campagne d'indignation médiatique par rapport à ce décret
7 mars 1884	L'arrêté du 7 mars 1884 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1883 qui s'appuie sur la la délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 22 février 1884 rend à nouveau possible le travail légal des chiffonniers
4 avril 1885	Publication des conclusions statuant du rejet de la requête de monsieur Languellier contre le décret – Poubelle - du 24 novembre 1883, qui a été prononcé à l'audience du 28 mars par le journal Le Droit.

Annexe 3 : tableau détaillé des méfaits des gangs et masques de la covid19 sur les animaux

Hiemstra et *al.* (2020)
https://www.covidlitter.com/

	Date d'observation	**Date du rapport en ligne**	**Pays**	**Nom de l'espèce**	**Article EPI**	**Observation**	**Observateur ou reporter**
1	03-04-2020	03-04-2020	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré	Vétérans de la tresse
2	10-04-2020	23-04-2020	Canada	Merle d'Amérique (*Turdus migratorius*)	Masque	empêtré	Sandra Denisuk
3	Inconnu	14-04-2020	Pologne	Moineau sp. (*Passer sp.*)	Gants	Matériau du nid	Marta Szulkin
4	Inconnu	11-05-2020	Etats-Unis	Chat (*Felis catus*)	Gant	Ingéré	ACCT Philly et Art City Vétérinaires et soins d'urgence
5	03-06-2020	Le papier	Les Pays-Bas	Foulque macroule (*Fulica atra*)	Masque	Matériau du nid	Marieke Elzinga
6	18-06-2020	Cet aperçu	Allemagne	Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla)*	Masque	empêtré	Volker Hastädt & Karsten Matschei & Bela Bartel
7	Inconnu	01-07-2020	France	Poulpe commun (*Octopus vulgaris*)	Masque	Autre : se cacher	Opération Mer Propre
8	Inconnu	11-07-2020	Royaume-Uni	Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)	Masque	empêtré	David Tudor
9	19-07-2020	19-07-2020	Royaume-Uni	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	empêtré	RSPCA Essex Sud
dix	19-07-2020	24-07-2020	Royaume-Uni	Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)	Masque	empêtré	Steve Shiley
11	Inconnu	22-07-2020	Royaume-Uni	Renard roux (*Vulpes vulpes*)	Masque	empêtré	Hôpital de la faune du sud de l'Essex
12	Inconnu	22-07-2020	Royaume-Uni	Hérisson européen (*Erinaceus europaeus*)	Gant	empêtré	Hôpital de la faune du sud de l'Essex
13	31-07-2020	31-07-2020	Etats-Unis	Poisson-globe à carreaux (*Sphoeroides testudineus*)	Masque	empêtré	Tiffany Menichetti (Nettoyez cette plage)
14	02-08-2020	Le papier	Les Pays-Bas	Perche (*Perca fluviatilis*)	Gant	Pris au piège	Brandon Hartley et Marie Diamant (Spotter en plastique)

15	24-07-2020	05-08-2020	Etats-Unis	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré	Ligue de sauvetage des animaux de Boston
16	Inconnu	07-08-2020	Royaume-Uni	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	porter	Roger Lovell
17	11-08-2020	11-08-2020	Royaume-Uni	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	porter	Léon Neal
18	11-08-2020	11-08-2020	Royaume-Uni	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	porter	Pierre Nicholls
19	31-08-2020	01-09-2020	Royaume-Uni	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	porter	Nicolas Hayman
20	Inconnu	05-09-2020	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré _	Hôpital pour petits animaux de l'Université de Glasgow
21	06-09-2020	Le papier	Les Pays-Bas	Foulque macroule (*Fulica atra*)	Masque facial et gant	Matériau du nid	Auke-Florian Hiemstra et Liselotte Rambonnet
22	09-09-2020	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Chat (*Felis catus*)	Masque	porter	D. Wesselius
23	Inconnu	14-09-2020	Italie	Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)	Masque	Autre : jouer	Paolo Nicolaï
24	Inconnu	20-09-2020	Italie	Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	Masque	empêtré	Jacopo Casali
25	Inconnu	23-08-2020	Inconnu, peut-être Amérique du Nord	Le tamia rayé (*Tamias striatus*)	Masque	Autre : inconnu	Inconnu
26	23-09-2020	23-09-2020	France	Crabe de rivage (*Carcinus maenas*)	Masque	empêtré	Opération Mer Propre
27	23-09-2020	23-09-2020	France	Crabe de rivage (*Carcinus maenas*)	Masque	empêtré	Opération Mer Propre
28	Inconnu	28-09-2020	Finlande	Grand cormoran *(Phalacro corax carbo)*	Masque	Matériau du nid	Maiju Lehtiniemi
29	Inconnu	29-08-2020	Inconnu	Chiens (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Autre : jouer	Inconnu
30	11-09-2020	15-09-2020	Brésil	Manchot de Magellan (*Spheniscus magellanicus*)	Masque	Ingéré	Institut Argonauta pour la conservation côtière et marine
31	30-09-2020	Cet aperçu	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré	Clinique vétérinaire de Westport
32	Inconnu	09-10-2020	Inconnu	Bernache du Canada (*Branta canadensis*)	Masque	empêtré	Inconnu

33	Inconnu	10-10-2020	Les Pays-Bas	Chauve-souris à sérotine (*Eptesicus serotinus*)	Deux masques	empêtré	Mirjam van Otterlo
34	20-10-2020	23-10-2020	Les Pays-Bas	Hérisson européen (*Erinaceus europaeus*)	Masque	empêtré	Egelopvang 't Stekeltje
35	30-10-2020	30-10-2020	Malaisie	Macaque à longue queue (*Macaca fascicularis*)	Masque	Autre : mâcher	Mohamed Rasfan
36	30-09-2020	30-09-2020	Etats-Unis	Roselin familier *(Haemorhous mexicanus)*	Masque	Matériau du nid	Whitney Kruger
37	10-2020	23-11-2020	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	2 masques	Ingéré	Betsy Kehoe
38	Inconnu	24-11-2020	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré	Hôpital Mike Glanton et Zetland Vets
39	2020	2021	Royaume-Uni	Canard colvert (*Anas platyrhynchos)*	Masque	empêtré	RSPCA
40	01-01-2021	04-01-2021	Les Pays-Bas	Mouette sp. (Laridae sp.)	Masque	empêtré	Erwin Kompanje
41	01-01-2021	07-01-2021	Les Pays-Bas	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masque	Ingéré	Janneke van Gerwen
42	14-02-2021	17-02-2021	Royaume-Uni	Grand Harle *(Mergus merganser)*	Masque	empêtré	Maureen Griffiths
43	23-02-2021	23-02-2021	Canada	Goéland argenté (*Larus argentatus*)	Masque	empêtré	Lancy Cheng
44	Inconnu	09-03-2021	Philippines	Corail sp.	Masques faciaux	empêtré	Centre de plongée sous-marine Anilao
45	04-03-2021	Cet aperçu	Italie	Goéland leucophée (*Larus michahellis)*	Masque	Ingéré	Marco Zenatello, Institut italien pour la protection et la recherche environnementales
46	06-03-2021	07-03-2021	Les Pays-Bas	Canard colvert (*Anas platyrhynchos)*	Masque	empêtré	Dierenambulance Noord- en Midden-Drenthe
47	15-03-2021	Cet aperçu	Allemagne	Souris domestique (*Mus musculus)*	Masque	Matériau du nid	Carsten
48	22-03-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Corneille (*Corvus corone*)	Masque	Ingestion	Kylian
49	Inconnu	25-03-2021	Irlande	Cygne tuberculé (*Cygnus olor)*	Masque	empêtré	Marie Purdy
50	26-03-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Corneille (*Corvus corone*)	Masque	Matériau du nid	E. van Loenen

51	26-03-2021	Cet aperçu	Allemagne	Pigeon sp. (*Columbidés sp.)*	Masque	empêtré	Anni Nous
52	27-03-2021	Cet aperçu	Etats-Unis	Buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*)	Masque	empêtré	Jason
53	Inconnu	2020	Royaume-Uni	Canard colvert (*Anas platyrhynchos)*	Masque	empêtré	RSPCA
54	02-04-2021	03-04-2021	Belgique	Huîtrier pie *(Haematopus longirostris)*	Masque	Autre : porter	Dirk Blondeel
55	03-04-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Choucas des tours *(Coloeus monedula)*	Masque	Autre : porter	Rob Sevenhuijsen
56	04-04-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Foulque macroule (*Fulica atra*)	Masque	Matériau du nid	Lia
57	06-04-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Milan noir (*Milvus migrans*)	Masque	Autre : porter	Sven Hensen
58	19-04-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Chien (*Canis lupus familiaris*)	Masques faciaux	Ingestion	L. Mulder
59	22-04-2021	25-04-2021	Les Pays-Bas	Choucas des tours *(Coloeus monedula)*	Masques faciaux	Matériau du nid	Marcel van Kammen
60	01-05-2021	Cet aperçu	Inde	Sciuridés sp.	Masques faciaux	Matériau du nid	Manmath K Mishra
61	Inconnu	06-05-2021	Royaume-Uni	Chien (*Canis lupus familiaris*)	29 masques	Ingéré	Darren Coyne
62	06-05-2021	Cet aperçu	Écosse	Pie bavarde (*Pica pica)*	masque	empêtré	Kate Fearnley et Maruska Greenwood
63	06-05-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Foulque macroule (*Fulica atra*)	Masque	Matériau du nid	Danielle Z
64	11-05-2021	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Pigeon sauvage *(Columba livia domestica)*	Masque	empêtré	Femke van Veen
65	18-05-2021	19-05-2021	Royaume-Uni	Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)	Masque	empêtré	Cyril Bennis
66	05-06-2021	06-06-2021	Irlande	Macareux moine (*Fraticula arctica*)	Masque	empêtré	Pedro Teixeira
67	20-06-2021	Cet aperçu	Etats-Unis	Corneille (*Corvus corone*)	Masque	Matériau du nid	Monica Ellisor
68	05-07-2021	Cet aperçu	Allemagne	Cigogne blanche (*Ciconia ciconia)*	Masque	Matériau du nid	Stefan Bosch, NABU
69	09-07-2021	16-07-2021	Namibie	Otarie à fourrure brune *(Arctocephalus pusillus)*	Masque	empêtré	Conservation des océans Namibie
70	17-07-2021	19-07-2021	Royaume-Uni	Goéland argenté (*Larus argentatus*)	Masque	Ingestion	Amy Blackwell

71	08-2021	9-2-2022	Japon	Tortue verte *(Chelonia mydas)*	Masque	Ingéré	Takuya Fukuoaka, Université d'agriculture et de technologie de Tokyo
72	Inconnu	30-08-2021	Etats-Unis	Anhinga (*Anhinga ahninga)*	Masque	empêtré	Station d'observation des oiseaux de mer de Pelican Harbour
73	25-10-2021	26-10-2021	Barbade	Tortue imbriquée *(Eretmochelys imbricata)*	Masque	empêtré	Projet de tortues marines de la Barbade
74	26-10-2021	Cet aperçu	Australie	Grimpereau brun (*Climacteris picumnus)*	Masque	empêtré	Juvi
75	15-11-2021	15-11-2021	Les Pays-Bas	Pigeon ramier (*Columba palumbus*)	Masque	Enchevêtrement	Haags ploggâh
76	29-01-2022	03-02-2022	Etats-Unis	Murre commun *(Uria aalge)*	Masque	Enchevêtrement	Kévin Abedini
77	Inconnu	23-02-2022	Australie	Petit pingouin *(Eudyptula minor)*	Masque	Matériau du nid	Miki Perkins
78	Inconnu	23-02-2022	Australie	Corbeau d'Australie (*Corvus coronoides*)	Masque	Enchevêtrement	Miki Perkins
79	Inconnu	23-02-2022	Australie	Talève sultane (*Porphyrio melanotus)*	Masque facial (réutilisable)	Autre : porter	Miki Perkins
80	Inconnu	18-03-2022	Australie	Lion de mer des Galapagos *(Zalophus wollebaeki)*	Masque	Autre : jouer	Université de la Sunshine Coast
81	02-2022	18-03-2022	Australie	Tortue verte *(Chelonia mydas)*	Masque	Ingéré	Université de la Sunshine Coast
82	07-03-2022	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Goéland argenté (*Larus argentatus*)	Masque	Autre : porter	Jaap Bierman
83	11-03-2022	11-03-2022	Australie	Petit pingouin *(Eudyptula minor)*	4 masques	Matériau du nid	Paula Wasiak
84	18-03-2022	Cet aperçu	Les Pays-Bas	Choucas des tours *(Coloeus monedula)*	Masque	Autre : porter	Liselotte Rambonnet
85	03-2022	19-03-2022	Irlande	Mouette d'Islande *(Larus glaucoides)*	Masque	Autre	Richard T. Mills

86	03-2022	20-05-2022	Ténérife	Dauphin commun (*Delphinus delphis*)	Masque	Ingéré	Institut de santé animale et de sécurité alimentaire de l'Université Las Palmas de Gran Canaria

Annexe 4 : Directives européenne de 1996

https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ndeg-9661ce-240996-relative-a-prevention-a-reduction-integrees-pollution#Article_2

Déchets sauvages, dépôts sauvages, marin, éducation, qualification des pratiques, campagne de sensibilisation ou de communication sont introuvables

N°	Considérations / Articles	Pollution (1) Pollueur (2) Polluant(es) (3)	Air	Eau (x)	Sol(s)	Communication (1) Communiquées (2) Communiquent (3)	Information (1) Informe(nt) (2) Informé(es) (3) Informant (4) Informer (5)	Sensibilisation	Éducation
	Considérations	$23^{(1)}$,$1^{(2)}$,$2^{(3)}$	2	4	4		$3^{(1)}$, $1^{(3)}$, $1^{(5)}$	1	
	A_1	$1^{(1)}$	1	1	1				
	A_2	$2^{(1)}$, $1^{(3)}$	2	3	2				
	A_3	$3^{(1)}$							
	A_4	$1^{(3)}$							
	A_6						$2^{(1)}$		
	A_8		1	1	1				
	A_9	$1^{(3)}$, $1^{(1)}$	2	3	3		$1^{(1)}$		
	A_11						$2^{(3)}$		
	A_13	$1^{(1)}$							
	A_14						$1^{(2)}$, $1^{(1)}$		
	A_15						$2^{(1)}$, $1^{(2)}$		
	A_15 bis						$1^{(1)}$		
	A_16					2	$6^{(1)}$, $1^{(2)}$		
	A_17						$4^{(1)}$, $1^{(2)}$		
	A_18	$1^{(3)}$					$1^{(1)}$		
	A_21						$1^{(1)}$		
	Annexe III		2	1					
	Annexe IV			1			$1^{(1)}$		
	Annexe V					1	$5^{(1)}$, $2^{(3)}$, $1^{(2)}$		
Total		38	10	14	11	3	39	1	0

Annexe 5 : Directives européenne de 2008

https://aida.ineris.fr/reglementation/directive-ue-ndeg-2018851-300518-modifiant-directive-200898ce-relative-dechets

Rajouter une recherche pour le mot campagne…

N°	N° de page	Considérations / Articles	Pollution (1) Pollueur (2) Polluant(es) (3) Pollué(s) (4)	Air	Eau (x)	Sol(s)	Marin	Communication (1) Communiquées (2) Communiquent (3)	Information (1) Informe(nt) (2) Informé(es) (3) Informant (4) Informer (5)	Sensibilisation (1) Sensibiliser (2) Campagne de sensibilisation (3)	Éducation (1) Éducatives (2)
		C_1	1 (2)								
		C_3						1(1)			
		C_4	1 (1)					1(1)			
		C_11				1		3(1), 1(2)			
		C_21	1 (1)			1	1				
		C_26	1 (2)								
		C_30	1 (1)								
		A_2	2 (4)		4	4					
		A_5							2(1)		
		A_6	3 (3)						1(1)		
		A_7							1(1)		
		A_8							4(1)		
		A_8bis							1(3),6(1)		
		A_9	1 (1)				3	1(1), 4(2), 1(1)	4(1)	1(2)	
		A_10	1 (2)					1(1)			
		A_12	1 (2)								
		A_13		1	1	1					
		A_14	1 (2)								
		A_23							1(1)		

		A_25						1[(2)]		
		A_26						1[(1)]		
		A_28			1			3[(1)]	1[(3)]	
		A_29						1[(1)]		
		A_33						2[(1)]		
		A_35	2 [(3)]				1[(2)]			
		A_37					13[(1)], 4[(2)],9[(3)]	2[(1)]		
		A_38						2[(1)]		
		A_38bis						1[(3)]		
		A_40					1[(3)]			
		Annexe 1				3	1			
		Annexe 2	1 [(3)]			3				
		Annexe 3		2	2			3[(1)]		
		Annexe 4	1 [(2)]					3[(1)]	2[(3)]	1[(2)]
		Annexe 4 bis							1[(3)]	
		Annexe 4 ter						1[(1)]		
Total			18	3	8	13	5	41	40		

Annexe 6 : Directives européenne de 2018

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018L0851&from=ES

Annexe 6.1 : Éducation

N°	N° de page	Article	Phrases	Observations
1	110	A_10	[…] Les déchets municipaux sont définis comme les déchets provenant des ménages et les déchets provenant d'autres sources, comme le commerce de détail, les administrations, l'éducation, les services de santé, les services d'hébergement et de restauration, et d'autres services et activités, qui sont similaires, par leur nature et leur composition, aux déchets provenant des ménages.	Éducation est utilisé ici pour désigner un lieu, un type de service public de production des déchet similaires aux déchets des ménages.
2	114	A_30	[…] Dans le cadre des mesures destinées à réduire la production de déchets, les États membres devraient englober des initiatives de communication et d'éducation permanentes afin de sensibiliser aux questions ayant trait à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets, et pourraient prévoir le recours à des systèmes de consigne, l'établissement d'objectifs quantitatifs et, le cas échéant, des mesures d'incitation économiques adéquates aux producteurs.	Éducation ici qualifié de permanentes semble avoir le sens attendu de l'éducation[269]. Néanmoins, sa position après communication et avant sensibilisation questionne sur son sens par rapport à ces mots qui l'encadrent.
3	114	A_34	[…]Il convient d'encourager les consommateurs à modifier leurs comportements, notamment au moyen de campagnes d'éducation et de sensibilisation, tandis que les producteurs devraient promouvoir une utilisation durable de leurs produits et contribuer à une gestion appropriée de la fin de vie de leurs produits.	Ici, l'éducation précédé de campagnes et de sensibilisation qui suggèrent des actions non durables et limités dans le temps exige précision sur la portée de l'éducation envisagée

[269] L'éducation ici définie suivant l'analyse de Reboul, O. (2018). *La philosophie de l'éducation : «Que sais-je?» n° 2441*. PUF « L'éducation est l'ensemble des processus et des procédés qui permettent progressivement à tout humain de s'épanouir selon sa propre nature et d'accéder à la culture ».

Annexe 6.2 : Communication

N°	N° de page	Article /Considérations	Phrases	Observations
1	113	C_23	Les autorités publiques jouent un rôle important dans l'organisation de la collecte et du traitement des déchets municipaux et la communication avec les citoyens à cet égard.	Dans le sens de l'adresse d'un message
2	114	C_30	[…]Dans le cadre des mesures destinées à réduire la production de déchets, les États membres devraient englober des initiatives de communication et d'éducation permanentes afin de sensibiliser aux questions ayant trait à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets, et pourraient prévoir le recours à des systèmes de consigne, l'établissement d'objectifs quantitatifs et, le cas échéant, des mesures d'incitation économiques adéquates aux producteurs.	Dans le sens de l'adresse d'un message
3	114	C_31	[…] Sur la base de cette méthodologie, la communication d'informations sur les niveaux de gaspillage alimentaire devrait s'effectuer sur une base annuelle.	Dans le sens de l'adresse d'un message
4	115	C_36	[…] Dans ce contexte, la Commission a établi la liste de ces matières pour l'Union dans sa communication du 13 septembre 2017 intitulée «liste 2017 des matières premières critiques pour l'Union euro péenne» et cette liste fait l'objet d'un réexamen périodique.	Dans le sens de l'adresse d'un message
5	117	C_49	[…] Afin de garantir le calcul uniforme de ces données, la Commission devrait adopter des règles détaillées concernant les critères de qualité applicables aux métaux recyclés, ainsi que le calcul, la vérification et la communication des données.	Dans le sens de l'adresse d'un message
7	119	C_60	[…]La qualité, la fiabilité et la comparabilité des données devraient être améliorées par la mise en place d'un point d'entrée unique pour toutes les données relatives aux déchets, par la suppression des exigences obsolètes en matière de communication des données, par la comparaison des méthodologies nationales de communication des données et par l'introduction d'un rapport de contrôle de la qualité des données.	Dans le sens de l'adresse d'un message
8	124	A_9,1, c	veillent à ce qu'un système de communication des données soit en place afin de recueillir des données sur les produits mis sur le marché de l'État membre par les producteurs de produits soumis au régime de responsabilité élargie des producteurs et des données sur la collecte et le traitement des déchets issus de	Dans le sens de l'adresse d'un message

			ces produits en précisant, le cas échéant, les flux de matières, ainsi que d'autres données pertinentes aux fins du point b);	
9	125	A_9, 4, a	4. les états membres prennent des mesures nécessaires pour que les contributions financières versées par le producteur du produit pour se conformer à ses obligations de responsabilité élargie: […] — les coûts de la collecte et de la communication des données conformément au paragraphe 1, point c)	Dans le sens de l'adresse d'un message
10	126	A_9, 5	Afin de suivre et de vérifier le respect des obligations qui incombent au producteur de produits en vertu des régimes de responsabilité élargie des producteurs, les États membres peuvent définir des exigences, comme l'enregistrement, l'information et la communication des données, qui doivent être remplies par une personne physique ou morale désignée comme mandataire sur son territoire.	Dans le sens de l'adresse d'un message
11	127	A_10, 7	La Commission adopte des actes d'exécution pour définir des indicateurs permettant de mesurer les progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre des mesures de prévention des déchets et adopte, au plus tard le 31 mars 2019, un acte d'exécution établissant une méthodologie commune de communication des données en matière de réemploi des produits. Ces actes d'exécution sont adoptés en conformité avec la procédure d'examen visée à l'article 39, paragraphe 2.	Dans le sens de l'adresse d'un message
12	131	A_11bis,9	Afin de garantir des conditions uniformes d'application du présent article, la Commission adopte, au plus tard le 31 mars 2019, des actes d'exécution établissant des règles concernant le calcul, la vérification et la communication des données, en particulier en ce qui concerne	Dans le sens de l'adresse d'un message
13	131	A_11bis,10	Au plus tard le 31 mars 2019, la Commission adopte un acte délégué conformément à l'article 38 *bis* afin de compléter la présente directive en établissant des règles concernant le calcul, la vérification et la communication du poids des matières ou des substances qui sont retirées à l'issue d'une opération de tri et qui ne sont pas recyclées par la suite, sur la base des taux moyens de perte pour les déchets triés.	Dans le sens de l'adresse d'un message
14	135	A_37	Communication des données	
16	135	A_37,1	La première période de communication commence lors de la première année civile complète qui suit l'adoption de l'acte d'exécution établissant le format de communication, conformément au paragraphe 7 du présent article.	Dans le sens de l'adresse d'un message

18	136	A_37,3	La première période de communication commence lors de la première année civile complète qui suit l'adoption de l'acte d'exécution établissant le format de communication, conformément au paragraphe 7 du présent article.	Dans le sens de l'adresse d'un message
20	136	A_37,4	La première période de communication commence lors de la première année civile complète qui suit l'adoption de l'acte d'exécution établissant le format de communication, conformément au paragraphe 7.	Dans le sens de l'adresse d'un message
21	136	A_37,5	[…] Ces informations sont transmises dans le format de communication établi par la Commission conformément au paragraphe 7 du présent article.	Dans le sens de l'adresse d'un message
22	136	A_37,6	[…] Le rapport est établi après la première communication des données par les États membres, puis tous les quatre ans.	Dans le sens de l'adresse d'un message
23	136	A_37,7	Au plus tard le 31 mars 2019, la Commission adopte des actes d'exécution établissant le format pour la communication des données visées aux paragraphes 1, 3, 4 et 5 du présent article.	Dans le sens de l'adresse d'un message
24	136	A_37,7	[…]Aux fins de la communication de données sur la mise en œuvre de l'article 11, paragraphe 2, points a) et b), les États membres utilisent le format établi dans la décision d'exécution de la Commission du 18 avril 2012 établissant un questionnaire destiné à l'élaboration par les États membres de rapports sur la mise en œuvre de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets.	Dans le sens de l'adresse d'un message
26	136	A_37,7	[…]Aux fins de la communication de données sur les déchets alimentaires, la méthodologie mise au point en vertu de l'article 9, paragraphe 8, est prise en considération lors de l'élaboration du format de communication.	Dans le sens de l'adresse d'un message

Annexe 6.3 : Information

Nbre	N° de page	Article	Phrases	Observations
1	112	C_17	[…] La décision finale quant au respect des conditions de l'article 5 ou 6 de la directive 2008/98/CE telle qu'elle a été modifiée par la présente directive demeure de la compétence exclusive de l'État membre et se fonde sur toutes les informations pertinentes fournies par le détenteur de la matière ou des déchets.	Il s'agit pour les États de fournir des données qui montrent que les déchets ont changé de statut et ont été valorisés
2	114	C_31	[…] Sur la base de cette méthodologie, la communication d'informations sur les niveaux de gaspillage alimentaire devrait s'effectuer sur une base annuelle.	Il s'agit pour les États de fournir des données sur les niveaux de gaspillage comme mesure de promotion de la prévention et de la réduction des déchets
4	115	C_37	[…] La Commission devrait fournir des informations sur les groupes de produits et les flux de déchets concernés au niveau de l'Union. La fourniture de ces informations n'empêche cependant pas les États membres de prendre des mesures applicables à d'autres matières premières considérées comme importantes pour leur économie nationale.	Il s'agit pour les États de fournir des données sur les déchets contenant une quantité non négligeable de matières premières critiques. Des données de ce type peuvent également être fournies sur d'autres matières premières importantes.
6	115	C_38	[…] Dès lors, conformément au septième programme d'action pour l'environnement, qui préconise la mise au point de cycles de matériaux non toxiques, il est nécessaire de promouvoir des mesures visant à réduire la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits, y compris des matériaux recyclés, et de veiller à ce que suffisamment d'informations sur la présence de substances dangereuses, et en particulier de substances extrêmement préoccupantes, soient communiquées tout au long du cycle de vie des produits et des matériaux. Pour atteindre ces objectifs, il faut améliorer la cohérence entre le droit de l'Union relatif aux déchets, aux substances chimiques et aux produits et conférer un rôle à l'Agence européenne des produits chimiques pour veiller à ce que les informations sur la présence de substances extrêmement préoccupantes soient disponibles tout au long du cycle de vie des produits et des matériaux, y compris au stade de déchet.	Il s'agit pour les États de fournir suffisamment données sur la présence de substances dangereuses des les déchets potentiellement recyclables et de rendre ces données disponibles tout au long du cycle de vie du produit
7	118	C_53	[…] Il convient de procéder à ce réexamen dans le respect de l'article 13 de ladite directive, tout en tenant compte des informations utiles, comme les évolutions au niveau	Il s'agit pour les États de tenir compte des données utiles pour l'élimination des déchets

			international, notamment en ce qui concerne la convention de Bâle du 22 mars 1989 sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	
9	119	C_61	Afin de faciliter l'interprétation et la mise en œuvre adéquates des exigences énoncées dans la directive 2008/98/CE, il y a lieu d'élaborer et de réviser périodiquement des lignes directrices concernant ces exigences et d'assurer l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques entre les États membres sur l'application concrète et le respect de ces exigences. De telles lignes directrices, l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques devraient notamment faciliter une compréhension et une application pratique communes de la définition du terme «déchet», ainsi que de la notion de «se défaire», et tenir compte de modèles commerciaux circulaires dans lesquels, par exemple, une substance ou un objet est transféré d'un détenteur à un autre détenteur sans intention de s'en défaire.	Une visée éducative de l'information. Ici, la visée est applicative Il s'agit pour les États membres d'assurer le partage d'informations et des pratiques sur l'application concrète des directives. Un échange d'informations qui vise la compréhension entre États membres.
10	123	4	[…] Les États membres peuvent rendre publiques par des moyens électroniques des informations relatives aux décisions adoptées au cas par cas et aux résultats des vérifications effectuées par les autorités compétentes.»;	C'est une possibilité pour les États membres de rendre publiques les informations relatives aux décisions adoptées au cas par cas. De la confidentialité dans les décisions, un pouvoir non public.
11	123	7, 2	[…] L'État membre notifie sans délai tout cas de ce type à la Commission et fournit à la Commission toutes les informations s'y rapportant.	Un État membre peut notifier des informations de dangerosité d'un déchet considéré comme non dangereux par l'UE
14	124	8, 5	La Commission organise un échange d'informations entre les États membres et les parties prenantes des régimes de responsabilité élargie des producteurs sur la mise en œuvre pratique des exigences générales minimales énoncées à l'article 8 *bis*. L'échange d'informations porte, entre autres, sur les meilleures pratiques pour garantir la bonne gouvernance, la coopération transfrontalière relative aux régimes de responsabilité élargie des producteurs et le bon fonctionnement du marché intérieur, sur les aspects organisationnels et la surveillance des organisations mettant en œuvre des obligations de responsabilité élargie du producteur pour le compte des producteurs de produits, sur la modulation des contributions financières, sur la sélection des organismes de gestion des déchets et sur la prévention du dépôt sauvage de déchets. La Commission publie les résultats de cet échange d'informations et peut fournir des lignes directrices sur ces aspects et d'autres aspects pertinents.	Une visée éducative de l'information. Ici, les aspects de l'échange sont techniques C'est la Commission européenne qui organise les échanges d'informations entre les États membres et les entreprises désignées comme parties prenantes dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. La commission publie des informations sur des aspects indiqués et spécifiques de l'échange.

16	125	3,e	Rendre publiques les informations sur la réalisation des objectifs de gestion des déchets visés au paragraphe 1, point b), et lorsque les obligations de responsabilité élargie des producteurs sont remplies collectivement, rende égale ment publiques les informations sur	Il s'agit pour les États membre de rendre public les résultats des objectifs de gestion des déchets
17	125	4,a	les coûts découlant de la fourniture d'informations adéquates aux détenteurs de déchets conformément au paragraphe 2,	Il s'agit pour les états membres de veiller à assurer les coûts de fourniture de données aux détenteurs des déchets
18	126	5	Afin de suivre et de vérifier le respect des obligations qui incombent au producteur de produits en vertu des régimes de responsabilité élargie des producteurs, les États membres peuvent définir des exigences, comme l'enregistrement, l'information et la communication des données, qui doivent être remplies par une personne physique ou morale désignée comme mandataire sur son territoire.	L'information comme outil de contrôle. Les États peuvent verifier le respect des obligation en suivant par exemple l'enregistrement et la transmission des données
20	126	8	L'information du public en vertu du présent article ne porte pas atteinte à la protection de la confidentialité des informations commercialement sensibles conformément au droit national et au droit de l'Union applicables.	Les données transmisses au public ne doivent pas nuire à la confidentialité ni être commercialement sensibles
21	127	9,e	encouragent, selon les besoins et sans préjudice des droits de propriété intellectuelle, la disponibilité de pièces détachées, de modes d'emploi, d'informations techniques ou de tout autre instrument, équipement ou logiciel permettant la réparation et le réemploi des produits, sans compromettre leur qualité ou leur sécurité;	Parmi les mesures prises par les États membres pour éviter la production des déchets Sans préjudices des droits de propriété, des données techniques permettant le réemploi doivent être encouragées par les États.
22	127	9,1,i	favorisent la réduction de la teneur en substances dangereuses des matériaux et des produits, sans préjudice des exigences légales harmonisées fixées au niveau de l'Union pour ces matériaux et produits, et veillent à ce que tout fournisseur d'un article au sens de l'article 3, point 33), du règlement (CE) n^{O} 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (*) communique les informations prévues à l'article 33, paragraphe 1, dudit règlement à l'Agence européenne des produits chimiques à compter du 5 janvier 2021;	Parmi les mesures prises par les États membres pour éviter la production des déchets Pour favoriser la réduction de la teneur en substances dangereuses, les fournisseurs doivent transmettre les données comme prévues à l'article..
23	127	9,1,m	mettent en place et soutiennent des campagnes d'information afin de sensibiliser à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets.	Une visée éducative de l'information. Pour prévenir les déchets et dépôt sauvage de déchets. Parmi lesquels le *littering*

				Parmi les mesures prises par les États membres pour éviter la production des déchets Mettre en place des périodes de transmission intense des données.
24	127	9,2	L'Agence européenne des produits chimiques crée une base de données pour les informations qui lui sont communiquées en vertu du paragraphe 1, point i), au plus tard le 5 janvier 2020 et la tient à jour.	L'agence européenne crée une base pour mettre à disposition les données
26	136	37,5	Les données communiquées par les États membres conformément au présent article sont accompagnées d'un rapport de contrôle de la qualité et d'un rapport sur les mesures prises en vertu de l'article 11 *bis*, paragraphes 3 et 8, y compris des informations détaillées concernant les taux moyens de perte, le cas échéant. Ces informations sont transmises dans le format de communication établi par la Commission conformément au paragraphe 7 du présent article.	Dans le cadre de la communication des données, un rapport de contrôle contenant des données détaillés est transmis au format établi
27	137	38,1	La Commission publie les résultats de cet échange d'informations et de ce partage de bonnes pratiques.	Une visée éducative de l'information, pour échange de pratiques La commission publie le résultat des échanges d'informations

Annexe 6.4 : Sensibiliser, sensibilisation

Nbre	N° de page	Articles	Phrases	Observations
1	112	C_17	Afin d'empêcher les transferts illicites de déchets et de sensibiliser les États membres et les opérateurs économiques, il convient que les approches choisies par les États membres en matière de fin du statut de déchet soient assorties d'une plus grande transparence, notamment en ce qui concerne leurs décisions au cas par cas et le résultat des vérifications effectuées par les autorités compétentes, ainsi que les préoccupations spécifiques des États membres et des autorités compétentes quant à certains flux de déchets.	Visée éducative Sensibiliser les États membres à travers la mise à disposition transparente des données
3	114	C_30	Les États membres devraient adopter des mesures destinées à y sensibiliser les consommateurs et à les inciter à contribuer plus activement à améliorer l'efficacité des ressources. Dans le cadre des mesures destinées à réduire la production de déchets, les États membres devraient englober des initiatives de communication et d'éducation permanentes afin de sensibiliser aux questions ayant trait à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets, et pourraient prévoir le recours à des systèmes de consigne, l'établissement d'objectifs quantitatifs et, le cas échéant, des mesures d'incitation économiques adéquates aux producteurs.	Visée éducative Des mesures qui visent à amener les consommateurs à agir différemment pour l'amélioration. Englober des initiatives qui visent à rendre à mettre en alerte sur les questions…
	114	C_31	[…]Étant donné les avantages environnementaux, sociaux et économiques liés à la prévention des déchets alimentaires, les États membres devraient mettre en place des mesures spécifiques de prévention des déchets alimentaires, y compris des campagnes de sensibilisation pour montrer comment prévenir les déchets alimentaires, dans leurs programmes de prévention du gaspillage.	Visée éducative Mettre en place des initiatives dans des moments limités d'intensification de démonstration d'actions à reproduire par les populations
4	114	C_32	[…]Afin de réduire les déchets alimentaires, il conviendrait également de mieux sensibiliser les consommateurs à la signification de la date limite de consommation et de la date de durabilité minimale.	Visée éducative Mener des actions qui visent à faire comprendre la signification de la date…
	114	C_33	[…] Les mesures de prévention et de réduction des déchets sauvages issus de produits qui sont les principales sources de dépôt sauvage de déchets dans le milieu naturel et l'environnement marin peuvent	Visée éducative

			comprendre, entre autres, l'amélioration de l'infrastructure et des pratiques de gestion des déchets, des instruments économiques et des campagnes de sensibilisation.	Des moments limités d'intensification d'information en vue de mettre en alerte les populations
	114	C_34	[…] Il convient d'encourager les consommateurs à modifier leurs comportements, notamment au moyen de campagnes d'éducation et de sensibilisation, tandis que les producteurs devraient promouvoir une utilisation durable de leurs produits et contribuer à une gestion appropriée de la fin de vie de leurs produits.	Visée éducative. Éducation et sensibilisation mis au même niveau Amener à modifier les comportements par des initiatives déployées dans les moments limités d'intensification d'éducation et de mise en alerte.
	114/115	C_35	[…]Étant donné que les déchets sauvages marins, en particulier les déchets plastiques, résultent dans une large mesure d'activités terrestres princi palement dues à de mauvaises pratiques et infrastructures de gestion des déchets solides, au dépôt sauvage de déchets par les citoyens et à un manque de sensibilisation du public, il y a lieu de prévoir des mesures spécifiques dans les programmes de prévention des déchets et les plans de gestion des déchets.	Visée éducative. Les déchets sauvages sont dus à un manque de mise en alerte du public, il faut donc prévoir des mesures spécifiques dans les programmes de prévention et des plans de gestion
5	127	A_9,1,m	mettent en place et soutiennent des campagnes d'information afin de sensibiliser à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets.	Visée éducative Englober des initiatives qui visent à rendre à mettre en alerte sur la prévention…
	139	Annexe IV bis	Exemples d'instruments économiques et autres mesures pour inciter à l'application de la hiérarchie des déchets visée à l'article 4, paragraphe 3 Campagnes de sensibilisation de la population, en particulier sur la collecte séparée, la prévention des déchets et la réduction des déchets sauvages, et intégration de ces questions dans l'enseignement et la formation	Visée éducative de la population Opérations d'intensification de transmission d'informations pour la mise en alerte et l'action des population pour la réduction…

Annexe 6.5 : Déchets sauvages, dépôts sauvages

N°	N° de page	Article	Phrases	observations
1	114	C_30	Dans le cadre des mesures destinées à réduire la production de déchets, les États membres devraient englober des initiatives de communication et d'éducation permanentes afin de sensibiliser aux questions ayant trait à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets, et pourraient prévoir le recours à des systèmes de consigne, l'établissement d'objectifs quantitatifs et, le cas échéant, des mesures d'incitation économiques adéquates aux producteurs.	Mesures de communication, d'éducation permanentes afin de sensibiliser aux questions visant la prévention des dépôts sauvage de déchets.
2	114	C_33	Les déchets sauvages, que ce soit dans les villes, à terre, dans les cours d'eau, dans les mers ou ailleurs, ont des incidences négatives directes et indirectes sur l'environnement, le bien-être des citoyens et l'économie, et les coûts du nettoyage constituent un fardeau économique inutile pour la société. Les États membres devraient prendre des mesures visant à prévenir toute forme d'abandon, de rejet, de gestion incontrôlée ou d'autres formes de déverse ment des déchets.	Prévenir toute forme d'abandon ou de déversement des déchets incontrôlé. Coût inutile et effets néfastes
3	114	C_33	[…] Il convient que les États membres prennent également des mesures afin de faire disparaître les déchets sauvages présents dans l'environnement, quels que soient leur provenance ou leur taille et qu'ils aient été rejetés de façon délibérée ou par négligence	Prendre des mesures pour faire disparaitre les déchets présents dans l'environnement
4	114	C_33	[…] Les mesures de prévention et de réduction des déchets sauvages issus de produits qui sont les principales sources de dépôt sauvage de déchets dans le milieu naturel et l'environnement marin peuvent comprendre, entre autres, l'amélioration de l'infrastructure et des pratiques de gestion des déchets, des instruments économiques et des campagnes de sensibilisation.	Des mesures contre les produits souvent présents en déchets sauvages. Exemple, la question du plastique des pailles, des bouchons
5	144	C_33	[…]Lorsqu'ils envisagent de prendre une mesure ayant un effet restrictif sur le commerce au sein de l'Union, les États membres devraient être capables de démontrer que la mesure en question est de nature à atteindre l'objectif de prévention et de réduction du dépôt sauvage de déchets dans le milieu naturel et l'environnement marin, qu'elle ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif et qu'elle ne constitue pas un	Prouver que des mesures comme celle visant l'interdiction de la cigarette pour éviter les mégots ou des emballage jetables comme les

			moyen de discrimination arbitraire ou une restriction déguisée dans le cadre des échanges commerciaux entre les États membres.	cannettes pour éviter les déchets sauvages seraient efficaces
6	114	C_34	La lutte contre les déchets sauvages devrait être menée conjointement par les autorités compétentes, les produc teurs et les consommateurs. Il convient d'encourager les consommateurs à modifier leurs comportements, notam ment au moyen de campagnes d'éducation et de sensibilisation, tandis que les producteurs devraient promouvoir une utilisation durable de leurs produits et contribuer à une gestion appropriée de la fin de vie de leurs produits.	La lutte contre les déchets sauvages menées par les autorités, les producteurs et les consommateurs à travers les campagnes
8	114	C_35	Les déchets sauvages présents dans l'environnement marin constituent un problème particulièrement pressant, et les États membres devraient prendre des mesures afin de mettre un terme à la production de déchets sauvages marins dans l'Union européenne, afin de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif du programme de dévelop pement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015 visant à prévenir et à réduire nettement, d'ici à 2025, la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.	Déchets sauvages marins particulièrement pressants. Objectif de réduction à lhorizon 2025
9	114/115	35	Étant donné que les déchets sauvages marins, en particulier les déchets plastiques, résultent dans une large mesure d'activités terrestres principalement dues à de mauvaises pratiques et infrastructures de gestion des déchets solides, au dépôt sauvage de déchets par les citoyens et à un manque de sensibilisation du public, il y a lieu de prévoir des mesures spécifiques dans les programmes de prévention des déchets et les plans de gestion des déchets.	Les déchets sauvages marins sont dues à de mauvaises pratiques, aux infrastructures et au manque de sensibilisation des citoyens
10	115	C_35	[…]Ces mesures devraient contribuer à l'objectif de réaliser un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020, tel qu'énoncé dans la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil ([1]). Aux termes de ladite directive, les États membres sont tenus de mettre en place des stratégies et des mesures spécifiques et de les mettre à jour tous les six ans. Ils doivent également rendre compte régulièrement, à partir de 2018, des progrès accomplis en vue de réaliser ou de maintenir un bon état écologique. Il convient donc que les mesures de lutte contre les déchets	Mise en place des mesures spécifiques contre les déchets sauvages

			sauvages énoncées dans la directive 2008/98/CE soient coordonnées avec les mesures requises au titre de la directive 2008/56/CE et de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil ([2]).	
11	119	C_54	Étant donné que les objectifs de la présente directive, à savoir améliorer la gestion des déchets dans l'Union et, partant, contribuer à la protection, à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, de la santé des océans et de la sécurité sanitaire des produits de la mer grâce à la réduction des déchets sauvages marins, ainsi qu'à l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles dans l'ensemble de l'Union, ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, mais peuvent, en raison de la portée et des effets des mesures, l'être mieux au niveau de l'Union, celle-ci peut prendre des mesures, conformément au principe de subsidiarité énoncé à l'article 5 du traité sur l'Union européenne. Conformément au principe de proportionnalité tel qu'énoncé audit article, la présente directive n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre ces objectifs.	Des mesures de gestion des déchets auront des répercutions sur la réduction des déchets sauvages
12	124	8,5	La Commission organise un échange d'informations entre les États membres et les parties prenantes des régimes de responsabilité élargie des producteurs sur la mise en œuvre pratique des exigences générales minimales énoncées à l'article 8 *bis*. L'échange d'informations porte, entre autres, sur les meilleures pratiques pour garantir la bonne gouvernance, la coopération transfrontalière relative aux régimes de responsabilité élargie des producteurs et le bon fonctionnement du marché intérieur, sur les aspects organisationnels et la surveillance des organisations mettant en œuvre des obligations de responsabilité élargie du producteur pour le compte des producteurs de produits, sur la modulation des contributions financières, sur la sélection des organismes de gestion des déchets et sur la prévention du dépôt sauvage de déchets.	Échanges d'informations entre les états … sur la prévention du dépôt sauvage de déchets
13	124	8bis,2	Les États membres prennent les mesures nécessaires pour que les détenteurs de déchets visés par les régimes de responsabilité élargie des producteurs mis en place conformément à l'article 8, paragraphe 1, soient informés de l'existence de mesures de prévention des déchets, de centres de réemploi et de préparation en vue du réemploi, de systèmes de reprise	Des mesures pour que les détenteurs des déchets soient informés de l'existance des mesures de prévention … du dépôt sauvage de déchets

			et de systèmes de collecte des déchets et de la prévention du dépôt sauvage de déchets.	
15	127	9,1,K	identifient les produits qui constituent les principales sources du dépôt sauvage de déchets, notamment dans le milieu naturel et l'environnement marin, et prennent les mesures nécessaires pour prévenir et réduire les déchets sauvages issus de ces produits; lorsque les États membres décident de mettre en œuvre cette obligation par le biais de restrictions de marché, ils veillent à ce que ces restrictions soient proportionnées et non discriminatoires;	Identification des produits qui constituent les principales sources du dépôt sauvage de déchets. (diverses caractérisations effectués)
16	127	9,1,I	visent à mettre fin à la production de déchets sauvages dans le milieu marin afin de contribuer à l'objectif de développement durable des Nations unies visant à prévenir et à réduire nettement la pollution marine de tous types; et	La fin des déchets sauvages dans le milieu marin participe aux objectifs de développement durable
17	127	9,1,m	mettent en place et soutiennent des campagnes d'information afin de sensibiliser à la prévention des déchets et au dépôt sauvage de déchets	Les campagnes de sensibilisation pour prévenir les dépôts sauvages
18	134	28,f	les mesures visant à empêcher et prévenir toute forme de dépôt sauvage de déchets et faire disparaître tous les types de déchets sauvages	Empêcher et prévenir et faire disparaître toute forme de déchets sauvage
19	134	28,5	Les plans de gestion des déchets respectent les exigences établies à l'article 14 de la directive 94/62/CE, les objectifs fixés à l'article 11, paragraphes 2 et 3, de la présente directive et les exigences établies à l'article 5 de la directive 1999/31/CE et, aux fins de la prévention des déchets sauvages, les dispositions de l'article 13 de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil (*) et de l'article 11 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (**)	

Annexe 6.6 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive 2018

Déchets sauvages, dépôt sauvage, marin, communication, communiquées, communiquent, Information [(1)], Informe(nt) [(2)], Informés [(3)], Informant [(4)], Informer [(5)], sensibilisation, Bonnes pratiques [(1)], Meilleures pratiques [(2)], Mauvaises pratiques [(3)], éducation

N°	N° de page	Considérations / Articles	Déchets sauvages	Dépôt sauvage	Marin	Sol(s)	Communication [(1)] Communiquées [(2)] Communiquent [(3)] Communiquer [(4)]	Information [(1)] Informe(nt) [(2)] Informés [(3)] Informant [(4)] Informer [(5)]	Sensibiliser [(1)] Sensibilisation [(2)]	Pratiques Bonnes [(1)] Meilleures [(2)] Mauvaises [(3)] Reproductibles [(4)] Différentes [(5)]	Éducation
	110	C_10					1[(3)]				1
	111	C_16								1[(4)]	
	111 112	C_17							1[(1)]		
	113	C_23					1[(1)]				
	114	C_30		1			1[(1)]		2[(1)]		1
	114	C_31					1[(1)]	1[(1)]	1[(2)]	1[(1)]	
	114	C_32							1[(1)]		
	114	C_33	3	2	2				1[(2)]		
	114	C_34	1						1[(2)]		1
	114 / 115	C_35	4	1	5				1[(2)]	1[(3)]	
	115	C_36					2[(1)]				
	115	C_37						1[(1)]			
	115	C_38					1[(2)]	2[(1)]			
	116	C_46					1[(4)], 1[(2)]				
	117	C_49					1[(1)]				
	117	C_50					1[(4)]				
	118	C_53						1[(1)]			

	118	C_59					$1^{(3)}$				
	119	C_60					$1^{(2)}$, $2^{(1)}$				
	119	C_61						$2^{(1)}$		$2^{(2)}$	
	119	C_64	1		1						
	121	A_5								$1^{(4)}$	
	123	A_6						$1^{(1)}$			
	123	A_7						$1^{(1)}$			
	124	A_8		1				$3^{(1)}$		$1^{(2)}$	
	124 / 125	A_8bis		1			$2^{(1)}$, $1^{(2)}$	$1^{(3)}$, $6^{(1)}$			
	127	A_9	2	2	3		$3^{(3)}$, $3^{(3)}$	$4^{(1)}$	$1^{(1)}$		
	128	A_10					$2^{(1)}$			$2^{(1)}$	
	130	A_11 bis								$1^{(5)}$	
	131	A_11ter								$1^{(1)}$	
	132	A_21								$1^{(1)}$	
	134	A_22						$1^{(1)}$		$1^{(1)}$	
	134	A_28	2	1							
	135	A_30						$1^{(1)}$			
	135	A_35					$1^{(2)}$				
	135	A_36		1							
	135 136	A_37					$12^{(1)}$, $10^{(3)}$, $5^{(2)}$	$2^{(1)}$			
	136	A_38						$2^{(1)}$		$3^{(1)}$	
	137	A_38 bis						$1^{(3)}$			
	138	A_2 An						$2^{(2)}$			
	139	Annexe IV	1								
	140	Annexe IV bis						$1^{(1)}$	$1^{(2)}$		
Total des occurrences			14	10	11	0	54	33	10	16	3

Annexe 7 : Directives européennes de 2019

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904

DIRECTIVE (UE) 2019/904 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 juin 2019

Annexe 7.1 : Éducation

Introuvable dans la directive

Annexe 7.2 : Communication, communiquées, communique(nt)

N°	N° de page	Article	Phrases	Observations
1	1	C_1	Par conséquent, dans le contexte du plan d'action sur l'économie circulaire établi dans la communication de la Commission du 2 décembre 2015 intitulée «Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire», la Commission a conclu, dans la stratégie européenne sur les matières plastiques définie dans sa communication du 16 janvier 2018 intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire», que le problème de l'augmentation constante de la produc tion de déchets plastiques et de la dispersion de déchets plastiques dans l'environnement, en particulier dans l'environnement marin, devait être résolu afin d'instaurer un cycle de vie circulaire pour les plastiques.	Dans le sens du support, d'un document
2	6	C_24	Dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs pour les engins de pêche contenant du plastique, les États membres devraient, conformément aux obligations en matière de communication d'informations énoncées dans la présente directive, procéder à une surveillance et à une évaluation des engins de pêche contenant du plastique.	Dans le sens de transmission, de mise à disposition
3	7	C_30	Il importe de surveiller les niveaux de déchets sauvages dans le milieu marin dans l'Union afin d'évaluer la mise en œuvre de la présente directive. En vertu de la directive 2008/56/CE, les États membres sont tenus de procéder à une surveillance régulière des propriétés et des quantités de déchets sauvages dans le milieu marin, notamment des	Dans le sens de transmission d'information

			déchets sauvages plastiques dans le milieu marin. Les données relatives à cette surveillance doivent également être communiquées à la Commission	
4	7	C_33	la méthode de calcul et de vérification des objectifs de collecte des produits en plastique à usage unique pour lesquels des objectifs de collecte séparée ont été fixés et le format de la communication des données et des informations sur la mise en œuvre de la présente directive.	Idem
5	12	8	Article 8. […] c) les coûts de la collecte des données et de leur communication conformément à l'article 8 bis, paragraphe 1, point c), de la directive 2008/98/CE.	Idem
6	14	13	Article 13 Systèmes d'information et communication de données 1. Les États membres communiquent à la Commission, pour chaque année civile, les éléments suivants: (Plus 11 occurrences)	Idem et support d'un document
7	16	17	Article 17 […] 2. Les États membres communiquent à la Commission le texte des dispositions essentielles de droit interne qu'ils adoptent dans le domaine régi par la présente directive. d) les résultats obtenus en application d'un accord font l'objet d'un contrôle régulier, sont communiqués aux autorités compétentes et à la Commission et mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'accord;	Mise à disposition

Annexe 7.3 : Information, informés, informant, informer, informe

N°	N° de page	Article Considérations	Phrase. Information, informés[2], informant[3], informer[4], informent[5]	Observations
	4	C_14	Pour certains produits en plastique à usage unique, aucune solution alternative appropriée et plus durable n'est encore disponible et l'on s'attend à ce que la consommation de la plupart d'entre eux augmente. Pour inverser cette tendance et promouvoir les efforts en vue de solutions plus durables, les États membres devraient être tenus de prendre les mesures nécessaires comme, par exemple, la fixation d'objectifs nationaux de réduction de la consommation, afin de parvenir à une réduction ambitieuse et soutenue de la consommation de ces produits, sans compromettre l'hygiène des denrées alimentaires, la sécurité des aliments, les bonnes pratiques en matière d'hygiène, les bonnes pratiques de fabrication, l'information des consommateurs ou les exigences de traçabilité prévues par les règlements (CE) no 178/2002 (14), (CE) no 852/2004 (15) et (CE) no 1935/2004 (16) du Parlement européen et du Conseil et d'autres actes législatifs pertinents en matière de sécurité, d'hygiène et d'étiquetage des denrées alimentaires.	Acte d'informer
	5	C_20	[…]L'élimination par le réseau d'assainissement peut par ailleurs causer des dommages économiques importants aux réseaux d'assainissement en obstruant les pompes et les conduites. En ce qui concerne ces produits, il est fréquent de constater un véritable manque d'information sur les propriétés matérielles du produit ou sur les moyens d'élimination appropriés des déchets	Données
	6	C_24	Dans le cadre d'une responsabilité élargie des producteurs pour les engins de pêche contenant du plastique, les États membres devraient, conformément aux obligations en matière de communication d'informations énoncées dans la présente directive, procéder à une surveillance et à une évaluation des engins de pêche contenant du plastique	Acte d'informer et données
	7	C_28	Afin d'éviter le dépôt sauvage de déchets et autres moyens d'élimination inappropriées des déchets qui génèrent des déchets sauvages dans le milieu marin contenant du plastique, il est nécessaire que les consommateurs de produits en plastique à usage unique et les utilisateurs d'engins de pêche contenant du plastique soient correctement informés sur la disponibilité d'alternatives réutilisables et des systèmes de réemploi, les solutions de gestion des déchets les plus appropriées et/ou les solutions d'élimination des déchets qui sont à éviter, sur les meilleures pratiques en matière de gestion rationnelle des déchets et l'impact environnemental des mauvaises pratiques d'élimination, ainsi que	Acte d'informer et données

			sur la teneur en plastique de certains produits en plastique à usage unique et engins de pêche, et l'impact de l'élimination inappropriée des déchets sur le réseau d'assainissement. Les États membres devraient par conséquent être tenus de prendre des mesures de sensibilisation garantissant que ces informations sont fournies à ces consommateurs et utilisateurs. Les informations ne devraient inclure aucun contenu promotionnel encourageant l'utilisation de produits en plastique à usage unique.	
	7	C_33	Afin de garantir des conditions uniformes d'exécution de la présente directive, il convient de conférer des compétences d'exécution à la Commission en ce qui concerne la méthode de calcul et de vérification de la consommation annuelle des produits en plastique à usage unique pour lesquels des objectifs de réduction de la consommation ont été fixés, les règles pour le calcul et la vérification de la réalisation des objectifs sur le contenu recyclé minimum pour les bouteilles de boisson en plastique à usage unique, les spécifications concernant le marquage à apposer sur certains produits en plastique à usage unique, la méthode de calcul et de vérification des objectifs de collecte des produits en plastique à usage unique pour lesquels des objectifs de collecte séparée ont été fixés et le format de la communication des données et des informations sur la mise en œuvre de la présente directive.	Données
	11	A_7	Article 7 Exigences en matière de marquage 1. Les États membres veillent à ce que chaque produit en plastique à usage unique énuméré dans la partie D de l'annexe mis sur le marché porte un marquage visible, nettement lisible et indélébile apposé sur son emballage ou sur le produit proprement dit, informant(3) les consommateurs des éléments suivants: […] c) les approches sectorielles volontaires existantes sont prises en compte et une attention particulière est accordée à la nécessité d'éviter les informations qui induisent le consommateur en erreur.	Acte d'informer et données
	13	A_9	Article 9. Collecte séparée 2. La Commission facilite l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques entre les États membres concernant les mesures appropriées pour atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 1, notamment les systèmes de consigne. La Commission publie les résultats de cet échange d'informations et de ce partage des meilleures pratiques.	Données
	13	A_10	Article 10, mesures de sensibilisation Les États membres prennent des mesures pour informer(4) les consommateurs et pour encourager des habitudes de consommation responsables, afin de réduire les déchets sauvages issus des produits couverts par la présente directive, et prennent des mesures pour fournir aux consommateurs de	Acte d'informer et données

			produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie G de l'annexe et aux utilisateurs d'engins de pêche contenant du plastique les informations suivantes:	
	14-15	A_13	Article 13 Systèmes d'information et communication de données […] b) des informations sur les mesures prises par l'État membre aux fins de l'article 4, paragraphe 1; […] e) des informations sur la part de matériaux recyclés dans les bouteilles pour boissons énumérées dans la partie F de l'annexe afin d'établir la réalisation des objectifs définis à l'article 6, paragraphe 5; et […] Les États membres communiquent les données et les informations par voie électronique dans les dix-huit mois suivant la fin de l'année pour laquelle elles ont été collectées. Les données et les informations sont communiquées selon le format établi par la Commission conformément au paragraphe 4 du présent article. 2. Les données et les informations communiquées par les États membres conformément au présent article sont accompagnées d'un rapport de contrôle de la qualité. Les données et les informations sont communiquées dans le format établi par la Commission conformément au paragraphe 4. 3. La Commission examine les données et les informations communiquées en application du présent article et publie un rapport sur les résultats de cet examen. Ce rapport évalue l'organisation de la collecte des données et des informations, les sources des données et des informations et la méthodologie utilisée dans les États membres, ainsi que l'exhaustivité, la fiabilité, l'actualité et la cohérence des données et des informations. L'évaluation peut comprendre des recommandations d'amélioration spécifiques. Le rapport est établi après la première communication des données et des informations par les États membres, puis selon la périodicité prévue à l'article 12, paragraphe 3 quater, de la directive 94/62/CE. 4. Au plus tard le 3 janvier 2021, la Commission adopte des actes d'exécution établissant le format pour la communication des données et des informations en application du paragraphe 1, points a) et b), et au paragraphe 2 du présent article Au plus tard le 1er janvier 2022, la Commission adopte des actes d'exécution établissant le format pour la communication des données et des informations en application du paragraphe 1, points e) et f), et du paragraphe 2 du présent article	Données

	15	A_14	Article 14 : sanctions […] Ces sanctions doivent être effectives, proportionnées et dissuasives. Les États membres informent la Commission, au plus tard le 3 juillet 2021, du régime ainsi déterminé et des mesures ainsi prises, de même que de toute modification apportée ultérieurement à ce régime ou à ces mesures.	Acte d'informer
	15	A_15	Article 15 Évaluation et réexamen 1. La Commission procède à une évaluation de la présente directive au plus tard le 3 juillet 2027. L'évaluation se fonde sur les informations disponibles conformément à l'article 13. Les États membres fournissent à la Commission toute information supplémentaire nécessaire aux fins de l'évaluation et de la préparation du rapport visé au paragraphe 2 du présent article.	Données
	16	A_17	Article 17 Transposition 1. Les États membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive au plus tard le 3 juillet 2021. Ils en informent immédiatement à la Commission	Acte d'informer

Annexe 7.4 : Sensibilisation

N°	N° de page	Article	Phrases	Observations
1	5	C_21	(21) En ce qui concerne les produits en plastique à usage unique pour lesquels il n'existe pas de solutions alternatives appropriées et plus durables qui soient facilement disponibles, les États membres devraient également introduire, conformément au principe du pollueur-payeur, des régimes de responsabilité élargie des producteurs pour couvrir les nécessaires coûts de la gestion des déchets et du nettoyage des déchets sauvages ainsi que les coûts des mesures de sensibilisation pour prévenir et réduire ces déchets sauvages.	Les coûts de sensibilisation
2	7	C_28	[…] Les États membres devraient par conséquent être tenus de prendre des mesures de sensibilisation garantissant que ces informations sont fournies à ces consommateurs et utilisateurs. […]Les producteurs de produits en plastique à usage unique et d'engins de pêche contenant du plastique devraient prendre en charge les coûts des mesures de sensibilisation dans le cadre des obligations qui leur incombent au titre de la responsabilité élargie des producteurs.	Fournir l'information pour faire agir dans le sens d'éduquer
3	12	8	Article 8 Responsabilité élargie des producteurs […]a) les coûts des mesures de sensibilisation visées à l'article 10 de la présente directive en ce qui concerne ces produits;	Dans le sens d'éduquer

			[…]a) les coûts des mesures de sensibilisation visées à l'article 10 en ce qui concerne ces produits; […]Les producteurs couvrent également les coûts des mesures de sensibilisation visées à l'article 10 concernant les engins de pêche contenant du plastique	
	13	10	Article 10 Mesures de sensibilisation Les États membres prennent des mesures pour informer les consommateurs et pour encourager des habitudes de consommation responsables, afin de réduire les déchets sauvages issus des produits couverts par la présente directive, et prennent des mesures pour fournir aux consommateurs de produits en plastique à usage unique énumérés dans la partie G de l'annexe et aux utilisateurs d'engins de pêche contenant du plastique les informations suivantes: a) la disponibilité de produits alternatifs réutilisables, de systèmes de réemploi et de solutions de gestion des déchets pour ces produits en plastique à usage unique et les engins de pêche contenant du plastique, ainsi que les meilleures pratiques de gestion rationnelle des déchets appliquées conformément à l'article 13 de la directive 2008/98/CE; b) l'incidence sur l'environnement, et en particulier sur le milieu marin, du dépôt sauvage de déchets et d'autres formes d'élimination inappropriée de déchets issus de ces produits en plastique à usage unique et des engins de pêche contenant du plastique; et c) l'incidence d'une élimination inappropriée des déchets issus de ces produits en plastique à usage unique sur le réseau d'assainissement.	Idem
	19	Annexe Partie G	Annexe Partie G Produits en plastique à usage unique visés à l'article 10 relatif aux mesures de sensibilisation	

Annexe 7.5 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive 2019

Déchets sauvages, dépôt sauvage, marin, communication, communiquées, communiquent, Information [(1)], Informe(nt) [(2)], Informés [(3)], Informant [(4)], Informer [(5)], sensibilisation, Bonnes pratiques [(1)], Meilleures pratiques [(2)], Mauvaises pratiques [(3)], éducation

N°	N° de page	Considérations / Articles	Déchets sauvages	Dépôt sauvage	Marin	Sol(s)	Communication [(1)] Communiquées [(2)] Communiquent [(3)]	Information [(1)] Informe(nt) [(2)] Informés [(3)] Informant [(4)] Informer [(5)]	Sensibilisation	Bonnes pratiques [(1)] Meilleures pratiques [(2)] Mauvaises pratiques [(3)]	Éducation
1	1	C_1			1		2 [(1)]				
2	2	C_3	4		5						
3	2	C_4	2		3						
4	2	C_5	4		3						
5	2	C_6	5		4						
6	3	C_8	1		1						
7	3	C_9			1	1					
8	4	C_14			1			1[(1)]		2 [(1)]	
9	4	C_15	1		1						
10	4	C_16	1								
11	5	C_20		1				1[(1)],1[(2)]			
12	5	C_21	2						1		
13	6	C_22	3	1							
14	6	C_23	1		1						
15	6	C_24					1 [(2)]	1 [(1)]			
16	6	C_25	1		1						
17	6	C_27	2		1						

18	7	C_28	1	1	1			1[3], 2 [1]	2	1[2], 1[3]	
19	7	C_30	3		3		1[2]				
20	7	C_32	1		1						
21	7	C_33					1 [1]	1 [1]			
22	7	C_35	1								
23	10	A_4	2								
24	11	A_7		1				1 [1], 1[4]			
25	12	A_8	8	1	1		1 [1]		3		
26	13	A_9	1					2 [1]		2 [2]	
27	13	A_10	1	1	1			1 [1], 1[5]	1	1 [2]	
28	14	A_11			1						
29	14	A_12	1								
30	13-14	A_13					7 [1], 2[2], 4[3]	14 [1]			
31	15	A_14						1[2]			
32	15	A_15			2			2 [1]			
33	16	A_17					1[2], 1[3]	1[2]			
34	19	Annexe G							1		
Total des occurrences			46	6	33	1	21	31	8	7	0

Annexe 8 : Tableaux d'exemples de pratiques existantes menées contre l'abandon des déchets et les dépôts sauvages

Exemples présentés dans le guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets (p. 55 à 108) https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20d%C3%A9chets.pdf

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
1	Metz 118 489 (2019)	Titre : Une brigade propreté pour sensibiliser et verbaliser		1			
		Objectif : La brigade propreté de Metz s'est fixé trois objectifs : la médiation,la sensibilisation et la verbalisation					
		Freins/risques : La rubalise ne fonctionne qu'en ville, pas en milieu rural La procédure de verbalisation doit être verrouillée : les agents doivent rechercher des indices permettant d'identifier l'auteur du dépôt d'encombrants et prendre des photos dessituations afin de constituer un dossier juridique étayé Possible pression des usagers pour que ces déchets balisés ne soient pas maintenus sur le domaine public (gêne)					
		Facteurs de réussite : Sensibiliser avant de sanctionner pour plus de pédagogie Frapper fort en expliquant que la sanction administrative (facturation à l'enlèvement d'office) permet de traiter l'incivilité sans la faire peser sur les contribuables respectueux					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
2	Alfortville 44 805 habitants (Insee, 2019)	Titre : Des ambassadeurs bénévoles pour sensibiliser et signaler		1			
		Objectif : Créer une équipe d'ambassadeurs propreté au sein de la ville poursensibiliser les habitants					
		Freins/risques : Les ambassadeurs doivent uniquement signaler les dépôts, sans s'interposer pour éviterd'être pris à partie (pas de dénonciation). L'incivilité des administrés peut entraîner une démotivation des ambassadeurs. (tu ne fais pas ce que je t'ai dit, je suis démotivée)					
		Facteurs de réussite : Il faut éviter toute appropriation de l'action par le politique Les discussions entre les agents et les ambassadeurs bénévoles doivent être ouvertes, sans non-dits, et avec une véritable écoute afin d'avancer efficacement sur les sujets					
3	Saint-Brieuc	Titre : « Scooby », icône de la sensibilisation de rue					1[270]
	43 605 (2019)	Objectif : Sensibiliser les passants					
		Freins/risques : Manque de suivi des politiques ou des agents. Les interventions de Scooby ne doivent pas entraver la circulation, ni gêner les piétons					

[270] Diffus, déjections canines, encombrants

		Facteurs de réussite : Informer et convaincre ne suffit pas toujours, il faut une communication engageante, un filrouge avec un personnage récurrent comme par exemple, Scooby Savoir faire vivre le dispositif, engager et entretenir le contact avec les habitants					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
4	Brest Métropole	Titre : Les petits « Serial cleaners »	1				
	211 156 (2019)	Objectif : projet pour maternelle et primaire : Sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la propreté urbaine et aux bons gestes à adopter de manière ludique. Les enfants sont aussi les ambassadeurs ausein de leurs familles Valoriser le travail effectué par les agents de la propreté					
		Freins/risques : Adaptation au fonctionnement des écoles					
		Facteurs de réussite : Motivation des services pour mettre en place cette action Le recrutement de la personne en interne est décisif car aucune formation supplémentairen'est prévue Entretenir des liens privilégiés avec les enseignants et autres partenaires					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
5	Liège (Belgique)	Titre : Un appel à projets citoyens contre les comportements incivils	1				
	1 108 481 (2O20)	Objectif : Depuis 2006, la ville lance chaque année un appel à projets auprès de l'ensemble du tissu associatif avec l'objectif de démultiplier la mobilisation citoyenne sur les problématiques de propreté publique					
		Freins/risques : Manque d'originalité des projets qui sont souvent les mêmes d'année en année. (la course vers le spectaculaire ? surprenant, nouveauté ?) Manque d'envergure des projets (petits nettoyages, affichettes, etc.) Récurrence des organisations participantes.					
		Facteurs de réussite : Diffusion la plus large possible de l'appel à projets (presse, site web et réseaux sociaux et associatifs…), en diffusant également directement le formulaire aux associations,mouvements de jeunesse, etc Motivation des organisations à participer à cet appel Mise à disposition de matériel par les services Avoir un 1er prix attractif					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
6	Besançon	Titre : Des vidéos en caméra-cachée pour sensibiliser	1				
	117 912 (2019)	Objectif : Réaliser une opération de sensibilisation sur les abandons et les dépôts illégaux de déchets par une série de vidéos tournées en caméra-cachée,puis diffusées sur la page Facebook de la ville. Les citoyens sont interpelés surle caractère inacceptable du geste d'abandon de déchets en faisant jouer la scène par des comédiens au milieu des habitants					
		Freins/risques : Freins politiques ou manque de motivation Maîtriser les réactions éventuelles des passants					
		Facteurs de réussite : Il faut que des élus portent le projet et que les agents soient motivés					
7	Collioure	Titre : Avaloirs « Ici commence la mer »			1		
	3 057 (2019)	Objectif : Plusieurs plaques de prévention gravées du slogan : « Ne rien jeter, nerien vider, la mer commence ici » ont été créées dans le but d'assurer la qualitédes eaux des réserves pluviales et d'informer sur le « parcours » des déchets abandonnés					
		Freins/risques : Aucun					
		Facteurs de réussite : Retenir des emplacements stratégiques pour disposer les plaques Beaucoup de communication par la ville					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
8	Lille	Titre : Le « Nudge », un outil pour déclencher le bon geste			1		
	234 475 (2019)	Objectif : Diversifier les actions de prévention en mettant en place des nudgesdans le centre-ville					
		Freins/risques : Le nudge n'est pas une solution miracle, mais un coup de pouce complémentaire des autresactions menées par la ville					
		Facteurs de réussite : Disposer les « nudges » à des endroits visibles et stratégiques Accompagnement du dispositif avec l'intervention de l'équipe de sensibilisation à lapropreté publique (volontaires en service civique)					
9	Mulhouse	Titre : Prévention à 360° contre les mégots			1		
	108 312 (2019)	Objectif : Lutter contre les jets de mégots sur la voie publique, dans le cadre dela première phase du Plan d'action contre les incivilités de la ville					
		Freins/risques : Manque d'implication de services concernés Portage trop faible par les élus Une communication pas assez ambitieuse Pas ou peu de verbalisation à l'issue des phases de communication et de test					
		Facteurs de réussite : Forte volonté politique Identité commune des outils de sensibilisation et du dispositif de collecte, reprise du logosystématique Sensibiliser, communiquer, puis verbaliser dans un dernier temps					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
10	Grand Reims	Titre : Une entreprise solidaire pour la collecte des encombrants				1	
	296 154 (2019)	Objectif : Disposer d'un service mieux adapté à la collecte des encombrants					
		Freins/risques : Le frein principal est le délai d'intervention qui est directement lié au paiement de la prestation avant réalisation					
		Facteurs de réussite : Consultation et participation de la population pour définir ce service, le caractère payanta été proposé par les habitants Entreprise d'insertion pour la collecte (réemploi et valorisation de la prestation) Communication importante notamment avec les bailleurs sociaux et les communes. (Entendre parler d'une démarche est une chose. La connaitre par son expérimentation est une autre) Le coût ne semble pas poser de difficulté (pas de demande de gratuité)					
11	Ile d'Oléron	Titre : Des ânes pour nettoyer les plages			1		
	21 972 (2019)	Objectif : Ramassage ludique et sensibilisation avec les ânes d'Oléron					
		Freins/risques : aucun					
		Facteurs de réussite : L'animal : l'âne attire et facilite les échanges Valorisation importante des opérations par une communication soutenue toute l'année : magazine de la ville, réseaux sociaux, office de tourisme, affiche Soutien des élus					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
12	Vaulx-en-Velin	Titre : Ville, Métropole et bailleurs sociaux ensemble pour le nettoyage	1				
	52 795 (2029)	Objectif : Pallier le manque de coordination du nettoyage entre les acteurs etéviter de laisser des zones oubliées sur leurs domaines respectifs					
		Freins/risques : Limité à un nettoyage par mois, car ces nettoyages sont chronophages					
		Facteurs de réussite : Investissement de chacun des collaborateurs Adhésion et entraide de tous les intervenants pour nettoyer l'ensemble de l'espace Réalisation d'un reportage photo qui permettra de comparer l'avant et l'après, et decommuniquer sur l'action effectuée (quand et que faire des photos de l'après, après ?)					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
13	La Possession (île de la Réunion)	Titre : Végétaliser les sites de dépôts illégaux de déchets	1				
	32 985 (2019	Objectif : Combattre les dépôts illégaux de déchets par le réaménagement etla végétalisation des espaces critiques					
		Freins/risques : Manque de communication Accueil du public potentiellement difficile qui peut engendrer de mauvaises relations entrela collectivité et ses administrés					
		Facteurs de réussite : Beaucoup d'échanges entre les acteurs de terrain (médiateurs, associations...) sont nécessaires, il faut occuper l'espace un maximum l'espace par des plantes pour découragerles dépôts de déchets, montrer que la collectivité agit pour l'intérêt général de la cité et persévérer dans ses efforts Multiplier les canaux de communication Avoir augmenté la prise de conscience collective sur l'abandon et les dépôts de déchets. (moins de réaction si les déchets sauvages font partie du décor)					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
14	Paris	Titre : « DansMaRue », une application de signalement en open source		1			
	2 165 423 (2019)	Objectif : Une application « open source » pour améliorer la qualité de l'espacepublic et les relations avec les usagers, qui permet de déclarer et traiter lesanomalies constatées sur l'espace public					
		Freins/risques : Cette application n'est pas un outil de délation, les déclarations sont faites dans le butd'améliorer la vie en collectivité et le bon fonctionnement des services publics					
		Facteurs de réussite : Une application mobile simple et interactive (publiée en version iOS Apple et Android), unformulaire disponible sur le site internet de la ville Un « back-office » réactif Un développement en mode agile s'appuyant sur des codes « open source » pour faciliterl'ouverture du service à d'autres collectivités Détection des anomalies déjà enregistrées à proximité pour éviter les doublons, tant ducôté des utilisateurs que des services Géolocalisation automatique de l'anomalie Bien intégrer les problématiques « métiers » via les nomenclatures Acceptabilité/accompagnement des services en amont indispensables : gage d'efficacité,pas de travail supplémentaire pour les agents Promotion de l'application via une campagne de communication sur site internet, desaffiches sur les bennes de collecte des ordures ménagères …					

		Possibilité de faire appel à un prestataire informatique, mais un « mini » service informatique interne est souhaitable pour la gestion de l'application					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
15	Besançon, Metz et Montigny-lès-Cormeilles	Titre : Mettre en scène les dépôts illégaux de déchets pour sensibiliser		1			
		Objectif : Augmenter la prise de conscience des habitants par le signalementdes dépôts et autres abandons de déchets in situ (affichage mobile, stop- trottoir et rubalise). L'affichage mobile pour la ville de Montigny-lès-Cormeilles, le « stop-trottoir » pour Besançon ou la rubalise pour Paris et Metz sont des dispositifs qui alertent sur les dépôts de déchets et rendent visible l'action du service propreté dans l'espace public. Généralement, la police municipale est associée à cette démarche, car elle est chargée de constater les dépôts illégaux de déchets et, si possible, d'identifier leurs auteurs, de les sensibiliser, voire de les verbaliser.Ces dispositifs ont tous deux fonctions principales Interpeller les usagers du domaine public et les contrevenants sur l'abandon de déchets Engager un travail dissuasif et préventif Simple, mobile et peu coûteux, ces dispositifs peuvent être déployés dans tousles quartiers afin de sensibiliser le plus grand nombre					

		Freins/risques : Monopolisation importante des services de la ville : suivi continu des dépôts balisés Il peut y avoir des vols de « stop-trottoirs », il est préférable de les accrocher					
		Facteurs de réussite : Disposer les « stop-trottoirs » et panneaux mobiles au bon endroit (visibles, éviter lestrottoirs étroits…) La rubalise doit être très visible et sécuriser le dépôt, type « scène de crime » Le dépôt reste sur place 2 à 3 jours sauf si les déchets sont organiques (risques sanitaires)					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
16	Office national des forêts[271]	Titre : Pièges photos	1				
		Objectif : Sanctionner les contrevenants identifiés grâce aux pièges photographiques					
		Freins/risques : Démotivation : 1 photo sur 1 000 est exploitable, beaucoup de temps pour peu de résultats Risque de sabotage et de vol des pièges *[…] certains contrevenants cachent leurs plaques d'immatriculation avant d'agir					
		Facteurs de réussite : Emplacements stratégiques mais discrets et bien orientés vers des endroits sensibles Déplacer régulièrement les pièges Marquage discret des emplacements antérieurs pour historique Communication, notamment vis-à-vis de la presse (nombreuses retombées médiatiques) Motivation nécessaire pour une action efficace : dangerosité des dépôts (amiante) et coût d'enlèvement : 12 000 € par an pour l'ONF de la Forêt de Haye ; 500 000 € par an pourl'agence Ile-de-France Ouest					

[271] Agence Ile-de-France Ouest pour plusieurs forêts domaniales de l'Ouest parisien

Agence Meurthe-et-Moselle Forêt pour la forêt domaniale de Haye

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
17	Annemasse	Titre : Colorer les poubelles de rues pour les rendre visibles			1		
	36 582 (2019)	Objectif : Rendre 500 corbeilles de rue plus visibles					
		Freins/risques : Refus possible des architectes des Bâtiments de France Difficile de faire maintenir l'autocollant au fil des mois, il faut privilégier les poubelles déjàcolorées					
		Facteurs de réussite : Procéder à une phase test d'environ un an pour évaluer l'efficacité Repérer les endroits les plus touchés par les dépôts illégaux de déchets Communication dans la presse locale, sur les réseaux sociaux, etc					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
18	TEO* - Société Coopérative d'Intérêt Collectif[272]	Titre : Des bacs à marée pour les déchets plastiques du littoral			1		
		Objectif : Développer un réseau de bacs à marée pour optimiser, *via* la participation citoyenne, la collecte des macrodéchets plastiques échoués le long du littoral Compiler, grâce au soutien logistique des associations d'insertion, les donnéesqui serviront d'indicateurs sur l'état écologique du littoral. Valoriser l'engagement des municipalités, collectivités et de la région Nouvelle-Aquitaine qui soutient l'ingénierie du dispositif					
		Freins/risques : Il faut une bonne cohérence sur les territoires pour que chacun participe aux financements					
		Facteurs de réussite : Mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont les citoyens					

[272] Collectivités partenaires : La Couarde, La Rochelle, Aytré, Angoulins, Chatelaillon, Yves, Fouras, île d'Aix, Port des Barques, Saint-Froult, Les Mathes, Saint-Palais, Royan, Saint-Georges de Didonnes, Meschers

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
19	Grand Poitiers	Titre : Aider le broyage et le compostage pour valoriser les déchets verts					1[273]
	195 262 (2019)	Objectif : Proposer un maillage de solutions pour une valorisation des déchets verts sur le territoire (particuliers et professionnels) *via* des plateformes de compostage (publiques et privées), en vue d'atteindre l'objectif de réductionde 10 % des déchets ménagers et assimilés					
		Freins/risques : Le relais des dispositifs d'aide existants La mobilisation autour de pratiques alternatives / conduite du changement des pratiques					
		Facteurs de réussite : Implication des élus Marché de prestation avec une structure experte locale Mobilisation de tous les acteurs « opérationnels » concernés : agents de déchetterie, acteurs économiques pour le relais des dispositifs d'accompagnement (vendeurs broyeurs/ composteurs, loueurs broyeurs, jardiniers professionnels), directions de la collectivité (communication, développement économique, espaces verts) Communication partagée : collectivités, presse régionale quotidienne, chambres consulaires, autres directions concernées					

[273] Déchets verts

		Accompagnement multi-acteurs (collectivité, experts, bailleurs…), les collectifs volontaires permettent de rassurer et de légitimer les dispositifs d'aide/d'accompagnement					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
20	Saint-Hilaire de Riez	Titre : Zéro poubelle de rues			1		
	11 297 (2019	Objectif : Cette démarche « zéro poubelle » se donne pour objectif deresponsabiliser la production de déchets et de sensibiliser au tri					
		Freins/risques : Au départ, cette politique a été assez mal accueillie, il est nécessaire de préparer leshabitants et d'être soutenu fortement par les élus Certains habitants ne sont pas encore convaincus (lancement d'une pétition pour le retour des poubelles avec 200 signatures)					
		Facteurs de réussite : Informer très en amont les habitants sur la démarche La redevance incitative est essentielle pour mettre en place la démarche « zéro poubelle », un pas supplémentaire vers la responsabilisation des habitants Il s'agit d'un territoire particulier où la nature est très prenante La ville a offert des composteurs					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
21	Paris	Titre : Un «Trimobile» pour se débarrasser des petits encombrants					1[274]
		Objectif : Lors du budget participatif de 2014, le projet « Trier ses déchets au plus près », est arrivé en 4e position des votes des Parisiens. Le dispositif « Trimobile » permet aux parisiens de se débarrasser à proximité de chez eux de leurs petits encombrants (petit électroménager, etc.), de leurs déchets dangereux (peintures, solvants, etc.) et de s'assurer d'un traitement optimal. C'est également un lieu d'échange avec les professionnels du service propreté de la ville					
		Freins/risques : Difficultés de trouver des emplacements pour installer la remorque Coût de fonctionnement					
		Facteurs de réussite : Mise en place sur le site de la collectivité d'un calendrier mensuel des tenues Bonne communication Régularité des interventions					

[274] Encombrants et déchets dangereux

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
22	SMICVAL[275] du Libournais Haute-Gironde	Titre : Smicval Market, une déchetterie à l'allure de supermarché				1	
		Objectif : Changer le regard des habitants sur les déchets afin de renforcer le réemploi, maximiser le recyclage et finalement réduire au maximum l'enfouissement. Le SMICVAL avait besoin de construire une nouvelle déchetterie, opportunité pour évoluer vers un système plus engageant et responsabilisant, avec une dynamique vertueuse de réemploi et/ou de recyclage des déchets					
		Freins/risques : Manque de motivation des équipes et de suivi politique Débat sur le don : les dons d'objets faits habituellement aux associations caritatives oudirectement à ceux qui en ont besoin peuvent être détournés vers ce type de structure où toute personne, quel que soit son niveau socio-professionnel a la liberté de revendre ensuite les objets récupérés					
		Facteurs de réussite : Dès le départ volonté politique forte lancée par le président du SMICVAL et par ledépartement Une certaine audace, oser tenter l'expérimentation					

[275] (syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets)

		Conserver le concept mais l'adapter au territoire : s'associer à des partenaires locaux, étudier les spécificités du territoire, l'ouvrir au professionnel ou non La conception-construction : point-clé pour obtenir un nouveau regard des usagers sur lacollecte des déchets / la déchèterie					

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
23	Sotrema (Rosny-sur-Seine)	Titre : Une incitation financière pour mieux trier les déchets professionnels					1[276]
	6 883 (2019	Objectif : La Sotrema gère la propreté urbaine du territoire, elle souhaite inciterles entreprises à trier leurs déchets (carton, gravats, ferraille...) avant de lesdéposer pour bénéficier de tarifs plus attractifs					
		Freins/risques : Réglementation / zone d'activité Bâtiments de France					
		Facteurs de réussite : Incitation financière à trier Horaires d'ouverture adaptés et permettant aux professionnels d'y accéder en touteautonomie Badges gratuits (accès 24/24h) 8 000 m^2 à la disposition des « pros » Communication relayée dans les mairies, « flyers », panneau publicitaires…					

[276] Déchets professionnels

Fiche N°	Commune ou organisme	Titre de l'action, objectifs, freins/risques et facteurs de réussite	Spécification des déchets ciblés				
			Tous types	Diffus encom-brants	Déchets diffus	Encom-brants	Type cité une seule fois
24	Valenciennes	Titre : Sanctionner les infractions par des Travaux Non Rémunérés	1				
p.102	43 229 (2019)	Objectif : Sanctionner les auteurs de dépôts illégaux de déchets *via* des heuresde travail non rémunéré (TNR), en accord avec le Procureur de la République. Le contrevenant devra participer au nettoyage de la ville au lieu de payer une amende. (Pourquoi l'aide au nettoyage de la ville n'est accessible que dans le cas d'une infraction ?)					
		Freins/risques : Maintenir la dynamique, et pour cela la mobilisation de l'ensemble des partenairesinstitutionnels tout au long du processus					
		Facteurs de réussite : Accompagnement du politique par le parquet pour la mise en place de cette pratique Communication auprès des administrés avant et après la mise en place de TNR					
	Total		7	4	7	2	4

Annexe 8.1 : Des pratiques dites « originales » de prise en charge des déchets abandonnés

p. 104 à 108

N°	Pratique ou Projet	Type de déchet pris en charge		
		Tous type	Dépôt sauvage	Déchets diffus
1	Des corbeaux, agents de propreté ? – Puy du fou (France			1
	Pratique : Le parc vendéen du Puy du Fou confie à des corbeaux la mission de collecte des déchets.Après six mois d'entrainement, les corbeaux suscitent l'étonnement et l'intérêt des visiteurs. Pour parvenir à faire de ces corvidés de parfaits agents d'entretien, les responsables du parc leur ont confectionné un astucieux dispositif, qui leur offre unepetite friandise en échange de chaque déchet déposé. Ils ne remplacent cependant pas les agents d'entretien du parc, mais leur rôle n'en demeure pas moins étonnammentefficace en termes de sensibilisation des visiteurs. *« C'est Un programme édUcatif. NoUs n'édUqUons pas les corbeaUx, mais noUs édUqUonsles êtres hUmains. C'est Un moyen amUsant de montrer aUx gens qUe l'on ne peut pas jeter des papiers partoUt »* Nicolas de Villiers, Directeur du parc			
2	Des drones pour identifier les déchets sauvages – DDTM Hérault (France)	1		
	Pratique : Dans l'Hérault, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) utilise desdrones pour détecter les nombreux dépôts illégaux de déchets, y compris ceux difficiles d'accès			
3	« Gallinazo Avisa » - La garde des vautours – Lima (Pérou)		1	
	Pratique : L'agglomération de Lima compte quatre décharges municipales, pour une population de9 millions d'habitants. Seul 1 % des déchets urbains est recyclé (16 % environ à Paris). Pour détecter les sites de dépôts sauvages et ainsi mieux les contrôler, le Muséum nationald'histoire naturelle et le ministère de l'Environnement du Pérou se sont associés pourmener une expérimentation sur deux ans consistant à équiper dix vautours de caméras			

	etde GPS. Nom de l'opération : « Gallinazo Avisa » (la garde des vautours). L'idée est d'exploiter l'attirance naturelle de ces rapaces pour les décharges afin de les localiser et les photographier. Ce sont désormais les vautours qui font le travail de repérage desdécharges illégales et sensibiliseront les habitants grâce à une campagne de communication du ministère en complément			

N°	Pratique ou Projet	Type de déchet pris en charge		
		Tous type	Dépôt sauvage	Déchets diffus
4	« Adopter en strand » ou adopter une plage (Norvège)			1
	Pratique : La Norvège possède un vaste littoral, riche en biodiversité, mais menacé notamment parles déchets marins. En 2017, 1 374 tonnes de déchets marins ont été collectées le long dela côte. « Adopter en strand » est une initiative qui permet à des groupes d'adopter une zone au choix : une plage, un site le long des voies navigables, un lac et un sentier, etc. Chaque groupe doit entretenir sa zone au moins trois fois par an *via* des actions de nettoyage et caractériser les déchets qu'il trouve sur le portail dédié « le portail de compensation ». Cela permet de nettoyer la zone mais aussi d'identifier, cartographierles déchets sauvages. Le calendrier des opérations de défrichage varie d'un site à l'autre et selon le climat, mais tous les groupes d'adoptants sont encouragés à participer auBeach Day au mois de mai. Hold Norway Rent, l'association, équipe les groupes d'adoptants d'un kit de démarrage comprenant du matériel de nettoyage, tel que desgants, des sacs poubelle, etc			
5	« Adopt'1 Spot » – Association Mer terre (France)			1
	Projet : En France, une initiative similaire est en cours de préparation par l'association Mer terre,spécialisée et pionnière dans l'étude et la réduction des pollutions par les macrodéchets L'initiative Adopt'1 Spot est encore en cours de préparation. Elle permettra une réappropriation des territoires par les citoyens. En effet, les administrés pourront soits'engager sur trois nettoyages par an et réaliser une caractérisation des déchets plus ou moins détaillée, soit réaliser un nettoyage par an pendant deux ans. Une initiative quipermettra de nettoyer les littoraux mais aussi de récolter des données quantitatives etqualitatives des macrodéchets			

	Il existe aussi une version irlandaise : « Adopt a spot » - Keep North Ireland Beautiful			

N°	Pratique ou Projet	Type de déchet pris en charge		
		Tous type	Dépôt sauvage	Déchets diffus
6	« 2 minutes Beach Clean » – Mobiliser les citoyens par les réseaux sociaux –Keep Britain Tidy (Royaume-Uni)			1
	Pratique : L'initiative a été créée en 2009 suite à une série de tempêtes qui ont couvert les plages anglaises de déchets marins ; elle est relayée par des stations balnéaires partenaires en Irlande et en Angleterre. L'objectif est de sensibiliser les citoyens aux déchets marins en les incitant à ramasser pendant deux minutes les déchets autour d'eux et à poster laphoto sur Instagram ou twitter avec #2minutebeachclean. Depuis, cette initiative s'est développée dans le monde entier et à tousles espaces avec#2minutelitterpick Cette campagne est menée par une équipede cinq personnes et financée par des dons,des sponsors et la ventede produits dérivés			
7	« Nominate a Hero » - désigner un héros - Keep Scotland Beautiful (Ecosse)			1
	Pratique : Cette action récompense chaque mois un volontaire ou un groupe de volontaires pour le nettoyage d'un site. Un certificat de Keep Scotland Beautiful est remis au « héro » quipeut être nominé par tous			
8	« Élection des quartiers de gare et des zones commerciales les plus propres »(Pays-Bas)	1		
	Pratique : L'objectif de cette initiative est de récompenser les zonescommerciales les plus propres des Pays-Bas. Des rapports sur les résultats en matière de propreté de sécurité et deconfort sont envoyés aux participants, il en résulte une meilleure perception des zones commerciales de plus enplus propres au fil du temps et une chance de gagner le titre			
9	« Supporter van schoon » ou comment devenir un ambassadeur de lapropreté (Pays-Bas)	1		
	Pratique : Ce dispositif extrêmement riche met à disposition des citoyens (*via* le site) de nombreux outils pour différents lieux (événements, zones commerciales,entreprises, municipalités) ce qui leur permet d'endosser le rôle d'ambassadeur propreté. L'objectif est de diffuser le bon geste, partager les actions, participer aux campagnes des autres ambassadeurs et s'inspirer de pratiques et conseilsdivers et variés pour un environnement sans déchet sauvage			

N°	Pratique ou Projet	Type de déchet pris en charge		
		Tous type	Dépôt sauvage	Déchets diffus
10	« Programme Love Parks » – Protéger, améliorer et promouvoir les espacesverts – Keep Britain Tidy (Royaume-Uni)	1		
	Pratique : Ce programme apporte un support aux communautés de gestion des parcs afin de créer un réseau national des « amis des parcs ». Cetteinitiative comporte plusieurs éléments : une plateforme en ligne avec des ressources documentaires, des formations et l'organisation d'une semaine annuelle « Love Parcs » avec des animations menées partoutes les communautés partenaires			
Totaux des pratiques et projet en fonction des types de déchets pris en compte		4	1	5

adresse copiée automatiquement produite

Bibliographie

Études

Abdallah-Pretceille, M. (1997). Pour une éducation à l'altérité. Revue des sciences de l'éducation, 23(1), 123-132. https://doi.org/10.7202/031907ar

Abdel Sater, R. (2021). *Essays on the application of behavioural insights to environmental policy* (Doctoral dissertation, Paris, Institut d'études politiques).

Abou El Khair, C. (2022) Sur les tapis de tri, de nombreux précaires au charbon dans les forcats des déchets, *Santé et Travail*, https://www.sante-et-travail.fr/tapis-tri-nombreux-precaires-charbon#article

Ackoff, R. L. (1989). From Data to Wisdom, *Journal of Applied Systems Analysis* (16:1), 3–9

Adyel, T. M. (2020). Accumulation of plastic waste during Covid-19, *Science*, 369(6509), 1314– 1315, https://www.science.org/doi/pdf/10.1126/science.abd9925

Agier, M. (2015). *Anthropologie de la ville,* Puf.

Agier, M., Augé, M., et Albert, B. (1997). *Anthropologues en dangers : l'engagement sur le terrain.* J.-M. Place.

Ahamad, A., Singh, P., & Tiwary, D. (2022). *Plastic and Microplastic in the Environment.* John Wiley & Fils Ltée.

Ahmad-Kamil, E. I., Syed Zakaria, S. Z., & Othman, M. (2022). What Teachers Should Know for Effective Marine Litter Education: A Scoping Review. *Sustainability*, 14(7), 4308. https://doi.org/10.3390/su14074308

Ailincai, R. (2012). Introduction dans D. Groux et R. Ailincai, *L'informel dans l'éducation de l'enfant*, (p. 9-12), L'Harmattan

Akel, R. (2022) *Livrable les « cavités-pièges » Une synthèse d'un phénomène grandissant dans nos régions*. Université libre de Bruxelles.

Albou, P., Durand, R., Britelle, C. et Michel, H. O. (1996). Histoire de l'Hôtel-Dieu de Bourges. *Histoire des sciences médicales*, *30*, 333-340.

Al-Khatib, I., Arafat, H., Daoud, R., et Shwahneh, H. (2009). Enhanced solid waste management by understanding the effects of gender, income, marital status, and religious convictions on attitudes and practices related to street littering in Nablus – Palestinian territory. *Waste Management*, 29(1), 449–455. https://doi.org/10.1016/j.wasman.2008.02.004

Almontaser T, Atkins J, Elfadli A, Eskandrany A, Hassan A, Mowafi O, Norton S, Saeudy M (2022) Middle eastern extinctions: building a religious motivation for species protection. In Atkins J, Macpherson M (ed(s).). *Extinction Governance, Finance and Accounting Implementing a Species Protection Action Plan for the Financial Markets*, London : Routledge, pp. 168-202.

Ammendolia, J., Saturno, J., Brooks, A. L., Jacobs, S., & Jambeck, J. R. (2021). An emerging source of plastic pollution: environmental presence of plastic personal protective

equipment (PPE) debris related to Covid-19 in a metropolitan city, *Environmental Pollution,* 269, 116-160. Doi : 10.1016/j.envpol.2020.116160

Andrady, A. L., et Neal, M. A. (2009). Applications and societal benefits of plastics. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 364(1526), 1977-1984. https://doi.org/10.1098/rstb.2008.0304

Ang, S. (2022). *The River That Brings Us Life*. World Scientific publishing.

Arafat, H., Al-Khatib, I., Daoud, R., et Shwahneh, H. (2007). Influence of socio-economic factors on street litter generation in the Middle East: Effects of education level, age, and type of residence. *Waste Management et Amp; Research*, 25(4), 363–370. https://doi.org/10.1177/0734242X07076942

Ardoino, J. (2000). *Les avatars de l'éducation: problématiques et notions en devenir*. PUF

Arendt, H. (1951/2005). *Le système totalitaire*. Le Seuil

Argyrou, V. (1997). " Keep Cyprus Clean": Littering, Pollution, and Otherness. *Cultural Anthropology*, *12*(2), 159-178. Doi : 10.1525/can.1997.12.2.159

Armitage, N., et Rooseboom, A. (1999). The removal of litter from stormwater conduits in the developing world. Water Science and Technology, 39(9), 277–284. https://doi.org/10.2166/wst.1999.0493

Arsène, S. (2021). Le système de crédit social en Chine. La discipline et la morale. *Reseaux*, n°225. 55-86. https://doi.org/10.3917/res.225.0055

Aspe, C. & Jacqué, M. (2012). Le militantisme écologiste : de la contestation à la concertation. Dans : , C. Aspe & M. Jacqué(Dir), *Environnement et société* (pp. 49-82). Versailles: Éditions Quæ.

Augé, M. (1986/2019). *Un ethnologue dans le métro*. Fayard

Augé, M. (2006). *Le métier d'anthropologue : sens et liberté*. Editions Galilée

Authier, J. Y., Bacqué, M. H., & Guérin-Pace, F. (2006). *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*. Lectures, Les livres

Auzanneau, M. & Boutet, J. (2021). Interaction. *Langage et société*, , 179-183. https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0180

Avanza, M. & Laferté, G. (2005). Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance. *Genèses*, no<(sup> 61), 134-152. https://doi.org/10.3917/gen.061.0134

Ayed, C. B. (2018). Éducation et territoire. Retour sur un objet sociologique mal ajusté. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 51(1), 15 35. https://doi.org/10.3917/lsdle.511.0015

Azzarello, M. Y., et Van Vleet, E. S. (1987). Marine birds and plastic pollution. *Marine Ecology Progress Series*, 37(2/3), 295-303

Babou, G-K (2020) *L'écologie à l'épreuve du temps*. Editions Nestor

Bacon-Prue, A., Blount, R., Pickering, D., & Drabman, R. (1980). An evaluation of three litter control procedures—trash receptacles, paid workers, and the marked item technique. *Journal of Applied Behavior Analysis*, 13(1), 165-170. Doi : 10.1901/jaba.1980.13-165

Baehrel, R. (1952). La haine de classe en temps d'épidémie, *Annales. Histoire, Sciences Sociales.* Vol. 7, No. DOI : https://doi.org/10.3406/ahess.1952.2890

Bandsma, K., de Roo, G. & Rauws, W. (2021). Tailoring nudges to self-organising behavioural patterns in public space. In J. Portugali (Ed.), *Handbook on Cities and Complexity* (pp. 331-348). (Research Handbooks in Urban Studies). Edward Elgar Publishing. https://doi.org/10.4337/9781789900125.00028

Barbéris, J. M. et Gallo, M. C. M. (2007). *Parcours dans la ville. Descriptions d'itinéraires piétons*, l'Harmattan.

Barbier, R. (1997). Les déchets dans la ville : un parcours historique, *Traverse*, 2, 83-99. http://doi.org/10.5169/seals-13231

Barles, S. (2005). Experts contre experts : les champs d'épandage de la ville de Paris dans les années 1870. *Histoire urbaine*, 14, 65-80. https://doi.org/10.3917/rhu.014.0065

Barles, S., (2011). Les chiffonniers, agents de la propreté et de la prospérité urbaine au XIXe siècle. *Colloque international et interdisciplinaire "Le métier d'éboueur, un clair-obscur contemporain"*, Feb 2010, Paris, France. ⟨hal-00587997⟩

Barley, N. (2001). *Un anthropologue en déroute*. Payot.

Barnes, D. K., Galgani, F., Thompson, R. C., et Barlaz, M. (2009). Accumulation and fragmentation of plastic debris in global environments. *Philosophical transactions of the royal society B: biological sciences*, 364(1526), 1985-1998. https://doi.org/10.1098/rstb.2008.0205

Barroca-Paccard, M. (2021). Ce que disent les mémoires de recherche des professeurs des écoles stagiaires sur leur appropriation des questions environnementales et de développement durable. *Carrefours de l'éducation*, 52, 95-114. https://doi.org/10.3917/cdle.052.0088

Barthes, A. (2017). Curriculum caché. *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des éducations à*, L'harmattan, 360-369. ⟨hal-01641021⟩

Barthes, A., et Alpe, Y. (2013). Le curriculum caché du développement durable. *Penser l'éducation*, Laboratoire CIVIIC,101-121. ⟨halshs-00963810⟩

Basir, K. H. (2022). "Entrepreneurial Innovation Strategy in the Midst of Pandemic: A Case of Bersih Solutions," Springer Books, in: Vanessa Ratten (ed.), Innovation in ASEAN, 39-51, Springer. https://doi.org/10.1007/978-981-19-0644-2_3

Bateson, G., Jackson, D. D., Haley, J., & Weakland, J. (1956). Toward a theory of schizophrenia. *Behavioral science*, 1(4), 251-264. https://doi.org/10.1002/bs.3830010402

Bator, R. J., Bryan, A. D., & Wesley Schultz, P. (2011). Who gives a hoot? Intercept surveys of litterers and disposers. *Environment and Behavior*, 43(3), 295-315. https://doi.org/10.1177/0013916509356884

Baudet, É. (2021). Dictature verte, la tentation. *Revue Projet*, 382, 46-49. https://doi.org/10.3917/pro.382.0046

Baudrillard, J. (1966). *Le système des objets*. Gallimard.

Baudrillard, J. (1970) *La société de consommation, ses mythes, ses structures*. Éditions Denoël.

Beaugé, G.et Pelen, J. N. (1995). Photographie, ethnographie, histoire. Présentation. Le Monde alpin et rhodanien. *Revue régionale d'ethnologie*, 23(2), 7-17. DOI : https://doi.org/10.3406/mar.1995.1560

Béchaux, S. (2022) « Cessons de concevoir le recyclage comme une opération mécanique » dans les forçats des déchets. *Santé et Travail.* https://www.sante-et-travail.fr/cessons-concevoir-recyclage-operation-mecanique#article

Beck, F., Chew, H., & Réunion des musées nationaux (France). (1989). *Quand les Gaulois étaient romains*. Gallimard.

Becker, H. S. (1958/2003), Inférence et preuve en observation participante. Fiabilité des données et validité des hypothèses. In D. Céfai (dir) *L'enquête de terrain*, (p.350-362) La Découverte

Béguin, M. (2013) L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle. La résilience en action dans les territoires urbains Volume 13. Mise en ligne sur Vertigo DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.14419

Beillerot, J. (1982). *La société pédagogique*. Puf

Bejaoui, S., Cissé, A., Gilardi, F., Gicquelet, C., Labyad, R., Libert, C., Monroy, L. & Traoré, Z. (2010). Les villes éducatrices: une réponse au lien entre territoire et éducation ?. *Spécificités*, 3, 73-90. https://doi.org/10.3917/spec.003.0073

Belgrand, E. (1887). *Les travaux souterrains de Paris, vol. 5, Les égouts – les vidanges*. Dunod, Éditeur

Bellenger, L. (1996). *La persuasion*. PUF

Bellik, Y., & Teil, D. (1992, novembre). Définitions terminologiques pour la communication multimodale. In *Conférence Interaction Humain-Machine IHM'92* . https://perso.limsi.fr/bellik/publications/1992_IHM_1.pdf

Belmas, É. (2017). Pouvoir politique et catastrophe sanitaire : la « publication » des épidémies de peste dans la France moderne. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 25, 31-54. https://doi.org/10.3917/parl2.025.0031

Benito-Lopez, B., del Rocio Moreno-Enguix, M., & Solana-Ibanez, J. (2011). Determinants of efficiency in the provision of municipal street-cleaning and refuse collection services. *Waste management*, 31(6), 1099-1108. Doi : 10.1016/j.wasman.2011.01.019

Benson, N. U., Fred-Ahmadu, O. H., Bassey, D. E., & Atayero, A. A. (2021). Covid-19 pandemic and emerging plastic-based personal protective equipment waste pollution and management in Africa. *Journal of Environmental Chemical Engineering*, 9(3), 105-222. https://doi.org/10.1016/j.jece.2021.105222

Berge, A. (1964) *La liberté en éducation*. Editions du Scarabée

Berger, M. et Carlier, L. (2022) Une critique pragmatiste de l'expérimentation de l'urban living lab à la communauté d'enquête sociale. *Pragmata. Revue d'études pragmatistes*,5, 94-161

Berger, M. & Charles, J. (2014). Persona non grata. Au seuil de la participation. *Participations*, 9, 5-36. https://doi.org/10.3917/parti.009.0005

Berlivet, L. (1997). Naissance d'une politique symbolique: l'institutionnalisation des" grandes campagnes" d'éducation pour la santé. *Quaderni*, 33(1), 99-117. https://doi.org/10.3406/quad.1997.1208

Berlivet, L. (2000). *Une santé à risques: l'action publique de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme en France (1954-1999)* (Doctoral dissertation, Rennes 1).

Bernard, A. (1939, 12 février). Les coulisses des grands services publics. La toilette de Paris. *Non de revue inconnue*, 9-11

Béroud, S. (2013). Une campagne de syndicalisation au féminin: Une expérience militante dans le secteur de l'aide à domicile. *Travail, genre et sociétés*, 30, 111-128. https://doi.org/10.3917/tgs.030.0111

Bertolini, G. (1992). Les déchets : rebuts ou ressources ? *Economie et statistique*, *258*(1), 129-134. https://doi.org/10.3406/estat.1992.6564

Bertolini, G. (1996). Evolution des mentalités vis-à-vis des ordures ménagères/Changing attitudes with respect to household waste. *Géocarrefour*, 71(1), 83-86. https://doi.org/10.3406/geoca.1996.4325

Bertolini, G. (1999). L'or et l'ordure, le déchet et l'argent. In J.-C. Beaune (dir.), *Le déchet, le rebut, le rien*. (p. 37-49) Champ Vallon.

Bertolini, G. (2001). Déchets : quel avenir ? Examen de deux scenarios contrastés. *Aménagement et Nature*. 145-170. https://core.ac.uk/download/pdf/15525255.pdf

Bertolini, G. (2006). *Le déchet, c'est les autres. Même pas vrai !* Erès

Bertolini, G. (2011). *Montre-moi tes déchets...: L'art de faire parler les restes*. L'Harmattan

Bertolini, G., et Brakez, M. (1997). Le déchet, indicateur social : le cas des ordures ménagères à Agadir (Maroc). *Géographie et cultures*, (24), 91-112. http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/63767

Bertrand, M-J (1978). *Pratique de la ville*. Masson

Bézille, H. (2008). De l'apprentissage informel à l'autoformation dans l'éducation tout au long de la vie in L. Colin et J-L Le Grand, *L'éducation tout au long de la vie (p.23-38) Economica Anthropos.*

Bézille, H. (2010). Formation du sujet, apprentissages et dynamique des affiliations. *Éducation et francophonie*, 38(1), 123-137. https://doi.org/10.7202/039983ar

Bickman, L. (1972). Environmental attitudes and actions. *The Journal of social psychology*, 87(2), 323-324. https://doi.org/10.1080/00224545.1972.9922533

Bier, B. (2010a). « Territoire apprenant » : Les enjeux d'une définition. *Specificites*, N° 3(1), 7 18.

Bier, B. (2010b). Des villes éducatrices ou l'utopie du « territoire apprenant ». *Informations sociales*, (161), 118 124.

Blanc, N. (2003). La place de l'animal dans les politiques urbaines, *Communications*, 74 : 159-175. https://doi.org/10.3406/comm.2003.2134

Blatrix, C., & Méry, J. (2019). *La concertation est-elle rentable? Environnement, conflits et participation du public*. Quae.

Blettler, M. C., & Mitchell, C. (2021). Dangerous traps: Macroplastic encounters affecting freshwater and terrestrial wildlife. *Science of The Total Environment*, 798, 149317. Doi : 10.1016/j.scitotenv.2021.149317

Blumer, H. (1966). Sociological implications of the thought of George Herbert Mead. *American journal of sociology*, *71*(5), 535-544. https://www.jstor.org/stable/2774496

Boháč, A., & Drápela, E. (2022). Overtourism Hotspots: Both a Threat and Opportunity for Rural Tourism. *European Countryside*, 14(1), 157-179. https://doi.org/10.2478/euco-2022-0009

Bonarelli, P. (1994). *La réflexion est-elle rentable?: de la décision en univers turbulent. La reflexion est-elle rentable?* L'Harmattan.

Bonnafous, S. et Jost, F. (2000). Analyse de discours, sémiologie et tournant communicationnel. Réseaux. *Communication-Technologie-Société*, 18(100), 523-545. https://doi.org/10.3406/reso.2000.2236

Bordes, V. (2012). L'éducation non formelle (No. 28, pp. 7-11). Presses universitaires du Mirail.

Borg, G.A.V. (1962) *Physical performance and perceived exertion*. Univer Lund

Boroujeni, M., Saberian, M., et Li, J. (2021). Environmental impacts of COVID-19 on Victoria, Australia, witnessed two waves of Coronavirus. *Environmental Science and Pollution Research*, *28*(11), 14182-14191.https://link.springer.com/article/10.1007/s11356-021-12556-y

Bossy, T. & Briatte, F. (2011). Les formes contemporaines de la biopolitique. *Revue internationale de politique comparée*, 18, 7-12. https://doi.org/10.3917/ripc.184.0007

Botta, H., Berdier, C., et Deleuil, J. M. (2002). *Enjeux de la propreté urbaine*. PPUR presses polytechniques.

Bouchareu, M., Genatio, M., Peignier, J., Quintero, J., Reinmann, A., et Walter, G. (2010). Ville éducatrice et Projet éducatif : une influence implicite. *Spécificités*, (3), 91-102. https://doi.org/10.3917/spec.003.0091

Boudriot, P. D. (1986). Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque préindustrielle. Boues, immondices et gadoue à Paris au XVIIIe siècle. *Histoire, économie et société*, 5-4, 515-528. https://doi.org/10.3406/hes.1986.2346

Boudriot, P.-D., (1988) Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle. De quelques réalités écologiques à Paris aux XVII et XVIIIèmes siècles. Les déchets d'origine artisanale, *Histoire, économie et société*, 7-2, 261-281. https://doi.org/10.3406/hes.1988.1516

Boul, M. (2019). Mais que fait la police administrative des déchets ?. *Droit et Ville*, 87, 209-227. https://doi.org/10.3917/dv.087.0209

Boulding, K. E. (1972). The future of personal responsibility. *American Behavioral Scientist*, 15(3), 329-359. https://doi.org/10.1177/000276427201500303

Bourdelais, P. (2001). Les logiques du développement de l'hygiène publique. In *Les hygiénistes: Enjeux, modèles et pratiques (XVIII-XX siècles)* Belin. 5-27.

Bourg, D. (2019). L'écologie est-elle autoritaire, voire fasciste ? Ou bien résolument démocratique ?. *La Pensée écologique*, 4. https://doi.org/10.3917/lpe.004.0001

Bourillon, F. (2000). La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre. *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, (20/21), 117-134. https://doi.org/10.4000/rh19.212

Boussard, I. (1997). Agriculture, environnement et protection de la nature : la loi de 1976. *Ruralia [En ligne], 01 | 1997, mis en ligne le 01 janvier 2003.* http://journals.openedition.org/ruralia/8

Bouzeghoub, M., & Kostadinov, D. (2005). Personnalisation de l'information: aperçu de l'état de l'art et définition d'un modèle flexible de profils. *CORIA*, 5, 201-218.

Bovens, Luc (2009) *The ethics of nudge.* In Grüne-Yanoff, Till and Hansson, Sven Ove, (eds.) Preference Change: Approaches From Philosophy, Economics and Psychology. Theory and decision library A (42). Springer, 207-219.

Bressoux, P. (2012). 13. L'influence des pratiques enseignantes sur les acquisitions scolaires des élèves. *Regards croisés sur l'économie*, 12, 208-217. https://doi.org/10.3917/rce.012.0208

Bressoux, P., Pansu, P. (2003). *Quand les enseignants jugent leurs élèves*, Presses universitaires de France

Brodaty, T. (2010). Les effets de Pairs dans l'Éducation : une Revue de Littérature. *Revue d'économie politique*, 120, 739-757. https://doi.org/10.3917/redp.205.0739

Bronckart, J. P., & Schneuwly, B. (1991). La didactique du français langue maternelle: l'émergence d'une utopie indispensable. In: Bildungsforschung und Bildungspraxis, 1991, vol. 13, 8-26. https://archive-ouverte.unige.ch/unige:34129

Brotosusilo, A., Utari, D., Negoro, H. A., Firdaus, A., & Velentina, R. A. (2022). Community empowerment of waste management in the urban environment: More attention on waste issues through formal and informal educations. Global J. Environ. Sci. *Manage*, 8(2), 1-16. https://www.gjesm.net/article_246468.html

Brougère, G. & Bézille, H. (2007). De l'usage de la notion d'informel dans le champ de l'éducation. *Revue française de pédagogie*, 158, 117-160. https://doi.org/10.4000/rfp.516

Bru, M. (2014). Le choix de l'observation pour l'étude des pratiques enseignantes. *Recherches en éducation* [Online], 19 | 2014, Online since 01 June 2014. https://doi.org/10.4000/ree.8278

Brugidou, M. (2011, August). Stigmatisation et dénonciation: entre adhésion doxique et distance critique. In *Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques*. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00684496/document

Brugidou, M., et Moine, M. (2010, June). Normes émergentes et stigmatisation. In *Journée d'Analyse des Données Textuelles* (Vol. 2, p. 600). https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00493267/document

Brunet, P. (2008). De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire. *Natures Sciences Sociétés*, 16, 317-325. https://www.cairn.info/revue--2008-4-page-317.htm.

Brunfaut , J. (1882). *Hygiène publique. Les odeurs de paris*. Veuve Ambroise Lefèvre Librairie

Bujold, M. (2008) Pluralisme médical polarisé. La représentation de la maladie du patient canal de communication interdisciplinaire. In F. Penet et K. Truchon (dir) Globalisation des cultures Traces, traverses et voix de jeunes anthropologues, *Anthropologie et sociétés*, Vol. 32, 18-25

Bundela, A. K., & Pandey, K. K. (2022). The United Nations General Assembly Passes Historic Resolution to Beat Plastic Pollution. *Anthropocene Science* https://www.researchgate.net/profile/Amit-Bundela/publication/360327100_The_United_Nations_General_Assembly_Passes_Historic_Resolution_to_Beat_Plastic_Pollution/links/6283bbcba629047e3a9a8b30/The-United-Nations-General-Assembly-Passes-Historic-Resolution-to-Beat-Plastic-Pollution.pdf

Burgess, R. L., Clark R. N., et Hendee, J. C. (1971). An experimental analysis of anti-litter procedures. *Joumal of Applied Behavioral Analysis*, 4 (2),71-75. https://doi.org/10.1901/jaba.1971.4-71

Bustos-Foglia, N. (2011). *La ville éducatrice génératrice d'identité, d'appartenance et de valeurs citoyennes favorisant l'intégration et l'autonomie des nouvelles arrivantes, le cas de Saguenay)*. Université du Québec à Chicoutimi, maîtrise en études et interventions régionales.

Busy, J.-G. (2010). L'accompagnement à la parentalité et la démocratie participative comme marqueurs des préoccupations éducatives des villes. *Spécificités*, (3), 199 204. https://doi.org/10.3917/spec.003.0199

Cacérès, B. (1964). *Histoire de l'éducation populaire*, Peuple et culture. Le Seuil

Calame, C. (2015). *Avenir de la planète et urgence climatique. Au-delà de l'opposition nature/culture*. Lignes (Éditions).

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique* (1940/1948-), 36, 169-208.

Camilleri-Fenech, M., Oliver-Sola, J., Farreny, R., & Gabarrell, X. (2018). Where do islands put their waste?–A material flow and carbon footprint analysis of municipal waste management in the Maltese Islands. *Journal of cleaner production*, 195, 1609-1619.

Campbell, M. L., Peters, L., McMains, C., de Campos, M. C. R., Sargisson, R. J., Blackwell, B., et Hewitt, C. L. (2019). Are our beaches safe? Quantifying the human health impact of anthropogenic beach litter on people in New Zealand. *Science of the Total Environment*, *651*, 2400-2409. https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2018.10.137

Campbell, M. L., Slavin, C., Grage, A., et Kinslow, A. (2016). Human health impacts from litter on beaches and associated perceptions: a case study of 'clean'Tasmanian beaches. *Ocean et coastal management*, *126*, 22-30. Doi : 10.1016/j.ocecoaman.2016.04.002

Casanova, R. (2014). Bouc émissaire: Chronique d'une violence ordinaire. *Les Cahiers Dynamiques*, 60, 37-43. https://doi.org/10.3917/lcd.060.0037

Casey, L., et Lloyd, M. (1977). Cost and effectiveness of litter removal procedures in an amusement park. *Environment and Behavior*, 9, 535-546. https://doi.org/10.1177/001391657794005

Casta, M. (2011) La religion dans les constructions identitaires en Corse (XVIIIe-XXe siècle) Dans *L'identité entre ineffable et effroyable*, 184-193.

Cefaï, D., et Perreau, L. (2012). *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*. CURAPP.

Cernuschi-Salkoff, S. (1987). *La ville du silence. Etude socio-anthropologique de la commune de Comacchio en Italie*. Editions de la maison des sciences de l'homme Paris

Chamboredon, J. C. et Lemaire, M. (1970). Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. *Revue française de sociologie*, 3-33. Doi : 10.2307/3320131

Chapman, C., et Risley, T. R. (1974). Anti-litter procedures in a high density urban area. *Journal of Applied Behavior Analysis*, 7, 377-383. Doi : 10.1901/jaba.1974.7-377

Charles, F. (2017). Réceptions d'une nouvelle contemporaine. *Le français aujourd'hui*, 197, 97-108. https://doi.org/10.3917/lfa.197.0097

Charlot, B. (1995). *Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi*. ESF Editeur.

Chaudhary, A. H., Polonsky, M. J., & McClaren, N. (2021). Littering behaviour: A systematic review. *International Journal of Consumer Studies*, 45(4), 478-510. https://doi.org/10.1111/ijcs.12638

Chauhan, N. S.et Punia, A. (2022). Role of Education and Society in Dealing Plastic Pollution in the Future. Plastic and Microplastic in the Environment: Management and Health Risks, 267-281 https://doi.org/10.1002/9781119800897.ch14

Chauvet, P. (1797). *Essai sur la propreté de Paris ; par un citoyen français*. L'imprim de Cordier

Chbat, N. (2012). Propreté et malpropreté des espaces privés et publics urbains au Liban. *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, (7). https://journals.openedition.org/paysage/17060

Chen, Y. C., & Lo, S. L. (2016). Evaluation of greenhouse gas emissions for several municipal solid waste management strategies. *Journal of Cleaner Production*, 113, 606-612. 10.1016/j.jclepro.2015.11.058

Cherubini, B. (1995). L'ambiance urbaine: Un défi pour l'écriture ethnographique. *Journal des anthropologues*, *61*(1), 79-87. https://doi.org/10.3406/jda.1995.1920

Chineka, R., & Yasukawa, K. (2021). Examining the zone of proximal development in learning and development for climate mitigation. *Mind, Culture, and Activity*, 28(3), 200-218. https://doi.org/10.1080/10749039.2021.1960566

Chlous-Ducharme, F., Gourvès, M. et Le Guirriec, P. (2001). Du lotissement au lotissement: L'évolution d'un quartier péri-central de Rennes. *Les Annales de la recherche urbaine*. Vol. 90, No. 1, 85-92. https://doi.org/10.3406/aru.2001.2410

Chomsky, N. (2015). *La doctrine des bonnes intentions : entretiens avec David Barsamian*. Traduit par Paul Chemla. Fayard

Cialdini, R. B. (2003). Crafting normative messages to protect the environment. *Current directions in psychological science*, 12(4), 105-109. https://doi.org/10.1111/1467-8721.01242

Civancik-Uslu, D., Puig, R., Hauschild, M., & Fullana-i-Palmer, P. (2019). Life cycle assessment of carrier bags and development of a littering indicator. *Science of the Total Environment*, 685, 621-630. 10.1016/j.scitotenv.2019.05.372

Clark, R. N., Hendee, J. C., et Burgess, R. L. (1972). The experimental control of littering. *The Journal of Environmental Education*, 4(2), 22-28. https://doi.org/10.1080/00958964.1972.10801715

Clary, M (2000) L'évaluation comme vecteur pour la formation en éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement*. https://doi.org/10.4000/ere.6949

Claval, P. (1970). Chronique de géographie économique V: les ressources naturelles. *Revue géographique de l'Est*, 10(1), 87-124. https://doi.org/10.3406/rgest.1970.1163

Clavel, M. (1991). La propreté au risque de l'exclusion : Gestion de la propreté urbaine et images de villes. In *Les Annales de la Recherche urbaine*,Vol. 53, No. 1, 5-12. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1632

Clavel, M. (2010). La rue initiatrice. Témoignage. *Spécificités*, (3), 251 254. https://doi.org/10.3917/spec.003.0251

Cobley, P. (2008). Communication : Définitions et concepts. L'encyclopédie internationale de la communication. https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/9781405186407.wbiecc071

Cohen, L. (2022). *800 jours au ministère de l'impossible - L'écologie à l'épreuve du pouvoir*. Les petits matins

Cohen, M. et David, C. (2012, 29 fevrier). Les cités de transit : Le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation. *Métropolitiques*. https://metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html

Colin, L., & Le Grand, J. L. (2008). *L'éducation tout au long de la vie*. Economica : Anthropos,

Colinet, S. (2013). L'hygiène à l'École. Une alliance de la santé et de l'éducation XVIIIe-XIXe siècles, Séverine Parayre, 2011. *Spirale-Revue de recherches en éducation*, *51*(1), 181-182. www.persee.fr/doc/spira_0994-3722_2013_num_51_1_1081_t13_0181_0000₁

Colon, P. & Lequarré, N. (2013). Le nourrissage des pigeons dans la région parisienne. *Ethnologie française*, 43, 155-162. https://doi.org/10.3917/ethn.131.0155

Condé, Y. (2002). VII. La France et ses déchets: contribution à un nouveau dispositif pour un territoire durable. *Annuaire des Collectivités Locales*, *22*(1), 111-128. https://doi.org/10.3406/coloc.2002.1434

Conord, S. (2002, 02 novembre). Le choix de l'image en anthropologie : qu'est-ce qu'une « bonne » image. *ethnographiques.org*. https://www.ethnographiques.org/2002/Conord

Corbin, A. (2008). *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIIe-XIXe siècles*. Flammarion.

Cordelier, B. & Breduillieard, P. (2013). Publicité verte et *greenwashing*. *Gestion 2000*, 30, 115-131. https://doi.org/10.3917/g2000.306.0115

Coudé-Gaussen, G. (1990). Les régions-sources de poussières au Sahara. *Science et changements planétaires/Sécheresse*, 1(2), 134-141.

Cours-Salies, P. et Lay, S. (2006). *Le bas de l'échelle*. Érès.

Robert Courtois. Conceptions et définitions de la sexualité : les différentes approches. *Annales Médico-Psychologiques, Revue Psychiatrique*, Elsevier Masson, 1998, 156 (9), pp.613-620. ⟨halshs-00182747⟩

Crozier, M. (1963). *Le Phénomène bureaucratique. Essai sur les tendances bureaucratiques des systèmes d'organisation modernes*, Seuil.

Custers, B. et Ranchordas, S. (2019). Reuse of data in smart cities: legal and ethical frameworks for big data in the public arena. in: F. Feldberg et al.(eds.) *Appropriate use of data in public space: essay collection*, (p. 9-35) Den Haag.

Damerell, P., Howe, C. and Gulland, E.J. (2013). Child-oriented environmental education influences adult knowledge and household behaviour. *Environmental Research Letters,* 8, 15016-15022. http://dx.doi.org/10.1088/1748-9326/8/1/015016

Damien, B. (2019). 01. Quel système incitatif réaliste pour la politique de réduction des déchets ménagers ? Enseignements tirés de la littérature économique et du cas français. *Politiques & management public*, 3, 253-274. https://doi.org/10.3166/pmp.36.2019.0007

Danjoie, C. (2014). *Gouverner les territoires durables en Europe: une comparaison des politiques infranationales en France, en Allemagne et en Espagne (Ours-Déchets ménagers et assimilés)* (Doctoral dissertation, Toulouse 1).

Dannhausen, M. (2020) *Changing Habits: Looking Back At Classic Anti-litter Campaigns.* Door Country News

Dauphiné, J. (1991). Du Monin dramaturge. *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, *1*(2), 194-203. https://doi.org/10.3406/bude.1991.1464

De Angelis, M., et Harvie, D. (2014). The commons. In *The Routledge companion to alternative organization* . 304-318

De Beer, H. (2010). *La propreté publique : bien plus que du nettoyage*. Etopia

De Croisset, F. (1936). Traversée du japon. *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 32(2), 292-303.

De Gastines, C. (2022) La télé, encore plus toxique à recycler qu'à regarder dans les forçats des déchets. *Santé et Travail,* https://www.sante-et-travail.fr/tele-encore-plus-toxique-a-recycler-qua-regarder#article

Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, 97-112. https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3363

Debord G. (1967/1992). *La société du spectacle*. Buchet-Chastel

Décobert, C. (2004). L'autorité religieuse aux premiers siècles de l'islam. *Archives de sciences sociales des religions*, (125), 23-44. https://doi.org/10.4000/assr.1032

Dejours, C. (2003). *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel : critique des fondements de l'évaluation*. Inra Editions

De-la-Torre, G. E., Rakib, M. R. J., Pizarro-Ortega, C. I., & Dioses-Salinas, D. C. (2021). Occurrence of personal protective equipment (PPE) associated with the Covid-19 pandemic along the coast of Lima, Peru. *Science of The Total Environment*, 774, 145774. Doi : 10.1016/j.scitotenv.2021.145774

Delcroix, M. et Gomez, C. (2009). Contraception des femmes fumeuses et varénicline. *La Revue Sage-Femme*, 8(5), 299-311. https://doi.org/10.1016/j.sagf.2009.10.001

Delignières, D., Legros, P., & Famose, J. P. (1991). Perception de l'effort et difficulté de la tâche. *Science et motricité*, *13*, 14-18

Dellard, N. (2018) "Normaliser" l'environnement pour "moraliser" l'esprit : enjeux et techniques des dispositifs corporels appliqués à l'enfance des classes laborieuses (1830-1882). (Doctoral dissertation, Université de Corse)

Delvolvé, P. (1978). Les collectivités locales et les déchets. *Droit et ville*, *6*(1), 173-195. https://doi.org/10.3406/drevi.1978.999

Denis, J. (2008). Conventions collectives : quelle protection pour les salariés précaires: Le cas de la branche du nettoyage industriel. *Travail et emploi*, 116, 45-56. https://doi.org/10.4000/travailemploi.4525

Denis, M. (1992). Un certain Comenius. Publisud

Desbiolles, A. (2020). *L'éco-anxiété: Vivre sereinement dans un monde abîmé*. Fayard.

Desbiolles, A., et Galais, C. (2021). Éco-anxiété et effets du dérèglement global sur la santé mentale des populations. *La Presse Médicale Formation*, 2(6), 615-621. https://doi.org/10.1016/j.lpmfor.2021.10.010

Descartes, R. (1637/2019) *Discours de la méthode. Pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences.* Librio

Deschamps, E. (2012). L'état exemplaire : slogan ou nouveau principe ?. *Revue française d'administration publique*, 143, 829-845. https://doi.org/10.3917/rfap.143.0829

Desjardins, J. (2015). *Cheminer vers l'autre depuis une expérience d'esseulement : un processus de concernement* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Rimouski)

Desmarais, M. É., Rocque, R. et Sims, L. (2022). Comment faire face à l'éco-anxiété: 11 stratégies d'adaptation en contexte éducatif. Éducation relative à l'environnement. *Regards-Recherches-Réflexions*, 17(1). https://journals.openedition.org/ere/8267

Dewey, J. (1913). *Interest and effort in education*. Forgotten Books

Dias, S., et Fernandez, L. (2013). Waste pickers–a gendered perspective. *Powerful Synergies: Gender Equality, Economic Development and Environmental Sustainability. UNDP*, 153-157

Directive (UE) (2019). 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904

Dixon, R. S., Knott, T., Rowsell, H., Sheldon, L., et Moore, D. (1992). Prompts and posted feed-back: In search of an effective method of litter control. *Behavior Change*, *9*, 2-7.

Domenach, J-M (1994). *La responsabilité. Essai sur le fondement du civisme*. Hatier

Donguy, G., & Chenon, P. (2017). Evaluation des Risques Ecotoxicologiques liés à l'épandage de boues de STEP chaulées sur une parcelle agricole. *Déchets Sciences et Techniques*, *74*, 1-12. https://doi.org/10.4267/dechets-sciences-techniques.3643

Donzelot, J. et Estèbe, P. (1994). *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*. Éd. Esprit
Douglas, M. (1971). *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*. Maspéro.
Dubet, F. (2007). *L'expérience sociologique*. Paris : La Découverte.
Dubuisson-Quellier, S. et Martin, S. (2019). Face à l'urgence climatique, méfions-nous de la sur-responsabilisation des individus. *The conversation*. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02164501/
Dufaux, F. et Fourcaut, A. (2004). *Le monde des grands ensembles*. Creaphys.
Dumazedier J. et Ripet A. (1966). *Le loisir et la ville. Loisir et culture en France aujourd'hui et demain*. Seuil
Dumazedier, J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Seuil.
Dumazedier, J. (1968). La sociologie du loisir. *Sociologie actuelle*, 16 (1), 5-31. https://doi.org/10.3406/sotra.1960.1343
Dumazedier, J. et Ripert A. (1976). *Le loisir et la ville. Société éducative et pouvoir culturel*. Seuil.
Dumazedier, J., Samuel, N. (1976). *Société éducative et pouvoir culturel*. Le Seuil.
Dunaway, F. (2015). *Seeing Green. The Use and Abuse of American Environmental Images*. University of Chicago Press
Dupain, S. (1881). *Notice historique sur le pavé de Paris*. *Charles de Mourgues frères*, *imprimeurs*.
Durand, J. P. et Stewart, P. (1998). La transparence sociale dans une usine française à capitaux japonais. *Sociologie du travail*, 419-437. https://doi.org/10.3406/sotra.1998.1314
Durdan, C. A., Reeder, G. D., & Hecht, P. R. (1985). Litter in a university cafeteria: Demographic data and the use of prompts as an intervention strategy. *Environment and Behavior*, 17(3), 387-404. https://doi.org/10.1177/0013916585173007
Dussaux, M. (2010). L'éducation au développement durable : de la ville éducatrice au territoire apprenant ? *Spécificités*, (3), 39 56. https://doi.org/10.3917/spec.003.0039
Dwyer, W. O., Leeming, F. C., Cobern, M. K., Porter, B. E., & Jackson, J. M. (1993). Critical review of behavioral interventions to preserve the environment: Research since 1980. *Environment and Behavior*, *25*, 275-321. https://doi.org/10.1177/0013916593255001
El-Soufi, A., et Malek, V. (2016). «Recycliban. com»: un site web éducatif pour introduire les technologies à l'école et sensibiliser les jeunes au tri des déchets domestiques.
Eme, B., Laville, J. L.et Mothé, D. (1993). Controverse : Quel rôle pour l'État ? I. Pour une critique de l'État animateur. *Esprit* (1940-), (194 (8/9), 193-202.
Escopette (1884, 28 janvier). *Sérénade chantée par M. le Préfet de la Seine*. Le Gaulois
Esfandiar, K. (2020). *Understanding pro-environmental binning behaviour of National Park visitors: A cross-cultural study* (Doctoral dissertation, Edith Cowan University). https://ro.ecu.edu.au/theses/2388/
Eslin, J. C. (2017). *Le christianisme au défi de la nature*. Les éditions du Cerf.
Etien, M. et Labyad, R. (2010). Les « sans-paroles » de la ville éducatrice. *Spécificités*, (3), 191 198. https://doi.org/10.3917/spec.003.0191
Euvé, F. (2012). Principes d'une écologie chrétienne. *Études*, 416, 495-506. https://doi.org/10.3917/etu.4164.0495

Evans, N. (2012). A'Nudge'in the wrong direction. *Review-Institute of Public Affairs*, 64(4), 16-19

Eychenne, A. (2022) Les ordures, fardeau encombrant des collectivités dans les forçats des déchets. *Santé et Travail* https://www.sante-et-travail.fr/ordures-fardeau-encombrant-collectivites#article

Fadare, O. O., et Okoffo, E. D. (2020). Covid-19 face masks: A potential source of microplastic fibers in the environment. *The Science of the total environment*, *737*, 140279 https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7297173/

Faerber, R. (2004). Caractérisation des situations d'apprentissage en groupe. *Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation et la Formation*, 11(1), 297-331. https://doi.org/10.3406/stice.2004.899

Famose, J.P. (1990). *Apprentissage moteur et difficulté de la tâche*. INSEP

Farzadkia, M., Sedeh, M. S., Ghasemi, A., Alinejad, N., Kazemi, M. S., Jafarzadeh, N., et Torkashvand, J. (2022). Estimation of the heavy metals released from cigarette butts to beaches and urban environments. *Journal of Hazardous Materials*, *425*,1-6 https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0304389421029381

Fassin D. (1998) Politique des corps et gouvernement des villes. La production locale de santé publique, dans D. Fassin (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique*, (pp.7-46), La Découverte.

Faure, A. (1977). Classe malpropre, classe dangereuse ? Quelques remarques à propos des chiffonniers parisiens au 19e siècle et de leurs cités, *Recherches*, 29, pp. 79-102.

Fenitra, R. M., Premananto, G. C., Sedera, R. M. H., Abbas, A., & Laila, N. (2022). Environmentally responsible behavior and Knowledge-Belief-Norm in the tourism context: The moderating role of types of destinations. *International Journal of Geoheritage and Parks*. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2577444122000260

Festinger L. (1954) A Theory of Social Comparison Processes, *Human Relations*, n° 7, 117-140. https://doi.org/10.1177/001872675400700202

Figuras, P., et Meirieu, P. (2006). Une ville éducatrice. *Revista Diversité*, n°145.

Finnie, W. C. (1973). Field experiments in litter control. *Environment and Behavior*, 5,123-144. https://doi.org/10.1177/001391657300500201

Fischedick, M., Roy, J., Acquaye, A., Allwood, J., Ceron, J. P., Geng, Y., ... & Tanaka, K. (2014). Industry. In: Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Technical Report. https://kar.kent.ac.uk/53224/2/ipcc_wg3_ar5_chapter10.pdf

Foellmer, J., Liboiron, M., Rechenburg, A., et Kistemann, T. (2022). How do the cultural contexts of waste practices affect health and well-being? World Health Organization. Regional Office for Europe. https://apps.who.int/iris/handle/10665/354695

Forot, B.-R. (2007). *Propreté et gestion des déchets à Paris hier et aujourd'hui*. Bénévent

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Gallimard

Foucault, M. (2004). *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France, 1978-1979*, Michel Foucault. Gallimard/seuil

Fourneau, C. (2022) Le « sale boulot » des travailleurs des déchets dans les forçats des déchets. *Santé et Travail* https://www.sante-et-travail.fr/forcats-dechets

Fournier, P. (2002). De la souillure à la pollution, un essai d'interprétation des origines de l'idée de pollution, C. Bernhardt, G. Massard-Guilbaud (dir.), *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, pp. 33-56.

Frances, J. (2013). *Former des producteurs de savoir: les réformes du doctorat à l'ère de l'économie de la connaissance* (Doctoral dissertation, Paris, EHESS).

François, Pape (2015). *Loué sois-tu, Laudato Si'*. Bayard

François, S. (2016). L'extrême droite française et l'écologie. Retour sur une polémique. *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 44, 187-208. https://doi.org/10.3917/rfhip1.044.0187

Freire, P. (1974). Conscientization. Cross Currents: Spring, 24(1), 23–31.

Frias, A. (2004). La symbolique des déchets L'impur, le sauvage, la mort. In F. Héritier et M. Xanthak, (dir). *Corps et Affects*, (pp.367-380). Odile Jacob

Frohlich, K. L., & Abel, T. (2014). Environmental justice and health practices: understanding how health inequities arise at the local level. *Sociology of Health & Illness*, *36*(2), 199-212. https://doi.org/10.1111/1467-9566.12126

Frollo, J. (1883, 30 décembre). *La fin d'un métier*. Le petit Parisien

Fumat, Y. (2000). La civilité peut-elle s'enseigner ? *Revue française de pédagogie*, 101-113. https://doi.org/10.3406/rfp.2000.1037

Gaillard, V. M. (2021). *Etude de l'acculturation scientifique d'enfants de maternelle pour une éducation à l'environnement et au développement durable. Conceptions d'enfants de cinq ans sur le cycle de la matière organique, et modalités de transmission lors de pratiques familiales de compostage* (Doctoral dissertation, Université de Bretagne Occidentale).

Gamberale, F. (1985). The perception of exertion. *Ergonomics*, 1985, 28, 1: 299-308. DOI: 10.1080/00140138508963137

Gangl, K., Spitzer, F. et Walter, A. Abfalltrennung und Littering im öffentlichen Raum. Ein verhaltensökonomisches Feldexperiment. (2022) *[Research Report] Tri des déchets et littering dans l'espace public. Une expérience de terrain en économie comportementale. Institute for Advanced Studies (IHS)* https://irihs.ihs.ac.at/id/eprint/6097/7/ihs-report-2022-gangl-spitzer-walter-abfalltrennung-littering-im-oeffentlichen-raum.pdf

Garcés-Ordóñez, O., Díaz, L. F. E., Cardoso, R. P., et Muniz, M. C. (2020). The impact of tourism on marine litter pollution on Santa Marta beaches, Colombian Caribbean. *Marine pollution bulletin*, *160*, 111558. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2020.111558

Garnier, B. (2017). *Les grands enjeux du système éducatif français-2e éd.: Concours et métiers de l'éducation*. Dunod

Gaschet, F. & Pouyanne, G. (2011). Nouvelles centralités et valeurs immobilières : vers un découplage des centralités résidentielles et économiques ?. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 499-525. https://doi.org/10.3917/reru.113.0499

Gatel, F. (2022). Rapport d'information n° 552 relatif aux décharges sauvages. Senat https://www.senat.fr/rap/r21-552/r21-5521.pdf

Gauthier, B. (2003). La structure de la preuve. In B. Gauthier (dir) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. (p.169-197) PUQ.

Gazel, H. Tchamou. B. (2015) " Yes we care " : les lieux-dits d'une éco-citoyenne, les lieux ordonnés d'un analyste spatial. *Colloque Care Genre Environnement* https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-01316244/document

Geffray, C. (1999). [compte rendu] Michel de Agier (dir). Anthropologues en dangers. L'engagement sur le terrain, *L'Homme*, 149, 211-214. www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1999_num_39_149_453519

Geiger, S.M., Geiger, M. and Wilhelm, O. (2019) Environment-specific vs. general knowledge and their role in pro-environmental behavior. *Frontiers in Psychology,* 10, 718. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2019.00718

Geissdoerfer, M., Savaget, P., Bocken, N. M. P. et Hultink, E. J. (2017). The circular economy – A new sustainability paradigm? *Journal of Cleaner Production*, 143, 757–768. https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.12.048

Geller, E. S., Brasted, W., et Mann, M. (1980). Waste receptacle designs as interventions for litter control. *Journal of Environmental Systems*, *9*, 145-160. http://dx.doi.org/10.2190/5P46-8H2N-41JR-C2EJ

Geller, E. S., Needleman, L. D., & Randall, K. (1990). Developing a taxonomy of behavior change techniques for environmental protection. In *Proceedings of the First US Conference on Municipal Solid Waste Management*. Washington, DC: Environmental Protection Agency.

Geller, E. S., Winett, R. A., & Everett, P. B. (1982). *Preserving the environment: New strategies for behavior change*. Pergamon.

Geller, E. S., Witmer, J. F., et Tuso, M. A. (1977). Environmental interventions for litter control. *Journal of Applied Psychology*, 62(3), 344-351. https://doi.org/10.1037/0021-9010.62.3.344

Gervais, F. (2018). *L'urgence climatique est un leurre*. L'artilleur.

Gervaise, P. (1991). Les « passages » quartier de Levallois-Perret-Banlieue parisienne : exemple historique d'un espace à forte réputation d'insécurité (XIXe-XXe siècle). *Déviance et société*, 15(3), 259-273

Ghasarian C. (2002). *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Armand Colin.

Ghimire, S., Pokhrel, N., Pant, S., Gyawali, T., Koirala, A., Mainali, B., … & Paudel, S. R. (2022). Assessment of technologies for water quality control of the Bagmati River in Kathmandu valley, Nepal. *Groundwater for Sustainable Development,* 100770. 1-13. 10.1016/j.gsd.2022.100770

Giran, J. P. (2011). *Des élus contre nature ?* Éditions T&O.

Girard, L. (1923). *Le Nettoiement de Paris*. Conférence faite aux ingénieurs des Travaux publics de la ville de Paris, le 6 janvier 1923. Leon Eyrolles éditeur

Girard, R. (2005). Carnet de route : grandeur et misères du modèle japonais. *Revue des Deux Mondes*, 68-77.

Girard, T. (2012). *Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur* (Doctoral dissertation, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)).

Giraut, F. (2008). Conceptualiser le territoire. In: Historiens et géographes, 2008, n° 403, p. 57-68. https://archive-ouverte.unige.ch/unige:2051

Girola, C. (1996). Rencontrer des personnes sans abri. Une anthropologie réflexive. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 9(34), 87-98. https://doi.org/10.3406/polix.1996.1033

Glaser, B. et Strauss, A. (1967). *The discovery of grounded theory*. Weidenfield et Nicolson.

Glaser, B. G.et Strauss, A. L. (1965). Discovery of substantive theory: A basic strategy underlying qualitative research. *American Behavioral Scientist*, 8(6), 5-12.

Glasser, W. (1973). *Des écoles sans déchets*, Traduction de J. *Chambret. Fleurus*.

Godard, P. et Donzel, A. (2014). *Éboueurs de Marseille. Entre luttes syndicales et pratiques municipales*. Syllepse

Goffman, E. (1970). *Strategic interaction (Vol. 1)*. University of Pennsylvania Press.

Goffman, E. (1973). *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Goffman, E. (2012). Le travail de terrain. IN D. Cefai et L. Perreau (dir.). *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*. Presses Universitaires de France.

Goodwin, T. (2012). Why we should reject 'nudge'. *Politics*, 32(2), 85-92. https://doi.org/10.1111/j.1467-9256.2012.01430.x

Gouhier, J. (1991). La rose et l'ordure à la Villeneuve de Grenoble : Propreté urbaine et grands ensembles. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 53, No. 1, 79-88. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1640

Gouilliard, S. et A. Legendre (2003). *Déchets ménagers. Écologie, environnement industriel et développement soutenable*. Economica

Gourin, J. (2021). *La reconnaissance juridique de l'éducation à l'environnement* (Doctoral dissertation, Université de Limoges).

Gousse-Lessard, A. S. et Lebrun-Paré, F. (2022). Regards croisés sur le phénomène «d'écoanxiété»: perspectives psychologique, sociale et éducationnelle. *Éducation relative à l'environnement. Regards-Recherches-Réflexions*, 17(1). https://journals.openedition.org/ere/8159

Grasmick, H. G., Bursik, R. J., & Kinsey, K. A. (1991). Shame and Embarrassment as Deterrents to Noncompliance with the Law: The Case of an Antilittering Campaign. Environment and Behavior, 23(2), 233-251. doi: 10.1177/0013916591232006

Gravel, S., Bakhiy, B., Zayed, S., Gravel, S., Côté, D., Roberge, B., Lavoie, J., Wingert, L. et Labrèche, F. (2022) *Recyclage primaire des matières résiduelles électroniques au*

Québec. Portrait de la santé et de la sécurité du travail et appréciation du risque sanitaire. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail.

Green, A. L. R., Putschew, A., & Nehls, T. (2014). Littered cigarette butts as a source of nicotine in urban waters. *Journal of hydrology*, 519, 3466-3474. 10.1016/j.jhydrol.2014.05.046

Griffin, M., & Karasik, R. (2022) Plastic Pollution Policy Country Profile: Kenya. NI PB, 1-07. https://nicholasinstitute.duke.edu/sites/default/files/projects/Plastic-Pollution-Policy-Country-Profile-Kenya.pdf

Gruter, G. J. M., & Lange, J. P. (2022). Tutorial on Polymers–Manufacture, Properties, and Applications. *Biodegradable Polymers in the Circular Plastics Economy*, 83-111. DOI:10.1002/9783527827589.ch4

Guerrand, R.-H. (1985). *Les lieux : histoire des commodités*, La Découverte, Paris

Guillaume, C. et Pochic, S. (2011) Peut-on enquêter sur l'égalité professionnelle sans intervenir ? Retour sur une recherche en entreprise. In D. Naudier et M. Simonet (dir) *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, (p.117-133) La Découverte

Guillemette, F. (2006). L'approche de la Grounded Theory ; pour innover. *Recherches qualitatives*, *26*(1), 32-50. DOI https://doi.org/10.7202/1085397ar

Guillemette, F. et Lapointe, J. R. (2012). Illustration d'un effort pour demeurer fidèle à la spécificité de la méthodologie de la théorisation enracinée (Grounded Theory). J. Luckerhoff et F. Guillemette (dir), *Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages*, (p11-35) Presses universitaire du Quebec

Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2009). L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). *Recherches qualitatives*, 28(2), 4-21. https://doi.org/10.7202/1085270ar

Guitard, É. (2012). Le chef et le tas d'ordures : la gestion des déchets comme arène politique et attribut du pouvoir au Cameroun. *Politique africaine*, 127, 155-177. https://doi.org/10.3917/polaf.127.0155

Guitard, É. & Milliot, V. (2015). Les gestes politiques du propre et du sale en ville. *Ethnologie française*, 45, 405-410. https://doi.org/10.3917/ethn.153.0405

Guitart, E. et Milliot, V. (2015). *Propreté, saleté, urbanité*. Presses Universitaires de France.

Gwiazdzinski, L. et Cholat, F. (2021). *Territoires apprenants. Un processus d'apprentissage à l'épreuve du réel*. Elya.

Halpern, D. (2015). *Inside the nudge unit: How small changes can make a big difference*. Random House

Hamman, P. (2020). « *GreenCity Freiburg* » : retour sur un « modèle » allemand de ville durable. *Allemagne d'aujourd'hui*, 234, 10-21. https://doi.org/10.3917/all.234.0010

Hammer, J., Kraak, M. H., et Parsons, J. R. (2012). Plastics in the marine environment: the dark side of a modern gift. *Reviews of environmental contamination and toxicology*, 1-44. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-1-4614-3414-6_1

Hankewitz, S. (2022, 07 juillet). *Over 2.7 million people take part in Let's Do It! cleaning campaigns across Europe*. Estonian World

Hansen, P., & Jespersen, A. (2013). Nudge and the Manipulation of Choice: A Framework for the Responsible Use of the Nudge Approach to Behaviour Change in Public Policy. *European Journal of Risk Regulation, 4*(1), 3-28. doi:10.1017/S1867299X00002762

Hansmann, R. et Steimer, N. (2015). Linking an integrative behavior model to elements of environmental campaigns: An analysis of face-to-face communication and posters against littering. *Sustainability*, 7(6), 6937-6956. DOI:10.3390/su7066937

Hansmann, R.et Steimer, N. (2016). A field experiment on behavioural effects of humorous, environmentally oriented and authoritarian posters against littering. *Environmental Research, Engineering and Management*, 72(1), 35-44. DOI:10.5755/j01.erem.72.1.14169

Hanushek, E. (1971). Teacher characteristics and gains in student achievement: Estimation using micro data. *The American Economic Review*, 61(2), 280-288.

Hardin, G. (1968a). La tragédie des biens communs : le problème démographique n'a pas de solution technique ; elle exige une extension fondamentale de la morale. *Sciences*, 162 (3859), 1243-1248.

Hardin, G. (1968b). The tragedy of the commons: the population problem has no technical solution; it requires a fundamental extension in morality. *Science*, *162*(3859), 1243-1248. http://ecoevo.wdfiles.com/local--files/start/Hardin1968.pdf

Hardin, G. (1968/2020). *La tragédie des communs*. Presses universitaires de France.

Hardt, M., et Negri, A. (2009). *Commonwealth*. Harvard University Press

Harpet, C. (1997). Le déchet dans le faisceau des sciences : une horloge chaotique. *Environnement, Ingénierie et Développement*, 5-10 https://eid.episciences.org/8235/pdf

Harpet, C. (1999). *Du déchet, philosophie des immondices : corps, ville, industrie*. L'Harmattan

Harpet, C. (2001). La question des déchets: nuisances et vertus. Essai de rudérurgie: l'inversion des valeurs. *Revue Annales des Mines*. https://hal.ehesp.fr/hal-01953436/document

Hartley, B. L., Pahl, S., Veiga, J., Vlachogianni, T., Vasconcelos, L., Maes, T., ... et Thompson, R. C. (2018). Exploring public views on marine litter in Europe: Perceived causes, consequences and pathways to change. *Marine Pollution Bulletin*, 133, 945-955. DOI: 10.1016/j.marpolbul.2018.05.061

Hartley, B.L., Pahl, S., Holland, M., Alampei, I., Veiga, J. and Thompson, R.C. (2018b). Turning the tide on trash: Empowering European educators and school students to tackle marine litter. *Marine Policy.* 96, 227-234. https://doi.org/10.1016/j.marpol.2018.02.002

Hartley, B.L., Pahl, S., Veiga, J., Vlachogianni, T., Vasconcelos, L., Maes, T. et *al.* (2018a). Exploring public views on marine litter in Europe: Perceived causes, consequences and pathways to change. *Marine Pollution Bulletin,* 133, 945-955. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2018.05.061.

Hartley, B.L., Thompson, R.C. and Pahl, S. (2015). Marine litter education boosts children's understanding and self-reported actions. *Marine Pollution Bulletin*, 90(1-2), 209-217. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2014.10.049.

Hartweg, C., & Zehnder, G. (2007). *Animateurs et animation en établissements pour personnes âgées*. Erès.

Harvey, D. (2012). *Rebel cities: From the right to the city to the urban revolution*. Verso books.

Haulot, A. (1974) Tourisme et environnement. La recherche d'un équilibre. Marabout

Hausman, D. M., & Welch, B. (2010). Debate: To nudge or not to nudge. *Journal of Political Philosophy*, 18(1), 123-136. https://doi.org/10.1111/j.1467-9760.2009.00351.x

Hayati, Y., Adrianto, L., Krisanti, M., Pranowo, W. S., & Kurniawan, F. (2020). Magnitudes and tourist perception of marine debris on small tourism island: Assessment of Tidung Island, Jakarta, Indonesia. *Marine Pollution Bulletin*, 158(June), 111393. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2020.111393

He, D., et Luo, Y. (Eds.). (2020). Microplastics in Terrestrial Environments: Emerging Contaminants and Major Challenges (Vol. 95). Springer Nature. https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-56271-7

Heberlein, T. A. (1971). *Moral norms, threatened sanctions and littering behavior*. Unpublished doctoral dissertation, University of Wisconsin, Madison.

Héber-Suffrin, C. et Héber-Suffrin, M. (2012). *Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs: vers une société apprenante & créatrice*. Ovadia.

Heider F. (1958). *The Psychology of Interpersonal Relations*, Wiley

Heller, G. (1980). Une stratégie: la propreté comme valeur de la vie quotidienne. *Cahiers de géographie du Québec*, 24(62), 321-326 https://core.ac.uk/download/pdf/59284289.pdf

Hily, M. A. (2006). Décrire les migrations internationales. *Revue européenne des migrations internationales* [Online], vol. 22 - n°2 | 2006, Online since 01 June 2009,. URL: http://journals.openedition.org/remi/2819; DOI: https://doi.org/10.4000/remi.2819

Hirmo, M. (2015, 11 mars) A crazy Estonian idea urges people to clean up their countries in one day. Estonian World https://estonianworld.com/life/crazy-estonian-idea-urges-people-clean-countries-one-day/

Hobson, B. (2009). *Latrinae et foricae toilets in the Roman world*, Duckworth

Horowitz, R. et Haney, L. (2008). Combiner l'histoire et l'ethnographie en dehors de la revisite des terrains déjà étudiés. *Observer le travail* (pp. 249-264). La Découverte

Horsley, A. D. (1988). The unintended effects of a posted sign on littering attitudes and stated intentions. *The Journal of Environmental Education*, 19(3), 10-14. https://doi.org/10.1080/00958964.1988.9942757

Hosotte, A. (1974). Glasser (W.) Des écoles sans déchets. *Revue française de pédagogie*, 29(1), 59-61. www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1974_num_29_1_2069_t1_0059_0000₂

Houweling, T. (2019). Fighting Pollution with Nudges. *Student Undergraduate Research E-journal!*, 5, 1-5. DOI: https://doi.org/10.25609/sure.v5.4214

Huffman, K. T., Grossnickle, W. F., Cope, J. G., & Huffman, K. P. (1995). Litter reduction: A review and integration of the literature. *Environment and Behavior*, 27(2), 153-183.Sens dessous. N°13, 3-14.

Huffman, K. T., Grossnickle, W. F., Cope, J. G., & Huffman, K. P. (1995). Litter reduction: A review and integration of the literature. *Environment and Behavior*, *27*, 153-183. **https://doi.org/10.1177/0013916595272003**

Hughes, E.C. (1996). « La place du travail de terrain dans les sciences sociales », in *Le regard sociologique*, Paris: EHESS, p.267.

Hugo, V. (1862). *Les Misérables — Tome V : Jean Valjean*. L'intestin de Léviathan http://groupugo.div.jussieu.fr/Miserables/consultation/final/Final_05,02.htm

Hurmic, P.et Euvé, F. (2021). Écologie et christianisme en politique. *Etudes*, (7), 31-39.

Huxley, A. (1932). *Brave New World*. Penguin Books Ltd

Illich, I. (1971). *Une société sans école*. Seuil.

Illich, I. (1973). *La convivialité*. Le Seuil

Jacob, J. (1999). *Histoire de l'écologie politique. Comment la gauche a redécouvert la nature.* Albin Michel

Jacqué, M. (2016). L'éducation à l'environnement : entre engagements utopistes et intégration idéologique. *Cahiers de l'action*, 47, 13-19. https://doi.org/10.3917/cact.047.0013

Jacquot, H. (1992). D'un urbanisme de séparation à un urbanisme de mixité. *Droit et ville*, (34), 87-103. https://doi.org/10.3406/drevi.1992.1328

Jaillet, M. C. (2016). Réaménager la ville pour y faire place à la marche « ordinaire ». *Sciences de la société* [Online], 97 | 2016, Online since 27 December 2018. URL: http://journals.openedition.org/sds/4133; DOI: https://doi.org/10.4000/sds.4133

Jambeck, J. R., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, T. R., Perryman, M., Andrady, A., Narayan, R. & Law, K. L. (2015). Plastic waste inputs from land into the ocean. *Science*, 347(6223), 768– 771. https://doi.org/10.1126/science.1260352

Jambes, J. P. (2001). *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXIe siècle*. Editions L'Harmattan.

(2016). Le rôle des déchets dans l'histoire: Entretien avec François Jarrige et Thomas Le Roux. *Mouvements*, 87, 59-68. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0059

Jeudy, H. P. (1991). Le choix public du propre : une propriété des sociétés modernes. *Les Annales de la Recherche urbaine,* Vol. 53, No. 1, 103-108. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1643

John, P., Smith, G.et Stoker, G. (2009). Nudge nudge, think think: Two strategies for changing civic behaviour. *The Political Quarterly*, 80(3), 361-370. **https://doi.org/10.1111/j.1467-923X.2009.02001.x**

Jolé, M. (1991). Gérer ses résidus en public : R'bati, Slaoui, et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets », *Annales de la Recherche Urbaine*, 53 : 32-39. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1635

Jorro, A. (2004). Réflexivité et auto-évaluation dans les pratiques enseignantes. *Mesure et évaluation en éducation*, 27(2), 33-47. https://doi.org/10.7202/1087976ar

Jousse, M. (1969). *L'anthropologie du geste*. Resma

Ju, Y., Peng, Z. et Zhu, Y. (2022, May). Urban micro-renewal of human pet interaction space based on digital modeling. *Proc. of SPIE*. Vol (Vol. 12172, pp. 1217217-1). https://doi.org/10.1117/12.2634676

Jugie, J.-H. (1993). *Poubelle-Paris : 1883-1896 : la collecte des ordures ménagères à la fin du XIXe siècle*, Larousse et Sélection du Reader's digest

Jussim, L. (1989). Teacher expectations: self-fulfilling prophecies, perceptual biases and accuracy, *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(3), 469-480. https://doi.org/10.1037/0022-3514.57.3.469

Kalff De Body, H. E. (1995). *L'hygienisation de la vie quotidienne. Le logement insalubre à paris (1830-1990)* (Doctoral dissertation, Paris 7).

Kallgren, C. A., Reno, R. R.et Cialdini, R. B. (2000). A focus theory of normative conduct: When norms do and do not affect behavior. *Personality and Social Psychology Bulletin*, *26*,1002-1012.

Karasik, R. (2022). Plastic Pollution Policy Country Profile: Maldives. *NI PB*, 1-08. https://nicholasinstitute.duke.edu/sites/default/files/projects/Plastic-Pollution-Policy-Country-Profile-Maldives.pdf

Karidis, A. (2022, 12 april). The Psychology of Littering. *Waste 360* https://www.waste360.com/waste/psychology-littering

Kataržytė, M., Balčiūnas, A., Haseler, M., Sabaliauskaitė, V., Lauciūtė, L., Stepanova, K., ... & Schernewski, G. (2020). Cigarette butts on Baltic Sea beaches: Monitoring, pollution and mitigation measures. *Marine Pollution Bulletin*, 156, 111248. DOI: 10.1016/j.marpolbul.2020.111248

Kaur, R. (2022). *Impact of social marketing on changing littering behavior in india* (Doctoral dissertation, National Institute of Technology Jalandhar -NITJ)

Kaza, S. Yao, L. C. Bhada-Tata, P. et Van Woerden, F. (2018). *What a Waste 2.0 : A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development; Washington, DC: World Bank. © World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30317 License: CC BY 3.0 IGO."http://hdl.handle.net/10986/30317 https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/09/20/global-waste-to-grow-by-70-percent-by-2050-unless-urgent-action-is-taken-world-bank-report

Keizer, K., Lindenberg, S., et Steg, L. (2008). The spreading of disorder. *Science*, *322*(5908), 1681-1685. DOI: 10.1126/science.1161405

Kessler, D. J., Doyle, S. E., FLURY, W., et Mcknight, D. S. (1992). Cleaning up space debris. Issues. *Science and Technology*, 8(3), 19-21.

Kıdeyş, A. E., Gücü, A. C., Salihoğlu, B., & Ok, M. (2018). An effective University–Municipality partnership on K12 training aiming to reduce the marine litter and biodiversity loss of Mersin, Turkey. *European Marine Science Educators Association*, 2-5.

Klump, B. C., Martin, J. M., Wild, S., Hörsch, J. K., Major, R. E., & Aplin, L. M. (2021). Innovation and geographic spread of a complex foraging culture in an urban parrot. *Science*, 373(6553), 456-460. DOI: 10.1126/science.abe7808

Knaebel, G. (1991). Le rangement du résidu. *Les Annales de la recherche urbaine*, Vol. 53, No. 1, 22-31https://www.persee.fr/docAsPDF/aru_0180-930x_1991_num_53_1_1634.pdf

Knauer, K. (2007). *Global Warming. The Causes, the Perils, the Solutions, the Actions: 51 Things You Can Do*, Time Books.

Kokoreff, M. (1991). La propreté du métropolitain : vers un ordre post-hygiéniste ? *Les Annales de la recherche urbaine*, Vol. 53, No. 1, 93-102. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1642

Kolenda, K., Kuśmierek, N., Kujawa, K., Smolis, A., Wiśniewski, K., Salata, S., ... et Kadej, M. (2022). Bottled & canned–Anthropogenic debris as an understudied ecological trap for small animals. *Science of The Total Environment*, 837, 155616. https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0048969722027127

Kolenda, K., Pawlik, M., Kuśmierek, N., Smolis, A., et Kadej, M. (2021) *Online media reveals a global problem of discarded containers as deadly traps for animals. Sci Rep 11, 267 (2021).* https://doi.org/10.1038/s41598-020-79549-8

Kolodko, J., Read, D. et Taj, U. (2016). *Using behavioural insights to reduce littering in the UK*. Warwick Business School https://cleanupbritain.org/WBS-Report-for-CLUB.pdf

Krauss, R. M., Freedman, J. L., et Whitcup, M. (1976). Field and laboratory studies of littering. *Joumal of Experimental Social Psychology*, 14, 109-122.

Krelling, A. P., Williams, A. T., & Turra, A. (2017). Differences in perception and reaction of tourist groups to beach marine debris that can influence a loss of tourism revenue in coastal areas. *Marine Policy*, 85(March), 87–99. https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.08.021

Lafontaine, D. et Simon, M. (2008). Evaluation des systèmes éducatifs. *Mesure et évaluation en éducation*, 31(3), 95-123. DOI: https://doi.org/10.7202/1024967ar

Lahire, B. (2016). *La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*. La découverte.

Lallaoui, M. (1993) *Du bidonville aux HLM*. Syros

Lange, J.-M. (2011). Éducation au développement durable : éléments pour une problématisation de la formation des enseignants. *Carrefours de l'éducation*, HS1, 71-85. DOI:10.3917/cdle.hs01.0071

Larrère, C. (2020). Quand l'écologie rencontre la religion. *Archives de sciences sociales des religions*, 190, 189-204. https://doi.org/10.4000/assr.51062

Las Vergnas, O. (2020). Des freins à une coopération fructueuse entre professionnels de la recherche et acteurs de la société civile. *Cahiers de l'action*, 55, 25-29. https://doi.org/10.3917/cact.055.0025

Latour, B. (2010) « Si tu viens à perdre la Terre, à quoi te sert d'avoir sauvé ton âme ? ». In J-N Pérès (dir.). *L'Avenir de la Terre. Un défi pour les Églises* (p. 51-72). Desclée de Brouwer

Latour, B. (2011). P*asteur : guerre et paix des microbes suivi de irréductions*. La découverte

Latour, B. (2015). *Face à Gaïa : huit conférences sur le nouveau régime climatique*. Empécheurs de penser rond.

Lautre, Y. (2018). *Éduquer à l'environnement: réduire et trier ses déchets à l'école et à la maison*.

Lavadinho, S., & Winkin, Y. (2004). Quand les piétons saisissent la ville : éléments pour une anthropologie de la marche appliquée à l'aménagement urbain. *MEI - Médiation et information*, L'Harmattan, pp.33 - 41. ⟨halshs-00425734⟩

Le Lay, S. (2016). L'*homo detritus* fait-il de la politique : Quelques réponses sous forme de mégots de cigarettes. *Mouvements*, 87, 25-35. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0025

Le Lay, S. (2022) Valoriser enfin des métiers essentiels à l'environnement dans Les forçats des déchets. *Santé et Travail.* https://www.sante-et-travail.fr/valoriser-enfin-metiers-essentiels-a-lenvironnement

Leal, V. C. (2015). *L'école, l'enfant et la ville : les conditions de l'urbanisme scolaire : cas de la Région de Bruxelles-Capitale*. Presses universitaires de Louvain. file:///C:/Users/Micro-W10/Downloads/THESE_Valeria_Cartes_Leal_DIAL.pdf

Lebon, F. (2021). L'éducation populaire et l'animation : un objet pour la sociologie de l'éducation. *Carrefours de l'éducation*, 52, 279-303. https://doi.org/10.3917/cdle.052.0265

Ledrut, R. (1979). *Sociologie urbaine*. Presses Universitaires de France

Lefebvre, H. (1961). Utopie expérimentale : pour un nouvel urbanisme. *Revue française de sociologie*, 2(3), 191-198. DOI : 10.2307/3319524

Lefebvre, H. (1968a). *Le droit à la ville*. Antropo

Lefebvre, H. (1968b) *Critique de la vie quotidienne III. De la modernité au modernisme. Pour une méta philosophie du quotidien*. L'arche.

Legardez, A., et Simonneaux, L. (2006). *L'école à l'épreuve de l'actualité*. Issy-les-Moulineaux: ESF.

Leguay, J.-P. (2002). *L'eau dans la ville au Moyen âge*, Presses universitaires de Rennes

Leleux, C. (1997). *Repenser l'éducation civique : autonomie, coopération, participation*. Cerf.

Lemoine, A. et Sauvage, A. (1997) Urbains et oiseaux : une coexistence ambivalente. In P. Clergeay (dir). *Oiseaux à risques en ville et en campagne* (p. 181-197). Inra Éditions

Levilly, R. (2019). *Risques sanitaires pour les professionnels de la gestion des déchets en France*. Avis de l'Anses Rapport d'expertise collective. Anses https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2016SA0137Ra.pdf

Lezmi, G. et Ponvert, C. (2021). Définitions utiles. In J. Brouard, G. Lezni et G. Pouessel (dir) *Allergologie de l'enfant et de l'adolescent* (p.3-6). Elsevier Masson

Lhuilier, D. et Cochin, Y. (1999). *Des déchets et des hommes*. Desclée de Brouwer.

Li, Z., et Wen, Y. (2017, 24 October). A star image registration algorithm based on joint feature matching. In AOPC 2017: Optical Sensing and Imaging Technology and Applications. *International Society for Optics and Photonics*. Vol. 10462 https://doi.org/10.1117/12.2283215

Liscia C. et Orlic F (1974). Les cités de transit, un grand renfermement. *Les Temps Modernes,* n°341. 586-613.

Liscia, C. (1976). L'habitat du pauvre. *Sociologie du travail*, 18e année n°4. 345-361.

Loose, D. (1997). Problèmes posés par les pigeons bisets en milieu urbain : vers une nouvelle approche ? dans P. Clergeau (dir) *Oiseaux à risques en ville et en campagne*, (p.345-361). Inra Éditions

Lu, Y., Yu, Y., Jiang, X., & Wang, Y. (2022). *The risk of passenger behaviors that influence accident type and severity in metro operation: case-based Monte Carlo analysis*. Research square.

Lupton, S. (2002). *Incertitude sur la qualité et économie des biens controversés. Le marché d'épandage des boues de stations d'épuration urbaines* (Doctoral dissertation, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)).

Lupton, S. (2018). Jusqu'où doit-on promouvoir l'économie circulaire ?. *Pour*, 236, 87-93. https://doi.org/10.3917/pour.236.0087

Lyon-Caen, N. et Morera, R. (2020). *A vos poubelles citoyennes ! Environnement urbain, salubrité publique et investissement civique (Paris, XVIe-XVIIIe siècle)*. Editions Champ Vallon.

Mabi, C. (2014). Comment se construit le « concernement » des publics de la démocratie technique ? Analyse communicationnelle des débats publics CNDP. *Canadian Journal of Communication*, 39(4), 627-638. DOI:10.22230/cjc.2014v39n4a2737

Magali, P. (2002). Les déchets ménagers, entre privé et public. *Approches sociologiques*. L'harmattan.

Manurung, E. H., Simanullang, B. H., Sinambela, P., Waskito, A., Naibaho, P., & Siahaan, H. H. (2022). Growing community care for a clean and waste-free environment in pondok akart village, duren sawit district, east akarta. *International Journal of Engagement and Empowerment*, 2(1), 71-77. https://doi.org/10.53067/ije2.v2i1.50

Marchetti, N. (2005). *Les conflits de localisation : le syndrome NIMBY*. Cirano. https://depot.erudit.org/bitstream/002929dd/1/2005rb-05.pdf

Marcic, C. (2005). *Évaluation du transfert des polluants organostanniques dans le système sol–plante à partir de l'épandage de boue de station d'épuration* (Doctoral dissertation, Université de Pau et des Pays de l'Adour).

Marie, P-O (2022, 22 avril). *La route n'est pas une décharge !* Caradisiac https://www.caradisiac.com/la-route-n-est-pas-une-decharge-195759.htm

Marien, J. N. (2000). Quelle acceptabilité pour l'épandage des boues en forêt ? *Forêt méditerranéenne*, 21(3), 360-362. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03558401/document

Martuccelli, D. (2015). Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie. *Sociologie*, 6, 43-60. https://doi.org/10.3917/socio.061.0043

Mary Douglas (1966/2001). *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. La Découverte

Mas, S. (2013). *La Banque mondiale et la bonne gestion municipale au Burkina Faso et au Ghana : les politiques transnationales de gestion des déchets à Ouagadougou, Accra, Kumasi et Bobo-Dioulasso (1980-2008)*. (Doctoral dissertation, Paris 1).

Matonti, F. & Poupeau, F. (2004). Le capital militant. Essai de définition. *Actes de la recherche en sciences sociales*, no<(sup> 155), 4-11. https://doi.org/10.3917/arss.155.0004

Maurel, C. (2010). *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*. L'Harmathan

McNees, M. O., Schnelle, J. F., Gendrich, J., Thomas, M. M., et Beegle, G. (1979). McDonald's litter hunt: A community litter control system for youth. *Environment and Behavior*, 11, 131-138.

Meirieu, P. (1991). *Le choix d'éduquer. Ethique et pédagogie*. ESF

Meirieu, P. (2001). Eduquer à l'environnement : pourquoi ? comment. *Forum francophone Planèt'ERE du 18 au 23 novembre à l'Unesco* Paris 1-16 http://amisdecircee.free.fr/docspdf/txmerieu.pdf

Meirieu, P. (2009). La pédagogie ne connaît pas de préalables…. *Spécificités*, 2, 155-166. https://doi.org/10.3917/spec.002.0155

Melillo, W. (2013). *How McGruff and the Crying Indian Changed America: A History of Iconic Ad Council Campaigns*. Smithsonian Institution.

Melkonian, T., Monin, P., Noorderhaven, N., Rouziès, A. & Timmers, A. (2006). Être juste, ou être exemplaire : La fusion Air France-KLM à la loupe. *Revue française de gestion*, no<(sup> 164), 229-252. https://doi.org/10.3166/rfg.164.229-252

Memmi, D. (2010). L'autoévaluation, une parenthèse ? Les hésitations de la biopolitique. *Cahiers internationaux de sociologie*, 128-129, 299-314. https://doi.org/10.3917/cis.128.0299

Merino, M. (2007). *Sociologie politique de l'action publique urbaine : La politique publique de gestion des déchets à Nairobi (Kenya) de 1964 à 2002* (Doctoral dissertation, Université de Pau et des Pays de l'Adour).

Meslard-Hayot H., Moreau S. (2019). Etude des corbeilles de propreté en France et à l'international : la réduction des déchets et le tri hors foyer : les nouveaux défis de la propreté urbaine. Zéro Déchet Touraine. https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2019/05/dossier-corbeilles-de-proprete.pdf

Mialaret, G. (1976-2007). *Sciences de l'éducation. Aspects historiques. Problèmes méthodologiques*. Paris : PUF.

Michel, F. (2020). Écologie intégrale, écologie politique, christianisme: *Remarques historiennes*. *Communio*, 272, 13-29. https://doi.org/10.3917/commun.272.0013

Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 229-247. DOI : 10.2307/3321036

Migaud, D. (2020). L'État exemplaire. *L'ENA hors les murs*, 500(4), 65-68.

Mignon, J. M. (2020). *Une histoire de l'éducation populaire*. La découverte.

Mignot D., Aguilera A.et Bloy D. (2004). *Permanence des formes de la métropolisation et de l'étalement urbain*, Rapport final, Recherche financée par l'ADEME, LET – INRETS

Mills, C. (2013). Why nudges matter: A reply to Goodwin. *Politics*, 33(1), 28-36. https://doi.org/10.1111/j.1467-9256.2012.01450.x

Ministère de la transition écologique (2020, décembre) guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20d%C3%A9chets.pdf

Moll, LC (2013). *LS Vygotsky et l'éducation*. Routledge.

Moll, LC et Ruiz, R. (2002). The schooling of latino childrenin Latinos. In *Latinos in the 21st century: mapping the research agenda,* 362-374.

Monnin, A. (2021). Les « communs négatifs »: Entre déchets et ruines. *Études*, , 59-68. https://doi.org/10.3917/etu.4285.0059

Monsaingeon, B. (2014). *Le déchet durable : éléments pour une socio-anthropologie du déchet ménager* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I).

Mont, O., Lehner, M., & Heiskanen, E. (2014). *Nudging: A tool for sustainable behaviour?* Naturvårdsverket.

Montandon, C. (2005). Formes sociales, formes d'éducation et figures théoriques In o. Maulini et C. Montandon *Les formes de l'éducation : variété et variation (p.223-243) De Boeck*

Monteil, M., Barberan, S., Bel, V. et Hervé, M-L (2003). Dépotoirs domestiques et déchets artisanaux : I'exemple de Nîmes (Gard) au Haut-Empire. In P. Ballet, P. Cordier et N. Dieudonné-Glad (dir.), *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages* (p. 121-131). Editions Monique Mergoil Montagnac

Morelle, M. & Ripoll, F. (2009). Les chercheur-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique. *Annales de géographie*, 665-666, 157-168. https://doi.org/10.3917/ag.665.0157

Morin, E. (2014). *La tête bien faite. Repenser la réforme, réformer la pensée*. Média Diffusion

Morniche, R. (1909, 26 juin). *Le nettoiement des villes*. Le parti ouvrier

Moscovici, S. (1972). *La société contre nature*. Union générale d'édition

Mosnier-Pudar, H. et Hochberg-Parer, G. (2008). Éducation thérapeutique, de groupe ou en individuel : que choisir? *Médecine des maladies Métaboliques*, 2(4), 425-431.

Müller, T. (2015). Litter as a Sign of Public Disorder? *Kleine Geheimnisse* (pp. 21-39). Springer VS, Wiesbaden.

Munck, M., et Adler, E. (2015). Gros plan sur une nuisance urbaine majeure : les déjections canines en ville. *Techniques Sciences Méthodes*, (6), 32-36.

Muxel, A. (2001). *L'expérience politique des jeunes*. Presses de Sciences Po.

Nakanishi, S. (1997). *Gakko Soji (School cleaning by students): The Japanese curriculum for socialization*. University of Denver. https://www.proquest.com/openview/764528cae22fc71a31e0e0d3d579be65/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y

Nizzoli, C. (2013). *SyndicalismeS et travailleurs du" bas de l'échelle". CGT et CGIL à l'épreuve des salariés de la propreté à Marseille (France) et Bologne (Italie)* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille Université). https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00950342v2/document

Nkwocha, E., et Okeoma, I. (2009). Street littering in Nigerian towns: Towards framework for sustainable urban cleanliness. *African Research Review*, 3(5), 147–164. DOI: 10.4314/afrrev.v3i5.51149

Noualhat, L. (2020). *Comment rester écolo sans finir dépressif-éco-anxiété, solastalgie, dépression verte-Solutions pratiques pour se réconcilier avec la beauté du monde*. Tana.

Nowakowski, P., Kuśnierz, S., Sosna, P., Mauer, J., et Maj, D. (2020). Disposal of personal protective equipment during the COVID-19 pandemic is a challenge for waste collection companies and society: a case study in Poland. *Resources*, *9*(10), 116. https://www.mdpi.com/2079-9276/9/10/116

Ojedokun, O., Henschel, N., Arant, R., & Boehnke, K. (2022). Applying the theory of planned behaviour to littering prevention behaviour in a developing country (Nigeria). *Waste Management*, 142, 19-28. DOI: 10.1016/j.wasman.2022.02.006

Okuku, E., Kiteresi, L., Owato, G., Otieno, K., Mwalugha, C., Mbuche, M., ... & Omire, J. (2021). The impacts of Covid-19 pandemic on marine litter pollution along the Kenyan Coast : a synthesis after 100 days following the first reported case in Kenya. *Marine Pollution Bulletin*, 162, 111840. https://doi.org/10.1016/j.marpolbul.2020.111840

Oliver, S. S., Roggenbuck, J. W. et Watson, A. E. (1985). Education to reduce impacts on forest camp grounds. *Journal of Forestry*, *83*, 234-236.

Olivier de Sardan, J-P. (1995) La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie, *Enquête*, n°1, 71-109. https://doi.org/10.4000/enquete.263

O'Neill, G. W., Blanck, L. S., & Joyner, M. A. (1980). The use of stimulus control over littering in a natural setting. *Journal of applied Behavior analysis*, 13(2), 379-381. doi: 10.1901/jaba.1980.13-379

O'Neill, K. (2019). Linking wastes and climate change: Bandwagoning, contention, and global governance. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Climate Change*, 10(2), e568. https://doi.org/10.1002/wcc.568

Onel, N., & Mukherjee, A. (2017). Why do consumers recycle? A holistic perspective encompassing moral considerations, affective responses, and self-interest motives. *Psychology & Marketing*, 34(10), 956-971. https://doi.org/10.1002/mar.21035

Ong, I. et Sovacool, B. (2012). A comparative study of littering and waste in Singapore and Japan. *Resources, Conservation and Recycling*, 61, 35–42. doi:10.1016/j.resconrec.2011.12.008

Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.

Ott, L. (2010). Ce qu'apportent les perspectives de la pédagogie sociale, pour une ville éducatrice. *Spécificités*, (3), 159 172. https://doi.org/10.3917/spec.003.0159

Packard, V., & Mehl, R. (1962). *L'art du gaspillage*. Calmann-Lévy

Padula, V. M. (2022). *Marine Debris in the Bering Sea: Combining Historical Records, Toxicology, and Local Knowledge to Assess Impacts and Identify Solutions* (Doctoral dissertation, University of Alaska Fairbanks).

Pahl, S., Richter, I., et Wyles, K. (2020). Human Perceptions and Behaviour Determine Aquatic *Plastic Pollution*. 13-38

Palumbo, B. (2000). Poétique de l'histoire et de l'identité. *Domestiquer l'histoire: ethnologie des monuments historiques*, 33-53.
Paquot, T. (2018). *Utopies et utopistes*. la Découverte.
Parayre, S. (2011). *L'hygiène à l'école: une alliance de la santé et de l'éducation, XVIIIe-XIXe siècles*. Publications de l'université de Saint-Etienne.
Partoune C. (2011) « Développer des compétences citoyennes ? Plus facile à dire qu'à faire ! », In B. Bader et L. Sauve (dir.), *Education, environnement et développement durable : vers une écocitoyenneté critique* (p198-219) Presses de l'Université de Laval
Payen, E. (1904, 09 avril). Un problème d'hygiène publique. La propreté des rues. *L'économiste français*, 499-501.
Pelcha, M. (1993). Rapport sur les problèmes posés par les déchets ménagers. N° 3246 assemblée nationale. N° 200 Sénat https://www.assemblee-nationale.fr/9/rap-off/i3246.pdf
Pelcha, M. (1993). Rapport sur les problèmes posés par les déchets ménagers. N° 3246 assemblée nationale. N° 200 Sénat
Pelletier, P. (2018). Le Japon est surpeuplé. *Idées reçues*, 89-94.
Perec, G. (1965). *Les choses*. Julliard
Perelman, M. (2015). *Le Corbusier*. Michalon éditeur
Pernoud, R. (1981). *Lumière du Moyen Âge*, Grasset, Paris
Perret, B. (2017). L'urgence climatique. *Sens-Dessous*, 19, 19-28. https://doi.org/10.3917/sdes.019.0019
Pétonnet, C. (1968/2017) Ces gens-là. CNRS éditions
Pétonnet, C. (1982). L'Observation flottante L'exemple d'un cimetière parisien. *L'homme*, 37-47. https://www.persee.fr/docAsPDF/hom_0439-4216_1982_num_22_4_368323.pdf
Pétonnet, C. (1988). La ville et les citadins. Dans *André Leroi-Gourhan ou les Voies de l'Homme. Actes du colloque du CNRS, mars 1987 (ouvrage collectif, préface de Lucien Bernot)* (pp. 115-121). Albin Michel.
Pétonnet, C. (1991). Le cercle de l'immondice : Postface anthropologique. *Les annales de la recherche urbaine*. Vol. 53, No. 1, 109-116. https://doi.org/10.3406/aru.1991.1644
Picard, D. (2007) Pourquoi la politesse ? Le savoir-vivre contre l'incivilité. Seuil
Piette, A. (2008). L'anthropologie existentiale : présence, coprésence et leurs détails. *Antrocom*, 4(2), 131-138.
Piffault, A. (1908). *La femme au foyer*. Delagrave
Pineau G. et Michèle, M. (1983). *Produire sa vie : autoformation et auto-biographie*. Edilig
Poirson, B. (2022, mai). Rapport de la mission parlementaire, éducation au développement durable. Assemblée Nationale
Popper, K. R.et Notturno (1994) Knowledge and the Body-Mind Problem. Routledge.
Pouffary, S. (2011). Les Villes, laboratoires du développement durable : Enjeux d'un Rio+ 20 urbain et social. *Liaison énergie francophonie*, (88-89), 82-87.
Poujade, R. (1975). *Le ministère de l'impossible.* Calmann-Lévy
Poujol, G. & Mignon, J.-M. (2005). *Guide de l'animateur socio-culturel*. Paris : Dunod.
Praz, A. F. (2005). *De l'enfant utile à l'enfant précieux*. Lausanne, Éditions Antipodes.

Prieur, R. (1949). Technique de l'incivisme. L'État professeur d'incivisme. *Esprit*. 1, 43-49.

Prost, B. (2007). Dissimuler, montrer, oublier nettoyage et nettoyeurs: La propreté des espaces publics parisiens dans la seconde moitié du xxe siècle, entre visibilité et invisibilité. *Hypothèses*, 10, 67-75. https://doi.org/10.3917/hyp.061.0067

Prost, B. (2014). Une ville propre, c'est l'affaire de tous. Pratiques et sens du propre dans les espaces parisiens (1980-2000). *Sens-Dessous*, 13(1), 3-14.

Pugalenthi, T. (2021). Resilience of climate change among rural and urban population. *Chidambaram taluk-a comparative study*. 781-789.

Pyle, R. M. (2016). The extinction of experience. *Ecologie & politique,* Vol. 53, 185-196.

Quénot, H. (2010). *La construction du champ politique local à Accra (Ghana) et Ouagadougou (Burkina Faso). Le cas de la politique de gestion des déchets* (Doctoral dissertation, Institut d'études politiques de Bordeaux).

Querrien, A. (1994). Jacques Donzelot et Philippe Estèbe, L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville, Collection Ville et société. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Vol. 62, No. 1, 277-278. www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1994_num_62_1_1804_t1_0277_0000₃

Quéruel, N. (2022, Avril). Les forçats des déchets. *Santé et Travail* https://www.sante-et-travail.fr/forcats-dechets

Ragazzi, M., Rada, E. C., et Schiavon, M. (2020). Municipal solid waste management during the SARS-COV-2 outbreak and lockdown ease: Lessons from Italy. *Science of the Total Environment*, *745*, 141159. https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2020.141159

Rahayuningsih, M., Martuti, N. K. T., Kartikasari, D., et Nazar, L. (2022, May). Potential High Conservation Value of Mount Ungaran as a Step-stone for Essential Ecosystem Area Plan. In *7th International Conference on Biological Science (ICBS 2021)* (pp. 513-518). Atlantis Press.

Razous, P. (1913, 10 juillet). *Conférence des associations sur l'hygiène des ouvriers, « pour la santé des travailleurs »*. Le parti Ouvrier

Reboul, O. (2018). *La philosophie de l'éducation : « Que sais-je ?» n° 2441*. PUF

Redondo, C., & Ladage, C. (2019). Quand l'enjeu pédagogique dispute la place de l'enjeu didactique et réciproquement : Le cas de l'éducation au développement durable. *Education & Formation*, Université de Mons, 2019, e-312. ⟨hal-02425842⟩

Reyssat, F. (2015). *Dominations et résistances au travail : Enquête sur l'expérience corporelle des ouvrières et ouvriers du nettoyage* [Thèse de doctorat, Sorbonne Paris Cité].

Ribaux, A. et Despland, S. (2019, 2 septembre). Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse au postulat 16.151 « Lutter contre le fléau du littering ». Conseil d'état – république et canton de Neuchâtel https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2019/19028_CE.pdf

Richez, J. C. (2004). La mémoire légendaire de l'éducation populaire. *Le GREP*, 106-114.

Robichaud, A. (2021). L'exemplarité comme fondement éthique de dirigeants à succès du Québec. *Question(s) de management*, 34, 49-62. https://doi.org/10.3917/qdm.214.0049

Robineau, C. (2020). Pour une sociologie des écologistes radicaux. Quelques éléments programmatiques. e-cadernos CES, (34). https://journals.openedition.org/eces/5494

Robinson, S. N. (1976). Littering behavior in public places. *Environment and Behavior*, 8(3), 363-384.

Rocca, J. L. (2020). Crédit social. Spécificité chinoise ou processus de modernisation ?. *Sociétés politiques comparées*, Fonds d'analyse des sociétés politiques, 51. 7-16. ⟨hal-03566623⟩

Rocher, J-M. (1949). Pour en sortir. Le civisme ne tombe pas du ciel in l'incivisme. *Esprit*. 1, 72-85.

Rosenthal R. et Jacobson L. (1968), *Pygmalion in the class-room: teacher expectations and pupils' intellectual development,* Holt, Rinehart and Winston

Rouban, L. (2019). *La matière noire de la démocratie*. Presses de Sciences Po.

Rucart, M. (1938, 5 juillet) Circulaire relative à l'évacuation des ordures ménagères des villes. *Journal officiel de la république française*, 7861-7865.

Ruiz-Hernández, C., Lupercio-Lozano, A. D., et Bernal-González, T. A. (2020). A Zone of Proximal Development Process in the Selective Disposal of Urban Solid Waste: Problem Solving with Two Assembled Materials. *Education Journal*, 9(2), 48-51. https://pdfs.semanticscholar.org/0db9/44a598b637096e371261009201a3392996ca.pdf

Rumpala, Y. (1999). Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers: Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique. *Revue française de science politique*, 49, 601-630. https://www.cairn.info/revue--1999-4-page-601.htm.

Rumpala, Y. (1999). *Questions écologiques, réponses économiques : les changements dans la régulation publique des problèmes d'environnement au tournant des années 1980 et 1990, une analyse intersectorielle* (Doctoral dissertation, Paris, Institut d'études politiques).

Ruyer, R. (1969). *Éloge de la société de consommation*. Calmann-Levy

Ryan, P. G., De Bruyn, P. N., et Bester, M. N. (2016). Regional differences in plastic ingestion among Southern Ocean fur seals and albatrosses. *Marine pollution bulletin*, 104(1-2), 207-210.

Sandras, A. (2011). Eugène Poubelle mis en boîte. *Histoire urbaine*, 31, 69-91. https://doi.org/10.3917/rhu.031.0069

Sanlaville, F. (1897). *Les logements insalubres et la loi du 13 avril 1850*. Berger_Levrault et Cie

Sassier, P. (1990). *Du bon usage du pauvre. Histoire d'un thème politique XVIe-XXe siècle*. Fayard

Sauvé, L. (2000). L'éducation relative à l'environnement entre modernité et postmodernité Les propositions du développement durable et de l'avenir viable. *Education*, 57- 71.

Sauvé, L. (2016). L'engagement écologique au cœur de la cité. *Relations*, (786), 17-19. https://id.erudit.org/iderudit/83178ac

Sauvé, L. (2017). L'éducation à l'écocitoyenneté. In A. Barthes, J.M. Lange et N. Tutiaux-Guillon (Dir.) *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des Éducations à.* (p. 56-65), L'Harmattan

Sauvé, L. (2017). Une diversité de courants en éducation relative à l'environnement. In A. Barthes, J.M. Lange et N. Tutiaux-Guillon (Dir.). *Dictionnaire critique des enjeux et concepts des Éducations à*. (113-124), L'Harmattan

Schäfer-Guignier, O. (1990). *Et demain la terre : christianisme et écologie*. Labor et fides.

Schaller, J. J. (2007). Un lieu apprenant : de l'habitus à l'historicité de l'action. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (36/1), 83-93. https://doi.org/10.4000/osp.1317

Scheper-Hughes, N. (1995). The primacy of the ethical: propositions for a militant anthropology. *Current anthropology*, 36(3), 409-440.

Schneuwly, B. (2008). *Vygotski, l'école et l'écriture*. Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Schöffer, N. (1974). *La nouvelle charte de la ville. Expliquer, c'est impliquer soi-même et les autres*. Denoël/Gonthier

Schubert, C. (2017). Green nudges: Do they work? Are they ethical? *Ecological economics*, 132, 329-342. DOI: 10.1016/j.ecolecon.2016.11.009

Schultz, P. W., Bator, R. J., Large, L. B., Bruni, C. M., et Tabanico, J. J. (2013). Littering in context: Personal and environmental predictors of *littering* behavior. *Environment and Behavior*, 45(1), 35-59.

Schultz, P., Bator, R., Large, L., Bruni, C., et Tabanico, J. (2011). Littering in context: Personal and environmental predictors of littering behavior. *Environment And Behavior*, 45(1), 35–59. doi:10.1177/0013916511412179

Schuyler, Q., Hardesty, B. D., Lawson, T. J. et Wilcox, C. (2022). Environmental context and socio-economic status drive plastic pollution in Australian cities. *Environmental Research Letters*, 17(4), 045013 https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/ac5690/pdf

Selz, M. (2006). Quelques réflexions actuelles sur la honte. *Le coq-héron*, (1), 14-17.

Semprum, J. (1997) *L'abîme se repeuple*. Encyclopédie des Nuisances

Senathirajah, K. et Palanisami, T. (2019). How much microplastics are we ingesting? estimation of the mass of microplastics ingested. *Report for WWF*, Singapore.

Shen, S., Jin, X., et Hao, C. (2014). Cleaning space debris with a space-based laser system. Chinese *Journal of Aeronautics*, 27(4), 805-811. https://doi.org/10.1016/j.cja.2014.05.002

Shetty, C., Hegde, P., Dhananjaya, B., Rashmi, N., Sarojadevi, H., & Shenoy, A. (2022, May). noTrash. AI–An Approach Towards the Hygienic City based on Deep Learning. In *2022 6th International Conference on Intelligent Computing and Control Systems* (ICICCS) 1819-1825.

Sibe, R. T., Harcourt, P., & Gobo, I. A. (2022) Geospatial Technologies in Waste Management: A Case Study of Rivers State Waste Management Agency (RIWAMA). *International Journal of Science and Engineering Applications,* 35-40. DOI: 10.7753/IJSEA1101.1006

Sibley, C. G. et Liu, J. H. (2003). Differentiating active and passive littering: A two-stage process model of littering behavior in public spaces. *Environment and Behavior*, 35(3), 415-433. https://doi.org/10.1177/0013916503035003006

Skavn, S., Luscombe, L. et Nielsen, J. (2017). The mobile school of litter and sustainability in Copenhagen-an explorative case study. *Edulearn Proceedings*, 17, 4656-4665.

Spehr, K., et Curnow, R. (2015). *Litter-ology: Understanding Littering and the Secrets to Clean Public Places*. Environment Books

Spennemann, D. H. (2022). COVID-19 Face Masks as a Long-Term Source of Microplastics in Recycled Urban Green Waste. *Sustainability*, *14*(1), 207. 1-15. https://doi.org/10.3390/su14010207

Sperandio, K. (2001). *Identification des facteurs mobilisateurs des stratégies de gestion des déchets ménagers mises en œuvre par les collectivités locales* (Doctoral dissertation, Lyon, INSA).

Stachowitsch, M. (2020). *The Beachcomber's Guide to Marine Debris*. Springer Nature.

Stanojlovic-Davidovic, A. (2006). *Matériaux biodégradables à base d'amidon expansé renforcé de fibres naturelles-Application à l'emballage alimentaire*. [Thèse de doctorat] Ecole doctorale de l'Université du Sud Toulon-Var.

Stébé, J. M. et Bronner, G. (2000). Figure et métamorphoses des concierges. *Les Annales de la recherche urbaine*. Vol. 88, No. 1, 95-104. https://doi.org/10.3406/aru.2000.2360

Stein, H. (1918). Comment on luttait autrefois contre les épidémies. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, *55*(2), 125-150.

Stevens, J.C. et Mack, J.D. (1959) Scales of apparent force. *Journal of experimental Psychology*, 1959, 58: 405-413.

Stoifl, B. & Oliva, J. (2020). *Littering* in Österreich. Umweltbundesamt

Straughan, P. T., Ganapathy, N., Goh, D., & Hosein , E. (2011). *Towards a cleaner Singapore: Sociological study on littering in Singapore*. National Environment Agency

Strauss, A. et Corbin, J. (1994). Grounded theory Methodology. *Manuel de recherche qualitative*, 17(1), 273-285.

Stromboni, T. et Urbano, R. (2022, mai). *Évaluation nationale des cités éducatives*. INJEP

Sunstein, C. R. (2014). *Why nudge? The Politics of Libertarian Paternalism*. Yale university press.

Svanes, Ø., Bertelsen, R. J., Lygre, S. H., Carsin, A. E., Antó, J. M., Forsberg, B., … & Svanes, C. (2018). Cleaning at home and at work in relation to lung function decline and airway obstruction. *American journal of respiratory and critical care medicine*, 197(9), 1157-1163. DOI: 10.1164/rccm.201706-1311OC

Syakura, F., Tomita, N., & Nya'J, M. (2020). Association of Gakko Soji and Littering Behavior by Examining Environmental-Efficacy: A Comparative Study between Japanese School and Indonesian School. *International Journal of Learning and Teaching.* Vol. 6, No. 2, 106-110. DOI:10.18178/ijlt.6.2.106-110

Taillibert, C. (2020). Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut international du cinéma éducatif. *Relations internationales*, 183, 95-112. https://doi.org/10.3917/ri.183.0095

Takahashi, T., Endo, A. (2019) The trends in claims for street smoking and challenges on administrative measures - through an analysis of complaints and requests in Yokohama City. *All Journal of Technology and Design*, 25(60), 899-904.

Tapie-Grime, M. (1998). Coopération et régulation dans les collectes sélectives des ordures ménagères. *Sociologie du travail*, 65-87. https://doi.org/10.3406/sotra.1998.1310

Tchamou, B. (2020). The Handicapping «Forgetting» of Waste Workers in the Approach of Education to the Sustainable Development of Society. *Postmodernism Problems*, 10(2), 235-257. https://pmpjournal.org/index.php/pmp/article/view/235

Tchoffo Djomkouo, V. (2000). *La politique de gestion des déchets ménagers en France : l'exemple de la Communauté urbaine de Lille* (Doctoral dissertation, Lille 2).

Terrazzoni, L. (2019). *Les Autres en Corse. Pour une sociologie des relations interethniques*. Albiana

Thaler, R. H., & Sunstein, C. R. (2008). *Nudge: improving decisions about health Wealth, and Happiness*, Yale University Press

Therrien, C. (2008) Frontières du « proche » et du « lointain » Pour une anthropologie de l'expérience partagée et du mouvement cité par F. Penet et K. Truchon (dir). Globalisation des cultures Traces, traverses et voix de jeunes anthropologues, *Anthropologie et sociétés*, vol. 32, 35-41.

Theys, J. & Emelianoff, C. (2001). Les contradictions de la ville durable. *Le Débat*, 113, 122-135. https://doi.org/10.3917/deba.113.0122

Thibaud, P. (1994). L'État animateur. Essai sur la politique de la ville. *Esprit*. 216-218.

Thiel, M., Luna-Jorquera, G., Álvarez-Varas, R., Gallardo, C., Hinojosa, I. A., Luna, N., ... & Zavalaga, C. (2018). Impacts of marine plastic pollution from continental coasts to subtropical gyres—fish, seabirds, and other vertebrates in the SE Pacific. *Frontiers in Marine Science*, 238.

Thompson, R. C., Moore, C. J., Vom Saal, F. S., et Swan, S. H. (2009). Plastics, the environment and human health: current consensus and future trends. *Philosophical transactions of the royal society B: biological sciences*, 364(1526), 2153-2166. https://doi.org/10.1098/rstb.2009.0053

Tian, L., van Putten, R. J., & Gruter, G. J. M. (2022). Plastic Pollution. The Role of (Bio) Degradable Plastics and Other Solutions. *Biodegradable Polymers in the Circular Plastics Economy*, 59-81. **https://doi.org/10.1002/9783527827589.ch3**

Tillous, M. (2016). Le métro comme territoire : à l'articulation entre l'espace public et l'espace familier. *Flux*, 103-104, 32-43. https://doi.org/10.3917/flux.103.0032

Tomas, F., Blanc, J. N. et Bonilla, M. (2003). *Les grands ensembles : une histoire qui continue*... Université de Saint-Etienne.

Torgler, B., Garcia-Valinas, M. A., & Macintyre, A. (2012). Justifiability of littering: an empirical investigation. *Environmental Values*, 21(2), 209-231.

Touzani, H. (2018, 15 mars). Parcours résidentiels dans la CAPA : Ajaccio attire les nouveaux arrivants mais la périurbanisation gagne du terrain. Insee https://www.insee.fr/fr/statistiques/3366999

Tran Ba Huy, P. (2000). Odorat et histoire sociale, *Communication et langages*, 126, 1, 85-107. https://doi.org/10.3406/colan.2000.3046

Tricart, J. P. (1977). Genèse d'un dispositif d'assistance : les" cités de transit". *Revue française de sociologie*, 601-624. DOI : 10.2307/3320888

Tsayem Demaze, M. (2009). Les conventions internationales sur l'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développement. *L'Information géographique*, 73, 84-99. https://doi.org/10.3917/lig.733.0084

Ughetto, P. (2011). Gardien d'immeuble: sentir et ressentir. *Communications*, (2), 89-101 file:///Users/blandinetchamou/Downloads/COMMU_089_0089.pdf

Ünal, A. B., Steg, L., & Gorsira, M. (2018). Values Versus Environmental Knowledge as Triggers of a Process of Activation of Personal Norms for Eco-Driving. *Environment and Behavior*, 50(10), 1092–1118. https://doi.org/10.1177/0013916517728991

Un-Habitat. (2010). *Solid waste management in the world's cities*. Un-Habitat. https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/02/solid_waste_management_in_the_worlds_cities_water_and_sanitation_in_the_worlds_cities_2010.pdf

Urban, R. C. et Nakada, L. Y. K. (2021). Covid-19 pandemic : Solid waste and environmental impacts in Brazil. *Science of the Total Environment*, 755, 142471 https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2020.142471

Vaillancourt, L. (2002). Écologie, christianisme et Nouvel Age: quand nature et spiritualité se rencontrent. Studies in *Religion/Sciences Religieuses*, 31(2), 145-158. https://doi.org/10.1177/000842980203100202

Vallaux, C. (1920, Janvier) Le Dévoluy, le pays et les habitants dans M. G. Grandidier, La géographie. *Bulletin de la société de géographie*, 97-130.

Van Velzen, E. T. (2020). Seeking circularity: Finding sustainable packaging solutions for fresh products (No. 2068). *Wageningen Food & Biobased Research* https://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/fulltext/526932

Van Velzen, T. et Brouwer, M. (2022). Reusable packaging in Europe: between facts and fiction–an informed opinion for Metal Packaging Europe (No. 2272). *Wageningen Food & Biobased Research* https://library.wur.nl/WebQuery/wurpubs/fulltext/568438

Verrier C. (1999). *Autodidaxie et autodidactes : l'infini des possibles*. Anthropos

Versailles, A. (2002). L'éducation comme levier de compréhension et de contagion du développement durable. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, *3*(3). https://doi.org/10.4000/vertigo.4183

Vialla, F. (2020). Approche historique de la lutte contre les épidémies et les pandémies par les « pouvoirs publics ». *Médecine & Droit*, 81 - 87. ⟨10.1016/j.meddro.2020.04.002⟩. ⟨hal-03492462⟩

Vieille-Grosjean, H. (2009). *De la transmission à l'apprentissage : contribution à une modélisation de la relation pédagogique. De la transmission à l'apprentissage.* L'Harmatan

Villalba, B. (2022) *L'écologie politique en France*. La Découverte

Villemagne, C. (2002). L'éducation relative à l'environnement et la communication interculturelle : Le cas du Programme d'action environnementale Éco-quartier. *Canadian Journal of Environmental Education (CJEE)*, 7(1), 152-166.

Vincent, A. (2019). Thomas More, l'inventeur de l'utopie. *Sciences Humaines*, 313(4), 27-27.

Vincent, G. (2004). *Recherches sur la socialisation démocratique*. Presses Universitaires Lyon.

Vygotski, L. S. (1931/1974). Storia dello svilupp delle funzioni psichiche superiori. Giunti-Barbera

Waheeg, S. A., Adesola, R. O., & Garba, S. M. (2022). Biochemistry of wastes recycling. *World News of Natural Sciences*, 42, 169-188.

Wang, S., Ji, C., He, H., Zhang, Z., & Zhang, L. (2021). Tourists‟ waste reduction behavioral intentions at tourist destinations: An integrative research framework. Sustainable Production and Consumption, 25, 540–550. https://doi.org/10.1016/j.spc.2020.12.010

Weaver, R. (2015). Littering in context (s): Using a quasi-natural experiment to explore geographic influences on antisocial behavior. *Applied Geography*, *57*, 142-153. https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2015.01.001

Weber, C. J., Santowski, A. et Chifflard, P. (2022). Investigating the dispersal of macro-and microplastics on agricultural fields 30 years after sewage sludge application. *Scientific Reports*, 12(1), 1-13. DOI: 10.1038/s41598-022-10294-w

Weber, F. (2008). Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés. *Genèses*, 70, 140-150. https://doi.org/10.3917/gen.070.0140

Wever, R., Van Onselen, L., Silvester, S., & Boks, C. (2010). Influence of packaging design on littering and waste behaviour. *Packaging Technology and Science*, 23(5), 239-252. DOI:10.1002/pts.892

Whinery, S. (1913). Recent progress in methods and character of street cleaning. *The American journal of public health*. 679-682.

Wijkman, A., Skanberg, K. & Berglund, M. (2017). The circular economy and benefits for society jobs and climate clear winners in an economy based on renewable energy and resource efficiency. A study pertaining to Finland, France, the Netherlands, Spain and Sweden. Club of Rome. https://clubofrome.org/wp-content/uploads/2020/03/The-CircularEconomy-and-Benefits-for-Society.pdf

Wilkinson, B. (1988). Social engineering in Singapore. *Journal of Contemporary Asia*, 18(2), 165-188. https://doi.org/10.1080/00472338880000131

Williams, A. T., et Rangel-Buitrago, N. (2019). Marine litter: solutions for a major environmental problem. *Journal of coastal research*, 35(3), 648-663. https://doi.org/10.2112/JCOASTRES-D-18-00096.1

Wilson, N., Oliver, J., et Thomson, G. (2014). Smoking close to others and butt littering at bus stops: pilot observational study. *PeerJ*, *2*, e272. https://peerj.com/articles/272/

Woringer, V. (2019). La dictature des bonnes intentions. *Bulletin des médecins suisses*, 100(16), 581-582.

Wu, S. J., & Paluck, E. L. (2021). Designing nudges for the context: Golden coin decals nudge workplace behavior in China. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 163, 43-50. Oi : 10.1016/j.obhdp.2018.10.002

Xia, J., He, J., Hu, B., Yang, R., Jiang, Y. et Yuan, Z. (2022). The Causes and Solutions of Marine Littering and Water Area Destruction. *5th International Conference on Interdisciplinary Social Sciences & Humanities*, 14-23. DOI: 10.25236/soshu.2022.004

Xu, E. G., et Ren, Z. J. (2021). Preventing masks from becoming the next plastic problem. *Frontiers of environmental science et engineering*, *15*(6), 125. https://doi.org/10.1007/s11783-021-1413-7

Yan, Y. (2022) Trajectories of Moral Transformation in Contemporary China. In The Routledge *International Handbook of Morality, Cognition, and Emotion in China*, 239-256.

Yau, Y. (2012). Insignificant or ignored? Antisocial behaviour in private housing in Hong Kong. *Urbani izziv*, *23*(2), 103-111. DOI:10.5379/urbani-izziv-en-2012-23-02-003

Yazdani, M. H. (2021). Diagnostic Analysis of Ardabil Citizen's Environmental Behavior with Emphasis on Littering During the Covid-19 Pandemic. *Journal of Research in Environmental Health*. 258-268.

Yuen, B., & Jacobs, J. M. (2022). Down the Vertical Refuse Chutes in Singapore High-rise Living. *Journal of Planning History*, **https://doi.org/10.1177/15385132221085 9**

Yulius, Y. (2022). Tinjauan unsur visual desain poster iklan layanan masyarakat 'yuk kurangi sampah plastik mu'. https://doi.org/10.34010/visualita.v10i02.6345

Zalasiewicz, J., Waters, C. N., Do Sul, J. A. I., Corcoran, P. L., Barnosky, A. D., Cearreta, A., ... et Yonan, Y. (2016). The geological cycle of plastics and their use as a stratigraphic indicator of the Anthropocene. *Anthropocene*, *13*, 4-17.

Zapata, P., et Campos, M. J. Z. (2015). Producing, appropriating and recreating the myth of the urban commons. *Urban Commons Rethinking the City*, 92-108.

Zeng, S., et Chen, J. (2016). Forecasting the allocation ratio of carbon emission allowance currency for 2020 and 2030 in China. *Sustainability*, *8*(7), 650. https://www.mdpi.com/2071-1050/8/7/650

Zentner, F. (2001). *Déchets ménagers contribution à l'étude d'un problème de société*, L'Harmattan,

Zhao, L., Rong, L., Zhao, L., Yang, J., Wang, L., et Sun, H. (2020). Plastics of the Future? The Impact of Biodegradable Polymers on the Environment. *Microplastics in Terrestrial Environments: Emerging Contaminants and Major Challenges*, 423-445.

Zorpas, A. A., Voukkali, I., & Loizia, P. (2015). The impact of tourist sector in the waste management plans. *Desalination and Water Treatment*, 56(5), 1141–1149. https://doi.org/10.1080/19443994.2014.934721

Données empiriques

Abegg, A. (2021, 17 septembre). Comprendre le "design against littering", ou comment limiter l'impact des déchets abandonnés sur la planète ? *Citeo* https://www.citeo.com/pratique-circulaire/comprendre-le-design-against-littering-ou-comment-limiter-limpact-des-dechets

Aldebert, M. (2020, 20 février). Nancy : le street-artiste portugais Bordalo II offre un ours polaire à l'école Didion. France 3 régions https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/nancy-street-artiste-portugais-bordalo-ii-offre-ours-polaire-ecole-didion-1790021.html

Amos, F. (2021, 03 juin) Genève lance une nouvelle campagne contre les déchets sur la voie publique. Rts https://www.rts.ch/info/regions/geneve/12249625-geneve-lance-une-nouvelle-campagne-contre-les-dechets-sur-la-voie-publique.html

Amoux, D. et Becmeur, M. (2020, 04 avril) Pâques et le confinement en Corse : il était une foi …France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/societe/paques-et-le-confinement-en-corse-il-etait-une-foi-1585944019

Angulo, J. (2022, 11 avril) Littering : América the beautiful? *Daily Camera Letters* https://www.dailycamera.com/2022/04/11/letters-to-the-editor-littering-america-the-beautiful/

Antoine, M. (2021, 14 juillet) À Obernai, jeter un mégot dans la rue peut coûter 1000 euros. *Le parisien* https://www.leparisien.fr/environnement/a-obernai-jeter-un-megot-dans-la-rue-peut-couter-1000-euros-14-07-2021-HDEQF2R67FDX7IKQDLC63AFNEM.php

Antonoff, L. (2014, 05 mai) Lausanne va faire roter ses poubelles. 24heures https://www.24heures.ch/lausanne-va-faire-roter-ses-poubelles-285442347580

Baille, L. et Bertrand S. (2022, 20 mai). "C'est pour ça qu'on dit que marseille est sale": les riverains exaspérés par la "décharge" au marché aux puces de gèze. Bfmtv.com https://www.bfmtv.com/marseille/c-est-pour-ca-qu-on-dit-que-marseille-est-sale-les-riverains-exasperes-par-la-decharge-au-marche-aux-puces-de-geze_AN-202205200146.html

Baldoureux-Fredon, M. (2022, 14 mai) Bientôt 37 caméras de vidéosurveillance installées à Breil-sur-Roya. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/bientot-37-cameras-de-videosurveillance-installees-a-breil-sur-roya-1652462890

Bargiacchi, M. (2019) Bastia : Les habitants de la Cité des Monts ouvrent leurs appartements pour contrer le projet de démolition. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/les-habitants-de-la-cite-des-monts-ouvrent-leurs-appartements-pour-contrer-le-projet-de-demolition-1564072097

Bauza, S. (2022, 19 avril) Vendée. 300 tonnes de déchets ramassés sur les routes du département chaque année. Ouest France https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-

loire/la-roche-sur-yon-85000/vendee-300-tonnes-de-dechets-ramasses-sur-les-routes-du-departement-chaque-annee-f960cde0-bfc6-11ec-8a9b-dbc446233504

Beaumont, O. (2020) Écologie : comment l'Élysée veut montrer l'exemple. Le Parisien https://www.leparisien.fr/politique/ecologie-l-elysee-veut-montrer-l-exemple-11-02-2020-8257929.php

Belhache , P. (2022, 05 mai). Vidéoverbalisation : la chasse aux dépôts sauvages de déchets est ouverte à Libourne. Sud Ouest https://www.sudouest.fr/gironde/libourne/videoverbalisation-la-chasse-aux-depots-sauvages-de-dechets-est-ouverte-a-libourne-10832176.php

Belhassen, A. (2021, 17 mars) La Madonuccia et Saint-Joseph : les fêtes religieuses de nouveau mises à mal par le Covid-19. France 3 https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/la-madonuccia-et-saint-joseph-les-fetes-religieuses-de-nouveau-mises-a-mal-par-le-covid-19-2002135.html

Bernard, S. (2020, 15 juin) Du bleu gendarmerie au vert développement durable. Gendinfo https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/dossiers/gend-20.24-pour-la-population-par-le-gendarme/du-bleu-gendarmerie-au-vert-developpement-durable

Berriot, S. (2021, 04 août) Sur la Costa Brava, un touriste français recherché par la police pour avoir jeté un mégot depuis sa voiture. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/video-sur-la-costa-brava-un-francais-recherche-par-la-police-pour-avoir-jete-un-megot-depuis-sa-1628087732#:~:text=Un%20touriste%20fran%C3%A7ais%20est%20recherch%C3%A9,le%20risque%20incendie%20est%20maximal

Berthout, F. et Lejoindre, E. (2017, Décembre). rapport sur la politique parisienne en matière de propreté. Rapport à la mairie de Paris https://cdn.paris.fr/paris/2020/11/26/8073af5e1e5fbd50d24cee71f5e819bf.pdf

Bizette, B. (2022, 12 avril) Proposed bill would use photographic evidence to crack down on littering in LA. WAFB https://www.wafb.com/2022/04/11/proposed-bill-would-use-photographic-evidence-crack-down-littering-la/

Bizot, O. (2021, 23 juillet) À Tokyo, des samouraïs modernes récoltent les ordures pour lutter contre l'incivilité. Observers.France24 https://observers.france24.com/fr/asie-pacifique/20210723-%C3%A0-tokyo-des-samoura%C3%AFs-modernes-r%C3%A9coltent-les-ordures-pour-lutter-contre-l-incivilit%C3%A9

Bockel, J.-M (1991) Rapport d'information sur la gestion des déchets, Assemblée Nationale. Commission de la production et des échanges

Boissonnat, P. (2022, 17 juin) Eure. Cette commune a pris des mesures drastiques contre les dépôts d'ordures sauvages. Actu.fr https://actu.fr/normandie/gaillon_27275/eure-cette-commune-a-pris-des-mesures-drastiques-contre-les-depots-dordures-sauvages_51773601.html

Bouchar, F. (2022, 22 mai) « Les rues propres, we're lovin'it » : Pourquoi McDo fait les poubelles. La libre https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2022/05/22/les-rues-propres-were-lovinit-pourquoi-mcdo-fait-les-poubelles-MMWBDLTNBNBQNO7QANVMY6DXGU/

Boutefroy, N. (2022, 16 juin) Recquignies : la mairie en a ras-le-bol des déchets sauvages. L'observateur https://www.lobservateur.fr/recquignies-la-mairie-en-a-ras-le-bol-des-dechets-sauvages/

Brazon, G. (2021, 02 décembre) Londres : le maire musulman ridiculise le Noël des chrétiens. Riposte Laïque https://ripostelaique.com/londres-le-maire-musulman-ridiculise-le-noel-des-chretiens.html

Casabianca, G. (2022) Le cri des goélands. France 3 https://www.francetvpreview.fr/flow2rooms/screeningroom/i0aqfaumemlb7nizu5dg6/1

Caussieu, C. (2021, 06 octobre) Propreté à Marmande : mégots, jardinières, déchets… la Ville sème de nouvelles idées. Sud Ouest https://www.sudouest.fr/lot-et-garonne/marmande/proprete-a-marmande-megots-jardinieres-dechets-la-ville-seme-de-nouvelles-idees-6371327.php

Cayron, M. et Morvan, C. (2021, novembre) Les petites villes de France et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Rapport. APVF, Citeo et Sphère https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2021/11/Etude_CiteoAPVFSphere_dechets-1.pdf

Cazot, K. (2022, 8 septembre) Les lycéens ont ramassé 30 ans de déchets du ball-trap. https://www.ledauphine.com/environnement/2022/09/08/isere-fontaine-les-lyceens-ont-ramasse-30-ans-de-dechets-du-ball-trap

Chacun, N.et Doyen, O. (2022, 19 mai) Une nouvelle action de ramassage des déchets en pleine nature en Essonne. Evasion FM https://www.evasionfm.com/actualite-77306-une-nouvelle-action-de-ramassage-des-dechets-en-pleine-nature-en-essonne.html?version=essonne

Chalet, F. (2021, 09 juin) Déchets sauvages diffus : état des lieux des connaissances et des initiatives préventives et curatives. Citéo https://www.citeo.com/le-mag/dechets-sauvages-diffus-etat-des-lieux-des-connaissances-et-des-initiatives-preventives-et/

Chapuis, F. (2022, 4 août) Trois ans après la mort du maire de Signes, la lutte contre les dépôts sauvages continue en Provence. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/societe/trois-ans-apres-la-mort-du-maire-de-signes-la-lutte-continue-contre-les-depots-sauvages-en-provence-1659626173

Chevrinais, P. (2022, 09 juillet) Comment le Tour de France s'est mis au vert. Ouest France https://www.ouest-france.fr/tour-de-france/tour-de-france-2022-comment-la-grande-boucle-s-est-mise-au-vert-25555dee-fd34-11ec-8493-b559deb42848

Claverie, P. (2012, 08 août) Pieuse et joyeuse armada à la bénédiction de la mer. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/pieuse-et-joyeuse-armada-a-la-benediction-de-la-mer-29507

Comas, P. (2022, 22 septembre) Pyrénées-Orientales : décharges sauvages, jets de mégots... ces déchets qui polluent nos vies. L'Indépendant https://www.lindependant.fr/2021/09/16/pyrenees-orientales-decharges-sauvages-jets-de-megots-ces-dechets-qui-polluent-nos-vies-9794077.php

D'Atous, A. (2020, 11 octobre) Une écomarche pour ramasser les déchets sauvages. Journal le soir https://journallesoir.ca/2020/10/11/une-ecomarche-pour-ramasser-les-dechets-sauvages/

De Faucompret, S. (2019, 5 juillet) Comment gérer les nombreux déchets sur le parcours du Tour de France ? France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/comment-gerer-les-nombreux-dechets-sur-le-parcours-du-tour-de-france-1562303382

De Meersman, M. (2020, 17 août) Participez au nettoyage du canal de Bruxelles en kayak. Flair.be https://www.flair.be/fr/chillax/participez-au-nettoyage-du-canal-de-bruxelles-en-kayak/#:~:text=Passez%20une%20journ%C3%A9e%20en%20kayak,afin%20de%20nettoyer%20le%20canal.

De Wit, W. et Bigaud, N. (2019) de la nature aux humains jusqu'où iront les plastiques ? WWF https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-07/20190718_De_la_nature_aux_humains_jusquou_iront_les_plastiques-min.pdf

Debraux, J., Miguet, A., Krikorian, L., Caron, G., Yagishita, Y. et Brame, P. (2021, 13 novembre). Japon : pourquoi un tel culte de la propreté ? France Info https://www.francetvinfo.fr/monde/japon/japon-pourquoi-un-tel-culte-de-la-proprete_4843849.html

Defoy, C. (2022, 01 juin) 1000 tonnes de déchets abandonnés chaque année sur les autoroutes wallonnes. Rtbf.be https://www.rtbf.be/article/1000-tonnes-de-dechets-abandonnes-chaque-annee-sur-les-autoroutes-wallonnes-11004290

Demeaux, M. (2022, 13 janvier) Dépôts sauvages : la mairie augmente les amendes. L'est Républicain https://www.estrepublicain.fr/environnement/2022/01/13/depots-sauvages-la-mairie-augmente-les-amendes

Derder, F. (2013, 08 mai) Crise française: c'est que le début, d'accord, d'accord...Huffingtonpost https://www.huffingtonpost.fr/actualites/article/crise-francaise-c-est-que-le-debut-d-accord-d-accord_18784.html

Dermawan, A. (2022,12 avril) Sungai Pinang pollution a long-standing issue, says SAM. New StaitsTimes https://www.nst.com.my/news/nation/2022/04/788029/sungai-pinang-pollution-long-standing-issue-says-sam

Descalles, J. (2022, 16 avril) Déchets : pourquoi les dépôts sauvages persistent à Paris. Le Journal du Dimanche https://www.lejdd.fr/Societe/dechets-pourquoi-les-depots-sauvages-persistent-a-paris-4106042

Dikobè, S. (2010, 25 mai) Cameroun : Un concours de propreté dans les établissements scolaires. Africa Info mis en ligne par Allafrica https://fr.allafrica.com/stories/201005260959.html

Din, C. (2020, 3 juin) Déconfinement et environnement. Avec le soleil, les déchets sauvages ont fleuri sur les rives. 24heures.ch https://www.24heures.ch/le-littering-fait-son-retour-en-force-526106021378

Dos Santos, M. (2022, 27 mai) Rassemblement. Les gardes particuliers de toute la France se retrouvent pour deux jours à Saint-Junien. Le Populaire

https://www.lepopulaire.fr/saint-junien-87200/actualites/les-gardes-particuliers-de-toute-la-france-se-retrouvent-pour-deux-jours-a-saint-junien_14135592/

Ducat, A. (2021, 5 novembre) « Ne jette rien et regarde ce que tu consommes. Infogreen.lu https://www.infogreen.lu/ne-jette-rien-et-regarde-ce-que-tu-consommes.html

Duchêne, A. (2022, 10 août) Saint-Etienne. Après le départ des festivaliers, ils font des découvertes... étonnantes. Actu.fr https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/trelins_42313/saint-etienne-apres-le-depart-des-festivaliers-ils-font-des-decouvertes-etonnantes_53038666.html

Ducrot, S. (2008, 20 juin). Tri sélectif instauré à la prison : des écocitoyens derrière les barreaux. Mabeuge. Ma ville.

Dupont, M. (2020, 7 août) À Saint-Hilaire-de-Riez, le retour des poubelles sur le littoral après un retrait polémique. Le courrier Vendéen https://actu.fr/pays-de-la-loire/saint-hilaire-de-riez_85226/a-saint-hilaire-de-riez-le-retour-des-poubelles-sur-le-littoral-apres-un-retrait-polemique_35411024.html

Dupont-Besnard, M. (2021, 19 avril) Masques, gants : les déchets de la pandémie sont « une nouvelle menace pour la vie animale ». Numerama https://www.numerama.com/sciences/705278-masques-gants-les-dechets-de-la-pandemie-sont-une-nouvelle-menace-pour-la-vie-animale.html

Dupré, R. et Leclerc, A. (2020, 13 juin) « Au moindre écart on vous tombe dessus » : émoi dans le Calvados après le suicide d'un éboueur licencié. Le Monde https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/13/dans-le-calvados-emoi-apres-le-suicide-d-un-eboueur-licencie_6042736_3224.html

Erculisse, F. (2022, 08 mai) Les jeunes MR ont nettoyé les rues de Huy : «Énormément de cartons de burgers». Sudinfo https://lameuse-huy-waremme.sudinfo.be/947429/article/2022-05-08/les-jeunes-mr-ont-nettoye-les-rues-de-huy-enormement-de-cartons-de-burgers

Forget, Vedeilhe, Yadav (2021, août 4) Retour sur Chandigarh, la ville idéale pensée par Le Corbusier en Inde. France 2. https://www.youtube.com/watch?v=hQ0eQMVboIE

François, O. et Garcia, S.S. (2021, 04 novembre) Avec son association, Pieter veut dépolluer le canal de Bruxelles en kayak. Rtl https://www.rtl.be/info/regions/bruxelles/depolluer-le-canal-de-bruxelles-en-kayak-avec-l-association-canal-it-up-1335513.aspx

Gallet, L. (2020, 24 février) Municipales : le budget propreté de la ville de Paris a-t-il baissé depuis 2001 ? *Le Parisien* https://www.leparisien.fr/politique/municipales-le-budget-proprete-de-la-ville-de-paris-a-t-il-baisse-depuis-2001-24-01-2020-8243520.php

Gaunt, C. (2022, 8 avril) Blackburn: Men slammed by residents for 'disgusting' and 'brazen' littering. CCTV https://www.lancashiretelegraph.co.uk/news/20053126.blackburn-men-slammed-residents-disgusting-brazen-littering/?fbclid=IwAR3qMwuArrsmd8Dd1gjZPgn0YTF1XzXyELLqTFzt1gkaETrfqYsZrWXzXW8

Gendarmerie de Corse (2022, 14 avril) partenariat avec Corsica Clean Nature pour les cendriers de plage. Facebook

https://www.facebook.com/gendarmeriedecorse/posts/pfbid06utfyFXTo4SKNxtQwbDqbAjPMUhqqX1wcR33q3U8pHHCDBqDv4wuryECBEk3Bvm5l

Gheysen, D. (2022, 13 mai) Des élèves de l'IPET Nivelles en plein nettoyage de la Thines. Tvcom.be https://www.tvcom.be/video/info/societe/des-eleves-de-l-ipet-nivelles-en-plein-nettoyage-de-la-thines_30476_89.html

Gianini, A. (2022, 17 mai) une opération plages propres dans le Grand site Conca d'Oru. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/une-operation-plages-propres-dans-le-grand-site-conca-doru-125427

Gil, M. (2020, 25 août) Elle marche de Levallois-Perret jusqu'au sud de Paris et ramasse les masques jetés par terre. Actu.fr https://actu.fr/ile-de-france/levallois-perret_92044/elle-marche-de-levallois-perret-jusqu-au-sud-de-paris-et-ramasse-les-masques-jetes-par-terre_35692574.html

Gourru, S. (2022, 27 mai) Législatives dans l'Oise : le maire aux millions de vues sur Internet peut-il convertir les clics en voix ?. Le Parisien https://www.leparisien.fr/oise-60/legislatives-dans-loise-le-maire-aux-millions-de-vues-sur-internet-peut-il-convertir-les-clics-en-voix-27-05-2022-UGLHSFYT75ET5BLP2HZHRUYV34.php

Graber, J. (2022, 14 avril) Lorsque ce groupe de coureurs passe, les rues gagnent en propreté. 20min.ch https://www.20min.ch/fr/story/lorsque-ce-groupe-de-coureurs-passe-les-rues-gagnent-en-proprete-794999490596

Granoux, O. (2017, 28 novembre) Street art : les incroyables animaux poubelles de Bordalo II. Télérama https://www.telerama.fr/sortir/street-art-les-incroyables-animaux-poubelle-de-bordalo-ii,n5370146.php

Graveleau, S. (2022, 07 juin). La pénurie de logements étudiants, un mal systémique qui freine les jeunes dans l'accès aux études. Le monde https://www.lemonde.fr/campus/article/2022/06/07/la-penurie-de-logements-etudiants-un-mal-systemique-qui-freine-les-jeunes-dans-l-acces-aux-etudes_6129152_4401467.html

Grenon, F. (2022, 29 avril) Poubelles qui rotent, Clean-up Days, applications mobiles: comment lutter au mieux contre le littering?. Rts.ch https://www.rts.ch/info/suisse/13050740-poubelles-qui-rotent-clean-up-days-applications-mobiles-comment-lutter-contre-le-littering.html?rts_source=rss_t

Grisot, p. (2021, 04 octobre) Ille-et-Vilaine. Un engin pour ramasser les déchets en bord de route : une première dans l'Ouest. Ouest France https://www.ouest-france.fr/bretagne/fougeres-35300/ille-et-vilaine-un-nouvel-engin-pour-ramasser-les-dechets-en-bord-de-route-une-premiere-en-france-914e66b4-2132-11ec-8998-56362f09f2a2

Gueuning, B. (2018, 03 avril) Trop de mégots près des écoles. Vlan.be https://www.vlan.be/fr/articles/vlan/4839.html

Guyon, L. (2010, 08 septembre) Propreté urbaine : quoi de neuf ? La gazette des communes https://www.lagazettedescommunes.com/177186/proprete-urbaine-quoi-de-neuf/

Hadjazi, H. (2019, 7 août) Maire tué à Signes : les décharges sauvages, ce fléau des maires. Le Parisien. https://www.leparisien.fr/societe/maire-tue-a-signes-les-decharges-sauvages-ce-fleau-des-maires-07-08-2019-8130366.php

Hasse, B. (2018, 28 mai) Paris : avec 3 200 agents la brigade anti-incivilités est au complet. Le Parisien https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-avec-3-200-agents-la-brigade-anti-incivilites-est-au-complet-28-05-2018-7740630.php

Hénot, S. (2019, 5 août) Le maire de Signes tué en voulant empêcher une camionnette de déverser des gravats sur une aire sauvage. Var Matin https://www.varmatin.com/faits-divers/le-maire-de-signes-tue-en-voulant-empecher-une-camionnette-de-deverser-des-gravats-sur-une-aire-sauvage-403066?t=YWNjMjRmYzFkZmMzYzk0YzRmOGU3ZDRkZjU5MTlmMmJfMTU2NTAzOTI2OTYwMl80MDMwNjY%3D&tp=viewpay

Hiemstra, A-K., Rambonnet , L., Gravendeel, B. et Schilthuizen, M. (2020, 03 avril) The effects of COVID-19 litter on animal life. Covidliter https://www.covidlitter.com/

Hourdeau, S. (2022, 10 mai) La Roche-sur-Yon joue la carte de l'humour pour lutter contre les incivilités. Actu.fr https ://actu.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon_85191/la-roche-sur-yon-joue-la-carte-de-lhumour-pour-lutter-contre-les-incivilites-dans-lespace-public_50854089.html

Hubin, F. (2018, 20 novembre) Des centaines de mégots ramassés sur les pelouses de la fac de Nanterre. Le Parisien https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/des-centaines-de-megots-ramasses-sur-les-pelouses-de-la-fac-de-nanterre-20-11-2018-7947615.php

Jay, M. (2022, 20 mai) Margaux-Cantenac : le « spectacle désolant » des trop nombreux déchets sauvages. Sud Ouest https://www.sudouest.fr/gironde/margaux-cantenac-le-spectacle-desolant-des-trop-nombreux-dechets-sauvages-10964544.php

Jeannet, T. et Catier, M-E (2021, 28 janvier) Les déchets sauvages dans les champs font grogner les agriculteurs. Rts.ch https://www.rts.ch/info/regions/vaud/10175541-les-dechets-sauvages-dans-les-champs-font-grogner-les-agriculteurs.html

Jotterand, C. (2022, 19 avril) Propreté à Préverenges. Tolérance zéro pour les déchets à la plage, mais sans poubelle. 24heures.ch https://www.24heures.ch/tolerance-zero-pour-les-dechets-a-la-plage-mais-sans-poubelle-266062362244

Kenedi, G. (2021, 24 novembre) Dépôts sauvages, nettoyage des rues... : Toulouse est-elle une ville propre ou sale ? Actu.fr https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/depots-sauvages-nettoyage-des-rues-toulouse-est-elle-une-ville-propre-ou-sale_46469590.html

Lacheny, E. (2021, 03 septembre) Isère. Camp climat 2021 : deux jours de formation commencent pour les militants écologistes. Actu https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/saint-maurice-en-trieves_38424/isere-camp-climat-2021-deux-jours-de-formation-commencent-pour-les-militants-ecologistes_44595645.html

Lacroix, A. (2022, 29 avril) Morzine/Les Gets : les stations se mobilisent contre les déchets. Le dauphiné https://www.ledauphine.com/environnement/2022/04/29/les-stations-se-mobilisent-contre-les-dechets

Landron, D. (2022, 24 février) Le documentaire "Le cri des goélands" lance l'alerte sur les déchets en Corse. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/le-documentaire-le-cri-des-goelands-lance-lalerte-sur-les-dechets-en-corse-123749

Lauwereys, Z. (2021, 05 août) Le Français recherché en Espagne après avoir jeté un mégot s'est rendu à la police. Le Parisien https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-francais-recherche-en-espagne-apres-avoir-jete-un-megot-sest-rendu-a-la-police-05-08-2021-ZLAKW5BJ6ZGUTFEXTNAL2S2JUI.php

Le Maine Libre (2022, 25 mai) La Chartre-sur-le-Loir. Les écoliers font la chasse aux déchets sauvages. Ouest France https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-chartre-sur-le-loir-72340/les-ecoliers-font-la-chasse-aux-dechets-sauvages-7e78fa87-045f-49b0-a1e4-061630ce4ee0

Lebreton, J-G. (2022, 1er Juillet) Tour de France: comment la course devient de plus en plus écolo. Rmcsport https://rmcsport.bfmtv.com/cyclisme/tour-de-france/tour-de-france-comment-la-course-devient-de-plus-en-plus-ecolo_AV-202207010345.html#:~:text=%22Afin%20de%20respecter%20l'environnement,r%C3%A9f%C3%A9r%C3%A9nce%20pour%20l'%C3%A9dition%202022

Livois, D. (2022, 04 mai) «L'angle mort, l'ennemi numéro 1» : après trois accidents mortels, les éboueurs sensibilisés aux dangers de la route. Le Parisien https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/langle-mort-lennemi-numero-1-apres-trois-accidents-mortels-les-eboueurs-sensibilises-aux-dangers-de-la-route-04-05-2022-RXOQUGSPHRCBJJLXKM5ZAE2T6Q.php

Lottier, J-P. (2018, 03 juin) Procession en mer pour Saint Erasme et bénédiction de la vedette de la SNSM à Calvi. Corse Net Infos https://www.corsenetinfos.corsica/Procession-en-mer-pour-Saint-Erasme-et-benediction-de-la-vedette-de-la-SNSM-a-Calvi_a33560.html

Luccioni, I. (2020, février 13). *Ajaccio : La difficulté à se loger perdure pour les jeunes locataires*. Corse Matin. https://www.corsematin.com/articles/ajaccio-la-difficulte-a-se-loger-perdure-pour-les-jeunes-locataires-99826

Marche, V. (2022, 26 avril) Spa veut lutter contre les déchets sauvages en retirant toutes les poubelles des bois.Lameuse.sudinfo.be Https://lameuse.sudinfo.be/942295/article/2022-04-26/spa-veut-lutter-contre-les-dechets-sauvages-en-retirant-toutes-les-poubelles-des

Martin, G. (2022, 27 mai) Hérault. Le Département, le « Mr Propre » de la route durable. Actu.fr Houdayer, N. (2022, 4 mai) Challans. Appel à la citoyenneté, ça l'affiche bien. Ouest France https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/challans-85300/challans-appel-a-la-citoyennete-ca-l-affiche-bien-fd27eeec-cbbd-11ec-ac72-d055bd326463

Martin, G. (2022, 27 mai) Hérault. Le Département, le « Mr Propre » de la route durable. Actu.fr https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/herault-le-departement-le-mr-propre-de-la-route-durable_51256033.html

Mateus, C. (2022, 6 avril) Une femme sur deux favorable à un délit de non-partage des tâches ménagères... et 15% prêtes à porter plainte. Le Parisien https://www.leparisien.fr/sentinelles/une-femme-sur-deux-favorable-a-un-delit-de-

non-partage-des-taches-menageres-et-15-pretes-a-porter-plainte-06-04-2022-P6XSAUOAURGQRG2AFP5NFA6X5U.php

Ménage, G. (2022, 13 avril) Sauvage Méditerranée, l'association qui transforme les déchets marins en bijoux. Forbes https://www.forbes.fr/environnement/sauvage-mediterranee-lassociation-qui-transforme-les-dechets-marins-en-bijoux/

Mercier, E. et Lama, A. (2021, Juin) les gestes éco-responsables sur la route des vacances. Ipsos https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2021-07/VINCI%20Environnement%20%20Vacances%20Juin%202021.pdf

Meslier, S. (2022, 28 mai) Mobilisés contre les déchets sauvages. La nouvelle république https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/loretz-d-argenton/mobilises-contre-les-dechets-sauvages-3

Mohammad, H. (2021, 01 novembre) Saint-Denis : un éboueur hospitalisé dans un état critique après avoir été percuté par une voiture. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/saitn-denis-un-eboueur-hospitalise-dans-un-etat-critique-apres-avoir-ete-percute-par-une-voiture-1635796272

Moury , R. (2016, 03 octobre) Seulement 2000 PV pour jet de mégots en un an à Paris. Le Figaro https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/10/03/01016-20161003ARTFIG00222-seulement-2000-pv-pour-jet-de-megots-en-un-an-a-paris.php

Nana, P-A. ; Affana, B. ; Force, E. ; Molinie, C. ; Tchamou, B. et Kapseu, C. (2017). Quand jeunesse et citoyenneté se conjuguent pour promouvoir le développement des énergies renouvelables au Cameroun. Liaison Energie Francophonie mis en ligne par Médiaterre https://www.mediaterre.org/docactu,ZmJyZXVpbC9kb2NzLzcxNWxlZi0xMDYtNg==,6.pdf

Nazaret, A. (2020, 6 juin) L'amende pour jet de masque va passer de 68 à 135 euros. Journal du dimanche https://www.lejdd.fr/Politique/info-jdd-lamende-pour-jet-de-masques-va-passer-de-68-a-135-euros-3973308?Echobox=1591479918#utm_medium=Social&xtor=CS1-4&utm_source=Twitter

Nicollier, M. (2021, 18 juin) Déchets sauvages à Lausanne. Des patrouilles pour coller ceux qui souillent les parcs. 24heures.ch https://www.24heures.ch/des-patrouilles-pour-coller-ceux-qui-souillent-les-parcs-833652814109

Nicollier, M. (2022, 20 mai) *Littering* et vente à l'emporter. Lausanne croule sous les déchets. Des tournées de ramassage supplémentaires ont été instaurées pour faire face à la déferlante d'ordures. Dans les poubelles et ailleurs. 24heures.ch https://www.24heures.ch/lausanne-croule-sous-les-dechets-133621758041

Njipou, A. (2010, 12 mars). Cameroun : Blandine Olive Tchamou - 130 gestes pour sauver l'environnement. Le Messager mis en ligne par Allafrica https://fr.allafrica.com/stories/201003120808.html

Padovani, G. (2020, 08 janvier) Ajaccio : mise en balles des déchets : "L'exception devient la règle". Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/ajaccio-mise-en-balles-des-dechets-lexception-devient-la-regle-98244

Padovani, G. (20201, 08 septembre) interview. Charles Voglimacci : "L'incivisme est le problème numéro un aujourd'hui" à Ajaccio. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/interview-charles-voglimacci-lincivisme-est-le-probleme-numero-un-aujourdhui-a-ajaccio-120161

Park, W. (2022, 11 mai) Environnement : comment les entreprises vous rendent responsables du changement climatique. BBC. https://www.bbc.com/afrique/monde-61365584

Pasquier, I. (2019, 31 janvier) Ce street-artist expose à Paris des sculptures monumentales conçues avec des déchets plastiques. France Inter https://www.radiofrance.fr/franceinter/ce-street-artist-expose-a-paris-des-sculptures-monumentales-concues-avec-des-dechets-plastiques-7302573

Perrier, N. (2022, 18 mai) Police municipale. À Toulon et à la Seyne-sur-mer, les policiers municipaux se forment à l'environnement. La gazette des communes https://www.lagazettedescommunes.com/794019/a-toulon-et-a-la-seyne-sur-mer-les-policiers-municipaux-se-forment-a-lenvironnement/

Peté, R. (2022, 16 juin) Dépôts sauvages, déjections canines, mégots... La Ville de Cavalaire lance sa campagne de sensibilisation contre les incivilités. Var Matin https://www.varmatin.com/vie-locale/depots-sauvages-dejections-canines-megots-la-ville-de-cavalaire-lance-sa-campagne-de-sensibilisation-contre-les-incivilites-774477

Phillipson, A. (2016, 29 setempbre) La ville lance une application pour signaler tout ce qui ne va pas. La dépêche https://www.ladepeche.fr/article/2016/09/29/2429183-toulouse-ville-lance-application-signaler-tout-va.html

Pipet, C. (2022, 09 mai) Deux-Sèvres : près de 100 kilos de déchets sauvages récoltés à Vouillé. La nouvelle république https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/commune/vouille-79/pres-de-100-kg-de-dechets-sauvages-recoltes-a-vouille

Plummer, W. (2015, 06 mai) Paris : jeter un mégot coûtera bientôt 68 euros. Le Figaro https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/05/06/01016-20150506ARTFIG00401-paris-jeter-un-megot-coutera-bientot-68-euros.php

Poingt, G. (2020, 15 mai) « C'est de l'incivisme » : les éboueurs exaspérés par les masques jetés par terre. Le Figaro https://www.lefigaro.fr/social/c-est-de-l-incivisme-les-eboueurs-exasperes-par-les-masques-jetes-par-terre-20200515

Postollec, J. et AFP (2020, 12 juin) Un masque ou des gants jetés par terre ? Ce sera 135 euros d'amende. France 3 https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/masque-gants-jetes-terre-ce-sera-135-euros-amende-1840488.html

Prieur, M. (2019, 29 avril) Plus de 280 contraventions pour un mégot jeté par terre. Radiolac https://www.radiolac.ch/actualite/plus-de-280-contraventions-pour-un-megot-jete-par-terre/

Pueyo, S. (2019, 06 octobre) Dans l'Isère, un maire interdit les lancers de paillettes lors des mariages. Le Parisien https://www.leparisien.fr/societe/dans-l-isere-un-maire-interdit-les-lancers-de-paillettes-lors-des-mariages-06-10-2019-8167134.php

Quentel, A. (2019, 17 novembre) Étudier et manger, la dure équation des thésards en sciences humaines. Libération https://www.liberation.fr/debats/2019/11/17/etudier-et-manger-la-dure-equation-des-thesards-en-sciences-humaines_1763918/

Quilichini, M. (2022, 31 mai) Dépôts sauvages : désormais "ce sera tolérance zéro" dans la com'com du Centre Corse. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/depots-sauvages-desormais-ce-sera-tolerance-zero-dans-la-comcom-du-centre-corse-125704

Quilici-Orlandi, J. (2022, 12 mai) Opération de dépollution sur le port de Macinaggio. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/operation-de-depollution-sur-le-port-de-macinaggio-125326

Quiret, M. (2017, 06 décembre) Une baisse de l'effort de nettoyage expliquerait la saleté de Paris. *Les Échos* https://www.lesechos.fr/2017/12/une-baisse-de-leffort-de-nettoyage-expliquerait-la-salete-de-paris-188925

Rey-Lefebvre, I. (2022, 02 juin) Des gardiens assermentés pour assurer la tranquillité des locataires HLM. Le Monde

Richard, X. (2020, 10 septembre). Tour de France : "La route n'est pas une déchetterie", dans le peloton, on roule de plus en plus vert. France Info https://www.francetvinfo.fr/sports/cyclisme/tour-de-france-la-route-n-est-pas-une-dechetterie-dans-le-peloton-on-roule-de-plus-en-plus-vert_4435903.html

Robinet, C. (2020, 01 décembre) A Paris, l'application DansMaRue est aujourd'hui « très efficace pour la propreté ». Le Parisien https://www.leparisien.fr/paris-75/a-paris-l-application-dansmarue-est-aujourd-hui-tres-efficace-pour-la-proprete-01-12-2020-8411574.php

Rochefort, H. (1884, 23 janvier). *40.000 affamés*. L'intransigeant

Rosenbaum, C. (2022, 29 avril) Près de 90.000 personnes participeront à la 8e édition du "Grand Nettoyage" en mai. Télésambre https://www.telesambre.be/pres-de-90-000-personnes-participeront-la-8e-edition-du-grand-nettoyage-en-mai

Rossin, C. (2022, 25 mai) Loire-Atlantique : ce maire ne veut pas que sa petite commune devienne "le Club Med des rats". Actu.fr https://actu.fr/pays-de-la-loire/villepot_44218/loire-atlantique-ce-maire-ne-veut-pas-que-sa-petite-commune-devienne-le-club-med-des-rats_51242441.html

Roubaud, P et Pelletier, P. (2022, 15 avril) Les traditionnelles processions de Pâques en Corse. TF1 https://www.tf1info.fr/traditions-et-patrimoine/video-les-traditionnelles-processions-de-paques-en-corse-2216803.html

S.N (2022, 25 avril) ‘'Le dernier planté de bâton'' : Val Cenis ne veut pas laisser de traces ! Le Dauphiné https://www.ledauphine.com/skichrono/2022/05/19/le-dernier-plante-de-baton-val-cenis-ne-veut-pas-laisser-de-traces

S.N. (1884, 18 janvier). Chiffonniers. *La Croix.*

S.N. (1884, 20 janvier). Chant des chiffonniers. *Le petit Caporal.*

S.N. (1884, 27 janvier). Les poubelles. *La Croix*.
S.N. (1884, 27 janvier). Les poubelles. *Le petit Parisien*.
S.N. (1884, 7 février). Lettre d'une chiffonnière désespérée. *La Croix*.
S.N. (2011, 31 mai SNCF : des bonus pour pousser les contrôleurs à dresser des PV. Le Parisien https://www.leparisien.fr/economie/sncf-des-bonus-pour-pousser-les-controleurs-a-dresser-des-pv-31-05-2011-1474220.php
S.N. (2019, 09 avril) Déchets sauvages : une campagne choc contre les incivilités banalisées. Le Quotidien Indépendant Luxembourgeois https://lequotidien.lu/a-la-une/dechets-sauvages-une-campagne-choc-contre-les-incivilites-banalisees/
S.N. (2021, 31 mars) Près d'un million de mégots collectés en deux semaines par des classes. Rts https://www.rts.ch/info/suisse/12087904-pres-dun-million-de-megots-collectes-en-deux-semaines-par-des-classes.html
S.N. (2022, 01 juin) 117 kg de déchets ramassés : les lycéens de Barentin nettoient une partie de la commune. Paris normandie.fr https ://www.paris-normandie.fr/id311869/article/2022-06-01/117-kg-de-dechets-ramasses-les-lyceens-de-barentin-nettoient-une-partie-de-la
S.N. (2022, 03 mai) Déchets sauvages : l'addition ne fait qu'augmenter.L'Est Republicain https://www.estrepublicain.fr/politique/2022/05/03/dechets-sauvages-l-addition-ne-fait-qu-augmenter
S.N. (2022, 08 mai) Des messages de sensibilisation à l'environnement inscrits sur une cinquantaine d'avaloirs à Briouze. Ouest France https://www.ouest-france.fr/normandie/briouze-61220/des-messages-de-sensibilisation-a-l-environnement-inscrits-sur-une-cinquantaine-d-avaloirs-a-briouze-02fdc07e-cde1-11ec-8999-ad3635060782
S.N. (2022, 13 avril) « Les fonds marins de la Rance sont relativement propres », d'après les plongeurs de CormoRance. Ouest France https://www.ouest-france.fr/bretagne/pleurtuit-35730/pleurtuit-l-operation-cormorance-a-revele-des-fonds-marins-peu-souilles-bdb724bc-ba42-11ec-85d5-b1fae7352d85
S.N. (2022, 13 mai) Opération de ramassage des déchets samedi 21 mai. Midi Libre https://www.midilibre.fr/2022/05/13/operation-de-ramassage-des-dechets-samedi-21-mai-10291924.php
S.N. (2022, 17 juin) Déchets sauvages au bord de l'Hérault : le maire de Canet et ses habitants exaspérés par ces incivilités. Midi Libre https://www.midilibre.fr/2022/06/17/dechets-sauvages-au-bord-de-lherault-le-maire-de-canet-et-ses-habitants-exasperes-par-ces-incivilites-10371142.php
S.N. (2022, 18 avril) Nettoyage de printemps à Gerzat. 7jours à Clermont https://www.7joursaclermont.fr/nettoyage-de-printemps-a-gerzat/
S.N. (2022, 19 avril) Bois-de-Céné. Opération de ramassage des déchets sauvages le 30 avril. Ouest France https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/bois-de-cene-85710/operation-de-ramassage-des-dechets-sauvages-le-30-avril-47ce9391-9429-405d-adf4-128792b0bb04

S.N. (2022, 2 mai) Ploeren. L'opération Plœren propre a peu mobilisé la population. Ouest-France https://www.ouest-France.fr/bretagne/ploeren-56880/loperation-plren-propre-a-peu-mobilise-la-population-a4134f2b-99e7-4455-a7e3-051caa218bfb

S.N. (2022, 20 mai) "On ne peut plus respirer" : les Marseillais excédés par la "décharge" au marché aux puces de Gèze. Valeurs actuelles https://www.valeursactuelles.com/regions/provence-alpes-cote-dazur/bouches-du-rhone/marseille/societe/on-ne-peut-plus-respirer-les-marseillais-excedes-par-la-decharge-au-marche-aux-puces-de-geze

S.N. (2022, 22 mai) Net'Léman 2022 : près de 4 tonnes de déchets ramassés dans les eaux. Swissinfo https://www.swissinfo.ch/fre/net-léman-2022—près-de-4-tonnes-de-déchets-ramassés-dans-les-eaux/47614436

S.N. (2022, 23 avril) Chenières parmi les précurseurs de la vidéoprotection. Le Républicain Lorrain https://www.republicain-lorrain.fr/societe/2022/04/24/video-chenieres-parmi-les-precurseur-de-la-videoprotection

S.N. (2022, 26 avril) Tarpin propre : une grande opération de ramassage de déchets à Marseille. Madeinmarseille https://madeinmarseille.net/112156-capuche-nouveau-visage-mode-inclusive-marseillaise/

Santi, M. (2019, 18 mars) A Madonuccia a réuni des milliers de personnes ce 18 mars à Ajaccio. Corse Net Infos https://www.corsenetinfos.corsica/A-Madonuccia-a-reuni-des-milliers-de-personnes-ce-18-mars-a-Ajaccio_a39231.html

Seynaeve, E. (2022, 30 avril) Le Grand Nettoyage de Printemps s'invite dans les rues de Mouscron et Estaimpuis. Sudinfo.be https://nordeclair-mouscron.sudinfo.be/943928/article/2022-04-30/le-grand-nettoyage-de-printemps-sinvite-dans-les-rues-de-mouscron-et-estaimpuis

Shepherd, D. (2022, 16 mai) Saint-Soupplets : une matinée dédiée à la prévention au collège Nicolas-Tronchon. Actu.fr https://actu.fr/ile-de-France/saint-soupplets_77437/saint-soupplets-une-matinee-dediee-a-la-prevention-au-college-nicolas-tronchon_51008632.html

Simoni, C-L. (2010, 11 août) Bénédiction de la mer très suivie par les fidèles à Porto-Vecchio. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/benediction-de-la-mer-tres-suivie-par-les-fideles-a-porto-vecchio-10695

Skrzypczak, E. (2022, 16 avril) Son incroyable tour de France avec un âne. Dernières Nouvelles d'Alsace https://www.dna.fr/environnement/2022/04/17/son-incroyable-tour-de-france-avec-un-ane

Soulié, E. (2019, 27 janvier) Paris : les animaux de Bordalo II nous mettent le nez dans nos poubelles. Le parisien https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-les-animaux-de-bordalo-ii-nous-mettent-le-nez-dans-nos-poubelles-27-01-2019-7997838.php

St-Amour, S. (2020, 24 juin) Une campagne qui a rayonné mondialement. Courrier Laval https://courrierlaval.com/une-campagne-qui-a-rayonne-mondialement/

Therville, G. (2022, 22 avril) Vitry-en-Charollais“Commune propre” : la chasse aux déchets. Le journal de Saône et Loire https://www.lejsl.com/environnement/2022/04/22/l-operation-commune-propre-a-eu-lieu-ce-mercredi

Valdés, L. (2015, 17 juillet) PV : prime de 600 euros pour les policiers les plus zélés. TF1 https://www.tf1info.fr/conso-argent/pv-prime-de-600-euros-pour-les-policiers-les-plus-zeles-1527631.html

Vanzini, J-B. (2019, 14 août) En Vendée, moins de déchets depuis la fin des poubelles publiques. https://www.leparisien.fr/environnement/en-vendee-moins-de-dechets-depuis-la-fin-des-poubelles-publiques-14-08-2019-8133360.php

Verdi, L. (2020, 18 mai) Un député des Alpes-Maritimes propose une amende de 300 euros pour l'abandon d'un masque sur la voie publique. France 3 https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/antibes/depute-alpes-maritimes-propose-amende-300-euros-abandon-masque-voie-publique-1830542.html

Verissimo, V. (2021, 09 mai) La saison des ordures au bord du lac est de retour. 20min.ch https://www.20min.ch/fr/story/la-saison-des-ordures-au-bord-du-lac-est-de-retour-222685236793

Vichard, T. (2022, 20 août) Un véhicule percute un camion-poubelle à Montpellier, un ripeur grièvement blessé. France Bleu https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/un-vehicule-percute-un-camion-poubelle-a-montpellier-un-eboueur-grievement-blesse-1660984654

Wallon, N. (2021, 25 novembre) vidéo. Une matinée de dépollution fructueuse sur la plage de la Marana. Corse Matin https://www.corsematin.com/articles/video-une-matinee-de-depollution-fructueuse-sur-la-plage-de-la-marana-121852

Wlachet, A. (2021, 24 juin) « La mer commence ici » : la sensibilisation contre la pollution aquatique s’affiche à Rouen. Paris-Normandie https://www.paris-normandie.fr/id206193/article/2021-06-24/la-mer-commence-ici-arrive-dans-le-centre-ville-de-rouen

Wong, C. (2019, 5 December) 73-year-old delivery driver dies after being hit by falling glass bottle at condo party. Straits Times HTTPS://WWW.STRAITSTIMES.COM/SINGAPORE/COURTS-CRIME/KILLER-LITTER-SUSPECTED-OF-CAUSING-DEATH-OF-74-YEAR-OLD-MAN

Z.B. (2022, 09 mai) Montélimar : une caméra mobile pour lutter contre les dépôts sauvages. Le Dauphiné https://www.ledauphine.com/environnement/2022/05/09/montelimar-une-camera-mobile-pour-lutter-contre-les-depots-sauvages

Table des matières

Les résumés ***4***

Résumé **5**

Abstract **7**

Riassuntu **8**

Avant – propos ***10***

a. Le cheminement de la chercheuse **10**

b. L'histoire toujours particulière d'une naissance : le projet de réalisation de cette thèse **16**

c. Une occasion manquée de nourrir le dialogue entre chercheur et praticien **18**

d. Une volonté d'en savoir plus à travers la recherche académique **19**

Introduction ***22***

Chapitre 1 : Problématique, contexte et méthodologie ***54***

1. Analyse de la problématique **55**

1.1. Enoncé de la problématique 55
1.2. La présence 56
1.3. La coprésence 56
1.4. Le croisement 56
1.5. La rencontre 56
1.6. L'interaction 57
1.7. Le territoire 57
1.8. Discours communicationnel (discours, information, communication, sensibilisation) 58
1.9. L'écocivisme 60
1.10. La compétence 68
1.11. Le déchet, objet de paradoxes divers 68
1.12. Le littering, une caractéristique d'abandon des déchets 73
1.13. Un anglicisme approprié pour *litter*, *littering*, *litterbug* et *binning* 77
1.14. Insatisfactions de la ville contemporaine, source de critiques 78
1.15. Des figures préfiguratrices d'une ville et d'une société épanouissante pour tous 84
1.16. Des chercheurs analysent la ville éducatrice et son réseau 89
1.17. Nous nous référons à toute ville, éducatrice de fait 94
1.18. Le littering un défi à la ville éducatrice et à l'éducation globale 97
1.19. Une problématique précisée 99

2. Contexte de la recherche **100**

2.1. Une coalition d'acteurs du territoire pour une recherche ciblée 100
2.2. De la centration à l'itinérance 101
2.3. Des pratiques disparates de gestion des déchets en Corse 104
2.4. Une frilosité générale en Corse et particulièrement sur la question des déchets 106

3. Méthodologie **108**

3.1. La multiréférentialité pour saisir le fait social en science de l'éducation 108
3.2. Enquête ethnographique 109
3.3. De l'usage de l'image 115
3.4. L'observation participante 118
3.5. Analyse de contenu 118
3.6. La gounded theory 120
3.7. Implication du chercheur 121
3.8. Questionnements éthiques 122

3.9. Enjeux d'écriture 123
3.10. Corpus 124

Conclusion partielle du chapitre 1 : Problématique, contexte et méthodologie 126

Chapitre 2 : historicité de la biopolitique en lien avec l'émergence des préoccupations sociales des déchets et de l'environnement 129

1. L'Antiquité entre habitat de campagne et l'émergence des cités peuplées 130
1.1. En campagne et dans les petites unités de vie, une autogestion des déchets 130
1.2. La ville lieu de rupture du cycle écologique de gestion des déchets 130
1.3. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains, précurseurs des cités peuplées adoptent des habitudes de propreté 131
1.4. Les Romains introduisent des habitudes de propreté en France pendant leur colonisation 131

2. Le Moyen – Âge marqué par l'adoption d'habitudes peu soucieuses de la salubrité des nouveaux colons 132
2.1. L'invasion franque et de désapprentissage des pratiques appropriées 132
2.2. Intervention du roi Philippe- Auguste pour le pavage des rues et l'enlèvement des ordures 132
2.3. 1270 : règlement ordonnant l'enlèvement des ordures dans les rues sous peine d'amendes 133
2.4. Les rivières médiévales jonchées d'ordures et sources d'eau de consommation 134
2.5. Recours aux saints intercesseurs de la peste 134
2.6. L'air méphitique, l'eau de la rivière et les astres soupçonnés d'être la cause de la maladie 135
2.7. Amendes, prison « au pain et à l'eau », le hard ou le pilori pour ceux qui ne respectent pas le règlement de gestion des déchets 135
2.8. Persistance de la « coutume » du « tout-à-la-rue » 135

3. Les Temps modernes (1492-1788) portent des prémisses d'actions et d'analyses objectives 137
3.1. Capitulation du pouvoir central, instauration d'une taxe pour le balayage et l'enlèvement 137
3.2. Ordonnances de 1539 et 1563, « placer les immondices dans les paniers ou mannequins » 137
3.3. Épidémies plus longues et création des structures pérennes de leur prise en charge 138
3.4. Essai non réussi visant à confier le recouvrement de la taxe des boues aux entreprises 138
3.5. Louis XIV déterminé à régler la question des immondices 138
3.6. La situation sanitaire de Paris est similaire à celle des autres grandes villes 139
3.7. Des essais d'utilisation des paniers pour la collecte des déchets dans les villes 139
3.8. Intensification des cérémonies religieuses pour sauver des épidémies 139
3.9. De sévères restrictions pour les classes laborieuses lors des épidémies qui amènent à la dissimulation de la maladie 139
3.10. Taxes des boues et lanternes collectées pour les besoins de la guerre 140
3.11. Les rues bourgeoises plus nettoyées que les quartiers modestes et pauvres 140
3.12. La recherche des causes de la maladie 141
3.13. Une nouvelle sensibilité à la saleté 141
3.14. Certains lieux sont plus salis que d'autres 141
3.15. Des déchets domestiques significativement « réduits » avant leur prise en charge 142
3.16. L'émergence de la figure du chiffonnier 142

4. L'Époque contemporaine et le rôle central de l'autorité publique 144
4.1. Le transport des boues et immondices devient un service inclus dans les charges de la municipalité 144
4.2. Arrêté du préfet du Rhône instaurant des boites ou seaux métalliques pour les ordures 144
4.3. Le désinvestissement des habitants serait entre autres induit par leur déresponsabilisation de la gestion publique 145
4.4. Retour en arrière par le décret instaurant la mise des déchets en tas. Les paniers sont oubliés 145
4.5. Émergence des quartiers « vitrines » mieux nettoyés au détriment des autres 146
4.6. Amélioration structurelle des rues 146
4.7. Autorisation de création d'entreprises privées de balayage 146
4.8. Divers intervenants dans le balayage de la rue 146
4.9. Retour en arrière à Caen où il est demandé de mettre les déchets en tas 147

4.10. La loi du 13 Avril 1850 sur le logement insalubre 147
4.11. Accroissement des exigences du public et prise en charge du balayage par la municipalité 148
4.12. Arrêté réinstaurant l'utilisation des paniers six jours avant le siège de Paris 149
4.13. Les nécessiteux et prisonniers utilisés pour la propreté des rues 149
4.14. De nombreuses fractures sociales se développent autour des épidémies et des immondices 150
4.15. Renforcement législatif de la démarche gouvernementale sur la question des ordures 151
4.16. L'émergence et la structuration des hygiénistes 152
4.17. Le décret du 6 Avril 1878 de Lyon. Prototype des décrets Poubelle 155
4.18. Le décret dit Poubelle du 24 Novembre 1883 156
4.19. Le décret Poubelle, une innovation du préfet de la Seine ? 157
4.20. Émoi dans la ville après l'annonce de cet arrêté. La question des chiffonniers 158
4.21. Lorsque la presse s'en mêle 158
4.22. L'arrêté du 7 Mars 1884 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1883 159
4.23. Rejet de la requête contre l'arrêté du 24 Novembre 1883 160
4.24. Constance de la promotion de l'hygiène et la propreté à travers l'habitat et une éducation adaptée de la femme 160
4.25. Marginalisation du chiffonnage et des métiers en lien avec la crasse 162
4.26. Des spécificités biopolitiques en France, en Angleterre et en Suisse 163

5. Le XXème siècle, l'ère de l'abondance 167
5.1. Vingt ans plus tard, un relatif respect de l'arrêté et une description du littering 167
5.2. Divers échanges internationaux sur la question de la salubrité. Londres comme exemple 168
5.3. Vers un perfectionnement des détails de nettoyage des rues standardisées 170
5.4. Une standardisation du traitement des déchets 170
5.5. Entre perte de valeur et abandon 171
5.6. « Le tout jetable » dans une société devenue celle de la consommation 172
5.7. La question de l'impact de la productivité sur la nature et de l'épuisement des ressources 174
5.8. Le littering dans les questionnements du tourisme et des communs 174
5.9. La voie tracée par « Keep America Beautiful (Kab) », première organisation de lutte contre le littering 175
5.10. Bref descriptif des trente glorieuses et leur impact 178
5.11. Émergence de la préoccupation environnementale sur le plan international 180
5.12. Bref historique de la préoccupation environnementale sur le plan national 186

Conclusion partielle du chapitre 2 : historicité de la biopolitique en lien avec l'émergence des préoccupations sociales des déchets et de l'environnement 201

Chapitre 3 : la question des déchets dans l'espace social actuel 209

1. Des mesures de biopolitique sur la question de la gestion des déchets 210
1.1. Ce que revêt la question de la gestion des déchets 210
1.2. La gestion des déchets entre prescriptions, répression et prestations 211
1.3. Critique d'une législation parfois contre-productive 219
1.4. Les déchets, une prérogative des collectivités locales 219
1.5. Un coût global exponentiel 220
1.6. La question des déjections canines dans les villes 221
1.7. La mise en visibilité du nettoyage 224
1.8. La ville prise dans un engrenage sur la question des déchets 226
1.9. Schéma représentatif de la gestion des déchets qui prend en compte l'abandon en *litter* par le producteur du déchet 228

2. Quelle expérimentation sociale de la question de la gestion des déchets à travers quelques lieux de socialisation 229
2.1. De la difficulté de rendre compte de l'expérience sociale 229
2.2. De l'importance de l'expérimentation sociale sur la question des déchets 229
2.3. La sphère privée 230
2.4. Le milieu éducatif et scolaire 233
2.5. Les formations spécialisées 242
2.6. Les lieux de travail 243

2.7. Les lieux de loisirs 245
2.8. Les lieux de circulation et les espaces publics 246
2.9. Les lieux de consommation 247
2.10. Les hôpitaux et centres de santé 247
2.11. Les maisons d'arrêt 248
2.12. Les commissariats de police 248
2.13. Le milieu associatif 250
2.14. Les évènements festifs et marchés 256

3. Les acteurs des déchets et le questionnement social 260
3.1. Les travailleurs des déchets et du nettoyage 260
3.2. Une multitude d'acteurs qui agissent pour la propreté 265
3.3. Les questions environnementales et la religion 267
3.4. La gestion des déchets socialement « genrée » ? 270
3.5. Économie circulaire comme développement durable 271
3.6. La propreté, une valeur à questionner 273
3.7. La propreté … une revendication 275
3.8. Une majorité de personnes favorables à une meilleure gestion de leurs déchets 275

Conclusion partielle du chapitre 3 : la question des déchets dans l'espace social actuel 277

Chapitre 4 : les spécificités de la question du littering 281

1. Quelques précisions sur le *littering* et ses implications 282
1.1. Le litter, ce rien, ce reste de barbarie naturelle pour certains et à effacer pour d'autres 282
1.2. Les « raisons » du *littering* 287
1.3. Le littering présent dans divers milieux et pays même ceux réputés propres 289
1.4. Composition du litter 293
1.5. Les diverses formes de *littering* 295
1.6. Le tourisme et le litter 302
1.7. Mieux connaitre les *litterbugs* 303
1.8. Le *littering* comme indice et reflexe du comportement individuel 303
1.9. Le non *littering* ou le *bining* comme étape primaire d'intéressement à l'environnement 305
1.10. Le non *littering* une déplorable confusion dans la construction de la notion de propreté 306
1.11. Difficulté d'évaluation du *litter* qui semble en baisse dans l'environnement 307
1.12. Quelques conséquences du *litter* 309

2. Une diversité de travaux sur le *littering* 313
2.1. Quelques recherches effectuées sur la question du *littering* 313
2.2. Des recherches souvent menées hors du réel 314
2.3. Changements attendus par la norme sociale, la psychologie, les nudges, le marketing ou l'économie comportementale 314

3. Les actions menées contre le *littering* 317
3.1. Manifestations diverses et accords internationaux visant notamment le littering 317
3.2. L'évitement et la stigmatisation 317
3.3. Diverses actions visant à empêcher le *littering* 320
3.4. Les campagnes d'information, de communication et de sensibilisation 320
3.5. Le nettoyage, outil d'invisibilisation du *littering*, comporte également des avantages 332
3.6. Les *nudges* et les nouvelles technologies dans une perspective de smart cities 345
3.7. Le label no-littering 348
3.8. Des lieux publics sans poubelle 350
3.9. La pénalisation 352

Conclusion partielle du chapitre 4 : les spécificités de la question du *littering* 359

Chapitre 5 : Les freins possibles et notamment au prisme des préceptes des sciences de l'éducation 362

1. La démarche éducative n'est pas visée. Nous observons l'utilisation d'autres termes distants en lieu de place du mot éducation 363
1.1. Code de l'environnement 363
1.2. Rapport du PNUE intitulé de la pollution à la solution 364
1.3. Directive (UE) 2019/904 du parlement européen et du conseil du 5 juin 2019 368
1.4. Ademe. Déchets chiffres-clés. L'essentiel 2021 369
1.5. Ministère de la transition écologique. Stratégie 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique. Avril 2022 370
1.6. L'éducation et la pédagogie parfois invoqués mais galvaudés 372
1.7. L'éducation, un prisme critiqué, délaissé pour des actions « fortes » 374

2. Les compétences visant la préservation de l'environnement sont absentes des compétences clés attendues pour le citoyen européen 377
2.1. Les recommandations de l'Union Européenne de 2006 sur les compétences clés 377
2.2. Les recommandations de l'Union Européenne de 2018 sur les compétences clés 378

3. Recherche scientifique non axée sur l'éducation, fragmentation des recherches, formation académique peu agissante sur le sujet 380
3.1. Les recherches en éducations ne figurent pas dans besoins de recherches du PNUE 380
3.2. Une Préjudiciable spécification des recherches avec peu de vue globale 381
3.3. Des formations professionnalisantes sur la question des déchets avec peu d'impacts transformatrices sur les personnes formées 382

4. Une biopolitique locale inadaptée 383
4.1. Une demande de participation de la population basée sur le fait qu'elle soit incontournable 383
4.2. La propreté urbaine, enjeu et source de rivalité politique 384
4.3. Surveiller pour punir 385
4.4. La quasi-absence d'implication des acteurs dans les démarches mises en œuvre 389
4.5. L'oubli handicapant des agents en charge de la gestion des déchets 393
4.6. La persistance du mythe de la résolution par le matériel, la technique et l'importance des moyens engagés 395
4.7. Le péril des spécialistes et des pouvoirs en tous genres 400
4.8. Ignorer la force des habitudes acquises et croire que la gravité de la situation peut amener à changer 401
4.9. Une pédagogie du danger, du désir normatif et de l'urgence 402
4.10. Des mots pour l'exprimer à la guerre 403
4.11. Tricherie et découragement quant à l'efficacité réelle des actions menées 404

5. Identification de freins sociaux divers 407
5.1. L'existence de nombreux boucs émissaires 407
5.2. L'association de la propreté effective des lieux à la compétence de celui qui en est responsable 422
5.3. Les freins dus aux intérêts particuliers 423
5.4. Le péril militant 424
5.5. La tentation de la dictature 427
5.6. Une préjudiciable confusion entre l'entretien et le nettoyage 429
5.7. L'incompétence grandissante des nouvelles générations à l'entretien de leur cadre de vie 430
5.8. Le nettoyage un service dû 431
5.9. Les dangers des défis et des récompenses 433
5.10. L'éco anxiété : l'anxiété et la culpabilité principales conséquences d'un choix non éducatif 435

6. Les freins liés aux méthodes non éducatives mise en place 437
6.1. L'impact de la démarche personnelle du prescripteur 437
6.2. La croyance à l'éducabilité du public ou effet pygmalion 439
6.3. Quelle taille de groupe pour quel objectif ? 441
6.4. La culture du groupe cible, et l'aménagement de leur décision d'engagement 442
6.5. Le mépris du comportement inadéquat qui doit être considéré comme transitoire 444
6.6. Croire en l'étanchéité des comportements 445
6.7. La non perception de l'effort 446

6.8. La non prise en compte de la zone proximale de développement 446
6.9. Un enseignement (savoirs) et non l'acquisition de compétence 448
6.10. La non prise en compte des bénéfices d'une communauté de pairs 451
6.11. Un impératif visant la disparition du *littering* qui empêche l'auto-évaluation 451
6.12. L'absence de retour d'information 452
6.13. Un soigneux évitement des lieux où on est effectivement responsable et où on peut agir 453
6.14. Le nivellement par le haut et parfois par le bas 453
6.15. De la non prise en compte de l'irréductible liberté en éducation 454

Conclusion partielle du chapitre 5 : Les freins possibles et notamment au prisme des préceptes des sciences de l'éducation 456

Chapitre 6 : Vers l'ambition d'une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du littering 463

1. L'indispensable utopie en éducation 464

2. La ville éducatrice, un modèle à construire, spécifique à chaque territoire 466

2.1. S'approprier la réalité de la présence du *litter* hors ramassages et nettoyage municipal des acteurs 466
2.2. La ville éducatrice, un choix à débattre. 467
2.3. Une vision à construire et à engager dans les services de la ville 467
2.4. Les échanges et le débat, matière noire permanente de toute démarche collective 469
2.5. Les difficultés de concernements intégratifs 471
2.6. Reconnaitre la nécessité des relations sociales saines pour tous 473
2.7. Être attentif à l'effectivité de la mobilité et de l'accueil de l'autre 474
2.8. Octroyer du temps pour une démarche pour s'exercer et user de la réflexion 475
2.9. S'engager dans une nouvelle démarche qui évite la transformation « barbare » du réel 477
2.10. Mettre en œuvre une urbanisation d'intégration, de mixité et multifontionnelle 478
2.11. Le *bining*, une compétence de base à acquérir en sortie de maternelle et à exercer dans toutes les situations de la vie 480
2.12. Nécessaire et véritable responsabilisation 482
2.13. Être responsable de l'avenir à donner au déchet produit 483
2.14. Enjeux de respect et de dignité et de santé des travailleurs des déchets 485
2.15. L'accompagnement du public (anamnèse et une auto évaluation ouverte) 489
2.16. L'ambition d'une éducation populaire intégrée 492

3. Cultiver un rapport à soi, aux autres et à l'environnement 497

Conclusion partielle du chapitre 6 : Vers l'ambition d'une ville éducatrice sur la question de la gestion des déchets à travers la prise en compte du *littering* 498

Conclusion générale de la thèse 501

Tableau des illustrations 510

Annexes 520

Annexe 1 : Le décret Poubelle du 7 mars 1884 portant modification des dispositions de l'arrêté du 24 novembre 1883 521

Annexe2 : Tableau des dates clés jusqu'à la fin du XIXème siècle 524

Annexe 3 : tableau détaillé des méfaits des gangs et masques de la covid19 sur les animaux 527

Annexe 4 : Directives européenne de 1996 533

Annexe 5 : Directives européenne de 2008 534

Annexe 6 : Directives européenne de 2018 536

Annexe 6.1 : Éducation 536
Annexe 6.2 : Communication 537
Annexe 6.3 : Information 540
Annexe 6.4 : Sensibiliser, sensibilisation 544
Annexe 6.5 : Déchets sauvages, dépôts sauvages 546
Annexe 6.6 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive 2018 550

Annexe 7 : Directives européennes de 2019 552
Annexe 7.1 : Éducation 552
Annexe 7.2 : Communication, communiquées, communique(nt) 552
Annexe 7.3 : Information, informés, informant, informer, informe 554
Annexe 7.4 : Sensibilisation 557
Annexe 7.5 : Tableau d'occurrence des mots pour la directive 2019 559

Annexe 8 : Tableaux d'exemples de pratiques existantes menées contre l'abandon des déchets et les dépôts sauvages 561
Annexe 8.1 : Des pratiques dites « originales » de prise en charge des déchets abandonnés 582

Bibliographie 586

Études 586

Données empiriques 623

Table des matières 637